
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1919

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1918

1919

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

—

M D CCCC XIX

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 3 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Paul Girard prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Vous avez eu pour président, pendant les derniers mois de l'année qui vient de finir, un vice-président si loquace, qu'il hésite aujourd'hui à vous fatiguer une fois de plus de sa parole. Mais comment se déroberait-il aux remerciements qu'il vous doit pour la nouvelle marque de confiance que vous lui avez donnée en l'élevant à la présidence de notre Compagnie ? Vous l'aviez déjà comblé en le déléguant pour un temps à celle de l'Institut, et le voilà chargé par votre bienveillance de diriger, durant une année entière, vos savants débats. Il aura, grâce à vous, connu tous les degrés et, si l'on peut dire, toutes les nuances du pouvoir, cumulant successivement la présidence de l'Institut et la vice-présidence de notre Académie, puis la présidence de notre Académie et la vice-présidence de l'Institut. Tant d'honneurs si harmonieusement balancés furent-ils jamais réunis sur une seule tête ?

« Je ne saurais assez vous témoigner ma gratitude, et pourtant, à ce sentiment se mêle un regret, celui d'avoir occupé, dans cette rare suite de faveurs, la place qui appartenait de droit à mon cher et vénéré confrère M. Héron de Villefosse. Vous l'aviez

rappelé, pour 1918, à la présidence, laissée vacante par M. Élie Berger, trop souffrant pour en assumer la charge. Vous vous souvenez des circonstances dans lesquelles, à son tour, il crut devoir y renoncer, après en avoir rempli pendant sept mois les obligations comme il fait toute chose, avec toute sa conscience et tout son cœur. Atteint d'un mal douloureux, dont, sans faiblir, il supporta longtemps les assauts, il vous pria de lui permettre de déposer ce fardeau pour se consacrer uniquement aux soins qu'exigeait sa santé. Vous le connaissez trop bien pour n'avoir pas deviné, lorsqu'il vous adressa cette demande, ce que lui coûtait l'abandon d'un poste où il considérait comme un devoir de rester jusqu'au bout ; dans une lettre émouvante qu'il voulut bien m'écrire pour m'informer de sa décision, il avouait ne l'avoir point prise sans un serrement de cœur. C'est que, en dehors du devoir à remplir, il voyait avec raison un grand honneur dans le fait d'avoir été deux fois élu par vous pour vous présider, et un plus grand encore dans le choix que vous aviez fait, pour le replacer à votre tête, de cette année 1918 où la présidence de l'Institut revenait à notre Académie. Son autorité et son expérience, son long passé de travail et de loyauté, l'estime universelle qui entoure son nom, eussent été pour notre Compagnie une parure à la séance traditionnelle du 25 octobre. Soulevé par nos victoires et, après plus de quatre ans de guerre, par ce redoublement d'héroïsme que déployaient alors nos soldats, son ardent patriotisme eût trouvé, pour les glorifier, les accents les plus justes et les plus sincères, les plus dignes, pour tout dire, d'un pareil jour. Aussi, en le revoyant parmi nous, rétabli en apparence, assidu à nos séances et y prenant la parole, s'associant avec le zèle et le sûr jugement que vous lui connaissez aux travaux de nos commissions, ai-je bien souvent pensé, tout en me réjouissant avec vous d'un retour à l'activité qui réalisait un de nos vœux les plus chers, qu'il avait cédé à une crainte excessive en se démettant d'une charge, lourde assurément, mais qui eût été pour lui une source de nobles satisfactions, et dans laquelle il vous eût fait honneur.

« Puisque j'ai parlé de regrets, laissez-moi vous en confier un autre, celui de ne pas voir au fauteuil où vous m'avez appelé

mon cher camarade et ami Bernard Haussoullier. Car c'est lui, je ne l'oublie pas, lui, éprouvé depuis par le plus cruel des deuils, qui aurait dû siéger aux côtés de M. Héron de Villefosse. Une défiance de soi-même, contre laquelle j'ai lutté vainement, lui fit décliner la vice-présidence. C'était renoncer à la présidence. Il le fit, non sans chagrin. Quant à moi, son abstention me rend, en dépit de ma volonté, doublement usurpateur; or usurper était, chez les Grecs, le propre du tyran, lequel, aux yeux de Platon, est, vous le savez, le plus grand des criminels. Vous me retiendrez, mes chers Confrères, sur cette pente dangereuse, si jamais l'envie me prenait de m'y aventurer. Aussi bien la tyrannie chez nous n'est-elle pas à craindre ; il règne ici une égalité charmante, précieuse comme la cordialité qui en est l'aimable effet.

« Ces heureuses dispositions sont de nature à rassurer un peu celui qui vous préside. Il compte aussi, pour alléger sa tâche, sur les confrères qui l'assisteront au bureau. Je suis sûr de trouver dans mon collègue et ami Charles Diehl le clairvoyant auxiliaire, le conseiller plein de tact, si nécessaire dans maintes délicates circonstances. Quant à notre cher Secrétaire perpétuel, auquel me lie une amitié qui remonte à notre jeunesse, j'ai déjà beaucoup appris de sa connaissance profonde des choses académiques, de son clair bon sens et de son esprit de décision. Il est doux de collaborer avec un ami auquel une longue intimité autorise à tout dire des appréhensions ou des doutes que l'on peut avoir. Me permettra-t-il d'ajouter qu'il est plus doux encore peut-être de découvrir que même un Secrétaire perpétuel n'est pas un homme très différent des autres, et de goûter auprès de lui le plaisir, parfois, de partager de fraternelles hésitations?

« Nous sommes, mes chers Confrères, au seuil d'une année qui marquera dans l'histoire de notre pays une date inoubliable. Celle qui vient de s'achever a été l'année de la victoire ; celle qui commence sera l'année du prodigieux labeur de la paix, et celle du retour de la France et du monde à une vie normale. Des devoirs s'imposeront à nous dans ce renouveau qui va partout s'élaborer, et, en premier lieu, celui de l'exemple, de l'exemple du travail, qu'il soit collectif ou individuel. Plus nous nous

montrerons actifs et laborieux, plus grandira notre prestige aux yeux de l'étranger, dont les regards s'étaient accoutumés à se porter vers d'autres foyers de lumière. Vous estimerez sans doute aussi que nous devrons étendre le plus possible, au delà des nouvelles frontières de la France, les relations scientifiques de notre Académie, sous la forme d'alliances conclues avec discernement en vue d'échanges de publications, ou, ce qui vaudrait mieux, en vue de travaux à entreprendre et à poursuivre en commun. La commission que vous avez chargée de l'étude de ce grave problème sera, je l'espère, bientôt à même de vous soumettre ses conclusions. Je crois pouvoir vous dire, dès maintenant, que l'idée fait son chemin dans certains pays alliés, et que ni la bonne volonté, ni même les avances ne nous manqueront, lorsqu'il s'agira de lui faire prendre corps. Puisse-t-elle apporter sa pierre utile à la restauration et au développement de la grandeur intellectuelle et morale de notre patrie !

« Mes chers Confrères, je m'invite moi-même, puisque vous l'avez voulu, à garder ce fauteuil, et je prie M. Diehl de vouloir bien prendre place au bureau en qualité de vice-président. »

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'amplification du décret, en date du 27 décembre 1918, qui approuve l'élection de M. Henri Pirenne, nommé associé étranger.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret.

Il communique ensuite une lettre de remerciements de M. P. Masqueray, élu correspondant national.

Au nom de la Commission du prix Gobert, M. Prou annonce que deux ouvrages ont été adressés au concours. Ce sont, par ordre alphabétique de nom d'auteur : Philippe Barrey, *Les origines de la colonisation française aux Antilles. La Compagnie des Indes occidentales* (Le Havre, 1918, in-8°, 224 pages) ; — Ferdinand Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (Paris, 1918, in-8°, 291 pages).

A ces ouvrages il faut ajouter ceux qui ont obtenu l'an dernier le premier et le second prix Gobert : Jules Viard, *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel* ; — Gabriel Le Barrois

d'Orgeval, *Le tribunal de la Connétablie de France, du XIVe siècle à 1790.*

Le Secrétaire perpétuel fait connaître ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1919 :

Prix ordinaire du budget (*Les institutions militaires de la France*) : 1 mémoire.

Antiquités nationales : 7 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche : pas de concurrent.

Prix du baron Gobert : 2 concurrents.

Prix Bordin (Orient) : 3 concurrents.

Prix Bordin extraordinaire (antiquité classique) : 4 concurrents.

Prix Lagrange : 3 concurrents.

Prix Stanislas Julien : 1 concurrent.

Prix du duc de Loubat : pas de concurrent.

Prix Saintour : 2 concurrents.

Prix de Chénier : 2 concurrents.

Prix Auguste Prost : 2 concurrents.

Prix du baron de Courcel : 1 concurrent.

Prix Henri Chavée : 2 concurrents.

Prix Henri Saintour : 1 concurrent.

Prix Émile Le Senne : 2 concurrents.

Prix Giles : 2 concurrents.

Prix Volney : 3 concurrents.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions de prix pour l'année 1919 :

Prix ordinaire ou du budget : MM. Omont, Prou, Dieulafoy, Fournier.

Prix Allier de Hauteroche : MM. Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon, Théodore Reinach.

Prix Bordin (Orient) : MM. Senart, Clermont-Ganneau, le P. Scheil, Chabot.

Prix Bordin extraordinaire (antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset, Haussoullier.

Prix de La Grange : MM. Omont, Thomas, Morel-Fatio, Langlois.

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Scheil, Thureau-Dangin, Cordier.

Prix du duc de Loubat : MM. Senart, Salomon Reinach, Leger, Cordier.

Prix Saintour (antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Chatelain, Haussoullier.

Prix de Chénier : MM. Foucart, Alfred Croiset, Salomon Reinach, Maurice Croiset.

Prix Auguste Prost : MM. Omont, Berger, Scheil, Fournier.

Prix de Courcel : MM. Berger, Jullian, Prou, H.-François Delaborde.

Prix Honoré Chavée : MM. Senart, Havet, Salomon Reinach, Chatelain, Thomas, Langlois.

Prix Henri Lantoine : MM. Havet, Chatelain, Maurice Croiset, Monceaux.

Prix Émile Le Senne : MM. H.-François Delaborde, Durrieu, Cordier, Alexandre de Laborde.

Prix H.-A. Giles : MM. Senart, le P. Scheil, Thureau-Dangin, Cordier.

Médaille Paul Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Salomon Reinach, Babelon, Monceaux.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé J.-B. Mesnel, curé d'Heudreville-en-Lieuvain, le sixième et dernier fascicule de ses études sur *les Saints du diocèse d'Évreux* (Évreux, 1918, in-8°, 156 p.) :

« L'Académie a décerné l'an dernier une récompense sur le prix Saintour aux cinq premiers fascicules de cet ouvrage, dans lesquels l'auteur a étudié successivement les vies des saints Taurin, Gaud, Laud et Éterne, Aquilin, Mauxe et Vénérand ; ce dernier fascicule est consacré à S. Leufroy, abbé bénédictin de la Croix, objet d'un culte dès le temps de Charlemagne et dont le nom est inscrit au martyrologe d'Usuard. L'œuvre de M. l'abbé J.-B. Mesnel, fondée sur une information exacte, et conduite avec une prudente méthode,

a recueilli déjà les suffrages des historiens ; elle ne sera pas moins appréciée des liturgistes, aux travaux desquels elle apportera désormais une base solide. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part du colonel Allotte de La Fuÿe, correspondant national, un intéressant album composé par ce très diligent érudit pendant son séjour en Algérie :

« M. Allotte de La Fuÿe ayant été chargé, en 1886-1887, comme chef du génie, de la construction du quartier de cavalerie à Tébessa, a mis au jour des mosaïques qui ont été conservées sur place pendant plusieurs années. En souvenir de ces travaux, il a réuni dans le présent album un certain nombre de photographies reproduisant quelques documents archéologiques (inscriptions, sculptures, margelle de puits, etc.), ainsi que les mosaïques en question. Il a réparti le tout de la manière suivante : 1° *Fouilles du quartier de cavalerie* ; 2° *Inscriptions trouvées dans l'annexe du Génie* ; 3° *Essai de restitution de la basilique de Tébessa* ; 4° *Mosaïques de l'Oued-Athménia et de Philippeville*. Ces photographies ont été exécutées immédiatement après la découverte : elles présentent donc les mosaïques dans l'état où elles étaient au moment du déblaiement. Les têtes des divinités marines du Triomphe d'Amphitrite sont reproduites séparément et à une échelle qui permet d'en reconnaître avec précision les détails, en particulier ceux des coiffures. A la fin de l'album se trouve (p. 33-34) une grande photographie de la partie supérieure de la même mosaïque, prise en plusieurs fragments habilement réunis ; on y voit aussi l'aquarelle d'un morceau de mosaïque de verres colorés.

« M. Allotte de La Fuÿe a joint à ce don trois planches en couleur, de grand format, représentant les mosaïques de l'Oued-Athménia et de Tébessa, publiées par la Société archéologique de Constantine. »

SÉANCE DU 10 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée de lettres par lesquelles MM. Pierre Paris et le général Arthur Boucher posent leur candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par la mort de M. l'abbé Thédenat.

M. Rizzo, nommé récemment correspondant étranger, exprime à l'Académie ses remerciements.

Le Directeur général de la Société minière de Peñarroya adresse au Secrétaire perpétuel le facsimilé d'inscriptions gravées sur des planchettes trouvées dans un puits comblé à Preguiça (Portugal), et offre à l'Académie de lui faire parvenir les planchettes elles-mêmes, au cas où elle estimerait que les documents présentent quelque intérêt.

A propos de la correspondance, M. Omont annonce à l'Académie le don récent fait au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, par notre éminent confrère M. le baron Edmond de Rotschild, d'un document historique d'un intérêt capital, une lettre entièrement autographe de Marie Stuart, adressée au roi Charles IX. Cette lettre, datée de Carlisle, le 21 juin 1568, a été écrite à un moment tragique de la vie de Marie Stuart. L'infortunée reine venait, après la défaite de ses partisans, de se réfugier en Angleterre auprès de sa rivale Élisabeth, qui devait la retenir pendant dix-neuf ans en captivité. Dans cette missive émouvante, Marie Stuart implore l'aide du roi de France, son beau-frère, et se plaint d'avoir été traitée « plus indi- « gnement que fut jamais, non princesse, mais gentille femme..., « et non seulement cela, mais en danger de vie [1] ».

M. H.-Fr. Delaborde, au nom de la Commission Piot, propose à l'Académie de voter les subventions suivantes :

5.000 francs à M. Pierre Paris, pour lui permettre de continuer les fouilles de Bolonia (Espagne) ;

et 5.000 francs au sergent Hébrard, architecte grand-prix de Rome, du Service archéologique de l'armée d'Orient, pour exécuter des recherches et des relevés à l'église Saint-Georges de Salonique. — Adopté.

Le Président annonce que le vote pour l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Maspero aura lieu dans la séance du 17 janvier.

1. Voir *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse*, publiés par le prince Alexandre Labanoff (Londres, 1844, in-8°), t. II, p. 112-113.

M. Dieulafoy, à propos d'une communication récente de M. Franz Cumont, fait une lecture sur le nombre 40 [1].

MM. Salomon Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

APPENDICE

Rapport semestriel du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre 1918 ; lu dans la séance du 10 janvier 1919.

Messieurs,

Durant le dernier semestre de l'année 1918, il vous a été distribué le tirage à part du mémoire de notre confrère M. Fournier sur *Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII*; celui du travail de M. Foucart sur *Le culte des héros chez les Grecs* est entièrement tiré et vous sera remis prochainement. Le mémoire de M. Dieulafoy sur *La mosquée d'Hassân* est actuellement mis en pages.

Nos autres publications ont pareillement progressé, autant que les circonstances le permettaient.

1° *Histoire littéraire.* — M. Omont m'a fait connaître que les feuilles 1 à 16 du tome XXXV, contenant la majeure partie de l'article consacré par notre regretté confrère Paul Viollet à *Guillaume Durant le jeune, évêque de Mende*, ont été tirées par l'Imprimerie nationale, qui a envoyé les placards de trois nouveaux articles pour la suite du même volume : un long article de M. Antoine Thomas sur *Bernard Gui, frère prêcheur*, qui a été l'objet d'une première revision en commission, et deux autres articles, dus à M. Ch.-V. Langlois, sur un *Anonyme, clerc de Bayeux*, auteur de quatre poèmes français, et sur *Marco Polo, voyageur*.

2° *Chartes et diplômes.* — Notre confrère M. Maurice Prou m'a signalé que la partie de la publication qu'il est chargé de

1. Voir ci-après.

diriger, avait fait, au cours de ce semestre, de notables progrès. Le *Recueil des actes de Pépin I et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, par M. Léon Levillain, a été entièrement composé, sauf l'introduction et la table. Le texte forme 139 placards de format in-folio, qui ont été corrigés et renvoyés à l'imprimerie. Les quatorze premières feuilles sont même mises en pages, et les dix premières corrigées.

En ce qui concerne le *Recueil des actes des rois de Provence*, par M. Poupardin, l'Introduction, comprenant huit feuilles, est imprimée, et l'on en donnera sous peu le bon à tirer. La table alphabétique des noms de lieux et de personnes et des mots techniques a été envoyée à l'Imprimerie le 6 décembre.

M. Élie Berger, d'autre part, m'a assuré que pour le *Recueil des actes de Philippe Auguste*, M. Delaborde a presque entièrement achevé la mise en état des pièces qui doivent entrer dans la composition de son tome II. Le manuscrit de ce volume pourra être livré à l'impression dès qu'on le désirera ; les vérifications qui doivent encore être faites seront rapides et ne paraissent pas de nature à arrêter le travail. Pour le *Recueil des actes de Henri II*, M. Lecestre achève, au moyen de fiches rédigées par M. Berger lui-même, la rédaction de l'index. L'identification des noms de lieux, actuellement commencée, se poursuit. M. Berger s'occupe aussi de certaines additions à la publication reconnues nécessaires ; il relève certaines pièces indiquées par le tome V des Charter Rolls (*Calendars of State Papers*) ; les fiches relatives à ces documents et à quelques autres textes, qui doivent être donnés en appendice, seront jointes à l'index. Il ne faut pas compter imprimer quoi que ce soit avant le printemps.

La Commission a fait en la personne de M. G. Daumet une perte qui lui est particulièrement douloureuse. C'est lui qui, en collaboration avec M. Stein, avait entrepris, sur les manuscrits et les imprimés, de grands dépouillements relatifs au règne de saint Louis.

3° *Pouillés*. — Le volume de la *Province de Bourges* ayant été arrêté par la mobilisation de M. Latouche, encore aux armées, nous n'avons sous presse que le volume VIII répondant aux *Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*. Il est tout entier en pages. Nous avons donné le bon à tirer des 13 premières feuilles

de l'Introduction. Pour les 40 feuilles qui forment le texte, nous attendons une troisième et dernière épreuve des 28 premières et la seconde épreuve des feuilles 29 à 40. En outre, le manuscrit de la table, composé d'environ 10.000 fiches, avec identification de tous les noms de lieux, est achevé; on a envoyé à l'imprimerie, le 29 octobre dernier, les fiches de la lettre A, pour obtenir un spécimen qui permettra d'arrêter la disposition typographique. L'auteur, M. Ét. Clouzot, en même temps qu'il corrige les épreuves, poursuit la recherche et la copie des documents qui entreront dans la composition du volume consacré aux *Provinces de Besançon*, *de Vienne et de Tarentaise.* Il a exploré les bibliothèques et archives de la Suisse, et copie en ce moment des manuscrits des Archives cantonales vaudoises de Lausanne, dont il a obtenu la communication à Genève, où il réside actuellement en qualité de chef des services de l'Entente à l'Agence internationale des prisonniers de guerre.

4° *Obituaires.* — L'achèvement du tome IV des Obituaires (*Province de Sens*, *Diocèse de Troyes*) est toujours suspendu par la mobilisation de l'auteur M. Boutillier du Retail. Il en a été de même pour le tome V (*Province de Lyon*) confié à M. Jacques Laurent, également mobilisé.

5° *Corpus inscriptionum semiticarum.* — Le manuscrit de la partie himyarite, dont le P. Scheil assure la rédaction, continue à augmenter et suffirait dès maintenant à la composition de deux nouveaux fascicules. On tarde à mettre sous presse, à cause de l'impossibilité persistante de faire exécuter les planches. Espérons que cette réalisation ne subira pas, au moment où finit la guerre, de nouveaux délais, par le fait de la mort du chef de la maison d'héliogravure, M. Léon Dujardin, tué au champ d'honneur.

La partie phénicienne et la partie araméenne sont confiées à M. l'abbé Chabot.

Pour la première, nous avons donné le bon à tirer des feuilles 1 à 3 du tome III.

Pour la partie araméenne (t. III, Palmyre), 15 nouveaux placards ont été retournés à l'imprimerie, ce qui fait un total de 130 placards, depuis le commencement de l'année. Aucun n'est revenu. Il n'y a pas lieu de presser la correction, car nous

attendons encore les estampages exécutés par le P. Savignac et retrouvés à Jérusalem lors de la reprise de la ville par les Anglais. J'avais fait, sur la demande de la Commission du *Corpus*, une démarche auprès du Ministère de l'instruction publique pour que le P. Savignac, mobilisé à l'état-major de l'armée navale de Syrie, obtînt un congé lui permettant de classer les documents et de nous les expédier. Le délai de quinze jours qui lui a été accordé n'a pas été suffisant pour lui permettre d'achever le travail.

Malgré tout, la préparation des parties phénicienne et araméenne du *Corpus* a été poussée très activement cette année et, dès que l'imprimerie sera en mesure de travailler régulièrement, la publication se fera sans interruption avec toute l'activité que permettront les crédits dont nous disposerons. Nous savons que les retards, s'il s'en produit, ne seront pas le fait de notre confrère M. l'abbé Chabot.

C'est lui, aussi, qui prépare la rédaction du *Répertoire d'épigraphie sémitique*. On vous a distribué récemment la deuxième livraison du t. III. La troisième est tirée et l'on nous fait espérer pour ce mois-ci la première épreuve de la livraison suivante (1re du t. IV). La matière d'environ 10 feuilles est déjà composée et n'attend plus qu'une révision du correcteur.

Nos *Comptes rendus* paraissent lentement, mais régulièrement. Le fascicule de juillet-août va bientôt être distribué. Les procès-verbaux des séances des quatre derniers mois sont à peu près composés.

Le *Journal des Savants* ne souffre aucun retard, puisque le numéro de décembre est sur le point de paraître. Le régime de restriction que nous avons dû adopter pour 1918 continuera à être appliqué en 1919.

Le second fascicule du tome XXII des *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot* vous a été distribué aujourd'hui même.

Rien à dire des autres recueils que patronne l'Académie. Il est permis d'espérer que, au cours de cette année, quelques-uns au moins d'entre eux pourront être remis sur le chantier.

COMMUNICATION

QUARANTE,

PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Au cours de la séance du 9 août dernier, l'Académie a écouté avec un vif intérêt une communication de M. Cumont relative à la triple commémoration des morts qui, en Syrie, était célébrée les troisième, septième et quarantième jours après le décès[1]. Notre confrère a rappelé que les astrologues attribuaient à la lune une action importante ces mêmes troisième, septième et quarantième jours après la naissance de l'enfant parce que 40 était un nombre sacré ou parfait au même titre que 3 et 7.

J'ai eu l'occasion de rechercher la raison du caractère critique attribué par certains peuples aux nombres 3 et 7 et j'ai montré que, pour une large part, il fallait l'attribuer à des propriétés mathématiques que l'expérience et la pratique des chantiers ou la pure spéculation avaient mis en évidence et qui, dès une haute antiquité, avaient frappé l'imagination populaire[2].

1. *Académie des inscr. et belles-lettres.* Comptes rendus, 1918, juillet-août, p. 278.

2. *L'Art antique de la Perse* (Paris, Morel, 1884), t. II, p. 35-36; t. IV, p. 19 à 29.

L'Acropole de Suse (Paris, Hachette, 1893), p. 253 à 262, 323 à 330, 354 à 358, 414.

La mosaïque de Bettir, le rythme modulaire du Temple de Salomon, la ziggourat de Dour Charroukin, le Temple de Bel Mardouk à Babylone. Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, respectivement, années 1909, p. 975 ; 1913, p. 332 ; 1914, p. 437.

Le Mausolée d'Halicarnasse, Les inscriptions relatives au Temple de Bel Mardouk à Babylone. Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, respectivement, t. XXXVIII, 2e partie (1911), p. 215 à 265, et t. XXXIX (1913), p. 293 à 372.

Le mausolée de Chah Khoda Bendè (Soultanieh, Perse). Revue générale de l'architecture et des travaux publics, année 1883, nos 5 et 10 ; col. 97 et 155 ; pl. XXIII à XXVI).

Dans le domaine de la géométrie, deux triangles constituaient un thème graphique sur lequel s'exerçaient les constructeurs. L'un était le triangle rectangle, sacré, égyptien [1], 3, 4, 5 ; l'autre le triangle équilatéral [2] dont le côté passait en Chaldée pour être à la hauteur dans le rapport de 7 à 6 extrêmement voisin du rapport réel de 1 à $\frac{\sqrt{3}}{2}$ [3]. Par conséquent, le côté avait pour mesure $3{,}5 = \frac{1}{2}\,7$ quand le triangle rectangle était construit comme hauteur sur la base 3 du triangle égyptien.

Les combinaisons de ces deux figures — il est essentiel de l'observer — ne résultent pas d'une interprétation de mesures plus ou moins fidèles. Elles se manifestent directement sur les édifices ou se déduisent des descriptions cotées que les auteurs nous ont transmises. Encore dernièrement, je les ai relevées sur les épures de la gigantesque mosquée d'Hassân, construite à Rabat par le sultan almohade Yakoub el Mansour à la fin du XIIe siècle.

Au point de vue arithmétique, on considère que 3, 5 et 7 sont les bases des systèmes sexagésimal, décimal et septénaire, et qu'il existe entre eux des liens étroits que les triangles égyptien et chaldéen mettent en claire évidence, liens qui, dans l'architecture de la Chaldée, surtout, affectent 3 et 7.

D'autre part, comme dans les édifices chaldéens, assyriens et perses, 40 ne s'accuse pas d'une manière spéciale, je ne m'y étais pas arrêté.

Depuis que la communication de M. Cumont a rappelé

1. Le traité sur Osiris qui porte le nom de Plutarque nous apprend que ce triangle était considéré comme sacré chez les Égyptiens.

2. Le triangle équilatéral était le symbole de Dieu pour les pythagoriciens, le triangle isocèle convenait aux héros, le triangle squalène suffisait à l'homme.

3. $\frac{6}{7} = 0{,}8571\ldots \quad \frac{\sqrt{3}}{2} = 0{,}8660\ldots \quad \frac{\sqrt{3}}{2} - \frac{6}{7} = 0{,}0089\ldots$

l'attention sur les nombres sacrés, j'ai repris leur étude en y comprenant 40, et je viens exposer aujourd'hui le résultat de ces nouvelles recherches.

Que les Hébreux aient mis 40 à côté de 3 et de 7 et lui aient attribué des vertus analogues à celles de ces deux derniers nombres, nul ne le conteste. Notre confrère M. Salomon Reinach a rendu compte des principaux travaux publiés à ce sujet [1] ; ils sont décisifs.

A l'égard des faits, la question paraît épuisée. Je ne la traiterai pas à nouveau. Je me contenterai de signaler qu'en Perse, *quarante* ou *tchèhèl* (چهل) a pris l'acception de *bèçyar* (بسیار), *kheilè* (خیلی) c'est-à-dire de *beaucoup*, au même titre que le même nombre 40 et, aussi, que les nombres 7, 70 et 700 dans les Écritures [2].

On connaît la réponse de Jésus à saint Pierre :

Saint Pierre. — « Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère... ? Sera-ce jusqu'à *7 fois* ? »

Jésus. — « Je te dis non pas *7 fois*, mais jusqu'à *70 fois 7 fois* [3]. »

Réponse que l'on rapprochera de la promesse de l'ange Gabriel rapportée dans le verset 24 du chapitre IX de

1. *Revue archéologique*, année 1909, t. II, p. 480, 481 ; *Cultes, Mythes et Religions*, t. IV, p. 113 et suiv.

2. Sur 40 employé comme chiffre arrondi avec le sens de *beaucoup* : *Juges*, III, 11 ; VIII, 28 ; XIII, 1 ; Ier *Rois*, XI, 42 et, associé à 70, dans les mêmes cas, Ier *Rois*, II, 11 et IIe *Samuel*, V, 4, 5, ou, rituellement, *Genèse*, L, 3.

Sur 70 et 700, on peut encore citer la durée de la captivité portée de 58 ou 60 ans à 70 — *Jérémie*, XXIX, 10 ; II *Chroniques*, XXXVI et *pas*, — les *septante* semaines de Daniel — cf. inf., p. 16, n. 1. —, les *72 traducteurs* de la Bible réduits à *septante*, les *700 épouses* de Salomon jointes aux *300 concubines* du même monarque. Ier *Rois*, XI, 1 à 3.

Enfin, il y a lieu de remarquer que 4 est employé dans plusieurs locutions françaises également sans valeur numérique. Littré en a réuni quelques-unes dans son Dictionnaire, à l'article « quatre ». De même, en latin, le mot *quater : ter aut quater* ; *terque, quaterque beatus* ; *quater felix*.

3. Évangile selon saint Matthieu, XVIII, 21, 22.

Daniel où le temps de l'épreuve imposée aux Juifs est réduit et fixé à *70 fois 7 jours*[1].

Or, à Ispahan, le palais des *Tchèhèl Soutoun* (چهل ستون) ou des *Quarante Colonnes* en compte vingt-quatre. C'est moins que quarante ; néanmoins, c'est *beaucoup* pour un pays où, depuis l'époque des Achéménides, l'architecture hypostyle n'est pas représentée.

Il y a dans cette commune acception de 7 et 40 un premier lien entre ces nombres. Mais il en existe d'autres. Je les emprunterai d'abord aux Écritures.

Après la naissance d'une fille, l'accouchée, suivant le Lévitique, reste impure durant *7 + 33 jours* et, après celle d'un garçon, durant *14 + 66 jours*[2]. Ni 40 ni 80 ne sont annoncés. Mais ils résultent de l'addition.

« Il fallait *3 jours* pour parcourir Ninive. Pendant toute une journée, Jonas (il venait de vivre *3 jours et 3 nuits* dans le ventre d'un grand poisson) ne cessa de crier par les rues et par les carrefours :

« Encore *40 jours* et Ninive sera détruit[3].»

En ce cas, c'est la liaison de 40 avec 3, un autre nombre sacré, qu'on relève.

Voici quelques exemples de ces associations où, à côté de 40, paraissent tantôt 7, tantôt 3, tantôt 3 et 7 et même 5.

Les 2 nuits et le jour que le Christ passe dans le tombeau, soit *3 jours*, sont comptés arbitrairement pour *40 heures* et, quand il ressuscite, il apparaît premièrement à Marie Madeleine, du corps de qui il avait chassé *7 démons*[4].

La *Pentecôte* et la *Quinquagésime* sont des fêtes comme

1. Les commentateurs traduisent les 70 semaines de jours en 70 semaines d'années, soit en 490 années.

2. XII, 4, 5.

3. Jonas, II ; III, 3, 4.

4. Évangile selon saint Marc (XV, 42 à XVI, 9). C'est en mémoire de la durée de l'ensevelissement du Christ qu'en 1556, à Milan, pendant les sanglantes guerres d'Italie, Joseph de Ferne institua les prières connues sous le nom d'*Oraison de 40 heures*.

la *Quadragésime* et la *Septuagésime*, avec cette observation que ni la *Quadragésime* ni la *Septuagésime* ne répondent au nombre de jours que ces mots impliquent. Comme dans la durée de l'ensevelissement du Christ, les chiffres ont été arrondis pour répondre à une habitude invétérée.

De leur côté, les Musulmans percent les oreilles des filles *7 jours* après la naissance, et *33 jours* plus tard, soit le *quarantième jour*, ils rasent les cheveux des filles et des garçons. En outre, ce même jour, ils débarrassent l'enfant du maillot en bandelettes où il était emprisonné, ils lui suspendent au cou des amulettes et le laissent voir, tandis que, jusqu'alors, ils l'avaient soigneusement caché. Enfin, si le petit Israélite est circoncis à *7 jours* [1], c'est à *7 ans* que le petit musulman subit l'opération [2].

En Grèce, les Pythagoriciens vénéraient le *nombre 4* non pour lui-même, mais parce qu'il est le complément du *nombre 3* dans le *nombre 7*.

Hippocrate distingue *7 périodes* de *40 jours* dans la gestation.

Mercure *Tricéphale* accompagne Janus *Quadrifrons*, et j'ajoute le géant Briarée aux 50 têtes, aux 50 bras, parce que 50 est le décuple de la mesure de l'hypoténuse du triangle rectangle égyptien dont la base est 2 et la hauteur 4 et que $50 = 3 + 7 + 40$.

Après ces exemples déjà probants, je citerai des rapprochements décisifs, empruntés aux trois descriptions numériques du temple de Salomon.

Nous pénétrons dans le domaine des tracés rythmés.

Si l'on consulte les chapitres 6 et 7 du Ier livre des

1. *Genèse*, XVII, 12 : XXI, 4. *Lévitique*, XII, 3. Évangile selon *S. Luc*, II, 21, *pas*. Le *chiffre 3* s'introduit à côté du *chiffre 7* parce que la Bible fixe à *3 jours* après la circoncision celui où le patient éprouve la plus violente douleur, *Genèse*, XXXIV, 24.

2. Carra de Vaux, *La Doctrine de l'Islam*, p. 198, 199.

Rois, les chapitres 3 et 4 du II[e] livre des Chroniques et le Songe d'Ézéchiel où les dimensions attribuées au Temple sont notées, on constate que, dans les deux premiers textes, les cotes, sans exception, sont inscrites sur le triangle rectangle égyptien, et le triangle équilatéral chaldéen ayant pour hauteur la base du premier. Je ne recommencerai pas cette analyse ; j'en ai donné les détails dans une communication antérieure[1].

Quant à Ézéchiel, il reconstitua le plan du Temple à l'aide d'un damier carré, comprenant 100 cases de 50 coudées de côté et dans le tracé rigide duquel il fit entrer, en les arrondissant, les cotes dont il avait eu connaissance.

Du simple examen des dimensions données par la Bible, il ressort que 40 s'était introduit dans des combinaisons rythmées de la même manière que 4 s'inscrit à côté de 3 et de 7, mais avec une tendance à dominer qu'il ne présente ni en Chaldée, ni en Assyrie, ni en Perse, ainsi que je l'ai fait observer.

Comment expliquer la faveur dont les quadruples unités jouirent à la longue chez les Hébreux ? Elle tient, sans doute, à la substitution du rectangle équilatéral au triangle équilatéral dans l'étude des plans.

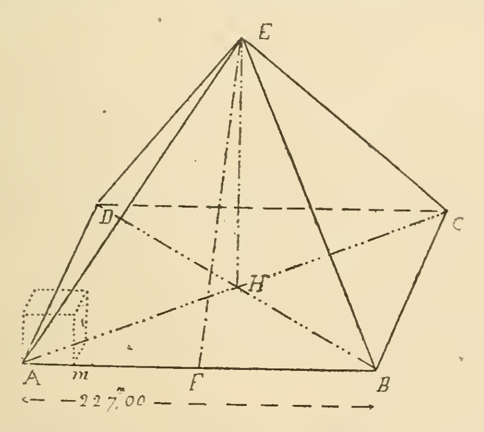
Les longueurs respectives du côté et de la diagonale du carré étant dans le rapport simple de 5 à 7 [2], la figure met en évidence le rapport de la base du système décimal à celle du système septénaire, caractéristique du mariage des deux triangles égyptien et chaldéen ci-dessus définis. En outre, elle introduit 4 d'une manière matérielle par le nombre des côtés et par celui des angles.

1. Ci-dessus, p. 13, note 1.

2. Le rapport du côté du carré à la diagonale est de 1 à $\sqrt{2} = 1,414...$ d'où, $\frac{5}{7} = 0,714...$ $\frac{1}{\sqrt{2}} = 0,707$ et $\frac{5}{7} - \frac{1}{\sqrt{2}} = 0,007...$ Les rapports concordent à peu près entre eux et, en tout cas, dans la limite des approximations usuelles. Voir aux mêmes fins, p. 14, note 3.

Une preuve décisive de la substitution du carré au triangle dans les épures rythmiques résulte de l'emploi que fit Ézéchiel d'un réseau directeur carré et à mailles carrées. Le prophète ne le choisit pas, ni ne l'imagina. Il lui fut suggéré par les tracés offerts à ses regards sur les aires des chantiers de construction.

Le remplacement des triangles équilatéral et rectangle 4, 5, 6 par un carré doit-il être attribué aux Hébreux ? Ce n'est pas à penser. J'y reconnais l'influence des Égyptiens qui, dès l'époque des Hyksôs, avaient eu des contacts directs avec les Hébreux et les avaient employés comme manœuvres et quelques-uns comme contremaîtres ou chefs d'équipe.



En Égypte, assurer une durée éternelle à la demeure des morts fut le but essentiel que les architectes se proposaient. Or le type de l'édifice funéraire stable fut donné dans la pyramide royale des premières dynasties.

Sauf de rares exceptions, la pyramide repose sur une base carrée — ABCD — (fig.). Elle présente 4 côtés — AB, BC, CD, AD —, offre 4 arêtes — AE, BE, CE, DE — et partant 8 = 4 × 2 dièdres — AB, BC, CD, AD, AE, BE, CD, DE. — Comme les 4 faces — ABE, BCE, CDE, ADE — d'une pyramide, telle que la pyramide de

Chéops, sont des triangles équilatéraux, la hauteur EH $= \frac{AC}{2} =$ AH. En ce cas, le côté de la base est à la hauteur EH dans le rapport simple de 5 à $\frac{7}{2}$ [1], tandis que le rapport simple du même côté à la hauteur EF du triangle des faces l'est dans celui déjà déterminé de 7 à 6 [2]. Donc, les nombres 3 et 7 signalés sur les triangles précités s'inscrivent aussi sur la pyramide, mais y sont dominés par le nombre 4.

Maintenant, que l'on exprime le volume V de la pyramide équilatérale, à base carrée, du modèle de la pyramide de Chéops, en fonction du côté AB $= \alpha$ de la base, et l'on peut écrire, en adoptant pour la diagonale du carré la forme simple $\frac{7}{5}\ \alpha$

$$V = \alpha^2 \times \frac{1}{3} \times \frac{1}{2}\frac{7}{5}\ \alpha = \frac{7}{30}\ \alpha^3.$$

D'autre part, le cube construit sur $A = \frac{AB}{7} = \frac{\alpha}{7}$ a pour expression $\frac{\alpha^3}{73} = \frac{\alpha^3}{343}$.

Or les fractions $80\ \frac{\alpha^3}{343}$ et $\frac{7}{30}\ \alpha^3$ réduites au même dénominateur deviennent

$$\frac{80}{343}\ \alpha^3 = \frac{2400}{10290}\ \alpha^3 \text{ et } \frac{7}{30}\ \alpha^3 = \frac{2401}{10290}\ \alpha^2$$

Dans le domaine de la pratique, c'est l'identité. En conséquence, il est permis de conclure que le volume V d'une pyramide équilatérale, à base carrée, équivaut à *80 fois* le volume v du cube construit sur $\frac{1}{7}$ *du côté.*

1. Le rapport exact est de 1 à $\frac{\sqrt{2}}{2}$. Sur le degré d'approximation, *sup.*, p. 18, note 2.

2. *Sup.*, p. 14, note 3.

$$V = 80\,v = 2 \times 40\,v$$ [1].

Tous les constructeurs ont connu le rapport qui existe entre la longueur du côté d'un cube et le volume de ce cube. En assemblant sur deux couches 8 cubes égaux, on constitue un nouveau cube dont le côté est le double du côté des 8 cubes assemblés. En en réunissant 27, 64, 125.., respectivement sur trois, quatre, cinq couches, on compose d'autres cubes dont la longueur des côtés est triple, quadruple, quintuple... de celle des cubes élémentaires. Par conséquent, lorsque le côté croît comme 2, 3, 4, 5..., le volume s'amplifie comme $2 \times 2 \times 2 = 8$, $3 \times 3 \times 3 = 27$, $4 \times 4 \times 4 = 64$, $5 \times 5 \times 5 = 125$.., opérations et groupes que les notations 2^3, 3^3, 4^3, 5^3... indiquent aujourd'hui.

Donc, calculer le volume d'un cube analogue au cube établi sur le septième du côté de la pyramide ne présentait aucune difficulté. Mais il en allait différemment quand, dans la haute antiquité, l'architecte se trouvait en présence d'un solide de forme compliquée tel que la pyramide. En pareille circonstance, la pratique seule décidait. Or elle avait assurément montré que la construction d'une pyramide équilatérale, à base carrée, nécessitait 80 fois plus de matériaux que celle d'un cube établi sur $\frac{1}{7}$ du côté de la pyramide.

La coïncidence était fortuite, mais elle était si particu-

1. En fait, la pyramide de Chéops a 227 mètres de côté, tandis que son volume actuel, après la perte du pyramidon et du revêtement, mesure 2562376 $^{mc\cdot}$ 000 (Larousse, article *Pyramides*).

$$\left(\frac{227^{\,\text{mt.}}}{7}\right)^3 = 34120^{\,\text{mc.}}\,000$$

$$\text{d'où, } \frac{2562376}{34120} = 76, \text{ en chiffre rond.}$$

76 est un coefficient un peu faible comparé à celui qui affecte l'expression du volume total de la pyramide. Mais comme il s'applique à une pyramide qui n'est plus intacte, il le confirme.

lière, si bien appropriée aux circonstances, qu'elle dut revêtir un sens mystique aux yeux des Égyptiens.

Je fais peut-être de l'analyse a posteriori. Je prévois la critique ou, tout au moins, l'objection. Cependant, on m'accordera que les architectes, avant d'entreprendre un travail aussi formidable que la construction ou l'agrandissement des grandes pyramides, devaient s'efforcer de prévoir la quantité de pierres qui entrerait dans le monument, dans quelle mesure il convenait d'exploiter les carrières, d'assurer les transports, de composer le chantier.

En appliquant la formule dont le principe vient d'être exposé, rien n'était plus simple que de dresser ce que nous appelons aujourd'hui l'avant-mètre du projet et le détail estimatif de la dépense.

A la rigueur, une expérience directe eût été exécutée à peu de frais. Il aurait suffi de la faire sur des cubes de $\frac{\alpha}{14}$, $\frac{\alpha}{28}$, $\frac{\alpha}{56}$ de côté, dont le volume eût représenté $\frac{1}{640}$, $\frac{1}{5120}$, $\frac{1}{40960}$ du cube de la pyramide. Mais elle eût été tentée à titre de simple vérification. Comme tous les constructeurs, les Égyptiens se rendaient compte du volume d'un cube en fonction du côté[1]. Il ne faut pas oublier non plus que les propriétés géométriques et numériques du triangle rectangle sacré, 3, 4, 5, leur étaient familières avant l'époque où fut écrit le traité sur Osiris[2]. Si l'on ne peut pas en déduire que les contemporains de Chéops en étaient instruits, il semble en résulter que l'Égypte s'intéressait

1. Pour fixer les idées, je choisirai un exemple numérique et j'examinerai le cas d'une pyramide équilatérale, à base carrée de 70 pieds de côté.

$$r = \overline{10 \text{ pieds}}^3 = \overline{1000 \text{ pieds}}^3$$
$$V = 80\, r = 80000\, \overline{\text{pieds}}^3$$

10 $\overline{\text{pieds}}^3$ de pierre pèsent environ 1 tonne.

Les 80000 $\overline{\text{pieds}}^3$ auraient par conséquent pesé 8000 tonnes. A supposer qu'une barque ait pu porter 20 tonnes, 400 barques eussent été nécessaires pour approvisionner le chantier.

2. *Sup.*, p. 14, note 1.

aux spéculations géométriques. Au surplus, aucune formule n'eût-elle associé le facteur 40 aux facteurs 3 et 7, que la constitution de la pyramide équilatérale, à base carrée, eût accusé la prédominance des nombres 4 et de 8 et leur liaison intime avec les nombres 3 et 7. 40 se distingue de 4, c'est entendu. Mais le décuple de 4 se présentait à l'esprit quand on voulait donner l'impression d'un chiffre élevé que 4 était incapable de laisser.

En résumé, 40 décuple de 4 et moitié de 80 s'était imposé aux constructeurs des pyramides au même titre que les nombres sacrés 3 et 7. Dans ces conditions, n'est-on pas autorisé à penser que, après avoir travaillé longtemps sur les chantiers des Pharaons, les Hébreux, qui, à l'exemple des Chaldéens, devaient croire à la vertu, à la puissance magique des nombres, avaient hérité des superstitions numériques des Égyptiens en même temps qu'ils avaient emprunté la forme et la décoration figurée de l'Arche d'alliance qui, pour les adorateurs de Jéhovah, présentait une bien autre importance que des combinaisons arithmétiques ou géométriques ?

Telle est la question qui se pose. J'incline à la résoudre par l'affirmative.

En tout état de cause, la fortune singulière dont les nombres 3, 7 et 40 n'ont cessé de jouir à travers les siècles ne tient ni à des jeux du hasard, ni à des opérations mystérieuses. Elle ne se fonde pas davantage sur les raisons physiologiques fausses ou les calculs astrologiques sans valeur, invoqués après coup. Mais elle a comme origine probable des propriétés mathématiques et des rapports de valeurs bien faits pour impressionner la haute antiquité qui les constatait sans être en état d'en comprendre la raison.

LIVRES OFFERTS

M. Homolle présente à l'Académie le tome XXII, fascicule 2, des *Monuments et Mémoires* de la fondation Piot.

SÉANCE DU 17 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

A propos de la correspondance, M. Salomon Reinach communique à l'Académie une note de M[lle] Duportal relative à des dessins appartenant à la Bibliothèque de l'Institut, et qu'elle attribue à Jacques I[er] Androuet du Cerceau :

« Les dessins originaux de Jacques I[er] Androuet du Cerceau peuvent être groupés en deux catégories bien distinctes : celle des dessins mis au net sur vélin, et celle des dessins de premier jet, études, esquisses, croquis, notés sur simple papier.

« La plupart de ces derniers ont été retrouvés soit comme des fragments d'albums défaits, soit à l'état de pièces isolées, souvent mêlées à l'œuvre d'autres artistes.

« C'est ainsi qu'il y a une trentaine d'années, l'historien des Du Cerceau, M. de Geymüller, découvrait dans un recueil factice du Cabinet des Estampes (Hd, 197), le projet d'une des façades du château de Charleval. Or toutes les raisons qu'il a pu donner pour justifier son identification (style, manière, détails caractéristiques) peuvent être invoquées pour attribuer au même artiste un dessin anonyme contenu dans un recueil que possède la Bibliothèque de l'Institut (in-fol. N.13[c], p. 95, n° 2).

« Il s'agit d'une étude faite précisément encore pour Charleval [1]; et, de plus, il y a, en faveur du dessin de l'Institut, une preuve qui manque à celui du Cabinet des Estampes. Ce croquis présente avec une des planches du second volume des *Plus Excellens bastiments de France* (Charleval, Face commencée dedans la basse court), assez de ressemblance pour mettre hors de doute le nom de l'édifice, en même temps qu'assez de variantes pour écarter l'hypothèse d'une copie de la gravure.

« L'étrange et éphémère château de Charleval semble avoir été la « grande pensée » et la conception toute personnelle de Jacques I[er] Androuet Du Cerceau. Cette construction était des-

1. Près de Fleury-sur-Andelle (Eure).

tinée à devenir la résidence préférée de Charles IX, et peut-être l' « Anet » de Marie Touchet. La mort du roi arrêta les travaux déjà relativement avancés. Le château fut vendu à un financier. Un siècle plus tard, il n'en subsistait que des ruines ; et aujourd'hui, c'est à peine si un pan de mur des communs signale la dernière en date des grandes demeures de la Renaissance.

« L'architecte, pour se consoler de son rêve brisé et pour faire connaître à la postérité toute l'importance de son projet, consacra à son château plus de planches de son livre qu'à Chenonceaux ou aux Tuileries ; mais le regret — un regret légitime — perce dans la courte notice qui accompagne ces gravures.

« Du Cerceau avait dû faire, en vue de la construction de Charleval, de nombreuses études de détail. Aussi est-ce toujours sous son nom qu'il faudrait classer, semble-t-il, quatre autres projets de portes ou de façades qui figurent dans le recueil de l'Institut [In-fol. N13c, p. 34, 39-40, 70 (nos 3 et 4)] et qui très visiblement concernent le même édifice que le croquis de la p. 95.

« Resterait à faire, en quelque sorte, une contre-épreuve, par le rapprochement et l'examen comparatif de ces dessins anonymes et de pages similaires des albums de Du Cerceau qui sont conservés à l'École des Beaux-Arts, au Cabinet des Estampes, au Petit-Palais, ou dans des collections particulières. Des mesures de prudence ont rendu et rendront encore pour quelques mois cette confrontation impraticable.

« En attendant, ce n'est que sous l'expresse réserve des résultats qu'elle pourra donner que nous proposons de voir dans les dessins en question des œuvres originales d'Androuet Du Cerceau.

« Nous ajouterons que le recueil dont font partie ces croquis contient des dessins dus à des mains diverses, mais les uns et les autres exécutés très probablement entre 1540 et 1640. Nous avons l'intention de chercher à les identifier et à déterminer, dans la mesure du possible, l'origine première de ce curieux volume. »

L'ordre du jour appelle la continuation du vote pour l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Maspero.

Le Président lit les articles du règlement et rappelle les noms

des candidats avec le nombre de voix obtenues par chacun d'eux le 6 décembre 1918.

Ce sont, par ordre alphabétique, MM. Bénédite, Delachenal, Dorez, Huart, Jeanroy, Lejay, Loth, Martha, Moret et Vernes.

Le nombre des votants est de 30. — Au premier tour, M. Huart obtient 15 voix, et M. Loth 14. Il y a en plus un bulletin nul, ce qui abaisse la majorité absolue à 15 voix.

En conséquence, M. Huart est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Salomon Reinach commence la lecture d'un travail sur un tableau du Musée de Varsovie qui représenterait la famille d'Henri II.

Avant de donner la parole à M. Svoronos, directeur du Musée numismatique d'Athènes, le Président salue en quelques mots M. Venizélos qui assiste à la séance :

Monsieur le Président,

« Je sais votre peu de goût pour les démonstrations excessives ; vous n'avez pas à craindre pareil accueil de notre coutumière modération. Mais je m'en voudrais, et mes confrères seraient en droit de m'en vouloir, si j'omettais de vous dire, très simplement, le plaisir que nous cause votre présence parmi nous, à l'occasion d'une lecture que nous devons entendre de l'un de vos compatriotes. L'estime profonde qu'inspire votre caractère, votre action politique, toute de dévouement à votre patrie, de loyauté et d'honneur, l'aide efficace que votre initiative a value à mon pays dans l'effroyable guerre qui vient de se terminer victorieusement, tout, en dépit de votre modestie, m'interdisait de garder le silence devant l'illustre visiteur venu chez nous en hôte momentané de Paris, et je crois pouvoir ajouter, en sincère ami de la France.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui porte son attention principalement sur le passé, qu'il appartienne au moyen âge occidental ou aux vieilles civilisations de l'Orient et de l'Extrême-Orient, fait dans ses travaux une part importante à l'antiquité classique, et elle a, vous le savez, M. le Président,

de grands intérêts scientifiques en Grèce. Ils sont représentés par cette École française d'Athènes, le plus ancien des Instituts étrangers fondés dans votre pays, sur laquelle s'exerce son bienveillant patronage, et qui rend à la science universelle des services que vos compatriotes sont les premiers à reconnaître, dans un esprit de justice et d'impartialité qui leur fait honneur. En communauté de vues avec votre diligente *éphorie*, qui compte des savants dont nous apprécions comme elles le méritent les recherches et les publications, elle a, plus d'une fois, entrepris et patiemment poursuivi sur votre sol des fouilles fructueuses, dont vous connaissez la valeur. Aux côtés de la Légation de France, elle forme un lien solide entre nos deux nations, d'autant plus fort qu'il est tout intellectuel, et n'a pour origine et pour but que le culte désintéressé de la science. Souffrez, M. le Président, que je la recommande à votre sollicitude, dont vous lui avez déjà donné tant de preuves.

« Je ne voudrais pas vous laisser croire — et ce seront mes dernières paroles — que cette vénérable antiquité est l'unique raison de notre sympathie pour la Grèce. Les temps ont bien changé. Notre philhellénisme embrasse aujourd'hui de plus vastes espaces ; il n'a plus pour objet seulement vos grands ancêtres, et la Grèce de la période byzantine, si attachante par son art ; il va à toute la Grèce, à celle d'aujourd'hui comme à celle des siècles écoulés ; il va à celle de demain, dont il essaye de démêler dans l'avenir les destinées encore incertaines, mais qu'il désire prospères et dignes des magnifiques efforts accomplis par votre peuple laborieux et vaillant. Ce sont là, je le sais, M. le Président, les légitimes préoccupations qui vous hantent; il vous est, si je ne me trompe, arrivé parfois, comme à beaucoup de vos compatriotes, de porter avec quelque fatigue le poids de votre glorieux passé. Ce sentiment est peut-être plus vieux en Grèce que vous ne le pensez. Au temps lointain où j'habitais Athènes, je me souviens que Koumanoudis, ce savant qui a tant fait pour le développement des études d'épigraphie grecque, me dit un jour, comme mon zèle de néophyte lui suggérait de bouleverser tout un quartier de la ville pour dégager les antiques restes qu'il semblait devoir recéler : « Les vivants ont bien aussi droit à la vie.»

« Et il avait raison. La vie peut se concilier avec le respect et l'admiration des morts, mais elle se doit à elle-même de tracer son chemin sur les pentes qui conduisent au progrès, au bonheur. C'est l'ascension que, pour ma part, je souhaite de tout mon cœur à votre chère patrie, M. le Président. »

M. Jean Svoronos fait une communication sur de récentes découvertes numismatiques faites en Grèce [1].

M. Babelon fait ressortir l'importance des documents que M. Svoronos a placés sous les yeux de l'Académie, et présente quelques observations. Une discussion s'engage entre lui et M. Svoronos, à laquelle prend part M. Homolle.

COMMUNICATION

L'ATELIER MONÉTAIRE FRANC DU PÉLOPONNÈSE. — L'ATELIER MONÉTAIRE DU STEPHANÉPHORE DES ATHÉNIENS. — MONNAIES D'OR FRAPPÉES PAR LE TYRAN LACHARÈS AVEC L'OR DE LA PARURE DE L'ATHÉNA PARTHÉNOS DE PHIDIAS,

PAR M. JEAN SVORONOS, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES.

Les découvertes archéologiques dont je voudrais entretenir l'Académie quelques instants sont au nombre de trois :

a) *L'atelier monétaire franc du Péloponnèse.*

La première découverte intéresse particulièrement l'histoire de France. Elle est due à un de nos jeunes éphores des antiquités médiévales, M. Georges Sotiriou, savant byzantiniste, connu de plusieurs d'entre vous. M. Sotiriou vient de mettre au jour par ses fouilles, en Élide, l'atelier monétaire franc du Péloponnèse fondé en 1246 par Guillaume Ier de Villehardouin. Cet atelier était installé dans le donjon

1. Voir ci-après.

colossal et admirablement conservé de la célèbre forteresse franque de Clairemont (Clermont-Clarence), aujourd'hui Glarenza, située à la pointe d'Élide de la Morée franque, au promontoire du même nom, vis-à-vis de l'île de Zante. On sait qu'on l'appela plus tard *Castel-Tornese* ou *Château Tournois*, précisément du nom des innombrables deniers tournois qui sont sortis de son atelier.

Ces deniers, répandus dans tout l'Orient latin, ont un type calqué sur celui des tournois francs, et ils n'en diffèrent que par la légende CLARENTIA ou DE CLARENTIA, au lieu de TURONUS CIVIS.

L'histoire et les variétés de ces deniers si communs sont, comme vous le savez, admirablement exposées et décrites dans le grand recueil intitulé : *Numismatique de l'Orient latin*, que la science doit à votre illustre confrère M. Gustave Schlumberger. C'est lui qui nous apprend que c'est Geoffroy Ier de Villehardouin (1209-1218), baile de Morée depuis 1207, qui, le premier, obtint le droit de frapper monnaie, à l'occasion du mariage de son fils avec Agnès de Courtenay, sœur de l'empereur Robert. Celui-ci aurait octroyé au prince d'Achaïe le droit de *faire battre monnoye de petits tournois en son pays.*

Mais il paraît toutefois que la frappe ne commença que plus tard, non point sous le règne de Geoffroy Ier de Villehardouin, mais bien sous celui de son second successeur Guillaume Ier de Villehardouin. Ce fut le roi Louis IX lui-même qui accorda pendant son voyage de Chypre, dans le courant de 1249, l'autorisation de frapper des deniers tournois au type de ceux de France. Ces deniers durent jouir en Grèce d'une vogue immense, car nous en trouvons chaque jour de grands trésors et leur type fut imité non seulement par les princes de l'Orient, mais aussi par beaucoup d'autres.

Leur fabrication s'arrêta après un siècle, sous le règne de Robert de Tarente (1332-1364), à cause de la concurrence

écrasante des ateliers vénitiens qui, ayant reconnu les grands profits que l'on pouvait retirer de la circulation des deniers tournois, s'étaient mis à en fabriquer des quantités considérables pour leur commerce d'Orient.

« Clarenza (Chiarenza), dont le souvenir n'existe plus aujourd'hui que dans le titre du duc de Clarence, passé de la Maison d'Achaïe dans la Maison d'Angleterre, fut sous les princes d'Achaïe la capitale politique et administrative du pays. Elle fut au moyen âge une ville florissante, une cour féodale célèbre par sa magnificence [1]. »

Etant donné qu'il s'agit d'un atelier créé par un prince français célèbre entre tous, Guillaume de Villehardouin, M. Sotiriou m'a prié de communiquer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la primeur de sa découverte. Nous serions très honorés, lui et moi, si une Revue française pouvait donner l'hospitalité à ces documents, qui intéressent l'histoire de la France en Orient.

b) *L'atelier monétaire du Stephanéphoros des Athéniens.*

La seconde des découvertes numismatiques que je me borne à annoncer à l'Académie est, en quelque sorte, par un hasard vraiment providentiel, le pendant de celle de M. Sotiriou, car il ne s'agit de rien de moins que de la découverte de l'atelier monétaire de l'ancienne Athènes.

Je viens de découvrir en effet dans la forteresse du cap Sunion, au Laurion, le plus fameux des ateliers monétaires de la Grèce antique, atelier qui était désigné, comme vous le savez, sous le nom de « la maison de Stéphanéphore ». On l'appelait ainsi à cause du héros, protecteur de l'atelier, qui était représenté posant une couronne sur sa tête, se couronnant lui-même (στέφανον ἐπιφερόμενος).

Le plus intéressant des débris que j'ai reconnus comme appartenant à cet atelier, consiste en un bas-relief magni-

1. G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 310 et 312.

fique, de style archaïque avancé, qui représente le héros Stephanéphore lui-même se posant de la main droite la couronne sur la tête.

Je ne voudrais pas abuser des instants de l'Académie en insistant sur les détails de cette découverte que je ne fais qu'indiquer. Qu'on me permette seulement d'ajouter que je viens de lui consacrer un travail descriptif, en grec, et un commentaire développé qui remplit une partie du XVIII[e] volume de mon *Journal international d'archéologie numismatique*, qui va être incessamment distribué.

c) *Monnaies d'or frappées par le tyran Lacharès avec l'or de la parure de l'Athéna Parthénos de Phidias.*

La troisième et dernière découverte numismatique que je voudrais signaler à l'Académie me paraît, si je ne m'abuse, d'un intérêt plus grand encore : nous venons de découvrir à Athènes, et de faire entrer dans notre collection nationale, une monnaie d'or très petite, mais qui m'a profondément ému, car elle m'a aidé à retrouver dans toutes nos collections numismatiques une partie de l'or le plus sacré du monde entier. Il s'agit de l'or même dont avait été fabriquée la parure merveilleuse de la fameuse statue chryséléphantine de la Vierge du Parthénon, due au ciseau de Phidias. Je m'explique.

Tous les numismates savent que la République athénienne, dès le temps même de Solon, n'a jamais aimé frapper de la monnaie d'or. Le monnayage de l'or était considéré dans l'antiquité grecque comme un privilège du grand Roi, puis plus tard, des rois grecs, à partir de Philippe II de Macédoine. Les Athéniens, qui possédaient les riches mines d'argent du Laurion, se contentaient de monnayer l'argent. Ils frappèrent une incommensurable quantité de pièces d'argent renommées pour leur bon aloi, et très recherchées dans tout le commerce international. Elles sont si nombreuses qu'il m'a fallu, pour figurer leurs principales

variétés dans *le Corpus des monnaies d'Athènes*, que j'imprime en ce moment, la plus grande partie des 124 grandes planches qui accompagnent ce recueil.

L'or, que les Athéniens possédaient, tout de même, en abondance, leur venait de différentes sources : des mines de Thrace, des impôts de leurs alliés, des offrandes à la déesse, du butin des guerres médiques, etc... Ils ne le convertissaient pas en monnaies, ni même en lingots, qu'ils eussent accumulés dans des trésors cachés. Supérieurs en cela et plus intelligents qu'aucun autre peuple de l'antiquité, ils le transformaient, pour en centupler la valeur et pour ne pas le dépenser à la légère, en objets d'art d'un caractère religieux et sacré ; ils en faisaient des statues chryséléphantines de leurs dieux, des vases sacrés, des *anathèmata* et des ustensiles du culte et des pompes sacrées. Mais en même temps, ils se réservaient de reprendre cet or et de s'en servir, le cas échéant, dans des circonstances exceptionnelles, « pour le salut de la ville », c'est-à-dire seulement lorsque la patrie était en extrême danger.

C'est certainement à cause de cela seulement, et non pour se défendre de la calomnie, que Phidias reçut l'ordre de fabriquer et d'ajuster la fameuse parure d'or de sa Parthénos de telle sorte qu'on pût, en cas de besoin, l'ôter sans gâter ou détériorer la statue elle-même. Le seul devoir des Athéniens, en pareille circonstance, obligation sacrée contractée envers la déesse, était qu'une fois le danger passé et la ville sauvée, ils devaient restituer cet or en rétablissant dans sa forme primitive la parure de la statue et le reste de son trésor sacré en or, et cela sans en amoindrir ni la quantité ni, si possible, le travail artistique.

Cet état de choses nous est connu surtout par Thucydide[1] qui rapporte le fameux discours de Périclès au début de la guerre du Péloponnèse, lorsque, pour donner confiance

1. II, 13.

à ses concitoyens, il leur fait l'énumération de leurs forces militaires et économiques. Périclès, après avoir mentionné les grandes richesses que la ville possédait alors, s'exprime ainsi, selon Thucydide (traduction de Ch. Zévort) : *Il ne comprenait pas dans cette somme l'or et l'argent non monnayé, résultant des offrandes privées et publiques, les vases sacrés affectés aux cérémonies et aux jeux, les dépouilles de Médès, et d'autres richesses du même genre qui n'allaient pas à moins de cinq cents talents. Il énuméra aussi les richesses des autres peuples, qui étaient assez considérables, et dont ils pourraient se servir, y compris même les ornements d'or qui couvraient la statue de la déesse, si toutes les autres ressources faisaient défaut. Il établit qu'il y avait là quarante talents pesants d'or pur, et que la totalité pourrait se détacher. Il ajoutait que, si l'on en faisait usage pour le salut public, il faudrait plus tard le remplacer par une valeur égale.*

L'extrême danger pour Athènes, prévu par Périclès, se présenta pour la première fois pendant la guerre du Péloponnèse, lorsque, en 407 av. J.-C., peu avant la prise de leur ville par Lysandre, les Athéniens ayant subi plusieurs grands désastres successifs, perdirent leur flotte entière. Pour en construire une nouvelle de 150 trirèmes, qui fût capable de sauver leur ville de la catastrophe finale, ils résolurent de mettre la main sur la réserve d'or sacré de la déesse du Parthénon. Ils prirent alors 8 des 10 grandes statues des Victoires d'or qui, sur l'Acropole, entouraient leur déesse tutélaire, et ils les envoyèrent au creuset pour les convertir en monnaie.

Dans ces tragiques conjonctures, l'orateur qui osa proposer cet acte d'aliénation de l'or sacré pour le salut suprême de la Patrie, par un sentiment de piété et pour ne pas choquer le peuple athénien, aussi bien que pour éviter le manque de respect envers la Divinité, se sert de l'euphé-

misme célèbre : *Servons-nous des Victoires comme alliées contre l'ennemi*[1].

Les numismates et les archéologues, parmi lesquels je citerai au premier rang vos confrères MM. Foucart et Babelon, ont déjà reconnu et identifié un petit nombre de monnaies d'or d'Athènes, pièces fort rares, qui ont été sûrement frappées avec l'or de ces Victoires. Elles sont les plus anciennes monnaies d'or d'Athènes que nous possédions. Toutes sont au même type que les monnaies d'argent contemporaines ; elles se distinguent seulement par le symbole qui est dans le champ et qui indique l'année de la frappe : c'est une petite branche d'olivier sacré qui, vraisemblablement, n'est rien autre que le symbole abrégé des couronnes d'olivier que les Victoires envoyées à la fonte présentaient à leur patronne Athéna.

Toutes ces pièces sont figurées sur la planche 15 de mon *Corpus* encore inédit.

Après ces premières pièces frappées avec l'or sacré des Victoires de l'Acropole vint, un siècle plus tard, si l'on en juge par leur style, une nouvelle et très riche série de monnaies d'or d'Athènes, qui est composée surtout de statères ; j'en connais plus de vingt-cinq exemplaires, dont plusieurs appartiennent à votre Cabinet des médailles.

Toutes ces grandes pièces, ainsi que leurs rares subdivisions, portent les mêmes types que les monnaies d'argent contemporaines, mais elles s'en distinguent par le symbole du champ. Ce symbole est la corbeille sacrée en or que chacune des cent vierges *canéphores* de la déesse portait sur la tête dans la procession des Panathénées.

On ne savait pas jusqu'ici dans quelle occasion et avec quel or abondant avaient été frappées ces pièces, qui sont d'une fabrique très manifestement postérieure à celle des pièces du temps de la guerre du Péloponnèse.

1 Phrase si justement interprétée et traduite par Quintilien : *Victoriis utendum esse.*

Or la petite monnaie d'or que nous venons de découvrir à Athènes, et qui motive ma dissertation, appartient par son style et son poids à cette même série de statères qui ont une corbeille pour symbole. On en connaît depuis longtemps un autre exemplaire qui n'offre avec celui-ci qu'une légère variante. Ces petites pièces d'or sont des monnaies divisionnaires du statère ; elles paraissent être des 3/8 d'hecté.

Elles diffèrent pourtant du statère en ce qu'au lieu de la tête de Pallas, elles portent, au droit, l'égide d'Athéna, ornée du gorgonion. Or nous savons précisément que cette égide d'or formait la parure la plus belle et la plus caractéristique de la statue chryséléphantine de la Parthénos de Phidias. Ce fait doit être rapproché de la constatation que nous pouvons faire avec l'aide de l'immense matériel que j'ai réuni pour mon *Corpus des monnaies d'Athènes*, que la fabrique de toute cette série de pièces d'or est *absolument identique* à celle des pièces d'argent athéniennes frappées avec une grande négligence technique au temps de Démétrius Poliorcète, pièces à l'aspect rude et aux bords irréguliers, presque carrés, qui sont exactement décrites et datées par un passage célèbre de Diogène de Laerte.

Tout cet ensemble de remarques nous rappelle le grand fait historique suivant : c'est que, lorsqu'entre 296-294 avant J.-C. le roi de Macédoine Démétrius Poliorcète assiégeait Athènes, la ville étant en proie à la famine et sur le point de succomber, le chef qui la défendait, Lacharès, le tyran si décrié par le parti de Démétrius, voulant sauver Athènes, osa, à son tour, comme cela lui était permis par la tradition, mettre la main sur le trésor d'or de la Minerve, qu'il *dépouilla* complètement de tous ses ornements et de toute sa parure.

Or nous savons que dans ce grand trésor d'or de la déesse du Parthénon, les objets les plus sacrés et les plus

caractéristiques étaient précisément ceux qui forment le *type* des petites et le *symbole* des grandes pièces d'or que nous étudions : c'est-à-dire *l'égide* de la statue de Phidias et les 100 corbeilles d'or que le célèbre homme d'État athénien Lycurgue ajouta en 334-330 av. J.-C. au trésor sacré de la déesse pour qu'elles fussent portées par cent vierges dites, à cause de cela, *canéphores*, dans les pompes des Panathénées (Paus., I, 29, 16). D'où il résulte que je ne puis douter que cette abondante série de pièces d'or ne soit ce qui nous reste de la parure et du trésor sacré de la déesse mis au creuset par Lacharès.

Si ce tyran fameux est décrié dans l'histoire, c'est moins pour le fait de s'être servi de l'or de la Parthénos, chose permise pour le salut suprême de la ville en danger, que pour en avoir retenu une grande partie pour son propre compte. Polyen (III, 7, 1) nous raconte la fuite à cheval de Lacharès, qui, au moment de la prise de la ville, en sortit déguisé en mendiant portant une corbeille sous le bras ; il prit la fuite en jetant à pleines mains des pièces d'or pour retarder la poursuite des cavaliers qui lui donnaient la chasse et qui s'arrêtaient pour ramasser cet or. Le texte de Polyen dit, il est vrai, que ces pièces d'or étaient des *dariques d'or*, mais comme les dariques étaient alors, depuis longtemps déjà, hors de la circulation internationale et remplacées par les statères de Philippe, d'Alexandre et de ses successeurs, et comme, d'autre part, *l'expression* de Polyen, *dariques d'or*, contient un pléonasme choquant, comme serait l'expression *Louis d'or* ou *Napoléon d'or*, il est pour moi hors de doute qu'il faut lire dans ce texte *statères attiques d'or* au lieu de *dariques d'or*. Il s'agissait donc en réalité, dans le texte de Polyen, ou tout au moins dans la source de son texte, des monnaies d'or attiques que Lacharès avait fait frapper au nom des Athéniens (AΘE) avec l'or de la déesse et dont il emportait pour lui-même une bonne partie en fuyant vers la Béotie où précisé-

ment il trouva la mort, châtiment de son larcin (Paus., I, 25, 7).

Ainsi, Messieurs, nous avons dans nos médailliers et nous pouvons toucher de nos mains, sous la forme de pièces d'or, une partie de l'or sacré dont Phidias avait fait la parure de la plus belle statue du monde, de celle qui représentait la déesse inspiratrice des plus hautes et des plus nobles conceptions de l'esprit humain.

En ce moment où la France triomphe, comme jadis Athènes à Marathon et à Salamine, vous comprendrez la pensée que me suggère la découverte de cet or de la parure de l'Athéna de Phidias. Votre éminent confrère M. Homolle avait bien raison, lorsqu'il y a deux ans, dans la séance publique des cinq Académies, il évoquait par avance le génie du grand sculpteur qui, aussitôt la paix signée, essaierait de créer l'image idéale et éternelle de votre glorieuse patrie. Pour moi, de tout mon cœur, je désirerais voir à l'œuvre ce nouveau Phidias. Je voudrais qu'il entrât dans la composition de ce chef-d'œuvre moderne quelque parcelle de l'or sacré de la Vierge du Parthénon. Je voudrais avoir alors les mains pleines de cet or et vous l'offrir de la part de toute ma nation pour parer l'image de votre Patrie, car ainsi nous verrions s'accomplir ce miracle : cet or retrouverait son ancienne sainteté.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Jean Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien* (tome XLI des *Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire sous la direction de M. Georges Foucart.* — Premier et deuxième fascicules (Le Caire, 1918), in-4°) ;

J. N. Svoronos, Τὸ Μητρῷον τοῦ Ἰλισοῦ καὶ ἡ ζωφόρος αὐτοῦ (tome XVIII, 1916-1917, du *Journal international d'archéologie numismatique*, dirigé et publié par J.-N. Svoronos, directeur du Musée national de numismatique, Athènes, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 24 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Archibald Sayce et Mgr Ladeuze, nommés correspondants, adressent à l'Académie leurs remerciements.

M. P. Paris remercie l'Académie de la subvention de 5.000 fr. qu'elle lui a accordée pour la continuation des fouilles de Bolonia.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie une amplification du décret qui approuve l'élection de M. Clément Huart.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Huart et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Salomon Reinach achève la communication commencée à la précédente séance. Il appelle l'attention sur un grand tableau du Musée de Varsovie qui représente, selon lui, Catherine de Médicis, quatre de ses enfants et Marie Stuart, rendant visite à Diane de Poitiers au printemps de 1556 ; le lieu de la scène est probablement Chenonceaux, propriété de Diane depuis 1547. Ce tableau, que Vitet et Léon de Laborde virent à Paris en 1863, fut attribué par eux à Clouet, mais négligé depuis de tous les historiens de l'art français. M. Reinach essaie d'établir que les connaisseurs de 1863 avaient raison ; le portrait de Charles IX enfant est commun au tableau en question et à un autre, représentant Diane de Poitiers au bain, connu depuis 1904 seulement, qui est signé de Clouet. De cette dernière peinture qui dut être célèbre, M. Reinach étudie les répétitions et les variantes : tantôt la tête de Gabrielle d'Estrées a été substituée à celle de Diane, tantôt on voit dans la baignoire deux femmes, Gabrielle d'Estrées et sa sœur. Enfin M. Reinach propose d'attribuer à l'atelier de Clouet, et non à l'école de Fontainebleau, un grand tableau du

Musée de Rouen représentant Diane et ses nymphes. Diane est Diane de Poitiers ; un cavalier qui passe au second plan est Henri II, vêtu du costume blanc et noir qu'il avait adopté pour se conformer à celui de la favorite, restée en deuil de son premier mari, le grand-sénéchal de Normandie Louis de Brézé. M. Reinach insiste sur l'intérêt que présente le tableau de Varsovie, notamment pour l'iconographie de Marie Stuart, et exprime le vœu que le Musée de Varsovie le prête temporairement au Louvre ou à Versailles, pour faciliter les comparaisons.

M. le comte Durrieu conteste les identifications proposées par M. Salomon Reinach, relativement aux personnages qui figurent sur le tableau de Varsovie.

M. Senart lit des extraits d'une lettre écrite de l'Inde par M. Foucher, qui signale brièvement les fouilles actuellement pratiquées dans le pays, et les découvertes qui en ont été le résultat.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part du commandant Espérandieu, le t. VII du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*. Ce volume comprend les monuments figurés des Séquanes dont Besançon et Mandeure étaient les villes les plus importantes, puis ceux des Helvètes avec Avenches et Windisch. On y trouve ensuite les monuments religieux et militaires des territoires actuellement occupés par nos troupes, ceux de nos villes reconquises des bords du Rhin vers lesquelles vont en ce moment toutes nos pensées, Strasbourg, Königshoffen, Brumath, Neuwiller-lès-Wœrth, Niederbronn, Saverne et Mayence. On peut dire que le grand ouvrage auquel le nom du commandant Espérandieu restera attaché est un des plus précieux instruments de travail dû à l'érudition française dans ces dernières années. Le premier volume a paru en 1907. Dix années ont suffi à l'auteur, sans négliger aucun de ses devoirs militaires au cours de cette longue guerre, pour achever son œuvre appelée à rendre des services incalculables à l'étude de nos antiquités nationales. Le t. VIII et dernier paraîtra incessamment ; il comprendra les Némètes et les Vangions, avec un supplément général dont le texte est déjà composé.

M. Maurice Croiset offre à l'Académie un ouvrage de M. Abel Lefranc :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, un ouvrage intitulé : *Sous le masque de Shakespeare. William Stanley, VI*[e] *comte de Derby.*

« Tout le monde sait quel étrange contraste existe entre la vie de William Shakespeare de Stratford-sur-Avon et l'œuvre qui lui est communément attribuée. D'une part, une série de chefs-d'œuvre, qu'une admiration toujours croissante a placés au premier rang entre les plus remarquables productions du génie humain ; d'autre part, une biographie insignifiante, qui laisse entrevoir un homme d'origine rustique, dénué de culture, de sentiments plutôt vulgaires et mesquins dominé par des soucis matériels et profondément étranger au monde qu'il est censé avoir fait revivre dans son théâtre.

« On sait aussi quelles tentatives ont été faites par plusieurs critiques vivement frappés de ce contraste, pour découvrir parmi ses contemporains quelqu'un, sur qui reporter sans invraisemblance l'honneur de cette merveilleuse création. Aucune de ces attributions n'a réussi à se faire généralement accepter.

« Celle que vient d'introduire M. Lefranc paraît se distinguer avantageusement des précédentes par la force et la variété des preuves sur lesquelles elle s'appuie. William Stanley est désigné par des documents confidentiels comme adonné secrètement à la composition d'ouvrages dramatiques, qui le détournaient de toute autre préoccupation. C'est donc un témoignage formel qui est à la base de la démonstration. Autour de ce témoignage, se groupe tout un faisceau de coïncidences frappantes, qu'il faudrait rapporter en détail pour en faire sentir toute la valeur. Il suffira de dire que non seulement un grand nombre d'allusions obscures, répandues dans les pièces de Shakespeare et mal comprises jusqu'ici, s'éclairent par ce qu'on sait de la vie de William Stanley, mais que — ce qui est plus décisif encore — des pièces entières portent le reflet des principales phases de sa vie. Les chapitres de M. Lefranc sur *Peines d'amour perdues*, sur *Comme il vous plaira*, sur *Hamlet*, sur *la Tempête*, sont de nature à laisser peu de doute, si je ne me trompe, dans des esprits non prévenus. Et l'admirable série des drames historiques prend vraiment une signification nouvelle, dès qu'on la considère avec lui du point de vue de ce grand seigneur anglais apparenté à la famille de Lancastre. Ainsi s'explique aussi le caractère aristocratique qui se fait sentir si vivement dans le style et l'esprit de ce vivant théâtre et qui répond si peu à ce que nous savons du pauvre acteur de Stratford. »

SÉANCE DU 31 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Henri Pirenne, élu associé étranger, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Schœntjes, recteur de l'Université de Gand, communique à l'Académie la liste de ceux qui, Belges, Hollandais ou Allemands, ont accepté une chaire dans la Vlaamsche Hoogeschool, installée par l'envahisseur, en 1916, dans les locaux mêmes de l'Université.

M. Maurice Croiset annonce au nom de la Commission du prix de Chénier, que le prix a été partagé de la manière suivante :

1500 francs à M. P. Mazon pour *Hésiode, les Travaux et les Jours*, édition critique ; — et 500 fr. à M. H. Pernot, pour sa *Grammaire du grec moderne*.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 7 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

L'Académie, sur la proposition de M. H. Cordier, rapporteur de la Commission de la Fondation Benoît Garnier, vote une subvention de cinq mille francs à M. Foucher, en vue d'une exploration dans le Nord-Ouest de l'Inde.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres libres pour remplir les places devenues vacantes par suite du décès de MM. l'abbé Thédenat et le marquis de Vogüé.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres.

Il rappelle ensuite les noms des candidats au fauteuil de MM. l'abbé Thédenat : ce sont, par ordre alphabétique, MM. Adrien Blanchet, général Arthur Boucher, Brutails et Pierre Paris.

Il y a 39 votants : majorité, 20 voix.

Au premier tour, M. Blanchet obtient 16 voix ; M. Boucher, 2 voix ; M. Brutails, 6 voix ; M. Paris, 15 voix.

Au deuxième tour, M. Blanchet obtient 17 voix ; M. Brutails, 5 voix ; M. Paris, 17 voix.

Au troisième tour, M. Blanchet obtient 18 voix ; M. Boucher, 1 voix ; M. Brutails, 2 voix ; M. Paris, 17 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au quatrième tour, M. Blanchet obtient 21 voix ; M. Brutails, 3 voix ; M. Paris, 15 voix.

En conséquence, M. Adrien Blanchet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Il est ensuite procédé au scrutin pour l'élection du successeur de M. le marquis de Vogüé.

M. le Président rappelle que les candidats à ce fauteuil sont, par ordre alphétique : MM. le docteur Capitan, le lieutenant-colonel de Castries, Henry Cochin et le commandant Espérandieu.

Il y a 39 votants : majorité 20 voix.

Au premier tour, M. Capitan obtient 8 voix ; M. de Castries, 6 voix ; M. Cochin, 11 voix ; M. Espérandieu, 13 voix.

Il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au deuxième tour, M. Capitan obtient 8 voix; M. de Castries, 7 voix ; M. Cochin, 7 voix; M. Espérandieu, 16 voix.

Il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au troisième tour, M. Capitan obtient 5 voix ; M. de Castries, 6 voix; M. Cochin, 7 voix ; M. Espérandieu, 20 voix.

Il y a un bulletin marqué d'une croix.

En conséquence, M. Émile Espérandieu, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Mgr Bulič, correspondant de l'Académie, assiste à la séance.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation des deux décrets en date du 11 février 1919, qui approuvent l'élection de MM. Adrien Blanchet et Émile Espérandieu, nommés aux places d'académiciens libres devenues vacantes par suite du décès de MM. l'abbé Thédenat et le marquis de Vogüé.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets. Il présente à l'Académie les remerciements et les excuses du commandant Espérandieu, que les exigences du service retiennent momentanément loin de Paris. Il introduit ensuite M. Adrien Blanchet et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Cagnat donne lecture d'une note du lieutenant Albertini sur des milliaires de la route de Senlis à Soissons, découverts par des travailleurs militaires en septembre 1917 [1].

M. Cordier, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait connaître que le prix est décerné à M. Samuel Couling, de Chang-Haï, pour son *Encyclopaedia Sinica*.

M. Glotz commence une lecture sur les fêtes d'Adonis au temps de Théocrite.

MM. Foucart, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. le comte Durrieu a entrepris, en s'appuyant, pour point de départ, sur les indications fournies par les inventaires manuscrits, de rechercher à travers l'Europe s'il ne subsisterait pas encore quelques tableaux provenant des collections qu'a possédées au commencement du xv[e] siècle le fameux duc Jean de Berry, frère du roi Charles V, si connu par son amour des arts. Il commence à exposer le résultat de son enquête en signalant, comme paraissant répondre aux conditions voulues, un petit tableau du Musée de Troyes qui représente ce que l'on appelait une « Pitié de Notre Seigneur », le Christ mort soutenu par la Vierge avec l'aide de saint Jean et de deux anges.

M. Eude donne lecture d'une note sur les mosaïques de Saint-Vital de Ravenne. Il se demande si les personnages qu'on identifie généralement à Justinien et à Théodora représentent bien ces deux souverains.

M. Diehl présente quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

MILLIAIRES DE LA ROUTE DE SENLIS A SOISSONS, PAR M. EUGÈNE ALBERTINI.

Le 3 septembre 1917, des travailleurs employés à l'élargissement du chemin dit « chaussée Brunehaut », entre le village de Béthisy-Saint-Martin (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Crépy-en-Valois) et les ruines gallo-romaines de Champlieu (même arrondissement, même canton, commune d'Orrouy), ont mis à jour des fragments de plusieurs milliaires.

Le lieu de la découverte est vers la limite des communes de Béthisy-Saint-Martin et d'Orrouy. La chaussée Brunehaut, laissant à gauche (en venant de Béthisy) des carrières mentionnées sur la carte d'état-major, monte sur le plateau de Champlieu par une pente très raide ; c'est dans la dernière partie de cette côte, à une cinquantaine de mètres avant que la route arrive sur le plateau, que se trouvaient les milliaires, sur le côté nord de la chaussée. En ce point la largeur de la route, qui est en tranchée, avait été réduite par un talus de terre végétale qui s'était formé peu à peu. En faisant disparaître ce talus, on a exhumé les fragments de milliaires. Ils étaient épars sur une longueur d'environ 8 mètres, et se trouvaient au niveau moderne du chemin. Ce niveau n'a donc pas sensiblement changé depuis l'antiquité : les variations en sens contraire, causées par le rechargement dans les périodes de bon entretien, par l'usure et le ravinement dans les périodes d'entretien insuffisant, se sont compensées.

Je n'ai vu les pierres que le lendemain de la découverte,

alors qu'elles avaient été entassées pêle-mêle sur le côté du chemin. Mais il est certain que les fragments, dès avant l'extraction, n'étaient pas *in situ*. Entre l'accident qui a renversé et brisé les milliaires et le moment où ils se sont trouvés enrobés et protégés par le talus, il s'est à coup sûr écoulé un temps suffisamment long pour que d'importants fragments disparaissent, par les effets des intempéries, du charroi, et du travail des cantonniers.

J'ai recueilli trente fragments, que j'ai déposés à Champlieu, dans la maisonnette du gardien ; cette maisonnette, adossée au théâtre, contient un certain nombre de sculptures de Champlieu. Sculptures et inscriptions auraient besoin d être mieux abritées et mieux conservées.

La matière est la pierre qu'on tire des carrières voisines et qui a été employée dans les constructions de Champlieu. C'est un calcaire de qualité très médiocre, tendre, très sensible au gel ; il contient beaucoup de fossiles.

Huit des fragments recueillis sont des fragments de socle. Ils comprennent une pierre, longue de 0 m 80, haute de 0 m 25, dont la face inférieure reposait sur la terre et dont la face supérieure devait servir de base à l'un des milliaires, — un fragment de socle quadrangulaire (h. 0 m 32) avec la naissance de la colonnette qui formait le milliaire proprement dit, — d'autres fragments présentant des angles ou des surfaces planes (dimensions : 0 m 25 à 0 m 35).

Quant aux vingt-deux autres fragments, l'examen des textes et de la pierre même amène à y reconnaître les restes de quatre milliaires. L'hypothèse que l'un des milliaires aurait été opisthographe, et qu'il n'y aurait eu ainsi que trois colonnettes pour les quatre inscriptions, n'est pas absolument éliminée, mais est peu vraisemblable, d'après la forme et la disposition des fragments.

Les lettres des quatre inscriptions étaient peintes en rouge. Il est resté des traces de peinture en des points où la surface de la pierre est tout à fait rongée et où la gravure

a disparu. En outre, certains signes ou lettres ont été simplement peints, sans gravure.

I

Un fragment :

A N O
F E L I C
G · A B

X

Hauteur du fragment : 0 m 65.

Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m 055 ; lignes 2 et 3, 0 m 06. A la ligne 4, la lettre X, peinte sans gravure, est difficilement perceptible.

Particularités paléographiques : L, avec un crochet vertical à l'extrémité droite de la barre horizontale ; O et C circulaires.

La pierre présente d'assez nombreux fossiles, mais on a pris soin de choisir pour l'inscription le côté où ces fossiles étaient le moins denses. Dans la partie qui devait recevoir des lettres, la surface a été préparée. Une sorte d'encadrement strié, d'exécution grossière, est visible à droite.

Il est manifeste que l'inscription ne couvrait qu'une partie restreinte du milliaire. Cinq fragments anépigraphes (dim. : de 0 m 27 à 0 m 50) semblent provenir de la même pierre. Un, et peut-être deux d'entre eux, portent des traces du cadre qui apparaît à la droite de l'inscription.

On peut restituer, à la ligne 1, [*Gordi*]*ano*. — Cf. *C. I. L.*, XIII, 8911, de l'année 243.

Il faut noter, à la ligne 2, l'abréviation irrégulière *felic*(*i*) (cf. *C. I. L.*, XIII, 8873).

La titulature, terminée par [*Au*]*g*., était suivie de la formule usuelle *ab*... et un nom de ville. X est le chiffre final du nombre indiquant les lieues.

II

Quatre fragments, qui se rejoignent :

IMP M
HILIPPO·AV
M IVL.PH
ONOBIL·CA
BAVG· IX

Hauteur de la partie de milliaire ainsi reconstituée : 0 m 70.

Hauteur des lettres : lignes 1-4, 0 m 06 ; ligne 5, 0 m 055.

A la ligne 5, à droite, on distingue le sommet d'une haste verticale, et celui de deux traits obliques qui ne peuvent provenir que d'une X.

Particularités paléographiques : V, X, avec la branche gauche montant sensiblement plus haut que la branche droite ; N, avec le jambage final montant sensiblement plus haut que le jambage initial ; L, avec un crochet vertical à l'extrémité droite de la barre horizontale.

La surface de la pierre a été, autant que c'était possible, préparée et polie pour recevoir l'inscription. La surface plane par laquelle se terminait en haut le milliaire est conservée en partie. Une fissure, antérieure à la gravure, traverse de haut en bas le fragment de gauche.

Deux fragments anépigraphes (hauteur 0 m 24 et 0 m 17) paraissent provenir du même milliaire.

On lit :

Imp. M. [*Iulio*]
[*P*]*hilippo. Au*[*g.*]
[*et*] *M. Iul. Ph*[*ilip*]
[*p*]*o nobil. Ca*[*es.*]
[*a*]*b Aug.* [*S.*] *l. x* [*x*]

Ce texte est à rapprocher du *C. I. L.*, XIII, 8873, 8878, 8905, milliaires des mêmes empereurs.

La dernière ligne indiquait, conformément à l'usage gaulois, la distance en lieues, comptées à partir de la ville sur le territoire de laquelle se trouvait le milliaire.

Dans cette région, il ne peut être question que de deux cités, celle des Silvanectes et celle des Suessions. *Aug.* se compléterait aussi bien en *Augustomagus* (Senlis) qu'en *Augusta Suessionum* (Soissons). A l'extrémité droite de la ligne 5, *l(eugis) x* est certain, mais la lettre *x* peut aussi bien avoir été la dernière de la ligne, et dans ce cas la distance est comptée à partir de Senlis, ou avoir été suivie d'un autre signe, et dans ce cas la distance est comptée à partir de Soissons.

Cependant l'examen attentif de la pierre permet de prendre parti. On perçoit des traces de peinture sur l'extrême bord de la cassure qui est à droite du point placé après AVG. Il y avait donc, non un espace vide, mais une lettre, entre AVG. et L de *l(eugis)* qui est sensiblement plus à droite. La lettre dont la restitution s'impose ainsi ne peut être que S, de *Aug(usta) S(uessionum)*. Dès lors il faut restituer, à droite de X, une lettre complémentaire qui, d'après la ligne 4 du milliaire précédent, est un second X : vingt lieues correspondent en effet à la distance du milliaire à Soissons, calculée sur la carte.

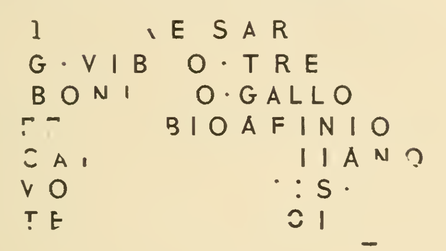
C'est donc sur le territoire des Suessions que se trouvait le milliaire. Ce fait confirme les conclusions tirées de l'ancienne division ecclésiastique [1] ; les paroisses de Champlieu, Orrouy, Béthisy-Saint-Pierre, Béthisy-Saint-Martin appartenaient au diocèse de Soissons.

L'identification Champlieu = Ratomagus, proposée par Desjardins, est définitivement éliminée, puisque Ratomagus était dans le territoire des Silvanectes.

1. Voir Graves, *Précis statistique sur le canton de Crépy-en-Valois*, 1843.

III

Cinq fragments, dont deux se rejoignent :



Hauteur des fragments :

a, 0 m 23.
b, 0 m 38.
c, 0 m 33.
b et *c* réunis, 0 m 55.
d, 0 m 20.
e, 0 m 19.

Hauteur des lettres : ligne 1, 0m 05 ; ligne 2, de 0 m 05 à 0 m 055 ; ligne 3, de 0 m 055 à 0m 045 ; ligne 4, de 0m 04 à 0m 047 ; ligne 5, 0m 042 ; ligne 6, 0 m 035.

A la ligne 6, sous l'I de IANO, une S, précédée d'une lettre incertaine, et suivie d'un point.

A la ligne 7, sous VO, traces de deux lettres ; au-dessous de S, deux lettres qui semblent être CT ou CD ; au-dessous de ce T ou D, une barre horizontale, reste d'une ligne 8.

Particularités paléographiques : G, lettre employée indifféremment pour C et G, formée par un arc-de-cercle avec un crochet vertical à l'extrémité inférieure ; A, avec les deux jambages réunis au sommet par une barre horizontale assez large ; L, avec un crochet vertical très développé à l'extrémité droite de la barre horizontale.

La pierre est mal choisie ; la surface en est très irrégulière, couverte de fossiles tubuliformes qui ont gêné le lapi-

cide. La gravure est incertaine et inégale ; les lignes sont de hauteur décroissante, les hastes souvent tremblées.

Le fragment *a*, étant donnés les caractères de la pierre, ne peut appartenir à une autre inscription que celle-ci ; et, comme il conserve une partie de la surface supérieure du milliaire, il ne peut avoir une place différente de celle que je lui attribue. La lettre unique qu'il porte est donc nécessairement l'I de *Imp.* : c'est un I de forme insolite, dont le haut se recourbe en crosse vers la gauche.

Quatre autres fragments, d'après l'aspect de la pierre, proviennent certainement du même milliaire :

1° Fragment haut de 0 m 25, où l'on reconnaît, par la peinture seulement, trois lettres hautes de 0 m 025 : ION.

Un grand espace vide existe au-dessus et à gauche de ces lettres. C'étaient donc les lettres initiales d'une ligne commençant plus à gauche que les lignes précédentes.

2° Fragment long de 0 m 21, portant en trois points des traces de peinture.

3° Fragment long de 0 m 27, portant en un point des traces de peinture.

4° Fragment anépigraphe, haut de 0 m 16.

On lit :

I[mp. C]aesar(i)
C. Vib[i]o. Tre
boni[an]o. Gallo
et[C. Vi]bio Afinio
Ga[llo Veldumn]iano
Vo[lusiano......]

Des milliaires de Trebonianus Gallus et de Volusien (251-253) se trouvent à Rodez (*C. I. L.*, XIII, 8885), en Bretagne (9008), en Suisse (9056, 9070, 9071).

Caesar, pour *Caesari*, est un signe de négligence ou d'ignorance qui s'accorde avec les caractères extérieurs du monument.

Il est impossible de rétablir la fin de l'inscription. Elle était assez longue, à en juger par les traces conservées. ION provient apparemment de *Suessionum*.

En tenant compte des vestiges de lettres et des espaces, on peut risquer la conjecture suivante, pour les lignes 6 et 7:

VO*lusiano c. sue* SS.
ION*um* AB*a ug. s. ad siluaqne* CT

Il faudrait admettre, dans ce cas, un point placé à tort, en fin de ligne, au milieu du mot *Suessionum*.

Il va sans dire que cette hypothèse est très précaire.

IV

Un seul fragment, provenant de la partie supérieure du milliaire :

I M --
D I O
P · I

Hauteur : 0 m 31.

Hauteur des lettres : 0 m 032.

La surface de la pierre est irrégulière, couverte de fossiles; la gravure est incertaine et peu profonde.

La lecture des deux premières lignes est difficile. On distingue, à la ligne 1, un I dont l'extrémité supérieure s'allonge en se recourbant vers la gauche, puis le commencement d'un M, avec une barre horizontale assez large au sommet du jambage ; à la ligne 2, les lettres DIO, le D et l'O étant très larges.

La courbure du fragment est très prononcée ; la colonnette était donc de petit diamètre.

L'espace sans lettres conservé au-dessous de la ligne 3 est assez grand pour qu'on puisse affirmer que cette ligne était la dernière.

On lit :

Im[p. Caesari]
Dio[cletiano]
p.p. . . .

L'inscription se réduit à une titulature, elle-même très simplifiée. On peut comparer, pour les deux premières lignes, *C. I. L.*, XIII, 9094 (milliaire d'Altripp).

Quatre milliaires se trouvaient donc groupés en ce point, à la fin du IIIe siècle. Les trois premiers avaient été érigés dans l'espace de dix ans. Ces accumulations de milliaires sont un phénomène fréquent, sinon en Gaule, du moins dans certaines provinces, comme la Lusitanie, particulièrement sur la route de Mérida à Salamanque. Elles s'expliquent, au milieu du IIIe siècle, par le désir de marquer, de règne en règne, l'adhésion de la cité aux empereurs dont l'autorité, toujours contestée, est le plus souvent éphémère.

La route d'où proviennent ces milliaires est la route de Senlis à Soissons, qui figure dans l'*Itinéraire d'Antonin* (éd. Parthey et Pinder, p. 182) comme fraction de la route *a Samarobriva Suessionas usque* (Amiens-Beauvais-Senlis-Soissons).

Aucun milliaire de cette route n'était connu jusqu'à présent. Le *Corpus*, XIII, p. 684, range sous la rubrique « Route XXXI, *Caesaromago-Augustam Suessionum*, Beauvais-Soissons » les milliaires 9027 et 9028, d'Autrêches et de Vic-sur-Aisne ; il les regarde comme provenant d'une route Beauvais-Soissons, par la rive droite de l'Aisne, distincte de la route de l'*Itinéraire d'Antonin*. En réalité, ces deux milliaires doivent être rapportés à la route XXXII (Reims-Soissons-Noyon-Amiens), que l'*Itinéraire* mentionne aussi, et ce sont les nouveaux milliaires de Champlieu qui représentent la route XXXI.

Bien que, par un excès de scrupule, les rédacteurs du

Corpus n'aient pas voulu, en l'absence de documents épigraphiques, cataloguer parmi les voies romaines la Chaussée Brunehaut de Senlis à Soissons, l'antiquité de cette route n'était pas douteuse, avant toute découverte de milliaires. On la suit à travers champs, en ligne absolument droite, de Senlis à Néry. Elle franchissait la vallée de l'Automne en passant par l'église de Béthisy-Saint-Martin. Au Nord de l'Automne, elle est jalonnée par les ruines de Champlieu et par les agglomérations gallo-romaines dont les restes existent dans la partie sud-est de la forêt de Compiègne : la Carrière-du-Roi, le Mont Berny [1]. Au Mont Berny, elle quitte la direction nord-est et, toujours visible sur le terrain, va vers le sud-est pour traverser, près du cimetière mérovingien de Chelles, le ravin du rû de Vandy. On la retrouve ensuite, dirigée de nouveau vers le Nord-Est, sur le plateau de la rive gauche de l'Aisne, au Sud de Montigny-Lengrain. Elle arrivait dans la vallée de l'Aisne vers le lieu dit Arlaines (*Aureliana*) [2], puis remontait la vallée jusqu'à Soissons. Le parcours de Senlis à Soissons était d'environ trente lieues.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente une publication de l'Institut d'Estudis Catalans : *L'Arquitectura romanica a Catalunya*. Vol. III, Els Segles XII y XIII. Per J. Puig y Catafalch, A. de Falguera y Sivilla, J. Goday y Casalo (2 volumes, in-4°, s. l. n. d.).

M. Thomas fait hommage au nom de l'auteur M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales, d'un opuscule intitulé : *Notes sur un hôtel de la rue des Poulies* (*Hôtel de Vaucouleurs, de Cypières, de Créquy*) (extrait du *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLIV, 1917).

1. Voir Cauchemé, *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne*, 4 fascicules, Compiègne, 1900-1912.
2. Cf. Dubuc, *De Suessionum ciuitate*.

M. Prou présente un mémoire de M. Ferran Valls Taberner, archiviste aux Archives de la Couronne d'Aragon, un mémoire intitulé : *La data de l'acte de consagració de la catedral d'Urgell (839) i els diplomes de Lluis el diadós* (Barcelone, 1918, in-4°; extrait des *Estudis Universitaris Catalans*):

« M. Valls Taberner publie, d'après deux cartulaires conservés aux archives archiépiscopales d'Urgel, le texte intégral de deux diplômes de Louis le Débonnaire, dont on n'avait donné jusqu'ici que des extraits, l'un du 12 mars 835 pour l'église d'Urgel, l'autre du 12 mars 835 pour le monastère de San Salvador, qui corroborent la correction apportée par M. Calmette en 1902 à la date de l'acte de consécration de l'église d'Urgel ; cette consécration eut lieu, non pas en 879 comme le porte le texte imprimé par Baluze dans la *Marca Hispanica*, mais en 839, le 1er novembre. »

SÉANCE DU 21 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie M. Émile Espérandieu, élu membre libre le 7 février dernier, et qui n'avait pu encore prendre séance.

Le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport de M. Gabriel Millet sur sa mission au Mont Athos, transmis pour information à l'Académie par M. le Directeur de l'Enseignement supérieur.

M. Leger communique une lettre de l'Académie tchèque des Sciences qui demande à être affiliée à la nouvelle Association internationale des Académies en voie de formation.

Cette lettre est renvoyée à la Commission des rapports académiques internationaux.

M. Théodore Reinach donne lecture d'une note sur une sta-

tuette de bronze découverte à Volubilis (Maroc) par M. Chatelain :

« M. le lieutenant Louis Chatelain, qui dirige depuis deux années avec tant d'habileté et de dévouement les fouilles de Volubilis, m'envoie, en me priant de les communiquer à l'Académie, les photographies d'un beau bronze découvert dans ces fouilles au mois de novembre dernier. Cette statuette, haute de 49 centimètres, représente un éphèbe dans l'attitude d'un cavalier ; le cheval manque : espérons qu'il se retrouvera. C'est un sujet plus fréquent dans la période archaïque qu'au ve siècle avant J.-C., époque à laquelle se rapporte le style de notre statuette, et cette particularité en rehausse l'intérêt.

« La conservation est presque parfaite, mais la surface fortement oxydée. Si, comme nous l'espérons, ce bronze fait prochainement le voyage de Paris, il sera utile de le confier à un spécialiste qui le décapera avec soin. Ainsi reparaîtront d'importants détails de modelé et de chevelure, qui, actuellement, ne sont pas discernables. Dès à présent on admirera l'attitude si bien observée, le modelé sobre et juste du torse, le dessin délicat des mains tenant les rênes, fort analogues à celles de l'*Aurige* de Delphes. Les bras paraissent un peu courts par rapport aux jambes, les avant-bras par rapport aux bras ; l'oreille est placée un peu haut. La tête, avec son cou large mais ferme, sa chevelure à triple bandeau ondé, bordant le front et s'achevant dans une torsade qui s'enroule autour du diadème (comparer la tête féminine publiée par Furtwängler, 'Εφ. ἀρχ., 1901, pl. VIII), intéresse par la noble et chaste régularité des traits, le fondu du modelé, et une sorte de vénusté hautaine, que Phidias n'eût pas désavouée.

« Par l'ensemble de ces caractères, l'œuvre appartient indubitablement à l'art de la première moitié du ve siècle. Le diadème ou *strophium* convient à un vainqueur dans l'épreuve hippique de quelque concours national, tel que Pythagoras ou Calamis ont pu en ériger en bronze, et l'on verrait volontiers dans notre statuette le reflet, sinon la réduction, d'un statue d'athlète de ce genre. Mais s'agit-il d'un original grec ou d'une excellente copie romaine ? Étant donnée la petite dimension de l'ouvrage, la première hypothèse ne doit pas être exclue *a priori*, car un « bibelot » précieux a pu voyager jusqu'à Volubilis. Mais la ques-



Statuette de bronze
découverte à Volubilis (Maroc).

tion ne pourra être tranchée qu'en présence de la statuette elle-même, et c'est une raison de plus de souhaiter que l'heureux découvreur nous l'apporte avant peu. »

Le Président fait connaître les noms des deux membres de l'Académie qui sont délégués pour 1919 à la Commission Debrousse : MM. Babelon et Chatelain.

Il annonce ensuite que l'Académie a décidé de procéder très prochainement à l'élection de deux membres ordinaires en remplacement de MM. Meyer et Collignon.

L'exposition des titres pour la place de M. Meyer aura lieu le 21 mars ; et pour celle de M. Collignon, le 9 mai.

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, Dom André Wilmart, bénédictin de l'abbaye de Farnborough, une étude sur *L'ancienne bibliothèque de Clairvaux* (Troyes, 1918, in-8°, 66 p. ; extr. des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXXXI, 1917) :

« La découverte, sur un feuillet de garde du ms. 32 de la Bibliothèque de Troyes, d'un fragment d'un ancien catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, datant du XIIe siècle, a fourni à Dom A. Wilmart la matière d'une savante étude bibliographique sur la première bibliothèque de cette célèbre abbaye. Au temps de saint Bernard, cette bibliothèque comprenait la plupart des ouvrages des Pères et des écrivains de la renaissance carolingienne, dont il a reconnu plus de cent cinquante manuscrits à la Bibliothèque de Troyes. »

M. Cl. Huart offre à l'Académie un opuscule dont il est l'auteur, intitulé *Jazgoulami Aurât* (extrait des *Mémoires de la Société de linguistique* de Paris, tome XX, 5e fascicule, 1916).

SÉANCE DU 28 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. J. Loth pose sa candidature à la place devenue vacante par la mort de M. Paul Meyer.

M. Bernard Haussoullier, au nom de la commission du prix extraordinaire Bordin (antiquité classique), annonce que ce prix est partagé de la façon suivante :

1.500 francs à l'ouvrage de M. Henri Focillon : *Giovanni Battista Piranesi* ;

1.500 francs à l'ouvrage de M. Jacques Zeiller : *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain.*

M. le comte Durrieu continue sa communication sur les tableaux encore existants qui ont pu faire partie de la collection du duc Jean de Berry [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATION

DEUX TABLEAUX DES COLLECTIONS DU DUC JEAN DE BERRY,

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Tout ce qui touche aux collections du fameux duc Jean de Berry, frère puîné du roi Charles V, et le plus passionné des grands amateurs d'art de son époque, mérite l'attention de notre Académie. Celle-ci, en effet, ne se trouve-t-elle pas, en tant que faisant partie de l'ensemble de l'Institut de

1. Voir ci-après.

France, posséder aujourd'hui, au Musée Condé de Chantilly, le plus précieux joyau qui soit parvenu jusqu'à nous de ces collections, l'incomparable manuscrit à peintures des « Très riches Heures » du duc Jean ?

Un assez grand nombre d'autres livres enluminés ayant la même provenance sont également connus. La recherche et l'étude de ces volumes a été, nul ne l'ignore, l'objet d'une véritable passion, des plus profitables pour l'érudition, de la part de notre illustre confrère Léopold Delisle.

Mais le duc de Berry a possédé, en dehors des beaux livres, bien d'autres catégories d'objets d'art, dont nous pouvons nous faire une idée, au moins partielle [1], par ce qui reste des inventaires du duc Jean, documents précieux qui ont été publiés par Jules Guiffrey, notre regretté confrère de l'Académie des beaux-arts [2].

Parmi les objets d'art se trouvaient des tableaux peints sur bois. Malheureusement les peintures sur bois sont, de nature, des objets relativement fragiles, beaucoup plus exposés à périr que les manuscrits, ceux-ci demeurant mieux à l'abri dans le paisible asile des bibliothèques, que des tableaux courant les aventures. Déjà, d'ailleurs, cet élément particulier des collections du duc de Berry avait commencé à être gravement compromis par des destructions, alors même que le duc vivait encore. Le duc Jean avait principalement accumulé des peintures dans son somptueux château de Bicêtre, aux portes de Paris. On voyait là, entre autres, suivant le témoignage d'un con-

1. Je suis obligé de faire cette restriction parce que la série des inventaires successifs du duc de Berry ne nous est parvenue qu'avec de graves lacunes ; comme le duc Jean modifiait souvent la composition de ses collections, il peut se trouver des objets (et le cas se présente effectivement d'une façon certaine pour des manuscrits) qui n'ont été inscrits que dans la portion perdue des inventaires, et dont ce qui subsiste de ces documents ne parle pas.

2. Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, Paris, 1894-1896, 2 vol. in-8°.

temporain, « les portraits du feu pape Clément[1] et de ses cardinaux, ceux des rois et des reines de France et ceux des empereurs grecs et romains. C'était, de l'avis des artistes experts, la plus riche et la plus précieuse collection que l'on pût trouver dans le royaume[2] ». Hélas ! tout cela disparut en un jour, en 1411, au milieu des troubles de la guerre civile entre Bourguignons et Armagnacs, le château de Bicêtre ayant été complètement mis à sac et incendié par les bandes parisiennes du boucher Legoix. Il ne reste même pas un inventaire ou une liste quelconque de ce qui fut alors stupidement détruit dans ces excès de sauvagerie populaire.

Faut-il cependant renoncer à tout espoir de retrouver quelque épave subsistante sur l'ensemble des peintures qui ont appartenu au duc Jean de Berry? On peut tenter la recherche en s'appuyant sur les documents d'archives. Nous avons encore des tableaux qui datent d'une époque antérieure à la mort du duc Jean. Parmi ces tableaux, ne s'en rencontrerait-il pas qui se trouveraient correspondre à des signalements fournis par les inventaires ducaux? Je me suis livré à une telle enquête, en y apportant, bien entendu, toute la prudence nécessaire.

On pourrait penser à un célèbre portrait du roi Jean, peint sur bois, qui est à la Bibliothèque nationale, venant des collections de Gaignières. L'inventaire mortuaire du duc de Berry, dressé en 1416, nous apprend que le duc a possédé un tableau pliant de quatre morceaux réunissant les « visages au vif » du roi Jean, d'un roi Charles qui doit être Charles V, de l'empereur et du roi Édouard d'Angleterre[3]. Le portrait du roi Jean de la Bibliothèque natio-

1. Sans doute le pape Clément VII d'Avignon, de l'époque du « Grand schisme d'Occident ».

2. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, édition Bellaguet (dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*), t. IV, p. 522.

3. Guiffrey, *op. cit.*, t. II, p. 275, n° 1077.

nale serait-il un des quatre morceaux de ce tableau pliant? La chose ne serait pas impossible. Cependant l'opinion la plus courante est que le portrait de la Bibliothèque, si tant est qu'il soit un morceau détaché d'un ensemble, provient plutôt d'un autre tableau pliant, qui eut pour propriétaire le roi Charles V [1].

Mieux particularisé est un autre cas, qui n'a jamais été envisagé jusqu'à présent, bien qu'il se présente, comme j'espère le montrer, dans des conditions vraiment dignes de frapper l'attention.

L'Exposition des Primitifs français [2], organisée à Paris en 1904, a signalé, pour les historiens de l'art, l'existence au Musée de Troyes d'un petit tableau peint sur bois, donné à ce Musée par M. Fléchey et qui offre, sous le rapport du style, de la facture et du coloris, les marques les plus évidentes d'une œuvre exécutée dans le royaume de France, au temps où vivait le duc Jean de Berry. Ce tableau, mesurant 39 centimètres de hauteur sur 26 de largeur, représente ce que les documents de l'époque du duc Jean appelaient une « Pitié de Notre Seigneur » — c'est-à-dire ce que les Italiens nomment toujours une *Pietà*, — l'indication de « Notre Seigneur » étant ajoutée au mot « Pitié » pour bien établir une démarcation avec la « Pitié de Notre Dame », sujet distinct du premier et correspondant, dans son esprit, à notre moderne thème de la *Mater Dolorosa*.

Sur ce tableau de la *Pitié de Notre Seigneur* du Musée de Troyes, on voit le Christ mort soutenu par deux anges, la Vierge et saint Jean l'Évangéliste. La peinture malheureusement a beaucoup souffert. Des morceaux entiers sont tombés, au point que la tête du Christ et celle de saint Jean ont à peu près complètement disparu. Mais ce qui reste de l'œuvre montre une exécution très délicate, et atteste la

1. Cf. le *Catalogue officiel de l'Exposition des primitifs français* de 1904, description du nº 1.
2. Nº 14 du *Catalogue officiel*.

main d'un vrai maître. Par certains traits spéciaux, tels notamment que la manière dont sont coiffées les têtes des anges, la *Pitié de Notre Seigneur* du Musée de Troyes se prête à un rapprochement avec une autre *Pitié de Notre Seigneur* peinte, en plus fortes proportions pour les figures, sur un panneau de forme circulaire qui a été acquis par le Musée du Louvre en 1864. Ce panneau rond du Louvre porte à son revers des armoiries qui furent celles des deux premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois, Philippe le Hardi, frère du duc Jean de Berry, et son fils et successeur Jean sans Peur. D'autre part, le panneau passe pour provenir de la Chartreuse de Champmol, près Dijon, que les deux ducs dont je viens de parler s'étaient plu à enrichir d'objets d'art. Philippe le Hardi et Jean sans Peur eurent comme peintre en titre, à Dijon, depuis 1396 jusqu'en 1415, date de la mort de l'artiste, Jean Malouel, qui a spécialement travaillé pour la Chartreuse de Champmol. Pour cette raison, on a été porté à attribuer le tableau rond entré au Louvre en 1864 à ce Jean Malouel ; et, naturellement, depuis l'Exposition des Primitifs français, on a étendu cette même attribution au petit tableau du Musée de Troyes, à cause des affinités qui semblent exister entre les deux peintures.

Cette attribution à Jean Malouel pour la *Pitié de Notre Seigneur* du Musée de Troyes a été acceptée, sans aucune réserve, par des critiques éminents. Cependant, à tout considérer, elle n'offre au fond qu'une valeur d'hypothèse.

Cette question d'auteur n'est d'ailleurs que très accessoire pour nous en ce moment. Ce à quoi je veux m'attacher, ce sont les particularités matérielles du tableau.

Dans celui-ci, la peinture proprement dite est entourée d'un bandeau rectangulaire formant cadre, légèrement en saillie, qui, suivant une disposition matérielle adoptée d'une manière presque constante en France, pour les tableaux, au temps du roi Charles VI, a été prise dans la

masse même du panneau de bois utilisé par l'artiste, ce cadre en saillie et le milieu occupé par le sujet peint ne constituant ensemble qu'un seul morceau. Or, sur ce cadre, se voient, de place en place, des traces d'arrachements, se succédant à intervalles réguliers, qui attestent que des ornements devant avoir une monture métallique étaient jadis fixés sur le cadre, et qu'ils en ont été ensuite enlevés. Ce détail matériel n'a pas échappé aux observateurs attentifs ; il a même été signalé dans le *Catalogue officiel* de l'Exposition des Primitifs français. « Le cadre, dit ce catalogue (n° 14), tient au panneau qui est creusé en cuvette et devait, à l'origine, être orné de pierres. Cette pièce a beaucoup souffert..; les bijoux du cadre ont disparu. »

Si maintenant nous nous reportons aux inventaires du duc de Berry, nous y rencontrons cette indication qu'en 1402 le duc Jean possédait un tableau sur bois, représentant une *Pitié de Notre Seigneur*, qui était enchâssé au milieu d'un somptueux ensemble d'orfèvrerie d'or, enrichi de pierreries et de perles.

« Un tableau de boys où il [y] a une Pitié de Nostre Seigneur, de peincture, garni d'or tout entour de l'un des coustez ; et ou dyadème a onze balaiz [1], trois esmeraudes, trente perles de compte, et pluseurs anges de haulte taille entour ; et dessoubz a deux ymages à genolz, faiz pour Monseigneur et pour Madame [2]. »

Grâce aux documents, nous pouvons suivre le sort de ce bel ensemble. De 1404 à 1407, le duc Jean de Berry fit une série de cadeaux à la Sainte-Chapelle de Bourges, dont il était le fondateur. Pour constituer un de ces cadeaux, il n'hésita pas à faire « dépecer » le riche encadrement du tableau de la *Pitié de Notre Seigneur*, afin de donner l'or, les pierreries et les perles qu'on en retirait à la Sainte-Chapelle.

1. Rubis balais.
2. Inventaire de 1402-1403, dans Guiffrey, *op. cit.*, t. II, p. 117, n° 931.

« Item — porte un état des objets délivrés à la Sainte-Chapelle de Bourges — onze balaiz, trois esmeraudes et XXX perles de compte, avec tout l'or dont estoit garni un tableau de bois où il [y] a une Pitié de Nostre Seigneur de painture, que Monseigneur a fait despecier : lequel or et pierrerie poisent tout ensemble quatre marcs, deux estrelins et obole [1]. »

Voici pour l'or et les bijoux du cadre. Mais la peinture sur bois de la *Pitié de Notre Seigneur* ne se trouvait pas comprise, elle, dans le don fait à la Sainte-Chapelle : qu'était donc devenue cette peinture, dépouillée désormais des bijoux qui enrichissaient ses bords ? Sur ce point encore, nous sommes renseignés. Dans le manuscrit original de l'inventaire dressé en 1402-1403, à la suite de la description, dont j'ai donné le texte, du bel ensemble encore intact à ce moment, se lit une note ajoutée après coup pour la décharge du garde des joyaux du duc de Berry, Robinet d'Estampes. Cette note émanant de Robinet d'Estampes constate que l'objet était ultérieurement sorti des collections ducales et nous indique non seulement la destination de l'or et des pierreries, que nous connaissons déjà, mais aussi le sort du tableau sur bois :

« Aurum et lapides dicti tabuli fuerunt data capelle Bicturis, et dictus tabulus fuit Guillelmo de Compeigne datus, ut constat per compotum dicti Robineti [2]. »

Quel était ce Guillaume de Compiègne à qui fut ainsi donné le tableau après qu'il eut été isolé du reste ? Le fait n'a pas pu être encore exactement élucidé. Mais on voit, par les documents d'archives, que le duc Jean de Berry aimait à faire des cadeaux aux artistes. Si nous ne savons rien de certain sur la personne de Guillaume de Compiègne, en revanche nous connaissons, comme ayant fleuri au temps du duc

1. Guiffrey, op. cit., t. II, p. 1[illegible], n° [illegible].
2. Guiffrey, op. cit., t. II, p. 11[illegible], n° [illegible].

Jean, un Antoine de Compiègne qui fut, sur les limites du XIVe et du XVe siècle, un des peintres enlumineurs les plus réputés de Paris et qui eut son tombeau dans l'église de Saint-Séverin, étant mort fort âgé entre 1411 et 1414. On connaît aussi un autre enlumineur, appelé Pierre de Compiègne, qui a travaillé à Troyes, — et il n'est peut-être pas indifférent ici de relever cette apparition du nom de la ville de Troyes, — au moins vers 1387.

Quoi qu'il en soit, l'essentiel pour nous est d'avoir constaté que le duc de Berry a possédé dans ses collections un tableau peint sur bois de la *Pitié de Notre Seigneur*, que ce tableau a d'abord été enrichi de bijoux disposés sur ses bords, et qu'ensuite ces ornements précieux ont été enlevés de sa bordure. Or ces données correspondent exactement à l'état matériel de la *Pitié de Notre Seigneur* du Musée de Troyes : il s'agit bien, avec cette peinture, d'un tableau sur bois de l'époque du duc de Berry, représentant le sujet voulu, dont le cadre a jadis porté des bijoux, et des bijoux qui ont été plus tard détachés. N'y a-t-il pas là un ensemble de coïncidences, toutes concordantes entre elles et vraiment frappantes ?

Ces coïncidences fournissent pour le moins de très fortes présomptions à l'appui d'une théorie qui tendrait à proposer de reconnaître dans ce panneau de bois du Musée de Troyes, sur lequel a été peinte au temps du duc de Berry une *Pitié de Notre Seigneur*, ce tableau sur bois d'une *Pitié de Notre Seigneur* qui figurait en 1402 dans les collections du duc Jean et dont le duc s'est dessaisi entre 1404 et 1407.

*
* *

Une seconde hypothèse pourrait être formulée à l'aide des inventaires du duc Jean de Berry. Celle-ci aurait une bien autre importance que la première. Elle constituerait même,

si l'on pouvait arriver à lui donner l'autorité d'un fait acquis, un gros événement dans l'histoire de l'art.

Le Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, possède deux tableaux en hauteur, se faisant pendant et offrant, tels que j'ai pu les étudier sur place, l'apparence matérielle de deux volets d'un diptyque. De ces deux volets, l'un représente la *Mort du Christ sur le Calvaire*, l'autre le *Jugement dernier*, les deux compositions comprenant chacune de nombreuses figures et étant traitées avec une puissance d'expression et une originalité, dans la conception de l'ensemble et dans les détails, qui en font des pièces de tout premier ordre [1]. Ces peintures ont excité la curiosité des critiques. En 1841, Passavant a émis, le premier, l'opinion qu'on devait reconnaître en elles l'œuvre des frères Van Eyck. La théorie de l'attribution aux Van Eyck a été depuis lors discutée à maintes reprises. Formellement admise par les uns qui, tantôt ont parlé de Hubert, l'aîné des Van Eyck, tantôt de Jean, le cadet, l'attribution a été tenue au contraire, par d'autres, pour douteuse ou même pour erronée, certains ayant voulu donner les volets à un maître différent : Petrus Christus.

Je me trouve avoir versé au débat des pièces de confrontation très précieuses, lorsque j'ai publié en 1902 les miniatures des *Heures de Turin* et commenté, en plusieurs occasions, ces miniatures mêmes, et, par extension, d'autres miniatures provenant du même manuscrit originaire que les *Heures de Turin* et contenu aujourd'hui dans un volume que l'on peut appeler, d'après la ville qui les conserve, les *Heures de Milan*. J'ai montré dans mes commentaires que, parmi ces miniatures, les plus belles avaient été peintes par le comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume IV de

1. Ces peintures ont été plusieurs fois publiées, notamment dans l'*Annuaire des Musées impériaux* d'Autriche, t. XXIV (Vienne, 1904, in-f°), pl. XXII. Je compte les reproduire, à nouveau, cette année, dans un des prochains numéros de la *Gazette des Beaux-Arts*.

Bavière, et qu'il y avait les plus fortes raisons pour considérer ces superbes pages comme des œuvres émanant des Van Eyck, exécutées par eux-mêmes, ou tout au moins dans leur atelier, alors qu'ils étaient dans une période encore relativement peu avancée de leur carrière, les miniatures en question ne pouvant pas en effet être plus récentes que 1417, date de la mort du comte Guillaume IV. Simultanément, dans une de mes études, parue en janvier et février 1903 dans la *Gazette des Beaux-Arts*, j'indiquais le principe d'un rapprochement à établir entre les miniatures que j'attribuais aux « Débuts des Van Eyck » et les deux volets de l'Ermitage.

Je ne connaissais alors ces dernières peintures que par des reproductions. Depuis lors j'ai eu la bonne fortune exceptionnelle de pouvoir examiner longuement les originaux des volets au Musée de l'Ermitage, en ayant toujours dans les yeux le souvenir absolument précis des miniatures des Heures de Turin et des Heures de Milan, les premières hélas ! disparues dans un incendie depuis 1904, mais que j'avais jadis tant étudiées en Italie, qu'il me semble encore les voir par la pensée. Mon examen minutieux m'a définitivement convaincu que les volets de l'Ermitage et les plus belles des miniatures des Heures de Turin et Milan sortent bien d'un même atelier.

En revenant de ma visite d'étude à l'Ermitage, je me suis arrêté à Berlin et j'ai été au Musée impérial, le Kaiser-Friedrich Museum, où se trouvent les parties latérales du retable de l'*Agneau mystique*, l'œuvre capitale des Van Eyck. Quelques semaines plus tard, j'étais à Gand où est restée la partie centrale du même retable de l'*Agneau mystique*. J'ai pu, par cette enquête générale faite en un court laps de temps, me rendre compte de certaines ressemblances très typiques, dont une vraiment tout à fait suggestive, qui n'a pas encore été mise en lumière et qui a en quelque sorte la valeur d'un témoignage écrit. Ne voulant pas abu-

ser du temps de l'Académie, je me permettrai de renvoyer sur ce point, pour plus de détails, à un travail dont j'ai donné le manuscrit à la *Gazette des Beaux-Arts*. Je crois que la mise au jour de mes observations ne permettra plus de douter que les volets de l'Ermitage ne soient des mêmes artistes que l'*Agneau mystique*. Les volets montrent seulement de légères traces d'archaïsme, qui ont disparu du retable de l'*Agneau*. Mais ceci s'explique très naturellement par une différence dans les dates d'exécution, les volets devant être, d'après la confrontation avec les *Heures de Turin*, plus anciens d'au moins douze ou quinze ans que l'époque où fut terminé le retable. Quant à la supposition que les volets de l'Ermitage pourraient être de Petrus Christus, il existe au Musée de Berlin une peinture signée de ce maître et datée de 1452, dont une partie représente précisément un *Jugement dernier* très analogue de disposition à celui qui est sur un des volets de l'Ermitage. Il suffit d'avoir pu étudier en original les deux répliques que constitue la répétition de cette même façon générale de traiter le même thème du *Jugement dernier*, pour ne pas hésiter à conclure comme d'autres, et par exemple le sagace Carl Justi, l'ont déjà fait avant moi, que l'esprit qui anime, dans l'une et l'autre des deux œuvres, l'exécution individuelle de chaque figure diffère profondément, et qu'il apparaît bien certain que le Petrus Christus, auteur de la peinture de Berlin, n'a aucun titre à la paternité du double volet de l'Ermitage.

Les volets de l'Ermitage ont été achetés à Madrid, dans la première moitié du XIX[e] siècle, par l'ambassadeur russe D. P. Tatistscheff. Mais le fait que les peintures étaient en Espagne il y a cent ans ne tire pas à conséquence, car on sait combien les œuvres d'art ont parfois voyagé. La tradition veut qu'ils aient fait partie d'un triptyque dont le centre, qui aurait été dérobé, se serait trouvé représenter une *Adoration des Mages*. Ce qui est certain, c'est que nul

aujourd'hui ne peut se vanter d'avoir jamais aperçu cette prétendue partie centrale, que ce sont les volets seuls qui, par voie d'achat, sont entrés, en 1845, au Musée de l'Ermitage, et que le plus ancien critique d'art français qui ait parlé de ces peintures, après les avoir vues de ses propres yeux à l'Ermitage, le comte Clément de Ris, dans un travail publié par la *Gazette des Beaux-Arts* en 1879 [1], les qualifie de « diptyque », sans faire la moindre allusion à la disparition d'un troisième morceau.

A l'époque où Clément de Ris a contemplé les peintures, elles étaient encore sur leurs panneaux primitifs, entourées de « cadres — je cite textuellement Clément de Ris — faisant corps avec les panneaux peints ». C'est cette disposition matérielle que nous avons déjà rencontrée dans la *Pitié de Notre Seigneur* du Musée de Troyes et que j'ai notée comme constituant l'habitude courante pour les tableaux au temps du règne de Charles VI. Plus récemment, les peintures mêmes ont été enlevées de dessus leurs panneaux pour être transportées sur toile. Mais les cadres dont parlait Clément de Ris ont été heureusement conservés. Ce sont des baguettes de bois doré sur lesquelles sont tracées des inscriptions dont le texte est tiré de l'Ancien Testament (*Isaïe* et *Deutéronome*) et de l'*Apocalypse*, inscriptions qui, je le dis d'un mot en passant, en se prêtant à un rapprochement très curieux, constituent un nouvel argument en faveur de l'attribution aux Van Eyck du double volet de l'Ermitage.

Or j'ai pu voir à l'Ermitage la disposition matérielle de ces bordures primitives. Elle m'a paru, par le profil des bandes de bois formant les côtés, plutôt contraire à l'idée que les volets, avec lesquels ces bordures faisaient corps, aient été conçus de prime abord en vue d'entrer dans la composition d'un triptyque. Il est fort possible néanmoins

1. Tome I de l'année 1879 (ou 2e période, t. XIX), p. 574.

qu'ils aient reçu ultérieurement une telle appropriation [1], par un de ces remaniements dont on a des exemples et qui ont été, en certain cas, jusqu'à faire fusionner un *portrait de donateur* attribué aux Van Eyck ou à Petrus Christus avec une *Vierge* d'un imitateur d'Antoine Van Dyck (tableau du Musée royal de Copenhague). Mais, à l'origine, les volets de l'Ermitage n'ont dû former qu'un diptyque, un double tableau, ou, comme on disait dans la langue française des vieux inventaires, « uns tableaux de deux pièces », les mots *un* et *tableau* étant mis normalement au pluriel, quand il s'agissait d'un ensemble unique, mais formé de deux ou plusieurs pièces, tels qu'un diptyque ou un polyptyque.

Avant qu'il ait été recueilli en Espagne au XIXe siècle par un diplomate russe, quelles ont été les destinées de ce double tableau de l'Ermitage, et surtout quelle est sa plus ancienne provenance ? Le problème est attachant. J'ai cherché à le résoudre en dehors de toute idée préconçue, d'après l'ensemble des documents remontant au XVe siècle, et surtout d'après les inventaires.

Dans chacun des volets de l'Ermitage, l'espace couvert par la peinture mesure aujourd'hui 62 centimètres de haut sur 25 centimètres de large. Mais dans l'état primitif des panneaux, tels que les a encore vus Clément de Ris, à la partie peinte s'ajoutait l'épaisseur de ces cadres à inscriptions toujours existants et qui alors, au lieu d'être détachés comme maintenant, se trouvaient faire corps avec la masse du bois constituant les panneaux. La hauteur totale des panneaux arrivait ainsi au moins à 70 centimètres. Quant à la largeur, si on suppose les deux panneaux juxtaposés en diptyque, elle atteignait pour l'ensemble, toujours en tenant compte de l'épaisseur des cadres pris dans la masse, un minimum de 66 centimètres.

1. Je crois même que le fait s'est effectivement produit, et même dès une époque ancienne, et qu'alors on a peint sur l'extérieur des volets deux figures en grisaille dont il paraît, au témoignage de Passavant, qu'on voyait encore des traces en 1841.

Ces dimensions de 70 centimètres sur 66 peuvent pour nous, gens du xx[e] siècle, sembler plutôt médiocres. Mais il faut tenir compte qu'il s'agit d'une œuvre qui date, d'après son style, des dix ou vingt premières années du xv[e] siècle. A pareille époque, des panneaux peints de cette hauteur devaient apparaître à des yeux de Français ou de Franco-Flamands comme étant d'une hauteur sortant assez de l'ordinaire pour qu'on la remarquât. Si l'on prend en effet comme terme de comparaison, pour apprécier les formats, l'ensemble des tableaux d'origine française ou franco-flamande d'une date aussi ancienne, qui soient parvenus jusqu'à nous, en mettant de côté les peintures exécutées en vue d'être placées dans des églises, telles que les retables d'autel, qui forment en vertu même de leur destination une catégorie particulière, les bases de classement se trouvent singulièrement modifiées dans le sens d'une diminution de l'échelle des proportions relatives.

On constate que, à deux ou trois exceptions près, et encore qui sont bien peu marquées chacune, tous ceux de ces tableaux antérieurs à 1420 qui existent en originaux au Louvre et dans les autres Musées, ou entre les mains de divers particuliers de notre temps, et qui ont pu être à l'origine des « pièces de collection » pour les princes, les grands seigneurs et les amateurs d'alors, se maintiennent dans des limites de hauteur constamment inférieures et souvent très inférieures à celles du double volet de l'Ermitage.

Par exemple, comme « pièces de collection » répondant aux conditions voulues pour l'origine locale et la date approximative, sur dix tableaux qui avaient été envoyés en 1904 à l'Exposition des Primitifs français [1] par le Louvre, le Musée de Troyes, MM. Aynard, Cardon et Weber et

1. N[os] 4, 5, 6, 7, 8. 13, 14, 15, 17 et 23 du *Catalogue officiel* de l'Exposition.

Mme Lippmann, un, de forme ronde [1], avait, à un ou deux centimètres près, un diamètre égal à la hauteur du double volet de l'Ermitage, qui atteint, je le rappelle, bordures primitives comprises, 70 centimètres ; mais les panneaux des neuf autres étaient beaucoup plus petits, leur hauteur s'échelonnant de 46 centimètres au maximum jusqu'à 21 centimètres seulement. Je citerai encore un *Couronnement de la Vierge* au Musée de Berlin et une *Pitié de Notre Seigneur* qui vient d'être donnée au Musée du Louvre par M. Maurice Fenaille, ces deux tableaux de forme ronde, et une suite de quatre *Scènes de la Passion* de l'ancienne collection Schiff ; les hauteurs sont : pour le premier des tableaux ronds, un peu moins de 23 centimètres ; pour le second, 21 centimètres et demi, et pour chaque scène de la Passion, de 28 à 29 centimètres.

On pourrait même, en regard des volets de l'Ermitage, faire intervenir dans la question la série des autres peintures des Van Eyck, toujours en faisant abstraction des compositions destinées à des églises, lesquelles sont régies, comme je l'ai déjà dit, par des convenances spéciales.

Sur un ensemble de vingt-cinq tableaux qui sont acceptés par tous les critiques, ou que tout au moins certains connaisseurs ont proposé de regarder comme étant œuvres des Van Eyck, en prononçant soit le nom de Hubert, soit celui de Jean, et qui, d'autre part, répondent à cette condition de ne pas provenir originairement de quelque édifice religieux, il s'en trouve un, le fameux portrait d'Arnolfini et de sa femme, au Musée Britannique, qui jusqu'en plein XVIe siècle, jusqu'en 1556 au témoignage de certains inventaires, a été qualifié de « grand tableau [2] ». Or, de ce « grand

1. Le tableau du Musée du Louvre, attribué à Jean Malouel, et entré au Musée en 1864, dont j'ai parlé précédemment à propos de la *Pitié de Notre Seigneur* du Musée de Troyes.

2. « Una tabla grande », dit l'inventaire de Marie de Hongrie, dressé en 1556. « Un grant tableau », porte l'inventaire de Marguerite d'Autriche, datant de 1516.

tableau » de Van Eyck, quelle est la hauteur ? 84 centimètres seulement, sur 62 de large. Quant aux vingt-quatre autres tableaux, pour trois dont les hauteurs se rapprochent à peu près de celle du double volet de l'Escurial, allant de 65 centimètres et demi à 71 et demi [1], et trois qui ont de 40 à 44 centimètres de haut, il y en a dix-huit, par conséquent plus des deux tiers du total, dont les hauteurs n'atteignent même pas 36 centimètres au maximum, en s'abaissant en un certain cas [2] jusqu'au niveau minuscule de 12 centimètres 1/2.

Si, par la pensée, nous replaçons le double volet de l'Ermitage parmi toutes ces peintures ayant pu circuler et passer de mains en mains en France avant 1441 [3], peintures pour lesquelles, à quelques rares exceptions près, la mode dominante a été assurément de les maintenir de parti pris dans les dimensions très réduites, il deviendra évident qu'un rédacteur d'inventaire opérant à une date relativement rapprochée de l'exécution du double volet, je veux dire les vingt premières années du xve siècle, devait être porté, de la façon la plus naturelle, à juger que le double volet, passé maintenant à l'Ermitage, se distinguait par un format relativement très supérieur à ce que l'on avait coutume de voir habituellement : d'où cette conclusion que, en le cataloguant, il y avait lieu, très régulièrement, de l'appeler « un grand tableau ».

Donc, en entreprenant et en poursuivant mon enquête à travers les documents pour retrouver une trace aussi ancienne que possible du double volet, j'avais, quand il s'agissait d'inventaires remontant jusqu'au premier quart environ du xve siècle, à tâcher de rencontrer un article

1. 65 centimètres 1/2 pour la *Madone de Lucques* (à Francfort) ; 66 cent. pour la *Vierge au donateur* du Louvre : 77 cent. 1/2 pour les *Trois Maries au Sépulcre* de la collection Cook, à Richmond.

2. *Saint François recevant les stigmates* de la collection John G. Johnson, à Philadelphie.

3. Année de la mort de Jean Van Eyck.

visant un tableau double, plus que vraisemblablement qualifié de « grand », ou, suivant les termes alors usités dont j'ai déjà noté la forme grammaticale, « uns grans tableaux de deux pieces », dont une moitié devrait représenter la *Passion* dans son acte suprême de la mort du Christ sur le Calvaire, et l'autre moitié le *Jugement dernier*, ce qui serait le signalement applicable au double volet de l'Ermitage.

J'ai fini par découvrir ce texte désiré. Et où l'ai-je trouvé? C'est dans l'inventaire mortuaire du duc de Berry, dressé au milieu de l'année 1416, où se lit cet article s'appliquant à un double tableau, tableau que le duc n'a eu que vers la fin de sa vie, car il n'en est pas encore question dans l'inventaire antérieur, celui-ci arrêté en 1413 : « Item uns grans tableaux en deux pièces, de painture, l'un de la Passion Nostre Seigneur, et l'autre du Jugement [1]. »

Déjà à ce moment du milieu de l'année 1416, ce tableau avait commencé à courir le monde. Il ne se retrouvait plus dans la succession et on le disait « avoir esté donnez à une chappelle de Bourges [2] ». Qu'il ait ensuite passé en Espagne, la chose n'aurait rien qui doive étonner. Ne savons-nous pas en effet, par des documents, que dès le xv[e] siècle plusieurs beaux objets d'art des collections du duc de Berry, dont un tableau à sujets d'ivoire, ont pris, eux aussi, le chemin de l'Espagne ?

1. Inventaire mortuaire du duc de Berry, dans Guiffrey, *op. cit.*, t. II, p. 285, n° 1266.

Le texte de l'inventaire ajoute cette mention : « Et par dessus l'un des diz tableaux a une femme qui fait tixus de soye. » La phrase est très peu claire : il faudrait toute une petite dissertation pour montrer comment on pourrait proposer de l'expliquer. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle se rapporte à un état de choses dont il ne reste plus trace aujourd'hui. Tout ce que l'on pourrait dire n'aurait donc jamais qu'un intérêt purement rétrospectif et devenu fort secondaire.

2. Cette vague « chapelle de Bourges » ne paraît pas devoir être confondue avec la Sainte-Chapelle, ou « Chapelle du palais » de Bourges. Celle-ci est mentionnée aussi dans l'inventaire mortuaire (*ibid.*, n° 1261), mais avec une désignation très précise.

Plus que jamais, je veux me défendre ici contre les séductions de l'entraînement. Mais, à examiner les choses de près, on constaterait aisément, et je pourrais en donner de multiples exemples, qu'il y a, pour des œuvres d'art fameuses, et de tous les temps, existant dans les musées ou les grandes collections, des affirmations de provenance ou d'attribution qui sont acceptées pour certaines et qui reposent cependant sur des considérations d'une moindre valeur de raisonnement que les résultats auxquels j'ai été amené par la double étude, d'une part, des peintures *de visu*, et, d'autre part, des documents d'archives.

Je crois donc que, sans témérité excessive, il est permis, je ne dis pas d'affirmer d'un ton tranchant, mais, en reprenant l'expression dont je me suis déjà servi, d'émettre l'hypothèse que les deux volets de l'Ermitage juxtaposant l'épisode suprême de la *Passion* et un *Jugement dernier* pourraient bien correspondre à ce tableau en deux pièces, identique comme sujets, qui se trouvait chez le duc Jean de Berry en 1416.

L'idée qu'un tableau des Van Eyck, comptant parmi leurs plus anciennes œuvres, serait arrivé aux mains du duc de Berry, n'offre d'ailleurs, par elle-même, rien que de très vraisemblable. C'est pour le comte Guillaume IV de Bavière-Hainaut qu'ont été peintes les superbes miniatures des Heures de Turin et de Milan dans lesquelles on peut reconnaître le style des Van Eyck à leurs débuts. Or le comte Guillaume IV, c'était un neveu du duc Jean de Berry, neveu par alliance il est vrai, mais neveu que le duc Jean affectionnait particulièrement, au point de lui avoir fait cadeau d'un hôtel à Paris. Guillaume IV eut une fille, Jacqueline de Bavière. Cette Jacqueline contribua à resserrer encore les liens qui unissaient son père le comte Guillaume IV et le duc de Berry. Elle-même petite-nièce directe du duc de Berry, elle épousa en premières noces un prince qui avait également le duc de Berry pour grand-oncle, Jean de

France, fils du roi Charles VI, duc de Touraine, puis Dauphin. Et pour ce premier mari de Jacqueline, le duc de Berry poussa les choses jusqu'à le choisir pour héritier principal, si bien que Jacqueline de Bavière, qui devait plus tard se rendre fameuse par ses mariages extrêmement compliqués, fut auparavant, du chef de son premier époux, titrée officiellement pendant quelque temps de duchesse de Berry.

Le comte Guillaume IV de Bavière-Hainaut, qu'une double alliance de famille rattachait ainsi d'une manière étroite au duc Jean de Berry, est tout à fait un contemporain des dernières années de la vie du duc Jean. L'oncle et le neveu sont morts à moins d'un an de distance, le duc de Berry le 15 juin 1416, le comte Guillaume IV le 31 mai 1417.

Si les Van Eyck ont eu la possibilité de peindre pour Guillaume IV une série de miniatures importantes, dont l'exécution très poussée a certainement demandé du temps, c'est qu'ils ont dû se mettre au service du comte Guillaume à une époque sensiblement antérieure au trépas de celui-ci, par conséquent alors que le duc de Berry devait vivre encore. On a d'ailleurs un document nous montrant l'aîné des Van Eyck, Hubert, travaillant déjà en 1413, trois ans avant la mort du duc Jean.

Quant à Jacqueline de Bavière, petite-nièce et, du fait de son premier mari, héritière pour un moment du duc Jean de Berry, on sait que cette princesse a eu son portrait peint par un des Van Eyck, portrait dont l'original est perdu, mais qu'on connaît par une copie ancienne conservée au Musée royal de Copenhague.

Il ne faut pas oublier non plus que, parmi les nombreux petits-neveux du duc Jean de Berry, se range Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Et celui-ci n'a-t-il pas été, à partir de 1425, le grand « patron » du plus jeune des Van Eyck ?

D'un autre côté, ces fragments dits des *Heures de Turin* et *de Milan* qui renferment les splendides miniatures dont

j'ai parlé, d'où viennent-ils ? D'un manuscrit commencé originairement pour le duc Jean de Berry lui-même et que le duc avait cédé à un de ses serviteurs, son garde des joyaux Robinet d'Étampes, avant que l'illustration du volume ne fût achevée.

Enfin, bien que la question ait été discutée, j'ajouterai que, dans le retable de l'*Agneau mystique*, l'œuvre maîtresse des Van Eyck, il y a sur un des panneaux une effigie de profil, qui me semble bien être, je ne dis pas un portrait direct, mais, sous l'idéalisation propre à une représentation peut-être seulement posthume, le reflet d'un portrait du duc de Berry, portrait qui est ici rajeuni, embelli, en quelque sorte un peu héroïsé, mais qui cependant reste d'accord, tant pour les traits que pour les détails de costume, avec un très beau portrait certain du duc Jean [1], celui que contient la dernière miniature de ses « Petites Heures », manuscrit latin 18014 de la Bibliothèque nationale [2].

Cette effigie occupe d'ailleurs, dans le retable de l'*Agneau*, une place parfaitement appropriée aux convenances voulues. Nous savons par les témoignages des écrivains de son temps, tels que l'éloge décerné au duc Jean après sa mort par le Religieux de Saint-Denis, que le duc de Berry avait laissé, à l'époque où débutaient les Van Eyck, la mémoire d'un grand bienfaiteur pour la religion et le culte chrétien. Or les Van Eyck ont introduit l'effigie en question sur un panneau où, derrière les chevaliers du Christ, MILITES CHRISTI, occupant en armures les premiers plans, on voit apparaître les personnifications des hautes puissances

1. Cf. Comte Paul Durrieu, *Quelques portraits historiques du XVe siècle* (Paris, 1910, gr. in-8°; extrait de la *Gazette des beaux-arts*, n° de juin 1910).

2. Dans cette miniature, le duc Jean a le visage imberbe, tandis que l'effigie peinte sur le volet du retable de l'*Agneau* porte la moustache et une barbiche. Mais on sait, par toute une série de représentations qui nous sont données, soit par d'autres miniatures, soit par des empreintes de sceaux, que le duc de Berry paraît s'être complu aux changements, tantôt laissant pousser sa moustache, et une barbiche plus ou moins longue à son menton, tantôt, au contraire, se faisant entièrement raser.

laïques de la chrétienté d'alors, elles aussi pouvant militer pour la cause de Dieu : l'empereur, le souverain d'Orient tel qu'il en était venu jusqu'en France sous le règne de Charles VI, le roi, les princes, portant sur leurs coiffures des couronnes marquant leur dignité [1]. C'est parmi ces derniers qu'on doit reconnaître le duc de Berry ; et ce rang à côté de l'empereur et des rois, sur le même panneau que les MILITES CHRISTI, correspond excellemment à la situation sociale et morale de celui qui, en même temps que doyen vénéré de la famille royale de France, apparenté en quelque sorte à toute l'Europe monarchique, s'était aussi affirmé au jugement de ses contemporains comme un éminent soutien de l'Église du Christ.

En tenant compte de ces faits pour les grouper autour de la pensée d'identification que peut normalement suggérer l'article de l'inventaire de 1416, nous montrant le duc Jean de Berry possédant, à la fin de sa vie, un double tableau d'une *Passion* et d'un *Jugement dernier*, on est amené, je ne prétends pas à la certitude, je veux encore répéter cette restriction par souci de la plus complète prudence, mais à l'impression, celle-ci d'ailleurs en pleine harmonie avec toutes les exigences de la vraisemblance, que le duc Jean a parfaitement pu couronner sa carrière de grand amateur des arts en donnant place dans ses collections, aux derniers temps de son existence, à une œuvre des Van Eyck.

Ainsi, grâce à lui, la France aurait contribué à encourager, vers sa période d'éclosion, le génie des maîtres immortels dont la gloire rayonne d'un si vif éclat sur l'héroïque Belgique.

1. On a voulu reconnaître dans ce groupe des personnages d'époque très antérieures : Charlemagne, Godefroy de Bouillon, etc. Tout ce qui a été dit à ce propos est de la pure littérature, sans aucun fondement réel ; et en matière de jugement sur les peintures anciennes, il faut terriblement se méfier de la littérature que l'on en croie ma vieille expérience acquise par vingt années de pratique à la conservation du Musée du Louvre.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Pierre Paris, notre correspondant, deux opuscules relatifs aux fouilles de Bolonia et intitulés :

P. Paris, *Promenade archéologique à Bolonia (province de Cadix)* (extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi*, XXXIXe année. *Bulletin hispanique*, tome XIX, nº 4 ; Bordeaux, 1917).

P. Paris et Bonsor, *Exploration archéologique de Bolonia (province de Cadix)* (extrait du *Bulletin hispanique*, tome XX, nº 2 ; Bordeaux, 1918.)

M. Pottier fait hommage, de la part de M. René Dussaud, conservateur adjoint au Musée du Louvre, d'un travail dont l'Académie a eu la primeur : *Cantique des Cantiques. Essai de reconstitution des sources du poème attribué à Salomon* (E. Leroux, 1919). Une communication du mois de juin 1918 (voir *Comptes rendus*, 1918, p. 213 et 219) a fait connaître la thèse de M. Dussaud qui démêle dans ce morceau célèbre quatre petits poèmes différents, dont il rétablit la composition et le sens, introduisant ainsi une clarté beaucoup plus grande dans l'ensemble du texte.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 7 MARS

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Bémont et Michon posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par la mort de M. Paul Meyer.

Sur l'invitation de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'Académie désigne MM. Maurice Prou et Émile Male à l'effet de la représenter dans la Commission consultative pour la reconstruction des édifices civils et cultuels endommagés par les opérations militaires.

M. Cordier, au nom de la Commission Benoît Garnier, propose d'allouer à M. Maurice Courant, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, envoyé en mission au Japon, une somme de trois mille francs, pour poursuivre les explorations qu'il avait autrefois commencées dans le Sud de la Corée, dans l'ancien royaume de Sin-za.

Le Président rappelle que six mois se sont écoulés depuis que l'Académie a décidé de ne point s'occuper encore de la vacance du siège de M. Chavannes. Conformément au règlement, la question doit être de nouveau posée aujourd'hui.

L'Académie consultée déclare vacante la place de M. Chavannes. La date de l'élection sera fixée ultérieurement.

M. le comte Alexandre DE LABORDE lit une notice sur la vie et les ouvrages de son prédécesseur M. Charles JORET.

M. BABELON commence une lecture sur la collection de Vogüé au Cabinet des médailles.

M. CLERMONT-GANNEAU présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Éd. Naville, *La composition et les sources de la Genèse* (extrait de la *Revue de l'histoire des religions*) ;

Antonio Medin, *Emile Picot. Commemorazione letta nella R. Accademia di scienze, lettere e arti in Padova*, nell'adunanza del 16 febbraio 1919 (Padova, 1919, in-8°).

M. Paul FOURNIER fait hommage à l'Académie, au nom de M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, d'une plaquette dont il est l'auteur, intitulée : *La Santa Casa de Lorette*. Réponse au P. Alph. Eschbach (Paris, 1919) ; et d'un tirage à part : *La Santa Casa de Lorette. Sur un document allégué en sa faveur* (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXXVII, 1918-1919).

SÉANCE DU 14 MARS

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée des lettres de candidature de MM. Delachenal, Glotz et Lejay, à la place de M. Paul MEYER, et de M. Dantremer à la place de M. CHAVANNES.

M. PICARD, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, transmet une note de M. Michel Stephanidès, d'Athènes, intitulée : *Sur l'origine du mot βοτάνη désignant chez les Byzantins la poudre à canon*. — Renvoi à M. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Le Secrétaire perpétuel communique le texte d'un discours prononcé le 11 janvier 1919 par M. Kr. Nyrop, correspondant de l'Académie, à la fête organisée par les étudiants danois en l'honneur des prisonniers français rapatriés. Il s'est fait l'interprète de la Compagnie et a envoyé à M. Nyrop les plus chaleureux remerciements.

M. le comte H.-Fr. Delaborde, au nom de la Commission Piot, propose d'attribuer sur les fonds disponibles :

1° Une somme de 2.000 fr. au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à la basilique de Sainte-Monique à Carthage ;

2° Une somme de 3.000 fr. à M. Gabriel Millet, chargé de mission au mont Athos, pour la continuation de ses travaux d'études d'architecture ;

3° Une somme de 2.700 fr. à M. Hébrard, architecte, pour la continuation des travaux entrepris à l'église Saint-Georges de Salonique, en complément de la subvention qui lui a été précédemment accordée.

Il en est ainsi décidé.

M. Babelon continue sa communication relative à la collection numismatique léguée au Cabinet des médailles par feu notre confrère le marquis de Vogüé. Il insiste particulièrement sur certains problèmes d'épigraphie et d'interprétation des légendes monétaires que soulèvent les monnaies phéniciennes des rois de Sidon, de Tyr et de Citium ; les monnaies juives de la dynastie des princes asmonéens ; les monnaies qu'il propose d'attribuer à Azdod et à Gaza.

La collection de Vogüé renferme une dizaine d'exemplaires inédits des monnaies si curieuses de la région arabique antérieures à Alexandre le Grand sur lesquelles M. Babelon attire particulièrement l'attention de l'Académie.

Il signale en dernier lieu, dans la collection léguée, des monnaies de l'Afrique punique, en particulier les légendes puniques encore inexpliquées des monnaies de Leptis Magna, de Cossura et de Malte.

M. Pottier fait une lecture sur une statuette d'albâtre, appar-

tenant à M. Vlasto, collectionneur grec de Marseille; elle reproduit les traits et l'attitude de la célèbre Vénus de Médicis. Il étudie le type du visage en particulier et montre qu'il imite un modèle antérieur à celui de la Vénus de Florence, probablement créé au ve siècle.

Le major Furber, de l'armée britannique, adresse à l'Académie la photographie d'une mosaïque à inscription découverte près de Jéricho, et sollicite son appréciation sur la nature de l'inscription et la valeur de la trouvaille.

Le document est renvoyé à l'examen de M. Clermont-Ganneau.

SÉANCE DU 21 MARS

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Michel, correspondant de l'Académie à Liége, assiste à la séance. — Le Président lui adresse quelques paroles de bienvenue.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Léon Dorez pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par la mort de M. Paul Meyer.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse ses remerciements à l'Académie pour le don qu'elle a fait au Musée du Louvre d'un vase peint provenant d'Alep.

M. Clermont-Ganneau, chargé d'examiner le document épigraphique adressé à l'Académie par le major Furber à la séance précédente, rend compte du résultat de l'étude à laquelle il l'a soumis. Il s'agit d'une inscription hébraïque d'un grand intérêt qui devait faire partie du pavement en mosaïque d'une antique synagogue [1].

Le général J.-B. Dumas offre à la Bibliothèque de l'Institut les notes et études réunies par M. Ernest J.-B. Dumas,

1. Voir ci-après.

son père, qui fut directeur des monnaies de Rouen et de Bordeaux, pour écrire une *Histoire des ateliers monétaires*, projet qui finalement ne fut pas exécuté.

L'Académie accepte la proposition et charge son Secrétaire perpétuel de remercier en son nom le donateur.

M. Babelon achève sa communication sur la collection numismatique léguée par le marquis de Vogüé au Cabinet des médailles. Il insiste aujourd'hui en particulier sur les séries relatives à la numismatique de l'Orient latin qui est particulièrement riche et importante dans la collection léguée à la Bibliothèque nationale.

M. Huart présente quelques observations.

COMMUNICATION

LA MOSAÏQUE JUIVE DE 'AIN DOÛQ,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les opérations militaires de l'armée britannique pendant sa campagne en Palestine ont amené plus d'une découverte archéologique importante. On se rappelle, par exemple, celle de la belle mosaïque de Chellâl, dans la région sud de Gaza, dont l'existence fut révélée, au cours de l'année 1917, par une tranchée que les Turcs avaient creusée pour y établir un nid de mitrailleuses[1].

1. La tranchée ayant été enlevée par la Mounted division des ANZAC, ceux-ci dégagèrent entièrement la mosaïque, qui mesure 27 × 18 pieds carrés et ne compte pas moins de 8000 cubes de diverses couleurs ; puis, ils la démontèrent pour la transporter comme trophée de victoire en Australie où elle doit être remontée. Richement décorée, elle contient une inscription grecque mentionnant deux hauts dignitaires, l'un de l'ordre ecclésiastique, l'autre de l'ordre civil. Elle est datée de l'an 622 d'une ère spéciale, vraisemblablement celle de Gaza (cf. mes *Archaeological Researches in Palestine*, t. II, pp. 419-429), correspondant à l'an 560-561 J. C. Voir, pour les circonstances de la découverte : *The Daily Telegraph*, 23 août 1917 ; *Palest. Expl. Fund, Statement* 1917, p. 150 ; *Rev. biblique*, 1917, p. 569.

Comme on va le voir, même aventure est arrivée, quelques mois plus tard, dans des conditions analogues, sur un autre point de la Palestine, très distant de celui-ci, au débouché de la vallée du Jourdain vers la mer Morte, non loin de Jéricho. Là encore, c'est une mosaïque — mais une mosaïque d'un intérêt exceptionnel — qui, elle aussi, a été rendue à la lumière du jour d'une façon non moins inattendue, par un autre fait de guerre : ce fut, cette fois, grâce à l'éclatement d'un obus turc tombé dans les lignes anglaises.

La première information concernant cette nouvelle trouvaille a été apportée à Paris par une lettre en date du 9 mars, adressée à notre Secrétaire perpétuel par un officier de l'armée anglaise, le major A. M. Furber, qui, sur la foi peut-être du nom même donné à notre Compagnie, crut ne pouvoir mieux faire que de réserver cette primeur épigraphique à l'Académie dite des « inscriptions » et belles-lettres. Il faut lui savoir gré de cette bonne idée. Sa lettre était ainsi conçue :

9-3-19. — Dear Sir, the enclosed is a photo of an inscription on a mosaic pavement which was uncovered near Jericho in the Jordan valley, in Palestine. I would be greatly obliged if you could translate the inscription and give me any other information concerning it, i. e. date, and to what building it probably belonged.

M. Cagnat m'ayant transmis cette lettre, quelque peu laconique, ainsi que la photographie qui y était jointe, m'a demandé d'examiner l'inscription en question et de faire connaître, s'il y avait lieu, le résultat de cet examen à l'Académie, en même temps qu'à M. Furber, à qui il me laissait le soin de répondre.

Déférant à cette invitation, je me suis mis aussitôt à l'œuvre. Je constatai tout d'abord que la photographie portait au dos, légèrement écrits au crayon, les mots :



Mosaïque juive de 'Aïn Doûq.

'Ain Doûq. Ces mots nous mettent à même de préciser, mieux que ne le fait la lettre de M. Furber, le lieu de la trouvaille : 'Ain Doûq est, en effet, le nom moderne d'un site antique bien connu, à proximité de Jéricho (environ sept kilomètres dans le Nord-Ouest), site que j'ai eu moi-même l'occasion d'explorer il y aura bientôt un demi-siècle[1] ; j'en reparlerai tout à l'heure plus au long.

Ce premier point acquis, j'ai abordé le déchiffrement de l'inscription, dans laquelle j'avais reconnu à première vue un texte écrit en anciens caractères hébraïques du type qu'on est convenu d'appeler « carré ». La tâche ne laissait pas d'être quelque peu ardue. En effet, la photographie, d'ailleurs assez bonne en soi, a dû être prise sous un angle vertical fortement oblique ; par suite, les lettres ont subi des déformations perspectives qui vont croissant de la première à la dernière ligne ; ce fait, aggravé encore par de fâcheuses mutilations accidentelles, rend par moment la lecture assez malaisée. Néanmoins j'ai pu en venir à peu près à bout et me mettre en mesure de communiquer, à notre Compagnie, la transcription et la traduction de ce curieux texte, en les accompagnant des commentaires les plus essentiels. Je démontrai que l'inscription de 'Ain Doûq devait faire partie du pavement de quelque vieille synagogue, pavement comparable à ceux, également en mosaïque, des deux synagogues galiléennes de Kefr Kenna et de Sepphoris, que j'ai publiés jadis[2], à huit ans d'intervalle, et qui, eux aussi, contiennent des inscriptions hébraïques ayant avec la nôtre d'étroites affinités, tant paléographiques que linguistiques et philologiques.

C'est la mise par écrit de ce rapport verbal qui est donnée ici, avec une reproduction de la photographie sur laquelle j'ai opéré et quelques développements sur plusieurs points

1. Voir mes *Archaeological Researches in Palestine*, t. II, pp. 20-27.
2. Cf. mon *Rec. d'arch. orient.*, t. IV (1901), pp. 345-360, 372, pl. II ; *Comptes rendus de l'Acad.*, 1909, pp. 677-684.

que je n'ai pu indiquer qu'en passant [1]. J'y ajoute certains renseignements complémentaires que je ne possédais pas alors ; je les dois à l'obligeance du major Furber à qui je m'étais empressé d'envoyer entre temps le résumé de ma communication afin de satisfaire, dans la mesure du possible, à son légitime désir de connaître le contenu de cette énigmatique inscription, sa date, la nature de l'édifice auquel elle avait pu appartenir, etc... En réponse aux questions que je lui avais posées de mon côté sur les circonstances de la trouvaille, l'aspect du terrain, les caractéristiques archéologiques de la mosaïque, le genre de son ornementation présumée, les restes pouvant subsister de la synagogue dont elle décorait le pavement, etc., voici ce qu'il m'écrivait à la date du 27 mars :

..... I regret that I can give you little further information. The place *Aîn Douq* was on the line of our defences during the military operations in the Jordan valley. A turkish shell making a hole in the ground discovered the edge of the mosaic. We then uncovered a portion of it, including the inscription. Unfortunately we had not the time on the labour to uncover the whole of the pavement. The mosaic was four or five feet under the earth, and there was no traces of walls or other parts of the edifice. The pavement had also been greatly damaged before being covered by earth. It is thought that the synagogue had been wilfully destroyed and the mosaic damaged in ancient times.

....

In conclusion I beg to inform you that I have in my possession a small portion of the mosaic, a piece about 2 feet square, on which is a design of two bunches of grapes, one black and the other white, also a border in colours.

Si l'on considère d'ensemble la partie de la mosaïque reproduite par la photographie, l'on constate de prime abord

1. J'ai depuis repris l'étude approfondie du document à ma conférence de l'École des Hautes Études.

que l'inscription se compose de onze lignes, d'inégale longueur, réparties en deux groupes que sépare un large blanc. La dernière ligne, très courte, vient s'appuyer sur un double filet ou listel qui, interrompu brusquement à droite par une grande cassure, se prolonge vers la gauche sur une étendue indéterminée, la suite étant hors du champ embrassé par l'objectif. Ce filet, qui limite l'inscription par en bas, semble avoir fait partie d'une étroite bordure encadrant, outre l'inscription, une vaste surface où l'on distingue encore les restes de dessins, malheureusement très mutilés, dont, pour cette raison, il est difficile de déterminer la nature. A première vue, on serait assez tenté d'y reconnaître : 1° à gauche de l'inscription, la silhouette d'un grand quadrupède, dont l'avant-train, vu de profil, s'allongerait de gauche à droite ; 2° à droite de l'inscription, un avant-bras humain à demi relevé.

Toutefois on peut se demander si ces apparences ne sont pas le résultat d'une illusion et s'il ne serait pas prudent de ne voir là que les éléments indéfinissables de motifs simplement ornementaux. Je laisse en suspens, jusqu'à plus ample informé, cette question d'ordre archéologique, pour m'occuper du problème proprement épigraphique.

Abstraction faite des cassures accidentelles, l'inscription semble être complète, bornée qu'elle est de tous côtés, tant par le double filet que par les espaces blancs et les dessins indéterminés qui l'entourent. Il ne pourrait y avoir de doute que du côté droit, où une grande cassure intéresse le début des lignes ; mais le déchiffrement nous montrera que la perte, en ce point, a été relativement minime, une ou deux lettres au plus.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le texte est écrit en caractères hébraïques du type carré. C'est, à peu de chose près, le même alphabet que celui qui est employé dans les inscriptions, également en mosaïque, des synagogues galiléennes citées plus haut ; seulement ici les lettres, affectant une

forme cursive, ont un aspect moins lapidaire ; toutefois leur structure est organiquement la même. Les principales particularités et variétés qu'offrent plusieurs d'entre elles seront signalées, au cours du commentaire. Je me bornerai pour le moment à faire observer qu'il y a une certaine tendance à séparer les mots les uns des autres par des espaces plus ou moins marqués ; en outre, on a visiblement évité de les couper à la ligne.

De même que l'écriture, la langue est celle des mosaïques des synagogues galiléennes : le dialecte judéo-araméen ou, si l'on préfère, araméo-juif, qui, vers le début de l'ère chrétienne, avait définitivement remplacé en Palestine l'hébreu classique dans l'usage courant et est devenu la langue du Talmud. C'est encore de l'hébreu, si l'on veut, à certains égards, mais de l'hébreu aramaïsant. Nous retrouverons dans l'inscription de ‘Ain Doûq les mêmes caractéristiques orthographiques qui sont en quelque sorte la marque distinctive juive de ce dialecte de souche araméenne (par exemple, le ה final, faisant fonction de א).

Avant de procéder à la transcription, je crois devoir insister sur le fait que j'ai signalé plus haut, à savoir les conditions optiques très défavorables dans lesquelles le déchiffrement a dû être effectué — cela dit en guise d'avertissement à ceux qui voudront le contrôler par l'autopsie du fac similé ; il faut tenir compte des déformations croissantes que les lois de la perspective ont fait subir aux caractères à mesure qu'on descend, diminuant progressivement leurs dimensions et altérant leurs proportions, surtout dans le sens de la hauteur.

(*Voir à la page suivante la transcription et la traduction*).

1 [ד]כיר לטב
2 בינימין פרנס[ה]
3 בר יוסה
4 [ד]כירין לטב כל מן
5 [ד] מתחזק ויהב או
6 [וי]הב בהדן אתרה
7 [קד]ישה בן דהב בן
8 [כס]ף בן [כ]ל מקמיה
9 [—]ה יא[—]—ין ה[—]קהון
10 [—]הדן אתרה קדישה
11 אמן

Soit en bon souvenir le *pharnas* Benjamin fils de Joseph (*Yôseh*). Soient (aussi) en bon souvenir quiconque prête assistance et (quiconque) a donné, ou donnera pour ce *Lieu Saint*, soit or, soit argent, soit toute (autre) valeur. — Qu'ils ne (?) . . .ent pas leur redevance? pour ce *Lieu Saint*. — Amen!

— L. 1. דכיר לטב. La restitution du *dalet* initial, maltraité par la cassure, s'impose. Notre inscription n'observe pas la distinction graphique entre le *dalet* et le *rech*; sous ce rapport elle s'écarte des inscriptions congénères des synagogues de Kefr Kenna et de Sepphoris. A noter l'aspect du *yod*; il affectera dans le reste du texte des formes variées, mais il est toujours facile de le reconnaître à l'exiguïté signalétique de sa taille.

Cette formule eulogique « soit en bon souvenir », si fréquente dans l'épigraphie araméenne, apparait également au début des deux dédicaces galiléennes qui, comme celle-ci, n'ont rien de funéraire. La ligne semble être complète et se détacher en vedette. Il ne serait pas impossible qu'elle eût compté, à gauche, un mot de plus, mot très court, emporté peut-être par la cassure qui, d'autre part, atteint le sommet des dernières lettres de la ligne 2 : on pourrait alors songer au titre de רבי *rabbi*, titre qui précéderait ici, comme à Sepphoris, le nom du personnage et serait indépendant de la fonction spéciale de *pharnas* remplie par celui-ci.

— L. 2. בינימין. La différence entre le *noun* médial et le *noun* final est observée ici, tandis qu'elle ne l'est pas à Kefr Kenna.

On notera l'orthographe insolite de ce nom si populaire

de *Benjamin*, avec le *yod* intercalé à titre de *mater lectionis*, dans la première syllabe ; cette *scriptio plena* répond au *hireq* de la vocalisation traditionnelle בנימין *Binyamin* et la justifie.

פרנס[ה], « le *pharnas* ». Je n'hésite pas à prêter au second caractère la valeur de *rech*, bien que, comparé aux autres *rech* de l'inscription, il soit sans doute un peu rudimentaire et en quelque sorte atrophié. Je restitue en *hé* le dernier caractère décapité par la cassure qui n'a épargné que les deux jambages de la lettre et, du même coup, a légèrement ébréché le *samek* précédent (du type triangulaire). Soit dit en passant, notre inscription distingue, comme celle de Sepphoris, entre les formes du *hé* et du *het*, ce qui n'est pas le cas pour celle de Kefr Kenna.

Je reconnais dans ces cinq lettres le mot פרנס, à l'état emphatique orthographié selon l'habitude juive par *hé* au lieu de *aleph* ; même convention orthographique א = ה, dans les mêmes conditions grammaticales, à Kefr Kenna.

Les *pharnasim*, dont il est plusieurs fois question dans la littérature postbiblique [1], jouaient un rôle important dans l'organisation de la communauté juive, le *ciboûr*. Investi d'une autorité à la fois spirituelle et temporelle, le *pharnas* était chargé de l'administrer, de la diriger, de veiller à ses intérêts matériels ; cette sorte d'économe avait en particulier dans ses attributions les œuvres de bienfaisance. Tel est bien, comme on va le voir, le rôle joué ici par notre Benjamin. Le mot se rattache à la racine פרנס, qui veut dire proprement « faire paître, conduire un troupeau » et, par extension « nourrir, entretenir, soigner, diriger, admi-

1. Voir pour les passages talmudiques : Haneberg, *Die relig. Alterth. der Bibel.*, p. 583, et Levy, *Neuhebr. W.* III, pp. 120, 121.

L'institution des *pharnasim* s'est maintenue tant bien que mal jusqu'aux temps modernes, à travers le moyen âge et l'époque de la Renaissance : sur son organisation, son recrutement, le caractère moral, parfois sujet à caution, de ses membres, consulter l'article étendu de la *Jewish Encyclopaedia*, s. v.

nistrer, etc.[1] » ; comparer la même conception sémantique qui a présidé à la naissance et à l'évolution de l'idée chrétienne : le pasteur, les ouailles, la μάνδρα ou bercail qui, dès le IVe siècle, désigne en Palestine une communauté religieuse dirigée par son archimandrite etc.[2]. Le verbe פרנס apparaît déjà dans une inscription palmyrénienne de l'an 21 de notre ère[3] avec ce même sens de « pourvoir, veiller aux besoins». Le mot a même survécu très tard avec des acceptions rétrécies mais retenant encore des traces reconnaissables du sens originel, dans l'arabe فرناس *firnâs*, « chef d'un village », et فرنسة *farnasa*, « soins constants qu'une bonne ménagère donne à sa maison ». Peut-être est-ce ce même mot qu'il convient de restituer aux lignes 3-4 très mutilées de la mosaïque de Sepphoris?

— L. 3. יוסה *Yoseh* ; forme apocopée du nom de *Joseph*, identique à celle de la l. 1 de la mosaïque de Kefr Kenna ; elle est courante dans les documents juifs postbibliques, avec les variantes orthographiques יוסה *Yosah*, יוסא *Yosâ*, יוסי *Yosè*, et est confirmée par de nombreuses transcriptions grecques de source épigraphique : Ἰωσῆς, Ἰωσῆ, Ἰοσῆ[4].

Ces trois premières lignes constituent dans le texte un groupe à part, une première partie distinguée de la seconde par un interligne nettement marqué. Cette disjonction matérielle répond bien à la teneur même du contexte, tel qu'il va se développer.

— L. 4. דכירין לטב. Ici encore le *dalet* initial, entièrement détruit par la cassure, est à restituer de toutes pièces ; à la rigueur, étant donnée la justification des lignes, il pourrait

1. Le rapprochement étymologique fait par Noeldeke (*ap.* Fraenkel, *Aram. Fremdw.*, p. 281) avec πρόνοος est ingénieux, mais bien sujet à caution.

2. Voir les notes de Waddington à l'inscription grecque de son recueil, n° 2124 (Balanée).

3. *Recueil d'arch. orientale*, II, 84 ; cf. *Rép. d'épigr. sém.* n° 451.

4. Voir sur cette question des diverses formes du nom de Joseph, y compris celle si curieuse de יהוסף = יוסף : *Rec. d'arch. or.*, IV, 347, et *Archaeol. Researches* I, 140.

y avoir encore place avant lui pour une autre lettre — peut-être la conjonction ו « et » ? Le *rech* est traité d'une manière tout à fait cursive ; néanmoins la lecture d'ensemble n'est pas douteuse ; c'est la même formule que celle qui a apparu au singulier à la l. 1, seulement cette fois elle est au pluriel : « soient en bon souvenir ». Ce pluriel annonce une catégorie de personnes appelées en bloc au bénéfice de l'eulogie, comme vient de l'être individuellement le *pharnas* qui, sans doute auteur de la dédicace, commence par se servir lui-même.

כל מן « quiconque ». Conformément au génie sémitique l'expression a une force collective qui lui permet de gouverner à la fois, devant elle le pluriel (דכירין), et, comme nous allons le voir, derrière elle le singulier (אתחזק). J'ai essayé de rendre de mon mieux dans la traduction, par un équivalent approximatif, cette double fonction syntaxique.

— L. 5. Dans la lacune initiale, capable d'une lettre, je restitue le pronom relatif ד « qui », rattachant le sujet כל מן au participe מתחזק ; c'est tout à fait, *mutatis mutandis*, la même tournure que dans la mosaïque de Kefr Kenna, l. 3 : ד עבדין (ou עבדון) « qui ont fait ».

מתחזק. Noter la forme du *zain* avec son petit apex caractéristique à droite. Participe *hitpael* — ou, pour parler plus exactement, *itpeel*, puisque nous sommes en terrain araméen — du verbe חזק, « fortifier, consolider, soutenir » ; on est pleinement autorisé par divers passages bibliques à lui attribuer ici le sens d' « assister, venir en aide, etc. » ; par exemple, II Samuel III, 6 : Abner partisan, soutien (מתחזק) de la maison de Saül ; I Chron. XI, 10 : les principaux des *gibborim* de David qui le soutenaient (המתחזקים עמו) ; Daniel, X, 21 : le prophète n'ayant d'autre soutien que l'archange Mikael (מתחזק עמי).

A remarquer d'autre part l'emploi répété du verbe *piel* חזק et de ses dérivés dans la relation des travaux de réparation du temple de Jérusalem, ordonnés par le roi Joas

(II Rois xii = II Chron. xxiv), avec un appel de fonds adressé à la piété publique qui rappelle quelque peu celui qui va être formulé dans notre inscription.

— L. 6. Au début je restitue [י]הב — on discerne encore des traces du *yod* — voire [יי]הב (car il y aurait à la rigueur place pour ces deux lettres). J'y vois le futur יֵהַב, ייהב (יִהַב), « donnera », symétrique du parfait יְהַב « a donné » de la l. 5 : « quiconque a donné ou donnera ».

הדן forme masculine du pronom démonstratif, dont nous avons la forme féminine הדה [= הדא] à Kefr Kenna.

— Ll. 6-7. אתרה [קד]ישה. Le *qoph* est restitué en entier, le *dalet* en partie ; l'expression réapparaît, du reste, au grand complet à la l. 10.

Les deux mots sont à l'état emphatique, avec l'orthographe hébraïsante habituelle ה = א. Littéralement « ce Lieu Saint », c'est-à-dire « cette synagogue » ; un passage de Philon d'Alexandrie[1] ne laisse aucun doute à cet égard : εἰς ἱεροὺς ἀφικνούμενοι τόπους οἳ καλοῦνται συναγωγαί.

Il n'est peut-être pas indifférent de constater, vu la région d'où provient notre inscription, que le passage de Philon se rapporte à la fameuse secte juive des Esséniens ; or, l'activité ascétique de ceux-ci s'est exercée justement dans ces parages[2], où ils devaient avoir plus tard pour successeurs plus ou moins directs, sinon pour imitateurs, toute cette foule d'ermites chrétiens, soit anachorètes, soit cénobites, qui pullulaient dans la vallée du Jourdain, aux abords de la mer Morte, et qu'on dirait presque avoir recueilli sur place l'héritage de leurs pratiques monacales. La coïncidence est au moins curieuse.

— L. 7. בן. C'est la préposition בין orthographiée *défec-*

1. *Quod omnis probus liber*, § 12. J'ai déjà appelé jadis l'attention sur ce passage qui m'a permis de diagnostiquer comme juive certaine inscription de Palestine publiée comme chrétienne et où se trouve l'expression tout à fait similaire ἅγιος τόπος (voir *Rec. d'arch. or.*, IV, 140 ; cf. VI, 172).

2. Pline, *H. N.*, V, 15, 4.

tive ; seulement elle fait ici office de conjonction, au sens de *sive*, indiquant l'alternance ou l'énumération, conformément à un usage fréquent de la langue postbiblique, usage qui a d'ailleurs déjà quelques précédents dans l'hébreu classique[1]. Répétée trois fois, elle va relier les trois choses énumérées, qui, en raison de leur destination, ont entre elles un rapport réel.

— L. 8. [כס]ף. Je discerne encore, au début de la ligne, une trace du *samek*, en partie détruit par la cassure qui a fait disparaître totalement la lettre précédente. La restitution me paraît être pleinement justifiée par le parallélisme : « soit or, soit argent ».

[כ]ל ; bien qu'endommagées par la cassure et déformées par la perspective, les deux lettres ne sont pas douteuses.

מקמה = מיקמא, « chose de prix, valeur », dans la langue talmudique[2] ; s'applique peut-être ici à des dons en nature, à côté des dons en espèces.

— L. 9. — Cette ligne offre de grandes difficultés de lecture et, par suite, d'interprétation. Elle a beaucoup souffert de toute manière : fracture initiale, ombre portée obscurcissant le premier tiers de la ligne, grand trou ayant entièrement détruit ou défiguré au moins quatre lettres, etc. De plus, la déformation perspective, qui a pour ainsi dire aplati les caractères épargnés et approche de son maximum dans cette région, rend incertaine l'identification de quelques-uns d'entre eux.

Le seul mot à peu près clair est le dernier, qui forme un groupe de six lettres, nettement séparé du mot précédent par un blanc très marqué. Ce groupe se décompose visiblement en deux éléments, dont le second, הון, est sans conteste le suffixe araméen de la troisième personne du masculin pluriel sous sa forme classique, tel que nous l'avons déjà rencontré, à Kefr Kenna[3]. Il est accolé à un

1. Cf. Levy, *op. cit.*, s. v.
2. Gesenius, *Thesaurus*, p. 203.
3. L. 4 : להון « pour eux ».

substantif comportant trois lettres, dont la première et la troisième sont sûrement *het* et *qoph* ; pour la deuxième j'ai longtemps hésité. On pourrait être tenté tout d'abord de lui prêter la valeur de *zain* ; on obtiendrait ainsi, en effet, un mot assez en situation, חזק, tiré du radical même qui nous a donné à la l. 5 le participe *itpeel* מתחזק ; חזקהון signifierait alors « leur assistance, leur subside ». Mais il faut avouer que la dérivation ne serait pas irréprochable ; on attendrait plutôt dans ce cas quelque chose comme חזקתהון, et encore חזקתא est-il pris ordinairement en araméen avec une acception sensiblement différente. D'autre part, ce qui est plus grave, la lettre en litige ne répond pas à la structure normale du *zain* telle qu'elle apparaît à la l. 5 ; il lui manque un élément organique, le petit apex de droite, apex dont elle est généralement pourvue dans l'ancien alphabet carré. En paléographie stricte ce serait plutôt un *waw*, avec sa tête légèrement arrondie en crochet à gauche. Aussi, tout bien considéré, inclinerais-je vers cette dernière lecture ; elle conduirait au mot de forme aramaïsante : חוק = חק biblique, dont certains sens : « demensum, pensum, pars statuta, legitime debita »[1], s'adapteraient assez bien au contexte : « la charge, la tâche qui leur incombe, leur redevance, leur quote-part ».

Pour ce qui est des mots précédents, l'obscurité redouble. La première lettre visible de la ligne est un *hé*, devant lequel il y a place pour un caractère radicalement détruit ; elle est suivie de deux autres, dans lesquelles je crois bien reconnaître, malgré les conditions déplorables de visibilité en cet endroit, un *yod* et un *aleph*, séparés peut-être du *hé* par un petit blanc. Dans ce cas, nous aurions là deux mots distincts : le premier, très court, terminé par un *hé* ; le second, commençant par אי et se prolongeant sur un espace — irrémédiablement détruit — capable de trois

1. Voir *Thesaurus*, √חקק, et la *Concordance*.

lettres, pour aboutir à un *noun* certainement final, vu, à la fois, sa forme même et le blanc très marqué qui l'isole du mot suivant : הוקהון. De plus, si l'on compare les lettres finales de ces deux mots consécutifs, il semble bien que le premier, si déplorablement mutilé, se terminait en ·····ון comme le second ; un examen minutieux de la photographie permet de saisir encore l'extrémité de la petite pointe du *waw*, qui devait être incurvé de la même manière. Telles sont les données matérielles sur lesquelles il s'agit d'asseoir une restitution. L'entreprise est hasardeuse : j'ai envisagé nombre de combinaisons très divergentes dont je fais grâce [1]. Voici celle qui, jusqu'à meilleur avis, ou plus ample informé, me paraît présenter le plus de vraisemblance. Au début de la ligne, nous aurions la particule négative [ל]ה (= לא classique) : puis un verbe à la troisième personne du masculin pluriel de l'aoriste, commençant par יא... ; ce verbe, appartenant à un radical √א—— , aurait pour régime הוקהון et pour sujet les personnes impliquées par le suffixe pluriel הון « leur », soit, en l'espèce, les gens pieux, les donateurs éventuels auxquels s'adresse l'exhortation. Dans ces conditions, parmi les verbes de la forme פ"א celui qui semblerait convenir le mieux est אחר « tarder », au *piel* hébreu, ou *pael* araméen, « faire en retard, retarder (à l'actif), différer ». Cela donnerait pour l'ensemble de la phrase la restitution somme toute assez plausible :

[ל]ה יא[חרו]ן הוקהון

« qu'ils ne tardent pas à s'acquitter de leur redevance envers ce Lieu Saint ».

— L. 10. — Il manque une lettre au moins, peut-être deux, au début de la ligne ; l'expression identique de la l. 6 inviterait à restituer de préférence la préposition ל .

— L. 11. Le mot *Amen !*, fortement aplati par la défor-

1. J'avais pensé, entre autres, à un rapprochement possible avec l'eulogie de Kefr Kenna (l. 4) : תהי להון ברכתה « que soit pour eux la bénédiction ». Mais j'ai renoncé à pousser dans cette voie qui, je pense, est une impasse.

mation perspective, clôt l'inscription exactement dans les mêmes conditions matérielles qu'à Kefr Kenna (l. 5), c'est-à-dire détaché hors texte et constituant à lui seul une ligne dont il occupe le centre.

En somme, notre inscription est essentiellement un appel en règle aux subventions des fidèles, appel fait par le *pharnas* de la synagogue qui, ouvrant en quelque sorte la marche, semble prêcher d'exemple. Les contributions ainsi sollicitées étaient évidemment applicables à des besoins ou répondaient à des obligations d'un caractère permanent ; ce caractère résulte du fait que l'avis a été inscrit immuablement sur le sol même de l'édifice sacré.

Quelles obligations ? Quels besoins ? N'oublions pas que le *pharnas*, entre autres attributions, avait celle de veiller aux œuvres de bienfaisance. Dans les communautés juives la charité était régulièrement organisée. Des collecteurs d'aumônes, *gabbaë çedaqah*, étaient chargés de quêter et de répartir les dons soit en nature, soit en espèces, celles-ci étant versées dans la *qouphah*, sorte de boîte, ou dans de véritables troncs, les *chopharôt* [1].

Sans doute, les pauvres devaient avoir leur part dans le produit des offrandes définies par notre inscription ; mais une autre part, et non la moindre, devait être attribuée aux frais du culte, tant pour le personnel que pour le matériel : rémunération des desservants, entretien, embellissement — voire agrandissement — de la synagogue, etc. Le système juif des quatre dîmes légales, avec ses minutieuses prescriptions, système d'où dérive l'organisation économique des primitives églises chrétiennes, était vraisemblablement en vigueur dans la communauté, j'allais dire la

1. Les *chopharot*, littéralement « trompettes », placées dans le temple de Jérusalem, étaient ainsi appelées à cause de leur forme conique : elles reposaient sur leur base, l'orifice étroit en haut, de manière qu'on ne pût y introduire la main pour voler (rectifier sur ce dernier point la description donnée dans mon *Rec. d'arch. or.*, VIII, 56, n. 1).

paroisse juive de ʿAin Doûq. Mais il se peut qu'en plus de ces redevances d'obligation stricte (y compris le droit des pauvres), on vise et l'on provoque ici des dons et libéralités surérogatoires. Peut-être aussi, sous le bénéfice de l'observation présentée plus haut, y-a-t-il lieu de tenir un certain compte des pratiques si curieuses de la secte essénienne qui a pu exercer quelque influence dans les milieux juifs de cette région où elle était particulièrement cantonnée et y laisser des traces des principes auxquels elle obéissait ; on sait que les statuts de cette confrérie, qui imposaient à ses membres le double vœu de chasteté et de pauvreté, exigeaient d'eux, entre autres renoncements, l'abandon de tous leurs biens au profit de la communauté.

Comment et sous quelle forme pouvaient être recueillies les contributions apportées à la synagogue de ʿAin Doûq ? A côté du système de la *qouphah* et des *chopharot*, on peut imaginer quelque dispositif dans le genre du *gazophylakion* dont il est question dans l'épisode fameux de l'obole de la veuve venant y « jeter » sous les yeux de Jésus son humble offrande [1] ; ou bien encore quelque coffre comparable à celui dont il est parlé dans les passages bibliques cités plus haut [2] à propos des frais de réparation du Temple de Jérusalem sous le règne de Joas, ce coffre, qui, avec son couvercle percé d'un trou, avait été placé par le grand-prêtre Yehoyadaʿ à côté et à droite de l'autel pour recevoir l'argent versé spontanément par les pieux contribuants ; ce coffre sacré était une véritable « caisse » dans toute l'extension sémantique du terme.

*
* *

Le site sur lequel s'élevait la synagogue de ʿAin Doûq est incontestablement celui d'une ville antique. C'est ce dont témoignent suffisamment les vestiges nombreux et

1. Marc XII, 41-44 ; Luc XXI, 1-4. Cf. le κορβανᾶς où les prêtres refusent de verser les trente deniers sacrilèges de Judas (Mathieu XXVII, 6).
2. Cf. *supra*, p. 97.

significatifs qu'on y voit encore. L'endroit, d'ailleurs, était fort avantageusement placé sur la grande voie romaine [1], descendant de Naplouse à Jéricho, au point où elle débouche du massif de la Samarie méridionale pour gagner la profonde et large dépression du Ghaur.

La ville devait être assise auprès et autour de deux sources abondantes, deux sources jumelles, mais distinctes, jaillissant à quelques mètres l'une de l'autre, au pied de la haute montagne, appelée aujourd'hui Djebel el-Qarantal, qui domine à distance la moderne Jéricho. L'une de ces sources, la plus importante, la 'Ain Nou'eîmé, arrose une partie de la plaine de Jéricho avant d'aller (en hiver) jeter ses eaux dans le Jourdain ; l'autre, la 'Ain Doûq, ou 'Ain ed-Doûq, qui a conservé, comme nous allons le voir, l'ancien nom, ou plutôt un des anciens noms de la localité, s'écoule en partie par un canal d'apparence antique qui, longeant le pied de la montagne, se dirige vers Jéricho [2].

On peut se faire une idée des lieux, et des divers restes d'antiquité qu'ils contiennent, par les descriptions plus ou moins sommaires qu'en ont données — moi compris [3] — ceux qui ont eu l'occasion de les examiner. Inutile d'en faire ici le relevé bibliographique. Je me bornerai à signaler un détail qui, aujourd'hui, prend une valeur particulière à la lumière de la nouvelle trouvaille. Le regretté Guérin [4] dit y avoir vu, en 1870, et ramassé sur un tell artificiel, non loin des sources, « de nombreux petits cubes de mosaïque indiquant qu'il avait servi d'assiette à quelque construction

1. Elle était jalonnée de milliaires, dont plusieurs existent encore ; sur l'un d'eux j'ai relevé jadis la mention de la X[e] légion Fretensis (*Archaeolog. Researches*, II, 296).

2. Peut-être a-t-il quelque rapport avec les travaux hydrauliques entrepris par l'ethnarque Archelaüs (cf. *infra*, p. 112).

3. Je renvoie une fois pour toutes, en ce qui concerne 'Ain Doûq, son emplacement, ses origines historiques, les traditions et légendes qui s'y rattachent, etc., à mes *Archæol. Researches*, II, 20-27.

4. *Description ... de la Palestine*, II[e] partie : *Samarie*, t. I, p. 219, cf. p. 221.

importante, aujourd'hui complètement rasée ». Je me demande si cette « construction » n'est pas notre synagogue et si ces débris caractéristiques ne proviendraient pas du pavement en mosaïque de l'édifice aujourd'hui disparu. Si nous savions ce que sont devenus ces cubes recueillis à titre d'échantillons, il serait intéressant de les confronter, tant pour les dimensions que pour la nature et la couleur des pierres, avec ceux du pavement de notre synagogue.

Quelle était donc alors la ville antique dont nous retrouvons à ʿAin Doûq des traces indéniables et qui possédait l'importante synagogue dont l'existence vient de nous être révélée ?

De bonne heure on a rapproché avec raison le nom arabe de *Doûq* de celui du Δώκ de l'histoire des Macchabées ; c'est un de ces cas si nombreux de l'étonnante conservation des toponymes antiques, à travers les siècles, dans la tradition indigène de Palestine. J'ai quelque peu contribué à établir définitivement cette identité onomastique et, par suite, l'identification topographique qui peut en découler, grâce à un vieux manuscrit arabe chrétien où j'avais découvert la forme authentique du nom, écrit دوق, par le *qâf*, et non par le *kâf*. Par là est tombée l'objection grave qu'on pouvait faire au rapprochement fondé sur la graphie fautive دوك qui, généralement et indûment admise jusqu'alors[1], ne satisfaisait pas à la règle κ = ق.

Dôk, le *Doch* de la Vulgate, était une forteresse des environs de Jéricho. C'est à Dôk que se joua, vers l'an 135 avant notre ère, la terrible tragédie qui coûta la vie au prince hasmonéen et grand-prêtre Simon Macchabée, assassiné

1. Par exemple Guérin (*l. c.*) et les *Name lists* du Palest. Expl. F. écrivent encore دوك, par le *kâf*. On a même renchéri sur cette erreur. C'est ainsi que dans le *Guide-indicateur* du frère Liévin, d'ailleurs si consciencieux, on a imaginé, en partant de cette mauvaise graphie, une transcription extraordinaire : *Aïn-Diouk*, ce qui ne pourrait signifier que « la source des coqs ».

avec ses deux fils dans le guet-apens préparé par son propre gendre, Ptolémée, fils d'Aboubos, stratège du district de Jéricho [1].

Après cet événement, le nom de Dôk rentre complètement dans la nuit de l'histoire d'où il était sorti un moment ; nous ignorons tout de ses destinées ultérieures pour de longs siècles. Il nous faut descendre jusqu'à l'époque chrétienne pour le voir réapparaître dans les récits hagiographiques relatifs aux innombrables monastères ou laures qui, dès le triomphe du christianisme officiel, avaient été fondés dans cette région, en quelque sorte prédestinée, de Jéricho, ancien théâtre des exercices ascétiques des Esséniens, véritables moines juifs, précurseurs de leurs émules chrétiens.

J'ai montré, en effet, autrefois que le nom Dôk se retrouve fidèlement conservé sous la forme de Δουκᾶ (génitif)[2], dans divers actes ou vies de saints (Chariton, Elpide, Étienne, *Histoire Lausiaque*, etc.), qui ont illustré le monachisme florissant au pays de Jéricho [3].

Ce nom de Douka s'applique à proprement parler à la haute et sauvage montagne, le Djebel el-Qarantal de nos jours, au pied nord duquel vient sourdre ʿAin Doûq. Palladios, dans son *Histoire Lausiaque* [4], l'appelle expressément:

1. I *Macch.* xvi, 15. Cf. le récit de Josèphe (*Ant. J.*, XIII, 8 : 1 : *Guerre J.*, I, 2 : 3) parfois légèrement divergent, mais plus complet pour la suite des événements ; le nom de Δώκ y est transformé arbitrairement, soit par l'inadvertance de l'auteur, soit par la fausse érudition de quelque copiste, en celui du dieu philistin Δαγών.

2. Ce nom est, parfois, il est vrai, estropié en Λουκᾶ = « Luc » ; mais la correction paléographique s'impose d'autant plus que, dans un passage qu'on trouvera plus loin, nous relevons un jeu de mots, assez mauvais du reste, mais fort intéressant pour nous parce qu'il vise clairement dans le toponyme le titre de δοῦξ (δουκά).

3. La question a été reprise depuis dans la *Revue Biblique* (1897, p. 99) et dans le *Dictionnaire de la Bible* (s. v. *Doch*) par le P. van Kasteren, qui se rallie à mon opinion et apporte de nouveaux arguments à l'appui.

4. *Lausiacon*, éd. Lucot, 48, 1, 2 (p. 328).

τὸ ὄρος τοῦ Δουκᾶ, « la montagne de, *ou* du Douka », située près de Jéricho. Dans ses flancs s'ouvrent, dit-il, beaucoup de cavernes creusées jadis par les Amorrhéens fuyant devant l'invasion de Josué dans la Terre promise [1].

Là vivait tout un peuple d'austères anachorètes relevant de la laure de Douka ou, pour parler plus exactement, du Douka, devenu ainsi une véritable ville [2].

C'est encore de la laure du Douka qu'il est sûrement question dans la *Vie de saint Chariton*, bien que son nom n'y soit indiqué que par voie d'allusion — l'allusion confirmant la correction que j'ai proposée [3] pour la leçon Λουκᾶ, à rétablir en Δουκᾶ.

Saint Elpidios, y est-il dit, ayant succédé à saint Chariton dans la direction de la laure du Douka, agrandit le pieux établissement (οἰκητήριον τῶν ἀρετῶν) fondé par celui-ci. Il se distingua par ses performances ascétiques. On l'appelait δουκά parce qu'il commandait à la sainte laure comme une sorte de *duc*, repoussant les attaques que dirigeaient contre elle les « *Hébreux* » *travaillés par une grande haine, qui habitaient alors le lieu appelé Noeros.*

Je crois devoir donner en note [4] le texte in extenso de ce passage parce qu'il contient, en outre, une information des plus précieuses, celle que j'ai mises en italiques; nous allons en effet, avoir à en tirer parti pour l'élucidation du problème topographique, historique et archéolo-

1. Ce sont les nombreuses grottes, en partie naturelles, en partie creusées de main d'homme, que l'on voit quand on a le courage de faire l'ascension très dure de la montagne. On y trouve en abondance des traces de l'installation de leurs pieux habitants d'autrefois.

2. Καὶ οὕτω τὸ ὄρος ἐπόλισε, dit Palladios en parlant de saint Elpidios supérieur de la laure après saint Chariton, son fondateur.

3. Voir ci-dessus, p. 106, n. 2.

4. *Vie de saint Chariton*, Bollandistes, Septembre VII, 578 : Ὅπερ Ἐλπίδιος μὲν ἐπλάτυνεν ὕστερον, ἀνὴρ τοῖς ἀσκητικοῖς μάλα κατορθώμασι διαπρέψας, Δουκὰ δὲ αὐτὸν προσηγόρευον τῷ δουκά τινὰ τῆς ἱερᾶς τῆς δὲ λαύρας προΐστασθαι, καὶ τὰς ἐπηρείας εἴργειν, τὰς κατ' αὐτῆς, ἃς Ἑβραῖοι τότε οἱ τὸν Νοερὸν, οὕτω καλούμενον, οἰκοῦντες χωρίον, πολὺν ὠδίνοντες τὸν φθόνον ἐπῆγον.

gique que pose la découverte de la mosaïque juive de 'Ain Doûq, problème qu'il nous reste à aborder.

La montagne du Douqa de l'époque byzantine a perdu son nom à un certain moment, pour prendre celui qu'elle porte actuellement et qui est familier à tous les pèlerins et touristes : *Djebel el-Qarantal* « le Mont de la *Quarantaine* ». Par sa physionomie occidentale cette dénomination trahit suffisamment son origine suspecte et tardive ; elle remonte tout au plus au temps des Croisades et a été accréditée par les anciens guides et drogmans de Terre-Sainte. Elle doit sa naissance à la légende, d'ailleurs peut-être antérieure au changement de nom, qui a voulu situer là le lieu où Jésus aurait jeûné pendant sa retraite de *quarante* jours et repoussé la tentation du diable [1]. Cette légende, qui montre Jésus donnant ainsi le premier exemple des mortifications et faisant en quelque sorte figure de proto-ascète, ne pouvait trouver de milieu plus favorable et de cadre plus approprié à son éclosion et à son développement que ce site désolé, berceau du rude ascétisme byzantin. Le vieux document arabe que j'ai invoqué déjà à plusieurs reprises nous a heureusement conservé l'ancien et véritable nom de la montagne, et ce, sous sa forme sémitique ; il nous dit formellement que le Djebel el-Qarantal n'est autre que le *Djebel ed-Doûq* : جبل الدوق. L'expression répond terme à terme au τὸ ὄρος τοῦ Δουκᾶ de l'*Histoire Lausiaque* ; on voit par là que le toponyme primitif avait résisté dans la tradition indigène à la contamination médiévale franque.

En somme — c'est ce qui résulte de cet ensemble de données concordantes — on peut dire que les toponymes Δωκ, Δουκᾶ et *Doûq* ne sont qu'un seul et même nom appliqué, selon les époques, soit à la forteresse des Macchabées, soit à la montagne des documents grecs hagiographiques et du

1. Saint Luc, IV.

document arabe, soit finalement, de nos jours, à la source, qui coule au pied de la montagne dans un site correspondant sûrement à l'assiette d'une ville antique, celle où s'élevait notre synagogue au pavement de mosaïque.

La question est de savoir quelle était cette ville et comment elle pouvait s'appeler. A première vue, il semble assez naturel de lui assigner le même nom que celui que portent à la fois la montagne au bas de laquelle elle s'étendait et la source qui l'arrosait ; dans ce cas, 'Ain Doûq n'aurait pas seulement — ce qui est incontestable — retenu le *nom* du Dòk macchabéen, mais, de plus — ce qui n'est pas nécessairement la même chose — elle en marquerait l'emplacement même. Cette dernière conclusion m'inspire de grands doutes.

Voici plutôt comment je raisonnerais. Dòk n'était pas une ville ; c'était une simple forteresse, voire une *petite forteresse*, un *fortin* ; le texte du livre des Macchabées le dit expressément : τὸ ὀχυρωμάτιον τὸ καλούμενον Δώκ, ce que la Vulgate rend fidèlement par *munitiunculam quæ vocatur Doch*. Ce fortin faisait partie du système de châteaux forts qui entouraient à distance la ville de Jéricho et en protégeaient les approches [1].

Bâtie, ou simplement remise en état [2], en 135, par le perfide Ptolémée fils d'Aboubos, elle devait s'élever, non pas en plaine, auprès des sources ('Ain Doûq et autre), mais à une certaine hauteur, soit sur le flanc, soit sur quelque éperon détaché du Djebel el-Qarantal, autrement dit du Djebel ed-Doûq, du Douka, sinon sur le sommet même de cette montagne qui est déjà par elle-même d'une grande

1. Ἔν τι τῶν ὑπὲρ Ἱεριχοῦντα ἐρυμάτων, dit Josèphe, en parlant du château fort de Ptolémée. Les places fortes de Cypros, Threx, Tauros, etc., appartenaient à cette même ceinture de forts détachés.

2. Le verbe employé : ᾠκοδόμησε, a, comme on sait, ce double sens, surtout dans le grec syrien ; il en est de même pour les verbes sémitiques correspondants : בנה, בנא, بنى « construire » ou « reconstruire ».

valeur militaire. Elle pouvait ainsi commander efficacement le débouché de la route permettant de descendre de Naplouse à Jéricho. La signification étymologique du nom même de Δώκ nous renseigne sur l'origine et la fonction stratégique de la place ainsi appelée. Dans cette transcription, garantie par la forme arabe authentique دوق, on reconnaît sans peine le mot sémitique, spécialement araméen : דיק, דוקא[1], qui a le sens de lieu élevé, place forte, fort d'où l'on peut découvrir et surveiller les alentours[2].

Le nom appartenait aussi bien à la forteresse qu'à la montagne ; peut-être celle-là l'avait-elle emprunté à celle-ci, qui était en quelque sorte une forteresse naturelle, un véritable *doûq*, méritant bien, en raison de sa position stratégique, d'être ainsi dénommée. En tout cas, le château fort était distinct, et plus ou moins distant de la ville qui s'étendait au-dessous de lui ; celle-ci, fondée comme tous les centres humains à l'origine, auprès d'un point d'eau — en l'espèce la source de 'Ain Doûq et sa congénère — devait avoir son nom particulier. Ce nom a disparu aujourd'hui avec la ville même qui le portait ; seule, l'une des sources, 'Ain Doûq, a conservé un nom antique ; mais ce nom, elle ne l'a hérité, ni de la forteresse, disparue elle aussi et située du reste, assez loin de là, ni de la ville qui selon moi, devait s'appeler autrement ; en réalité, c'est à la montagne qu'elle l'a emprunté, la montagne immuable à laquelle il était indissolublement attaché.

Est-ce à dire qu'on doive renoncer à tout espoir de retrouver ce nom qui, dans ces conditions, semble être à jamais perdu ? Je ne le pense pas. J'ai déjà indiqué autrefois, dans mes *Archæological Researches*, un peu sommairement peut-

1. Cf. les acceptions variées des dérivés de la racine syriaque דוך (observer, surveiller : « observatoire, tour de garde » ; la racine n'est d'ailleurs pas étrangère à l'hébreu biblique.

2. Cela répond assez bien, sous le rapport sémantique, au rôle du Scopos ou Sapha, par rapport à Jérusalem.

être, mais catégoriquement, le nom de la ville antique qui pourrait répondre à l'emplacement marqué par les ruines de 'Ain Doûq. Je crois utile de reprendre aujourd'hui le problème sur une base plus large en ajoutant aux arguments que j'avais mis alors en ligne quelques données nouvelles, dont la moindre n'est pas la découverte de notre mosaïque.

Je partais d'un passage de l'*Onomasticon* d'Eusèbe ainsi conçu : Νααραθά, φυλῆς Ἐφραίμ, κώμη νῦν ἐστί Νοοράθ Ἰουδαίων ἀπὸ ε' σημείων Ἱεριχοῦς.

Ce que saint Jérôme rend ainsi :

Naaratha in tribu Ephraim ; et nunc est Naorath villula Judæorum in quinto milliario Jerichus.

Je laisse de côté le point de savoir si la localité visée par les auteurs de l'*Onomasticon* représente bien, comme ils le prétendent, la ville biblique de Na'arah, du territoire d'Ephraïm[1] ; on n'ignore pas que leurs dires en matière d'exégèse topographique ne sont pas toujours parole d'évangile. La question n'est pas là. Ce que nous pouvons retenir avec certitude de ce double témoignage, c'est qu'au IVe, voire au Ve siècle de notre ère, il existait, à cinq milles de Jéricho, une kômè appelée Noorath ou Naorath, et que — chose d'un intérêt particulier pour nous, surtout aujourd'hui — cette petite localité était encore habitée par des Juifs.

Où était située cette Noorath ? Les avis sont partagés. On a proposé, entre autres, Khirbèt Sâmié et Khirbèt el-'Audjé ; mais ces deux endroits sont à une distance de Jéricho qui dépasse de beaucoup les cinq milles indiqués par l'*Onomasticon*, même si l'on fait entrer en ligne de compte les tolérances admises dans ce genre d'évaluation. Sous le rapport de la distance, 'Ain Doûq, située juste sur la voie romaine que jalonnent les milliaires dont j'ai déjà parlé,

1. *Josué*, XV, 7.

conviendrait assurément beaucoup mieux. Aussi avais-je proposé jadis de fixer là l'emplacement de l'énigmatique Naorath.

Cette conjecture fut accueillie avec quelque faveur par plusieurs savants. Elle permet de déterminer du même coup l'identité et la position de trois autres localités qui, sous des noms plus ou moins divergents, apparaissent dans des documents de langue et d'époques très différentes, mais qui, en réalité, ne font qu'une avec la Noorath de l'*Onomasticon*.

C'est d'abord la *κώμη* Νεαρά dont parle Josèphe[1]. L'ethnarque Archélaüs, fils d'Hérode, alors qu'il restaurait le palais de Jéricho, avait, nous dit-il, détourné en partie les eaux de cette Neara pour irriguer la palmeraie créée par lui dans la plaine. Cela répond à merveille aux sources abondantes de 'Ain Doûq et 'Ain Nou'eîmé. Noter l'existence de l'ancien canal dont on voit encore des restes[2], et qui se dirige sur Jéricho. Quant à ce qui est de la similitude onomastique entre Neara et Naorath de l'*Onomasticon*, elle est évidente et se passe de commentaires.

C'est ensuite la נערן, *Na'aran* ou *No'oran*, du Talmud[3] qui se trouvait non loin de Jéricho, et contre laquelle celle-ci était animée de sentiments hostiles. Le Talmud nous laisse ignorer la cause de cette mésintelligence existant entre les deux villes, voisines et rivales — ce qui va souvent de pair. La question de l'eau captée à Neara par Archélaüs et de son adduction à Jéricho n'y aurait-elle pas été pour quelque chose ? En dehors de cette cause d'ordre matériel, il pouvait y en avoir d'autres d'ordre spirituel et moral. Jéricho était demeurée, après la destruction de Jérusalem par Titus en 70, un centre religieux important ; elle était le siège d'une académie rabbinique, le *Beth Gadya* ou *Gourya*, qui, comme toutes ces institutions juives, devait veiller

1. *Ant. J.*, XVII, 13 : 1.

2. Cf. supra p. 104.

3. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 163.

jalousement au maintien d'une rigoureuse orthodoxie. Y aurait-il eu, d'aventure, quelque conflit de nature religieuse entre la grande et la petite cité, celle-ci, par exemple, ayant pu manifester des tendances considérées comme contraires aux principes de la loi mosaïque? Ce n'est là qu'une hypothèse tant soit peu téméraire, je l'avoue, mais qui, pour être jugée, doit l'être à la lumière des considérations qui seront présentées un peu plus loin.

C'est enfin — the last not least — le Νοερός de la *Vie de saint Chariton*. Au point de vue onomastique, le nom se classe avec toute la précision désirable dans le groupe que je viens de passer en revue. Il apparaît dans le texte au cas oblique : τὸν Νοερὸν ; mais il se peut que cet accusatif marque une transcription indéclinable, ayant conservé toutes les radicales du nom original, y compris le *noun* final, si l'on fait état de la forme talmudique *No‘oran*. D'ailleurs, même abstraction faite de la désinence, il nous reste assez du toponyme pour qu'on n'hésite pas à le reconnaître sous sa nouvelle transcription. Au point de vue topographique, on ne saurait manquer d'être frappé du fait que Noeros, d'où partaient les attaques dirigées par les « Hébreux » habitant cette localité, contre les moines de la montagne du Dôk, devait être naturellement dans le voisinage immédiat de celle-ci. Or c'est justement le cas pour le site antique marqué par les ruines de ‘Ain Doûq. Les assaillants juifs étaient donc à pied d'œuvre, au bas même de la sainte montagne à laquelle, dans leur haine des chrétiens, ils livraient ces assauts victorieusement repoussés qui, imposant au chef de la laure l'attitude et le rôle actif d'une sorte de commandant militaire, lui avaient valu ce qualificatif paronomastique de *duc*.

En fin de compte, je crois être suffisamment autorisé par tout ce qui précède à attribuer à la ville antique dont on voit les restes à ‘Ain Doûq le nom de Noeros. C'est sous ce nom que je demande la permission de la désigner doré-

navant pour plus de brièveté, étant entendu naturellement que Noeros ne fait qu'un avec les No'oran, Naorath et Neara des documents antérieurs.

Des témoignages catégoriques et concordants de l'*Onomasticon* et de la *Vie de saint Chariton*, se dégage un fait d'un intérêt capital pour nous ; c'est que Noeros était resté, au moins jusqu'aux IVe et Ve siècles de notre ère, un centre juif important. Ce n'est, d'ailleurs, pas là un cas isolé. Eusèbe et, à sa suite, saint Jérôme mentionnent à l'occasion nombre d'autres localités palestiniennes où, de leur temps, il y avait encore une population juive ou judaïsante. Il serait même intéressant de faire dans l'*Onomasticon* un relevé complet de ces centres sporadiques où le judaïsme, bien que décapité politiquement à deux reprises par le glaive de Rome, avait réussi à se survivre dans une certaine mesure, à l'état de tronçons ethniques.

En ce qui concerne Noeros, on peut à ces témoignages, déjà assez probants par eux-mêmes, ajouter un renseignement qui vient les corroborer en attestant la présence dans cette même région, et vers la même époque, de Juifs qui s'y étaient maintenus en plein milieu chrétien et terrorisaient le pays. Palladios — successeur de ce saint Elpidios que nous avons vu gouverner quasi militairement la laure du Douka, en tenant tête aux Juifs de Noeros — nous raconte dans son *Lausiacon* une anecdote significative. J'ai connu, dit-il, un vieillard palestinien nommé Gaddanas[1], qui a passé sa vie sans abri, dans les environs *du Jourdain*. Un jour, il fut assailli, dans les parages *avoisinant la mer Morte*, par des Juifs fanatiques qui fondirent sur lui l'épée nue[2].

1. Γαδδανᾶ, nom de physionomie bien sémitique.

2. *Lausiacon*, § 50, p. 350, éd. c. Τούτῳ ποτὲ Ἰουδαῖοι κατὰ ζῆλον ἐπιθέμενοι ἐν τοῖς περὶ τὴν Νεκρὰν θάλασσαν τόποις ξίφος γυμνώσαντες ἐπῆλθον. Ici se place un prétendu miracle sans intérêt pour nous (le coup classique de la main desséchée).

L'apparition d'une antique synagogue dans les ruines de 'Ain Doûq, autrement dit de Noeros, se comprend mieux maintenant que nous connaissons les tenants et aboutissants de cette vieille ville juive dont nous avons pu suivre les destinées de loin en loin, depuis le IIe siècle avant, jusqu'au Ve siècle après notre ère. On voit que nous avons de la marge pour essayer de fixer l'époque où cette synagogue a pu être édifiée..., un peu trop de marge, malheureusement.

La question est très délicate, et je n'ai pas la prétention de la résoudre aujourd'hui, en l'absence de tout autre contrôle archéologique. Je crois seulement devoir faire remarquer qu'elle rentre dans le problème général qui s'est déjà posé lors de la découverte des synagogues de Kefr Kenna et de Sepphoris, avec leurs inscriptions juives, également en mosaïque, si étroitement apparentées à celle de 'Ain Doûq. J'ai suffisamment indiqué alors les raisons qui m'inclinaient à abaisser le plus possible la date de ces mosaïques galiléennes, jusqu'à l'extrême limite que pouvaient tolérer les vraisemblances historiques. L'emploi même de la mosaïque pour le pavement, au lieu du dallage en pierres usité dans les synagogues de la première période [1], me semblait constituer, à lui seul, un indice d'époque relativement avancée, nous amenant au seuil du IVe siècle. J'estime que ces conclusions sont également valables, *mutatis mutandis*, pour la mosaïque de Noeros ; ici non plus, je n'aurais aucune répugnance à descendre, s'il le fallait, jusqu'à la période où le goût de la mosaïque, chère aux artistes byzan-

1. On classe généralement ce groupe de synagogues aux IIe et IIIe siècles de notre ère. Voir à ce sujet les descriptions et observations de Renan et de Sir Charles Wilson (cf. mon *Rec. d'Arch. Orient.*, IV, 350). Je rappellerai à ce propos, comme nouveaux éléments à introduire dans le problème : la dédicace grecque de la synagogue construite à Tafas, à l'Est du lac de Tibériade, par Iakobos et Semouêlos (*Bull. Corr. Hell.*, 1897, p. 47) ; la dédicace hébraïque de Palmyre, forcément antérieure à la chute de cette ville en 273, et la dédicace grecque de la synagogue des Marcionistes construite à Lebaba en 318 J.-C. (Waddington, *Inscr.*, n° 2558).

tins, était en vogue et se répandait en Palestine et dans toute la Syrie [1].

Il va de soi que, dans ce raisonnement, applicable aussi bien aux cas de Kefr Kenna et de Sepphoris, il s'agit de la date de l'exécution de la mosaïque et non pas nécessairement de celle de la construction de l'édifice même qu'elle décorait. La synagogue pouvait être notablement antérieure, et remonter par exemple à l'époque où prévalait le pavement en dalles. Plus tard, à un moment donné, pour obéir à la mode nouvelle, on a pu substituer à celui-ci le pavement en mosaïque. Essayons de voir comment les choses ont pu se passer, et, pour cela, reportons-nous à la situation de Noeros, au moment même où son nom nous est révélé par le passage de la *Vie de saint Chariton*.

La communauté juive de Noeros était alors en lutte ouverte et permanente avec les moines de la grande Laure du Douka. Pour quelles raisons ? nous l'ignorons. Il se peut que cet état de guerre provînt de la différence des croyances ; il pouvait provenir aussi de certains conflits d'intérêt matériel nés de la proximité même de ces deux groupes profondément antagonistes, par exemple au sujet de la possession ou de l'usage des sources que se disputaient peut-être les chrétiens de la montagne et les Juifs de la plaine plus avantagés en raison de leur position. Quoi qu'il en soit, pour pouvoir soutenir une pareille lutte contre ses adversaires, il fallait que la vieille communauté juive de Noeros, qui avait sûrement connu des temps plus prospères, fût encore relativement puissante et riche. Elle avait donc

1. Voir sur les mosaïstes syriens les pages judicieuses écrites par Renan dans sa *Mission de Phénicie*, pp. 625, 626, 631, et (*op. cit.*, pp. 607-626) sa controverse avec M. De Rossi et Longpérier, à propos de la date de la belle mosaïque chrétienne du Qabr Hiram : on se rappelle que l'écart chronologique entre les deux thèses n'était pas moindre de 186 ans (389 et 575). Soit dit en passant, c'est un nouvel exemple de la fragilité du critérium purement esthétique en matière de chronologie, critérium trop souvent trompeur dont abusent parfois les doctes, mais pas toujours infaillibles, historiens de l'art de tous les âges.

sans doute les ressources nécessaires, sinon pour édifier de fond en comble la synagogue même, déjà bâtie peut-être aux siècles précédents, du moins pour la décorer dans le goût et avec les moyens de l'époque, en visant à rivaliser, toutes proportions gardées, avec les somptueuses églises et basiliques, pavées de mosaïques, que, dans sa ferveur de néophyte, la religion nouvelle élevait à grands frais un peu partout en Terre Sainte. Sans doute, pour atteindre ce but, il avait fallu faire un effort financier, et un appel à la piété et aux libéralités des fidèles. Ne serait-ce pas un des ces appels dont notre inscription nous a conservé un écho vivant ?

Pendant combien de temps a pu se prolonger ce conflit chronique qui mettait ainsi aux prises la laure du Douka et les Juifs de Noeros ? Il est difficile de le dire. Mais il est vraisemblable que les chrétiens, qui avaient naturellement pour eux la prépondérance politique et administrative, durent avoir le dernier mot, et qu'après avoir joui d'une tolérance plus ou moins longue, la Noeros juive fut mise à la raison, peut-être par une de ces mesures radicales dont l'autorité byzantine usait sans scrupule surtout lorsqu'il s'agissait des Juifs et que l'intérêt de la religion d'État était en jeu.

En se plaçant à ce point de vue, on pourrait chercher un indice chronologique dans une expression du passage de la *Vie de saint Chariton* où l'auteur parle des « Hébreux » habitant *alors* (τότε) Noeros. Si l'on prend à la lettre cet adverbe, qui n'est pas mis là au hasard, il impliquerait que l'état de choses existant à l'époque de saint Elpidios avait pris fin à la date où écrivait le rédacteur, malheureusement anonyme, de la *Vie*, et qu'à ce moment *il n'y avait plus de Juifs à Noeros*. Cela nous amènerait aux environs de l'an 420, c'est-à-dire vers l'époque de l'auteur du *Lausiacon*, de Palladios, successeur des saints Chariton et Elpidios dans le commandement de la laure du Douka. C'est peut-être

bien à ce moment qu'il conviendrait de placer l'extinction définitive de ce dernier foyer du judaïsme actif et militant qu'était Noeros, voire la suppression, sans autre forme de procès, de la synagogue, y compris la mosaïque tout battant neuf dont elle devait être très fière.

L'observation du major Furber prend alors une valeur particulière quand il dit, dans sa seconde lettre, que la mosaïque a été grandement endommagée avant d'être recouverte par la terre et que la synagogue paraît avoir été détruite dans les temps anciens.

En terminant, je ne crois pas inutile de rappeler un fait qui n'est pas sans quelque rapport avec notre sujet et prend, à la lumière de ceux que je viens d'exposer, un aspect nouveau.

Pendant les deux séjours que j'ai faits dans la région de Jéricho en 1873 et 1874, j'avais recueilli de la bouche des Bédouins, tant nomades que sédentaires, parcourant ou habitant ces parages, de curieuses légendes qui tournent toutes autour de la personnalité de Josué, travesti en un prétendu imâm 'Alî. Or c'est à 'Ain Doûq même, à quelques pas de l'emplacement de notre synagogue, qu'on montre le *maqâm* ou sanctuaire de cet imâm 'Alî, objet d'une vénération extraordinaire. La tradition locale musulmane a accumulé pêle-mêle sur la tête de ce personnage d'allure fabuleuse, le souvenir des principaux faits miraculeux de l'histoire de Josué. J'ai montré[1] comment on y retrouve, sous les plus singulières déformations, quelques-uns des épisodes les plus caractéristiques de cette histoire : la vision de Josué interpellant le *Sar Saba* angélique de Jéhovah qui se dresse devant lui, l'épée à la main, avant l'attaque de Jéricho; l'écroulement surnaturel des murs de la ville; l'arrêt du soleil, transporté, sans plus de cérémonie, de Gabaon à Jéricho etc. Je faisais remarquer à ce dernier

1. *Archæol. Researches* II, p. 23 et suiv., 40 et suiv.

propos que, déjà aux environs du IVᵉ siècle, la tradition judéo-chrétienne avait une tendance accusée à déplacer, pour les localiser justement aux environs immédiats de Jéricho, d'autres sites célèbres ayant joué un rôle dans l'histoire de Josué, par exemple, les monts Ebal et Garizim de Sichem[1].

Nous comprenons mieux aujourd'hui dans quelles conditions et à quelle source le folk-lore indigène a pu puiser directement ces bizarres légendes, tirées à tort et à travers d'une tradition biblique manifeste et toujours si obstinément localisées à ʿAin Doûq. L'existence du centre juif de Noeros, qui s'est prolongée au moins jusqu'au vᵉ siècle, a dû singulièrement contribuer à les faire naître et à les propager dans les milieux populaires de la région, sans préjudice de l'action interférentielle possible de l'élément chrétien concurrent, représenté par les pieux ascètes de la grande laure voisine. Quand, un peu plus tard, les Musulmans arrivèrent, ils trouvèrent le terrain de la légende tout préparé et n'eurent plus qu'à y donner carrière aux fantaisies de leur cru.

Il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point ce foyer de judaïsme, qui s'est si longtemps maintenu à Noeros, était resté fidèle aux principes d'une rigoureuse orthodoxie. L'emploi de l'expression *atrah qadichah*, pour désigner la synagogue, garde un reflet d'essénisme quelque peu inattendu. N'oublions pas, d'autre part, que Noeros était vu d'un assez mauvais œil par les ombrageuses autorités rabbiniques siégeant à Jéricho. Je me demande par moment si nos Juifs de Noeros n'auraient pas quelque accointance avec ces sectes judéo-chrétiennes de Palestine, si bizarres et encore mal connues, également tenues en quarantaine par les Juifs et par les chrétiens de stricte observance, telles que celles des Nazaréens et des Ebionites qui, eux aussi, ont vécu dans ces parages.

1. Même aventure est arrivée, à la même époque, au mont Hermon.

Je ne sais quel est le sort réservé à la mosaïque de 'Ain Doûq. Les autorités anglaises, occupant le terrain conquis par les armes britanniques, prendront sans aucun doute les mesures les plus propres à garantir la conservation de ce qui subsiste de ce précieux monument. Décidera-t-on de procéder à son enlèvement comme on l'a fait pour la mosaïque de Chellâl dont j'ai parlé plus haut? Ou bien fera-t-on le nécessaire pour en assurer la protection sur place? Dans tous les cas, il serait vivement à souhaiter qu'on entreprît sans retard, avec toutes les précautions voulues, des excavations méthodiques sur l'emplacement de la synagogue de 'Ain Doûq, afin de dégager tout ce qui peut rester encore de la mosaïque et des *substructions* de l'édifice qu'elle ornait. Qui sait si ces fouilles ne mettraient pas au jour quelque caveau, quelque *genîzah* souterraine, pouvant recéler des trésors exégétiques dans le genre de ceux découverts fortuitement sous le règne de Caracalla, en l'an 217 de notre ère, non loin de là, à Jéricho même, dans des πιθοί qui contenaient de vieux écrits — en hébreu et en grec — relatifs à l'Ancien Testament, écrits dont Origène se servit pour la rédaction de ses Hexaples[1]? Une telle perspective est bien faite pour encourager à tenter l'entreprise.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'ouvrage suivant : *Bibliothèque de l'École des Hautes Études hispaniques*. Fascicule I. — *Inventaire des monuments sculptés pré-chrétiens de la péninsule*

1. Voir le passage bien connu du *De ponder. et mens.* de saint Épiphane (Migne, t. XLIII, col. 266-268). Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 16 (Migne, t. XX, col. 156). Pour ce qui est de l'usage juif de déposer dans des vases en terre cuite les documents dont on voulait assurer la conservation, cf. Jérémie XXXI, 14. Y aurait-il quelque allusion à la trouvaille de Jéricho dans le passage talmudique parlant des חביות נייריות, que cite Neubauer (*Geogr. du Talmud*, p. 163)?

ibérique. Première partie : *Lusitanie, Conventus Emeritanensis*, par M. Raymond Lantier, membre de l'Ecole des Hautes Études hispaniques (LXIII planches par Duvillard ; Bordeaux, 1918, in-8°).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la collection de mes études publiées durant la période de la guerre dans la *Revue d'Assyriologie* (vol. XI-XV, années 1914-1918).

« Ce sont *quatre-vingts* articles, couvrant trois cent quarante-six pages, et traitant de sujets divers : Mythologie, liturgie, eschatologie ; Législation et droit ; Mathématique et métrologie ; Médecine ; Magie et astrologie ; Grammaire et lexicographie ; Histoire et chronologie, etc.

« Les documents utilisés appartiennent aux littératures sumérienne, babylonienne, assyrienne, anzanite, araméenne, etc.

« Une table des matières (en manuscrit) est jointe à cet ensemble. »

M. Alexandre de Laborde dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de Mme Picot, deux ouvrages dus à la plume de notre regretté confrère Émile Picot :

1° Un volume intitulé : *Les Italiens en France au XVIe siècle* (Bordeaux, Gounouilhou, in-8°, 301 pages). C'est la réunion d'articles publiés dans le *Bulletin italien* de 1901 à 1918. La première partie (pp. 1-144) avait déjà paru en volume. M. Paul Lacombe, ami du défunt, s'est obligeamment occupé à publier le reste et à l'accompagner d'une table des matières qui classe ces notables Italiens en catégories, princes, diplomatiques, banquiers, artistes, etc. Ce dernier chapitre est particulièrement intéressant. Jusqu'ici on n'a pas retrouvé dans les notes de M. Picot les éléments d'autres articles, qui auraient dû constituer la fin de ce travail et en renfermer les conclusions. Il faut espérer qu'ultérieurement, pour faciliter les recherches, une table sera dressée des noms qui figurent dans ce volume.

2° Un tirage à part d'une étude parue dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. C'est la *Querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVIe siècle*. Quand le roi Louis XII fit en 1508 son entrée solennelle à Rouen, il fut reçu magnifiquement par les bourgeois de la ville. Revenu à Paris, il reçut un accueil non moins pompeux, mais il eut l'imprudence, dit-on, de laisser entendre que les Parisiennes

Luy plaisoient mieulx que celles de Rouen.

De là grand émoi chez les dames de Rouen qui, accusant les dames de Paris de coquetterie, chargèrent un poète de se faire l'écho de

leurs plaintes. Celui-ci rédigea une épître à laquelle il répondit lui-même au nom des dames de Paris. Ce poète est connu par sa devise: *De bien à mieulx*. C'est Maximien. L'année suivante, le roi, revenant de Gênes, fit son entrée à Milan. Les querelles reprirent sous les auspices d'un poète italien, probablement Simeone Litta, contre les dames de Milan, de Paris et de Rouen et s'envenimèrent des prétentions des dames de Lyon: M. Picot publie les quatre *Débats* en les accompagnant de notes curieuses et de clichés que son ami M. Paul Lacombe a libéralement abandonnés à la Société de l'histoire de Paris.

SÉANCE DU 28 MARS

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le général Dumas exprimant son regret de ne pouvoir donner suite à l'offre qu'il avait faite à l'Académie des notes réunies par son père pour écrire une *Histoire des ateliers monétaires*, l'Administration des Monnaies lui ayant demandé les documents en question pour ses archives.

A propos de la correspondance, M. le comte Durrieu signale, d'après une lettre de M. Victor Fris, archiviste de la ville de Gand, une intéressante découverte de cet érudit belge.

Parmi les documents les plus importants concernant Paris au moyen âge, se range une description de la capitale de la France sous le règne de Charles VI, publiée par Le Roux de Lincy, et qui a pour auteur un certain Guillebert de Mets.

Celui-ci explique, dans le manuscrit, que son ouvrage a été « transcript et extrait de plusieurs aucteurs » en 1434. On sait, d'autre part, que Guillebert de Mets fut « libraire » du duc de Bourgogne Jean sans Peur et qu'il a transcrit pour le fils de Jean sans Peur, le duc Philippe le Bon, un très bel exemplaire de la première traduction française du *Décaméron* qui est conservé à Paris, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Le nom de cet écrivain a été orthographié par Le Roux de Lincy : Guillebert de Metz

(avec un *z* final) et l'on en a conclu que c'était un Messin. M. Victor Fris a rectifié les choses. Il a constaté que le vrai nom était De Met*s* (avec un *s*), ce qui correspond, en flamand, au nom français : Le Maçon, et il a découvert que l'auteur de la *Description de Paris* sous Charles VI était un pur Flamand, habitant la petite ville de Grammont en Belgique, dans la Flandre orientale, où il fut échevin, receveur communal et en même temps tenancier d'une hôtellerie à l'enseigne de l'Écu de France.

Le but principal de M. Fris, en établissant ces faits, a été, comme il l'écrit à M. Durrieu, de montrer que, il y a déjà plus de cinq siècles, le français était, concurremment avec leur idiome natal, comme la seconde langue des lettrés flamands, preuve de l'étroitesse des rapports intellectuels entre la Flandre et la France.

M. Bernard HAUSSOULLIER, au nom de la Commission du prix Saintour, fait connaître que le prix est partagé de la manière suivante :

1.500 fr. à M. Edmond Courbaud, pour son livre intitulé : *Les procédés d'art de Tacite dans les Histoires* ;

et 1.500 fr. à M. François Villeneuve, pour son *Essai sur Perse*.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre titulaire pour remplir la place devenue vacante par suite du décès de M. Paul MEYER.

Le PRÉSIDENT donne lecture de l'article relatif à l'élection des membres titulaires.

Il rappelle ensuite les noms des candidats au fauteuil de M. Paul Meyer ; ce sont, par ordre alphabétique : MM. Bémont, Delachenal, Dorez, Glotz, Lejay, Loth et Michon.

Il y a 32 votants ; majorité : 17 voix.

Au premier tour, M. Bémont obtient 3 voix ; M. Delachenal, 9 voix ; M. Dorez, 5 voix ; M. Glotz, 7 voix ; M. Lejay, 3 voix ; M. Loth, 4 voix ; M. Michon, 1 voix.

Au deuxième tour, M. Bémont obtient 5 voix ; M. Delachenal, 5 voix ; M. Glotz, 4 voix ; M. Lejay, 6 voix ; M. Loth, 9 voix ; M. Michon, 3 voix.

Au troisième tour, M. Bémont obtient 2 voix ; M. Delachenal,

4 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 1 voix ; M. Lejay, 2 voix; M. Loth, 18 voix ; M. Michon, 4 voix.

En conséquence, M. Joseph Loth, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Jullian fait une communication sur l'origine du nom de Strasbourg. Conformément à un usage qui a été signalé pour plusieurs villes antiques de la Gaule, Strasbourg a porté simultanément deux noms, dont l'un a fini par prendre le pas sur l'autre.

La localité s'appelait d'abord *Argentoratum*, d'un mot celtique qui désignait l'établissement primitif et le camp romain établi là après la conquête. Ultérieurement, comme il arriva partout, une ville marchande s'établit dans le voisinage; elle fut reliée à l'enceinte militaire par une large voie. Cette agglomération, qui, peu à peu agrandie, engendra la ville moderne, reçut la dénomination de *Stratae burgus*, d'où le nom actuel de Strasbourg.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les *Mémoires de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. VII (t. XVe de la collection) (Chalon, 1918, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 4 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret du 1er avril 1919, qui approuve l'élection de M. Joseph Loth.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Loth et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. le Gouverneur général de l'Algérie annonce qu'il a décidé la publication d'un *Recueil des inscriptions latines d'Algérie*, destiné à remplacer la partie du *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin qui se rapporte à notre colonie. Il soumet à l'Académie le programme préparé par M. Gsell, et demande l'avis de la Compagnie.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Homolle dépose sur le bureau de l'Académie le rapport adressé au Secrétaire perpétuel par le sergent Rey, archiviste paléographe, chargé de la direction du service archéologique de l'armée de Macédoine, à qui une subvention de 2.000 francs avait été allouée par la Commission Piot.

Ce rapport de 41 pages in-4°, auquel sont jointes 13 planches

photographiques, permet de constater l'excellence de la méthode suivie dans l'exploration des tumuli de la vallée du Vardar, et l'intérêt des résultats acquis.

Les sites préhistoriques ou protohistoriques reconnus en Macédoine étaient au nombre de 29; on en compte aujourd'hui 76.

Les buttes artificielles qui les signalent sont placées au bord de la mer, dans la basse plaine, ou dans la haute vallée. Elles se subdivisent, d'après leur forme, leur nature et leur contenu, en deux catégories : lieux d'habitation, sépultures.

Les photographies I-II, IV-VII présentent les profils schématiques des uns et des autres, et leur aspect extérieur; la pl. IX, la vue cavalière d'une tumba et d'une table conjuguées, prise en avion.

Les planches III et VIII représentent les puits intérieurs de deux buttes, et indiquent les procédés ingénieux employés pour explorer les buttes et relever exactement les couches diverses des stratifications.

Les planches X-XIII sont consacrées à la céramique, divisée, d'après la qualité de la terre et du travail, la nature et les types divers du décor incisé ou peint, en poterie prémycénienne, mycénienne et postmycénienne.

Les débris de poteries et autres objets découverts au cours des fouilles démontrent, aussi bien que la répartition et la forme des habitats ou sépultures, qu'il existe un frappant rapport entre les découvertes préhistoriques de la Macédoine et celles qui ont été faites en Thessalie et en Thrace. Les types sont les mêmes et leur évolution pareille et sans doute simultanée.

Renvoi à la Commission de la Fondation Piot.

M. le comte Durrieu fait connaître que la Commission des Antiquités nationales a décidé de ne pas décerner de première médaille et qu'elle a accordé :

la seconde médaille à M. le chanoine Deslandes pour son *Étude sur l'église de Bayeux*;

la troisième médaille à M. l'abbé Galabert pour son ouvrage sur *Montpezat de Quercy, sa collégiale, ses seigneurs*;

la première mention à M. Henri Stein pour ses publications

intitulées : 1° *Pierre Tristan, chambellan de Philippe Auguste* ; 2° *Conjectures sur l'auteur du « Livre de jostice et de plet »* ; 3° *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux originaires du Gâtinais* ;

la deuxième mention à M. l'abbé Duine pour son *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne* ;

la troisième mention à M. H. Moret pour son ouvrage sur *Le Croisic ; précis historique sur la presqu'île croisicaise.*

M. Henri Cordier, au nom de la Commission spéciale, annonce que le prix fondé par le professeur H. A. Giles, de Cambridge, est décerné pour la première fois et partagé entre M. Georges Maspero, pour sa *Grammaire de la langue khmère* (600 fr.), et M. le capitaine André Silvestre, pour ses études sur les *Thaïs blancs de Phong-Tô* (200 fr.).

En accordant cette distinction à M. le capitaine Silvestre, la Commission a tenu à rendre hommage à un officier mort glorieusement pour la patrie. Le capitaine Silvestre, de l'infanterie coloniale, a disparu dans le naufrage de l'*Athos* (torpillé le 17 février 1917, à midi 45, à 200 milles environ de Malte), étant demeuré ferme à son poste jusqu'à la fin ; le paquebot coula en quatorze minutes.

M. Omont, au nom de notre correspondant étranger le R. P. Delehaye, lit une note sur le terme hagiographique μιερεύς [1].

M. le chanoine Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, entretient l'Académie des mesures qu'il avait prises pendant l'occupation de la ville de Gand par les Allemands, au cours de la dernière guerre, pour mettre à l'abri le retable de l'*Agneau mystique* des Van Eyck, le trésor incomparable de la cathédrale de Saint-Bavon.

M. Adrien Blanchet étudie un passage de Suétone, négligé jusqu'à ce jour, et relatif à un surnom de l'empereur Auguste [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

M. Paul Monceaux communique à l'Académie le texte d'une inscription latine chrétienne de Madaure, qui fait connaître l'épitaphe d'un vétéran de la Légion III[a] Augusta appartenant à la religion catholique[1].

MM. Havet et Théodore Reinach présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

ΜΙΕΡΕΥΣ.

NOTE SUR UN TERME HAGIOGRAPHIQUE, PAR LE R. P. DELEHAYE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le mot μιερεύς fait partie du vocabulaire de l'hagiographie. Les Passions des martyrs d'un caractère légendaire fortement accusé en ont fourni le plus grand nombre d'exemples. Μιερεύς est le terme souvent employé dans les légendes pour désigner les prêtres des idoles.

Ce n'est pourtant pas dans cette catégorie de textes qu'il a été rencontré la première fois par les hellénistes. Pierre de Sicile, dans son *Histoire des Manichéens*, s'en sert à plusieurs reprises, et c'est là qu'il a été relevé tout d'abord. — Μαθηταὶ δὲ τούτου ὑπῆρχον μυστικώτεροι Μιχαὴλ καὶ ὁ Κανακάρις καὶ Ἰωάννης ὁ Ἀόρατος, οἱ τρεῖς μιερεῖς — Οὗτοι τοίνυν οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ, οἱ καὶ συνέκδημοι παρ' αὐτοῖς λεγόμενοι, ὡς μιερεῖς τινες... — Ἔχουσι δὲ καὶ ὑποβεβηκότας μιερεῖς, νοταρίους παρ' αὐτοῖς ὀνομαζομένους[2]. — Οἱ μὲν ἐκ τῶν μνημονευθέντων μιερέων αὐτοῦ τὸν ἑαυτοῦ βίον κατέστρεψαν[3]. Sirmond, dans sa traduc-

1. Voir ci-après.
2. *Hist. manich.*, XLI, *P. G.*, t. 104, 1301.
3. *Hist. manich.*, XLII, *P. G.*, l. c., 1304.

tion, rendit le mot par *sacerdotes*[1]. Meursius proposa *sodalis, socius*[2]. Le premier éditeur du texte grec, le P. Rader, se servit de la traduction de Sirmond qu'il respecta presque partout. Il admit donc l'équivalent *sacerdotes*, mais ajouta la note suivante : μιερεῖς *auctor appellat, quasi* ἀπὸ τοῦ μιαρὸς καὶ ἱερεύς, *impurus sacerdos. Sed* μιερεῖς (ἀπὸ μιᾶς καὶ ἱερεὺς *consacerdos*) *consacerdotes, symmystas valet*[3].

Dans son édition d'Épiphane, le P. Petau reproduit d'après son manuscrit la phrase suivante : τί δὲ καυχᾶται Ἐβίων περιτομήν, ὁπότε καὶ οἱ εἰδωλολάτραι καὶ μιαιρεῖς τῶν Αἰγυπτίων περιτομὴν ἔχουσιν, et souligne le mot μιαιρεῖς d'un timide commentaire marginal : F(orsan) ἱερεῖς[4].

La conjecture de Petau, appuyée par Ménard dans ses notes à l'épître de Barnabé, fut rejetée par Cotelier[5].

Papebroch rencontra le mot dans la Passion de S. Basile d'Ancyre, et ne manqua pas de rapprocher le passage du texte de Pierre de Sicile. Il rappelle à ce propos les interprétations de Sirmond, de Meursius et de Rader — par distraction il écrit Gretser — et ajoute : *Existimarem ego christianos, cum dedignarentur sacerdotum nomina appellare deorum sacrificulos, pro* ἱερεῖς, μιερεῖς *dixisse ; non quasi* μιαροὺς ἱερεῖς, *id est impuros sacerdotes, sed quasi* μὴ ἱερεῖς *non sacerdotes*[6]. Ducange se rangea à l'avis de Papebroch[7]. L'illustre byzantiniste apporta de nouveaux exemples,

1. La traduction de Pierre de Sicile par Sirmond a passé en partie dans les *Annales* de Baronius.

2. *Glossarium graeco-barbarum* (Lugduni Batavorum. 1614), p. 346.

3. Je prends la citation dans De La Bigne, *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, t. XVI (1677), p. 763. L'édition de Pierre de Sicile est de 1604.

4. *Haer.* XXX, 33, *S. P. N. Epiphanii opera*, t. I (Paris, 1622), p. 160.

5. *SS. Patrum qui temporibus apostolicis floruerunt opera*, t. I (Antuerpiae, 1698), p. 28

6. *Act. SS. Martii*, t. III (1668), p. 18*.

7. *Glossarium*, s. v. μιερεύς et Supplém. p. 132. Le *Thesaurus* d'Estienne Hase a repris cet article, y compris le supplément. Ducange cite la Chronique Pascale : ὑπὲρ τῶν μιερῶν τοῦ νόμου. Nos éditions portent ἱερῶν. Cf. *P. G.*, t. XCII, 396.

notamment ce texte des Constitutions Apostoliques : Πλὴν ἐν τοῖς ἐμπαίγμασιν αὐτῶν ἄνευ τοῦ μιερέως οὐδὲν προσφέρουσιν οὐδὲ ἐπιτελοῦσιν, ἀλλὰ στόμα νομίζουσι τῶν λίθων τὸν μιερέα... καὶ τιμῶσιν αὐτὸν τὸν μιερέα καὶ σεπτὸν αὐτοῦ ἡγοῦνται τὸ ὄνομα [1].

La note de Papebroch et l'article de Ducange passèrent inaperçus, car μιερεύς, inconnu aux classiques, continua à paraître suspect. Rencontré dans un manuscrit de l'histoire de Barlaam et Joasaph, il inspirait à Boissonade la réflexion suivante : μιερεῖς, *forsan* οἱ μιαροὶ ἱερεῖς, οἱ μυσαροὶ ἱερεῖς [2]. Dindorf ne le toléra pas dans le texte d'Épiphane cité plus haut, rejeta parmi les variantes la leçon des manuscrits μιαιρεῖς, μιερεῖς, et adopta la conjecture de Petau et de Ménard [3]. Dans son Saint Georges, Krumbacher, ou peut-être son éditeur Ehrhardt [4], ne put s'empêcher de manifester quelque étonnement ; il imprime : μιερεῖς (!). D'autres éditeurs de textes reculèrent, et remplacèrent la leçon suspecte par μ<ιαροὶ> ἱερεῖς [5], correction déjà suggérée par Bader [6].

Mais tout récemment le P. Peeters était ramené à l'explication de Papebroch par l'étude des mots arméniens qui désignent les faux prêtres et les faux dieux, *tschquanaïq*, *tschastouads*, formés de la négation *tsch* placée en tête des mots *prêtre* et *Dieu*. « C'est de la même manière, sans doute, dit-il, qu'il faut expliquer des formes comme μιερεῖς (= μὴ ἱερεῖς) qui se rencontre dans les textes byzantins [7]. »

1. *Const. Ap.*, II, 28, 8, Funk, p. 111.
2. *Anecdota graeca*, t. IV, p. 263.
3. *Epiphanii opera*, t. III, p. 630.
4. *Der heilige Georg*, p. 49, 31.
5. *Anal. Boll.*, t. XXIX, p. 273.
6. Sophocles (s. v. μιερεύς) semble être de ceux qui admettent l'équivalence du mot avec μιαροὶ ἱερεῖς. Voir le texte qu'il cite à ce propos d'après Palladius. Il est tiré en réalité de l'*Historia monachorum*.
7. P. Peeters, *Évangiles apocryphes*, II, dans *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, p. 170.

Nous allons essayer, et ce ne sera pas une besogne inutile, de réunir ici, après d'autres [1], les principaux textes qui établissent l'existence de la forme μιερεύς, et de chercher à en déterminer l'origine.

Aux textes des Constitutions Apostoliques, d'Épiphane, de Pierre le Sicilien déjà cités, on ajoutera d'abord ces passages de Georges le Moine : ἔπεμψεν εἰς τὸ μαντεῖον ἄνδρας πιστοὺς ἐρωτῆσαι διὰ τοῦ μιερέως τὴν Πυθίαν... καὶ εἰσελθὼν ὁ μιερεὺς καὶ εὐξάμενος ἔλαβε χρησμόν (De Boor, p. 19). Πρὸς ὃν οἱ τῶν εἰδώλων μιερεῖς ἐλθόντες ὑπέθεντο κολυμβήθραν (De Boor, p. 485). Passons à la littérature hagiographique.

Acta Iohannis. Καὶ εἶπε τῷ υἱῷ του μηερέως τοῦ Ἀπόλλωνος — οἱ δὲ μὴ ἱερεῖς ἀπεχθεῖς ἦσαν τῷ Ἰωάννῃ (Zahn, pp. 113, 12; 122, 12, ms. de Paris 1468 ; ailleurs aussi dans le ms. de Venise 363).

Acta Thomae, 60 : μετὰ καὶ τοῦ μιερέως τῶν εἰδώλων... καὶ ἰδὼν αὐτὸν ὁ μιερεὺς ἔφη (James, p. 42, 28, 38).

Acta Philippi, 125 : λέγει ὁ τύραννος πρὸς τοὺς μηερεῖς — 131 : οἱ γὰρ μηερεῖς ἐσκέψαντο στραγγίσαι ὑμῶν τὸ αἷμα — ἐπέβαλον οἱ μηερεῖς τοῦ κρατῆσαι τὸν Ἰωάννην (Bonnet, p. 54, 8 ; 60, 11 ; 61, 3, ms. du Vatican 824. Ailleurs le ms. de Paris 1219 porte μὴερεῖς, les mss. du Sinaï 526, de l'Escurial Y. II, 9, μιερέων. Bonnet, p. 340).

Acta Bartholomaei, 8 : ἦλθον καὶ ἄλλοι τινὲς τῶν πέριξ πόλεων μιερεῖς τε καὶ λαός — ἔβαλε χιλίους ἄνδρας ἐνόπλους μετὰ τῶν μιερεῖς ἐκείνων. — 9 : πάντες οἱ μιερεῖς ὑπὸ δαιμόνων πνιγέντες ἀπώλλοντο (Bonnet, pp. 147, 32, 34 ; 149, 28).

Passio S. Basilii, 13 : ἐκάλεσε τοὺς μιερεῖς τῶν εἰδώλων (Act. SS. Mart. III, 16*).

Passio S. Donati, 7 : ἐπυνθάνετο παρὰ τῶν ἱερέων τὴν αἰτίαν

1. Nous avons cité Ducange. Sophocles peut être négligé. Mais on a lieu de voir H. Reinhold, *De graecitate patrum apostolicorum, Dissertationes philologicae Halenses*, t. XIV (Halis Saxonum, 1898), p. 39 ; *Anal. Boll.*, t. XXXI, p. 183 ; A. Brinckmann, dans *Rheinisches Museum*, N.F., t. LXIII (1908), p. 307 ; t. LXVIII, p. 158.

τῆς σιωπῆς· οἱ οὖν μιερεῖς ἀπεκρίναντο (Act. SS. Mart. V, 147).

Passio S. Meletii, 4 : ἄντικρυς τοῦ ἱεροῦ ἔστη καὶ λέγουσιν αὐτῷ οἱ μιερεῖς (Act. SS. Mart., V, 437, et un grand nombre de fois).

Passio S. Agathonici, 9 : καί τινες τῶν μιερέων σύν τισιν καπιλλαρίοις γενόμενοι πρὸς αὐτὸν ἐνεφάνισαν (Anal. Boll. II, 140).

Passio S. Porphyrii, 6 : τότε ἤρξαντο πάλιν οἱ μιερεῖς προσεύχεσθαι ἀπὸ ὥρας τρίτης ἕως ὥρας ἐννάτης (Anal. Boll. XXIX, 273).

Laudatio S. Mocii, 11 : ἐχώνευσεν αὐτόν τε τὸν τῆς παρανόμου θρησκείας ἔκδικον ἄρχοντα καὶ ἐννέα μιερεῖς τοῦ προαπολωλότος ψευδωνύμου θεοῦ Διονύσου (Anal. Boll. XXXI, 183).

Passio S. Georgii : ἰδόντες δὲ οἱ ἡμιερεῖς τὴν συντριβὴν τῶν εἰδώλων κατέδραμον κατὰ τοῦ ἁγίου — ἰδόντες δὲ οἱ μιερεῖς τῶν ἑλλήνων τὸ γέγονος προσέδραμον (Krumbacher, pp. 38, 34; ms. Vienne, Theol. gr. 123 ; 49, 31, Vatic. 1655, également dans le ms. Paris 897).

Miraculum S. Georgii : εἷς τῶν μιερῶν αὐτῶν ἐχρημάτισεν αὐτοῖς τάδε (Aufhauser, p. 120, 19).

Vita SS. Barlaam et Ioasaph : ὡς εἰς αὐτὸν τοίνυν οἱ μὴ ἱερεῖς τῶν εἰδώλων ἀφηκόμενοι (Boissonade, p. 263, 8, mss. Paris 904, 1128 ; le ms. 903 porte μιερεῖς).

L'usage du mot ne peut donc faire aucun doute, et l'ensemble des exemples recueillis montre qu'il a été forgé ailleurs que dans les bas fonds de la grécité byzantine. Toutefois il n'a pas été accepté sans quelque hésitation. Je n'insisterai pas sur ce fait que l'orthographe μιαιρεύς, μηρεύς, μηιερεύς, ἡμιερεύς, paraît un peu chancelante ; l'itacisme y est pour quelque chose. Il est plus important de constater qu'il est fréquemment remplacé dans les manuscrits par ἱερεύς : voir par exemple les passages cités des *Acta Johannis*, des *Acta Philippi*, de la *Passio S. Georgii*. Bien qu'il ait dans tous les textes la signification de *prêtre indigne*, *prêtre sacrilège*, les copistes ne lui donnent jamais pour équivalent l'expression μιαρὸς ἱερεὺς qui rend si bien la nuance de mépris inséparable de μιερεύς.

Pourtant, pas plus que nous, les Grecs n'échappaient au rapprochement si naturel avec μιαρός, dont la forme μιερός n'est pas sans exemple [1]. Souvent, dans le voisinage de μιερεύς, ils emploient l'expression : οἱ μιαροὶ ἱερεῖς τῶν Ἑλλήνων [2], τοῖς μιαροῖς ἱερεῦσιν [3]. Ailleurs ils opposent ἱερὸν à μιαρόν, comme dans ce texte de la Vie des SS. Cyr et Jean : τὸ ἱερὸν μᾶλλον δὲ μιαρόν [4], et dans cette phrase de Théodore Balsamon : τῆς γοῦν προτέρας ἱερωσύνης, μιαρωσύνης νομιζομένης κτλ [5]. Il faut donc penser que si, malgré l'analogie, les scribes byzantins ne regardaient point comme des équivalents μιαρὸς ἱερεύς et μιερεύς, et se contentaient de substituer à ce dernier le simple ἱερεύς, c'est que l'instinct les avertissait de ne pas faire pareille assimilation.

Et l'instinct les dirigeait sûrement. Car la transformation de μιαρὸς ou μιερὸς ἱερεύς serait une monstruosité linguistique si on la suppose produite par l'évolution spontanée du langage, et rien n'indique que μιερεύς soit une création artificielle.

L'existence de la forme μὴ ἱερεύς suffit à montrer que l'origine du mot est très simple et sa composition très naturelle. Nous disons de même *non combattant ;* le latin aussi ajoutait parfois la particule négative au substantif : *non corpus*, *non dominus* [6], et il y a des exemples de cette construction dans le grec classique comme dans le

1. Herwerden, *Lexicon suppletorium*, s. v. μιερός : R. Helbing, *Grammatik der Septuaginta* (Göttingen, 1907), p. 5 : S. B. Psaltes, *Grammatik der Byzantinischen Chroniken* (Göttingen, 1913), p. 2.

2. *Passio S. Melecii*, n. 2.

3. *Passio S. Mocii*, n. 6.

4. *Bibl.hagiogr.graeca*, 470.

5. *Responsa ad interrog. Marci Alexandrini*, XXX, dans Leunclavius, *Jus Graeco-Romanum*, p. 379. De même dans Pierre de Sicile les textes que nous avons cités sont suivis de la phrase : τῶν μιαρῶν συνεκδήμων λεγομένων, t. c, p. 1304.

6. Cicéron, *Acad.* 1, 11 : quod efficeretur posse esse non corpus. Paul, *Dig.* 43, 15, 7 : Fulcinius dicebat vi possideri quoties vel non dominus vi deiectus est.

grec biblique. Thucydide emploie ἡ οὐ περιτείχισις, ἡ οὐκ ἀπόδοσις, ἡ οὐκ ἐξουσία [1]. Euripide : οὐκ ἀπόδειξις [2]. Lucien : ἡ οὐκ ἀπόδοσις [3]. Et dans le Deutéronome nous lisons : αὐτοὶ παρεζήλωσάν με ἐπ' οὐ θεῷ... κἀγὼ παραζηλώσω αὐτοὺς ἐπ' οὐκ ἔθνει [4]. On a eu recours à la même façon de s'exprimer pour marquer toute la distance qu'il faut mettre entre les prêtres chrétiens et ceux des idoles. Ceux-ci sont des soi-disant prêtres, des faux prêtres, des non-prêtres : μὴ ἱερεύς. L'oreille a-t-elle évoqué dans l'esprit une forme voisine μιερός, et favorisé la réunion des deux mots en un seul ? On serait tenté de le dire si pareille explication était nécessaire, et si la rencontre des voyelles ne suffisait pas à rendre inévitable la crase qui a produit μιερευς.

Nous avons rencontré parmi les variantes de μιερεύς la forme ἡμιερεύς. Est-ce une erreur accidentelle, est-ce un exemple à ajouter à la liste des composés comme ἡμίθεος, ἡμιγέρων et autres semblables, un mot nouveau exprimant avec quelque atténuation l'idée de mépris contenue dans μιερεύς ? La seconde explication paraît moins probable. Il n'existe qu'un seul témoin de ἡμιερεύς, et le terme est décidément trop modéré dans la bouche des vieux hagiographes, qui ne faisaient point les choses à demi.

THURINUS, SURNOM DE L'EMPEREUR AUGUSTE,

PAR M. ADRIEN BLANCHET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les historiens et les archéologues ont attaché peu d'importance à un passage de Suétone qu'il convient cependant de relire avec attention :

« Infanti cognomen Thurino inditum est, in memoriam

1. III, 95, 2 ; V, 35, 1 ; V, 50, 3. Cf. I, 137, 4.
2. *Hipp.*, 196.
3. *Vera historia*, I, 36.
4. *Deut.*, 32, 21. Cf. *Rom.*, 10, 19.

maiorum originis, vel quod regione Thurina recens eo nato pater Octavius adversus fugitivos rem prospere gesserat. Thurinum cognominatum satis certa probatione tradiderim nactus puerilem imaguncula eius aeream veterem ferreis et paene iam exolescentibus litteris hoc nomine inscriptam, quae dono a me principi data inter cubiculi Lares colitur. Sed et a M. Antonio in epistulis per contumeliam saepe Thurinus appellatur et ipse nihil amplius quam mirari se rescribit pro obprobrio sibi prius nomen objici [1]. »

Ainsi Auguste reçut, dans son enfance, le surnom de *Thurinus*. Était-ce en souvenir de l'origine de ses ancêtres, ou bien parce que, peu de temps après sa naissance, son père avait fait une heureuse campagne, dans le pays de Thurium, contre des rebelles ? Suétone assurait, avec de bonnes raisons, l'authenticité du surnom ; car le chroniqueur latin avait eu, en sa possession, une petite statuette de bronze, ancienne, qui représentait le prince enfant ; or elle portait le surnom inscrit en lettres de fer, déjà presque effacées [2]. Suétone, offrit cette statuette à l'empereur Hadrien, qui la plaça avec respect dans son laraire. L'historien rapporte encore que Marc Antoine donnait souvent, par dérision [3], ce surnom de *Thurinus* à son beau-frère,

1. Suétone, *Aug.*, 7 (éd. M. Ihm, Teubner, 1908, p. 49).

Suétone nous a transmis aussi un autre surnom, appliqué indirectement à Auguste, *Apollo Tortor*, à la suite du « banquet des douze divinités » (Suet., *Aug.*, 70, 2). C'est le seul surnom qui ait attiré l'attention de Beulé (*Auguste, sa famille et ses amis*, 1867, p. 78).

2. On connaît de nombreux exemples de monuments antiques de bronze portant des lettres d'argent incrustées. Sans nier la possibilité d'une inscription en lettres de fer, on peut cependant supposer que des lettres d'argent oxydé et noirci ont été prises pour des lettres de fer.

3. C'était une habitude d'Antoine (cf. Suétone, *Aug.* 4). Octave prit peut-être une sorte de revanche contre Antoine. C'est du moins ce que nous pourrions déduire d'une hypothèse que M. F. Haverfield a présentée. Le nom *Augustus*, abrégé par *Aug.*, aurait été choisi par analogie au titre *Augur*, abrégé par *Aug.*, qu'Antoine avait pris (voy. *The Journal of Roman Studies*, t. V, 1915, p. 249-250).

dans les lettres qu'il lui écrivait ; mais le futur empereur répondit simplement qu'il s'étonnait de voir que son premier nom lui était appliqué comme une injure.

S'il est admissible qu'il y ait, dans l'œuvre historique de Suétone, plus d'une anecdote sujette à caution, ce n'est cependant pas dans le récit précédent que nous pouvons trouver quelque invraisemblance[1].

Même en laissant de côté l'hypothèse que les parents d'Auguste étaient originaires de Thurium, nous ne saurions douter que C. Octavius, père de l'empereur, avant de partir pour gouverner la Macédoine, ait été chargé de disperser les débris de l'insurrection de Spartacus et de la conjuration de Catilina, qui s'étaient cantonnés sur le territoire de Thurium (vers 61 av. notre ère).

De la réponse qui fut faite aux lettres de Marc Antoine, on peut conclure que le surnom de *Thurinus* était assez connu dans l'entourage d'Octavien et que celui-ci ne le prenait pas en mauvaise part. Cette remarque n'est pas indifférente et nous pouvons penser que l'empereur ne s'est pas désintéressé de ce souvenir d'enfance, autant qu'on l'a cru jusqu'à ce jour.

La numismatique pourrait peut-être aider à démontrer qu'il reste des souvenirs de ce surnom.

On me permettra de rappeler d'abord un autre texte de Suétone, dont on n'a jamais contesté la valeur documentaire : « Saturnalibus, et si quando alias libuisset, modo munera dividebat, vestem et aurum et argentum, modo

1. On s'est d'ailleurs servi de quelques passages de Suétone pour une étude sur l'autobiographie d'Auguste ; mais l'auteur de ce travail ne paraît pas avoir soupçonné l'intérêt du passage que nous venons de citer, et il n'en a tiré aucun parti, bien qu'il ait étudié un autre passage de Suétone, relatif aux parents d'Auguste (Fritz Blumenthal, *Die Autobiographie des Augustus*, dans les *Wiener Studien*, 35e année, 1913, 1re livr., p. 113 à 130).

On sait que Suétone avait à sa disposition les archives officielles de l'Empire ; et l'on a déjà eu l'occasion de reconnaître que ses informations étaient souvent exactes.

nummos omnis notae, etiam veteres regios ac peregrinos », etc. [1].

Ainsi, parmi les présents répandus par Auguste dans son entourage au moment des Saturnales, il y avait non seulement beaucoup d'objets précieux ou curieux, mais aussi des monnaies de toutes sortes, même anciennes et étrangères. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute le goût d'Auguste pour les monnaies anciennes [2].

On trouvera au contraire une confirmation de ce passage de Suétone dans certaines monnaies, frappées sous cet empereur, et qui ont précisément ressuscité des types monétaires anciens de la Sicile et de la Grande-Grèce.

Ainsi le vieux *triquetrum* de la Sicile figure sur un *aureus* émis par le triumvir monétaire L. Aquillius Florus, vers l'an 20 avant notre ère [3].

A peu près à la même époque, le monétaire M. Durmius [4] place sur des deniers un sanglier, qui rappelle celui des monnaies d'Arpi (Apulie), et le lion terrassant un cerf [5], type des didrachmes de Velia (Lucanie), qui eut tant de vogue pendant les IVe et IIIe siècles avant notre ère. Un denier du même monétaire d'Auguste représente encore le taureau à face humaine, type monétaire bien connu de l'antique Neapolis de Campanie [6]; puis une autre pièce d'or de la même émission porte un crabe [7], qui évoque le souvenir d'un type fréquent sur les monnaies grecques du Bruttium,

1. Suétone, *Aug.*, 75 ; éd. M. Ihm, p. 91. A propos des présents offerts par Auguste à l'occasion des Saturnales, cf. R. Münsterberg, dans les *Wiener Studien*, t. XXXIV, 1912, p. 171 à 174.

2. Il est superflu de rappeler les collections d'objets d'art, déjà si communes à la fin de la République : la bibliothèque d'Auguste, avec la « dactyliothèque » de Marcellus.

3. H. Cohen, *Descr. m. impér.*, 2e éd., Aug. n° 355 ; E. Babelon, *Descr. m. Républ. rom.*, t. Ier, p. 218, n° 14.

4. H. Cohen, *ibid.*, n° 430 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 470, n° 8.

5. H. Cohen, *ibid.*, n° 431 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 471, n° 9.

6. H. Cohen, *ibid*,, n° 432 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. II. p. 471, n° 10.

7. H. Cohen, *ibid.*, n° 433 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 472, n° 11.

et en particulier sur celles des villes de Crotone et de Terina [1].

On pourrait sans doute rattacher à ce goût des types anciens, la scène du supplice de Tarpeia [2] et la représentation de la Fortune d'Antium [3], que nous voyons sur les deniers de deux autres monétaires d'Auguste, contemporains des précédents.

Si nous nous en tenons seulement aux exemples certains, il reste acquis que, sous le règne d'Auguste, diverses monnaies ont fait revivre des types monétaires de plusieurs villes de la Grande-Grèce.

Poursuivons l'examen de la série monétaire d'Auguste. Nous y trouverons une quantité de pièces d'or, d'argent et de bronze dont le revers représente un taureau « cornupète », c'est-à-dire baissant la tête et menaçant de ses cornes.

Ce type eut une grande vogue, puisqu'il en existe de nombreuses variétés, frappées au moins pendant trois années, de 12 à 10 avant notre ère (IMP.X ; IMP.XI ; IMP.XII), et avec le taureau tantôt à gauche, tantôt à droite [4].

En même temps que M. Gabrici [5], j'ai dit ailleurs [6] que le type du taureau cornupète, employé pour la monnaie de bronze d'Auguste, réalisait une mesure heureuse, puis-

1. Un aureus de P. Clodius, monétaire d'Auguste (Cohen, n° 412), est évidemment inspiré par un type analogue à celui de la Victoire (?) de Terina.

2. H. Cohen, *ibid.*, n° 494 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 498, n°s 4 et 5.

3. H. Cohen, *ibid.*, n° 513 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 412, n° 3.

4. H. Cohen, *op. cit.*, Aug., n°s 136 à 141, 152 à 158 (*or* et *argent*) ; n° 36 (petit bronze). H. A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum*, t. II, 1910, p. 429 et 430, n°s 162 à 170, pl. CVII, 13 à 18 (*or* et *argent*). Cf. Lodovico Laffranchi, dans la *Rivista italiana di Numism.*, 1913, p. 307 et 312, pl. II.

5. E. Gabrici, *La Numismatica di Augusto*, dans *Studi e materiali di Archeologia e Numismatica*, t. III, 1905, p. 191.

6. *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 254, 428 et 429.

qu'il s'agissait de combattre, en Gaule, l'influence de Massalia, dont le numéraire de bronze, si répandu encore, dans les premières années du règne d'Auguste, portait précisément, comme type caractéristique, un taureau cornupète.

Il est possible que cette idée politique ait contribué à déterminer le choix de ce type monétaire, si largement répandu pendant plusieurs années ; mais on peut penser aussi que ce même type, répété sur des monnaies d'or et d'argent, répondait encore à une autre idée.

Sans nous arrêter à l'hypothèse, basée sur le souvenir de la parade des cavaliers thessaliens [1], et en laissant aussi de côté l'explication rattachée à un culte spécial d'Apollon [2], nous rappellerons encore une opinion plus récente, d'après laquelle le type du taureau se rapporterait à la défaite des Rhaeti et à la soumission des Germains et des autres peuples barbares ; le taureau serait un symbole du pouvoir dominateur de Rome, spécialement en Gaule [3].

A ces hypothèses on peut opposer une explication plus satisfaisante. Le type du taureau ne paraît pas symboliser la cité de Rome. Mais les contemporains de Cicéron avaient déjà tenu entre leurs mains un denier [4], encore très facile à trouver aujourd'hui, que le triumvir monétaire L. Thorius Balbus (vers 94 av. J.-C.) avait signé de son nom, et ce denier portait au revers un taureau bondissant. Le type avait sûrement été choisi pour répondre à la mode des allusions, si fréquentes dans la numismatique de la Répu-

1. Ces cavaliers poussaient des taureaux furieux dans le cirque. Voy. *Thesauri Morelliani tomus primus, sive Christ. Schlegelii, Sigeb. Havercampi et Antonii Francisci Gorii commentaria in XII priorum imperatorum Romanorum numismata aurea....*, 1753, p. 206.

2. Le taureau aurait été la victime offerte à ce dieu *pro valetudine Augusti* (Pascal, *Il culto di Apollo in Roma nel secolo di Augusto ; Studi di ant. e mitologia*, 1896, p. 64).

3. H.-A. Grueber, *op. cit.*, t. II, p. 427, n. 2. Pour cet auteur et pour M. Laffranchi, toutes les monnaies d'Auguste au type du taureau auraient été émises dans l'atelier de Lyon.

4. Cf. E. Babelon, *Monnaies de la Républ. romaine*, t. II, p. 488.

blique romaine. Le mot grec θούριος (θοῦρος) dépeint la fougue de l'animal représenté et transcrit en même temps le nom de famille du monétaire ; c'est un type « parlant », comme les Muses, le dieu Pan, une fleur, un torques, un pied, etc., sur d'autres deniers des monétaires de la République.

L'allusion dut nécessairement rappeler à quelques Romains du premier siècle avant notre ère la ville de Thurium en Lucanie, qui avait remplacé la fameuse Sybaris et qui eut, pendant cent cinquante ans, du ve au IIIe siècle avant notre ère, un monnayage remarquable, dont le type constant était, au revers, un taureau cornupète (βοῦς θούριος), d'une belle allure et souvent admirablement gravé [1].

N'est-il pas remarquable que le type du taureau cornupète, fréquent sur les monnaies d'Auguste, soit précisément celui de l'ancien numéraire d'une ville dont Auguste avait reçu un surnom [2]? Il y a aussi une singulière coïncidence qu'il n'est pas inutile de signaler. C'est peut-être d'ailleurs une réponse anticipée aux contradicteurs qui s'étonneraient de lire que les plus nombreuses des monnaies d'Auguste au type du taureau sont sorties de l'atelier de Lyon [3]. Avant de porter le nom de *Lugudunum*, la colonie avait reçu le nom de *Copia* et la première monnaie de Lyon est précisément le petit bronze qui porte la légende *Copia felix Munatia* [4]. Or *Copia* fut un des noms de Thu-

1. L. Thorius Balbus était originaire de Lanuvium ; ce n'est donc pas le nom de la cité lucanienne, mais le sens de l'adjectif grec, qui a déterminé le choix du type monétaire du denier romain, qui est d'ailleurs un peu différent de celui de Thurium.

2. De même, Antonin le Pieux, qui était de Lanuvium, fit frapper des médaillons rappelant divers souvenirs d'Énée et en particulier la truie de Lanuvium, allaitant ses nombreux rejetons.

3. Le type du taureau cornupète paraît encore sur un bronze d'Auguste, classé à la Maurétanie (interrègne entre Bocchus III et Juba II : 33-25 av. J.-C. — Cf. L. Charrier, *Descr. des monnaies de la Maurétanie*, 1912, p. 92, n° 163, pl. XIII ; cf. p. 96, n° 166).

4. Cf. H. de La Tour, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1901, p. 82 et s., fig. (monnaie frappée en 43 av. J.-C.).

rium, ou du moins de la colonie romaine qui avait été fondée sur l'emplacement de la cité grecque [1]. Le rapprochement est digne d'attention. En effet, si L. Munatius Plancus, fondateur de Lyon, fut, pendant quelque temps sous l'influence de Marc Antoine, on ne saurait oublier qu'il avait été l'ami de César et qu'il fut aussi celui d'Octave ; ce dernier le combla même de faveurs après Actium.

Nous pouvons donc présumer que le premier nom de Lyon a été choisi pour rappeler discrètement le fils adoptif et l'héritier de César.

N'ayant aucune raison pour nier que le premier empereur romain ait pu prendre un vif intérêt aux objets anciens, nous devons attacher une réelle importance au passage de Suétone, cité plus haut, qui trouve dans la numismatique une confirmation suffisante.

Non seulement Octavien ne repoussait pas le surnom de *Thurinus* ; mais, quand il devint empereur, il revendiqua sans doute son origine présumée en reprenant, pour une série nombreuse de ses monnaies, l'emblème d'une antique cité, dont le nom avait été intimement lié à celui de ses parents.

Remarquons que nous tenons aussi de Suétone un autre renseignement précieux, établissant qu'Auguste divulgua le secret astrologique de sa naissance, en faisant frapper des deniers, qui portaient le signe du capricorne : « ... nota sideris Capricorni, quo natus est [2]... »

Et personne ne s'est avisé de contester cette information, que de nombreuses monnaies confirment péremptoirement.

La signification indubitable du capricorne sur les monnaies d'Auguste conduit nécessairement à rechercher la valeur astrologique que peut avoir le signe du taureau.

1. Tite-Live, XXXIV, 53 ; *C. I. Lat.*, t. X, 1re partie, p. 18.

2. Suétone, *Aug.*, 94. — La question contient des obscurités dont on peut voir l'exposé dans l'ouvrage de M. A. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, 1899, p. 373-374, n. 2 : cf. p. 369. Mais ce sont des questions de détail qui n'infirment en rien la valeur du renseignement.

Or il se trouve que les systèmes astrologiques de l'Antiquité ont fixé le domicile de Vénus dans le signe zodiacal du Taureau [1].

Et, d'autre part, nous savons pertinemment que Vénus était la divinité protectrice de la famille Julia [2].

Toutes ces notions s'enchaînent suffisamment pour nous autoriser à penser que le type monétaire du taureau convenait particulièrement à l'empereur Auguste, d'abord parce que cette représentation rappelait l'antique Thurium, et ensuite parce qu'elle avait une signification astrologique comparable à celle du Capricorne.

UN VÉTÉRAN CHRÉTIEN DE MADAURE,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie une inscription inédite de Mdaourouch (*Madauros*), qui a été découverte l'été dernier (mai 1918) par M. Joly, au cours des fouilles que poursuit en cette localité le Service des Monuments historiques de l'Algérie.

En déblayant les ruines du théâtre, on y a trouvé une table de pierre, fort bien conservée, qui est aujourd'hui encastrée dans un mur devant l'agence des fouilles. C'est

1. A. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, p. 184; cf. p. 133 et 134. Un texte de saint Athanase est conforme à ces renseignements (*ibid.*, p. 616, n. 2).

Cf. v. Domaszewski, *Die Thierbilder der Signa*, dans les *Archæologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, t. XV, 1892, p. 187.

2. On sait que cette famille passait pour descendre de *Julus* ou Ascagne, qui était fils de Vénus et d'Anchise et qui serait venu fonder Albe, après la ruine de Troie. La *Venus genetrix* est représentée sur plusieurs monnaies de Jules César. D'autre part, le signe zodiacal de la balance était lié aussi au thème astrologique d'Auguste (A. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, p. 369, n. 1). Or nous savons que Vénus est représentée quelquefois avec des balances comme attribut (M. S. Reinach l'a rappelé, il y a peu d'années).

une *mensa*, d'un type fort à la mode dans le pays numide et les régions voisines : une table rectangulaire, longue de 1m 02, large de 0m 76. Sur la face supérieure, un grand cadre rectangulaire. Dans chacun des angles, l'image d'un ustensile ou un symbole : à gauche, en haut, une patère à manche ; en bas, une aiguière ; à droite, un rameau et un plat. Dans le cadre, qu'elle remplit presque en entier, une inscription de dix lignes, en lettres hautes de 0m 04. Au-dessous de l'inscription, un monogramme constantinien.

Copie de M. Gsell.

Patère à manche — UETERANORUM MEMORIA FELIX — Rameau
CAECILI AEMILIANI CONTINENS
NOMEN QUEM PRIMEUUM LE
GIONI TERTIE AUGUSTE MILITIA PROBATUM
DEDIT IUUENTAS QUEM POSLABOREM UIRTUTIS
HONESTA MISSIONE MERITUM AD FELICIS AI ///////
ANNOS PROUEXIT SENECTUS CATOLICE LEGIFDE
LISSIMA MENTE INSERUIENS UIXIT AN
NIS LXXXIII IN PACE
Aiguière — FIDELIS ☧ — Plat

Veteranorum memoria felix,
Caecili Æmiliani continens nomen.
Quem prim(a)evum Legioni Terti(a)e August(a)e militia probatum dedit juventas.
Quem, pos(t) laborem virtutis, honesta missione meritum, ad felices ae[tatis] annos provexit senectus.
Cat(h)olic(a)e Legi f(i)delissima mente inserviens,
vixit annis LXXXIII in pace fidelis.
☧

Comme on le voit, la nouvelle *mensa* porte l'épitaphe d'un vétéran chrétien, nommé Caecilius Æmilianus, qui

depuis sa première jeunesse avait servi dans la troisième légion Auguste, et qui, après avoir reçu son congé en règle, s'était retiré à Madauros, où il mourut à quatre-vingt-trois ans dans la foi catholique. D'après le monogramme constantinien qui termine l'inscription, l'épitaphe est du IVe siècle : ce que confirment pleinement l'aspect de la *mensa*, la paléographie et les formules.

Ligne 1. — *Memoria* était alors, chez les chrétiens d'Afrique, le terme propre pour désigner un tombeau. Il s'agit probablement, comme nous le verrons, d'un tombeau commun de vétérans. — Le mot *felix*, qui grammaticalement se rapporte à *memoria*, mais qui pour le sens doit être rapproché de *veteranorum*, paraît viser la situation privilégiée des vétérans, leur vieillesse protégée par la loi et honorée de tous. Notons que des inscriptions de Lambèse attestent l'existence, dans cette ville, d'une « Curia Hadriana *felix* veteranorum » (*C. I. L.*, VIII, 18214 et 18234).

Ligne 3. — *Nomen* est vraisemblablement ici l'équivalent de *corpus*. Déjà chez les auteurs païens, et dès le temps d'Auguste, le mot est employé souvent dans le sens de « personne » ou de « peuple ». Au IVe siècle, chez les chrétiens d'Afrique, *nomen*, *nomina*, est le terme courant pour désigner les *reliques* des martyrs. Nous saisissons la transition dans la nouvelle épitaphe, où le corps d'un fidèle quelconque est appelé *nomen*.

Ligne 4. — *Probatus* est un terme technique : dans la langue militaire, il désignait alors le conscrit admis par le conseil de révision, déclaré bon pour le service, de même que, chez les chrétiens du temps, il désignait le martyr dûment canonisé après enquête, le saint honoré par l'Église d'un culte régulier. — La construction *militia probatum* est anormale : on doit comprendre *militiae* ou *ad militiam probatum*. — La *Legio tertia Augusta*, où servait Caecilius Æmilianus, est la célèbre légion d'Afrique, qui était cantonnée au camp de Lambèse.

Ligne 6. — *Honesta missione meritum.* Encore une construction anormale. On peut comprendre, soit *honesta(m) missionem meritum* (ayant obtenu son congé), soit *honesta missione meritum felices annos* (ayant mérité son bonheur par son congé honorable), soit *honesta missione (e)meritum.* — *Felices* est évidemment en rapport avec le *felix* de la première ligne : c'est une nouvelle allusion aux privilèges des vétérans. — La fin de la ligne est fruste. Nous restituons *ad felices ae[tatis] annos*, quoique le mot *ae[tatis]* semble un peu long pour la lacune. Peut-être faut-il, avec M. Gsell, lire *ae[vi]*, qui a pourtant le défaut d'être un terme poétique, peu familier aux rédacteurs d'épitaphes en prose.

Ligne 7. — Pour la transcription du document, la ponctuation présente ici une difficulté. Faut-il couper la lecture et placer le point avant *catholicae* ou après *inserviens*? Autrement dit, faut-il rattacher *inserviens* à *senectus* ou au sujet de *vixit* ? La seconde solution nous semble préférable. Avant *senectus*, la carrière du soldat ; dans le reste de l'épitaphe, les mérites du chrétien. — Noter l'emploi du mot *Legi* avec le sens de *religioni* ou *fidei*. Ordinairement, chez les chrétiens du temps, *Lex* désigne la Loi ancienne, le judaïsme antérieur au Christ. Cependant, on disait souvent *Lex Christi.*

Lignes 8-10. — La formule finale était alors d'un usage courant à Carthage ; et on l'a déjà rencontrée à Madaure. On doit remarquer cependant que l'ordre des mots est ici modifié. La construction ordinaire était : *fidelis in pace vixit annis N.* Dans l'interversion que nous constatons ici, on peut supposer une intention : le rédacteur, qui voulait insister sur la foi catholique du vétéran, aura tenu à terminer par *in pace fidelis.* D'ailleurs, comme le mot *fidelis* précède immédiatement le monogramme, peut-être faut-il lire : *fidelis (Christo).*

En dehors de tous les détails curieux qu'elle contient,

cette épitaphe d'un vétéran de Madaure est particulièrement intéressante par sa date : comme nous l'avons déjà fait remarquer, elle est sûrement du IVe siècle, et plutôt du milieu de ce siècle que de la fin. Par là, elle est jusqu'ici, dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique, un document unique.

Sans doute, depuis la fin du IIe siècle, les soldats chrétiens étaient assez nombreux dans l'armée d'Afrique. Dès l'année 197, Tertullien pouvait dire aux païens, non sans quelque exagération d'ailleurs : « Nous remplissons les camps... Nous sommes soldats comme vous » (*Apolog.*, 37 et 42). Quatorze ans plus tard, en 211, nous rencontrons au camp de Lambèse tout un groupe de soldats chrétiens : et la plupart d'entre eux n'hésitèrent pas à blâmer celui de leurs camarades qui, lors de la distribution d'un *donativum*, avait couru au-devant du martyre en jetant ses armes pour protester contre ces cérémonies païennes (Tertullien, *De corona*, 1. — Cf. *Ad Scapulam*, 4). Au temps des persécutions de Dioclétien, l'armée d'Afrique comptait bien des chrétiens ; un siècle plus tard, au temps d'Augustin, elle se composait surtout de fidèles. D'ailleurs, au martyrologe de la contrée, figurent bien des soldats martyrs : en 203, Egnatius et Laurentinus, martyrisés à Carthage ou à Lambèse (Cyprien, *Epist.* 39, 3) ; en 295, à Theveste, le conscrit Maximilianus, fils du vétéran Fabius Victor (*Acta Maximiliani*, 1-3) ; en 298, à Tingi, le centurion Marcellus et le greffier militaire Cassianus (*Acta Marcelli*, 3 ; *Passio Cassiani*, 2) ; vers le même temps, à Caesarea de Maurétanie, le porte-enseigne Fabius (*Passio Fabii vexilliferi*, 10-11), et, à Tigava, le vétéran Tipasius (*Passio Tipasii veterani*, 8).

Il n'est donc pas douteux que toujours, depuis la fin du IIe siècle, beaucoup de chrétiens ont servi dans l'armée d'Afrique. Mais ceux des premières générations n'ont guère laissé de traces apparentes dans l'épigraphie chrétienne de la contrée. Les inscriptions relatives à des soldats ou offi-

ciers chrétiens appartiennent ordinairement au ve ou au vi^e siècle, surtout au temps de la domination byzantine. Jusqu'ici, parmi les documents africains de cette catégorie, un seul datait du ive siècle. C'est une épitaphe très courte, gravée sur un fragment de marbre, qui a été trouvée naguère à El Djem (*Thysdrus*) : l'épitaphe d'un centurion chrétien, nommé Flavius Martialis, qui « vécut en paix pendant trente-six ans », et dont le tombeau était signalé par un monogramme constantinien (P. Blanchet, *Nouvelles Archives des Missions*, t. IX, 1899, p. 112).

Notre vétéran de Madaure était à peu près contemporain du centurion de Thysdrus. Mais l'épitaphe du soldat est beaucoup plus importante que celle de l'officier, en raison de toutes les données qu'elle contient. Deux traits surtout méritent l'attention : le renseignement relatif au tombeau commun des vétérans, et les allusions très significatives à la foi catholique du défunt.

Les vétérans étaient populaires à Madaure. Vieille cité numide, jadis place forte de Syphax, puis de Masinissa, Madauros avait été ensuite comme « fondée de nouveau — *novo conditu* » par les Romains qui y avaient établi une « colonie de vétérans ». Des familles de soldats, dont l'origine remontait aux premiers temps de la colonisation romaine, et où la vocation militaire se transmettait de père en fils, y constituaient une sorte d'aristocratie. La cité tout entière était fière de ses vétérans. Un jour, en plein tribunal, Apulée disait de Madaure, sa ville natale, qu'il appelait sa patrie (*patria mea*) : « Veteranorum militum novo conditu splendidissima colonia sumus » (*Apologia*, 24). Rapprochée du texte d'Apulée, la première ligne de notre inscription semble indiquer qu'il y avait à Madaure un tombeau commun des vétérans, sépulture enviée, où c'était un honneur et un bonheur de dormir son dernier sommeil : *Veteranorum memoria felix* (ligne 1). Cette sépulture commune appartenait sans doute à une association des

vétérans de Madaure : association analogue à ces collèges funéraires de vétérans, dont on constate l'existence sur divers points de l'Empire, notamment à Lambèse (*C. I. L.*, VIII, 2618 ; 2626 ; 3228. — Cf. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2ᵉ édition (Paris, 1912), p. 419 et suiv.). Une inscription trouvée à Chemtou (*Simitthu*) était gravée sur la tombe élevée à un certain L. Silicius Optatus, probablement un confrère, par une association de vétérans : « Huic veterani morantes Simittu de suo fecerunt » (*C. I. L.*, VIII, 14608).

Quant à la foi catholique du vieux soldat de Madaure, c'est comme un thème dominant dans le dernier tiers de son épitaphe. Le rédacteur y revient plusieurs fois, avec une insistance très caractéristique : « *Catholicae Legi* » (ligne 7), « *fidelissima mente* » (ligne 8), « *in pace fidelis* » (lignes 9-10). Chose curieuse, on observe la même insistance dans une série d'épitaphes de clercs, qui ont été trouvées récemment à Madaure au milieu des ruines d'une basilique, et que nous avons signalées précédemment à l'Académie (*C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1915, p. 30-37). Les allusions à la foi catholique reparaissent régulièrement, comme un refrain, dans toutes ces épitaphes. L'évêque Placentinus, nous dit-on, « in *Catolica* florenter vixit » (*ibid.*, p. 32). Peregrinus était prêtre « religionis *katholicae* » (*ibid.*). Le prêtre Donatianus, « in exilio pro fide *catolica* hic apud Col(oniam) Mad(aurensem) relegatus, recessit die... » (*ibid.*, p. 35). Le prêtre Liberatus « pro fide *catolica* in exsilio recessit in pace » (*ibid.*, p. 37). Cette insistance est d'autant plus remarquable, qu'elle est tout à fait exceptionnelle dans l'épigraphie chrétienne. Évidemment, les rédacteurs des épitaphes avaient leurs raisons pour louer la foi catholique des défunts. Et ces raisons sont faciles à démêler pour qui connaît l'histoire de Madaure en ces temps-là. Non seulement, la population de la ville était moitié chrétienne, moitié païenne (Augustin, *Epist.* 16-

17 ; 232) ; mais encore les chrétiens se partageaient entre deux grandes Églises, toujours rivales et souvent ennemies. Au concile de 348, l'évêque catholique de Madaure se plaignait des empiètements de son collègue donatiste (*Concil. Carthag.* ann. 348, can. 12) ; soixante ans plus tard, la situation n'avait guère changé dans la ville, où deux évêques rivaux restaient en présence (*Collat. Carthag.*, I, 126). Dans ces conditions, il n'était pas inopportun de rappeler aux fidèles qu'un défunt avait été catholique, et bon catholique. Ce qui est surprenant, ce n'est pas de rencontrer ces témoignages d'orthodoxie sur quelques tombes de Madaure ; c'est de ne pas les rencontrer dans les nécropoles de tant d'autres villes africaines, où Catholiques et Donatistes, puis Ariens et Catholiques, ont été en présence et en lutte pendant plusieurs générations.

SÉANCE DU 11 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

A l'occasion du procès-verbal, M. Omont donne lecture de la lettre suivante :

« Laon, le 8 avril 1919.

« Monsieur,

« Dans le compte rendu de l'Académie des inscriptions (séance du 4 avril), j'ai lu que, suivant le P. Delehaye, le mot μιερεύς, suspect à certains éditeurs, s'explique par la coexistence de la forme μὴ ἱερεύς et que μιερεύς signifie *prêtre indigne* ou *sacrilège* (mais alors il faudrait lire μὴ ἱερός). Serai-je téméraire en proposant μιαρός que Platon et Démosthène emploient avec le sens d'*impur*, de *scélérat*, $\sqrt{\mu\iota}$? Μὴ ἱερεύς (ou plutôt ὁ μὴ ἱερεύς) désigne *celui qui n'est pas prêtre*. Platon dans le *Gorgias* entend par ὁ μὴ ἰατρός *celui qui n'est pas médecin*, et dans Aristophane

(Assemblée des femmes) ἡ ἀπειρία désigne *le manque d'expérience.*

F. Giroux.
professeur honoraire. »

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Bémont pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Collignon.

M. Thomas, au nom de la Commission du prix de La Grange, annonce que le prix est partagé de la façon suivante :

1° M. Brunel, pour son édition de la *Vie de sainte Enimie* en vers provençaux, par Bertrand de Marseille, 600 fr. ;

2° M[me] L. Nicod, pour son édition des *Jeux partis d'Adam de la Halle*, 400 frs.

M. Foucart commence une lecture sur un décret athénien en faveur des combattants de Phylé.

Le prince Michel Soutzo fait une communication sur les origines et les rapports de quelques poids assyro-chaldéens[1].

M. Dieulafoy présente quelques observations.

COMMUNICATION

NOTICE SUR LES ORIGINES ET LES RAPPORTS DE QUELQUES POIDS ASSYRO-CHALDÉENS[2],

PAR LE PRINCE MICHEL SOUTZO.

Dans les bazars de la Perse on se sert encore aujourd'hui, pour peser, de graines végétales aux lieu et place des poids métalliques dont nous faisons usage. Cette pratique

1. Voir ci-après.

2. Cette notice peut servir de commentaire à notre Étude des monuments pondéraux de Suse (*Mémoires de la Délég. franç. en Perse*, tome XII, 4e série).

remonte à une très haute antiquité et paraît contemporaine de l'invention même de la balance.

Les premières balances étaient fort petites et leurs inventeurs adoptèrent, comme normes de pesée, des objets proportionnés à leur taille ; ils choisirent des graines végétales d'espèces communes, dont les poids sont sensiblement fixes et que l'on peut se procurer partout facilement.

L'emploi pondéral des grains paraît avoir été général dans l'antiquité, aussi bien en Italie qu'en Grèce et en Orient.

Le grain de blé est un poids chaldéen.

Le grain d'orge bien plein (εὔκαρπος) est un poids grec pesant deux grains de blé.

Le κεράτιον des Grecs et la siliqua des Romains étaient la graine du caroubier qui valait quatre grains de blé.

La graine de lupin, le thermos en valait huit. L'emploi simultané du grain simple, du grain d'orge double, du keration quadruple et du thermos octuple nous indique que l'on a essayé de créer, à l'aide d'objets naturels, des unités pondérales plus lourdes que le grain de blé et systématiquement graduées.

Mais bientôt l'augmentation de la dimension des balances nécessita la création de poids beaucoup plus pesants.

La plupart des métrologues, obéissant à des idées préconçues, ont cru qu'un lien nécessaire a dû, à l'origine, rattacher les unités de pesée à celles de volume. Cette conception n'a rien de primitif, tous les faits la démentent et nous indiquent qu'un besoin impérieux de précision dans l'évaluation de fragments précieux s'est fait sentir longtemps avant celui d'une exacte mesure du volume de matières communes et vénales.

L'emploi des graines à l'origine a eu pour conséquence logique l'estimation en grains de la valeur de tous les poids et, lors de la création des premiers poids lourds, ils ont conservé ce caractère de groupements systématiques

de grains. Le nombre considérable d'unités pondérales diverses, si difficile à concevoir dans l'hypothèse de masses pesantes régulatrices des pesées, s'explique sans peine par la diversité des graines employées et la variété de leur groupement ; et l'existence des séries pondérales chaldéennes et grecques simples, doubles et quadruples les unes des autres, qui semblent étranges et bizarres dans cette même hypothèse, paraît toute naturelle lorsque l'on constate que des groupements égaux de grains de blé, de grains d'orge et de graines de caroubier donnent naissance à des poids qui sont, comme ces graines elles-mêmes, simples, doubles et quadruples.

On a considéré jusqu'ici les grains comme de simples subdivisions infimes des grandes unités pondérales, ne méritant à ce titre aucun intérêt. Aussi leur étude a été complètement négligée. On doit, au contraire, les considérer comme les éléments de formation des poids supérieurs.

Parmi les séries pondérales antiques, il en est deux et des plus importantes, qui comprennent le grain dans leurs cadres. L'une est la série des poids *romains* ; l'autre, la série des poids *chaldéens*.

La série romaine se compose du scrupule de 24 grains, de l'once qui vaut 24 scrupules ou 576 grains, et de la livre de 12 onces valant 288 scrupules ou 6912 grains.

La série chaldéenne comprend un sicle de 180 grains, une mine de 60 sicles ou 10.800 grains et un talent de 60 mines valant 3.600 sicles ou 648.000 grains.

Le poids normal de la livre romaine est compris entre 325 et 327 grammes. Le baron d'Ailly, auteur estimé, le fixe à 325 grammes ; c'est sur cette valeur que nous établirons nos calculs. En conséquence, nous obtiendrons la valeur du grain de blé romain en divisant 325 grammes par 6.912 ; le quotient est un poids de 0,047.019.

Nous avons depuis longtemps démontré l'identité pondérale du grain romain et du grain chaldéen, mais notre

démonstration admettait un léger écart entre les deux valeurs qui a fait hésiter peut-être quelques personnes à l'admettre.

Aujourd'hui, afin de rester en dehors de toute controverse, nous établirons d'abord l'identité mathématique de ces deux grains et nous en exposerons ensuite les conséquences indiscutables.

A cet effet, à l'aide de 10.800 grains romains, pesant chacun 0,047.019, nous formerons une mine chaldéenne dont le poids sera 10.800 × 0,047,019, et nous constaterons que ce poids est de 507 gr. 80. Or ce poids est très voisin de 506,48, valeur effective de la mine de Babylone fournie par le grand lion de bronze (pesant 121 k. 543) trouvé à Suse qui vaut quatre talents. D'autre part, le texte d'Hérodote fixe le poids de cette mine à 508 gr. 66, valeur très voisine aussi de la nôtre : on peut donc affirmer que ce poids de *507,80* représente bien certainement une *mine normale* babylonienne.

Cette identité du grain romain et du grain chaldéen a une importance très grande, car elle nous permet de considérer comme des évaluations en grains chaldéens toutes les évaluations faites en poids romains des unités pondérales antiques.

On croyait, en général, que les évaluations en unités romaines des poids grecs et orientaux étaient de simples tarifs romains fixant, avec une certaine approximation, la valeur romaine de poids étrangers.

S'il en avait été ainsi, ces évaluations ne nous auraient pas appris grand'chose. Mais il en est tout autrement, et nous établirons tout à l'heure qu'elles nous donnent, avec une précision surprenante, les valeurs *normales* de ces poids. La précision est même telle, qu'elle rend manifeste l'existence d'un lien originel entre les unités pondérales romaines et les poids étrangers qui font l'objet de ces évaluations.

Nous allons en donner des exemples et nous avons choisi pour cela un poids grec, le Talent lourd d'Antioche ; un poids oriental, le Talent hébraïque, et un poids romain, le Talent néo-attique de Néron.

TALENT LOURD D'ANTIOCHE. — Parmi les unités pondérales gréco-asiatiques mentionnées par les auteurs, le ξυλικὸν τάλαντον ἐν Ἀντιοχίᾳ mérite une attention particulière ; il pesait 375 livres romaines, et nous n'aurions jamais soupçonné sa nature orientale si nous n'étions en mesure de démontrer qu'il pesait exactement 2.592.000 grains chaldéens. C'est là en effet sa valeur, car 375 × 6.912 = 2.592.000 grains.

Or nous savons que le Talent de Babylone pesait 648.000 grains ; le Talent de Ninive dont le poids était double, 1.296.000, et le Talent de Suse quadruple, 2.592.000. Ainsi le Talent d'Antioche contient exactement le même nombre de grains que le Talent lourd de Suse et s'identifie absolument avec lui. Sous un nom grec, il nous représente le grand Talent de Suse dont nous avons le premier constaté l'existence grâce aux monuments pondéraux découverts par M. de Morgan, et qui s'y trouve représenté par le canard en pierre n° 6625, étudié par le savant P. Scheil, et aussi par le superbe grand lion de bronze achéménide.

LE TALENT HÉBRAÏQUE. — Au même titre que la Darique d'or, la Darique d'argent des Perses, ou sicle médique, était un lingot pondéral, fraction sexagésimale d'un poids ou mine chaldéenne, et comme cette darique d'argent pesait les deux tiers de la darique d'or de 180 grains, c'est-à-dire 120 grains, la mine de 60 de ces dariques d'argent contenait ainsi 7.200 grains. Enfin le Talent de 60 de ces mines pesait 7.200 × 60, soit 432.000 grains chaldéens.

Ce que nous venons de dire de la Darique d'argent est également vrai de la double Darique d'argent ; cette mon-

naie était un lingot pondéral de 240 grains, 60ᵉ d'une mine de 14.400 grains qui se rattachait à un Talent 60 fois plus lourd pesant 864.000 grains.

On n'avait pas jusqu'ici retrouvé effectivement les unités pondérales chaldéennes auxquelles se rattachent la double Darique d'argent et la Darique d'argent, mais leur existence était plus que probable. Elle est certaine aujourd'hui, car nous retrouvons sous des noms juifs la mine de 14.400 grains et le Talent de 864.000 grains, et sous des noms romains la mine de 7.200 grains et le Talent de 432.000 grains.

Saint Épiphane nous apprend que le Talent hébraïque pesait 125 livres romaines : ce Talent contenait ainsi $125 \times 6.912 = 864\,000$ grains ; c'est là précisément le poids du Talent des doubles dariques d'argent, ce Talent hébraïque et sa mine 60ᵉ sont donc des poids chaldéens.

Le beau poids décrit par le P. Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, et figuré pl. XCIV, t. III, qui porte l'inscription PONDO CXXV TALENTVM, est donc un poids chaldéen.

LE TALENT NÉO-ATTIQUE DE NÉRON. — Enfin le Talent de 3.600 dariques d'argent s'identifie avec le Talent néo-attique de Néron qui contient comme lui 432.000 grains. Le Talent néronien qui sert de base à son système monétaire valait en effet 6.000 deniers de 8 à l'once, c'est-à-dire 6.000 deniers de 72 grains.

Il contenait donc 432.000 grains, et la mine néo-attique de Néron qui pesait 12 1/2 onces valait 7.200 grains, comme la mine des dariques d'argent.

Hultsch avait depuis longtemps remarqué que le Talent néo-attique de Néron pesait juste la moitié du Talent hébraïque, mais n'y avait attaché aucune importance. La nature chaldéenne commune à ces deux poids nous permet de reconnaître aujourd'hui dans le Talent hébraïque

une forme double de celle du Talent néo-attique, analogue à celle qui lie le Talent de Ninive à celui de Babylone.

En dehors des identités que nous venons de constater, les évaluations en poids romains d'unités pondérales grecques et orientales nous fournissent un grand nombre de renseignements sur les rapports précis très intéressants existant entre quelques poids grecs et les poids chaldéens.

Nous avons réuni dans le petit tableau ci-annexé les cinq séries d'unités pondérales chaldéennes aujourd'hui connues, en indiquant leur mode de formation probable à l'aide de groupements de grains. Ces séries sont désignées par les chiffres romains I—II—III—IV, V et VI.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les séries pondérales assyro-chaldéennes, disposées dans l'ordre de leurs grandeurs, nous présentent le tableau suivant :

N° I	1 grain de blé × 60 =	petite Mine chaldéenne.
N° II	2 grains de blé × 60 = 120 grains =	Sicle d'argent médique.
N° III	3 grains de blé × 60 = 180 grains =	Sicle d'or ou Darique d'or.
N° IV	4 grains de blé × 60 = 240 grains =	double Darique d'argent.
N° V	6 grains de blé × 60 = 360 grains =	double Darique d'or.
N° VI	12 grains de blé × 60 = 720 grains =	quadruple Darique d'or.

N° I	60 × 60 = 3.600 grains.	
N° II	120 × 60 = 7.200 grains =	Mine néo-attique et Mine médique.
N° III	180 × 60 = 10.800 grains =	Mine de Babylone.
N° IV	240 × 60 = 14.400 grains =	Mine hébraïque.
N° V	360 × 60 = 21.600 grains =	Mine de Ninive.
N° VI	720 × 60 = 43.200 grains =	Mine de Suse.

N° I	60 × 60 × 60 = 216.000 grains de blé.	
N° II	120 × 60 × 60 = 432.000 grains =	Talent néo-attique et médique.
N° III	180 × 60 × 60 = 648.000 grains =	Talent de Babylone.
N° IV	240 × 60 × 60 = 864.000 grains =	Talent hébraïque.
N° V	360 × 60 × 60 = 1.296.000 grains =	Talent de Ninive.
N° VI	720 × 60 × 60 = 2.592.000 grains =	Talent lourd de Suse et Talent lourd d'Antioche.

En apparence, ces diverses séries de poids seraient le résultat de formations sexagésimales régulières, appliquées à des groupes élémentaires de 1-2-3-4-6 et 12 grains de blé.

Mais on peut, pour deux tout au moins de ces séries, réduire cette genèse à une forme encore plus simple en remarquant que les anciens se sont servi, à côté du grain de blé, d'un grain d'orge d'un poids double et d'une graine de caroubier de poids quadruple.

La série N° II, rapportée au grain d'orge, prend alors la forme élémentaire : 1 grain d'orge × 60 = sicle médique, 3.600 grains d'orge = Mine médique et néo-attique ; 216.000 grains d'orge = Talent médique et néo-attique ; et la série N° IV rapportée à la graine de caroubier prend cette même forme : 1 graine de caroubier × 60 = double sicle médique, 60 graines de caroubier × 60 = 3.600 graines de caroubier = Mine hébraïque ; 216.000 graines de caroubier = Talent hébraïque.

Il semble donc très probable que les trois autres séries N° III, N° V, N° VI ont dû, à l'origine, consister en groupements sexagésimaux simples et réguliers de trois graines d'espèces différentes, pesant la première 3 grains de blé, la seconde 6 grains de blé et la troisième 12 grains de blé.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. J. Toutain, un opuscule intitulé : *Les Lupercales romaines et la fête chrétienne de la Purification de la Vierge* (extrait de la *Revue de l'histoire des religions* : Paris, 1919, in-8°).

SÉANCE DU 16 AVRIL 1919

(Avancée au mercredi en raison du Vendredi saint).

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Glotz pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Maxime Collignon.

M. Paul Foucart achève la lecture de son mémoire sur un décret athénien de l'année 401. Ce décret statuait sur les récompenses à décerner aux métèques et aux étrangers qui avaient concouru au renversement des Trente et à la restauration de la démocratie. On n'a pas retrouvé le monument dans son intégrité, mais seulement un fragment considérable, qui a été étudié à plusieurs reprises par les savants allemands. Prenant comme point de départ la publication la plus récente, qui a paru dans l'Editio Minor du *Corpus* de Berlin, M. Foucart montre que les restitutions proposées ne sont pas satisfaisantes et que l'économie générale du décret a été méconnue. En réalité, les Athéniens établirent deux classes de récompenses et fixèrent avec précision les services qui donnaient droit à l'une ou à l'autre. Le droit de cité fut conféré à tous les métèques qui étaient descendus de Phylé avec la petite armée de Thrasybule ou qui l'avaient aidée à occuper le Pirée. La liste des nouveaux citoyens était gravée sur le revers du marbre. La seconde classe des bénéficiaires comprenait les métèques et les étrangers qui s'étaient enrôlés postérieurement et qui avaient pris part au combat de Munychie ou avaient fait toute la campagne contre les oligarques d'Athènes jusqu'à la victoire complète de l'armée du Pirée. En vertu d'une promesse formelle des généraux, qu'a rapportée Xénophon, tous reçurent le privilège de l'isotélie, qui les mettait sur le même pied que les citoyens pour les charges fiscales.

En terminant, M. Foucart fait remarquer que le renversement des Trente ne rendit pas complètement à Athènes son ancienne indépendance. La ville avait recouvré son autonomie intérieure. Mais, à l'égard de Sparte, elle resta dans un état de vassalité humiliante ; des témoignages, en partie nouveaux, ont montré avec quelle rigueur les Spartiates maintinrent, jusqu'à la guerre de Corinthe, les dures conditions imposées par la capitulation de 404.

MM. Maurice Croiset et Théodore Reinach présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Théodore Reinach présente au nom de l'auteur, M. Léon Couty, un recueil de travaux de numismatique intitulé : *L'époque gauloise en Normandie : numismatique et mobilier funéraire* (Évreux, 1918).

M. le comte Durrieu offre, de la part de l'auteur, M. le chanoine Van den Gheyn, les opuscules suivants : *L'origine gantoise du retable de l'Agneau mystique. — A propos de la vente des volets de l'Agneau mystique. — Le chapiteau byzantin. — Les sarcophages byzantins. — Les caveaux polychromes de la chapelle du Saint-Sang à Bruges. — La polychromie funéraire en Belgique. — Les tombeaux polychromes en Zélande. — Les caveaux polychromes en Flandre. — Les peintures murales anciennes de la Collégiale de Termonde. — Évangéliaire de Saint-Liévin.*

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter au nom de l'auteur, M. René Ristelhueber, consul de France, son nouvel ouvrage, *Traditions françaises au Liban*, en tète duquel M. Gabriel Hanotaux a placé une préface. L'auteur, après avoir parlé du groupement des Maronites, traite des précurseurs de la tradition : les Croisés au Liban, puis de l'établissement des missionnaires français au Liban ; il nous parle de Louis XIV protecteur des Maronites, et il étudie une famille maronite de consuls de France au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle : les cheikhs Abou Naufel, Hossun et Naufel el Khazan (1656-1758). De nombreuses pièces justificatives, tirées des Archives des Affaires étrangères et des Archives de la Marine, viennent à l'appui d'un texte qui offre le plus vif intérêt aussi bien pour le diplomate que pour l'historien. »

SÉANCE DU 25 AVRIL 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée de lettres par lesquelles MM. Delachenal, Dorez, Fougères et Michon posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Maxime Collignon.

M. le Ministre des affaires étrangères annonce à l'Académie le décès de M. Geiger Karl Reinhold, ancien professeur de philologie romane à l'Université d'Upsal et membre de l'Académie de Stockholm.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Pierre Paris, où notre correspondant rend compte des premiers résultats obtenus cette année au cours des fouilles qu'il a entreprises à Bolonia (Espagne), sous les auspices de l'Académie :

« L'École des Hautes Études hispaniques a repris le 3 avril les fouilles que l'Académie a bien voulu subventionner pour la troisième fois. Avec moi sont venus à Bolonia M. Robert Ricard, élève de l'École normale supérieure, futur candidat à l'École d'Athènes, et actuellement détaché à notre École ; M. George Bonsor, notre collaborateur ordinaire, et M. le docteur Cayetano de Mergelina, représentant la Junta de Ampliaciones de Estudios, qui de nouveau nous a accordé une subvention importante.

« Notre premier soin a été de poursuivre l'exploration de la ville basse, située au bord de la mer, où nous avons déblayé précédemment une rue monumentale, deux maisons et deux usines à salaison. Jusqu'ici nous n'avons déblayé que les restes assez confus de nouvelles usines. Cependant nous pouvons déjà dire que l'industrie du poisson salé avait à Belo une importance exceptionnelle, ainsi que l'indiquaient sommairement les textes anciens, et que toute la population en vivait. Les salles où était préparé le poisson, les grandes fosses où il macérait s'alignaient tout le long de la plage, et il y en avait plusieurs rangées en profondeur. Nous n'avons pas encore retrouvé de traces certaines de nouvelles maisons ; mais on a commencé hier à recueillir à l'Ouest de beaux fragments de stuc peint, et il est à croire que nous approchons d'une troisième habitation plus luxueuse que les premières.

« Nous espérons que dans quelques jours nous aurons pu dresser le plan complet de cet intéressant quartier, le premier de ce genre qui, à notre connaissance, ait été jusqu'à présent exploré. Les monnaies recueillies sont assez nombreuses, mais très fortement oxydées, et il faudra du temps pour en identifier quelques-unes de manière à avoir quelques données sur la date des établissements de la plage.

« Nous avons il y a deux jours mis une équipe au travail dans une autre partie de la ville, près de l'endroit où nous avons découvert en 1917 une fontaine publique. L'épaisseur de terre est considérable, et il faudra quelques jours pour atteindre la couche archéologique sur laquelle nous comptons.

« En examinant le terrain un peu au-dessus de la fontaine, nous avons eu la chance de voir briller un morceau de marbre affleurant au sol, et nous avons pu dégager la partie inférieure d'une statue de femme assise, une Cérès sans doute, de proportions colossales ; nous avons quelque espoir de retrouver la partie supérieure lorsque nous fouillerons systématiquement cette région.

« M. Bonsor poursuit avec grand succès l'exploration de la nécropole, qui continue à fournir chaque jour son contingent d'urnes funéraires, de cistes de pierre ou de plomb, contenant des objets divers, de bustes barbares ou de simples bétyles en tenant lieu. Mais, de plus, il a déblayé une grande enceinte ayant à l'un des angles une chambre maçonnée et stuquée à l'intérieur, ensemble dont la disposition est nouvelle, et un autre monument précédé d'un triclinium funéraire ; c'est là encore une nouveauté dans notre chantier.

« Parmi les fragments d'inscriptions recueillis, il en est un de spécial intérêt, car pour la première fois on y trouve officiellement le nom de la ville ; c'est bien la forme BELO qui doit être exclusivement acceptée, car on y lit l'ethnique BELON(ensis).

« Nous attendons, pour nous attaquer au déblayement de ce que nous croyons être les thermes découverts par nous l'année dernière, que le terrain soit asséché, car des pluies torrentielles, qui ont un peu entravé notre travail, en ont rendu le maniement impossible. »

M. Thureau-Dangin fait une lecture sur un acte de donation du roi Marduk-Zakir-Schum, récemment entré au Louvre. Il en explique le sens et en indique l'intérêt.

MM. Cuq et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME PENDANT L'ANNÉE 1917-8, PAR M. TH. HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LU DANS LA SÉANCE DU 25 AVRIL 1919.

Le dernier rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome vous a été présenté par notre confrère M. Chatelain, dans la séance du 17 décembre 1917 : il expose la situation très difficile où elles ont été placées l'une et l'autre et résume leur histoire jusqu'à l'automne de cette année. La guerre n'a pas seulement, du fait de la mobilisation, entravé le recrutement et l'activité des pensionnaires ; elle a opposé aux recherches et aux publications de multiples et graves obstacles, qui les ont ralenties ou même arrêtées absolument. Ces gênes se sont fait sentir à Rome, malgré la sympathie d'un peuple ami et allié. A Athènes, le sanglant et criminel guet-apens des 1er et 2 décembre 1916 condamna à l'exil l'École, menacée dans son existence matérielle et la vie même de ses membres, et rompit, après soixante-dix ans d'amitié, des liens que l'on croyait indissolubles. Ce n'est qu'au mois d'août 1917 que le directeur put être autorisé à rejoindre son poste, qu'il avait confié, en son absence, à son collègue d'Amérique. Il le regagnait avec un personnel plein d'ardeur comme lui-même, mais encore bien limité et trop détourné de ses occupations professionnelles par les nécessités du service militaire ou de la propagande nationale.

Deux rapports adressés au Ministère de l'instruction publique, l'un le 25 septembre 1918, par notre confrère Mgr Duchesne, l'autre le 25 octobre 1918, par M. Gustave Fougères, et dont notre Commission a été saisie, nous per-

mettent de vous présenter le tableau de l'année scolaire 1917-18.

I. — ÉCOLE D'ATHÈNES.

M. Fougères raconte dans son ensemble toute la période critique et, à certaines heures, tragique, qui va de 1915 à 1917, jugeant non sans raison qu'il devait à ses collaborateurs d'exposer dans toute leur étendue les rôles multiples que l'École fut appelée à jouer et qu'elle a su tenir. Nous ne retiendrons, quant à nous, que les événements postérieurs à la reprise des études, renvoyant pour le reste aux *Comptes rendus* académiques de 1916 et de 1917 [1] et nous attachant avant tout aux faits qui constituent la fonction propre des Athéniens ou à ceux qui rentrent dans le champ plus large de l'activité pédagogique assignée à l'École par ses fondateurs.

Composition de l'École en septembre 1917. — Lorsque l'École se rouvrit, trois emplois sur six demeurèrent vacants, un par la démission de M. Lacroix, deux par la disparition de MM. J. Paris et Blum, que de jour en jour davantage on était amené à considérer, avec une douloureuse fierté, comme tombés à l'ennemi. Les trois autres emplois étaient occupés par des membres titulaires maintenus exceptionnellement en exercice, savoir : MM. *Plassart*, officier interprète (8e année) ; *Boulanger*, capitaine adjoint à l'attaché militaire (5e année) ; *Lejeune*, officier interprète (4e année).

Pour combler les vides et renforcer cet effectif réduit, qui devait encore partager son temps et ses efforts entre l'armée et l'École, on leur avait adjoint deux membres d'anciennes promotions, MM. Degas, officier interprète, et Louis Roussel, officier interprète, détachés de l'armée

1. *Comptes rendus*, 1916, p. 601 et suiv. ; 1917, p. 530 et suiv.

d'Orient, l'un en qualité de membre libre et l'autre comme professeur à l'Ecole Giffard.

Deux autres anciens, M. Chamonard, de la mission militaire française, et M. Bulard, commissaire interprète de la marine à Salamine, consacrèrent bénévolement à l'École les loisirs intermittents dont ils pouvaient disposer.

Ajoutons encore, à titre étranger, M. Graindor, ancien membre de la section belge : chassé de sa chaire par l'invasion allemande, il demanda et obtint de reprendre chez nous la place qu'il y avait très honorablement occupée dans les années 1904 et suivantes.

Un concours extrêmement précieux, et qui ne comportait aucune réserve, fut celui de M. Replat, architecte de l'École française, qui, après avoir fait son apprentissage archéologique en relevant le Trésor d'Athènes, a acquis sur tous nos champs de fouilles une expérience consommée des levés topographiques et des restitutions architecturales.

On avait dû, au contraire, cette année encore, renoncer aux services de M. Picard, retenu à l'armée d'Orient, où il s'était signalé dans ses fonctions de capitaine, comme il avait fait à l'École dans celles de secrétaire général, par son intelligence et son dévouement.

Travaux archéologiques. — En même temps que le personnel scientifique se réduisait, les champs de fouilles ou d'explorations se fermaient l'un après l'autre, en raison des hostilités, de la difficulté et des dangers des transports, de la cherté, de la rareté, on peut dire de la disparition des matériaux et de la main-d'œuvre. M. Fougères s'ingénia et réussit, dans toute la mesure du possible, à adapter l'activité de l'École à ces conditions défavorables.

Ne pouvant ni entreprendre des travaux neufs ni même reprendre ceux qui avaient été commencés, il décida de mettre au point les résultats acquis sur tous les chantiers accessibles ; il trouva en M. Replat l'auxiliaire éprouvé et

toujours prêt. A Delphes, fut exécutée une campagne à la fois épigraphique : récolements et estampages d'inscriptions en vue d'un nouveau fascicule des *Fouilles de Delphes* — et épigraphique : relevés complémentaires dans le temple d'Apollon, suivant les indications de M. Courby. A Délos, malgré les risques de la traversée et les incertitudes du ravitaillement, fut poursuivie et achevée la préparation topographique du plan général du sanctuaire et de la ville. Au cours de cet examen très attentif du terrain, des découvertes intéressantes ont été faites : le tracé complet du mur élevé à la hâte en 69 par le légat romain Triarius, contre les incursions des pirates ; les amorces de plusieurs rues nouvelles, dans le quartier du théâtre ; l'emplacement et les restes épars de l'hippodrome. On avait déjà conjecturé, il est aujourd'hui démontré qu'il était situé dans la plaine au N.-E. du lac sacré, dans le voisinage de la Palestre. Les édifices de ce genre sont trop rares pour qu'il ne soit pas très important d'avoir pu mesurer les dimensions, retrouver en partie les gradins et la proédria de celui-ci.

Les publications devenaient presque impossibles, faute à la fois de rédacteurs et d'imprimeurs, d'encre et de papier, bien plus encore que d'articles. On n'a pas pu renouveler l'effort qui avait accru en 1916-17 la *Bibliothèque des Écoles françaises* de deux volumes étendus (451 et 809 p.), de deux ouvrages capitaux, les thèses de MM. Roussel et Millet sur *Délos colonie athénienne* et l'*Iconographie de l'Évangile*. Le *Bulletin* lui-même a langui, après l'achèvement en 1917 de l'année 1915 ; mais il ne s'est point arrêté : le 1er fascicule de 1916 (259 p.) nous est parvenu en 1918 et il contient des études importantes sur les ports grecs antiques, par le regretté Paris ; sur le quartier du Stade à Délos, par M. Plassart ; sur la politique hellénique de 356 à 327, par M. Cloché.

Collaboration avec l'armée d'Orient. — La guerre, qui interdisait à l'École ses chantiers de la Grèce, des îles et de

l'Asie Mineure, pouvait, en compensation, lui ouvrir un nouveau champ d'action, si elle voulait et savait profiter pour des fins scientifiques de la présence des soldats français à Salonique. M. Fougères était trop pénétré des avantages de l'union cordiale de toutes les énergies françaises, pour ne pas souhaiter de renouveler en Macédoine, grâce à l'entente des officiers et des savants, les admirables résultats des expéditions d'Égypte ou de Morée. Une pensée toute semblable s'était présentée en même temps à quelques officiers et soldats de l'armée d'Orient, que leur éducation professionnelle d'artistes et d'archéologues ou une curiosité affinée par la culture incitaient et qualifiaient pour une semblable entreprise : Ch. Bayet, directeur honoraire de l'Enseignement supérieur et byzantinologue éminent, qui s'était à plus de soixante ans réengagé avec une ardeur toute juvénile et malheureusement trop rude pour ses forces ; G. Mendel, ancien membre de l'École, qu'un long séjour en pays ottoman et un rôle très actif dans la conservation du Musée impérial de Constantinople avaient familiarisé avec les antiquités et les hommes de la Turquie ; Thureau-Dangin, le maître des études chaldéennes, qui devait, au cours de la campagne, devenir notre confrère. Ils soumirent au général Sarrail, commandant en chef du corps expéditionnaire, qui l'accueillit et le réalisa sur-le-champ, un projet de service archéologique à instituer auprès de l'état-major de l'armée. Maintenu et soutenu dans la suite par les généraux Guillaumat et Franchet d'Espérey, pourvu de main-d'œuvre et de matériel militaires, assisté par les services géographique, photographique et aéronautique de l'armée, renforcé par la présence d'architectes et de dessinateurs et de deux grands prix de Rome MM. Hébrard et Ferrand, d'un professeur à l'École des langues orientales vivantes, le sous-lieutenant Deny, dirigé tour à tour, après MM. Thureau-Dangin et Mendel, par M. Courby, ancien « athénien », et M. Léon Rey, archiviste paléographe,

qui sut appliquer aux antiquités la sagacité critique acquise par lui à l'École des Chartes, le bureau archéologique de l'armée d'Orient a, pendant toute la campagne des Balkans, poursuivi avec méthode et mené à bien les tâches scientifiques qu'il s'était assignées lui-même, ou qui lui ont été suggérées, ou que les circonstances lui ont fournies. Pour assurer la continuité d'une organisation qui restait subordonnée aux nécessités d'ordre militaire, pour augmenter l'effectif des chercheurs par le concours de spécialistes expérimentés, pour préparer aux découvertes une publicité rapide et régulière, M. Fougères se déclara et se tint toujours prêt à mettre à la disposition de l'armée toutes les ressources, les forces et les capacités de l'École française. Il se rendit à Salonique et prépara, d'accord avec le commandement français, les bases d'une collaboration efficace, à laquelle il sut concilier également la sympathie des archéologues et des administrateurs grecs. Il envoya et entretint à Salonique et en Macédoine M. Replat ; il ouvrit toutes grandes la bibliothèque et les collections de l'École au sous-lieutenant Longnon pour ses recherches sur la Grèce médiévale ; il publia, aussitôt après la découverte de la nécropole d'Éléonte par les troupes de la Chersonèse, le mémoire descriptif et critique de MM. Chamonard et Courby. Malgré les susceptibilités, inévitables mais heureusement passagères, de certaines tendances autonomistes, l'œuvre archéologique accomplie en commun par l'armée d'Orient et l'École française d'Athènes, avec le concours de la Direction de l'Enseignement supérieur et celui de la commission académique de la Fondation Piot, fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçue, préparée et exécutée.

Le programme des recherches était circonscrit dans les limites des pays occupés ou à occuper par le corps expéditionnaire, mais il était assez large pour comprendre les monuments très divers des civilisations qui se sont succédé dans

cette région depuis les temps préhistoriques jusqu'aux époques byzantine et islamique. Les résultats principaux ont été les suivants :

1° Exploration des habitats et cimetières préhistoriques et protohistoriques de la vallée du Vardar : carte générale, qui en représente la distribution et les groupements ; photographies et relevés, qui en montrent l'aspect extérieur et intérieur, le plan, la coupe, les stratifications successives ; journal de fouilles, dessins, photographies et aquarelles des objets découverts et méthodiquement classés. Ces données réunies ont permis de relier la civilisation primitive de la Macédoine à celle de la Thrace, d'une part, et de la Thessalie, de l'autre.

2° Étude topographique et plan archéologique de la ville de Salonique. Fouilles et relevés de l'église Saint-Georges, qui complètent et modifient sur des points essentiels nos connaissances ou les opinions reçues sur l'histoire et l'architecture de cet admirable édifice.

3° Campagne photographique de l'Athos commencée sur la très intelligente initiative du sous-lieutenant Rémond, qui eut l'idée de profiter des circonstances exceptionnellement favorables qui ouvraient les monastères de la Sainte Montagne, comme ils ne l'ont jamais été et ne le seront peut-être jamais plus. Pour obtenir tout le bénéfice que la science en pouvait espérer et en devait tirer, on sentit au service photographique de l'armée, comme à la Direction de l'École d'Athènes, à la Commission des missions et à l'Académie [1] l'opportunité d'adjoindre aux premiers opérateurs un savant expert dans l'archéologie byzantine, un explorateur qui connût les habitudes, parlât la langue, possédât les sympathies des moines de l'Athos. C'était désigner M. Millet, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, l'un des maîtres de la science byzantine. Huit mois

1. Elle a accordé sur les revenus de la Fondation Piot une subvention de 3.000 francs pour les recherches d'architecture.

de travail collectif, dans lequel ont coopéré avec lui : l'armée, par ses photographes munis de tout le matériel nécessaire, par la main-d'œuvre militaire, par les architectes mobilisés MM. Ferrand et Grand ; l'École d'Athènes, par M. Replat; le personnel de l'Athos lui-même, par quelques moines érudits des monastères de Iviron, Lavra et Chilandari, ont préparé les éléments d'une monographie totale et définitive de l'Athos : vues pittoresques, ensembles et détails des monastères et des divers monuments qui les composent, relevés d'architecture, reproductions des peintures, des objets précieux conservés dans les trésors, des manuscrits et pièces d'archives. Plusieurs milliers de clichés ont déjà été réunis, et une nouvelle campagne a été jugée nécessaire, pour laquelle la Commission des missions a proposé et le ministère accordé une subvention de 16.000 francs.

4° Enquête historique et économique sur les monuments et les souvenirs de l'islam dans la péninsule balkanique, et sur la condition présente de la population musulmane. Reproduction par la photographie des monuments funéraires turcs de la région, depuis le XVIe jusqu'au XIXe siècle. Préparation d'un *Corpus* des inscriptions de ces stèles par le sous-lieutenant Deny.

5° Création à Salonique d'un musée [1], dans lequel sont réunies les trouvailles de tout genre faites par le service archéologique de l'armée : préhistoriques, classiques, byzantines ou islamiques.

Ces résultats ne sont connus qu'incomplètement par des comptes rendus sommaires et les publications ne sont encore qu'en projet ; mais le succès est dès à présent acquis ou assuré et il est considérable. On éprouve un plaisir particulier à confondre dans un commun éloge ceux qui en

1. Ce musée sera remis à la fin de la campagne entre les mains du gouvernement hellénique.

ont été les auteurs, les professionnels, artistes ou archéologues, et les officiers qui appartiennent à l'élite intellectuelle de l'armée. C'est un nouvel et bel exemple de ces alliances qu'on n'a pas toujours pratiquées dans le passé autant qu'on l'aurait désiré et pu faire pour le progrès des études et qu'il est souhaitable de voir se renouveler en dehors de l'état de guerre.

L'entente de l'École et de l'armée n'a pas été moins heureuse dans l'utilisation archéologique qu'a su faire de ses ressources le service géographique et photographique militaire[1]. Soit en reproduisant les sites et les ruines des monuments antiques, soit en obtenant par des clichés pris en aéroplane[2] des vues cavalières ou pour mieux dire de véritables plans pittoresques de Delphes, Délos et Thasos, elle fournira aux archéologues le tableau le plus parlant et le plus vrai des terrains et des chantiers déjà explorés ; elle préparera par les indications les plus sûres les recherches ultérieures.

Activité administrative. — Pour hâter autant que possible la reprise de l'action scientifique de l'École trop longtemps interrompue, soit à l'extérieur par les recherches sur le terrain, soit dans Athènes par les conférences, il fallait multiplier, perfectionner, rendre utilisables par une disposition pratique toutes les ressources dont on y dispose : à ce titre, certaines mesures d'ordre administratif méritent d'être ici mentionnées. M. Plassart a été chargé et s'est acquitté du récolement de la bibliothèque et des archives archéologiques : photographies, levés topographiques, plans et relevés d'architecture, dont la collection va sans cesse grossissant. Un classement méthodique, un inventaire complet, des index systématique et alphabé-

1. Relevés de Dion, de Palatitza, de Thasos, avec le concours des commandants Maille et Malandin et du capitaine Laronde.

2. Grâce au concours du commandant Denain, des capitaines Leune et Robert.

tique en faciliteront l'emploi. Les moulages exécutés par l'École à Delphes ou à Délos, ceux qu'elle doit à la libéralité du gouvernement hellénique forment une collection déjà abondante, qui est précieuse pour l'étude et la publication de nos découvertes comme aussi pour l'éducation générale de l'œil. M. Chamonard a su en faire à la fois une décoration pour les bâtiments et une leçon pour les travailleurs. Les vases découverts à Thérasia par Mamet et Gorceix en 1869 gardent encore, après cinquante ans, une singulière valeur et l'on n'a sans doute pas tiré de ce petit musée tous les enseignements qu'il comporte. Mis en ordre par M. Chamonard, ils vont être à nouveau étudiés et intégralement publiés par M. Dugas. Ce fut une heureuse inspiration d'employer à ce rangement les loisirs forcés de la guerre.

On en peut dire autant des aménagements faits dans la salle des conférences de l'École, pour améliorer l'installation et l'intensité de la lanterne à projections, auxiliaire indispensable aujourd'hui des exposés archéologiques. [Grâce à cette prévoyance, les conférences ont pu être reprises, par notre École avant toute autre, le 3-19 mai dernier, et nous avons recueilli de la bouche de M. Politis, ministre des affaires étrangères de Grèce, l'impression très vive qu'a produit ce réveil si prompt de notre vitalité scientifique [1]].

Activité pédagogique. — L'enseignement de notre langue est une des tâches que le gouvernement du roi Louis-Philippe assigna à l'École d'Athènes, et il la jugeait essentielle pour affermir par le rapprochement des esprits

1. Le compte rendu de la séance nous arrive à l'instant dans le *Progrès d'Athènes*. Elle a été occupée par un exposé de M. Fougères sur les travaux de l'École durant la guerre et une conférence sur les recherches exécutées dans l'église de Saint-Georges à Salonique par M. Hébrard, accompagnée de photographies, de plans et de dessins magnifiques. — Cette information a été ajoutée au cours de l'impression du Rapport, présenté en avril.

et l'échange direct des idées et des affaires les liens de la politique. Le patronage des institutions françaises, laïques ou congréganistes, primaires ou secondaires, qui font en Orient cette propagande morale par la diffusion de notre langage, n'a pas cessé depuis l'origine d'être exercé par le directeur et les membres de l'École d'Athènes, au Pirée, à Volo et à Patras, dans les îles Ioniennes et celles de la mer Égée, dans l'empire ottoman et jusqu'à une époque récente en Égypte. Il s'exerce au moyen d'inspections et d'interrogations périodiques, d'instructions sur le choix des livres et des méthodes, en particulier par la tenue de sessions d'examens de tous les degrés, depuis le certificat d'études primaires jusqu'au baccalauréat.

Pour rendre l'action pédagogique de la France plus efficace et renforcer non seulement le contrôle de l'École, mais son rôle personnel, il a paru expédient de créer, à côté d'elle et pour ainsi dire à son ombre, une école dont elle choisirait les maîtres, règlerait les programmes, où elle enseignerait elle-même par délégation de quelques-uns de ses membres, qui servirait en quelque sorte de type et de modèle aux établissements français par la méthode et par le niveau de son enseignement. Il ne s'agissait pour elle ni de faire concurrence à aucun d'eux par des programmes généraux, ni de se poser en rivale des écoles grecques par un enseignement encyclopédique ; son but plus modeste, moins onéreux, et qui devait lui concilier toutes les sympathies, était d'enseigner seulement, mais aussi parfaitement que possible, la langue française d'abord et, s'il se pouvait plus tard, des éléments de littérature française. Ainsi fut créée en 1903, sous la direction de M. Homolle et avec le concours de M. d'Ormesson, l'École qui reçut le nom de Giffard, en mémoire du fonds affecté à sa création. Développée par M. Holleaux, elle est arrivée par les soins de M. Fougères à une pleine prospérité, que la guerre suspendit à peine et qui a atteint son plus haut

point, après la restauration de 1917, avec 401 élèves, dont 242 jeunes gens et 159 jeunes filles. La durée de la scolarité est de deux années ; on ne passe de l'une à l'autre qu'après examen ; un diplôme est accordé à ceux qui subissent avec succès l'examen de sortie. La valeur de ce diplôme est assez estimée pour qu'on recherche les titulaires dans les familles, comme maîtres et maîtresses de français, dans les maisons de commerce ou les administrations publiques, comme employés. MM. Rousset et Lejeune ont établi, à côté du cours élémentaire commun aux élèves des deux sexes, un cours supérieur pour les jeunes filles ; ils y ont ajouté encore des conférences d'histoire et de littérature et un cours de vacances. Concurremment, l'action de notre langue s'étend dans les provinces par les maîtres qu'envoie ou que recrute sur place la Ligue franco-hellénique ou le service de la propagande, parmi les Grecs eux-mêmes : tels sont les cours du soir institués à Tripolitza et à Sparte.

Pour accomplir en toute son étendue son rôle de patron de l'enseignement français, il restait au directeur une tâche à accomplir à l'égard des institutrices libres et isolées appelées de France dans les familles ou les maisons d'éducation helléniques. Il fallait les rapprocher les unes des autres, les grouper, leur assurer, en cas de chômage, un asile décent et agréable, où elles trouveraient conseil et assistance, un lieu de réunion où elles pourraient, à leurs heures de liberté, se distraire par la lecture et par la conversation, se réconforter réciproquement par la confiance et l'amitié. Un *home* dit international, en fait germanique de composition, de tendances, de goûts et de sympathies, ne donnait aux Françaises qu'une bien insuffisante satisfaction. Elles seront désormais chez elles au *Cercle féminin français* sous la direction de deux dames françaises ou amies de la France, dans toutes les conditions souhaitables de bien-être moral et matériel.

Les examens du certificat d'études primaires, des brevets élémentaire et supérieur, ceux enfin du baccalauréat ont la valeur et les effets des examens semblables passés en France ; ils confèrent les mêmes droits. Le Gouvernement hellénique, de son côté, leur a accordé une sanction tout au moins morale et effective, sinon légale, par le compte qu'il en tient à ceux qui en sont pourvus[1]. Les sessions se sont tenues régulièrement à Athènes, sauf en 1917, et à Salonique, où elles ont été présidées par le lieutenant Fournier, ancien membre de l'École.

L'importance capitale du baccalauréat est d'initier à nos méthodes et par suite d'attirer vers nos Universités, où ils achèvent d'en recevoir la direction et l'empreinte durable, les étudiants hellènes : il leur ouvre de plein droit, à égalité, sans avoir à négocier d'équivalences, l'accès de nos facultés. Il est inutile d'insister sur l'efficacité des enseignements reçus et la solidité des liens de camaraderie formés vers la vingtième année. Tous ceux qui ont eu l'occasion de fréquenter en Grèce les anciens élèves de nos communs maîtres de France, ont été frappés et touchés de leur attachement à ces souvenirs de jeunesse ; c'est parmi eux que se recrutent les amis de la France, qui ont montré au cours des dernières années une si touchante et courageuse fidélité. Une plus étroite solidarité, résultat d'un rapprochement plus intime et plus prolongé, se serrait à l'École normale supérieure grâce aux bourses instituées dans la section scientifique et la section littéraire pour des étudiants hellènes distingués, en vertu d'un accord conclu entre les ministères grec et français de l'instruction publique par l'entremise de MM. Homolle et Perrot, et qui est toujours en vigueur. Pour favoriser et développer ces relations uni-

1. Par une exception singulière et qui devra disparaître, le baccalauréat délivré par l'École n'est pas tenu par l'Université d'Athènes comme équivalant à celui de France.

versitaires, l'École et la Légation ont eu la très heureuse idée d'établir à Athènes un office de renseignements scolaires[1].

On s'est aussi préoccupé de l'échange international des professeurs, qui jouit aujourd'hui d'une universelle et légitime faveur. On a obtenu dès à présent sur ce point des résultats qui ne sont pas sans valeur immédiate ou prochaine.

Dans l'ordre des études secondaires, neuf professeurs français ont été demandés pour l'établissement officiel qui porte le nom de *Lycée pratique* et qui est destiné à la préparation des candidats aux grandes écoles de l'État.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'Université, qui, sous la pression des professeurs germanisants encouragés et soutenus par la reine Sophie et son entourage, s'était obstinément fermée aux influences françaises, prend une orientation plus favorable : une chaire nouvelle consacrée à l'histoire de l'art français sera confiée à un savant français.

Une cause d'étonnement pour les Français et même les étrangers était la préférence presque exclusive des Grecs pour les écoles des Beaux-Arts de l'Allemagne, malgré l'éclat incomparable de celle de Paris et malgré la réputation légitime de peintres ou de sculpteurs hellènes qui s'y étaient formés, comme Rizo ou Rhallis, Sokos[2] ou Dimitriadis. M. Fougères et le Comité franco-hellénique, en organisant à Athènes une exposition de guerre, dans laquelle voisinaient les œuvres helléniques avec celles des peintres de nos armées et qui a eu un succès retentissant, a ramené vers l'art français l'opinion, « en montrant les sympathies du génie des deux pays ». On annonce la création d'un cours

1. Il y aurait lieu toutefois, pour attirer définitivement et retenir les étudiants hellènes, de réviser et adapter à leurs besoins le régime de nos examens et en particulier celui du doctorat.

2. Élève de M. Mercié, auteur de la statue de Colocotronis, sur la place de la Boulé à Athènes, et de la restauration du Lion de Chéronée.

d'architecture qui serait confié à M. Hébrard ; celui-ci est aussi désigné pour la construction d'un Institut Pasteur, et ses conseils sont recherchés pour les plans régulateurs des villes de Salonique et d'Athènes.

On ne saurait trop louer les efforts et les effets de cette propagande intellectuelle, tout à la fois scientifique, pédagogique et artistique, à laquelle M. Fougères s'est consacré sans réserve. Il serait injuste de passer sous silence la propagande plus politique dont les circonstances ont fait à son patriotisme un devoir pressant ; elle a exercé une action indéniable sur l'évolution francophile de la politique hellénique, et le succès n'en a pas peu contribué aux résultats moraux et pratiques obtenus par celui qui l'inspirait et le dirigeait, dans le domaine de la science et de l'enseignement. Ce ne sont pas faits indifférents que la formation de la Ligue franco-hellénique qui, en 1917-18, comptait 4.000 adhérents, publiait, sous la direction de M. Dugas, un périodique mensuel, l'*Adelphosyni*, tiré à 7.000 exemplaires, et organisait des conférences militaires [1] ou civiles [2], faites en français, répétées en grec, à Athènes et en province, fréquentées assidument par un millier d'auditeurs, voire même des séances de cinéma documentaire. En se conformant aux nécessités exceptionnelles du moment, l'École et son directeur ne sont point sortis de leur rôle, ils n'ont dépassé leurs devoirs ordinaires que pour les mieux remplir.

II. — ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

L'École française de Rome, dans un milieu plus tranquille, n'eut point pareilles luttes à soutenir ; elle fut même en état d'offrir à sa sœur d'Athènes menacée une paisible et

1. Général Bordeaux, colonel Culmann, commandant Denain, capitaines Ruellan et Roulant, médecin principal Louet.

2. M. Sotiriadis, M. Fougères.

cordiale hospitalité, dont celle-ci d'ailleurs ne devait pas profiter. Il semblait donc que les pensionnaires du Palais Farnèse dussent jouir d'une plus grande liberté d'esprit et de meilleures facilités de travail ; ils se trouvèrent néanmoins dans des conditions peu favorables à l'activité et à la production, qui sont exposées dans le rapport de notre confrère Mgr Duchesne et qui en expliquent l'exceptionnelle brièveté.

La mobilisation avait enlevé à l'École MM. Coville et Pocquet du Haut-Jussé ; elle avait perdu par démission M. d'Espezel ; elle était réduite en tout à deux membres : M. J. Bayet, de l'École normale, et M. Marchesné, de l'École des Chartes. Séparée de son champ d'action extérieur, la Tunisie, par l'obstacle infranchissable de la mer, elle devait renoncer aux fouilles et aux recherches sur le terrain ; dans l'Italie elle-même, l'agitation guerrière et politique, les violentes émotions des batailles et des revers momentanés avaient, jusque dans les bibliothèques et les archives, dispersé ou troublé les travailleurs. La crise du papier. ressentie là comme ailleurs, et la cherté de la main-d'œuvre typographique interdisaient ou ralentissaient les impressions. Enfin les deux seuls pensionnaires, appartenant tous deux à la première année, n'étaient point tenus à la rédaction et à la remise immédiate d'un mémoire ; les recherches préparatoires, qui seules leur étaient imposées, étaient elles-mêmes entravées par les circonstances.

M. Bayet avait choisi pour sujet, d'accord avec son directeur, *Les origines du culte et de la légende d'Hercule à Rome*. Nous ne pouvons qu'emprunter à Mgr Duchesne l'analyse succincte du plan d'un mémoire qui ne doit régulièrement nous être soumis qu'en 1919 [1]. Culte et légende sont d'origine grecque et vinrent en Italie et à Rome par la

1. Ce mémoire, par l'entremise de la direction de l'Enseignement supérieur, est arrivé à la Commission dans la séance du 25 avril, où fut lu ce rapport.

Grande-Grèce, non sans se charger sur la route de toutes sortes de traditions locales, d'éléments adventices et de personnages secondaires. Chacun de ceux-ci est étudié : Géryon, Cacus, Pallas, Evandre, Faunus, etc..., au moyen des textes qui ont été soigneusement colligés, analysés et critiqués. Reste à soumettre à la même recherche les monuments figurés. Le directeur augure très favorablement du succès final ; d'après la qualité du début, il croit pouvoir nous promettre un mémoire digne en tous points de nous être présenté.

M. Marchesné a porté ses efforts dans deux directions différentes : archives et archéologie du moyen âge, partagé son temps entre deux travaux : dépouillement des *Registres du pape Martin IV*, étude sur les clôtures des églises anciennes.

L'Académie et les historiens se féliciteront de l'achèvement d'un recueil de documents trop longtemps interrompu par la mauvaise santé ou les très lourdes occupations de ceux qui l'avaient commencé, et par les fatales conjonctures de ces dernières années ; nous saluons ici avec une joie particulière la reprise de la belle œuvre collective qui est un des titres d'honneur de l'École française de Rome.

M. Marchesné avait manifesté dès l'École des Chartes un goût particulier pour les études d'archéologie et en particulier celles qui ont trait aux monuments de l'architecture. Des circonstances heureuses, les travaux de restauration entrepris par les architectes italiens dans les basiliques romaines, lui offraient une occasion tout à fait favorable et une matière en partie neuve ou renouvelée : Mgr Duchesne n'a pas manqué d'appeler sur ce point son attention, de lui signaler les découvertes essentielles, de le mettre en rapport avec les artistes et archéologues compétents. M. Marchesné a pu ainsi étudier, dans les conditions les plus favorables l'aménagement des enceintes et clôtures qui, ancien-

nement, séparaient les officiants d'avec les fidèles. Le sujet est intéressant en lui-même par les données qu'il fournit à la reconstitution des plus antiques églises de l'Italie ; il suggère les comparaisons les plus utiles avec celles des autres pays et en particulier de la France ; il fournit de très curieuses indications sur l'usage des iconostases en Grèce et sur le culte des images. M. Marchesné n'est qu'au commencement de ces recherches ; mais, grâce aux antécédents de ses propres études et sous la direction de semblables guides, il en a vite saisi toute la portée.

Le mémoire est, bien entendu, très loin de sa conclusion, plus encore de sa publication. Celle des registres de Martin V aurait pu être immédiatement commencée, s'il était, en ce temps-ci, raisonnable et possible d'imprimer. Tout est hors de prix, et simultanément les crédits de publication ont été à l'École de Rome, comme dans tous les établissements scientifiques, réduits de moitié. Il a fallu ajourner et réduire même l'impression des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* ; les deux années 1918 et 1919 seront comme les précédentes réunies en un seul volume.

En demandant au Ministère de prolonger pour une nouvelle année les membres qui ont partagé avec eux les efforts de cette dernière et rude campagne, les directeurs de nos deux Écoles leur ont rendu le meilleur témoignage ; rien ne peut montrer plus clairement l'estime reconnaissante qu'ils ont pour eux et les espérances confiantes qu'il fondent sur eux. L'Académie a été heureuse de recommander au Ministre une mesure si honorable et si justifiée. Peut-être quelques récompenses exceptionnelles seraient-elles le prix légitime de services vraiment exceptionnels : il appartient à d'autres autorités d'en décider, il nous sera du moins permis de leur signaler les sollicitations bienveillantes et pressantes du rapport de M. Fougères, en particulier pour MM. Replat, Chamonard et Dugas.

Des jours meilleurs sont venus, de meilleurs encore s'annoncent, nous en avons l'espoir ; ce que nos deux Écoles ont fait en pleine guerre prouve de quoi elles seront capables dans la paix, après les épreuves, les longs efforts, les leçons et les actes d'énergie qui ont redoublé leur ardeur passionnée pour le progrès de la science et l'honneur du pays. Quand on jette un regard en arrière, qu'on fait le compte, d'une part, des initiatives intelligentes qu'elles ont déployées en toutes circonstances et de toutes les manières, des réussites inespérées que, malgré tout, elles ont su obtenir, dans le domaine scientifique, de l'autre, des sacrifices héroïques qu'elles ont si noblement et si simplement consentis, acceptés ou plutôt voulus, sur les champs de bataille, on peut dire qu'elles aussi ont bien mérité de la patrie.

En rappelant les noms de ceux qui ont succombé dans les terribles années de 1914 et de 1915 : Jean Martin, Anziani, Robert-André Michel, de l'École de Rome, Adolphe-Joseph Reinach, Blum, Johannès Paris, Gabriel Leroux, Charles Avezou, de l'École d'Athènes, nous avons à cœur d'adresser une fois encore l'hommage attendri de notre admiration à ces jeunes gens qui furent des braves aussi bien que des savants, qui étaient l'espoir et la fierté de leurs directeurs, comme de leurs propres familles et de les assurer d'un souvenir qui ne s'effacera pas. M. Fougeres a eu la délicate pensée de consacrer par une stèle, inspirée de celles où les Athéniens inscrivaient les noms des citoyens morts en combattant, la mémoire de Leroux et d'Avezou. Un hommage semblable est dû à ceux qui furent leurs compagnons dans la vie et dans la mort, sur les champs de fouilles et les champs de bataille, pour l'honneur des Écoles auxquelles ils se sont donnés tout entiers.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les *Comptes rendus des séances de l'année 1918*, bulletin de septembre-octobre.

Il présente ensuite au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Histoire des institutions et du droit belges. Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XIe siècle à la Révolution, par Léo Verriest, professeur à l'Athénée de Schaerbeck (Louvain, 1916-1917, in-8°, xvi-428 p.);

L'Alsace-Lorraine et la France, par Ch. Tilmont (Nancy, 1919, in-8°, 122 p.).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Frédéric Macler, un fascicule intitulé : *Les Arméniens en Syrie et en Palestine* (br. in-8 de 17 pages, Marseille, 1919). Cette brochure est extraite des *Mémoires du Congrès français de la Syrie* qui a tenu ses assises à Marseille dans la première semaine de janvier de cette année. M. Macler n'a nullement prétendu donner ici, même une esquisse du sujet qu'annonce le titre qu'il a choisi, tellement ce sujet est vaste et complexe; il s'est seulement donné pour but, avec la compétence qui lui est universellement reconnue, de faire connaitre et d'expliquer quelques monuments arméniens de Syrie et de Palestine, notamment deux inscriptions arméniennes de Jérusalem ; il a voulu aussi signaler quelques épisodes historiques caractéristiques qui montrent l'intérêt de premier ordre que présente l'étude des relations que l'Arménie n'a jamais cessé d'entretenir avec la Syrie et avec la Palestine, depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours. »

M. Havet, au nom de l'auteur, M. Gustave Guillaume, présente à l'Académie un ouvrage intitulé : *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* (Paris, 1919, in-8°), ouvrage qui, alors qu'il était manuscrit, a été récompensé par le prix Volney.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 2 MAI

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Paul Lejay pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Collignon.

M. Imbart de La Tour, au nom du Comité de rapprochement franco-espagnol, informe l'Académie qu'une semaine espagnole va se tenir à Paris du 5 au 12 mai. Cette semaine sera consacrée à l'étude des relations intellectuelles par le livre, les publications scientifiques, les Universités, l'étude des langues dans les écoles classiques et techniques. Il espère que l'Académie portera un bienveillant intérêt à cette œuvre féconde d'entente.

S. E. M. l'Ambassadeur d'Italie accuse réception de l'envoi qui lui a été fait, pour être transmis à S. M. Victor Emmanuel III, d'un exemplaire relié du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1918.

M. Ch.-V. Langlois annonce que la Commission du prix Honoré Chavée a décerné le prix à M. Tanquerey, pour son livre intitulé : *L'évolution du verbe en anglo-français* (XIIe-XIVe s.).

M. H.-Fr. Delaborde, au nom de la Commission du prix du baron de Courcel, lit le rapport suivant :

« La commission du prix du baron de Courcel, après avoir « pris connaissance de l'unique ouvrage présenté, déclare que « cet ouvrage ne rentre pas dans les conditions du concours, et « décide de reporter ce concours à l'année prochaine. »

M. Dieulafoy fait une communication sur Balthasar et Darius le Mède [1].

M. J. Loth entretient l'Académie des derniers travaux sur la langue hittite, en particulier d'un ouvrage récent de M. Marstrander, de Christiania [2].

COMMUNICATIONS

BALTHASAR ET DARIUS LE MÈDE, PAR LE Lt-COLONEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

LES 70 ANS DE CAPTIVITÉ.

La prise de Babylone par les armées de Cyrus remonte à l'année 539 et l'édit du monarque qui mit fin à la captivité semble avoir été rendu la même année, peut-être l'année suivante, en 538 [3]. D'autre part, Nabuchodonosor mit deux fois le siège devant Jérusalem, livra deux fois la ville à un pillage méthodique et en déporta deux fois les habitants. D'après la Bible, le premier sac se placerait au cours de la septième [4] ou de la huitième [5] année du règne, soit en 604-6 = 598 ou en 604-7 = 597, et trois mois après l'avènement du roi Joachim (Iehoyaqim) [6], fils du roi Eliakim (Elyaqim)

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. *II Chron.* XXXVI, 22 : *La première année de Cyrus roi des Perses.*
4. *Jérémie*, LII, 28.
5. *II Rois*, XXIV, 12, 1 à 16.
6. *Id.*, id., 8. *II Chron.*, XXXVI, 9, 10.

surnommé Joakim (Iehoakin) [1]. Le second sac aurait eu lieu onze ans plus tard, la dix-huitième [2] ou la dix-neuvième année [3] de Nabuchodonosor, soit en 598-11 = 604-17 = 587 ou en 604-18 = 586, et la onzième année de Matthanias (Matthanya) surnommé Sédécias (Çidqiyahou) [4].

Entre la prise de Jérusalem et celle de Babylone, il se serait écoulé dans le premier cas 60 ans au maximum, et 49 ans dans le second. Or la Bible compte que la captivité à Babylone dura 70 ans [5].

Quand à Babel seront révolus les soixante-dix ans, dit Jéhovah, je vous visiterai pour réaliser sur vous ma bonne promesse... Je ramènerai vos captifs, je vous rassemblerai de toutes les nations et de tous les pays où je vous aurai dispersés — parole de Jéhovah — pour vous réintégrer au lieu d'où je vous aurai arrachés.

Telle est la prophétie contenue dans le verset 10 du chapitre XXIX de Jérémie [6].

Voici sa réalisation selon le verset 21 du chapitre XXXVI du livre II des Chroniques.

Alors, la parole que Jéhovah avait prononcée par la bouche d'Irmeyahou (Jérémie) s'exécutait (le sac de Jéru-

1. *II Chron.*, XXXVI, 4.

2. *II Chron.*, id., 11. *Jérémie*, LII, 28, 29.

3. *Jérémie*, LII, 29.

4. *II Rois*, XXV, 8 à 21. *II Chron.*, XXXVI, 17 à 21. D'autre part, il est dit, en parlant des opérations devant Jérusalem, que les Chaldéens les poursuivaient au cours de la dix-huitième année de Nabuchodonosor qui est la dixième de Sédécias (*Jérémie*, XXXII, 1, 2).

5. *II Rois*, XXV, 1, 2. *Jérémie*, LII, 4 et 5. Les deux textes signalent que le siège dura deux ans.

6. Voir encore *Jérémie*, XXV, 11 et 12, et *Daniel*, IX, 2.

Isaïe, XXXIX, 5 à 7. *Alors Iechayahou* (Isaïe) *cria au roi : Écoute la parole de Jéhovah Çabaoth :*

« Arriveront des jours où tout sera enlevé de ce qui est dans ton palais et qu'y ont thésaurisé les pères jusqu'aujourd'hui, pour aller à Babel. Rien ne restera — parole de Jéhovah! Il y aura même de tes fils issus de toi, de toi-même engendrés, qui seront pris et serviront d'eunuques dans le palais du roi de Babel.

salem et la déportation [1] de ses habitants, puis la prise de Babylone et la délivrance) *en attendant que le pays eût acquitté ses sabats. Tout le temps de sa désolation, la terre se reposa pour compléter les soixante-dix ans* (allusion au verset 34 du chapitre xxvi du Lévitique : *Alors la terre se plaira dans son repos tout le temps qu'elle est stérile.*)

Pour compter 70 ans, il faudrait que Cyrus eût rendu en 526 l'édit de rapatriement, c'est-à-dire dix ans après la prise de Babylone par ses armées. Mais Cyrus mourut, semble-t-il, vers 429. Puis, aux versets 22 et 23 du chapitre xxxvi précité des IIes Chroniques, la Bible indique que le monarque victorieux libéra les Juifs au cours de la première année de son règne sur la Chaldée.

Dans la première année de Korech (Cyrus), *roi de Paras* (Perse), *afin d'accomplir ce qu'avait annoncé Jéhovah par l'entremise d'Irmeyahou, Jéhovah excita l'esprit de Korech, roi de Paras, qui fit proclamer dans le royaume et mit par écrit ce qui suit : « ...Quiconque d'entre vous est de son peuple, que Jéhovah, son Elohim* (Dieu), *soit avec lui et qu'il monte à Iérouchalaïm* (Jérusalem) ! »

En apparence, le désaccord est flagrant entre la durée de 70 ans assignée par la Bible à la captivité et celle qui résulte des dates historiques extrêmes. Il semble d'autant moins discutable que le calcul établi sur la chronologie de la Bible donne un chiffre très voisin de celui de 60 ans ci-dessus indiqué.

D'abord, à partir de quel siège de Jérusalem nous appartient-il de compter les années de captivité ? La Bible fait souvent allusion au second et y attache autant, sinon plus d'importance qu'au premier. L'unique verset qui donne un renseignement précis est le verset 27 du chapitre xxv du IIe livre des Rois.

La trente-septième année de la captivité d'Iehoyaqim (Joa-

1. *Isaïe*, XLIV à XLVIII.

chim) *roi d'Iehouda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evil Merodak* [1], *roi de Babel, dans l'année première de sa royauté, releva la tête du roi d'Iehouda et le mit hors de sa prison. Il lui fit entendre de bonnes paroles...*

Evil Merodach monta sur le trône en 561 et ne régna que deux ans. D'autre part, les onze mois et les vingt-sept jours qui s'ajoutent aux trente-six années de captivité équivalent à une année. Par conséquent, le commencement de la captivité répond à l'année 561 + 37 = 598.

Or, comme Joachim avait été amené en captivité après le premier sac de Jérusalem et comme cet événement se place — on vient de le voir — en 598 ou en 597, c'est bien à dater du premier siège que commence la captivité et c'est bien à 60 ans qu'il convient d'en évaluer la durée.

Pour résoudre la difficulté et dans le désir d'atteindre 70 ans, une école de commentateurs reporte à l'année 536 la date de l'édit libérateur [2] ; la différence de deux à trois années avec la date réelle est négligeable, mais, en outre, elle s'écarte des trois textes relatifs aux sacs de Jérusalem, textes qui sont tous les trois d'accord et tous les trois formels. Au lieu de faire coïncider le début de la captivité avec le premier siège de Jérusalem, et, partant, avec l'avènement du roi Iehoyaqim (Joachim), fils du roi Elyaqim (Eliakim) surnommé Iehoakin (Joakim), elle le place sous le règne de cet Elyaqim, fils du roi Ioäkhaz ben Iochiyahou (Joachaz fils de Josias), sous prétexte que ce monarque fut exilé à Babylone et y resta trois mois [3]. De la sorte, elle gagne les dix années qui manquent pour compléter à 70 ans la durée de la captivité ; mais, pour respecter un texte, elle en viole trois.

En réalité, les 7, comme les 3, comme les 4 unités cons-

1. Amil Mardouk (l'homme du dieu Mardouk des textes cunéiformes babyloniens).

2. *La Sainte Bible*, trad. de Sacy, t. II, p. 799.

3. *Id.*, id., p. 800.

tituaient des groupes mystiques, dont on employait les éléments les plus simples — 7, 70, 700 ; 3, 30, 300 ; 4, 40, 400, — à la place des nombres réels, parce que c'était une habitude traditionnelle d'arrondir à des nombres consacrés et dits *parfaits* les expressions arithmétiques voisines ou imprécises [1].

A l'égard de 7, les exemples abondent dans les Écritures et sont si connus que je m'abstiendrai de les rappeler.

A l'égard de 70, je citerai, notamment les *70 jours* de deuil après la mort de Jacob où entrent les *40 jours* employés à préparer la sépulture [2], comme dans les *70 ans* de vie assignés à David entrent les *40 années* de règne dont les *7 années* passées à Hébron [3]. Je signalerai encore la traduction désignée sous le nom des *Septante* bien que Ptolémée Philadelphe l'ait confiée à *72 hébraïsants*, les *septante* semaines du verset 24 du neuvième livre de Daniel relatives à la durée de l'épreuve imposée à Israël, soit *7 fois 70 jours* [4], forme de produit que l'on retrouve dans la réponse du Christ à saint Pierre, quand le disciple demande s'il doit pardonner *7 fois* à son frère :

« Non pas *7 fois*, mais *7 fois 7 fois* [5]. »

Lorsque Salomon « se laisse aller à l'amour des femmes et tombe dans l'idolâtrie, il a *700 épouses légitimes* et *300 concubines* [6] ».

Enfin, Jéhu, roi d'Israël, tue les *70 fils* d'Achab [7], son prédécesseur, et la *7e année* de son règne répond à l'avène-

1. Dieulafoy, *Quarante* (*Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 10 janvier 1919, p. 13 et suiv.). On trouvera dans ce travail la raison de la fortune singulière de ces groupes d'unités.

2. *Genèse*, L, 3.

3. *II Samuel*, V, 4 ; *I Rois*, II, 11 ; *I Chroniques* XXIX, 27.

4. Les commentateurs admettent qu'il s'agit, non pas de semaines de jours, mais de semaines d'années.

5. *Evangile selon saint Matthieu*, XVII, 21-22.

6. *I Rois*, XI, 3.

7. *II Rois*, X, 1 à 7.

ment de Joas, qui demeura *40 ans* sur le trône de Juda [1]. En outre, le même Jéhu amène avec lui *40 chameaux* chargés de présents pour préparer son expédition meurtrière [2].

La preuve que les 70 ans de la captivité doivent être entendus dans le sens que j'indique se trouve dans le commentaire que les Chroniques donnent de cette durée. En effet, le texte original, moins précis que celui de la Vulgate, construit la phrase relative à la période d'épreuves avec les mots que je répète et que j'ai soulignés : *Pour compléter les soixante-dix ans.*

Il résulte de cette rédaction vague à côté de celle de Jérémie que c'est le nombre des années consacrées soit au retour des Juifs dans leur patrie, soit à la mise en rapport des terres demeurées en friche durant toute la durée de l'exil, qui complète à 70 celui des années passées en captivité.

70 n'est plus qu'un total où entrent les 60 années durant lesquelles Israël fut retenu à Babylone, après la prise de Jérusalem, et les années, en nombre indéterminé et de sa nature fort variable que nécessitèrent les réparations indispensables pour remettre les terres en culture et pour effacer les traces d'une très longue jachère.

BALTASAR ET DARIUS LE MÈDE.

Les épreuves que traversa la Perse au lendemain de la disparition de Cyrus favorisèrent le développement des ferments de révolte qui avaient toujours existé à Babylone.

La sédition trouva un chef dans un fils réel ou supposé de Nabonid qui prit le nom glorieux de Nabuchodonosor III.

1. *Id.*, XII, 1.
2. *Id.*, VIII, 8.

Darius avait recueilli le pouvoir laissé à l'abandon, vaincu ses compétiteurs et, à la suite de son accession au trône, il avait dû restaurer l'autorité de la Perse partout où elle était contestée ou combattue.

En 521 av. J.-C., dix-huit ans après la prise de Babylone par les armées de Cyrus, des Perses que commandait Darius en personne se présentèrent de nouveau devant l'antique métropole de la Chaldée. Les opérations furent pénibles et durèrent plusieurs mois, près de deux ans, semble-t-il. Indépendamment des renseignements que fournissent les inscriptions cunéiformes, notamment une tablette traduite par Pinches et un cylindre étudié par Rawlinson, trois récits du drame nous sont parvenus. Les deux premiers, écrits dans le camp des assiégeants, ont été recueillis par Hérodote moins d'un demi-siècle après les événements et, quatre-vingts ans plus tard, par Xénophon. Le troisième, un tableau saisissant, composé à la cour du monarque assiégé, appartient au livre de Daniel, ainsi que je crois pouvoir l'établir, et en constitue le chapitre v. L'authenticité de certains détails ne sera pas discutée, mais, quelle que soit l'opinion à laquelle on se range, les cadres des trois versions renferment une part de vérité qu'il importait de mettre en évidence.

Par Hérodote, nous savons que le soulèvement avait été préparé de longue date, que les habitants avaient accumulé les vivres, et que, néanmoins, afin de les ménager, ils avaient étranglé toutes les femmes, sauf les mères, et excepté, dans chaque famille, la favorite conservée pour cuire le pain. Aussi bien, en dépit de ses efforts, l'armée perse était-elle tournée en dérision par les Babyloniens qui la narguaient du haut des remparts et le siège se prolongeait-il sans laisser entrevoir la décision. Un an et sept mois s'écoulèrent. Alors se présenta Zopyre. Au prix de mutilations volontaires, atroces, il réussit à capter la confiance des défenseurs et en profita pour ouvrir les portes

de l'enceinte et introduire Darius dans la place [1]. L'action a été contestée et, bien que toute l'antiquité ait cru et l'ait magnifiée au point d'en dépouiller parfois Zopyre et de l'attribuer à d'autres héros [2], elle est traitée de légendaire. Hérodote eut conscience que l'exploit de Zopyre rencontrerait bien des sceptiques s'il ne lui donnait pas un caractère d'authenticité en l'établissant sur une base qu'il tenait pour inébranlable [3]. Seulement, aujourd'hui, le soutien est devenu si fragile qu'il s'est écroulé, entraînant la ruine générale.

Dans les grandes lignes, le récit que Xénophon a inséré dans la Cyropédie [4] se rapproche beaucoup de celui d'Hérodote et de celui des textes cunéiformes.

Le troisième récit mentionné est relatif au banquet mémorable connu sous le nom de festin de Baltasar.

Les historiens religieux et les exégètes rationalistes sont d'accord pour considérer la scène réelle ou légendaire comme se rapportant au premier siège de Babylone. Mais, en tant que rois de Babylone, Baltasar ne trouve pas de place dans leurs combinaisons et Darius le Mède qui, au dénouement, succède à Baltasar, n'y entre pas davantage.

Dès le premier siècle de l'ère chrétienne, Flavius Josèphe chercha la solution du problème et, après lui, saint Jérôme [5]. Ils identifièrent Baltasar avec Nabonid. De nos jours, Evil Mérodach, fils de Nabuchodonosor, Neriglissor, beau-frère et meurtrier d'Evil Mérodach, puis de nouveau Nabonid ont été, tour à tour, substitués à Baltasar.

1. Hérodote, III, 150 à 160.

2. Ctésias place le siège à l'époque de Xerxès et substitue à Zopyre Mégabyse, fils de ce même Zopyre (*Persica*, § 22, édit. Müller, p. 50). Polyen prétend que Zopyre s'inspira du stratagème d'un Sace.

3. Hérodote attribue la résolution de Zopyre à la réalisation d'un prodige et fait de nouveau intervenir la mule dont il avait usé dans l'oracle de la Pythie rendu sur la demande de Crésus (III, 151, 153, 154 ; I, 55).

4. Xénophon, *Cyropédie*, VII, 5.

5. Josèphe. *Ant. Jud.*, X, II, 2. Saint Jérôme, t. XXV, col. 518.

Quatremère, qui a écrit un mémoire sur cette question, imagine un prince contemporain de Nabonid dont les historiens, prétend-il, auraient tû le nom à dessein. Il eût été le fils d'Evil Mérodach, par conséquent le petit-fils de Nabuchodonosor, et eût été associé au pouvoir souverain pour procurer à la couronne le lustre légitime et dynastique qu'en sa qualité de parvenu, Nabonid ne pouvait lui donner.

Oppert expose que les textes cunéiformes attribuent deux fils à Nabonid, et que l'aîné, le prince héréditaire, portait le nom de Baltasar [1]. En outre, l'inscription trilingue que Darius fit graver sur les rochers de Behistoun nous apprend que le roi eut à réprimer deux révoltes de Babylone et à combattre deux Nabuchodonosor, fils ou réputés fils de Nabonid. Le premier, Nidintabil, soutint pendant vingt mois dans Babylone (de 522 à 520 av. J.-C.) un siège resté célèbre et fut exécuté dès la prise de la capitale. Le second, un Arménien appelé Arakh, usurpa le trône en 513 et subit le sort du premier. En définitive, Oppert propose d'associer Baltasar, fils de Nabonid, au gouvernement de la Chaldée et de lui confier à titre de vice-roi l'administration d'une province dont il aurait été dépossédé avant ou après l'occupation de Babylone par Cyrus.

C'est également à une association entre Nabonid et son fils Baltasar que recourt M. Pannier. Seulement, à la différence d'Oppert, il suppose que le siège eut lieu pendant une absence de Nabonid et que Baltasar prit le commandement de la place assiégée [2].

Darius le Mède gêne autant par le qualificatif de Mède joint à son nom qu'il cadre mal avec l'époque où se déroule le premier siège de Babylone.

L'imagination des commentateurs s'est donné libre carrière à son sujet. Sous le masque de Darius le Mède,

1. *Grande Encyclopédie*, article *Baltasar*.

2. *Dictionnaire de la Bible* publié par M. l'abbé Vigouroux, article *Baltassar*.

ont paru Cyaxare II, *fils et successeur d'Astyage* d'après Xénophon [1], Houaroudamus du Canon de Ptolémée, Évil Mérodach, Assuérus, l'époux d'Esther, Astyage, et aussi un Mède créé par Cyrus satrape de Chaldée. D'autres historiens s'autorisant de Mégasthène ont pensé à Nériglissor qui, après avoir épousé la sœur d'Evil Mérodach et par conséquent la fille de Nabuchodonosor, assassina son beau-frère identifié avec le Baltasar de la Bible et lui succéda sous le nom de Darius le Mède.

Quatremère imagine un prince mède appelé au trône par la politique habile de Cyrus afin de s'attacher les Mèdes qu'il venait de soumettre.

Dans une note jointe à la traduction du texte, Ledrain suppose une erreur de l'annaliste sacré et propose simplement de remplacer le nom de Darius le Mède par celui de Cyrus [2].

Notre confrère M. Babelon a pensé à Gobrias-Ougbarou[3], le chef à qui la tablette Pinches attribue la direction des opérations contre Babylone et à qui Cyrus remit en récompense le commandement de la place.

L'abbé Vigouroux a repris à son compte l'idée de M. Babelon et, afin de lui donner une force nouvelle et d'emporter la conviction, il accorde la nationalité mède à Gobryas-Ougbarou ou, plutôt, comme il admet, a priori, l'identité d'Ougbarou et de Darius le Mède, il transfère à Ougbarou la nationalité de son prête-nom [4]. Mais Ougbarou n'était pas Mède, nous le savons aujourd'hui d'une manière certaine. Partant, l'équivalence de Darius le Mède avec ce personnage ne peut plus se défendre. La connaissance de la véritable nationnalité de Gobryas-Ougbarou est de date

1. Xénophon, *Cyropédie*, I, 5.
2. *La Bible, traduction nouvelle*, t. IV, p. 437.
3. *Les inscriptions cunéiformes relatives à la prise de Babylone par Cyrus*, p. 23 à 25 (extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*, 1881).
4. *Dict. de la Bible* déjà cité, article *Darius le Mède*.

toute récente. Dans un texte babylonien de l'époque de Nabuchodonosor découvert et traduit par notre confrère le P. Scheil, il est question d'un haut fonctionnaire chaldéen qui s'appelle Goubarou [1]. Le P. Scheil estime que Ougbarou, le lieutenant de Cyrus de la tablette Pinches, et Goubarou sont un seul et même personnage. Il pense également que ce personnage reparaît dans la Cyropédie sous le nom de l'Assyrien Gobryas [2], à qui Xénophon assigne un rôle fort analogue à celui que la tablette Pinches attribue à Ougbarou. Les traits communs sont d'autant plus accusés que Xénophon commet la même erreur qu'Hérodote quand il traite d'Assyriens les peuples riverains du Tigre et de l'Euphrate inférieur qui, depuis l'année 608, sous le règne de Nabopolasar, ne reconnaissaient même plus l'hégémonie nominale de Ninive. Puis, à supposer que Goubarou, le haut fonctionnaire chaldéen, ait eu 30 ans en 580, vers le milieu du règne de Nabuchodonosor, il en aurait eu 71 en 539, lors de la prise de Babylone par Cyrus. Or Xénophon représente Gobryas comme un vieillard, mais encore plein de force et de vigueur [3]. C'est un nouvel argument en faveur de l'identification de Goubarou-Ougbarou avec le Gobryas de la Cyropédie.

Le Gobryas de Xénophon se confond-il avec le Gobryas d'Hérodote [4] ? Bien des raisons s'y opposent. Un homme considéré comme un vieillard dès 539 eût été hors d'état de jouer un rôle actif dans le complot de 521 et, plus généralement, sous le règne de Darius. Le Gobryas de Xénophon est chaldéen et celui d'Hérodote est perse. Au surplus, si l'assimilation du Gobryas de Xénophon avec le personnage appelé ici Goubarou et là Ougbarou est admise, ce nom, quelle que soit sa forme, diffère légèrement de celui de

1. Revue d'Assyriologie, vol. XI, nº 14, p. 165.
2. Xénophon, Cyropédie, IV, 6 ; V, 2, 3, 4 ; VII, 5.
3. Xénophon, [illegible], § 2.
4. III, 70, 73, 78 ; IV, 132, 134 ; VII, 2, 5, 82.

Koubarra que porte le Gobryas d'Hérodote dans le texte assyro-babylonien de l'inscription de Béhistoun et de celui de Goubarouva que lui donne le texte perse de la même inscription. Il en résulte que l'hypothèse, au demeurant mal étayée, émise par l'abbé Vigouroux est et demeure ruinée.

J'ajoute que pour la plupart les substitutions proposées sont des conjectures gratuites et ne méritent ni réfutation ni critique, notamment celles qui augmentent de Darius le Mède la famille des monarques chaldéens et assignent au nouveau venu une place régulière dans la succession des rois de Babylone. C'est ainsi que Quatremère n'appuie sur aucun rudiment ou semblant de preuve les changements de personnages que son roman introduit dans le drame biblique. Oppert lui-même, malgré les renseignements précieux qu'il apporte, reste dans le vague et en convient.

Ougbarou, le vainqueur de Babylone, jouit assurément en Perse d'une immense renommée, et on conçoit que sa haute personnalité ait séduit M. Babelon, mais pour les Juifs il était un inconnu, perdu dans la gloire rayonnante de Cyrus. Ensuite — on vient de le voir — aucun lien ne le rattachait à la Médie ; pas plus que Darius, il n'était Mède et, dans ces conditions, le changement de personne ne présente aucun avantage.

Supposer une erreur et, comme le propose Ledrain, remplacer le nom de Darius le Mède par celui de Cyrus ne paraît pas non plus possible. Jusqu'aux moindres scribes hébreux, tous vénéraient le libérateur du peuple, l'élu, le mandataire de Jéhovah. Cyrus n'avait-il pas restitué les vases et le mobilier sacré dont Nabuchodonosor avait dépouillé le temple ? N'avait-il pas autorisé la reconstruction de l'édifice ? Et comme Darius était également mêlé aux fastes d'Israël [1], la confusion est inadmissible.

1. *Daniel*, V, 31 ; VI, 1 ; XI, 1. *Ier Esdras*, IV, 24 ; V, 5, 6, 7 ; VI, 1, 6, 12, 15.

Au lieu d'en être éloignée, la vérité confine de très près au texte. Le ve chapitre du livre de Daniel s'achève *non pas à l'époque du premier siège de Babylone*, comme depuis Flavius Josèphe on l'admet sans discussion, mais, au rapport même de la Bible, *durant le second ou peut-être même le troisième*, puisqu'à la fin du chapitre intervient Darius le Mède dont elle fait un roi de Perse après Korech (Cyrus) et avant Arthahchachte (Artaxerxès) [1]. N'est-ce pas décisif ?

Le qualificatif de Mède — *Dareàvech ham Mâdi* — joint au nom du successeur de Baltasar est la conséquence ou plutôt la consécration du prestige que Cyaxare avait donné à la Médie et dont elle jouit en Orient même après les succès de Cyrus. Ce qualificatif se confond avec celui de *médiques* attribué par les Grecs aux guerres contre les Perses ou avec le titre de *roi des Mèdes* dont la Pythie gratifie Cyrus [2]. Pour les Romains, à l'exception de leur emploi dans les dénominations géographiques, *medicus* et *persicus* étaient synonymes. *Medica Tempe*, *medica mala*, *medica arbor*, sont une région, un fruit et un arbre de l'extrême midi de la Perse, à l'opposé géographique de la Médie.

L'antiquité n'attachait pas d'importance à ces légers défauts de précision. Hérodote ne confond-il pas la Chaldée avec l'Assyrie et ne considère-t-il pas Babylone comme une capitale de ce dernier royaume [3] ? Xénophon, qui a voyagé dans ces mêmes régions plus de deux siècles après l'anéantissement de l'Assyrie et qui a foulé le sol de Ninive sans en avoir conscience, ne commet-il pas la même erreur que son devancier ?

Au surplus, on remarquera que, si au verset 31 Darius

1. *Daniel*, XI, 1, 2. Ier *Esdras*, VI, 14, 15.

2. Hérodote, I, 55. La confusion entre médique et perse s'est prolongée longtemps.

3. Hérodote, I, 106, 178, 184, 188, 193.

est traité de Mède, au verset 28 du chapitre v comme aux versets 8 et 15 du chapitre vi, la Bible persistant dans son erreur et conséquente avec elle-même confirme la suprématie des Mèdes en les citant avant les Perses :

Ton royaume est partagé et livré aux Mèdes et aux Perses... Selon la loi irrévocable des Mèdes et des Perses... O roi, sache que la loi des Mèdes et des Perses est telle...

La situation privilégiée des Mèdes devant l'opinion tenait à plusieurs causes.

Les Mèdes avaient été les alliés de Nabuchodonosor, le grand monarque dont le souvenir planait sur Babylone, et participaient de la gloire acquise par la Chaldée sous le règne de ce prince. Avec son aide, ils avaient anéanti la monarchie assyrienne. Seuls, ils avaient refoulé les Scythes, conquis l'Asie orientale, l'Arménie, la Cappadoce et, comme les victoires antérieures d'Assourbanipal avaient découronné l'Élam, ils étaient devenus les maîtres souverains des vastes contrées situées au Nord-Est de la Chaldée. Leur empire s'étendait des bords de l'Helmend à la rive orientale de l'Halys.

Bien différente était la situation des Perses dont les premiers succès avaient si peu réagi sur le protocole que le cylindre Rawlinson, où Cyrus est déjà proclamé roi de Babylone, roi des pays de Soumir et d'Accad, continue à le qualifier de *roi d'Ansan, fils de Cambyse, roi grand, roi d'Ansan, petit-fils de Cyrus, roi grand, roi d'Ansan, descendant de Teispès...*

Cette solution si simple du problème dont les inconnues à déterminer étaient les personnalités historiques des deux protagonistes du drame eût été donnée depuis toujours si, au mépris des renseignements que fournit la Bible, les commentateurs orthodoxes aussi bien que les exégètes rationalistes ne s'étaient engagés dans une voie sans issue en raisonnant, ainsi qu'il a été observé, sur le premier siège comme sur un postulatum alors que rien ne le justifie.

Contre le transport du chapitre v de Daniel à l'époque du second siège de Babylone, c'est-à-dire à l'époque où les opérations furent dirigées par Darius fils d'Hystaspes en personne (521 av. J.-C.), on objectera, peut-être, le verset 21 du chapitre I de Daniel où il est dit que le prophète *vécut jusqu'à l'an un du roi Korech* (Cyrus).

Mais de ce que Daniel vécut jusqu'à l'an un de Cyrus, il ne résulte pas que son existence ne se prolongea pas au delà de cette date. Et la preuve que la Bible le considère bien ainsi se déduit, d'abord, du verset 1 du chapitre x :

LA TROISIÈME ANNÉE DE KORECH ROI DE PARAS, *une parole fut révélée à Daniel.*

Puis encore des versets 1 et 28 du chapitre VI et 1 du chapitre IX :

Il plut à Dareyâvech (Darius) *le Mède d'établir par tout le royaume cent vingt satrapes* et, au-dessus d'eux, *trois ministres* — DONT L'UN FUT DANIEL — *à qui les satrapes rendaient compte afin que le royaume ne subît aucun dommage.*

Ainsi Daniel prospéra-t-il sous le règne de Dareyâvech comme sous celui de Korech le Persan.

La première année de Dareyâvech ben Ahachvéroch de la race des Mèdes qui régna sur le royaume des Kasdim (Chaldéens), *la première année de son règne, moi Daniel je vis dans les livres...*

A défaut des précisions données par la Bible, l'établissement des satrapies eût caractérisé l'époque de Darius où les Écritures font encore vivre Daniel.

Également, il y a lieu d'observer que, si les deux premiers versets du chapitre v de Daniel se bornent à enregistrer la prise de possession de la royauté par Darius le Mède *la nuit même où Belchaççar, le roi kaldéen, fut tué*, le premier verset du chapitre VI — il est bon de le répéter — spécifie que *Darius le Mède régna sur la Perse*, et les versets 28 du même chapitre VI et 1, 2 du chapitre XI confirmés par les versets 14, 15 du chapitre VI du Ier Esdras, déclarent que

Darius le Mède exerça le pouvoir royal après Korech (Cyrus) *et avant Artahchachte* (Artaxerxès).

A l'époque du second siège de Babylone, Daniel eût été fort vieux. C'est exact. Toutefois le prophète n'eût pas dépassé les limites des existences très longues.

Le verset 4 du chapitre I représente Daniel comme ayant de 10 à 12 ans quand, après l'arrivée à Babylone d'un convoi de déportés, soit pour la Bible vers 595, s'il avait fait partie du premier [1], Nabuchodonosor demande au chef des eunuques de lui amener, *parmi les Benê Israël, de jeunes enfants sans aucune tache et de beau visage.* Par conséquent, en 521, soixante et quatorze ans après la présentation au roi, il pouvait être dans sa quatre-vingt-quatrième, au plus dans sa quatre-vingt-sixième année. Mais ces chiffres devraient être diminués de onze et même de quinze ans et ramenés autour de la soixante et dixième année, à supposer que Daniel — et rien ne s'y oppose — ait été compris dans le second et même dans le troisième convoi. En tout cas, il était bien avancé en âge puisque Baltasar l'avait oublié et que seule la reine se souvint de lui et proposa de le faire appeler [2]. Mais il n'en avait pas moins quelques années à vivre si l'on se rapporte aux renseignements que les Écritures placent sous sa responsabilité.

A suivre la Bible dans l'esprit le plus orthodoxe, le plus rigoureux, comme en observant les règles de la critique historique la plus sévère, aucune objection relative à la présence de Daniel à Babylone au cours du second siège ne peut être relevée.

D'ailleurs l'ensemble des faits connus confirme l'attribution proposée et le transport du drame, des premières années du règne de Cyrus, aux premières années du règne de Darius.

D'abord, c'est la coupure historique et chronologique

1. Deux ans après la prise de Jérusalem. C'est un délai minimum.

2. *Daniel*, V, 10 à 12.

très nette entre les chapitres I à IV inclus qui concernent le règne de Nabuchodonosor, roi de Babylone, ainsi que celui de Cyrus, roi de Perse, et le chapitre V consacré à Baltasar, descendant de Nabuchodonosor [1], et à Darius le Mède.

En second lieu, LA NUIT MÊME qui suit le festin, *Belchaççar* est tué et *Dareâvech ham Mâdi* (Darius le Mède) *prend la royauté* [2] au rapport du livre de Daniel. La liaison immédiate des deux scènes est à retenir ; car, après le second siège, l'instigateur de la révolte contre les Perses fut également mis à mort, le jour même où Darius fils d'Hystaspes rentra victorieux dans Babylone, tandis que Nabonid, dont Cyrus avait respecté la vie, survécut dix-huit mois, à la suite du premier, à la perte de la couronne, d'après la tablette Pinches.

La dernière observation concerne le nom du roi de Babylone de qui les Écritures font le prédécesseur de Darius le Mède.

Baltasar, le nom qui a prévalu en français, est une déformation progressive, en passant par le grec Βαλτασάρ, et le latin de la Vulgate, Baltassar, de l'araméen Belchaççar [3]. Et Belchaççar lui-même dérive du nom théophore assyro-babylonien Bel char ouçour = O (dieu) Bel, le roi protège ! (God save the King !).

Or des inscriptions cunéiformes babyloniennes attribuent à Nabounâhid un fils appelé précisément Belcharouçour, font de ce fils le prince héréditaire et nous apprennent que le chef qui souleva Babylone contre Darius se targuait d'être lui aussi fils de Nabounâhid et partant frère de Bel-

1. La Bible le dit fils de Nabuchodonosor (*Daniel*, V, 2, 11, 18 ; Baruch, I, 11). Mais dans son Dictionnaire, l'abbé Vigouroux fait observer que fils et père ont un sens large et fréquent en assyro-babylonien et en arménien où ils sont pris respectivement pour descendant ou successeur et ancêtre ou prédécesseur.

2. *Daniel*, V, 30, 31 ; Baruch, I, 11.

3. *Daniel*, V, 1, 9, 12, 23, 30 ; VII, 1 ; VIII, 1.

charouçour, sinon Belcharouçour lui-même; car, en prenant le nom glorieux de Nabuchodonosor pour se présenter aux habitants et se faire bien venir d'eux, il s'était autorisé de l'usage qui permettait aux rois de changer de nom en montant sur le trône.

Mais, si à les prononcer les deux noms diffèrent, ils se ressemblent à les entendre, ou du moins sont composés à peu près des mêmes éléments groupés de la même manière[1], tandis que le nom de Baltasar ne rappelle en rien celui de Nabouhânid = Nabou est Majestueux, porté par l'adversaire de Cyrus.

Des rapprochements signalés entre le chapitre v du livre de Daniel et les textes cunéiformes relatifs au second siège de Babylone, il semble résulter que l'annaliste sacré a suivi la tradition populaire qui voyait dans le chef de la grande insurrection contre la domination des Mèdes un fils du dernier roi de Chaldée, Nabouhânîd, et un descendant de Nabuchodonosor, le héros national. Quant à l'altération du nom royal, au demeurant légère si l'on considère le sens, et, quant à l'attribution, au dernier monarque chaldéen de Babylone, du nom qu'avait porté son frère aîné, le prince héréditaire, elles furent, peut-être, intentionnelles de la part de l'annaliste sacré et, sans doute, opérées dans le dessein d'éviter, tout en restant dans la ligne dynastique, une confusion entre Naboukadneççar III, l'adversaire de Darius, et Naboukadneççar III, à qui sont consacrés les quatre premiers chapitres du livre de Daniel.

Ces prémisses comportent une conclusion.

Puisqu'au rapport même de la Bible, Darius le Mède fut roi de Perse[2], qu'en cette qualité il exerça le pouvoir souverain après Cyrus et avant Artaxerxès[3], et qu'il succéda,

1. Belcharouçour = O Dieu, protège le roi !
Naboukoudouroucour = O Dieu, protège la tiare !

2. *Daniel*, VI, 1 : XI, 12.

3. *Id.*, XI, 1, 2. 1er *Esdras*, VI, 14, 15.

sur le trône de Babylone, à un monarque chaldéen tenu pour un descendant réel ou supposé de Nabuchodonosor [1], c'est à Darius I, fils d'Hystaspes, que le verset 31 du livre V de Daniel fait allusion.

En 1834, Rösch avait entrevu cette solution de l'un des termes du problème [2], mais, depuis cette époque, aucun des savants qui ont étudié la question ne l'a rappelé ou, si le nom de Darius, fils d'Hystaspes, a été égaré dans la foule des candidats à la place occupée par Darius le Mède, il a été rejeté sans examen, comme un défi au bon sens [3].

Quant au roi Baltasar que, d'après les mêmes versets 30 et 31, Darius remplace sur le trône de Chaldée, il s'identifie avec le Nadintarbel des inscriptions cunéiformes qui — je le répète — se présenta comme étant le fils de Nabouhânid, le frère de Baltasar, peut-être Baltasar lui-même, et qui, en prenant la tiare, assuma le nom glorieux de Nabuchodonosor [4] en vertu d'un usage dont on trouve des exemples à la cour de Ninive comme à celle de Jérusalem.

La scène du festin aurait donc été placée par l'Écriture le jour où Hérodote fait ouvrir par Zopyre les portes de Babylone et, en tout cas, le jour ou la veille du jour où, de l'accord de tous les auteurs et de tous les textes, l'armée de Darius I entra par surprise et sans combat dans la capitale de la Chaldée.

Quand il s'agit de sources aussi différentes que la Bible, l'Histoire d'Hérodote, la Cyropédie et les inscriptions assyro-babyloniennes, il serait bien surprenant qu'il ne

1. *Daniel*, V, 30, 31.

2. *Studien und Kritiken*, t. II, 1834, p. 281.

3. Smith, *Dictionary of the Bible — Darius the Mede*. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible* — 1899 et suiv., articles *Baltassar*, *Darius le Mède*, *Nabonid*. Oppert, *Le peuple et la langue des Mèdes*, et *Grande Encyclopédie*, articles *Baltasar*, *Darius le Mède*, *Nabonid*. Babelon, *Les inscriptions cunéiformes relatives à la prise de Babylone par Cyrus*, *l. c.*

4. Boscawen, *Babylonian dated Tablets*, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. VI, p. 31. Rawlinson, *Inscriptions*, p. 114 à 116. Oppert, *Le peuple et la langue des Mèdes*, p. 121 à 125, 470.

s'élevât pas quelque désaccord. Deux se présentent dans le cas présent.

Le premier est relatif à l'âge que la Bible attribue à Darius le Mède lorsqu'il succède à Baltasar. *Dareyâvech le Mède prit la royauté âgé de soixante-deux ans environ.*

Le second a trait à la généalogie de Darius le Mède telle qu'elle est définie par le premier verset du chapitre IX. *La première année de Dareyâvech ben Ahachvéroch (Assuérus) de la race des Mèdes qui régna sur le royaume de Kasdim, la première année de son règne, moi Daniel...*

Mais ces deux difficultés sont résolues par la Bible elle-même qui, on l'a vu, intercale Darius entre Cyrus et Artaxerxès et lui assigne ainsi la place que lui donnent les historiens grecs comme les inscriptions cunéiformes babyloniennes et perses. Ce sont là des défauts de précision que j'ai signalés déjà et qui sont communs à l'annaliste sacré et aux auteurs profanes.

LA LANGUE DES HITTITES D'APRÈS UN TRAVAIL RÉCENT [1], PAR M. JOSEPH LOTH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La langue des Hittites est-elle indo-européenne? M. Sayce l'avait affirmé, sur des présomptions. Les scandinaves Knudtzon, Bugge et Torp, de leur côté, étaient arrivés à cette conclusion, en se basant sur les lettres d'Arzawa publiées par le premier de ces savants. M. Hrozny, qui avait à sa disposition des matériaux plus abondants, a entrepris de le démontrer dans un travail étendu dont deux livraisons ont paru : *Sprache der Hethiter*. Cette année même, tout dernièrement, l'éminent professeur de celtique de Christiania, un de mes collaborateurs à la *Revue Celtique*,

1. Cf. Franz CUMONT, *Comptes rendus*, 1917, p. 119 et suiv.

M. Carl J. S. Marstrander, dont la compétence en matière de grammaire comparée des langues indo-européennes ne saurait être mise en doute, vient de consacrer à ce problème, à tout point de vue si important, un travail approfondi, *en français*, ce dont nous ne pouvons que nous applaudir et lui être reconnaissants, sous le titre de *Caractère indo-européen de la langue hittite* (Christiania, 1919). Il me paraît avoir fait faire un pas important à la question. L'auteur ne se dissimule pas cependant les imperfections et les lacunes de son œuvre. Elles tiennent principalement à l'état fragmentaire et au peu d'abondance des matériaux qu'il a eus à sa disposition. En dehors des lettres d'Arzawa, ses recherches reposent sur les spécimens de Hrozny parus dans les *Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft*, LVI ; les fragments publiés par Sayce dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, sa *Tablet from Yuzgat* (*Asiatic Society Monographs*, vol. XI), et les deux premières livraisons des *Keilschrifttexte aus Boghazkoï* publiées par MM. H. Figula et E. Weidner en 1916. La première livraison des *Hethitische Keilschrifttexte aus Boghazkoï* de Hrozný est parvenue à M. Marstrander au moment où il mettait la dernière main à son travail. Son manuscrit était prêt avant l'apparition de la deuxième livraison de la *Sprache der Hethiter* de Hrozny et de la première des *Studien zur Hethitischen Sprachwissenschaft* de E. Weidner (1917) ; il a pu cependant le recevoir à temps pour y puiser maints bons exemples et éclaircissements. Il ressort de son avant-propos que, de tous ses devanciers, c'est à Hrozný qu'il doit le plus. Il reconnaît qu'il excelle dans l'analyse descriptive, ce qui, dit-il, a augmenté sa confiance dans son interprétation des textes.

Le travail de M. Marstrander se base surtout sur les formes flexionnelles des pronoms, des noms et des verbes, appuyées en général de nombreux exemples. C'est surtout le verbe hittite qui nous ménageait la révélation la plus

inattendue. On a cru longtemps que le médio-passif en *-r* était, dans le groupe indo-européen. une innovation italo-celtique. Or, il y a peu d'années, à notre très grande surprise, on constatait son existence dans une langue retrouvée au fond de l'Asie centrale, le tokharien [1]. Or ce même type en *-r* se présente comme une partie organique de la flexion verbale hittite. Un examen minutieux du rapport des formes en *-r* tokhariennes et hittites avec les formes italo-celtiques ne sera toutefois possible que lorsque nous disposerons pour ces langues de matériaux plus abondants. C'est ainsi que le hittite, à l'encontre de l'italique et du celtique, ne distingue pas entre le passif primitivement impersonnel en *-r* et le médio-passif en *-t-r*. Les formes en *-r* du hittite sont réservées à la 3e personne, ce qui le sépare, non seulement de l'italo-celtique, mais même du tokharien. Il est possible que ces différences tiennent à des lacunes provenant de la pénurie et de l'état défectueux des matériaux.

M. Marstrander a fait suivre l'étude des formes fléchies d'un exposé des sons et de l'écriture hittite.

Les conclusions de ces laborieuses recherches, où l'auteur a fait preuve d'autant d'ingéniosité que de science, sont les suivantes :

Le hittite appartient au même grand groupe européen occidental que le germanique, l'italo-celtique et le grec ;

dans ce groupe, le hittite est plus étroitement apparenté à l'italique, au celtique ou à l'italo-celtique et au tokharien, à cause du médio-passif en r;

le hittite est néanmoins un dialecte indo-européen entièrement autonome.

Tout considéré, dit en terminant l'auteur, on ne se trompera pas beaucoup en définissant le hittite *un dialecte limi-*

1. Sur cette question et la comparaison des formes tokhariennes avec celles du celtique et de l'italique, cf. Vendryes, *Les formes verbales en -r- du tokarien et de l'italo-celtique* (Revue Celt., 1913, p. 129).

trophe oriental de l'indo-européen occidental qui, à une date préhistorique, était commun aux Hittites, aux Italiotes, aux Celtes et aux Tokhariens.

Ce qui rehausse singulièrement la valeur du hittite et doit nous faire désirer d'en avoir une connaissance plus complète, c'est que, de toutes les langues indo-européennes, c'est celle qui possède les textes les plus anciens : ils remontent au xve siècle avant Jésus-Christ.

Quelque probant que paraisse le travail de M. Marstrander en ce qui concerne l'origine du hittite, l'auteur ne peut trouver mauvais qu'avant d'en adopter toutes les conclusions, nous attendions qu'il les ait renforcées par l'étude de textes plus abondants. Nous ne savons à peu près rien, en particulier, du vocabulaire hittite, peu clair, comme il le reconnaît, quant à la morphologie et la sémasiologie. On peut en dire autant, à plus forte raison, de la syntaxe.

L'auteur ne tire aucune conclusion de ses recherches au point de vue historique et ethnographique. La découverte du tokharien avait quelque peu troublé les partisans de l'origine européenne du peuple dit indo-européen et avait ranimé la lutte qui s'était quelque peu calmée à la longue au sujet de son berceau. L'apparition du hittite ne peut manquer de lui fournir un nouvel aliment.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un album, publié par le Commissariat général à l'information du Ministère des affaires étrangères, relatif au *Voyage du Président de la République en Alsace et en Lorraine* (7-11 décembre 1918) (Paris, Impr. Nat., 1919, in-4°).

M. le comte Durrieu présente à l'Académie le premier fascicule des *Études italiennes*, publiées par « l'Union intellectuelle Franco-Ita-

lienne », sous la direction d'un comité de rédaction composé de MM. E. Bouvy, H. Hauvette et E. Jordan :

« Cette revue, dans la pensée de ses promoteurs, est destinée à succéder au *Bulletin Italien*, dont la publication a été poursuivie pendant dix-huit ans, de 1901 à 1918, par les *Annales* de la Faculté des lettres de Bordeaux. La nouvelle revue, comme celle dont elle éveille le souvenir, a pour objet unique l'étude historique de la civilisation italienne. Malgré les difficultés actuelles, le comité de rédaction des Études italiennes, formé d'érudits éprouvés, n'a pas craint d'engager son action sans plus attendre. Il faut lui savoir grand gré de son ardeur et de son dévouement, en constatant en même temps l'attrait du texte de ce premier fascicule qui contient les articles suivants : Pierre de Nolhac, *Claude Lorrain et le paysage romain* (importante étude, illustrée de trois planches hors texte) ; Guido Mazzoni, *Noterelle concernenti Alfredo de Vigny ;* Charlotte Renauld, *Giovanni Cena* (poète et écrivain — 1870 à 1917 — qui s'est dévoué à l'œuvre de l'instruction populaire dans la campagne de Rome) ; des *Variétés* dues à MM. Henry Cochin et H[auvette], une *Chronique* ; enfin une *Bibliographie* comprenant des comptes rendus, par MM. Paul Girard, E. Jordan, A. Valentin, André Geiger et Eugène Bouvy, d'une série de livres notables parus récemment en Italie. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Œconomos, une dissertation numismatique qui a pour titre Νομίσματα τοῦ βασιλέως Κασσάνδρου (extrait du *Deltion* archéologique d'Athènes ; in-4° de 29 pages et 1 planche). Cette monographie complète, bien ordonnée, des monnaies du roi de Macédoine Cassandre, dont le point de départ fut une trouvaille considérable faite en 1915, comprend, dans une première partie, les monnaies que Cassandre fit frapper avant de prendre le titre de roi, c'est-à-dire de 316 à 306 av. J.-C. ; et, dans une seconde partie, les monnaies sur lesquelles Cassandre prend le titre royal, et qui furent frappées de 306 à 297.

« L'originalité de ce consciencieux travail repose surtout sur la recherche et l'interprétation des nombreux monogrammes et symboles qui figurent dans le champ des monnaies et qui représentent soit des ateliers variés, soit des noms de magistrats. M. Œconomos les a non seulement rassemblés avec patience, mais il donne la clef d'un grand nombre d'entre eux et la répartition qu'il propose de ces monogrammes et symboles entre les villes monétaires du royaume de Cassandre repose sur des observations judicieuses et générale-

ment fondées. Un nombre considérable de ces petits signes se retrouvent sur les monnaies posthumes de Philippe et d'Alexandre le Grand, qui ont été frappées dans les mêmes ateliers sous le règne de Cassandre. »

SÉANCE DU 9 MAI

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre des colonies fait savoir à l'Académie que, par arrêté du 12 avril 1919, M. le gouverneur général de l'Indo-Chine a nommé pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient M. Robert Germain, candidat proposé par l'Académie.

M. J.-B. Chabot rend compte du voyage d'études qu'il a accompli pour le *Corpus inscriptionum semiticarum* en Tunisie et en Algérie [1].

M. Monceaux entretient l'Académie du sens du nom commun « florentia [2] ».

MM. Clermont-Ganneau, Théodore Reinach et Prou présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR UNE MISSION ÉPIGRAPHIQUE
DANS L'AFRIQUE DU NORD,
PAR M. J.-B. CHABOT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je viens d'accomplir la mission qui m'avait été confiée en 1916, à la demande de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Cette mission avait pour but immédiat de rechercher les

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

inscriptions puniques inédites qui doivent trouver place dans la dernière partie, actuellement sous presse, du chapitre consacré à Carthage.

En compulsant la correspondance du P. Delattre, conservée aux archives du *Corpus*, j'avais acquis la persuasion qu'un certain nombre de textes recueillis et signalés par notre dévoué correspondant ne figuraient pas dans notre recueil, soit que les estampages n'eussent pas été envoyés, soit qu'ils eussent été égarés.

Cette déduction était exacte. J'ai passé en revue, une à une, les douze cents stèles votives du Musée Saint-Louis. Un millier environ portent des inscriptions. J'ai inscrit sur chacune de celles qui sont déjà publiées le n° du *Corpus*. J'ai profité de cet examen pour vérifier certaines lectures douteuses, et, la révision terminée, j'ai constaté que près de 150 inscriptions étaient encore inédites.

Après l'étude des stèles votives, j'ai entrepris celle des inscriptions funéraires, qui sont au nombre de 48, dont 10 inédites, puis celle des graffites et des marques inscrits sur une vingtaine de petits ossuaires de pierre.

J'ai pu accomplir un si long travail en l'espace de trois semaines parce que j'ai reçu l'hospitalité à Saint-Louis même, dans l'établissement des Pères Blancs, en grande partie désert par suite de la mobilisation. J'avais ainsi la liberté de fréquenter le Musée du matin au soir. Le concours assidu du P. Delattre et l'obligeance de son auxiliaire, le frère Odulphe, qui a exécuté avec grand soin la majeure partie des estampages que je rapporte de Carthage, m'ont épargné beaucoup de peine.

En dehors du Musée, j'ai recueilli cinq inscriptions dans des propriétés privées.

Je dois mentionner à part trois des monuments qui m'ont été communiqués par le P. Delattre. Ce sont :

1° Un fragment de cippe coniforme, qui porte les cinq dernières lignes d'une inscription votive datée par l'année des sufètes.

2° Un fragment d'une table de pierre, sur laquelle était gravé un Tarif de sacrifices analogue à celui de Marseille. Ce fragment porte le début des sept dernières lignes de l'inscription.

3° Un petit fragment de marbre, qui paraît appartenir également à un Tarif ou à une dédicace religieuse. La fin des quatre premières lignes subsiste seule.

A ces documents j'ajouterai la dédicace, aussi datée par l'année des sufètes, faite au dieu Chadrapha, dont la découverte remonte à une douzaine d'années ; elle a été signalée jadis par M. Ph. Berger [1], mais l'inscription n'a pas encore été publiée.

Ces quatre textes feront l'objet d'une communication ultérieure.

Je poursuivis au Musée de Tunis les recherches commencées à Saint-Louis. M. Merlin me donna toutes les indications bibliographiques et pratiques de nature à faciliter mon travail. M. Pradère, conservateur, et le gardien-chef, M. Parfait, me prêtèrent obligeamment leur aide ; en sorte qu'une semaine me suffit pour examiner les monuments puniques et libyques renfermés dans les merveilleuses salles du Bardo. Là, comme à Saint-Louis, je notai sur chacune des stèles carthaginoises déjà publiées le n° du *Corpus*, et je pris les quelques estampages qui manquaient à notre collection. Le nombre des stèles votives et des inscriptions funéraires dépasse à peine la centaine [2]. Après cet examen, le but direct de ma mission était atteint. J'avais en main tous les documents utiles pour terminer le chapitre de Carthage [3].

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1906, p. 122.

2. Sans compter les stèles recueillies à Maktar dont je n'avais pas à m'occuper ; car nous en avons ici de très bons estampages, et la partie figurée a fait l'objet d'une minutieuse étude de M. Louis Chatelain.

3. Il y a deux catégories de monuments que j'ai négligés. Cependant, à Saint-Louis, j'ai examiné un certain nombre d'anses d'amphores portant des estampilles puniques. Au dernier moment, le P. Delattre m'apprit

Mais j'ai voulu profiter de mon séjour en Afrique pour étudier sur les monuments, les inscriptions puniques et néopuniques dont je me suis occupé au cours des dernières années, et aussi pour réunir les premiers éléments d'un Recueil des inscriptions libyques.

Le Bardo possède, en dehors de la grande inscription bilingue de Dougga, quatre inscriptions libyques monumentales, provenant de la même localité et encore inédites[1]. J'en rapporte copies et estampages, et j'espère pouvoir exposer prochainement à l'Académie le résultat de leur déchiffrement. J'ai aussi copié toutes les inscriptions puniques peintes sur des vases, et examiné avec soin une vingtaine d'inscriptions apportées au Musée de divers points de l'intérieur. Parmi elles se trouve la dédicace, dont j'ai jadis donné l'interprétation, faite à Baal-Hammon par des citoyens de Dougga[2].

Avant de quitter la Tunisie, j'ai voulu visiter les ruines de cette antique cité, dont les inscriptions m'ont longuement occupé. Les fouilles, qui s'y poursuivent encore présentement, n'ont apporté depuis 1914 aucune contribution nouvelle à l'épigraphie punique ou libyque.

Au retour de cette excursion, je rencontrai M. R. Bréjean, contrôleur civil à Teboursouk (Tubursicum Bure). Il

qu'en dehors des quelques exemplaires exposés au Musée, il en possédait quantité d'autres, entassés dans deux caisses. Les mêmes marques sont répétées sur un plus ou moins grand nombre d'anses.

Au Bardo, les boulets marqués par des lettres puniques (cf. *R.É.S.*, 1970) sont mélangés et entassés avec plusieurs centaines d'autres boulets anépigraphes. Je n'ai pas eu le loisir de remuer cette énorme masse de pierres pour contrôler les lectures de Gauckler.

Ces petits monuments ne viendront d'ailleurs au *Corpus* que parmi la *Supellex varia*, au dernier chapitre.

1. Deux d'entre elles avaient déjà été signalées par M. Merlin dans les *Nouvelles Archives des Missions*, fasc. XI, 1903, p. 113. Cf. Ph. Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CXL. Dans ce dernier article, on ne signale qu'une inscription de 14 lignes : c'est la seconde, à laquelle on applique les dimensions de la première. — Note de M. Merlin.

2. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1916, p. 124.

m'apprit qu'il existait dans sa résidence des inscriptions néopuniques déposées dans un coin du jardin, antérieurement à son arrivée. Grâce à la complaisance du caïd Sidi Sakkat, qui mit sa voiture à ma disposition, je pus me rendre à Teboursouk, et j'en rapporte les estampages de cinq textes : trois inscriptions complètes et deux fragmentaires, toutes inédites, je crois.

Je me suis ensuite rendu à Bône. Le petit Musée, qui est la propriété de l'Académie d'Hippone, est fort mal installé[1]. Une seule des deux stèles puniques apportées de Carthage, et publiées au *Corpus*, subsiste ; l'autre a disparu, il y a cependant un moulage de chacune d'elles[2]. Le jardin est orné surtout de stèles latines. On y a aussi placé quatorze stèles libyques, dont deux bilingues (latines et libyques). J'ai copié et estampé ces monuments, qui proviennent de la Cheffia, et qui ont peut-être été transportés à Bône par les soins du général Faidherbe au temps où il commandait la subdivision, car ils figurent dans le recueil publié par cet officier[3].

En 1916, j'ai tenté d'expliquer les textes d'une inscrip-

1. Voir le Catalogue publié, par M. Maitrot, dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 33, p. 144 et suiv. (Bône. 1913). Les indications de ce catalogue, en ce qui concerne les inscriptions puniques, sont complètement erronées :

Série E, n° 16. — Cette stèle est le n° 2972 du *Corpus*. Le catalogue donne, comme traduction du texte, la traduction du n° 2973, que je n'ai pas retrouvé au Musée.

Série F. « Stèle punique en marbre blanc. Elle présente, au-dessus d'un disque (brisé) de Baal, le croissant de Thanit traversé d'une palme. Une inscription punique se trouve entre les emblèmes sidéraux. » — L'objet ainsi décrit est le chandelier à sept branches accompagné du mot *chalôm* en caractères hébraïques. Cf. *R.É.S.*, n° 1875.

Série U, n°s 29, 30, 31 « Moulure (*sic*) d'une invocation phénicienne à Thanit. » — Le n° 29 est un moulage de *C.I.S.*, I, 2972 ; les n°s 30, 31, un moulage et un surmoulage du n° 2973.

2. Celle qui porte au *Corpus* le n° 2972 est conservée ; celle qui manque porte le n° 2973.

3. *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques)* : Paris, 1870.

tion bilingue (néo-punique et libyque), recueillie autrefois par M. Mougel, curé de Duvivier[1]. Je me suis arrêté quelques heures dans cette localité pour examiner la stèle. Elle n'est plus au presbytère. On l'a transportée au cimetière et dressée sur la tombe même de M. Mougel. Les textes n'ont pas souffert ; j'ai pu constater avec satisfaction que la correction proposée par conjecture à la copie du texte libyque publiée par V. Reboud était pleinement justifiée. Je fais cette remarque pour montrer que l'étude méthodique et comparative des inscriptions libyques est susceptible de donner dès maintenant quelque résultat.

De Duvivier je gagnai Guelma, où j'ai trouvé près du maire, M. Joly, l'accueil empressé qu'il réserve à tous les archéologues de passage en cette ville. Le jardin public renferme toujours les six stèles puniques signalées depuis longtemps. La plus complète est celle dont j'ai tenté l'interprétation ici même[2]. Par contre, je n'ai retrouvé qu'une seule des quatre inscriptions estampées en 1888 par J. Letaille dans le jardin du docteur Nouffert. Les autres, m'a-t-on dit, ont été brisées et utilisées par des maçons.

Quatre fragments néo-puniques inédits ont été encastrés dans les murs du théâtre, dont la restauration, ou pour mieux dire la reconstruction intégrale, se poursuit par les soins et sous la direction de M. Joly.

Au jardin public se trouvent aussi quatre stèles libyques. La plus intéressante est une petite stèle funéraire[3], sans aucun ornement, portant trois courtes lignes verticales dont la dernière contient, si je ne m'abuse, la forme antique du nom de la localité : *Calama*[4].

1. Cf. *Journ. asiat.*, 1918, I, p. 291 (*Punica*, tirage à part, p. 232).

2. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1916, p. 246. — Ma conjecture sur l'existence d'une lettre en marge du texte principal n'est pas exacte.

3. Reboud, *Recueil*, n° 197. Les trois autres paraissent inédites.

4. Ce nom ne s'est pas rencontré dans les inscriptions puniques. Il paraît

J'ai consacré quatre jours à l'examen des monuments puniques conservés à Constantine. On sait que la majeure partie des stèles recueillies aux abords de cette ville est maintenant au Louvre[1].

En dehors du Musée, j'ai estampé deux fragments appartenant à M. Thépenier, deux stèles et un fragment recueillis par M. Joseph Bosco, et trois stèles inédites encastrées dans une grotte artificielle de la villa Ferrando, à un kilomètre au Sud de la ville.

Les stèles puniques du Musée, autrefois placées dans le jardin public, ont été transportées provisoirement à la mairie, où elles sont accumulées pêle-mêle. Il y en a une soixantaine, dont plusieurs anépigraphes. M. Morinaud, maire de Constantine, m'accorda toute facilité pour examiner à loisir ces monuments. Comme je les avais préalablement étudiés, j'ai pu sans trop de peine compléter mes notes, et remplacer par de meilleurs nos estampages défectueux. J'ai constaté l'absence de quelques inscriptions. Peut-être ont-elles été égarées lors de la translation. Il est plus difficile d'expliquer la disparition de la stèle dont l'entrée au Musée a été signalée en 1906 par le conservateur, M. Hinglais[2]. J'ai commenté l'intéressante inscription qui y est gravée[3], et j'aurais voulu tenter de lire sur la pierre les quelques signes douteux sur l'estampage. Mais ni mes recherches, ni celles de M. Bosco, qui m'a obligeamment prêté son concours pendant tout mon séjour à Constantine, n'ont pu réussir à la découvrir soit au Musée, soit dans le local de la Société archéologique.

Le dernier Musée que j'ai visité est celui d'Alger. La salle punique n'est pas très riche, ni d'ailleurs l'ensemble

être d'origine numide. Une ingénieuse fantaisie du Dr Judas prétendait le rattacher à la racine sémitique בלק, dont les éléments auraient été lus de gauche à droite.

1. Cf. *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 38 (*Punica*, tirage à part, p. 149).

2. *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. ccv.

3. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1916, p. 242.

du Musée. Cela provient de la tendance toujours plus vive à laisser sur place les antiquités, et à créer de petits musées locaux, tendance qui paralysera le zèle du conservateur, M. Carcopino.

J'y ai trouvé des inscriptions néo-puniques, de provenance diverse, dont l'existence était déjà signalée[1]. La plupart sont publiées, mais quelques-unes très imparfaitement, et une révision sur l'original n'était pas inutile. Deux inscriptions apportées de Tipasa sont encore inédites, peut-être à cause de la difficulté que présente la lecture des textes.

Un fragment de stèle avec inscription néo-punique, découvert en 1917 à Thagora, a été donné au Musée, en 1918, par M. Vel.

Une vitrine renferme les poteries avec marques puniques trouvées par Gauckler à Gouraya en 1891[2].

1. Voici la liste des inscriptions néo-puniques actuellement au Musée d'Alger :

1° Les cinq stèles provenant du Viel-Arzew (Arsenaria) reproduites dans le *Musée d'Alger* (Doublet), pl. III. (Il n'y a que le n° 1 dont l'inscription soit lisible. Le n° 2 ne porte aucune lettre, malgré l'assertion du catalogue. Les inscriptions des n°s 3 et 4 sont aujourd'hui illisibles) ;

2° Deux stèles de Kéf-Bezioun (sans n°s). Cf. Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CLXIX ; Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, 443 (*Punica*, tirage à part, p. 34) ;

3° Deux stèles de Tipasa (numérotées 31, 32). Cf. Gsell. *ibid.*;

4° Une stèle provenant de Ksiba-Mraou. Cf. Ph. Berger, *Bull. arch. du Com.*, 1901, p. 195; J.-B. Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 17 (*Punica*, tirage à part, p. 128) ;

5° Une stèle trouvée à Abderrahman par M. Charrier (n° 201). Cf. *Bull. de Correspondance africaine*, 1884, p. 79 ;

6° Une inscription trouvée à Dellys (n° 1128). Cf. *Bull. arch.*, 1917, p. 161 ;

7° Le fragment de Thagora (inédit).

M. Gsell avait fait transporter au Musée une stèle trouvée à Tirekbine, qui lui avait été donnée par Mgr Gazaniol, évêque de Constantine. Cette stèle, portant une double inscription néopunique, est reproduite dans le *Recueil des Notices et Mémoires* de Constantine, t. XXXVIII, pl. V. Je ne l'ai pas vue.

2. Cf. *Rép. d'épigr. sémit.*, n°s 1979 et suiv.

Les stèles libyques, au nombre de vingt-trois, ont aussi attiré mon attention. Elles proviennent, pour la plupart, des missions de MM. Masqueray et Boulifa dans le Haut-Sebaou, en 1909 et 1911. Les stèles de cette provenance diffèrent notablement, par l'aspect extérieur, par leur ornementation et par la forme de quelques caractères, des stèles recueillies en Tunisie et dans la région située à l'Est de Constantine. Elles paraissent beaucoup plus récentes; peut-être conviendrait-il de les appeler kabyles plutôt que libyques. J'en ai pris des copies et des estampages. On examinera si elles doivent réellement prendre place dans un recueil d'inscriptions libyques.

J'aurais aimé à faire des recherches dans les petits Musées, comme ceux de Maktar, de Souk-Ahras et autres, dont les monuments ne sont pas complètement catalogués et où il y a sans doute à glaner pour l'épigraphie punique. Il m'aurait fallu pour cela beaucoup plus de temps et des ressources plus abondantes.

En résumé, sans parler des notes utiles que j'ai recueillies, des collations que j'ai faites et des copies que j'ai prises, je rapporte environ 260 estampages dont plus de 200 (et parmi ceux-ci 170 inédits) étaient indispensables à la publication du *Corpus*. Les autres concernent des études personnelles.

J'espère que l'Académie voudra bien s'associer aux remerciements que j'adresse à toutes les personnes qui m'ont aidé et ont contribué, par leur obligeance, au succès de ma mission.

FLORENTIA,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je voudrais soumettre à l'Académie le résultat de mes recherches sur le sens du mot latin *florentia*. Il ne s'agit

pas ici du nom propre : nom de plusieurs villes romaines, ou encore, nom de femme à l'époque chrétienne. Il s'agit du nom commun *florentia :* mot d'un emploi très rare et d'apparition très tardive, puisqu'on ne le rencontre pas dans toute la littérature latine avant le début du ve siècle de l'ère chrétienne.

Quel en est le sens? D'après tous les dictionnaires, gros ou petits, que j'ai pu consulter là-dessus, *florentia* aurait désigné un plant de vigne, une variété de vigne que l'on cultivait en Étrurie aux environs de Florence. Voici, par exemple, l'opinion de Forcellini (éd. De Vit) dans le *Lexicon totius latinitatis*, au mot *Florentia* : « Nomen urbis Etruriae... Ab ea nomen videtur accepisse genus quoddam vitis Tuscis peculiare, de qua Plinius. » Les lexiques de dimensions plus modestes se contentent de définir ainsi le sens du mot : « Sorte de plant de vigne », ou « Espèce de vigne, aux environs de Florence », ou « Vigne florentine », etc. Il y a unanimité.

Quand ils indiquent leurs sources, les dictionnaires allèguent tous ici un seul texte, toujours le même : un texte de Pline l'Ancien (XIV, 36 de nos éditions critiques). Interrogeons donc ce témoin unique.

Dans ce passage, Pline passe en revue différentes variétés de vignes, particulières à certaines régions, à certains terroirs. Voici, d'abord, le texte traditionnel, celui des anciennes éditions jusque vers le milieu du XIXe siècle : « Et hactenus publica sunt genera (vinearum), cetera regionum locorumque, aut ex his inter se insitu mixta. Siquidem Tuscis peculiaris est Tudernis, atque etiam ejus nominis *Florentia*. Est opima Arretio talpana et etesiaca et conseminia » (Pline, XIV, 36). Évidemment, le texte était altéré : le membre de phrase « etiam ejus nominis Florentia » était complètement inintelligible. C'est pourtant de ce grimoire que jadis l'on a prétendu tirer le sens du mot *florentia*. L'idée a dû venir à quelque humaniste,

peut-être un Florentin, ravi de découvrir chez Pline les titres de noblesse des vins de cru.

Naturellement, dans les éditions critiques modernes, on a cherché à corriger le passage. L. Ian propose de lire : « Tuscis peculiaris est Tudernis, atque etiamnum *Florentiae* in iis sopina, Arretio talpona... » (ed. Ian; Leipzig, Teubner, 1854-1865). Voici, d'autre part, la leçon de Detlefsen : « Tuscis peculiaris est Tudernis; atque etiam nomen iis, Florentiae sopina, Arretio talpona... » (ed. Detlefsen; Berlin, Weidmann, 1866-1873). On voit que les deux éditions critiques s'accordent pour faire de *Florentiae* un nom propre, le nom de la ville. Cette interprétation s'impose, si l'on considère la façon dont se correspondent les membres de phrase : vins particuliers à différentes villes d'Étrurie, à Tuder, à Florence, à Arretium.

La conclusion, c'est que le sens traditionnel de *florentia*, admis par tous les dictionnaires, est à rejeter : dans le texte de Pline, le seul allégué, *Florentiae* est le nom de la ville au datif. Chez les classiques, il n'y a pas trace d'un nom commun *florentia*, désignant un « plant de vigne ».

Le mot n'en est pas moins latin. Mais il n'apparaît que bien plus tard, avec un tout autre sens : chez Augustin, en l'année 412.

Vers le début de cette année-là, Augustin était à Hippo Diarrhytos, notre Bizerte. Il y prononçait un sermon pour la dédicace d'une basilique, appelée Basilica *Florentia* du nom de l'évêque *Florentius*. En cette occasion, il ne résistait pas au plaisir de jouer un peu sur les mots : ces noms propres, *Florentius*, *Florentia*, évoquaient en lui la vision ou l'idée d'une *florentia*, d'une « couronne de fleurs ». Il disait aux fidèles : « Honorastis episcopum vestrum, ut hanc basilicam *Florentiam* vocare velletis; sed *florentia* ejus vos estis. Nam sic dicit Apostolus : Gaudium et *corona* mea vos estis in Domino » (Augustin, *Serm.* 359, 9. — Cf. saint Paul, *Epist. ad Philippenses*, 4, 1). Plus loin, à

la fin du même sermon, *florentia* devient la couronne d'immortalité : « Speremus hoc et de carne nostra, resuscitationem, commutationem, incorruptionem, immortalitatem, aeternam mansionem ; et agamus ut perveniamus. Haec erit *florentia*, vera *florentia* » (Augustin, *Serm.* 359, 9). On voit que, pour l'orateur, le mot *florentia* était l'équivalent du *corona* de saint Paul. Il est évident d'après cela que, pour Augustin et les Africains du temps, ce mot signifiait « couronne de fleurs » : sens tout à fait conforme à l'étymologie.

D'où venait ce terme, qui apparaît brusquement dans le latin d'Afrique au début de l'année 412 ? Selon toute apparence, c'est un terme d'origine populaire, qui, comme bien d'autres, est entré dans la littérature chrétienne par l'intermédiaire du latin biblique. On lit dans les *Chroniques* : « Et *florentia* quaedam et lucernas et forcipes aureos : omnia de auro mundissimo facta sunt » (II *Chronic.*, 4, 21). Suivant les commentateurs, *florentia* désignait ici des fleurs ornementales, des ornements en forme de lis, qui décoraient les candélabres. Ce pluriel neutre *florentia*, participe employé substantivement, marque sans doute la transition entre le participe *florens* et le substantif féminin *florentia*. Peut-être aussi faut-il établir un lien entre le nom commun *florentia*, signifiant *couronne de fleurs*, et le nom de femme *Florentia* ou le nom de ville.

Quoi qu'il en soit de l'origine du terme, deux faits paraissent certains : 1° Le nom commun *florentia*, inconnu des auteurs classiques, apparaît seulement en Afrique, au début de l'année 412, dans un sermon d'Augustin ; 2° ce mot n'a jamais désigné un « plant de vigne », comme on l'a répété jusqu'ici d'après une interprétation erronée d'un texte altéré de Pline : pour Augustin et ses compatriotes, au commencement du v[e] siècle, *florentia* signifiait « couronne de fleurs ».

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Vassel, dont l'Académie connaît bien les consciencieux travaux sur les antiquités puniques, trois brochures intitulées :

1° *Le fleuve Catadas*. Ce prétendu fleuve, dont Ptolémée place l'embouchure entre Carthage et Maxula, n'est pas le Oued Miliane, mais le chenal faisant communiquer le lac de Tunis avec La Goulette; ce chenal devait être appelé « la rivière de Carthage »; la leçon Κατάδα cache une transcription approximative de *Qart-Hadašt*, nom punique de Carthage (cf. la transcription de Solin : *Carthadas*);

2° *Ancienneté de la crémation à Carthage*. A propos des sépultures à incinération découvertes dans les nécropoles de la colline dite de Junon et de Douïmès. L'auteur discute les conditions et les causes de la coexistence de la crémation et de l'inhumation dans les usages puniques;

3° *Les animaux des stèles de Carthage; le bélier* (*Études puniques*, n° IX). L'auteur a entrepris une étude d'ensemble sur les animaux représentés sur les stèles puniques, avec ou sans épigraphes. Ils y figurent, croit-il, non pas à titre de victimes offertes en sacrifice, mais à celui de véritables symboles divins. Tel est, en particulier, le cas du bélier qui se retrouve, en outre, dans une quantité d'amulettes ou de bijoux, de style égyptisant, trouvés dans les tombeaux puniques. »

SÉANCE DU 16 MAI 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique fait savoir à l'Académie que M. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, demande à être relevé de ses fonctions. Il invite la Compagnie à procéder à la désignation de deux candidats à la succession de M. Fougères, conformément au décret du 26 novembre 1874.

M. le Ministre de l'instruction publique invite également l'Académie à présenter deux listes de deux candidats aux chaires d'histoire du droit civil et du droit canonique, et de philologie romane, de l'École des chartes, déclarées vacantes par arrêté du 3 avril dernier.

Lecture est donnée ensuite des lettres par lesquelles MM. Michon et Fougères retirent leur candidature à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Collignon.

Le Président signale la présence à la séance de notre confrère M. Henri Pirenne, associé étranger, nommé au mois de décembre dernier, et lui souhaite une cordiale bienvenue. — M. H. Pirenne remercie en quelques mots le Président.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie a désigné pour la médaille de la Société centrale des architectes, M. Louis Chatelain, ancien membre de l'École française de Rome, pour ses fouilles et ses découvertes archéologiques au Maroc et spécialement à Volubilis.

M. J.-B. Chabot fait savoir que la Commission du prix Bordin a partagé le prix de la manière suivante :

2.000 francs à M. Raymond Weil pour son ouvrage intitulé : *La fin du moyen empire égyptien* (Paris, 1918, 2 vol.-8) ;

et 1.000 francs à M. Conti Rossini pour son ouvrage intitulé : *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie* (Paris, Impr. Nationale).

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire pour remplir la place devenue vacante par suite du décès de M. Collignon.

Le Président donne lecture de l'article du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires.

Il rappelle ensuite les noms des candidats à la place de M. Collignon. Ce sont par ordre alphabétique, MM. Bémont, Delachenal, Dorez, Glotz et Lejay.

Il y a 35 votants ; majorité : 18 voix.

Au premier tour, M. Bémont obtient 6 voix ; M. Delachenal, 6 voix ; M. Dorez, 7 voix ; M. Glotz, 9 voix ; M. Lejay, 6 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au deuxième tour, M. Bémont obtient 8 voix ; M. Delachenal, 8 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 10 voix ; M. Lejay, 8 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Bémont obtient 10 voix ; M. Delachenal, 8 voix ; M. Glotz, 9 voix ; M. Lejay, 8 voix. — Pas de majorité.

Au quatrième tour, M. Bémont obtient 11 voix ; M. Delachenal, 7 voix ; M. Glotz, 11 voix ; M. Lejay, 6 voix. — Pas de majorité.

Au cinquième tour, M. Bémont obtient 12 voix ; M. Delachenal, 5 voix ; M. Glotz, 11 voix ; M. Lejay, 7 voix. — Pas de majorité.

Au sixième tour, M. Bémont obtient 15 voix ; M. Delachenal, 3 voix ; M. Glotz, 12 voix ; M. Lejay, 3 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix et un bulletin au nom de M. Fougères, non candidat.

Au septième tour, le nombre des votants est de 34. — Même majorité. — M. Bémont obtient 20 voix ; M. Glotz, 11 voix ; M. Lejay, 2 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

M. Bémont ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

SÉANCE DU 23 MAI 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Charles Bémont.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Bémont et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est donnée ensuite de la lettre par laquelle M[lle] Louise Cosquin fait connaître la mort de son frère M. Emmanuel Cosquin, correspondant de l'Académie depuis 1902.

Le Président rend hommage, en quelques mots, à l'infatigable travailleur qu'était M. Cosquin, dont il a appris le décès peu d'instants avant la séance. C'était un chercheur, un curieux, dont les études de folk-lore étaient tenues en haute estime par notre regretté confrère Édouard Chavannes. L'Académie ressent douloureusement cette perte, dans un domaine difficile à explorer, où M. Cosquin était un maître par l'étendue de ses connaissances et sa perspicacité, comme par la sûreté de sa méthode d'investigation.

M. E. Pottier communique à l'Académie une lettre de M. Mouret sur les résultats des dernières fouilles d'Ensérune où ont été recueillis de nouveaux vases ibériques, datés du v[e] et du iv[e] siècles par la présence de fragments de coupes grecques, des vases campaniens ayant servi d'ossuaires, plusieurs objets de bronze parmi lesquels on remarque un balsamaire bien conservé et une chaînette aux mailles allongées et souples, enfin une idole de style ibérique en terre cuite (haut. 0,25), modelée en applique sur un fond d'argile rougeâtre recouvert d'un engobe blanc ; on y reconnaît une déesse assise, drapée, avec pendentif sur la poitrine, œuvre d'un caractère très personnel et précieuse par sa rareté. M. Mouret a découvert aussi dans ses tranchées un mur cyclopéen, en gros blocs mal équarris, sans mortier, qui est peut-être le reste d'un rempart auquel ont été adossées plus tard des stèles dressées sur des tombes ibériques. Il annonce encore qu'il a pu acquérir d'autres terrains avoisinant le sommet du plateau d'Ensérune, qui lui permettront d'étendre ses explorations sur ce fructueux emplacement.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

M. Huart est élu.

L'Académie désigne ensuite les membres de la commission Barbier-Muret pour 1919. Sont élus MM. Senart, Scheil, Cuq, et le comte Alexandre de Laborde.

M. le comte DE LABORDE fait savoir que la Commission du prix Émile Le Senne, qui est décerné pour la première fois, l'a attribué à M. Hoffbauer pour ses travaux sur l'histoire artistique et iconographique de Paris et particulièrement pour son *Plan en relief de l'île de la cité au XVe siècle*, en cours d'exécution.

M. Paul FOURNIER annonce que la Commission du prix Prost a décerné le prix à M. Davillé pour son ouvrage intitulé : *Bar-le-Duc dans la seconde moitié du XVIe siècle* (1559-1589).

Après un comité secret, le PRÉSIDENT fait connaître que l'Académie présente pour la place de directeur de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. Fougères, qui a demandé à être relevé de ses fonctions : en première ligne, M. Charles Picard, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, et en seconde ligne, M. Charles Dugas.

Sont présentés de même pour les chaires vacantes de l'École des chartes :

pour la chaire d'histoire du droit civil et du droit canonique : en première ligne, M. Roger Grand, et en seconde ligne, M. Alain de Boüard ;

pour la chaire de philologie romane, en première ligne, M. Clovis Brunel, et en seconde ligne, M. Henri Lemaître.

M. BABELON fait une communication sur les résultats scientifiques du Congrès français de la Syrie tenu à Marseille au mois de janvier dernier, sous les auspices de la Chambre de Commerce [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE CONGRÈS FRANÇAIS DE LA SYRIE.
LES TRAVAUX DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE,
PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On se rappelle qu'un Congrès français de la Syrie se réunit à Marseille au début de cette année (1919), sur l'initiative de la Chambre de Commerce de cette ville et avec le concours de la Chambre de Commerce de Lyon. Le but de ce Congrès qui, malgré la hâte anormale de sa convocation, eut le plus grand succès, était la nécessité d'affirmer les intérêts matériels et moraux de la France en Syrie, et par conséquent ses droits protecteurs, confirmés par le libre appel de l'immense majorité des Syriens, et de protester contre les prétentions que paraissaient afficher d'autres nations à nous ravir ces droits séculaires et traditionnels.

Ce Congrès était partagé en quatre sections, dont la *Section d'archéologie, d'histoire, de géographie et d'ethnographie* ; j'eus l'honneur de me voir attribuer la présidence de cette dernière qui vient de publier ses Travaux (fascicule II, 252 pages in-8) : ils rentrent pour la plupart dans le domaine des études de notre Académie et ils témoignent avec éloquence du vif intérêt que les savants français n'ont jamais cessé de porter aux études syriennes dans toutes les branches de l'érudition.

Ce volume, en effet, renferme de courtes (un nombre de pages très limité était imposé à chaque auteur) mais substantielles Notices historiques et archéologiques dont il me suffira de donner les titres pour qu'on ait une idée de leur grand intérêt :

De Gérin-Ricard, *Acte de souveraineté de Charles Ier d'Anjou comme roi de Jérusalem* (1284).

Paul Durrieu, de l'Institut, *Le titre de roi de Jérusalem et la France.*

Louis Bréhier, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie ; le protectorat de Charlemagne.*

Louis Pillet, *Les premières recherches archéologiques dans la région de Mossoul* : I. *Les fouilles de Botta* ; II. *Les fouilles de Victor Place.*

Alfred Coury (de Beyrouth), *Le martyre du Liban sous la domination turque.*

Eugène Duprat, *Les relations de la France et du Levant, du Ve siècle aux Croisades.*

Eugène Duprat. *L'abbaye de Saint-Victor et la Palestine, au temps des Croisades* (Girold, abbé de Sainte-Marie de Josaphat).

Arnaud d'Agnel, *Les relations entre l'Orient et la Provence au point de vue des arts et des industries artistiques, depuis le moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle.*

Michel Clerc, correspondant de l'Institut, *Souvenirs archéologiques d'un séjour en Syrie, en 1882.*

Le P. Jalabert, *L'archéologie à l'Université de Beyrouth.*

Le P. Cl. Chanteur, *Les études orientales à l'Université de Beyrouth.*

Clément Huart, de l'Institut, *Les frontières naturelles de la Syrie à l'époque musulmane.*

René Dussaud, *Simyra et l'importance de la côte nord de la Syrie dans l'antiquité.*

Jules Baillet, *Les Marseillais dans le Levant au temps des Romains.*

Frédéric Macler, *Les Arméniens en Syrie et en Palestine au moyen âge.*

Paul Casanova, *Damas, capitale des États musulmans.*

Victor Chapot, *La question d'Orient en Syrie dans l'antiquité et à l'heure actuelle.*

Mgr Graffin, *Note sur la « Patrologia orientalis »*.

Paul Masson, correspondant de l'Institut, *Éléments d'une bibliographie française de la Syrie*.

Paul Masson, *Le rôle des Français en Syrie, du XVIe au XIXe siècle*.

Murat (Louis et P.), *Aperçu des ruines franques en Syrie et en Palestine*.

Tohmeh, *Cartographie de la Syrie*.

Henri Froidevaux, *La Société de Géographie de Paris et la Syrie*, de 1822 à 1918. — *Les arbres historiques de la Syrie et de la Palestine*.

E. Babelon, de l'Institut, *Trois voyageurs archéologues en Syrie : le duc de Luynes, Louis De Clercq, le marquis de Vogüé*.

Emmanuel de Martonne, *L'unité géographique de la Syrie*.

Les PP. Séjourné et Vincent, *L'École d'archéologie française en Palestine*.

Gaudefroy-Demombynes, *L'érudition française en Syrie*.

Le P. Zumoffen, *La Géologie du Liban*. — *Carte des intérêts français dans la Turquie d'Asie*.

L'espace me manque pour faire ressortir ici l'importance historique et actuelle de toutes les questions traitées au Congrès, en présence d'une assistance considérable ; mais les noms des collaborateurs que je viens de citer, bien connus chacun dans sa spécialité, sont un sûr garant du caractère scientifique des travaux présentés par eux.

Il ressort de cet ensemble varié que la France a à recueillir en Syrie et en Palestine un glorieux héritage scientifique et économique, que tout le monde peut nous envier, mais que personne n'a le droit de chercher à nous enlever. Nous serions coupables envers notre tradition française qui remonte sans interruption au moins jusqu'aux Croisades, si nous venions à le délaisser ; notre premier devoir est de faire respecter nos droits séculaires et de ne pas nous laisser,

après la victoire de nos armes, ravir par d'autres ce patrimoine intellectuel et historique autant que commercial et économique, ce vaste champ ouvert à nos études et à notre expansion nationale sous toutes ses formes, dans lequel se sont illustrés bien des membres de cette Académie, comme le duc de Luynes, Renan et le marquis de Vogüé, sans parler des grands voyageurs français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, ni de ceux de nos confrères qui sont encore dans nos rangs et qui m'entendent.

C'est un devoir pour moi de rappeler, en terminant cette brève notice, que le Congrès français de la Syrie a été organisé sur l'initiative personnelle du président de la Chambre de commerce de Marseille, M. Adrien Artaud, secondé par le dévoué directeur général des Services de cette Chambre, M. Henri Brenier, et par M. Paul Masson, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. C'est à ces trois noms surtout, MM. Artaud, Brenier et Masson, que doivent aller nos félicitations et notre reconnaissance patriotique ; tout le monde me comprendra ici si je rappelle, par une simple allusion, l'émotion qui s'empara de tous, à l'occasion de certains bruits qui tendaient à faire croire que notre situation économique et commerciale et notre protectorat moral sinon politique, en Syrie et en Palestine, allaient se trouver compromis par des arrangements diplomatiques conclus secrètement au cours des négociations pour la Paix générale qui se poursuivent présentement à Versailles.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. H. Omont, quatre études dont il est l'auteur intitulées :

Fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscr. et belles-lettres*, année 1918) ;

Note sur un inventaire de la cathédrale de Metz daté de 1763 (extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1917);

Essai sur les débuts de l'imprimerie à Évreux (1600-1650). Liste des premières impressions d'Antoine Le Marié et de Nicolas Hamillon (extrait du *Bulletin philologique et historique* du Comité des Travaux historiques, année 1917);

Lettre de M. J. N. Delisle au comte de Maurepas et à l'abbé Bignon sur ses travaux géographiques en Russie (1726-1730) (extrait du *Bulletin de la Section de géographie*).

M. Pottier fait hommage d'une notice sur *Le Musée du Louvre pendant la guerre (1914-1918)*, lue par lui à l'assemblée générale des Amis du Louvre de 1919.

M. le comte Durrieu offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le chanoine Urseau, une attachante étude sur *Un Portement de croix de l'Anjou* (extrait du *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, année 1918). Cette étude intéresse à la fois l'histoire de l'art français au xv[e] siècle et la question des œuvres littéraires du roi René.

SÉANCE DU 30 MAI 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le Président de l'Académie de Metz invite l'Académie des inscriptions à se faire représenter à sa séance solennelle, qui se tiendra le 12 juin prochain, pour la première fois depuis 1871.

La Compagnie délègue à cet effet le P. Scheil.

A propos de la correspondance, M. Henri Cordier fait la communication suivante :

« J'ai le très vif regret d'annoncer la mort accidentelle arrivée le 21 mai, dans la forêt de Huelgoat, du D[r] Victor Segalen. L'Académie a encore le souvenir des savantes communications que ce voyageur distingué fit devant elle à la suite des deux missions archéologiques qu'elle lui avait confiées, sur les arrérages de la Fondation Garnier, dans la Chine occidentale et dans la vallée

du Yang tseu. Le Dr Segalen avait reconstitué l'histoire de la sculpture sur pierre en Chine et, avec les matériaux considérables qu'il avait rapportés de ses expéditions, il se préparait à édifier un monument qui aurait fait grand honneur à la science française. La Compagnie voudra s'associer aux regrets qu'inspire à la Commission de la Fondation Garnier cette perte prématurée, qui nous est d'autant plus sensible qu'elle suit de près celle de notre regretté confrère Chavannes dont l'œuvre de début avait été précisément consacrée à la sculpture sur pierre en Chine. »

M. SENART ajoute quelques mots de condoléance.

M. OMONT communique une lettre de M. C. H. Turner, fellow de Magdalen College, à Oxford, relative aux fragments d'un très ancien manuscrit latin signalé à l'Académie l'an dernier, dans sa séance du 19 juillet, et qui a déjà donné lieu depuis à des remarques de Dom A. Wilmart [1].

Voici les propres termes de M. C. H. Turner, empruntés à sa lettre du 24 mai :

« The first part (down to fol. 6 verso) has something to do, I am sure, with Manichaeism ; note the repeated mention of the *electi* and the *auditores*, 2 a, ll. 12, 13, and probably ll. 18, 19 ; 4 *b*, l. 3 ; 5 *a*, l. 10 ; 5 *b*, ll. 5, 6 ; note also the reference to the *Thesaurus*, 2 *a*, l. 14, which was the name of Manichaean sacred writing. The second part of the tract seems to be a commentary on St Paul's references to works on synonymous words. There does not seem much connexion with the first part, but as both contain the word *carissime* (36 *b*, l. 8 and 6 *b*, l. 15), and the latter part commences with *superius memorari*, it seems clear that we have to do with two sections of the same letter or treatise. But I cant make out whether it is by a Manichean or against the Manichees. »

Le PRÉSIDENT fait savoir que la Commission Barbier-Muret s'est réunie avant la séance et a fait choix d'un bénéficiaire, qui sera proposé par nos délégués à la Commission de l'Institut chargée de répartir les arrérages de la Fondation.

1. Voir *Comptes rendus*, 1918, p. 394.

M. Théodore Reinach communique et traduit à l'Académie un remarquable fragment d'un dithyrambe de Pindare récemment découvert en Égypte et publié par MM. Grenfell et Hunt. Il fait ressortir l'intérêt et la beauté de ce texte qui met sous nos yeux une sorte de carnaval des dieux olympiens. Ce fragment prouve aussi, contrairement à l'opinion des érudits allemands, que les dithyrambes de Pindare avaient encore la structure en strophes. Le dithyrambe libre, avec sa mélodie continue, variée d'un bout à l'autre, est une création d'un poète plus récent, Mélanippidès ; il atteste un nouvel affinement du sentiment musical, un besoin plus grand d'expression et de vérité dans l'adaptation de la mélopée au texte poétique.

MM. Maurice et Alfred Croiset, ainsi que M. Clermont-Ganneau, présentent quelques observations.

M. le comte Durrieu commence une lecture sur les relations de Léonard de Vinci avec le peintre français Jean Perréal.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau une étude de M. Anglade intitulée : *Les origines du gai savoir* (extrait du *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, Paris, 1919, in-8°).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« M. Fernand Engerand, député du Calvados, m'a prié d'offrir à l'Académie un ouvrage posthume de son frère, mort récemment, Louis Engerand, archiviste paléographe et bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Ce livre a pour titre : *L'Opinion publique dans les provinces rhénanes et en Belgique, de 1789 à 1815* (in-8° de 185 pages, Paris, 1919). Ce titre indique assez par lui-même que l'ouvrage a un intérêt palpitant d'actualité, mais il a pour base de sérieuses recherches historiques faites par l'auteur sur les documents originaux, aux Archives nationales. Il a pour appendice une étude non moins bien documentée sur l'histoire du bassin houiller de la Sarre. On doit louer sans réserve à la fois les recherches érudites et impartiales de l'auteur et ses sentiments patriotiques. M. Louis

Engerand, très laborieux, mais malheureusement d'une santé délicate, ne comptait que des sympathies à la Bibliothèque nationale; il y a laissé d'unanimes regrets et sa mémoire y restera honorée. »

M. Senart présente en ces termes un ouvrage de M. Henry de Castries :

« Je suis chargé par M. le comte H. de Castries d'offrir à l'Académie le nouveau volume, qui vient de paraître, de ses « Sources inédites de l'Histoire du Maroc ». C'est le premier des documents empruntés aux bibliothèques et archives d'Angleterre sur la dynastie Saadienne. Les documents qui y figurent s'étendent de 1540 à 1589. C'est la période où le commerce anglais commence à s'infiltrer activement au Maroc ; d'abord c'est une concurrence heureuse avec le Portugal, parce que le Maroc prend aux yeux de l'Angleterre une importance spéciale comme un facteur politique dans la lutte avec l'Espagne. On y trouve aussi des renseignements curieux, tant au point de vue de l'histoire générale que de l'histoire du commerce. Dans une foule de détails, l'activité incessante du gouvernement d'Élisabeth s'y manifeste grandement.

« Une introduction donne un aperçu des événements de la période ; l'annotation n'est pas moins attentive que dans les parties antérieurement parues de cette vaste collection que nous ne pouvons que souhaiter de voir se poursuivre heureusement. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 6 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Prou, au nom de la Commission de la fondation Pellechet, annonce qu'il a été accordé :

3.000 francs à la commune de Villebret (Allier), pour l'achèvement de la réparation de la toiture de l'église ;

et 5.000 francs à la Société archéologique de Sens, pour assurer la réparation de l'église de Nailly (Yonne).

Le Président rappelle que la Commission du prix Gobert propose de décerner le premier prix à M. Ferdinand Lot, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, pour son *Étude sur le Lancelot en prose*, et le second prix à M. Philippe Barrey, archiviste de la ville du Havre, pour son ouvrage intitulé : *Les origines de la colonisation française aux Antilles.*

Il est procédé au vote. — Le premier prix est décerné à M. Lot par 29 voix contre 1 à M. Barrey, et le second prix à M. Philippe Barrey, à l'unanimité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

Ém. Duvernoy, *Catalogue des actes de Ricuin, évêque de Toul* (extrait du *Bulletin philologique et historique* [jusqu'à 1715], 1917) (Paris, 1919, in-8°);

Mathorez, *Notes sur le mouvement de la population française sous l'ancien régime* (1328-1789) (extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, 1917) (Paris, 1919, in-8°);

Chanoine Daranatz, *Vieilles trouvailles* (Bayonne, 1918, in-8°); — *Bayonne et les Saints fondateurs de la Visitation* (Bayonne, 1918, in-8°); — *Chansons des pèlerins de Saint-Jacques* (Bayonne, 1917, in-8°);

Salomon Boles Cohen, *The Jewish theological Seminary, past and future.* Address delivered at the twenty-fifth annual commencement, New York, June 2, 1918 (New York, 1919, in-8°).

SÉANCE DU 13 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pierre Paris, directeur de l'Institut français de Madrid, datée du 3 juin et relative aux derniers résultats des fouilles de Bolonia :

« La nécropole continue à donner à M. Bonsor, qui en dirige plus personnellement l'exploration, quelques belles pièces de céramique et de verrerie; mais elle nous donne surtout une foule de renseignements curieux sur les rites et l'architecture funéraires de cette petite ville où les traditions antéromaines se sont mêlées aux coutumes importées par les conquérants romains. C'est ainsi que les rites de l'incinération et de la crémation se sont tantôt superposés et juxtaposés, tantôt confondus sous l'Empire. Nous explorons actuellement un quartier du cimetière que les monnaies permettent de rapporter au IIIe siècle, et où à côté des coffres de pierre ou des urnes contenant des cendres et des os carbonisés se trouvent des squelettes bien conservés déposés simplement dans la terre, sans protection, ou entourés de galets formant comme une tombe. Il arrive que la tête seule est protégée par une tuile qui la recouvre, ou par une cruche

brisée, ou une moitié d'amphore. Un inhumé a été retrouvé accroupi, ou plutôt couché sur le côté et replié sur lui-même, les genoux au menton, et les mains devant la bouche, la tête contre une grosse pierre ; à un autre il manquait la tête. Ces particularités et d'autres encore sont étudiées par nous avec grand soin, et des photographies et des dessins nombreux en gardent le témoignage.

« Dans la ville, nous achevons de mettre au jour un fort intéressant ensemble de monuments. Ce sont, sur la pente de la colline de Belo, juste en arrière de la fontaine monumentale déblayée en 1917, trois sanctuaires de dimensions et de dispositions égales placés l'un à côté de l'autre, et dominant une grande place publique dont nous avons découvert le dallage et les limites. Ces trois sanctuaires avaient une vue admirable sur la mer et sur le quartier de la ville situé au bord de la plage. Ils étaient composés d'une cella carrée; contre le mur du fond étaient dressées des statues ; dans les murs latéraux étaient engagés de puissants pilastres cannelés ; la cella était précédée d'un vestibule à colonnes ; sur la façade régnait une corniche très saillante. L'ensemble de chacun des temples s'élevait sur un très haut soubassement que nous avons dégagé à une profondeur de plusieurs mètres; chaque édifice, auquel un escalier donnait accès, était complètement recouvert de stuc, à l'extérieur comme à l'intérieur, car la pierre du pays qui a servi à la construction était aussi peu plastique que possible. Nous avons retrouvé dans les décombres assez de fragments des pilastres, des colonnes, des chapiteaux, des bases, des corniches, pour que l'on puisse tenter une restauration graphique. Les plus intéressants de ces fragments sont deux pierres longues terminées chacune par une magnifique tête en stuc. D'après les dimensions, ces pierres entraient dans la corniche de la façade du temple central, peut-être au droit des deux colonnes du milieu de cette façade tétrastyle.

« En avant de ce temple central était une sorte de banquette sur laquelle reposaient deux grands autels dont la table était recouverte d'un fin mélange de béton, de sable et de briques pilées.

« Par malheur nous n'avons pas trouvé le moindre petit frag-

ment d'inscription qui nous permette de dire quelles divinités habitaient les sanctuaires ; cependant celui de droite devait être consacré à Cérès, car c'est dans sa cella que nous avons trouvé les fragments d'une statue colossale de la déesse projetée à côté de sa base. Dans l'édifice central, nous avons découvert une statue sans tête et sans mains de magistrat romain ; dans celui de gauche, les miettes — c'est le mot exact — d'une statue drapée aux pieds nus.

« Peut-être ces mystères ne tarderont-ils pas à être éclaircis ; mais je n'ai pas voulu tarder davantage, Monsieur le Secrétaire perpétuel, à vous faire part d'un ensemble de découvertes qui justifient, je l'espère, les bienveillantes libéralités de l'Académie en faveur de notre École et des fouilles qu'elle a entreprises à Bolonia. »

M. Prou annonce que le prix ordinaire du budget de 1919, dont le sujet était : *Les institutions militaires en France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie* (1483-1559), est attribué au mémoire portant la devise ΑΠΛΑΝΩΣ.

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagne le mémoire et y lit le nom de M. Pierre d'Espezel.

M. Cordier fait savoir que la commission du prix du duc de Loubat a décerné le prix au R. P. Laurent Le Goff pour son *Dictionnaire français-montagnais*.

M. Haussoullier communique, de la part de M. Pierre Roussel, le texte d'un papyrus contenant le texte d'un édit de Ptolémée Philopator sur le culte de Dionysos à Alexandrie [1].

MM. Alfred Croiset, Salomon Reinach, Paul Monceaux, Bouché-Leclercq, Clermont-Ganneau et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Schlumberger lit une note sur les fouilles de Jean Maspero à Bâouit en 1913 [2].

L'Académie fait sien le vœu émis par M. Schlumberger.

M. Clermont-Ganneau profite de l'occasion qui lui est offerte

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

pour protester une fois de plus contre l'organisation de l'Institut du Caire, qui, contrairement à ce qui se passe pour les Écoles de Rome et d'Athènes, n'est pas placé sous la direction scientifique de l'Académie.

M. SENART fait savoir officieusement que la Commission interacadémique du prix Volney a décerné le prix, de la valeur de 1500 francs, à M. Émile Boisacq, professeur à l'Université de Bruxelles, pour son *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. — Elle a en outre accordé, sur les arrérages de la fondation, deux récompenses de 1000 francs chacune, l'une à M. Albert Dauzat, chargé de cours à l'École des hautes études, pour son livre intitulé : *Les argots de métiers franco-provençaux*; l'autre à M. Edmond Destaing, professeur à l'École des langues orientales, pour son étude sur le dialecte berbère des *Aït-Seghrouchen* (Moyen Atlas).

M. Paul MONCEAUX communique une inscription chrétienne d'Algérie, qui a été récemment découverte par M. Gsell à Ksiba, près de la frontière de Tunisie [1].

MM. PROU et FOURNIER présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

UN ÉDIT DE PTOLÉMÉE PHILOPATOR RELATIF AU CULTE DE DIONYSOS, PAR M. PIERRE ROUSSEL.

Un document d'une importance singulière, déchiffré sur un fragment de papyrus, a été naguère publié et brièvement commenté par M. W. Schubart dans un bulletin officiel que j'ai pu trouver à la Bibliothèque de Strasbourg [2]. L'édi-

1. Voir ci-après.
2. *Amtliche Berichte aus den kön. Kunstsammlungen*, XXXVIII (1916-1917), col. 189-197, avec fac-similé. Le texte est reproduit par Schubart, *Einführung in die Papyruskunde* (Berlin, 1918), p. 352.

teur l'attribue avec raison, ce semble, au règne de Ptolémée Philopator.

Βασ[ιλ]έως προστάξαντο[ς]
τοὺς κατὰ τὴν χώραν τελοῦντα[ς]
τῶι Διονύσωι καταπλεῖν εἰς Ἀλε[ξ]άν-
δρειαν, τοὺς μὲν ἕως Ναυκράτε[ως] ἀ-
φ' ἧς ἡμέρας τὸ πρόσταγμα ἔκκειται
ἐν ἡμέραις ι', τοὺς δὲ ἐπάνω Ναυκράτε-
ως ἐν ἡμέραις κ', καὶ ἀπογράφεσθ[αι] πρὸς
Ἀριστόβουλον εἰς τὸ καταλογεῖον [ἀ]φ' ἧ[ς]
ἂν ἡμέρας παραγένωνταί ἐν ἡμ[έρ]αις
τρ[ι]σίν, διασαφεῖν δὲ εὐθέως καὶ π[αρὰ τί]-
νων παρειλήφασι τὰ ἱερὰ ἕως γενε[ῶν τρι]-
ῶν καὶ διδόναι τὸν ἱερὸν λόγον ἐ[σφ]ραγισ[μένον]
ἐπιγράψαντα [[τὸ ὄνομα]] ἕκαστ[ον] τὸ αὐ[το]ῦ
ὄνομα.

M. Schubart traduit : « Sur l'ordre du roi, tous ceux qui, dans le pays, initient aux mystères de Dionysos doivent se rendre à Alexandrie, dans le délai de dix jours à dater de la publication de l'édit s'ils habitent en deçà de Naukratis, dans le délai de vingt jours s'ils habitent au delà ; ils doivent faire une déclaration par écrit chez Aristoboulos, au bureau des déclarations, dans le délai de trois jours après leur arrivée ; ils doivent aussi faire connaître sur-le-champ de qui ils ont reçu le culte en remontant jusqu'à la troisième génération et ils doivent déposer le texte de la doctrine sacrée (*die heilige Lehre*) scellé, après y avoir inscrit leur nom. »

Rappelant la dévotion toute particulière que Philopator paraît avoir eue à l'égard de Dionysos[1], M. Schubart sup-

1. Voir en particulier P. Perdrizet, *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, XII, p. 53 et suiv. ; *Rev. des Études anciennes*, 1910, p. 217 et suiv.

pose que le souverain veut donner à la religion du dieu « une unité interne et externe » et constituer une « doctrine orthodoxe des mystères » soit en convoquant un concile, soit en soumettant à ses théologiens attitrés les ἱεροὶ λόγοι déposés chez Aristoboulos. Ce serait donc « un merveilleux exemple d'une tendance dogmatique, étrangère par ailleurs à l'esprit grec, explicable par l'adhésion passionnée de Philopator au culte de son dieu ».

Pour R. Reitzenstein [1], au contraire, l'édit est une mesure de défiance à l'égard des cultes secrets et il en faut rapprocher les ordonnances romaines relatives à la célébration des Bacchanales. La déclaration faite auprès d'Aristoboulos est l'équivalent de celle que l'on doit faire au préteur. Le roi veut connaître aussi le ἱερὸς λόγος, c'est-à-dire les prières liturgiques qui sont la contre-partie des actes rituels (τὰ δρώμενα), pour contrôler les uns et les autres.

L'hypothèse apportée par Reitzenstein me paraît reposer sur une confusion entre les cultes comportant des mystères et les cultes secrets ; de plus, elle s'accorde mal avec ce que nous savons de Philopator et de la religion dionysiaque dans l'Égypte contemporaine. Mais d'autre part il est malaisé de croire avec Schubart [2] que Philopator ait voulu faire rédiger par des théologiens auliques à l'aide des ἱεροὶ λόγοι des articles de foi. Ni les Grecs ni les Égyptiens n'étaient offusqués par la coexistence de ἱεροὶ λόγοι multiples et divers. On peut hésiter à attribuer au quatrième Ptolémée — comme on l'a fait pour le premier — les tendances dogmatiques d'un précurseur.

Les textes nous donnent bien à croire qu'il voulut attribuer une place prépondérante à Dionysos. Pour y parvenir, il ne cherche pas à uniformiser la doctrine, mais il institue un culte officiel du dieu, d'abord en recensant et en organisant le clergé qui le desservira et peut-être, en second

1. *Archiv f. Religionswiss.*, XIX, 191-194.
2. Schubart, *Einführung*, p. 339.

lieu, en revisant les titres des sanctuaires privés. Tel est, à mon gré, le sens de l'édit.

En face du clergé égyptien, fortement hiérarchisé, riche en domaines et en revenus, les prêtres attachés aux cultes grecs paraissent avoir fait petite figure, en dépit de la situation privilégiée que les Ἕλληνες avaient dans le pays[1]. Le plus souvent, surtout dans la χώρα, le service des dieux venus de la Grèce avec les immigrants a dû être laissé au bon plaisir de communautés, s'organisant selon leurs ressources et le nombre de leurs adhérents[2].

Sans doute en fut-il ainsi de Dionysos, bien que Philadelphe n'ait pas été le premier Lagide qui l'ait vénéré[3]. Comme l'a compris W. Schubart, le sens de l'édit dépend en grande partie de l'interprétation donnée à l'expression un peu insolite : τοὺς τελοῦντας τῶι Διονύσωι. Faut-il traduire avec lui : *ceux qui initient aux mystères de Dionysos*, ou avec Reitzenstein : *ceux qui célèbrent les mystères de Dionysos* ? Il n'importe[4]. Le rédacteur de l'édit a voulu désigner ceux qui, dans le culte de Dionysos, jouaient le rôle de prêtres, à la fois initiateurs et célébrants des τελεταὶ dionysiaques : en les qualifiant de ἱερεῖς ou de tout autre titre emprunté à la hiérarchie reconnue, il leur eût conféré par avance une estampille officielle qu'ils ne pouvaient obtenir qu'après vérification.

1. Cf. Otto, *Priester u. Tempel im hellenistischen Aegypten*, I, p. 133 et suiv. ; Schubart, *Einführung*, p. 343.

2. Wilcken, *Grundzüge u. Chrestomathie der Papyruskunde*, I, 1, p. 96, me paraît exagérer les efforts faits par les Ptolémées en faveur des cultes grecs.

3. Otto, I, p. 149, note 2 ; II, p. 266. — Le culte rendu à Dionysos par les τεχνῖται est tout à fait distinct ; cf. M. San Nicolò, *Aegyptisches Vereinswesen*, I, p. 46 et suiv.

4. Comme me le fait observer M. Haussoullier, un règlement religieux de Milet qui date de 276/5 av. J.-C. peut permettre de fixer le sens de τελεῖν (célébrer le culte) dans l'édit : « Ἐάν τις γυνὴ βούληται τελεῖν τῶι Διονύσωι τῶι Βακχίωι... » Wiegand, *Abhandl. Berl. Akad.*, 1908, p. 22. — G. Quandt, *De Baccho ab Alexandri aetate in Asia Minore culto, Dissert. phil. Halenses*, XXI, 1913, p. 171.

Le culte de Dionysos, plus que tout autre culte grec, se prêtait à la constitution d'un sacerdoce à vie et héréditaire. La célébration des mystères du dieu devait être en Égypte l'apanage de certaines familles ; tout au moins le ministre en exercice devait-il désigner son successeur éventuel qui recevait de lui ses pouvoirs (παραλαβεῖν τὰ ἱερά)[1]. Philopator se proposait sans doute de reconnaître les droits de ceux qui auraient pu prouver une transmission régulière en remontant jusqu'à la troisième génération. L'analogie avec les conditions imposées aux prêtres égyptiens à l'époque romaine est frappante : l'inscription dans une des tribus sacerdotales ne pouvait être obtenue qu'après preuve faite de descendance sacerdotale (ἡ τοῦ ἱερατικοῦ γένους ἀπόδειξις)[2]. Il en était évidemment de même à l'époque ptolémaïque, et ainsi, les termes mêmes de l'édit paraissent impliquer le désir de mettre les ministres de Dionysos, dûment reconnus, sur le même pied que les prêtres des dieux égyptiens.

Mais pourquoi est-il enjoint aussi de déposer le ἱερὸς λόγος? Si l'on se refuse à attribuer à Philopator le souci d'un dogme uniforme, faut-il croire qu'il ait agi par curiosité, pour conserver en sa bibliothèque d'Alexandrie des textes sacrés recueillis de divers points de son royaume? Cette hypothèse serait moins étrange que celle de Schubart, mais elle n'est point nécessaire. Il faut se garder de donner une signification trop mystique à ce terme assez imprécis d'ἱερὸς λόγος. D'une manière générale, le ἱερὸς λόγος donne la raison et l'explication des actes rituels accomplis dans un sanctuaire; tantôt il renferme des secrets jalousement gardés, tantôt il n'est qu'une tradition pieuse dont on ne fait point mystère[3]. Cette tradition peut justifier la raison d'être et la fondation d'un sanctuaire. Lorsque

1. Cf. *IG*, XI. 4, 1299, l. 12 : παραλαβόντος δέ μου τὰ ἱερά... en parlant d'un fils qui succède à son père dans le sacerdoce de Sarapis.

2. Cf. Otto, I, p. 203 et suiv.; *Tebtunis Papyri*, II, n° 292.

3. Voir les textes cités par Lobeck, *Aglaophamus*, p. 148 et suiv.

les prêtres de Didyme disaient les origines de leur temple fameux, ils rapportaient que la région avait été consacrée parce qu'en ce lieu Zeus s'était uni à Léto [1] : c'était un ἱερὸς λόγος. Mais le plus modeste sanctuaire a aussi sa tradition religieuse, où rentrent les oracles, les apparitions (ἐπιφάνειαι) telles que nous les fait connaître la « Chronique de Lindos [2] ». Dès lors ce ἱερὸς λόγος peut être comme une pièce justificative et l'on ne s'étonnera plus de la stipulation, à première vue étrange, de l'édit ; elle est complémentaire des mesures précédemment édictées. L'enquête porte sur la qualification des personnes et sur les titres des sanctuaires privés : δοῦναι τὸν ἱερὸν λόγον pourrait être traduit : *déposer les archives sacrées.*

Les diverses déclarations sont centralisées par un certain Aristoboulos, sans doute un fonctionnaire important de la cour d'Alexandrie, peut-être, d'après son nom, d'origine juive. On ne peut préciser davantage et la mention du καταλογεῖον n'apporte aucune précision [3]. Remarquons seulement que rien n'autorise à ressusciter une hypothèse de Letronne qui admettait, à l'époque des Ptolémées, l'existence d'une sorte de ministre des cultes ayant pouvoir sur l'Égypte entière [4].

Quel fut le succès de la tentative faite par Philopator pour assurer à Dionysos une place au moins égale à celle des grandes divinités de l'Égypte ? Rien n'atteste que postérieurement le dieu, dont la religion demeure vivace, ait eu un clergé propre. La raison en est sans doute que son culte fut uni à celui de Sarapis. Malgré l'ambiguïté que comportent souvent en Égypte les appellations divines, il

1. Inscr. de Kos ; cf. Dittenberger, *Sylloge* [3]. 590.

2. Blinkenberg, *Die lindische Tempelchronik*, p. 34 et suiv.

3. Cf. Preisigke, *Girowesen im griech. Aegypten*, p. 294 et suiv. ; Schubart, *Arch. f. Papyrusforsch.*, V, p. 60 ; Mitteis et Wilcken, *Grundzüge*, II, 1, p. 67 ; Preisigke, *Fachwörter des öffentlichen Verwaltungsdienstes Aegyptens* Goettingen, 1915, p. 106, s. v.

4. Otto, I, p. 54-58.

n'apparaît pas que dans l'édit le nom de Dionysos s'applique au dieu d'un culte mixte, et toute notre interprétation est contraire à cette conjecture. Pourtant une dédicace qui paraît dater encore du IIIe siècle s'adresse déjà Σαράπιδι Διονύσωι [1]. Les monuments dionysiaques exhumés par Mariette dans le grand Sérapéum de Memphis montrent l'union des deux divinités [2]. Cette union marque peut-être l'absorption d'un culte grec par le clergé égyptien de Sarapis.

LES FOUILLES DE JEAN MASPERO A BAOUIT EN 1913,

PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans la séance du 27 juin 1913 de notre Académie, notre confrère M. Diehl avait donné lecture d'un très intéressant mémoire de Jean Maspero, alors membre de l'Institut français du Caire, donnant le résultat des fouilles poursuivies durant plusieurs mois par ce déjà si brillant érudit sur le site du grand couvent fortifié copte de Bâouit, monastère mixte dans la moyenne Égypte, un peu au Nord de Syout, site déjà exploré une dizaine d'années auparavant par MM. Chassinat et Clédat. Un an après la publication de son travail dans nos *Comptes rendus*, ce jeune savant tombait à Vauquois pour la France. Cette mort infiniment glorieuse brisait un avenir dont répondait le passé déjà si richement rempli ; et, par contre-coup, la perte douloureuse de ce fils bien aimé amenait peu après celle du père, notre si cher Secrétaire perpétuel.

Jean Maspero laissait, parmi ses notes, un précieux journal des fouilles de Bâouit et un dossier de photographies

1. Breccia, *Rapport du Musée d'Alexandrie*, 1913, p. 38.

2. Ces monuments ont été étudiés d'après les dessins de Mariette par Wilcken, *Arch. Jahrbuch*, XXXII (1917), p. 193 et suiv.

exécutée au cours de ces mêmes fouilles. Ami de sa famille, j'ai reçu d'elle ces documents en communication. Après les avoir examinés, j'ai estimé indispensable d'appeler de nouveau l'attention de l'Académie sur les recherches qui ont été faites par le jeune et cher ami que nous pleurons, dans les ruines de ce très important monastère de l'Égypte chrétienne, placé sous le vocable de saint Apollo. Ce nom revient fréquemment dans les inscriptions peintes ou gravées sur les murs d'une quarantaine de salles mises au jour. Si l'on a trouvé peu de débris de pierre et à peine quelques fragments de mobilier, l'importance des recherches est cependant très réelle, puisque presque toutes les parties retrouvées du monastère présentent des décorations peintes. Elles appartiennent à deux séries distinctes, l'une d'ornementation géométrique très belle, l'autre comprenant des sujets assez variés, surtout des figures humaines. Voici quelques exemples particulièrement intéressants de ces peintures murales. Une d'entre elles à dessins géométriques offre ceci de particulier que le nom d'*Apollo* y figure. Parmi celles à figures humaines, deux très belles ont déjà été reproduites dans le mémoire de Jean Maspero publié dans nos Comptes rendus. En voici plusieurs autres encore parmi les plus intéressantes ou les plus curieuses. J'attire l'attention sur leur beauté tout à fait particulière et sur leur état si remarquable de conservation. En voici une d'un type rare de la Vierge γαλακτοτροφοῦσα, une autre du saint cavalier Sisinnios perçant de sa lance le démon *Alabasdria*, une autre du saint cavalier *Phoibammôn*, une autre enfin de saint Ménas, un des principaux saints de la région d'Alexandrie, entre quatre chameaux agenouillés.

Le nombre des peintures murales est en réalité très considérable, et beaucoup, je le répète, sont très importantes. Le journal des fouilles inauguré le 31 janvier 1913 est, à ce sujet, très intéressant à parcourir. Un beau linteau de porte est surmonté des deux caractères *alpha* et *oméga* séparés

par une croix et donne accès dans une salle à décoration géométrique peinte. Une autre salle est décorée de guirlandes vertes et rouges, et d'inscriptions donnant des noms propres. Les *graffiti* indiquent la fin du VIIe ou le VIIIe siècle. Dans une autre salle bâtie en briques enduites de plâtre à l'intérieur et à l'extérieur, dans une niche, figurent deux anges ailés, tenant un globe vert, en vêtement blanc. On y voit aussi un saint, vêtu de jaune et de blanc, et la Vierge en robe brun violet sur « un trône d'or à gemmes vertes ». On a trouvé peu d'objets dans les salles : quelques monnaies de cuivre de l'époque des Héraclius, des jarres, un fragment de poupée en terre cuite avec « enduit de plâtre peint », des fragments de vases peints. Une fresque très curieuse représente, je l'ai dit, saint Sisinnios à cheval. Un graffite donne le nom de *Cusæ*, la πόλις la plus voisine du couvent d'*Apollo*. La voûte de la salle 6 est ornée d'un dessin de vigne, à feuilles vertes, à fruits rouges ; décoration de croix vertes dans des carrés rouges, de cubes, de carrés, de raies, de guirlandes de diverses couleurs, de fleurs roses. Dans la salle suivante (12), inscription en *graffiti* et en lettres peintes en rouge. Croix rouge avec deux palmes se dressant du pied ; orantes ; vases d'où sort une vigne ; têtes d'animaux.

Dans la salle 18, deux bronzes impériaux des VIe et VIIe siècles et une croix de bronze ; fragments de jarre avec inscriptions. Inscriptions sur les murs de la salle 20.

Dans les salles suivantes, inscriptions très nombreuses, dont une ligne citant le monastère : « μοναστηρίου » ; un groupe de neuf personnages, restes d'une fresque reproduisant la fuite en Égypte ; d'autres, représentant le Christ entre le soleil et la lune ; divers personnages, dont l'archange Gabriel ; la Vierge γαλακτοτροφοῦσα dont j'ai déjà parlé, d'un art très intéressant ; décoration à fleurettes roses sur tiges vertes avec feuillages de vigne et grappes ; médaillon de saint sur fond vert ; la Vierge entre six personnages entourés d'une décoration de fleurettes.

Dans la salle 30, une fresque représente un ange portant les trois jeunes gens : Sadrac, Mesac et Abed-Nego, un en blanc, les deux autres en vert. Notons encore : une longue inscription en rouge de vingt lignes, contenant une liste de noms de saints ; de chaque côté d'une niche, un personnage nimbé ; sous la niche, une autre figure en robe jaune ; sur un mur, une inscription donnant la généalogie du Christ ; sur une autre partie, buste du Christ avec cinq personnages à sa gauche ; oiseaux peints, paons vert et rouge ; tresses rouges ; barque ; une sainte en robe brune et mantelet gris ; un soldat ; un saint assis sur un trône rouge ; le Christ assis.

Il y a aussi de curieuses caricatures ; entre autres, une requête des rats devant un chat gris.

Le journal des fouilles note beaucoup d'autres débris de fresques et d'inscriptions. Je n'ai mentionné que les plus intéressantes. Après ce document qui est évidemment incomplet et qui ne décrit précisément pas les peintures les plus notables, il existe un autre dossier non moins important, recueil ou *corpus* des très nombreuses inscriptions peintes ou gravées par des pèlerins, relevées dans les fouilles, dont le texte peut être considéré comme définitif et prêt pour l'impression. Mais, je le répète, le journal ne paraît pas pouvoir être imprimé tel quel. Je crois même qu'il serait difficile de le mettre au point d'une manière complète.

On a considéré le monastère de Bâouit comme s'étant développé pendant le premier siècle de la période arabe. Il n'est pas douteux que cette importante question eût été traitée à fond par Jean Maspero. Tout ce que je puis faire aujourd'hui, c'est de présenter quelques remarques que m'a suggérées l'étude du dossier de Bâouit.

Il est certain que le couvent a été pillé à une époque ancienne ; les monnaies, recueillies en très petit nombre, sont de l'empereur Héraclius ou de ses successeurs immédiats ; la seule monnaie arabe trouvée à Bâouit n'a peut-être

pas une provenance sûre et n'apporte pas un renseignement assez précis. Des murs consolidés hâtivement avec des amphores semblent indiquer que l'enceinte, flanquée de tours, ne fut pas suffisante, en un jour critique, pour protéger le monastère. Il est vraisemblable que les Arabes n'ont pas toléré l'existence d'un couvent fortifié qui pouvait être une menace pour la navigation du Nil, et il est probable, par conséquent, que cet établissement monacal ne survécut guère au début de l'occupation arabe.

Quoi qu'il en soit, la décoration murale me paraît constituer une source importante de documents pour l'histoire de l'art byzantin. Car, même en tenant compte du milieu copte où cette décoration s'est développée, l'influence byzantine y est indéniable, et, à part les monnaies, la civilisation byzantine ne nous a guère laissé de souvenirs du VIIe siècle. J'ajoute qu'une étude approfondie des peintures de Bâouit, ferait probablement ressortir des comparaisons curieuses, mais logiques, avec les portraits peints du Fayoum. Des débris de vases et d'une statuette recueillis dans les fouilles apportent, à cet égard, des éléments d'étude qui ne sont pas négligeables.

Je répète encore que le *corpus* des inscriptions rappelant souvent les *ostraca* d'une époque antérieure, recueil établi avec un soin scrupuleux, est absolument prêt pour l'impression.

Ce court relevé que je viens de communiquer à l'Académie démontre avec évidence, je le crois, que le résultat des fouilles de Bâouit, dernière entreprise scientifique du jeune, cher et glorieux disparu, mérite d'être publié avec des développements capables de faire comprendre l'importance d'un monument dans lequel on peut trouver une transition naturelle, mais très rarement rencontrée jusqu'ici, entre l'art gréco-romain et la civilisation byzantine. Il serait surtout de toute importance qu'on publiât ces peintures si nombreuses, si curieuses et si belles. L'Institut

archéologique du Caire me paraît tout désigné pour cette entreprise et je demande à mes confrères de vouloir bien formuler un vœu énergique dans ce sens. L'Académie doit ce souvenir pieux à cet excellent savant qui a réalisé de si beaux travaux dans sa vie si courte sacrifiée à l'ardent amour de la patrie.

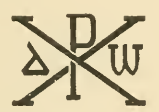
UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE D'ALGÉRIE, PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai reçu de M. Gsell la copie d'une assez curieuse inscription chrétienne, qu'il a trouvée en 1917 à Ksiba.

Cette localité, qu'on appelle aussi Ksiba Mraou, est située dans la région montagneuse qui s'étend à l'Est de Souk Ahras, presque à mi-chemin entre cette ville et Le Kef (cf. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 19, n. 37). C'est là que jadis plusieurs savants plaçaient la ville antique de Naraggara. Mais on s'accorde aujourd'hui pour identifier Naraggara avec Sidi-Youssef, une autre localité de la région. D'autre part, la découverte toute récente à Ksiba d'une inscription officielle, la dédicace d'un temple à Saturne par les autorités municipales, prouve que les ruines encore visibles à Ksiba sont celles de la *Civitas Popthensis*, une cité jusqu'ici inconnue (Gsell, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1917, p. 314, n. 16).

Au Sud-Ouest des ruines de cette *Civitas Popthensis*, a été trouvée une table de pierre, qui a été transportée et qui est conservée maintenant au bordj du cheikh de Ksiba. La table est haute de $0^{m}67$, large de $1^{m}14$, épaisse de $0^{m}14$. Elle porte une inscription de sept lignes, parfaitement conservée, qui a été gravée avec soin, en caractères assez réguliers, hauts de $0^{m}05$. Les mots sont ordinairement séparés

par des points, qui ont la forme de pointes de lance. Au-dessus de l'inscription, un monogramme constantinien accosté de l'α et de l'ω. Copie de M. Gsell.



ROGATIANUS ❧ AB ORTU ❧ UITAE ❧
IN FUNCTIONIS ❧ DIEM ❧ PRO
BATISSIMUS ❧ DEO ❧ UENERAN
DI MINISTER ❧ ALTARIS ❧ VIXIT ❧
IN ECLESIA ❧ ANNIS ❧ LXXUIII ❧
IN PACE ❧ ACCERSITUS
IIII· KAL· IUN ❧



Rogatianus,
ab ortu vitae in functionis diem
probatissimus Deo venerandi minister altaris,
vixit in Ec(c)lesia annis LXXVIII.
In pace accersitus IV Kal(endas) iun(ias).

C'est l'épitaphe d'un clerc, nommé Rogatianus : un clerc de condition très modeste, de rang inférieur, mais tout dévoué à son Église, qui passa toute sa vie dans le sanctuaire, et qui mourut pieusement un 29 mai, à l'âge de soixante-dix-huit ans. D'après la forme du chrisme qui surmonte l'inscription, comme d'après l'aspect général du monument, cette épitaphe date des dernières années du IVe siècle ou des premières du Ve siècle : elle est contemporaine de saint Augustin.

Ce qui en fait l'intérêt, c'est l'étrangeté des formules, qui presque toutes sont nouvelles dans l'épigraphie afri-

caine, et qui s'écartent complètement du formulaire habituel.

Ligne 1. — Ce nom de *Rogatianus* a été porté en Afrique par une foule de chrétiens : du IIIe siècle au VIe, depuis le temps de Cyprien jusqu'au temps de la domination byzantine, il reparaît sans cesse chez les auteurs du pays, dans les documents de tout genre, dans les nécropoles. — L'expression poétique *ab ortu vitae* signifie sans doute, ici, que Rogatianus appartenait à une famille ecclésiastique, et que dès son enfance il a vécu dans le sanctuaire. Plusieurs inscriptions africaines donnent à de tout jeunes enfants le titre de *clericus* ou de *lector*.

Ligne 2. — *In functionis diem*, jusqu'au jour de la mort. *Functio*, avec ce sens, ne s'était pas encore rencontré dans l'épigraphie africaine. Sans doute, chez les classiques, et dès le règne d'Auguste, on relève déjà l'emploi du verbe *fungi* ou *defungi* (avec ou sans *vita*) dans le sens de *mourir* ; mais le substantif *functio*, dans la langue courante, ne signifiait guère que « fonction, accomplissement d'un acte, exercice d'une charge ». C'est au début du IVe siècle, en Afrique, chez Arnobe, que *functio* apparaît avec le sens de *mort*. Notons que *defunctio* avait la même signification dans les traductions latines de la Bible, et le substantif *defunctus* (génitif *us*) chez Tertullien.

Ligne 4. — *Minister altaris*. Expression singulière, peut-être d'origine païenne ; en tout cas, très surprenante ici, dans cette épitaphe d'un clerc où l'on attendrait, suivant l'usage, l'indication précise des fonctions, du titre, du rang. Dans la hiérarchie des Églises du temps, on désignait sous le nom général de *ministri* tous les clercs inférieurs, par opposition aux clercs des trois ordres supérieurs (évêque, prêtres, diacres). Témoin ce texte d'Optat, presque contemporain de notre inscription : « Certa membra sua habet Ecclesia : episcopos, presbyteros, diaconos, *ministros*, et turbam fidelium » (Optat, II, 14. — Cf. I, 13). Roga-

tianus appartenait donc à la catégorie des clercs inférieurs. De ce que ses fonctions ne sont pas ici précisées, on doit conclure sans doute qu'il n'était ni sous-diacre, ni acolythe, ni lecteur. Ce devait être un sacristain, *minister altaris*.

Ligne 5. — *Vixit in Ec(c)lesia*. Formule nouvelle. On doit sans doute la prendre à la lettre : ce sacristain, ce « serviteur de l'autel », a passé toute sa vie « dans l'église ».

Ligne 6. — *Accersitus* est également une nouveauté dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. Le mot signifie « appelé » auprès de Dieu. Des épitaphes de Rome contiennent la formule *accersitus ab angelis*. Ces formules et d'autres analogues semblent inspirées de la liturgie funéraire.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau une étude de M. Vales Taberner, archiviste de la Couronne d'Aragon, intitulée : *Els origens dels Comtats de Pallars i Ribargorça ; I part : la premiera familia comtal Pallarera* (extret dels « Estudis universitaris Catalans », Barcelone, 1918).

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom des deux directeurs MM. Alexandre Moret et Pierre Jouguet, les deux premiers fascicules d'une Nouvelle Série de la *Revue Égyptologique* (Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919). La première série, qui compte quatorze volumes de 1880 à 1914, avait été interrompue par la mort d'Eugène Revillout. La Nouvelle Série, retardée par la guerre, se présente avec un programme plus étendu. Le seul nom de M. Pierre Jouguet suffit à nous avertir de la part qui y sera faite aux études de papyrologie, aux institutions gréco-romaines, depuis les Ptolémées, jusqu'à l'époque byzantine. Dès les premiers fascicules, cette part est considérable.

« Les deux directeurs, dont les titres vous sont bien connus, ont tenu à insérer l'un et l'autre d'importants mémoires dans ce premier volume : M. Moret y a publié ou republié tous les monuments égyptiens de la collection du comte de Saint-Ferriol, qui font aujourd'hui partie du Musée de Grenoble. M. Jouguet y étudie les Βουλαὶ

égyptiennes à la fin du IIIe siècle après J.-C., d'après le tome XII des Papyrus d'Oxyrhynchus.

« Des savants étrangers, italiens et anglais, ont tenu à honneur de collaborer à ce premier numéro de la revue française. M. G. Vitelli a publié, d'après un papyrus, quelques trimètres tragiques inédits. M. H. I. Bell a consacré un article à la papyrologie anglaise pendant la guerre ; un professeur de l'Université de Pérouse, M. P. de Francisci, aux études papyrologiques en Italie pendant la même période. Les nouveaux directeurs se proposent en effet d'accorder une large place aux chroniques et à la bibliographie. »

SÉANCE DU 20 JUIN 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Conti-Rossini, lauréat du prix Bordin, charge le Secrétaire perpétuel de présenter à l'Académie ses remerciements, et de vouloir bien faire le nécessaire pour que le montant du prix à lui décerné soit versé à la Société de secours aux blessés militaires français, en souvenir du grand orientaliste qui en était le président : le marquis de Vogüé.

M. Bernard Haussoullier communique une lettre du P. Jalabert, du 15 juin 1919, qui fournit d'intéressants renseignements sur les collections et bibliothèques de Beyrouth. Ces renseignements ont été communiqués au P. Jalabert par notre correspondant le P. Ronzevalle :

« Je crois vous être agréable en vous donnant quelques nouvelles de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Vous pourrez, si vous le jugez à propos, en faire part à vos confrères de l'Institut dont la sympathie nous a toujours été si fidèle et dont la bienveillance a encouragé et aidé nos travaux.

« Plusieurs de nos maisons de l'intérieur ou de la montagne ont été pillées et saccagées, celle de Tanail a même été incendiée ; heureusement, l'Université de Beyrouth et la Faculté de médecine ont relativement peu souffert. Le pillage s'est limité au

mobilier qui a été déménagé avec soin. L'imprimerie, elle aussi, a été dévastée : on a tout enlevé, sauf une presse trop perfectionnée pour être utile aux imprimeurs du pays.

« Par une heureuse fortune, les bibliothèques ont été épargnées : leur perte eût été irréparable et nous eût enlevé à tout jamais l'espoir de la reprise des travaux scientifiques. La bibliothèque générale de l'Université est intacte. La bibliothèque du professeur Dieulafoy, léguée à la Faculté de médecine, qui avait été emportée (à Constantinople, je crois), a été restituée. La Bibliothèque Orientale, qui comptait environ 25.000 volumes et constituait, pour les études orientales, un instrument de travail de toute première valeur, a peu souffert : les Turcs se sont contentés d'en retirer 200 et 300 volumes d'histoire et de géographie. Ces ouvrages ont été expédiés en deux fois, en 1915 et 1917, à Constantinople, sans doute à destination d'une des bibliothèques publiques de la capitale. On espère les récupérer, grâce à un ami turc influent qui a rendu toute sorte de bons offices aux missionnaires demeurés en Syrie pendant la guerre. En tout cas, la perte, si perte il y a, n'est pas irréparable, et on pourra identifier les disparus grâce au catalogue que nous avions mis en sûreté. Privés de ce catalogue, les Turcs avaient essayé d'y suppléer en dressant un nouvel inventaire que nous conservons à titre de curiosité : les livres y sont numérotés de 1 à 20.000, sans autre principe de classement que la place des volumes sur les rayons.

« Les manuscrits orientaux — au nombre de plus de 3.000 — ont davantage tenté la cupidité : 200 ou 300 ont été vendus sur place, notamment la série des manuscrits druzes. Tous les disparus portaient le cachet de la Bibliothèque sur la page de titre et dans le corps même du volume. On pourra probablement en récupérer une partie.

« Les papiers (manuscrits, notes, fiches) les plus importants, que nous avions mis en sûreté chez des amis, ont été à peu près tous retrouvés en bon état. Le P. Ronzevalle, en particulier, est rentré en possession de tous ses dossiers. Retrouvées également les fiches du Recueil des Inscriptions gréco-romaines de Syrie auquel je travaillais depuis tant d'années.

« Enfin, le dépôt où nous avions mis à l'abri nos innombrables

boîtes de clichés archéologiques, trop volumineuses et trop lourdes pour être déménagées le jour de notre expulsion, a été retrouvé intact. Je pense qu'il en est de même de nos estampages qui se trouvaient groupés dans la même cachette.

« La préservation de nos instruments de travail est pour nous une heureuse surprise, car nous étions depuis longtemps résignés à leur perte. On pourra donc reprendre à l'Université les études archéologiques, dès que les circonstances permettront d'y grouper des travailleurs. Mais il va sans dire qu'il faut aller d'abord au plus pressé, relever les ruines, remettre en mouvement toutes les œuvres françaises de là-bas dont l'arrêt serait infiniment préjudiciable aux intérêts du pays. Déjà le Collège fonctionne avec des moyens de fortune ; les Facultés de médecine et de droit, l'École d'ingénieurs ont repris leur vie normale ; l'imprimerie orientale elle-même a retrouvé une partie de son matériel, grâce aux recherches faites tant à Damas qu'à Beyrouth ; il ne lui manque plus que du papier... Il ne restera donc bientôt plus qu'un souvenir de l'affreuse tourmente qui a fait tant de victimes et semé de tant de ruines ce pays où la France avait su créer un centre intellectuel si florissant. »

M. Franz Cumont annonce qu'il a reçu de M. Gsell la copie et l'estampage d'une inscription qu'il a publiée dans nos *Comptes rendus* (1918, p. 312) d'après une première copie. Les documents nouveaux permettent des rectifications assez importantes [1].

Le Président prend la parole en ces termes :

« Messieurs, vous savez tous quelle perte nous avons faite en la personne de notre cher confrère M. Héron de Villefosse. Il honorait notre Académie par sa science, par son labeur incessant et si probe, par ses ouvrages, par son caractère, par cette bonté qui s'étendait à tous, par la sûreté et la délicatesse de sa chaude amitié. Nous ne le verrons plus dans cette salle à sa place habituelle, à côté de l'ami de près de cinquante ans auquel l'attachait une communauté de pensée si étroite ; nous ne l'entendrons plus dans nos commissions, où son expérience et son jugement si droit nous étaient précieux.

1. Voir ci-après.

« Les obsèques ayant eu lieu, la tradition s'oppose à ce que je lève la séance en signe de deuil ; mais le deuil est dans nos cœurs, et il y habitera longtemps, avec l'amer regret de tout ce que la mort, en le ravissant à notre affection, nous a ravi, et j'ose dire, a ravi à la France, que Héron de Villefosse aimait passionnément, et que, dans les fonctions si importantes qu'il remplissait pour son bon renom de grand pays civilisé, il a servie de toute son intelligence, de toute sa volonté, de toute son âme. »

M. le comte Durrieu continue et termine la communication qu'il a commencée à propos du quatrième centenaire de la mort de Léonard de Vinci, survenue en France, près d'Amboise, le 2 mai 1519, et dont l'objet est d'étudier les relations de Léonard avec le Français Jean Perréal, artiste fameux en son temps, peintre en titre des rois de France Charles VIII, Louis XII et François Ier. L'existence de ces relations est attestée par une note autographe de Léonard de Vinci, conservée à Milan. M. Durrieu a recherché si l'on ne pourrait pas découvrir d'autres témoignages du fait, qui viendraient, non pas du côté de Léonard de Vinci, mais du côté de Perréal. Il signale à ce propos qu'une figure publiée en 1529 par Geoffroy Tory dans son livre de *Champfleury*, et que Tory affirme être « pourtraicte » de la main de Jean Perréal, est tout à fait analogue, dans son principe, à un dessin de Léonard, dont l'original existe à l'Académie des Beaux-Arts à Venise.

M. Durrieu expose d'autre part que notre regretté confrère Émile Picot a publié en 1913 une épître en vers de Perréal, adressée par lui à son ami Jacques Le Lieur. Dans cette épître, Perréal expose ses théories en matière de peinture ; et il se trouve que ces théories sont entièrement d'accord avec les idées que Léonard avait lui-même, de son côté, sur l'art de la peinture.

Enfin M. Durrieu a pu étudier à Paris et à Londres des manuscrits à miniatures exécutés pour deux amis intimes de Perréal, Jacques Le Lieur, déjà nommé, et Pierre Sala, seigneur de l'Anticaille sur Lyon. Dans ces manuscrits que Perréal a certainement contribué à enrichir de peintures de sa main, M. Durrieu a constaté la présence de certains traits qui semblent bien trahir une imitation de Léonard de Vinci.

M. Bréhier communique à l'Académie les photographies d'une patène d'argent du VI[e] siècle, originaire d'Antioche. Ce qui fait l'intérêt de cette belle pièce, c'est de porter au revers quatre poinçons de contrôle au nom des fonctionnaires impériaux chargés de ce service. Elle fournit en outre le plus ancien exemple connu du Christ représenté deux fois comme un prêtre derrière un autel et distribuant le pain et le vin aux apôtres ; on sait quelle vogue ce motif eut dans l'art byzantin. Par le groupement pittoresque et le style de ses figures, elle prouve la persistance en Syrie de la tradition antique et peut être rapprochée des magnifiques plats d'argent de Chypre (Bristish Museum et collection Pierpont Morgan). Elle confirme l'importance de l'influence syrienne sur le développement de l'art chrétien.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. Cuq commence une lecture sur une tablette à la cire du Musée de Leeuwarden.

COMMUNICATION

LES « CISTIFERI » DE BELLONE,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

L'inscription importante récemment découverte à Madaure et que nous avons essayé d'interpréter ici même [1], a été revue par M. Stéphane Gsell, qui a bien voulu me communiquer sa copie avec de précieuses observations. Cette revision modifie en plusieurs points le texte que j'avais publié, et je voudrais profiter de l'aimable libéralité de notre confrère pour corriger sans retard les erreurs que j'ai mises malgré moi en circulation.

Tout d'abord, on a retrouvé un nouveau fragment qui

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1918, p. 312.

forme l'angle gauche inférieur de la pierre. Ce fragment a été recueilli, comme le reste de la plaque à laquelle il se

nomina *ci*STHIFERORVM · DEAE · VIRTVTIS
qui aras? ƆVAS DEXTRA❦SINIXTRA❦ET GRADVS❦D❦S F
VICTOR·FL·PP SAC· T FLAVIVS❦NATAL'S❦
S❦MADARIVS SAC❦ C❦VALERIVS·SABINVS
.RIMIANVS❦SAC· L·AVIAN.VS·FELIX·
I ;VS·SABINVS·FANAS· C❦FLAVIVS·DOMITIVS
VIBIVS·SERVILIVS SAC T·FLAVIVS❦MAXIMVS
Q❦DOMITIVS❦NVMIDIVS Q AGRIVS❦VITALIS
Q❦CLVVIVS❦CREMÆNTIVS NOMINA❦CANISTRARIE
TERENTIA BONIFATIA· ANTONIA·MATRONA
CANISTRARIA· MANILIA❦HONORATA
IVLIA❦LVCILLA❦

raccorde, sur le forum de Madaure, mais assez loin du lieu de la trouvaille précédente. M. Joly, directeur des fouilles,

a reconnu qu'il appartenait au même document, dont il complète les dernières lignes. La fin de la première colonne doit être lue :

. *Vibius Servilius sac(erdos), | Q(uintus) Domitius Numidius, | Q(uintus) Cluvius Crementius. | Terentia Bonifatia | canistraria.*

Les quatre dernières lignes de la seconde colonne sont gravées en caractères plus petits et paraissent bien avoir été ajoutées après coup. Le dernier mot est *Lucilla*, non *Lucilia*.

De plus, M. Gsell a constaté que le titre mystérieux de la col. 1, l. 6, devait être lu FANAS et il l'interprète comme une abréviation par contraction de *fana(ticu)s*. On pourrait songer aussi à *fan(aticus), a s(acris)*. Les serviteurs de Mâ-Bellone, qui célébraient les orgies sanglantes de la déesse guerrière, portaient, on le sait, le nom de *fanatici*[1].

Plus importante encore est une constatation faite par M. Gsell au début de ce qui reste de l'inscription. Il a nettement reconnu, et l'estampage qu'il a pris en fait foi, un jambage droit, la partie inférieure d'un I, au commencement de la première ligne. La restitution *hastiferorum*, que nous avions adoptée, semblait s'imposer, puisque les *hastiferi* de Bellone étaient connus par d'autres inscriptions et que ce titre, parmi tous ceux des fidèles voués au culte de la déesse, était le seul dont la fin répondît aux lettres conservées. Et cependant nous voyons aujourd'hui qu'il faut l'abandonner. Toutefois nous ne croyons pas qu'il faille abandonner en même temps l'explication que nous avions suggérée du rôle de ces « porte-lances » héritiers des δορυφόροι de l'escorte qui accompagnait le prêtre-roi de Comane dans les processions de Mâ. Bien qu'elle perde l'appui de l'inscription de Madaure, cette interprétation paraît toujours la plus probable. Mais quel mot faut-il lire

1. *C.I.L.*, VI, 490, 2232, 2234-5 ; Juvénal, IV, 123.

dans cette inscription? M. Gsell complète *ci[sthiferorum*, et, malgré la faute d'orthographe qu'elle suppose, cette restitution paraît, en effet, être la seule possible. Pour éviter l'objection tirée de la présence de l'H, on devrait supposer un dérivé latin de μισθοφόρος « mercenaire », mais ce nom grec parait n'avoir jamais eu aucun sens religieux. D'autre part, si l'on ne connaissait pas jusqu'ici les *cistiferi* de la Bellona-Virtus, on les a trouvés en Afrique, dans d'autres cultes, notamment dans les mystères de Bacchus [1], qui paraît avoir été associé à la divinité asiatique [2]. De plus, parmi les desservants attachés au temple de Bellone à Rome, nous rencontrons un *cistophorus* [3] : c'est la forme grecque que *cistifer* rend par un équivalent plus latin.

Les *cistophori* ou *cistiferi* étaient les fidèles qui avaient le privilège de porter dans les processions la ciste mystique. Un bas-relief accompagne l'inscription romaine que nous venons de citer, et nous montre le cistophore avec son panier d'osier fermé par un couvercle et décoré d'un croissant, lequel rappelle que Mà était regardée comme une déesse lunaire [4]. A Madaure, l'on comptait treize *cistiferi* dont quatre avaient reçu la prêtrise [5] et un avait le rang de *fanaticus*. Aux porte-ciste masculins, on a ajouté les noms de quatre *canistrariae* ou canéphores féminines, qui portaient à côté d'eux le *canistrum*, la corbeille plate contenant les objets sacrés [6].

Nous disions que les *cistiferi* de Bellone étaient inconnus. Il serait plus exact d'affirmer qu'on ne les avait pas

1. *C.I.L.*, VIII, 16532 = Dessau, 5432; cf. *infra*, Cagnat, *Année épigr.*, 1894, n° 85 = Dessau, 3368 [cf. *Comptes rendus*, 1918, p. 321, n. 2] ; *Recueil de Constantine*, XL, 1906, p. 169 = *Année épigr.*, 1907, n° 229.

2. *Comptes rendus*, *l. c.*, p. 322 s.

3. *C.I.L.*, VI, 2233 : *L. Lartio Antho cistophoro aedis Bellonae Pulvinensis*.

4. *Saglio-Pottier*, s. v. « Bellona », fig. 851 ; cf. Plut., *Sylla*, p. 9.

5. Sur ce titre de *sacerdos* (ou *sacratus*), cf. *Comptes rendus*, *l. c.*, p. 313.

6. *Ibid.*, p. 318.

jusqu'ici reconnus. En effet, on a mis au jour à Théveste une inscription[1] dont le début fait défaut, mais qui se termine par les mots : ... *Novius Elphidoforus coronatus cistifer cum suis lucum a solo cum signis et ornamentis suis fecerunt et dedicaverunt.* Or le cistophore figuré sur le bas-relief romain dont nous parlions porte précisément une large couronne, et une dédicace, également romaine, mentionne la consécration d'une lance par un *fanaticus in aede Bellonae in luco*[2]. Il est à peine douteux que l'inscription de Théveste se rapporte au même culte et que le nom de Bellone était mentionné dans la partie qui a disparu. On a supposé que le *lucus* était un bocage sacré, reproduction réduite de la forêt qui entourait le temple de Comane situé dans une gorge profonde du Taurus[3]. Mais l'expression *lucum... a solo fecerunt* est bien étrange et ferait plutôt songer à une construction. Le *lucus* serait alors quelque dépendance du temple, dans laquelle un bosquet était *imité*[4] et qui avait conservé son nom traditionnel, afin qu'on pût y pratiquer certaines cérémonies liturgiques.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le Dr Leblond, président de la Société académique de l'Oise, l'édition qu'il vient de publier des *Obituaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais (1291) et Censier de l'Hôtel-Dieu de Beauvais (1316)* (Paris,

1. *C.I.L.*, 16532 = Dessau, 5432.
2. *C.I.L.*, VI, 2232.
3. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Bellona », col. 255.
4. On se rappellera que, dans la villa de Livie à Prima Porta, les fresques qui décorent les murs d'une salle conservée nous montrent un bosquet peuplé d'oiseaux.

1919, in-8°, 48 et 55 p.; extraits du *Bulletin philologique et historique* du Comité, 1917).

« L'Académie sait tout ce que l'histoire du Beauvaisis doit aux patientes et fructueuses recherches de M. le Dr Leblond. Son dévouement professionnel pendant la guerre, alors que l'ennemi était aux portes de Beauvais, n'a pas été un obstacle à la continuation de ses études, et cette nouvelle publication témoigne, comme les précédentes, des mêmes qualités d'érudition que j'ai eu, à plusieurs reprises déjà, l'occasion de louer devant l'Académie. »

SÉANCE DU 27 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le directeur de la Monnaie propose à l'Académie de reprendre avec son administration l'ancienne collaboration abandonnée depuis longtemps. Il lui fait savoir qu'on s'occupe à la Monnaie de frapper une plaquette en souvenir de la Victoire et de la Paix, et la prie de fixer le libellé des devises qui doivent y figurer. Il lui annonce en outre qu'il a l'intention de reprendre la frappe de la série des médailles qui constituent l'histoire « métallique » de la France ; il lui demande si elle consentirait à collaborer à l'œuvre pour la partie épigraphique.

Le Secrétaire perpétuel écrira à M. le directeur de la Monnaie que l'Académie est toute disposée à lui prêter son concours.

Le Président annonce en ces termes la mort de M. Eduardo de Hinojosa, correspondant de l'Académie :

« Messieurs,

« Nous avons perdu, le mois dernier, un des plus éminents parmi nos correspondants étrangers, M. Eduardo de Hinojosa. La nouvelle de sa mort nous est seulement parvenue il y a peu de jours. Je me ferais scrupule de ne pas remercier mon confrère et ami M. Maurice Prou des renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur sa carrière scientifique.

« Don Eduardo de Hinojosa y Naveros, décédé le 19 mai 1919,

était né à Alhama de Granada en 1852. Docteur en droit et en philosophie et lettres, il s'était tourné d'abord vers l'archéologie. Ses études sur les vases peints, les figurines de terre cuite et les bronzes antiques du Musée national de Madrid, marquent ses premiers pas dans l'érudition. Appelé en 1882 à la chaire de géographie historique, puis à celle des institutions de l'Espagne à l'École supérieure de diplomatique, il ne tarda point à être chargé de l'enseignement de l'histoire nationale dans l'antiquité et au moyen âge à l'Université de Madrid. Il était élu, en 1889, à trente-sept ans, membre de l'Académie royale d'histoire, dont il devint plus tard secrétaire perpétuel.

« Historien et juriste, c'est par des ouvrages portant sur l'histoire du droit qu'il s'acquit une réputation européenne. Son *Histoire du droit romain* en deux volumes (1880 et 1885) présente une excellente synthèse des connaissances en la matière à l'époque où elle parut. Mais son originalité se manifeste pour la première fois avec éclat dans l'*Histoire du droit espagnol*, malheureusement interrompue après la publication du premier volume (1887), où l'on note déjà les vues générales que précisera deux ans plus tard un remarquable mémoire ayant pour objet l'influence des théories des philosophes et des théologiens espagnols sur le droit public et le droit pénal de leur pays. Presque en même temps (1890), il commençait, en collaboration avec Aureliano Fernandez Guerra, une *Histoire de l'Espagne*.

« De 1895 à 1900, s'échelonne une série d'études dont les plus importantes sont celle qui concerne l'origine du régime municipal dans la province de Léon et de Castille, celle qui est intitulée *La fraternidad artificial en España*, celle qui a pour sujet *Le droit dans le poème du Cid*. Mais en 1905 paraît son ouvrage capital, le livre sur le régime seigneurial et la question agraire en Catalogne au moyen âge, où le talent de notre savant confrère apparait dans sa plénitude, qu'il s'affirme par l'emploi judicieux des documents, — pour la plupart inédits, — ou par l'heureux usage de la méthode comparative, par de continuels rapprochements entre la Catalogne et les autres pays, par des considérations d'un caractère général et philosophique sur la féodalité et l'exploitation du sol, par la recherche des origines

de l'émancipation des classes rurales, etc. Bien que l'objet propre du travail soit le tableau des institutions de la Catalogne, le contenu déborde de tous côtés ce titre déjà si compréhensif, éclairant sur bien des points l'organisation sociale du moyen âge dans les autres contrées de l'Europe. C'était, chez l'auteur, une constante préoccupation de mettre en lumière les liens qui unissent les diverses législations, et de démêler les influences des institutions les unes sur les autres, comme en témoignent expressément son mémoire sur les *Relations entre le droit espagnol et celui de la France méridionale*, et cet autre, rédigé dans notre langue, qui a pour titre *l'Élément germanique dans le droit espagnol.*

« Cette vie de patientes recherches dans les archives, de critique des témoignages, de labeur intellectuel poursuivi dans l'observance de la plus sévère méthode scientifique, comme le prouve encore un dernier ouvrage, publié cette année même, ce recueil des *Documentos para la historia de las instituciones de León y Castilla* (siglos x-xiii), ne s'était point tenue éloignée de l'action publique. M. de Hinojosa fut, à deux reprises, gouverneur de Barcelone; il fut, en 1899, directeur de l'Instruction publique ; il représentait au Sénat espagnol l'Université de Compostelle. Ce qui lui avait valu ces hautes fonctions, ce n'était pas seulement ses connaissances juridiques, son esprit singulièrement ouvert et pénétrant, sa renommée universelle, c'était la noblesse de son caractère, la dignité d'une carrière toute de travail et de devoir, sa tolérance, son respect des opinions d'autrui, c'étaient toutes ces grandes qualités morales qu'embellissaient encore une courtoisie et une affabilité dont se souviennent avec émotion tous ceux qui l'ont connu.

« Notre Académie perd en lui un correspondant qui l'honorait grandement, et que suivent nos regrets unanimes. »

Le Président fait connaître que l'Académie a fait choix, pour le prix ordinaire de 1922, du sujet suivant :

Étudier les États d'une province de la France depuis les origines.

M. Cuq achève la lecture de sa note sur une tablette à la cire du Musée de Leeuwarden [1].

1. Voir ci-après.

M. Jules Maurice fait la communication suivante :

« L'empereur Constantin le Grand est dans l'histoire une figure unique. Converti en 312, il abandonna le culte du soleil et devint chrétien de cœur et de sentiment. Mais il continua à légiférer comme empereur romain, à assurer la paix, l'ordre et la liberté religieuse à tous ses sujets, Les canons des conciles ne lui permettaient pas d'entrer dans l'Église tant qu'il remplirait les fonctions de grand Pontife. Sur quel titre s'appuierait-il pour accomplir son œuvre chrétienne ? Ce fut, dit Eusèbe, celui de serviteur de Dieu. Il transforma le droit romain, y fit pénétrer la morale de l'Évangile, la charité, le respect de la famille, le principe surtout de la responsabilité morale. Ces vertus nouvelles, se combinant avec les grandes idées païennes de justice et d'équité, enfantèrent le principe de l'honneur sur lequel a reposé la civilisation de l'Europe occidentale et en particulier celle de la France.

« Avant de mourir, Constantin déposa la pourpre impériale pour recevoir le baptême et devenir simple fidèle de l'Église, tandis que ses fils régnaient à sa place [1]. »

MM. Babelon, Monceaux, Bouché-Leclercq, Cuq, Alfred Croiset et Male présentent quelques observations.

M. le colonel de Castries fait une lecture sur le nom d'Alhambra donné au palais des souverains à Marrakech et à Grenade. Il cherche à en déterminer la valeur ; après avoir discuté les hypothèses qui ont été avancées par les historiens arabes ou espagnols, il n'en trouve aucune pleinement satisfaisante : *Alhambra* était devenu un nom commun et désignait un palais royal quelconque.

MM. Huart, Blanchet, Clermont-Ganneau, Dieulafoy, Thomas et Chabot présentent quelques observations.

1. Voir ci-après

COMMUNICATIONS

UNE TABLETTE A LA CIRE DU MUSÉE DE LEEUWARDEN, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La tablette du Musée de Leeuwarden est un petit rectangle de bois de sapin de 0m116 de haut, 0m136 de large et 0m008 d'épaisseur. Sur les deux faces, on a creusé un plus petit rectangle de 0m096 sur 0m116, qui a été enduit d'une cire noire dont il reste des vestiges. Une inscription en lettres cursives avait été tracée sur la cire. La pointe du style ayant pénétré dans le bois, les lettres sont pour la plupart reconnaissables, et le texte a pu être reconstitué.

L'une des faces contient une convention relative à la vente d'un bœuf. L'autre est divisée en deux colonnes égales, séparées par une cavité; à droite et à gauche sont écrits les noms de quatre personnes qui ont scellé l'acte, en même temps que le vendeur. Le duplicata de la convention manque.

Cette tablette est un fragment d'un triptyque, comme ceux qu'on a trouvés de 1786 à 1855 dans les mines d'or de Verespatak en Transylvanie, et plus récemment en 1875 à Pompéi, dans les ruines de la maison du commissaire-priseur L. Cæcilius Jucundus. La tablette devait être placée entre deux autres qui servaient de couverture. Les quatre marges, qui entourent la partie creuse et forment un cadre en saillie de 0m01, protégeaient la cire contre le frottement. Dans les deux trous, percés sur la marge supérieure du côté le plus long, passaient les anneaux ou cordonnets servant de charnières. Les petites entailles qu'on remarque sur les tranches supérieures et inférieures maintenaient en

place le fil de fermeture qui reliait les deux premières tablettes ; on le nouait dans la cavité pratiquée au revers de la seconde pour recevoir le scellement. Grâce à cette précaution, l'acte était protégé contre toute altération : on n'aurait pu en modifier la teneur sans couper le fil ou briser les sceaux. Le recto de la troisième tablette (*inferior tabula*) devait contenir un double de l'acte écrit au recto de la seconde (*interior scriptura*). C'était la *scriptura exterior* qu'on pouvait lire à volonté, en dénouant la ficelle qui, ordinairement, entourait le triptyque [1].

La disposition du triptyque, dont notre tablette formait le milieu, n'est pas conforme aux prescriptions du sénatus-consulte de l'an 61 : pour assurer la fermeture d'une manière plus efficace, les tablettes doivent être percées de trous où l'on fait passer le fil trois fois avant de le fixer par un cachet extérieur [2]. Ces trous font ici défaut ; il n'y a que ceux des charnières. On en a conclu à bon droit que la tablette est antérieure à l'an 61.

La tablette a été trouvée dans la Hollande septentrionale, au bourg de Tzum, situé à l'Ouest de Leeuwarden, près de la petite ville de Franeker. Dans les plaines de la Frise et des régions voisines, par exemple près d'Appingedam entre Groningue et Delfzyl, il existe des monticules artificiels où se sont accumulés depuis de longs siècles des détritus de toute sorte qui, par leur décomposition, fournissent un excellent engrais. Les cultivateurs l'emploient, comme le sebak que les fellahs d'Égypte extraient des monticules formés par les dépôts d'ordures ménagères (κοπρίαι ou κοπρῶνες) qui entourent les ruines de certaines villes de l'époque romaine. En tamisant cette terre, on en a retiré en Égypte, par exemple à Oxyrhynchos, une grande quantité

1. Cf. sur les divers modes de fermeture des triptyques, G. Lafaye, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° Tabella, t. V, 2.

2. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 686, n. 9.

de papyrus qui se sont conservés grâce à la sécheresse exceptionnelle du sol. En Hollande, c'est l'humidité qui a préservé de la destruction le bois de la planchette. La terramare où elle était enfouie couvrait une surface de près de quatre hectares ; elle avait encore, il y a peu d'années, 2m de haut ; on l'a déblayée de 1910 à 1914. Les objets qu'on y a recueillis ont été déposés au Musée de Leeuwarden, où est déjà, depuis 1888, une inscription gravée sur pierre et trouvée près de cette ville, dans un monticule qui était aux environs de Beetgum. C'est l'inscription dédiée par les fermiers de la pêche à la déesse Hluda [1].

L'inscription, tracée sur notre tablette, est d'une lecture assez difficile. Elle a été déchiffrée avec beaucoup de sagacité par M. Vollgraff, professeur à l'Université de Groningue et publiée par lui en 1917, d'abord dans les *Annales de la Société de Frise* [2] qui s'est constituée pour l'exploration méthodique des monticules qui subsistent encore dans le Nord de la Hollande, puis avec une photographie et un commentaire dans la *Mnemosyne* [3]. Peu après, dans la même Revue [4], M. Roos, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Groningue, a examiné à nouveau la tablette avec le concours de M. Boeles, conservateur du Musée de Leeuwarden. Il a pu rectifier sur quelques points la lecture proposée et fixer approximativement la date du document. Enfin, tout récemment, M. Ph. Boissevain, professeur à l'Université d'Amsterdam, a publié dans la *Revue des Études anciennes* [5], avec de judicieuses observations, un texte que l'on peut, sauf sur quelques points qui restent douteux, considérer comme définitif.

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 8830 : *Deæ Hludanæ conductores piscatus, mancipe Q. Valerio Secundo, v. s. l. m.*
2. 1917, p. 71-101.
3. Vol. XLV, p. 341-352.
4. Vol. XLVI. p. 201-215.
5. T. XXI, 1919, p. 91-96.

gargilius secundus n	t cesdius	t f leg v
cxv a s. el. reperii	m iunnius	m f
beeoso vila lopetei	ti atevus	erepus
rite uti l bovem		leg v nume
emi teste cesdio ci		rii f
leg v mutoadmeto		seceduus
ci leg i r i c a emtum		v ipsius
cfufio cn min	caius tif	
icio cos v.d.s..r pr lilus		
duerretus vet		

Gargilius Secundus n(ummis) CXV a S[t]el[o] Reperii, Beeoso, vila Lopetei, r(ecte) ita uti l(iceat habere) bovem emi, teste Cesdio(?) c(enturion)i leg(ionis) V, Muto(?) Admeto(?) c(enturion)i leg(ionis) I. R(edhibitio), j(us) c(ivile) a(bsunto). Emtum, C. Fuufio(?) Cn(æo) Minicio co(n)s(ulibus) V [i]d(us) s(eptembres) [t]r(adi) pr(omiserunt) Lilus, Duerretus vet(erani).

T(itus) Cesdius, T(iti) f(ilius), leg(ionis) V, M(arcus) Junnius, M(arci) f(ilius), Ti(berius) Atevus Erepus, leg(ionis) V, Numerii f(ilius), G(aius) Aius, Ti(berii) f(ilius), Secundus (?) [signaverunt]. *V(enditoris) ipsius* [signum].

Les éditeurs successifs de la tablette ne se sont pas contentés de donner tous leurs soins à l'établissement du texte : ils se sont également attachés à déterminer la nationalité et la condition juridique des personnes qui figurent à l'acte, la date de sa rédaction. Ils ont aussi cherché à expliquer les abréviations employées, explication indispensable pour déterminer la nature et la portée de l'acte.

Sur les deux premiers points, je résumerai les résultats déjà acquis, en y ajoutant quelques observations. Le vendeur est un pérégrin du nom de Stelus, fils de Reperius et surnommé le Béose. L'acheteur, Gargilius Secundus, est citoyen romain, ainsi que les deux témoins, un centurion

de la 5e légion (l'Alouette) et un centurion de la 1re légion (Germanica). Il en est de même des quatre *signatores*, qui ont apposé leur sceau sur la tablette. Deux d'entre eux sont des soldats de la 5e légion ; les deux autres dont la qualité n'est pas indiquée portent des noms romains. Les cautions étaient probablement d'origine étrangère, mais leur titre de vétéran prouve qu'elles ont reçu la cité romaine, tout au moins après leur service militaire[1]. On s'est étonné que, contrairement à ce qui a lieu pour les autres personnes, ces vétérans soient désignés simplement par leur surnom, Lilus, Duerretus. La raison en est, à mon avis, qu'ils étaient bien connus des contractants sous cette dénomination, la seule qu'ils avaient avant d'avoir acquis la cité romaine : du vendeur avec qui ils devaient avoir des relations de voisinage, sans quoi ils ne se seraient pas portés garants de sa promesse ; de l'acheteur qui avait sans doute été mis en rapport avec eux par ses témoins ; des centurions, qui les avaient peut-être eus sous leurs ordres pendant qu'ils étaient au service. Une inscription de Rome nous apprend que, sous le règne de Claude, il y avait des Frisons dans l'armée romaine : l'un deux était garde du corps de Néron, encore César[2].

Quant à la date du document, la difficulté tient à ce qu'on n'a pu déchiffrer d'une manière sûre le nom du premier consul. M. Vollgraff lit *C. Fuufio*. On connaît en effet un consul de ce nom, C. Fufius Geminus, l'an 2 avant et l'an 29 après notre ère ; mais le premier eut pour collègue

1. La question de savoir si les mots Lilus Duerretus désignent deux personnes, ou une seule, reste douteuse. Il semble probable que ce sont les surnoms de deux vétérans, et que l'acheteur avait, suivant l'usage romain, exigé plusieurs cautions. Gaius, III, 122. Cf. Éd. Cuq, *Manuel*, 648.

2. *Corp. inscr. lat.*, VI, 2, 4342 : *Bassus, Neronis Cæsaris corpore custos, natione Frisius, vix. an. XL.* Il y en avait aussi au temps d'Hadrien ; d'après un fragment d'un diplôme militaire, cet empereur accorda la cité romaine à un vétéran originaire de la Frise : *Corp. inscr. lat.*, III, p. 879, XXXVII.

C. Caninius Gallus [1], le second L. Rubellius Geminus [2]. D'autre part, le nom du second consul, Cn. Minicius, n'est pas assez caractéristique pour qu'on puisse affirmer qu'il désigne le consul de l'an 116 sous Trajan, plutôt qu'un homonyme d'une autre époque.

MM. Roos et Boissevain ont fixé approximativement la date de la manière suivante : l'acte est postérieur à la conquête du pays par les Romains, l'an 12 avant notre ère ; il est antérieur à l'an 69 où la 1re légion, à laquelle appartient un des centurions, a quitté la Germanie ; antérieur au sénatus-consulte rendu sous Néron en 61 ; antérieur à 58 où la Frise a secoué le joug des Romains. L'acte a été rédigé entre l'an 12 avant et l'an 58 après notre ere, en excluant les années 28 à 47 pendant lesquelles les Frisons ont recouvré temporairement la liberté. L'acte est donc de l'époque de Tibère ou de celle de Claude, plutôt de la première que de la seconde.

Pour moi, j'incline à le placer au temps de Claude. L'acte témoigne de la défiance du vendeur à l'égard du droit romain : *jus civile abesto*, dit une clause de l'acte. Cette défiance a été motivée par les abus de droit dont les paysans de la Frise avaient été victimes. Ces abus n'ont pu se faire sentir qu'à la longue ; ils ont été peut-être l'une des causes de la révolte des Frisons en l'année 28. Les Romains, qui, après le rétablissement de leur domination, voulaient contracter avec les gens du pays, jugeaient prudent, pour gagner leur confiance, de renoncer à certains recours autorisés par le droit, mais qui parfois favorisaient la chicane et donnaient lieu à des procès.

J'arrive à la troisième difficulté, la plus grave, celle qui

1. Ce sont les consuls qui ont proposé la loi Fufia Caninia sur les affranchissements testamentaires. Gaius, I, 42, 46. Cf. une inscription du 18 septembre 752 *U.c.* : *Année épigraphique*, 1907, n° 16 (*Revue archéol.*, IX, 350).

2. C'est le consulat des deux *Gemini*.

tient aux abréviations employées pour certaines clauses. On a essayé de la résoudre par des procédés empiriques ; mais les résultats laissent place au doute. Pour le dissiper, il faut, je crois, suivre une autre méthode, commencer par définir la convention conclue entre les parties, en s'appuyant sur les faits que l'acte révèle d'une façon certaine.

Ce n'est pas à proprement parler un contrat de vente : il suffit pour s'en convaincre d'en rapprocher le texte de celui des actes de vente écrits sur les triptyques de Transylvanie [1]. Ceux-ci mentionnent les obligations respectives de l'acheteur et du vendeur, et lorsque la vente est faite au comptant, on déclare que l'objet vendu a été livré et le prix payé [2]. Rien de pareil dans notre tablette : la convention est unilatérale ; elle est faite uniquement dans l'intérêt de l'acheteur, pour assurer l'exécution du contrat par le vendeur. Elle vise les obligations du vendeur et non ses droits ; d'où il faut conclure qu'il a reçu le prix avant d'avoir livré la marchandise. Tel est le sens de la déclaration de Gargilius Secundus : j'ai acheté un bœuf à Stelus, de la ferme de Lopeteius, pour 115 pièces de monnaie.

Mais si l'acheteur a payé comptant, comment concevoir que le bœuf n'ait pas été livré ? Dans la vente au comptant, les prestations réciproques sont concomitantes à moins d'une clause contraire. Cette clause forme précisément l'objet de l'acte consigné sur le triptyque. La tradition a été différée jusqu'au 5 des ides de septembre, soit le 9 de ce mois.

C'est par erreur qu'on a vu dans cette indication la date du contrat. S'il en était ainsi, elle ne serait pas à sa place : la date d'un contrat est toujours à la fin de l'acte. De plus le mot technique pour la désigner est *actum*, quel que soit le contrat : vente, louage de services, société, dépôt, prêt, donation. On lit par exemple dans les triptyques de Tran-

1. *Corp. inscr. lat.*, III, p. 921-959.
2. *Ibid.*, III, 937, 941, 959.

sylvanie : *Actum Alburno majori pridie nonas Maias, Quintillo et Prisco coss* [1]. Le mot *actum* se rapporte à *negotium* qui est sous-entendu ; c'est comme s'il y avait : *actum est negotium Alburno majori.* Sur notre tablette on lit *emtum*, et l'on ne peut pas sous-entendre *negotium*, car l'achat a pour objet un bœuf. Il faudrait *bos emptus est V idus septembres.* L'accusatif *emtum*, qui se rapporte à *bovem*, est régi par un verbe qu'on n'a pas indiqué.

Cette méprise sur le sens des lignes 7 à 9 en a entraîné une autre sur l'interprétation de la fin du texte. Au lieu d'y voir la suite logique de ce qui précède, on a cru qu'il s'agissait d'une clause nouvelle, et l'on a recherché quel était l'objet de la garantie fournie par les cautions. On a pensé le trouver dans les sigles *r p r* [2]. D'après le petit traité des abréviations du grammairien Valerius Probus, ces lettres signifient, dit-on, *rebus præstari recte.* Ce n'est pas tout à fait exact : l'abréviation envisagée par Valerius Probus, se présente sous la forme *r r p*, et non *r p r* [3]. Même en admettant la possibilité d'une interversion de lettres, la phrase reste incomplète comme la précédente : il manque le verbe dont l'expression *rebus præstari recte* serait le complément. M. Boissevain propose de sous-entendre *spoponderunt* : les cautions ont promis sur stipulation *rebus præstari recte.*

Cette hypothèse n'est pas une solution, car elle donne à la fin du texte un sens qui est sans rapport avec le commencement. Un passage de Labéon, le grand jurisconsulte contemporain d'Auguste, nous fait connaître à la fois la forme exacte, la signification de la clause citée par Valerius Probus, et les cas où elle était usitée [4]. La clause *his rebus recte præstari* suppose un procès en revendication, exercé

1. *Corp. inscr. lat.*, III, 944.
2. Vollgraff, *Mnemos.*, XLV, 345.
3. *Gram. lat.*, IV, 276, 327.
4. *Dig.*, VI, 1, 19.

par exemple au sujet d'un fonds comprenant une maison qui menace ruine. Le défendeur a, sur l'ordre du magistrat, fourni avant le procès la caution *damni infecti*; il s'est engagé à réparer le préjudice susceptible d'être causé au voisin par la projection des matériaux, si la maison vient à s'écrouler[1]. Le demandeur, dit Labéon, doit promettre au défendeur qu'il sera dûment garanti au sujet de ces choses, c'est-à-dire qu'il ne courra aucun risque, qu'il n'éprouvera aucun dommage à l'occasion de ces choses[2]. Les mots *his rebus* désignent les matériaux de toute sorte provenant de la maison écroulée. Il est clair que cette promesse ne s'applique pas à la vente d'un bœuf. D'ailleurs, il n'y a pas de procès pendant entre les parties.

La difficulté disparaît si, au lieu de couper la phrase après la date, on lit : *emtum V [i]d(us) s(eptembres) [t]r(adi) pr(omiserunt) Lilus, Duerretus vet(erani)*. Les vétérans ont promis que le bœuf acheté sera livré le 9 septembre. Je restitue un *t* avant *r*, car il y a sur la tablette la place d'une lettre qu'on n'a pu déchiffrer.

La restitution s'impose : *tradere* est le mot technique qu'on s'attend à trouver ici. Le vendeur s'oblige à livrer (*possessionem tradere*)[3]. L'intervention de garants est par là même justifiée. Dans la vente au comptant, elle est inutile parce qu'en général l'exécution des obligations réciproques des contractants est simultanée. Mais si par une convention spéciale, la livraison de l'objet vendu est reportée à une date ultérieure, il va de soi que l'acheteur, en payant le prix, exigera une garantie. Il peut craindre un retard dans la tradition, un refus de livrer, la revente à un tiers qui offrirait un prix supérieur, ou même une revente faite par un vendeur malhonnête qui essaie de toucher deux fois

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, p. 574.
2. Cf. Ulpien, *Dig.*, L, 16, 71, 1.
3. Paul, *Dig.*, XIX, 1, 2, 1; Ulp., *Dig.*, XIX, 1, 13, 21.

le prix[1]. Dans ces divers cas, les cautions garantissent l'acheteur contre tout dommage résultant du défaut de livraison à l'échéance. Il pourra leur réclamer la restitution du prix et, s'il y a lieu, de plus amples dommages-intérêts[2].

L'usage d'exiger d'avance le prix d'un objet dont la tradition est différée est très ancien à Rome : Q. Mucius Scævola, le jurisconsulte qui fut consul en 659, en cite un exemple à propos de la vente d'arbres sur pied[3].

La nature de la convention conclue par Gargilius Secundus est maintenant bien définie : elle a pour but de déterminer les droits de l'acheteur contre le vendeur en cas d'exécution unilatérale. Ces droits sont indiqués à la ligne 4 ; ils comportent une limite marquée à la ligne 7.

A la ligne 4, M. Vollgraff lit : *rite uti l(icet) bovem emi*. Gargilius déclarerait qu'il a acheté conformément aux rites, comme il est permis. Mais *rite* se dit des actes qui exigent pour leur perfection l'accomplissement d'une solennité, tels que le testament, la stipulation, l'action en justice[4]. La vente se forme sans solennité ; c'est un contrat consensuel. M. Boissevain a très heureusement rectifié la lecture proposée. Remarquant que sur la tablette la lettre *e* se distingue difficilement de la lettre *a*, il lit : *r(ecte) ita*. Le mot *recte* se dit en effet d'un acte régulièrement accompli, tel qu'un paiement[5], un cautionnement exigé par le magistrat[6]. Ici *recte* s'applique à une vente qui doit produire pour l'acheteur un effet caractérisé par l'abréviation *ita uti l.*

M. Boissevain lit *ita uti l(icet)*, ce qui ne donne pas un sens satisfaisant, car un acte fait *recte* est par là même fait d'une façon licite. *Ita uti licet* fait double emploi avec

1. Ulpien, *Dig.*, VI, 2, 9, 4.
2. Ulpien, *Dig.*, XIX, 1, 1 pr.
3. Pomponius, *Dig.*, XIX, 1, 40.
4. Ulpien, *Dig.*, XXVIII, 3, 2 : XXXVII, 4, 8, 2 ; III, 3, 55 ; Afric., *Dig.*, XLVIII, 10, 6 pr. ; Gordien, *Cod. Just.*, V, 14, 4 ; VIII, 41, 2.
5. *Recte solvere* : Alf. Varus, *Dig.*, XLVI, 3, 32 : Julien, *eod.*, 35.
6. Pomponius, *Dig.*, XXXVII, 6, 1. 9.

recte. Mais, sur une tablette où l'espace est mesuré, où l'on multiplie les abréviations pour faire tenir l'acte sur l'une des faces, comment croire qu'on ait écrit sept lettres inutiles ? Ces lettres doivent signifier en quoi la vente est *recta* pour l'acheteur. Elles expriment le résultat sur lequel il a compté en contractant et en payant son prix. Ce résultat, plusieurs textes le caractérisent par les mots *habere licere* [1]. Ces mots, dit un jurisconsulte, signifient *ut liceat habere* [2]. L'acheteur entend avoir la chose en sa possession, de manière que personne ne puisse la lui enlever. Par là il affirme son droit à la tradition et à une tradition que nul ne pourra contester ; il se ménage un recours contre le vendeur en cas d'éviction. Il faut donc lire, à la 4e ligne, *r(ecte) ita uti l(iceat)* et sous-entendre *habere*.

L'acheteur indique ensuite la limite de son droit. Le rédacteur de l'acte, après avoir mentionné les témoins, a écrit les quatre lettres : *r i c a*. On a essayé de les expliquer, comme les autres abréviations, par un procédé empirique : en cherchant dans les *indices* des recueils épigraphiques on a trouvé les trois dernières. Sur un monument funéraire des environs de Rome, on lit : H. M. D. ET. I. C. A [3]. Une clause analogue est écrite en toutes lettres sur d'autres monuments de même espèce : *Dolus malus abesto et jus civile*, ou [4] *dolus malus abesto et jurisconsultus* [5].

L'exclusion du dol et du droit civil, ou du dol et d'un jurisconsulte, se conçoit aisément dans une disposition testamentaire qui s'interprétait anciennement d'une façon très étroite [6]. C'est seulement au IIe siècle de notre ère que

1. Neratius, *Dig.*, XIX, 1, 11, 8 ; Julien, *Dig.*, XXI, 2, 34, 1 ; XIX, 1, 30, 1 : *ut rem emptori habere liceat*.

2. Ulpien, *Dig.*, XLV, 1, 38 pr. : .... *nec per quemcumque omnino fieri quominus nobis habere liceat*.

3. *Corp. inscr. lat.*, VI, 2, 10525.

4. *Ibid.*, 8861, 8862.

5. *Ibid.*, 12233.

6. Cf. *C.I.L.*, VI, 3, 20278 : *H(oc) M(onumentum) S(ine) D(olo) M(alo) concessum est*.

s'affirme la tendance à prendre en considération la volonté du testateur. C'est commettre un dol, dit Julien [1], que de réclamer l'exécution d'un legs contrairement à l'intention du testateur. Cependant la doctrine qui en reconnaît l'efficacité n'a reçu toute son ampleur qu'au temps des Sévères [2]. Jusque là, la clause précitée a conservé son utilité en matière de testament.

Mais la clause surprend, au premier abord, dans une convention relative à l'exécution d'une vente, car la vente est un contrat de bonne foi. L'objection n'est pas fondée : ici, comme pour l'interprétation des testaments, le juge des actions qui sanctionnent la vente n'a pas reçu dès l'origine les pouvoirs très larges que lui attribue la jurisprudence à la fin du IIe siècle [3]. Dans un acte du temps de Claude, une clause spéciale était utile pour attester la volonté des parties d'écarter, sinon le dol, du moins l'application rigoureuse du droit civil.

Quelles sont les règles du droit civil que le vendeur avait intérêt à écarter et dont l'acheteur consent à exclure l'application ? La question s'impose, bien qu'aucun des éditeurs ne l'ait signalée. Elle s'impose, car on ne peut pas admettre que l'acheteur ait renoncé à toutes les prérogatives que le droit civil lui accorde : le passage qui précède en est la preuve. Mais l'acheteur a pu consentir à ne pas se prévaloir de celles qui peuvent donner lieu à des contestations et qui, en éveillant la défiance du vendeur, l'auraient détourné de contracter. L'acheteur n'a sûrement pas renoncé au droit d'exercer un recours contre le vendeur qui, par son fait ou par son dol, ne tiendrait pas ses engagements.

Mais si l'inexécution provient d'une négligence dans la garde de l'animal, comment apprécier la faute commise ? A la fin de la République, les jurisconsultes n'étaient pas

1. Ap. Ulp., *Dig.*, XLIV, 4, 4, 11.
2. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 705.
3. *Manuel*, p. 509.

d'accord sur ce point. Les uns, comme Alfenus Varus, étaient très rigoureux : ils exigeaient que le vendeur apportât à la conservation de la chose les soins d'un bon père de famille [1]. Pour d'autres, comme Labéon, il suffit que le vendeur conserve la chose comme il le faisait avant la vente [2]. L'insertion dans un acte de la clause *jus civile abesto* supprime toute discussion sur ce point : l'acheteur renonce à reprocher au vendeur une négligence commise dans la garde de la chose.

Une lettre du jurisconsulte Proculus confirme cette explication [3]. Après avoir constaté qu'on a coutume de joindre à la vente un pacte destiné à exclure le dol du vendeur, il déclare qu'à son avis, même en l'absence de ce pacte, le vendeur est responsable de son dol et de sa faute. La controverse subsistait donc encore de son temps, à plus forte raison sous le règne de Claude. Proculus, en effet, qui fut après Labéon et Nerva le chef d'une école de juriconsultes, était contemporain de Nerva le fils, préteur désigné l'an 65, sous Néron.

Il reste à expliquer la lettre *r* placée avant les lettres *ica*. M. Vollgraff la rattache au mot qui précède, celui qui désigne une légion. Il lit : *c i l e g s r* = *c*(*enturion*)*i leg*(*ioni*)*s r*(*apacis*). Mais, fait observer M. Roos, jamais dans une inscription une légion n'est désignée par son seul surnom ; on indique toujours son numéro ; puis, il est sans exemple que le surnom de la légion Rapax ait été exprimé par la lettre *r* : on écrit *rap* (*ax*). Suivant M. Roos, la lettre *r* est ici l'abréviation de *ratio* qui, dans certaines inscriptions,

1. *Dig.*, XVIII, 6, 12 :... Si venditor eam diligentiam adhibuisset... quam debent homines frugi et diligentes præstare, si quid accidisset, nihil ad eum pertinebit.

2. *Dig.*, XVIII, 1, 54 pr. : ... Ita demum ea res tuo periculo erit si id imperasti quod (servus) solebat ante venditionem facere et si id imperasti quod etiam non vendito servo imperaturus eras.

3. *Dig.*, XVIII, 1, 68, 1.

désigne la *ratio privata* ou la *ratio domus Augustæ*. Ici elle désignerait une autre espèce de *ratio* qui n'a rien de commun avec les finances des empereurs, une *ratio juris civilis*; il faudrait lire les quatre lettres *r i c a:* r(*atio*) j(*uris*) c(*ivilis*) a(*besto*).

L'explication est ingénieuse. L'expression *ratio juris civilis* ou plus ordinairement *ratio juris* est familière aux jurisconsultes du IIIe siècle de notre ère ; elle est même dans Cicéron [1]. Elle s'applique à un raisonnement fondé sur les principes du droit [2].

Cette hypothèse souffre une grave objection : l'exclusion du droit civil entraîne celle des raisonnements fondés sur les principes du droit. Le mot *ratio* n'ajoute rien à l'idee exprimée par les mots *jus civile abesto*; il est superflu et par suite doit être rejeté. M. Boissevain, tout en adoptant faute de mieux, la lecture de M. Roos, reconnaît que la formule *ratio juris civilis abesto* ne se trouve nulle part.

Pour résoudre la difficulté, il faut, à mon avis, conformément à la méthode déjà indiquée, ne pas perdre de vue la nature et l'objet de la convention conclue entre les parties : elle est destinée à assurer la livraison à terme d'un bœuf dont le prix a été payé au moment de la formation du contrat. Or l'édit des Édiles sur la vente des esclaves et des bêtes de somme autorise la résiliation de la vente (*redhibitio*) pendant un certain délai après la tradition, lorsque l'acheteur découvre une maladie ou un vice non déclaré [3]. Cet édit a été étendu par les Édiles eux-mêmes à toute espèce de bétail [4]. Cette addition à l'édit primitif (*elogium huic edicto subjectum*) a mis fin à la discussion qui s'était élevée sur le point de savoir si l'édit s'appliquait aux bœufs [5]. Les

1. *Pro Cæcina*, 78.

2. Marcien, *Dig.*, XXXV, 1, 33 pr. ; Paul, *Dig.*, I, 3, 4 ; Modestin, *eod.*, 25.

3. Ulpien, *Dig.*, XXI, 1, 38 pr.

4. *Ibid.*, 38, 5.

5. *Ibid.*, 38, 6.

bêtes de trait comme les bêtes de somme peuvent être l'objet d'une *redhibitio*. Notre acheteur renonce au droit de faire résilier la vente en cas de vice rédhibitoire. Il renonce à la *redhibitio* comme au *jus civile*. Je propose de lire : *r(edhibitio), jus c(ivile) a(bsunto)*.

Pour apprécier l'exactitude de cette interprétation, nous avons à démontrer que cette renonciation est licite, et qu'elle était usitée dans la pratique.

Qu'elle soit licite, cela résulte de la comparaison de l'édit des Édiles sur les ventes d'animaux et de l'édit sur les ventes d'esclaves. Le premier n'oblige pas le vendeur à promettre de garantir l'acheteur au simple contre les vices, au double contre l'éviction [1]. Il accorde seulement à l'acheteur, en raison de vices ou de maladies non déclarés, une action rédhibitoire pendant le délai de six mois utiles, ou une action en réduction du prix qui est ouverte pendant une année utile [2]. Les contractants ont donc, dans les ventes d'animaux, toute liberté, soit pour exiger une promesse du double en cas d'éviction et une promesse de garantie contre les vices rédhibitoires [3], soit pour restreindre le droit de l'acheteur en cas de vices rédhibitoires aussi bien qu'en cas d'éviction. Ils peuvent exclure la résiliation aussi bien que la promesse du double [4]. Une inscription d'Espagne, la table de Bétique [5], fait allusion à la faculté d'opter entre le simple et

1. *Ibid.*, 38 pr. ; 1, 1. Cf. les triptyques de Transylvanie, *C.I.L*, III, p. 937, 941, 951.

2. Cf. sur le calcul des délais utiles, Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, p. 821 : 471, n. 9 et 10.

3. Varro, *De re rustica*, II, 5, 11, rapporte la clause usitée dans ce cas : *Boves... cum emimus domitos stipulamur sic : « Illosce boves sanos esse noxisque [solutos] præstari ? »*

4. Lorsque le vendeur d'esclaves n'a pas promis de garantir, conformément à l'édit, l'acheteur n'en conserve pas moins le droit d'exercer l'action rédhibitoire ou l'action *quanti minoris*, mais le délai est réduit à deux mois pour la première, et six mois pour la seconde (Gaius, *Dig.*, XXI, 1, 28).

5. *Corp. inscr. lat.*, II, 5042 *in fine*.

le double; d'autres textes disent que l'acquéreur peut se faire promettre le simple ou le double, ou tout autre multiple du prix [1]. A défaut de déclaration à cet égard, le vendeur n'est tenu qu'au simple [2], et la vente est qualifiée *simplaria* [3].

La renonciation au droit de demander la résiliation de la vente en raison de vices rédhibitoires est donc licite. Était-elle usitée dans la pratique des Romains? Un fragment du Digeste, emprunté au jurisconsulte Pomponius, répond à cette question d'une façon décisive : dans les ventes qui ne contiennent pas la stipulation du double en cas d'éviction, il est d'usage d'exclure la résiliation [4]. La tablette du Musée de Leeuwarden contient une application de cet usage : *r(edhibitio)...a(besto)*.

Il est facile d'expliquer pourquoi l'on exclut le droit de résolution dans les ventes *simplariæ*. Si l'acheteur ne juge pas utile de stipuler le double en cas d'éviction, c'est qu'il a confiance dans le vendeur, ou que la chose n'est pas, à ses yeux, une de ces choses précieuses pour lesquelles la stipulation du double est de règle. A plus forte raison doit-on supposer qu'il n'attache pas une importance particulière aux vices que pourrait avoir la chose ; il aura toujours la ressource de demander une diminution du prix ; ou, mieux encore, il s'efforcera d'obtenir une réduction du prix au moment du contrat, en raison des risques qu'il consent à courir. C'est ce qui eut lieu sans doute pour l'achat fait par Gargilius Secundus.

Le prix convenu est peu élevé : 115 *nummi*, ce qui représente une somme de cent francs, s'il s'agit de deniers de 84

1. Ulpien, *Dig.*, XXI, 2, 37 pr.; Paul. *eod.*, 56 pr. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, 465, 4.

2. Javolenus, *Dig.*, XXI, 2, 60 : *Si in venditione dictum non sit, quantum venditorem pro evictione præstare oporteat, nihil venditor præstabit præter simplam evictionis nomine...*

3. Livre de droit syro-romain, éd. Sachau, 1907, p. 192.

4. *Dig.*, XXI, 1, 48, 8 : *Simplariarum venditionum causa, ne sit redhibitio in usu est.*

à la livre. J'ai peine à croire que ce soient des sesterces (*nummi sestertii*), comme le dit M. Boissevain. Il ne peut évidemment pas être question de sesterces considérés comme monnaie de compte ; il s'agirait d'une monnaie effective, de grands bronzes de 4 as ; mais alors le prix serait réduit à vingt-cinq francs, ce qui est peu vraisemblable. Cette conclusion est confirmée par l'observation suivante : on a la preuve que, dans la première moitié du Ier siècle de notre ère, les deniers romains circulaient dans la Frise [1], on n'a jusqu'ici rencontré aucun sesterce dans cette région. On est donc autorisé à croire que, pour les Frisons, les deniers seuls avaient un pouvoir d'achat.

Les 115 deniers, prix d'achat d'un bœuf, sont une somme modérée. Mais le prix est payé d'avance, et l'acheteur renonce à certaines réclamations que le droit autorise après livraison. En fait, il court peu de risques ; il a eu le moyen de se renseigner avant de traiter ; il a pour garants des vétérans du voisinage qui veilleront à l'exécution du contrat.

Après avoir analysé les clauses de la convention, essayons de nous représenter les circonstances dans lesquelles elle a été conclue. Le citoyen romain qui va, avec deux centurions pour témoins, acheter un bœuf chez un paysan de la Frise, est vraisemblablement un fournisseur de l'armée, chargé de la ravitailler en viande fraîche. Il achète des bêtes sur pied, en échelonnant les livraisons suivant les besoins prévus. Dans l'intervalle, il laisse au vendeur la garde et l'entretien

1. On a trouvé dans la Frise, à Feins, en 1880, un dépôt de 52 deniers ; à Onna, en 1884, un autre dépôt de 240 deniers. Les pièces les plus récentes de ces deux trouvailles sont celles de Tibère, frappées en l'an 15 de notre ère. Cf. J. Dirks, *De Vonsten van Onna en Feins*, Leeuwarden, 1886. En août 1850, dans le tertre même de Tzum, village connu par sa très haute tour, on trouva ensemble 13 deniers des Antonins, au lieu dit *Vlaren*, avec des fragments de poterie romaine. Cf. J. Dirks, dans *Congrès international de Numismatique* à Bruxelles, en 1891, *Procès-verb. et Mém.*, p. 370 (citant *Verslag*, 1852-1853, p. 35-38). Je dois ces renseignements à l'obligeance de mon confrère M. Adrien Blanchet. Cf. son livre sur les *Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 256.

du bétail qu'il enverra chercher à la date fixée. La présence à l'acte de deux centurions de légions différentes prouve que des forces importantes sont campées aux environs. L'acheteur pense que la vue de deux officiers fera impression sur les indigènes qui ont du bétail à vendre et qu'il obtiendra de meilleures conditions. Peut-être aussi ces officiers avaient-ils pour mission de s'assurer de l'état du bétail acheté pour la nourriture de la troupe et de vérifier les clauses du contrat. Je suis porté à croire que la clause excluant la résiliation et le droit civil était imposée à l'acheteur par son cahier des charges. L'administration impériale ne devait pas ignorer les abus commis par les fournisseurs des armées. Elle avait intérêt, pour faciliter le ravitaillement des troupes dans les régions occupées, à interdire aux adjudicataires de mécontenter les habitants en soulevant des contestations par pure chicane après livraison du bétail.

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CONSTANTIN LE GRAND,

PAR M. JULES MAURICE.

On peut admettre, en réfléchissant sur la nature et sur la portée de la vie de Constantin par Eusèbe, que l'unité de cette œuvre est réelle, du point de vue de l'auteur. Eusèbe écrit qu'il a pris la résolution de ne raconter que les actes du serviteur de Dieu et du souverain guidé par lui dans ses entreprises (*V. C.*, I, 5, 6, 11). Pourquoi ces titres? Constantin ne pouvait pas être un chrétien pratiquant. Les décisions des conciles s'y opposaient. Le canon 56 du concile d'Elvire interdit l'entrée de l'église aux magistrats municipaux pendant l'exercice de leur charge. Il était défendu aux chrétiens d'assister aux cérémonies païennes, aux spectacles, aux jeux, au théâtre, de s'associer aux fêtes païennes[1]. Com-

1. Canon 5 du concile d'Arles. Lactance, Inst. Div., VI, 20.— Tertullien, dans Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chr.*, t. I, p. 262, l. 9.

ment l'empereur grand Pontife, placé à la tête des collèges sacerdotaux, régulateur du calendrier et des fêtes païennes, légiférant sur la construction des temples, sur l'haruspicine et la magie qu'il autorisait dans des conditions déterminées[1], aurait-il pu être admis au rang des fidèles ? Il devait demeurer, par respect pour les décisions de l'Église, simple catéchumène[2] ou, plutôt encore, chrétien de cœur et de sentiment, suivant la définition du concile d'Elvire antérieur à la paix de l'Église ; en réalisant en son for intérieur cette conversion que le concile d'Ancyre, reprenant l'expression constante de l'Évangile, désigne du nom de Μετάνοια[3].

L'Empereur ne pouvait donc pas s'intéresser au triomphe de l'Église en qualité de fidèle ; il dut le faire à quelque autre titre. Sa conduite a paru, à l'observateur le plus judicieux de cette époque de l'antiquité[4], indiquer qu'à la suite de la bataille du Pont Milvius et de ses succès prestigieux qui assuraient la libération des chrétiens, il pensa avoir été l'objet d'une protection divine. Il crut avoir reçu du Dieu des chrétiens une mission véritable et le titre qui la lui conférait fut emprunté, si l'on en croit Eusèbe, à l'Ancien Testament. C'était une habitude d'esprit constante, parmi les chrétiens des premiers siècles, de comparer les miracles de l'ancienne loi aux événements religieux du jour[5]. Un parallèle s'établit facilement entre l'engloutissement de l'armée de Pharaon dans la mer Rouge et celui de Maxence et de ses troupes dans les eaux du Tibre.

1. Cod. Th., IX, 16, 2 (319).

2. Lenain de Tillemont, *Hist. d. Emp.*, t. IV, note LIX ; J. Dölger, *Die Taufe Konstantins und ihre Probleme*, in *Konstantin der Grosse* ; Freibourg, 1913.

3. Synode d'Ancyre, notamment canon 6.

4. Gaston Boissier, *La fin du paganisme*. Paris, 1908, t. I, p. 34-40.

5. Après la persécution de Dioclétien, le refus du culte de l'empereur, fut comparé au refus des jeunes gens d'adorer la statue de Nabuchodonosor. Cf. Wilpert, *Die Malereien d. Katacomben*. Freiburg, 1903, p. 537.

Constantin se trouvait être, de même que Moïse, le serviteur de Dieu et le conducteur de son peuple. Eusèbe appelle l'empereur le bon et fidèle serviteur ὁ πιστὸς καὶ ἀγαθὸς θεράπων (*V. C.*, I, 6)[1] et dans l'*Histoire Ecclésiastique* (VIII, 9, 2 et 5), il le compare à Moïse. Eusèbe n'était pas seul à penser ainsi. Toute la conduite de Constantin montre qu'il agissait avec une conviction égale, en assurant comme grand pontife la surveillance de la religion païenne et la paix de l'Empire et, comme guide du peuple de Dieu, le triomphe de l'Église. Les chrétiens ne voyaient que cette dernière mission et la rappelaient dans les écrits, par les sculptures et sur les monnaies où paraissait la croix[2]. Constantin y croyait lui aussi, comme l'attestent toutes ses mesures en faveur de l'Église. Dans sa lettre aux évêques à l'occasion du concile de Nicée, Eusèbe lui fait dire que sa principale joie est d'être coserviteur de Dieu avec les évêques, συνθεράπων ὑμέτερος πεφυκέναι (*V. C.*, III, 17).

Dans un autre passage célèbre, Constantin ajoute : « De même que vous avez été établis évêques à l'intérieur de l'Église, je l'ai été pour les choses du dehors. » Ἀλλ' ὑμεῖς μὲν τῶν εἴσω τῆς Ἐκκλησίας, ἐγὼ δὲ τῶν ἐκτὸς ὑπὸ θεοῦ καθεσταμένος, ἐπίσκοπος ἄν εἴην (*V. C.*, IV, 24). On a mal compris ces paroles de Constantin. Les évêques sont constamment désignés comme les serviteurs de Dieu. Constantin est aussi un serviteur, mais il est préposé aux soins extérieurs et non pas à la vie intérieure de l'Église. Le serviteur de Dieu lui était reconnaissant de sa protection. Je n'ai rien entrepris que par votre aide, dit Constantin, élevant sa pensée vers Dieu (*V. C.*, II, 56). Il croyait avec Eusèbe, que dès son enfance et pendant tout son règne, Dieu lui avait fait découvrir les embûches de ses ennemis, ourdies dans le secret des conspirations (*V. C.*, I, 50).

1. Sozomène, *H. E.*, I, 8, confirme Eusèbe.

2. La croix parut en 314 sur les monnaies de Tarragone. J. M., *Numismatique constantinienne*, t. II, p. 254 sq.

Aussitôt après sa conversion, il pensa agir en serviteur de Dieu, en ordonnant aux chrétiens, dans le préambule de l'Édit de Milan qui lui est personnel, de garder la foi de leur secte et de leur religion [1]. Plus tard, après la défaite de Licinius en Orient, il restitua leurs biens aux familles des confesseurs à cause du service fidèle de ces derniers envers Dieu : τῆς περὶ τὸ θεῖον ἕνεκα θεραπείας (*V. C.*, II, 25). La θεραπεία était le service de la maison auquel des hommes libres étaient attachés. Les familles des Hébreux avaient des serviteurs libres [2]. C'est à ceux-là que se rattachaient, dans la maison divine, Jacob, Moïse [3], les confesseurs et Constantin lui-même. Aussi Dieu l'a pris par la main, dit Eusèbe (*V. C.*, II, 28), pour le mener des rivages de la mer de Bretagne et des pays où le soleil se couche jusqu'aux extrémités de l'Orient.

Les œuvres d'Eusèbe ne furent traduites par Rufin et connues en Occident qu'un siècle plus tard. Ce ne furent donc pas elles qui inspirèrent les sculpteurs des ateliers officiels d'Arles et de Rome, pendant la période constantinienne, et nous pouvons admettre qu'ils exprimèrent une croyance commune à beaucoup de chrétiens et autorisée par l'empereur lorsqu'ils représentèrent sur les sarcophages la scène de l'engloutissement de Pharaon et de son armée et du salut de Moïse, le grand serviteur de Dieu [4], comme symbolique de la victoire de Constantin au Pont Milvius et de l'engloutissement de Maxence et de son armée dans le Tibre [5]. Quelques-unes de ces sculptures sont parmi les meilleurs morceaux de la Renaissance

1. J. M., *Bulletin de la S. N. des Antiquaires de France*, 1913, p. 350 et suiv.

2. Ewald, *Die Propheten des ant. Bundes*, t. II, p. 404 s.

3. Isaïe XLI, V ; Exode XV.

4. Nombres XII, 6-8.

5. Gélase de Cyzique, *Hist. du concile de Nicée*, dans Migne, *P. G.*, t. 85, p. 1205, présente aussi ce parallèle.

constantinienne [1]. Ce qui prouve bien qu'il s'agissait pour les contemporains de Constantin de représenter la victoire du Pont Milvius, c'est que d'une part aucun de ces monuments ne semble antérieur au triomphe de l'Église [2]; d'autre part, que des sculpteurs postérieurs, ayant conservé la tradition de leurs devanciers, introduisirent le monogramme constantinien sur le tambourin de Miriam chantant le cantique de l'Exode (xv, 1 à 11 et 21) [3]. Les Byzantins se rappelèrent les souvenirs de la grande époque qui est à l'origine des deux civilisations d'Occident et d'Orient et mirent en parallèle la croix de Constantin et la verge avec laquelle Moïse fit sortir l'eau vive du rocher. Celle-ci était conservée, suivant Codinus, dans le palais de Constantinople et portée dans les cérémonies impériales [4].

La double mission de Constantin empereur romain et grand pontife d'une part et serviteur du Dieu des chrétiens d'autre part, se révèle particulièrement dans son activité législative. Je ne rappellerai ni les édits, rescrits et lettres en faveur de l'Église, ni les Constitutions impériales s'adressant à tous les sujets de l'Empire, païens comme chrétiens. Mais je signalerai la preuve de la mission chrétienne que Constantin s'était reconnue dans la transformation du droit romain au IVe siècle. Des principes nouveaux s'y font jour. La faveur du pauvre, du faible, du déshérité venue de l'Evangile apparaît dans la législation d'un empire aristocratique. Le juge est averti de prêter l'oreille aux pauvres comme aux riches [5]. Les

1. E. Becker, Protest gegen den Kaiserkult u. Verherrlichung d. Sieges am Pons Milvius, in *Konstantin d. Grosse u. seine Zeit*. Freibourg, 1913, p. 168-190. Pératé, *L'archéologie chrét.*, fig. 207, représente l'une des meilleures sculptures dont Becker indique vingt répliques.

2. Cf. de Waal, in *Krauss' R. E.*, II, 388. — Des mélanges de décoration païenne de style alexandrin et de sujets chrétiens caractérisent la Renaissance constantinienne. Le type de Moïse imberbe semble s'y rapporter.

3. Un exemple en est fourni par le sarcophage de Saint-Louis, à Metz.

4. D'après Constantin Porphyrogénète, *Livre des Cérémonies*.

5. C. Th., I, 7. 1.

pupilles, les veuves, les malades, les pauvres peuvent, à leur choix, traîner devant la justice impériale ou appeler à leur forum leurs adversaires riches et puissants [1]. Le nouveau droit, en opposition avec l'ancien qui recherchait l'intérêt de la cité, s'occupe surtout de celui de la famille. Entourer de respect les parents et en particulier la mère [2], protéger les mineurs, les pupilles [3], telles sont les principales préoccupations du législateur qui favorise la moralité même dans les familles d'esclaves [4]. Mais la plus grande réforme est assurément le développement de la responsabilité collective dans les grands ordres de l'État ayant l'Empereur à leur tête.

La croyance à la responsabilité de la personne morale en son for intérieur et devant Dieu est d'origine chrétienne; les débats de la conscience morale individuelle (testimonium, reddente conscientia) sont complètement décrits dans saint Paul [5]. Constantin fit reposer sur le principe de la responsabilité morale individuelle celui de la responsabilité collective des membres des ordres privilégiés de l'Etat; car, ayant rattaché à lui toute la noblesse de fonctions, de titres et d'honneurs, il se sentit, comme le premier d'entre eux, comptable de leurs vertus professionnelles et morales : *Ipse me vindicabo*, dit-il, pour le cas de manquements prouvés qui ternissaient la gloire ou l'honneur de sa noblesse [6].

1. C. Th., I, 22, 2.
2. C. Th., II, 24. 2 et VI, 1 de 321. Constantin assure ce respect de la mère par le partage des biens; Cod Just., V, 26, 1 (320), il interdit toute concubine à l'homme marié ; Cod Th., III, 16, 1 (331), il limite les cas de divorce.
3. Cod. Th., III, 19, 1 et Cod. Just., V, 37, 20, il défend les biens des mineurs contre les mères qui se remarient.
4. Cod. Th., IX, 12, 2 (326) et II, 25, 1. Le maître doit respecter les liens de famille des esclaves.
5. Saint Paul, Ep. Rom., II, 19. — Sénèque croyait à l'inspiration divine de la conscience : Veri boni aviditas unde subeat : ex bona conscientia et an decus (bona conscientia prodire vult et conspici), *ep.* 97, 12.
6. Cod. Th., IX. 1, 14. Toute la grande législation de 331 exprime la même pensée.

Lactance avait exprimé, dans les « Institutions Divines », les vertus que les chrétiens réclamaient des juges et des nobles : (Nemo egregius nisi qui bonus et innocens fuerit, nemo clarissimus nisi qui opéra misericordiæ largiter fecerit; nemo perfectissimus qui omnes gradus virtutis impleverit) [1]. La miséricorde, la charité, le désintéressement dans l'accomplissement des fonctions publiques, furent exigés par l'empereur chef de la noblesse, au même titre que les vertus professionnelles que le stoïcisme réclamait des magistrats, la probité, l'honnêteté, la science, la patience et la prudence [2]. Les assemblées provinciales furent autorisées à contrôler l'intégrité ou la vertu des juges [3].

Un principe nouveau était né de la rencontre de ceux de justice et d'équité qui avaient transformé le droit romain sous l'influence de la philosophie grecque avec celui de la responsabilité morale d'origine chrétienne dont il vient d'être question. Il correspondait à notre honneur [4]. Il se trouvait placé à la base de l'organisation de la noblesse constantinienne comme le fondement du nouvel édifice social, et pour faciliter la transformation de l'Empire, de nombreux chrétiens étaient admis dans les rangs de la nouvelle noblesse. C'est pourquoi Eusèbe, énumérant les dignités accordées par Constantin à de nombreux personnages, met la multiplication des titres et dignités au nombre des œuvres du serviteur de Dieu [5]. C'est ainsi, dit-il, après l'avoir expliqué, que tous les peuples de la terre étant menés par un bon pilote, tous reconnaissaient avec joie le gouvernement du serviteur de Dieu : τὴν ὑπὸ τῷ θεράποντι τοῦ θεοῦ πολιτεῖαν ασπαζομένων (*V. C.*, IV, 4).

1. Lactance, *Inst. div.*, V, 14 ; Monceaux, *op. cit.*, p. 303, date les *Inst. div.* de 307-311.

2. Voir les lettres de Pline à Trajan, et également lib. 6, ep. 2.

3. Cod. Th., I, 71, et C. Jur., I, 40, 3.

4. Voir, sur l'honneur, Dalloz, *Jurisprudence générale*, t. I, p. 158-159.

5. Les Nobilissimes, et les Patrices étaient de la famille ou avaient une parenté fictive avec l'empereur. Sozomène, *H. E.*, VIII, 7 ; les comtes des trois ordres créés par Constantin devaient avoir son estime et sa confiance.

Constantin, en approchant de sa mort, voulut se réunir complètement à l'Eglise, et les décisions qu'il prit, ainsi que les actes qui suivirent sa mort, confirment l'interprétation qui vient d'être donnée de sa position religieuse. Pour recevoir le baptême [1], il quitta la pourpre impériale qu'il ne voulut plus revêtir ensuite, οὐκ ἔθ' ἁλουργίδος ἐπιψαῦσαι θελήσας (*V. C.*, IV, 62). La *purpura* était à cette époque l'expression même de la puissance impériale [2]. Constantin cessa donc de régner en déposant la pourpre. Le serviteur de Dieu avait fait place au fidèle complètement réuni à l'Eglise par la régénération des eaux du baptême, mais celui-ci ne gardait plus que l'honorariat de l'empire inaliénable.

Ses fils régnaient à titre de Césars; leurs monnaies, qui signalent un interrègne, furent frappées pendant plusieurs mois après sa mort avec le titre de Césars [3]. Quant à lui, le baptême lui ayant permis de franchir en un instant tous les degrés de la pénitence [4], il ne voulut plus porter qu'une robe blanche et projeta, dit Eusèbe (*V.C.*, IV, 62), de conformer sa vie aux volontés de Dieu et d'assister aux cérémonies de l'Eglise avec les fidèles. Il n'avait jusqu'alors prié que dans un oratoire retiré (*V. C.*, IV 16, 22) ou sous une tente portative [5] ou peut-être dans une loge attenante à une église. Son corps ne fut plus revêtu de la pourpre qu'après sa mort. C'est qu'alors cette dépouille joua le rôle representatif des deux fonctions de la plus grande partie de sa carrière impériale. C'est ce qu'illus-

1. A Anchyron près de Nicomédie, peu de temps avant sa mort ; cf. Dölger, Die Taufe Konstantin's, dans *Konstantin d. Grosse*, Freiburg, 1913, qui confirme Mgr Duchesne.

2. Ammien Marcellin, XXI, 9, 8. Ruinart, *Acta martyr. selecta*. Ratisbonne, 1849, p. 612, passion de Jovianus et Herculianus : « ne quid contra purpuram ...faceremus. »

3. *Num. constantinienne*, t. II, p. 546, t. III, p. 280.

4. Canon 6 du Synode d'Ancyre.

5. Sozomène, *H. E.*, I, 8.

trèrent les monnaies du Divus Constantinus Pater Augustorum, c'est-à-dire de l'empereur, grand pontife, mais vers lequel descendait une main céleste manifestant l'appui que Dieu avait prêté à son serviteur dans ses entreprises [1].

Cependant les hommages de toute sa noblesse et de tout l'Empire s'adressaient à son tombeau sous la forme de l'adoration nouvelle. Celle-ci était due à l'empereur [2]. Le serviteur de Dieu reposerait au milieu des apôtres. Pendant ce temps, les Césars régnaient sous la protection du grand passé de leur père et en abusaient pour se partager l'Empire par la force.

LIVRES OFFERTS

M. Élie Berger offre à l'Académie un nouveau fascicule de son ouvrage en cours de publication, *Les Registres d'Innocent IV*, publiés ou analysés d'après les manuscrits du Vatican et de la Bibliothèque nationale. Tome IV. Index (suite). Feuilles 33 à 65; pages 257 à 516 (Paris, 1919, gr. in-8°).

M. Havet présente de la part de l'auteur, M. Albert C. Clark, professeur à Oxford, un ouvrage intitulé *The Descent of Manuscripts* (1918, xv-464 p., in-8°) :

« Quand un ms. omet un groupe de mots dans certaines conditions, il est à présumer que le groupe de mots formait une ligne du modèle. En partant de ce principe, M. Clark avait pu, en 1914, éclairer d'une lumière tout objective l'histoire philologique d'un texte grec sacré (*The primitive Text of the Gospels and Acts*).

« Le même principe jette du jour sur la filiation des mss. Si, dans un même texte, deux séries d'omissions sont attestées par les comptages de lettres, c'est que deux ancêtres du ms. conservé avaient des linéations différentes; les deux ancêtres peuvent donc être définis et distingués. Si, à côté des omissions, il y a une insertion (la faute inverse), la nature particulière de la faute se révèle par son

1. V. const., t. II, p. 548; V. C., IV, 73.
2. Cod. Th., VI, 8, 1; Cod. Just., XII, 5; V. C., IV, 67.

étendue, qui n'est plus la même. Bien suivies, les conséquences du principe vont très loin. Elles fournissent à la critique des conclusions pratiquement utiles. Elles illuminent la méthode de la façon la plus intéressante. Il leur arrive de vérifier, une fois de plus, par l'expérience, certaines propositions du calcul des probabilités.

« M. Clark dans son nouvel ouvrage, beaucoup plus considérable que le précédent, a fait beaucoup de comptages de lettres, et ce n'a pas été un vain travail. Il a appliqué sa méthode, avec la même précision et avec le même succès, à beaucoup de textes latins et à quelques textes grecs. Sa minutie et sa patience seraient en elles-mêmes très méritoires ; elles ont été mises au service d'une extrême sagacité. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 4 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts fait savoir que MM. Déchenaud, Redon et Lemonnier sont désignés pour faire partie de la Commission d'études du projet de protection des monuments historiques en temps de guerre présenté par la Société néerlandaise d'archéologie.

A propos de la correspondance, M. Omont annonce le don récent, fait à la Bibliothèque nationale par Madame la comtesse de Charencey, d'une vingtaine de manuscrits en différentes langues anciennes du Mexique et de l'Amérique centrale. Ces manuscrits, dont on sait la rareté et l'intérêt philologique, avaient été recueillis par M. le comte de Charencey lors de la dispersion des bibliothèques de deux américanistes connus, Brasseur de Bourbourg et Alphonse Pinart.

M. Pottier analyse une lettre de M. F. Mouret sur les derniers résultats de ses fouilles d'Ensérune, près de Béziers. Les photographies qui accompagnent cette lettre en forment le commentaire illustré et éclairent l'importance de ces trouvailles. Quatre catégories céramiques attirent spécialement l'attention : 1° celle des vases d'importation grecque, cratères de style

attique appartenant aux séries connues du IVe siècle qui permettent de dater avec certitude l'ensemble de la nécropole ; 2° celle des vases de fabrique italiote et principalement campanienne, composée de skyphos et cratères décorés de feuillages, de plats à ornements estampillés du IIIe siècle ; 3° celle des vases ibériques, probablement importés d'Espagne, remarquables par un décor linéaire et pseudo-mycénien, dont l'aspect primitif avait tout d'abord trompé sur la date véritable de ces produits céramiques, mais que l'on s'accorde aujourd'hui à placer aux environs du IVe et du IIIe siècle ; 4° celle des vases en argile noire ou grise, sans décor ou avec décor géométrique au trait blanc, qui paraissent être indigènes, mais parmi lesquels on peut sans doute admettre aussi l'importation de vases de *bucchero nero*, venus d'Étrurie. Enfin une catégorie nouvelle est aujourd'hui représentée par l'heureuse découverte d'une figurine en terre cuite, assez endommagée : on y reconnaît un type hellénique, une femme drapée, dans l'attitude assise, le bras gauche pendant, la main droite reposant sur le genou droit et tenant sans doute un accessoire (patère ? fleur ? oiseau ?). D'après l'argile, M. Mouret pense qu'elle a été faite sur place. Mais le moule d'où elle est sortie doit être d'importation grecque ; ce type de déesse, avec variantes, nous est bien connu par plusieurs modèles trouvés dans les pays grecs et appartenant aux créations du Ve siècle, répétés par tradition aux époques suivantes. C'est un précieux document sur l'active pénétration de l'art hellénique dans la Gaule préromaine.

M. Haussoullier, au nom de la Commission des travaux littéraires, propose à l'Académie d'accorder une subvention de 1.500 francs à M. l'abbé Carrière.

Chargé de préparer la publication des *Pouillés* de la province ecclésiastique de Mayence, M. l'abbé Carrière emploiera cette subvention à des recherches dans les archives et bibliothèques de l'Alsace et des pays rhénans.

Le Président annonce en ces termes la mort de M. Radloff, correspondant étranger de l'Académie :

« Messieurs,

« L'Académie a été frappée d'un nouveau deuil dans la per-

sonne de son plus ancien correspondant étranger, M. Wilhelm Radloff, dont la mort, récemment survenue à Pétrograd, semble due, en grande partie, à la gêne et aux privations endurées pendant la période révolutionnaire. Élu en 1885 membre ordinaire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il nous appartenait, comme correspondant, depuis 1889. C'était un orientaliste éminent, qui a beaucoup produit, beaucoup fait pour la connaissance des langues turco-tatares. Il s'était d'abord attaqué à la littérature populaire des peuplades turques de la Sibérie ; elle lui avait fourni la matière de nombreuses publications. Chargé par le gouvernement russe de missions successives dans la Haute-Mongolie, il y recueillit des inscriptions en caractères inconnus, dont l'existence avait été signalée par des voyageurs. Un de nos membres associés, M. Thomsen, de Copenhague, parvint à déchiffrer quelques-uns de ces documents qui révélèrent une langue turque ancienne, apparentée au turc oriental et au turc osmanli. Grâce à cette clef et à ses recherches personnelles, M. Radloff se livra, de son côté, à un déchiffrement dont les résultats sont exposés dans son ouvrage intitulé *Les anciennes inscriptions vieux-turc de la Mongolie* (1894). Quelques années auparavant, il avait publié le facsimilé d'un poème en langue turque, le *Kudat-ker Bilik*, dont il donna plus tard une transcription critique et une traduction. Il faut encore signaler parmi ses œuvres principales un *Dictionnaire comparatif* de toutes les langues formant le groupe linguistique turco-tatare, en 4 volumes, dont la publication, commencée à Pétersbourg en 1890, n'a pris fin qu'au début de la guerre mondiale.

« M. Radloff a fourni une longue et féconde carrière linguistique ; les études orientales perdent par sa mort un de leurs représentants les plus autorisés. J'ajouterai, d'après des témoignages dignes de foi, que l'homme, chez lui, égalait le savant. Notre confrère M. Louis Leger, qui le rencontra à Kazan en 1872, n'a pas perdu le souvenir de son aimable et bienveillant accueil. »

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Héron de Villefosse. — M. Paul Monceaux est élu par 20 voix.

M. Prosper Alfaric lit une note concernant les fragments d'un

manuscrit latin communiqués par M. H. Omont à l'Académie des inscriptions dans la séance du 19 juillet 1918.

Il s'attache d'abord à montrer que ce texte, dans lequel dom Wilmart avait cru reconnaître une critique du manichéisme se présente plutôt comme une apologie de la foi manichéenne. Plus précisément, c'est une justification du précepte imposé aux auditeurs de donner aux élus une assistance matérielle en échange de biens spirituels. Une première partie établit cette règle sur plusieurs passages de l'Évangile. Une seconde répond à une objection tirée d'un texte paulinien en invoquant d'autres passages de l'apôtre qui plaident en faveur de la même doctrine. Non seulement l'interprétation proposée cadre avec les fragments conservés, mais encore elle permet souvent d'en combler les lacunes.

M. Alfaric en conclut que le texte pourrait bien venir de Mani lui-même. Celui-ci était avec Adimante, qui paraît devoir être mis hors de cause, la seule autorité dont se réclamaient les manichéens d'Afrique. Son style offre d'ailleurs quelque ressemblance avec celui du manuscrit. D'autre part, les fragments ne semblent se rattacher à aucun des grands ouvrages de Mani. Ils appartiennent donc, selon toute apparence, au recueil de ses lettres. De fait, parmi ces dernières, dont les titres nous ont été conservés par An Nadim, plusieurs traitent de la « dîme » ou des « donations religieuses », c'est-à-dire des aumônes que les auditeurs étaient tenus d'apporter aux élus.

MM. Monceaux, Salomon Reinach et Franz Cumont présentent quelques observations.

M. Maurice Besnier, professeur à l'Université de Caen, examine les textes de Pline l'Ancien relatifs au travail des mines en Italie sous la République. Un règlement des censeurs limitait à 5.000 le nombre des ouvriers employés à l'extraction de l'or dans le pays des Victimuli en Cisalpine ; un sénatus-consulte défendait toute exploitation minière dans l'Italie péninsulaire. Les deux mesures ont dû être prises à la même époque, au temps des Gracques, et pour les mêmes raisons. Ces dispositions restrictives ou prohibitives avaient pour but d'empêcher la formation de grosses agglomérations d'esclaves trop près de Rome au

moment des guerres serviles, de porter un coup sensible à la puissance financière des publicains, fermiers des mines, et d'orienter vers les riches gisements métalliques de l'Espagne, récemment conquise, l'activité des Italiens.

MM. Cumont, Fournier et Théodore Reinach présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le dernier ouvrage de M. Héron de Villefosse, intitulé: *L'ivoire de Peiresc* (extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LXXV; Paris, 1919, in-8°).

M. Schlumberger offre à l'Académie une étude dont il est l'auteur, intitulée: *Jean de Châteaumorand, un des principaux héros français des arrière-croisades en Orient à la fin du XIVe siècle et à l'aurore du XVe* (Paris, 1919, 8°).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, de la part de l'auteur, M. Paul Masson, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, un ouvrage important dont le titre est le suivant : *Éléments d'une bibliographie française de la Syrie* (un vol. gr. in-8° de 528 pages). Le cadre de ce vaste recueil avait été présenté au Congrès français de la Syrie qui se tint en janvier dernier à Marseille, et la publication est faite sous les auspices et aux frais de la Chambre de Commerce de Marseille. Cette bibliographie contient la nomenclature de tous les ouvrages ou articles publiés jusqu'ici en France ou en français sur la géographie, l'ethnographie, l'histoire, l'archéologie, les langues, les littératures, les Religions de la Syrie et des régions avoisinantes, à toutes les époques de l'histoire. L'auteur a déployé dans la rédaction de ce répertoire une érudition et un zèle au-dessus de tout éloge. Il fallait se hâter, étant données les circonstances politiques, puisque le but essentiel à atteindre était de montrer quelle a été jusqu'ici l'activité scientifique de la France en Syrie. Six mois ont suffi à M. Paul Masson pour rédiger et imprimer son volumineux travail. C'est une bibliographie méthodique, dans

laquelle chaque division représente une branche de la science. Un index alphabétique des auteurs et un index méthodique des matières facilitent les recherches et les rendent rapides. Aux éloges qu'on doit à M. Paul Masson, il convient d'ajouter des remerciements à la Chambre de Commerce de Marseille, à son Président M. Adrien Artaud et à son Secrétaire général M. Henri Brenier pour l'ardeur qu'ils mettent ainsi, sans compter, à réaliser les vœux formulés par le Congrès marseillais du mois de janvier. »

SÉANCE DU 11 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Directeur des Monnaies adresse à l'Académie les modèles en plâtre de la plaquette « Victoire et Paix », afin de lui permettre d'établir le texte des inscriptions.

La commission des médailles se réunira à cet effet la semaine prochaine.

M. Théodore Reinach communique à l'Académie un important papyrus grec du Musée de Berlin au verso duquel sont inscrits cinq petits fragments de musique grecque. Ce papyrus a été publié en phototypie et facsimilé par l'Académie de Berlin, mais sans aucune tentative de l'interpréter ou de le transcrire en notation moderne.

M. Reinach a entrepris d'effectuer cette traduction et la restitution du texte poétique mutilé par une grande déchirure. Il donne connaissance à l'Académie du résultat de son travail et fait exécuter sur la flûte les mélodies ainsi ressuscitées.

M. Clermont-Ganneau fait la communication suivante :

« Je viens de recevoir du R. P. Vincent, du couvent de Saint-Étienne à Jérusalem, une lettre contenant quelques nouvelles informations sur la mosaïque à inscription juive, — découverte à 'Aïn Doûq, près de Jéricho, — dont j'ai entretenu l'Académie au mois de mars dernier [1].

1. Voir *supra*, p. 87 et suiv., la notice détaillée que j'ai consacrée à ce monument.

« C'est, on se le rappelle, grâce à une photographie prise par le major Furber au moment même de la découverte due à l'éclatement opportun d'un obus turc tombé dans les tranchées anglaises, que j'avais pu déchiffrer et traduire ce curieux texte appartenant à une antique synagogue.

« Le R. P. Vincent, ayant eu l'occasion d'aller dernièrement à Jéricho avec notre correspondant le R. P. Lagrange et un officier anglais, a fait, de l'inscription et de la mosaïque, des relevés excellents que je suis heureux de pouvoir placer sous les yeux de la Compagnie. J'y joins, pour faciliter la comparaison, la reproduction de la photographie sur laquelle j'ai travaillé, reproduction qui a été exécutée pour illustrer ma communication [1].

« Le R. P. Vincent a fait de cette inscription une étude qui sera publiée dans la *Revue biblique* et dont il veut bien me faire connaître les conclusions. Sa lecture et sa traduction s'accordent en général avec celles auxquelles je m'étais arrêté ; elles en diffèrent toutefois sur quelques points où, à mon avis du moins, et comme j'essaierai de le montrer à une autre occasion, la sagacité du savant Dominicain semble avoir été mise en défaut.

« Le grand intérêt du travail du R. P. Vincent consiste dans un plan général du pavement de mosaïque, ou plutôt de ce qui en subsiste. Ses dessins consciencieux nous permettent de nous faire maintenant une idée de la partie décorative dont il était difficile de se rendre un compte exact, la photographie du major Furber ne reproduisant guère que le champ de l'inscription hébraïque. On y reconnaît nettement, à gauche de celle-ci, un grand lion, passablement mutilé, et un bras humain appartenant à un personnage dont le reste est entièrement détruit.

« La figuration d'êtres vivants, et en particulier d'un être humain, dans un pareil lieu de culte est quelque peu inattendue ; elle montre qu'en tout cas les préventions des Juifs contre certaines formes d'art n'étaient pas aussi absolues qu'on l'admet souvent, et qu'elles le sont, par exemple, chez les Musulmans. A première vue, l'animal représenté dans notre mosaïque pourrait faire penser au lion symbolique de la tribu de Juda ; mais, tout bien considéré, j'inclinerais plutôt à reconnaître

1. Cf. *supra*, p. 89.

ici la scène de Daniel dans la fosse aux lions, traitée selon la manière traditionnelle si populaire dans l'art chrétien : Daniel debout, vu de face, les bras à demi étendus dans la pose rituelle de l'orant ; à droite et à gauche, les deux fauves — dont l'un totalement disparu — vus de profil et symétriquement tournés vers lui.

« Les autres éléments décoratifs présentent certains détails qui rappellent singulièrement ou, si l'on préfère, font pressentir les motifs favoris des mosaïstes byzantins ; on remarquera notamment le lapin, ou lièvre, à rapprocher des mêmes rongeurs figurant, entr'autres, dans les mosaïques de Qabr Hiram (région de Tyr) et de Chellâl (région de Gaza).

« Je reviendrai ailleurs sur le côté proprement archéologique de la question. Je me bornerai aujourd'hui à faire remarquer que ces nouvelles indications, fournies par la partie figurée de la mosaïque, s'accorderaient assez bien avec deux des conclusions auxquelles j'étais arrivé dans la première étude faite sans leur secours : 1° date relativement basse de la mosaïque ; 2° exécution de celle-ci due peut-être à quelque communauté juive plus ou moins orthodoxe, voire judéo-chrétienne ».

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1919 ; LU DANS LA SÉANCE DU 11 JUILLET 1919.

Messieurs,

Je veux espérer qu'aujourd'hui pour la dernière fois j'aurai à déplorer devant vous les difficultés de toute sorte, financières et matérielles, auxquelles se heurtent nos publications. Il est permis d'espérer que les choses vont peu à peu rentrer dans l'ordre, les impressions comme tout le reste.

Il vous a été distribué depuis le début de l'année le mémoire de M. Foucart sur *le Culte des héros chez les Grecs*. Celui de M.

Dieulafoy sur *La mosquée d'Hassân* va être tiré. J'ai envoyé à l'imprimerie un autre mémoire de M. Foucart sur *Un décret athénien de l'année 411 relatif aux combattants de Phylé.*

J'ai, de même, donné à imprimer, pour les *Mémoires des savants étrangers à l'Académie*, un travail de M. Bonnel de Mézières : *Recherches sur l'emplacement de Tekrour et de Ghana*; l'impression en est terminée (6 feuilles) ; et pour les *Notices et extraits des manuscrits*, une très grosse notice de M. Blochet sur *Plusieurs manuscrits persans de la collection Marteau à la Bibliothèque nationale*. L'impression en est à peine commencée.

Pour nos autres publications, voici où nous en sommes :

1° *Histoire littéraire de la France*. L'article de M. Thomas sur Bernard Gui a été mis en pages à la suite de celui de feu Viollet, qui ouvre le volume ; le bon à tirer en sera donné d'ici peu. Aux deux articles mentionnés dans le dernier rapport comme étant en placards sont venus s'ajouter les suivants : *Pierre Gencien*; *Jordan Catala* ; *Watriquet* ; *Jean de Condé* ; *Raimond Béquin* ; *Gefroi des Nés, dit de Paris* ; *Anonyme, auteur du Tombel de Chartreuse* ; *Jean d'Anneux* ; *Barthélemy Fléchier* ; *frère Séguin*; *Vidal du Four* ; *Jean de Bassoles* ; *Arnaud Roiard*, par M. Langlois ; *Pierre Jacobi d'Aurillac* et *Jean Faure*, par M. Fournier; *Jean Pitart*, par M. Thomas. Six autres articles ont été lus en Commission et envoyés à la composition : *Durand de Saint-Pourçain*, *Thomas de Bailly*, *Pierre de Compalay*, *Nicolas de la Horbe*, *Thomas le Miesier*, *Jacques Fouquier*, par M. Langlois ; *Jesselin de Cassagnes* et *Guillaume du Cuin*, par M. Fournier.

2° *Chartes et diplômes* de l'époque carolingienne.

Le texte du *Recueil des actes de Pépin I et de Pépin II* rois d'Aquitaine, par M. Léon Levillain, est entièrement mis en pages ; il forme trente-sept feuilles. Les dix-sept premières feuilles sont en 2ᵉ épreuve ; les feuilles suivantes en première épreuve. Un deuil cruel qui a frappé M. Levillain en a retardé la correction.

Quant au *Recueil des actes des rois de Provence*, par M. Poupardin, depuis notre dernier rapport la table alphabétique des noms de lieu et de personne et des mots techniques a été imprimée en placards et corrigée. Il ne reste plus qu'à mettre

cette table en pages pour que le volume soit achevé. On peut donc espérer que les exemplaires seront distribués au début de l'année 1920.

M. Lauer, récemment démobilisé, s'est remis avec ardeur à la publication du *Recueil des actes de Charles le Simple.* M. Labande nous promet l'achèvement du manuscrit des *Actes des rois Eudes et Raoul* pour l'an prochain. Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit par moi dans mon rapport de janvier à propos des *Actes de Philippe Auguste* et des *Actes d'Henri II.*

3° *Pouillés.* Le recueil des *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, confié à notre auxiliaire M. Étienne Clouzot, continue d'avancer rapidement.

Nous avons donné le bon à tirer de l'introduction (21 feuilles) et du texte entier (39 feuilles). Le manuscrit de la table alphabétique, comprenant environ 15.000 fiches, a été envoyé à l'imprimerie dans les premiers jours du mois de juin dernier.

En ce qui touche le recueil des *Pouillés de la province de Bourges*, notre collaborateur M. Robert Latouche, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, récemment démobilisé, a dû, à cause des nombreuses occupations professionnelles qui lui incombent à sa rentrée dans le dépôt d'archives dont il a la direction, renoncer à poursuivre ce travail. Comme, d'autre part, il importe de ne pas laisser en suspens un volume dont sept feuilles sont tirées, la Commission des chartes et diplômes se préoccupe de chercher un successeur à M. Latouche, tout en regrettant d'être privée momentanément de la collaboration d'un érudit des services de qui elle n'avait qu'à se louer. Elle croit être à même de proposer, avant peu, à notre choix un archiviste paléographe que ses études antérieures désignent pour reprendre la suite du travail.

Enfin, la Commission des chartes et diplômes a soumis à la Commission des travaux littéraires un projet de recueil des *Pouillés de la province de Mayence*, laquelle comprenait, outre le diocèse de Mayence, les diocèses de Strasbourg, de Spire et de Worms. La rédaction en serait confiée à M. l'abbé Carrière, ancien collaborateur d'Auguste Longnon, qui l'a aidé dans la composition du recueil des *Pouillés de la province de Trèves ;* M. Carrière a même achevé ce recueil après la mort de notre regretté confrère.

4° *Obituaires*. L'éditeur du t. IV des *Obituaires* (*province de Sens, diocèse de Troyes*), M. Boutillier du Retail, est maintenant démobilisé et vient de reprendre ses fonctions d'archiviste de l'Aube, à Troyes. Il nous promet l'achèvement prochain de la table de ce volume dont le texte, en grande partie imprimé par notre regretté confrère A. Longnon, est depuis si longtemps sous presse.

Un autre de nos collaborateurs, M. Jacques Laurent, qui avait dû interrompre en 1914 la préparation du t. V des *Obituaires* (*province de Lyon*), est également démobilisé et nous promet pour le début d'octobre la première partie de la copie de ce nouveau volume.

5° *Corpus inscriptionum semiticarum*. Pour la partie himyarite, le P. Scheil espérait pouvoir établir rapidement l'Atlas correspondant au 3e fascicule du t. II, lequel est imprimé et tiré depuis plus d'un an.

L'héliograveur s'est occupé de composer les planches ; mais certaines photographies nécessaires n'ont pu encore lui être fournies par le Musée Britannique, les originaux n'ayant pas été retirés de l'abri où, par précaution, on les avait remisés durant la guerre. Des démarches ont été faites pour hâter la solution.

Entre temps, le manuscrit d'un nouveau fascicule a été livré à l'impression.

Rien de nouveau pour la partie phénicienne. Notre confrère M. l'abbé Chabot, au cours d'une mission à Carthage et en Tunisie, a revu sur place un grand nombre de textes.

L'Imprimerie nationale a rendu entièrement corrigés tous les placards des inscriptions palmyréniennes ; elle a, de plus, composé dix nouveaux placards. Dès que les estampages attendus de Jérusalem, ainsi que je l'ai expliqué dans mon dernier rapport, et dont l'envoi est annoncé, seront parvenus à l'Institut, on s'occupera de la mise en pages de ces placards.

Les huit premières feuilles du t. IV du *Répertoire d'épigraphie sémitique* sont bonnes à tirer.

La marche du *Journal des savants* est régulière. Il n'en est pas de même de nos *Comptes rendus*, pour lesquels le retard est considérable, malgré tous les efforts de M. Dorez. Le fascicule de novembre-décembre 1918 est prêt. Celui de janvier-février

1919 est bon à mettre en pages. Le manuscrit des séances de mars est imprimé. A partir du 1er avril, plus une ligne ; depuis le 17 mai, plus un seul envoi d'épreuves. L'imprimeur déclare qu'il est aux prises avec les plus grandes difficultés et que ses ateliers, au lieu de se reconstituer, se désorganisent de plus en plus. Si les choses continuent à aller ainsi, dit-il, il lui deviendra presque impossible de s'occuper des travaux d'érudition.

Le tome XXIII des *Mélanges Piot* est entièrement imprimé ; il comprendra environ 200 pages et 19 planches. Il paraîtra d'un seul coup. On s'occupera, dès qu'il sera achevé, de composer le tome XXIV, en essayant de regagner le temps perdu par suite des circonstances.

Je me suis occupé de voir si l'on pouvait remettre en train les publications patronnées par l'Académie, qui ont été interrompues depuis 1914.

Pour *l'Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, dont il reste deux livraisons de planches à donner, il faut encore attendre avant de pouvoir exécuter les photographies nécessaires dans les musées de France ou d'Algérie.

Le recueil des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* pourrait être repris si l'imprimeur et l'éditeur s'y prêtaient. Là est l'incertitude. Quant au premier volume des *Inscriptions grecques chrétiennes*, il est presque entièrement composé ; quelques feuilles même sont ou tirées ou bonnes à tirer. Le travail va reprendre régulièrement.

Enfin un nouveau fascicule des *Mélanges d'archéologie orientale* est imprimé. La publication n'en est retardée que par des difficultés matérielles.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie au nom de M. Toutain une étude sur *le Rite de la plantation du clou étudié principalement dans l'antiquité romaine* (extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXXV ; Paris, 1919, in-8°).

M. Adrien Blanchet fait hommage de trois opuscules ou articles dont il est l'auteur : *Les sarcophages de Charles IX à Pont-Saint-Esprit* (extrait de la *Revue des Études anciennes*, t. XXI, n° 3, juillet-sept. 1918); *Note sur un talisman gnostique trouvé à Saléon* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1918); *Le rôle historique des enceintes romaines des villes françaises. Étude sur l'influence des invasions germaniques du IIIe siècle* (extrait de la *Vie Urbaine*, 1919).

SÉANCE DU 18 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Guiguès, professeur à la Faculté française de médecine et pharmacie de Beyrouth (Syrie), dont la bibliothèque a été pillée par les Turcs, demande la concession du *Traité des simples d'Ibn el Beithar* (*Notices et Extraits*, t. 23, 25 et 26). — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet le vœu émis par la Société historique algérienne, tendant à ce que le prochain Congrès international d'archéologie ait lieu à Alger, et le désir exprimé par cette Compagnie qu'une intervention soit faite auprès de l'Académie des inscriptions et belles-lettres « pour que l'idée de ce Congrès, dès maintenant reprise, soit réalisée aussitôt que la situation politique le permettra ».

Le Secrétaire perpétuel répondra à M. le Ministre de l'instruction publique que l'Académie s'associe au vœu de la Société historique algérienne, étant entendu que les savants des nations ennemies ne seront pas invités.

M. Pierre Paris, directeur de l'École des Hautes Études hispaniques, adresse à l'Académie un compte rendu sommaire des fouilles faites à Bolonia en 1919, et qui viennent de prendre fin. Il annonce l'envoi ultérieur d'un rapport d'ensemble.

Les PP. Jaussen et Savignac communiquent à l'Académie les résultats de leur mission à Palmyre, en 1914. Ils rapportent un

grand nombre de photographies, environ 200 estampages, dont une soixantaine d'inédits, un grand nombre de notes et d'observations complémentaires sur les textes déjà édités, bref tout un ensemble de documents fort intéressants.

M. J.-B. Chabot présente quelques observations.

M. Blondheim fait une lecture intitulée : *Les gloses françaises dans les œuvres de Raschi*.

Les 2100 gloses françaises en caractères hébreux renfermées dans les commentaires talmudiques du célèbre rabbin Raschi de Troyes (1040-1105) sont très intéressantes pour l'étude de la langue française. Pour les trois quarts des mots qu'on y rencontre, on a affaire aux exemples les plus anciens qu'on ait relevés. Par conséquent on peut arriver à des conclusions nouvelles, soit à l'égard de la forme de beaucoup de ces mots, soit à l'égard de leur signification. On y rencontre aussi des mots inconnus jusqu'ici. Ces gloses, et d'autres textes semblables, mis en rapport avec des matériaux analogues provenant de Catalogne, d'Espagne et d'Italie, indiquent que les juifs, établis dans ces pays en nombre considérable depuis l'époque du latin vulgaire, avaient une tradition pour la traduction de l'hébreu en langue romane qui remonte à une date assez reculée.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie de la part des auteurs :

Catàleg de la Collectió Cervàntica formada per D. Isidro Bonsoms i Sicart, i cedita per ell a la Biblioteca de Catalunya, redactat per Joan Givanel i Mas; volum segón, anys 1801-1879 (Barcelona, 1919, in 4°) ;

The Yemenite Ms. of Megilla in the Library of Columbia University, critically examined and edited by Julius J. Price (Toronto, 1916, in-8°).

M. Diehl offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Macler,

professeur à l'École des langues orientales, la traduction de la deuxième partie de l'*Histoire universelle* d'Étienne Adorik de Taron :

« La première partie de l'œuvre de cet historien arménien du xe siècle avait été jadis traduite en français par les soins de notre confrère Dulaurier. La mort avait laissé cette publication interrompue, et précisément pour la portion la plus intéressante, celle où Étienne de Taron raconte les événements dont il fut en grande partie le contemporain. Assurément il existait, du livre de l'historien arménien, une traduction russe et une traduction allemande, cette dernière du reste sans une note, sans un mot de commentaire. M. Macler a pensé que ce serait faire œuvre utile d'achever la traduction commencée par Dulaurier, et il l'a fait de manière fort satisfaisante. Une bonne introduction, des notes abondantes, chronologiques, géographiques, historiques, accompagnent son travail qui lui fait honneur et qui sera précieux non-seulement pour la connaissance de l'histoire arménienne au xe siècle, mais pour celle du monde arabe et byzantin vers le même temps. »

SÉANCE DU 25 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Cordier lit une note de M. Foucher sur les fouilles récentes de Taxila.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. Omont signale le don récent fait à la Bibliothèque nationale par M. Hubert Giraud, vice-président de la Chambre de commerce de Marseille, de trois fragments de manuscrits rapportés d'Orient par Minoïde Mynas[1].

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, communique une note sur une inscription grecque découverte à Rome en 1912, dans le Mithreum des Thermes de Caracalla[2].

MM. Clermont-Ganneau et Théodore Reinach présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

MANUSCRITS GRECS DU MONT-ATHOS PROVENANT DES MISSIONS DE MINOÏDE MYNAS, PAR M. H. OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Différents documents relatifs aux recherches de manuscrits grecs au Mont-Athos et en Orient, entreprises au cours de trois missions successives, de 1840 à 1855, par un Grec réfugié en France, Minoïde Mynas, ont été publiés en 1916 dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (t. XL, p. 337-421). Une récente libéralité de M. Hubert Giraud, vice-président de la Chambre de commerce de Marseille, petit-fils de notre regretté confrère Charles Giraud[1], permet d'ajouter les trois articles suivants à la longue liste des volumes provenant de Minoïde Mynas, qui ont enrichi à diverses reprises le fonds des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.

I

Le premier, et le plus ancien, est un fragment d'un recueil de droit gréco-romain ou byzantin, que Minoïde Mynas a intitulé : Τεμάχια ῥωμαϊκῶν νόμων. C'est un cahier, dont l'écriture minuscule, rapidement tracée à longues

1. Charles Giraud, né à Pernes (Vaucluse), le 17 février 1802, professeur aux Facultés de droit d'Aix, puis de Paris, inspecteur général des Facultés de droit, ministre de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 2 avril 1842, mort à Paris, le 13 juillet 1881 ; auteur de nombreux ouvrages de droit, collaborateur du *Journal des savants*, etc.

lignes, paraît remonter au XIe siècle; il se compose de huit feuillets de parchemin, mesurant 255 millimètres sur 165. La partie supérieure de ces feuillets a été endommagée par l'humidité et au bas du dernier feuillet, une main très postérieure a ajouté pour guider le relieur le n° μζ′ (47) du cahier.

Les cinq premiers feuillets offrent le texte de la Loi maritime des Rhodiens, dont le texte a été publié en dernier lieu et savamment commenté par M. Walter Ashburner[1]. La table des chapitres, qui précède le texte de la Loi, est incomplète du début et commence par l'énoncé du chapitre 41 (μα′). Le texte même de la Loi est complet, en 47 chapitres (éd. Ashburner, p. 10-38). Le présent manuscrit, qui n'a pas encore été utilisé, doit être rangé parmi les plus anciens connus et son texte se rapproche beaucoup de celui des manuscrits *M* et *P* de M. Ashburner (*Marcianus* gr. 172, et *Parisinus* gr. 1367, tous du XIIe siècle).

Immédiatement à la suite de la Loi maritime des Rhodiens, se trouvent, copiés de même main, une série de courts extraits des Institutes, du Code et des Novelles de l'empereur Justinien, sur les testaments, les degrés de parenté, les témoins et les serviteurs libres et à gages.

II

Le second fragment, dont l'écriture ne semble pas remonter au delà de la fin du XVe siècle, présente un moindre intérêt ; il est formé de trois cahiers, comptant vingt-quatre feuillets de papier, qui mesurent 220 millimètres sur 145 et étaient cotés ρις′ à ρλθ′ (116-139) dans le volume dont ils ont été détachés. Minoïde Mynas a intitulé ce fragment : Σύνοψις νόμων εἰς κς′ τίτλους. En réalité, c'est un petit manuel de droit gréco-romain ou byzantin, très

1. *The Rhodian Sea-Law*, edited from the manuscripts by Walter Ashburner, M. A. of Lincoln Inn, Barrister-at-Law, late fellow of Merton College, Oxford (Oxford, Clarendon Press, 1909, in-8°).

répandu et connu sous le nom d'*Epanagoge aucta*[1]. Il existe plusieurs formes de l'*Epanagoge*; celle-ci est la plus commune et dans le présent manuscrit elle a été réduite à vingt-six chapitres, ou même vingt-cinq, au lieu de cinquante-deux. Le titre général, Περὶ νόμου καὶ δικαιοσύνης, a reçu en effet le premier numéro, de sorte que les suivants se trouvent reculés d'une unité; mais plusieurs chapitres ont de plus été omis; ainsi le titre 8 du manuscrit correspond au titre 12, περὶ μνηστείας; le titre 15 au titre 19, περὶ ἀνατροπῆς δωρεῶν; le titre 16 au titre 21, περὶ πράσεως καὶ ἀγορασίας; le titre 18 au titre 26, περὶ λύσεως κοινωνίας; le titre 19 au titre 30, περὶ διαθήκης ἐπισκόπων καὶ μοναχῶν; le titre 21 au titre 39, περὶ λεγάτου; le titre 22 au titre 23, περὶ μισθώσεως; le titre 24 au titre 27, περὶ διαθήκης αὐτεξουσίων; le titre 25 au titre 36, περὶ ἀποκαταστάσεως; enfin le titre 26 et dernier au titre 52, περὶ ποίνων, qui termine l'*Epanagoge aucta*.

III

Le troisième et dernier article est un fragment d'un registre, différent de ceux que l'on possède déjà[2], sur lequel Minoïde Mynas a mentionné les incidents de ses visites aux monastères du Mont-Athos et consigné des remarques, des descriptions et des extraits, quelquefois assez étendus, des manuscrits qu'il y avait examinés. Ce fragment est composé de deux cahiers de papier, in-folio, mesurant 328 millimètres sur 220 et paginés 183 à 218; on y trouve les remarques de Mynas sur les monastères d'Ivi-

1. Voir l'*Histoire du droit byzantin*, par J.-A.-B. Mortreuil (Paris, 1844, in-8°, t. II, p. 424-428.

2. Notamment le ms. 754 du Supplément grec, qui contient aux pages 49 à 184 (fol. 37 à 106 v°) un « Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du couvent Ἴβηρος, le 13 juillet 1841 »; et à la suite, aux p. 185-197 (fol. 107-113), les « Variantes du Dictionnaire de saint Cyrille, tirées du ms. du couvent d'Ἴβηρος, mentionné au catalogue, p. 69 ».

ron, Stavronikita et Pantocrator. Les pages 183-186 sont tout entières occupées par les extraits d'un catalogue de la bibliothèque du couvent d'Iviron[1], précédés de vers iambiques dus au moine Théophane ; à la suite desquels Mynas ajoute : « Je dois me flatter de la réception de ces braves moines, en particulier de l'archimandrite M. Daniel, de l'épitrope Gregentius, et notamment du secrétaire, M. Gabriel ; l'archontaris, M. Neophytos, a été bien poli pour moi.

« J'ai quitté le monastère d'Ibinos le 5/17 août [1841] et je suis arrivé au monastère de Stavronicèta jeudi soir. Le lendemain, j'ai visité la bibliothèque[2] ; je n'ai trouvé que seize volumes in-fol. ; membranacei de saint Chrysostome, quatre de saint Grégoire de Nazianze, trois de saint Basile, et les ouvrages ascétiques de ce dernier ; deux volumes in-folio, membranacei, d'Éphraim de Syrie ; un volume Nomocanon en grec vulgaire ; dix-sept volumes Μηναῖα ; quelques volumes des vies des saints, en différentes grandeurs, et quelques liturgies, cartacei ; le reste étaient des ouvrages imprimés, dont la plupart abîmés.

« Le soir 6/18, je suis allé au couvent de Pantocrator. Près de ce couvent, un moine, attaqué d'éléphantiasis, avait un manuscrit que je n'ai pas pu avoir ; le titre en était Dictionnaire ou Λεξικὸν τοῦ ἁγίου Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας...

« Ce couvent n'a pas une bibliothèque[3] ; j'ai cru d'abord que les moines ne voulaient pas me la faire voir par esprit de jalousie. Ils me soutenaient que les Turcs, étant arrivés en 1822, avaient tout détruit et notamment leur bibliothèque qui était dans une tour, qu'ils en déchi-

1. Une description détaillée des manuscrits de la bibliothèque d'Iviron, au nombre de 1386, a été donnée par Sp. P. Lambros dans son *Catalogue of the greek manuscripts on Mount Athos* (Cambridge, 1900, in-4°), t. II, p. 1-279.

2. Le catalogue de M. Lambros donne le détail de 169 manuscrits conservés à Stavronikita (*ibid.*, t. I (1895), p. 75-90.

3. Le même catalogue contient la nomenclature de 234 manuscrits conservés à Pantocrator (*ibid.*), t. I, p. 91-113.

raient les manuscrits pour en faire des cartouches, où ils m'ont amené pour en voir les débris, dont une partie était tombée au fond, dont la profondeur était de huit mètres du premier étage. J'ai vu ces débris et je fis descendre un homme avec une corde et une lanterne pour faire monter tout ce qui a été tombé. Le résultat pour moi, qui a payé la peine des hommes qui l'ont monté, fut l'acquisition d'un lexique in-12 de Moscopule et de Theodoule Magistre, incomplet de quelques feuillets, d'un Bréviaire et de deux Évangiles, l'un petit in-folio et l'autre in-8°, en membrane, et rescripts tous les trois ouvrages.

« Pendant que je me préparais pour partir, j'ai appris qu'il y avait un Évangile en migniature, que personne ne pouvait pas lire à cause de la finesse des caractères. J'ai vu l'ouvrage, en membrane, bien conservé ; d'abord j'ai déchiffré quelques lignes avec ma loupe, ensuite avec les yeux. Les couvertures de cet ouvrage est [en] argent ; il est placé avec les reliques et les pèlerins le baisent avec beaucoup de respect. Les moines prétendent que ce manuscrit appartient à saint Jean Καυσοκαλυβίτης, qui étant fils unique d'un magistrat de l'empereur de Constantinople, Léon le Grand, avait disparu et retourné après pour vivre dans la maison paternelle, dans une écurie, en mendiant malheureux, [et] qu'après sa mort [il] fut reconnu par ses parents à cause de cet Évangile, qu'il avait emporté, quand il a[vait] disparu. Cette grande vertu lui a valu le titre de saint. Telle est l'histoire de ce manuscrit, d'après messieurs les moines, malgré l'écriture postérieure ... »

Minoïde Mynas a fait suivre ces remarques de la description détaillée de ce petit manuscrit (p. 190 et 191) et de la copie intégrale (p. 192-198) d'une table des 1608 titres des soixante livres des *Basiliques*, transcrite plus loin dans le même volume [1].

1. Une notice complète en a aussi été donnée par Sp. P. Lambros sous

Ces trois fragments de manuscrits ont été reliés en un volume, qui a reçu le n° 1351 des manuscrits du supplément grec à la Bibliothèque nationale[1].

MITHRA OU SARAPIS ΚΟΣΜΟΚΡΑΤΩΡ,

PAR MM. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE, ET LOUIS CANET.

Le petit monument sur lequel nous voudrions attirer l'attention de l'Académie n'est pas une trouvaille toute récente. Découvert au fond du grand mithréum qu'on a déblayé dans les souterrains des Thermes de Caracalla, il a été publié, en 1912, avec les autres résultats des fouilles, par M. E. Ghislanzoni[2]. Si nous y revenons aujourd'hui, c'est qu'il acquiert une valeur imprévue par suite d'une observation curieuse qu'a faite en l'examinant mon ami

le n° 234 et dernier du catalogue déjà cité des manuscrits de Pantocrator, *ibid.*, t. I, p. 91-113.

1. En tête du volume a été jointe la note suivante d'Emmanuel Miller : « Ces trois manuscrits, qui appartenaient à Mynas, et qui portent encore son nom, ont été communiqués à M. Giraud, avec plusieurs du même genre, et entre autres avec le volume des *Assises de Jérusalem* [ms. Suppl. grec 465], que j'avais signalé à l'attention de M. Villemain.

« Tous les volumes de la collection Mynas ont été envoyés à la Bibliothèque royale, à laquelle j'appartenais alors. J'en ai fait le catalogue détaillé, catalogue que Mynas a reproduit dans le *Moniteur*. Ces trois manuscrits n'y figurent point, parce que je n'en connaissais pas l'existence. Mais ils doivent rentrer dans la collection Mynas, dont ils faisaient partie dans l'origine. — E. M. »

On savait déjà l'intérêt porté par Charles Giraud aux recherches de Mynas ; sur une liste de manuscrits de ce dernier, en regard du n° 79, « Fragment de droit canonique et politique », du XIII[e] siècle, qui porte aujourd'hui le n° 678 du Supplément grec, on lit en marge la mention : « Prêté à M. Giraud. » (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XL, p. 414.)

2. Ghislanzoni, *Notizie degli Scavi*, 1912, p. 322. — Cf. M. L. A. Constans, *Récentes découvertes archéologiques en Italie*, dans *Journal des Savants*, février 1915, p. 86.

M. Louis Canet. En communiquant au nom de celui-ci ses remarques, je voudrais y ajouter quelques mots pour mieux préciser la portée de l'inscription restituée par lui.

Cette inscription est gravée sur la face d'un petit cippe de marbre blanc ($0^m 33 \times 0^m 18 \times 0^m 21$) et se lit aujourd'hui comme suit :

Εἷς Ζεὺς
Μίτρας
Ἥλιος
κοσμοκράτωρ
ἀνείκητος.

M. Ghislanzoni, en décrivant ce monument, y a relevé la trace d'une correction : « les lettres ΙΤΡΑ de la seconde ligne sont sur un grattage : le lapicide avait écrit par erreur ΜΡΑC. »

Il s'agit en réalité, écrit M. Canet, d'une correction bien plus importante. Ce ne sont pas seulement les lettres ΙΤΡΑ qui sont inscrites sur une portion légèrement évidée de la pierre, mais le nom tout entier du dieu, et la première main avait gravé non pas ΜΡΑC mais, CΑΡΑΠΙC.

De ce nom, on retrouve encore les traces suivantes :

1° Le C initial, dont la courbe a servi plus tard à tracer le premier élément du Μ initial, et c'est pourquoi le μ de Μίτρας est un Μ et non, un M, comme dans κοσμοκράτωρ et dans l'inscription du revers.

2° Une partie du second jambage de l'A, qui coupe le second jambage du Μ.

3° La boucle du P, dont la haste est devenue le I de Μίτρας. C'est de cette remarque que M. Ghislanzoni a tiré sa fausse lecture de la première main ΜΡΑC.

4° Une partie du second jambage de l'A, qui a été utilisée pour la haste du T, d'où la déviation de la partie inférieure du T dans la seconde main.

5° Le Π tout entier. La première haste est celle du P de Μίτρας ; la seconde est tangente à la boucle du P, et touche le

premier jambage de l'A à son extrémité inférieure ; la barre horizontale coupe la boucle du P par le milieu.

6° L'I touche le second jambage de l'A à son extrémité inférieure.

7° Le C final, commun aux deux noms, a été conservé, mais creusé, élargi et un peu déformé.

Il n'y a donc aucune lettre dont on ne retrouve des éléments



suffisants non seulement pour la lire mais pour la dessiner et la rétablir à sa place (cf. fig. ci-jointe). La graphie ainsi restituée coïncide exactement avec celle de CAPAΠΙΔΙ dans l'inscription du revers : Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι σωτῆρι πλουτοδότῃ [1] ἐπηκόῳ εὐεργέτῃ ἀνεικήτῳ Μίθρα [2] χαριστήριον. Notamment, de part et

1. Πλουτοδότης, cf. Papyrus magique de Paris (Wessely, *Denkschr. Akad. Wien*, XXXVI) l. 3168 (πλουτοδότα Αἰών) et *Hymne Orph.*, LXXIV, 4. Pour les autres épithètes, cf. Kaibel, *Epigr. gr.*, 1022, 5 ss. : Ἶσιν, Σάραπιν τ[οὺς μεγ]ί[σ]τους τῶν [θεῶν] σω]τῆρας [ἀγα]θ[ούς, εὐμε]νεῖς, εὐεργέτα[ς], etc.

2. Même alliance de divinités dans un papyrus magique du IVe siècle (Kenyon, *Greek Pap. in the Brit. Mus.*, XLVI, t. I, p. 65) : Ἐπικαλοῦμαί σε Ζεῦ Ἥλιε Μίθρα Σάραπι ἀνίκητε.

d'autre, le module des lettres P et A, terminées par un apex, est légèrement plus grand que celui des autres caractères. Il en résulte que les deux inscriptions sont non seulement de la même époque, mais encore de la même main.

L'inscription primitive de la face corrigée se rapportait donc non pas à Mithra, mais à Sarapis, et il faut lire sans l'ombre de doute :

Εἷς Ζεὺς | Σάραπις | Ἥλιος | κοσμοκράτωρ | ἀνείκητος.

Le commencement est d'ailleurs une formule bien connue ; Εἷς Ζεὺς Σάραπις se lit sur nombre de pierres gravées et d'amulettes [1] et nous savons que cette formule fut adoptée à Alexandrie pour caractériser la puissance universelle du dieu tutélaire de la grande cité [2]. Les dédicaces à Ζεὺς Ἥλιος μέγας Σάραπις sont également fréquentes sous l'Empire [3], tandis que Mithra n'est jamais ou presque jamais identifié avec Jupiter [4].

1. Lafaye, *Culte des divinités d'Alexandrie*, 1884, Catal. n[os] 138, 139, 143, 213, 214. — Formule magique : Wessely, *Griech. Zauberpapyrus von Paris l. c.*, l. 1715.

2. Élius Aristide, *Or.* XLV : Εἰς Σάραπιν, 22 (p. 358, 22 Keil) : Οἱ τῆς μεγάλης πρὸς Αἰγύπτῳ πόλεως πολῖται καὶ ἕνα τοῦτον ἀνακαλοῦσι Δία, ὅτι... διὰ πάντων ἥκει καὶ τὸ πᾶν πεπλήρωκε κ.τ.λ., cf. Ps. Jambl., *De Myst.* VII, 3 (p. 253, 19, Parthey) : Le soleil selon les Égyptiens est un et multiple. — Si l'on se rappelle la diffusion du néo-pythagorisme à Alexandrie, on peut se demander si cette épithète de εἷς ne doit pas assimiler le dieu suprême à la monade, Cause première et mère de toutes choses selon cette philosophie. L'auteur du Περὶ κόσμου démontre à propos de Zeus, d'après Posidonius, que Εἷς ὢν πολυώνυμός ἐστι (c. 7, p. 401 a 12).

3. La légende d'une monnaie de Domitien ΗΛΙΟΣ ΣΑΡΑΠΙΣ est le plus ancien exemple que nous ayons de cette association (*Cat. Brit. Mus.* ; *Alexandr.*, 284, pl. XV). Depuis cette époque, la mention de Ζεὺς Ἥλιος Σάραπις se trouve souvent dans les dédicaces : cf. Wilhelm Weber, *Drei Untersuchungen zur Aegyptisch-Griech. Religion*, Heidelberg, 1911, p. 13 ; Lafaye, dans Saglio-Pottier, s. v. « Sérapis », p. 1250, n. 10.

4. Le seul exemple qui soit connu de cette identification se trouve dans une inscription de Dacie (*CIL.*, III, 7729) : « Io(vi) S(oli) invi(cto) deo genitori r(u)pe n(atо). » En effet, dans les mystères Mithra n'est pas le dieu suprême.

Julien, dans son Discours IV, c'est-à-dire Jamblique, pour prouver la prééminence du Soleil sur les autres divinités, cite un vers d'un oracle d'Apollon :

Εἷς Ζεύς, εἷς Ἀίδης, εἷς Ἥλιός ἐστι Σάραπις[1].

Mais saint Justin et Macrobe[2] attribuent ce même vers à Orphée et le donnent sous la forme :

Εἷς Ζεύς, εἷς Ἀίδης, εἷς Ἥλιος, εἷς Διόνυσος.

Nous avons donc ici un exemple littéraire d'une substitution de nom analogue à la correction de notre marbre. On voit comment dans le syncrétisme de l'époque impériale, les dieux divers, assimilés au Soleil, pouvaient se remplacer l'un l'autre et étaient devenus des valeurs interchangeables.

Peut-être n'est-il pas impossible de deviner pourquoi la teneur primitive de notre inscription fut modifiée après coup par une main maladroite. Souvenons-nous que le mithréum d'où provient ce cippe fut aménagé dans les Thermes de Caracalla à l'usage sans doute des esclaves orientaux qui y étaient employés. Or Caracalla était un dévot des dieux égyptiens, dont il renouvela les fêtes par des cérémonies pompeuses[3], et il fit construire sur le Quirinal un Sérapéum, dont un débris d'entablement atteste encore la magnificence[4]. Dans ses Thermes, certains des chapiteaux, qui ont été retrouvés, étaient décorés de figures de divinités égyptiennes[5]. On comprend que, sous son règne, les prêtres de Mithra établis dans ces mêmes Thermes aient admis dans leur sanctuaire la dédicace citée plus haut Διὶ Ἡλίῳ Σαράπιδι... Μίθρα, où le dieu qui jouis-

1. Julien, *Or.* IV, p. 136 A.
2. Justin, *Coh.* 15 = Abel, *Orphica*, fr. 7; Macrobe, *Sat.*, I, 18, 18.
3. *Hist. Aug.*, Carac. 9.
4. Jordan-Huelsen, *Topogr. Rom.*, I, 3e p., p. 423.
5. *Ibid.*, p. 191, n. 24: p. 195, n. 33.

sait de la faveur du prince occupait la première place, et où le nom de celui qu'ils adoraient en particulier figurait seulement à la fin, comme un équivalent et presque comme une épithète de Sérapis. Mais après la mort de Caracalla, lorsqu'au cours du IIIe siècle les mystères de Mithra devinrent les plus importants de tous, il dut paraître choquant aux fidèles que la dédicace n'accordât à leur dieu qu'une position subordonnée. C'est pourquoi ils l'introduisirent dans la formule où il ne figurait pas, mais où le titre d'ἀνείκητος « invincible », qui le distinguait d'ordinaire, semblait usurpé par Sérapis [1]. Le culte alexandrin et le culte persique ont été dans l'empire romain des concurrents plus souvent que des associés [2].

Seulement la correction effectuée sur le marbre attribuait à Mithra un qualificatif qui ne lui appartient nulle part ailleurs, celui de κοσμοκράτωρ. Cette épithète rare mérite de nous arrêter quelques instants, car son sens a subi de curieuses transformations sous l'influence successive de diverses doctrines, et ce paragraphe de sémantique grecque offre un intérêt à la fois philologique et religieux.

Κοσμοκράτωρ est un mot d'origine astrologique qui s'applique aux planètes. Elles sont les ἑπτὰ κοσμοκράτορες [3]. Il

1. *Invictus*, on le sait, désigne le plus souvent Mithra, mais Sérapis est parfois qualifié ainsi comme dieu solaire. *CIL.*, VI, 574 = Dessau, 4380 ; XI, 5738 = Dessau, 4397. Cf. *Mon. myst. Mithra*, I, p. 48.

2. *Mystères de Mithra*, 3e éd., p. 188, n. 1. — Toutefois, dans le mithréum de Mérida en Espagne, on a retrouvé une tête et une inscription de Sérapis; cf. Pierre Paris, *Bulletin hispanique*, 1904, nos 11 et 12.

3. Le mot apparait dans Vettius Valens, qui écrivait à l'époque des Antonins, mais dont les *Anthologies* sont une compilation de textes plus anciens et l'on voit (p. 278, 2, éd. Kroll) que κοσμοκράτωρ = planète était déjà employé par le Pseudo-Pétosiris (IIe siècle av. J.-C.); cf. p. 314, 16; 360, 7, et Héphestion dans *Cat. codd. astr.*, VI, p. 68, l. 24. Les néo-platoniciens donnent fréquemment à κοσμοκράτωρ la même acception : nous citerons quelques passages où celle-ci est particulièrement claire. Proclus, *In Tim.*, III, p. 58, 8, Diehl : Οἱ καλούμενοι πλάνητες κοσμοκράτορές εἰσι, cf. I, 18. — Les ἑπτὰ κοσμοκράτορες : Proclus, *Ib.*, III, p. 82, 21; 94, 12. *In Remp.*, II, p. 17, 5, Kroll. Damascius, *De princ.*, II, p. 10, 1

est possible que primitivement elles fussent ainsi appelées comme maîtresses des sphères célestes, car dans la langue de l'astrologie et des cultes orientaux, on trouve parfois κόσμος, κόσμοι employé au vieux sens de « ciel » ou « cieux » pour désigner les cercles planétaires [1]. Les κοσμοκράτορες ne commanderaient donc qu'à leur propre zone, comme les sept étoiles de la Grande Ourse sont dites πολοκράτορες parce qu'elles font tourner l'axe du firmament [2], ou comme les θεοὶ στοιχειοκράτορες gouvernent les éléments de notre région sublunaire [3].

Mais selon les doctrines de l'astrologie, les planètes par leurs révolutions combinées déterminent tous les événements humains. Κοσμοκράτωρ sera donc pris dans l'acception de « maître du monde » entier [4] et il deviendra

Ruelle. Cf. Proclus, *In Remp.*, II, 220, 26 : Ὁ πάντων βασιλεὺς ἥλιος.. ὑπὸ πάντων δορυφορεῖται [terme astrologique] κοσμοκρατόρων. *In Tim.*, III, p. 95, 31 : Ἥλιον καὶ τοὺς ἄλλους κοσμοκράτορας ; cf. infra p. 320, n. 4.

1. L'emploi de κόσμος en grec et de *mundus* en latin pour désigner le ciel est bien connu (p. ex. Arist., *Meteor.*, I, 2, 2), mais il est intéressant de remarquer que les Pythagoriciens appliquaient spécialement ce nom à la zone des planètes (Philolaüs, A, 16, dans Diels, *Vorsokr.*, I[3], p. 306, 16 : Τὰ ὑπὸ τὴν Ὀλύμπου φόραν, ἐν ᾧ τοὺς πέντε πλανήτας μεθ' ἡλίου καὶ σελήνης τέταχθαι κόσμον καλεῖ). Suivant Hippolyte (V, 2, 13, p. 188 Cruice), les astrologues distinguent le κόσμος des étoiles fixes et le κόσμος des planètes. Les Oracles Chaldaïques parlent des κόσμοι (au pluriel) ou sphères des planètes (ἑπτὰ γὰρ ἐξώγκωσε πατὴρ στερεώματα κόσμων) ; cf. Kroll, *De Orac. Chaldaicis*, p. 31 s. — Comparer Kaibel, *Epigr. gr.*, 874 a (p. 533) : Κ]ο[ίραν]ε κό[σ]μου καὶ χθον[ός, Σάραπι].

2. Papyrus magique, dans Dieterich, *Mithrasliturgie* [2], 1910, p. 12, 30 : Οὗτοί εἰσιν οἱ καλούμενοι πολοκράτορες τοῦ οὐρανοῦ.. οἱ στρέφοντες τὸν ἄξονα τοῦ οὐρανοῦ.

3. Simplicius, *De Caelo*, I, 3 (p. 107, 15 Heiberg) : Τοὺς στοιχειοκράτορας θεοὺς τοὺς τῶν ὅλων στοιχείων ἐπιβεβηκότας (l. 17 : τῶν ὑπὸ σελήνην στοιχείων) ; cf. Proclus, *In Tim.*, III, p. 58, 22, et *infra*, n. 4.

4. Ps.-Jamblique, *De myst.*, II, 3 (p. 71, 4 Parthey) : Εἴ σοι δοκοῦσιν οὗτοι (οἱ ἄρχοντες) εἶναι οἱ κοσμοκράτορες οἱ τὰ ὑπὸ σελήνην στοιχεῖα διοικοῦντες ; cf. IX, 19 (p. 284, 5). Proclus, *In Tim.*, III, p. 127, 14 : Τὰ πλανώμενα... ἡγεμονικὴν ἔλαχε καὶ κοσμοκρατορικὴν ἀξίαν ἐν τῷ παντί ; cf. p. 76, 32 et p. 58, 8 : Κοσμοκράτορες ὁλικὴν εἰλήχασι δύναμιν.

presque synonyme de παντοκράτωρ [1]. Un hymne orphique donne cette épithète à Pan, comme divinité du Grand Tout (πᾶν) [2].

Suivant les astrologues, les planètes n'exerçaient pas seulement leur domination dans l'espace sur l'ensemble de la nature : elles régissaient aussi le temps, dont leur cours marquait l'écoulement. Chacune avait un pouvoir spécial sur une portion de sa durée, et les noms des jours de notre semaine sont une survivance lointaine de cette théorie. Ces astres étaient donc à la fois κοσμοκράτορες et χρονοκράτορες [3]. Le soleil et la lune produisent les jours, les mois et les années, mais, tous ensemble, les sept déterminent les phases de la grande année cosmique, dont la consommation, l'ἀποκατάστασις, s'achève quand ces étoiles errantes se retrouvent à leur point de départ [4]. Mithra, dieu solaire, est dit à la fois *omnipotens* et *saecularis* [5]. Constamment la notion d'éternité et celle d'universalité sont jointes et mêmes confondues dans la puissance attribuée aux divinités astrales [6], un même mot sémitique voulant dire

1. Dans une prière à Mercure du Papyr. Brit. Mus. XLVI, l. 400 (p. 78 Kenyon), le dieu est appelé Ἑρμῆ κοσμοκράτωρ, dans la même prière reproduite Pap. CXXI, v. 668 (p. 105), Ἑρμῆ παντοκράτωρ. Cf. infra p. 322, n. 2.

2. Hymne Orph., XI, 11. Cf. Saglio-Pottier, *Dict.* s. v. « Zodiacus », p. 1057.

3. Bouché-Leclercq, *Astrol. grecque*, p. 474 ss., p. 491 ss. Cf. Proclus, *In Tim.*, III, p. 2, 10 : Τοὺς κοσμοκράτορας φύλακας ὑφίστησι (Πλάτων) τῶν ἀριθμῶν τοῦ χρόνου (= Plat., *Tim.*, 38 C). *Ibid.*, p. 40, 2 : les κοσμοκράτορες sont ὄργανα χρόνου (*Tim.* 41 E) δι' αὐτῶν ὥσπερ δι' ὀργάνων τὴν γένεσιν διακοσμοῦντος.

4. Proclus, *In Tim.*, I, p. 101, 2 : Ἀσσύριοι δὲ, φησὶν Ἰάμβλιχος... ὅλας ἀποκαταστάσεις καὶ περιόδους τῶν ἑπτὰ κοσμοκρατόρων μνήμῃ παρέδοσαν. Cf. *In Remp.*, II, p. 17, 5 Kroll, où il est dit qu'il est impossible de calculer τὸν ἀποκαταστατικὸν τοῦ παντὸς ἀριθμὸν, mais que quelques-uns ont cherché celui τῶν ἑπτὰ κοσμοκρατόρων.

5. *Mon. myst. Mithra*, I, p. 307, n. 1.

6. Cf. *Religions orientales*, p. 191 ss. Si le texte n'est pas corrompu, Vettius Valens emploie deux fois (p. 170, 36, cf. 171, 6) κοσμοκράτωρ pour χρονοκράτωρ, tant les deux notions sont inséparables. — Dans la langue

« monde » et « siècle », et un même titre מרא עלמא pouvant se traduire par « maître de l'univers » ou « maître du temps [1] ». Le grec κοσμοκράτωρ, qui est d'origine « chaldéenne » [2], rendait ce titre dans sa première signification.

La théologie sidérale qui s'imposa au paganisme romain faisait du Soleil le moteur des astres et par suite le dieu suprême qui régit l'univers [3]. Hélios sera donc le κοσμοκράτωρ par excellence [4], celui que ce mot désigne, lorsqu'il

chrétienne, on le sait, κόσμος et αἰών, *mundus* et *saeculum* sont souvent synonymes ; cf. I, Cor., 1, 20, σοφία τοῦ κόσμου et 2, 6, σοφία τοῦ αἰῶνος τούτου. Cf. Papyr. magique de Paris, l. 2198 (Wessely) du soleil, ὁ αἰὼν τῶν αἰώνων σὺ εἶ ὁ κοσμοκράτωρ ; Horap., *Hierogl.*, 1 (serpent comme symbole de l'αἰών et du κόσμος).

1. Cf. mes *Religions orientales* [2], p. 375, n. 80. A Palmyre, מרא כל « maître du tout », alterne avec מרא עלמא, comme en grec παντοκράτωρ est l'équivalent de κοσμοκράτωρ.

2. Le mot κοσμοκράτωρ est employé dans les diverses théories des « *Chaldaei* » non seulement en astrologie, mais dans la doctrine de l'apocatastase (cf. *supra* p. 320, n. 4, où les Ἀσσύριοι = Syriens sont cités) et dans celle de la descente des âmes à travers les sphères planétaires (*infra*, p. 326, n. 2). Cf. aussi Damascius, *De Princip.*, II, p. 10, 1, Ruelle. — Bardesane et son école employaient pour les planètes les noms de « shalitâne » = ἄρχοντες ou « medabbrâne » = conducteurs, gouverneurs (*Livre des lois des pays*, dans *Patr. or.*, II, p. 647 et 623 ; cf. Michel le Syrien, *Ib.*, p. 522). La *Causa causarum* applique les mêmes noms et celui de « mâraiâ », = *domini* au Soleil et à la Lune (*Ibid.*, p. 525).

3. Cf. *La Théologie solaire du paganisme romain* dans *Mém. sav. étr. Acad. Inscr.*, XII, 1909.

4. Hymne Orph. VIII à Hélios, v. 11 : Κοσμοκράτορ, συρικτά. Vettius Valens, VIII, 6, p. 316, 21 : Μοῖραί εἰσιν τοῦ κύκλου τξʹ ἃς ὁ κοσμοκράτωρ Ἥλιος διιππεύει <ἐν> ἐνιαυτῷ. Cf. Héphestion dans *Cat. codd. astrol.*, VI, p. 68, l. 24 : Ὁ κοσμοκράτωρ Ἥλιος ; Proclus, *In Tim.*, III, p. 95, 31 : Τὸν ἥλιον καὶ τοὺς ἄλλους κοσμοκράτορας. En latin, cf. Pelagonius, *Ars Veterinaria* (éd. Ihm), Prooem. : « Sol dominus orbis, decus mundi. » — Shamash et Adad étaient déjà appelés en Assyrie « maîtres de l'univers » (Jastrow, *Religion Babyloniens*, I, p. 254). — On trouve plus rarement ce qualificatif appliqué au Soleil et à la Lune : Vettius Val., p. 171, 6, p. 360, 7 ; cf. Jean Galénos, *Alleg. in Theogoniam*, dans Gaisford, *Poet. Graeci min.*, II, p. 574, éd. 1823 — à Jupiter : Valens, p. 170, 36 — à Mercure : Papyr. Brit. Mus., XLVI, 400 (p. 78 Kenyon). — Il a été rétabli par conjecture dans l'hymne orphique à Ouranos (IV, 3, κοσμόκρατορ Hermann, pour κοσμεπατήρ).

n'est accompagné d'aucun nom divin [1], et c'est surtout en s'appliquant à l'astre du jour, principe et intelligence du monde, qu'il exprimera l'idée d'omnipotence. Les prêtres d'Héliopolis de Syrie avaient marqué en une brève prière la toute-puissance du dieu qu'ils servaient : Ἥλιε παντόκρατορ, κόσμου πνεῦμα, κόσμου δύναμις, κόσμου φῶς [2]. C'est avec une intention semblable qu'en Égypte on parait du titre de κοσμοκράτωρ Sérapis, devenu lui aussi une divinité héliaque [3], et qu'à Rome l'auteur de notre dédicace inséra cette épithète dans la formule qu'il fit graver. Lorsque, l'inscription corrigée, Sérapis disparut pour faire place à Mithra, celui-ci obtint une qualification insolite pour lui, mais elle trouvait à peu près son équivalent dans celle d'*omnipotens* qui lui appartenait [4].

Au IIIe siècle, sous l'influence des religions orientales, l'empereur était regardé comme le représentant ici-bas du Soleil, auquel il était uni par une relation mystique [5]. Par suite, on le voit parfois élevé à la dignité de κοσμοκράτωρ, comme ailleurs la titulature le proclame κύριος ou σωτὴρ τοῦ κόσμου, δεσπότης ou κτίστης τῆς οἰκουμένης [6]. Mais le pre-

1. Prière à Hélios dans le grand Papyrus magique de Paris, l. 1598, Wessely : Ἐπικαλοῦμαί σε τὸν μέγιστον θεὸν ἀέναον κύριον κοσμοκράτορα, τὸν ἐπὶ κόσμον καὶ ὑπὸ κόσμον, ἄλκιμον θαλασσακράτορα κ. τ. λ. Cf. *Ibid.*, l. 116, 1698 et 2196 : Ὁ τῶν ὅλων δεσπότης ὁ αἰὼν τῶν αἰώνων σὺ εἶ ὁ κοσμοκράτωρ. Papyrus Mimaut 135 (p. 120, Wessely) : Ἄλκιμος κοσμοκράτωρ.

2. Cf. Macrobe, *Sat.*, I, 23, 31 : « Postremo potentiam Solis ad omnium potestatum summitatem referri indicant theologi qui in sacris hoc brevissima precatione demonstrant, dicentes : Ἥλιε κ.τ.λ. »

3. Papyrus de Leide publié par Dieterich, *Abraxas*, p. 177, 24 : Ἐπικαλοῦμαί σε, κύριε ἅγιε, πολυύμνητε, μεγαλότιμε, κοσμοκράτωρ Σάραπι — p. 178, 15 : Κύριε ἔνδοξε, κοσμοκράτωρ, μοιρικώτατε, μέγιστε, τροφεῦ, μεριστὰ Σάραπι. Cf. *supra*, p. 319, n. 1 fin et *infra* p. 323, n. 2.

4. *Mon. Myst. de Mithra*, II, p. 533, col. *a*.

5. *Ibid.*, t. I, p. 289 ss.

6. Sur le globe donné comme attribut aux Césars en tant que « maitres du κόσμος », cf. l'article récent de M. Arthur Strong, *Journal of Roman studies*, VI, 1916, p. 35 ss.

mier titre reste exceptionnel et les inscriptions qui l'accordent à certains Césars marquent en même temps les rapports de ceux-ci avec les dieux orientaux auxquels ils l'empruntent. A Alexandrie, Caracalla est ainsi nommé parce qu'il est, le même texte l'affirme, « ami de Sérapis » (φιλοσάραπιν) [1] ; à la fin du paganisme, Julien, écrivant aux Alexandrins, dira pareillement que « le grand Sérapis l'a jugé digne de gouverner l'univers » [2]. Au port d'Ostie, la ville de Gaza fait une consécration à Gordien III « kosmokratòr très cher aux dieux », et en particulier à celui de la cité asiatique [3]. Si ce titre est rare dans l'épigraphie officielle, il est au contraire fréquent dans l'histoire légendaire du Pseudo-Callisthène, qui fut rédigée à Alexandrie et très probablement à l'époque impériale. Elle l'accorde généreusement à Alexandre le Grand [4], comme à son adversaire Darius [5], et l'idée qu'il exprime, c'est-à-dire l'assimilation des rois au soleil, y apparaît clairement dans un passage [6]. D'autres textes ne montrent pas avec moins d'évidence

1. *Inscr. res Rom. pert.*, I, 1063 : Τὸν κοσμοκράτορα Μ. 'Αυρ. Σεουῆρον 'Αντωνῖνον... τὸν φιλοσάραπιν. En 216 ap. J.-C.

2. Julien, *Epist.* 10, p. 378 C : Ἡμεῖς, οὓς οἱ θεοὶ πάντες, ἐν πρώτοις δὲ ὁ μέγας Σάραπις ἄρχειν ἐδικαίωσαν τῆς οἰκουμένης.

3. *IG*. XIV, 926 (= *CIG*., 5892) : Αὐτοκράτορα Καίσαρα Μ. 'Αντώνιον Γορδιανὸν Εὐσεβῆ Εὐτυχῆ Σεβαστὸν τὸν θεοφιλέστατον κοσμοκράτορα ἡ πόλις τῶν Γαζαίων... ἐξ ἐνκελεύσεως τοῦ πατρίου θεοῦ.

4. I, 7, p. 7 (éd. Müller) : Πάσης τῆς οἰκουμένης κοσμοκράτορα βασιλέα. De même I. 16 (p. 16) : II, 26 (p. 84) ; II, 43 (p. 93), etc. Cf. note 6.

5. III, 21 (p. 130) : 'Εγώ εἰμί Ὦχος ὁ βασιλεὺς ὁ κοσμοκράτωρ.

6. P. I, 20 (p. 20, rédaction C) : 'Ανατείλας... πάντας ἠμαύρωσε λοιποὺς ἀστέρας... 'Αλέξανδρος γάρ ἐστιν ὁ κοσμοκράτωρ. L'auteur a pu trouver quelque chose de pareil dans sa source. Duris de Samos (*F.G.H.*, II, p. 476 = Athénée, VI, p. 253 E) raconte que les Athéniens chantèrent en l'honneur de Démétrius Poliorcète un chœur, où le roi vainqueur, égalé aux dieux, était assimilé au soleil (οἱ φίλοι μὲν ἀστέρες, ἥλιος δ'ἐκεῖνος), et que dans les fêtes célébrées en son honneur, on le représenta monté sur une figure de l'Oikouménè. Démétrius lui-même portait une coiffure constellée d'or et entourée des douze signes du zodiaque (*F.G.H.*, II, p. 477 = Athen., XII, p. 535 F).

l'origine astrologique de ce terme, même dans son usage dérivé, en tant qu'il se rapporte aux monarques [1].

Le nom glorieux qui était ainsi parvenu au faîte des honneurs dans le ciel et sur la terre fut dégradé par la révolution chrétienne. « Revêtez l'armure de Dieu, dit l'Épître aux Éphésiens, pour pouvoir résister aux artifices du diable, car ce n'est pas contre la chair et le sang que vous avez à combattre, mais contre les puissances, contre les princes, contre les maîtres de ce monde des ténèbres (κοσμοκράτορας τοῦ σκότους τούτου), contre les esprits du mal qui sont dans les cieux [2]. » Voici donc les « maîtres du monde » réduits au rôle de suppôts de Satan. Comment une telle métamorphose s'est-elle opérée? Les astres étant divins partagèrent, dira-t-on, le sort de tous les dieux du

1. Héphestion, I, 1 (p. 65, 17) Engelbrecht : Ὁ ἐπὶ τοῦ τρίτου δεκανοῦ τοῦ Ὑδροχόου γεννώμενος... ἐκ θεῶν σπαρήσεται καὶ μετὰ θεῶν θρησκευθήσεται καὶ ἔσται κοσμοκράτωρ καὶ πάντα αὐτῷ ὑπακούσεται. Pseudo-Callisthène I, 12 (p. 12). Prédiction de l'astrologue Nectanébo : Μεσουρανίσας κριὸς Ἄμμων... Αἰγύπτιον ἄνθρωπον κοσμοκράτορα βασιλέα ἀποκαθιστᾷ. Cf. Boll, *Aus der Offenbarung Johannis*, 1914, p. 13. — *Qusmoqraṭor* a passé en syriaque et est expliqué comme « chef du monde », « roi des rois ». Cf. Payne Smith, *Thes. syriac.*, p. 3679.

2. Ephes. VI, 12 : Πρὸς τὰρ ἀρχάς, πρὸς τὰς ἐξουσίας, πρὸς τοὺς κοσμοκράτορας τοῦ σκότους τούτου, πρὸς τὰ πνευματικὰ τῆς πονηρίας ἐν τοῖς ἐπουρανίοις. Cf. Coloss. II, 15 : Τὰς ἀρχὰς καὶ τὰς ἐξουσίας ; I, Cor., II, 15 : Ἄρχοντες τοῦ αἰῶνος τούτου (où αἰών ne diffère guère de κόσμος, cf. *supra*, p. 320, n. 6). — Le texte de l'Épître est naturellement reproduit fréquemment dans la littérature ecclésiastique. Je citerai Clément d'Alex., *Strom.*, V, 14 (II, p. 396, 27 Stählin) : Πλάτων ἐν τῷ ἑβδόμῳ τῆς Πολιτείας (521 C) τὴν ἐνταῦθα ἡμέραν νυκτερινὴν κέκληκεν διὰ τοὺς κοσμοκράτορας οἶμαι τοῦ σκότους τούτου. Cf. III, 16 (p. 242, 21). Selon Origène, *In Martyrium*, 48 (I, p. 44, 9, éd. Koetschau), ces démons produisent les tempêtes. Cf. en outre Pseudo-Ignat., *Ad Ephes.* 13 (p. 198, 4 Funk) ; *Martyr. ss. XX patrum Sabaitarum* dans AA. SS., Mars III, 11* D ; *Vita Joseph. hymnogr.*, 18, dans AA. SS., Avril I, p. XXXI, etc. — L'*Itala* a traduit κοσμοκράτορες τοῦ σκότους τούτου par *mundi potentes harum tenebrarum* (cf. Hilaire de Poitiers, *In psalm.* CXLIII, p. 820 Zingerle ; CXXXIV, 17, p. 705 ; Tertull., *De resurr. carnis* 22 : « Luctari habens cum mundi potentibus »). La Vulgate rend ces mots par : « Mundi rectores tenebrarum harum ».

paganisme, qui furent conçus comme les ennemis du vrai Dieu et du Christ. Sans doute ; mais des motifs plus spéciaux provoquèrent ici ce changement de caractère. Il s'explique par la réaction religieuse contre le fatalisme astrologique. Celui-ci faisait de l'homme l'esclave des puissances sidérales et les mystères païens promettaient à leurs adeptes d'affranchir leurs âmes de cette impitoyable domination [1]. Or les sept planètes sont les instruments de la tyrannie qu'impose le Destin : elles seront par suite regardées comme des organes de l'esprit du Mal. Tandis que l'astrologie doctrinale les concevait comme tantôt propices tantôt funestes, et que le néoplatonisme prétendait que, divines, elles devaient toutes être naturellement bonnes, Bardesane, ainsi que le mazdéisme perse, les considère comme malfaisantes [2].

De plus, dès qu'une théologie pessimiste enseigna que ce monde matériel était mauvais et l'humanité corrompue, les astres, qui étaient censés produire les événements de cette terre et les penchants des hommes, furent nécessairement considérés comme les auteurs de cette dépravation. C'est ce que marque l'Épître aux Éphésiens par « chefs de ce monde de ténèbres », les ténèbres, comme le notent les commentateurs anciens [3], signifiant la méchanceté. Σκότος est déjà dans le dualisme mazdéen l'équivalent d'Ahriman [4]. Pour un motif semblable, en Égypte, les trente-six décans de la sphère astrologique devinrent autant de démons, faisant escorte à Satan [5].

1. J'ai exposé cette conception religieuse du fatalisme astral, *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1912, p. 534 ss.

2. *Ibid.*, p. 345, n. 3. Cf. aussi Dieterich, *Nekyia*, 1893, p. 219, n. 3.

3. Jean Chrysostome, *P. G.*, LXII, 159, interprète σκότος : ἡ πονηρία ἐν τῷ παρόντι βίῳ ; cf. Théodoret, *P. G.*, LXXXII, p. 533 ; Oecumenius, *P. G*, CXVIII, p. 1250 ; Théophylacte, *P. G.*, CXXIV, 1128.

4. Plut., *De Iside*, 46 : cf. Damascius, *De Princip.*, I, p. 322 Ruelle.

5. Texte copte de l'*Historia Iosephi* dans Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, 1876, p. 132 ; Testament de Salomon (*infra*, p. 328), § 72 ss.

Mais surtout une doctrine capitale du gnosticisme voulait qu'après la mort l'âme remontât vers le ciel en franchissant les sphères planétaires, dont les portes étaient gardées chacune par un « commandant » (ἄρχων)[1]. Ces « archontes » cruels, qu'il fallait fléchir pour s'élever d'un cercle au suivant, sont identiques aux κοσμοκράτορες[2]. L'auteur de l'Épître aux Éphésiens, dans son énumération assez confuse de tous les esprits démoniaques, a-t-il songé spécialement à ceux qui font obstacle à l'ascension des âmes? Le contexte ne permet pas de l'affirmer[3]. Mais cette intention se manifeste par contre très clairement dans une prière, remplie de réminiscences païennes, qui est insérée dans les Actes apocryphes de saint Philippe[4]. L'apôtre mourant prie Jésus de lui faire traverser l'air obscur, domaine des Princes et des Puissances, puis le fleuve de feu qui est au-dessus; ces éléments franchis, il pourra pas-

les décans apparaissent comme des monstres redoutables que des conjurations doivent écarter.

1. Cette doctrine est bien connue. Je me borne à renvoyer à Bousset, *Realenc.*, s. v. « Gnosis », col. 1519 ss.

2. Cf. Jamblique, *De Mysteriis*, II, 3 (*supra*, p. 320, n. 4). Cette ascension est corrélative de la formation de l'âme par les κοσμοκράτορες, qui est exposée par Proclus, *In Rempubl.*, II, p. 220, 21 ss.; *In Tim.*, III, p. 94, 12; p. 227, 28 ss., etc.

3. Bousset, *Archiv für Religionsw.*, 1901, pp. 144 ss., voit dans Ephes. VI, 12, une allusion à ces démons. Mais M. Loisy me fait observer que la lutte dont il est question paraît plutôt être le combat de chaque jour contre les puissances du mal, et que l'idée eschatologique n'y est point marquée. — Cependant il semble bien que certains exégètes de l'antiquité aient songé à celle-ci. Saint Ambroise, *De bono animae*, VI, § 22 (p. 723, Schenkl), parle des « principatus aerii et potestates mundi qui nos... ad altiora tendentes quaerunt deponere atque ad terrena revocare ». Il ne s'agit ici de l'élévation de l'âme qu'au figuré et au sens spirituel, mais cette élévation, suivant les idées antiques, était le gage et l'avant-goût de l'ascension posthume vers le ciel. On peut croire que la source de saint Ambroise (Origène?) avait aussi en vue celle-ci.

4. *Acta Philippi*, 144 (p. 86, 7 éd. Bonnet) : Ἕως ἂν παρέλθω πάντας τοὺς κοσμοκράτορας καὶ τὸν πονηρὸν δράκοντα τὸν ἀντικείμενον ἡμῖν. Sur le dragon céleste, cf. *Cat. codd. astr.*, V, pars 2, p. 131, n. 3, et VIII, 3, p. 197 ss. — Je reviendrai ailleurs sur ce passage.

ser au delà de tous les κοσμοκράτορες, c'est-à-dire de la zone des planètes ; et éviter enfin le dragon hostile, qui se trouve dans la sphère des étoiles fixes [1].

Les gnostiques ne paraissent pas avoir adopté les *kosmokratores*, bien que Satornilos enseigne que le monde et ce qu'il contient furent formés par « sept anges » créés par le Père [1]. Mais le *kosmokratôr* au singulier joue un rôle important dans leurs théories sans toutefois y rien garder de son caractère païen de dieu solaire. Leurs spéculations hardies ne s'inspirent que du sens étymologique de son nom. Pour Marcion, il est le Dieu mauvais de l'Ancien Testament, celui qui a créé le monde et dont le règne a été détruit par la venue de Jésus [2]. Dans le système de Valentin, il est le diable en personne formé par le Démiurge, et, tandis que celui-ci réside dans l'hebdomade planétaire, il est l'esprit du mal qui domine notre monde sublunaire [3].

Le κοσμοκράτωρ et les κοσμοκράτορες devenus ainsi Satan et ses démons devaient continuer longtemps à jouer un rôle, bien qu'assez effacé, dans les prodiges imaginés par les amateurs de merveilleux. Dans les Actes apocryphes de Jean [4], l'apôtre invoque pour opérer une résurrection « Celui que craignent la puissance du Kosmokratôr et l'orgueil de l'Archonte ». Dans le Testament de Salomon, une élucubration d'époque tardive et remplie de la magie la plus extravagante, le roi, armé de son sceau irrésistible, évoque sept vices, qui sont aussi sept étoiles ; elles se nomment

1. Hippolyte, *Adv. haer.*, VIII, 2. Irénée, I, 24 : Ἀπὸ δὲ ἑπτά τινων ἀγγέλων τὸν κόσμον γεγενῆσθαι καὶ τὰ ἐν αὐτῷ.

2. Irénée I, 27, 2 : « Iesum dissolventem prophetas et legem et omnia opera eius Dei, qui mundum fecit, quem et Cosmocratorem dicit » ; cf. Bousset, *Hauptprobleme der Gnosis*, p. 110.

3. Irénée I, 5, 4 : Τὸν διάβολον ὃν καὶ Κοσμοκράτορα καλοῦσι,... τὸν δὲ Κοσμοκράτορα κτίσμα τοῦ Δημιούργου κ.τ.λ. Tertull., *Adv. Valent.*, 22, 23, traduit son nom, par *Munditenens*.

4. *Acta Iohannis*, 23, éd. Bonnet, p. 163, 28 : Ὃν ἐφοβήθη... καὶ τοῦ κοσμοκράτορος πᾶσα ἡ δύναμις καὶ ἡ τοῦ ἄρχοντος ὑπερηφανία.

elles-mêmes les κοσμοκράτορες τοῦ σκότους ou, suivant une autre recension, appartiennent au κοσμοκράτωρ τοῦ σκότους [1]; on a quelque peine à reconnaître les planètes dans la description qui en est donnée [2]. Plus tard apparaissent encore les trente-six décans à visages d'animaux, qui, eux aussi, se donnent pour ces mêmes « maîtres du monde ténébreux [3] ».

C'est, je crois, leur dernière mention, dans la magie. Ils eurent moins de succès parmi les auteurs de diableries que Lucifer, qui lui aussi fut une planète avant de devenir, par une fausse interprétation d'un verset d'Isaïe, Satan précipité du ciel pour son orgueil [4].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

Olaï Skulerud, *Catalogue of norse manuscripts in Edinburgh, Dublin and Manchester* (Kristiania, 1918, in-8°);

1. *Testam. Salomonis*, dans Fabricius, *Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti*, I², p. 1047 : Ἡμεῖς ἐσμὲν τὰ λεγόμενα στοιχεῖα, οἱ κοσμοκράτορες τοῦ σκότους τούτου. Recension publiée par Fleck (Migne, *P.G.*, CXXXII, p. 1328 B) : Ἡμεῖς ἐσμὲν ἐκ τῶν τριάκοντα τριῶν στοιχείων τοῦ κοσμοκράτορος τοῦ σκότους.

2. Reitzenstein, *Poimandres*, p. 52, n. 3, et Conybeare, *Jewish Quarterly Review*, XI, 1898, p. 34, ont songé aussi aux Pléiades, mais le caractère lunaire de la dernière apparition est certain, puisqu'elle parle d'Artémis, et l'avant-dernière (πλάνη) convient bien à Mercure, artisan de tromperie.

3. Migne, *l. c.*, p. 1341 B : Τὰ τριάκοντα ἓξ στοιχεῖα, οἱ κοσμοκράτορες τοῦ σκότους τούτου.

4. Isaïe XIV, 12, cf. saint Jérôme, *P. L.*, XL, p. 219 ; Roscher. *Lexikon*, s. v. « Phosphoros », col. 2452 s.

Frank Boas, *Kutenaï Tales* [Bull. nº 59 of Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology] (Washington, 1918, in-8º);
Andres F. Ponte, *Bolivar y otros ensayos* (Caracas, 1919, in-8º).

M. Leger présente, de la part de M. Lubor Niederle, professeur à l'Université tchèque de Prague, un volume en langue tchèque intitulé *Origine et commencements des Slaves occidentaux* (Prague, 1919). Ce volume est un fragment d'un ouvrage très considérable consacré aux antiquités slaves. Il est le huitième d'une série dont le premier volume avait paru en 1902. Malgré la guerre, M. Niederle l'a poursuivi sans relâche. Le présent volume acquiert par suite des circonstances actuelles un intérêt que l'auteur n'avait pas recherché. Il est consacré aux peuples slaves presque entièrement disparus qui peuplaient la plus grande partie de l'Allemagne actuelle et qui ont été détruits ou assimilés. La limite extrême de leur habitat à l'Ouest est marquée par une ligne qui passe grosso modo par Hambourg, Brunswick, Eisenach, Kissingen dont le nom est slave (primitivement Chyzèce « les Cabanes », Wurzbourg et Donauwerth). Au Sud, cette ligne passe par Donauwerth, Ingolstadt, Ratisbonne, Passau, Linz et Vienne. M. Leger signale toutes les villes allemandes qui ont encore aujourd'hui des noms slaves plus ou moins défigurés, en tête Berlin, Lubeck, Leipzig, Dresde et Zerbst. Il rappelle à ce propos une page de Renan qui mérite plus que jamais d'être évoquée aujourd'hui.

M. de Lasteyrie a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie les dernières bonnes feuilles du t. VI et dernier de la « Bibliographie des travaux archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France depuis leur fondation jusqu'à la fin du xixe siècle ». Quand j'ai entrepris en 1880 cet énorme travail, je ne me doutais pas des difficultés que j'éprouverais à en réunir les matériaux, et je n'imaginais pas qu'il me faudrait près de quarante ans pour en triompher. On comprendra que la rédaction et l'impression de l'ouvrage aient demandé un temps si long quand j'aurai dit que chaque volume comprend en moyenne 800 pages in-quarto à deux colonnes, soit un total de plus de 4.800 pages, et que le nombre des articles qui y sont enregistrés est de 132.235. Je ne sais si j'aurais jamais eu l'énergie de pousser jusqu'au bout, si je n'avais trouvé parmi mes élèves de l'École des chartes le plus dévoué et le plus utile concours. MM. Omont, Lefèvre-Pontalis, Bougenot, et, plus que tout autre, M. Vidier m'ont tour à tour prêté un secours d'autant plus précieux que leur position à la Bibliothèque nationale

leur permettait de faire des recherches dont j'aurais eu bien de la peine à me tirer seul. Dans les avertissements qui précèdent chaque volume, j'ai eu soin de signaler la part qui revient à chacun de mes collaborateurs, mais il m'a semblé que je devais également leur témoigner ma reconnaissance devant l'Académie elle-même, et j'espère qu'elle voudra bien se rappeler les noms des principaux d'entre eux quand l'occasion s'en présentera. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 1er AOUT 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le vœu émis par la Société historique algérienne et tendant à ce que le prochain Congrès international d'archéologie ait lieu à Alger.

M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient adresse à l'Académie une lettre relative à l'attribution de la personnalité civile à ladite École. — Renvoi à la Commission de l'École française de l'Extrême-Orient.

M. Cordier, au nom de cette même Commission, propose de désigner comme pensionnaire à l'École M. Henri Deniéville, élève diplômé de l'École des Langues orientales vivantes pour le chinois.

L'Académie accepte la proposition, qui sera soumise à l'approbation de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Espérandieu lit une note sur la Maison Carrée de Nîmes [1].

M. Salomon Reinach donne son adhésion entière à la manière de voir de M. Espérandieu.

1. Voir ci-après.

M. J. Loth appelle l'attention de l'Académie sur une expression incompréhensible qui figure dans les *Annales Cambriae*, chronique galloise en latin rédigée au xe siècle. On y lit : David episcopus *moni judeorum moritur*. Une première correction s'imposait. Nous savons que le siège épiscopal de saint David s'appelait, en vieux-gallois, *moniu* et en moyen-gallois *mynyw*. C'est un nom commun signifiant *buisson* : il est traduit dans la vie de saint David par *rubus*. *Moniu* est identique à l'irlandais *muine*, génitif *muni* ; vieux-celtique, nominatif *moniwo-*, génitif *moniwi*. Reste *moniu deorum*. Il est sûr qu'une partie de la grande tribu irlandaise des Dési a émigré, au IIIe siècle de notre ère, dans le Sud de Galles, et précisément dans la région de Moniu (St David's). Saint David lui-même a eu là de sérieux démêlés avec un *satrapa* irlandais (*Scotus genere*). Dès lors on peut se demander s'il ne faut pas corriger *moniu deorum* en *Moniu desorum*. Dans une chronique latine, le nom des *Desi* appelait un génitif *Desorum*. Les chroniqueurs au bout de quelques siècles, ayant perdu tout souvenir des *Desi*, ont cru à une erreur de copiste et corrigé naturellement en *Moniu deorum*.

COMMUNICATION

LA MAISON CARRÉE DE NÎMES, PAR M. ESPÉRANDIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Sur la frise et l'architrave de la Maison Carrée de Nîmes était une inscription, en deux lignes, formée de lettres de bronze, de 0 m. 32 de hauteur, dont il ne reste plus, depuis fort longtemps, que les trous de scellement des tenons qui servaient à les fixer à la pierre. « La première ligne, dit Allmer, remplissait la longueur de la frise ; la seconde, le milieu seulement de l'architrave, avec un léger défaut de symétrie ; elle commençait au-dessus de l'angle droit du

deuxième chapiteau et finissait avant d'avoir atteint l'angle gauche du cinquième [1]. »

En 1758, à l'aide de ces trous qu'il avait soigneusement calqués, le savant nimois Séguier parvint à reconstituer l'inscription de cette manière [2] :

C CAESARI AVGVSTI F COS L CAESARI AVGVSTI F COS DESIGNATO
PRINCIPIBVS IVVENTVTIS

Il soumit son travail à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; une commission fut nommée pour juger de la valeur de ce travail et chacun des commissaires fut d'avis « que c'était là la véritable inscription» et que le mécanisme suivi par Séguier « était le seul qu'il y avait à prendre [3] ».

« La disposition des trous, dit Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule*, fournissait un premier élément important pour l'établissement du texte disparu; mais ce n'était pas le seul. Quelques-unes des lettres avaient laissé de légères empreintes, surtout pour la seconde ligne. *Or l'architecte semble n'avoir réservé que la place d'une seule ligne pour l'inscription que devait porter la bande supérieure de l'architrave, au-dessous de l'entablement, et l'espace qui fut occupé par une seconde ligne, non prévue par l'architecte, se trouvait partagé en deux, dans le sens horizontal, par un cordon composé de deux perles et d'une pirouette alternées* ; *de sorte que, pour le placement des lettres de cette seconde inscription, il avait fallu entamer le relief de cet ornement.* Ce second élément de restitution fut d'abord utilisé par Séguier qui reconnut, — en combinant ces *entames* avec les trous des tenons, — les lettres suivantes :

.........V. IVV.NTV.IS

1. *Revue épigr.*, I, p. 247.
2. *Dissertation sur la Maison Carrée*, nouvelle édition. Nîmes, 1776, in-8°, p. 32.
3. *Ibid.*, p. IV.

Il put donc rétablir, avec une entière certitude, la seconde ligne :

*principib*V*s* IVV*e*NTV*t*IS [1]. »

Ce fut, en effet, cette double utilisation des trous de scellement et des mots *principibus iuventutis* qui mit Séguier sur la voie de la restitution, non douteuse, qu'il a proposée. Mais deux remarques s'imposent : l'une, c'est qu'il existe, dans cette restitution, beaucoup de trous sans emploi. On a voulu les expliquer par une malfaçon. « Plusieurs trous sont doubles, dit Allmer, sans doute parce que le lapicide ne les avait pas, la première fois, mis à leur place [2]. » Je ne crois pas que cette explication puisse suffire. Les trous dont il s'agit ne sont pas doubles, mais inutiles, fréquemment hors des lettres, et le nombre en est assez élevé. L'ouvrier qui plaça l'inscription lue par Séguier a pu se tromper accidentellement, comme par exemple, en intervertissant, mais en réparant aussitôt son erreur, l'ordre des deux premières lettres du second des deux mots AVGVSTI ; il faudrait lui supposer, pour des fautes plus fréquentes, une ignorance ou une distraction que rien n'autorise. Il convient de remarquer, en second lieu, d'abord, ainsi que l'a déjà dit Desjardins, que le placement d'une ligne sur une architrave décorée de perles et de pirouettes qu'il a fallu entamer est anormal ; ensuite, que pour le placement de cette ligne, aucune erreur de trou, ou à peu près, ne s'est produite.

On est dès lors conduit à penser que l'inscription restituée par Séguier n'est pas la première qui ait figuré sur le monument.

Dans leur ouvrage sur les Monuments antiques de Nîmes, Grangent et Durand sont de cet avis. Ils font, de plus, cette remarque fort judicieuse que la première ligne de l'inscrip-

1. *Géographie de la Gaule romaine*, III, p. 221.
2. *Revue épigr.*, I, p.246.

tion de Séguier, qui commence à trois décimètres de l'angle est de la frise, finit presque au bord de l'angle ouest, ce qui leur semble « choquant pour le coup d'œil et contraire à la symétrie qui n'a pu être négligée dans un monument aussi parfait [1] ».

Alphonse de Seynes, chargé, en 1822, de la direction de fouilles importantes qui permirent de reconnaître, sinon la véritable destination de la Maison Carrée, du moins sa place dans un ensemble de constructions retrouvées, ne se préoccupa pas de la question ; mais il data la Maison Carrée d'une époque relativement tardive, parce qu'il découvrit en avant de sa façade des mosaïques qui lui parurent plus anciennes. Pelet, vers 1840, partageait ce sentiment. Il admettait bien l'exactitude de la restitution de Séguier ; mais à une lettre près qui en changeait complètement la date. Pelet substituait un M au C initial de l'inscription et s'en autorisait pour attribuer la dédicace à Marc-Aurèle et à Vérus.

« Le résultat de mes essais, entrepris de cent manières différentes, disait-il, me conduisit toujours à l'inscription de M. Séguier, sauf cependant pour la première lettre C que je ne pus jamais me résoudre à supposer fixée par un seul tenon et d'une manière aussi inconcevable que l'avait supposé l'auteur de la découverte. »

Pelet se trompait, comme il le fit, du reste, en d'autres circonstances. Outre que la lettre M de sa restitution n'eût pas mieux tenu que le C de la lecture de Séguier, son opinion, qui donnerait à Marc-Aurèle l'appellation *M. Caesar*, ne vaut même pas d'être discutée [2]. Mais elle lui permettait d'écrire : « Cette nouvelle inscription, loin de détruire l'hypo-

1. *Description des monumens antiques du Midi de la France*, I (consacré à Nîmes, et seul paru). Nîmes, 1819, in-f°, p. 77.

2. Je ne la cite que parce qu'elle a été reprise par Mérimée et que c'est sur elle seule qu'il s'est fondé pour dater la Maison Carrée de l'époque des Antonins.

thèse de MM. Grangent et Durand et celle de M. Alphonse de Seynes, viendrait, au contraire, leur donner une nouvelle force ; car une inscription antérieure à celle de M. Séguier ne peut être admise, tandis qu'au contraire, avant la nôtre, il aurait pu en exister une infinité [1]. »

Ce n'est évidemment là qu'une forme de langage. Une « infinité » d'inscriptions ayant précédé celle de Séguier signifie tout simplement que Pelet ne contestait pas l'existence d'un autre texte. C'est ce texte que je crois avoir découvert.

J'ai admis, et ce qui précède ne peut guère laisser de doute à cet égard, le principe de deux inscriptions en lettres de bronze dont les trous de scellement sont mêlés. Je me suis ensuite préoccupé de trouver, sur la réduction publiée par Séguier du calque des trous, les lettres qui pouvaient être communes aux deux inscriptions. En ne tenant pas compte de la lettre O qui termine la première ligne de la lecture de Séguier et devait « choquer le coup d'œil », suivant l'expression de Grangent et Durand, j'ai constaté que la première inscription devait finir par les deux lettres A et T utilisées pour la seconde. Elles m'ont donné, sans aucune difficulté, le mot *d*AT. Presque au début de la ligne, un autre A était aussi commun aux deux textes. Je me suis alors souvenu qu'Agrippa, envoyé en Gaule par Auguste, pour combattre une révolte des Cantabres, y séjourna du milieu de l'an 20 avant notre ère jusque vers le mois d'avril ou de mai de l'année suivante et fit construire, non seulement les quatre grandes voies que chacun connaît, mais aussi, *et à Nîmes même*, un grand édifice, et peut-être deux, dont deux fragments de textes, en lettres monumentales, provenant l'un et l'autre d'une frise, nous ont conservé le souvenir.

Le premier de ces textes, découvert en 1742, dans une cave, est ainsi conçu :

1. *Essai sur l'inscription de la Maison Carrée*. Nîmes, 1842, in-8°.

M AGRIPPA L F CO..... [1].

L'autre, trouvé deux ans plus tôt, ne porte que les lettres :

M AGRIPP....... [2].

Ainsi mis sur la voie, j'ai essayé de trouver le nom d'Agrippa sous celui de Caius Caesar restitué par Séguier, et j'ai eu finalement la surprise d'arriver sans effort à cette lecture :

M AGRIPPA L F COS III IMP TRIBVN POTEST III COL AVG NEM DAT.

Non seulement les trous de tenons relevés par Séguier s'y adaptent, mais ceux d'entre eux qui ne sont pas utilisés pour le texte que j'appellerai d'Agrippa conviennent pour celui de Caius et Lucius Césars. Il est même remarquable que l'ouvrier choisi pour le placement de la seconde inscription a utilisé autant qu'il l'a pu les trous de la première.

Pelet écrivait qu'aucune inscription antérieure à celle qu'avait lue Séguier « ne peut être admise ». Il ne prévoyait pas qu'un texte au nom d'Agrippa serait de nature à lui donner tort.

Si donc je ne fais pas erreur — et je ne pourrai m'en assurer qu'en étudiant à Nîmes même, sur les originaux, des calques de Séguier, la restitution que je propose, — voici ce qui dut se passer :

Agrippa, qui, peut-être, avait accepté le patronage de la colonie, comme devait plus tard le faire son fils Caius [3], ordonna vers l'an 20, à ses frais ou à ceux du trésor public, la construction à Nîmes de plusieurs monuments. La Maison Carrée fut du nombre, et, sur sa frise, une inscription *d'une seule ligne* comméмора l'évènement. Sans doute après la

1. *C. I.L.*, XII, 3153.
2. *Ibid.*, 3154.
3. Une inscription de Nîmes (*C. I. L.*, XII, 3155) rappelle ce patronat et la donation d'un xyste à la colonie.

mort d'Agrippa, c'est-à-dire après l'an 12 avant notre ère, soit qu'Auguste l'ait demandé, soit que la colonie de Nîmes l'ait offert spontanément pour plaire au vieil empereur, on substitua — et cela se pouvait, sans offenser la mémoire du donateur, — à l'inscription qui ne rappelait que la générosité d'Agrippa, une dédicace flatteuse à ses deux enfants.

On sait, en effet, l'intérêt que portait Auguste à ses petits-fils et le chagrin qu'il éprouva de leur perte. Caius, né en l'an de Rome 734, l'année même où son père séjournait en Gaule, fut désigné en 748 pour le consulat, entra en fonctions en 754, l'an 1 de notre ère, à l'âge de vingt ans, et mourut en Orient, le 21 février de l'an 3, des suites d'une blessure reçue d'un assassin au siège d'une ville d'Arménie. Lucius, de trois ans plus jeune que son frère, fut désigné pour le consulat en l'an de Rome 751 ; mais il n'entra jamais en charge. Il mourut subitement à Marseille, à l'âge de dix-huit ans, vers le 20 août de l'an 2 de notre ère, en allant prendre le commandement des armées d'Espagne.

La date de l'inscription lue par Séguier se place donc, selon toute probabilité, entre l'avènement au consulat et la mort de Caius, c'est-à-dire entre le milieu de l'an 1 et le mois d'août de l'an 2. Il n'est cependant pas impossible que la Maison Carrée ait été dédiée aux deux fils déjà morts d'Agrippa, auquel cas il faudrait dater la dédicace lue par Séguier de l'an 3 ou de l'an 4 de notre ère. En tout cas, la Maison Carrée fut probablement commencée vers l'an 20 avant notre ère et achevée avant l'an 12, du vivant d'Agrippa. Ainsi, sa construction aurait, au plus, duré huit ans.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, au nom de l'auteur, M. Édouard Susmel, offre un ouvrage intitulé : *Le droit italique de Fiume* (Bologne, 1919).

SÉANCE DU 8 AOUT 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD

A propos du procès-verbal, M. Loth dit que la mention du siège épiscopal de Saint-David est du VIIe siècle.

M. Espérandieu, revenant sur son interprétation de l'inscription de la Maison Carrée de Nîmes, la complète et la corrobore par de nouveaux arguments :

« Vendredi dernier, je n'ai pu vous présenter qu'une restitution étudiée sur un calque de la planche publiée par Séguier de la plus ancienne des deux inscriptions placées autrefois sur la frise et l'architrave de la Maison Carrée de Nîmes. J'ai fait, depuis, photographier cette planche, à la même échelle, et j'ai porté ma restitution sur une épreuve du cliché. Afin que vous puissiez juger plus commodément de la valeur de cette restitution, j'ai l'honneur de la faire repasser sous vos yeux. Vous pourrez remarquer quelques petites imperfections dans le placement des lettres. Certaines de ces lettres sont un peu serrées ; d'autres, pas assez. Le même défaut se retrouve dans l'inscription publiée par Séguier, et je crois qu'il ne faut l'attribuer qu'à la difficulté que dut éprouver le dessinateur employé par ce savant pour réduire à moins de 0 m. 50 de long, à une époque où les procédés mécaniques dont nous disposons n'existaient pas, des calques de trous pris sur un développement de plus de 13 mètres. La réduction ayant été de 26 à 1, on conçoit que la moindre erreur de dessin suffise pour déplacer des lettres qui n'ont plus qu'un centimètre et demi de haut. Mais ces imperfections, du reste très peu nombreuses, sont trop légères pour qu'on puisse leur attribuer quelque importance.

« Sur une autre épreuve du cliché de la planche de Séguier, j'ai porté à l'encre rouge la première inscription et à l'encre verte la seconde. Il est facile de se rendre compte que tous les trous de tenons, sauf quelques-uns, dus à des erreurs qui peuvent

avoir été commises par le dessinateur de Séguier, sont utilisés pour le placement des lettres de l'un ou l'autre texte. Ce résultat, qui ne tient évidemment pas du hasard, confirme la lecture de Séguier et me fait croire que ma restitution d'un texte plus ancien est, de même, à peu près certaine.

« L'ouvrier qui a placé la dédicace à Caius et Lucius Césars s'est servi autant qu'il l'a pu des trous déjà faits par son devancier. Mais il fut naturellement obligé d'en creuser d'autres, et il n'est plus facile, lorsqu'ils sont très rapprochés, de reconnaître quels sont les trous du premier texte et ceux du second. Ce n'est cependant pas toujours impossible. En voici un exemple : Le dernier A du mot *Agrippa* de la première inscription correspond à l'A du premier des deux mêmes mots *Augusti* de la seconde. Mais, tandis que dans le premier texte la lettre précédente était un P, on avait un I dans le second. Entre cet I et l'A, l'espace, qui était primitivement occupé par la boucle du P, dut paraître trop grand. L'A fut légèrement déplacé vers la gauche, et c'est pourquoi, sans doute, on a six trous pour une lettre qui n'en réclame que trois. En étudiant très attentivement les deux inscriptions, on peut faire d'autres remarques du même genre. »

Le Président donne lecture d'une lettre de la Société archéologique du Midi de la France à la Société Néerlandaise d'archéologie de La Haye, réponse que les auteurs ont communiquée à l'Académie.

Répondant à un questionnaire adressé par la Société Néerlandaise, les membres de la Société archéologique du Midi s'excusent de ne pas répondre. Ils estiment que le problème dépasse la compétence des Sociétés savantes, et que la Conférence de La Haye ou la Société des Nations peuvent seules s'occuper utilement de cette question, parce que seules elles peuvent édicter les sanctions nécessaires.

Le Président fait connaître que le prochain vendredi étant le 15 août, la séance hebdomadaire de l'Académie sera avancée au mercredi 13.

M. Paul Monceaux commence la lecture d'un travail sur Donat de Carthage.

M. Th. Lefort fait une communication sur un texte original de la règle de saint Pachôme [1].

COMMUNICATION

UN TEXTE ORIGINAL DE LA RÈGLE DE SAINT PACHÔME,

PAR M. TH. LEFORT,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Pachôme naquit d'une famille de paysans, près de la ville d'Esneh, dans la Haute Égypte, au commencement de la dernière décade du IIIe siècle ; enlevé comme recrue lors d'une levée de troupes, faite probablement pour le compte de l'empereur Constantin, il eut l'occasion, dans la Basse Égypte, d'entrer en contact avec des chrétiens dont la grande charité le toucha et l'amena à se convertir au christianisme. Rapidement libéré du service militaire, il se retira d'abord dans les ruines d'un petit temple de Sarapis, puis, suivant l'usage du temps, il alla faire son apprentissage de la vie ascétique près d'un vieil ermite nommé Palémon. Après plusieurs années d'exercices austères sous la direction de son maître, Pachôme entreprit la création d'une communauté religieuse organisée. Si nous en croyons les plus anciennes recensions de sa vie [2], la tâche entreprise fut au début assez ingrate. L'organisation de la discipline ne se fit pas sans de graves réactions qui nécessitèrent parfois de douloureuses amputations. De plus, comme les moines ne

1. Voir ci-après.

2. Les divers fragments coptes de la vie de Pachôme publiés ou inédits sont les débris de plus de douze manuscrits, dont les deux plus anciens remontent certainement au VIe siècle ; il va sans dire que ces manuscrits renferment des recensions souvent fort différentes et de valeur historique très inégale.

vivaient pas seulement de la parole de Dieu, leur chef se trouvait obligé à les pourvoir de toutes les choses matérielles nécessaires à leur entretien. La première solution donnée par Pachôme à ce problème économique, et qui constitue sa première règle, est assez curieuse. La voici en peu de mots : Les moines habitaient tous ensemble dans un même monastère, clos d'un mur, et faisaient en commun leurs exercices pieux, mais pour assurer la subsistance de la communauté, ils se rendaient tout simplement en groupes chez les paysans du voisinage et, moyennant salaire, ils participaient aux travaux des champs ; Pachôme administrait les biens communs, pourvoyait à l'entretien de chacun et même portait aux équipes de moines travailleurs leurs repas. Son plus ancien biographe raconte que le nombre des frères rendit pénible à Pachôme ce service de ravitaillement, si bien qu'il se vit obligé d'acheter un âne pour transporter la nourriture. Malheureusement, ce système était loin de favoriser le développement de l'esprit de recueillement et de discipline qui convient à des moines ; c'est ainsi que certains frères [1] s'amusaient parfois, le travail terminé, à grimper sur l'âne, à le poursuivre en bande, à le ramener au monastère au galop en poussant de grands cris, et en laissant naturellement à apa Pachôme le soin de rapporter sur son dos la vaisselle vide [2]. Cependant, peu à peu, à force de patience et d'énergie, la congrégation s'organisa selon une règle précise, voire méticuleuse, dans la forme que nous lui connaissons. Le succès couronna les efforts de Pachôme. A sa mort, survenue en mai 346, il laissait à son premier successeur neuf monastères d'hommes et deux de femmes à gouverner.

1. C'est sous le nom de *frères* que les moines se désignaient entre eux.

2. Ces détails sont empruntés au plus ancien manuscrit, en grande partie inédit ; il est à remarquer que les recensions postérieures, y compris les textes grecs, ont soigneusement élagué ces épisodes peu édifiants, sans doute pour ne pas choquer les lecteurs.

Chacun sait que le monachisme n'est point né avec Pachôme, sans que nous puissions toutefois en connaître aujourd'hui bien clairement les origines ; ses débuts se perdent, en effet, dans l'obscurité de la période des persécutions, période pour laquelle nous sommes d'ailleurs très mal renseignés en ce qui concerne l'Égypte [1]. Le monachisme n'entre vraiment dans l'histoire avec son caractère propre que sous la paix religieuse de Constantin, avec Paul et Antoine : le premier ermite, le second chef de colonies d'ermites. L'apprentissage de la vie ascétique se faisait alors un peu à la manière de certains métiers dans nos pays, du moins au temps jadis : un stage de quelques années chez un patron. L'apprentissage terminé, le nouvel ermite s'éloignait, parfois définitivement, de son maître et modèle ; et, selon son propre degré de sainteté reconnue, il devenait à son tour formateur de nouveaux moines. Saint Antoine, bien que chef d'une imposante communauté monastique, n'innova guère en la matière, car ses monastères n'étaient que des groupements d'ermites. Pachôme fut le véritable fondateur et législateur des communautés religieuses organisées, hiérarchisées, en un mot du cénobitisme tel que nous le comprenons aujourd'hui.

C'est la règle de Pachôme qui servit de modèle à la plupart des autres règles orientales et même occidentales. Traduite en latin par saint Jérôme, en 404 ou 405, elle fut rapidement connue en Occident : la règle bénédictine lui est certainement apparentée. Benoît d'Aniane (mort en 821) l'utilisa lors de l'assemblée de tous les abbés de France, en 818, pour la réforme des monastères [2]. Anselme d'Havelberg, au XIIe siècle, atteste qu'il existait

1. Voir l'article de M. Hyvernat, *Persecutions*, Coptic (according to Greek and Latin Sources), dans *Catholic encyclopedia*, New-York, 1911.

2. Il la donne parallèlement à celle de saint Benoît, dans sa *Concordia Regularum* ; cet ouvrage avait précisément pour but de ramasser des matériaux pour l'élaboration du plan de réforme. Cf. Migne, *P. L.*, t. 103.

de son temps encore, à Constantinople, un monastère suivant la règle de saint Pachôme et abritant plus de cinq cents moines.

En l'absence d'un original copte, nos sources pour la connaissance de la règle de Pachôme sont de deux sortes. D'abord les diverses recensions de la vie du saint et des vies de ses premiers successeurs ; mais ces textes, du moins les plus anciens, sont très fragmentaires ; et les recensions plus jeunes ne donnent guère qu'une esquisse rapide et plutôt occasionnelle. D'ailleurs, l'emploi de documents hagiographiques comme sources historiques est, chacun le sait, passablement délicat. Le même jugement s'applique également aux brèves notices conservées chez les historiographes tels que Pallade [1] et Sozomène [2].

Plus intéressante comme document est la règle en cinquante articles éditée, d'après un manuscrit grec de Florence, par les Bollandistes, à la suite de la Vie grecque de Pachôme [3] ; malheureusement, comme l'indique le titre : ἐκ τῶν ἐντολῶν, nous n'avons là qu'un abrégé [4]. Enfin saint Jérôme, comme il a été dit plus haut, traduisit en 404 la règle et certaines œuvres de Pachôme, ainsi que celles de ses premiers auxiliaires, Théodore et Horsiisi. La courte préface placée par saint Jérôme en tête de sa traduction [5] vaut la peine d'être remarquée, car elle permet à la fois de dater son œuvre et de se rendre compte de la manière dont il a procédé. Il s'exprime ainsi :

Quamvis acutus gladius et levigatus, si diu in vagina conditus fuerit, sordescit rubigine et splendorem pristini decoris amittit.

1. Pallade, *Historia Lausiaca*, P. G., t. 34, col., 1099.
2. Sozomène, *Historia eccles.*, P. G., t. 67, col., 1072.
3. *Acta Sanctorum*, *Maii* III, p. 62* ; Migne, P. G., t. 40, col., 947.
4. Un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale de Naples, *Cod. 53, B. 19*, renferme aux fol. 81-86 une règle qui, par son étendue, paraît présenter des chances de nous livrer la recension longue. Je n'ai pu jusqu'ici contrôler le contenu de ce manuscrit.
5. *P. L.*, t. 23, col. 61.

Unde et ego moerens super dormitione sanctae et venerabilis Paulae, non quo contra praeceptum Apostoli facerem, sed quo multorum incisa illius morte refrigeria suspirarem, accepi libros ab homine Dei Silvano presbytero mihi directos, quos ille Alexandria missos susceperat, ut etiam injungeret transferendos. Aiebat enim quod in Thebaidis coenobiis et in monasterio Metanoeae [1], quod de Canopo in Poenitentiam felici nominis conversione mutatum est, habitarent plurimi Latinorum [2], qui ignorarent Aegyptiacum Graecumque sermonem, quo Pachomii et Theodori et Orsiesii praecepta conscripta sunt. Qui primi per Thebaidem et Aegyptum coenobiorum fundamenta jecerunt juxta praeceptum Dei et Angeli, qui ad eos ob hanc ipsam institutionem missus venerit. Itaque quia diu tacueram, et dolorem meum silentio devoraveram [3]; urgebant autem missi ad me ob hanc ipsam causam Leontius presbyter et caeteri cum eo fratres, accito notario, ut erant de Aegyptiaca in Graecam linguam versa, nostro sermone dictavi, ut et tantis viris imperantibus, ne dicam rogantibus, obedirem, et bono, ut aiunt, auspicio longum silentium rumperem, reddens me pristinis studiis, et sanctae feminae refrigerans animam, quae monasteriorum semper amore flagravit....etc. — Suit une synthèse rapide de l'organisation des monastères de Pachôme.

L'authenticité de la traduction de saint Jérôme a soulevé certains doutes, aujourd'hui définitivement levés, pensons-nous, par la découverte du texte copte qui correspond d'une façon frappante au document traduit par le solitaire de Bethléem. Ce texte, que nous avons eu la bonne fortune d'identifier au cours de l'hiver 1916, grâce aux loisirs forcés que nous procura l'occupation tudesque, est contenu dans un fragment de manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds copte, volume 129 [3], fol. 4-6. Ces trois feuil-

1. C'est le monastère « de la Pénitence », qui suivait la règle de saint Pachôme.

2. Voir la lettre d'Ammon, *Acta Sanctorum*, *loc. cit.*

3. C'est donc un certain temps après la mort de Paula, survenue au cours de l'année 404.

lets, comme tant d'autres appartenant au même fonds, sont originaires du célèbre Monastère Blanc, ou monastère d'apa Chenouté, situé près d'Akhmin dans la Haute Égypte [1]. Ils font partie de la série des parchemins de petit format, minces et blanchâtres, qui forme, à notre avis, un groupe assez homogène sous le rapport paléographique. Sans courir grand risque de se tromper, on peut dater ces feuillets du VIe siècle. Le texte copte, d'une lecture extrêmement pénible [2], est malheureusement incomplet ; il nous donne seulement les numéros 87 à 128 du texte de saint Jérôme.

Nous avons découvert tout récemment un autre fragment de la règle, écrit sur trois feuillets de papyrus, conservés au British Museum, auxquels on assignait jusqu'ici une tout autre attribution.

L'édition du texte, que des recherches ultérieures compléteront peut-être [3], sera faite dans un volume intitulé : *Pachomii et sociorum ejus opera quæ supersunt omnia* ; il suivra de près le volume des *Vitae Pachomii et sociorum ejus*, qui paraîtra bientôt dans la série copte du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*.

Une page du texte nouveau mise en parallèle avec le texte de saint Jérôme suffira à prouver l'exactitude de notre identification. Nous l'empruntons aux fragments de la

1. Cf. A. Evetts, *Churches and monasteries of Egypt*, p. 235 (*Anecdota Oxoniensia*, semitic series, part. VII).

2. Le parchemin est devenu transparent et les caractères, fort effacés, disparaissent souvent sous la pellicule sous laquelle ils sont aujourd'hui enchâssés. Toute trace de pagination a disparu, de sorte qu'il est impossible de se rendre compte de l'importance du volume.

3. Tout récemment M. Munier, l'auteur du nouveau Catalogue des feuillets coptes entrés au Musée du Caire depuis le Catalogue de M. Crum, a identifié deux feuillets dont le texte correspond adéquatement à ce que l'édition de Migne intitule : *Praecepta atque Judicia S. P. N. Pachomii*, nos 152-159. D'après la brève description de M. Munier, ces deux feuillets proviendraient d'un manuscrit plus jeune (IXe siècle). H. Munier, *Manuscrits coptes*, no 9256 (dans le Catalogue général des Antiquités du Musée du Caire), Le Caire, 1916.

Bibliothèque nationale. et nous choisissons un passage dont la lecture est tout à fait certaine.

SAINT JÉRÔME :	TEXTE COPTE :
N° 106. Nemo ab altero accipiat quidpiam nisi praepositus jusserit.	Que personne ne reçoive de son compagnon un objet quelconque sans (l'autorisation du) chef de maison [1].
N° 107. Clausa cella nemo dormiat, nec habebit cubiculum quod claudi possit; nisi forte aetati alicujus vel infirmitati Pater monasterii concesserit.	Que personne ne dorme dans une cellule close; ni que personne n'occupe un local fermé, sans permission.
N° 108. In villam nullus vadat nisi missus, exceptis armentariis et bubulcis et agricolis.	Que personne n'aille à la ferme sans y être envoyé, y compris les agriculteurs, exceptés les bouviers seulement.
N° 109. Sub nudum dorsum asini duo pariter non sedebunt, nec super tegmine plaustri.	Qu'on ne monte pas à deux sur un âne nu, ni sur le... [2] du char [3].
N° 110. Si asino sedens venerit aliquis, excepta infirmitate, desiliet ante fores monasterii et sic asinum praecedens funiculo ducet ad manum.	Si tu arrives au monastère monté sur un âne, excepté le cas de nécessité, tu descendras, et tu entreras en passant devant lui.
N° 111. Ad tabernulas diversarum artium soli pergent praepositi ut accipiant quod necessarium est.	Qu'on ne rentre pas dans le local des artisans, exceptés les préposés, pour les besoins de leur travail [4].

1. Bollandistes, n° 41 : Μηδεὶς λάβῃ τι εἶδος παρά τινος ἀδελφοῦ χωρὶς τῆς γνώμης τοῦ πατρός.

2. Mot nouveau qui correspond à *tegmen* du latin.

3. Bollandistes, n° 42 : Μηδεὶς καθεσθῇ εἰς ὄνον γυμνὸν μετὰ ἄλλου.

4. Bollandistes, n° 43 : Μηδεὶς ἀπέλθῃ εἰς τὰ ἐργαστήρια τῶν χειροτέχνων χωρὶς τῆς κεφαλῆς.

Les quelques différences, toutes de détail, s'expliquent fort bien par le procédé employé par saint Jérôme ; en passant du copte en grec, puis du grec en latin, la formule originale a dû tantôt se condenser tantôt s'amplifier. On ne doit pas non plus perdre de vue que la tradition textuelle des œuvres de saint Jérôme n'est pas toujours sûre, et que celle du texte copte est représentée par un manuscrit, fort ancien, il est vrai, mais cependant unique.

Il résulte de cette comparaison que c'est bien la recension longue de saint Jérôme qui représente la rédaction originelle, comme l'avait établi avec beaucoup de sagacité M. P. Ladeuze [1]. Il est intéressant de constater, aujourd'hui que nous avons les pièces originales sous les yeux, l'exactitude rigoureuse des conclusions auxquelles était arrivé, il y a vingt ans, notre savant Recteur.

SÉANCE DU 13 AOUT 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Franz Cumont fait une lecture sur les représentations des Muses dans la sculpture funéraire des anciens. Un grand nombre de sarcophages romains — l'un des plus remarquables est au Musée du Louvre — sont décorés de figures de ces déesses : on y voit d'ordinaire des « tombeaux de poètes ». En réalité, suivant les croyances répandues dans l'antiquité, les neuf sœurs qui présidaient à l'harmonie des sphères célestes, éveillaient en l'homme par la musique et par la science le désir des vérités divines. Après la mort, elles appelaient à elles dans les cercles étoilés l'âme qui s'était purifiée en les servant. C'est pourquoi les artistes ont si souvent orné les sépultures d'images des Muses, et l'idée qu'ils voulaient exprimer explique certaines compositions restées jusqu'ici incomprises.

1. *Étude sur le cénobitisme pakhômien*, Louvain, 1899.

M. Salomon Reinach fait à M. Cumont quelques objections.

M. Clermont-Ganneau communique le texte d'une inscription nabatéenne trouvée en 1914 par M. Daressy, secrétaire général du Service des Antiquités d'Égypte, sur le sommet d'un tell au Nord-Est du Caire. Il y reconnaît une dédicace, faite, semble-t-il, à une déesse, pour le salut d'un haut fonctionnaire religieux (*aphkal*), en l'an IV d'un roi Ptolémée. M. Clermont-Ganneau incline à voir dans ce Ptolémée un des derniers du nom, peut-être l'un des frères et époux de la reine Cléopâtre. Il rappelle qu'on a d'ailleurs plus d'une trace épigraphique de la présence des Nabatéens en Égypte [1].

M. Babelon présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Charles Diehl offre à ses confrères un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Byzance* (Paris, 1919, in-16).

SÉANCE DU 22 AOUT 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique a envoyé en communication à l'Académie un rapport de M. Roux, chargé du Consulat de France en Mésopotamie, rapport qui lui a été transmis par le Ministère des Affaires étrangères. Il contient le compte rendu d'une visite que M. Ténebre, délégué français à Bassorah, a faite aux ruines d'Ur, en Mésopotamie. Des fouilles y sont pratiquées actuellement par les Anglais qui auraient « dégagé les contours du palais du roi, creusé et mis à jour les ruelles de la ville », trouvé des sarcophages de poterie et des briques à inscriptions. De nombreux morceaux découverts dans les fouilles ont été enlevés par les autorités anglaises pour être transportés à Londres.

1. Cf. le mémoire détaillé inséré dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1919, II, pp. 1 et suiv.

M. Thureau-Dangin donne quelques explications complémentaires.

M. Monceaux continue sa lecture sur Donat de Carthage.

M. Salomon Reinach commence la lecture d'un mémoire sur Pégase et sa légende.

SÉANCE DU 29 AOUT 1919

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Paul Monceaux termine la lecture de son travail sur la vie et les œuvres de Donat de Carthage.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

M. Salomon Reinach achève sa communication sur Pégase et sa légende. Il cherche l'origine de la conception moderne, tout à fait étrangère à l'antiquité, qui fait de Pégase la monture des poètes. Il essaie de montrer qu'elle date du xvie siècle et a pour point de départ un vers de Catulle, où le poète suppose un instant qu'il chevauche Pégase pour rechercher un ami égaré dans Rome. M. Reinach s'occupe aussi de l'hippogriffe, création de l'Arioste, et estime que le poète italien a tiré cette conception d'un hémistiche de Virgile, qui paraît annoncer le jour où les griffons s'accoupleront avec les chevaux. C'est Wieland qui, le premier, a donné l'hippogriffe comme monture aux poètes, et Victor Hugo voyait là comme une première victoire du romantisme lorsqu'il écrivait, en 1872, dans son poème sur Théophile Gautier : « L'hippogriffe a relayé Pégase ».

MM. Paul Girard, Théodore Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Omont offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Fernand Créteur, deux opuscules intitulés:

Vieux Souvenirs de Cambrai : Le Beffroi. — Les Gallus ; et *Martin et Martine* Cambrai, 1919.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est faite d'une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères qui soumet à l'appréciation de l'Académie un important travail manuscrit de MM. Bercher et Benazzouz, membres de la mission militaire française d'Égypte, relatif aux proverbes arabes usités au Hedjaz. — Renvoi à M. Clément HUART.

M. CAGNAT lit une note de M. Louis Chatelain sur une inscription nouvellement découverte à Volubilis (Maroc) [1]. Il ajoute quelques éclaicissements.

M. Salomon REINACH présente quelques observations.

M. le comte Alexandre DE LABORDE fait une lecture sur la librairie d'Anne de Polignac.

COMMUNICATION

UNE INSCRIPTION NOUVELLE DE VOLUBILIS,
PAR M. LOUIS CHATELAIN.

Je me permets aujourd'hui d'adresser à l'Académie le texte d'une inscription découverte depuis peu de jours.

1. Voir ci-après.

C'est un autel en pierre calcaire, incomplet en haut et à droite, mais dont le sommet présente une partie évidée.

Il a été trouvé non loin de la porte par laquelle on passait quand, après avoir parcouru le *decumanus maximus*, on se dirigeait vers Tanger. Il mesure 1m 02 de hauteur, 0m 55 de largeur au milieu et 0m 84 de largeur à la base. Les lettres présentent une hauteur moyenne de 3 à 3 centimètres 1/2, sauf à la dernière ligne (2 1/2).

L'écriture est peu soignée. La fin de la seconde ligne, toute la troisième et une partie de la dernière sont martelées.

I O M
GENIO ET BONAE FORTVN*ae*
IMP CAES · M · AVR · PROBI
I//////////·A////
CLEMENTIVS · VAL · MARCELLINVS
V · P · PRAESES · P · M · T CONLOQVIO
HABITO CVM IVL MVFFVZIFILIO IVL MATIF
REGIS G BAQ FOEDERATA PACI
ARAM STATVIT ET DEDICAVIT DIE VIIII
KAL NOVEMBR·D·N ///// ET PAVLINO COS

I(oui) O(ptimo) M(aximo), Genio et Bonae Fortun(ae) Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aur(elii) Probi I[nuicti] A[ug(usti)] Clementius Val(erius) Marcellinus, u(ir) p(erfectissimus), praeses p(rouinciae) M(auretaniae) T(ingitanae), conloquio habito cum Jul(io) Muffuzi, filio Jul(ii) Matif, regis g(entis) Baq(uatium), foederata pac[e], aram statuit et dedicauit die (nona) Kal(endas) nouembr(es), d(omino) n(ostro) [Probo Aug(usto)] et Paulino co(n)s(ulibus).

Ce texte ne présente aucune difficulté ni de lecture ni de restitution. Si, de toutes les lettres martelées, on ne distingue clairement qu'un A, au second mot de la 4e ligne, par contre on reconnaît, à la fin de la ligne précédente, après une haste très effacée, le haut d'un R, d'un O et d'un B. Le

nom du collègue de l'empereur au consulat, Paulinus, confirme ce que la restitution épigraphique pourrait présenter d'un peu douteux et nous donne le nom de Probus et la seconde année du règne de ce prince, 277 après J.-C.

L'épigraphie de Volubilis nous a déjà fourni, sur une base de statue, le nom de Probus [1]. Elle nous a également révélé celui de Marcellinus à propos d'une inscription, sur une autre base de statue, élevée à la femme de ce personnage, Sutronia Valentina [2]. Ce qui est plus important ici, c'est la mention de la tribu des Baquates.

On sait que les Baquates, comme les Macenites, étaient deux des tribus les plus belliqueuses de la Tingitane. Il n'est pas impossible, — si arbitraires que soient de tels rapprochements, — que la ville de Meknès fondée au xe siècle, tire son nom des Macenites, comme le veut Vivien de Saint-Martin [3]. Quant aux Baquates, il est assez délicat de chercher à préciser leur emplacement. On peut les identifier, ainsi que l'a fait le même géographe, avec les Berghouata signalés par Ibn-Khaldoun sur la côte occidentale du Maghreb, et rappeler aussi [4] qu'une autre fraction de cette tribu se trouvait au Sud de l'oued Tensift, fleuve qui passe au Nord de Marrakech et a son embouchure entre Safi et Mogador. Mais il semble plus sage de s'en tenir à l'Itinéraire d'Antonin et de les localiser, comme l'admettait Tissot [5], à la partie nord de la Tingitane.

Quoi qu'il en soit, les Baquates inquiétèrent souvent les Romains, même en dehors de la Tingitane : une inscription de Ténès, l'ancienne Cartennas, nous apprend l'énergie dont

1. Louis Chatelain, *Inscriptions de Volubilis*, n° 4 (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1916, p. 78).

2. *Ibid.*, p. 88, inscr. n° 15.

3. *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 409.

4. *Ibid.*, p. 408.

5. *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 463.

fit preuve, lors d'une incursion de cette tribu, le duumvir C. Fulcinius Optatus [1].

Enfin la trêve, sinon l'alliance, que Marcellinus obtint des Baquates, évoque l'entrevue qu'un peu plus d'un siècle auparavant, sous Marc-Aurèle, l'un de ses prédécesseurs, P. Aelius Crispinus, eut avec l'assemblée des *princ(ipes) gentium* [2].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'*Annuaire général de la France et de l'Étranger*, 1919 (Paris, 1919, publié sur l'initiative du Comité du Livre).

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Gouverneur général de l'Indochine, en date du 9 septembre, faisant connaître qu'il agrée la proposition faite par l'Académie de M. Demiéville pour la place de pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, fait une communication sur une inscription latine découverte par lui dans les fouilles de *Thuburbo Majus*, et relative à la carrière de C. Vellius Sabinianus [3].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Salomon Reinach fait une communication intitulée : *A propos de la conversion de saint François*.

1. *C.I.L.*, VIII, 9663 ; cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique* [2], p. 55 et 270.
2. *C.I.L.*, VIII, 21826 et Besnier, *Archives marocaines*, t. I, p. 385, n° 24.
3. Voir ci-après.

COMMUNICATION

C. VETTIUS SABINIANUS, PROCONSUL D'AFRIQUE,

PAR M. ALFRED MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'Académie a déjà entendu parler maintes fois des recherches que la Direction des Antiquités de Tunisie effectue à *Thuburbo Majus*[1]. Ces fouilles, poursuivies en 1918 dans la mesure que permettaient les circonstances, ont amené le 14 novembre dernier la découverte d'une base honorifique qui offre un important *cursus* de vingt-quatre lignes.

Ce piédestal a été trouvé dans les ruines d'une maison située en bordure d'une rue, à 18 mètres à l'Ouest de la mosaïque de l'aurige exhumée en 1917 et à 30 mètres au Nord-Est du portique des *Petronii*[2].

Le bloc de marbre blanc, très fortement veiné de gris, qui a reçu ce texte, se compose d'un dé parallélipipédique muni d'une moulure saillante en haut et en bas ; les quatre faces du dé sont entourées d'un cadre plat, un peu plus étroit sur la face épigraphe dont la gravure est très soignée. Haut. totale 1 m 43, du dé seul 0 m 89 ; larg. totale 0 m 74, du dé seul 0 m 60. Lettres : ligne 1, 0 m 038 ; ligne 2, 0 m 029 ; ligne 3, 0 m 025 ; ligne 4. 0 m 022 ; autres lignes, 0 m 02.

Sur la tranche supérieure, le socle présente trois trous destinés au scellement de la statue qui s'y dressait.

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 347 et suiv.; 1915, p. 325 et suiv. ; 1916, p. 262 et suiv. ; 1917, p. 66 et suiv.

2. Voir le plan sommaire publié dans le *Bull. arch. du Comité*, 1919, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, janvier.

A part quelques lettres mutilées, mais dont le complément ou la restitution ne souffre aucune difficulté, et le martelage antique de l'épithète *Commoda* à la ligne 23, l'inscription est intacte. Elle est ainsi conçue :

C · VETTIO · C · FIL · VOLT · SABI
NIANO · IVLIO · HOSPITI · COS · SODALI
TITIO · LEG · AVG · PR · PR · PROVINCIAR · III · DACIA
RVM ET DELMATIAE · CVRATORI · AEDIVM · SACRAR
ITEM · R · P · PVTEOLANORVM · PRAEPOSITO · VEXILLATIO
NIBVS · EX · ILLYRICO · MISSIS · AB · IMP · DIVO · M · AN*to*
NINO AD · TVTELAM · VRBIS · DONIS DONATO · A*b*
EODEM · IMP · OB · EXPEDITIONEM · GERM · ET · SARM
CORONA · MVRALI · VALLARI · ITEMQ · AVREA · HASTIS
PVRIS · DVAB · VEXILLIS · TOTIDEM · LEG · AVG · PR · PR
PANNONIAE · INFERIORIS · PRAEF · AERARI · SATVR
NI · LEG · LEG · XIIII · GEM · CVM · IVRISDICATV · PANNO
NIAE · SVPERIORIS · LEG · AVG · RATIONIBVS · PV
TANDIS · TRIVM · GALLIARVM · LEG · LEG · III · ITA
LIAE · CONCORDIS · IVRIDICO · PER TRACTVS ·
ETRVRIAE · AEMILIAE · LIGVRIAE · LEG ·
AVG AD ORDINANDOS · STATVS · INSVLARVM ·
CYCLADVM · LEGATO · PROVINCIAE · ASIAE ·
PRAETORI · TRIB · PLEB · QVAESTORI · TRANS
LATO · IN AMPLISSIMVM · ORDINEM · AB · IMP ·
DIVO · T · ANTONINO · TRIB · MIL · LEG · I · ITALIAE ·
PRAEF · COHORTIS · II · COMMAGENORVM ·
COL · AVRELIA ////////////// THVBVRBO ·
*m*AIVS · PATRONO · D · D · P · P ·

Le personnage honoré ici est déjà connu dans la région

de *Thuburbo Majus*. Une base d'Henchir Bou-Cha (à 15 kilom. au Nord d'Henchir Kasbat), découverte par Wilmanns[1], est dédiée à C. Vettius Gratus Atticus Sabinianus, — fils de C. Vettius Gratus Sabinianus, tribun de la légion *VII*ᵃ *Claudia*, *quaestor candidatus*[2], — petit-fils de C. Vettius Sabinianus...... s, *c. m. v.*, proconsul d'Afrique. Ce dernier est sans aucun doute le Vettius de *Thuburbo*, et à voir l'estime où lui-même et sa descendance[3] furent tenus dans cette partie de l'Afrique, la connaissance qu'on y avait de leur généalogie, il n'est pas téméraire de penser que la famille avait des attaches étroites avec ce coin de la Proconsulaire ; elle y possédait très vraisemblablement des biens, mais elle ne devait pas en être originaire, comme le prouve la tribu dans laquelle est inscrit notre Vettius[4].

La nouvelle inscription de *Thuburbo Majus* présente le premier avantage de nous fixer sur les noms exacts de C. Vettius Sabinianus. Le texte de Bou-Cha, à la ligne six où il était question de lui, portait : *C. Vetti Sab*[*iniani*.......] *tis*. Schmidt avait proposé [*pronepo*]*tis*[5], restitution qui

1. *C. I. L.*, VIII, 823, cf. 12346 et p. 2421 ; Cagnat, d'après Toussaint, *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 208, nº 10.

2. A Henchir Bent-el-Bey, à sept kilomètres au Sud de *Thuburbo*, le capitaine Toussaint a relevé une inscription dont les deux premières lignes, incomplètes à chaque extrémité, sont ainsi publiées : AMINIO SABINIA
LEG·VII·CL·CIVES S
(Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 222, nº 49 ; *C. I. L.*, VIII, 23842). Ne s'agirait-il pas de ce C. Vettius Gratus Sabinianus, dont le nom ou un des surnoms aurait été mal copié ? M. Drappier, qui a recherché la pierre en 1919 sur place, n'a pu la retrouver.

3. Sur cette descendance, cf. *Prosopogr. imperii romani*, III, p. 412, nº 328.

4. La famille paraît originaire d'Italie, peut-être même d'Étrurie (Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 101). On a parfois supposé (Lully, *De senatorum romanorum patria*, p. 123, nº 1059) que C. Vettius Sabinianus descendait de Vettius Bolanus, qui semble avoir été lui-même patricien, dont le fils fut certainement patricien (*Prosopogr. imperii romani*, III, p. 411, nº 323) ; notre inscription, d'après laquelle Vettius était de naissance plébéienne, suffit à ruiner cette conjecture.

5. *C. I. L.*, VIII, 12346.

n'avait aucun sens et qu'on s'accordait à rejeter pour interpréter le débris du mot suivant *Sabiniani* comme la fin d'un cognomen perdu [1]. Nous apprenons aujourd'hui qu'il faut lire [*Hospi*]*tis* ; il se peut même qu'il y ait assez de place entre les deux surnoms pour *Juli*, ce qui donnerait à Bou-Cha le nom complet, comme à *Thuburbo* [2].

C. Vettius Sabinianus Julius Hospes était de famille équestre [3], et quand il fut en âge de prétendre aux fonctions publiques, ce fut par les *militiae equestres* qu'il aborda la carrière des honneurs. Il remplit successivement deux de ces charges, celles que le *cursus*, rédigé dans l'ordre inverse, énumère en dernier lieu : la préfecture d'une cohorte auxiliaire, puis le tribunat légionnaire angusticlave.

Sa préfecture de cohorte le mit à la tête de la *II*ª *Commagenorum*, qui tenait garnison en Dacie, à *Micia* (Veczel sur le Maros) [4]. Une dédicace divine, qui semble bien attribuable à cette localité, est élevée par la *coh*(*ors*) *II*ª *Fl*(*avia*) *Co*[*m*(*magenorum*)], *cui pr*(*a*)*eest C. Vettius Sabinianus praef*(*ectus*) [5]. Jusqu'ici on n'osait admettre [6], et c'était assez naturel, que ce personnage d'ordre équestre fût celui qui est qualifié à Bou-Cha *c. m. v.* ; la découverte de *Thuburbo Majus* montre qu'on avait tort ; après avoir été préfet de cohorte en Dacie et tribun de la légion *I*ª *Italia* [7] en Mésie Inférieure [8], Vettius a été admis de bonne

1. Tissot, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 128; Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 219-220 ; *Prosopogr. imperii romani*, III, p. 413, n° 339 ; *C. I. L.*, VIII, p. 2421.

2. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1919, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, janvier.

3. S'il avait été le premier de sa famille à obtenir le rang équestre, il n'eût pas été ensuite si rapidement admis dans l'ordre sénatorial.

4. Cichorius, dans Pauly-Wissova, *Real-Encyclopädie*, IV, col. 274.

5. *C. I. L.*, III, 1619 = 7854.

6. Voir plus loin, *in fine*.

7. Pour cette forme *Italia*, voir plus bas.

8. La légion tenait garnison à *Novae*, sur le Danube (Beuchel, *De legione Romanorum I*ª *Italica*, Diss. Leipzig, 1903, p. 73 ; Filow, *Klio*, VIᵉʳ

heure par l'empereur Antonin dans l'ordre sénatorial [1] : *translatus in amplissimum ordinem ab imp. divo T. Antonino* [2]. C'est dire que sa famille était bien posée, qu'il possédait le cens sénatorial (un million de sesterces) et apparaissait comme un jeune homme d'avenir. Dès lors les magistratures et les fonctions sénatoriales lui étaient ouvertes.

Il commença par gravir les trois degrés inférieurs de la carrière : la questure, le tribunat de la plèbe, dont sa naissance non patricienne ne l'excluait pas, et la préture [3].

Entre la préture et le consulat, C. Vettius Sabinianus fut appelé, selon l'usage, à de nombreuses fonctions que le texte de *Thuburbo* énumère en détail et dont certaines sont d'un grand intérêt.

Il va d'abord en Asie comme légat du proconsul : c'était un poste de début, qu'on obtenait immédiatement après ou même avant la préture. Sorti de charge, Vettius fut choisi par l'empereur *ad ordinandos status insularum Cycladum*, en qualité de *leg. Aug.* Sous l'Empire, les Cyclades étaient rattachées pour la plupart à la province sénatoriale d'Achaïe [4] ; nous ne savons à peu près rien de leur his-

Beiheft. 1906, p. 63, cf. p. 89 ; Van de Weerd, *Rec. de travaux de l'Université de Louvain*, XVI, 1907, p. 257-258).

1. La concession du *latus clavus* à Vettius comporta la dispense du vigintivirat, puisque son *cursus* sénatorial commence par la questure (cf. Lécrivain, dans Saglio et Pottier, *Dict. des antiquités*, III, p. 1536).

2. La formule *imp. divo T. Antonino* est anormale ; il ne devrait y avoir ni le titre *imp.*, ni le prénom *T.*, puisqu'Antonin est *divus* ; même observation pour le titre *imp.* à la ligne 6.

3. Nous ne saurions dire au juste quand Vettius fut *sodalis Titius*, fonction religieuse qui, avec le consulat, est rejetée hors rang en tête du *cursus* ; de deux exemples où ce titre est porté immédiatement avant celui de questeur (*C. I. L.*, VI, 1343 et 1348), on peut inférer que c'est tout au début de sa carrière sénatoriale que Vettius fut membre de ce collège (liste des *sodales Titii* dans Howe, *Fasti sacerdotum*, p. 63, à laquelle il faut ajouter Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1909, n[os] 238-239, et notre personnage).

4. De Ruggiero, *Dizion. epigrafico*, I, p. 26 ; Brandis, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, I, col. 194.

toire[1]. La mission qui fut dévolue à Vettius dans ces îles rappelle, par la qualité du légat et par la formule *ad ordinandos status* qui sert à définir son rôle[2], la tâche qui avait été jadis confiée à Sex. Quinctilius Maximus, de rang prétorien, *missus* sous Trajan *in provinciam Achaiam..... ad ordinandum statum liberarum civitatium*[3]. Vettius était envoyé pour rétablir l'ordre matériel et moral qui était troublé aux Cyclades dans des conditions que nous ignorons et auxquelles les gouverneurs dont ces îles dépendaient, entre autres le proconsul d'Achaïe, absorbés par leur besogne quotidienne sur le continent, ne pouvaient sans doute pas remédier comme il convenait. Il y fallait un envoyé spécial, et c'est ainsi que Vettius eut à remplir comme mandataire de l'empereur dans les Cyclades les fonctions d'un *corrector*, pour amender les abus, réprimer les séditions et les désordres, redresser les irrégularités administratives de tout genre, notamment au point de vue financier[4]. Plus tard, au lieu d'une mission extraordinaire, il apparut qu'une réforme permanente s'imposait : on créa une *provincia insularum* dépendant de la *dioecesis Asiana* et à laquelle fut rattachée la majeure partie des Cyclades[5]; on peut considérer le mandat temporaire dont a été investi

1. Mommsen, *Hist. romaine*, X, p. 119.

2. Le mot *status* se retrouve dans l'expression *electus ad corrigendum statum Italiae* du cursus de C. Octavius Suetrius Sabinus (*C. I. L.*, X, 5178, 5398).

3. Pline, *Epist.*, VIII, 24, 2, cf. 7; de Ruggiero, *Dizion. epigrafico*, II, p. 1243. — La carrière de Sex. Quinctilius rappelle par certains côtés celle de C. Vettius ; comme lui, c'était un nouveau membre de l'ordre sénatorial : *lato claro exornatus a divo Nerva* (*C. I. L.*, III, 384 ; *Prosopogr. imperii romani*, III, p. 117, n° 23).

4. Cf. Cagnat, dans Saglio et Pottier, *op. cit.*, I, p. 1538 ; von Premerstein, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, IV, col. 1646 et suiv.

5. Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, II, p. 259 et suiv. ; Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, p. 86-87 ; Brandis, *loc. cit.*

Vettius comme un des germes de cette transformation profonde accomplie sous Dioclétien [1].

Vettius fut désigné ensuite comme *juridicus per tractus Etruriae, Aemiliae, Liguriae*. Hadrien avait créé en Italie quatre juges qu'il avait pris parmi les *consulares*. Antonin avait supprimé cette institution que Marc Aurèle réorganisa entre 161 et 169 [2], peut-être en 163 [3]. Les *juridici* furent désormais des personnages de rang prétorien entre lesquels les régions de l'Italie furent réparties d'une façon variable. Le groupement que nous trouvons ici des *tractus Etruriae, Aemiliae, Liguriae*, c'est-à-dire des septième, huitième et neuvième régions de l'Italie, ne s'est pas encore rencontré, mais il n'a rien de surprenant puisque ces trois régions formaient un tout continu.

La mention de *juridicus* dans notre *cursus* est précieuse, car elle atteste que la carrière de C. Vettius Sabinianus, qui a commencé sous Antonin, vers la fin du règne, et dont certaines fonctions avaient déjà dû être exercées sous Marc Aurèle, se déroule maintenant d'une façon sûre sous ce prince [4].

C'est ce que confirme le commandement militaire qu'obtint

1. D'ordinaire la mission confiée aux *correctores* embrasse toutes les *civitates liberae* d'une province sénatoriale ou toute l'étendue d'une province sénatoriale : celle de Vettius paraît offrir cette particularité de s'étendre sur un ensemble géographique réparti entre plusieurs provinces.

2. Jullian, dans Saglio et Pottier, *op. cit.*, III, p. 715 ; Thédenat, *ibid.*, IV, p. 821.

3. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 217.

4. Nous serions enclins à admettre que c'est à partir du tribunat de la plèbe inclus que la carrière de Vettius se développe sous Marc Aurèle. En effet, d'une part, il est probable que Vettius est devenu questeur aussitôt après son admission dans l'ordre sénatorial sous Antonin et, ou simultanément ou bientôt après, *sodalis Titius* : d'autre part, étant donné qu'il n'a pu être, comme nous allons le voir, légat de la légion *IIIa Italica* avant 169, il n'est pas exagéré de réserver aux huit années 161 à 168 les cinq fonctions que l'inscription énumère entre la questure et cette légation légionnaire, c'est-à-dire le tribunat de la plèbe, la préture, la légation d'Asie, celle des Cyclades, la juridiction en Italie.

ensuite Vettius: *leg. leg. III Italiae Concordis.* Cette légion fut créée par Marc Aurèle à l'occasion de la guerre contre les Germains entre 166 et 170, vraisemblablement en 169 [1]. Vettius fut un de ses tout premiers chefs, peut-être même le premier. Les surnoms donnés à la légion sur la base de *Thuburbo* ont une forme anormale : d'ordinaire, on dit *Italica* et *Concordia*. Il ne semble pas qu'*Italia* soit une erreur accidentelle, car notre texte a aussi *trib. mil. leg. I Italiae* (ligne 21). *Italius* est un adjectif tiré de *Italia*, « idem quod Italicus », note l'*Onomasticon* de de Vit [2]. La réunion des deux surnoms de la légion est rare ; on ne les rencontre ensemble que sur des tuiles portant *leg. III It. Con.* ou *Ital. Con.*, découvertes à Eining [3], en amont de Ratisbonne (*Reginum*, Rhétie) où la légion avait son camp [4]. Il est possible qu'au temps où Vettius en fut légat, ce corps ait eu en Pannonie des détachements qui combattaient contre les Marcomans [5] ; mais il fournissait surtout un gros appoint à cette *praetentura Italiae et Alpium* qui avait pour chef Q. Antistius Adventus [6].

C. Vettius Sabinianus fut employé bientôt à une mission rappelant celle qu'il avait accomplie aux Cyclades : *leg. Aug. rationibus putandis trium Galliarum* ; il fut désigné

1. Cassius Dio, LV, 24 ; cf. Cagnat, dans Saglio et Pottier, *op. cit.*, III, p. 1080. Pour la date 169 : Goyau. *op. cit.*, p. 221 ; von Rohden, dans Pauly-Wissowa. *Real-Encyclopädie*, I, col. 2297. La légion *II*ª *Italica*, créée en même temps, fut nommée d'abord *II*ª *Pia*, comme la IIIª fut nommée d'abord seulement *III*ª *Concordia* (*C. I. L.*, III, 1980) : ces surnoms font allusion aux sentiments qui animaient l'un pour l'autre Marc Aurèle et Vérus : c'est un hommage rendu à celui-ci au lendemain de sa mort survenue pendant l'hiver 169.

2. III, p. 608, cf. p. 604.

3. *C. I. L.*, III, 11989.

4. Cagnat, *loc. cit.*

5. Mommsen, *C. I. L.*, III, 1980.

6. Poulle, *Rec. de Constantine*, XXVII, p. 268 et 269 ; Cagnat, *Ibid.*, XXVIII, p. 82 et suiv. ; *Mélanges Nicole*, p. 52 ; Gsell et Joly, *Announa*, p. 17 et suiv. — La légion était peut-être cantonnée à Trente (von Domaszewski. *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1895, p. 115, n. 2).

pour aller vérifier les comptes et veiller à la régularisation des finances dans les trois Gaules, comme P. Pactumeius Clemens l'avait été par Hadrien *ad rationes civitatium Syriae putandas* [1]. C'est la première fois que ce titre apparaît pour la Gaule.

La pratique qu'avait Vettius des questions danubiennes et de la guerre contre les Barbares après avoir été préfet de cohorte en Dacie, tribun en Mésie, légat légionnaire dans la région des Alpes, devait rendre sa présence particulièrement désirable vers 171-172 sur la frontière où l'Empire supportait un si rude assaut. Aussi Vettius ne tarda-t-il pas à être envoyé à la tête d'une légion de Pannonie Supérieure, la *XIIIIa Gemina*, dont le camp était à *Carnuntum*, et en même temps l'empereur confiait à l'ancien *juridicus* italien l'administration de la justice civile dans cette province : *leg. leg. XIIII Gem. cum jurisdicatu* [2] *Pannoniae Superioris*. L'existence d'un *juridicus*, à côté du *legatus pro praetore*, est connue dans l'Espagne Tarraconaise et la Bretagne ; on en a déjà signalé un exemple pour les deux Pannonies dans une circonstance exceptionnelle, en 136-137 [3]. Le *juridicus* [4] est de rang prétorien, assimilé à un légat légionnaire ; dans notre cas que nous croyons unique, c'est un chef même de légion qui est investi du soin de la juridiction. Le *juridicus*, légat de l'empereur sous les ordres du légat gouverneur, ne prend pas habituellement le titre de *pro praetore* ; nous n'avons qu'une exception, relative à un *juridicus pr. pr. utriusque Pannoniae*, laquelle s'explique par les conditions toutes spéciales où ce person-

1. *C. I. L.*, VIII, 7059, 7060 ; cf. *C. I. L.*, VIII, 7039 : cursus de M. Claudius Restitutus, *proc. Aug..... ad putandas rationes Syriae civitatium* (voir Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, II, 3e édit., p. 861, n. 4).

2. La forme *jurisdicatus* est rare ; on en a un exemple au n° 377 du *C. I. L.*, XI, pour un *juridicus* italien.

3. *C. I. L.*, III, 10336.

4. Jullian, dans Saglio et Pottier, *op. cit.*, III, p. 715.

nage a exercé sa fonction [1]. Une inscription de *Carnuntum* donne le titre de *leg. Aug. pr. pr.* à Vettius : c'est la dédicace d'une *aedicula* en l'honneur de Silvain, restaurée pour le salut de C. Vettius Sabinianus par un de ses affranchis [2]. Vettius, à la date où nous sommes, n'avait pas encore été consul et ne pouvait être préposé au gouvernement de la Pannonie Supérieure, province consulaire ; mais de fait, en plus de son commandement de la *XIIII*^a *Gemina*, il soulageait d'une partie de sa besogne courante le gouverneur provincial auquel les opérations militaires contre les Marcomans et la présence de l'empereur, qui eut son quartier général à *Carnuntum* de 171 à 173 [3], imposaient un surcroît d'occupations [4]. Qu'on ait été amené par simplification ou par flatterie à assimiler Vettius à un légat gouverneur, c'est ce que montre l'inscription de *Carnuntum*, mais le texte de *Thuburbo* est plus explicite et plus exact ; il précise clairement ce qu'a été notre personnage pendant la période qu'il a passée en Pannonie Supérieure.

La préfecture de l'*aerarium Saturni* [5] interrompit le séjour de Vettius dans les régions danubiennes ; il y revint comme *leg. Aug. pr. pr. Pannoniae Inferioris*. Il n'était toujours que de rang prétorien, et c'est une raison de plus pour refuser d'admettre que, comme le veulent certains savants [6],

1. Jullian, dans Saglio et Pottier, *op. cit.*, III, p. 715.

2. *C. I. L.*, III, 4426, cf. 11089 et p. 2281.

3. Von Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, I, col. 2298-2299.

4. Marc Aurèle semble avoir été favorable à des mesures qui détachaient et isolaient la juridiction ; on n'a qu'à se rappeler qu'il a réorganisé l'institution des *juridici* italiens.

5. Cette fonction devait avoir à ce moment-là une importance spéciale à cause d'une disposition de Marc Aurèle, qui avait ordonné *apud praefectos aerarii Saturni unumquemque civium natos liberos profiteri intra tricesimum diem nomine imposito* (Hist. Aug., *Vita Marci*, 9, 7). Sur la valeur de ce texte, cf. Levison, *Bonner Jahrbücher*, CII, 1898, p. 14 et suiv.

6. Von Domaszewski, *Rheinisches Museum*, XLV, 1890, p. 206-207 ; von Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real Encyclopädie*, I, col. 2297 et 2304. — Ritterling a déjà réfuté cette théorie (*Archäol.-epigr. Mitteilungen aus Oesterreich Ungarn*, 1897, p. 22 et suiv.).

la Pannonie Inférieure soit devenue province consulaire pour quelques années aux environs de 169.

A la légation de Pannonie Inférieure, C. Vettius Sabinianus fut un des principaux collaborateurs de Marc Aurèle qui avait transféré en 173 son quartier général à *Sirmium* [1]. Aussi n'est-il pas surprenant que, la victoire acquise, l'empereur ait eu à cœur de récompenser Vettius, — comme il récompensa alors bon nombre des personnes de son entourage, — pour tous les services qu'il en avait reçus au cours des campagnes sur le Danube : *donis donatus ab eodém imp. (divus M. Antoninus) ob expeditionem Germ. et Sarm. corona murali, vallari, itemq. aurea, hastis puris duab., vexillis totidem*. L'expression *expeditio Germanica et Sarmatica* qui figure ici désigne spécialement, dans les inscriptions [2], la guerre menée contre les Barbares de 169 à 175. Les récompenses décernées à Vettius sont celles qui étaient attribuées aux anciens préteurs ; elles comprenaient en principe trois couronnes, trois hastes, trois *vexilla*. Vettius n'eut que trois couronnes, deux hastes et deux *vexilla*, anomalie dont on peut citer d'autres exemples [3].

En outre, Marc Aurèle, qui avait fort apprécié Vettius, lui réserva aussitôt une mission très délicate : *praepositus vexillationibus ex Illyrico missis ab imp. divo M. Antonino ad tutelam Urbis*. A quelle occasion ces *vexillationes* furent-elles dépêchées *ad tutelam Urbis* ? Nous sommes arrivés dans la carrière de C. Vettius Sabinianus à l'année 175. Au mois d'avril [4] éclate la révolte d'Avidius Cassius et Marc Aurèle doit immédiatement prendre des mesures pour faire face à ce soulèvement. L'émotion fut vive à

1. Von Rohden, *loc. cit.*, col. 2299 et 2300.

2. Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. 223 : cf. Dodd, *Numismatic Chronicle*, 1913, en part. p. 319-320.

3. Steiner, *Bonner Jahrbücher*, CXIV-CXV, 1906, p. 86 ; Vulič, dans de Ruggiero, *Dizion. epigrafico*, II, p. 2068.

4. Début d'avril : Goyau, *op. cit.*, p. 225-226. Fin d'avril : von Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, I, col. 2360 ; II, col. 2382.

Rome : « A la première nouvelle de la révolte, les sénateurs avaient proclamé Cassius ennemi public et confisqué ses biens. Cet effort épuisa leur courage et plusieurs croyaient déjà entendre les légions de Syrie franchissant les Alpes comme un siècle auparavant l'armée flavienne [1]. » L'Histoire Auguste dit en effet dans la Vie de Marc Aurèle : *Romae etiam turbae fuerunt, quasi Cassius absente Antonino adventaret* [2], et dans celle d'Avidius Cassius : *nec Romae terror defuit, cum quidam Avidium Cassium dicerent absente Antonino... Romam esse venturum atque urbem tyrannice direpturum* [3]. Afin de rassurer les esprits inquiets et de parer à toute éventuelle menace contre l'ordre public, l'empereur se résolut à envoyer des troupes *ad tutelam Urbis* [4] ; il préleva sur les corps de l'*Illyricum*, c'est-à-dire de l'ensemble des provinces de Pannonie, de Mésie et peut-être même de Dacie, des *vexillationes* dont il conféra le commandement à un chef qu'il savait capable et fidèle : C. Vettius Sabinianus. L'assassinat d'Avidius Cassius, survenu au bout de quelques mois [5], mit fin à l'angoisse des Romains et à la tâche de Vettius.

Fort peu après sans doute, celui-ci parvint au consulat, auquel la légation de Pannonie Inférieure conduisait souvent [6] ; nous serions portés à dater ce consulat suffect de 176, année où T. Pomponius Proculus Vitrasius Pollio et M. Flavius Aper furent tous deux consuls ordinaires pour la seconde fois. Avant d'être investi de nouvelles légations provinciales, Vettius eut la curatèle de la ville de Pouz-

1. Duruy, *Hist. des Romains*, V, p. 207.

2. 25, 2.

3. 7, 7.

4. Cf. Hist. Aug., *Pertinax*, 2, 10 : *Cassiano motu composito* [*Pertinax*] *e Syria ad Danuvii tutelam profectus est.*

5. Juillet ou début d'août.

6. Ritterling, *Archäol.-epigr. Mitteilungen...*, 1897, p. 33, n. 83 ; Egger, *Wiener Jahreshefte*, 1906, *Beiblatt*, col. 66.

zoles [1] ; puis celle des *aedes sacrae* [2] ; il fut ensuite promu successivement aux gouvernements consulaires de Dalmatie et de Dacie [3], où son expérience le rendait éminemment utile, surtout sur la frontière, au temps de l'*expeditio Germanica secunda* (178-180). Il est présumable qu'il gagna la Dacie [4] au milieu de 179 [5] pour remplacer P. Helvius Pertinax [6] ; il s'y distingua dès le début du règne de Commode par un fait que relate Cassius Dio [7] : il soumit douze mille Daces indépendants en leur promettant des terres dans la province romaine.

C'est quand cette légation de Dacie était terminée que la colonie de *Thuburbo Majus* dédia à son brillant patron l'effigie dont nous avons retrouvé le piédestal. La fusion du *municipium Aelium Hadrianum Augustum* et de la *colonia Julia* était réalisée à *Thuburbo*, puisque la ville portait le cognomen d'*Aurelia Commoda* qu'elle prit à l'occasion de cet événement sous Commode [8]. On peut supposer que

1. A ajouter à la liste de Dubois, *Pouzzoles antique*, p. 56-57.

2. Sur le titre de *curator aedium sacrarum*, cf. Mommsen, *Droit public*, V, p. 352-353.

3. *Leg. Aug. pr. pr. provinciar. III Daciarum et Delmatiae*. En principe, au lieu de *et* il aurait fallu avant *Delmatiae* répéter *leg. Aug. pr. pr. provinciae* ou employer le mot *item* comme au début de la ligne 5 (cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 4e éd., p. 99, n. 1), mais l'emploi abusif de *et* n'est pas sans précédent.

4. Entre 161 et 170, Marc Aurèle avait partagé la Dacie en trois subdivisions, y avait cantonné deux légions et avait préposé au gouvernement commun des trois Dacies un consulaire au lieu d'un prétorien (Chapot, dans Saglio et Pottier, *op. cit.*, IV, p. 726 ; Feliciani, dans de Ruggiero, *Dizion. epigrafico*, II, p. 1444).

5. Sa légation peut toutefois très bien n'avoir commencé qu'au milieu de 180.

6. Sur le gouvernement de Pertinax en Dacie, cf. Feliciani, *ibid.*, p. 1445. Pertinax semble avoir été consul suffect en 175 : dans notre hypothèse, il aurait précédé Vettius dans le consulat, ainsi qu'il le précéda en Dacie et ultérieurement d'un peu plus loin en Afrique (cf. plus bas).

7. LXXII, 3 ; cf. Jung, *Fasten der Provinz Dacien*, p. 23.

8. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 331 ; cf. *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. 114-115. Comme sur notre texte Vettius n'a pas de titre postérieur à celui de légat de Dacie, on peut penser que

C. Vettius Sabinianus ne fut pas étranger à cette mesure [1] et que c'est à la reconnaissance de la colonie agrandie qu'il dut la statue dont il fut honoré durant le règne de Commode [2] ; il inspira peut-être aussi les bienfaits que ce prince répandit sur d'autres villes de la région [3].

On remarquera que sur le socle, la colonie, encore sous coup de sa gratitude toute fraîche pour l'empereur, ne s'intitule qu'*Aurelia Commoda* ; plus tard, elle se rappellera ses origines et ce qu'elle doit aussi à Octave, son premier fondateur, dont elle associera le souvenir à celui de Commode : *colonia Julia Aurelia Commoda Thuburbo Majus* [4].

Au moment où fut gravée cette inscription, C. Vettius Sabinianus n'avait pas encore été proconsul d'Afrique, titre qui lui est donné sur l'inscription de Bou-Cha et qui mit, — ce dernier texte, postérieur à sa mort, le prouve, — le couronnement à sa carrière. Tissot a conjecturé qu'il

cette réforme est plutôt des premières que des dernières années du règne de Commode ; — la base d'*Avioccala* et l'inscription d'*Aradi*, dont il est question à la note 3 de la p. 368, sont de 181 et de 184. — Lorsque, sous Septime Sévère, on a regravé le nom de Commode sur une inscription de *Thuburbo* datant de la période où le municipe existait encore (L. Poinssot, *Comptes rendus*, p. 326, n° 1), on a redonné à l'empereur l'appellation qu'il portait de 180 à 190.

1. De même qu'à la prospérité de *Thuburbo* sous Commode, laquelle est attestée par les grands travaux faits à ce moment-là (par exemple L. Poinssot, *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. 113).

2. Le martelage de l'épithète *Commoda* à la ligne 23 implique que l'inscription existait quand la mémoire de Commode fut condamnée et par suite qu'elle a été gravée du vivant de cet empereur.

3. A Henchir Bou-Cha, élévation de la *civitas* à la dignité de municipe (cf. *C. I. L.*, VIII, 823 et p. 2421 : base en l'honneur du petit-fils de Vettius alors qu'il n'était encore que *c. p.*, érigée par le *municipium Aurelium Commodum*...). La statue que la *civitas Avioccalensis* dressa à Commode et surtout l'arc de triomphe qui lui fut dédié à *Aradi* sont peut-être des hommages rendus à la sollicitude impériale pour ces agglomérations (*C. I. L.*, VIII, 23828 et 23862). — Dédicaces pour le salut de Commode à *Apisa Majus* (après 184 : *C. I. L.*, VIII, 12235) et à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de Zaghouan (en 182 : *C. I. L.*, VIII, 24072).

4. Sous Caracalla (Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 357 ; cf. L. Poinssot, *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. 25-26, n° 23) ; sous Gordien (*C. I. L.*, VIII, 848).

avait occupé cette fonction en 190-191 [1], mais cette date a été rejetée comme arbitraire par M. Pallu de Lessert [2], et avec raison. Toutefois l'hypothèse paraît pouvoir être reprise aujourd'hui à la lumière des renseignements nouveaux. Voici sur quoi nous nous fonderions pour l'avancer, non d'ailleurs sans réserve. Il semble que les années proconsulaires 188-189 et 189-190 appartiennent à P. Helvius Pertinax et à M. Didius Julianus [3], qui furent peut-être consuls suffects en 175. Vettius n'a été consul qu'en 176, croyons-nous, c'est-à-dire après eux ; il a succédé apparemment à Pertinax en Dacie ; il n'y a guère de chances pour qu'il ait été proconsul d'Afrique avant lui et avant Didius qui suivit immédiatement Pertinax, mais il est très plausible qu'il le devint en 190 au départ de Didius ; l'intervalle de quatorze ans qui existerait ainsi entre son consulat et son proconsulat n'aurait rien d'anormal. En tout cas, c'est bien probablement à la fin du règne de Commode qu'il parvint à cette haute situation ; il avait dû tout particulièrement l'ambitionner à cause des attaches qu'il avait dans le pays. Nous ignorons quelle fut sa destinée entre le moment où il quitta la Dacie et celui où il arriva en Afrique.

La découverte de *Thuburbo Majus* nous permet d'établir d'une manière indiscutable l'identité de quatre personnages qui figurent dans les textes épigraphiques ou littéraires : C. Vettius Sabinianus, préfet de la cohorte *II*[a] *Commagenorum* ; C. Vettius Sabinianus, légat en Pannonie Supérieure ; Sabinianus, pacificateur des Daces ; C. Vettius Sabinianus, proconsul d'Afrique. Cette identité ne pouvait jusqu'à présent être soutenue entre certains d'entre eux que comme une hypothèse [4] et semblait soulever, du

1. *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 128-129.
2. *Fastes des provinces africaines*, I, p. 220 ; cf. *Prosopogr. imperii romani*, III, p. 414, n° 339.
3. Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 224 et suiv.
4. L'identité du légat en Pannonie Supérieure et du Sabinianus de Cas-

premier aux autres, des objections qui empêchaient ordinairement de conclure [1].

Outre les noms complets du personnage, notre inscription a l'avantage de nous présenter son *cursus* détaillé, dont les principales étapes se laissent fixer avec une précision suffisante :

vers la fin du règne d'Antonin	préfet de la cohorte *II^a Commagenorum* (en Dacie), *trib. mil.* de la légion *I^a Italia* (en Mésie), admis dans l'ordre sénatorial, questeur, peut-être après sa questure *sodalis Titius*.
début du règne de Marc Aurèle	tribun de la plèbe, préteur, légat d'Asie, *leg. Aug. ad ordinandos status insularum Cycladum*, *juridicus* en Italie.

sius Dio était généralement considérée comme plausible à la suite d'un article de H. Müller, *Correspondenzblatt des Vereins für siebenbürg. Landeskunde*, 1881, p. 95 (*Prosopogr. imperii romani*, III, p. 152, n° 9 ; p. 413-414, n° 339 ; Feliciani, dans de Ruggiero, *Dizion. epigrafico*, II, p. 1445 ; *C. I. L.*, III, p. 2281, ad. n. 1426) ; on semble même avoir admis parfois que c'était en qualité de légat de Pannonie qu'il avait pacifié les Daces et on plaçait cette légation un peu après 180 (*Prosopogr.*, III, p. 412, n° 328 ; cf. p. 413-414, n° 339 ; contra, p. 152, n° 9). — L'identité du proconsul d'Afrique avec le légat en Pannonie passait aussi pour probable (Tissot, *Fastes*, p. 129 ; *Prosopogr.*, III, p. 414, n° 339 ; Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 220, qui regarde en outre comme possible l'identité avec le Sabinianus de Dio ; cf. *C. I. L.*, VIII, 823) ; toutefois Ritterling (*Archäol.-epigr Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn*, 1897, p. 40) se montrait assez hésitant et Liebenam (*Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs*, I, p. 345) n'était pas favorable à cette solution, mais inclinait à croire que le légat en Pannonie était le consul de 221, fils de notre Vettius ; pour lui d'ailleurs (p. 143), le légat de Dacie était peut-être un nommé L. Antonius Sabinianus, théorie combattue à bon droit par M. Pallu de Lessert (*Fastes*, I, p. 220).

1. *C. I. L.*, III, 7854 ; Feliciani, dans de Ruggiero, *Dizion. epigrafico*, II, p. 1445. L'identité du préfet avec les autres *C. Vettii Sabiniani* n'est pas acceptée dans la *Prosopogr. imperii romani*, III, p. 414, n° 339.

en 169 ou 170	légat de la légion *III*[a] *Italia* en Rhétie).
entre 170 et 175	*leg. Aug. rationibus putandis trium Galliarum,* *leg. leg. XIIII Gem. cum jurisdicatu Pannoniae Superioris,* *praef. aerari Saturni,* *leg. Aug. pr. pr. Pannoniae Inferioris.*
début 175	*donis donatus ob expeditionem Germ. et Sarm.*
entre avril et juillet 175	*praepositus vexillationibus missis ad tutelam Urbis.*
peut-être en 176	consul suffect.
entre 176 et 179	*curator r. p. Puteolanorum,* *curator aedium sacrarum,* *leg. Aug. pr. pr. provinciae Delmatiae.*
peut-être en 179-180	*leg. Aug. pr. pr. provinciar. III Daciarum.*
peut-être en 190-191	proconsul d'Afrique.

On peut se convaincre, par l'examen de ce cursus, que C. Vettius Sabinianus fut un des collaborateurs assidus de Marc Aurèle dans la lutte contre les Barbares entre 169 et 180 ; mettant à profit l'expérience que Vettius avait acquise tout jeune encore en Dacie et en Mésie, l'empereur l'employa dans la région des Alpes, puis en Pannonie Supérieure et en Pannonie Inférieure dans des postes auxquels les circonstances prêtaient une importance exceptionnelle. Ainsi la carrière de Vettius, qui plus tard se continua en Dalmatie et en Dacie, est d'une grande unité : les commandements de troupes et les gouvernements de provinces qu'il exerça l'ont ramené maintes fois dans les régions danubiennes [1], avant qu'il ne gagnât comme proconsul l'Afrique

1. De même par exemple pour M. Nonius Macrinus qui avait été légat de la légion *XIIII*[a] *Gemina*, légat de Pannonie Inférieure, légat de Pannonie Supérieure à la fin du règne d'Antonin et qui devint *comes* de Marc Aurèle dans les guerres du Danube (Egger, *Wiener Jahreshefte*, 1906, *Beiblatt*, col. 67).

qui n'était pas non plus pour lui une terre inconnue. Dans ces diverses fonctions, Vettius put se rendre très utile et aider efficacement à rétablir une situation parfois bien critique. Son loyalisme et ses talents consacrèrent l'élévation de sa famille dont il avait été le premier bénéficiaire. Son fils devint consul ordinaire en 221, ses petits-fils en 242 et en 250 : la *gens Vettia* prenait dans l'*amplissimus ordo*, où la faveur d'Antonin l'avait admise, une place marquante.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Trannoy, professeur au Lycée de Grenoble, qui soumet à l'Académie une interprétation nouvelle d'un passage célèbre de Marc Aurèle. — L'examen en est renvoyé à M. Alfred Croiset.

M. le Dr L. Carton entretient l'Académie des fouilles qu'il exécute dans un édifice situé sur le littoral carthaginois, non loin du « mur de mer » épais de 40 mètres, haut de plus de 20 mètres, et des redents taillés dans le roc qu'il a étudiés précédemment [1].

« Il s'agit d'un ensemble souterrain débouchant sur la plage et qui formait la partie inférieure d'un vaste monument comprenant, d'avant en arrière : une chambre de captation, une galerie d'adduction, une longue salle formée de trois voûtes disposées en enfilade, et un réservoir couvert. La longueur totale en était de 35 mètres. La chambre de captation et la galerie, à section rectangulaire, ont été établies dans une caverne naturelle, où jaillissait une source. En assises de moyen appareil parfaitement

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1910, p. 623, et 1918, p. 140.

appareillées, avec un plafond plat formé de grandes poutres en calcaire, elles rappellent beaucoup certains puits funéraires de l'époque punique.

Dans l'extrados de la salle voûtée s'ouvre un large puits d'aération ; en raison de sa hauteur qui est de 5 mètres, on peut se demander s'il ne s'agit pas en outre d'un dispositif ayant servi à élever l'eau.

A l'extrémité antérieure de ces voûtes est appliqué un mur en fort bel appareil dans lequel s'ouvre une porte aux matériaux parfaitement agencés et rappelant beaucoup certains petits arcs ornementaux des cités africaines. Évidemment ce mur dut former façade, à un moment donné, peut-être même fontaine, car un long canal, traversant toutes les parties situées en arrière, y aboutit. Ce n'est que plus tard qu'on appliqua contre lui le réservoir.

La face libre de ce dernier est en belles pierres de taille ; elle offre une large baie cintrée, encadrée de chaque côté par deux piliers engagés, et présente, sur son côté sud, une porte intacte en moyen appareil, donnant sur un couloir coudé qui conduisait à la salle voûtée.

Un mur de soutènement, avec contreforts, part de cette façade et s'étend le long du rivage sur une longueur de 35 mètres jusqu'aux redents du mur de mer.

D'innombrables débris ont été trouvés dans les terres situées en avant de la construction. Ce sont, outre 49 lampes, dont trois puniques, des marbres précieux de revêtement, les fragments d'une dizaine d'inscriptions dont quelques-unes en très grands caractères, des éclats de chapiteaux corinthiens, un chapiteau dorique en calcaire grossier, revêtu de stuc comme ceux qui ont été découverts dans le cothon, des stucs et des mortiers ornés de peintures délicates, des mosaïques à cubes de verre, les éclats de nombreuses statues en beau marbre, les restes d'un bas-relief décoré de rosaces, de rubans, de coquillages.

C'est en cet endroit que le R. P. Delattre a découvert un gisement d'environ 2000 amphores. J'en ai moi-même trouvé deux en place, au-dessous du sol antique, ce qui doit, à mon avis, faire écarter l'idée qu'il s'agit d'un ouvrage de soutènement. Je croirais plutôt à un dépôt de récipients destinés à recevoir l'eau

de la source, pour la charger sur les navires en partance amarrés dans le voisinage.

Quoi qu'il en soit, cette ruine, avec sa façade en pierres de taille, ses piliers, sa porte d'entrée intacte est une, sinon des plus vastes, du moins des mieux conservées et des plus pittoresques de Carthage. Aussi M. Merlin, l'éminent directeur du Service des antiquités, n'a-t-il pas hésité à accorder à l'explorateur une subvention pour en dégager les abords. Il est probable que les fouilles ultérieures renseigneront sur sa destination principale. »

M. Carton présente des photographies panoramiques de l'enceinte maritime et des ports de la Carthage punique, pris par le service de l'aviation militaire de la Tunisie. Grâce à cette nouvelle méthode, l'exploration des blocs à demi submergés, si difficile jusqu'ici, sera singulièrement facilitée et fournira des renseignements très précis sur leur position et l'architecture de certaines parties de cet ensemble.

Il y a là une heureuse application des procédés de l'aviation aux études archéologiques ; on peut remercier M. le commandant Lafargue, chef des services de l'aviation militaire de la Tunisie, du précieux concours qu'il a prêté à la science.

Enfin M. Carton expose le résultat des fouilles qu'il a poursuivies en 1918-1919 à Bulla Regia.

« Les recherches exécutées au cours de la dernière campagne ont porté sur les grands thermes publics et sur le monument considéré antérieurement comme étant une forteresse punique.

Dans le premier édifice M. Merlin, directeur du service des Antiquités de la Tunisie, avait bien voulu faire consolider la partie où je me proposais d'exécuter des recherches. Grâce à ce travail qui permettra de sauver une partie des voûtes ayant formé le sol du premier étage, il a été possible de reconnaître comment était disposée l'entrée du monument, restée longtemps énigmatique.

Une salle allongée située le long du côté sud de la grande pièce ayant formé le *frigidarium*, déblayée antérieurement, a été dégagée. Elle offre, à chacune de ses extrémités, une porte donnant sur un escalier d'une quinzaine de marches, dont la partie supérieure se termine à un palier formant vestibule, situé

en arrière de la porte d'entrée. Cette dernière s'ouvre sur la large plate-forme, précédée d'un escalier de trois marches, qui règne sur la façade du monument, et en avant duquel s'étend une superbe et large voie dallée, offrant de distance en distance des perforations pour aérer l'égout sous-jacent.

L'exécution de tous ces travaux donne maintenant un très bel aspect à l'extérieur du monument.

En résumé, on a pu, au cours de cette campagne, reconnaître la disposition toute particulière qu'offrait l'entrée des grands thermes. Le sol de la voie sur lequel elle donne se trouvait à plusieurs mètres au-dessus de celui de l'édifice ; de là l'installation d'un double escalier descendant de chaque côté de son vestibule vers les pièces de l'intérieur afin de racheter cette différence de niveau.

Au cours de ces recherches ont été trouvées une grande base en calcaire portant une inscription en petits caractères, et plusieurs sculptures, un fragment de grande statue en marbre, et de puissantes consoles, en même matière, provenant des parties élevées du monument.

L'édifice considéré par Tissot comme étant une forteresse punique a été également l'objet de travaux destinés à rechercher les quatre tours d'angle polygonales dont cet auteur a si nettement indiqué le plan dans un de ses ouvrages. La tranchée commencée précédemment le long des côtés extérieurs du monument a été prolongée, et elle n'a rien fait rencontrer jusqu'ici, aux angles occidentaux, qui rappelle l'existence de tours. Ces côtés sont en grandes pierres de taille renfermant des panneaux en moellons. Le côté méridional offrait un soubassement couronné par une énorme corniche, semblable à celle qui ornait le côté occidental. Il est désormais acquis que cet imposant ensemble avait la forme d'un quadrilatère reposant sur un stylobate portant une corniche et qu'il était complètement séparé de la ville ; cette situation rappelle beaucoup celle des thermes de Timgad auprès de la porte par laquelle y pénètrent actuellement les visiteurs.

L'augmentation du prix de la main-d'œuvre n'a pas permis de donner à ces recherches tout le développement voulu, mais les travaux récemment exécutés permettront sans aucun doute, au

cours de la prochaine campagne, de pénétrer facilement et fructueusement à l'intérieur de l'édifice ».

M. Carton, en terminant, signale à l'Académie une découverte intéressante, faite en un autre point de Bulla Regia, à l'endroit où, il y a quelques années, ont été rencontrées, en place, quelques épitaphes chrétiennes. Il y avait aperçu des pierres de taille paraissant appartenir à de puissantes substructions et pensait qu'il pouvait s'agir d'une église ou d'une chapelle dont la nécropole aurait été l'*area*. Dans un sondage pratiqué cette année, les ouvriers découvrirent une salle aux murs en pierres de grand appareil, précédée d'un escalier de trois marches. De chaque côté de cet emmarchement s'élèvent deux bases moulurées faisant corps avec les stylobates qui les portent encastrés sur les côtés, et dont la face libre offre une décoration de feuillages et de fleurs en un fort relief, s'étendant sur toute sa hauteur, qui rappelle la manière dont sont scultptés les soffites des temples d'Aïn-Tounga, d'Henchir-Matria, de Sbeïtla, etc.

En avant de cet escalier se remarque un dallage paraissant limité par les murs d'une salle plus grande que celle dont il vient d'être question.

Tout cela paraît indiquer le presbyterium d'une église, l'abside d'une chapelle funéraire et peut-être un temple païen transformé en sanctuaire.

M. J.-B. Chabot propose une nouvelle interprétation d'une inscription grecque de Palmyre relative à la construction d'une partie du grand portique en l'an 327 p. C., inscription déjà connue, mais où l'on avait laissé deux détails importants sans explication satisfaisante. Le P. Jaussen en a pris un estampage qui permet de contrôler les lectures antérieures, en particulier pour ce qui a trait à la date.

MM. Alfred Croiset, Clermont-Ganneau et Girard présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome I de la Bibliothèque d'Études coptes, publiée sous la direction de M. George Foucart, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, intitulé : Dr Geo. P. G. Sobhy, *Le martyre de saint Hélias et l'Encomium de l'évêque Stéphanos de Hnès sur saint Hélias* (Le Caire, 1919, in-4°.)

M. E. Pottier offre à l'Académie le cinquante-troisième et dernier fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio, qui contient les *Tables des matières*, au nombre de cinq : une pour l'index analytique des matières, une pour les renvois faits aux articles, une pour les mots grecs, une pour les mots latins, une pour la liste des auteurs. Un *Avis au lecteur* explique comment on doit user simultanément de ces index pour trouver tous les renseignements qui concernent un sujet déterminé. Les Tables, déjà organisées et commencées par M. Saglio, ont été soigneusement revisées et en partie refaites avec la collaboration de M. J. Normand. Un des savants chargé d'achever le *Dictionnaire*, M. G. Lafaye, a consacré un article de la *Revue archéologique* (1917, V, p. 271) à raconter l'histoire de cette grande publication qui a duré de 1873 à 1919 et qui a occupé plus de 174 collaborateurs. Commencée après les funestes revers de la France et destinée à affirmer la vitalité intellectuelle de notre pays, il nous est doux de penser qu'elle s'achève avec la victoire et qu'elle contient en elle les efforts de toute une génération qui aura travaillé à maintenir le bon renom de l'érudition française. Le nom de Saglio, qui est particulièrement cher ici au souvenir de tous ceux qui l'ont connu, restera glorieusement attaché à cette œuvre patriotique et scientifique.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de la part de M. le Directeur de l'École française de Rome,

transmet un mémoire de M. Ch. Marchesné, membre de l'École, intitulé : *Les constructions mineures à l'intérieur des églises médiévales italiennes, et particulièrement romaines.* — Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Alfred Croiset, auquel avait été renvoyé, dans la dernière séance, l'essai de restitution d'un passage de Marc Aurèle (II, 16, 27-28), proposé par M. Trannoy, professeur au lycée de Grenoble, fait connaître en ces termes son appréciation :

« M. Trannoy est un bon helléniste et ses conjectures sont ingénieuses et méthodiques, mais la part de l'hypothèse, dans cette restitution, est trop grande pour qu'on puisse la considérer comme tout à fait vraisemblable. »

M. Omont signale la récente mise en vente à Londres d'une lettre autographe du roi de France Charles V à son bibliothécaire Gilles Malet.

On connaissait déjà deux lettres de Charles V à Gilles Malet, toutes deux conservées à Nantes, l'une dans la Bibliothèque de la ville, l'autre au Musée Thomas Dobrée. La fausseté de ces deux lettres a été démontrée par un érudit nantais, M. le chanoine Durville, et aussi dans les *Recherches sur la librairie de Charles V* (t. I, p. 337), de notre regretté confrère L. Delisle.

Sans avoir vu l'original de cette troisième lettre, il y a tout lieu de suspecter aussi son authenticité ; elle est sans doute l'œuvre du même faussaire auquel on doit les deux autres et qui a su très habilement imiter les caractères particuliers de l'écriture authentique de Charles V.

M. Homolle fait une lecture sur les métopes du Trésor des Athéniens à Delphes et recherche la place de chacune d'elles sur le monument. De l'examen détaillé qu'il a fait de ces métopes, il conclut que les auteurs des ensembles qui y étaient figurés (une Amazonomachie, une Théséide et une Héracléide) ont obéi aux mêmes principes de symétrie que les peintres décorateurs de vases contemporains.

M. Cagnat communique, de la part de M. Carcopino, profes-

seur à l'Université d'Alger, une table de mesures romaine découverte aux environs de Sétif [1].

MM. Salomon Reinach, Edmond Pottier et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

COMMUNICATION

LA TABLE DE MESURES DES « MEDIANI »,

PAR M. J. CARCOPINO.

Dans le courant de l'hiver 1918, un labour exécuté dans la plaine de Sétif, aux Ouled-Abdallah, à 10 kilomètres sud-est de Saint-Arnaud [2], a mis au jour un document archéologique et épigraphique d'apparence commune et fruste, en réalité d'un intérêt et d'une originalité incontestables. Il s'agit d'un autel, primitivement dédié à l'empereur Maximin, qu'après la mort de ce prince et la disgrâce de sa mémoire, l'ingéniosité de colons africains, plus économes que fidèles, convertit, à peu de frais, en table de mesures.

*
* *

La pierre, qui m'a été signalée par mon collègue et ami M. Charras, professeur d'histoire au collège de Sétif, et qu'il a fait transporter au Musée de cette ville, où j'ai eu tout loisir pour l'examiner, est en calcaire gris et mesure 0 m 90 de haut sur 0 m 35 de large [3] et 0 m 30 d'épaisseur.

Le champ épigraphique de sa face antérieure mesure

1. Voir ci-après.
2. Gsell, *Atlas*, XVI, 417.
3. 0 m 35 dans les parties supérieure et inférieure (corniche et base), 0 m 31 dans la partie utile du monument.

0 m 50 sur 0 m 30. Les lettres y sont hautes de 0 m 07 et martelées :

IMPCAES
. . . .
CIVLVER
. . . .
MAXIMI
. . . . . .
NOAVG
. . . . . .

Cette première inscription doit se lire :

Imp(eratori) Caes(ari) | C(aio) Iul(io) Ver(o) | Maxim[i |no Aug(usto), et témoigne de la dévotion des gens du cru à Maximin régnant. Mais Maximin tombé, ils ne se sont pas contentés d'effacer tant bien que mal la dédicace. Ils ont utilisé pour des fins pratiques le bloc qui la portait, et creusé dans sa face postérieure deux cavités, l'une rectangulaire, l'autre circulaire, dont les formes et les dimensions ne laissent aucun doute sur leur destination usuelle :



elles ont primitivement servi à contenir des étalons pour mesures de capacité.

La cavité rectangulaire, qui correspond au haut de la dédicace, mesure 27 centimètres de côté. Sa génératrice est de 22 centimètres. D'après les expériences de M. Charras, elle peut contenir environ 9 litres.

La cavité circulaire, qui correspond au bas de la dédicace, mesure 25 centimètres de diamètre, et sa génératrice est également de 25 centimètres. Elle peut contenir un peu plus de 5 litres.

Le fond de la première est percé d'un trou de trois centimètres de diamètre qui s'ouvre au beau milieu de la ligne 1 de la dédicace, entre le P d'*imp(eratoris)*, et le C de *Caes(ari)*, qu'il érafle d'ailleurs.

Le fond de la seconde est percé d'un trou d'un centimètre de diamètre qui s'ouvre au-dessous de l'V de *Aug(usto)*.

La disposition de ces trous démontre que, Maximin une fois disparu et flétri, son autel a été sommairement désaffecté. La dédicace en a été retournée, face au sol, mais non contre le sol : la pierre a dû être renversée sur des montants qui s'adaptèrent à son ancienne corniche, d'une part, et, de l'autre, à son ancienne base ; de telle manière qu'entre ces pieds-droits les acheteurs ont pu placer les récipients dans lesquels se déversaient les quantités mesurées.

L'inégalité des orifices par lesquels ces quantités devaient s'écouler paraît vérifier, une fois de plus, la règle générale que, dans les tables d'étalonnage romaines, la cavité circulaire, percée ici du trou le plus petit, était réservée à la mensuration des liquides, la cavité rectangulaire, forée, au contraire, très largement, à celle des matières sèches et des grains[1].

Une seconde épigraphe, inscrite après coup sur le monument réemployé, confirme, d'ailleurs, ces conclusions, et

1. Cf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, p. 238.

permet en outre de déterminer approximativement les unités de mesure dont la table d'Ouled-Abdallah imposait l'emploi[1].

*
* *

Si modeste, en effet, qu'ait été l'établissement de cette table, ses auteurs n'ont pas voulu rester inconnus : sur le côté droit de leur ancienne *ara*, devenant ainsi la face antérieure de leur table, ils ont gravé, en lettres hautes de 0^{m}05 à la l. 1, de 0^{m}045 aux lignes 2 et 3, de 0^{m}04 à la ligne 4, et plusieurs fois ligaturée[2] une seconde inscription, qui, seule, visible désormais sur le monument transformé, était destinée non seulement à commémorer le don qu'ils en avaient fait à leurs compatriotes, mais à définir l'usage nouveau auquel il l'avaient approprié :

SEMODI · VRCE · MP
VM · P · FECERVNT
C · SILICIVSCAMPVSET
M VLP M VSTV MAGG MEDAN

Les deux premières lignes, que terminent l'indicatif pluriel *fecerunt*, désignent les mesures mêmes que les donateurs ont fait étalonner[3].

1. Voir les dessins exécutés par mon ami M. Quinet au dixième de la réalité.

2. **MP**, dans *urceump*, à la ligne 1 ; — **AMP**, dans *Campus*, à la l. 3 ; — **VLP**, dans *Ulp(ius)* : **MA**, dans *mag(istri)* : **ME**, **DI**, **AN**, dans *Median(orum)*, à la l. 4.

3. Je remercie mon maître M. Cagnat d'avoir établi ce point hors de toute discussion. L'**M** de **VM**, à la l. 2, étant barrée sous la forme **M**, j'avais cru devoir lui proposer de lire *v(i)am : semodium, urceum p(ublicum) [v]iam p(ecunia) fecerunt*... Mais M. Cagnat, ayant constaté sur l'estampage que je lui ai soumis, que la barre de l'**A** dans l'**M**, étant inclinée, alors qu'elle ne l'est ni dans *Campus*, ni dans *mag(istri)*, devait être considérée comme une éraflure, en a conclu à juste titre que la lecture *um* s'imposait et aussi l'interprétation qui en découle et que j'expose ici.

semodi- *urceum p(ublicum)*
um p(ublicum)

Chacune de ces deux locutions a été placée exactement sous le rebord de la cavité où devait s'insérer l'étalon qu'elle concerne. Mais, à gauche, l'accusatif *semodium*, *p(ublicum)* était trop long pour l'espace que le graveur avait à sa disposition. Plutôt que de renoncer à la disposition parlante qu'il avait adoptée pour son texte et de faire déborder le nom de cette mesure sous l'étalon voisin et différent, il l'a coupé en deux, rejetant au début de la ligne 2 la désinence *um* et le sigle P de *p(ublicum)*. Pour la même raison, il a renoncé, à droite, à séparer le sigle P de l'adjectif *p(ublicum)* qui qualifie *urceum*, comme il a qualifié *semodium* ; il l'a purement et simplement lié à l'*u* et à l'*m*, déjà ligaturés, du nom auquel il se rapporte. Il a résolument sacrifié l'élégance de la présentation épigraphique à la clarté de l'expression, et avec les moyens de fortune auxquels il a eu recours, il a dissipé toute équivoque. Les deux mesures-étalons étaient également propriété publique. La mesure de gauche placée dans la partie rectangulaire à laquelle correspond la gauche de l'inscription était un *semodius*. La mesure de droite, placée dans la cavité circulaire à laquelle correspond la droite de l'inscription, était un *urceus*. Il nous reste à voir s'il est possible de préciser la nature et la valeur de ces unités.

*
* *

On ne peut malheureusement pas déduire, des données numériques d'ailleurs fragiles, qui résultent des expériences de M. Charras, une évaluation sûre des étalons à définir. Ceux-ci, en effet, ne consistaient pas dans les cavités dont la contenance reste mesurable aujourd'hui, mais dans les récipients « de métal soigneusement contrôlé [1] » qui

1. Cagnat et Chapot, *ibid.*

s'emboîtaient en elles avec exactitude; et de la considération de ces cavités un chiffre précis ne saurait sortir. Toutefois, on a le droit, non seulement de retenir le rapport qu'elles soutiennent entre elles, pour l'appliquer, à peu de chose près, aux formes qu'elles renfermaient autrefois, mais encore d'inférer, à titre d'indication, l'importance du contenu d'après la capacité du contenant[1].

Ainsi rapprochés des calculs de M. Charras, l'*urceus* et le *semodius* des Ouled-Abdallah apparaissent dans une relation voisine du simple au double; et le demi-modius ou *semodius*, qui pouvait tenir dans un creux d'une capacité d'environ 9 litres, est sensiblement plus voisin du *modius* romain que de sa moitié[2]. Tout comme l'*urceus*, dont le nom désigne habituellement un récipient de forme commune, d'usage banal —

amphora coepit
institui : currente rota, cur urceus exit[3]?

abstraction faite des matières différentes dont il est fait[4] et des quantités variables dont il est rempli[5], mais que notre texte affecte pour la première fois d'un coefficient numérique, le *semodius* en usage aux Ouled-Abdallah procédait sans doute d'un système local où le *modius* était supérieur à son évaluation officielle : s'il y figure comme l'unité courante des mesures pour les grains, si l'*urceus* y

1. Si l'on s'en tenait pour l'étalon de la cavité rectangulaire, à la contenance normale du *semodius*, il faudrait évaluer l'*urceus* à un quart de *modius* et conclure à un écart du simple au double entre la capacité de l'étalon et celle de la cavité où il s'est emboîté jadis.

2. Rappelons que le *modius* du système romain est de 8 l. 754; le *semodius*, de 4 l. 377.

3. Hor., *Ars poet.*, 21-22.

4. L'*urceus* d'Horace est d'argile. L'*urceus* dont parle Caton (*R. R.*, XIII) est en bronze.

5. Le fait que Caton, dans le passage précité, spécifie la contenance de l'*urceus* qu'il réclame pour la récolte de l'huile prouve qu'en soi l'*urceus* était indifférent à une contenance plutôt qu'à une autre.

est devenu ou resté l'unité courante des mesures pour les liquides [1], c'est peut-être justement à raison de leurs équivalences respectives, et relatives, au *modius* et au *semodius* officiels : de notre temps, des assimilations du même genre, et d'une semblable élasticité, paraissent expliquer la persistance de mesures populaires, antérieures au système métrique, comme le demi-muid ou le pot [2] dans certains cantons de nos vieilles provinces.

*
* *

La survivance aux Ouled-Abdallah d'étalons différents, non seulement par les quotités (*semodius* pour le *modius*), mais par le nom (*urceus*), semblent témoigner d'une vie locale et paysanne particulièrement tenaces. Cette impression est renforcée par la personne et la qualité des donateurs auxquels nous devons la table d'étalonnage, et que nous révèlent les deux dernières lignes de leur inscription :

fecerunt | *C*(*aius*) *Silicius Campus et* | *M*(*arcus*) *Ulp*(*ius*) *Mustu*..., *mag*(*istri*) *Median*(*orum*)

Du premier, *C*(*aius*) *Silicius Campus*, il n'y a rien à dire. Le second est plus intéressant. Par son gentilice *Ulp*(*ius*), il descend sans doute d'un citoyen romain fabriqué par Trajan. La fin de son *cognomen* a peut-être été emportée, avec le bas de l'V qui le termine actuellement, par une cassure de la pierre. Je l'ai d'abord appelé d'un surnom : *Mustu*(*s*) qu'on retrouve ailleurs, en Afrique. M. Cagnat m'a fait observer qu'on pouvait aussi bien compléter MVSTV ... = *Mustul.*, en admettant, par analogie avec le

1. Cette spécialisation du *semodius* et de l'*urceus* résulte moins encore de leurs noms que de la forme des cavités où ils s'inséraient. Cf. *supra*.
2. Cf. l'assimilation à peu près générale du demi-muid à six hectolitres et d'un « pot » à 2 litres.

groupe précédent VP = *Ulp(ius)*, la ligature de l'V final avec la barre horizontale d'un L aujourd'hui disparu. Cette restitution conduirait à la lecture *Mustul(us)*.

Quoi qu'il en soit, lui et son collègue Campus s'intitulent *mag(istri) Median(orum)*. La communauté dont ils furent les chefs ne se concentrait peut-être pas en une bourgade agglomérée, en un *vicus*, puisqu'ils ne la désignent que par l'ethnique de ses habitants : les *Median(i)*. Du moins, si elle ne s'est pas élevée au rang de cité romaine, on ne peut douter qu'elle n'ait, à un moment donné, constitué une organisation autonome : la *r(es)p(ublica) M* (...) qui, non loin de l'emplacement occupé de nos jours par la ferme Cruchon[1], fit ériger une borne distante de deux milles du territoire des *Sitifenses*[2] ; car la *r(es)p(ublica) Med*(...) dont nous connaissons des *maiores iuvenum* pour l'année de la province 204 = 243 ap. J.-C., s'identifie, sans contestation possible, avec les *Median(i)* dont nous possédons la table de mesures et que gouvernaient nos *magistri*[3]. Plus ou moins superficiellement romanisée[4], elle devait consister surtout en fermes isolées et petits groupes de fermes. Notre inscription témoigne du moins, à elle seule, de l'activité de la production et des échanges chez les *Mediani*. Si, en outre, on confronte le fait qu'elle a été gravée sur une base soustraite à la dévotion de l'empereur

1. Cf. Gsell, *Atlas*, XVI, 418.

2. *C. I. L.*, VIII, 10360.

3. Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 183. En publiant cette inscription, M. Gsell a conjecturé que la *r(es)p(ublica) Med(...)* devait s'appeler *Med(iana)* ; et il a exclu l'idée qu'elle pût se confondre avec le *Castellum Matidianum Medianum Tilirirense* (Gsell, *Atlas*, XVI, 322) situé à l'Ouest de Sétif. La découverte de 1918 confirme ses vues sur les deux points. La question qui demeure en suspens est celle de savoir si cette *r(es)p(ublica) Medianorum* a servi de siège à l'évêché de *Medianas Zabuniorum* mentionné aux procès-verbaux de la conférence de 411 (Gsell, *Bull. arch. du Comité, ibid.*, p. 185).

4. Il semble que M. Gsell ait contesté avec raison aux *maiores iuvenum* de cette communauté un rôle proprement municipal (Gsell, *ibid.*, p. 185).

Maximin († 238 ap. J. C.) avec la date que porte la dédicace des *maiores iuvenum* publiée par M. Gsell, on admettra que les *Median(i)* ont connu leurs plus beaux jours de prospérité pendant cette période, qui va de l'avènement des Gordiens (238 ap. J.-C.) à celui de Valérien (253 ap. J.-C.), et que, à d'autres indices, on a pu reconnaître comme l'âge d'or de la colonisation antique dans la région de Sétif [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un volume publié par l'Institut de Estudis catalans : *Itinerari de Jaume I el Conqueridor*, per J. Miret i Sans (Barcelona, 1919, in-4°).

Il offre ensuite, au nom de M. Paul Mallon, le fascicule I du Catalogue de la *Collection Paul Mallon*, décrite par M. Gaston Migeon, conservateur au Musée du Louvre (Paris, in-4°).

1. Cf. J. Carcopino, *Revue Africaine*, 1918, p. 21-22.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à la Compagnie, de la part de M. le baron Edmond de Rothschild, la fondation que ce dernier vient de réaliser à Londres d'une « Maison de l'Institut de France » destinée à offrir l'hospitalité aux savants et aux artistes poursuivant des études ou des recherches en Angleterre.

Sur la proposition du Président, la séance publique annuelle est fixée au vendredi 28 novembre.

Le Président rappelle ensuite que l'Académie a remis au mois d'octobre la fixation d'une date pour l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Émile Picot et celle d'un membre ordinaire en remplacement de M. Édouard Chavannes.

Après un échange de vues, il est décidé que les deux élections auront lieu le même jour. Elles sont fixées au 14 novembre. La présentation des titres pour les deux sièges sera faite dans la séance du 7 novembre.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Dautremer, professeur de japonais à l'École des Langues orientales vivantes, qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Édouard Chavannes ;

Une lettre de M. Henry Cochin, qui pose sa candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Émile Picot ;

Une lettre de M. Émile Pic, qui signale l'existence à Euzet-les-Bains (Gard) d'une série de silos romains creusés dans le roc ;

Une lettre de M. le Recteur de l'Université de Strasbourg, qui invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes qui auront lieu les 21, 22 et 23 novembre, à l'occasion de l'inauguration de l'Université.

Le Secrétaire perpétuel fait savoir que M. Diehl, vice-président, a accepté de représenter officiellement la Compagnie à ces fêtes. Il prie ceux de nos confrères qui désireraient se joindre à lui à se faire inscrire au secrétariat.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur quelques inscriptions puniques de Carthage.

M. Paul Monceaux commence une lecture sur les évêques donatistes de Rome au ive siècle ; il insiste sur quelques-uns de ces dignitaires, Macrobius et Claudianus, qui intéressent plus particulièrement le mouvement littéraire à cette époque.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Auguste Brutails, Henry de Castries et Paul Lacombe posent leur candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Émile Picot.

Le Dr Carton, correspondant de l'Académie, demande une nouvelle subvention en vue de reprendre les fouilles de Bulla Regia. — Renvoi à la Commission Piot.

M. le chanoine Ulysse Chevalier prie le Secrétaire perpétuel d'excuser auprès de ses confrères une trop longue absence motivée par son état de santé, et annonce l'envoi de nouveaux travaux.

Le Président signale la présence à la séance d'un certain nombre des représentants des Académies étrangères venus pour prendre part à la seconde assemblée constitutive de l'*Union académique internationale* et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Nous avons aujourd'hui l'honneur et le vif plaisir de voir au milieu de nous quelques-uns des représentants des Académies et des Sociétés savantes étrangères qui ont pour mission de fonder, avec nos propres délégués, l'Union académique internationale, à la création de laquelle vous avez donné votre unanime assentiment.

« Leur présence me fait un devoir, au début de cette séance, de leur souhaiter en quelques mots la bienvenue, et de les remercier, au nom de l'Académie, de leur précieuse collaboration.

« Vous êtes à Paris, Messieurs, les représentants des Académies étrangères, pour travailler à une œuvre de science et de concorde. La science, à l'heure où nous sommes, reprend tous

ses droits, et il est naturel que vers elle se tournent en premier lieu les hommes de pensée, ceux que sollicite particulièrement, dans tous les domaines, la recherche pacifique du vrai. Telle est l'idée dont s'est inspiré l'Institut de France, lorsque trois de ses sections ont fait appel à votre savoir et à votre bonne volonté pour une durable entente intellectuelle entre les peuples.

« Vous savez, en ce qui nous concerne, de quel esprit nous souhaiterions de voir animée l'association dont vous jetez les fondements. Nous y voudrions l'égalité qui doit régner entre des groupes savants, tous épris du même idéal ; dans le champ infini de la science, il ne saurait y avoir de supériorité que celle du génie, et il n'est pas de pays civilisé, si étroites qu'en soient les limites, où le génie ne puisse surgir et transformer le monde.

« Nous y voudrions aussi la simplicité et la cordialité dans les rapports, comme il convient à des travailleurs qui se sont rapprochés pour se livrer à des études savantes, en y apportant chacun ses vues, son originalité, ses connaissances, avec le désir que toutes ces ressources concourent au succès de l'œuvre poursuivie en commun. Car la science, Messieurs, ne suffit pas à lier les hommes. Il y faut la sympathie et une façon d'amitié. Aux groupements purement intellectuels quelque chose fait défaut : le cœur, dont ne peut se passer une alliance, quelle qu'elle soit. Nous souhaiterions que l'édifice que vous bâtissez pour le bien de la science soit étayé, si j'ose dire, par le sentiment.

« Et qui sait si cette entente, en profitant au progrès scientifique, ne sera pas aussi un bienfait social ? C'est en se connaissant qu'on apprend à s'estimer. Les liens entre les individus sont une force méconnue ; multiplions-les, aimons-les, cultivons ces amitiés qui vont se former autour des tables de travail, ou par des correspondances suivies, ou par d'aimables visites comme celle que vous nous faites aujourd'hui. Si faible que soit dans le monde le nombre des hommes de science, au regard de la grande masse sociale, leur influence peut être et sera efficace.

« Il me revient à la mémoire une légende de la Grèce que vous connaissez tous, celle de ce siège d'or qu'Héphaistos, l'incom-

parable artiste, avait offert, dans un sentiment peu facile à démêler parmi les contradictions des témoignages, à la déesse Héra, sa mère. Il l'avait garni de liens invisibles qui firent qu'une fois assise sur ce siège magnifique, il lui fut impossible de le quitter : il fallut qu'on allât chercher le malicieux forgeron dans sa retraite de Lemnos, pour qu'il vînt délivrer l'auguste captive ; encore, dut-on recourir, pour le persuader, aux bons offices de Dionysos, qui connaissait son faible pour la divine liqueur dont ce dieu avait été l'artisan et le propagateur.

« Dans ces mille liens insaisissables et si puissants, je crois trouver une image de notre amitié future. Elle enveloppera le monde de fils ténus, à ce point résistants, que la guerre aura de la peine à se lever de son siège, et qu'elle y restera, pour le bonheur de l'humanité. »

M. Prou, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose à l'Académie d'accueillir favorablement la demande présentée par M. le directeur de l'École française de Rome et de prolonger, pour une nouvelle période d'un an, le séjour à l'École de MM. Bayet, membre de deuxième année, et Pocquet du Haut-Jussé, membre de quatrième année. — Adopté.

M. Cordier, au nom de la Commission Benoît Garnier, propose qu'une somme de *mille francs* soit mise à la disposition de M. Antoine Cabaton, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, en vue de la préparation d'un voyage d'exploration en Indo-Chine. — Il en est ainsi décidé.

M. le comte Durrieu donne lecture de son rapport sur les résultats du concours des Antiquités nationales en 1919 [1].

M. J.-B. Chabot explique le texte d'une inscription phénicienne découverte à Carthage par le R. P. Delattre.

C'est un fragment d'une table de pierre sur laquelle était gravé le tarif des oblations à percevoir par les prêtres desservant un

1. Voir ci-après.

temple. Ce nouveau texte ne se raccorde à aucun des trois fragments déjà connus et montre que le tarif existait en plusieurs exemplaires. Ce fragment contient une partie des sept dernières lignes de l'inscription qui statuaient des pénalités contre les prêtres qui exigeaient plus qu'il n'était dû, contre les fidèles qui n'acquittaient pas exactement les droits, et contre ceux qui altéreraient le texte du tarif.

M. Chabot interprète ensuite deux inscriptions libyques découvertes à Dougga (Tunisie). Ces textes qui n'avaient pas encore été déchiffrés donnent quelques indications sur l'organisation de la cité numide vers l'an 150 de notre ère. Chacune de ces inscriptions mentionne six magistratures différentes, civiles ou militaires, dont les titulaires portent des noms tantôt numides, tantôt puniques.

M. Pottier lit une lettre de M. Capart au sujet du Gilgamesh du couteau égyptien de Gebel el Arak, publié par M. Georges Bénédite dans le 40e fascicule des *Monuments Piot*, et une note de M. Bénédite lui-même en réponse à la lettre en question [1].

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1919, PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LU DANS LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1919.

Messieurs et chers confrères,

Votre Commission du concours des Antiquités de la France a décidé de décerner, cette année, à cinq des envois faits au concours, deux médailles et trois mentions.

Une deuxième médaille a été accordée à M. le chanoine Deslandes, chanoine titulaire de Bayeux, pour son volume intitulé : *Étude sur l'église de Bayeux*.

1. Voir ci-après.

Ce volume n'est pas, comme on pourrait le croire, une histoire de l'église fondée à Bayeux, dès l'époque gallo-romaine. L'auteur expose, en tête de son ouvrage, le but qu'il a poursuivi. Vous savez que notre confrère, M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans un des volumes de sa *Bibliothèque liturgique*, a publié deux textes importants, tous deux du XIIIe siècle, qui concernent l'ancienne liturgie de Bayeux : un *Ordinarium*, ordre des offices de cette église, et un Coutumier. Or ces textes ont été édités sans annotation. M. Deslandes a entrepris de donner au lecteur les explications et les commentaires qui facilitassent l'intelligence de cet ordinaire et de ce coutumier. Il a déduit cette mise en lumière, d'abord des deux textes, qu'il connaît mieux que personne, puis de quelques sources locales contenues, pour la plupart, dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux. De propos délibéré, l'auteur a concentré toute son attention sur le monde ecclésiastique de Bayeux ; il n'a point voulu comparer les usages de son église avec les traits généraux de la liturgie romano-gallique universellement suivie dans les diocèses de France. Il se borne à indiquer l'origine de la liturgie bayeusaine, à en marquer les détails et à décrire le cadre où elle se déroule.

Son ouvrage se divise en trois parties : 1° aperçu de l'antiquité du cérémonial de Bayeux ; 2° des personnes qui concourent aux cérémonies, et des fonctions liturgiques de chacune d'elles ; 3° du lieu où se célèbre l'office canonial. Dans la première partie, la plus brève, l'auteur met notamment en évidence l'esprit traditionnel qui, de tout temps, a animé les clercs de Bayeux, si bien qu'ils se sont efforcés, à travers les réformes liturgiques, de maintenir, jusqu'à notre XXe siècle en cours, leurs usages et leurs cérémonies. Dans la seconde partie, beaucoup plus importante, il passe en revue tout le personnel ecclésiastique ou attaché à l'église, depuis l'évêque, jusqu'à l' « homme d'armes du chapitre », gentilhomme qui, au jour des fonctions solennelles, se plaçait

auprès de l'évêque, armé de toutes pièces, pour veiller sur sa personne. La troisième partie, qui traite du lieu où se célébrait l'office canonial, pourra intéresser autant l'archéologue que l'historien de la liturgie. Ce n'est pas que l'auteur y fasse l'histoire de la cathédrale de Bayeux ; il ne s'occupe nullement de la construction du monument, ni de ses vicissitudes ; mais il étudie avec beaucoup de soin les relations de chacune des parties de la cathédrale avec la célébration de l'office. On rencontre là une foule de renseignements intéressants ; par exemple sur le jubé, sur les tapisseries qui décoraient les stalles, sur les magnifiques châsses contenant les reliques des saints patrons, sur les *textes*, évangéliaires ou autres livres liturgiques revêtus de somptueuses reliures. Aux jours de fête, l'autel, paré de ses châsses, nous expose M. le chanoine Deslandes, présentait, sur une surface resplendissante d'or et de pierreries, comme une procession de personnages muets, témoins du sacrifice divin. Au pied de ces châsses, les reliures d'or et d'argent, émaillées, des « textes » complétaient le décor. Plus tard, un somptueux retable, établi au XVe siècle aux frais du patriarche d'Harcourt, vint ajouter à ces richesses « l'éclat de ses ciselures ». D'autres indications données concernent le clocher, la salle capitulaire et la librairie ou bibliothèque du chapitre, celle-ci importante dès le moyen âge.

Certaines critiques peuvent être faites à ce livre. Ce sont d'abord des défectuosités dans le plan. Sans doute, un auteur est toujours libre de disposer son sujet comme il l'entend ; mais le plan, en plusieurs parties, eût gagné à être mieux ordonné et plus serré. On peut regretter aussi que l'érudit auteur ait trop restreint son horizon. Il eût singulièrement relevé l'intérêt de son œuvre s'il avait tenté de faire revivre, en un tableau d'ensemble, les cérémonies imposantes qu'il a étudiées un peu trop par parties séparées. Dans plusieurs chapitres, l'exposé en français est farci de longues citations de textes latins qui en rendent la lecture peu agréable, et

qu'il eût été préférable de rejeter en notes, voire même en appendices. L'intercalation de pièces justificatives, reproduites telles quelles, au cours de l'exposé, ne se justifie vraiment bien que lorsqu'il s'agit de discuter des textes. L'auteur aurait pu également recourir utilement à d'autres sources d'information que celles auxquelles il s'est borné. Il eût dû consulter, par exemple, les registres pontificaux publiés par l'École française de Rome ; ceux-ci lui auraient fourni de quoi donner plus d'ampleur aux quelques lignes qu'il a écrites sur la collation des bénéfices. L'auteur, d'ailleurs, a senti lui-même ces défauts de forme, et il s'en excuse, dans son avant-propos, sur ce que son livre est un recueil d'études publiées au jour le jour dans une revue locale, et qu'il eût fallu, dit-il, « refondre en entier ».

Il n'en reste pas moins que M. le chanoine Deslandes nous a donné une monographie très solidement documentée, et que son livre, complété par une illustration bien choisie de 35 gravures, représente un très sérieux effort pour faire mieux connaître une de ces grandes cathédrales qui sont la parure du sol français.

Une troisième médaille est décernée à M. l'abbé F. Galabert pour son livre intitulé : *Montpezat de Quercy, sa collégiale, ses seigneurs*.

La petite ville de Montpezat dans le Quercy (chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne) n'est guère plus aujourd'hui qu'un village. Mais elle a joué jadis un certain rôle. M. l'abbé Galabert, curé doyen de Montpezat, s'est attaché de tout cœur à retracer ce rôle. « J'ai voulu, dit-il, écrire le récit des événements qui se sont passés dans ce coin de terre et des hommes qui s'y sont fait un nom. Ce n'est pas trop dire que quelques-uns des seigneurs de ce lieu méritent une place dans l'histoire. » Mais, ajoute-t-il, « je ne me suis pas contenté d'étudier les faits et gestes des grands personnages ; j'ai recherché encore l'état social des humbles et des petits ».

Ce programme, l'auteur a su le remplir d'une manière digne d'éloges. Nous avons, dans son œuvre, une histoire locale de réelle valeur. Si la lecture en paraît d'abord un peu aride, cela tient à la nature même du sujet ; mais à mesure qu'on avance dans le livre, surtout à partir du moment où l'auteur en arrive au XIVe siècle, l'intérêt va en croissant.

L'histoire d'une petite ville présente de grandes difficultés, tant à cause des lacunes dans la documentation, inévitables pour les siècles reculés, que par l'absence même d'événements notables. Entre deux guerres, entre deux sièges, la ville mène une existence calme, normale. L'historien, — et M. l'abbé Galabert a suivi cette voie, — peut alors se rabattre sur la biographie des personnages en vue, des seigneurs, et de ceux qui sont nés dans la ville, l'eussent-ils même quittée plus tard.

Parmi ceux dont parle M. l'abbé Galabert, se rencontrent notamment un cardinal du XIVe siècle, Pierre des Prés, mort en 1361 évêque de Palestrina, et un vaillant homme de guerre du XVIe siècle, Antoine des Prés, maréchal de Montpezat, qui combattit auprès de François Ier à Marignan et à Pavie, et transmit à ses fils ses vertus militaires.

Mais ce qui a surtout servi à M. l'abbé Galabert, c'est la part qu'il a faite, suivant son programme, au tableau de l'existence journalière. C'est à ce point de vue que son livre est le plus intéressant et le plus original. Les documents d'archives lui ont permis de nous initier à la vie matérielle et intellectuelle, religieuse et commerciale des habitants de Montpezat depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe. Il nous fournit de précieux renseignements sur la propriété, l'exploitation de la terre, le zèle apporté au développement de l'instruction, le fonctionnement des institutions locales. Il faut spécialement noter des pages très attachantes et très bien documentées sur la reconstitution de la propriété foncière à la fin du XVe siècle, après la guerre de Cent ans,

et la prospérité agricole qui suivit tout un siècle de troubles. L'auteur nous procure également des indications curieuses et pittoresques sur les questions domestiques et la valeur des denrées alimentaires ; il nous montre qu'au xvi[e] siècle, on se préoccupait déjà de lutter contre la vie chère et que le prix des diverses catégories de viandes était fixé par tarif.

Enfin, chemin faisant, M. l'abbé Galabert a soin de relever ce qui peut avoir une importance pour l'archéologie et l'histoire de l'art. Il parle, par exemple, des tombeaux du cardinal de Montpezat et de son neveu, évêque de Castres, qui existent encore dans l'église de Montpezat, et de diverses statues et objets du moyen âge. Tout un chapitre est consacré à une importante série de tapisseries du xvi[e] siècle, en cinq panneaux, représentant des scènes de la vie de saint Martin, qui furent donnés par un fils du maréchal de Montpezat, Jacques des Prés, promu en 1556 évêque de Montauban, à l'église de Montpezat et que l'on y admire toujours.

Certaines réserves pourraient êtres faites, portant, comme pour le livre de M. le chanoine Deslandes, sur le plan de l'ouvrage. On peut regretter que les notions si intéressantes sur la vie courante soient dispersées, au lieu d'être groupées en des chapitres distincts, à part des événements. D'autre part, pour trouver la description complète de l'église et de son mobilier, il faut se reporter successivement à plusieurs chapitres. On aurait pu souhaiter aussi que l'auteur expliquât d'une manière plus précise. d'après les textes hagiographiques et les légendes, les scènes de la vie de saint Martin, reproduites sur les belles tapisseries conservées dans l'église.

Mais, sous ces réserves, le livre de M. l'abbé Galabert est un bon modèle de monographie, en ce qu'il épuise le sujet, histoire proprement dite, biographie des seigneurs, histoire économique, histoire religieuse, description des monuments.

Dans tout le cours de cette étude, M. l'abbé Galabert fait preuve d'expérience pour la recherche et la critique des documents. Il possède le sens historique ; il sait tirer des pièces d'archives ce qu'elles contiennent, et souvent même ce qu'elles cachent d'éléments utiles à la connaissance du passé. Il sait aussi comprendre les pensées et les sentiments des hommes de l'ancien temps et faire la différence entre la psychologie des diverses générations, encore que les opinions jadis courantes ne soient pas toujours d'accord avec celles que nous pouvons avoir aujourd'hui.

Une première mention est décernée à M. Henri Stein, dont l'Académie a déjà, antérieurement, apprécié et récompensé de précédents travaux.

M. Stein a envoyé au concours trois ouvrages ou opuscules. Le plus important porte le titre de : *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIVe siècles originaires du Gâtinais*. Cette étude ne comprend pas moins de 49 notices biographiques, relatives à autant de personnages dont beaucoup étaient peu, ou mal connus. Parmi ceux-ci se trouvent des maréchaux de France, des ambassadeurs chargés de conclure des alliances politiques ou de négocier des mariages princiers, des grands-veneurs, des grands-maîtres des arbalétriers, des maîtres des eaux et forêts, des chambellans, panetiers, bouteillers, échansons, forestiers, maîtres d'hôtel du roi, un Premier Président du Parlement, mais surtout des baillis et des sénéchaux. Tous sont gens d'importance. Les uns ont vécu dans l'intimité des rois, les autres ont pris une part active aux affaires du royaume. M. Stein a fourni sur tous ces personnages des documents nouveaux, il a précisé l'époque de leurs fonctions, établi leurs alliances et celles de leurs familles, mis en lumière les qualités remarquables qu'ils ont déployées dans des affaires retentissantes ou dans des négociations difficiles. Il a résolu beaucoup de problèmes, en rectifiant les véritables noms des fonctionnaires, souvent défigurés dans les

textes du temps, et encore plus dans les écrits postérieurs, au point de devenir presque inintelligibles.

Le volume de M. Stein est une réunion de notices qui avaient paru successivement, à partir de 1902, dans plusieurs tomes des *Annales de la Société historique du Gâtinais*, recueil très utile, fondé et dirigé depuis de longues années par M. Stein lui-même. La date d'apparition relativement ancienne des premières parmi les notices fait que M. Stein n'a pas pu utiliser, pour ce début, la *Chronologie des baillis et sénéchaux royaux*, publiée par notre éminent confrère disparu Léopold Delisle, en tête d'un des volumes du *Recueil des Historiens de la France*. Il en résulte, dans l'œuvre de M. Stein, un certain manque d'unité, qui est d'ailleurs moins du fait de l'auteur qu'une conséquence des conditions dans lesquelles les diverses parties ont été composées. Mais, quoi qu'il en soit, ses nombreuses et précieuses notices biographiques seront toujours très utilement consultées.

Dans une seconde publication, M. Stein s'est attaché, avec autant d'ingéniosité que de patience, à rechercher le nom de : *L'auteur du « Livre de jostice et de plet* », qui, d'après lui, ne serait autre que Philippe de Remi, père du célèbre juriste Beaumanoir. Si cette conjecture était admise, elle aurait un intérêt particulier pour la littérature juridique du XIIIe siècle en France.

Dans une troisième publication, intitulée : *Pierre Tristan, chambellan de Philippe Auguste, et sa famille*, M. Stein établit, d'une manière précise, l'origine de Tristan, à l'aide de documents datés et indiscutables. Les membres de la grande famille des d'Estaing avaient laissé complaisamment se propager une curieuse légende qui voulait que Pierre Tristan eût été l'un des leurs, ayant sauvé la vie du roi Philippe Auguste à la bataille de Bouvines. Déjà votre rapporteur de cette année, au cours d'un article publié dans le tome LXXVII de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, avait montré l'inanité de cette légende. La dissertation de

M. Stein la réduit pour jamais à néant, en tranchant la question d'une façon aussi scientifique que définitive.

M. l'abbé Duine s'est voué, depuis un quart de siècle, à l'histoire de l'Armorique et lui a consacré d'importants travaux. Son nom a été cité d'une manière élogieuse dans nos précédents rapports. Il a maintenant entrepris un *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, visant à établir un inventaire de ce qui touche aux saints bretons et à faire un dénombrement critique des textes déjà imprimés les concernant, et qui fournissent des renseignements pour l'histoire religieuse et politique de la Bretagne. Ce travail, dans la pensée de l'auteur, doit comprendre quatre parties, plus une introduction générale qui viendra à la fin de la publication, en précédant un index. C'est la première partie seule de ce travail qui a été envoyée au concours; cette partie, de 215 pages, concernant « les primitifs et les fondateurs ». Tel qu'il se présente, ce fascicule est surtout un répertoire de bibliographie. Ce répertoire a paru fait avec soin et conscience. Grâce à M. l'abbé Duine, il sera possible de mieux mettre à contribution la très riche mine qu'est l'hagiographie bretonne. Les données à tirer de cette mine sont loin, malheureusement, d'être toutes d'égale valeur. A côté de quelques Vies de saints bretons qui sont des sources à consulter de bon aloi, les hagiographes en ont composé qui ne sont guère que des œuvres de pure imagination. C'est donc qu'il convient d'accomplir à leur égard une épuration critique, souvent difficile et délicate. M. l'abbé Duine a noté les efforts des érudits bretons pour s'acquitter de cette tâche. Lui-même a donné son sentiment personnel sur certains points importants. Il se range volontiers, et il a raison de le faire, du côté de l'école critique contre l'école légendaire. Mais peut-être apporte-t-il parfois un peu trop d'âpreté dans la forme, sans ménagements suffisants pour ses opposants, à exprimer son opinion.

Lorsque l'ouvrage de M. l'abbé Duine sera entièrement achevé, il pourra certainement prétendre à quelque haute distinction. Dès maintenant, votre Commission des Antiquités de la France a tenu à saluer, en lui accordant une deuxième mention, l'apparition de ce premier fascicule, prémices d'une œuvre sérieuse, établie au prix d'un travail considérable et qui pourra assurer aux historiens d'abondants matériaux classifiés avec critique.

Le travail de M. l'abbé Duine a un caractère régional particulier. Il en est de même pour les ouvrages, récompensés à ce concours, de MM. Deslandes et Galabert. Ce même caractère se retrouve dans : *Le Croisic. Précis historique sur la presqu'île Croisicaise et la région environnante*, par M. Henri Moret.

Ce volume est moins un travail de véritable érudition qu'un aimable livre écrit par un homme instruit pour des lecteurs peu exigeants. Il est le fruit de consciencieuses recherches, d'enquêtes orales patiemment poursuivies, de lectures nombreuses et variées, qui ont abouti à un ensemble touffu, ne laissant pas cependant d'être instructif et attrayant, malgré un certain nombre de longueurs et de digressions, souvent peu utiles.

Votre Commission a estimé qu'il y a lieu d'encourager les enquêtes d'histoire locale, patiemment conduites comme l'est celle-ci. Elle a donc décidé d'accorder une troisième mention au livre de M. Henri Moret.

La Commission des Antiquités de la France ne veut pas laisser se terminer le présent rapport sans adresser, exceptionnellement, un pieux souvenir à la mémoire de son doyen, que la mort est venue lui ravir, notre cher confrère Antoine Héron de Villefosse. C'est au mois de décembre 1887 que M. Héron de Villefosse avait été élu membre de la Commission. Dès lors, il y a siégé sans interruption, en y faisant toujours preuve d'un zèle inlassable, pendant trente-deux années consécutives, tout près d'un tiers de siècle. Cette

année même, au printemps, il prenait encore une part active à nos opérations : examens des ouvrages présentés au concours, rédactions de rapports particuliers sur chacun d'eux, discussions pour l'attribution des récompenses. Sa haute autorité, son érudition si étendue, son esprit de sagesse faisaient de lui un précieux conseiller, toujours grandement écouté, et la disparition de ce doyen, aimé autant que révéré, a laissé parmi nous des regrets profonds et unanimes, dont nous tenons à consigner ici l'expression émue.

COMMUNICATION

LE « PSEUDO-GILGAMESH » FIGURÉ SUR LE COUTEAU ÉGYPTIEN DE GEBEL EL 'ARAK AU LOUVRE, PAR M. J. CAPART, CONSERVATEUR DES MUSÉES ROYAUX DU CINQUANTENAIRE A BRUXELLES.

Dans la belle étude qu'il a consacrée au couteau de Gebel el 'Arak, publiée dans les *Monuments Piot*, tome XXII, fascicule I (1916), M. Bénédite signale l'intérêt de premier ordre que suscite « le personnage héroïque de la scène de chasse, maîtrisant les deux lions à la façon de Gilgamesh » (p. 32 ; notre fig. 1). Il fait remarquer ensuite que « l'attitude du chasseur héroïque domptant les deux grands félins n'est pas un fait absolument isolé en Égypte... ; les rares éléments de comparaison que nous possédons nous font encore remonter à l'époque préhistorique, étant empruntés à la tombe nagadienne d'Hiéraconpolis, aux ivoires gravés du grand dépôt de fondation du plus ancien temple de Nekhen et à une marque de potier d'un vase nagadien » (p. 33).

Si je comprends bien l'idée de M. Bénédite, dans les lignes qui suivent ces remarques, le thème en question aurait toutes chances de venir de la Babylonie et son appa-



Fig. 1. Le dieu dompteur du Couteau de Gebel el 'Arak.

rition en Égypte, uniquement à la période préhistorique ou prédynastique, indiquerait clairement le moment où le contact des deux civilisations se serait produit.

Pourquoi faut-il, en ce cas, que ce soit nécessairement l'Égypte qui ait emprunté un motif aux Orientaux ? Ne pourrait-on croire aussi bien que le motif, né en Égypte, a été transporté en Asie antérieure ou dans le domaine méditerranéen, où il aurait trouvé une abondante diffusion ?

On pourrait imaginer peut-être, comme mode de diffusion, des pierres gravées ou des cylindres.

A l'époque des premières dynasties, et déjà auparavant, les Égyptiens se servaient de cylindres gravés, dont les tombeaux d'Abydos, par exemple, ont fourni de multiples empreintes. Certes, les cylindres portent avant tout des inscriptions, mais il en existe qui montrent également des représentations figurées.

M. Borchardt a publié en 1917 (*Die Annalen und die zeitliche Festlegung des alten Reiches der ägyptischen Geschichte.* Berlin, Behrend, p. 36) une empreinte de cylindre au nom du roi Den (que certains préfèrent lire Wdy-Mw)

où l'on voit l'image d'un roi luttant contre des animaux féroces, ce qui nous rapproche du thème relevé par M. Bénédite sur le précieux couteau du Louvre (Fig. 2).



Fig. 2.
Empreinte de cylindre du roi Den.

Nous pouvons appeler ce thème, celui du « dieu dompteur » ; on constatera par les figures de comparaison données par M. Bénédite (fig. 28 et 29 de son étude) que la représentation des animaux peut subir des variations : dans la tombe de Hiéraconpolis ce sont encore des lions, comme sur le couteau, tandis que sur les ivoires du temple de Hiéraconpolis « le chasseur héroïque dompte deux panthères monstrueuses » qui rappellent immédiatement à l'esprit le motif entourant le godet central de la grande palette de Nar-Mer.

Pourquoi M. Bénédite n'a-t-il pas songé à rapprocher le groupe du dompteur d'un hiéroglyphe égyptien, qu'il connaît parfaitement, et qui sert à écrire le nom de la capitale du XIV[e] nome de Haute-Égypte, Cusae, la moderne El-Kousiyé ?

M. Blackman, dans le deuxième volume de son édition des tombeaux de Meir (*The Rock Tombs of Meir*, Part II, *Egypt Exploration Fund*, 1915), a reproduit sur la planche XVII quelques spécimens soigneusement relevés de ce signe bizarre et, dans le commentaire de la page 31, il le décrit comme suit : « Homme debout sur le dos de deux panthères (?) à long cou, et tenant en main leur cou (voir la palette en schiste de Nar-Mer dans Quibell, *Hiérakonpolis*, I, pl. XXIX). » Voir nos fig. 3, 4 et 5.

Une variante montre le personnage paraissant debout sur des serpents, mais cet hiéroglyphe, qui n'est qu'une abré-



Fig. 3.
(Blackman, planche XVII, n° 4.)



Fig. 4.
(Blackman, planche XVII, n° 5.)



Fig. 5.
(Blackman, planche XVII, n° 6.)

viation du précédent, montre, dans les spécimens soigneusement dessinés, qu'il ne s'agit pas de serpents mais bien du cou et de la tète des félins fantastiques. Fig. 6 et 7.



Fig. 6.
(Blackman, planche XVII, n° 7.)



Fig. 7.
(Blackman, planche XVII, n° 8.)

M. Blackman, à la note de la page 31 du livre cité, émet l'hypothèse que le signe qui se lit ḳíś pourrait se rattacher à la racine ḳ3ś qui veut dire : lier et dompter, et il cite à ce propos un passage des *Textes des Pyramides*, § 587 b. Il y a longtemps déjà que Pleyte, dans la *Zeitschrift* de Berlin (numéro de février-mars 1866, pp. 15-17), avait donné des exemples de cet hiéroglyphe avec le sens de « dompter ».

Les spécimens reproduits par M. Blackman datent tous de la XII[e] dynastie, mais il cite à la note 2 de la page 31 des exemples relevés dans une tombe de la VI[e] où l'on trouve les deux variantes déjà en usage. Lepsius, *Denkmäler*, II, planche 80, donne un nom de domaine, composé du cartouche d'un roi de la V[e] dynastie et du signe du dieu dompteur.

Car il s'agit, en effet, d'un dieu dont le nom a servi d'abord à désigner la ville de Cusae qui est « la ville du dieu dompteur », et, de plus, a été employé, en composition, pour former des noms propres. M. Blackman, dans le troisième volume des Tombes de Meir (1915), cite les noms : p. 18 « aimé de Kis » et page 19 : « Kis est en tête [1] ».

Ce dernier nom « Kiś-em-hat » est composé comme Amen-em-hat, Mentou-em-hat, etc., qui signifient « le dieu N. est en tête (de la barque) ou à la tête (des dieux) » ou encore « au commencement est le dieu N ». (Voir Hoffman, *Die Theophoren Personennamen des älteren Aegyptens*, 1915, pp. 28-29.)

Quels sont les faits qui ressortent de ces indications ?

Il existait en Égypte un dieu appelé Kis « le dompteur » et qui avait donné son nom à la capitale d'un nome de Haute-Égypte. Son image était un hiéroglyphe, employé

1. Dans la fonte hiéroglyphique les félins à cou de serpent sont, d'une façon erronée, dessinés comme des girafes.

non seulement pour écrire le nom de cette ville, mais aussi pour le verbe « dompter, lier ». Les plus anciens exemplaires du signe datent de la Ve dynastie et les derniers de l'époque gréco-romaine (voir l'article de Pleyte cité plus haut). Les monuments de la période prédynastique nous ont montré que ce dieu était connu dès cette époque et notamment les ivoires d'Hiéraconpolis en donnent une image, à peu de chose près, identique à celle de l'hiéroglyphe. La seule différence consiste en ce que les animaux sont tournés avec le corps vers l'extérieur, tandis que dans l'hiéroglyphe ils ont le corps vers l'intérieur, ce qui a obligé à placer le dompteur debout sur leur échine. Rappelons que dans la grande palette de Nar-Mer les animaux sont tenus en laisse par deux personnages posés au-dessus.

Le dieu dompteur peut être venu de l'étranger, mais il faudrait le prouver. En tout cas, il a trouvé en Égypte un domaine propre, le XIVe nome de Haute-Égypte, où il a été « naturalisé égyptien » par l'introduction de son image dans le système hiéroglyphique. Pourrait-on citer une seule divinité étrangère pour laquelle on puisse établir le même fait ?

Ces remarques suffiront à montrer, peut-être, ce qu'il y aurait d'imprudent à vouloir trop rapidement accepter comme prouvée l'origine babylonienne du dieu dompteur.

En réponse à cette note, M. E. Pottier avait fait observer à M. Capart qu'il n'avait pas tenu compte d'un élément essentiel dans le problème à discuter : c'est l'aspect *asiatique* du dieu domptant les félins sur le couteau publié par M. Bénédite, caractère asiatique marqué surtout dans sa coiffure, dans son costume, dans sa longue barbe. Sur ce sujet M. Capart a envoyé la nouvelle note qui suit :

« Pour bien répondre à vos remarques, il faudrait peut-être discuter toute la question des rapports entre l'Égypte

et les pays sémitiques et sumériens à l'époque primitive et je vous avoue bien sincèrement que je ne m'en sens nullement la compétence. Je crains cependant qu'on se laisse aller facilement à trouver des ressemblances qui ne sont qu'apparentes et qui ne résisteraient pas à un examen approfondi. Ma note avait donc pour but d'attirer l'attention sur le thème *égyptien* du dieu dompteur et de montrer qu'il était connu de bonne heure dans la vallée du Nil. Bien que je conclue qu'il a pu ne pas venir du dehors, il n'empêche que je crois réellement qu'une grande partie de la civilisation pharaonique est faite d'éléments non africains, venus de la Méditerranée et de l'Asie.

« Mais je voudrais bien qu'on me dise avec précision à quels documents de l'archéologie babylonienne on pourrait comparer la figure du couteau. J'ai vu ces jours-ci bon nombre de reproductions de monuments et je vous avoue que je ne trouve rien de frappant comme ressemblance. D'abord le vêtement : il est difficile de décider si le personnage du couteau a un vêtement qui part du cou ou s'il n'a qu'un pagne. D'après les reproductions, je croirais plutôt qu'il s'agit d'une sorte de robe ou de grand manteau qui ne ressemble pas au manteau sumérien ni au châle drapé des Sémites. Je le rapprocherais plutôt du manteau du petit roi en ivoire d'Abydos, de celui de quelques figures de Hiéraconpolis (*Débuts de l'Art*, p. 56) ou encore du vêtement porté par le roi Khasekhem de la II[e] dynastie sur une des statues de Hiéraconpolis (voir *Hierakonpolis*, part I, pl. XLI, ou Bissing, *Denkmäler ägyptischer Sculptur*, pl. 3 A).

« Quant à la barbe, M. Bénédite a prévu qu'on lui opposerait la forme de la barbe de certaines statuettes archaïques (voir mes *Monuments dits Hycsos*, p. 27).

« Je vous avoue que le « chapeau » du personnage m'embarrasse, car je ne connais rien de semblable en Égypte. Je n'ai pas trouvé de coiffure identique non plus dans l'archéologie mésopotamienne. Handcock, *Mesopotamian Archaeo-*

logy, que j'ai consulté, ne m'a pas tiré d'embarras. J'y lis p. 338 : « As nearly all these early figures are without hats or headgear of any kind, we are almost entirely in ignorance as to the nature of their head-coverings, if, indeed, they had any. » Et p. 339 : « The royal head-gear of Gudea differs from that of later times, and probably from that worn by the earlier rulers of Lagash : it consists in an embroidered turban, differing entirely from the conical-shaped cap worn by Naram-Sin on the Pir-Hussein stele, and the similar shaped crowns of the latter Assyrians kings, but bearing some ressemblance to that worn by Hammurabi on his famous code-stele. »

« La coiffure du dieu du couteau est fort différente ; elle a l'air d'un chapeau très moderne dont je ne réussis à trouver nulle part un terme de comparaison. Mon collègue M. Speleers me signale l'existence de chapeaux analogues dans la glyptique syro-hittite du deuxième et peut-être déjà du troisième millénaire.

« La question se pose donc pour moi de la manière suivante : sur un objet égyptien ou tout au moins trouvé en Haute-Égypte, à une époque où la civilisation de cette contrée n'était peut-être pas encore la même en tous points que la civilisation de là Basse-Égypte, se trouve une figure singulière. On peut démontrer que le thème est employé en Égypte, même dans les hiéroglyphes ; le vêtement, la barbe n'offrent rien d'inconnu à l'Égypte des premières dynasties. Le chapeau est sans analogie connue en Égypte, mais cela ne suffit pas pour faire admettre que la figure soit due à une influence étrangère. Si l'on veut prouver celle-ci, il faudrait apporter des éléments de comparaison précis et ne pas se contenter de constater une vague ressemblance générale. Combien de ces ressemblances qui avaient paru concluantes se sont évanouies devant une analyse plus serrée ou par le fait de découvertes nouvelles ! Je lis dans King (*History of Sumer and Akkad*, p. 332) : « Thus many points of

resemblance, which were formerly regarded as indicating a close cultural connection between the two countries, now appear to be far less striking than was formerly the case. Others, again, may be explained as due to Egyptian influence on Babylonian culture rather than as the result of the reverse process. »

« La question chronologique peut se poser ainsi. Borchardt dans le mémoire paru en 1917 (*die Annalen und die zeitliche Festlegung des alten Reiches der ägyptischen Geschichte*) passe en revue, pp. 48 s., les différents systèmes allant pour la première dynastie de 2.500 avant J.-C. à 5702. Il conclut comme suit : « Unter den aufgeführten 15 Ansetzungen immerhin 3 sind, bei denen die Wege auf denen sie erreicht wurden im Allgemeinen wenig Anlass zu Bedenken geben, wenn sie auch durch Fehler, die nicht eigentlich in der Methode liegen, nicht an das Ziel geführt haben. Es sind dies die Versuche von Brugsch (4455), Flinders Petrie (5546) und Sethe (3360). » Borchardt, qui combat ainsi le système d'Ed. Meyer pour les dates antérieures à la XIIe dynastie, admet l'année 4186 avant J.-C. pour l'avènement de la Ire dynastie. Il reproche à Petrie de placer la XIIe dynastie une période sothiaque trop tôt, ce qui, dit-il, est « impossible pour des raisons historiques ». Il est vraiment regrettable qu'il ne nous donne pas ces raisons. Maspero, en 1910, admettait encore pour le commencement de la Ire dynastie 5000 environ avant J.-C. sans être choqué par ces fameuses raisons historiques. D'autre part, je vois dans le livre de King, *History of Sumer and Akkad*, p. 65, les lignes suivantes : « Thus the age of Sumerian civilization can be traced in Babylonia back to about the middle of the fourth millenium B. C., but not beyond. » Dans ces conditions, ne serait-il pas fort imprudent de comparer des documents de l'Égypte antérieure à la première dynastie ou des deux premières, avec des monuments de l'archéologie sumérienne ou accadienne?

(J'avais employé l'expression « origine babylonienne » dans le même sens qu'on l'entend parfois en parlant des Chaldéens primitifs et en laissant aux termes une valeur purement géographique.) On pourrait peut-être citer un exemple curieux de rapprochements étranges entre des documents séparés par de nombreux siècles. Qu'y a-t-il à première vue de plus « babylonien » que les pieds de meuble égyptiens en forme de jambes de taureau, avec leur singulière stylisation à nervures saillantes ? On les trouve dans tous les gisements égyptiens de la Ire dynastie, à Hiéraconpolis, à Abydos, à Tarkan, et je ne vois aucune raison d'en dénier la création aux Égyptiens. Et cependant leur analogie avec les pattes de taureaux assyriens est des plus frappantes. Je ne saurais dire à quel moment la transmission s'est faite, mais en tous cas on peut prouver la priorité pour l'Égypte.

« Au sujet des sceaux, il y a des remarques curieuses à faire. Il semble qu'en Asie on ait commencé par le sceau plat et qu'on n'adopta la forme cylindrique que plus tard. En Égypte, c'est l'inverse et les plus anciens sceaux sont des cylindres. J'ai déjà interrogé des sémitisants sur la question suivante : les Égyptiens, dès l'ancien Empire, ont deux mots pour dire « sceller » : khetem et zeb'a qui existent tous deux dans les langues sémitiques. Je voudrais bien qu'on me dise qui a été l'emprunteur de l'usage et des mots ? Dans le tombeau de Ti à Sakkarah, un fabricant de cylindres est représenté et l'inscription appelle le cylindre : Khetem.

« Voilà les quelques remarques que me suggère votre lettre. Je n'ose croire qu'elles suffiront à répondre entièrement à vos questions. Je suis extrêmement embarrassé pour modifier ma première note, car je crains de lui donner encore plus d'extension et de devoir entrer dans la question générale des relations des civilisations égyptiennes et mésopotamiennes, sans parler de l'Élam qui pourrait revendiquer la priorité de certains types.

« L'importance de ma note, si je puis ainsi parler, est de montrer que le panthéon égyptien connaissait le dieu dompteur. Si mes contradicteurs veulent prétendre que dans la composition du type, dans la coiffure, la barbe, le vêtement, une influence se manifeste qui démontre l'emprunt d'une civilisation à l'autre, il sera bon qu'ils indiquent nettement leurs éléments de comparaison, s'ils en possèdent dont la date puisse se rapprocher sans trop de difficultés des documents égyptiens. »

La note de M. J. Capart ayant été communiquée à M. G. Bénédite, celui-ci a rédigé la réponse suivante pour être soumise à l'Académie.

NOTE DE M. G. BÉNÉDITE.

J'ai pris le plus vif intérêt à lire la lettre de M. J. Capart. Une fois de plus j'ai constaté qu'il n'entre jamais dans un débat sans y apporter des faits nouveaux. Ceux qui font l'objet de sa note sont des données qui n'ont été connues du monde savant qu'après la rédaction de mon article. Je me sens donc très à mon aise pour faire subir à l'opinion que j'exprimais le correctif qu'il formule à mon intention.

On admettra cependant que, pour m'amener là, il serait d'abord nécessaire que les documents produits fussent plus ou moins contemporains de l'image discutée. Or tel n'est pas le cas : M. J. Capart va les chercher dans une tombe du Moyen-Empire. En même temps, il veut bien reconnaître qu'il m'est impossible d'ignorer l'existence du signe hiéroglyphique *qes* qui sert à écrire le nom de la ville de *Cusac* dans sa forme la plus courante. Ce signe s'est, en effet, présenté tout naturellement à ma pensée comme à celle de M. Capart ; mais s'il l'invoque, je l'écarte, et cela pour deux raisons :

1° L'acte représenté par l'hiéroglyphe n'est pas la lutte d'un héros contre deux fauves furieux, mais la tranquille possession de deux animaux dressés comme des bêtes de cirque, qui se laissent lier, conjuguer l'une à l'autre par le belluaire auquel ils servent de marchepied.

Je ne vois pas les choses autrement que Brugsch qui attribuait au mot *qes* le sens général de *lier*, *attacher* (*Dictionnaire géographique*, p. 870), appuyé par des exemples où l'objet lié est un prisonnier de guerre. Ramenant ce vocable à sa racine (*Wörterbuch* 1474), il en dégage le sens premier de *lier*, *envelopper* — notamment le mort dans ses bandelettes — rapproché opportunément de la racine sémitique contenu dans les verbes כּוּס, כָּסָא, כָּסָה *winden*, *umwinden*, *besonders Kleider* (*Dict. Supplém.* 1265).

2° Les deux animaux liés et tardivement déformés en girafes apparaissent dans les textes invoqués contre moi sous la forme de la panthère à long col, mais aucune variante n'a encore produit le lion — et ceci n'est nullement indifférent. En matière d'archéologie préhistorique, les plus intimes détails sont significatifs. C'est un principe dont M. Capart est très particulièrement pénétré.

Si j'accepte l'hypothèse que la donnée *des deux panthères fabuleuses liées par leur gardien* (qui n'est nullement un génie, comme le prouve la palette de Narmer) remonte à une très haute antiquité, je me vois encore plus fondé à ne pas la confondre avec le thème du *génie étrangleur de lions*; ce qui se passe de démonstration.

Et alors je me demande quel scrupule m'arrêterait au seuil d'une hypothèse mésopotamienne ? En relisant aujourd'hui mes conclusions et en les comparant à toutes les impressions que j'ai recueillies des savants qui ont vu le précieux ivoire du Louvre, je les trouve mesurées au point de paraître timides, et le Prof. Flinders Petrie a fait d'autres enjambées que moi, lui qui pour les origines est allé

jusqu'aux montagnes de l'Elam (*Egypt and Mesopotamia*, *Ancient Egypt*, 1917, 35).

M. Capart demande à voir les documents babyloniens comparables *avec précision* à la figure du couteau : « J'ai vu, dit-il, bon nombre de reproductions de monuments et je vous avoue que je ne trouve rien de frappant comme ressemblance. » Naturellement. C'est le contraire qui serait de la plus flagrante invraisemblance. Que M. Capart veuille bien tout d'abord tenir compte, je ne dirai pas des dates, mais de l'âge respectif de chaque ordre de documents. Les plus anciens monuments suméro-accadiens ou élamites ne dépassent pas la limite chronologique des premiers thinites ; ils sont très généralement épigraphiques, ce qui est le cas des monuments thinites ; les deux systèmes d'écriture sont constitués de part et d'autre. C'est donc à un bien plus lointain passé qu'il s'agit de remonter pour découvrir la correspondance que M. Capart cherche en vain dans les objets de Tello et de l'Élam.

En appliquant son raisonnement à toutes les formes de la culture primitive, on pourrait rejeter à fond toute la théorie des origines orientales de l'ancienne civilisation égyptienne. C'est d'ailleurs de cette manière que raisonnent les africanistes. Ces esprits, aussi clairvoyants que d'autres, quand ils envisagent les découvertes faites en d'autres domaines, qui n'ignorent rien des résultats de la grammaire comparée, de la mythologie comparée, du *folk-lore*, qui acceptent à l'occasion les hypothèses les plus audacieuses de la linguistique, exigent, dès qu'ils rentrent chez eux, c'est-à-dire dans l'égyptologie, une surabondance de preuves matérielles, un riche appareil de coïncidences supposant la question résolue géométriquement.

Le caractère *asiatique* du costume de l'*étrangleur de lions* est de toute évidence pour qui ne s'obstine pas à y chercher un décalque du *kaunakès*, lequel est une particularité propre à un temps et à une région, alors qu'il faut embrasser le problème d'un point de vue plus général.

Quant au raisonnement inverse, consistant à le rapprocher des vêtements égyptiens archaïques, ce serait un argument de bien peu de portée par le simple fait que le problème de l'origine asiatique les englobe également : dès lors, plus de point d'appui. Lorsque je vis pour la première fois l'ivoire d'Abydos auquel il est fait allusion et qui représente un roi vêtu d'un manteau en un lourd tissu quadrillé de losanges et bordé d'ornements géométriques ayant le relief de certaines broderies actuelles de l'Asie Mineure, je pensais que si cet objet, au lieu de porter son certificat de provenance, était réputé sortir des mains d'un marchand, l'archéologie orientale se serait cru en droit de le réclamer et elle n'aurait pas rencontré une grande opposition de la part des égyptologues.

Ce qu'il importe de considérer au sujet du vêtement de notre Gilgamesh égyptien, c'est qu'il ajoute un trait à plusieurs autres, qu'il fait partie d'un ensemble homogène et et que cet ensemble, en nous reportant nettement vers l'Asie, nous éloigne du même coup de l'Afrique. Ce n'est pas à une image de cylindre chaldéen plus spécialement qu'à toute autre qu'il faut le comparer, c'est à toutes à la fois ; c'est à la notion que ce type de représentations a laissée dans notre esprit. Voilà le véritable étalon de comparaison.

Et d'ailleurs, comment vouloir échapper à cette vérité archéologique, à savoir que *plus l'art égyptien se présente à nous sous son aspect primitif, plus sa parenté s'affirme avec l'art mésopotamien* ? Son cas est manifestement le même que le cas de la langue : il s'est transformé sur ce sol nouveau et y a pris avec le temps une physionomie propre qui le distingue à première vue de l'art chaldéo-assyrien. Il est devenu éminemment méditerranéen, c'est-à-dire rythmé, équilibré, harmonieux. Il s'est dépouillé du réalisme massif et rigide, mais non sans beauté, qui s'est conservé ailleurs. Comment cette transformation s'est-elle opérée ? Quels ont

été les rôles du climat, du sol, des matériaux employés, les mélanges et les influences ethniques, nous le saurons peut-être un jour.

Et n'est-ce pas à mon tour d'exprimer quelque étonnement ? A s'en tenir à l'objet de la discussion, on pourrait croire que, mon contradicteur et moi, nous ne sommes pas du même camp. Il n'en est rien pourtant. La belle conférence sur les *Origines de la civilisation égyptienne* dans laquelle il s'est plu à résumer son enseignement à l'Université de Liége me rassure pleinement. Mais tous les asiatistes n'ont pas leur pensée faite sur le même modèle. Dans leur rang, il se trouve même d'anciens africanistes qui n'ont parcouru qu'un demi-chemin de Damas. Ces indécis n'acceptent la communauté d'origine que pour un passé si éloigné qu'il échappe à l'observateur.

M. Capart n'est pas sans faire d'importantes concessions à ce groupe. Sans renier l'origine ethnique extra-africaine des éléments fondateurs du passé de l'Égypte, il les concentre, selon la théorie d'Édouard Meyer, dans le Delta, transformé en une ruche close où ces abeilles élaborent pendant une longue suite de siècles un miel qui n'a conservé qu'un très vague arome oriental. Ce produit original n'aurait été exporté dans la vallée proprement dite qu'après son plein développement.

Il serait trop long d'expliquer ici tout ce que cette théorie a d'artificiel. Je me contenterai de dire qu'entre ce système et celui de M. J. de Morgan qui, à l'inverse, voit arriver les Égyptiens d'Asie au moment où se lève le rideau sur les débuts de l'histoire dynastique, il y a place pour l'opinion que j'ai résumée en quelques lignes dans mon mémoire sur le *couteau de Gebel el-'Araq* et qui s'est imposée à mon esprit comme la plus conforme aux lois de l'histoire.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau au nom de l'auteur, Mgr F. Bulić, correspondant de l'Académie, une étude intitulée :

L'imperatore Diocleziano. Nome, patria e luogo della sua nascita; anno, giorno, luogo e genere della sua morte (con 24 tavole, nos I à XXIV; estratto del *Bollettino di archeologia e storia dalmate*, anno 1916).

M. Male présente trois brochures de la part de M. Brutails, correspondant de l'Académie :

1° *Où s'est constituée l'architecture romane* (extrait de l'*Añuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, vol. VI (Barcelona, 1919, in-4°) ;

2° *Une organisation régionale au XVIe siècle* (extrait de la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, XXIIe année, n° 3, mai-juin 1919) ;

3° *La barbe du chanoine Belcier* (extrait de la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, XIIe année, n° 1, janvier-mars 1919).

M. Pottier offre de la part de M. Georges Bénédite un mémoire rédigé en anglais pour le *Journal of Egyptian archaeology*, 1918, sur *The Carnarvon Ivory*, un manche de couteau en ivoire, de l'époque préhistorique égyptienne. Cet important objet d'art, apparenté au couteau de Gebel el Arak acquis par le Louvre et publié aussi par M. Bénédite (*C. rendus Acad.*, 1914, p. 321 ; *Monuments et Mémoires Fondation Piot*, XXII, 1916, p. 1), est entré dans la collection du comte de Carnarvon ; il est décoré de plusieurs files d'animaux sculptés en léger relief, parmi lesquels on reconnait des oiseaux d'eau, une girafe, des félins, un éléphant foulant aux pieds des serpents, des taureaux, un chien, des antilopes, des daims, quelques autres animaux moins reconnaissables. C'est toute la faune de la plus ancienne Égypte qui défile sous nos yeux. Les représentations sont d'un réalisme naïf et précis. L'auteur rapproche de cet ivoire quatre autres pièces du même genre dont il étudie le caractère et où se retrouvent des animaux souvent identiques ; il les compare ensuite aux palettes de schiste de Hiéraconpolis dont les unes sont antérieures à la Ire dynastie pharaonique et les autres sont contemporaines. Il les classe et en détermine le groupement chronologique. Il cherche aussi à montrer que la disposition des frises d'animaux correspond peut-

être à des divisions géographiques et à l'installation de certains clans dans telle et telle région de la vallée du Nil, avec l'adoption de tel animal comme dieu-totem. Le décor prend ainsi la valeur hiéroglyphique qu'il ne peut manquer d'avoir, comme les autres figurations de cette haute période archaïque.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Delachenal et Glotz posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Édouard Chavannes.

M. Huart communique son rapport sur le Recueil de proverbes arabes du Hedjaz de MM. Bercher et Ben Azziz.

Ce rapport sera transmis à M. le Ministre des affaires étrangères.

M. Paul Monceaux achève sa lecture sur les évêques donatistes de Rome. Il s'attache spécialement, dans cette seconde partie, à l'évêque Claudianus, polémiste fécond, dont les œuvres n'ont malheureusement pas été conservées.

M. Diehl lit, au nom de M. Bréhier, professeur à l'Université de Clermont, un mémoire sur un calice syrien du VIe siècle. Cette pièce d'orfèvrerie, de même origine que la patène d'argent récemment présentée par M. Bréhier à l'Académie, est d'un intérêt très grand pour la connaissance de l'école artistique d'Antioche, dont l'influence fut si grande sur la formation de l'art byzantin.

M. Monceaux présente quelques observations.

Conformément à la décision de l'Institut, en date du 22 octobre, la Compagnie désigne deux de ses membres pour faire partie de la Commission de la Fondation de Rothschild à

Londres. Avant qu'il soit procédé au vote, il est rappelé qu'il s'agit d'une Commission scientifique, et non d'une Commission d'administration.

MM. Pottier et Bémont sont élus.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoires concernant l'Asie Orientale publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction de MM. Senart et Cordier. Tome III (Paris, Leroux, 1919, gr. in-4°) ;

Maria Mogensen, *Inscriptions hiéroglyphiques du Musée national de Copenhague* (Copenhague, 1918, gr. in-8°) ; — *Stèles égyptiennes du Musée de Stockholm* (Copenhague, 1919, gr. in-8°).

M. le comte Durrieu a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Joseph Destrée, conservateur au Musée des Antiquités, à Bruxelles, une brochure intitulée : *Un livre d'Heures peint par Simon Marmion* (Bruxelles, 1919, in-8°). La détermination des œuvres de Simon Marmion constitue un problème extrêmement intéressant pour l'histoire de l'art au xve siècle. Notre confrère M. Salomon Reinach s'en est occupé dans le tome XI du recueil des *Monuments Piot*, consacré entièrement à un manuscrit des Grandes Chroniques de France, passé à Saint-Pétersbourg, dont M. Reinach a attribué les plus belles miniatures à Marmion. Moi-même je suis revenu incidemment sur le sujet, au cours d'un mémoire publié dans le tome XXII des *Monuments Piot*. M. Destrée apporte un nouvel élément à la question en proposant, à son tour, de restituer à Simon Marmion, par un rapprochement avec les autres images déjà attribuées au maître, les miniatures d'un livre d'Heures ayant appartenu au xvie siècle à la famille de Berlaymont, dont le sort actuel est ignoré de M. Destrée, mais que l'on connaît par une reproduction de deux de ses pages qu'a donnée en 1896 un libraire de Prague. »

M. Gustave Schlumberger, en présentant un ouvrage de M. Guy de Pourtalès, s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, le comte Guy de Pourtalès, une plaquette intitulée : *Odet de La Noue, poète et soldat huguenot de la fin du XVIe siècle*. Cet opuscule renferme plusieurs documents inédits et quelques aperçus que je crois nouveaux sur la littérature de second plan au XVIe siècle. Je rappelle que les petits poètes français de la fin de cette époque sont très peu connus. Pourtant ils furent nombreux et eurent de l'importance. L'œuvre de Ronsard l'atteste, car elle est pleine d'allusions à ces étoiles de seconde grandeur.

« Parmi ces « auteurs très rares », l'une des plus intéressantes figures est celle d'Odet de La Noue, fils du fameux Bras-de-Fer, le Bayard huguenot. Sa vie a marqué. Il fut l'un des conseillers de Henri IV et son ambassadeur auprès des religionnaires après sa conversion. Son sens politique et sa sagesse furent toujours utiles au pays. Pendant sa jeunesse, il fut emprisonné dans les Flandres (ayant été saisi par les Espagnols), et c'est dans son cachot qu'il composa ses *Poésies chrestiennes* et son *Paradoxe*. Il est aussi l'auteur du *Dictionnaire de rimes*, le premier ouvrage de ce genre qui ait paru en France. Il a commenté, dans cette œuvre, les *épithètes* de son coreligionnaire Du Bartas qui fut, à son époque, aussi célèbre, sinon plus, que Ronsard ; commentaire qu'il est des plus divertissants de relire aujourd'hui.

« Odet de La Noue, comme capitaine, fut appelé par la République de Genève pour fortifier la ville peu d'années après l'*Escalade* de 1602. Richelieu lui-même l'envoya en Hollande comme ambassadeur et envoyé extraordinaire.

« L'œuvre d'Odet de La Noue n'a jamais été réimprimée. Elle méritait (ainsi que sa vie) d'être remise en lumière. Il fut un grand Français et un probe littérateur. M. de Pourtalès en a fait l'éloge en termes charmants. »

M. Pottier donne lecture de la note suivante de M. Cumont :

« Nous avons présenté à l'Académie en 1913 une terre cuite provenant de Damas, que nous proposions d'interpréter comme figurant les idoles de la double Fortune des Sémites portées dans une procession à dos de chameau [1]. Cette terre cuite est maintenant conservée au Musée du Louvre avec une autre représentant une joueuse de tambourin, juchées sur la même monture ; ce sont, disions-nous, les musiciennes qui suivent la procession [2]. J'ai l'honneur d'offrir

1. *Comptes rendus*, 1913, p. 468.
2. Cf. *Études syriennes*, 1917, p. 273 suiv.

aujourd'hui à l'Académie, au nom du P. Henri Lammens, une étude sur *Le culte des bétyles et les processions religieuses chez les Arabes préislamiques* [1], où se trouve confirmée et précisée l'interprétation que nous avions suggérée des deux petits groupes du Louvre. Le savant orientaliste établit que les bétyles adorés par les Arabes suivaient la tribu dans ses déplacements et que ces fétiches accompagnaient en particulier les expéditions militaires. Ces pierres divines étaient portées à dos de chameau. Elles étaient promenées sur le même animal dans les processions religieuses. C'est précisément ce que nous voyons sur nos terres cuites, sauf qu'ici, sous l'influence grecque, des statues ont remplacé les archaïques bétyles. La sorte de tente hémisphérique ou capote qui surmontait les idoles est la *qobba* de cuir rouge, mentionnée dans les textes arabes, qui fréquemment aussi parlent d'un couple de déesses. Les femmes suivaient ces images sacrées en jouant du tambourin et battant des timbales. Nous ne faisons qu'indiquer ici l'intérêt archéologique d'une étude dans laquelle l'historien érudit, qui connaît avec une rare précision le milieu païen où naquit l'Islam, a versé les trésors de sa science. On y trouvera bien d'autres observations importantes sur le rôle religieux de la femme, sur la possession héréditaire de la *qobba* par les grandes familles, sur les rites de la sépulture chez les Arabes, etc. »

SÉANCE DU 31 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Dorez et Lejay posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Éd. Chavannes, ainsi que de la lettre par laquelle M. Pierre Paris pose sa candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Émile Picot.

M. Prou, au nom de la Commission du prix Thorlet, fait savoir que les quatre mille francs mis à la disposition de l'Aca-

1. Extrait du *Bulletin de l'Institut français du Caire*. XVII, p. 40-101.

démie par l'Institut ont été distribués de la manière suivante : un prix de deux mille francs, et deux de mille francs chacun.

L'Académie élit les deux Commissions chargées de lui présenter des listes de savants, susceptibles d'être nommés correspondants étrangers et correspondants nationaux.

Sont élus : pour la Commission des correspondants étrangers, MM. Senart, Alfred Croiset, Omont et Leger ; — et pour la Commission des correspondants nationaux, MM. Alfred Croiset, Salomon Reinach, Omont et Prou.

M. Pelliot montre que l'une des villes de l'Orient mulsuman mentionnées dans un itinéraire chinois du IIIe siècle, ville dont le nom a été lu jusqu'ici Sseu-fou, est en réalité Fan-fou, transcription de l'ancien nom — Bambukè — de Hiérapolis, au passage de l'Euphrate. La ville de Hien-tou, à 200 kilomètres environ au S.-O. de Fan-fou, n'est autre qu'Antioche.

MM. Théodore Reinach et Marcel Dieulafoy présentent quelques observations.

M. F. de Mély fait une communication sur les architectes de nos cathédrales [1].

MM. Male et Clermont-Ganneau présentent quelques observations

---

COMMUNICATION

NOS VIEILLES BASILIQUES ET LEURS MAITRES D'ŒUVRE, PAR M. DE MÉLY.

Pas plus que les peintres, les architectes de nos vieilles basiliques ne furent, comme on le prétendait hier encore, des humbles, des méprisés, des inconnus ; pas davantage pour eux, nous n'avons le droit d'écrire que leurs contem-

1. Voir ci-après.

porains ont laissé à l'abandon la gloire des leurs. Si nous ne les trouvons pas aujourd'hui à l'honneur, c'est à nous-mêmes, travailleurs du XIXe siècle, qu'il faut nous en prendre ; car leurs noms, en grande partie, se trouvent dans les comptes, les chroniques, les obituaires, sur les monuments enfin, quand les romantiques n'ont pas pris soin de les détruire. Telle l'inscription de la cathédrale de Rodez, que « le bon goût », lit-on dans le *Magasin Pittoresque* de 1831, « vient heureusement de faire disparaître ».

Un dépouillement de plus de 600 volumes me permet de signaler à l'Académie aujourd'hui les noms de trois cent vingt-cinq maîtres d'œuvre français, qui édifièrent nos basiliques du XIIe au XVe siècle ; si nous y joignons les noms des architectes français qui allèrent porter à l'étranger, de 1065 à 1487, le beau renom de leur pays, nous avons dès maintenant trois cent soixante-dix architectes, dont nous pouvons avec certitude déterminer et dater l'œuvre.

On comprend qu'il est impossible en quelques pages de les énumérer tous ; il faut se borner ici à signaler les principaux monuments dont nous connaissons les auteurs.

Si nous prenons par dates les grandes églises, nous trouvons : Saint-Étienne de Caen, bâtie par Guillaume en 1066, Vaison par Ugo en 1072, Saint-Eutrope de Saintes par Benedictus en 1085, Cluny par Hézelon en 1089, Saint-Bénigne de Dijon par Hunald en 1101, la cathédrale d'Angoulême par Itier en 1125, la cathédrale du Mans par Jean de Vendôme en 1125, Chartres, en partie par Teudon, peut-être par Roger dont nous voyons le nom au portail Royal, inscrit comme celui de Brunus de Saint-Gilles, vers 1128, Saint-Pierre de Lisieux par Arnoul en 1139, l'église de l'abbaye de Chaalis par Pierre Beauvais et Thibaud en 1140, la cathédrale de Sens par Guillaume de Sens en 1142, Saint-André de Vienne par Guillaume Martin en 1152, Saint-Lazare d'Autun par Gislebertus en 1170, la cathédrale de Maguelonne par Bernard de Treviers en 1178, le cloître

de la cathédrale d'Arles par Poncius Rebolli en 1182, Notre-Dame de Senlis par Philippe en 1188, Notre-Dame de Chinon par Urricus en 1200, le Mont Saint-Michel par Roger et Johannes en 1203, Notre-Dame de Rouen par Jean d'Andely en 1206, Notre-Dame de Reims par Jean d'Orbais en 1211, Notre-Dame d'Étretat par Garnier de Fécamp et Anquetil de Petitville en 1218, Notre-Dame d'Amiens par Robert de Luzarches en 1220, Notre-Dame de Cambrai par Villard de Honnecourt en 1227, Saint-Nicaise de Reims par Libergier en 1229, Saint-Denis en 1231 et la Sainte-Chapelle de Paris en 1240 par Pierre de Montreuil, l'église de Maubuisson par Richard de la Tour en 1241, Notre-Dame de Strasbourg par les Rudolf en 1243, reprise par Erwin de Steinbach en 1277, Notre-Dame-du-Port de Clermont-Ferrand par Jean Deschamps en 1248, Notre-Dame de Meaux par Gaultier Val-Renfroy en 1253, Notre-Dame de Châlons-sur-Marne par Michel le Papelars en 1257, le portail sud de Notre-Dame de Paris par Jean de Chelles en 1257, les Quinze-Vingts et de nombreuses églises de Paris par Eudes de Montreuil de 1254 à 1289, Saint-Urbain de Troyes par Jean Langlois en 1267, la cathédrale de Rodez par maître Étienne en 1277, Sainte-Cécile d'Albi par Bernard de Castanet en 1282, la cathédrale d'Elne par Barthélemy en 1291, Saint-Martin de Colmar au cours du XIII[e] siècle par Maître Humbret, Saint-Honorat d'Arles par Ugo et Ponce en 1313, la délicieuse église de Thann par Jean de Steinbach en 1325, Saint-Florent de Niederhaslach par Conrad de Steinbach vers 1320, le palais des Papes à Avignon par Guillaume de Cucuron en 1334, les cathédrales de Metz, Toul et Verdun par Perrat en 1350, l'église de la Chartreuse de Dijon par Drouet de Dammartin en 1384, le portail de Saint-Maurice de Vienne vers 1395 par Ginet d'Arche, Saint-Siffrein de Carpentras par Thomas de Dinant en 1404. Je m'arrête ici au seuil du XV[e] siècle.

Si maintenant nous regardons à l'étranger, nous voyons en 1070 Lanfranc, abbé de Saint-Étienne de Caen, nommé archevêque de Cantorbéry, commencer la cathédrale qui sera détruite en 1173 par un incendie, et que Guillaume de Sens viendra alors réédifier. Lanfranc appelle en Angleterre Gundulphe de Caen qui est nommé en 1077 évêque de Rochester pour en édifier la cathédrale ; il sera du reste en même temps l'architecte de Guillaume le Conquérant, pour ses monuments civils. En 1107, Ernulphe de Beauvais, moine normand, est appelé pour bâtir la cathédrale de Colchester ; en 1110, Roger de Vauchelles, de Caen, est nommé évêque de Salisbury pour en construire la cathédrale. En 1175, Guillaume de Sens, premier architecte laïc, arrive à Cantorbéry ; en 1190, Geoffroy des Noyers est appelé à Lincoln pour en construire la cathédrale, en même temps que Godefroid de Lucy élèvera celle de Winchester. C'est fini pour l'Angleterre.

Avant 1177, Raimond traite avec le chapitre d'Hugo en Espagne, pour l'œuvre de la cathédrale, moyennant deux cents solidos de salaire annuel ; en 1183, Mathieu est le maitre d'œuvre de la cathédrale de Compostelle ; peut-être pourrons-nous bientôt y joindre un nouveau nom toulousain.

En 1247, ce sont *des Français* qui dirigent l'œuvre de la cathédrale de Strasbourg ; vers 1250, Villard de Honnecourt est appelé en Hongrie et, après avoir édifié l'église de Vaucelles, probablement celle de Cambrai et peut-être celle de Saint-Quentin, il semble bien avoir été l'architecte de la cathédrale de Cassovie, pendant que Ravegy, inhumé dans la cathédrale de Colocza, en était le *lapicida*.

En 1256, les frères Bernard œuvrent à Tarragone, où travaille en 1278 un Bartolomé qui pourrait bien être de Perpignan, ainsi que nous l'apprend l'inscription d'Elne ; en 1270, Pierre d'Angicourt est maître d'œuvre de Charles I d'Anjou dans les Deux-Siciles, et Jordanes, vers

la même époque, signe le Saint-Sépulcre de Jérusalem. En 1281, Nicolas de Soissons est maître de l'œuvre de la cathédrale de Liège ; en 1287, Pierre de Bonneuil s'en va en terre de Suède travailler à la cathédrale d'Upsal et bien probablement aussi à Oja, où on peut admirer encore de précieuses statues, qui rappellent tout à fait celles de Reims.

En 1290, Petrus Petri, probablement le fils de Pierre de Corbie, l'ami de Villard de Honnecourt, travaille à Burgos. Pendant le premier quart du XIVe siècle, nous verrons à Girone, Arnaud de Montredon, Henri de Narbonne et Jacques de Favières ; à Lérida, Montflory. C'est tout pour l'Espagne.

En 1322, Amelius de Boulogne est maître d'œuvre de la cathédrale d'Anvers ; en 1330, Gérard de Prile est à Cologne ; en 1343, Mathieu d'Arras à Prague, où de 1356 à 1386 lui succéderont les Arter de Boulogne, Henri et Pierre.

En 1389, Nicolas Bonaventure est au Dôme de Milan, où nous verrons arriver, en 1399, Jean Mignot et Campamosus le Normand, conduits par Archerius ; en même temps, Hardouin commencera San Petronio de Bologne, qui sera achevé par Palladio.

De cette énumération si rapide il est cependant possible dès maintenant de tirer quelques conclusions pratiques.

Si nous examinons chronologiquement nos basiliques, nous pouvons déjà, pour leurs influences réciproques, nous orienter autrement que sur des hypothèses déduites de plans, de formes, d'ouvertures d'arcs, de colonnes, de chapiteaux, sur lesquels les historiens d'art, comme Viollet-le-Duc, comme Lecoy de La Marche, comme Quicherat lui-même, croyaient pouvoir s'appuyer avec sécurité pour nous montrer l'enchaînement et les modifications successives des styles, qui doivent, prétendaient-ils, « rectifier quelquefois les renseignements historiques ». Et c'est ainsi qu'ils établirent, d'après un sentiment personnel du

XIXe siècle, les sept écoles d'architecture française. Les choses apparaissent beaucoup moins compliquées quand nous connaissons les dates et les auteurs des monuments.

Si nous classons par ordre alphabétique les noms des architectes laïcs, nous voyons peu à peu se constituer de véritables dynasties, dont l'influence familiale va naturellement se faire sentir à travers les âges sur les directives de l'art français du XIIIe au XVe siècle.

On ne peut encore, malgré leur célébrité, rattacher par le sang à aucun famille connue actuellement, pas plus Villard de Honnecourt que Nicolas de Chaumes ; mais voici Pierre de Corbie, l'ami de Villard de Honnecourt et ses descendants Petrus Petri et Hue ; les Val-Renfroy, Gaucher, Pierre et Jean ; les Chelles, Jean, Collin, Pierre ; les Cormont, Thomas et Reynaud ; les Montreuil, Pierre, Eudes et Raoul ; ils se mêlent, se succèdent et nous les retrouvons ainsi à Laon, à Meaux, à Cambrai, à Saint-Quentin, à Reims, à Sens, à Paris, à Chartres. Au XIVe siècle et au XVe, nous verrons les Steinbach, Erwin, Jean et Conrad ; les Dammartin, Drouet et Jean ; les Le Riche, Enguerrand, Philippe et Lorin ; les du Temple, Raimond, Renaud et Jean ; les Delaunay Jean et Robert, travaillant à Paris, Dijon, Tours, Troyes, Bourges, Beauvais, Senlis. Et combien d'autres dont nous ignorons actuellement les attaches avec eux, parents, gendres, neveux, alliés, que les contrats nous feront peut-être connaître plus tard, comme ce Souday Henry, qui dans un marché avec le chapitre de Troyes en 1382, se déclare gendre de Jean d'Huy, ce que nous ignorions hier.

Voilà qui peut résoudre bien des problèmes autour desquels on fait de belles hypothèses, quand on sait le rôle joué au moyen âge par les *Albums d'ateliers* [1], qui se trans-

1. Cf. Mély (F. de), *Albums de modèles*, dans *Le Cousin Pons*, 1 et 15 octobre 1915.

mettaient dans les familles, et dont celui de Villard de Honnecourt est un des plus célèbres survivants.

Quant aux artistes qui travaillent à l'étranger, leurs déplacements nous précisent d'une manière bien curieuse les vagues très délimitées du rayonnement de l'art français en dehors de nos frontières. De 1070 à 1175, ce sont des prélats-architectes normands qui bâtissent les grandes cathédrales d'Angleterre ; de 1177 à 1290, les architectes laïcs français élèvent les cathédrales d'Espagne ; de 1287 à 1380, les architectes français travaillent dans le Nord, en Suède, en Allemagne, dans les Flandres ; à la fin du XIV[e] siècle, ils sont appelés en Italie.

Reste enfin, pour tous, la question du mépris dans lequel les arts manuels étaient, affirme-t-on, tenus. Ici encore, nous trouvons des renseignements très curieux sur ce point.

Les chroniques nous apprennent que les évêques, les abbés-architectes, non seulement *dictabant ipsum opus*, comme Guillaume de Dijon, mais comme Léotbert, évêque de Cambrai, et Guillaume de Passavant, évêque du Mans, *subulis et acutis componebant lapides vivos*, ou comme Herluin, abbé du Bec, comme Hézelon, architecte de Cluny, portaient sur leur dos, comme de simples maçons, la chaux, le plâtre, les pierres ; Gerlanus, abbé de Tournus, est représenté dans son église le marteau à la main, au lieu d'une crosse. Quant aux laïcs, on peut lire qu'ils étaient honorés de l'amitié des rois, qu'ils étaient nommés chambellans, ambassadeurs, décorés de l'ordre de la Genette. Nous les voyons en déplacement d'expertises manger à la table des évêques, à Troyes ; sur leurs pierres tombales, ils sont représentés à côté des évêques, comme à Rots (Calvados) ; sur les portes de la cathédrale du Puy, le nom de l'artiste, Gauzfredus, est joint à celui de Pierre, l'évêque qui fit construire la cathédrale. Dans les églises, ils préparent de leur vivant leurs tombeaux sous des statues ou

des lames qui les représentent; c'est ainsi qu'on les trouve à Amiens, à Colmar, à Châlons, à Metz, à Paris, à Reims, à Strasbourg, placés dans les endroits les plus apparents.

Et nulle erreur n'est possible : à côté de leurs noms, ils indiquent qu'ils sont les auteurs des monuments : *fecit, formavit, edificavit, incohavit, excrevit, gessit.*

Quant à leur humilité, là encore nous pourrions peut-être trouver la solution d'un problème qui a vivement préoccupé les historiens d'art. A côté des formules laudatives que nous connaissons : « Martinus lapidum mirabilis arte », « Gilabertus vir non incertus me celavit », « Robertus me fecit et sere image » (je serai une belle chose), il en est de beaucoup plus orgueilleuses : telle celle d'Autry-Issard : *Cuncta Deus fecit, Homo factus cuncta refecit, Natalis me se.*

A Rodez, Étienne avait inscrit : « Facessant Ægyptiorum insanæ pyramidum moles. Valeant orbis miracula. » C'est celle-là que le *bon goût* des savants fit disparaître en 1831.

Mais il en est une à laquelle je veux surtout m'arrêter. On la lisait dans le labyrinthe d'Amiens, détruit également en 1830 :

Memore quand l'œuvre de l'egle
De cheens fu commenchié et fine.
Il est escript es moilou de le
Maison de Dalus
En l'an de Grâce M I IIC (*sic*)
Et XX Fut l'œuvre de cheens
Premièrement encomenchiée.

Elle nous apprend donc ici, qu'au milieu de la cathédrale, c'était la maison de Dédale, qui était là représentée. Ce nom, nous l'avons rencontré à Saint-Gall, appliqué à l'architecte. On y a vu naturellement le Labyrinthe ; on a voulu y trouver un sens purement symbolique et le

regarder comme le Temple de Jérusalem. C'est difficile à croire, puisqu'on trouve déjà des labyrinthes dans les monuments de l'époque romaine, à Verdes, par exemple. Or le P. Delehaye a montré fort clairement que nombre de légendes s'expliqueraient facilement si l'on prenait la peine de remonter à leurs origines.

Nous venons de constater l'orgueil des architectes : leur œuvre laisse loin derrière elle les Pyramides d'Égypte, ils sont les égaux des dieux, de Dieu même ; ne pourrait-on dès lors simplement expliquer la *petite* représentation de la maison de Dédale, au centre d'une *immense* nef, comme l'expression de l'écrasante supériorité de l'œuvre, qu'ils ont exécutée, où elle tient si peu de place ?

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et coutumes de Belgique, tome IX, fascicule 10 ; tome X, fascicules 1 et 2 (Bruxelles, 1913 et 1914, in 8°) ;

Prosper de Pelsmaeker, *Coutumes des pays et comtés de Flandre. Quartier d'Ypres. Registre aux sentences des échevins d'Ypres* (Bruxelles, 1914, gr. in-4°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Jeanroy pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Chavannes.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un représentant de l'Académie au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

M. de Lasteyrie est élu.

M. Prou lit le rapport suivant : « La Commission de la fondation Pellechet accorde une subvention de douze cents francs à la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus, pour la reconstruction d'un contrefort de l'église de Prayes, commune de Chissey-lès-Mâcon (Saône-et-Loire). »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Travaux de l'Académie de Reims. Séances tenues à Paris le 26 octobre 1917 et le 9 avril 1919 (Reims, 1919, in-8°) ;

Smithsonian Institution. Thirty second annual report of the

Bureau of American Ethnology, 1910-1911 (Washington, 1919, gr. in-8°) ;

University of Illinois. Studies in the social sciences : Vol. VI, n° 4 (1917). — Paul Vant Brunt Jones : *The household of a Tudor nobleman* ; — Vol. VII, nos 1 et 2 (1918). — Chin Chun Wang : *Legislative regulation of railways finance in England* ; — Vol. VII, n° 3 (1918). — Russell Mc Culloch Story : *The American municipal executive*.

M. Homolle offre, au nom de l'éditeur M. Frédéric Boissonnas de Genève, et au sien en tant que collaborateur, un volume intitulé : *La Grèce immortelle*. Il est formé par la réunion de sept conférences faites en 1919, rue de La Boëtie, à l'occasion de l'exposition des photographies recueillies en Grèce par M. Boissonnas, sous les auspices de la Société philhellénique de Genève « Eynard » et le patronage de M. Venizélos et de la délégation hellénique à la Conférence de la Paix. Les auteurs de ces conférences : MM. Bertrand, Croiset, Deschamps, Diehl, Homolle, pour la France ; Andréadès, pour la Grèce ; Baud-Bovy pour la Suisse, qu'ils aient étudié l'âme grecque dans la nature, dans la politique, la littérature ou dans l'art, animés par un commun sentiment d'admiration et de reconnaissance pour ce qu'on a appelé le « miracle grec », ont eu à cœur, au moment où le sort de la Grèce est en jeu, de rendre hommage à cette terre privilégiée de l'héroïsme et de la beauté.

M. Homolle offre ensuite, de la part de M. de La Roncière, conservateur des imprimés à la Bibliothèque nationale, une brochure intitulée : *Découverte d'une relation de voyage datée du Touat et décrivant en 1447 le bassin du Niger* (tirage à part du *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section de Géographie, 1918) :

« La relation est contenue dans un manuscrit composé de pièces hétéroclites (lettres de Cicéron, lettres du prêtre Jean à l'empereur d'Orient, voyage de Nicolò dei Conti en Extrême-Orient) acquis par la Bibliothèque nationale (nouv. acq. latines, n° 1112). Elle est l'œuvre d'Antonio Malfante, vraisemblablement Génois, et fut adressée à un Génois, Giovanni Marioni. M. de La Roncière signale l'abondance, la précision, l'exactitude des renseignements géographiques, ethnographiques, commerciaux contenus dans la lettre de Malfante. Sur un croquis de l'Afrique occidentale, il a indiqué le nombre et l'identification des localités mentionnées. Par une comparaison avec la carte de l'atlas catalan de Charles V daté de 1375 (Bibl. nat., ms. espagnol n° 30) et avec les atlas plus récents dressés sous l'influence des théories ptoléméennes, il prouve l'avancement des connaissances aux xive et xve siècles, et la régression qui se produisit à la Renaissance dans la cartographie, l'oubli où tombèrent les résultats acquis,

l'ignorance dans laquelle on demeura sur les régions du Touat et de la vallée du Niger, jusqu'aux expéditions de Caillé et de Barth. »

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre des affaires étrangères transmet un rapport de M. Louis Chatelain, relatif aux fouilles de Volubilis. — Lecture sera donnée ultérieurement de cette communication.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet, avec avis favorable, une requête du consul général de France à Milan, tendant à faire accorder aux Bénédictins français de Chiari (Brescia) les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur communique le rapport de M. Millet sur sa dernière mission au Mont Athos.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de ce rapport.

Le Président fait remarquer combien les travaux de M. Millet sont importants et propose à l'Académie d'émettre un vœu pour que ce savant puisse poursuivre cette année ses recherches si fructueuses.

L'Académie adopte le vœu proposé.

Le Secrétaire perpétuel est chargé de faire connaître au Ministre de l'instruction publique la délibération de la Compagnie.

Au nom de la Commission Dourlans, M. Cuq propose de voter : 4.000 francs comme subvention au *Journal des Savants*, pour les deux années 1919 et 1920 ; et 2.000 francs pour l'Union académique internationale. — Adopté.

Au nom de la Commission Piot, M. H.-Fr. Delaborde propose d'attribuer 4.000 francs à M. de Mecquenem, pour une mission d'enquête en vue de la reprise des fouilles de Suse :

et 2.000 francs à M. le Dr Carton, pour la continuation des fouilles de Bulla Regia. — Adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Édouard Chavannes, décédé.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires. Il rappelle ensuite les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Dautremer, Delachenal, Dorez, Glotz, Jeanroy et Lejay.

Au premier tour, il y a 35 votants; majorité absolue : 18 voix. M. Dautremer obtient 1 voix; M. Delachenal, 6 voix; M. Dorez, 6 voix; M. Glotz, 8 voix; M. Jeanroy, 5 voix; M. Lejay, 8 voix. Il y a un bulletin blanc marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au second tour, il y a 36 votants; majorité absolue : 19 voix. M. Delachenal obtient 9 voix; M. Dorez, 1 voix; M. Glotz, 10 voix; M. Jeanroy, 5 voix; M. Lejay, 11 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, même nombre de votants; même majorité. M. Delachenal obtient 6 voix; M. Glotz, 11 voix; M. Jeanroy, 2 voix; M. Lejay, 17 voix. — Pas de majorité.

Au quatrième tour, même nombre de votants; même majorité. M. Glotz obtient 10 voix; M. Jeanroy, 2 voix; M. Lejay, 24 voix.

M. Lejay, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien libre en remplacement de M. Picot, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des académiciens libres et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Brutails, de Castries, H. Cochin, Lacombe et Paris.

Il y a 44 votants; majorité absolue : 23 voix.

Au premier tour, M. Brutails obtient 18 voix; M. de Castries, 3 voix; M. Cochin, 7 voix; M. Lacombe, 7 voix; M. Paris, 9 voix. — Pas de majorité.

Au second tour, M. Brutails obtient 23 voix; M. de Castries,

5 voix ; M. Cochin, 4 voix ; M. Lacombe, 1 voix ; M. Paris, 11 voix.

M. Brutails, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu par le Président. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Joseph Loth fait une lecture sur le gallo-romain *ambosta* et le moyen-irlandais *imbas*.

Le gallo-romain *ambosta* est connu dans le sens de *jointée*, sur une aire considérable, entre le Nord de l'Italie, la Suisse romande, le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France, et la plus grande partie de l'Espagne. Notre confrère M. A. Thomas a adopté[1] l'étymologie proposée par M. Jud, privat-docent à l'Université de Zurich : *ambosta* représenterait un vieux-celtique **ambi-bostā*, *ambi* marquant la réunion des deux mains et **bostā* ayant le sens de *main*, plus exactement la *paume de la main*, d'après les langues néo-celtiques (irlandais *boss*, *bass*, gaélique d'Écosse *bos*, breton *boz*, gallois *bos*).

On n'avait pas signalé jusqu'ici de mot identique à *ambosta* dans les langues néo-celtiques. Or *ambosta* explique parfaitement un terme irlandais resté énigmatique qui apparaît dans une formule d'incantation du *Glossaire dit Cormac*, du nom du prince-évêque de Cashel, tué en 903 : *imbas* qui suppose **embi-bostu*. La partie essentielle de l'incantation consiste, en effet, dans l'*application des deux paumes de la main* sur la figure du *fili*, lettré (primitivement *voyant*), à dessein de l'endormir : les révélations qu'il attend doivent lui venir pendant son sommeil. Cette incantation était connue couramment sous le nom de : *imbas forosnai* (mieux *forosna*), la « jointée qui illumine ». Elle fut interdite par saint Patrice.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part des auteurs :

Gabriel Jeanton, *Les Juifs en Mâconnais* (extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome XX ; Mâcon, 1919, in-8°) ;

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 26 janvier 1917.

Girolamo Golubovich, *Biblioteca biobibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano*, tome III (1300-1332) (Quaracchi presso Firenze, 1919, gr. in-8°).

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Louis Chatelain donne lecture de sa note sur les fouilles de Volubilis (Maroc), transmise par le Ministère des affaires étrangères et dont il a été fait mention à la précédente séance[1].

M. Pottier lit une note de M. Michel Rostovtzew, professeur à l'Université de Pétrograd, sur un monument oriental du Musée du Louvre, la Stèle du roi Ountas-gal, de l'époque kassite. Le savant russe rectifie l'interprétation donnée pour une curieuse figure de génie aquatique, dont les jambes se terminent en nageoires et qui tient quatre gros cordons réunis dans ses deux mains. Il montre, en s'appuyant sur les travaux de M. Heuzey, que les cordons sont en réalité quatre filets d'eau qui jaillissent de quatre vases disposés symétriquement dans le champ et qui symbolisent la puissance des divinités des eaux. Il signale d'autres monuments trouvés en Russie, où l'eau est figurée d'une façon analogue.

M. Pottier, en son nom personnel, exprime quelques réserves sur l'interprétation de M. Rostovtzew.

MM. Clermont-Ganneau, Dieulafoy, Théodore Reinach et Girard présentent des observations.

1. Voir ci après.

COMMUNICATION

DEUX INSCRIPTIONS DE VOLUBILIS RELATIVES AU CULTE DE MITHRA,

PAR M. LOUIS CHATELAIN,
CHEF ADJOINT DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU MAROC.

Les fouilles poursuivies à Volubilis par ordre de M. le général Lyautey, commissaire résident général de la République au Maroc et commandant en chef des troupes d'occupation, se poursuivent normalement, aux frais du gouvernement du Protectorat, et par les soins du Service marocain des antiquités, beaux-arts et monuments historiques. J'ai eu l'honneur, il y a trois ans, de rendre compte à l'Académie des principaux résultats obtenus alors. Je me permets aujourd'hui de résumer les nouveaux résultats qui s'ajoutent à ceux de 1916, et de communiquer le texte de deux inscriptions récemment découvertes.

Après le dégagement de l'arc de triomphe de Caracalla et de la basilique élevée sous Antonin, après le déblaiement des différents édifices situés aux abords de ces deux monuments, après la découverte du forum, il était indispensable de rechercher les deux voies principales traversant la ville du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Volubilis apparaissait en effet, non comme une ville superposée à un centre antérieur (tel Dougga ou Mactar, en Tunisie), mais comme une ville créée de toutes pièces (telle Timgad), conformément aux données transmises par les *agrimensores*.

A la suite de plusieurs sondages que nécessitaient le médiocre état des matériaux entre l'arc de triomphe et la basilique, et plus encore la largeur de la voie qui prend

la forme d'une place sur la moitié de son parcours, on a pu retrouver, sur une longueur de cent et quelques mètres, le *cardo* cherché. Il part du forum au Nord-Ouest de la basilique, rencontre à gauche un *decumanus* qui limite la partie septentrionale du forum, un peu plus loin et à droite un second *decumanus* qui passe au Sud de la cote 406, et traverse un quartier dont les maisons, à peu près sans exception, sont précédées de boutiques et d'arrière-boutiques. L'une de ces maisons, sur la gauche, possède deux mosaïques à sujets (une scène de pêche ; une scène de cirque).

La voie débouche ensuite sur une vaste place qui s'étend jusqu'au delà de l'arc de triomphe. Elle est flanquée, à gauche, d'un *decumanus* qui sépare l'île de la Maison aux mosaïques de la Maison au chien, et à droite, d'une fontaine : cette fontaine est le point où aboutit l'aqueduc qui amenait dans la ville la source de Fertassa, petit hameau berbère situé à 1500 mètres de Volubilis, sur le versant occidental du Djebel bou-Kennfoud.

A l'extrémité nord de la place, le *cardo* disparaît, ou plutôt il contourne, sur un parcours de 70 mètres, un ensemble important de constructions : la plus belle de celles-ci, la Maison aux colonnes, se compose d'un vaste vestibule, d'un grand tablinum, d'un atrium, de nombreuses pièces d'habitation et d'une piscine. C'est dans une maison voisine qu'a été mis au jour un éphèbe en bronze, qui, s'il n'est pas un original, est au moins une excellente copie, du Haut-Empire, d'une œuvre grecque du ve siècle avant notre ère, de l'école du Péloponnèse, suivant M. Salomon Reinach.

Après ce coude, analogue à celui qui se rencontre notamment à Pompéi et à Timgad, le *cardo* repart vers le Nord. Les fouilles ultérieures nous apprendront s'il atteint le mur d'enceinte par un seul trajet en ligne droite, ou si, par un nouveau coude, il n'aboutit pas à la porte Nord exhumée naguère.

*
* *

La recherche du *decumanus maximus* était facilitée par la présence, entre le mur d'enceinte et l'arc de triomphe à l'Est de ce monument, de plusieurs séries de pierres alignées. Dès que j'eus la certitude qu'il y avait des seuils de portes, au nombre de six, échelonnés de l'Est à l'Ouest, je nourris quelque espoir de mettre au jour la voie décumane. Le doute cessa d'être possible quand on découvrit, au delà de l'extrémité orientale des alignements et à hauteur du mur d'enceinte, les restes d'une porte de ville à trois baies, porte placée au Nord-Est du plateau, point de départ évident de la piste qui, par Aïn-Schkour et *Aquæ dacicae*, conduisait à Tanger, capitale de la province. C'est non loin de cette porte que l'on trouva, l'été dernier, l'inscription relative à une alliance conclue, sous Probus, entre les Baquates et le *praeses* de Tingitane.

Mais la principale difficulté venait de ce que le tronçon de voie révélée par un sondage n'était point perpendiculaire à l'arc de triomphe. Il fallut dégager une à une toutes les pierres en bordure de la voie pour se convaincre qu'en effet le *decumanus*, une fois arrivé au point d'où le *cardo* repart vers le Nord, s'infléchissait à droite et n'aboutissait pas exactement à l'arc de triomphe, mais seulement à la place sur laquelle s'élève ce monument.

La grande voie décumane était bordée de part et d'autre de portiques dont les traces sont surtout visibles du côté Nord, ou côté droit quand on vient du mur d'enceinte. C'est là qu'apparaissent les plus beaux seuils d'habitations, au-dessus desquels se dressent, jusqu'à une hauteur de trois mètres, d'excellents murs de grand appareil. Tout porte à croire que ces différents édifices constituent la partie la plus riche de la ville.

On connaît donc maintenant les tracés du *cardo* au Nord du forum et du *decumanus maximus* à l'Est de l'arc de

triomphe. Il restera ensuite à rechercher, puis à dégager, la partie sud du *cardo*, qui peut fort bien être la voie pavée découverte en 1915, et la partie occidentale de la voie décumane, celle qu'on devait suivre pour gagner Tocolosida.

*
* *

Non loin de la fontaine à laquelle aboutissait l'aqueduc de Fertassa, et le long de cette canalisation, on a mis au jour deux inscriptions sur lesquelles je me permets de retenir encore quelques instants l'attention de l'Académie.

La première est gravée sur un autel en pierre calcaire. Elle est ainsi conçue :

I D M
AVR NECTORE
CA > VEX·BRIT
V O L V B I L I
A G E N T I V M
L L M

Elle ne présente pas de difficultés de lecture : *I(nuicto) d(eo) M(ithrae). Aur(elius) Nectorega, (centurio) nex(illariorum) Brit(tonum) Volubili agentium, l(aetus) l(ibens) m(erito).*

Cette inscription nous apprend d'abord qu'un détachement de soldats originaires de Grande-Bretagne tenait garnison à Volubilis. C'est, pour l'histoire militaire de la ville et même de la province de Tingitane, un renseignement du plus haut intérêt : on savait seulement, jusqu'ici, qu'il y avait eu, dans le voisinage, sous le commandement d'(A)el(ius) ou de (F)l(avius) Neon, un poste d'Astures et de Galléciens, dont le souvenir nous a été conservé par l'inscription d'Aïn-Schkour ; on connaissait aussi le chef

d'une troupe provenant du même recrutement, Nammius Maternus ; l'inscription élevée à Valerius Severus, et dont M. Cuq a fait ressortir la valeur juridique, soulignait l'importance du rôle joué par les troupes auxiliaires dans la répression de la révolte d'Aedemon. Mais on ignorait l'origine des soldats qui composaient la garnison de la ville.

Le même texte nous révèle la présence à Volubilis d'un des cultes orientaux les plus célèbres du monde romain, le culte de Mithra. Le culte d'Isis était, jusqu'aujourd'hui, le seul culte oriental connu à Volubilis : un affranchi du nom de Lucius Felix avait, en souvenir de son sévirat, élevé une inscription à Isis. Il n'y avait de trace du culte de Mithra qu'en Espagne ou en Algérie.

La seconde inscription est gravée sur une plaque de pierre dure, dans un cartouche à queue d'aronde.

PRO SALVTE ET INCOLVMITATE IMP·CAESARIS
L AELI AVREL COMMODI PII INVICTI FELI
CIS HERCVLIS ROMANI IMPERIOQVE
EIVS AVR NECTORECA > VEX BRITT
VOLVBILI AGENTIVM SVA PECVNIA
INVICTO POSVIT·ET· D D

Pro salute et incolumitate Imp(eratoris) Caesaris L(ucii) Aeli(i) Aurel(ii) Commodi, Pii, Inuicti, Felicis, Herculis Romani, imperioque eius, Aur(elius) Nectorega, (centurio) uex(illariorum) Britt(onum) Volubili agentium sua pecunia Inuicto posuit et d(e)d(icauit).

Aussi facile à lire que la première, cette inscription en répète le texte et nous apprend de plus en l'honneur de qui le centurion Nectorega éleva la seconde au moins de ces inscriptions, sinon les deux : c'est pour la santé et la bonne conservation de Commode.

L'empereur porte ici, après le prénom de Lucius et avant

le nom d'Aurelius, le nom d'Aelius qu'on rencontre soit au début de son règne, soit à partir de l'année 191. Mais en l'absence de la mention du consulat ou de la puissance tribunice, le titre d'Hercule romain est le plus important et nous permet, à deux ans près, de dater cette inscription : Commode, qui est mort le 31 décembre 192, n'a reçu ce titre qu'en 191.

Enfin, la découverte de ces inscriptions auprès de la fontaine à laquelle aboutit l'aqueduc, la disposition de la salle qui les contenait, la présence même d'ossements de bovidés, laissent à penser que, selon toute vraissemblance, Volubilis possédait un mithraeum.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Henry Beaunis, un ouvrage intitulé : *Eschyle traduit en vers*.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 28 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le Président prend la parole pour proclamer les prix et récompenses décernés en 1919, et rendre un dernier hommage à ceux des membres et correspondants de l'Académie décédés au cours de l'année.

M. le comte Alexandre de Laborde fait une lecture intitulée : *La Librairie d'Anne de Polignac*.

Le Secrétaire perpétuel lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Paul Meyer, membre de l'Académie [1].

1. Voir les *Publications de l'Institut de France*, série in-4°, 1919, n° 22.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1919

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les ampliations de deux décrets portant approbation de l'élection de M. Paul Lejay, comme membre ordinaire, à la place de M. Chavannes, et de M. Auguste Brutails, comme membre libre, en remplacement de M. Picot.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets. Il présente les excuses de M. Brutails, retenu à Bordeaux par une affaire de service.

Il introduit ensuite M. Paul Lejay et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique invitant l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats pour la chaire de langue et littérature chinoises laissée vacante par la mort de M. Chavannes. Il fait savoir que l'Assemblée des professeurs a présenté :

en première ligne : M. Henri Maspero, par 28 voix sur 32 votants ;

en deuxième ligne : M. Aurousseau, à l'unanimité des votants.

La désignation sera faite à la prochaine séance.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître qu'il a reçu de M. Imbart de La Tour, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, une lettre demandant l'adhésion de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à l'Œuvre internationale pour la restauration de la Bibliothèque de Louvain.

Sur la proposition du Président, cette adhésion est accordée à l'unanimité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs :

Chanoine Ulysse Chevalier, *Notice sur la vie et les œuvres du chanoine Albanès, historiographe du diocèse de Marseille* (discours prononcé à la réunion annuelle de la Société dauphinoise Humbert II (Paris, 1919, in-8°) ;

Docteur L. Carton, *T.C.F. Carthage et le tourisme en Tunisie* (Boulogne-sur-Mer, 1919, petit in-12) ;

Carnereau, *Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, Tables générales et particulières des travaux contenus dans les Mémoires* (1769-1913) (Dijon, 1915, in-8°).

M. Huart a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le tome sixième de ma publication et traduction du manuscrit arabe intitulé : « Le Livre de la création et de l'histoire » et d'en faire hommage à la Compagnie. Ce tome VI complète l'ouvrage et contient la table générale des six volumes.

« Je suis heureux de voir s'avancer l'édition de cet ouvrage arabe du milieu du xe siècle de notre ère, dont le manuscrit avait été signalé par Ch. Schefer dans une des bibliothèques de Constantinople, que j'ai retrouvé et mis au jour. Sa fausse attribution à un polygraphe connu a été établie, et le nom du véritable auteur, dont on ne sait rien d'ailleurs, restitué. Il renferme un grand nombre de renseignements nouveaux et de précisions qui manquaient jusqu'ici sur le mouvement des idées, dans le monde arabe et persan, aux trois premiers siècles de l'hégire. »

M. Loth présente, au nom de M. Dottin, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Rennes : Collection pour l'étude des antiquités nationales. II : *La langue gauloise*.

M. Male a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Puig y Cadafalch et de ses deux collaborateurs, MM. Antoni de Falguera et Goday y Casals, le troisième volume de l'*Arquitectura romanica a Catalunya*.

« Ce nouveau volume, magnifiquement illustré, forme un corpus complet de l'architecture et de la sculpture en Catalogne, au XIIe siècle et au commencement du XIIIe. A elles seules, les reproductions suffiraient à donner au livre la plus haute valeur. Mais le texte offre, lui aussi, beaucoup d'intérêt. L'auteur principal de l'œuvre, M. Puig y Cadafalch, n'est pas seulement un archéologue très érudit, c'est encore un des architectes les plus connus de Barcelone. Il a analysé d'un œil très pénétrant les églises catalanes, et il a fort bien su reconnaître, à côté d'un vieux fond roman très antique, des influences étrangères, lombardes et françaises. Dans ce bel ouvrage, quelques idées, quelques dates peuvent prêter à la discussion ; le livre n'en reste pas moins un des plus intéressants qui aient été consacrés dans ces dernières années à l'art du moyen âge. »

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

M. Pierre Paris adresse à l'Académie un rapport sur les fouilles de Bolonia en 1919 [1].

M. Foucher, missionnaire de l'Académie, annonce son départ de Lucknow pour les lieux de pèlerinages bouddhiques du Nepal, et fait connaître ses projets d'exploration pour l'année 1920, dans le Nord-Ouest du Dekkhan.

M. Salomon Reinach communique la note suivante de M. Cumont :

« On sait quelles controverses ont provoquées, durant ces

1. Voir ci-après.

dernières années, les découvertes faites sous l'église Saint-Sébastien sur la Voie appienne et l'existence, constatée en ce lieu, d'une *memoria* des saints Pierre et Paul. Pour résoudre les questions que les fouilles antérieures avaient posées, il importait d'en entreprendre de nouvelles. M. Paribeni, nommé « superintendant » de Rome, décida aussitôt de les commencer, et en confia la direction à. M. Mancini, qui vient de communiquer à l'*Accademia Pontificia* un compte rendu lucide et substantiel de leurs principaux résultats. Le soin consciencieux avec lequel elles ont été conduites a été récompensé par des trouvailles inattendues. M. Mancini creusa sous la nef même de l'église et mit d'abord au jour plusieurs *columbaria* qui étaient alignés le long d'un chemin partant de la *Via Appia*. Il s'aperçut ensuite que la cour d'une villa voisine avait été établie dans l'antiquité en remblayant et en nivelant un terrain en pente, et sous cette cour, à une grande profondeur, — plus de neuf mètres au-dessous du pavement de l'église, — il trouva trois tombeaux remarquables taillés dans une côte rocheuse. L'entrée de deux d'entre eux avait été bouchée, lorsque le terrain fut exhaussé, par des rangées d'amphores, qui ont empêché les décombres d'y pénétrer. Le premier a gardé, au-dessus de sa porte surmontée d'un tympan, une plaque de marbre portant une épitaphe de l'époque des Antonins, et la paroi extérieure est décorée de fresques multiples : personnages festoyant autour de tables semi-circulaires, animaux exotiques, criophore, etc. A l'intérieur, la voûte est ornée d'une magnifique tête de Gorgone et sur les murs se déroulent des rinceaux de pampres, tandis que des vases de verre diaphane contiennent des fruits que béquètent des oiseaux. Plus remarquables sont d'autres compositions, dont le sujet reste parfois obscur; par exemple, un militaire, tenant la *hasta pura*, qui harangue une assemblée. Ailleurs, un second orateur prononce l'éloge funèbre d'un mort étendu sur une couche.

« On descend dans le second tombeau, qui date du IIIe siècle, par un escalier décoré de stucs admirablement conservés : rosaces et hexagones, et à l'entrée de la chambre sépulcrale, dans une coquille, un paon, l'oiseau de l'apothéose, fait la roue. Des inscriptions peintes au-dessus des tombes prouvent que les

morts appartenaient au collège funéraire des *Innocentes*. Dans le stuc du mur est tracé à la pointe, en grandes lettres, un symbole chrétien, le mot Ἰχθύς coupé par le Tau (ΙΤΧΘΥC).

« Le troisième tombeau, dont la porte est surmontée de l'*ascia*, offre, lui aussi, des stucs d'un dessin élégant et d'une parfaite conservation : une vigne sortant d'un cratère étend ses branches sinueuses sur tout le plafond.

« Les résultats imprévus, obtenus durant cette première campagne par M. Mancini, étaient de nature à l'encourager à persévérer. Les fouilles seront reprises en 1920, et elles nous ménageront, sans doute, d'autres surprises.

« En même temps, M. Marucchi creusait le terrain à l'extérieur de l'église et il faisait aussi des découvertes pleines de promesses, notamment celle d'un long *graffito* en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, au bas d'un escalier profond en dehors de la salle où les autres inscriptions avaient été trouvées.

« Tout le terrain qui avoisine la vieille basilique, et auquel sa déclivité, nouvellement constatée, a probablement valu le nom de *catacumbae*, étendu ensuite à tous les cimetières chrétiens, est extraordinairement riche en ruines romaines. On voit que celles-ci s'étagent à plusieurs niveaux et que, sous les constructions chrétiennes, sont conservés des monuments importants de l'époque païenne jusqu'à une étonnante profondeur. »

Après un comité secret, le PRÉSIDENT fait savoir que l'Académie a élu correspondants étrangers : MM. Grierson, directeur du Linguistic Survey of India ; Jéquier, à Neuchatel ; Cauchie, à Louvain ; Heiberg, à Copenhague ; Jorga, à Bucarest, et Orsi, à Syracuse.

Il est procédé au scrutin pour la désignation de deux candidats à la chaire de langue et littérature chinoises du Collège de France, vacante depuis la mort de M. Chavannes.

L'Académie présente : en première ligne, M. Henri Maspero, par 24 voix sur 27 votants ; — en seconde ligne, M. Aurousseau, à l'unanimité des suffrages.

COMMUNICATION

FOUILLES DE BOLONIA (PROVINCE DE CADIX),
AVRIL-JUIN 1919 (TROISIÈME CAMPAGNE),

PAR M. P. PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait bien voulu, comme en 1917 et 1918, accorder à l'École des Hautes Études Hispaniques une importante subvention pour continuer les fouilles de Bolonia. L'Université de Bordeaux lui avait de même alloué un crédit, ainsi que la *Junta para Ampliacion de Estudios*. La somme réunie grâce à ces libéralités fidèles, dont l'École est très reconnaissante, a malheureusement été réduite presque de moitié par le change, et les travaux que nous aurions pu poursuivre pendant cinq ou six mois en temps normal, ont duré seulement du 1er avril au 30 juin. L'Académie estimera si ces trois mois ont été bien employés.

Comme en 1917 et 1918, M. George Bonsor nous a donné son amical concours, et a continué à diriger les fouilles de tombeaux. M. Cayetano de Mergellina, délégué pour la seconde fois par la Junta, à notre grande satisfaction, a partagé son activité entre le chantier de la nécropole et ceux de la ville. Il en a été de même de M. R. Ricard, que l'École normale supérieure avait confié à l'École des Hautes Études Hispaniques, et qui, futur candidat à l'École d'Athènes, venait éprouver auprès de nous sa vocation d'archéologue. Nous nous étions réservé plus particulièrement, avec la direction générale de l'entreprise, l'exploration de la ville.

I

Dans la ville basse, sur la terrasse qui borde la plage

et forme la place publique du hameau, nous avons tenu à continuer le déblaiement des maisons et des usines à salaisons qui s'enchevêtrent à droite et à gauche de la rue monumentale découverte l'année dernière. Nous avons pu ainsi dresser le plan de tout ce quartier industriel où l'activité devait être grande sous l'Empire, car les usines, petites ou grandes, s'y étaient multipliées. Les fosses à salaison abondent, groupées par deux, trois ou quatre, toutes construites de la même façon, découvertes, et, sinon exposées complètement à l'air libre, du moins abritées par de simples hangars.

Ce que nous avons découvert de plus nouveau dans ce domaine, ce sont deux salles contiguës, bétonnées, sous chacune desquelles était ménagée une citerne. Dans l'angle de l'une et l'autre était percé un trou pour puiser l'eau du réservoir ; l'opération était facilitée, ici et là, par une margelle trouvée encore en place. L'une des citernes a au centre un gros pilier cimenté qui supporte le sol de la salle supérieure. Le sable n'avait pas pénétré, chose curieuse, dans les citernes, faciles par conséquent à explorer. Mais nous n'avons pas pu découvrir par quelle voie l'eau entrait dans les fosses. La seule explication possible est que l'on remplissait les réservoirs en y versant de l'eau par le trou angulaire ; peut-être aussi l'eau du toit y était-elle amenée par des tuyaux qui aboutissaient à cette même ouverture.

Quant aux salles elles-mêmes, elles servaient au lavage à grande eau du poisson.

A l'extrémité de la place, à l'Ouest, la terrasse actuelle s'abaisse assez brusquement jusqu'au lit du ruisseau qui débouche là sur la plage, et à un puits médiocre, en usage depuis l'antiquité. Nous avons fouillé toute cette région, croyant y trouver soit une porte, soit un escalier. Mais nous n'avons déterré que des constructions d'époques diverses fort embrouillées. Nous en avons soigneusement levé le plan, et seule une étude approfondie du terrain et

de ce plan pourra donner des résultats. Par malheur, toutes les ruines de la terrasse à peine déblayées sont envahies par le sable dès que vient une bourrasque de Levante. Au commencement d'avril 1919, nos fouilles de 1918 étaient déjà presque enfouies à nouveau.

II

Notre effort principal a heureusement porté sur une autre région, et d'abord le terrain plat, terrain non plus de sable, mais de terre, qui, en arrière de la caserne des douaniers, sert d'abord de chemin public, puis s'élargit en esplanade jusqu'aux pentes que couvrent les ruines de la cité comprise dans le rectangle des murailles. Cette esplanade est actuellement utilisée comme aire pour le dépiquage des céréales et des fèves.

A l'Est du chemin, un monticule artificiel et quelques grosses pierres marquaient les ruines d'une importante construction qui avait coupé la ligne de la muraille en cet endroit. Nous pouvions fouiller là à coup sûr ; c'était la porte d'entrée par où la voie romaine, après avoir traversé ou simplement longé la nécropole, pénétrait dans Belo. Nous en avons en effet retrouvé les éléments, conservés sur une hauteur de près de 3 mètres. C'était une simple ouverture entre deux bastions carrés, lesquels étaient construits solidement en très gros appareil de pierres à bossage. On ne voit ni à l'extérieur ni à l'intérieur de traces de seuil ni de vantaux, et rien ne permet de dire comment le passage pouvait se fermer, ni s'il était couvert par un toit plat ou une voûte.

Le plus intéressant est qu'en un moment de presse, pour obstruer l'entrée, et à une date postérieure à la construction, on a eu l'idée de barrer la porte au moyen de gros blocs de pierre non dégrossis, plantés, une arête plus ou moins pointue en l'air, dans un remblai de terre et de

cailloux. Cette herse, ou plutôt cette barricade d'un nouveau genre, devait arrêter tout net les chars, et abriter au



besoin des défenseurs accroupis. C'est, croyons-nous, le premier exemple d'une protection de ce genre.

Notre intention est de dégager l'année prochaine les abords de cette porte.

III

Sur l'emplacement de l'aire, au-devant de la caserne, nous avons reconnu ce qui était certainement le forum. Les faibles ressources de notre matériel nous ont empêchés de le découvrir tout entier sous plus de trois mètres de terre fort dure qu'il faudrait charrier à la mer. L'apport et l'installation du Decauville nécessaire dans ces lieux dont l'accès est aussi difficile par mer que par terre aurait d'un

seul coup épuisé les trois quarts de nos ressources. Mais nous en avons vu assez pour affirmer que la place était rectangulaire, dallée régulièrement sur toute sa surface de grandes plaques de pierre presque partout bien conservées, et bordée d'une banquette à large parapet. Sur la partie de ce parapet que nous avons dégagée, nous n'avons pas vu trace de colonnes, mais il y en avait peut-être. Nous nous réservons de faire des sondages pour vérifier cet important détail ; seule en effet l'existence d'un portique régnant sur un ou plusieurs côtés du forum nous peut expliquer la présence de ce parapet. Dans les terres nous avons trouvé quelques pierres travaillées et des tambours de colonnes, mais rien n'indique d'où ils ont pu venir. Nous avons recueilli d'assez nombreuses monnaies et quelques menus objets dans la terre, mais pas un seul débris de sculpture ni une seule inscription.

IV

Sur la pente de la colline, en arrière de la fontaine monumentale découverte dès 1917, nous avons ouvert notre principal chantier. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir là le Capitole de la cité que nous pouvons dès lors, il nous semble, considérer comme une colonie romaine.

On ne peut en effet hésiter à nommer Capitole, par une analogie dont les Romains eux-mêmes nous ont souvent donné l'exemple, l'ensemble de trois temples conjugués que nous avons mis au jour. Rangés en ligne sur de hauts soubassements, ils dominaient le forum, et leurs façades, par-dessus les maisons et les usines de la ville basse, avaient une vue superbe sur le détroit et sur la côte africaine.

Construits tous les trois sur le même plan prostyle-tétrastyle, avec des dimensions qui ne diffèrent que de

quelques centimètres, ils sont absolument identiques et forment un tout homogène dont nous avons, croyons-nous, un seul exemple dans le Capitole de Sbeitla (Suffetula) en Tunisie. Il y aurait du reste lieu, en décrivant ces édifices, d'avoir constamment sous les yeux les plans des édifices similaires africains, plus beaux et plus riches sans doute, mais essentiellement semblables, si semblables que la rencontre ne semble pas devoir passer pour fortuite.

Sans vouloir pousser ici très loin le parallèle, notons que comme ceux de Sbeitla, les temples de Belo sont élevés sur un haut socle, et séparés par de profonds couloirs qui les rendent indépendants. Mais tandis que les premiers sont réunis au niveau de la cella par une sorte de pont qui franchit le couloir, les seconds ne communiquent que par une allée située en avant de tous les trois, d'où partent les degrés qui montent au portique de chacun d'eux. Ainsi chacun des sanctuaires se dresse sur son piédestal particulier, et l'on peut le contourner isolément.

Les différences commencent lorsqu'on étudie la construction et l'architecture des édifices. Plus rustique à Belo, nous pouvons dire cependant qu'elle était fort soignée. Ce qui en faisait l'originalité, c'était certainement l'emploi du stuc, dont il était fait un grand usage à l'extérieur comme à l'intérieur, pour enduire les murs, les piliers, pour donner la finesse artistique aux chapiteaux et aux fûts des colonnes, etc. A la surface des murs, le stuc dissimulait la médiocrité des moellons employés, mais il revêtait même les pierres bien taillées et appareillées qui faisaient chaînage, et constituaient en particulier les pilastres engagés aux longs côtés des cellas ou ceux qui accentuaient et ornaient les angles externes des murs du fond. Les temples proprement dits, cellas et portiques d'avant, étaient bordés à la base par une vigoureuse corniche faisant saillie sur les couloirs latéraux, lesquels, étant assez étroits (de 1 m 75 à 1 m 80), se trouvent ainsi presqu'à demi voûtés; les

arêtes des corniches parallèles et saillant au même niveau ne sont écartées que de 0 m 70.

Des portiques nous n'avons retrouvé qu'une base et quelques tambours de colonnes, des pilastres engagés qu'un chapiteau fort endommagé. Mais nous savons maintenant que c'est du Capitole que provenaient les bases et les chapiteaux corinthiens que nous avons trouvés lors de nos campagnes précédentes dans la ville industrielle, où, plus ou moins bien ou complètement rétablies, les colonnes servirent à soutenir les toits des hangars. Les temples tunisiens étaient aussi d'ordre corinthien.

Dans le couloir de l'Ouest, nous avons recueilli deux superbes morceaux d'architecture décorative ; ce sont deux grosses têtes de lion sculptées à l'extrémité de deux pierres ayant servi de consoles. Comme aux chapiteaux des colonnes, le détail des acanthes était donné par un beau stuc délicat, la crinière, les yeux, les bajoues, la gueule et le mufle des lions sont vigoureusement modelés en stuc appliqué sur la pierre largement ébauchée. Nous n'avons pas relevé de traces de peinture. Ce sont deux œuvres d'un art excellent ; elles sont sans doute de la même main, mais le sculpteur ne s'est pas répété, et chacun des morceaux a son caractère différent. On peut supposer, jusqu'à plus ample informé, que ces consoles ont fait saillie aux extrémités du linteau de la porte de l'un des temples, peut-être celui du milieu.

L'axe de ce temple prolonge justement l'axe de la fontaine monumentale. Dans le même axe, faisant saillie sur la terrasse ou allée dont nous avons parlé, entre le revers de la fontaine et l'escalier du temple central, s'élevait une banquette supportant deux grands autels assez originaux. Chacun d'eux était constitué par une grosse pierre cubique dont la face supérieure est couverte d'une couche de béton couverte elle-même de stuc, où se détachent en relief les deux classiques coussinets (*pulvini*), délicatement ornés de

palmettes à la mode ionique. Les temples, la fontaine, les autels forment un heureux ensemble, et prouvent que, comme à Sbeitla, les édifices du Capitole de Belo étaient enclos dans un téménos qui bordait le forum.



Les autels ont servi pour les trois temples, à moins qu'il n'en ait existé un troisième aujourd'hui disparu, car la base était assez grande pour en soutenir un de plus. Par malheur, rien absolument ne nous permet de dire à qui les temples et les autels étaient consacrés, car pas une seule inscription, même fragmentaire, n'a été recueillie dans toute la fouille. Ce n'est que par hypothèse que l'on peut songer aux trois divinités du Capitole de Rome, Jupiter, Junon et Minerve.

Des statues, bien mutilées, ont été retrouvées dans les cellas, mais elles ne suffisent pas à résoudre le problème. Au fond de la cella du temple de l'Ouest règne une banquette basse et large de 2^{m}25 où il y avait place pour plusieurs images; nous n'avons retrouvé que les débris informes, ou pour mieux dire les miettes d'une statue drapée, dont on ne peut même pas dire si elle représentait un dieu ou une déesse, un homme ou une femme. Dans la cella du temple central existe une banquette semblable, mais plus étroite, au-devant de laquelle était tombée une médiocre statue de Romain vêtu de la toge, ayant un *scrinium* à son côté, et une autre statue de même type, plus petite et simplement ébauchée. Enfin, dans le temple de l'Est, au lieu de la banquette, il n'y avait qu'un socle bas destiné à une seule effigie. C'était une statue de femme assise. Celle-ci, plus grande que nature, était formée de deux blocs de marbre, l'un pour le torse, l'autre pour le reste du corps. Le travail n'en était pas mauvais, autant qu'on en peut juger par les débris conservés ; nous n'avons rien retrouvé de la tête ni des bras. Elle est du type des Cérès trouvées dans plusieurs sanctuaires ibéro-romains, mais on peut aussi songer à une Junon ou à la déesse Roma.

Il est à souhaiter que nous puissions explorer plus complètement le téménos, car peut-être y trouverons-nous quelques documents qui permettront de répondre aux questions encore en suspens.

En attendant, n'eussions-nous cette année découvert que cet ensemble, notre peine n'eût pas été perdue.

V

A la Nécropole, en 1917 et 1918, M. Bonsor avait trouvé et fouillé 594 sépultures diverses. En 1919, notre collaborateur en a exploré 520; il a dressé un plan à

grande échelle, minutieusement détaillé, toute la partie du terrain où il ne reste plus rien à faire, relevé avec le plus grand soin le plan, la coupe et l'élévation de tous les monuments d'intérêt, dessiné ou photographié les plus importants ou les plus jolis objets du mobilier funéraire que nous avons pu recueillir, et dont les plus précieux, apportés à Madrid, attendent à l'École des Hautes Études Hispaniques que soit construit le Musée de la future Villa Velazquez.

Parmi ces objets, dont le catalogue n'a pas sa place ici, nous devons signaler la verrerie, flacons, verres à boire, ampoules, fioles et tubes à parfums, dont la plupart sont d'une extrême finesse, de formes légères et pures, et rendus charmants par les plus brillantes ou les plus chatoyantes irisations. Sans la fragilité excessive de ces délicats bibelots, dont neuf sur dix tombaient en poussière dès que nous les touchions ou avaient été brisés par la pression ou l'action chimique de la terre, nous aurions là une collection de valeur tout à fait rare. Citons en particulier un rhyton que M. Bonsor a sauvé par miracle.

La poterie d'argile est aussi représentée dans nos vitrines par des pièces très élégantes, surtout des gobelets à décor floral en relief, des patères et des tasses en terre rouge vernissée, dite en Espagne *Barro saguntino*, et dont un grand nombre ont été importés de Gaule ; citons dans cette série un plat semé de personnages et de motifs en relief dont l'étude promet d'être instructive.

Les monnaies romaines et indigènes, de l'époque impériale, sont assez nombreuses, mais fâcheusement oxydées, le plus souvent ; les fibules ibériques en bronze abondent, de type assez peu varié ; les miroirs ronds à manche, les miroirs carrés, brisés ou doublés souvent avant d'être introduits dans les coffres funéraires trop étroits, les boîtes à fard, les amulettes diverses, surtout les clous magiques par centaines, voilà pour le bronze ; les aiguilles, les

spatules, les fuseaux, les petites cistes, voilà pour l'os et l'ivoire ; perles dites phéniciennes, colliers à grains de verre, de jais ou d'ambre, et quantité de menus objets divers, tout cela forme un véritable trésor que nous espérons enrichir l'année prochaine, car nous sommes loin d'avoir épuisé cette mine, et nous n'avons pas encore abordé la nécropole de l'Ouest.

Il va sans dire que ces têtes et bustes primitifs et barbares, que nous avons signalés en 1918 pour leur intérêt rare, comme perpétuant dans la romaine Belo des croyances et des rites de très vieilles populations indigènes, se sont rencontrés cette année encore en grand nombre, de mêmes types et utilisés de même. S'ils sont laids, le plus souvent informes, et réduits maintes fois à de simples bétyles, ils n'en forment pas moins une série jusqu'ici unique qui mérite toute l'attention.

Quant aux sépultures elles-mêmes, on y trouve les coffres de pierre, les urnes de verre, les cruches de terre contenant les restes de la crémation ou le gobelet rituel, enfoncées tantôt autour des *ustrina* ou dans la cendre même de foyers crématoires, tantôt dans le compartiment réservé à cet usage dans les enclos funéraires ou les tombeaux de famille les plus importants.

Ces tombeaux mêmes, nous en avons découvert un certain nombre à peu près intacts avec toute leur substructure, chambre aux urnes ou aux coffres de pierre, et fosse à incinération, et toute leur architecture extérieure, massif carré ou oblong surmonté d'un autel ou d'une stèle où s'incrustait l'épitaphe, gravée sur une plaquette de marbre. Ces épitaphes sont très insignifiantes ; presque toutes sont du type suivant :

DIS MANIBUS
CCALPURNIUS
HONORATUS
ANXXXVIIHSE

La plus intéressante que nous avons trouvée cette année porte, au-dessous d'un nom dont il ne reste que des traces, la mention EX DEFUNCT[IS] URBANIS, et la mention SITTIBI TERA (*sic*) LEVIS.

A Belo, le rite de l'inhumation a été pratiqué concurremment avec celui de l'incinération. Les tombeaux à squelettes n'y sont pas beaucoup moins nombreux que les autres. On a trouvé beaucoup de squelettes d'enfants dans les amphores ou entre des tuiles plates, et beaucoup de squelettes d'adultes soigneusement enterrés sous une carapace de tuiles disposées en dos d'âne ou à plat ; autour d'eux, les mêmes objets, le même mobilier que dans les coffres ou les urnes à cendre, en particulier des lacrymatoires et des clous de bronze. Quelquefois, fait notable, la tombe était recouverte d'un massif protecteur de béton, et cette pratique s'est perpétuée dans le cimetière chrétien dont nous avons aussi exploré un recoin, près de la porte Est de la ville.

Il arrivait aussi que les cadavres fussent enfouis sans cercueil ni protection d'aucune espèce. Voici, au sujet de quelques-uns d'entre eux, une note de M. Bonsor qui nous paraît spécialement intéressante :

« Autour d'un grand enclos funéraire on trouva de nombreux squelettes. La disposition du corps indiquait une mort violente, sans sépulture ordonnée proprement dite, et sans aucun mobilier funéraire. On trouva un squelette étendu sur le sol ; la tête avait été introduite dans une amphore couchée. Un autre avait au-dessus de la tête, la couvrant entièrement, la moitié inférieure d'une amphore. L'examen du crâne de ce dernier nous fit découvrir une profonde blessure au front. D'autres squelettes semblaient avoir été précipités dans un trou creusé à la hâte dans le sable. Un de ceux-ci avait la tête au fond du trou, la main droite sur la poitrine, et semblait faire effort pour se relever avec le bras droit ; les deux pieds étaient restés à la surface. »

M. Bonsor estime que c'étaient là probablement des esclaves qui avaient été tués sur les lieux mêmes, et dont les corps avaient été immédiatement recouverts de sable.

Tels sont les résultats principaux de nos recherches. Ils nous encouragent à ne pas abandonner l'exploration de Bolonia, bien que difficile et dispendieuse. Nous voudrions pouvoir dégager plus complètement le Capitole et son enceinte sacrée, avec le quartier de la ville située derrière les temples, où s'indiquent à la surface du sol des restes de grands édifices. Nous désirerions, si le propriétaire y consent à des conditions raisonnables, déblayer l'orchestre et la scène du théâtre, puis nous attaquer aux Thermes que nous avons cru reconnaître l'année dernière, enfin compléter l'exploration de la nécropole de l'Est et nous essayer à celle de l'Ouest. L'Académie, dont les libéralités nous ont si bien soutenus jusqu'ici, jugera si l'entreprise mérite d'être poursuivie, et mérite encore sa faveur.

Madrid, novembre 1919.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel offre à l'Académie, au nom de la Société archéologique de Provence, la collection complète du *Bulletin* de cette Société (tome I, fascicules 1 à 10; tome II, fascicules 11 à 20; tome III, fascicules 21 à 24, en cours) et au nom des auteurs, deux tirages à part extraits du fascicule 22 de cette publication (1917) : Barthère : *Notice sur le fort Saint-Jean*; — G. Vasseur : *Une inscription phénicienne de Marseille.*

Il présente, de la part de M. Luigi Cantarelli, une étude intitulée : *La serie dei proconsoli e dei prefetti di Costantinopoli* (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, vol. XXVII, serie 5ª; Roma, 1919).

M. le comte Durrieu présente à l'Académie trois publications parues cette année, et auxquelles a donné lieu la célébration du quatrième

centenaire de la mort de Léonard de Vinci, décédé le 2 mai 1519, au château de Cloux (ou Clos-Lucé), près Amboise.

Il offre, d'abord, en son nom personnel, une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Les relations de Léonard de Vinci avec le peintre français Jean Perréal*, développement d'une communication faite par lui à l'Académie, dans une de ses séances. Il offre ensuite, de la part de M. Maurice Mignon, chargé du cours d'italien à l'Université de Lyon, détaché à l'ambassade de France à Rome, un volume collectif, de format in-8°, publié à Rome, mais entièrement en langue française, portant le titre de : *Léonard de Vinci*, et qui comprend un recueil d'articles rédigés notamment par nos confrères de l'Institut, Mgr Duchesne et M. Adolfo Venturi, et nos compatriotes de France, MM. Léon Dorez, Gabriel Séailles, Pierre de Nolhac, Édouard Jordan, Claude Delvincourt et Maurice Mignon. Il offre enfin, au nom de S. E. M. Mario Cermenati, ministre du royaume d'Italie, professeur à l'Université de Rome, président de la « Commissione Vinciana », un autre volume collectif : *Per il IV° Centenario della morte di Leonardo da Vinci* (Bergame, in-4°, accompagné d'illustrations et de planches hors texte), contenant des articles en diverses langues, dont une partie sont dus également à des Français : S. E. M. Camille Barrère, ambassadeur de France à Rome, L. Bossebœuf, Pierre de Nolhac, Léon Dorez, Mgr Duchesne, Maurice Mignon, Gabriel Séailles, et qui renferme encore le texte du discours prononcé par notre confrère, M. Raymond Poincaré, président de la République, à la Sorbonne, le 4 juillet 1912.

M. Camille JULLIAN offre, au nom de M. de La Ville de Mirmont, un ouvrage intitulé : *Archives municipales de Bordeaux. Le manuscrit de l'Ile-Barbe (Codex Leidensis Vossianus latinus III) et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone* (deux fascicules in-4° et un recueil de planches ; Bordeaux, 1917 et 1918, gr. in-4°).

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD

MM. Cauchie et Jéquier, élus correspondants étrangers, adressent à l'Académie leurs remerciements.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre que lui adresse Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome :

« Je crois devoir signaler à l'Académie une découverte archéologique dont l'importance ne saurait lui échapper.

« Dans la dernière séance (30 novembre) de l'Académie des Lincei, M. Barnabei a présenté un rapport de M. le professeur Giglioli, directeur du Musée de la villa Giulia, sur une découverte faite par lui à Veïes, en mai 1916, et demeurée inédite, l'auteur ayant été appelé sous les drapeaux. Des fouilles, entreprises depuis plusieurs années sur l'emplacement de Veïes par le gouvernement italien, avaient donné de très bons résultats et spécialement mis au jour un grand temple avec enceinte sacrée, sur les pentes méridionales de la cité, tout près de la branche sud de la Crémère. Dans cette enceinte, à travers laquelle on fit, sous les empereurs, passer une grande route, ce qui comporta beaucoup de dégâts, on a trouvé une grande quantité de terres cuites, architectoniques et votives. Les plus remarquables se rapportent à un grand ex-voto, formé d'au moins quatre statues peintes, de grandeur naturelle, une desquelles a pu être reconstituée entièrement, à l'exception des bras. C'est un Apollon, vêtu du chiton et de l'himation, la tête ornée d'une longue chevelure tressée, dans l'attitude d'une marche rapide. M. Giglioli estime qu'il figurait dans une représentation de la légende de la biche aux pieds d'airain. De fait, il a pu reconstituer à peu près complètement le corps de la biche, renversée à terre, les pattes en l'air, avec un morceau de la peau de lion, qui révèle la présence d'Hercule. Deux autres divinités assistaient au conflit entre Apollon et Hercule ; l'une d'elles était Hermès, dont il reste un buste charmant, avec la coiffure traditionnelle.

« Le style de ces statues est l'ionico-étrusque de la fin du vie siècle ou du commencement du ve. Pour la première fois on pourra l'étudier sur une grande œuvre d'art, remarquablement conservée, même au point de vue de la polychromie.

« La découverte offre aussi un intérêt spécial pour la très ancienne histoire de Rome. Elle confirme splendidement les renseignements que l'on pouvait avoir sur l'existence à Veïes d'une grande école de sculpteurs en terre cuite. Au moment où l'on édifia le temple de Jupiter Capitolin, des artistes veïens

furent appelés à Rome pour décorer le grand sanctuaire. Ce qu'ils pouvaient faire, nous le voyons par les belles terres cuites qu'abrite, provisoirement sans doute, le petit temple étrusque de la villa Giulia.

« Le rapport de M. Giglioli paraîtra prochainement dans les *Notizie degli scavi* ; j'ai cru devoir, vu l'importance de cette découverte, la signaler sans retard à l'Académie. On me promet des photographies ; aussitôt qu'elles me seront parvenues, je m'empresserai de vous les envoyer ».

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, fait connaître que M. Robert Germain, nommé membre de l'École cette année, envoie au gouverneur général de l'Indo-Chine sa démission pour raisons de santé et de famille. — Dont acte.

D'autre part, M. L. Cadière ayant été nommé pensionnaire de ladite École en octobre 1918, pour un an, son mandat est expiré. La Commission propose de le renouveler pour un an, en rappelant que le titre de pensionnaire implique une collaboration effective et complète à l'œuvre de l'École française d'Extrême-Orient. — Adopté.

Après un comité secret, le Président fait savoir que l'Académie a élu correspondants nationaux MM. Porée, à Bournainville (Eure) ; Philippe Legrand, à Lyon ; Georges Dottin, à Rennes, et Pierre Jouguet, à Lille.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu présente, de la part de l'auteur, M. Henri Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, un volume intitulé : *Les Fouquet de Chantilly*. On sait que les « Quarante Fouquet de Chantilly », miniatures détachées au xviiie siècle d'un splendide livre d'Heures exécuté pour maître Étienne Chevalier, constituent un des plus précieux trésors d'art que l'Institut de France possède au Musée Condé. Mais on connait encore quatre autres peintures provenant du même livre d'Heures, qui sont dispersées entre Paris

et Londres. Dans son volume, M. Henri Martin a pris deux très heureuses initiatives, qu'il a été le premier à réaliser : d'abord, de joindre les reproductions des quatre peintures dispersées à celles des quarante Fouquet de Chantilly, puis de chercher à reconstituer l'ordre dans lequel les peintures devaient très vraisemblablement se succéder dans l'état primitif du manuscrit. A cet essai de restitution M. Henri Martin a apporté toute sa science, si sûre, et sa longue expérience des livres d'Heures pris dans leur ensemble. Sous une forme volontairement condensée, le texte accompagnant ses reproductions est un modèle du genre, en même temps qu'il intéresse grandement les collections de l'Institut.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Lecture est donnée des lettres de remerciements de MM. Grierson, Dottin, Jouguet, Orsi, Legrand et Porée, récemment élus correspondants.

Sur la proposition de la Commission des Chartes et Diplômes, l'Académie désigne M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste paléographe, pour continuer le recueil des Pouillés de la Province de Bourges.

L'Académie décide ensuite que, en raison des fêtes du jour de l'an, la prochaine séance sera avancée au mardi 30 décembre 1919.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1920.

M. Charles Diehl est élu président par 22 voix, contre une à M. Paul Girard et un bulletin blanc.

M. Cuq est élu vice-président à l'unanimité.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions annuelles suivantes :

Commission administrative centrale : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission des Antiquités nationales : MM. de Lasteyrie, Salomon Reinach, Omont, Jullian, Prou, Langlois, Durrieu, Fournier.

Commission des Travaux littéraires : MM. Senart, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Babelon, Omont, Haussoullier, Prou.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Homolle, Pottier, Chatelain, Berger, Haussoullier, Prou.

Commission de la fondation Garnier : MM. Senart, Haussoullier, Scheil et Cordier.

Commission de la fondation Piot : MM. Heuzey, de Lasteyrie, Homolle, Babelon, Pottier, Haussoullier, Delaborde, Dieulafoy, Durrieu.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Maurice Croiset, Scheil, Cordier.

Commission de la fondation Dourlans : MM. Clermont-Ganneau, Chatelain, Maurice Croiset, Haussoullier.

Commission de la fondation De Clercq : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, Scheil, Thureau-Dangin.

Commission de la fondation Pellechet : MM. de Lasteyrie, Prou, Mâle, Durrieu.

Commission de la fondation Loubat : MM. Heuzey, Senart, Schlumberger, Alfred Croiset.

Commission de la fondation Thorlet : MM. Schlumberger, Prou, Durrieu, Cordier.

Commission du prix Gobert : MM. Delaborde, Langlois, Durrieu, Fournier.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente au nom des auteurs :

Lagoguey, *L'Art poétique d'Horace et Scènes choisies des chefs-d'œuvre de la tragédie grecque* (Troyes, 1919, in-12) ;

Fr. Macler, Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études, t. XXVIII : *Le texte arménien de l'Évangile* (Paris, Impr. nationale, 1919, in-8°).

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD,
PUIS DE M. CHARLES DIEHL.

M. Paul GIRARD, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Un de mes prédécesseurs, — l'un des plus chers amis que je compte dans notre Compagnie, — vous rappelait il y a huit ans, en quittant la présidence, que les Grecs, « les plus sages des mortels », ajoutait-il, avaient fixé à une année le temps pendant lequel un homme peut occuper le pouvoir sans se rendre insupportable à ceux qui l'y ont porté. Le souvenir de ce trait trop véridique d'histoire ancienne me hante au moment de quitter le fauteuil à mon tour, et vous devinez mes craintes légitimes en vous faisant aujourd'hui mes adieux, après une présidence qui a duré un an et quatre mois.

« Et pourtant une chose, sinon me rassure, du moins me réconforte, m'empêche de trop penser aux réflexions qu'a pu vous suggérer parfois cette tyrannie prolongée contre toutes les règles : c'est la constance de votre sympathie, qui m'a soutenu sans défaillance dans l'accomplissement de ma tâche ; pour cet appui moral je ne saurais assez vous exprimer ma gratitude. Si la tâche, par instant, m'a légèrement pesé, mon devoir, l'ayant acceptée, était d'en supporter toutes les conséquences ; aussi bien serais-je mal venu à me plaindre du hasard qui m'a fait présider à vos savants travaux dans des circonstances inoubliables, que notre pays n'avait jamais connues, et qui, souhaitons-le, lui seront à jamais épargnées dans l'avenir. Avoir, au poste d'honneur où vous m'aviez placé, partagé vos angoisses lors des derniers combats, préludes encore obscurs du triomphe final, avoir, avec vous, goûté l'immense joie de l'armistice, salué la paix enfin proche et souffert de ses lenteurs, avoir vu nos provinces d'Alsace et de Lorraine rendues à la patrie dont elles avaient pieusement gardé l'amour

et le désir, avoir contemplé le spectacle longtemps promis, et qui semblait relégué dans le domaine du rêve, des troupes victorieuses passant sous l'Arc symbolique, tant d'émotions patriotiques, tant d'événements d'une portée incalculable qui ont, si j'ose dire, resserré nos liens en nous faisant nous mieux connaître, ne compensent-ils pas, et au delà, quelques heures consacrées chaque semaine à la préparation de nos séances et l'appréhension, la séance une fois ouverte, de rester inférieur au devoir difficile d'en diriger les débats ?

« Je vous dois encore, Messieurs, une grande reconnaissance pour m'avoir associé à la plus grave décision que vous ayez prise depuis longtemps. Vous avez eu, dans le renouveau qui partout s'élabore, la claire vision du rôle qui convient à notre Académie ; vous avez senti qu'elle ne pouvait demeurer isolée, qu'elle devait participer de la solidarité qui s'impose, à l'heure présente, aux sociétés savantes comme aux peuples, et vous avez fondé, au nom de la France, un groupement scientifique international qui ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence, non seulement sur le progrès des sciences historiques et philologiques, mais sur la paix du monde, par la confraternité qui en naîtra entre savants appartenant à différentes nations, — et un jour peut-être à toutes, — les rapprochant les uns des autres par une passion commune et un commun respect de la vérité et de la justice. Les destinées de l'Union académique dont vous avez pris l'initiative dépendent de votre volonté ; je ne doute pas que votre impulsion collective, secondée par le zèle de ceux d'entre vous qui s'y sont attachés les premiers, ne lui fasse rendre bientôt les services qu'en attend la science universelle.

« Et maintenant je dépose ce joli titre de président, qui a cette singularité et ce privilège, dans notre république, de n'être point attaché pour toujours à la personne de celui qui en fut une fois honoré. Je le transmets avec joie à mon cher confrère et ami Charles Diehl, le solide et brillant historien de Byzance et de l'Italie byzantine, l'auteur de tant de travaux sur les institutions et l'art des sociétés chrétiennes du moyen âge oriental, qui lui ont valu un renom européen. Il a sur moi, entre autres avantages, d'être un médiéviste éprouvé, qui répand

sur tout ce qu'il touche la lumière et la vie, à l'exemple du maître incomparable qui lui a tracé la voie, qui nous appartient, pour ainsi dire, depuis sa jeunesse, et que nous espérons conserver longtemps encore parmi nous. Vous lui avez adjoint, pour l'assister, un juriste éminent, dont vous avez pu, en mainte occasion, apprécier la compétence. Vos intérêts scientifiques, Messieurs, sont en bonnes mains.

« Permettez-moi, en terminant, d'adresser mes remerciements les plus sincères à notre cher Secrétaire perpétuel, pour le précieux secours que j'ai trouvé dans son expérience. Nous avons eu ensemble, au cours de ma longue magistrature, de nombreux entretiens ; les circonstances nous ont mis en présence de questions délicates qui méritaient un attentif examen ; je dois beaucoup à ses conseils, à son esprit de conciliation et de sagesse. Je lui en exprime, avant de m'éloigner de lui, toute ma gratitude, heureux d'une collaboration qui a ravivé dans nos cœurs de chers souvenirs et rendu plus étroite une amitié presque cinquantenaire.

« J'invite M. Diehl à vouloir bien me succéder au bureau, et je prie M. Cuq de prendre place auprès de lui, en qualité de vice-président. »

M. Charles Diehl, en prenant possession du fauteuil, s'exprime ainsi :

Mes chers Confrères,

« Le Président auquel vous me faites l'honneur de m'appeler à succéder m'a rendu si charmante et si douce l'année qui s'achève, que ce n'est point sans beaucoup de regrets, sans quelque inquiétude aussi, que je sors de la tranquille obscurité, muette et décorative, dont vous avez fait l'apanage de vos vice-présidents.

« Le confrère et l'ami dont vous m'appelez à prendre la place a, durant près de deux années, dirigé les débats, conduit les destinées de notre Académie avec tant de tact et de courtoisie, tant de distinction, tant d'élégance ; il a, lorsque les circonstances ont amené parmi nous des hôtes illustres, représenté si heureusement notre Compagnie, traduit avec tant de bonheur ses senti-

ments; il a [illegible], dans ses diverses fonctions, fait preuve de tant de qualités diverses et éminentes, qu'il laisse à son successeur un modèle redoutable, redoutable autant par la difficulté, par l'impossibilité d'en atteindre la perfection que par la comparaison inévitable qui va souvent s'imposer à vos esprits. Je compte, mes chers Confrères, sur votre bienveillance pour que cette comparaison ne me soit point trop cruelle; j'y compte davantage encore pour m'aider dans la période [illegible] que l'année qui va commencer semble apporter à votre président.

« L'année qui vient de s'écouler a marqué dans l'histoire de notre pays une date mémorable. Après cinq ans d'une guerre dont aucun de ceux qui l'ont vécue n'oubliera jamais les horreurs et la gloire, la paix a ramené le cours d'une vie plus normale; mais, en donnant à la France victorieuse un prestige incomparable, elle a ouvert aussi, après tant d'épreuves et de ruines, l'ère des reconstructions nécessaires. Dans cette œuvre de reconstitution nationale, de large expansion française dans le monde, la science aussi a et doit avoir sa part. Elle est une portion du patrimoine de la France, un élément de sa grandeur; elle a un rôle à jouer et des traditions [illegible] à augmenter. Vous l'avez bien compris, mes chers Confrères. Un de vos premiers soins a été de constituer cette Union académique qui groupe autour de notre Compagnie, pour de grandes œuvres de recherches scientifiques, les Académies des pays alliés et de la plupart des pays neutres. Je n'ai point besoin de vous rappeler avec quelle diplomatie élégante, faite de tact, de courtoisie et de loyauté, vos collègues MM. Senart et Homolle ont su préparer et conduire à bien la formation de cette Association. Elle va maintenant [illegible] et on lui souhaitera des jours prospères; je souhaite que nous l'assurions aussi tout ce qu'il faudra pour les rendre tels. Dans l'ancienne Association internationale des Académies, peut-être n'avons-nous point parfois pris assez de souci de remplir notre place en face d'associés trop empressés à nous en déposséder. Dans la nouvelle Union académique, de telles [illegible] ne sont plus à redouter; mais, dans l'œuvre commune qui a pour base le bon accord de tous, il convient que nous apportions notre collaboration active et que nous soyons [illegible] travailleurs à [illegible]. Notre Compagnie [illegible] plusieurs

projets de recherches à soumettre à l'Union académique : ce sera, dans l'année qui vient, un de nos soucis les plus pressants de les mettre au point et de commencer à les réaliser.

« L'Académie des inscriptions a, par ailleurs, depuis longtemps, la charge de veiller, hors de France, à quelques-unes des manifestations les plus éminentes de la science française. Au patronage qu'elle exerce sur les Écoles d'Athènes, de Rome, d'Extrême-Orient et, de façon indirecte mais réelle, sur l'Institut français du Caire, d'autres tâches vont sans doute s'ajouter. La Palestine, vous le savez, offre un vaste domaine à notre activité scientifique ; demain, sans doute, la Syrie nous en offrira un plus vaste et plus riche encore. Vous avez accepté en principe la direction de l'École qui, en collaboration avec nos alliés d'Angleterre et d'Amérique, se constitue en ce moment même à Jérusalem. Vous aurez prochainement peut-être à préparer ou à examiner l'organisation des recherches que la France se doit de poursuivre, soit à elle seule en Syrie, soit en accord avec d'autres en Mésopotamie. Une grande tâche, et qui peut être féconde en résultats, s'impose ici à votre Compagnie. Dans cet Orient de Syrie et de Palestine, où, malgré tant d'événements que nous eussions parfois pu souhaiter autres, tout est plein encore du souvenir et du nom de la France, nous trouvons un long héritage de traditions scientifiques auquel nous n'avons pas le droit de renoncer. Ce n'est point ici qu'il est besoin de rappeler le nom des Renan, des Vogüé, des Oppert, des Sarzec, pour ne parler que de ceux qui sont morts, ni d'évoquer tant de vastes et belles espérances qu'éveillent naturellement en nos esprits les magnifiques champs d'exploration de l'Orient. Pour réaliser ces espérances, vous saurez, mes chers Confrères, tirer des circonstances qui s'offrent le parti le plus heureux, et continuer à amplifier sans cesse cette œuvre d'expansion française, une de celles qui font le plus d'honneur à notre Académie.

« Bien d'autres tâches encore vous attendent dans l'année qui va commencer. Parmi les publications dont notre Compagnie a la charge, beaucoup, par l'effet des circonstances, se sont, en ces dernières années, ralenties ou interrompues. Vous savez quelles difficultés de tout ordre rendront parfois malaisée la reprise intégrale de ces travaux. Je sais du moins, mes chers

Confrères, qu'en ce qui dépend de vous-mêmes vous n'épargnerez point vos efforts pour reprendre et poursuivre, avec votre activité coutumière, des œuvres qui sont une des meilleures raisons d'être, un des plus légitimes titres de gloire de notre Compagnie.

« Et je compte enfin, pour ce qui constitue le cours ordinaire de notre vie académique, sur votre dévouement, hebdomadaire mais empressé, à la tâche scientifique qui se poursuit ici. C'est un lourd souci parfois pour votre président de voir se réduire à l'excès la matière de votre ordre du jour. Votre bonne grâce, je l'espère, voudra m'épargner ce souci. C'est une préoccupation aussi pour celui qui a l'honneur de diriger vos débats, de les voir parfois se poursuivre dans une attention un peu nonchalante ou se compliquer d'une animation un peu confuse. Votre courtoisie et votre bienveillance voudront, je l'espère, m'aider ici encore dans ma tâche, pour la rendre moins difficile.

« Vous avez d'ailleurs, mes chers Confrères, et c'est de quoi, en terminant, je ne saurais assez vous remercier, pris le soin, très sagement, très aimablement, de fortifier puissamment mon inexpérience présidentielle. Je sais quel concours amical et dévoué, quels justes et fermes conseils je trouverai chez notre Secrétaire perpétuel, et de quel prix seront pour moi son esprit net et précis, son impeccable connaissance du règlement et de toutes les affaires de notre Académie. Je sais aussi combien je puis compter sur le bon sens avisé, sur l'expérience juridique, sur la courtoise obligeance du confrère que vous avez appelé à s'asseoir à mon côté. Ainsi, soutenu à ma droite, appuyé à ma gauche, il me semble que je pourrai plus résolument aborder la tâche que vous m'avez confiée. Je n'en ignore ni les responsabilités ni la charge : je compte sur vous tous, mes chers Confrères, pour me les faire légères, et pour que, en une entente cordiale et parfaite, nous travaillions d'un même cœur, durant l'année qui vient, à ce qui constitue notre part — une part qui n'est point sans gloire — dans l'œuvre de la reconstitution nationale. »

Lecture est donnée de la correspondance qui comprend une

lettre de remerciement de M. Heiberg, récemment élu correspondant étranger, et une lettre de M. Georges Lacroix, qui soumet à l'Académie une note et des plans relatifs à la ville garamantique de Lynxama, par lui visitée au cours d'un voyage dans le Hoggar.

L'examen de ces documents est renvoyé à M. Cordier.

L'Académie procède à l'élection des commissions de prix suivantes :

Prix Duchalais : MM. Schlumberger, Babelon, Prou et Théodore Reinach.

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Scheil, Thureau-Dangin et Cordier.

Prix Augute Prost : MM. Omont, Berger, Scheil et Fournier.

Prix Louis Fould : MM. de Lasteyrie, Pottier, Mâle et Durrieu.

Prix Lantoine : MM. Havet, Chatelain, Maurice Croiset et Monceaux.

Prix ordinaire (édition publiée en France d'un auteur grec ou latin) : MM. Bouché-Leclercq, Chatelain, Haussoullier et Lejay.

Prix Bordin (antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Havet, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset.

Prix de Lafons-Mélicocq : MM. Omont, Prou, H.-Fr. Delaborde et Fournier.

Prix Saintour (moyen âge et Renaissance) : MM. Omont, Morel-Fatio, Langlois et Durrieu.

Prix de La Grange : MM. Omont, Thomas, Morel-Fatio et Langlois.

Prix Jean Reynaud : MM. Senart, Alfred Croiset, Babelon, Bouché-Leclercq, Morel-Fatio et Prou.

Prix Delalande-Guérineau (Orient) : MM. Senart, Clermont-Ganneau, Scheil et Cordier.

Prix du baron de Courcel (prorogé) : MM. Berger, Jullian, Prou et Delaborde.

Prix du baron de Joest : MM. Senart, Alfred Croiset, Salomon Reinach et Girard.

Prix Raoul Duseigneur : MM. Babelon, Pottier, Jullian, Morel-Fatio, Dieulafoy et Durrieu.

Médaille Paul Blanchet : MM. Salomon Reinach, Babelon, Monceaux et Adrien Blanchet.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier fait hommage à l'Académie d'un livre publié par Madame Denyse Le Lasseur, élève diplômée de l'École du Louvre, sur *Les déesses armées dans l'art classique grec et leurs origines orientales* (Paris, 1919). Le caractère guerrier donné à une déesse paraît au premier abord paradoxal. Comment l'expliquer ? L'auteur, pour répondre à cette question, étudie la déesse Athéna qui occupe une bonne moitié du volume, en remontant du ve siècle jusqu'aux origines. Artémis, Aphrodite et Héra sont aussi envisagées comme guerrières. Le préhellénisme fournit des éléments précieux pour cette enquête générale. Puis vient la seconde partie sur l'Orient où Madame Le Lasseur a fait des remarques intéressantes et nouvelles, en publiant un relief inédit du Musée de Turin. Enfin la conclusion aboutit à une conception assez originale et personnelle sur le matriarcat, considéré comme résultat des conditions sociales qui ont amené la femme à s'armer et à se défendre, elle et ses enfants. Ce livre peut compter parmi les bons livres modernes sur la mythologie antique.

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 18 JUILLET 1919

Présents : MM. Paul GIRARD, CAGNAT, BABELON, MONCEAUX.

M. le Directeur des Monnaies, désireux de renouer une ancienne tradition, a adressé à l'Académie les modèles en plâtre d'une plaquette de M. Guéraud-Rivière, « Guerre et Paix », afin d'en rédiger les inscriptions.

Après examen des modèles, la Commission propose :
pour le droit :

VICTORIA
GALLIÆ
SECURITAS

et pour le revers :

PACE RESTITUTA
REDIVIVA
PER
LABOREM
FELICITAS

SÉANCE DU 25 JUILLET 1919

Présents : MM. GIRARD, CAGNAT, CHATELAIN, BABELON et MONCEAUX.

M. le Directeur des Monnaies, spécialement invité, assiste à la séance.

La Direction des Monnaies ayant fait observer que, pour une plaquette destinée à être répandue à un grand nombre d'exemplaires, il était préférable que l'inscription fût rédigée en français, la Commission, après un échange de vues, adopte finalement les légendes suivantes :

Pour le droit :

LA VICTOIRE RESTAURE LE DROIT

Pour le revers :

1919. LA PAIX RAMÈNE LE TRAVAIL ET LA PROSPÉRITÉ

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1919

Présents : MM. Paul GIRARD, président ; DIEHL, vice-président ; CAGNAT, secrétaire perpétuel ; BABELON, CHATELAIN, FOUCART, MONCEAUX, PATEY.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre qu'il a reçue de M. le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles. A cette lettre est jointe la photographie d'un projet de médaille relative à la déclaration faite par M. le général Pershing au moment de l'avance allemande de mars 1918, projet que vient de présenter M. Pillet, graveur en médailles.

M. le Directeur des Monnaies demande l'avis de la Commission sur ce projet.

Une discussion s'engage à ce sujet et on arrête les termes d'une lettre à M. le Directeur des Monnaies.

La Commission examine ensuite les conditions dans lesquelles pourrait être entreprise une *Histoire métallique* de la grande guerre, formant un ensemble d'œuvres commémoratives.

Plusieurs membres de la Commission échangent des observations à ce sujet.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1919

Présents : MM. Paul GIRARD, président ; DIEHL, vice-président ; CAGNAT, secrétaire perpétuel ; FOUCART, BABELON, CHATELAIN, MONCEAUX.

La Commission continue l'examen du projet relatif à une *Histoire métallique* de la guerre de 1914-1918.

Elle exprime le vœu que M. le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles soit convoqué à la prochaine séance.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1910

Présents : MM. Paul Girard, président ; Diehl, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Foucart, Babelon, Chatelain, Monceaux, Patey.

M. le Directeur de l'Administration des Monnaies assiste à la séance.

A la demande du Président, M. le Directeur des Monnaies explique dans quelles conditions son administration se propose de faire exécuter les médailles relatives à l'*Histoire métallique* de la guerre.

Au cours d'un échange d'observations à ce sujet, M. le Directeur des Monnaies signale l'intérêt qu'il y aurait à frapper une série de médailles relatives à la coopération franco-américaine.

PÉRIODIQUES OFFERTS

Academia das Sciencias de Lisboa. Boletim da Segunda Classe. Actas paréceres, estudos, documentos e noticias, vol. IX (1914-1915) (Lisboa, 1915, in-8°).

Academia das Sciencias de Lisboa. Actas das Assembleias gerães, vol. III (1911-1912) (Lisboa, 1916, in-8°).

Academia das Sciencias de Lisboa. Historia e Memorias, t. XIV. Fasc. 4-5 (Lisboa, in-4°).

Añales de la Academia de la Historia. Publicacion bimestral. T. I, n° 1 (Habaña, 1919, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1916, fasc. 1 à 9 (Paris, 1916, in-8°).

Annales du Commerce extérieur. Tables générales de 1843 à 1915 (Paris, 1915, in-8°).

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXXII, 1re et 2e livraisons (Namur, 1913, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology. Second Series, t. XXII, oct.-déc. 1918; t. XXIII, janv.-juin 1919 (New-York, in-8°).

Archivio della R. Società romana di storia patria, vol. XL, fasc. 1 à 4; vol. XLII, fasc. 1 et 2 (Roma, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, vol. XV, fasc. 4 à 12 (Roma, in-4°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 209 à 222 (Firenze, 1918 et 1919, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, vol. LXXVIII (1917); vol. LXXIX (1918) (Paris, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Hautes Études Hispaniques, fasc. 1 (Bordeaux, 1918, in-8°).

Boletin de la Academia nacional de Ciencias de Cordoba (République Argentine), t. XVIII, fasc. 4, et t. XXIII, fasc. 3 et 4 (Cordobās, in-8°).

Boletin del Archivio Nacional. Publicacion bimestral. Año XVIII, 1 à 3, janv.-juin 1919 (Habaña, in-8°).

Boletin del Centro de estudios americanistas de Sevilla, año VI, nos 21 à 29 (Séville, 1919, in-8°).

Boletin de la Sociedad mexicana de geografia y estadistica. Quinta epoca. T. VIII, nos 1 et 2 ; Indice General, 1839-1919.

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, nouvelle série, vol. IV, fasc. 2 (1918).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, trente-septième année, 4e trimestre, n° 24, 1918 (Gap, in-8°).

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XV, 2e fasc. ; t. XVI, 1er fasc. (Le Caire, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XL, 4e livraison, 1918 ; t. XLI, 1919 (Brive, in-8).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère, t. XLV (1918) (Quimper, in-8°).

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XLVI, 2e partie (1919) (Rennes, in-8°).

Bulletin de la Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère, 4e série, t. XIII (39e de la Collection), 1918 (Grenoble, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VIII (1919) (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société d'anthropologie et de biologie de Lyon, t. XXXII (1913 à 1917) (Lyon, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XVIII (1919) (Orléans, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1918, 3e et 4e trimestres ; année 1919, 1er et 2e trimestres (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLV, 6e livraison (1918) ; t. XLVI, livraisons 1 à 5 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1917, 3e et 4e trimestres ; année 1918, 1er et seul trimestre ; année 1919, 1er et 2e trimestres (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Provence, t. I (1904-1907), fasc. 1 à 10 ; t. II (1908-1913), fasc. 11 à 20 ; t. III, fasc. 21 à 24 (Marseille, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, année 1918 (Vesoul, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1918, t. XXXVIII (Montauban, in-8°).

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. LXXI, 2e semestre (1917) (Auxerre, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXVI (1916-1917) et XXXVII (1918-1919) (Paris et Rome, in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 25e livraison (Leyde et Paris, 1919, in-8°).

Jewish Quarterly Review (*The*), vol. IX; vol. X, nos 1 et 2 (Londres, in-8°).

Journal Asiatique, 11e série, t. XII, n° 3 (novembre-décembre 1918) (Paris, in-8°).

Journal international d'archéologie numismatique, t. XVIII (1916-1917) (Athènes, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British architects, vol. XXVI, nos 3 à 12; vol. XXVII, nos 1 et 2.

Journal of the American Oriental Society, vol. XXXIX (1919), parts 1 à 4 (New-Haven, Conn., in-8°).

London University Gazette, vol. XVIII, nos 206 à 215.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (*ancienne Académie d'Angers*), 5e série, t. XXI (1918) (Angers, in-8°).

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 3e série, t. LV (82e de la collection) (Troyes, 1918, in-8°).

Mémoires historiques et philologiques de l'Académie des Sciences de Danemark, t. I, fasc. 5, 6, 7 (1917); t. II, fasc. 1, 2 (1918) (Copenhague, in-8°).

Mémoires de l'Académie de Lyon, 3e série, t. XV (1915); t. XVI (1916) (Lyon, in-8°).

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XXXVIII, années 1916 et 1917 (Nîmes, in-8°).

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. LVIII (1918) (Chambéry, in-8°).

Mémoires de l'Académie Stanislas, années 1917-1918, 6e série, t. XV (Nancy, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. VI, 1918 (Toulouse, in-8°).

Memoirs of the Archaeological Survey of India, n° 1, 1919.

Memorie della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, série II, t. II (Bologna, in-4°).

Memorie della R. Accademia dei Lincei. Classe dè Scienze morali, storiche e filologiche, serie quinta, t. XV, fasc. 9 et 10 (Roma, in-4°).

Pro Alesia. Revue trimestrielle des fouilles d'Alise. Directeur J. Toutain, août 1917-novembre 1918 (Paris, in-8°).

Proceedings of the R. Society of Edinburgh. Session 1917-1918, vol. XXXVIII, part 3; Session 1918-1919, vol. XXXIX, parts 1 et 2.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, second series, vol. XXX (novembre 1917 à juin 1918).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. VII, fasc. 6 et 7 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Imperial Academy of Tokio, vol I, n° 5 (1918) (Tokio, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, vol. II (1917-1918) (Bologne, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, serie quinta, vol. XXVII, fasc. 5 à 12 (Roma, in-8°).

Rendiconti e Memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Zelanti. Acireale, serie terza, vol. IX (1915-1916-1917) (Acireale, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, tercera epoca, año XXII, mai à décembre 1918 ; año XXIII, janvier à septembre 1919 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, publiée par la Société historique algérienne, 60e année, 1er et 2e trimestres (1919) (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, juillet 1918 à juin 1919 (Paris, in-8°).

Revue biblique, publiée par l'École pratique d'études bibliques du couvent dominicain de Saint-Étienne de Jérusalem, nouvelle série, juillet et octobre 1918 ; janvier, avril, juillet, octobre 1919 (Paris et Rome, in-8°).

Revue égyptologique, publiée sous la direction de MM. Moret et P. Jouguet, nouvelle série, t. I, fasc. 1 et 2 (1919) (Paris, in-4°).

Revue de l'histoire des religions, t. LXXVIII (1918) ; t. LXXIX, nos 1 à 3 (Paris, in-8°).

Revue de l'Orient chrétien, 2e série, t. X, 1915-1917, n° 1.

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimontane d'Annecy, année 1918, 4e trimestre ; année 1919, 1er, 2e 3e trimestres (Annecy, in-8°).

Transactions of the Royal Society of Canada, série III, vol. XII, sections I à IV.

University of California. Publications in semitic philology, vol. VI, n° 3, décembre 1918 (Berkeley, California, in-8°).

University of Illinois. Annual register 1917-1918.

University of Illinois, Studies in language and litterature, vol. IV, nos 1 et 2 (Urbana, 1918, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

*

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATA

P. 5, l. 21, *au lieu de :* Saintour, *lire :* Lantoine.
P. 8, l. 12, *au lieu de :* Rotschild, *lire :* Rothschild.
P. 80, l. 35, *au lieu de :* littérature que, *lire :* littérature ; que.
P. 283, l. 31, *au lieu de :* Freibourg, *lire :* Freiburg.
P. 286, l. 29, *au lieu de :* Freibourg, *lire :* Freiburg.
P. 288, l. 29, *au lieu de :* ασπαζομένων, *lire :* ἀσπαζομένων.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1920

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

NSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1920

1920

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 9 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Jorga, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie ses remerciements.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'un télégramme de la Chambre des Députés de Roumanie, ainsi conçu :

« Bucarest, 26 décembre 1919.

« La Chambre des Députés élue par le suffrage universel des Roumains de toutes les provinces réunies par la victoire commune des Alliés, très sensible à l'hommage apporté à la modeste contribution de la science roumaine par l'élection de son président comme correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, me charge de témoigner à mes illustres collègues la profonde reconnaissance que notre nation conservera à cette pensée française représentée par vous, dont les nobles idées sont devenues aujourd'hui l'essence même d'un ordre moral universel.

« Le Président de la Chambre des Députés de Roumanie. »

Le Secrétaire perpétuel, fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour 1920 :

Prix ordinaire : 2 concurrents.

Antiquités nationales : 10 concurrents.

Prix de La Fons-Mélicocq : 2 concurrents.
Prix Gabriel-Auguste Prost : 1 concurrent.
Prix du baron de Courcel : 1 concurrent.
Prix de La Grange : aucun concurrent.
Prix Bordin (antiquité) : 4 concurrents.
Prix Delalande-Guérineau (Orient) : 3 concurrents.
Prix Saintour (moyen âge et Renaissance) : 6 concurrents.
Prix Louis Fould : 1 concurrent.
Prix Raoul Duseigneur : aucun concurrent.
Prix veuve Duchalais : 1 concurrent.
Prix Stanislas Julien : 4 concurrents.
Prix Jean Reynaud : aucun concurrent.
Prix du baron de Joest : aucun concurrent.
Prix Henri Lantoine : aucun concurrent.
Médaille Paul Blanchet : aucun concurrent.

Au nom de la Commission du prix Gobert, M. Ch.-V. Langlois annonce qu'un seul ouvrage a été adressé au concours : J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'ancien régime*, tome I (Paris, Champion, 1919, in-8°), auquel il faut ajouter les ouvrages qui ont obtenu l'an dernier le premier et le second prix Gobert : Ferdinand Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (Paris, 1918, in-8°), et Philippe Barrey, *Les origines de la colonisation française aux Antilles* (Le Havre, 1918, in-8°).

M. le comte Paul Durrieu fait une lecture sur des miniatures ayant illustré un traité du roi René, retrouvées par lui à la Bibliothèque de Metz [1].

M. Gustave Schlumberger présente à l'Académie un sceau de plomb provenant d'Alep qui porte le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au XIIe siècle sous le règne de l'empereur Manuel Comnène. M. Schlumberger raconte l'odyssée extraordinaire de ce prince de la famille royale de Hongrie, entré au service byzantin après mainte aventure, se battant aux côtés des princes de la Croisade et du roi chrétien de Petite-Arménie contre toutes les forces du redoutable Nour-ed-dîn,

1. Voir ci-après.

atabek de Syrie, finalement tombé aux mains de ses ennemis. Il est intéressant de retrouver dans la lointaine Alep de Syrie ce sceau d'un descendant des antiques rois de Hongrie, fils d'Arpad, devenu, par les vicissitudes de la politique orientale du XIIe siècle, un fidèle fonctionnaire provincial des empereurs de Byzance de la famille des Comnènes.

M. Huart présente une observation.

Le Président rappelle que la place de M. Héron de Villefosse a été déclarée vacante le 18 juillet 1919, la date de l'élection devant être fixée ultérieurement. Il propose à l'Académie de procéder à l'élection le vendredi 13 février ; la discussion des titres aurait lieu le 6 du même mois. — Adopté.

Quant à l'élection des trois associés étrangers, dont les places n'ont pas encore été remplies, elle pourrait être reportée au vendredi 12 mars, avec discussion des titres le vendredi précédent, 5 mars.

Il en est ainsi décidé.

COMMUNICATION

MINIATURES POUR L'ILLUSTRATION D'UNE ŒUVRE DU ROI RENÉ RETROUVÉES A METZ,

PAR LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je rappelle à mes confrères que, au commencement de l'année 1914, j'ai communiqué à l'Académie un mémoire développé sur *les Manuscrits du roi René*, que les graves événements survenus depuis lors ne m'ont pas permis encore de livrer à l'impression. Au cours de cette communication, dans la séance du 27 février 1914, j'ai parlé, en particulier, d'un des ouvrages littéraires du roi René intitulé : *Le mortifiement de vaine plaisance*, et portant la date de 1455.

Le *Mortifiement de vaine plaisance* est un traité de morale religieuse, empreint du pur esprit chrétien, dans lequel René d'Anjou tente d'exprimer, au moyen d'allégories, les sentiments qui doivent animer, dans son retour vers Dieu, une âme cherchant à se dégager des vains plaisirs du monde, de la « vaine plaisance », pour revenir aux plus pieuses pratiques de la piété. Il représente cette âme dévote qui livre son cœur à « Crainte de Dieu » et à « Parfaite contrition ». Celles-ci remettent le cœur à « Souveraine Amour » ou Charité, à « Vraie Espérance » et à « Ferme Foy », qui, « pour de tout le joindre à la passion de Notre Sauveur le clouent sur l'arbre de la croix », tandis que « Grâce divine, pour mortifier sa vaine plaisance », le frappe au côté d'un fer de lance. En outre, pour faire comprendre à l'Ame comment il faut gagner le salut, « Crainte de Dieu » lui récite trois « similitudes », évoquant successivement l'image d'un voiturier qui a mission de conduire une reine, mais se trouve avoir à lutter contre l'indocilité de ses chevaux, lesquels figurent nos sens déréglés ; puis celle d'une pauvre femme qui veut porter son blé au moulin, mais est obligée de traverser, avant d'arriver, un pont vermoulu et glissant ; enfin celle d'un homme d'armes qui monte vaillamment à l'assaut d'une ville, à travers tous les dangers. Sous la plume du roi auteur, toutes ces abstractions, l'Ame, la Crainte de Dieu, la Contrition, la Charité, l'Espérance et la Foi, ainsi que la Grâce divine, deviennent en quelque sorte des êtres vivants, entre lesquels se joue un drame mystique. Le roi René va jusqu'à donner, de ses personnages, des signalements physiques. Ainsi « Crainte de Dieu » apparaît ayant au-dessus de sa tête une grande épée sur laquelle sont écrits ces mots : *divine justice* ; « Contrition », elle, « estoit nue jusques aux rains et en sa main portoit une paire de verges », indications qu'ont eues à observer les miniaturistes chargés d'illustrer les divers manuscrits existants du traité.

Dans ma communication de 1914, j'avais énuméré devant vous et décrit rapidement plusieurs de ces manuscrits dont j'avais vu les originaux et qui se trouvent à Paris, Berlin, Bruxelles et Tournai, le plus précieux étant celui de Berlin qui provient de la seconde femme du roi René, la reine Jeanne de Laval. Mais d'un autre exemplaire du *Mortifiement de vaine plaisance*, je n'avais pu alors rien dire que de seconde main.

Il s'agissait d'un exemplaire signalé par Dom Calmet dans sa *Bibliothèque lorraine*, parue en 1751 (page 806). Suivant Dom Calmet, c'était l'original. Il était entre les mains d'un prêtre, l'abbé Charoyer, curé de Gircourt, mais on en avait tiré, explique Dom Calmet, « sept miniatures de la façon du même duc René [c'est-à-dire du roi René, duc de Lorraine], qui sont fort bien faites et se voient aujourd'hui au cabinet du sieur Lamour, très habile ouvrier en toutes sortes d'ouvrages de serrurerie à Nancy, et qui possède un cabinet rempli de plusieurs choses très curieuses et très bien choisies ». Celui dont il est question ici est ce Jean Lamour qui fut un homme de génie en son genre et qui est l'auteur des admirables grilles entourant la place Stanislas à Nancy.

En 1825, le vicomte de Villeneuve-Bargemont, au tome II (page 383) de son *Histoire de René d'Anjou*, parlait à nouveau de ces miniatures en indiquant qu'elles avaient passé du cabinet du sieur Lamour, le célèbre serrurier de Nancy, dans celui de M. Mathieu, homme de lettres. Ici s'arrêtaient tous les renseignements que j'avais en 1914 ; j'étais réduit alors [1] à exprimer devant vous le souhait « qu'un heureux hasard » vînt un jour me permettre de retrouver ces peintures encore vainement cherchées.

J'ai pu, ultérieurement, élucider un point : c'est d'arriver à savoir quel était ce « M. Mathieu, homme de lettres »,

1. Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie*, année 1914, p. 143-144.

mentionné par Villeneuve-Bargemont. Il faut reconnaître en lui Charles-Léopold Mathieu, né à Nancy le 26 mai 1756, substitut au Parlement de Nancy sous l'ancienne monarchie, professeur aux écoles centrales de Tulle et d'Autun, avocat à la cour royale de Nancy sous la Restauration et la monarchie de Juillet, et qui méritait le surnom d'« homme de lettres » pour avoir publié, soit à Paris, soit surtout à Nancy, depuis 1799 jusqu'en 1834, une série d'opuscules ou de brochures, hélas! plutôt ridicules, tant l'auteur y accumule, sous le rapport historique, un amas de véritables billevesées. Parmi ces publications se rangent, notamment : en 1816, *Le printemps, chant du poëme chinois des Saisons, traduit en vers français et mêlé d'allusions au règne de Louis XVIII* ; en 1829, les *Ruines de l'ancien château de Ludres et du camp romain dit de la cité d'Afrique, qui l'avoisine* ; en 1834, la production capitale de l'auteur, de 64 pages in-8°, qui est rappelée par notre confrère M. Émile Espérandieu dans son *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (t. VI, p. 54) et qui est intitulée : *Ruines de Scarpone, l'antique Serpane, et histoire de cette ville, fille de Troie la Grande, sœur de Lavinie, de Rheims, de Chalons et de Troyes en Champagne, de Verdun et de Toul, l'une des plus anciennes de la Lorraine et la capitale de l'ancien Scarponai, maintenant dans le département de la Meurthe. Suite aux ruines de Ludres*[1]. Mais tout cela était impuissant à me donner la moindre idée de ce qu'avaient pu devenir les miniatures tirées d'un manuscrit du *Mortifiement de vaine plaisance* qu'avait possédées Charles-Léopold Mathieu, après Jean Lamour.

Or, l'année dernière, m'étant rendu à Metz, au mois de juin,

1. En dehors des opuscules imprimés, Charles-Léopold Mathieu a encore composé plusieurs mémoires manuscrits, visant à la haute érudition, mais en réalité tout à fait grotesques, qu'il envoya, pendant la Restauration, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont M. François Renié a bien voulu me signaler la présence dans les archives de l'Académie.

pour assister, en compagnie de notre confrère le P. Scheil, aux fêtes de la célébration du centenaire de l'Académie de Metz, je profitai de ce voyage pour aller à la Bibliothèque de Metz que le conservateur, M. Roger Clément, voulut bien m'ouvrir le matin, très avant l'heure régulière d'admission, avec une parfaite bonne grâce. A peine entré dans la bibliothèque, j'aperçus, encadrées sous verre, cinq miniatures découpées, dans lesquelles je reconnus immédiatement, d'après les compositions et les détails de costume conformes aux indications du roi René lui-même, des illustrations pour le *Mortifiement de vaine plaisance*. C'était la scène de l'Ame pénitente confiant son cœur à Crainte de Dieu et Contrition ; celle où les trois vertus théologales, Foi, Espérance et Charité, clouent le cœur sur la croix, tandis que Grâce Divine le frappe d'un coup de lance ; celle où Crainte de Dieu et Contrition, aidées de l'Ame pénitente à genoux, soulèvent la croix sur laquelle est cloué le cœur ; enfin les « similitudes » de la pauvre femme qui porte son blé au moulin et du guerrier qui monte à l'assaut. Et ces cinq miniatures étaient d'autant plus attachantes, qu'on pouvait y admirer une excellente exécution, une grande habileté de composition et un beau style de dessin, auquel s'alliait, dans les originaux, une remarquable entente du coloris, tenu dans une harmonie de tons clairs particulièrement séduisante.

Je ne doutai pas un instant que je ne fusse en présence de cinq des miniatures qui, d'après Dom Calmet, étaient en 1751 chez le serrurier Lamour, à Nancy, et qui, en 1825, au témoignage de Villeneuve-Bargemont, se trouvaient passées chez « M. Mathieu, homme de lettres ».

Les miniatures de la Bibliothèque de Metz proviennent, en dernier lieu, de la précieuse collection de manuscrits réunie par le baron de Salis, mort en 1880, collection qui, léguée à la Bibliothèque de Metz, y est entrée après que la veuve du baron de Salis fût décédée à son tour en 1892. D'où

le baron de Salis tenait-il lui-même ces belles peintures? Et ne m'aventurai-je pas trop en avant, dès le premier abord, le sentiment que je venais de rencontrer tout au moins la majeure partie des miniatures ayant appartenu à Charles-Léopold Mathieu et dont le sort était ignoré depuis 1825? L'aimable bibliothécaire de Metz, M. Roger Clément, a bien voulu faire des recherches pour moi à ce sujet. Il a retrouvé et m'a signalé une correspondance échangée en 1858 entre le baron de Salis, qui venait d'entrer en possession des miniatures, et M. Beaupré, conseiller à la Cour de Nancy, correspondance qui tranche la question. Il résulte, en effet, de celle-ci que le baron de Salis avait acheté les miniatures lors de la vente des collections de l'archéologue nancéien François-Jean-Baptiste Noël, notaire honoraire et avocat à Nancy, correspondant de la Société des Antiquaires de France. De son côté, ledit Noël les avait acquises, une vingtaine d'années plus tôt, vers 1838, d'une ancienne servante qui avait hérité des meubles de son maître ; et ce maître, c'était précisément le « Mathieu, homme de lettres » nommé par le vicomte de Villeneuve-Bargemont, et que le conseiller Beaupré, dans sa correspondance avec le baron de Salis, identifie, d'une manière certaine, avec Charles-Léopold Mathieu, en spécifiant que c'est « *l'auteur des ruines de Scarpone* et de quelques autres brochures d'archéologie non moins grotesques ».

Ces renseignements sont d'ailleurs pleinement confirmés, en ce qui touche principalement la transmission des miniatures de Mathieu à l'avocat Noël, par le *Catalogue raisonné des collections lorraines* (*livres*, *manuscrits*, *tableaux*, *gravures*, *etc.*) *de M. Noël*, rédigé par François-Jean-Baptiste Noël en personne, qui a été publié à Nancy, de 1850 à 1853, en trois volumes in-8° [1]. Dans ce catalogue se trouvent enregistrées sous le n° 5507 (t. II, p. 725), avec

1. Une seconde édition, corrigée et augmentée, du tome III a paru en 1855.

l'indication des sujets, les cinq miniatures aujourd'hui à la Bibliothèque de Metz « peintes, suivant le catalogue en question, par René, roi de Jérusalem, duc de Lorraine, extraites de son manuscrit autographe intitulé *Mortifiement de vaine plaisance* [qui] a appartenu à M. Charoyer, curé de Gircourt ». Après avoir donné des renseignements sur le sort du reste du manuscrit, que je laisse de côté en ce moment, Noël ajoute : « Quant à nos miniatures, elles ont appartenu au célèbre serrurier Lamour ; de lui elles ont passé à M. Mathieu, substitut du Parlement, qui les a léguées à un domestique, qui me les a vendues... Mes miniatures, continue encore Noël, font l'admiration de tous ceux qui les voient. Je les ai montrées à Paris, où elles ont excité la convoitise d'un ministre et de plusieurs amateurs qui faisaient des offres fort indiscrètes ».

Ainsi la filiation des possesseurs, pour ces belles miniatures que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer à Metz, se trouve complètement renouée depuis Jean Lamour, au milieu du XVIII[e] siècle, et Charles-Léopold Mathieu en 1825, jusqu'au baron de Salis, mort en 1880, et à sa veuve la baronne de Salis, dont la Bibliothèque de Metz a recueilli le précieux legs en 1892.

LIVRES OFFERTS

M. Prou offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Charles Lécrivain, un mémoire intitulé : *L'exil politique dans l'histoire grecque*, tiré des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* :

« L'exil politique a joué un rôle considérable dans l'histoire des villes grecques, de leurs guerres civiles et étrangères. L'étude n'en est pas seulement nécessaire à l'intelligence de l'histoire de la Grèce ; elle doit être prise en considération dans l'histoire générale de tout le monde antique, ou au moins dans celle de la civilisation méditerranéenne, puisque, la guerre civile ayant provoqué l'expulsion de

troupes de bannis, ce sont ces troupes qui ont formé les colonies helléniques. L'exil politique a contribué à la diffusion de la civilisation hellénique.

« M. Lécrivain, après avoir réparti les faits en des groupes chronologiques et les avoir relatés avec précision, a dégagé, avec la netteté de vue qui caractérise tous ses écrits, les caractères essentiels de l'exil politique, tantôt volontaire, tantôt forcé. Dans les deux cas le banni se réfugie dans un pays neutre, mais plutôt dans une ville ennemie de la sienne où il se trouve en sûreté. Athènes fut l'une des villes qui reçut le plus de bannis à cause de sa générosité naturelle, mais aussi à cause de sa politique et de l'étendue de son empire colonial qui la mettaient en relations avec un grand nombre d'États. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de notre savant confrère le R. P. Hippolyte Delehaye, président de la Société des Bollandistes de Bruxelles, un volume intitulé : *A travers trois siècles. L'œuvre des Bollandistes. 1616-1915* (Bruxelles, 1920, in-16, 283 p.) :

« Nul mieux que le P. Delehaye n'était en mesure de retracer l'historique de l'œuvre des Bollandistes, à laquelle il collabore depuis de longues années et qu'il dirige aujourd'hui. Ce petit volume, aussi agréable à lire que plein de faits, dans lequel il a retracé les origines et les phases successives de la publication des *Acta sanctorum*, fait successivement revivre à nos yeux les figures attachantes des premiers ouvriers de l'œuvre et de leurs successeurs, jusqu'au P. Charles De Smedt, qui a été de nos jours le rénovateur de l'œuvre bollandienne. »

SÉANCE DU 16 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui proposer le nom d'un de ses membres pour remplacer M. Édouard Chavannes dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Langues orientales vivantes.

La désignation sera faite à la prochaine séance.

M. le Directeur des Monnaies transmet pour avis à l'Académie un projet de médaille et lui demande le texte de l'inscription qui pourrait y figurer.

Renvoi à la Commission des médailles.

M. le Dr de Saint-Perier, à Morigny (Seine-et-Oise), adresse à l'Académie un pli cacheté.

M. Adrien Blanchet lit une notice sur la vie et les œuvres de M. l'abbé Thédenat, son prédécesseur [1].

M. Omont donne lecture, au nom de M. Georges Gazier, conservateur de la Bibliothèque municipale de Besançon, d'une note sur un manuscrit inédit de Philippe de Maizières, chancelier de Chypre et conseiller de Charles V. Ce manuscrit, récemment offert à la Bibliothèque de Besançon, contient un traité sur les devoirs de l'état ecclésiastique, adressé par Philippe de Maizières à son neveu, et qui était considéré comme perdu depuis deux siècles. L'analyse qu'en a donnée M. G. Gazier fait ressortir l'intérêt de ce traité pour l'étude de la société française du XIVe siècle.

Le Président fait savoir que la Commission de la fondation du duc de Loubat a attribué une subvention conformément aux intentions du donateur.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le deuxième semestre 1919 ; lu dans la séance du 16 janvier 1920.

Messieurs,

Les choses ne rentrent pas dans l'ordre aussi vite que nous l'espérions ; les difficultés d'impression persistent,

1. Voir Publications de l'Institut, 1920, n° 2.

comme les difficultés financières. Nous avons été contraints, pour ne pas nous endetter, de suspendre provisoirement tout travail à l'Imprimerie Nationale ; et pourtant ceux de nos confrères qui dirigent nos publications n'ont jamais peut-être fait preuve d'autant d'activité et de dévouement.

1° *Mémoires de l'Académie* et *Mémoires des savants étrangers*. — Le mémoire de M. Dieulafoy sur *La mosquée d'Hassan* est à peu près complètement tiré ; celui de M. Foucart sur *Un décret athénien de 411* est en cours d'impression. Il en est de même de celui de M. Bonnel de Mézières sur *L'emplacement de Tekrour et de Ghana*.

2° *Histoire littéraire de la France*. — Notre confrère M. Antoine Thomas me fait savoir que son article sur *Bernard Gui* est tiré, que les articles *Marco Polo* et *Jordan Catala* sont en pages, les articles *Durand de Saint-Pourçain*, *Durand d'Aurillac*, *Thomas de Bailli*, *Guillaume de Cuin*, *Jesselin de Cassagnes*, *Guillaume de Montlauzun* sont en placards, et que les articles *Raoul le Breton*, *Bernard de Panassac* et *Jean Gobi* sont rédigés et ont été lus en commission. Dès que nous aurons les moyens de continuer l'impression, le volume XXXV pourra être rapidement terminé.

3° *Chartes et diplômes*. — Pour le tome II des *Actes de Henri II, roi d'Angleterre*, les 53 premières feuilles sont tirées, la feuille 54 est en pages, ce qui représente 428 pages, à peu près les deux tiers de l'ensemble, tel que le conçoit le directeur de la publication, notre confrère M. Élie Berger. Le *Recueil des actes de Philippe Auguste* (tome II) confié à M. Fr. Delaborde, bien que très avancé, n'est pas encore en état d'être imprimé ; mais nous pouvons compter qu'il sera prêt prochainement. Il ne peut être question en ce moment d'aborder le *Recueil des actes de saint Louis*. La mort subite de M. Georges Daumet en a retardé la préparation à laquelle M. Henri Stein travaille avec activité.

D'autre part, le *Recueil des actes des rois de Provence*,

confié à M. Poupardin, est terminé. Le bon à tirer des dernières feuilles (17 à 20) a été donné.

Le texte du *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, par M. Léon Levillain, qui forme 37 feuilles, est tout entier mis en pages. L'auteur s'occupe de le corriger ; on pourra bientôt l'envoyer au tirage.

4° *Pouillés.* — Nos auxiliaires travaillent activement aussi à cette publication. M. Ét. Clouzot revise les 111 placards in-f° qui forment la table des matières du tome VIII : c'est une besogne aussi considérable que minutieuse, qui demande de longues heures d'application.

Vous vous souvenez que vous avez confié à M. l'abbé Carrière le soin de rédiger le volume des *Pouillés de la province de Mayence*, et que, pour recueillir les matériaux nécessaires, vous lui avez, l'été dernier, donné la mission de rechercher en Alsace et dans les pays rhénans les documents qui doivent prendre place dans ce volume. M. Prou veut bien me dire que M. l'abbé Carrière a exploré pendant les mois d'août et de septembre les archives départementales du Bas-Rhin ainsi que la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, les archives du cercle de Spire, la Bibliothèque de Mayence et les archives d'État à Wiesbaden. Il a visité également les archives paroissiales d'Eltville-en-Rheingau et celles du couvent des capucines d'Ehrenbreitstein.

« Voici, dit notre confrère, les principaux résultats de cette enquête :

« Pour le diocèse métropolitain de Mayence, on ne connaît qu'un seul pouillé, celui de 1738, conservé aux archives paroissiales d'Eltville-en-Rheingau ; mais on trouve les éléments de la géographie ecclésiastique antérieure à la Réforme réunis dans l'ouvrage de Würdtwein, *Dioecesis Moguntina in archidiaconatus distincta* paru à Mannheim en 1768.

« En ce qui concerne le diocèse de Spire, il n'existe aussi

qu'un seul pouillé rédigé vers 1470 sous l'épiscopat de Mathias de Rammingen, dont l'original est conservé dans les archives du grand-duché de Bade à Carlsruhe. Il a été publié par M. Glasschröder en 1907.

« On n'a pas de pouillé du diocèse de Strasbourg, mais deux rôles d'impôts conservés aux archives départementales du Bas-Rhin, l'un de 1371 et l'autre de 1464, nous en font connaître les circonscriptions. Il convient d'y joindre un *État ecclésiastique du diocèse en 1454*, composé par Grandidier à la fin du XVIIIe siècle et publié en 1897 d'après le manuscrit conservé aux archives de Carlsruhe.

« Pour le diocèse de Worms, un rôle synodal de 1496 donne la liste des paroisses. L'original n'existe plus, mais M. l'abbé Carrière en a retrouvé sept copies à Mayence, à Bensheim, à Carlsruhe, à Darmstadt, à Heidelberg, à Mannheim et à Würzburg.

« Notre collaborateur n'a pu faire toutes les copies utiles soit à l'établissement du texte des pouillés ou documents similaires, soit à la rédaction de l'introduction, mais on peut espérer obtenir la communication à Paris des plus importants de ces manuscrits. »

M. Robert Latouche ayant dû, ainsi que je vous l'ai indiqué dans mon rapport de juillet, renoncer à l'achèvement du *Recueil des pouillés de la province de Bourges*, vous avez désigné, sur la proposition de la Commission des chartes et diplômes, M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste paléographe, pour reprendre ce travail.

5° *Obituaires.* — La table du tome IV (province de Sens, diocèse de Troyes), que prépare M. Boutillier du Retail, sera achevée, il faut l'espérer, et bonne à être mise sous presse au cours de cette année.

M. Jacques Laurent a remis la copie de la première partie du tome V (province de Lyon). Il travaille activement à établir la suite de cette publication.

6° *Corpus inscriptionum semiticarum.* — Rien de nouveau à signaler pour la partie himyarite.

Pour la partie phénicienne, il a été composé dans le courant du dernier semestre 34 placards contenant la fin des inscriptions carthaginoises dédiées à Tanit. Ce sont les textes rapportés par M. Chabot de sa mission à Carthage.

Pour la partie araméenne, on a donné le bon à mettre en pages des 35 premiers placards du volume consacré aux inscriptions palmyréniennes.

On a reçu de l'imprimerie la correction des 11 placards suivants, qui sont prêts à mettre en pages.

Les placards 131 à 203 pourront également être mis en pages sur la deuxième épreuve corrigée ; mais les placards intermédiaires (52-130) exigent de nombreuses modifications tant dans la rédaction que dans le classement des inscriptions ; c'est dans cette partie que doivent prendre place les 60 inscriptions inédites rapportées de Palmyre par les PP. Jaussen et Savignac, et que se trouvent les textes à compléter à l'aide des estampages nouveaux. On y travaille assidûment, et la publication ne subira aucun retard du fait des rédacteurs.

La deuxième livraison du tome IV du *Répertoire d'épigraphie sémitique* est préparée pour l'impression et sera envoyée à l'imprimerie quand on voudra. On a même commencé la préparation du tome V, avec lequel cette publication sera entièrement à jour. Par la suite, il suffira d'un mince fascicule chaque année pour la maintenir au courant des découvertes nouvelles.

Nous essayons de regagner le temps perdu pour les *Comptes rendus* de nos séances. Le fascicule de mai-juin vous sera distribué, j'espère, assez rapidement ; j'en ai donné le bon à tirer. C'est un retard de six mois qu'il faudra du temps pour rattraper ; nous y apporterons tous nos efforts.

Le tome XXIII des *Monuments Piot* n'a pas avancé depuis mon dernier rapport. La faute en est à l'auteur d'un des articles qui doivent entrer dans le volume en cours ;

notre confrère M. Homolle a fait les démarches nécessaires pour mettre fin à ce fâcheux retard.

Je suis arrivé, par contre, à convaincre l'imprimeur des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* de l'opportunité qu'il y aurait à reprendre le travail. J'ai de lui une promesse écrite de terminer dans la première partie de l'année le fascicule commencé en 1917, et dont deux feuilles, imprimées avant la guerre, attendent depuis cinq ans qu'on veuille bien les tirer.

Le même imprimeur était chargé du *Choix d'inscriptions grecques de Délos*, dont la publication avait été approuvée par vous et par la commission des Travaux littéraires, le 20 octobre 1917. Je vous rappelle que notre confrère M. le duc de Loubat avait bien voulu mettre à notre disposition pour aider à cette œuvre une somme de 2.000 francs. En 1918, le 21 mars, les négociations entre la maison Leroux et l'imprimeur Peyrillier avaient abouti à un accord. Dès le mois de décembre, M. Durrbach, chargé de la préparation du manuscrit, en avait adressé une partie à la Commission de Délos. A la fin de l'année dernière, tout le manuscrit du premier volume était prêt. Mais, le 21 décembre, M. Peyrillier, par lettre adressée à M. Haussoullier, s'est déclaré dans l'impossibilité de se charger du travail. L'éditeur cherche un nouvel imprimeur, car il faut absolument que nous aboutissions maintenant sans retard.

Le troisième fascicule des *Mélanges d'archéologie orientale* vous a été distribué récemment.

Enfin la commission des Travaux littéraires a décidé que, pour le moment, nous n'essaierions pas de publier la suite de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, dont il reste encore à vous donner un certain nombre de facsimilés. Notre confrère M. Blanchet s'occupe néanmoins, grâce à un petit reliquat que nous ont laissé les précédents fascicules, de réunir les photographies des mosaïques de la Gaule que nous utiliserons ultérieurement.

J'ajouterai, en terminant, ce que vous savez du reste, que les crédits alloués à nos publications sont devenus tout à fait insuffisants en présence des exigences actuelles de l'imprimerie. Le ministère en a demandé le relèvement ; mais, pour le moment, nous en sommes encore à ceux qui nous étaient alloués en 1914. Il convient, avant de donner un nouvel élan à nos travaux, d'attendre les décisions de la Chambre nouvellement élue.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de l'auteur, M. Henri Dehérain, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut, d'une étude intitulée : *Silvestre de Sacy et ses correspondants* (extrait du *Journal des Savants*, 1914 à 1919).

Il offre également quatre ouvrages adressés par l'Istituto di Studi superiori pratici e di perfezionamento in Firenze : Francesco Maggini, *La Rettorica di Brunetto Latini* (8°, 1915) ; — Enzo Bonaventura, *La qualità del mondo fisico : Studio di filosofia naturale* (8°, 1916) ; — Giuseppe Melli, *Commemorazione di Pasquale Villari*, letta il 16 giugno 1918 ; (8°, 1918) ; — Umberto Cassuto, *Gli Ebrei a Firenze nell'età del Rinascimento* (8°, 1918).

M. Ch.-V. Langlois a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie une brochure de M. Léon Mirot, *Notes et documents pour servir à l'histoire de la formation topographique des hôtels de Rohan et de Soubise au Marais* (Paris, 1919 ; extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*) :

« Cet ouvrage ajoute beaucoup, d'après des sources d'accès difficile et jusqu'à présent négligées, à ce que l'on savait de l'histoire des terrains sur lesquels se sont élevés au xviiie siècle les magnifiques hôtels de Soubise et de Rohan, qui sont encore debout en partie. Ces terrains, les princes de Rohan-Soubise les avaient acquis des Guise, qui les tenaient des Babou de La Bourdaisière ; ils appartenaient auparavant aux ayants droit du connétable Olivier de Clisson. M. Mirot remonte jusqu'à la fin du xiiie siècle, où c'était le Chantier

du Temple, habité par les maçons, les plâtriers et les charpentiers employés à la construction du faubourg entre la porte du Temple, la porte du Chaume et la porte Barbette. On trouve aussi dans cet opuscule, en appendice, l'esquisse des destinées, à travers les âges, de l'ancien hôtel de Breteuil, dont une partie, le n° 58 de la rue des Francs-Bourgeois, affectée jusqu'en 1897 à l'École des Chartes, a été annexée depuis aux Archives nationales ; la seconde partie de l'hôtel de Breteuil, n° 56 de la même rue, comprend, entre cour et jardin, ce charmant pavillon que, du nom de la famille qui l'acquit en 1847, nous sommes habitués à appeler l'hôtel Garnier, que l'on n'aperçoit pas de la rue, que presque aucun Parisien ne connaît, et qui est malheureusement affecté depuis longtemps à des usages commerciaux, fort indignes de sa grâce. »

SÉANCE DU 23 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Delachenal et Pelliot posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse.

M. Dieulafoy, au nom de la Commission Piot, propose à l'Académie d'accorder sur les fonds de cette fondation :

1° une subvention de 1.000 francs, demandée par M. Clermont-Ganneau, à l'effet d'entreprendre des fouilles en Basse-Égypte, à Tell-Ech Chougâfiyé ;

2° une nouvelle subvention de 7.000 francs à M. Pierre Paris, pour la continuation des fouilles de Bolonia.

M. Besnier, professeur à l'Université de Caen, donne lecture d'une note sur le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés. L'examen des inscriptions que portent ces objets et leur rapprochement avec les textes littéraires et les découvertes archéologiques permettent de déterminer la situation et l'importance des différents gisements, la façon dont ils

étaient mis en valeur, la direction et l'itinéraire des grands courants d'exportation. Sous la République, c'étaient les mines de l'Espagne et probablement celles du Laurion en Attique qui approvisionnaient l'Italie. Sous le Haut-Empire, celles de la Sardaigne et celles surtout de la Grande-Bretagne les remplacèrent dans ce rôle ; le plomb britannique était acheminé par caravanes à travers la Gaule, de Saint-Valery-sur-Somme et Lillebonne à Chalon-sur-Saône et Fréjus. Aucun de nos lingots estampillés n'est postérieur au règne de Septime-Sevère. Il ressort de leur étude que le siècle des Antonins fut le moment le plus brillant de l'industrie des mines de plomb et du commerce de ce métal au temps des Romains.

MM. Blanchet, Clermont-Ganneau, Jullian et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de l'Académie pour remplacer M. Édouard Chavannes dans le Conseil de perfectionnement de l'École des langues orientales vivantes.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, est élu par 34 voix sur 35 votants.

M. Dieulafoy donne lecture d'un travail de M. le Dr Huguet relatif aux 203 tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas saadiens qui sont groupés à Marrakech (Maroc) autour de la mosquée de Yakoub el Mansour. M. Dieulafoy précise que les Saadiens appartiennent à la dynastie des Chorfas qui prirent le pouvoir en 1550 de J.-C., après la chute de la dynastie des Mérinides qui avait elle-même succédé aux Almohades et aux Almoravides.

De ces tombeaux, il en est que l'on peut citer parmi les chefs-d'œuvre de l'art musulman. Leur conservation n'est pas toujours parfaite, mais dans l'ensemble elle permet de les admirer et de leur donner la place à laquelle ils ont droit.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, en son nom personnel et au nom de M. Merlin, correspondant de l'Institut, fait hommage à l'Académie du dernier fascicule paru de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, deuxième série, 2e livraison (Paris, Leroux, 1920, in-fol.).

Il offre également, au nom de M. Camille Jullian, les tomes V et VI de son *Histoire de la Gaule* : V. Civilisation gallo-romaine, état matériel; VI. Civilisation gallo-romaine, état moral (Paris, Hachette, 1920, 8°).

Il dépose enfin sur le bureau deux périodiques : Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology : Thomas W. F. Gaun, *The Maya Indians of Southern Yucatan and Northern British Honduras* (Washington, 1918) ; — *Revue médicale de l'Est*, 43e année, tome XVLIII, n° 1, 1er janvier 1920.

M. Clément Huart fait hommage d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Les saints des Derviches tourneurs*, études d'hagiographie musulmane, récits traduits du persan et annotés, t. I (Paris, Leroux, 1918) :

« Ce volume, qui porte la date de 1918, vient seulement d'être livré à la publicité, son transport sur les voies ferrées ayant été entravé par toutes sortes de difficultés. Ce sont les mémoires des derviches écrits par l'un d'entre eux, avec une sincérité qui en fait tout le prix. On n'y cherchera pas de la véritable histoire, mais des renseignements sur les croyances des Çoûfîs, leurs extases, leurs hallucinations. On y trouvera la mention détaillée d'un certain nombre de phénomènes dont l'explication relève de l'hypnotisme ; c'est une contribution à l'étude de certaines maladies mentales. »

M. Huart offre ensuite, au nom du Dr Refik-Nevzad, une brochure intitulée : *La Fédération ottomane* (Paris, 1915).

« Cette brochure se compose de deux parties. La première consiste en un exposé de la guerre sainte que l'Allemagne s'était flattée de déchaîner sur le monde musulman, de la question du khalifat et des doctrines qui s'y rattachent. La seconde prône, pour empêcher le démembrement de l'Empire ottoman, sa transformation en états autonomes fédéralisés des diverses races ; tentative honorable pour une solution que les faits ont déjà démentie. »

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son correspondant M. Alfred Leroux, un ouvrage intitulé : *Géographie statistique et historique du pays limousin depuis les origines jusqu'à nos jours* (Limoges, 1919, in-8°, 208 pages).

« L'auteur a publié, en 1890, un volume intitulé : *Géographie et histoire du Limousin*, qui a eu une deuxième édition en 1909, sous le titre de : *Géographie historique du Limousin*. Le volume qui vient de paraître est plus et mieux qu'une troisième édition de ce premier essai ; c'est une forme nouvelle, rectifiée, développée, refondue et méditée en toutes ses parties. La description historique du pays, qui correspond à trois départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), a été complétée sur un très grand nombre de points ; la géographie féodale du comté de la Marche a été précisée et mise en harmonie avec l'exposition que j'en ai faite, en 1910, dans un travail qui fait partie de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* ; deux chapitres nouveaux ont été introduits dans l'ouvrage, l'un traitant des « limites d'idiomes, de coutumes, de douanes », l'autre étudiant la statistique et la répartition de quelques groupements sociaux. Enfin, des cartes, dont on regrettait l'absence, ont été jointes au texte.

« On ne peut que rendre hommage au travail et à l'intelligence dont témoignent la réunion et la mise en œuvre des matériaux sans nombre que M. Alfred Leroux a utilisés ; le lecteur reconnaîtra, comme l'auteur l'invite à le faire, que les données de la géographie historique et statistique se peuvent ajouter utilement à celles de la géographie physique et à la géographie humaine pour asseoir, à chaque période du passé, l'exposé de la civilisation d'une région déterminée. »

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Carcopino, un volume intitulé : *La loi de Hiéron II et les Romains* (Paris, 1919, xxii-307 p. 8) :

« Les Romains ont montré une véritable maîtrise dans l'art d'administrer les pays conquis. Syracuse avait été longtemps gouvernée (de 269 à 216 a. C.) par Hiéron II, un parvenu qui avait réussi à se concilier les partis à l'intérieur, et à rester à peu près neutre entre les Carthaginois et les Romains.

« Qu'un tel homme ait été un administrateur habile et qu'il y eût avantage à adopter, en les étendant à toute la Sicile, les règlements édictés par lui en matière financière, c'est ce que pensèrent les organisateurs de la province, et c'est ainsi que, dans le statut représenté par les *leges Rupiliae* (vers 210 a. C.), prit place une *lex Hieronica* relative à la perception de la dîme frumentaire, impôt direct sur

les céréales, dont le montant, perçu en nature, était fixé et affermé tous les ans aux enchères.

« Il s'agit donc ici de déterminer avec précision quelles étaient les mesures prévues par la *lex Hieronica*, et quelles modifications et additions ont été introduites par les Romains, soit dans l'assiette, soit dans le mode de perception des taxes. La question présente un intérêt tout spécial, parce qu'elle comporte l'examen du procès intenté, en 71 a. C., à l'ex-propréteur de Sicile, C. Verrès. Mais l'attention apportée à cet examen par les critiques et les hypothèses accumulées sur les points litigieux rendaient bien ardue la tâche entreprise par M. Carcopino.

« Je n'essaierai pas de donner en quelques lignes un aperçu des questions posées et des résultats que je considère comme acquis. Il est maintenant facile de distinguer entre l'impôt prévu par la *lex Hieronica*, les surcharges légales établies par les Romains à titre de réquisitions obligatoires, et la jurisprudence hypocrite d'un concessionnaire omnipotent, qui a tourné à la ruine de l'agriculture dans sa province même les mesures destinées à la protéger. Le nouvel examen de la partie du dossier où Verrès apparaît moins cruel que retors (*De frumento*) n'a aucunement allégé les charges qui pèsent sur sa mémoire. »

SÉANCE DU 30 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. Louis Leger demande une rectification à la note qui a été publiée sur la séance trimestrielle du mercredi. Ce n'est pas une collection de livres d'histoire, mais de livres slaves qu'il a offerte à la fondation Dosne-Thiers. Ce faisant, il a désiré sauver l'intégrité de la bibliothèque qu'il a réunie depuis un demi-siècle et la mettre dans son ensemble à la disposition des personnes que cette collection peut intéresser.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Dorez, Glotz et Jeanroy posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse.

M. Charles Diehl lit une lettre de M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français de Péra, au sujet de découvertes archéologiques récemment faites à Constantinople :

« Lundi dernier, 12 janvier, le feu a éclaté derrière (côté est) la mosquée du Sultan Achmet et a mis en cendres le superbe local de l'École vétérinaire. J'ai pu hier visiter les lieux et j'ai constaté que l'édifice incendié reposait sur des substructions importantes qui, chose caractéristique, se trouvent sur la même ligne que les autres édifices byzantins qui nous ont été révélés à la suite de l'incendie de 1911.

« Il y a tout lieu de croire que les ruines qu'a mises au jour l'incendie d'avant-hier appartiennent au palais de *Daphné*. En effet, le palais de Daphné était situé à l'extrémité sud de l'enceinte du palais. Un chemin partait de sa porte pour aboutir à l'Heptapyrghion, et à ce chemin les auteurs byzantins opposent toujours l'autre voie qui partait du Τζυκανιστήριον pour aboutir vers τὰ Ἐυγενίου en passant par la pointe du Sérail. Pour ce qui est du « pavillon de l'escalier », en grande partie déblayé par M. Wiegand, tout porte à croire qu'il appartenait à une grande annexe du palais, peut-être le Καινούργειον, comme le suppose Wiegand. Mais quant à l'escalier lui-même, je suis certain qu'il n'était que l'escalier secret, ὁ μυστικὸς κοχλιός, dont étaient munis tous les palais. L'escalier monumental μετὰ τῶν γραδηλίων devait être à côté.

« Entre le pavillon de l'escalier et les ruines de l'édifice qui vient d'être découvert derrière Sultan Achmet, se trouvent les restes d'une autre construction importante. Sa façade tournée vers la mer présente deux étages de hautes fenêtres cintrées, aujourd'hui murées, et dont la largeur est de 3 m 50. Tout l'intérieur de l'édifice est encore comblé. Peut-être y pourrait-on reconnaître le *triklinos* de Justinien II.

« Au Sud de la mosquée Sultan Achmet, à côté d'une petite mosquée ruinée, on trouve une citerne importante qui n'est mentionnée ni dans Strzygowski ni dans les auteurs qu'on peut trouver à Constantinople. De même, il me semble qu'on n'a pas signalé l'existence d'une très belle citerne qui se trouve sous le palais de la Dette publique. Strzygowski, du moins, n'en parle point.

« Je ferai la description de ces deux citernes avec leur photographie pour vous les envoyer. »

M. Théodore Reinach entretient l'Académie du plaidoyer de Lysias *contre Hippotherse* dont d'importants fragments viennent d'être découverts et publiés par M. Grenfell. Tout en rendant hommage au savant travail de l'érudit anglais; M. Reinach conteste l'interprétation qu'il a donnée du *titre* et du *sujet* de ce discours. D'après M. Reinach, il ne s'agit pas d'un plaidoyer *en faveur* d'une servante, mais *au sujet* d'une servante, qui faisait partie du patrimoine de Lysias confisqué par les Trente tyrans. Lysias, revenu d'exil après le triomphe de la démocratie, s'était remis en possession de l'esclave. Hippotherse, qui l'avait achetée aux enchères lors de la mise en vente du patrimoine confisqué, réclame sa propriété. L'orateur écarte sa prétention par des arguments de sentiment qui, bien que probablement dénués de valeur juridique, ont dû convaincre un auditoire prévenu.

MM. Haussoullier et Alfred Croiset présentent quelques observations.

M. Édouard Cuq fait une lecture au sujet de la juridiction des Édiles d'après Plaute.

Les Édiles avaient à Rome la juridiction criminelle pour certains délits. Plaute paraît y faire allusion dans la comédie des *Ménechmes* (v. 590-593). Mais les détails qu'il donne se réfèrent à un procès civil. L'avocat, au lieu de plaider sur le fond, s'efforce d'obtenir qu'on engage un pari sur la culpabilité de l'accusé. Quelle raison lui a suggéré cette tactique ? On n'en a donné jusqu'ici aucune explication satisfaisante.

L'avocat, a-t-on dit, veut rendre le procès moins coûteux pour son client, en écartant la procédure par serment qui entraîne une peine pécuniaire pour le plaideur téméraire. Mais il n'y a, dans le texte, aucun indice qui permette aux spectateurs de songer à cette procédure. Puis, il faudrait supposer que les Édiles ont une juridiction civile dont on n'a par ailleurs aucune confirmation, et que le client aurait, en présence de son avocat, donné par erreur une caution qu'il n'avait pas à fournir. Enfin cette interprétation, suivant la remarque de M. Havet, ne tient aucun compte du sens dramatique de la scène. L'avocat se plaint d'avoir manqué un déjeuner chez sa maîtresse : il a été retenu trop longtemps au tribunal par le fait de son client. Voilà ce qui le préoccupe, et non le gain ou la perte du procès.

M. Cuq montre que l'expédient imaginé par Ménechme avait pour but d'obtenir le renvoi de l'affaire à un autre tribunal et par suite de lui permettre d'aller à son rendez-vous. L'avocat avait si bien embrouillé l'affaire que l'Édile, comme il était d'usage dans les cas douteux, avait autorisé l'accusé à promettre une certaine somme pour le cas où il serait jugé coupable. Le procès, ayant désormais pour objet apparent une somme d'argent, se transforme en procès civil ; mais la somme stipulée par l'Édile pour remplacer l'amende encourue par le délinquant doit, comme toute créance de l'État, être garantie par une caution spéciale [1]. L'accusé a eu beaucoup de peine à trouver ce répondant. Cette idée devait, suivant M. Havet, être exprimée dans le vers 593 qui est trop court d'un pied : le client a failli ne pas donner de caution. En attendant, l'avocat a perdu sa journée et manqué son déjeuner.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Juillian a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. de La Roncière, le t. V de son *Histoire de la Marine française*. Vous avez déjà, aux précédents volumes, accordé par deux fois le grand prix Gobert. Le nouveau tome n'est pas indigne des précédents. Il a déjà, si récente que soit son apparition, son passé de gloire et de patriotiques services. Le hasard a fait qu'un de nos ministres de la Marine en lut les belles pages consacrées à Colbert ; de là est né ce projet, aussitôt réalisé, de célébrer l'anniversaire de Colbert, car ce volume a pour figure principale celle de notre grand ministre de Louis XIV. Et je ne crois pas qu'on ait encore mieux montré l'intelligence souple et ferme de ce fondateur de notre marine, son esprit sans cesse en éveil, cette connaissance profonde de tous nos intérêts nationaux, ce mélange de longues réflexions et de décisions rapides. M. de La Roncière a vraiment donné à Colbert le monument qu'il méritait, d'autant plus que, comme Colbert lui-même, il a toujours su, derrière les hommes, voir la France. »

---

1. Édouard Cuq, *Revue des Études anciennes*, 1919, XXI, 249.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 6 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le P. Scheil communique le déchiffrement de deux tablettes scolaires de Nipur, déposées au Musée de Philadelphie, publiées sans traduction par M. Lutz [1].

Le contenu, de rédaction sumérienne, comprend des fragments d'un Code de lois qui a servi de source et de prototype à celui de Hammurabi. Des emprunts textuels peuvent en effet être constatés de l'un à l'autre.

Ces paragraphes regardent la culture, la propriété bâtie, les esclaves, la responsabilité des commis, enfin et surtout la famille et les héritages.

M. Chabot informe l'Académie qu'il a reçu une lettre du R. P. Delattre annonçant la récente découverte d'une inscription punique, malheureusement mutilée.

Le fragment qui a été retrouvé, de forme irrégulière, porte 86 lettres appartenant aux neuf premières lignes de l'inscription. Il s'agit d'une dédicace faite par les « decemviri préposés aux choses sacrées ». Le P. Delattre enverra prochainement un estampage de ce nouveau texte.

M. Salomon Reinach présente à l'Académie une très curieuse

1. *Selected Sumerian and Babylonian Texts* (1919, n°s 101-102).

statuette de félin en bois de renne, découverte par M. E. Passemard dans la caverne d'Isturitz (Basses-Pyrénées) [1].

M. Edmond Pottier donne lecture d'une note sur les nouvelles fouilles de M. Mouret à Ensérune [2].

COMMUNICATIONS

UN FÉLIN SCULPTÉ EN BOIS DE RENNE, PAR M. E. PASSEMARD.

La pièce unique que reproduit la fig. 1 provient de mes fouilles de la grotte d'Isturitz (Basses-Pyrénées) ; elle a été recueillie dans la partie moyenne d'une riche couche magdalénienne qui m'a fourni beaucoup d'œuvres d'art.

L'animal représenté est incontestablement un félin, bien que l'indication des poils fasse défaut, non moins que le modelé. La tète, irrégulière, est formée de la matière médullaire du bois de renne ; ni yeux, ni bouche, ni oreilles ne sont indiqués.

A cause de la queue atrophiée, on pourrait prendre cet animal pour un lynx ; mais il est possible que l'artiste, qui a supprimé les détails de la face, ait aussi trouvé commode de négliger la queue, qui eût d'ailleurs été trop fragile.

La longueur totale est de 0^{m} 10. Comme d'habitude à cette époque, l'ingéniosité de l'artiste a suppléé à la pauvreté de la matière. Celle-ci est une base de perche de bois de renne, munie de deux petits andouillers divergents, dans lesquels les pattes ont été sculptées. Mais comme les deux andouillers ne sont pas dans le même plan, il s'ensuit

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

que le membre antérieur est rejeté sur la gauche, alors que l'autre est à peu près dans l'axe normal.

Alors que d'ordinaire l'artiste magdalénien indique avec le plus grand soin les détails, il s'est contenté ici de sculpter un félin schématique. C'est peut-être que le décor en creux de cette figure semblait importer plus que la figure elle-même.

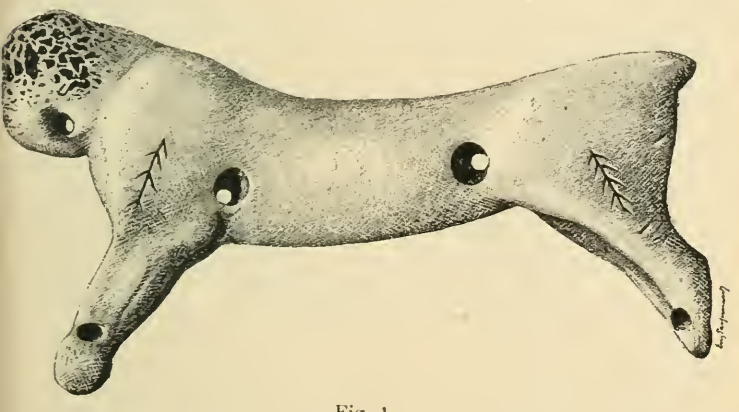


Fig. 1.

Ce décor se compose de cinq trous et de cinq gravures, disposés comme il suit :

Deux grands trous perforant la pièce de part en part, intéressant le thorax et l'abdomen ; trois trous plus petits se voient au maxillaire inférieur et à l'extrémité des pattes. Tous ces trous sont coniques ; comme toujours, ils ont été entamés de chaque côté de la pièce et ils se rejoignent tant bien que mal par le sommet.

Les gravures comprennent quatre représentations de harpons sur les cuisses et les avant-bras, de chaque côté de la pièce ; une ligne bifurquée suit l'épine dorsale. Cette ligne est bifurquée en V, à branches courbes et éva-évasées, dans la région des épaules. Elle est double, de sorte que la tige apparaît en relief et descend jusque sur la

croupe où elle se perd. Elle présente de chaque côté, dans sa partie antérieure du côté de la fourche, des traits très fins, également espacés, dirigés dans le même sens que les branches du V et qui lui donnent un aspect épineux.

Dès 1874, Lartet et Chaplain-Duparc firent connaître des dents d'ours et de lion, perforées et portant des harpons gravés. J'ai été revoir ces curieux objets, trouvés à Sordes (Landes), aux Musées de Toulouse et du Mans. Les dents de Sordes qui présentent des gravures analogues à celles d'Isturitz sont : 1° Une dent d'ours gravée ; d'une part, un phoque ; de l'autre, un harpon à trois barbelures de chaque côté ; 2° une dent d'ours gravée ; d'une part, un brochet ; de l'autre, un harpon en partie détruit par le trou, comme sur l'avant-bras droit de notre félin ; 3° celle des dents figurée sous les n°s 11 et 13 de Lartet, qui présente un harpon double à trois barbelures sur une face et un harpon double à quatre barbelures sur l'autre ; à une barbelure près, c'est le harpon de la cuisse droite et de la cuisse gauche de notre félin.

Enfin, la ligne dorsale est comparable à la fig. 8 de Sordes, à cette seule différence que cette dernière est bifurquée aux deux extrémités.

Ces graveurs de harpons poursuivaient un même but, qu'il serait sans doute téméraire de vouloir préciser. Mais, comme M. S. Reinach l'a judicieusement exposé en 1903, on doit probablement songer à quelque pratique magique, analogue à l'envoûtement. « Il s'agit, écrivait-il, d'une prise ou d'une influence d'ordre magique, antérieure aux religions et aux théologies, mais si profondément enracinée dans l'esprit humain, qu'elle s'est maintenue à côté des religions, souvent malgré elles, et paraît devoir leur survivre. »

Pourtant, un fait d'ordre stratigraphique m'empêche d'être trop affirmatif. Le félin provient d'une couche inférieure à celle où j'ai recueilli des harpons. A Sordes, si l'on examine la coupe donnée par Lartet et Chaplain-Duparc,

on s'aperçoit que le collier de dents et la flèche barbelée trouvée par eux appartiennent à des couches différentes ; celle qui a fourni le collier est inférieure, sous-jacente à l'autre.

On peut supposer qu'il existait des flèches barbelées faites d'une autre matière que l'os ou le bois de renne, en bois par exemple ; elles auraient disparu de la couche aux gravures sans laisser de traces. Ou bien encore, à l'exemple de certains préhistoriens, on dirait que les figurations de traits barbelés ne représentent pas des harpons et qu'il faut chercher une explication dans une autre voie.

Avant de conclure, je désire signaler un autre objet de ma collection (fig. 2). C'est un petit fragment de bois de

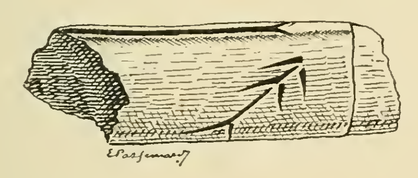


Fig. 2.

renne qui porte gravé sur sa face convexe une sorte de harpon bifurqué irrégulièrement à la base et garni de chaque côté de deux barbelures. Dans un profond sillon latéral, un trait bifurqué à la seule extrémité qui subsiste ressemble étrangement à la ligne dorsale du félin et au bâtonnet bifide de la dent de Sordes.

Ainsi, deux gisements de la même région ont fourni des pièces différentes qui présentent des signes analogues et semblent comporter une commune explication.

NOTE SUR LES FOUILLES DE M. F. MOURET A ENSÉRUNE, PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Au mois de juillet 1919 [1], M. F. Mouret m'a fait parvenir un choix de fragments de vases peints, trouvés à Ensérune,

1. Pour les précédentes découvertes de M. F. Mouret, voir les *Comptes rendus*, 1919, p. 223, 293.

parmi lesquels j'ai remarqué plusieurs morceaux recouverts d'un enduit blanc, solide et brillant, sur lequel sont peints quelques bandes rouges et des traits noirs. Cette technique était nouvelle pour moi et je me suis rendu compte qu'elle dénotait l'existence d'une céramique très soignée, rappelant les lécythes blancs grecs, à couverte blanche solide, généralement ornés de figures noires et antérieurs à la fabrication des lécythes blancs funéraires, à couverte plus délicate et plus friable. M. Pierre Paris avait déjà signalé ce genre de vases ibériques à fond blanc dans son *Essai sur l'Espagne primitive*, tome II, p. 112. Nous ne connaissons encore cette série intéressante que par de rares et incomplets produits. Il est fort désirable que les découvertes ultérieures en apportent quelque spécimen complet.

M. Mouret a trouvé aussi, en assez grand nombre, des poteries grises, de terre fine, sans décor peint, qui rappellent le *bucchero* d'Italie, mais qu'il considère comme des poteries indigènes et qui imitent les formes des vases grecs. Ainsi la fabrication locale, à côté des poteries importées de Grèce et d'Italie, s'affirmerait par une nombreuse et variée production. Reste à savoir si ces poteries ont été faites dans notre pays ou si elles ne viendraient pas d'Espagne.

Les fouilles, poursuivies aux mois d'octobre et de novembre 1919 avec une équipe de vingt-cinq ouvriers, ont encore enrichi considérablement la collection, de sorte que M. Mouret peut aujourd'hui présenter à ses visiteurs un petit musée qui contient, non pas des tiroirs à tessons, mais des vitrines remplies de vases bien complets (fig. 1). C'est actuellement l'ensemble le plus riche que l'on possède sur la céramique grecque recueillie dans nos régions. La disposition des tombes, rapprochées les unes des autres comme dans une sorte de *columbarium*, rend facile et fructueuse l'extraction des objets. Cependant, notre correspondant signale que dans certaines parties du terrain exploré les



Fig. 1. — Vases grecs trouvés à Ensérune.
(Collection F. Mouret.)

tombes apparaissent isolées et très distantes, mais que d'ailleurs elles sont pauvres et sans intérêt particulier.

L'occupation romaine en plusieurs endroits est venue se superposer à la couche gréco-ibérique. Dans les *dolia* mis au jour, dont quelques-uns paraissent avoir servi de sépultures, on a trouvé des ossements et des cendres, avec des restes d'urnes funéraires brisées. Des canalisations en maçonnerie, dont le fond est formé de briques plates imbriquées qui ont été recouvertes ensuite de grandes dalles, attestent aussi l'intervention des architectes romains. Les unes voisinent avec des *impluvia* dont les enduits à chaux hydraulique forment des parois très étanches ; d'autres aboutissent à une grande citerne, divisée en deux par un mur vertical. La cavité était remplie avec des morceaux d'architecture, fûts de colonnes en pierre, colonnettes de marbre blanc. Citons encore pour cette période romaine des fragments de fresques sur des murs d'anciennes villas et une petite mosaïque intacte, à décor géométrique (losanges blancs sur fond rougeâtre). Le plateau d'Ensérune avait donc dû recevoir de riches habitations de plaisance, prenant vue sur le paysage et l'horizon très étendu qui se déroulent tout autour.

M. Mouret nous avait déjà signalé la découverte de la première figurine de terre cuite, de style grec, trouvée à Ensérune ; elle représente une déesse drapée assise (*C. rendus*, 1919, p. 294). Une autre trouvaille du même genre complète la précédente : c'est celle d'un vase plastique (fig. 3) en forme de tête de femme, d'argile claire, muni à la partie supérieure d'une sorte de passoire en coupelle, percée de cinq trous, et au revers d'une ouverture ronde, analogue au trou d'évent qui est usité dans la fabrication des statuettes d'argile. Le cou de la femme est paré d'un collier de perles à quatre rangs, réunis sur le devant par un fermoir en gros bouton ; la chevelure divisée en bandeaux sur le front retombe en longues tresses de chaque côté du cou. Un



Fig. 2. — Vases de style ibérique.



Fig. 3. — Vase plastique de style grec.

diadème posé sur les cheveux va en s'élargissant et forme la coupelle supérieure dont nous avons parlé ; le pourtour du diadème est ceint d'une guirlande de feuilles de lierre. On sait que des vases plastiques de ce genre, appartenant à l'art céramique du ve et du ive siècle, ont été trouvés en grand nombre dans les nécropoles d'Italie, les uns provenant de Grèce, les autres exécutés sur place d'après des modèles attiques ; ces bustes de femmes ont la plupart un caractère dionysiaque et représentent Ariane ou quelque Nymphe attachée au cycle de Bacchus. Celui-ci paraît être plutôt de style italiote qu'attique. Mais il est assez difficile d'en préciser l'emploi pratique. Les vases en forme de tête que je connais ne portent pas de trou d'évent au revers et leur embouchure n'est pas disposée en passoire. Il en est autrement dans la catégorie des vases plastiques en forme d'animaux qui sont souvent munis de deux ouvertures : au revers un petit orifice, fermé par une légère paroi percée de petits trous qui fait fonction de filtre ; puis un trou d'écoulement placé soit dans la bouche même de l'animal, soit dans le poitrail. On peut supposer qu'exceptionnellement la tête d'Ensérune répond à des conditions analogues : on bouchait le trou placé à l'arrière et l'on remplissait la cavité avec un liquide dont la passoire placée à l'embouchure assurait la pureté et la limpidité. Quand on voulait s'en servir, on retirait le bouchon et l'écoulement se faisait par ce trou d'évent. J'avais pensé aussi à un brûle-parfums, mais le dispositif n'en serait pas logique et d'ailleurs, comme le remarque M. Mouret, il n'y a aucune trace de combustion ni de noircissement à l'intérieur.

La récolte a été, comme d'ordinaire, abondante en cratères noirs, décorés de guirlandes, du style apulien dit de Gnathia, qui servent d'ossuaires dans la nécropole ; en plats campaniens à palmettes estampées sur le fond et portant parfois des inscriptions ibériques ; en vases indigènes d'argile grise imitant les formes helléniques. Enfin la série ibé-

rique est représentée par de beaux exemplaires tout à fait complets, dont quelques-uns même possèdent encore leur couvercle (fig. 2) ; le décor est constitué par des crosses denticulées, des triangles et losanges, des quadrilatères ou certains ornements cruciformes qui présentent avec le répertoire très ancien de la céramique crétoise cette parenté curieuse qu'on a si souvent signalée et discutée (voir sur l'état le plus récent de la question mon article du *Journal des Savants*, 1918, p. 281). Je suis heureux de dire que dans le groupe des produits ibériques, l'ensemble réuni par M. Mouret devient un des plus importants et des plus instructifs qui existent et qu'il peut dès maintenant rivaliser avec les meilleures collections de ce genre en Espagne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom des auteurs :

Jérôme Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie* (fascicule 116e de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*) ; Paris, 1920, 8° ;

Giuseppe La Mantia, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia* (1282-1355). Tomo I (*Documenti per servire alla storia di Sicilia pubblicati a cura dalla Società Siciliana per la Storia patria*. Serie I, vol. XXIII), Palermo, 1918, 4°.

M. Senart fait hommage, au nom de M. Paul Pelliot, du tome I de son ouvrage intitulé : *Les Grottes de Touen Houan*. Grottes 1 à 30 (Paris, 1920, in 4°).

M. le comte Durrieu offre un travail, dont il est l'auteur, intitulé : *Une suite de dessins de Godefroy le Batave* (extrait des *Mélanges J. Guiffrey*).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Victor

Tourneur, conservateur du Cabinet des Médailles de Bruxelles, une brochure intitulée : *Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la Maison de Bourgogne, 1472-1480.* (Bruxelles, in-8° de 125 pages et 3 planches (extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1914-1919). C'est une étude érudite et très documentée sur un personnage qui a joué un rôle considérable à la cour de Charles le Téméraire et dont plusieurs savants se sont déjà occupés à divers points de vue : MM. Aloïss Heiss, C. Coudere, et surtout Henri de La Tour. M. Victor Tourneur a complété et développé les recherches de ses devanciers en utilisant de nombreux documents inédits conservés aux Archives de Bruxelles, aux Archives départementales de Lille et aux Archives de l'État à Milan. Il a ainsi retracé et reconstitué la biographie et les curieuses aventures de Jehan de Candida que Charles le Téméraire chargea de diverses missions diplomatiques en Autriche, en France, à Rome et dans d'autres pays de l'Europe. Comme Candida était non seulement diplomate, mais médailleur, il a exécuté, pendant les règnes de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, d'assez nombreuses médailles, modelant de bons portraits de princes et de personnages du temps, dans un style particulier et personnel, la plupart non signées et que la critique a dû s'appliquer à retrouver et à grouper. M. Tourneur en donne la liste et le commentaire. Son étude est doublement intéressante et précieuse, au point de vue historique et au point de vue artistique. »

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Homo, professeur à l'Université de Lyon, qui adresse à l'Académie un rapport sur sa mission à Rome. — Renvoi à la Commission Piot.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse.

Le Président donne lecture des articles du règlement et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Delachenal, Dorez, Glotz, Jeanroy et Pelliot.

Le nombre des votants est de 35 ; majorité absolue, 18 voix.

Au 1er tour, M. Delachenal obtient 5 voix ; M. Dorez, 6 voix ; M. Glotz, 8 voix ; M. Jeanroy, 7 voix ; M. Pelliot, 8 voix ; M. Fougères (non candidat), 1 voix. — Pas de majorité.

Au 2e tour, M. Delachenal obtient 8 voix ; M. Dorez, 5 voix ; M. Glotz, 13 voix ; M. Jeanroy, 8 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 3e tour, M. Delachenal obtient 12 voix ; M. Dorez, 2 voix ; M. Glotz, 14 voix ; M. Jeanroy, 6 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 4e tour, M. Delachenal obtient 15 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Jeanroy, 3 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 5e tour, M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Jeanroy, 1 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 6e tour, M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Jeanroy, 1 voix. Il y a un bulletin blanc. — Pas de majorité.

Au 7e tour, M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 17 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Le Président, constatant que les candidats sont à égalité, consulte l'Académie sur l'opportunité qu'il y aurait à remettre l'élection à une date ultérieure ; mais comme le règlement n'a rien prévu à cet égard, il s'agit de savoir si l'on choisira une date rapprochée ou si au contraire on se prononcera pour un renvoi à une date éloignée, six mois par exemple.

Après un échange de vues entre MM. Prou, Schlumberger, Clermont-Ganneau, Girard, Thomas et Babelon, l'Académie se forme en comité secret pour discuter à fond la question.

La séance étant redevenue publique, la Compagnie décide de continuer au début de la prochaine séance le vote interrompu après le 7e tour.

M. Édouard Cuq fait une lecture sur un diptyque latin de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, relatif à la tutelle dative des femmes [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN DIPTYQUE LATIN SUR LA TUTELLE DATIVE DES FEMMES, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Ce diptyque, récemment acquis au Caire par M. le professeur Sayce et donné par lui à la Bibliothèque de l'Université d'Oxford, est formé de deux tablettes de bois qui mesurent 0m 15 sur 0m 12. Le creux destiné à recevoir la cire a 0m 105 sur 0m 075. Comme il est arrivé pour le fragment de triptyque du Musée de Leeuwarden dont j'ai entretenu l'Académie, il y a quelques mois[1], la cire a presque entièrement disparu; mais la pointe du style ayant pénétré dans le bois, la trace des lettres est très nette : l'écriture extérieure et intérieure est bien conservée. Le texte a été aisément déchiffré et publié par M. Grenfell dans *The Bodleian Quaterly Record*, 1919, p. 259, 262.

A. Face intérieure. Page 2.

Q. Aemilius Saturninus, præf(ectus) Aeg(ypti), postulante C. Terentio Sarapammone, Meviae Dionusario, e lege Julia et Ti(ti)a et ex s(enatus)c(onsulto), M. Julium Alexandrum, quo ne ab justo tutore tutela abeat, tutorem dedit. d e r e e b t s s. Actum Alex(andreæ) ad Aegyptum, viiii kal(endas) octobre(s), Saturnino et Gallo co(n)s(ulibus), anno vii imp(eratorum) Caesarum L. Septimi Severi Pii Pertinacis Arabici Adiabenici

B. Face intérieure. Page 3.

Parthici Maximi et M. Aureli(i) Antonini Aug(ustorum), mense Thoth, die xxvi.

Μηούια Διονυσάριον αἰτήσαμη<ν (*sic*) κύριον > ἐπιγραφόμενον

1. *Comptes rendus*, 1919, p. 265-282.

Ἰούλιον Ἀλέξανδρον, ὡς πρόκ<ε>ιται. Γάιος Ἰούλιος Ἡρακλᾶς ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς γράμματα μὴ εἰδυίης.

B. Face extérieure. Page 4.

C. Juli(i) Heraclae, C. Longini Prisci, P. Octavi(i) Theophili, M. Aureli(i) Marci, M. Juli(i) Felicis, C. Domiti(i) Claudiani, C. Terenti(i) Sarapammonis [signa].

Q. Aemilius Saturninus, præf(ectus) Aeg(ypti), postulante C. Terentio Sarapammone, Méviae Dionusarió, e lege Julia et Titia et ex s(enatus)c(onsulto), M. Julium Alexandrum, quo ne ab justó tutore tutela abeat, tutorem dedit.

A. Face extérieure. Page 1.

d e r e c h t s s. Actum Alex(andreae) ad Aeg(yptum) viiii kal(endas) Octobr(es), Saturninó et Galló co(n)s(ulibus), annó vii imp(eratorum) Caesarum L. Septimi Severi Pii Pertinacis Maximi et M. Aureli(i) Antonini Parthici Maximi et M. Aureli(i) Antonini Aug(ustorum), mense Thoth, die xxvi.

Μηούια Διονυσάριον, αἰτήσαμην (*sic*) κύριον ἐπιγραφόμενον Ἰούλιον Ἀλέξανδρον, ὡς πρόκειται.

Γάιος Ἰούλιος Ἡρακλᾶς ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς γράμματα μὴ εἰδυίης.

Μεβίας Διονυσάριου αἰτούμενης κύριον Γάϊον Ἰούλιον Ἀλέξανδρον.

Le diptyque de la Bodléienne contient un certificat constatant que le préfet d'Égypte, Q. Æmilius Saturninus, a donné pour tuteur à une citoyenne romaine, Mævia Dionysarion, la personne qu'elle lui a désignée, M. Julius Alexander. La nomination a été faite en vertu de la loi Julia et Titia et d'un sénatus-consulte. La loi, qui est connue grâce aux commentaires de Gaius (I, 185), a étendu aux gouverneurs de provinces le droit de nommer des tuteurs, conféré par la loi Atilia au Préteur urbain assisté du collège des

tribuns de la plèbe[1]. Le sénatus-consulte est celui qui, sur la proposition de Marc-Aurèle, a déterminé d'une façon précise les magistrats provinciaux qui ont le *jus dandi tutores*[2]. Le préfet d'Égypte, le *juridicus* d'Égypte et d'Alexandrie sont compris dans l'énumération[3].

L'acte est daté du 23 septembre 198, sous le règne de Septime Sévère et d'Antonin Caracalla. Bien que rédigé en latin, il porte en grec la souscription de la femme. Le titre de l'acte est également en grec ; il est placé en tête de la première page.

Le texte est écrit sur les pages intérieures 2 et 3. Le duplicata occupe la moitié des pages extérieures 4 et 1. Sur la seconde moitié de la page extérieure 4, sont les noms des témoins en regard de la cavité où leurs sceaux ont été apposés sur le fil de fermeture. Le titre de l'acte est à la fin de la page extérieure 1. Conformément à la règle édictée par le sénatus-consulte de l'an 61, les deux tablettes sont percées de trous (trois sur une des marges, un sur la marge opposée), où l'on faisait passer trois fois le cordon de fermeture avant de le fixer par des cachets[4].

Le diptyque est souscrit et scellé par sept témoins citoyens romains, au nombre desquels figurent C. Terentius Sarapammon qui a remis au Préfet la requête de la femme, et C. Julius Héraclas qui a souscrit l'acte à sa place, parce qu'elle ne sait pas écrire. Ces souscriptions et les sceaux apposés sur le fil de fermeture garantissaient la sincérité de l'écriture intérieure qu'on n'aurait pu modifier sans briser les sceaux. Une précaution analogue a été prise pour un diptyque du Musée du Caire contenant un extrait de

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 207.

2. Ulpien, *Dig.* XXVI, 5, 1 pr., 1.

3. *Ibid.*, I, 20, 4.

4. Paul, *Sent.*, V, 25, 6.

naissance délivré à Alexandrie en 148 : il est souscrit et scellé par sept témoins [1].

Les diverses mentions écrites sur le diptyque ne sont pas de la même main. La souscription de la femme sur la face intérieure de la seconde tablette (B, p. 3) n'est pas de la main qui a écrit le texte latin de cette face et de la page 2. Les souscriptions des témoins sont d'une troisième main. Le duplicata de l'acte sur la face extérieure de la seconde tablette est d'une quatrième main, ainsi que celui de la souscription de la femme. Une cinquième main a écrit le titre de l'acte ; le scribe a ici donné au nom de la femme la forme romaine Μέβια au lieu de Μηούια.

M. Grenfell, dans les notes qu'il a jointes à son édition du diptyque, a fait ressortir les particularités qu'il présente au point de vue de ses dispositions et de sa forme ; il l'a fait avec la précision que l'on peut attendre d'un des savants qui connaissent le mieux les documents gréco-égyptiens. Quant au fond, l'étude du texte soulève deux questions sur lesquelles M. Grenfell ne s'est pas prononcé : l'une a trait aux différences qui séparent l'acte écrit sur le diptyque des actes analogues déjà connus ; l'autre, aux abréviations qui terminent la ligne 6 et sont reproduites sur la face extérieure de la première tablette. J'essaierai de compléter sur ces deux points l'explication du nouveau document.

I

LES CERTIFICATS DE TUTELLE DATIVE

Pour accomplir valablement certains actes juridiques, les femmes doivent être assistées de leur tuteur, à moins qu'elles n'aient le *jus liberorum*. A défaut de tuteur testamentaire ou légitime, elles doivent prouver qu'elles ont un

1. Wilcken, *Chrestomathie*, 212.
2. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 220-222.

tuteur datif. Cette preuve résulte d'une pièce officielle scellée par des témoins, d'un certificat délivré par les bureaux du magistrat qui a nommé le tuteur. Les papyrus gréco-égyptiens déjà connus en offrent plusieurs exemples. Ces actes renferment une copie de la requête de la femme, avec sa souscription et celle du tuteur qu'elle a proposé ; une copie du décret préfectoral qui fait droit à la demande. La copie est certifiée par le Préfet [1].

L'acte écrit sur le diptyque est tout différent : il contient uniquement la substance de la requête et du décret subséquent avec la souscription de la femme. C'est un extrait des actes originaux et non une copie. On n'y a mis que ce qui a paru essentiel pour permettre à la femme de traiter régulièrement avec les tiers. C'est la première fois qu'on rencontre un certificat de tutelle dative ainsi rédigé. D'où vient cette différence de rédaction ? Pourquoi un simple extrait au lieu d'une copie de l'original ? Pourquoi ajouter la souscription de la femme, alors qu'on exclut celles du tuteur et du Préfet ?

Le certificat a pour but, quelle qu'en soit la forme, de prouver que la tutelle a été déférée par le magistrat compétent, de faire connaître le nom de la personne qui en est investie et celui de la femme à laquelle elle s'applique. A tous ces points de vue, la copie des actes originaux donne pleine satisfaction. Mais en pratique on a rarement besoin de tous les renseignements fournis par cette copie. On n'a guère à craindre que le tuteur conteste la mission qu'il a acceptée en souscrivant l'original ni qu'on soulève une difficulté sur le décret rendu par le Préfet. On peut donc

1. P. Oxy. IV, 720 ; XII, 1466. Les copies délivrées par les bureaux d'un magistrat portent ordinairement la souscription du magistrat ou du chef de bureau : *legi* ou *recognovi*, ou ἀνέγνων (P. Teb. II, 287 ; *BGU.*, I, 136 ; 361. *Berl. Sitz. Ber.*, 1910, p. 713). Parfois le numéro du bureau est indiqué : sur une copie délivrée par le chef du 19ᵉ bureau de la chancellerie impériale, on lit *recognovi undevicensimus* (*CIL.*, III, 411).

sans inconvénient restreindre la teneur du certificat aux indications indispensables aux tiers pour s'assurer qu'on ne pourra faire annuler l'acte qu'ils vont conclure avec la femme.

La rédaction ainsi abrégée a un double avantage : le certificat coûtera moins cher, car il y a lieu de penser que la taxe à payer était proportionnée à la longueur de l'acte [1] ; il sera plus portatif et pourra être écrit sur des tablettes de très petites dimensions comme notre diptyque. En cas de déplacement, la femme pourra l'emporter commodément pour s'en servir si l'occasion s'en présente.

Mais en réduisant le certificat au strict nécessaire, il semble qu'on aurait dû supprimer toutes les souscriptions. Le maintien de la souscription de la femme, avec la mention qu'elle a demandé pour tuteur la personne nommée par le Préfet, s'explique, à mon avis, soit par l'intérêt des tiers, soit par le désir du magistrat de dégager sa responsabilité.

Les tiers ont intérêt à savoir que la femme a choisi elle-même son tuteur. S'il est incapable ou malhonnête, elle ne pourra alléguer qu'elle n'a pas été protégée. S'il a donné à tort son *auctoritas*, la femme seule en subira les conséquences, sauf son recours contre lui. Le tuteur choisi par la femme devient en effet son mandataire ; comme tel, il

1. Cf. pour les taxes judiciaires, l'édit d'un gouverneur de Numidie, *CIL.*, VIII, 17896. — On pourrait se demander si le certificat écrit sur le diptyque a bien été délivré par les scribes de la Préfecture, ou si la copie a été faite par Héraclas sous le contrôle et la garantie des sept témoins qui ont scellé les tablettes. On connaît en effet des copies d'actes officiels faites par les intéressés. Dans un fragment de diptyque de l'an 94, un vétéran déclare qu'il a copié le document cité par lui littéralement (un édit de Domitien) d'après une table de bronze fixée sur le Cæsareum Magnum d'Alexandrie : *testatus est se descriptum et recognitum fecisse ex tabula æenea...* (G. Lefebvre, *Bull. Soc. archéol. d'Alexandrie*, 1910, p. 39 ; Wilcken, *Chrest.*, 463). Il ajoute que la déclaration a été faite *coram ac præsentibus eis qui signaturi erant*. Mais autre chose est copier un acte affiché en public, autre chose prendre copie d'un extrait du *Breviarium*. Il n'est pas douteux qu'il fallait ici obtenir la coopération du bureau qui en avait la garde.

doit agir de bonne foi et sans dol, sous peine d'être tenu de l'action de mandat. L'acceptation du mandat résulte de la souscription du tuteur sur la requête adressée par la femme au magistrat. Le tuteur faisait suivre son nom des mots εὐδοκῶ τῇ δεήσει, ou simplement εὐδοκῶ [1]. Bien que le mandat soit gratuit, on pouvait indemniser le tuteur soit pour les dépenses qu'il avait dû faire, soit pour la perte qu'il avait subie en sacrifiant une partie de son temps dans l'intérêt de la femme [2].

Le maintien de la souscription de la femme se justifie à un autre point de vue : c'est la conséquence de ce que le tuteur est ici nommé sans enquête. En principe, la nomination d'un tuteur par le magistrat est une mesure grave : il s'agit de confier à une personne la fortune d'un incapable, de la charger de l'assister dans l'accomplissement d'un acte juridique solennel ou dans l'exercice d'une action en justice. Le magistrat est rarement en état de faire lui-même un choix éclairé, alors surtout que son autorité s'étend sur un territoire aussi vaste que celui de l'Égypte ; il fait procéder à une enquête ; il invite les magistrats du domicile de l'incapable à chercher un tuteur et à s'assurer de son honorabilité et de sa solvabilité [3].

Lorsqu'il s'agit d'un impubère, il est permis à un parent, à un ami d'indiquer au magistrat les personnes aptes à exercer la tutelle [4], mais on doit toujours lui en proposer plusieurs entre lesquelles il choisira après enquête. Le papyrus Nicole de l'an 147 en offre un exemple : une veuve, mère d'un impubère, prie le *juridicus* d'Égypte de choisir entre deux personnes nominativement désignées, celle qu'il jugera la plus digne (ἀξιοπιστότερος) d'exercer la tutelle [5].

1. P. Oxy. I, 56 ; IV, 720 ; *BGU.*, IV, 1070.

2. P. Lond. II, p. 212 : ἀνεύθυνόν σε ποιῶ διὰ τὸ αὐτὴν ἀπειληφέναι. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 491, 5 et 6.

3. Ulpien, *Dig.*, XXVII, 8, 1, § 2, 3.

4. Modestin, *Dig.*, XXVI, 6, 2 pr.

5. *Revue archéologique*, 1894, XXIV, 70.

Une constitution de Sévère a consacré cet usage, en obligeant la mère à demander au gouverneur de la province la nomination du tuteur sous peine d'être déchue de la succession légitime de son fils [1]. Elle doit présenter plusieurs noms (*nomina edere*) ; mais il semble qu'au IIIe siècle elle pouvait le faire successivement, le magistrat ayant le droit d'écarter celui qu'on lui proposait : c'est ce qui résulte de deux papyrus des années 218 et 266. Dans les deux cas, la mère déclare qu'elle fait cette présentation à ses risques et périls [2]. Elle prend la responsabilité du choix qu'elle a fait. Cette déclaration ne dispensait pas le magistrat de faire une enquête ; la protection du pupille l'exige. L'enquête était nécessaire même lorsque la mère avait désigné le tuteur dans son testament : le tuteur était confirmé *ex inquisitione* [3].

Il n'en était pas ainsi pour la tutelle des femmes. Ici la femme, ou un tiers en son nom [4], désigne au magistrat le tuteur de son choix. Tel est le cas d'un acte de la même année que notre diptyque [5], et de deux actes des années 211 et 247 [6]. Le rôle du magistrat se borne à conférer le titre et les pouvoirs d'un tuteur à la personne qui lui est désignée. Comme dans le cas précédent, mais sans qu'une déclaration expresse fût requise, la nomination était faite aux risques et périls de la femme. Le magistrat tenait à dégager sa responsabilité. Si le tuteur n'avait pas la gestion des biens comme le tuteur d'un pupille, son *auctoritas* était exigée pour des actes qui pouvaient compromettre la

1. Modestin, *loc. cit.*, 2, 2.

2. *BGU.*, IV, 1070 ; P. Teb. II, 326 : αἰτοῦμαι... τῷ ἰδίῳ κινδύνῳ ἐπίτροπον τῇ παιδὶ ἀποφανῆναι.

3. Neratius, *Dig.*, XXVI, 3, 2 pr.

4. Ulpien, *Dig.*, XXVII, 7, 2 : *Postulare tutorem videtur et qui per alium postulat.*

5. P. Teb., II, 397.

6. P. Oxy. I, 56 : IV, 720.

fortune de la femme : aliéner des choses précieuses, contracter des obligations, donner quittance d'un paiement [1].

La responsabilité du Préfet d'Égypte était, il est vrai, morale et non pécuniaire. Les magistrats, qui ont le *jus dandi tutores*, ne sont pas soumis à l'action créée en vertu d'un sénatus-consulte du règne de Trajan [2] contre les magistrats municipaux qui ont présenté un tuteur insolvable [3]. Le Préfet ou le *juridicus* n'en devait pas moins juger utile de prévenir toute erreur, en prescrivant d'insérer dans le certificat délivré à la femme les termes de sa souscription. C'était le meilleur moyen d'avertir les tiers et de rappeler à la femme que le Préfet lui avait donné le tuteur qu'elle avait elle-même choisi.

L'importance attachée à cette souscription est confirmée par le titre écrit en grec sur la face extérieure de la première tablette et qui résume la partie essentielle de l'acte : requête de Maevia Dionysarion afin d'avoir pour tuteur G. Julius Alexander [4]. On remarquera qu'il n'est pas dit que ce tuteur doive être un tuteur *ad hoc*, comme dans un acte de l'an 211 [5], où il s'agit, il est vrai, de pérégrins [6].

La même préoccupation de dégager la responsabilité du magistrat apparaît dans la clause *quo ne ab justo tutore tutela abeat*. Cette clause était depuis longtemps usitée :

1. Gaius, I, 191, 192 ; III, 171. P. Lond. II, CCCCLXX, p. 212. P. Teb. II, 397.

2. Ulpien, *Dig.*, XXVII, 8, 1, 1.

3. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 218, 2.

4. La souscription de la femme porte κύριον ἐπιγραφόμενον. Le verbe ἐπιγράφειν est le terme ordinairement usité pour désigner la délation de la tutelle par le magistrat. (Voir les notes suivantes.) On trouve aussi ἀποφαίνειν, ἐπιτρέπειν, ἐπιδιδόναι.

5. P. Oxy. I, 56 : αἰτοῦμαι... ἐπιγραφῆναι μου κύριον, πρὸς μόνην ταύτην τὴν οἰκονομίαν, Ἀμοιτᾶν Πλουτίωνος... παρόντα καὶ εὐδοκοῦντα.

6. Il en est de même sans doute dans un acte de l'an 168 où le tuteur est déchargé de son mandat aussitôt après l'accomplissement de l'acte juridique. P. Lond. II, p. 212 : ἐπεὶ ἐπεγράφω κύριος τῆς ἐμῆς γυναικὸς περιλυούσης δάνιον μητρικὸν αὐτῆς κατὰ τοῦ νόμου τῶν Ῥωμαίων...

on la trouve au début du règne de Domitien dans le chapitre XXIX de la loi de Salpensa. On la trouve aussi dans deux papyrus d'Oxyrhynchos des années 245 et 247. Elle a sa raison d'être : la tutelle dative ne s'ouvre qu'à défaut de tutelle testamentaire ou légitime. Le Préfet ignore s'il n'existe pas une personne qui pourra faire valoir son droit à la tutelle : il ne consent à nommer le tuteur proposé par la femme que sous toutes réserves. Les tiers, aussi bien que la femme, sont avertis.

Le diptyque de la Bodléienne ne fournit aucun renseignement sur une question qui, dans l'état actuel de nos connaissances, demeure incertaine ; celle de savoir si, en Égypte, avant Caracalla, les magistrats locaux pouvaient nommer un tuteur à un citoyen romain, sans en avoir reçu le mandat spécial du Préfet ou du *juridicus*. Une délégation générale n'était pas licite [1].

II

LE *Breviarium* DE LA PRÉFECTURE D'ÉGYPTE.

La seconde question à examiner est celle des abréviations qui terminent la ligne 6. Elles résument sans aucun doute, comme l'a conjecturé M. Grenfell, une formule destinée à garantir l'authenticité de l'acte. On rencontre des formules de ce genre dans divers textes ; elles commencent toujours par les mots *descriptum et recognitum* [2]. Les trois premières lettres *d e r* doivent être lues : *d*(*escriptum*) *e*(*t*) *r*(*ecognitum*). Les deux suivantes *e e* désignent l'acte qui a servi de modèle : *e x*) *e*(*xemplo*). Les trois dernières *t s s* se rapportent à une *t*(*abula*) *s*(*upra*)*s*(*cripta*). Mais la lettre *b*, placée entre *e*(*xemplo*) et *t*(*abula*), paraît obscure à

1. Ulpien, *Dig.*, XXVI, 1, 6, 2.
2. *Corp. inscr. Lat.*, X, 7852.

M. Grenfell, et la combinaison des lettres *e b t s s* demeure, à son avis, incertaine, faute d'un texte parallèle.

J'espère cependant pouvoir résoudre la difficulté en précisant la nature de l'acte consigné sur le diptyque et par suite la collection où l'acte qui a servi de modèle était classé dans les archives de la Préfecture. Les termes de comparaison ne font pas défaut.

L'acte se distingue nettement par sa forme des actes analogues antérieurement publiés. Ceux-ci sont tous reproduits (ἀντίγραφον ἐξ ἀντιγράφου) d'après le recueil des copies [1] d'actes originaux [2] dont on a soin d'indiquer l'espèce : *liber*, *commentarius*, *tabula*. C'est ainsi que la copie d'un rescrit de Gordien de l'an 238 est faite *ex libro libellorum rescriptorum a domino nostro... in verba quæ infra scripta sunt* [3]. Dans une inscription de Cère de l'an 114, la copie d'une décision du sénat municipal avec les pièces annexes est faite *ex commentario... in quo scriptum erat it quod infra scriptum est* [4]. Dans un diptyque du Musée du Caire, l'extrait de naissance de la fille d'un citoyen romain est délivré *ex tabula albi professionum liberorum natorum quæ proposita erat in atrio magno.* On indique même le numéro de la table et de la page *in qua scriptum fuit id quod infra scriptum est* [5]. Pareillement les actes publics du municipe de Cère étaient transcrits à leur date sur un registre (*commentarius cottidianus*) ;

1. P. Lond. II, cccxxiv, p. 63.

2. Τὰ γραφέντα désigne l'original ; τὸ ἀντίγραφον, la copie. P. Oxy. VI, 899 : ἕως τούτου, τῆς ἐπιστολῆς καὶ τοῦ βιβλειδιόυ τὸ ἀντίγραφον... κατὰ τὰ γραφέντα ὑπὸ σοῦ. Autres exemples d'ἀντίγραφα, P. Fior. 57, l. 67, 86 ; P. Amh. 77, 34 ; *BGU.*, II, 457. Parfois on indique la page du registre où la copie est transcrite. P. Oxy. VIII, 1119, l. 1 : κη (= 28).

3. *CIL.*, III, 12336.

4. *Ibid.*, XI, 3614.

5. Wilcken, *Chrest.* 212 : *professionis liberorum... tabula V et post alia pag(ina) III, XVIII k(alendas) octobr(es).*

chaque page était numérotée et divisée en articles (*capita*)[1].

Ce devait être un usage général. Il est confirmé pour l'Égypte romaine par les papyrus. Les actes des magistrats étaient transcrits à la suite les uns des autres sur des feuillets numérotés (κόλλημα, *pagina*) dont on formait des rouleaux (τόμος, *volumen*) également numérotés. Exemples : κολλ' ρνβ τομ α = page 152, vol. I. — κολλημ οζ τομου β' = page 77, vol. II. Parfois les feuillets étaient divisés en colonnes numérotées. La recherche des actes dans les archives était ainsi singulièrement facilitée[2].

Dans un papyrus d'Oxyrhynchos de l'an 247, relatif à la nomination d'un tuteur à une femme, la requête et le décret du Préfet sont reproduits littéralement[3]. Chacun de ces actes est conçu à la première personne : *Claudio Valerio Firm[o] præf(ecto) Aeg(ypti)] ab Aurelia<e> Ammo[nario]. Rogo, domine, des mihi [tu]torem Aurelium P[lutammonem] e lege Julia et Titia et ex s(enatus)c(onsulto). Plutammonem e lege Julia et Titia tutorem do.* Formule analogue dans un papyrus de l'an 245, avec l'indication de la page et du volume du recueil des actes originaux : κόλ(λημα) ϙδ τ(όμος) εἷς = page 94, vol. I ; mais ici le texte latin de la requête et du décret a été traduit en grec. La copie porte la mention : ἑρμηνεία τῶν Ῥω[μαϊκῶν][4].

Dans notre diptyque au contraire, il n'y a ni le texte de la requête, ni celui du décret, ni la souscription du tuteur : il n'y a qu'un résumé, conçu à la troisième personne[5].

1. *CIL.*, XI, 3614 : *...Commentarium cottidianum municipii Caeritum inde pagina XXVII, kapite VI... Inde pagina altera, capite primo... Inde pagina VIII, kapite primo.* Cf. Édouard Cuq, *Le Conseil des Empereurs, d'Auguste à Dioclétien*, p. 418.

2. Cf. Wessely, *Amtsbücher und ihre Citirung*, dans *Mittheil. aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, IV, 146.

3. P. Oxy. IV, 720.

4. P. Oxy. XII, 1466.

5. Il y a d'autres certificats rédigés en cette forme, tel est un certificat

Q. Aemilius Saturninus, postulante... Sarapammone, Meviae... tutorem dedit. Ce n'est plus une copie des actes originaux, c'est la copie d'un sommaire, d'un *exemplum breve*, inséré dans le *Breviarium* d'un des bureaux de la Préfecture.

Sénèque, dans une de ses lettres à Lucilius (I, 39), explique le sens du mot *breviarium* et en indique l'origine : *Hæc quæ nunc vulgo breviarium dicitur, olim cum Latine loqueremur, summarium vocabatur.* Le mot s'est introduit dans l'usage lorsqu'on a cessé d'exprimer en latin l'idée d'abrégé. *Breviarium* vient en effet de *brevis* qui est pour *bregvs* et correspond au grec βραχύς avec addition d'un *i* (*bregvis*). Le *g* a disparu ensuite devant le *v*, d'où *brevis* [1]. En substituant à l'ancien terme latin *summarium* un mot d'origine grecque, les Romains ont entendu sans doute désigner un usage emprunté par l'administration impériale aux pays de civilisation hellénique, celui de résumer dans un abrégé l'ensemble des actes des divers magistrats. Tel était le *breviarium totius imperii* préparé par Auguste [2] et qui d'après Tacite formait un *libellus* [3].

Le *breviarium* n'était pas rédigé pour la circonstance, ni pour un acte préfectoral en particulier. Il contenait le résumé de tous les actes accomplis par le magistrat pendant qu'il était en charge, ces actes étant d'ailleurs classés suivant leur nature dans des catégories différentes. Grâce à ces *breviaria*, on pouvait apprécier l'activité du magistrat et

de libération du service militaire de l'an 122 : *T. Haterius Nepos præf. Aeg. L. Valerio Nostro equiti alæ Vocontiorum, turma Gaviana emerito honestam missionem dedit* (De Ricci et F. Girard, *N. Rev. hist.*, XXX, 478). Suit une souscription qui paraît être celle du Préfet : [*L. V*]*alerio s*(*upra*) *s*(*cripto*) *h*(*onestam*) *m*(*issionem*) *dedi.* Cf. Wilcken, *Chrest.*, 457, et l'interprétation qu'il donne de cette tablette, I, 398.

1. Cf. Bréal et Bailly, *Dict. étymologique latin*, v^is^ *brevis*, *levis*.

2. Suétone, *Octav.* 101. Ce *breviarium* présentait le tableau de la situation militaire et financière : il indiquait le nombre des soldats présents sous les étendards dans toutes les régions de l'Empire, l'encaisse du Trésor et du fisc, le montant de l'arriéré des impôts.

3. *Ann.* I, 11.

retrouver rapidement les décisions qu'il avait prises à une date déterminée, sans être obligé de compulser la série complète des actes originaux. C'est ce qui eut lieu dans le cas qui nous occupe. La femme se fit délivrer un certificat conforme à l'*exemplum breve tabulæ suprascriptæ*. C'était une copie du sommaire de la *tabula* contenant la requête de la femme et la décision du Préfet.

L'usage de rédiger un sommaire des actes conservés dans les archives publiques remonte en Égypte au temps des Ptolémées : il est attesté par un papyrus du Musée du Louvre (nº 65). Un fonctionnaire royal, dans une lettre adressée à un de ses collègues, lui explique la pratique suivie pour l'enregistrement des contrats égyptiens : on en fait d'abord une copie littérale, avec traduction grecque s'il y a lieu ; puis on rédige un sommaire de l'acte en indiquant les noms des parties et de leur père, et la date de la souscription. La première opération est désignée par le mot εἰκονίζειν, la seconde par le mot ἐντάσσειν [1].

Pareillement les notaires égyptiens devaient, sous la domination romaine, envoyer au bureau central des archives de leur nome la copie des actes dressés par eux, et en même temps une liste récapitulative avec un extrait des clauses essentielles de chaque acte. Les copies formaient des rôles qu'on appelait εἰρόμενα ; les extraits étaient des ἀναγραφαί. Les uns et les autres sont mentionnés dans deux papyrus des années 46 et 208 de notre ère [2]. Un règle-

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2e partie, p. 377 : τὸ συνάλλαγμα εἰκονίζειν, τοῖς τε συνηλλάχοτας καὶ ἣν πεποίηνται οἰκονομίαν καὶ τὰ ὀνοματ' αὐτῶν πατρόθεν ἐντάσσειν καὶ ὑπογράφειν ἡμᾶς ἐντεταχέναι εἰς χρηματισμόν, δηλώσαντες τόν τε χρόνον ἐν ᾧ ὑπογεγράφαμεν... καὶ τὸν δί αὐτῆς τῆς συγγραφῆς χρόνου.

2. Grenfell and Hunt, *New classical fragments and other greek and latin papyri*, II, 41, l. 16-21 : κατηχορίζω σου διὰ τετράμηνα πάντος τοῦ δέ ἐμου οἰκονομηθησομένους χρηματισμοὺς ἐν τόμου συνκολλοσίμου καὶ εἰρομένι ἐνὶ καὶ ἀναγραφῇ μιᾷ. Cf. Vitelli, *Tre documenti greci-egizi* (Ausonia, II, 137), l. 4 10.

ment analogue s'appliquait aux banquiers pour leurs διαγραφαί [1].

De même les sitologues, chargés de l'administration des greniers publics (θησαυροί) [2], où l'on entreposait les redevances en nature, spécialement le blé destiné à l'approvisionnement de Rome, devaient envoyer tous les mois au *procurator Neaspoleos* à Alexandrie un relevé sommaire des entrées et des sorties de leurs magasins : μηνιαῖοι (λόγοι) ἐν κεφαλαίῳ [3].

Le même usage était suivi à Rome par la chancellerie impériale. Chaque bureau rédigeait un sommaire des affaires de son ressort : c'était le *breviarium officii*. D'après Suétone, Vespasien, avant de donner audience à ses amis, lisait d'un bout à l'autre les *breviaria officiorum omnium* [4]. Galba consultait le *breviarium rationum* [5]. Les riches particuliers avaient leurs *rationes breviariæ* [6], indépendamment de leurs livres de comptes.

Au Conseil impérial, un *notarius* était chargé de présenter le sommaire de l'affaire qui allait être mise en délibéré et dont les procès-verbaux étaient entre ses mains. C'était le *brevis causæ*. Alexandre Sévère infligea une peine rigoureuse à l'un de ces *notarii* qui avait falsifié le sommaire rédigé par son bureau [7].

Les constitutions des empereurs sont citées par les jurisconsultes tantôt dans leur teneur originale, tantôt d'après le sommaire conservé dans les archives [8]. Les *Decretorum*

1. P. Lond. III, p. 156-167. Cf. P. Fior. 24.

2. Cf. Daremberg et Pottier, *Dict. des Antiq. grecques et romaines*, v° Thesaurus, V, 221.

3. P. Amherst. 69, de l'an 154, l. 8-11. Un autre papyrus de l'an 216 contient le texte d'un de ces sommaires mensuels : *BGU.*, II, 534.

4. *De grammat.*, 10. Cf. *Vita Vespas.*, 21.

5. Suétone, *Galba*, 12.

6. Scævola, *Dig.*, XXXIII, 8, 26.

7. Lamprid., c. 21.

8. L'Édit du Préteur, dont les termes avaient été arrêtés lors de la composition de l'Édit perpetuel sous Hadrien, a-t-il été l'objet d'une rédaction

libri de Paul en offrent des exemples [1]. Le recueil des rescrits de Marc-Aurèle et Verus, publié par Papirius Justus, est presque entièrement composé à l'aide des sommaires. Dans quelques cas seulement le texte original est reproduit; la citation est ici précédée des mots : *in hæc verba rescripserunt* [2]. C'est la même formule que nous avons rencontrée dans les monuments épigraphiques et dans les papyrus. A l'inverse, les *libri cognitionum* de Callistrate renferment beaucoup de citations des textes originaux [3].

En présence d'un usage aussi général, l'explication des abréviations de notre diptyque ne paraît pas douteuse. Le texte de la décision du Préfet d'Égypte est certifié conforme au sommaire de la requête présentée par la femme et agréée par le Préfet. Le texte intégral de la *postulatio* écrite sur la *tabula* avait été abrégé lors de son insertion dans le *breviarium*. Cet abrégé a servi de modèle pour la rédaction du certificat.

Les bureaux de la Préfecture délivraient ainsi, suivant

abrégée? Tel serait, suivant certains auteurs, le caractère du *breve edictum*, des *brevia* commentés par le jurisconsulte Paul (*Index Florentinus*. Brevion βιβλία εἴκοσι τρία). D'autres pensent que ces *Brevia* sont un bref commentaire de Paul sur l'Édit, un abrégé en 23 livres de son commentaire en 80 livres. Mais les très rares textes qui mentionnent un *breve edictum* désignent un édit rendu en exécution d'un sénatus-consulte ou d'un édit antérieur et qui, au lieu d'en reproduire les termes, se borne à le viser, soit en transcrivant un extrait, soit en lui empruntant une expression caractéristique. Tel est le cas du *breve edictum* rendu par le préteur Licinius Nepos, président de la *quæstio repetundarum*, en exécution du sénatus-consulte sur les honoraires des avocats (Pline, *Epist.*, V, 21). Tel est aussi l'Édit par lequel le Préteur vise deux édits relatifs aux *cognitores* (Vatic. frag. 323). De même, parmi les fragments des *libri brevium* de Paul, il en est deux qui se réfèrent à l'exécution de la loi Cincia et du sénatus-consulte Velléien (Vatic. frag. 310; *Dig.*, XVI, 1, 12). Ce sont vraisemblablement des Édits de ce genre, assez nombreux à la fin du IIe siècle, qui ont fait l'objet du commentaire de Paul.

1. *Dig.*, L, 2, 9 : *Severus dixit. Dig.*, XLVIII, 19, 40.

2. *Dig.*, XVIII, 1, 71 : XLVIII, 12, 3.

3. *Verba decreti hæc sunt* (*Dig.*, XLVIII, 7, 7). *Divus Hadrianus in hæc verba rescripsit* (*Dig.*, XLVIII, 19, 28, 6; XLVIII, 15, 6 pr.).

les cas, deux sortes de copies des actes déposés dans les archives : les unes étaient faites d'après l'*exemplum breve* inséré au *Breviarium*, les autres d'après l'*exemplum authenticum*. Dans les papyrus, le mot *authenticus* ou αὐθεντικός désigne l'acte original conservé au *Tabularium* [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau au nom de M. Charles Diehl, une *Histoire de l'Empire byzantin* (Paris, 1919, in-16).

M. Pottier offre à l'Académie, de la part de M. Sidersky, le tirage à part d'un article sur la *Stèle de Mésa*, publié dans la *Revue archéologique*, 1919. C'est un hommage rendu à notre confrère, M. Clermont-Ganneau, à l'occasion du Cinquantenaire de sa célèbre découverte qui date de 1869. L'auteur a rappelé et résumé toutes les circonstances qui ont accompagné la trouvaille; il donne le texte avec la traduction et des notes de lecture, en y joignant des observations sur la langue moabite et une transcription en hébreu massorétique. Le travail se termine par un index bibliographique qui rendra grand service en permettant de recourir à l'ensemble considérable d'études déjà parues sur le monument : il ne compte pas moins de 262 numéros.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie M. Auguste Brutails, élu académicien libre le 14 novembre 1919.

1. Dans un papyrus du règne de Trajan (*Oxy.*, VII, 1022), un *cornicularius* de la 3e cohorte des Ituréens, transcrivant une lettre du préfet C. Minicius Italus à son commandant, certifie que l'original est dans le *tabularium* de la cohorte : *Scripsi authenticam epistulam in tabulario cohortis esse*. Cf. P. Lond. III, p. 228 : Αὐρήλιος Κύριλλος Ἰσχυρίωνος ἐπιμελητὴς ἔδωκα τὸ ἴσον κ αὶ ἔχω τὴν αὐθε[ν τικὴν ἀποχὴν παρ' ἐμαυτῷ.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est donnée de la correspondance qui comprend :

Une lettre du Président de la Société centrale des Architectes demandant à l'Académie de désigner l'élève des Écoles françaises d'Athènes, de Rome ou d'Extrême-Orient, auquel sera accordée, en 1920, la grande médaille d'argent de la Société. — Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ;

Une lettre de M. Adam, recteur de l'Université de Nancy, qui prie l'Académie de vouloir bien concourir par la concession de ses publications à la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université de Nancy, incendiée par les obus allemands, quelques jours avant l'armistice. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires ;

Une lettre de M. Dottin, correspondant de l'Académie, au sujet des conditions de publication d'un *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. — Renvoi à la même Commission ;

Deux demandes de subvention sur la fondation Garnier émanant de M. de Gironcourt et de Mlle Homburger. — Renvoi à la Commission de la fondation Benoît Garnier.

M. Théodore Reinach communique et commente une curieuse épigramme grecque qu'il a copiée sur un bas-relief inédit. La défunte s'appelle Chelidon (l'Hirondelle), son mari, Pontos ; ils paraissent être de nationalité méotienne, c'est-à-dire des rives de la mer d'Azov.

M. Maurice Prou, au nom de la Commission du prix Duchalais, fait connaître que la Commission a décerné le prix à M. Adolphe Dieudonné, pour la seconde série de ses *Mélanges numismatiques*.

L'ordre du jour appelle la continuation du vote pour l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse, interrompu après le 7e tour.

Au 8e tour, il y a 33 votants ; majorité, 17 voix.

M. Delachenal obtient 15 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Pelliot, 1 voix. — Pas de majorité.

Au 9e tour, il y a 34 votants ; majorité, 18 voix.

M. Delachenal obtient 16 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 16 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au 10e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 15 voix ; M. Jeanroy, 1 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 11e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 15 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de continuer le vote et renvoie l'élection au mois de novembre 1920.

M. Thomas signale plusieurs nouveaux exemples du nom populaire donné au moyen âge à la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (22 février) : *Saint Pierre hiver sous pierre.* Il rappelle l'explication qu'en a proposée, en 1851, Natalis de Wailly : le relèvement fréquent de la température aux approches de cette fête, plus tardive au moyen âge par suite de l'erreur astronomique commise par le calendrier julien et qui n'a été corrigée qu'en 1582, aurait été traduit par l'affirmation que l'hiver était « sous pierre », c'est-à-dire « enterré ». Une prudente réserve figure dans quelques dictons postérieurs, notamment dans les *Proverbes communs* (recueil du xve siècle), où on lit :

A la Sainct Pierre
L'hiver s'en va ou il resserre.

A noter la variante que fournit une autre collection :

A la Chaire Sainct Pierre,
L'hiver s'en va s'il ne se resserre.

Une formule analogue est encore vivante en Gascogne (Gers) :

Enta Sen-Pè,
L'iuer s'en ba ou se rehè.

Ce serait commettre une grave erreur que d'attribuer ces formules à la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome (8 janvier), comme l'ont fait quelques médiévistes de marque.

En terminant, M. Thomas montre que la source de la formule populaire remonte très haut, et est indépendante de l'erreur astronomique du calendrier Julien. Elle découle de l'antique système des saisons « secundum naturalem differentiam », transmis par Isidore de Séville au moyen âge, et qu'Ovide et Pline mentionnent déjà. Dans ce système, en effet, le printemps commence le 22 février, l'été le 24 mai, l'automne le 23 août, l'hiver le 24 novembre. Le moyen âge a mis plus tard les dates en rapport avec les fêtes des saints, dans des vers latins mnémotechniques. On citera seulement ceux qui figurent dans la *Massa compoti* d'Alexandre de Villedieu (commencement du XIII[e] siècle) :

Annum discerne per partes, suntque quaterne.
Ver Petro detur, estas exinde sequetur;
Hunc dabit Urbanus, autumnum Symphorianus ;
Festum Clementis hiemis caput est orientis ;
Fugit hiems retro cathedrato Simone Petro.

M. Charles Diehl donne lecture d'une note de M. Papadopoulos, directeur du lycée national gréco-français de Constantinople[1].

COMMUNICATION

NOTE SUR QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES FAITES A CONSTANTINOPLE, PAR M. PAPADOPOULOS, DIRECTEUR DU LYCÉE GRÉCO-FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE.

I

Durant la guerre, des fouilles ont été opérées sur l'emplacement du Grand Palais, sous la conduite de M. Th. Wiegand, directeur du Musée de Berlin.

En 1912, un grand incendie avait mis à nu tous les ter-

1. Voir ci-après.

rains situés à l'Est de la mosquée Sultan-Achmet et du Ministère de la justice.

MM. Wiegand et Wulzinger y constatèrent d'abord l'existence d'un mur long de 150 m. qui supporte toute la terrasse désignée aujourd'hui sous le nom d'Isaac Pacha. Toute la surface en est jalonnée de ruines informes et le sous-sol est plein de substructions voûtées, utilisées en guise de citernes par les habitants de cette localité avant l'incendie.

En certains endroits, les fouilles ont été pratiquées à une profondeur de 8 m., moyenne ordinaire de la surélévation du terrain à Byzance. On a pu ainsi déterminer l'emplacement du Καινούργειον de Basile Ier dont il subsiste encore l'escalier. M. Wiegand m'a montré les croquis d'une cinquantaine d'objets trouvés au cours des fouilles.

Parmi ces objets je dois signaler un écusson en marbre représentant l'aigle à une tête, emblème de la dynastie macédonienne. M. Wiegand avait particulièrement attiré mon attention sur la ressemblance absolue de cette aigle avec l'aigle prussienne.

On constata en outre la présence de conduites d'eau fort curieuses. Les tuyaux en sont enchâssés dans une enveloppe carrée remplie d'un ciment fort solide. Ce système de canalisation avait fait croire parfois que les eaux des citernes ouvertes étaient destinées à éteindre les incendies. Comme ces citernes sont situées sur les parties les plus élevées de la ville, leurs eaux devaient exercer une forte pression sur les parois des tuyaux. C'est pour combattre cette pression qu'on aurait enchâssé les tuyaux dans ces enveloppes solides. Cette hypothèse est maintenant inadmissible ; car nous savons que dans le Palais, en cas d'incendie, la pénurie de l'eau était telle qu'on était réduit à puiser de l'eau dans la citerne dite la ψυχρά [1].

1. Cette citerne se trouvait dans le Palais.

Ces fouilles ont continué longtemps encore après l'entrée des alliés à Constantinople. Tout fait croire qu'on n'a rien trouvé, sauf quelques débris de céramique et trois assiettes brisées en faïence jaune sur lesquelles est représentée une colombe casquée à quatre ailes.

Quant aux objets en ivoire dont M. Wiegand a enrichi le Musée de Berlin, tous sont faux, fabriqués par une bande de faussaires qui ont leur atelier dans le grand Bazar.

Il y a actuellement à Constantinople une mission anglaise qui doit faire des fouilles dans le voisinage de Sainte-Sophie et sous le palais de Top-Capou. Tous les travaux de prospection sont déjà terminés et on attend pour commencer l'arrivée à Constantinople des principaux membres de la Société, dont l'un est de l'entourage du roi, qui s'intéresse, dit-on, particulièrement à ces fouilles.

Cette société archéologique est, au reste, celle-là même qui pratiqua les fouilles sous la mosquée d'Omar à Jérusalem. Elle se flatte, dit-on, de retrouver entre autres choses, dans le voisinage de Sainte-Sophie, le ciboire qu'emporta avec lui le prêtre de 1453, lorsqu'il disparut dans une galerie souterraine. On connaît cette légende, fort répandue parmi les Grecs ; elle serait confirmée, paraît-il, par un manuscrit syriaque que possèdent les Anglais en question.

Sous le palais de Top-Capou, on chercherait des manuscrits du deuxième siècle (ap. J.-C.) qui auraient été enterrés lors de la prise de Constantinople par les Croisés. Pour la plupart, ces manuscrits auraient trait à la vie de Jésus, à celle des Apôtres et des premiers Pères de l'Église.

II

En attendant, le hasard et l'incendie remettent toujours certaines choses au jour. Ainsi un certain Rachid-Bey,

commerçant, en creusant un puits tout près et au Nord de la citerne ouverte d'Hexi-Marmara, dans l'endroit appelé Youksek-Bostan (jardin élevé), a rencontré à une profondeur de 6 m. deux tombeaux voûtés contenant cinq squelettes. Le crâne de l'un de ces squelettes portait des taches dorées [1]. Les parois et les voûtes de ces tombeaux sont construites en briques de 40 cm. ne portant pas la moindre inscription. Le plus grand de ces tombeaux est long de 2 m. 48, large de 1 m. 30 et haut de 1 m. 65.

Point d'inscriptions ; une croix en couleur rouge est peinte sur le mur occidental du grand tombeau. Elle a une hauteur de 65 cm. et une largeur de 48 cm. La profondeur du puits atteint aujourd'hui 12 mètres. On n'a rien trouvé de plus, sauf une petite stèle funéraire en marbre, longue d'un mètre, large de 40 cm., présentant au milieu le trou traditionnel où était fichée la croix. Elle n'a aucun rapport avec les tombeaux. Le terrain du puits était intact et vierge et, comme il constitue le point culminant de la septième colline, formant une espèce de tertre, il semble qu'on soit peut-être en présence d'une nécropole souterraine, établie à l'extrémité de quelque galerie souterraine, dont l'issue doit être recherchée sur la pente orientale de ce tertre.

III

L'incendie, « cet auxiliaire précieux des archéologues de Constantinople », a réduit dernièrement en cendres tout le quartier situé entre Kachrié-Djami et la citerne ouverte de la porte d'Andrinople [2]. On peut ainsi étudier plus facilement les nombreuses ruines qui jalonnent toute cette localité.

1. Ce crâne est conservé aujourd'hui dans la sacristie du Patriarcat.
2. Ce quartier s'appelle Salma-Tombrouk.

Il y a là un nombre considérable d'églises : ce sont, outre Kachrié-Djami, la seule qui soit en bon état de conservation, *Kéfili-Djami* où l'on reconnaît soit la Μονή Μανουήλ, soit la Μονή Ἀετίου (qui n'a d'ailleurs jamais existé) : *Kitab-Hamam*, tout près de la précédente, qui ne conserve qu'un pan de mur byzantin et l'abside. A une petite distance vers le Sud. se trouve *Odalar-Djami* et, immédiatement derrière lui, *Kassim-Agha-Djami* dont la technique constructive est de l'époque théodosienne. Au Nord-Est de *Kéfili-Djami* nous rencontrons les ruines de *Bogdan-Seraï* et, à quelques pas au Sud de *Kachrié-Djami*, des ruines importantes renfermant le Haghiasma de *Saint-Jean Baptiste* (que l'on considère, mais à tort, semble-t-il, comme le reste du fameux couvent de Saint-Jean in Petra). A l'Est de ce dernier et en face de l'église grecque de la Παναγία se trouve le Haghiasma de Saint-Nikétas.

Il y a deux ans, le propriétaire de Bogdan-Seraï se mit à démolir cette élégante petite église pour en vendre les matériaux. Le Patriarcat intervint, mais trop tard malheureusement. Pourtant, pendant la démolition, on reconnut l'existence d'un étage inférieur presque entièrement souterrain qui, déblayé, offrit l'aspect d'une chapelle. C'est là que des Allemands[1] procédèrent à des fouilles clandestines qui firent découvrir trois tombeaux, trois sarcophages parallèles et recouverts de grands blocs de pierre, qui étaient enfouis à une profondeur de 50 cm. au-dessous du dallage. Rien par conséquent ne pouvait trahir l'existence de ces tombeaux. Nous ne savons pas ce qu'on a pu y trouver. Après leur profanation, il n'y restait plus que quelques ossements et un fragment de marbre provenant probablement du dessus de la porte de la chapelle souterraine et où se lit un fragment d'inscription.

Paspati, dans ses Βυζαντιναὶ Μελέται, p. 360, suppose que

1. Militaires ou civils.

cette église qui, après la prise de Constantinople, fut affectée au palais du représentant de Moldavie (d'où son nom Bogdan-Séraï), était. avant la prise de la ville, la chapelle d'une demeure patricienne et il estime que « cet édifice est précieux parce que nous apprenons, grâce à lui, la forme et les dimensions des chapelles byzantines, εὐκτήρια, des demeures seigneuriales. »

Pourtant l'orientation spéciale de l'édifice ainsi que la récente découverte des tombeaux m'ont amené à penser qu'il s'agit plutôt du mausolée de quelque famille noble.

En effet le rite orthodoxe ne permet pas l'enterrement dans les églises. Μηδείς ἐν ἐκκλησίᾳ θαπτέτω νεκρόν, disent les Basiliques, chap. II, titre A, livre V. D'autres canons précisent encore mieux cette interdiction en disant que là où reposent *des reliques de martyrs* il est rigoureusement interdit d'enterrer des morts.

Mais, comme dans toute église, on plaçait des reliques sous l'autel (ἁγία τράπεζα), nous pouvons déduire que, pour l'enterrement des morts, on faisait construire des édifices spéciaux, des mausolées, où l'on tenait compte de cette restriction et auquel on donnait une disposition spéciale. La tradition sacrée veut que l'abside des églises soit tournée vers l'orient, afin que le prêtre qui officie devant l'autel et les fidèles qui prient derrière lui aient le visage tourné vers l'orient. Pourtant la chapelle en question a une orientation particulière, son abside étant tournée vers le Nord et son entrée se trouvant au Sud. Cette disposition de l'axe de l'édifice n'a d'autre but que de permettre aux corps qui reposent dans la chapelle de regarder vers l'orient, conformément à la tradition. Ainsi les sarcophages découverts sont rangés l'un à côté de l'autre de façon que leur longueur occupe toute la largeur de l'édifice.

Il semble donc certain que l'orientation de la chapelle a été dictée par le besoin de satisfaire à la tradition sacrée.

Parmi les différents débris découverts se trouve aussi le

φυτόν (le pilier sur lequel on fait reposer la plaque de l'autel), ce qui prouve que même la salle des tombeaux était aménagée en chapelle.

Cette hypothèse généralisée pourrait être de quelque utilité pour les recherches topographiques à Constantinople.

En jetant en effet un coup d'œil rapide sur les édifices précités, on voit qu'à l'exception de Kachrié-Djami et de l'église grecque de la Panaghia, tous ont des caveaux. Les caveaux d'Odalar-Djami offrent un intérêt particulier parce qu'ils sont tous divisés en plusieurs compartiments et décorés de fresques fort endommagées actuellement. Les caveaux de Kéfili-Djami sont divisés en deux compartiments longs et étroits ; dans ceux de Saint-Jean, on remarque encore le φυτόν. On peut donc conclure que tous ces édifices, auxquels on a donné des noms retentissants, sans savoir trop pourquoi, ne sont que des chapelles mortuaires de grandes familles.

D'un autre côté, l'existence d'un grand nombre de caveaux et de ruines qu'on rencontre presque à chaque pas dans cette région, ainsi que la découverte qu'on y a faite de nombreuses stèles funéraires, permet de penser que toute la région depuis Sarmasiki (au Sud de la grande mosquée de la porte d'Andrinople) jusqu'à Kachrié-Djami était une vaste nécropole, la plus vaste qui ait jamais existé à Byzance, et que, par conséquent, c'est là qu'on doit chercher le fameux cimetière du Polyandrion ou du Myriandrion qui donna son nom à la porte d'Andrinople, et non point hors des murs, *comme il est généralement admis.*

Il y a encore bien des preuves qui plaident en faveur de cette hypothèse.

On ne saurait croire par exemple que les Byzantins aient installé leur cimetière en dehors des murs, ce qui aurait exposé leurs tombeaux et leurs mausolées aux violations et aux profanations des ennemis qui, tant de fois, ont mis le siège devant la ville. La chose est inadmissible, d'autant

plus que les autres cimetières, celui de Saint-Luc, le Ἡρίον et τὰ Πελαγίου, étaient situés dans l'enceinte de la ville.

Il est à remarquer enfin qu'aucun historien, ni grec, ni latin, ni turc, ne rapporte que le conquérant ait dressé son camp dans le cimetière, et que jamais on n'a trouvé même le moindre vestige de l'existence d'un ancien cimetière en dehors des murs.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Alexandre DE LABORDE a l'honneur de faire, au nom de M. le chanoine Porée, correspondant de l'Académie, de M. l'abbé Blanquart et au sien propre, hommage à l'Académie d'une *Étude sur la Bibliothèque de la cathédrale de Rouen, le Portail des Libraires et les commencements de l'imprimerie à Rouen.*

Cette étude comprend les notes laissées par son père, feu le marquis Léon DE LABORDE, sur cette bibliothèque médiévale, notes que MM. Porée et Blanquart ont complétées par des observations tirées des plus récents travaux sur la matière.

M. OMONT dépose sur le bureau, au nom de M. René Fage, une brochure intitulée : *De la forme primitive du nom de Tulle* (Brive, 1919, in-8°, 24 pages) :

« M. Fage, dans un précédent ouvrage sur *le Vieux Tulle*, avait déjà étudié les transformations du nom de cette ville pendant le moyen âge ; aujourd'hui il apporte sur le même sujet toute une série de textes, du IXe au XVIe siècle, qui établissent que la forme *Tutela* n'est pas, comme on l'avait prétendu, une invention de Baluze, mais bien la forme primitive du nom de Tulle. »

SÉANCE DU 27 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. SCHLUMBERGER présente une

observation au sujet du renvoi de l'élection de M. Héron de Villefosse.

La question posée sera examinée en comité secret.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'École française d'Athènes sur le fonctionnement de cet établissement en 1918-1919. — Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

Le Président rappelle à l'Académie la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Dieulafoy, décédé mardi dernier, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'Académie vient d'être cruellement frappée. Notre confrère M. Dieulafoy est mort mardi soir.

« Il y a trois semaines à peine, il était venu encore à l'Institut. Quoique souffrant déjà, il avait tenu à assister à la réception du chef glorieux sous lequel il avait servi pendant plusieurs mois. Depuis ce jour, nous ne l'avons point revu.

« Vous savez, et je tâcherai demain de le dire en votre nom, ce qu'était le confrère excellent que nous venons de perdre. L'exploration des ruines de Suse avait illustré son nom, et les monuments qu'il découvrit dans ces fouilles mémorables sont une des parures du Louvre. Vous connaissez les beaux livres qu'a écrits M. Dieulafoy, sur *l'Art antique de la Perse*, sur *l'Acropole de Suse*, et cette curiosité toujours en éveil, qui l'emportait vers tant de domaines divers, et à laquelle nous devons, entre bien d'autres, les recherches sur *la statuaire polychrome en Espagne*, et ce volume charmant, le dernier qu'il ait publié, sur l'art de l'Espagne et du Portugal. Mais surtout vous n'avez point oublié le très galant homme qu'était notre confrère, cette bonne grâce infinie, cette affabilité courtoise, cette loyauté parfaite qu'il portait partout avec lui, et surtout ce sentiment du devoir, cet ardent désir de bien servir, qui a été vraiment la règle de conduite de sa vie. Je n'ai pas besoin de vous rappeler comment, lorsqu'éclata la guerre, alors que son âge lui eût permis d'as-

pirer au repos, il entendit son devoir, et comment, malgré le deuil cruel qui le frappa — un deuil dont il ne se consola point, — il accomplit ce devoir.

« En apportant demain à M. Dieulafoy un suprême hommage, je suis sûr d'être l'interprète des sympathies unanimes et des regrets profonds de tous ses confrères. Aujourd'hui, selon l'usage de l'Académie, je lève la séance en signe de deuil. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 5 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Paris demande à l'Académie l'autorisation de différer la nouvelle campagne de fouilles de Bolonia en raison de l'élévation du change, qui diminuerait par trop la subvention à lui accordée sur la fondation Piot.

La famille de M. Dieulafoy remercie l'Académie de la part qu'elle a prise à son deuil.

MM. Babelon et Chatelain sont désignés pour représenter l'Académie à la Commission Debrousse.

M. Monceaux, rapporteur de la Commission du prix Lantoine, fait connaître que le prix est décerné à M. Jérôme Carcopino, pour son ouvrage sur *Virgile et les origines d'Ostie*.

M. Diehl lit une étude sur un édit de Justinien relatif à la question de la monnaie dans l'Égypte byzantine. Dépréciation de la monnaie, hausse du change, cherté de la vie : ce sont des phénomènes que nous connaissons bien et qui, on le voit, ne sont pas nouveaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Prou, un article intitulé : *Examen d'un diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Pierre de Gand* (extrait des *Bulletins de la Commission d'histoire de Belgique*).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de Mme veuve Paul Tannery, le troisième volume des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery (Paris, 1915, in-4°, xv-419 pages, portr. et fig.).

« Ce troisième volume, tout entier encore consacré aux *Sciences exactes dans l'antiquité*, contient la réimpression de vingt-cinq mémoires publiés par P. Tannery, de 1899 à 1913, et de treize articles, de moindre étendue, que le regretté savant avait donnés à la *Grande Encyclopédie*. Tous ont trait à l'histoire des sciences mathématiques et de la musique dans l'antiquité grecque. On y trouvera des données nouvelles sur différentes œuvres d'Aristote, de Domninos de Larisse, Euclide, Héraclite, Héron, Pappus, Simplicius, etc. La préparation de ce volume, imprimé pendant la guerre, a pu cependant, comme pour les précédents, être surveillée par deux des correspondants étrangers de l'Institut, MM. J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen, de Copenhague. »

M. Huart offre, de la part de M. Henri Massé, un ouvrage intitulé : *Essai sur le poète Saadi, suivi d'une bibliographie* :

« M. Henri Massé, ancien membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, qui, après avoir professé à l'École des interprètes de Rabat, vient d'être nommé chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université d'Alger, a choisi pour sujet de thèse, en vue du doctorat ès-lettres, une étude sur la vie et les ouvrages du célèbre poète persan Saadi.

« On sait peu de chose sur les origines et la biographie de l'auteur du Gulistan. Il faudra être reconnaissant à M. Massé d'avoir réuni tous les renseignements qui jettent quelque lumière sur ses études et la formation de son esprit. C'était un derviche, et comme tel il a beaucoup voyagé à travers le monde musulman du xiiie siècle. L'auteur a reconstitué habilement ses itinéraires et la chronologie de ses

migrations aventureuses. Il a étudié successivement l'homme, le penseur et l'artiste, les éditions de ses œuvres, sa compréhension de l'honnête homme, sa conduite en tant qu' « homme de Dieu », c'est-à-dire d'ascète et de mystique, ses procédés de composition et ses moyens d'expression. Cette étude, très poussée dans les détails, fait honneur au jeune érudit qui l'a entreprise ; c'est un ouvrage que l'on devra consulter à l'avenir pour tout ce qui concerne l'immortel poète de Chiraz. »

SÉANCE DU 12 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Georges Dottin écrit de nouveau au sujet de son projet d'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

A propos de la correspondance, M. Langlois lit la note suivante :

« Des particuliers ont récemment soumis à l'examen de notre confrère M. Omont et au mien des documents dont ils se proposaient de se défaire. M. Omont ayant reconnu que, parmi les pièces qui lui étaient offertes, il y en avait qui provenaient sûrement de la célèbre Collection Dufresne, invita les détenteurs à remettre le tout entre les mains de l'administration des Archives. La Collection Dufresne a été, en effet, formée, vers le milieu du siècle dernier, en grande partie avec des pièces frauduleusement distraites des archives de Lorraine, sur lesquelles l'État a un droit imprescriptible de revendication. L'affaire Dufresne, qui fit quelque bruit il y a vingt-cinq ans, a donné lieu, d'ailleurs, à un arrêt définitif de la cour de Nancy, en date du 8 février 1898[1].

« A cette époque, une grande partie de la Collection Dufresne fut revendiquée, saisie, restituée à l'État par l'arrêt précité ;

1. Voir H. Stein, *La collection Dufresne et les archives lorraines*, dans le *Bibliographe moderne*, t. II (1898), p. 181.

elle se trouve maintenant aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

« Mais la saisie d'il y a vingt-cinq ans n'avait pas porté sur la totalité de la Collection ; une fraction en avait alors disparu mystérieusement. C'est ce reliquat qui reparaît maintenant à la lumière. Je me hâte de dire que les personnes qui le détenaient, par héritage, jusqu'à ces jours derniers, d'une bonne foi parfaite, ignoraient complètement ce que je viens de rappeler. Informées des faits, elles se sont empressées d'apporter spontanément aux Archives nationales toutes les pièces qu'elles possédaient encore. Nous avons appris d'elles que, depuis vingt-cinq ans, ce trésor, longtemps recherché, mais en vain, par l'administration allemande des Archives de Lorraine, dormait dans le grenier d'une maison particulière, aux environs de Metz.

« J'ai fait procéder à la reconnaissance de ce qui nous a été remis. L'opération est en cours. Voici ce que je suis en mesure de communiquer dès maintenant à l'Académie :

« La partie de la Collection Dufresne jadis soustraite à la saisie comprenait d'abord un lot des chartes les plus anciennes et les plus précieuses de ladite collection : 21 bulles pontificales de 1139 à 1747, et, sans parler d'un titre de Saint-Arnould, daté de 706, mais fabriqué au XII[e] siècle, trois diplômes carolingiens du IX[e] siècle, et une magnifique série de chartes des évêques de Metz, dont la première en date de 942. Toutes ces pièces, dont le baron de Salis, qui en eut communication vers 1878-79, avait dressé un inventaire, ultérieurement traduit et publié par le Dr. Wolfram [1], ont été reconnues parmi celles qui sont maintenant en notre possession.

« Ont en outre été identifiées, comme provenant aussi des Archives de la Moselle, vingt cinq autres pièces. La plus ancienne de ce second lot, qui a fait partie des archives de l'abbaye de Saint-Arnould, est datée du 16 août 950. Une mention est due encore à l'original d'une charte en langue vulgaire de l'abbaye de Villers-Bettnach, datée de 1212, qui a été publiée, d'après une photographie, en 1880, au t. XLI de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

1. Dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. VII, 1895, p. 49.

« Ce qui, dans cette trouvaille, provient des Archives de la Moselle sera rendu aux Archives de la Moselle, à Metz, qui vont rentrer ainsi en possession de très beaux titres carolingiens. Mais ce n'est pas tout. M. Dufresne avait mis à contribution, pour former sa collection, les Archives municipales et hospitalières de Toul et d'autres dépôts de la même région. Toutes les pièces revendicables seront restituées, naturellement, par nos soins, aux ayants droit légitimes. »

Après un comité secret, le Président fait connaître que l'Académie a élu associés étrangers :

à la place créée par le décret du 23 juillet 1915, Sir Frederic Kenyon, directeur du *British Museum* à Londres ;

à la place devenue vacante par suite du décès de M. Helbig, M. Ignazio Guidi, secrétaire perpétuel de la R. Accademia dei Lincei, à Rome ;

à la place devenue vacante par suite de la mort de M. Kern, M. Kristoffer Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague.

M. le comte Henry de Castries fait une lecture sur le déchiffrement du seing manuel des Sultans saadiens.

MM. Huart, Clermont-Ganneau et Babelon présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de notre confrère M. Louis Leger, la nouvelle édition de son *Histoire d'Autriche-Hongrie*, et une étude sur *La vie académique chez les Tchèques* (extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, février 1920).

M. Paul Fournier a la parole pour un hommage :

« Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie est intitulé : *Les premières controverses jansénistes en France*. Il est l'œuvre de M. Albert de Meyer, docteur en théologie de l'Université de Louvain. Il a été composé à Louvain où il a été achevé après l'incendie de la Bibliothèque universitaire et imprimé en 1917 ; il est dédié à deux de nos correspondants, Mgr Ladeuze, recteur, et M. le professeur

Cauchie, actuellement directeur de l'Institut belge à Rome ; cela seul suffirait à le recommander à notre sympathie.

« L'auteur s'est consacré à l'étude du jansénisme, non pas dans les Pays-Bas, mais en France, parce que, dans notre pays, il ne fut pas seulement une doctrine mettant aux prises les théologiens, mais une tentative de réforme morale ayant pour but de transformer la pratique religieuse, et d'amener les fidèles à une vie austère qui paraîtrait présenter des marques de prédestination. Au prix d'un rude labeur, M. de Meyer donne au public une histoire des doctrines, de leur origine, de leur progrès, et de leur influence ; son exposé est clair et sobre, méthodique et impartial. L'étude de cette œuvre sera désormais indispensable à quiconque entreprendra l'étude des premières années du jansénisme. »

SÉANCE DU 19 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Picard, directeur de l'École d'Athènes, adresse une note au sujet d'une inscription récemment découverte à Philippes en Macédoine. Cette note, intitulée : *Un texte nouveau de la correspondance entre Abgar d'Osroène et Jésus-Christ, gravé sur une porte de ville à Philippes de Macédoine*, est renvoyée à M. Haussoullier.

M. Émile Mâle donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres d'Auguste Barth, son prédécesseur [1].

M. Paul Monceaux fait une communication au sujet d'une inscription chrétienne de Timgad, contenant une invocation au « Christus medicus [2] ».

MM. Paul Fournier et Théodore Reinach présentent quelques observations.

1. Voir les Publications de l'Institut, 1920.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UNE INVOCATION AU « CHRISTUS MEDICUS » SUR UNE PIERRE DE TIMGAD,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On a récemment découvert à Timgad une inscription fort curieuse, d'un tour original : un document qui est unique jusqu'ici dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. C'est une invocation au Christ, mais au *Christus medicus*, au Christ médecin des âmes et des corps, si cher aux chrétiens des premiers siècles.

Dans les fouilles que poursuit depuis si longtemps à Timgad le Service des monuments historiques de l'Algérie, on a trouvé l'an dernier (printemps de 1919), au Nord de l'arc de Trajan, au milieu des ruines d'une chapelle chrétienne, une petite pierre calcaire qui porte une inscription [1]. Cette pierre, de forme et de plan triangulaire, est haute d'environ 0 m 25 ; assez bien conservée sur les côtés, elle est brisée en haut, et légèrement ébréchée en bas à droite. La base est, au centre, percée d'un trou circulaire, profond de trois centimètres et demi. Deux des faces sont ornées de moulures, avec un grand motif sculpté, difficile à identifier : peut-être un monstre marin, la gueule ouverte, avec une sorte de rosace ou d'étoile sur le flanc. La troisième face, celle où se lit l'inscription, est lisse. Ce petit monument triangulaire paraît être un pied de table. Il provient

1. J'adresse tous mes remerciements à M. Cagnat, qui a bien voulu me prêter son concours pour le déchiffrement de l'inscription ; à MM. Ballu et Godet, qui m'ont communiqué des estampages et des dessins de la pierre sculptée ; à M. Gsell, qui m'a fourni divers renseignements sur la découverte ; à MM. Carcopino et Lévy-Provençal, qui ont mis à ma disposition une copie prise sur l'original.

sans doute d'un édifice païen. En effet, l'inscription est gravée sur la face intérieure, non ornée, du pied triangulaire : elle n'aurait pas été visible, si l'on suppose la table entière et en place. Selon toute apparence, le lapicide chrétien a simplement utilisé, comme il arrive si souvent, un débris d'un monument plus ancien, le pied d'une table sculptée par un artiste païen. En conséquence, il n'y a pas à tenir compte des sculptures dans l'interprétation du document.

La face inscrite est haute de 0 m 23, large de 0 m 12 à 0 m 13, avec une épaisseur de 0 m 03 au bord. Brisée en haut, presque intacte à gauche, elle présente quelques cassures à droite et en bas.

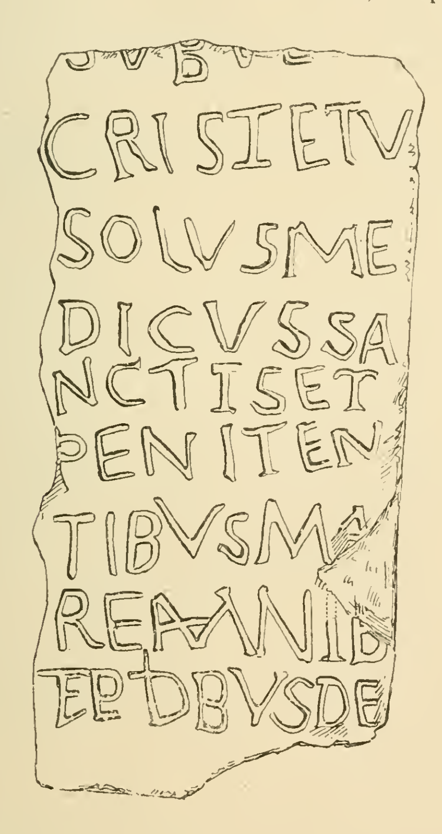
L'inscription, qui occupait toute la face, compte aujourd'hui neuf lignes. De la première ligne, il reste seulement la partie inférieure des cinq premiers caractères. Les lignes 2 à 6 sont complètes, et se composent généralement de sept lettres, parfois de huit. Les trois dernières lignes sont légèrement mutilées à droite. L'inscription devait comporter au moins dix lignes, peut-être plus. Comme on ne constate pas de lacune en bas, on peut supposer que le texte continuait sur une pierre voisine : ce qui n'est pas rare.

La gravure est assez irrégulière, souvent négligée. Les caractères sont inégaux : la hauteur varie de 0 m 02 à 0 m 015. Dans les deux dernières lignes, plusieurs lettres sont liées : à la ligne 8, M et A ; à la ligne 9, d'abord E et T, puis P et E, puis D et I.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux sur des estampages :

Sub[veni], Criste, tu solus medicus,
sanctis et penitentibus
ma[t]re m[ ] manib[us] et pedibus de[fendentibus].

Ligne 1. — Au début de cette ligne, dont tout le reste a disparu avec la cassure de la pierre, on distingue le bas de cinq lettres : un S, un V, un B. Nous restituons *sub-[veni]*, qui comble exactement la lacune, et qui s'accorde



fort bien avec la suite du texte. Le mot *subvenire*, avec ce sens de « venir en aide », est d'un emploi courant chez les chrétiens d'Afrique. On lit chez Arnobe : « Christus aequaliter bonis malisque *subvenit* [1]. » Commodien, s'adressant à un pénitent, lui recommande « petere summo

1. Arnobe, I, 49.

de Rege, *subvenire* tibi »[1]. Optat reproche à Donat de Carthage de n'avoir pas voulu « peccatoribus *subvenire* »[2]. Augustin dit dans un sermon : « Ad hoc ergo (Deus) *subvenire* differebas... [3] ». Dans le langage de l'Afrique chrétienne au IVe siècle, *subvenire* était le terme propre pour désigner le secours accordé aux hommes par le Christ.

Lignes 2-4 : *C(h)riste, tu solus medicus.* — Cet appel au Christ médecin est une nouveauté en épigraphie. Il évoque d'ailleurs une idée familière aux chrétiens des premiers âges, notamment aux sermonnaires du IVe siècle. Pour la majorité des fidèles, le Christ était avant tout le Sauveur, le dieu guérisseur, médecin des âmes et des corps : un nouvel Esculape, naturellement très supérieur à l'autre[4]. Cette conception a été populaire chez les Africains depuis la fin du IIe siècle jusqu'au Ve. Tertullien parle du Christ médecin, qu'il appelle « Christum *medicatorem* [5] ». Et c'est un thème dominant dans la prédication du grand évêque d'Hippone[6]. Augustin appelait Jésus « le grand médecin — *medicus magnus* [7] », ou « le médecin tout-puissant — *omnipotens medicus* [8] », ou « notre médecin et Sauveur — *medicus et Salvator noster* [9] ». Il disait un jour dans un sermon : « Ce grand péché, cette grande maladie des âmes a fait descendre du ciel le médecin tout-puissant[10]. » Ou encore : « Vienne un médecin pour

1. Commodien, *Instruct.*, II, 8, 12-13.

2. Optat, III, 3, p. 74 Ziwsa.

3. Augustin, *Enarr. II in Psalm.* 68, 1.

4. Cf. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902, p. 72 et suiv.

5. Tertullien, *Adversus Marcionem*, III, 17.

6. Augustin, *Serm.* 87, 10, 13 et suiv. ; 88, 1 ; 175, 1 ; 278, 5 ; 299, 6 ; *Enarr. II in Psalm.* 18, 15 ; *Enarr. in Psalm.* 130, 7 ; *In Iohannis Evangelium*, Tractatus III, 2-3 ; etc.

7. *Serm.* 175, 1 ; 299, 6.

8. *Serm.* 87, 11, 13.

9. *Enarr. in Psalm.* 130, 7.

10. *Enarr. II in Psalm.* 18, 15.

guérir les malades. Un médecin ? Lequel ? Notre Seigneur Jésus-Christ... Il est tout entier le médecin de nos blessures... Il est tout entier notre médecin [1]. » Un autre jour, l'orateur commençait une homélie par ces mots, où il prenait à témoin les fidèles : « Votre Sainteté sait fort bien, comme nous, que notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ est le médecin de notre salut éternel [2]. » L'insistance d'Augustin attestait la popularité de cette conception dans les milieux populaires : l'inscription de Timgad confirme le témoignage littéraire, en y joignant une preuve matérielle.

Lignes 4-7 : *Sanctis et penitentibus*. — Le mot *sancti*, dans le Nouveau Testament et dans les communautés primitives, désignait tous les fidèles. Mais, au IVe siècle, il avait pris chez les Catholiques un sens restreint : on réservait alors ce titre aux personnages à qui l'on attribuait une sainteté particulière, surtout aux martyrs, aux évêques, aux ascètes. C'est seulement chez les hérétiques ou les schismatiques que tous les fidèles de la secte étaient qualifiés de « saints ». — *Paenitentes*, pour les Catholiques africains du temps, c'étaient tous les pécheurs astreints à la discipline de la pénitence ; pour les Donatistes (tous saints en principe), c'étaient spécialement, comme on le voit par les récits d'Optat, les Catholiques ralliés de gré ou de force à l'Église schismatique, et condamnés à expier par de longues ou dures épreuves leur erreur passée.

Lignes 7-8 : *Ma t re(m)*. — Le mot ne peut désigner ici que l'Église. Ce titre de « mère » donné à l'Église semble presque aussi ancien que l'Église elle-même. On le rencontre souvent en Afrique depuis la fin du IIe siècle. Chez

1. *In Iohannis Evangelium*. Tractatus III, 2-3.
2. *Serm.* 88, 1.

Tertullien. « Ne *mater* quidem *Ecclesia* praeteritur[1]. » Chez Cyprien, qui dit aux confesseurs de Carthage : « Quam vos laeto sinu excipit *mater Ecclesia* de praelio revertentes[2] ! » Optat de Milev reproche aux schismatiques d'avoir abandonné l'*Ecclesia mater* ou la *Catholica mater*[3]. Augustin, dans ses sermons, recommande aux fidèles de s'attacher à l'Église comme à une mère : « Tenete omnes unanimiter Deum patrem, et *matrem Ecclesiam*[4]. » La formule se retrouve jusque dans des inscriptions du pays. L'épitaphe d'un jeune Africain nommé Magus, qui est conservée à Rome au Musée du Latran, mais qui provient sans doute de Carthage, reproduit presque textuellement la phrase de Cyprien citée plus haut : « Magus puer innocens... Quam te l(a)etum excipit *mater Ecclesia* de (h)oc mundo revertentem[5] ! » Sur une mosaïque tombale de Tabarka est représentée une basilique chrétienne, avec l'inscription *Ecclesia mater*[6]. L'expression était si bien consacrée dans le langage de la dévotion, que l'on employait le mot *mater* tout seul pour désigner l'Église. Nous en avons plusieurs exemples chez Commodien[7], dont les poèmes, comme nous le verrons, étaient probablement familiers au rédacteur de l'inscription de Timgad.

Lignes 8-9 : *manib[us] et pedibus de[fendentibus]*. — La restitution du dernier mot est naturellement hypothétique. Elle est suggérée par le contexte et par les deux

1. Tertullien, *De oratione*, 2. — Cf. *Ad martyres*, 1.
2. Cyprien, *De lapsis*, 2.
3. Optat, I, 11 ; VII, 5.
4. Augustin, *Enarr. in Psalm.* 88, 14. — Cf. *Serm.* 323, 3, 4.
5. De Rossi, *De titulis christianis Carthaginiensibus*, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 536. — Cf. Bayard, *C.R. de l'Acad. des inscript.*, 1913, p. 63.
6. Gauckler, *Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs à Thabraca* (Paris, 1907), p. 19 et pl. XVIII. — Extrait des Monuments Piot, t. XIII, 2.
7. Commodien, *Instruct.*, II, 1, 44 ; 8, 2 ; 10, 7.

lettres DE, qui sont très nettes. Comme on ne distingue rien au-dessous de la ligne 9, on doit supposer que l'inscription continuait sur une autre pierre. — Quant à *manibus et pedibus*, cette lecture peut être considérée comme certaine : elle est confirmée par trois estampages et par le témoignage des archéologues qui ont vu la pierre. L'expression était d'usage courant dans le latin classique : comme notre locution familière « des pieds et des mains », elle signifiait « par tous les moyens », mais sans exclure le sens primitif, l'appel aux pieds et aux mains pour se défendre.

D'après nos lectures, on pourrait traduire ainsi la nouvelle inscription de Timgad :

« Viens à notre aide, ô Christ, toi le seul médecin, viens au secours des saints et des pénitents, qui défendent par tous les moyens leur mère l'Église. »

On peut se demander maintenant ce que signifie cette singulière invocation. D'où vient-elle ? Au nom de qui est-elle formulée ? Qui vise-t-elle ?

A première vue, on pouvait soupçonner ici une réminiscence ou une adaptation de quelque verset biblique. Cependant, vérification faite, il n'y a rien d'analogue dans la Bible.

Par contre, l'invocation découverte à Timgad fait songer à certains textes littéraires africains, où l'on trouve groupés, comme ici, plusieurs mots significatifs qui s'étonnent un peu de se rencontrer. Voici, par exemple, un passage d'un sermon d'Augustin, où le *Christus medicus* apparaît comme *defensor* des *pénitents* : « Adhibet (Christus) *medicus* fomenta verborum... ; tu agnosce *medici* manum... Judex... advocatum misit tibi... ; age causam tuam, et *defensor* est *paenitentis*... [1] » Mais la donnée est trop

1. Augustin, *Enarr. in Psalm.* 66, 7.

différente, pour qu'on s'arrête à ces coïncidences. Plus dignes d'attention sont les rapprochements avec des passages de Commodien. Ce poète, comme le rédacteur du document de Timgad, qualifie de *sancti* tous les fidèles (sauf les pénitents), et emploie le mot *mater* tout seul pour désigner l'Église[1]. Mais ce qui est surtout à retenir, c'est que, dans une des poésies de Commodien, sont réunis presque tous les mots caractéristiques de notre inscription, le verbe *subvenire*, le *Christus medicus*, les *paenitentes*, le mot *mater* avec le sens d'*Ecclesia*. C'est une pièce très courte, une exhortation aux pénitents, dont voici les passages essentiels :

Paenitens es factus : noctibus diebusque precare.
Attamen a *Matre* noli discedere longe. . .
Tu, si vulnus habes altum, *Medicum*que require. . .,
Subvenire tibi, ne pereas forte de plebe[2].

Sans doute, il n'y a pas emprunt direct ; mais on peut soupçonner que le rédacteur de l'inscription de Timgad, voulant traduire ses conceptions toutes populaires sur le rôle attribué au Christ médecin, s'est souvenu plus ou moins inconsciemment de l'expression donnée naguère à ces idées par un poète populaire, resté cher aux chrétiens du pays.

Idées et formules, vocabulaire et paléographie, tout, dans cette invocation au *Christus medicus*, nous reporte au IVe siècle ou au début du Ve : probablement au temps d'Augustin. Mais l'invocation en elle-même ne semble pas très catholique. L'emploi de *sancti* pour désigner les fidèles, la distinction anormale entre les *sancti* et les *paenitentes* (nom donné aux convertis dans l'Église schismatique), le ton belliqueux de l'invocation, l'appel au Christ pour la

1. Commodien, *Instruct.*, II, 1, 11 ; 2, 17 ; 4, 5 ; 8, 2 ; 10, 7 ; 39, 15.
2. *Instruct.*, II, 8.

protection de ceux qui défendent leur Église par la force : tous ces traits dénoncent un sectaire, spécialement un Donatiste. On sait que Thamugadi était une des citadelles du Donatisme, et que les schismatiques de l'endroit étaient particulièrement batailleurs ou intransigeants. Témoin l'histoire de leurs évêques : les exploits du sinistre Optatus, transformé en chef de bandes pour terroriser la contrée, et le fanatisme borné de Gaudentius, déclarant aux autorités que, si l'on touchait à sa basilique, il était résolu à s'y brûler vif.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

Philippe Virey, *Gaston Maspero et son action scientifique* (extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome XIX, 1919) ;

A. de Ceuleneer, *La charité romaine dans la littérature et dans l'art* (extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1919) ;

J.-C. Formigé et Jules Formigé, *Les Arènes de Lutèce* (Annexe de la séance du 12 janvier 1918 de la *Commission du Vieux Paris*).

SÉANCE DU 26 MARS

PRÉSIDENCE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation des trois décrets portant approbation de l'élection comme associés étrangers de MM. Kenyon, Guidi et Nyrop.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets. Il lit ensuite une lettre de remerciement de M. Nyrop et communique une

note relative à la British School of Archaeology que lui envoie Sir Frederic Kenyon.

A propos de la correspondance, M. Cordier annonce qu'il a reçu de M. Cabaton, missionnaire de l'Académie, la liste des documents relatifs à l'Indochine conservés au Rÿks-Archief de La Haye, et qui font partie des « Archives de la Compagnie des Indes orientales, section de la Chambre d'Amsterdam ».

Ils se divisent en deux séries :

1re série : *Overgecomen Brieven uit Batavia* (copie des lettres et rapports reçus à Batavia et y envoyés par les comptoirs).

Ces lettres et rapports ont trait :

a) à Quinam, et vont de 1633 à 1638, année de la suppression du comptoir hollandais.

Il s'y ajoute des pièces relatives à la guerre que la Compagnie des Indes orientales eut à soutenir contre le Quinam, que M. Hendrik Muller n'a pas connues, et très intéressantes pour les renseignements de toute sorte qu'elles renferment.

b) au Tonkin, et vont de 1637 à 1700, année de la disparition du comptoir hollandais.

2e série: *Batavia's uitgaand Brievenboek* (copie des lettres et rapports, envoyés de Batavia aux Comptoirs) :

a) de Quinam (1633-1638).

b) du Tonkin (1637-1700).

A ces deux séries s'ajoutent des documents de valeur appartenant aux archives du comptoir néerlandais du Japon, lesquelles sont réunies aujourd'hui aux Archives de la Compagnie des Indes orientales (v. ci-dessus).

Ce sont des journaux de voyage au Tonkin tenus de 1637 à 1638.

Outre ces documents, il existe encore des lettres envoyées directement de Batavia par le gouverneur général et les conseillers de la Compagnie en Hollande. Il s'y trouve de nombreux passages concernant le Quinam et le Tonkin.

Documents copiés.

Seuls, des documents appartenant à la première série ont été copiés par les soins de M. Hendrik Muller, mais avec des lacu-

nes. Ils sont relatifs au Quinam (1633-1638) et au Tonkin (1637-1661). C'est-à-dire environ 2500 pages in-folio.

Les copies déjà faites sont conservées bénévolement au Rÿks-Archief.

Documents à copier.

Il reste à copier :

1° le reste de la 1re série et la 2e série tout entière, c'est-à-dire environ 6000 pages in-folio ;

2° les journaux de voyage au Tonkin ;

3° les passages relatifs au Quinam et au Tonkin des lettres expédiées en Hollande par le gouverneur général et les conseillers de la Compagnie des Indes à Batavia.

[Pour les nos 2 et 3, le nombre de pages est non évalué, mais peu considérable.]

Publication des documents.

La Société de Linschoten, qui avait publié les pièces d'archives ayant trait au Laos et au Cambodge recueillies par M. Hendrik Muller, renonce à publier, parce que trop nombreux, les textes concernant le Quinam et le Tonkin qui n'intéressent pas directement la Hollande et prendraient peut-être huit de ses volumes. L'Historisch Genootschap (Société d'histoire) d'Utrecht ne veut pas davantage s'en charger.

Restent les Rÿksgeschiedkundigen Publicaties (Publications historiques de l'État) que dirige le Dr N. Japiske : il paraît que si le gouvernement de l'Indochine le demandait au gouvernement néerlandais, l'autorisation de publier dans ce recueil les documents d'archives de La Haye relatifs à notre Indochine serait accordée sans difficulté. Tout au plus aurait-on à payer les frais de copie pour l'impression de ces documents. Mais la publication ne pourrait commencer qu'après l'achèvement de la série européenne des publications historiques de l'État actuellement en cours.

Photographies.

Il serait aisé d'obtenir des photographies en blanc sur noir de tous les documents visés : il faudrait faire 13.000 photographies. Coût : environ 4.000 francs.

Crédit nécessaire.

Environ 3.600 florins, c'est-à-dire au cours actuel ± 11.500 francs.

Copistes et collationnement.

Les copistes seraient procurés par le Rÿks-Archief; un archiviste de cet établissement surveillerait volontiers la bonne marche des travaux et le collationnement des copies.

Au lieu d'une copie unique, on pourrait aisément en obtenir deux ou trois d'un coup en les faisant exécuter à la machine à écrire : il n'y aurait à prévoir en sus que le prix du papier.

M. Ch.-V. Langlois, au nom de la Commission des Antiquités nationales, fait connaître que la Commission a accordé :

La première médaille, à M. Charles Porée, pour ses *Études historiques sur le Gévaudan*;

la deuxième médaille, à M. Georges Dottin, pour son livre sur *La langue gauloise*;

la troisième médaille, à M. l'abbé Carrière, pour son *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins*;

la première mention, à M. Henri Waquet, pour son livre intitulé : *Le bailliage de Vermandois aux XIII*e *et XIV*e *siècles*;

la deuxième mention, à M. l'abbé Delamare, pour son *Calendrier de l'Église d'Évreux*;

et la troisième mention, à M. Gustave Chauvet, pour son étude sur *Les grottes du Chaffaud*.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de la Fondation Benoit Garnier, propose d'allouer :

1° Une subvention de six cents francs à M. de Gironcourt, comme supplément aux frais du voyage qu'il a entrepris sous les auspices de l'Académie, pour l'impression des résultats de sa mission; il aura à donner à l'Académie vingt exemplaires de sa publication;

2° une subvention de six mille francs à Melle Homburger, pour poursuivre des études relatives aux langues du Cameroun (ban-

tou et demi-bantou) dans la région au Sud du lac Tchad, où elle doit se rendre au mois d'avril.

Il en est ainsi décidé.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, demande à l'Académie de proposer au choix de M. le Ministre des colonies, comme directeur de l'École d'Extrême-Orient à Hanoï, en remplacement de M. Claude Maître, arrivé au terme de son mandat, M. Louis Finot, professeur au Collège de France.

L'Académie, au scrutin, désigne à l'unanimité M. Louis Finot pour le poste de directeur de l'École d'Extrême-Orient.

Le Président interroge l'Académie sur l'opportunité qu'il y aurait à déclarer la vacance du siège de M. Dieulafoy, décédé le 24 février.

Par 20 voix contre 11, l'Académie se prononce pour l'affirmative.

On fixe ensuite au 4 juin la présentation des titres.

M. Sottas fait une lecture sur le papyrus démotique inédit de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes [1].

M. Théodore Reinach communique et commente un très important document papyrologique du Musée de Berlin qui vient d'être publié : c'est un extrait considérable — en 115 articles — du code fiscal de l'Égypte romaine, le règlement servant de guide au procureur fiscal ou *idiologue*, au temps d'Antonin le Pieux. Ce document touche à une foule de questions de droit public et privé, et apporte de précieuses additions et corrections à notre connaissance du droit romain, notamment en ce qui concerne le régime successoral, les dots, les confiscations, les diverses classes de la population. Un chapitre spécial s'occupe de la police des cultes et révèle de surprenants parallélismes entre le culte égyptien et le culte chrétien. Il y a là matière à travail pour plusieurs générations d'érudits.

M. Éd. Cuq présente quelques observations.

1. Voir un prochain cahier.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Fournier présente à l'Académie, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le prospectus du *Dictionnaire topographique du département de l'Isère, rédigé d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thorel, sous-archiviste aux Archives de l'Isère* (Romans, 1920, in-4°), dont notre confrère assure la publication.

SÉANCE DU 31 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. Millot, à Alger, envoie à l'Académie une note sur la possibilité qu'il y aurait d'employer les rayons X pour explorer les reliures anciennes. — Renvoi à M. Omont.

M. le curé du Moutier d'Ahun (Creuse) demande une subvention pour la consolidation du clocher de son église. — Renvoi à la commission Pellechet.

M. Girard donne lecture d'une note de M. Georges Radet, correspondant de l'Académie, sur un passage de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote (chap. 26) où le mot νεώτερον, appliqué à l'Athénien Cimon, doit être entendu, d'après M. Radet, dans le sens de « assez novice » dans la politique, à laquelle il s'était appliqué relativement tard (ὀψὲ προσελθόντα). Il n'y a donc pas lieu de corriger le texte, jugé suspect par la plupart des éditeurs.

M. Maurice Croiset et M. Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. Bernard Haussoullier communique, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École d'Athènes, un nouvel exemplaire grec de la célèbre correspondance apocryphe entre Abgar, dynaste d'Édessa, et Jésus-Christ. Il a été découvert en 1914 à Philippes de Macédoine, où il était gravé sur l'une des portes de la ville. C'est le cinquième exemplaire épigraphique grec connu, et le seul qui ait été retrouvé sur une porte de ville. Il était destiné

à assurer à la cité toût entière la protection du Christ et à la défendre contre ses ennemis. L'inscription de Philippes date vraisemblablement de la fin du quatrième ou du début du cinquième siècle.

MM. Monceaux et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME PENDANT L'ANNÉE 1918-1919, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 31 MARS 1920.

Messieurs,

Le dernier rapport qui vous a été présenté sur l'activité de nos deux Écoles par notre confrère M. Théophile Homolle, dans la séance du 25 avril 1919, vous a exposé en détail toutes les difficultés que notre confrère Mgr Duchesne et surtout M. Gustave Fougères ont dû surmonter pendant une trop longue période, fatale aux recherches scientifiques. Malgré la fin des hostilités, l'année 1918-19 ne saurait être une année normale : en Grèce principalement *pendent opera interrupta*, et le personnel des deux Écoles est loin d'être au complet. Nous ne pouvons que résumer ici les rapports des deux Directeurs et l'examen de deux mémoires envoyés du Palais Farnèse.

I. — ÉCOLE D'ATHÈNES.

Les anciens membres de l'École, mobilisés en Orient, MM. Louis Roussel, Dugas, Boulanger, Lejeune, qui avaient été laissés temporairement à la disposition de M. Fougères

par entente avec l'administration militaire, sont tous rentrés en France pendant le premier semestre de l'année 1919, à la suite de leur démobilisation. Leurs obligations militaires, le service de la propagande ou celui de l'École Giffard (Institut supérieur d'études françaises) avaient d'ailleurs, pendant l'année 1918-19, détourné presque complètement leur activité des études archéologiques.

Cette année n'a donc pas été propice aux recherches ni aux fouilles. L'École d'Athènes n'a pu que prêter son concours aux missions scientifiques envoyées de France en Grèce.

M. Replat, architecte de l'École, a participé, du 30 juin au 15 septembre, aux travaux exécutés dans la presqu'île de l'Athos : ses recherches personnelles ont porté spécialement sur le monastère d'Iviron, au Nord-Est de Karyès, dont il a levé le plan et reconnu les traces d'agrandissements à diverses époques. A Karyès même, il a achevé les levés de l'église du Protaton, ainsi que le plan de la chapelle byzantine du Skite Vassiliou, près de Karyès.

Ensuite M. Replat a assisté, du 22 septembre au 22 octobre, MM. Bourguet et Courby dans leur mission à Delphes. Ses recherches ont porté sur quelques-unes des bases monumentales du téménos, notamment sur la base du Cheval des Argiens ou la base du Char des Argiens.

Cependant que l'École participait ainsi, dans la mesure de ses moyens limités, à l'activité scientifique en Grèce, la cessation des hostilités amenait la dissolution du Service archéologique de l'armée d'Orient. La fin de ce Service a coïncidé à peu près avec le déplacement du Quartier général des armées alliées en Orient, transporté à Constantinople en février 1919.

La plupart des travaux exécutés par ce Service archéologique ont été antérieurement signalés. M. E. Hébrard a rendu compte à notre Académie, par note du 12 décembre 1918, de ses recherches à Saint-Georges de Salonique. Les fouilles

ont donné une importante collection de verreries, de poteries byzantines, extraites de tombes dont plusieurs étaient inviolées. Les résultats de ces fouilles seront publiés dans le premier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique* de 1920.

Les recherches de M. Léon Rey, conduites aussi par ledit Service archéologique et, en partie, grâce à une subvention de notre Académie prélevée sur la fondation Piot, ont porté sur l'archéologie préhistorique et protohistorique de la Macédoine. M. Homolle nous a communiqué le rapport de M. Rey dans la séance du 4 avril 1919. Les résultats de ces fouilles sont en cours de publication ; l'article a pris place dans le *Bulletin* de 1916, dont l'impression s'achève.

En dehors des travaux exécutés avec son concours au mont Athos et à Delphes par des missions indépendantes, l'École n'a pu, en 1918-19, continuer nulle part ses recherches sur ses chantiers propres.

Il est arrivé, malheureusement, que pendant la période de guerre, elle a vu prescrire en partie ses droits sur certains des terrains qui lui avaient été concédés. C'est ainsi que les travaux exécutés à Stratos (Acarnanie) par M. A. Joubin en 1892, complétés récemment par les missions Courby-Picard et Picard-Avezou (1912-13), ont été indûment pillés en 1916 — au temps où l'attitude de la Grèce inspirait les plus vives inquiétudes — par M. K. Orlandos[1], architecte, professeur au Polytechneion d'Athènes. L'École reprendra ses droits sur ces fouilles, en publiant à son tour, dans le *Bulletin* de 1917-19, ses rapports et ses dessins préparés en 1914.

Les chantiers de Délos et de Thasos ont été entretenus et l'École compte y reprendre bientôt ses travaux. Le *Bulletin* publiera les résultats, encore inédits, de la campagne

1. Ὁ ἐν Στράτῳ τῆς Ἀκαρνανίας ναὸς τοῦ Διός, 1916.

commencée en 1914 à Thasos et Philippes, campagne brusquement interrompue par la guerre. A Notion-Claros, en Asie-Mineure, notre matériel des fouilles a été pillé par les Turcs et devra être récupéré.

A la fin d'octobre 1919, la publication du *Bulletin* arrêtée depuis 1916 a pu être reprise, grâce à la trouvaille d'un lot de papier arrivé à Athènes en juin et qu'on croyait perdu. L'intervalle des années 1917-19 sera comblé au moyen d'un seul tome dans lequel on insérera des études achevées avant la guerre sur certaines fouilles de l'École d'Athènes, comme Stratos, Thespies, des mémoires originaux inédits, etc.

La Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome s'est enrichie de deux nouveaux et importants fascicules, une thèse sur *l'Arménie entre Byzance et l'Islam* de M. F. Laurent, et une de M. J. Hatzfeld sur *les Trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*.

Après une période très difficile, mais féconde en résultats pour l'influence française, M. Gustave Fougères a quitté, sur sa demande, la Direction de l'École pour occuper à la Sorbonne la chaire d'archéologie classique devenue vacante par suite du décès de notre regretté confrère M. Collignon. Par décret présidentiel du 7 juin 1919, M. Charles Picard a été appelé à lui succéder, conformément aux propositions de notre Académie, qui avait conservé le meilleur souvenir de ses premiers travaux et qui a la plus grande confiance en lui. M. A. Plassart, ancien membre de 8e année, démobilisé le 21 août 1919, a été nommé au poste de secrétaire général, en remplacement de M. Picard. Nous sommes en droit d'espérer que, grâce à la paix, notre École d'Athènes va reprendre le cours de ses publications, de ses fouilles, de ses découvertes, et que les tristes années qu'elle a traversées n'auront causé qu'une éclipse passagère à son rayonnement traditionnel.

II. — ÉCOLE DE ROME.

Moins éprouvée par la guerre que sa sœur aînée, l'École de Rome a pu se remettre plus vite au travail. En 1918-19, elle comptait deux membres de seconde année, MM. Bayet et Marchesné, avec un membre de première année, M. Jassemin. En mai 1919, elle recueillit M. Pocquet du Haut-Jussé, qui avait été mobilisé en 1917 au cours de sa seconde année.

M. J.-A. Bayet nous a fait parvenir un mémoire de 250 pages sur *les Origines de l'Hercule romain*. C'est une œuvre fortement étudiée, où se révèle un esprit solide, réfléchi et lucide, capable de débrouiller des sujets difficiles. La première partie du mémoire concerne la légende. Par les textes des auteurs latins et grecs, l'auteur remonte aux sources grecques et croit distinguer plusieurs traditions qui, formées principalement dans la Grande Grèce, ont cheminé à travers la Campanie et atteint Rome par le Sud. Hercule, installé en Italie, éprouve d'abord l'hostilité des habitants. Plusieurs personnages sont présentés comme les hôtes perfides que le héros punira en les tuant; puis, à mesure que le culte héracléen devient plus latin, ce mauvais renom est détourné d'eux et reporté sur d'autres. Faunus, qui a agi avec traîtrise, disparaît pour être remplacé par Évandre, hôte loyal et généreux d'Hercule, et c'est alors qu'entre en scène Cacus, non pas directement opposé à Hercule, mais ennemi d'Évandre qu'il combat; il meurt de la main du héros se portant au secours de son hôte. En somme, le grec Évandre s'installe comme roi sur le Palatin dont il dépossède Cacus, héros italique. L'influence grecque a pu amener plus tard une confusion entre le mythe de Cacus et celui de Géryon.

Avec l'évolution des légendes on suit aussi l'évolution topographique des sanctuaires. L'*Ara maxima* de Rome qui

est le lieu du culte héracléen le plus renommé n'est pas le plus ancien, malgré les affirmations des auteurs de l'époque d'Auguste. C'est probablement celui de la *Porta trigemina* qui a été le centre des premières manifestations de la religion nouvelle. L'examen de ce sujet constitue la deuxième partie. La conception d'un Hercule guerrier, *Hercules invictus*, est pour l'auteur le résultat d'un long développement, assez tardif, et d'une assimilation avec le dieu Mars, qui prête à Hercule ses prêtres saliens. Mais Hercule, dieu du commerce, est antérieur.

Quelle sera donc la nature fondamentale du dieu ? C'est le sujet de la troisième partie. Il est remarquable qu'en Italie Hercule n'est pas mis en antagonisme avec Junon ; au contraire, leur union se fait étroite dans les rites du mariage. L'Hercule grec se substitue aussi à Faunus et à son dérivé Silvain. Il est de même le dieu des sources et il s'introduit dans les cycles de Cérès et de Bacchus. De plus en plus la physionomie du héros grec se fond et se dissout dans la personnalité complexe des dieux latins.

La quatrième partie traite du rituel ; c'est comme héros qu'Hercule est honoré et son culte rentre dans celui des héros. Ici l'auteur n'a pas pu profiter du mémoire publié récemment sur ce sujet par notre confrère M. Paul Foucart, et il lui sera nécessaire de contrôler ses opinions au moyen de cette importante étude. En résumé, l'Hercule romain, quoique d'origine hellénique, apparaît tout différent de celui de la Grèce. Lié au commerce, aux rites de mariage et de fécondité, associé avec Junon, uni aux divinités chthoniennes et funéraires, il revêt peu à peu une personnalité qui lui donne une physionomie tout autre que celle du tueur de monstres et du héros vagabond, poursuivi par l'implacable hostilité de la déesse Héra. C'est au IIIe siècle seulement que le culte d'Hercule prit pied définitivement en Italie. A Rome même, il est représenté par deux Hercules, un sur l'Aventin, un autre sur le Palatin, le pre-

mier né d'un culte privé, le second importé de la Grande Grèce qui finit par absorber son rival et représenter le culte officiel. Ils s'unissent et se confondent dans la figure d'un *Hercules victor* qui est avant tout un dieu militaire.

Cette analyse suffit à montrer la méthode de M. Bayet et les résultats obtenus. Nous devons louer son effort et penser qu'il convient d'encourager les jeunes savants qui se consacrent aux recherches de mythologie. L'auteur se propose de joindre à ce travail une étude des monuments du culte romain d'Hercule et des représentations de ce dieu jusqu'au IIe siècle de notre ère où se constitue définitivement la figure de l'Hercule impérial.

Dans le mémoire soumis à l'Académie, il faut noter une lacune: c'est l'absence de considérations sur la voie étrusque qui s'ouvrait par le Nord pour introduire les légendes grecques d'Hercule jusqu'à Rome. M. Bayet remarque bien que les Étrusques ont connu l'assimilation de Mars = Hercule avec le nom local d'Hercle, mais il ne cherche pas d'explication. Enfin, dans le chapitre sur *Heracles invictus*, l'auteur ne semble pas tenir compte de l'Alexandrinisme qui fut si puissant dans toute l'Italie. Cependant l'exemple d'Alexandre et le culte qu'il rendit à Hercule, l'assimilation qu'il revendiquait en se faisant représenter coiffé de la peau de lion sur des monnaies, ne pouvaient manquer d'avoir une grande répercussion dans le monde antique. On a peine aussi à admettre la théorie de l'auteur sur le repos héroïque, considéré comme un symbole chthonien et funéraire. Enfin l'opinion que l'idée d'Hercule, dieu de la fécondité, viendrait de Grèce, n'est pas prouvée autant que le croit l'auteur. Quoi qu'il en soit, il faudrait peu de chose pour faire de cette très intéressante étude un livre prêt pour l'impression.

Le mémoire envoyé par M. Marchesné a pour titre : *Les constructions mineures à l'intérieur des églises médiévales italiennes et particulièrement romaines.* L'auteur y étudie

successivement la *schola cantorum*, l'ambon, l'iconostase, la confession, le ciborium et le sanctuaire. Par ce dernier mot, qui n'est pas très juste, il faut entendre surtout la chaire épiscopale. Il a conduit cette étude avec une conscience attentive et minutieuse et une ampleur de recherches qu'atteste la bibliographie qu'il a dressée ; il y a joint un album de 49 planches généralement bien choisies et caractéristiques. Non content d'étudier les monuments conservés, il a cherché dans les érudits du XVIe siècle la description de constructions détruites par la Renaissance et a pu dresser un catalogue chronologique exact et à peu près complet de tous les monuments relatifs à son sujet. Mais ce n'est qu'un catalogue ; il eût été intéressant de faire quelque chose de plus. Par exemple, il ne suffit pas d'énumérer des centaines d'ambons : il faudrait les classer par groupes artistiques, suivre la transformation et l'évolution du type. Voici une autre critique : M. Marchesné a étendu ses recherches à l'ensemble des églises médiévales d'Italie ; il eût été plus profitable de se limiter à Rome et d'en étudier avec plus de détail les monuments. En étendant trop son sujet, M. Marchesné a oublié des monuments considérables. On s'étonne de ne point voir mentionnés les superbes ambons de Salerne et de Palerme, merveilles du XIIe siècle. Il y a encore d'autres omissions aussi surprenantes.

Le travail de M. Marchesné lui sera très profitable pour sa formation scientifique ; il a appris à regarder les monuments, à les décrire exactement, à les classer. Mais le catalogue qu'il a dressé, si utile qu'il soit, a besoin d'être vivifié par des idées. Il y a aussi des négligences de style, des imprécisions dans les références et un certain nombre de lapsus que l'auteur devra corriger avant de publier son mémoire.

Nous savons, d'autre part, par le rapport du Directeur de l'École de Rome, que M. Marchesné ne s'est pas borné à ses études archéologiques, mais qu'il s'est occupé aussi

des registres de Martin IV. Ses recherches font suite à celles de M. Poupardin sur le même pape. Maintenant le premier des registres de Martin IV est prêt pour l'impression, le second aussi. Il en est de même d'une centaine de bulles consignées dans le recueil de Bérard de Naples et d'autres pièces encore que M. Marchesné a découvertes soit à la Bibliothèque Barberini, soit à notre Bibliothèque nationale et aux Archives nationales.

C'est aussi aux Registres pontificaux, spécialement à ceux de Grégoire XI, que M. Jassemin, membre de première année, envoyé par l'École des Chartes, a consacré la plus grande partie de son temps. Il y a plus de vingt ans que leur publication avait été préparée par M. Léon Mirot, mais cette préparation comportait beaucoup de lacunes et les copies exécutées alors laissaient grandement à désirer; toutes ont été revues, un certain nombre refaites. M. Jassemin a réussi à mettre ce travail au point, et l'impression du Registre de Grégoire XI pourra être mise en train, dès que les circonstances le permettront.

M. Jassemin s'est occupé aussi de certains points de l'administration des finances pontificales à la fin du XIII[e] siècle et au début du XIV[e], surtout en ce qui concerne la comptabilité des *collectoria* apostoliques. Il a étudié également, après Noël Valois et le P. Ehrle, un recueil de pièces sur le Grand schisme conservé dans l'armoire 54 des Archives du Vatican. Il est regrettable que la santé de ce jeune savant, si bien préparé, l'ait déterminé à ne pas demander une seconde année d'École.

M. Pocquet du Haut-Jussé n'a eu que bien peu de temps à sa disposition pour compléter son grand travail sur les relations de la Papauté avec la Bretagne au temps du Grand schisme et après. Outre ce travail principal, il a collationné et préparé pour l'édition un manuscrit des statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc en 1421. L'édition comportera une préface et la publica-

tion de ces statuts sera présentée comme une tentative d'application des réformes décrétées par le Concile de Constance et rapprochée de l'*Opus tripartitum* de Gerson et du *Manipulus curatorum* de Guy de Montrocher, écrite de même intention.

Ces intéressants travaux promettent des publications qui soutiendront la réputation de l'École. Si les *Mélanges* sont encore condamnés à la restriction, une thèse très importante sur *Virgile et les origines d'Ostie*, due à M. Jérôme Carcopino, a enrichi récemment la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*. Enfin la série in-4° inaugurée il y a plus de quarante ans par notre confrère M. Élie Berger continue à paraître, malgré les difficultés qui s'acharnent à toutes les impressions. C'est ainsi qu'un gros fascicule d'Index (t. IV, f^es 33-65) pour les Registres d'Innocent IV a vu le jour au mois d'avril 1919.

En même temps se poursuit la publication annexe relative aux Lettres communes des papes d'Avignon, entreprise par les chapelains de Saint-Louis-des-Français. Cette année a fourni deux fascicules, l'un pour les Lettres closes et patentes de Benoît XII (1334-42), publié par M. G.-M. Vidal (2e fasc., f^es 20-36), l'autre pour les Lettres communes de Jean XXII (1316-34), dont l'infatigable éditeur n'est autre que M. Guillaume Mollat, dévoué à cette tâche depuis 1904 : il vient de nous en donner le dix-septième fascicule (t. VII, f^es 20-52). La collaboration qu'il n'a cessé d'apporter à l'École de Rome vient de recevoir sa récompense : il est professeur d'histoire ecclésiastique du moyen âge à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Un ancien membre de l'École, M. l'abbé Constant, devait aussi y enseigner et son nom figure sur le programme des cours, mais sa santé très altérée par la guerre l'a forcé de renoncer à cet honneur.

Du reste, à l'inauguration solennelle de l'Université de Strasbourg, le 22 novembre 1919, nous avons été heureux

de trouver sur les affiches de la Faculté des lettres les enseignements de MM. Perdrizet, Cavaignac et Pierre Roussel, anciens Athéniens, et de MM. Grenier et Piganiol, anciens Romains. C'est avec joie et avec confiance que nous voyons d'anciens membres de nos deux Écoles appelés à répandre les bonnes méthodes et à assurer le renom de notre vieille Université alsacienne.

LIVRES OFFERTS

M. Huart a la parole pour un hommage :

« M. G. Demorguy, qui a été conseiller légiste du gouvernement persan, secrétaire général de la Commission européenne du Danube, puis chargé de missions pendant la durée des hostilités, a rapporté de son voyage en Russie :

1° Un volume sur les *Partis politiques et la Révolution russe*, où il explique quels étaient les partis qui dominaient dans la Russie tzariste, puis ceux qui luttèrent pendant cette révolution ;

2° Une brochure, en collaboration avec M. E. Vinogradsky, sur *la Codification des lois en Russie*, le rôle du comte Speransky et l'organisation de cette codification.

« Ce sont deux documents importants, fixant des dates et remplis d'indications des plus utiles pour les historiens. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 9 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le directeur de la Société minière et métallurgique de Peñarroya confirme qu'il a été impossible de retrouver les tablettes découvertes à Preguiça en 1914 et que l'Académie aurait voulu examiner.

M. Frédéric Macler adresse à l'Académie un rapport sur les recherches qu'il a entreprises sous ses auspices dans les bibliothèques de la France du Midi et de la péninsule ibérique, en vue de retrouver des documents arméniens, ou relatifs à des Arméniens.

M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, envoie une note relative à des découvertes archéologiques faites en Espagne près de Cenicientos (province de Madrid) [1].

A propos de la correspondance, M. Omont rend compte du mémoire adressé par M. Stanislas Millot à l'Académie, et dont l'examen lui a été renvoyé dans la séance du 31 mars :

« M. Stanislas Millot, capitaine de corvette en retraite, à Alger, a fait part à l'Académie, dans une lettre récente adressée à M. le Secrétaire perpétuel, d'ingénieuses applications des rayons

1. Voir ci-après.

X à la recherche et à l'étude des anciens documents graphiques.

« M. Millot, ayant remarqué que les plats en carton de beaucoup d'anciennes reliures contiennent des fragments de manuscrits ou plus souvent de livres imprimés, s'est appliqué à rechercher dans quelle mesure l'emploi des rayons X permettrait de reconnaître la présence de ces fragments dans une reliure.

« Il résulte des expériences faites par M. Millot, avec le concours du Dr Miramond de La Roquette, que, si la radiographie ne permet pas de reconnaître dans une reliure les fragments de livres imprimés, il en est autrement des manuscrits.

« L'encre noire typographique, de composition exclusivement animale, n'absorbe pas, en effet, les rayons X, tandis que l'encre noire des anciens manuscrits, renfermant du sulfate de fer, peut être suffisamment discernée.

« L'examen radioscopique donne surtout d'excellents résultats en ce qui concerne les lettres ornées. Les couleurs à base minérale employées pour le tracé de ces lettres, soit dans les manuscrits, soit dans les incunables, absorbent à des degrés divers les rayons X. On obtient ainsi par la radiographie des images très nettes, notamment des initiales bleues et rouges, à travers des épaisseurs de carton supérieures à trois millimètres, ainsi que permet d'en juger la photographie envoyée par M. Millot d'un feuillet d'un Antiphonaire manuscrit, avec notation musicale du XVe siècle.

« Il faut remercier M. Millot de la communication qu'il a faite à l'Académie des résultats de ses ingénieuses expériences ; si celles-ci ne permettent pas toujours de déterminer d'une façon certaine la nature des fragments de manuscrits entrés dans la composition des cartons des anciennes reliures, elles auront eu du moins le mérite d'attirer une fois de plus l'attention sur ces reliures, qui réservent encore de nombreuses découvertes aux bibliothécaires et aux bibliographes. »

M. Jules Baillet fait une communication sur les graffitti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes en Égypte [1].

M. Jullian présente quelques observations.

1. Voir ci-après.

M. Henry Cochin fait une lecture sur un nouveau document de la polémique franco-italienne au XIVe siècle à propos du séjour des papes à Avignon et de leur retour à Rome. Il s'agit d'une réplique virulente à un écrit de Pétrarque. L'auteur inconnu semble avoir des accointances avec l'Université de Paris.

M. Antoine Thomas présente quelques observations.

M. Thureau-Dangin traduit et commente un nouveau rituel babylonien.

MM. Pottier, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

LE ROCHER DE PERESCRITA, PRÈS DE CENICIENTOS (PROVINCE DE MADRID),

PAR M. PIERRE PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Je dois la connaissance de l'intéressant bas-relief d'époque romaine qui fait l'objet de cette note à D. Marino Serrano y del Campo, instituteur à Cenicientos. Marino Serrano est le fils de feu Pascual Serrano, maître d'école de Bonete (Albacete), dont le nom est bien connu des archéologues hispanisants. Lui-même, suivant les traces de son père regretté, a déjà été le bon collaborateur de l'abbé Breuil et a fait avec lui de belles découvertes dans le domaine préhistorique.

Averti par lui qu'il existait tout près du village où il enseigne un rocher à figures sculptées, je me décidai à faire le voyage en compagnie de M. Maurice Legendre, secrétaire de l'Office de l'enseignement français en Espagne.

Cenicientos est un gros bourg, situé à la pointe sud-est de la province de Madrid, sur la route assez récente qui va d'Almorox, station terminus de la voie ferrée Madrid-

Villa del Prado, à Arenas de San Pedro, dans la province d'Avila. Les maisons s'étalent au pied d'un des derniers contreforts de la Sierra de Guadarrama, en face de la Sierra de Tolède, dont la sépare une vaste plaine arrosée par le rio Alberque. Le paysage est admirable ; les rochers de granit s'y amoncellent en tables, en dômes, en cônes, en pics, en murailles naturelles, passant de l'aspect le plus riant au plus tragique ; entre ces masses disloquées s'abritent les oliviers, les figuiers et les vignes, les jardins de légumes et les vergers, où de frais torrents entretiennent l'abondance et la fécondité. Toute cette culture est la conquête de générations récentes, d'une population aussi travailleuse que douce et hospitalière. Mais le pays semble n'avoir été que très peu habité aux temps anciens, même à l'époque romaine et sans doute par des tribus assez sauvages, car il n'est fait mention dans la littérature spéciale des voyages et des recherches archéologiques d'aucuns vestiges d'antiquités dans cette région montagneuse.

Si l'on s'en rapporte à la carte du second volume du *Corpus* (Supplément), on ne trouve aucune ville antique identifiée dans la vaste zone que limite le polygone dont les sommets sont *Madrid*, *Titulcia* (Bayona de Tajuna), *Toletum* (Tolède), *Caesarobriga* (Talavera de la Reina), et *Avela* (Avila). On n'y a recueilli que de très rares inscriptions latines, toutes funéraires, sauf une, à San Martin de Valdeiglesias, qui est à plus de deux heures de marche de Cenicientos, au Nord-Ouest, à Magueda et Villamanta, qui en sont beaucoup plus éloignées, sans parler de trois ou quatre textes faux ou douteux de Mentrida. Comme œuvres d'art, si l'on peut ainsi parler, on ne peut citer que les fameux monstres ibériques en pierre appelés *Toros de Guisando*, près de San Martin de Valdeiglesias.

Aussi le rocher sculpté de Cenicientos prend-il un réel intérêt. Le lieu exact où il se trouve est appelé *Perescrita*,

corruption évidente de *Piedra escrita*, à une heure de marche à l'Est, en allant droit vers la plaine. Le terrain, appartenant à Eugenio Fermosel, est planté de vignes et d'oliviers. La Perescrita se dresse, isolée, comme un vrai menhir, au bord d'un champ qui, comme tous les champs attenants, dans un rayon de cent à cent cinquante mètres, est absolument couvert de débris céramiques, tessons de vases et de tuiles. Malgré toutes nos recherches, ni D. Marino Serrano, ni M. Legendre, ni moi, n'avons pu trouver un seul fragment typique, soit ibérique, soit sagontin ; rien que des éclats de pots très communs, dont on peut dire seulement qu'ils sont peut-être de fabrication indigène, mais sûrement d'époque romaine. Il n'y a du reste autour du rocher aucune trace d'habitation antique ; il y a eu là, certainement, une ferme ou un groupe de fermes, mais la culture en a détruit tous les murs, du moins à la surface. Quelques tombeaux ont été découverts en ces lieux mêmes, mais les vignerons les ont supprimés ou comblés à mesure qu'ils les rencontraient, et nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis au sujet de leur structure ou de leur contenu ; on nous a seulement montré plusieurs larges et longues pierres plates qui auraient servi à les couvrir.

Quant au rocher lui-même, ce qui lui vaut son nom de *Perescrita*, c'est un grand bas-relief qui en décore la face regardant le Sud-Est. La pierre a été creusée de façon à obtenir d'abord, au sommet, une niche en cul-de-four, puis, au-dessous, un cadre rectangulaire entouré d'une moulure, où sont sculptés des bas-reliefs en deux tableaux superposés, à peu près d'égale grandeur. Celui du bas a été martelé et il serait téméraire de chercher à préciser ce que représentait la sculpture ; la silhouette semble indiquer un personnage à cheval, mais c'est peut-être une illusion. Celui du haut est plus lisible, quoique la surface en ait été très émoussée par le temps, malgré la protection

de barres de fer dont deux trous marquent l'attache à droite. On y voit trois femmes vêtues de deux longues robes à plis ; les têtes ont particulièrement souffert, et l'on n'en distingue plus aucun détail. Deux de ces femmes sont groupées à droite, étroitement rapprochées ; la troisième, à gauche, est un peu séparée d'elles. Il semble que cette dernière unisse ses mains à celle qui est placée au milieu, ou qu'elles tiennent ensemble un objet indistinct. On songe naturellement à une scène d'offrande, car assurément le monument a été sculpté en l'honneur de quelque divinité ou quelque groupe de divinités agrestes. Quel que soit le mauvais état actuel de l'ouvrage, on peut juger néanmoins que l'art en était simple et sommaire, mais point du tout barbare, comme on aurait été en droit de l'attendre dans ce pays perdu.

Si l'on peut tenir compte d'une sorte de dallage circulaire qui est devant le rocher et qui paraît ancien, ainsi que d'une pierre dressée assez bien équarrie, il a dû y avoir là une petite enceinte sacrée et un autel.

A gauche du bas-relief, une très courte inscription, de deux lignes, si elle était déchiffrable, nous donnerait peut-être le nom des divinités célébrées ; malheureusement, étant à hauteur d'appui, les lettres ont été pendant des siècles exposées aux jeux des paysans, et la plupart ont été endommagées par grattage ou martelage. Une photographie prise avec un bon éclairage nous a permis de lire seulement ceci :

ΛIT·⟍ S | PՈS⁄—
IIV= | ΛS

Mais nous renonçons à transcrire, et même à affirmer si c'était là une dédicace à ces *Matres* ou ces *Nymphes* dont le culte rustique nous est attesté par tant d'inscriptions et de petits monuments de la Péninsule, et dont les noms varient selon les régions et les peuplades. On peut même

se demander si l'inscription se rapporte vraiment au bas-relief, car la place en est étrange : on l'attendrait mieux au-dessous des personnages. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'en examinant la surface de la pierre on se convainc qu'elle est bien contemporaine des figures.

Nous nous reprocherions d'exagérer l'importance de cette découverte ; elle a surtout de la valeur parce qu'elle est la première de ce genre faite dans un pays déshérité. Il est bien possible qu'en examinant de près les rochers innombrables de la région on ait un jour d'autres surprises pareilles ; nous voudrions que la lecture de cette note inspirât à quelque explorateur le désir de cette recherche. Le pays est d'ailleurs d'une si pittoresque beauté qu'une chasse aux antiquités, même infructueuse, laisserait au chasseur le plus agréable souvenir.

LES GRAFFITI GRECS DANS LES TOMBEAUX DES ROIS A THÈBES D'ÉGYPTE,

PAR M. JULES BAILLET.

Il y a longtemps que l'attention avait été attirée sur les inscriptions grecques contenues dans les tombeaux de la Vallée des Rois à Thèbes, sur la rive occidentale du Nil. Quelques voyageurs, à la fin du XVIII[e] siècle, les avaient signalées. Pococke en avait copié la moitié d'une [1] ; Cooke, une entière [2] ; Jomard, avec la Commission d'Égypte, en avait relevé 7 [3] ; W. Hamilton [4] en avait publié 8. C'était peu, mais c'était assez pour indiquer l'existence et l'intérêt de ces textes. Les récoltes de Salt, de Champollion et de

1. Pococke, *Description of the East*, t. I, p. 99.

2. Apud Leake, *Transactions of the Royal Society of Literature*, I part I, p. 228.

3. *Description de l'Égypte. Antiquités*, t. V, pl. 56.

4. W. Hamilton, *Remarques sur la Turquie*. I, *Aegyptiaca*, 1809, p. 161.

Wilkinson furent plus abondantes. Salt en nota 53 que publia Letronne [1]; Champollion en prit 62 [2], Wilkinson 17 [3]. Letronne réunit toutes celles qui avaient été publiées ou qu'il put voir en manuscrit; il les reproduisit et les commenta dans son *Recueil des inscriptions grecques et latines d'Égypte* [4] : il en comptait 123 : car, si chacun de ses prédécesseurs n'avait pas copié toutes les inscriptions déjà signalées avant lui, cependant les doubles emplois ne manquaient pas. En passant, rendons hommage à ce savant français : la plupart de ses corrections ou conjectures se sont trouvées justifiées. Bœckh et Frœhner, dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, rééditèrent l'œuvre de Letronne, avec quelques variantes de lecture. Lepsius, dans ses *Denkmaeler* [5], reprit quelques-unes des inscriptions publiées, en y ajoutant une demi-douzaine d'inédites. Cependant il restait mieux à faire.

Afin de réaliser le vœu de Letronne, en 1864, C. Wescher fut attaché à la mission d'Emmanuel de Rougé pour l'étude des inscriptions grecques. Aux Syringes il fit de bon travail, releva un grand nombre de graffiti qu'il évaluait à 900; mais il ne publia rien. A mon tour, je fus désigné par M. Maspero et chargé de reprendre ce travail comme membre de la Mission archéologique du Caire. Pendant l'hiver de 1888-89, je passai trois mois dans les Tombeaux des rois, explorant toutes les parois et notant à mesure. J'eus la joie de doubler le total de Wescher. Toutefois quelques graffiti encore m'avaient échappé. Dans l'hiver de 1913-1914, profitant d'une nouvelle mission, je soumis toutes mes notes à une sévère révision et je pus corriger

1. *Transactions of the Royal Society of Literature*, II, 1828-1834, p. 69-75, 6 pl.

2. Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 257 : *Notices sur les Monuments*, I, 828-829.

3. Wilkinson, *Topography of Thebes*, 1835, p. 120-126.

4. 1848, v. II, p. 255-316 et pl. 23-30.

5. *Denkmaeler*, VI, pl. 76 et 101.

quelques lectures et glaner encore un nombre de graffiti nouveaux supérieur à celui qu'avait connu Letronne. La publication, sous presse au Caire, en comprendra plus de deux mille.

Que sont ces graffiti ? N'en disons ni trop de bien, ni trop de mal. Ce n'est pas un Livre d'or ; ce ne sont pas non plus seulement ces *nomina stultorum* qui strient tant de murailles. Sans doute bien des visiteurs obscurs ont déposé furtivement sur ces murs des noms d'individus sans notoriété, que nous n'avons point à regretter de ne pas connaître : leur carte de visite à la postérité laisse celle-ci très indifférente. Trop souvent ces noms, gravés dans l'enduit destiné à recevoir les hiéroglyphes ou les peintures égyptiennes, ont dégradé le stuc et maculé sans profit les pages de ces beaux livres muraux où s'étale la religion égyptienne. Cependant, la plupart du temps, les visiteurs y ont mis quelque discrétion, choisissant une bande blanche, un coin des colonnes vide d'hiéroglyphes, ou le champ nu d'un tableau. Les endroits les plus criblés sont les espaces où les décorateurs n'avaient rien mis : ne voilà-t-il pas une circonstance atténuante pour le profane vulgaire, *vulgum pecus* ?

D'ailleurs, ces noms d'inconnus, même si rien ne les accompagnait jamais, ne seraient pas dans leur profusion absolument dénués d'intérêt. Leur abondance nous prouve quelle curiosité s'attachait aux Syringes et corrobore le témoignage des écrivains grecs, Strabon [1], Diodore [2], Pausanias et autres [3]. Leur présence seule permet d'esquisser une histoire sommaire des Syringes : elle indique lesquelles étaient visitées et lesquelles on montrait de

1. Strabon, XVII, p. 816.

2. Diodore, I, 46. Si du moins les 17 tombeaux subsistants dont il parle sont les Syringes et non les temples de la vallée. Cf. Letronne, *Recueil*, p. 257-259.

3. Pausanias, I, 42, 3 ; — Élien, *Hist. Anim.*, VI, 43 ; — Héliodore, *Æthiopic.*, I, 6 ; II, 27 ; Ammien Marcellin, XXII, 15, 30.

préférence. Strabon dit qu'il en existait environ quarante ; sans doute on le disait aux voyageurs ; mais pas plus qu'aujourd'hui on ne les menait autrefois à toutes. De nos jours on en compte 15. J'ai recueilli des inscriptions dans dix d'entre elles, qui portent les n°s 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 15. Quoique Letronne ait avancé d'après Wilkinson [1] que 14 des Syringes (il en énumère 15) gardaient trace des visites grecques, ni Wilkinson ni Letronne n'en ont relevé ou publié des n°s 3, 12, 13, 14, 18, où je n'en ai point vu, ni des n°s 4, 6, 7, 10, 11, où j'en ai recueilli. Mais les graffiti y sont répartis très inégalement : la 9e, celle de Ramsès VI, que les Grecs ont confondu avec Aménôthès III et Memnon, en contient à elle seule presque autant que toutes les autres ensemble (995 numéros sur 2105). Aucune de celles qui ont été découvertes depuis trente ans n'en renferme ; closes, comme celles d'Aménôthès II et de Thotmés IV, ou peu accessibles, elles n'étaient vues de personne. Parmi celles qu'on aurait pu regarder, les guides faisaient un choix. J'ai soupçonné la 4e d'avoir servi, dans l'antiquité, surtout d'abri aux âniers, comme au siècle dernier jusqu'à ce qu'on leur eût dressé une baraque en planches.

De même que leur répartition, la situation des graffiti est instructive. Elle nous fait connaître, aussi fidèlement qu'on peut le souhaiter, l'état des Syringes à l'époque grecque et romaine. Il y a une trentaine d'années, la plupart avaient leur entrée obstruée par un amoncellement de débris, de blocs et de pierrailles ; on grimpait sur le tas ; on se glissait sous le linteau de la porte et on redescendait par une autre pente à l'intérieur. De quand datait cet aspect ? Était-il dû à des éboulements récents de la montagne, à des fellahs qui se cachaient pour esquiver l'impôt, les réquisitions militaires ou quelque châtiment, ou bien à

1. Letronne, *Recueil*, II, p. 260 ; Wilkinson, *Topography of Thebes*, p. 121-122.

des chrétiens fuyant la conquête arabe, ou bien à des anachorètes retirés loin du monde? On peut répondre aujourd'hui avec certitude : non. La cause est antérieure à la domination ptolémaïque. En effet, les inscriptions grecques suivaient les antiques talus que les modernes directeurs des antiquités, MM. Grébaut, Loret et Maspero, ont fait déblayer pour clore de grilles les monuments. Aujourd'hui ces inscriptions apparaissent à deux, trois ou quatre mètres en l'air, là où certes les anciens voyageurs n'auraient pas eu l'idée d'aller les nicher : elles demeurent comme témoins de l'ancien niveau, au-dessous duquel on ne lit rien et qui par conséquent a précédé le temps des visiteurs grecs. De même, à l'entrée de la 8e Syringe, quelques lignes, inscrites à l'encre sur la pierre vive après la chute de l'enduit, défendent Arabes, Coptes, chrétiens et Romains contre l'accusation de vandalisme : les dégâts sont antérieurs à eux. Au contraire, en certains couloirs d'entrée, j'ai pu remarquer que les noms se disséminent comme sur deux étages différents : en haut, c'étaient des noms de l'âge romain, païens et classiques par leurs formes et leur écriture : en bas, des noms chrétiens grecs ou coptes ; j'en conclus que, pour une cause à déterminer, entre le ve et le viiie siècle, des chrétiens avaient nettoyé avec soin cette partie des corridors.

Si on examine en eux-mêmes ces humbles noms griffonnés de-ci, de-là, on pourra risquer quelques remarques intéressantes pour l'onomastique. Ce n'est pas en vain que l'on rassemble 1700 à 1800 noms ou formes, la plupart répétés plusieurs fois. On aura beau jeu, il est vrai, à se plaindre que des gens inconnus ont multiplié des noms trop connus. A rencontrer 54 fois Dionysios, ou 45 fois Apollònios, serons-nous tentés de manifester quelque dédain ou quelque mauvaise humeur ? Cependant il n'est pas indifférent de remarquer que Ptolemaïos, Isidôros, Ammònios et Sarapiòn les serrent de près. C'est le pays qui le

veut : Athènes ou Smyrne n'auraient pas présenté la même proportion. Certains noms sont plus purement égyptiens, affublés de désinences grecques, comme Aménôthès, Hôros, Pséniouthès, ou tout nus, comme Pibast ou Petemîn. Des sources étrangères ont aussi donné leur contribution. Ainsi Barôkhios ou Bourikhios transcrivent un nom que l'on trouve dans les inscriptions phéniciennes et carthaginoises, de la racine sémitique *berek* « bénir ». Les chrétiens ont vulgarisé bon nombre de noms hébraïques tels que Abramias, Jôannès. Rome a importé un fort contingent : ce sont ses prénoms, gentilices et surnoms classiques, groupés ou isolés, ou des épithètes formant des noms nouveaux ; certaines transcriptions sont intéressantes, comme Κλήμης, Κοδρᾶτος, Πριμιτῖβος. Le monde barbare fournit aussi sa contribution : Σεύθης ou Ρουμητάλκας sentent le Thrace ; un Pisidien s'appelle Δαβρέλκας ; un Arménien Χοσρόης. Letronne a reculé devant la forme barbare Μονκόρη : il a eu tort ; le nom reparaît en plusieurs endroits. Naturellement la moisson la plus riche est celle des noms grecs ; beaucoup sont inédits ; quelques-uns amusants.

Beaucoup de voyageurs ne se contentaient pas de graver leur nom tout seul. Les uns y joignent celui de leur père : ainsi la désignation est-elle un peu moins vague. D'autres indiquent leur origine ou leurs qualités et leur profession. Pour nous les patronymiques ne font guère qu'allonger la liste des noms propres. Les ethniques et les qualificatifs instruisent davantage. Ils nous montrent jusqu'où s'étendait la renommée des Syringes, que des gens de toute condition venaient visiter des quatre coins du monde.

Ce serait passer une revue des peuples que de classer la centaine d'ethniques relevés, dont quelques uns se répètent nombre de fois. Quelques voyageurs se disent Égyptiens ou Grecs : c'est vague. L'Égypte naturellement tient une grande place parmi les mentions d'origine. Les habitants de Thèbes ne venaient pas de loin : en général, ils ne

notaient pôint leur patrie. Ceux d'Alexandrie le croyaient plus utile. Ceux de Péluse, de Busiris, de Latopolis et d'Héliopolis dans le Delta, comme ceux d'Héracléopolis, d'Hermopolis, d'Antinoé, de Lycopolis en Heptanomide, ceux d'Arsinoé sur la mer Rouge, ou ceux de Panopolis, de Ptolémaïs, d'Ombos ou de Syène en Haute Égypte, et même ceux de Pselcis en Nubie s'honoraient de leur pays natal. Du monde grec affluaient les touristes les plus nombreux et les plus avides : il en arrivait de la Grèce propre et du Péloponnèse, d'Épire, de Macédoine et de Thrace, des côtes d'Asie mineure baignées par la Méditerranée, l'Égée ou le Pont-Euxin. Il en débarquait des îles. Les Syriens abondaient. Les limites de l'empire romain n'arrêtaient pas les voyageurs originaires d'Arménie, de Perse, de Babylone ou d'Arabie. D'Occident aussi débarquaient des visiteurs pour les Syringes. D'Afrique même venaient des Cyrénéens et des Libyens. La Sicile envoyait des Syracusains ; l'Italie, des fils de Tarente, de Naples et de Rome. Enfin, traversant tout le bassin occidental de la Méditerranée, un Espagnol, un Hispérite, et des enfants de la Gaule, des Marseillais, ont voulu satisfaire une curiosité bien méritoire.

Que sont ces voyageurs venus de partout? La plupart ne nous disent pas leur condition ; mais quelques-uns nous la font savoir. Libre à nous de croire que pour le plus grand nombre, comme pour nos Marseillais, ce sont des trafiquants en voyage d'affaires ; mais les textes gardent le silence à ce sujet. Pas un seul des deux mille signataires ne s'intitule ἔμπορος. Le titre ne leur paraît-il pas assez ronflant pour s'en parer? Pourtant un marchand de Venise au moyen âge n'en eût point rougi. Les professions manuelles sont également peu représentées. Je ne vois qu'un seul artisan, lequel pourrait s'estimer d'une catégorie plus relevée que les autres : c'était un orfèvre. Au pays de la *Satire des métiers*, cette abstention paraît assez significative.

C'est une raison de plus pour écarter les interprétations que Letronne donnait de l'abréviation σχοιρ/. où il lisait χοιροπώλης « marchand de porcs » ou σχοινοπώλης « cordier » (*Recueil*. p. 297. nº CCLVIII). En revanche. les arts libéraux et l'administration ont étalé des qualifications très variées. A noter toutefois que si le métier fait honte. on avoue les liens de dépendance personnelle. non seulement d'un affranchi. mais d'un esclave, serviteur ou domestique. Les intellectuels sont nombreux : « le scribe prime ». disait la vieille satire. Aux belles-lettres se rattachent des poètes et même une poétesse, un tragique, un lyrique, des professeurs de rhétorique. de grammaire. de droit et d'histoire, avec divers genres de scribes. greffiers. rédacteurs. commis aux écritures. De la philosophie se réclament un sophiste et des disciples d'Aristote, Platon ou Diogène. Dans l'ordre de la science. citons un mathématicien, un mage, et plusieurs médecins. Les cultes païens apparaissent avec un grand prêtre de Thébaïde. un prophète, un ἱερονούρειος. et le flabellifère des Éleusinies ; le christianisme avec un évêque, des prêtres, abbés, moines, anachorètes. Le gouvernement. les finances, la justice. l'armée déroulent la série de leur hiérarchie et de leurs grades. De nombreux fonctionnaires profitaient, pour venir visiter les Syringes, ou de la proximité de leur poste ou d'un congé qui leur permettait un petit voyage. Il en est même qui semblent venus par devoir, revêtus d'une mission officielle ; mais leur cas se relie à l'histoire générale et dépasserait le cadre de cette étude.

Parmi tous ces personnages, en reconnaissons-nous donc d'illustres ou du moins de connus? On m'a demandé plus d'une fois si j'avais trouvé le nom d'Hérodote. Oui, certes, je l'ai lu ; mais je le soupçonne d'être apocryphe : la graphie est bonne, mais le creux des lettres n'a pas pris la patine du temps ; un moderne facétieux aura tendu un piège aux archéologues, comme les compagnons de Rougé faisaient

découvrir à Wescher le nom transcrit en grec de la danseuse Rigolboche. Au contraire, j'ai lu les noms parfaitement authentiques de Socrate, Xénophon, Hippocrate le médecin. Seulement c'est bien après la mort de ces grands hommes que l'on a commencé à signer dans les Syringes : nous avons donc affaire aux signatures d'obscurs homonymes. La chronologie aussi s'oppose à ce que les Eusèbe, Palladios et Nouménios, réunis dans une même inscription, soient les personnages connus dans l'histoire de l'Église, puisqu'ils vivaient en trois siècles différents. De lointains disciples de Platon témoignent dévotement de la visite de leur maître en ces lieux ; mais lui-même n'en a point laissé trace, non plus que Diodore ni Strabon. L'empereur Hadrien, qui a contemplé la statue parlante de Memnon, n'a point amené sa cour dans les Syringes. Du moins y voyons-nous, comme Salt, les noms des deux autres empereurs, L. Verus et Marc-Aurèle ? Letronne l'avait cru. Mais j'ai retrouvé les inscriptions et l'illusion s'est dissipée : Salt n'avait déchiffré que deux lignes sur dix ; sans quoi il n'eût point induit Letronne à confondre un Aurelius Antoninus inconnu avec le souverain philosophe.

S'il y a eu ainsi des méprises et s'il faut renoncer à des espoirs trompeurs, en revanche quelques identifications sont possibles, probables ou assurées. Quelques rencontres provoquent d'heureuses surprises. Quelques noms mériteraient une petite monographie détachée.

Un très grand nombre de nos graffiti se bornent à l'indication du nom, du patronymique, de la patrie et de la condition du visiteur ou des visiteurs que reçoit la Syringe. D'autres, en nombre à peu près égal, complètent la pensée en exprimant la satisfaction du voyageur qui vint, vit et admira. Parfois le laconisme césarien cède à des notes plus personnelles, depuis l'enthousiasme débordant, ὑπερεθαύμασα, jusqu'au scepticisme prétentieux qui déclare « n'admirer rien... que la pierre ». Quelques-uns se montrent presque

verbeux. D'aucuns croient devoir parler la langue des dieux ; du moins ils scandent des vers plus ou moins bien tournés. Il en est qui ne veulent point paraître de simples touristes et apportent en ces lieux des préoccupations philosophiques ou religieuses, ce qui ne saurait étonner. Parmi ceux-ci, les chrétiens tiennent une large place et leur attitude n'est pas la moins curieuse. Il y a là toute une série d'études qui peuvent présenter de l'intérêt. Mais il faut se limiter, et je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention.

SÉANCE DU 16 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est faite d'une lettre du Secrétariat administratif de l'Union académique internationale, qui fait connaître que la prochaine réunion du Comité de l'Union s'ouvrira le 26 mai à 10 heures du matin, au Palais des Académies, à Bruxelles.

M. Clément Huart donne lecture d'une note de M. J. de Morgan au sujet d'un signe singulier qui figure sur les monnaies des Sassanides [1].

M. Paul Monceaux communique, de la part de M. Carcopino, deux inscriptions martyrologiques d'Algérie, qui ont été trouvées récemment près du village de Bourkika (arrondissement d'Alger [2]).

M. Merlin, correspondant de l'Académie, communique une reproduction d'un plan à grande échelle de Carthage, embrassant la partie de l'ancienne cité qui s'étend des thermes d'Antonin au théâtre et de l'odéon à la colline dite de Junon. Ce plan, dont les relevés ont été effectués sur le terrain par M. Drappier

1. Voir un prochain cahier.
2. Voir ci-après.

et qui a été exécuté par M. Emonts, sous la direction de M. Merlin, a été dressé pour faire voir les emplacements des tombes puniques ouvertes à Carthage depuis plus de vingt ans par le service des Antiquités de la Tunisie ; on y a consigné également des indications relatives aux recherches de même ordre accomplies sur la même surface par d'autres explorateurs, notamment par le R. P. Delattre : on a ainsi représenté toute la zone médiane de la nécropole punique ; seuls se trouvent en dehors des limites du plan deux grands ensembles fouillés par le R. P. Delattre, l'un au Sud-Ouest sur la colline de Saint-Louis [1], l'autre au Nord-Est près de Sainte-Monique [2].

De plus, sans vouloir faire figurer sur le plan toutes les découvertes qui ont été signalées, on y a porté les principaux édifices mis au jour, afin de montrer comment sur certains points les tombeaux de la Carthage préromaine et les fondations des constructions postérieures, monuments publics ou maisons, s'enchevêtrent. Ce plan, qui donne pour la première fois une vue générale d'un des quartiers les plus intéressants de la ville, constitue pour les études de topographie carthaginoise, aux diverses époques, un très précieux élément d'information.

L'agrandissement photographique offert par M. Merlin à l'Académie est destiné à la Bibliothèque de l'Institut ; ci-joint un fac-similé réduit.

Les indications bibliographiques suivantes, qui sont loin de viser à être complètes, mais tendent simplement à permettre de se reconnaître dans un domaine très touffu, faciliteront l'usage du plan.

I. — **Tombeaux puniques** [3].

D'une façon générale, sur la nécropole punique de Carthage, consulter Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, II, p. 87 à 91.

1. Tombes des VIIe-VIe siècles et plus tardives (bibliographie dans Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, II, p. 87, n. 3 et p. 91).

2. En grande majorité, les tombes y sont du IIIe siècle (bibliographie *ibid.*, p. 89, n. 10).

3. La capitale, qui, sur le plan, sert à désigner chacune des parties explorées de la nécropole, se retrouve dans notre énumération en tête des indications relatives à ce même groupe de sépultures.

1° Colline dite de Junon (tombes des VIIe-VIe siècles).

A. — « Sur le plateau supérieur. » Fouilles du R. P. Delattre en 1878.

Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890, p. 8 à 22.

B. — Terrain Vincent et terrain Marcille (celui-ci à l'Ouest du premier). Découvertes accidentelles vers 1901.

Delattre, *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. 443 à 453.

C. — Fouilles de la Direction des Antiquités en 1916 : 14 tombeaux.

Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1918, p. 288 à 314.

2° Douimès (tombes des VIIe-VIe siècles).

D. — Fouilles du R. P. Delattre de 1893 à 1896 : très nombreux tombeaux.

Bibliographie dans Audollent, *Carthage romaine*, p. 240, n. 2. — Voir surtout Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1893 à 1896, passim ; *Mém. des Antiquaires de France*, LVI, p. 255 à 395.

3° Dermech.

Sur les caractères généraux des tombes puniques de Dermech, cf. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, II, p. 499 à 512 ; voir aussi Anziani, *ibid.*, I, p. XVII à XXIX.

E. — Terrain Ben-Attar (tombes des VIIe-VIe siècles ; quelques-unes du IVe). Fouilles de la Direction des Antiquités en 1899-1900 : tombeaux n°s 1 à 232 ; en 1901 : tombeaux n°s 300 bis à 319 bis.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 1 à 103, p. 119-120, p. 126 à 138 ; Perrot, *Rev. de l'art ancien et moderne*, 1899, VI, p. 104 à 115. — Description détaillée de certains objets ou de certaines sépultures : Gauckler, *ibid.*, I, p. 234 à 237, p. 244, p. 248 à 250 ; II, p. 393 à 461 (passim), p. 556 à 558.

F. Fouilles de Vernaz en 1885 (tombes des VIIe-VIe siècles) : 24 tombeaux.

Bibliographie dans Gsell, *Hist. de l'Afrique*, II, p. 88, n. 2.

G. — Tranchée Gouvet en 1862.

Ibid.

H. — Terrain d'Ancona (tombes des VIIe, VIe et Ve siècles). Fouilles de la Direction des Antiquités en 1901 et 1902 : tombeaux n° 280 à 364.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 140 à 146, p. 172 à 187 ; II, p. 473 à 478, p. 495 à 498, p. 526 à 534.

J. — Flanc sud de la colline de Bordj-Djedid (tombes du VIe siècle). Fouilles du R. P. Delattre en 1908 [1].

Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 594 à 600 (il y a aussi des tombes du IVe ou du IIIe siècle) ; Anziani, *ibid.*, 1912, p. 341 à 344.

4° Ard-el-Kheraib (tombes des IVe-IIIe siècles).

K. — Habous des Ouled l'Agha, au sommet de la colline de Bordj-Djedid. Fouilles de la direction des Antiquités de 1905 à 1908 : tombeaux n°s 500 à 508.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 229 à 233 ; cf. Anziani, *ibid.*, I, XXXVI-XXXVII.

108 tombeaux [2].

Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage* (notes et documents publiés par la Direction des Antiquités, IV, 1909).

L. — Terrain Chaffard. Fouilles de la Direction des Antiquités en 1909 : 24 tombeaux.

Drappier, *Rev. tunisienne*, 1911, p. 138 à 146.

5° Dahar-el-Morali (tombes de la fin du Ve siècle, des IVe et IIIe siècles). Fouilles de la Direction des Antiquités.

M. En 1900 : tombeaux n°s 261 à 265.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 170-171 ; p. 244 à 246.

1. Au voisinage, fouilles Vernaz en 1885 (Vernaz, *Rev. arch.*, 1887, II, p. 168 à 170).

2. Sous la batterie de Bordj-Djedid, qui est à très peu de distance à l'Est, sépultures découvertes en 1894 (*Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 282 à 285 ; Delattre, *Bull. de la Société d'Oran*, *XXe anniv.*, p. 148 à 150).

N. — En 1903-1904 : tombeaux n°s 400 à 499.

Ibid., I, p. 187 à 229 ; II, p. 544 à 545 ; cf. Anziani, *ibid.*, I, p. XXIX à XXXVI.

O. — En 1916-1917 : 14 tombeaux.

Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. 131 à 153 ; 1918, p. 323 à 331.

P. En 1915 : 17 tombeaux.

Ibid., 1916, p. CLXXV à CLXXVI.

. De 1915 à 1917 : 10 tombeaux.

Ibid., 1916, p. CXCIII-CXCIV ; 1918, p. 315 à 323.

. — De 1917 à 1919 : 60 tombeaux.

Ibid., 1920, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, avril.

6° ABORDS DU THÉATRE (tombes des IVe et IIIe siècles). Fouilles de la Direction des Antiquités.

T. — En 1908 : 22 tombeaux.

Drappier, *Rev. tunisienne*, 1911, p. 254 à 260.

U. En 1916-1917 : 14 tombeaux :

Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. CCXXX à CCXXXIX.

7° ODÉON et ses abords sud-ouest, notamment terrain Ben Chabane (tombes du IIIe siècle et de la première moitié du IIe).

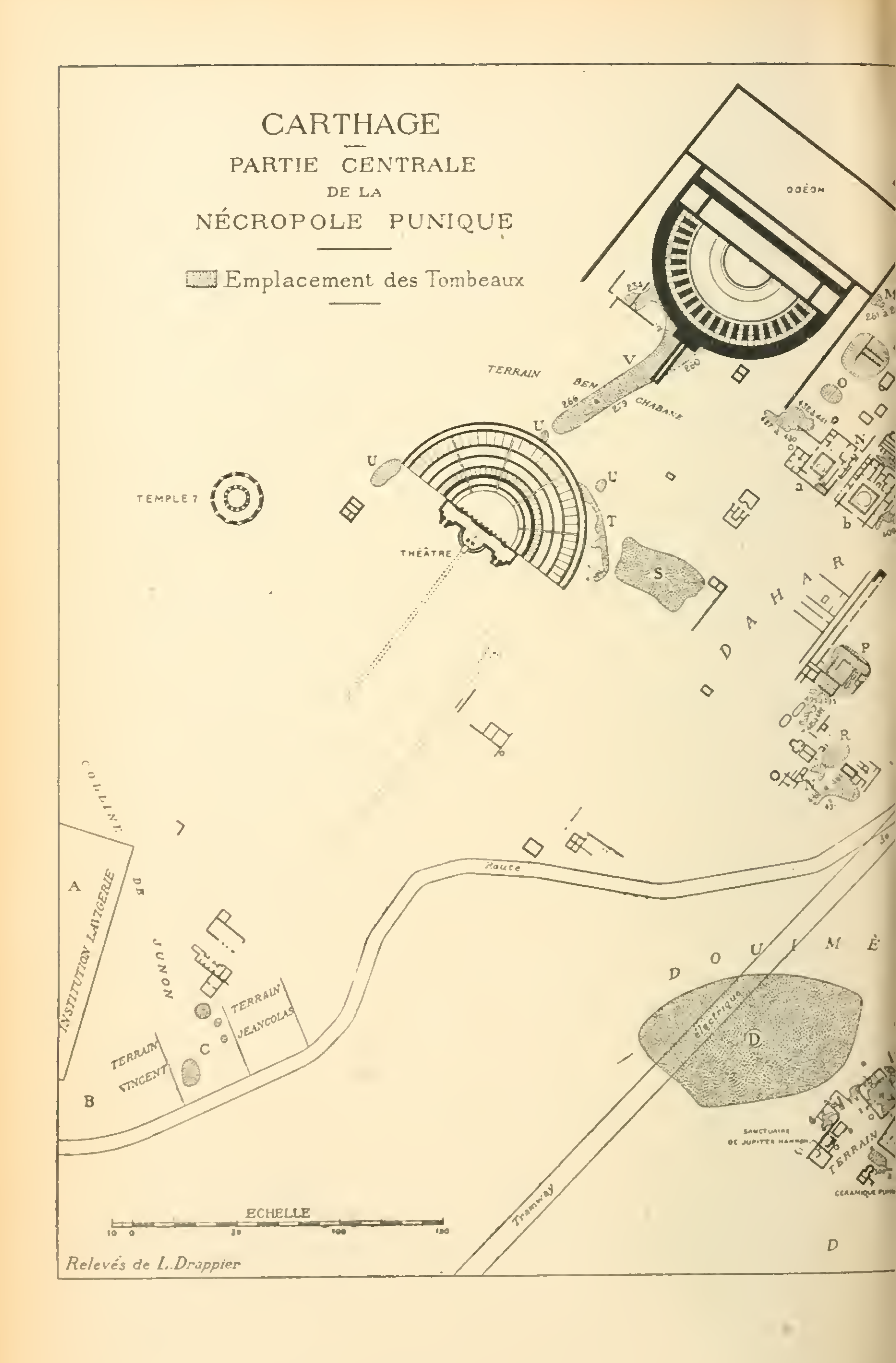
V. — Fouilles de la Direction des Antiquités en 1900 : tombeaux n°s 234 à 260 ; 265 à 279.

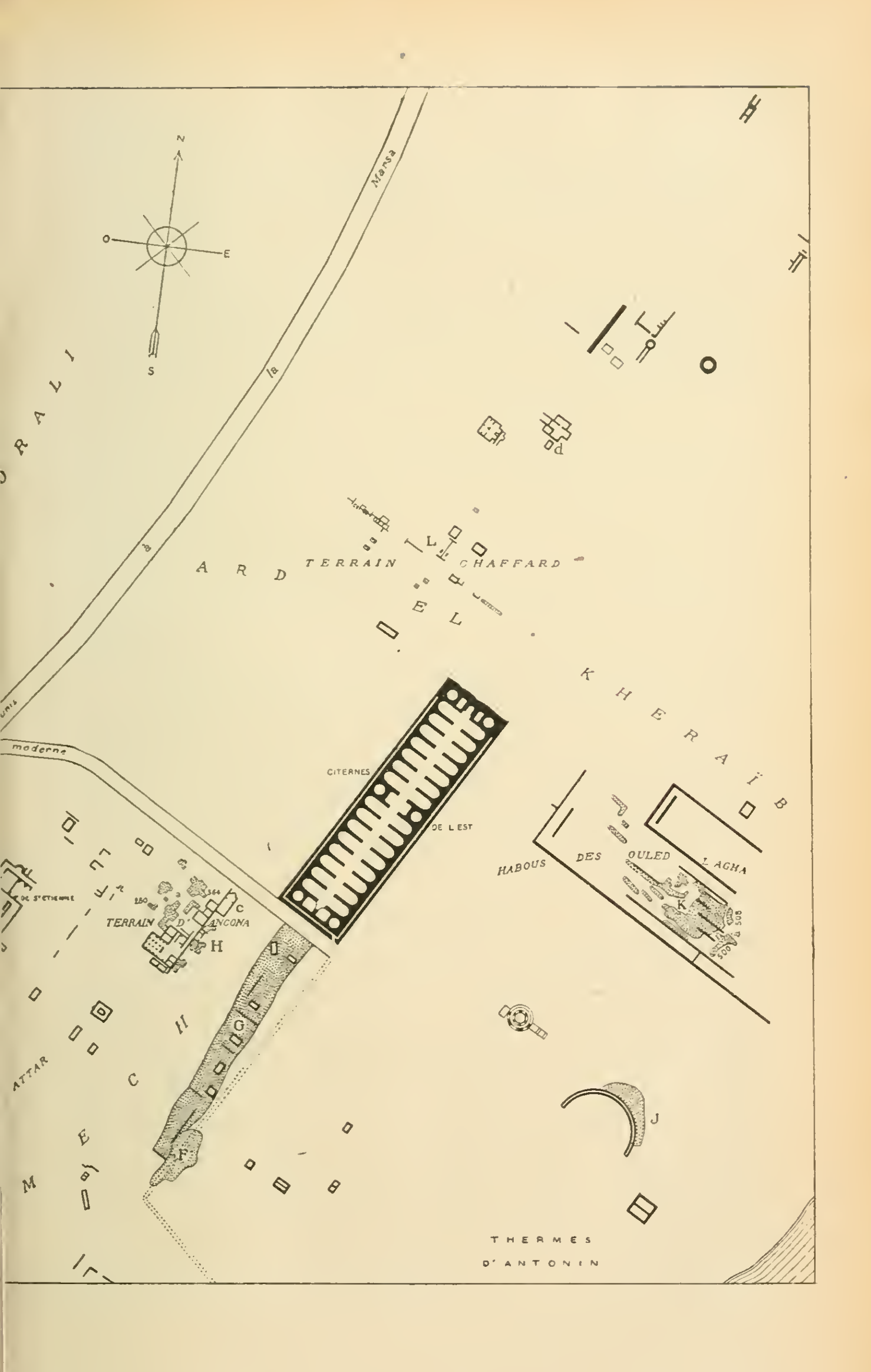
Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 158 à 171, p. 246 à 248 ; II, p. 415 à 417 ; p. 516 à 521 ; cf. Anziani, *ibid.*, I, p. XXXVII-XL.

II. — Principaux édifices.

Basilique chrétienne de Dermech.

Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, p. 11 à 17, plan par Sadoux à la pl. I ; *Inv. des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, p. 230 à 233, n°s 683 à 692.


CARTHAGE
PARTIE CENTRALE
DE LA
NÉCROPOLE PUNIQUE
Emplacement des Tombeaux
ODÉON
TERRAIN
BEN
CHABANE
TEMPLE ?
THÉÂTRE
D A H A R
COLLINE
DE
JUNON
INSTITUTION LAVIGERIE
TERRAIN VINCENT
TERRAIN JEANCOLAS
Route
D O U I M È
électrique
Tramway
SANCTUAIRE DE JUPITER HAMMON
TERRAIN
ECHELLE
Relevés de L. Drappier



Marsa
la
TERRAIN
CHAFFARD
A R D
E L
K H E R A Ï B
CITERNES
DE L'EST
moderne
HABOUS
DES
OULED
L AGHA
TERRAIN
D'ANCONA
ATTAR
THERMES
D'ANTONIN

Céramique punique.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 116 à 118, p. 120 à 125 ; II, p. 512 à 516 ; Gsell, *Hist. de l'Afrique*, II, p. 83 ; IV, p. 58-59.

Citernes de l'Est.

Audollent, *Carthage romaine*, p. 249 à 254 ; Magne, dans J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, IV, 1911, p. 11 à 60 ; Carton, *Rev. tunisienne*, 1911, p. 493-494 ; *Rev. arch.*, 1919, I, p. 294-295.

Grands murs situés à l'Est des citernes.

Carton, *Rev. tunisienne*, 1912, p. 564 à 566 ; *Rev. arch.*, 1919, I p. 293.

Monastère de Saint-Étienne.

Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 410 à 420 ; *Inv. des mos.*, II, p. 237 à 240, n°s 706 à 714.

Odéon.

Gauckler, *Rev. arch.*, 1902, II, p. 387 à 399 ; *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 443 à 451.

Sanctuaire de Jupiter-Hammon [1].

Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1899, p. 156 à 162 ; *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CLIX à CLXIII ; Perrot, *Rev. de l'art ancien et moderne*, 1899, VI, p. 8 à 18.

Temple circulaire ? à l'Ouest du théâtre.

Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1915, p. 309 à 316.

Théâtre.

Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 452 à 472.

Thermes d'Antonin.

Audollent, *Carthage romaine*, p. 242 à 244 ; Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 592 à 594.

1. Le Serapeum était à l'Ouest du sanctuaire de Jupiter-Hammon (Audollent, *Carthage romaine*, p. 238-240).

Villas principales [1].

Dahar-el-Morali :

a. — Gauckler, *Compte rendu de la marche du service des Antiquités en 1903*, p. 16 ; *Nouv. Arch. des missions scient.*, XV, pl. XXV ; *Inv. des mos.*, II, p. 212 à 214, n°s 631 à 639.

b. — Gauckler, *Marche du service en 1903*, p. 13 à 16 ; *Inv. des mos.*, II, p. 214 à 219, n°s 640 à 650.

Terrain d'Ancona :

c. — Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 243 à 247, n°s 726 à 737.

Ard-el-Khéraïb :

D. — Maison de basse époque sur l'emplacement de l'ancien camp de la cohorte urbaine casernée à Carthage.

Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 695 à 703 ; *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 440 à 443, pl. XXVI-XXVII ; *Inv. des mos.*, II, p. 257 à 260, n°s 769 à 776.

COMMUNICATIONS

MARTYRS DE BOURKIKA, PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, de la part de M. Carcopino, naguère professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et directeur du Musée, aujourd'hui maître de conférences à la Sorbonne, deux curieuses inscriptions martyrologiques d'Algérie, qui ont été trouvées récemment (janvier 1920) près du village de Bourkika, situé au Nord-Est de Miliana, six kilomètres à l'Est de Marengo.

1. Pour certaines mosaïques du quartier qui figure sur le plan, se reporter au croquis donné dans Merlin, *Inv. des mos.*, II, *suppl.*, p. 78-79.

La plupart des renseignements qui suivent, sur les circonstances de la découverte, m'ont été transmis par M. Carcopino, qui les tenait lui-même de deux témoins oculaires : M. l'abbé Dubosc, curé de Tipasa, correspondant du Ministère, et M. Glénat, à qui nous devons un excellent estampage des inscriptions. Ces indications sont confirmées, et complétées sur certains points, par une note de M. Streicher, curé de Bourkika : note insérée dans la *Semaine religieuse d'Alger* du 13 février 1920.

L'emplacement précis de la découverte correspond au numéro 22 de la feuille 13 de l'*Atlas archéologique de l'Algérie* publié par M. Gsell. En cet endroit, à cinq kilomètres environ au Nord de Bourkika, dans la propriété Germain, des ouvriers de la main-d'œuvre pénitentiaire, occupés au défoncement d'une vigne, rencontrèrent les soubassements d'un édifice demi-circulaire qui renfermait de nombreux sarcophages, une douzaine au moins, et autour duquel gisaient des débris d'architecture, fûts de colonnes, chapiteaux, dalles, poteries. D'après les indications recueillies, tout cela aurait été saccagé, la plupart des sarcophages brisés, le tout recouvert de terre, sauf le couvercle à inscriptions dont nous allons parler, et quelques fragments, dont un fond de vase avec une croix.

Au milieu de l'hémicycle se trouvait un sarcophage assez richement décoré, profondément enfoui, et formant bloc dans la maçonnerie. On n'a pu l'extraire ; mais on a constaté qu'il contenait des ossements. Seul, le couvercle a pu être sauvé par les soins de M. Streicher, curé de Bourkika, et transporté au presbytère.

Ce couvercle est une table calcaire, longue de 1 m 47, large de 0 m 57, épaisse de 0 m 25. La table est brisée à droite. Elle porte une riche ornementation. A gauche, un ensemble purement décoratif, sculpté en creux, occupe toute la largeur : environ le quart de la surface totale. Il couvre un espace rectangulaire de 0 m 36 sur 0 m 57. Il

est divisé lui-même en trois zones, rectangulaires et parallèles, mais inégales, qui présentent des motifs différents. Dans la zone de gauche (0 m 12 sur 0 m 57), c'est une



double rangée de dentelures se faisant face, qui dessinent des X, des losanges et des triangles. Dans la zone centrale, la plus étroite (0 m 06 sur 0 m 57), c'est une seule rangée de dentelures, dessinant des triangles, des M ou des N. Dans la zone de droite, beaucoup plus large (0 m 18 sur 0 m 57), c'est une longue branche de palmier, très régulière, dont la tige, très droite et fortement marquée, est tournée vers le bas de la pierre.

Immédiatement à droite de cet ensemble décoratif, presque dans l'angle inférieur de la surface restée libre, est sculptée en creux une grande couronne que dessine une longue branche repliée sur elle-même : probablement une branche de laurier. La largeur de la couronne, mesurée jusqu'à la tige, est de 0 m 25 ; mesurée jusqu'à l'extrémité des feuilles, de 0 m 35. Le diamètre interne est de 0 m 14.

A l'intérieur de la couronne est gravée une courte inscription (B). L'inscription principale (A) se déroule sur l'espace resté libre, au-dessus et à droite de la couronne. Enfin, au-dessous de l'inscription A, sont encore sculptées deux colombes se faisant face.

L'inscription A se compose de trois lignes très inégales,

dont la première comprend trois mots, la seconde deux mots, la troisième un seul. Elle est gravée en lettres irrégulières, hautes en moyenne de 0 m 07. L'inscription B, enfermée dans la couronne et gravée en caractères plus petits (de 0 m 03 environ), comprend aussi trois lignes, mais encore plus courtes, avec des abréviations.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux, sur l'estampage qui a été exécuté par M. Glénat, et qui nous a été envoyé par M. Carcopino.

Inscription A.

PETITEME·SAMARTVRoV
RENATVS ET
OPTATA

Petite me(n)sa(m) marturou(m)
Renatus et Optata

Inscription B

PASN
AETCO
RO

Pas(si) n(onas) a(priles) ou *a(ugustas) et coro(nati).*

Inscription A. — A la ligne 1, on avait lu d'abord MARTVROM. Mais, sur l'estampage, nous lisons distinctement MARTVROV : graphie dont nous avions déjà des exemples en Afrique.

Inscription B. — Les archéologues algériens, qui ont tenté le déchiffrement, ont lu PAS(*si*) MA(*rtyrium*). Mais il ne nous paraît pas douteux que la dernière lettre de la première ligne est un N. D'ailleurs, le mot *passi* devait être suivi, selon l'usage, de la mention du jour anniversaire. D'où notre lecture : PAS(*si*) N(onas) A(*priles*) ou A(*ugustas*).

Les noms des deux martyrs sont des noms courants en Afrique. *Renatus*, nom souvent pris au baptême (allusion à la renaissance morale par le sacrement du baptême), se lit sur des tombes de chrétiens, à Carthage et ailleurs ; nous connaissions déjà un martyr *Renatus* par une inscription de Bir Fradj (à l'Ouest d'Aïn Abid, entre Guelma et Constantine). Quant au nom d'Optata, il s'était rencontré déjà dans plusieurs épitaphes africaines, notamment sur une mosaïque tombale de Taparura (Sfax). Les deux martyrs qui figurent sur la table de Bourkika étaient probablement des martyrs locaux.

Les formules employées ici donnent lieu à quelques observations.

Petite. — Formule nouvelle, du moins avec ce sens, dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. On doit comprendre probablement : « Approchez-vous de la table des martyrs », qui peut-être servait d'autel.

Me(n)sa(m) marturou(m). — L'expression *mensa marturum* s'est déjà rencontrée en divers endroits ; à Maktar, à Henchir Fellous, à Aïn el-Ksar, à Aïn Melloul. On appelait ainsi la table qui couvrait des reliques de martyrs, et qui souvent formait la table d'autel.

On notera la graphie *marturou(m)*. On la retrouve ailleurs, notamment sur une stèle d'Aïn Regada, où se lit : *Nomina marturrou(m)*. Ces graphies sont intéressantes pour l'histoire de la prononciation latine. Le second V de *marturum* avait évidemment le son *ou*. Le premier V, qui est très souvent remplacé par I ou par Y, devait se prononcer *i*. — Quant à *mesa* pour *mensa*, c'est courant en Afrique.

Passi. — C'est la formule consacrée pour rappeler la mort ou l'anniversaire des martyrs.

Coro(nati). — Allusion à la couronne des martyrs, représentée ici par cette couronne de laurier qui enferme l'inscription B. Une mosaïque tombale, trouvée à Tabarka, celle

de deux religieuses qui avaient souffert pour leur foi, présente dans une couronne l'inscription : *Dignis, digna, vincentibus corona*. Sur la mosaïque funéraire d'un évêque, découverte à Lamiggiga, on lit dans une couronne : *Dignis digna, Patri Argentio coronam Benenatus teselavit*. Jusqu'ici, dans les inscriptions martyrologiques de la contrée, on n'avait pas encore rencontré le mot *coronatus*.

A en juger par les formules, comme par la forme des lettres et l'aspect général du monument, les deux inscriptions de Bourkika datent du IVe siècle ; d'ailleurs, la plupart des monnaies recueillies dans les déblais, autour de la pierre, sont des monnaies de Constantin. Le sarcophage, dont le couvercle portait ces deux inscriptions, devait être placé sous l'autel ou près de l'autel d'un sanctuaire, basilique ou chapelle : devant ou dans cette abside dont on a aperçu les soubassements.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Paul Monceaux, le t. V de son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, qui est intitulé : *Saint Optat et les premiers écrivains donatistes* (Paris, Leroux, 1920, in-8°).

SÉANCE DU 23 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Henry Cochin pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

M. NYROP, élu le mois dernier associé étranger, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. LANGLOIS donne lecture de son rapport sur le concours des Antiquités nationales en 1920 [1].

M. HUART lit une note de M. J. de Morgan sur la succession des princes Mazdéens de la Perside [2]. Il souligne en quelques mots l'intérêt de cette communication qui jette une nouvelle lueur sur le milieu si obscur où s'est conservé l'Avesta, sur lequel les Sassanides devaient plus tard fonder leur religion d'État.

M. CAGNAT communique, au nom de M. Poinssot, le texte d'une inscription de Tunisie qui contient un décret relatif à une contestation de limites entre les citoyens de la ville d'Aunobari et un particulier nommé Julius Regillus [3].

M. Théodore REINACH présente quelques observations.

M. le comte DURRIEU rappelle l'inscription placée à Florence au-dessus de la porte de l'église de Sant'Apostolo, et qui affirme que cette église a été fondée par Charlemagne en 805, après que ce « rex Francorum » fût entré à Florence le 6 avril de la même année, et eût décoré de colliers d'or une foule de citoyens.

La donnée de cette inscription, qui met aussi en cause l'archevêque Turpin, Roland et Olivier, est purement légendaire. Mais M. Durrieu estime, d'après le caractère de l'écriture, qu'elle pourrait être contemporaine, ou à peu près, du passage à Florence d'un autre Charles, également « rex Francorum », c'est-à-dire de Charles VIII, traversant Florence en 1494, pour aller à la conquête de Naples.

MM. DELABORDE, Salomon REINACH, Théodore REINACH et PROU présentent quelques observations.

M. Adrien BLANCHET commente les types de deux pierres

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

gravées antiques, dans lesquelles il propose de voir des intailles gnostiques [1].

MM. Salomon Reinach, Monceaux et Babelon présentent quelques observations.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1920, PAR M. LANGLOIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 23 AVRIL 1920.

L'Académie doit suivre avec intérêt, d'année en année, son Concours des Antiquités de la France pendant la période critique que nous traversons. Car ce Concours a toujours été un thermomètre de l'activité dans nos études. Avant la guerre, aux temps de tranquillité et de prospérité, les candidats affluaient et les premiers rangs n'étaient jamais attribués qu'à des livres de premier ordre. Si ce niveau très élevé venait à s'abaisser, il serait manifeste que la guerre et la convalescence laborieuse, préparatoire de l'avenir, qui suit les guerres, même heureuses, auraient nui temporairement aux travaux relatifs à notre passé, ce qui n'aurait rien d'étonnant. Est-ce le cas, et dans quelle mesure, pour 1920 ?

Neuf ouvrages ont été présentés au Concours ; c'est-à-dire que le nombre des concurrents n'est plus ce qu'il était autrefois. Mais, sur ce nombre, six ont été jugés dignes d'une récompense, trois d'une médaille ; et cela est significatif, car la Commission s'est imposé la loi de n'accorder médailles et mentions qu'à des travaux respectivement comparables à ceux qui étaient jadis honorés de la même manière.

1. Voir ci-après.

La première médaille a été décernée à M. Charles Porée, pour ses *Études historiques sur le Gévaudan*. M. Porée, présentement archiviste de l'Yonne, a été archiviste de la Lozère de 1897 à 1899. Ses *Études historiques sur le Gévaudan* sont le résultat des recherches qu'il entreprit dans son premier poste et qu'il a parachevées depuis, peu à peu. C'est un recueil de mémoires détachés, qui ont été publiés d'abord, au moins pour les quatre cinquièmes, par la « Société d'Agriculture... de la Lozère », de 1901 à 1919. Ces mémoires se répartissent en deux groupes : 1° ceux qui sont relatifs à l'histoire des institutions ; 2° ceux qui intéressent l'archéologie. Il faut citer, dans le premier groupe, des monographies sur les évêques-comtes de Gévaudan, sur les Statuts des pariers de la Garde-Guérin, sur la Domination aragonaise en Gévaudan, sur l'Affranchissement de la terre de Peyre, sur les Mesures à grains employées en Gévaudan, etc. Les principaux morceaux du second groupe ont trait à l'histoire de l'église de Ribennes, reconstruite sous Philippe le Bel d'après les traditions de l'architecture romane, et à la construction de la cathédrale de Mende. Tous ces mémoires sont composés avec une élégance sobre, à peu près exclusivement d'après des documents conservés aux Archives départementales de la Lozère, lesquelles sont parmi les plus riches de France pour le XIIIe et le XIVe siècles. L'ensemble est un modèle des œuvres qu'un archiviste intelligent et très bien préparé en tous points peut accomplir, dans un dépôt important, pour la connaissance de l'histoire locale et même de l'histoire générale. Juristes, historiens ou archéologues, les membres de la Commission ont été d'accord pour apprécier très favorablement, chacun en ce qui concerne sa spécialité, les trouvailles de M. Porée et la valeur de ses conclusions pour leurs études.

Le livre que M. Dottin a présenté au Concours et qui reçoit la seconde médaille, est consacré à *la Langue gauloise*,

à son vocabulaire, à sa phonétique, à ses monuments épigraphiques qui sont reproduits *in extenso*, mais non pas traduits, car l'auteur est aussi prudent que très bien informé. Tout, dans ce livre, même les *errata* et les *addenda* qui sont assez considérables, témoignent d'une érudition et d'une conscience parfaites. Il paraît un peu sec, mais c'est parce qu'il s'en tient aux faits, sans rien risquer. Il est désormais le Manuel indispensable qui mettra fin aux divagations dont les textes et les étymologies celtiques ont été souvent l'objet depuis le XVI[e] siècle.

Les ouvrages de MM. Carrière et Waquet, qui ont obtenu respectivement la troisième médaille et la première mention sont, au contraire des précédents, tout à fait comparables entre eux, et l'espèce d'accolade sous laquelle nous les réunissons se justifie par plus d'une raison. Celui de M. l'abbé Carrière est intitulé : *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins* ; celui de M. Waquet : *Le bailliage de Vermandois aux XIII[e] et XIV[e] siècles*. De part et d'autre, mêmes qualités : bon sens, netteté, précision, compétence ; l'un et l'autre auteur ont démontré qu'ils savent très bien travailler. De part et d'autre aussi, un sujet un peu maigre, que les auteurs ont corsé de leur mieux, et moins de résultats vraiment neufs que leur diligence ne méritait sans doute d'en obtenir. Ces deux livres sont des contributions très honorables à l'histoire de notre pays. Si l'un reçoit une médaille et l'autre une mention seulement, ce n'est pas que la Commission ait reconnu entre eux une grande différence. Mais il fallait choisir, et si le livre de M. Carrière présente peut-être un peu plus de traces d'inexpérience que celui de M. Waquet, il a paru que le sujet choisi par M. Waquet était peut-être un peu moins rémunérateur, pour la science, que celui de M. Carrière.

La seconde mention a été attribuée à M. Delamare pour son « Étude liturgique et hagiographique » sur *le Calendrier de l'Église d'Évreux*, dont la moitié seulement con-

cerne les époques anciennes dont nous nous occupons. L'auteur n'est pas un érudit de profession, et on ne saurait être surpris, ni choqué, de quelques lacunes évidentes de sa préparation technique. Mais son livre accuse un travail considérable, et, en général, de bonne qualité. Notons seulement que, sur la question délicate des rapports entre les Églises anglaises et les Églises normandes, il semble que M. Delamare ait adopté, sans un examen approfondi, des idées contestables ; le savant Edmund Bishop, dont M. Delamare ne prononce pas le nom, professait à cet égard des opinions tout autres.

La troisième mention revient à M. Gustave Chauvet pour ses *Grottes du Chaffaud*. L'exploration des grottes du Chaffaud a donné, depuis 1834, des résultats très intéressants, dont M. Chauvet s'est attaché à dresser le tableau et la bibliographie. Ce travail est fort bien conduit et témoigne de l'érudition exacte et consciencieuse dont M. Chauvet a déjà donné d'autres preuves.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR LA SUCCESSION DES PRINCES MAZDÉENS DE LA PERSIDE,

PAR M. J. DE MORGAN.

Sous les Achéménides, la province de Perside jouait, dans l'empire, un rôle fort important : elle était résidence d'été des grands rois, centre religieux mazdéen dont la sainteté ne le cédait en rien à celui de l'Azerbaïdjan, et c'est là que les Rois des rois avaient leur sépulture. Une famille princière, parente des Achéménides, avait en main les affaires du culte et jouissait de grands privilèges. Lors de la conquête alexandrine, les Macédoniens reconnurent

à ces prêtres-princes une autonomie relative, afin, certainement, de ménager les populations attachées au culte d'Ormazd, et, plus tard les Parthes, assurément pour la même cause, tolérèrent au milieu de leurs domaines l'existence de cette principauté.

Tous les documents relatifs à l'histoire de la Perside ayant été détruits, lors de la conquête arabe de la Perse par le fanatisme musulman, et les auteurs occidentaux ne parlant pas de cette principauté, en dehors de Strabon (liv. XV, ch. III, § 3 et § 24) dont les renseignements à cet égard sont généraux et très vagues, nous en sommes réduits pour établir la filiation des princes à l'étude des médailles que. jusqu'à ce jour, aucun texte lapidaire ne vient éclairer.

Les monnaies de la Perside ne sont jamais datées ; c'est donc à leur style, au costume des effigies princières et aux caractères épigraphiques des légendes que nous devons nous en rapporter. Ces légendes sont toutes écrites en caractères dérivés de l'araméen en usage chez les Perses à l'époque achéménide, caractères qui varient sensiblement suivant les époques, et dont la suite montre dans ses détails l'évolution de l'araméen des anciens temps, vers l'écriture pehlvie de la période sassanide. Les caractères persépolitains sont indépendants de l'écriture sémitique qu'on rencontre sur les monnaies des derniers rois arsacides, n'ayant avec elle de commun que les origines.

Durant toute la période d'influence grecque, c'est-à-dire sous les Séleucides et les Arsacides, la principauté de Perside demeura comme l'unique foyer de conservation du culte, des traditions et de la langue des Perses, bien que le dialecte iranien eût été fort imprégné de sémitisme. Les noms des princes dont nous possédons les médailles sont tous perses. C'est de ce foyer de conservation des aspirations nationales que sortit, avec Artaxercès, fils de Pâpek, premier grand roi sassanide, la renaissance de la culture iranienne.

Les princes persépolitains n'ont certainement pas frappé monnaie sous les Achéménides : ils n'ont même pas usé de ce privilège sous Alexandre le Grand et ses premiers successeurs pendant un siècle, de 323 à 220 av. J.-C. environ. Ce n'est donc qu'à l'époque des débuts des Arsacides en Perse que commence le monnayage des princes persépolitains, et il se poursuit jusqu'en 227 ap. J.-C., date de la chute des Arsacides, c'est-à-dire pendant quatre siècles.

Je ne parlerai pas de ces médailles au point de vue numismatique : ce serait étendre beaucoup trop largement cette étude. Je me contenterai de parler de leurs légendes, rangées suivant le style des pièces et la nature des caractères employés dans les textes.

Nous ne savons rien des princes-grands-prêtres contemporains des souverains achéménides et des Séleucides jusqu'à Antiochus III.

Le premier prince dont les médailles nous soient parvenues est Bagadat I. On lit sur ses monnaies :

(Lég. n° 1.) בגדת פרתרכא זי אלהיא בגכרת
BaGaDaT FRaTaRaKA ZI ALaHIA BaGaKerT

Bagadat était donc fils d'un prince du nom de *Bagakert*, prince dont nous ne possédons aucune pièce.

Puis il existe une lacune de peu d'étendue, car les monnaies qui suivent sont de même style que celles de Bagadat.

Vient *Oborze*, fils de *Frada*.

(Lég. n° 2.) והוברז פרתרכא זי אלה[יא] פרד
VaHUBeRZ FRaTaRaKA ZI ALaH[IA] FRaDa.

Nouvelle lacune, ou tout au moins Autophradate ne nous disant pas s'il est le fils d'Oborze, nous pouvons supposer l'existence d'un autre prince avant lui. Vient alors *Autophradate I*.

(Lég. n° 3.) ותפרדת פרתרכא זי אלהיא
VaTaFRaDaT FRaTaRaKA ZI ALaHIA

à qui semble succéder *Artaxercès I.*

(Lég. n° 4.) ארתהשתר פרתרכא זי אלהיא.
ARTaHŠaTR FRaTaRaKA ZI ALaHIA.

Vient alors un prince dans le nom duquel M. le colonel Allotte de La Fuÿe, qui possède sa médaille unique, pense reconnaître *Alexandre*, ALṮSaNT, satrape de Perside sous Antiochus III (222-187 av. J.-C.) et frère du puissant Molon, satrape de Médie.

(Lég. n° 5.) (?) ארצנת (?) פרתרכא זי ארדתבר
ALṮSaNT (?) FRaTaRaKA ZI ARDTBR (?)

Cette légende est encore fort obscure : il convient, pour se prononcer, d'attendre que d'autres exemplaires de cette médaille aient été découverts.

Pour ces premiers princes, j'ai suivi la succession proposée par le colonel Allotte de La Fuÿe dans son beau mémoire sur la question. (Cf. Étude sur la Numismatique de la Perside, dans *Corolla Numismatica*, Oxford, 1906, pp. 63 à 96. Pl. III.) Pour la filiation de ceux qui suivent, j'ai seulement tenu compte des médailles et de mes lectures personnelles.

Ici, par leur style, se présentent les monnaies anonymes d'un prince A.

Au point de vue de l'art, vient ensuite un prince du nom de *Darius. (I.)* [Lég. n° 6.] דרין מלכא = DaRiV MaLKA « Darius roi ». C'est pour la première fois que nous voyons figurer dans les légendes de la Perside le titre sémitique de ملك. La légende, dont les caractères sont déjà très évolués, montre qu'entre Altzant et Darius I. est une lacune importante, et le laconisme des légendes de ce dernier prince ne permet pas de le relier non seulement au groupe précédent, mais aussi au roisuivant, Autophradate (II).

[Lég. n° 7.] ותפרדת מלכא = VaTaFRaDaT MaLKA

Ici commence une série dans laquelle les princes ont soin de nous fournir le nom de leur père.

Darius (II) fils d'Autophradate (II).

[Lég. n° 8.] דאריו מלכא ברה ותפרדת מלכא.
DaRIaV MaLKA BaReH VaTaFRaDAT MaLKA.

Puis viennent deux fils de *Darius* (II), *Artaxercès* (II) et *Oxathrès*.

[Lég. n° 9.] ארתחשתר מלכא ברה דאריו מלכא.
ARTaHŠaTR MaLKA BaReH DARIaV MaLKA.

et [Lég. n° 10] והוכשתר מלכ ברה דאריו מלכ
VaHuKHŠaTR MeLeK BaReH DARIaV MeLeK.

Vahukhchatr est certainement l'équivalent d'*Uvakhsatra*, c'est-à-dire *Cyaxare* ou *Oxathrès* (Allotte de La Fuÿe), *Gocithrès* d'Isidore de Charax.

Il est à penser que cet *Artaxercès* (II) ne régna que peu de temps sur la Perside, car ce sont les fils de son frère, *Oxithrès*, qui, après leur père, occupent le trône, d'où leur oncle avait probablement été chassé.

Nous voyons, après ces deux rois, *Pirouz* (I), fils de Gocithrès, arriver au pouvoir.

[Lég. n° 11.] פרותש מלכא ברה והוכש[תר מלכא]
PiRUČ MaLKA BaReH VaHUKHŠ[aTR MaLKA]

et *Piruč* (II), fils de *Piruč* (I), succéder à son père. Ses médailles portent des deux côtés des effigies, et sur les deux faces la même légende. [Lég. n° 12.] פרותש מלכא = PiRUČ MaLKA.

Il paraît qu'après ce prince, la lignée majeure d'Artaxercès (II) reprit ses droits : car *Namupat*, l'un des fils de ce prince, occupe le trône.

[Lég. n° 13.] נמופת מלכא ברה ארתחשׁ[תר מלכא]
NaMUPaT MaLKA BaReH ARTaHČ[aTR MaLKA]

A *Namupat*, succède son fils *Napat*.

[Lég. n° 14.] נפאת מלכא ברה נמופת מלכא
NaPAT MaLKA BaReH NaMUPaT MaLKA.

Signalées par Ed. Thomas et Justi, les légendes de ces pièces avaient été lues d'une manière erronée. Ed. Thomas lisait KoVAT et Justi acceptait cette interprétation.

Il convient de ranger ici plusieurs princes, trois au plus (X. Y. Z.), dont les médailles portent des légendes toujours coupées ou effacées, sur les exemplaires que nous possédons. Le règne de ces princes comble une lacune à la suite de laquelle nous voyons paraître une pièce à deux effigies sur laquelle nous lisons le nom d'*Artaxercès* d'une part : [Lég. n° 15.] ארתחשתר מלכא = ARTaHŠaTR MaLKA, et celui de *Mitri* de l'autre, au Rv. מתרי מלכא = MiTRI MaLKA.

Lequel de ces deux rois précéda l'autre sur le trône, nous n'en pouvons décider ; car après eux se montre une lacune ; puis *Minučetri* (I) est appelé au pouvoir, ainsi que son fils *Minučetri* (II). Sur les deux faces des monnaies, on lit :

[Lég. n° 16.] מנתשתרי מלכא = MiNuČeTRI MaLKA.

Ce *Minučetri* (II) a un fils du nom d'*Artaxercès* (IV) qui lui succède.

[Lég. n° 17.] מנתשתרי מלכא d'un côté et [ארתח]שתר מלכא de l'autre.

Puis, à la suite d'une lacune très nettement accusée par les caractères artistiques et épigraphiques des médailles, vient *Artaxercès* (V), fils de Pâpek, qui fut le premier grand roi de la dynastie des Sassanides.

Les légendes de ses monnaies sont de deux sortes, celles

correspondant au temps où il n'était encore que prince de Perside. (Lég. nº 18) Dr. בגי ארתהש[תר] מלכא BaGI ARTaHŠ[aTR] MaLKA = Le divin Artaxercès roi. Rv. ברה באפכי מלכא BeGI PAPeKI MaLKA = fils de Pâpek roi (coll. Zouboff de Moscou), et celles dans lesquelles il s'intitule roi des rois : (Lég. nº 19) ארתהשתר מלכאן מלכא. ARTaHŠaTR MaLKAN MaLKA.

Ainsi se termine la série des princes de la Perside, tout au moins pour la frappe des monnaies. Devenus maîtres suprêmes de la Perse, ils ont bien certainement délégué leurs pouvoirs religieux au Grand Mobed de Perside ; mais le monnayage local prit fin.

D'après ce qui vient d'être exposé, on aurait donc la liste provisoire suivante :

....	
Bagakert	
*Bagadate (I) (fils de Bagakert)	Vers 220 av. J.-C.
....	
Frada....................................	
*Oborze (fils de Frada)....................	
....	
*Artaxercès (I) (fils de ?)..................	
....	
*Autophradate (I)	
*Altzant (fils d'Autophradate I)	Vers 190 av. J.-C.
....	
*Prince A (?) de nom inconnu (monnayage anonyme)	
....	
*Darius (I)	
....	
*Autophradate (II)	Vers 123-88 av. J.-C.
*Darius (II) (fils d'Autophradate II)	
*Artaxercès (II) (fils de Darius II)	Vers 57 av. J.-C.
*Oxithrès (fils de Darius II)	Vers 57-38 av. J.-C.
*Pirouz (I) (fils d'Oxithrès)	
*Pirouz (II) (fils (?) de Pirouz (I))	
*Namupat (fils d'Artaxercès (II))	
*Napat (fils de Namupat)....................	
....	

*Prince X (Légendes effacées)...............	
....	
*Prince Y id.	
....	
*Prince Z id.	
....	
Mitri..................................	
*Artaxercès (III) (fils ? de Mitri).............	
....	
Minucetri (I)............................	
*Minucetri (II) [fils (?) de Minucetri (I)].......	
? *Minucetri (III) [fils ? de Minucetri (II)]....	
*Artaxercès IV [fils (?) de Minucetri (II ou III)]	Vers 200 ap. J.-C.
? *Prince W [fils (?) d'Artaxercès IV].........	
....	
Pàpek..................................	Vers 210 ap. J.-C.
*Artaxercès V [fils de Pàpek].................	Vers 220 ap. J.-C.
*Artaxercès I (V) Grand roi.................	227 ap. J.-C.

(Nota : les princes dont les noms sont marqués d'un * sont ceux dont nous possédons les monnaies.)

Nous possédons donc soit le nom, soit l'indication de l'existence de vingt-neuf de ces princes pour une période de quatre siècles, et il existe dans notre liste une douzaine de lacunes. Le groupe le plus important est celui d'*Autophradate (II)* et de ses successeurs qui, au nombre de huit, se suivent sans lacune.

Plusieurs de ces lacunes, d'ailleurs, ne seront probablement jamais comblées ; car, il ne faut pas l'oublier, ces princes étaient soumis à la haute autorité des Arsacides et leur monnayage pouvait être interrompu suivant la fantaisie de leur maître. Il est à croire même que le joug imposé à la Perside par les Parthes était lourd, puisque c'est de cette région qu'est parti le soulèvement qui devait renverser la monarchie arsacide.

Avant d'en finir, il est utile de rappeler les quelques titres qu'on lit sur les médailles et d'en donner l'explication telle qu'elle est acceptée aujourd'hui :

פרתרכא — FRaTaRaKa — Gouverneur? Satrape?
זי אלהיא — ZI ALaHIA — de dieu, des dieux, le divin.
בר, ברה — BaR, BaReH — Fils.
מלכא, מלך — MaLKA, MeLeK — Roi, Prince souverain.
בגי — BaGI — Divin.

Quant aux noms princiers, tous, sauf celui d'Alexandre, appartiennent à la langue et aux traditions antiques de la Perse.

DEUX INSCRIPTIONS D'AUNOBARI,

PAR M. L. POINSSOT,

INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

Il y a quelques années, on a découvert dans la région de Dougga, à *Aunobari*, deux inscriptions qui ont été transportées au Musée du Bardo ; nous en adressons à l'Académie les copies, accompagnées de quelques indications sommaires.

Les deux inscriptions ont été trouvées à cent mètres environ à l'Ouest des ruines d'*Aunobari*, au bord et à l'Ouest d'une piste, vraisemblablement une ancienne voie romaine, qui, venant d'Henchir-Damouss [1], passe à l'Ouest du Djebel-Kern-el-Kebch [2]. Lors de la découverte, la pierre sur laquelle est gravé le texte *I* était encore en place [3], la face épigraphe tournée du côté du chemin. La seconde inscription gisait sur le sol tout à côté. Même à ne considérer que leur aspect extérieur, il ne paraît guère douteux que les

1. Ruine située à 4 km. au Sud-Ouest de Dougga et indiquée par le n° 153 sur la feuille Teboursouk de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*.

2. Les deux pierres étaient un peu au Nord du point où la piste traverse l'oued Aïn-Zellig.

3. La partie supérieure du texte était visible à gauche sur 0 m 08, à droite sur 0 m 20 : le reste était enterré.

deux dalles, taillées de façon identique[1] et terminées par des appendices semblables[2], n'aient eu une même destination[3].

I.

. . . . IDIA
. . . . INTER·AVNOBARI
TANOS·ET·IVLIVM REGILLVM·PRO
NVNTIASSE IN EA VERBA QVAE
INFRA · SCRIPTA SVNT ·
POST QVAE MARCELLVS PROCOS
COLLOCVTVS CVM CONSILIO DECRE
TVM EX·TABELLA·RECITAVIT·
CVM ACTA·INTER·IVLIVM REGILLVM
ET AVNOBARITANOS CAVSA SOLVM
APVT ME CORNVTI DECRETVM·CLA
RISSIMI VIRI·PROLATVM SIT·NIHIL
EX EO· MVTARI· PLACET·

La pierre, dont le sommet a été brisé, est haute actuellement de 0 m 96, mais n'est épigraphe que sur 0 m 56. Largeur maxima, 0 m 50. Lettres : *lignes 1-8* et *13*, 0 m 035 ; *ligne 9*, 0m 03 : les T dépassent légèrement les autres lettres. A la fin des *lignes 5*, *8* et *13*, des blancs ; au début des *lignes 6* et *9*, la façon dont la première lettre est

1. Épaisses de 0 m 18 à 0 m 15, les deux dalles ne sont polies que sur leur face épigraphe : elles sont taillées assez soigneusement sur les tranches, simplement dégrossies au revers de l'inscription.

2. Ces appendices servaient à encastrer les dalles dans un soubassement. Celui de la dalle portant le texte *I* a 0 m 33 de large et 0 m 12 de haut : celui de l'autre dalle, 0 m 56 de large et 0 m 33 de haut.

3. Les lettres des deux textes gravées soigneusement, mais sans élégance et réparties d'une façon inégale, ne sont pas sans analogie, bien qu'elles soient plus élancées dans la première inscription que dans la seconde.

placée en marge du reste du texte marque les paragraphes. A la *ligne 1*, avant DIA, le bas de quelques lettres tout à fait indistinctes ; ensuite, semble-t-il, N ou RI.

2.

L·IVLIVS·CATVLLINVS·Q·POMPEIVS·PRIMVS·L·SEM
PRONIVS · FLACCVS · Q · CORDIVS · CLEMENS · M · CLADIVS · PHI
LIPPVS·L·NERATIVS·BASSVS·L·MARIVS·PERPETVVS·SCRIBA·QVES
TORIVS ·SEX · SERIVS ·VERVS · HARVSPEX ·L· POMPONIVS · CAR
SIANVS · SCRIBA · LIBRARIVS · P · PAPENIVS · SALVTARIS
SCRIBA·LIBRARIVS·

Haut. de la pierre qui est brisée à la partie supérieure, 0 m 76, de l'inscription 0 m 20 ; larg. maxima 0 m 92. Lettres : environ 0 m 035. Tous les mots sont suivis de points. *Ligne 2* : dans *Claudius*, le V avait été omis ; pour réparer son erreur, le graveur a réuni le bas de l'A au bas du D [1].

Après que la pierre eut été brisée, on retailla à coups de ciseau sur une hauteur d'environ 0 m 04 la partie supérieure de la face épigraphe ; on distingue encore, au-dessus de ce qui est actuellement la *ligne 1*, quelques parties inférieures des lettres qui disparurent alors.

On connaissait déjà un certain nombre d'inscriptions relatives comme le texte *1* à des décrets ou à des sentences arbitrales sur des contestations de limites [2]. La rédaction du nouveau *decretum* et du procès-verbal qui l'accompagne est conforme aux usages précédemment constatés [3]. C'est

1. Des défauts de la pierre ont imposé un blanc de 0 m 13 à la fin de la *ligne 1* et un autre de 0 m 10 avant le dernier mot de la *ligne 5*. La *ligne 6* se termine par un blanc de 0 m 51.

2. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 4e édit., p. 308-309 ; Krüger, *Hist. des sources du droit romain*, p. 310-311.

3. Cf. De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, II, p. 1498.

ainsi, par exemple, que sur des documents analogues on lit :

sententiam quam tulit ... legatus ... inter .... descriptam et propositam ... ex argumentis .. prolatis .., apud me actum est [1]; *dixit in ea verba quæ infra scripta sunt* [2]; *ex sententia quam adhibito consilio dixit* [3]; *legatus cum consilio collocutus decretum ex tilia recitavit* [4]; *decreta ex tabellis recitata* [5]; .. *placet* [6] ...; *cum de causa ... saepius pronuntiaverit* [7]; *cum libellus vetus prolatus sit* [8].

Les *Aunobaritani* et Julius Regillus [9] étant en désaccord sur une question de limites, le différend fut porté devant le *clarissimus vir* Cornutus [10], en qui il faut reconnaître un des légats du proconsul [11]. Celui-ci rendit un *decretum*. Dans le court délai de règle en pareille matière [12], il y eut

1. *C. I. L.*, II, 1425.
2. *C. I. L.*, IX, 2827.
3. *C. I. L.*, III, 8472, 8473. « Dans l'usage, la décision mentionne expressément que l'avis du conseil a été pris. » (Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 360.)
4. *C. I. L.*, II, 1425.
5. *C. I. L.*, III, 567 et 586.
6. *Ibid.* En pareil cas, néanmoins, on trouve le plus souvent une formule impérative *jussit, ex jussione...*
7. *C. I. L.*, X, 7852.
8. *C. I. L.*, IX, 2827.
9. Dans le texte, il y a tantôt *inter Aunobaritanos et Julium Regillum*, tantôt *inter Julium Regillum et Aunobaritanos*. Nous croyons que c'est intentionnellement que les deux rédactions ont été adoptées tour à tour. Cf. à ce point de vue, les inscriptions où deux magistrats d'un rang égal, donateurs d'un monument, sont mentionnés à tour de rôle dans un ordre différent (Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 4e éd., p. 464).
10. L'expression *decretum Cornuti* nous prouve que Cornutus n'est pas un simple particulier pris pour arbitre, mais un magistrat.
11. Cf. Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 263 ; III, p. 308-309. Cornutus est vraisemblablement le légat du diocèse auquel est rattaché le territoire d'*Aunobari*. *Aunobari*, de même que les villes voisines, *Thubursicu Bure* et *Thugga*, semble plutôt appartenir à la *regio Carthaginiensis* qu'à la *regio Hipponiensis* ; on ne peut être toutefois à cet égard absolument affirmatif. Cf. Merlin et L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, LXXII, p. 122-126.
12. Cuq, *Manuel des inst. jurid. des Romains*, p. 908-909 ; Saglio, *Dict. des antiquités*, I, p. 329.

appel de la sentence devant le proconsul Marcellus. Mais aucun argument nouveau n'ayant été produit par les parties, la sentence prononcée par Cornutus fut purement et simplement confirmée par le proconsul après avis de son conseil.

Il est très probable que les dix noms qui subsistent du texte 2 terminaient un document appartenant à la même catégorie que celui inscrit sur la dalle voisine. Trois des personnages étant des *scribae*, on serait de prime abord tenté de reconnaître dans ces noms ceux de *signatores* [1], mais il convient de remarquer qu'ailleurs les noms de *signatores* sont reproduits non au nominatif, mais au génitif. Aussi préférerions-nous restituer dans la partie disparue de l'inscription les mots : *in consilio erant* [2]. Nous sommes assez mal renseignés sur la composition du conseil du gouverneur [3]. Si la présence, qu'on constate pour la première fois, d'*officiales* dans ce conseil n'est pas sans surprendre un peu, il y a lieu néanmoins de noter que ces *scribae*, qui sont peut-être comme bien d'autres *quaestorii* ou même *librarii* [4] chevaliers romains [5], sont inscrits non en tête de la liste, mais tout à la fin.

Quelle que soit du reste l'interprétation adoptée, il faut voir dans le *scriba quaestorius* L. Marius Perpetuus l'un

1. Cf. par exemple les onze *signatores* dont les noms figurent au bas du décret du proconsul de Sardaigne, sur les *fines Patulcensium et Galillensium* (*C. I. L.*, X, 7852). Il y a deux *scribae* parmi les sept *signatores* qui figurent au bas des reproductions du *senatus consultum Beguense* trouvées à Henchir el-Begar (*C. I. L.*, VIII, 11451 ; Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 448-456).

2. C'est ainsi que commence la liste des conseillers du gouverneur qui, au *C. I. L.*, X, 7852, précède celle des *signatores*.

3. Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 354, 356, 358 ; De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, II, p. 614.

4. Cf. par exemple le chevalier C. Statius Celsus, *librarius*, qui paraît bien avoir été détaché auprès du proconsul d'Afrique (Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1912, p. CCLXIII-CCLXIV).

5. Lécrivain, dans Saglio, *Dict. des antiquités*, IV, p. 1123-1124.

des deux *scribae quaestorii* adjoints au proconsul d'Afrique [1], et par suite dans l'*haruspex* et les *scribae librarii* d'autres *officiales* de la suite du gouverneur [2]. Comme ils sont, sans aucun doute, énumérés selon leur situation hiérarchique, il n'est pas sans intérêt de constater que sur notre inscription, la première mentionnant un *haruspex* [3] de gouverneur, cet appariteur est placé après le *scriba quaestorius* et avant les *scribae librarii* [4].

L'inscription d'*Aunobari* portant les dix noms nous est parvenue trop mutilée pour qu'on puisse songer à en reconstituer le contenu. Aussi est-ce sous toutes réserves que nous proposons de voir dans le texte *2* ce qui subsiste d'une reproduction du décret de Cornutus mentionné dans le texte *1*. Dans cette hypothèse, la proposition *pronuntiasse in ea verba quae infra scripta sunt* s'appliquerait à Cornutus, et le texte *2* aurait fait partie d'une pièce annexe au procès-verbal dont le texte *1* est un fragment.

Il paraît assez difficile d'attribuer une date précise aux deux textes d'*Aunobari*. Des personnages cités par le premier, aucun ne nous est connu, ni le proconsul Marcellus [5],

1. Un *scriba quaestorius* du proconsul de Sardaigne figure dans le texte *C. I. L.*, X, 7852, à tant d'égards si analogue aux textes que nous étudions ici. C'est lui qui produit le *codex ansatus* où est inscrit le décret relatif aux *fines Patulcensium et Galillensium*.

2. Sur la rareté des renseignements concernant la suite des gouverneurs de provinces, voir Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 378.

3. Le seul *haruspex* de gouverneur jusqu'à présent connu paraît bien être l'*haruspex* de Verrès dont il est souvent question dans Cicéron. C'est à juste titre que Mommsen l'avait classé parmi les *apparitores* (*op. cit.*, I, p. 417, note 5).

4. Cf. à ce point de vue, ce que nous savons des appariteurs des duumvirs municipaux (Mommsen, *op. cit.*, I, p. 379). La *lex Genetiva* énumère successivement deux *scribae*, un *accensus*, deux *lictores*, un *haruspex*, un *librarius*.

5. Un proconsul d'Afrique de la fin du Ier siècle, Cn. Domitius Lucanus, porte bien parmi ses *cognomina* celui de Marcellus, mais quand il n'est désigné que par un seul nom, c'est toujours par celui de Lucanus. Sur ce

ni le *clarissimus vir* Cornutus, ni Julius Regillus [1]. De ceux mentionnés dans le second, seul le *scriba quaestorius* L. Marius Perpetuus se prête à un essai d'identification. On pourrait, en effet, y voir le père d'un L. Marius Perpetuus, que nous savons être le fils d'un Lucius et qui exerça un certain nombre de procuratèles [2]. Si, comme on l'a supposé avec quelque vraisemblance [3], le procurateur L. Marius Perpetuus était lui-même le père de L. Marius Perpetuus, légat de la *legio XVI Flavia* au début du IIIe siècle [4], le texte *2* pourrait être attribué aux premières années du règne de Marc-Aurèle.

On sait, d'autre part, combien sont peu sûres les indications qu'on peut tirer de l'aspect paléographique des inscriptions provinciales. A défaut de lettres vraiment caractéristiques, nous nous contenterons de noter qu'on a devant nos textes l'impression qu'ils ont été gravés postérieurement à Hadrien et antérieurement aux empereurs syriens.

personnage, cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afric.*, I, p. 153, 328, 333, et II, p. 373 ; Kappelmacher, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, V, col. 1428-1430.

1. Il faut peut-être reconnaître les initiales de Julius Regillus dans les textes IC | IR et IR qu'on lit sur les faces d'une borne trouvée à Henchir-el-Hamadi (Carton, *Déc. arch. en Tunisie*, p. 205-206). Il est peu probable néanmoins que cette borne et nos inscriptions se rapportent à un même domaine. Henchir-el-Hamadi, qui sur l'*Atlas archéologique de Tunisie*, feuille de Teboursouk, est désigné par le n° 189, est situé à 2 km. et demi au Nord-Est d'*Aunobari*, alors que les textes *1* et *2* ont été trouvés à cent mètres à l'Ouest de cette cité.

2. *C. I. L.*, XIII, 1810. Le *cursus* du personnage ne peut être daté avec certitude (cf. Hirschfeld, *Die kais. Verwaltungsbeamten*, 2e éd., p. 114, note 2), mais n'est pas antérieur au second siècle.

3. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n° 1389, note 1.

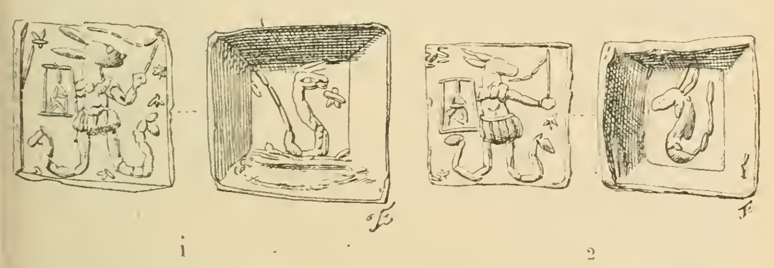
4. Sur ce personnage dont on ignore la tribu, cf. *Prosopographia*, II, p. 347. On a supposé (*ibid.*) qu'il était le frère de L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus, le proconsul d'Afrique. Or ce dernier était précisément inscrit dans la tribu Quirina, tribu du procurateur L. Marius Perpetuus.

INTAILLES REPRÉSENTANT DES GÉNIES
DE LA SECTE DES OPHITES,
PAR M. ADRIEN BLANCHET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On connaît de nombreuses pierres gravées gnostiques dont le type principal représente le génie *Iaô* à tête de coq, tenant un bouclier rond et un fouet ou quelquefois un poignard.

Les deux intailles que je présente aujourd'hui, quoique très voisines des précédentes, offrent cependant une différence importante, qui motive suffisamment les remarques suivantes.

Ces amulettes gnostiques, qui font partie de ma collection, sont en hématite brune et représentent un génie à tête d'âne et à corps humain avec un bras tenant un fouet ; les jambes sont remplacées par deux serpents, qui redressent la tête à droite et à gauche. Ce génie tient, de la main droite, un tableau rectangulaire qui porte le nom ΙΑΩ avec les trois lettres superposées. Dans le champ, les sept planètes [1] (deux seulement sont visibles sur la plus petite



1 2

des pierres). Au revers, un serpent redressant la tête ; devant, une étoile. Sur la seconde pierre, la plus petite, le

1. Les cinq planètes connues des Anciens, qui y ajoutaient le Soleil et la Lune ; ou peut-être les sept Pléiades, visibles à l'œil nu. Rappelons toutefois en faveur de la première interprétation, un texte de saint Irénée : « Sanctam autem hebdomadam septem stellas, quas dicunt planetas esse... » (*Contra hæreses*, l. I, c. xxx, § 9. *Patrol. Gr.*, t. VII, col. 700).

serpent est tourné dans l'autre sens et porte deux appendices, en forme de longues oreilles ; l'étoile n'existe pas. Les deux amulettes sont de forme carrée, presque régulière, et mesurent respectivement 20 et 18 millimètres[1] (*Fig. 1 et 2*).

J'ai décrit plus haut le génie en lui attribuant une tête d'âne ; en effet, bien que l'exécution artistique de ces intailles laisse à désirer, comme il arrive presque toujours pour les monuments de cette catégorie, les grandes oreilles de cette tête, ainsi que le cou allongé, mais puissant, indiquent un âne plutôt que tout autre animal.

Nous connaissons d'autres pierres gnostiques, de types différents, où l'on a reconnu une tête d'âne, d'ailleurs médiocrement distincte : par exemple une pierre du Cabinet de France, représentant peut-être « le génie *Ananaël* ou *Athoniel* », au corps de momie, surmonté d'une tête d'âne[2].

C'est aussi une tête d'âne que King attribuait au génie anguipède, beaucoup moins caractérisé, sur une autre intaille[3].

La présence du serpent au revers des deux pierres que je communique autorise à proposer une hypothèse au sujet de l'origine de ces petits monuments.

Dès la fin du II[e] siècle de notre ère, il existait une secte

1. L'authenticité de ces intailles est hors de doute. La technique et la franchise de l'exécution excluent toute possibilité de supercherie.

2. J. Matter, *Hist. du gnosticime. Descr.*, p. 75, pl. VI, n° 6 ; A. Chabouillet, *Cat. gén. des camées et p. gr. de la Bibl. Nat.*, p. 288, n° 2179 ; E. Babelon, *Guide illustré du Cabinet des Médailles*, 1900, p. 69. Au revers, parmi divers noms, celui de Iaô.

Je dois signaler aussi un plomb portant d'un côté le nom ΑΒΡΑϹΑΞ et, au revers, un personnage anguipède à « tête d'onagre », accosté des lettres ΙΑΩ (M. Rostovtsew et M. Prou, *Catal. des plombs de la Bibliothèque nationale*, 1900, p. 375, n° 820[a]).

3. C. W. King, *The Gnostics and their remains*, 2[e] éd., 1887, p. 435, pl. B. 1. Il considérait cette pierre comme le seul exemplaire connu.

Le même auteur a signalé une sardoine du Musée de New-York, dont la gravure représente un monstre avec une tête ressemblant à la fois à celles d'un âne et d'un bouc (*ibid.*, p. 444, pl. M. 1).

qui vouait un culte au serpent. Ses adeptes étaient appelés ὀφῖται, d'après la tradition ecclésiastique la plus générale : cependant Origène, qui fournit peut-être la meilleure source pour la question, les nomme ὀφιανοί. D'ailleurs, la racine du nom reste la même.

L'adoration du serpent fut certainement la base du culte des Ophites [1], mais il est moins aisé de discerner les idées sur lesquelles cette adoration est fondée. S'il s'agit du serpent de la Genèse — et cette hypothèse est probable pour les sectes qui dérivent de la doctrine de Marcion [2], — les Ophites ont-ils considéré ce serpent comme une sorte de sauveur, qu'ils plaçaient même au-dessus du Christ, parce qu'il avait donné à l'homme la connaissance du bien et du mal [3] ?

D'autres données montrent l'antagonisme de ce dieu-serpent avec le dieu de l'ancien Testament Ialdabaoth [4]. Celui-ci, d'après saint Épiphane, précipita du Ciel le serpent qui avait donné à l'homme la connaissance de beaucoup de faits.

Sans chercher à discuter ici cette question obscure, retenons seulement qu'au commencement du IIIe siècle les Ophites étaient toujours de fervents adorateurs du serpent. On ne saurait donc douter qu'ils lui reconnaissaient un rôle protecteur, rôle qui n'est pas sans analogie avec celui que l'antiquité classique a donné au même animal [5]. Rappe-

1. Cf. Tertullien, *De præscript.*, c. XLVII : « Nam serpentem magnificant in tantum, ut illum etiam ipsi Christo præferant » (*Patr. lat.*, t. II, col. 63).

2. Eug. de Faye, *Gnostiques et Gnosticisme*, 1913, p. 337.

3. *Ibid.*, p. 338. N'oublions pas le passage de saint Irénée où il est question de la Sophia androgyne, qui, d'après certains Gnostiques, avait pris la forme d'un serpent (Irénée, *Contra Hæreses*, l. I, c. XXX, § 15. Migne, *Patr. Gr.*, t. VII, col. 704).

4. Or celui-ci figure en tête des six dieux supérieurs des Ophites. Les autres sont : *Jao*, *Sabaoth*, *Astaphäus*, *Eloaios*, *Oraios*. Cf. Tertullien, *loc. cit.*

5. En citant diverses expressions des papyrus de basse époque, telles que :

lons que saint Épiphane a décrit le principal rite des Ophites, qui était une sorte de parodie de l'Eucharistie. Au cours de la cérémonie religieuse, on apportait un coffret qui contenait le serpent divin : celui-ci en sortait et circulait au milieu des éléments eucharistiques[1].

Le serpent seul, dont le rôle religieux est si grand dans tant de cultes, ne suffirait évidemment pas à motiver l'attribution aux Ophites des talismans qui font l'objet de cette notice. Mais l'autre figure gravée sur ces talismans apporte un argument sérieux en faveur de cette attribution. En effet, on savait déjà que cette secte gnostique révérait un génie à tête d'âne, appelé Θαρθαραώθ ou Ὀνοήλ[2].

Ce génie figurait, au septième rang, parmi ceux représentés sous une apparence plus ou moins humaine sur le dessin (διάγραμμα) que Celsus attribuait aux Ophites et qu'Origène s'était procuré afin d'être documenté pour sa réfutation. Et, dans un autre paragraphe du même livre, Origène cite, dans la même phrase, des génies à tête d'âne et à forme de serpent : ...ὀνοκεφάλους καὶ δρακοντοειδεῖς ἄρχοντας[3].

Assurément des génies présentant ces aspects font souvenir que le gnosticisme est largement imprégné d'éléments égyptiens. Les livres gnostiques nomment, parmi les

δράκων ἀγαθὸς ἱερὸς δαίμων et ὁ μέγας ὄφις ἡγούμενος τούτων τῶν θεῶν, Albrecht Dieterich a rappelé le rôle du serpent dans la religion grecque (*Abraxas*, 1891, p. 149). Cf. le rôle guérisseur du serpent d'airain de Moïse.

1. S. Épiphane, *Adv. hæreses* (Migne, *P. G.*, t. XLI, col. 648, liv. I, t. III, *Hæres.* XXXVII, c. v : Ἔχουσι γὰρ φύσει ὄφιν τρέφοντες ἐν κίστῃ τινὶ.... οὐ μόνον κλῶσι τοὺς ἄρτους, ἐν οἷς ὁ αὐτὸς ὄφις εἰλήθη, καὶ ἐπιδιδόασι τοῖς λαμβάνουσιν. Cf. E. de Faye, *op. cit.*, p. 347 et 348.

2. Origène, *Contra Celsum*, VI, 30 : ἡμεῖς δ' ἐν τῷ διαγράμματι εὕρομεν ὅτι οὗτος καλεῖται Ὀνοήλ ἢ Θαρθαραώθ, ὀνοειδής τις τυγχάνων (*Patrol. gr.*, t. XI, col. 1340).

Cf. A. Hilgenfeld, *Die Ketzergeschichte des Urchristenthums*, 1884, p. 280; Adolf Harnack, *Geschichte des altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, 1re pr, 1893, p. 162.

3. Origene, *loc. cit.*, § 37 (col. 1353).

archontes du Ciel, le dieu égyptien Seth à côté de Iaô; et Seth, considéré, d'autre part, comme l'un des démons infernaux, a certainement joué un rôle important dans la magie gnostique [1]. On a même reconnu sur une *tabula devotionis*, un personnage à tête d'âne, qui serait le dieu Seth, assimilé au Typhon des Grecs. Il est vrai que, sur les monuments égyptiens les plus anciens, l'animal symbolique de Seth « est un quadrupède au museau busqué, et dont les « oreilles imitent la forme de deux aigrettes droites et « carrées [2] ».

Un animal, dont la tête est ainsi faite, n'a évidemment qu'une vague ressemblance avec un âne; mais il faut tenir compte que le beau temps des sectes gnostiques correspond aux IIe et IIIe siècles de notre ère : l'aspect de l'animal symbolique de Seth a pu se modifier au cours des siècles. En tout cas il paraît certain que les Séthiens (Σηθιανοί, *Sethiani* ou *Sethoïtae*) formaient une secte gnostique qu'Irénée ne séparait pas de celle des Ophites [3]. Or nous avons vu qu'un génie à tête d'âne apparaissait dans le Panthéon de ces derniers, et que, d'autre part, Seth était considéré comme un archonte du Ciel, de même que Iaô. De plus, la figure à tête d'âne des deux intailles est accompagnée du nom ΙΑΩ.

Assurément, on pourrait citer d'autres types gnostiques, tout différents, qui sont accompagnés du même nom, destiné sans doute à qualifier nettement les talismans qui

1. Cf. R. Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom*, 1898, p. 96 et s.

2. E. de Rougé, *Notice des monuments... galerie d'antiq. égypt... au Musée du Louvre*, 6e éd., 1880, p. 56. Aujourd'hui encore, on reste incertain en ce qui concerne l'espèce de cet animal sacré.

3. Saint Irénée, *Contra hæreses*, l. I, c. XXX, 1 à 15 (Migne, *Patr. gr.*, t. VII, col. 694 et s.). Au contraire, saint Épiphane établissait une distinction entre les deux sectes (*Adv. hæreses*, l. I, tom. III, Hæres. XXXVII et XXXIX. Migne, *P. G.*, t. XLI, col. 641 et 665).

le portent [1]. Mais quiconque a étudié les traditions, qui nous ont été conservées sur les sectes gnostiques, ne saurait être surpris de l'existence de tant de formes différentes pour des éléments divins.

Tout ceci amène inévitablement à parler, une fois de plus, du célèbre graffite du Palatin, qui représente un personnage à tête d'âne crucifié. On sait que la plupart des commentateurs y reconnaissent un dessin satirique, visant un chrétien, parce que les Romains attribuaient aux adeptes de la nouvelle religion le culte des ânes, déjà reproché aux Juifs [2].

Si ce graffite n'est pas simplement la manifestation de l'hommage rendu à Typhon-Seth par un de ses adorateurs, comme on l'a soutenu assez récemment [3], on peut tout de même en proposer une explication assez logique et qui découle naturellement de ce que nous savons.

1. On a rapproché aussi le nom *Iaô* du dieu des Juifs et le mot copte *eiô*, âne (J. Halévy, dans la *Rev. sémitique*, 1903, p. 154).

Cf. le texte de saint Épiphane, *Adv. hæreses*, XXVI, § 1 : Φασὶ δὲ τὸν Σαβαώθ, οἱ μὲν ὄνου μορφὴν ἔχειν, οἱ δὲ χοίρου.

N'oublions pas que Jupiter Sabazius, équivalent du Bacchus gréco-romain, a été identifié avec le Jahvé Zebaoth des Juifs (voy. le commentaire de M. Franz Cumont, sur le passage des « Questions de table de Plutarque », dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1906, p. 66 et s. L'auteur y étudie aussi la combinaison des doctrines juives et païennes).

2. Voy. la bibliographie dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, par D. Cabrol et Leclercq, t. III, 2e pie, 1914, *s. v. Crucifix*, col. 3050-55, fig.

M. F. de Mély a publié dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres* (1908, p. 82-92) un article où il faut remarquer que le texte d'Apion, cité par Josèphe, porte « tête de canthare » au lieu de « tête d'âne ». Dans un compte rendu d'un ouvrage d'Adolf Harnack, Mgr Duchesne avait déjà fait remarquer que, dans deux endroits du texte de Justin où il parle de l'âne sacré de Bacchus, on a changé dans son texte ὄνος en οἶνος (*Bulletin critique*, 1891, p. 282).

3. S. Reinach, *Le culte de l'âne*, dans l'*Anthropologie*, 1903, p. 185 = *Cultes, mythes et religions*, t. Ier, 1905, p. 345.

D'autres auteurs ont repoussé le rapprochement avec le culte de Seth ; mais on a oublié de combattre l'explication où King fait intervenir Anubis (*op. cit.*, p. 229).

D'autre part, le nom *Iaô* était, chez les Juifs, un des titres mystiques de la divinité [1] et les Ophites avaient donné ce même nom à l'un des génies subordonnés par eux au Créateur. D'un autre côté, d'après les réfutations des écrits de Celse par Origène [2], Celse prétendait démontrer que les Ophites étaient des Chrétiens. Origène s'efforçait de prouver le contraire. De plus, selon saint Épiphane, la secte des Séthiens soutenait que Seth était identique à Jésus [3].

N'oublions pas non plus les passages de saint Irénée, où, dans l'exposé de la doctrine des Ophites et des Séthiens, on entrevoit la manière subtile dont ceux-ci tentaient de concilier l'origine et l'existence du Christ avec celles des génies de leur secte [4].

Toutes ces idées, plus ou moins obscures, pouvaient provenir de plusieurs faits que nous connaissons. Un certain nombre de Chrétiens portaient des amulettes et employaient des incantations [5], qui avaient sûrement de l'analogie avec les pratiques des gnostiques.

1. Diodore de Sicile le savait. Cf. F.-X. Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, 1886, t. II, p. 776 ; Pauly-Wissowa, *Realencyklopädie f. das klassiche Altertum*, t. VII, art. *Gnosis* par Bousset, col. 1510.

2. *Contra Celsum*, VI, 24 à 38.

3. Saint Épiphane, 39, 1 : καὶ αὐτὸν εἶναι τὸν Ἰησοῦν διαβεβαιοῦνται (cf. Pauly-Wissowa, *loc. cit.*, col. 1540, art. *Gnostiker*). Cf. Tertullien, *De Præscr.*, c. XLVII, fin.

Ceci est à rapprocher du passage si connu de Tertullien, relatif à la figure d'âne, accompagnée de l'inscription *Deus Christianorum* et promenée à travers la ville de Carthage (*Apolog.*, c. XVI, *Patr. lat.*, I, col. 372).

4. Saint Irénée, *Contra hæreses*, l. I, c. XXX, 1, 2, 11, 12, 13 et 14.

5. Voy., par exemple, les sermons réunis à la suite des œuvres de saint Augustin : « Solent etiam mulieres sibi invicem persuadere, ut ægrotan-« tibus filiis suis fascinum aliquod, quod fidei catholicae non conveniat, « debeant adhibere (Sermo CCLXXIX, § 4, *Patr. lat.*, t. XXXIX, col. 2273). « Phylacteria etiam diabolica et characteres, aut herbas, aut succos sibi « aut suis appendere » (Sermo CCLXV, § 5. Même vol., col. 2239).

Un passage de saint Athanase est aussi fort intéressant : Καταντλεῖ γάρ

Quelques amulettes, qui ont cette origine, portent une ânesse ou un âne[1]. On possède même un petit monument de cette catégorie qui, autour de l'ânesse allaitant son petit, présente le nom du Christ (DN IHV XPS DEI FILIVS)[2]. L'âne paraissait aussi à côté d'inscriptions funéraires, au moins en Afrique[3].

Ainsi, l'âne n'était pas rare sur des monuments d'origine chrétienne, et l'on est autorisé à penser que des figures à tête d'âne[4], analogues à celle des deux intailles, ont pu

σοι γραῦς δία κ' ὀβολοὺς, ἢ τετάρτην οἴνου ἐπαοιδὴν τοῦ ὄφεως· καὶ σὺ ἕστηκας ὡς ὄνος χασμώμενος... (Περὶ ὄπτων. *Patr. gr.*, t. XXVI, col. 1320).

Est-ce par hasard que saint Athanase, en blâmant celui qui paie pour une incantation au serpent, le compare à un âne? Bien que la comparaison n'ait rien de surprenant, on ne saurait toutefois oublier que le génie à tête d'âne et le serpent sont associés sur les mêmes amulettes.

Je citerai encore le chapitre LXXXIX des anciens statuts de l'Église, fixés au Concile de Carthage, en 436: « Auguriis vel incantationibus servientem, a conventu ecclesiæ separandum. Similiter et superstitionibus Judaicis vel feriis inhaerentem » (*S. Conc. coll.* de Mansi, t. III, 1759, col. 958).

A propos d'une formule grecque très obscure, accompagnée d'un texte latin très clair, sur un monument présumé gnostique, Luigi Bruzza a remarqué la ressemblance de certaines formules d'exorcisme avec celles qui sont conservées dans des manuscrits chrétiens (*Tessera esorcistica*, Rome, 1881, p. 10 ; extr. du *Bull. d. Comm. archeol. communale di Roma*).

1. Bien que l'ânesse ait eu un rôle particulier dans une cérémonie chrétienne, on ne saurait s'attarder à la distinction du sexe de l'animal sur des monuments forts petits. Il suffisait évidemment que l'animal représenté eût la silhouette de l'âne pour que certaines idées fussent éveillées alors chez des gens qui ne connaissaient pas à fond les traditions chrétiennes.

2. Sur ces médailles-amulettes, voy. parmi les travaux les plus récents : F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiq.*, 1878, t. Ier, p. 43 ; E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re p^ie^, t. Ier, col. 684 ; Furio Lenzi, dans *Bilychnis, Riv. di studi religiosi*, mars avril 1913 (*Di alcune medaglie religiose del IV secolo*, pl.).

3. Dans un cimetière chrétien de Rome, on a retrouvé une coupe de verre représentant un quadrupède, accompagné du mot *Asinus* (Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimiteri cristiani di Roma*, 1864, pl. XXXVII, 10, p. 78). Mais j'ai des doutes sur l'origine chrétienne de ce monument.

4. On a signalé des amulettes de Seth à tête d'âne décapité (Delatte, dans *Musée belge*, 1914, p. 39 ; cf. W. Deonna, dans *Rev. ét. grecques*, 1918, p. 1[illegible]).

contribuer à créer les conceptions fausses que les Romains du milieu du IIIe siècle se faisaient du christianisme, plus ou moins confondu avec la religion juive [1].

Cette confusion était d'ailleurs favorisée par les faits, car il y avait à Rome, sous le pape Calliste Ier (217-222), au moins une secte judéo-chrétienne, qui était représentée par un certain Alcibiade. Cette secte se servait, dans ses cérémonies, de formules, composées de mots syriaques que l'on prononçait à rebours [2]. On conçoit que des mots de cette espèce aient pu présenter une ressemblance assez parfaite avec des formules gnostiques.

Or le commencement du IIIe siècle fut précisément une période florissante pour les écoles gnostiques [3].

Il ne serait donc pas surprenant que certains éléments gnostiques, superposés à des traditions de cultes judéo-chrétiens, aient produit le graffite du Palatin.

Je ne me dissimule pas que les rapprochements établis ici posent peut-être autant de problèmes qu'ils en résolvent.

Mais on ne saurait méconnaître l'intérêt de deux intailles gnostiques d'une catégorie nouvelle. Il est probable que, en plus du dessin (διάγραμμα), qui réunissait vraisemblablement les symboles religieux de la secte des Ophites, ceux-ci ont fait usage d'un signe distinctif (σφραγίς), remis à leurs initiés. Un passage d'Origène [4] contient les deux termes, dont le sens devait sûrement être différent dans les deux cas, et pour cela il convient de rechercher le sceau men-

1. Une tradition analogue, avec la substitution de l'âne au Christ, parait avoir été admise chez des Musulmans (Louis Massignon, dans *Rev. hist. des religions*, t. LXIII, 1911, p. 195 et 199).

2. L. Duchesne, *Histoire anc. de l'Église*, t. Ier, 1906, p. 129.

3. Les Gnostiques étaient déjà moins nombreux vers le milieu du même siècle.

4. Origène, *Contra Celsum*, VI, 27 : Ἑξῆς δὲ τοῖς περὶ τοῦ διαγράμματος μηδ' ἐκ παρακουσμάτων περὶ τῆς καλουμένης παρὰ τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς σφραγῖδος... (*P. G.*, t. XI, col. 1332). — Le mot σφραγίς se rencontre du reste sur divers monuments qui peuvent appartenir à des sectes gnostiques et que je me propose d'étudier ultérieurement.

tionné[1]. Or, d'une part, nous possédons des intailles indubitablement gnostiques, qui présentent les figures d'un génie à tête d'âne et d'un génie à forme de serpent[2]. Et, d'autre part, nous savons que le Panthéon de la secte des Ophites comprenait deux « archontes » ou génies semblables.

Nous sommes donc autorisés à supposer provisoirement que ces intailles portent des symboles qui servaient de signes de reconnaissance aux Ophites et peut-être aux Séthiens.

LIVRES OFFERTS

Joh. Steenstrup, *De Danske Folkensers. Ældste sid og visernes Herkomst* (Saertryk af « Historisk Tidsskrift », Copenhague, 1919, in-8°).

SÉANCE DU 30 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. le comte Durrieu revient sur l'inscription de l'église Sant'Apostolo à Florence qui parle d'une distribution de marques d'honneur, ayant un caractère de décorations, qu'aurait fait Charlemagne passant par Florence, et expose que M. Henry Cochin lui a signalé, à cet égard, un curieux document. C'est la teneur, donnée dans un livre imprimé en 1588, du

1. Il n'est pas indifférent de constater que les Manichéens, dont le système ressemble beaucoup à celui des Ophites, avaient également des sceaux divers (P. Alfaric, *L'évolution intellectuelle de saint Augustin : du Manichéisme au Néoplatonisme*, 1918, p. 126 et 132).

2. C'est à dessein que je me sers de termes différents. Je respecte ainsi le texte même d'Origène que j'ai cité plus haut (ὀνοκεφάλους καὶ δρακοντοειδεῖς...).

brevet même d'une concession, par Charlemagne, de son ordre de chevalerie. Le brevet, daté du 1er janvier 801, se présente avec toutes les marques d'une pièce officielle, contresignée, entre autres témoins, par l' « archevêque de Paris » (en 801 ! alors que chacun sait que Paris n'est devenu « archevêché » qu'en 1622). Il s'agit, bien entendu, d'un faux absolu, mais curieux à relever pour l'histoire d'une légende.

Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. Millot complétant les renseignements qu'il a fournis à l'Académie relativement à l'emploi des rayons X pour l'exploration du plat des reliures anciennes. Il fait connaître « que les essais faits sur les encres modernes (écarlate, bleue, verte, jaune, violette, noire) n'ont rien donné », et que « les rayons X semblent destinés à servir uniquement aux archéologues ».

M. Henri CORDIER, à propos de la correspondance, lit une note de M. Henry Vignaud, correspondant de l'Académie, où celui-ci résume les raisons essentielles des conclusions auxquelles il est arrivé relativement à la genèse du voyage de Christophe Colomb vers l'Amérique [1].

M. Henri CORDIER, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, demande à l'Académie d'approuver la présentation à M. le gouverneur général d'Indo-Chine de M. Victor Goloubeff comme membre temporaire de l'École. — Adopté.

M. Camille JULLIAN expose à l'Académie les résultats d'un travail de M. Piganiol, professeur à l'Université de Strasbourg, sur les gladiateurs appelés *Trinqui* dans une inscription de Sardes de Lydie et dont le nom, défiguré, devait se lire dans une inscription de Séville. Il voit dans ces gladiateurs, qui existaient encore au temps de Marc-Aurèle, une survivance de l'époque celtique et de la religion gauloise.

Remarquant, d'autre part, que l'étymologie du mot français « trancher » n'a pas encore été établie, il propose de la faire

1. Voir ci-après

venir d'un verbe dans la racine duquel entrerait le mot *trinqus* ; — ce qui amènerait à supposer que lesdits gladiateurs se différenciaient des autres en ce qu'ils étaient dans l'obligation, vainqueurs, de couper la tête de leur adversaire ; vaincus, de se laisser décapiter par lui. »

MM. Salomon Reinach et Joseph Loth présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach lit une note sur un bas-relief de la collection Medina-Celi à Madrid, qu'il rapproche d'un fragment analogue conservé au Musée de New-York.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

COMMUNICATION

LETTRE DE M. VIGNAUD, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Je viens d'exposer dans un petit volume intitulé : *The Columbian tradition on the discovery of America*, les raisons essentielles qui motivent les conclusions auxquelles m'a conduit l'étude des questions colombiennes. Je vous demande la permission de vous les exposer brièvement.

Ces conclusions sont que, contrairement à ce qui est universellement admis depuis trois siècles, Colomb n'a pas découvert l'Amérique en s'efforçant de se rendre aux Indes par la voie de l'Ouest, et qu'il est également contraire à la vérité historique que l'astronome Toscanelli fut pour quelque chose dans sa découverte.

Je ne suis arrivé que par étapes successives à ces conclusions qui s'écartent si considérablement de ce qu'ont pensé et de ce que pensent encore tant d'esprits éminents.

Elles sont, en effet, la conséquence logique d'une longue suite de faits, généralement peu connus, qui ne laissent pas voir immédiatement où ils conduisent.

Frappé tout d'abord par l'invraisemblance de la fameuse lettre de 1474 que Toscanelli aurait envoyée à Colomb pour lui indiquer que la véritable route de l'Inde était celle de l'Ouest, je m'attachai à relever les raisons qui montraient que cette pièce devait être fausse, sans remarquer que toute son importance était empruntée à la supposition, présentée comme un fait acquis, que la première expédition de Colomb avait eu pour objet le passage aux Indes par l'Ouest.

Ce ne fut qu'en creusant la matière que je finis par voir, ce qu'aucun de mes critiques n'a vu d'ailleurs, que lors même qu'il serait démontré péremptoirement que cette lettre fût authentique, la question fondamentale, la seule qu'il y ait un grand intérêt historique à trancher était celle du véritable caractère de l'entreprise de 1492.

En effet, si le but de Colomb, en 1492, n'était pas les Indes orientales, qu'importe qu'il ait ou n'ait pas été en rapports avec Toscanelli ? Qu'importe que cet astronome lui ait ou ne lui ait pas indiqué la route à prendre pour aller aux Indes, puisque, dans ce cas, la lettre indicatrice serait restée étrangère à ce que le découvreur a voulu faire et à ce qu'il a fait ?

A ce point de vue spécial, la question de l'authenticité des rapports que Colomb aurait eus avec Toscanelli devient indifférente et s'efface complètement devant celle du véritable objet de l'entreprise mémorable de 1492. C'est à l'examen de ce problème historique que j'ai consacré mon *Histoire critique de l'entreprise de 1492* où je crois avoir montré que l'objet de Colomb, en 1492, était la découverte d'une île sur laquelle il avait des indications, et que ce n'est qu'après avoir trouvé cette île bien au delà de la distance à laquelle il la croyait située, qu'il s'imagina

s'être avancé jusqu'à la mer des Indes et qu'il crut avoir découvert une route nouvelle conduisant aux extrémités orientales de l'Asie, illusion que rien ne put dissiper chez lui et qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments.

Est-ce à dire que cette conclusion annule les motifs qui donnent à penser que la lettre dite de Toscanelli est apocryphe? Nullement. Il n'y a là qu'une possibilité. Les raisons qui militent contre l'authenticité de cette pièce conservent toute leur valeur, et la critique peut trouver une explication de cette singulière supercherie dans le fait, dûment constaté, qu'au lendemain de la grande découverte personne ne crut que Colomb revenait des Indes orientales où il disait avoir voulu aller, et que l'opinion s'accréditait qu'il n'avait découvert que ce qui lui avait été indiqué.

C'est alors, et alors seulement, que les Colomb avancèrent que le grand Génois, qui n'a jamais écrit le nom de Toscanelli, avait été en rapports avec ce savant et produisirent une lettre qu'il aurait reçue de lui et dans laquelle la route des Indes par l'Ouest est indiquée et recommandée, lettre connue d'eux seuls, et qui serait toujours restée inconnue s'ils ne l'avaient pas publiée.

Dans ces conditions, la critique est fondée à dire que, vraie ou fausse, cette lettre n'a été produite que pour confirmer la prétention de Colomb d'avoir toujours voulu aller aux Indes asiatiques et contredire l'opinion prévalente qu'il n'avait découvert que ce qui lui avait été indiqué.

Remarquez que c'est précisément l'effet produit par cette publication. Avant cela, personne ne sait que Colomb s'était proposé, en 1492, d'aller aux Indes. Après, tout le monde le dit, à commencer par Herrera, qui ne s'appuie que sur le témoignage des Colomb, et, depuis, on a continué à le dire.

Remarquez encore, et ceci est d'une grande importance,

que la publication de cette pièce, connue des seuls Colomb, eut aussi pour effet de dépouiller le grand Génois du mérite auquel il tenait le plus, celui d'avoir découvert une route nouvelle et plus avantageuse pour se rendre aux pays des épices, et de reporter ce mérite à Toscanelli qui devint ainsi pour la postérité l'initiateur de la découverte du nouveau monde.

Il tombe sous le sens que si les Colomb ont jugé à propos de reproduire une pièce qui, dans un sens, était si préjudiciable à la mémoire du découvreur, c'est que sous d'autres rapports elle pouvait et devait contribuer à sa gloire. Autrement, vraie ou fausse, ils n'en auraient pas parlé, et nous ignorerions encore son existence possible.

Il est de fait que c'est de cette publication que date la croyance, aujourd'hui si généralement accréditée, que l'Amérique a été découverte en tentant de passer aux Indes par la voie de l'Ouest et que c'est à Toscanelli qu'appartient la priorité de cette idée. Si elle n'avait pas eu lieu, l'histoire ne pourrait attribuer à ce grand événement d'autre cause que celle indiquée par les contemporains, mentionnée plus haut.

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, je rappellerais aussi qu'outre les raisons qui montrent que Colomb n'avait, en 1492, d'autre objet que la découverte d'une île qu'il disait connaître et qui était vraisemblablement la fameuse Antilia, souvent cherchée et jamais trouvée, il y en a qui font voir que Martin Alonso Pinzon, sans le concours duquel il est certain que l'expédition n'aurait pu avoir lieu, ne s'y associa qu'à la condition qu'on chercherait aussi Cypanges.

Je pourrais également démontrer que ce que Colomb a réellement fait est plus méritant que ce que, par une singulière aberration, il a cru avoir fait, et que c'est à juste titre qu'il est appelé le grand Génois ; mais je renvoie pour cela aux dernières pages de mon *Histoire de la grande*

entreprise, pages qui terminent également mon mémoire anglais.

Je demande à l'Académie, dont j'ai été deux fois le lauréat et qui m'a fait l'honneur de me nommer un de ses correspondants, de prendre connaissance des raisons qui, à mes yeux, justifient les conclusions ci-dessus formulées et de se prononcer sur leur valeur.

La question soulevée mérite qu'elle lui accorde une attention particulière, car il n'y en a pas de plus importante dans le domaine des sciences historiques, et j'ai conscience qu'elle trouvera dans le petit volume que je lui soumets les éléments nécessaires pour dire si réellement nous sommes en erreur depuis plusieurs siècles sur le véritable caractère du plus grand événement de l'histoire du monde.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Stanislas Millot, *Shaw, ses éditeurs et ses traducteurs* (Alger, 1919, plaquette in-8°) ; *Navires et Marins d'autrefois* (extrait de l'*Afrique du Nord illustrée*, 1913) ; *Les Corsaires barbaresques* (extrait de l'*Afrique du Nord illustrée*, 1919) ;

Maurice Besnier, *L'interdiction du travail des mines en Italie sous la République* (extrait de la *Revue archéologique*, 1919) ; *Récents travaux sur les Defixionum tabellæ latinæ*, 1904-1914 (extrait de la *Revue de Philologie*, année et tome XLIV, 1re livraison, janvier 1920).

M. Joseph Loth offre à l'Académie ses *Remarques et additions à la grammaire galloise historique et comparée de John Morris Jones* (extrait de la *Revue Celtique*, 1919).

M. H. Cordier présente une brochure de M. Henry Vignaud, correspondant de l'Académie, intitulée : *The Columbian tradition on the discovery of America and on the part played therein by the astronomer*

Toscanelli. A memoir addressed to the professors Hermann Wagner of the University of Göttingen and Carlos Errera of Bologna (Oxford, 1920).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« M. le colonel Allotte de La Fuÿe me prie d'offrir à l'Académie un nouveau et dernier fascicule de ses *Documents présargoniques*, fascicule supplémentaire comprenant environ 200 textes en 48 planches.

« Les quatre premiers fascicules formant le corps de l'ouvrage ont eu successivement devant vous les honneurs de la présentation, particulièrement dans les séances des 28 février 1913 et 20 mars 1914, où M. L. Heuzey releva leur mérite scientifique et artistique, dans un éloge que le *Supplément* ne saurait en rien démentir.

« Dès 1914, et sans attendre l'*explicit*, l'Académie a ratifié cet éloge en admettant M. Allotte de La Fuÿe au nombre de ses correspondants.

« Elle voudra, je l'espère, renouveler aujourd'hui l'expression de son estime au savant qui, étranger à l'assyriologie officielle, ne doit qu'à lui-même et l'importante découverte des *Documents présargoniques* et l'heureux achèvement d'une irréprochable publication. »

M. Édouard Cuq offre au nom de l'auteur, M. P. Desserteaux, deux ouvrages intitulés : *Études sur la formation historique de la Capitis diminutio*. I. *Ancienneté respective des cas et des sources de la Capitis diminutio* (Paris, 1909, in-8°) ; II. *Évolution et effets de la Capitis diminutio* (Paris, 1909, in-8°) ; et *Études sur les effets de l'adrogation* (Paris, 1892, in-8°).

M. Clément Huart a la parole pour un hommage :

« Dans une brochure de 151 pages, M. R. Vadala, vice-consul de France à Bender-Bouchir, a décrit le Golfe Persique, non seulement au point de vue des intérêts économiques et du commerce que notre pays devrait chercher à y développer, mais encore au point de vue historique des établissements que les étrangers y ont formés. Sa notice est remplie de détails les plus curieux sur la manière dont l'Angleterre, après avoir supplanté les Portugais, a poursuivi pendant trois siècles un programme d'expansion économique et de pénétration pacifique qui lui ont valu la prépondérance dans ces contrées si peu connues. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 7 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Pierre Paris pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

Le Président annonce à l'Académie la mort de son correspondant, M. Imhoof-Blumer, de Winterthur, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« J'ai le regret d'annoncer à l'Académie la mort d'un de nos correspondants étrangers, M. Imhoof-Blumer, de Winterthur (Suisse), qui était des nôtres depuis 1901.

« Imhoof-Blumer était un numismate, et on a pu dire justement de lui que « ses travaux ont renouvelé vraiment cette branche des sciences archéologiques ». Collectionneur ardent et passionné, il s'était de bonne heure appliqué à rassembler des monnaies grecques, recherchant moins les pièces remarquables par leur beauté exceptionnelle que les pièces d'érudition, celles qui sont nouvelles et capables d'enrichir la science, celles qu'aimait aussi notre confrère Waddington. Ainsi Imhoof-Blumer forma un admirable cabinet. Il y avait réuni, dès 1883, plus de 16.000 pièces ; et on conçoit que le Cabinet de Berlin ait tenu, plus tard, à acquérir la collection Imhoof-Blumer, vers

le temps même où notre Cabinet des médailles venait de s'enrichir de la collection Waddington. Ai-je besoin d'ajouter qu'après s'être séparé de son médaillier, notre correspondant, en bon collectionneur, n'eut d'autre souci que d'en former un nouveau? et comme entre les mains de ce numismate illustre passait tout naturellement la plupart des pièces qui venaient de Grèce ou d'Orient, ai-je besoin de dire qu'Imhoof-Blumer laisse en mourant une collection nouvelle, qui ne le cède pas à celle d'autrefois?

« Mais Imhoof-Blumer ne s'est pas contenté de rassembler de précieux documents. Il les a publiés avec une ardeur infatigable; et si ses grands recueils ne contiennent guère de commentaires développés au point de vue historique, épigraphique ou mythologique, cependant l'œuvre immense qu'il a accomplie demeurera toujours, par la nouveauté et la richesse des informations, la sûreté des lectures, la certitude des attributions, le scrupule méticuleux de l'exactitude, l'esprit critique toujours en éveil, une base indestructible des recherches numismatiques. Il suffira de rappeler ici le titre de quelques-uns de ces vastes répertoires : les *Monnaies grecques*, qu'Imhoof-Blumer publiait en 1883 sous les auspices de l'Académie royale de Hollande, et où apparaissent, pour la première fois en numismatique, plus de quarante-trois villes nouvelles et plusieurs dynastes inconnus; les *Griechische Münzen* (1890) et les *Kleinasiatische Münzen* (1901), et les *Antike Griechische Münzen* (1913), et ces grands recueils, dont l'Académie des sciences de Berlin avait confié la haute direction à notre correspondant, le *Corpus* des monnaies de la Grèce du Nord (1899), les *Monnaies antiques de Mysie* (1913), et dont plusieurs volumes déjà ont paru.

« De nombreuses dissertations spéciales — la plus ancienne date de 1868, la dernière remonte à quelques semaines à peine — étaient comme la distraction que notre correspondant se donnait entre ses grands ouvrages et n'attestent pas moins qu'eux sa curiosité toujours attentive et cette infatigable ardeur que l'âge — Imhoof-Blumer est mort à quatre-vingt-deux ans — n'avait point ralentie.

« Notre confrère M. Babelon, que je ne saurais assez remercier d'avoir, très amicalement, renseigné mon ignorance et

rendu mon incompétence moins éclatante, m'écrit : « Les numismates étaient habitués à considérer, depuis la mort de Waddington, M. Imhoof-Blumer comme le premier d'entre eux. » Je ne saurais, Messieurs, marquer plus justement que par cet hommage que lui rend un de ses pairs, ce qu'était notre correspondant et la grandeur de la perte que fait la science par sa mort, ni justifier mieux les regrets profonds qu'en éprouve l'Académie. »

M. Henri Cordier, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, annonce que le prix a été décerné à l'ouvrage de M. Granet intitulé : *Les fêtes et chansons anciennes de la Chine.*

M. le comte Durrieu fait connaître que la Commission du prix Raoul Duseigneur (3.000 fr.) a partagé ce prix entre M. Puig y Cadafalch, pour ses travaux archéologiques, et notamment pour sa participation au grand ouvrage sur l'*Architecture romane en Catalogne*, et M. Melida, pour l'ensemble de ses travaux sur les antiquités ibériques.

M. le comte François Delaborde communique la décision de la Commission du prix La Fons-Melicocq, qui a attribué, sur les disponibilités de la fondation, une somme de *quinze cents francs* au Dr Leblond, pour la publication du *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, et une somme de *cinq cents francs* à M. Clovis Brunel, pour une étude manuscrite sur le *Roman de la fille du comte de Ponthieu*, ainsi que pour quelques autres ouvrages relatifs à l'histoire du Ponthieu.

Le R.P. Maurice entretient l'Académie de l'art graphique et sculptural des Balouba, peuplade de l'Afrique équatoriale.

MM. Salomon Reinach, Durrieu et Pottier présentent quelques observations.

Après un comité secret, le Président fait savoir que le prix Jean Reynaud est décerné à l'œuvre de M. Émile Bertaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs, deux brochures :

Ernest Andrieu, *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne* ;

Fritz Holm, *The Nestorian monument*.

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur M. Bernhard Karlgren, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie *A Mandarin Phonetic Reader in the Pekinese dialect* et le fascicule 3 de son *Étude sur la Phonologie chinoise* dont les deux premiers fascicules ont obtenu en 1916 le prix Stanislas Julien. M. Karlgren, ancien élève de Chavannes, pour lequel une chaire vient récemment d'être créée à Göteborg, en Suède, a fait faire à la phonétique chinoise un progrès décisif en l'étudiant par une méthode scientifique. Le but qu'il se proposait était : 1° de reconstruire de l'ancien chinois ce qui est nécessaire pour donner un point de départ sûr à l'étude méthodique de la langue moderne dans ses différents dialectes ; 2° de présenter un exposé entièrement descriptif de la phonétique des dialectes chinois, condition indispensable pour 3° montrer par une étude phonologique comment les dialectes modernes se sont développés de l'ancien chinois. »

SÉANCE DU 14 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Paul Lacombe pose sa candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

A propos de la correspondance, M. Salomon Reinach lit, au nom de M. Cumont, la note suivante sur les fouilles du Palatin :

« Malgré le manque de main-d'œuvre et la réduction des crédits, les fouilles entreprises sur le Palatin par M. Giacomo Boni se sont poursuivies durant la guerre avec un heureux succès. Elles se sont portées vers la partie orientale de la « Place du Palatin » (*area Palatina*) pour retrouver le *clivus sacer* de l'Empire qui, de la partie la plus élevée de la Voie sacrée (*summa Sacra via*), montait vers le palais des Flaviens et le temple de Jupiter Victor. Sur le parcours de ce *clivus*, on a mis au jour les fondements de piliers énormes qui appartenaient à un arc de triomphe, construit par Domitien, probablement lorsqu'après ses victoires sur les Cattes il se fit décerner le titre de *Germanicus* (84 ap. J.-C.). A gauche de cet arc, s'élevait, ce semble, le temple de la Victoire (*aedes Victoriae*) qui disparut ensuite sous une massive construction médiévale de blocage noyé dans du mortier. C'est un reste des fortifications élevées sur le Palatin par les Frangipani. Cette puissante famille était férocement hostile aux Catani qui, en 1118, réussirent à faire nommer pape l'un d'entre eux, sous le nom de Gélase II, par un conclave auquel assistèrent les seuls ecclésiastiques, à l'exclusion des nobles et du peuple. Ce conclave s'était réuni à Sainte-Marie in Pallara, à l'extrême bord oriental du Palatin, mais Cencio Frangipani s'empara de la personne du nouveau pontife et le tint enfermé dans une tour qui, par suite de cet attentat sacrilège, prit le nom de *Turris iniquitatis*. Démolie l'année suivante, elle demeura ruinée et ses restes viennent d'être retrouvés, grâce à M. Boni, exactement huit siècles après sa destruction. De ses débris informes, on tira — trophée augural — une belle statue, malheureusement acéphale, d'une Niké Aptère. Ce morceau, d'un beau mouvement, faisait probablement partie d'un groupe de la « Victoire tauroctone ». C'est un original grec, en marbre pentélique, qui paraît remonter au ve siècle.

« Les fouilles se poursuivent sur l'*area Palatina*. Elles ont pour triple but de déterminer :

1° La nature géologique du sol. M. Boni pense que ce côté était primitivement le seul où le Palatin ne fût pas entouré de marais ;

2° Le parcours de la partie supérieure du *clivus sacer* ;

3° L'emplacement de la *Porta Mugonia*, la plus ancienne parmi les portes de Rome.

« Les découvertes faites jusqu'ici ne permettent pas encore de donner une reponse précise à ces trois questions. En revanche, les fouilles ont mis au jour de nouvelles constructions, d'âges différents, qui sont intéressantes par les problèmes topographiques qui s'y rattachent.

« M. Boni se prépare à publier les résultats des recherches archéologiques qu'il a dirigées durant vingt ans au Forum et au Palatin avec l'aide de collaborateurs experts et dévoués. Des plans détaillés, de beaux dessins, une abondante série de photographies sont prêts à être reproduits, et déjà de nombreuses planches en couleur ont été tirées par les soins de l'éditeur Tuminelli. L'âge héroïque des fouilles au cœur de la Rome antique attend un aède qui soit digne de chanter ses conquêtes.

« Une découverte très importante, celle d'un hypogée décoré de peintures, a été faite en 1919 près du Viale Manzoni, non loin de la Porta Maggiore, et M. Goffredo Bendinelli, après avoir conduit les fouilles avec un soin attentif, vient d'en communiquer un compte rendu plein d'intérêt à l'*Accademia Pontificia di Archeologia*. Un escalier partant d'une construction, aujourd'hui rasée, s'enfonce dans le sol, et d'un palier on descend à droite et à gauche dans deux caveaux funéraires, qui se rattachent à un ensemble d'autres sépultures. Les stucs et les peintures de tout ce souterrain méritent de retenir l'attention des archéologues, mais la chambre placée à gauche de l'escalier se distingue surtout par la richesse de sa décoration. Dans la mosaïque du pavement est dessinée une inscription donnant le nom des personnages dont les corps y étaient déposés. Elle ne paraît pas antérieure au III[e] siècle, mais d'autre part, comme l'hypogée se trouve à l'intérieur de l'enceinte d'Aurélien, il ne peut être postérieur à 274. Les parois des murailles sont ornées de fresques d'une qualité et d'un type qui sortent tout à fait de l'ordinaire. A la partie inférieure se tiennent debout onze — peut-être douze — grands personnages vêtus d'une toge blanche bordée d'un *clavus* de pourpre ; quelques-uns ont en main un volume. Ces figures, notamment les visages — probablement des portraits, — sont d'une exécution remarquable. La partie

supérieure et la voûte sont occupées par diverses représentations dessinées à une échelle moindre. On y trouve à plusieurs reprises un personnage portant une brebis sur les épaules, peut-être le Bon Pasteur. Ailleurs, un berger entouré de son troupeau lit dans un volume qu'il déroule ; un autre tableau nous montre une scène de banquet ; puis encore on voit une ville — peut-être Rome — baignée par une rivière, et de la porte d'une autre ville sort un cortège à la rencontre d'un cavalier qui s'avance au milieu d'une escorte. Le sens de beaucoup de ces représentations reste tout à fait énigmatique. On hésite même à décider si le tombeau est païen ou chrétien. Mais la présence, dans une des scènes, de figures de femmes nues est peu favorable à cette dernière opinion. Certainement, tant par leurs sujets que par leur mérite artistique, ces fresques sont parmi les plus remarquables qui aient été découvertes à Rome. Le mémoire d'une précision sagace que leur a consacré M. Bendinelli sera le point de départ de nombreuses recherches. »

M. Maurice Croiset, au nom de la Commission du prix Bordin, fait savoir que le prix a été décerné à M. Jean Lesquier, pour son ouvrage : *L'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien*. Il est attribué à M. Jean Lesquier une somme de deux mille francs. Deux récompenses de cinq cents francs sont accordées, en outre, l'une à M. Keramopoullos, pour son livre intitulé Θηβαϊκά, et l'autre à M. Paul Regard, pour sa *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament*.

La Commission regrette que l'exiguïté de la somme à partager n'ait pas permis de récompenser les ouvrages de MM. Pierre Boudreaux, *Le texte d'Aristophane et ses commentateurs*, et Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale de la Grèce*. Elle exprime le désir que ces ouvrages soient mentionnés avec un témoignage d'estime dans le rapport du Président de l'Académie.

Sur la présentation de la Commission des Travaux littéraires, l'Académie attribue à M. Clovis Brunel la place d'auxiliaire devenue vacante par suite de la démission de M. Guérinot.

M. Clermont-Ganneau communique un mémoire[1] sur une inscription bilingue (palmyrénienne et grecque), gravée sur un milliaire découvert par les PP. Jaussen et Savignac aux environs de Palmyre. Il a réussi à y déchiffrer le titre de ἐπανορθωτὴς, *corrector* (*totius provinciæ*), transcrit lettre pour lettre en palmyrénien (אפנרתטא) et donné à Vaballat, fils de Zénobie, en plus de son titre de « roi des rois ». L'apparition de ce titre, ainsi transcrit sous sa forme grecque originale, vient confirmer l'explication suggérée jadis par M. Clermont-Ganneau[2] pour un mot purement palmyrénien, fort obscur (מתקננא), appliqué au « roi des rois » Odeinat, père de Vaballat, dans une autre inscription palmyrénienne ; il avait déjà proposé d'y reconnaître la *traduction* sémitique de ἐπανορθωτής, ajoutant qu'un jour peut-être ce mot même de ἐπανορθωτής se rencontrerait dans quelque autre inscription donnant plus explicitement le protocole royal de Palmyre. C'est justement cette preuve que nous apporte le nouveau document. Il nous révèle en outre, entre autres choses, le nom jusqu'ici inconnu du père de la reine Zénobie : « Antiochos ». M. Clermont-Ganneau discute la question de savoir si ce dernier doit être identifié avec l'Antiochus « parens Zenobiae » qui, selon l'*Histoire Auguste*, aurait occupé le trône, d'une façon très éphémère du reste, après la défaite et la capture de Zénobie.

MM. Camille Jullian, Théodore Reinach et Salomon Reinach présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu offre à l'Académie une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Les Van Eyck et le duc Jean de Berry* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*).

---

1. Le mémoire *in extenso* a paru depuis dans la *Rev. Bibl.* (1920, p. 382-419) sous le titre : *Odeinat et Vaballat, rois de Palmyre, et leur titre romain de « corrector »*.

2. *Rec. d'Arch. or.*, t. III, 134, 200, 349.

SÉANCE DU 21 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. Théodore Reinach présente une courte observation se rattachant à la communication de M. Clermont-Ganneau à la précédente séance. Dans le texte de la *Vita Aureliani*, relatif à un usurpateur palmyrénien, les mots *parens Zenobiae* doivent bien se traduire « un *parent* de Zénobie » (et non « le père » de Zénobie). Ce sens du mot *parens* ou *parentes* est confirmé par plusieurs exemples de l'*Histoire auguste*, d'Eutrope et déjà de Quinte-Curce. Saint Jérôme dit formellement que le mot *parentes*, dans le langage vulgaire (*militari vulgarique sermone*), désignait les proches (*cognatos et affines*). Et l'*Histoire auguste* ne connaît même pas d'autre signification de *parens*.

MM. Clermont-Ganneau et Durrieu présentent quelques observations.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. le comte Henry de Castries pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

M. Paul Fournier fait savoir que le prix Prost est décerné à M. Louis Schaudel, pour son ouvrage intitulé : *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles*.

M. Émile Male annonce que la Commission du prix Fould a décidé de donner à M. Gabriel Millet une récompense de 2.000 francs pour son livre sur *L'ancien art serbe : les églises*, et à M. l'abbé Hardy une récompense de 1.000 francs, pour son livre sur *La Cathédrale Saint-Pierre de Lisieux*.

M. Émile Mâle propose ensuite à l'Académie, au nom de la Commission de la Fondation Auguste Pellechet, d'accorder une subvention de 10.000 francs à l'église de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), et une subvention de 3.000 francs à l'église de Chemilly-sur-Serein (Yonne).

Après un comité secret, il est procédé au vote pour l'attribution des prix Gobert.

Le premier prix est maintenu à M. Ferdinand Lot, pour son *Étude sur le Lancelot en prose*, par 25 voix contre 1 à M. Mathorez. Il y a deux bulletins blancs marqués d'une croix.

Le deuxième prix est également maintenu à M. Philippe Barrey, pour ses *Origines de la colonisation française aux Antilles*, par 23 voix contre 1 à M. Mathorez. Il y a deux bulletins blancs marqués d'une croix.

M. G. Bénédite, conservateur des antiquités égyptiennes du Louvre, entretient l'Académie du magnifique groupe d'Amon protégeant le roi Toutânkhamon, acquis dans le courant de l'hiver par le Musée du Louvre, et qui vient d'être installé dans la *salle des Colonnes*. Son commentaire vise certains détails caractéristiques du monument, notamment la peau de panthère portée par le roi conjointement avec les insignes royaux, ce qui a été considéré jusqu'à présent comme une incompatibilité du décorum pharaonique. A propos de ce roi, il se prononça dans le sens de la filiation par rapport à Aménophis III, question très controversée et, après avoir exposé les progrès réalisés dans la connaissance d'un règne qui, naguère, n'était représenté que par un nom, il explique les circonstances qui ont attiré les représailles des partisans d'Amon envers le roi qui avait pourtant restauré le culte après un quart de siècle d'hérésie.

M. Edmond Pottier présente quelques observations.

M. Antoine Thomas fait une communication sur le nom de lieu Pertu (Creuse)[1].

---

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE NOM DE LIEU PERTU (CREUSE) ET LA LÉGENDE DU ROI ARTUR,

PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le nom de *Pertu*, sur lequel je désire attirer l'attention, est porté par un écart de la commune de Colondannes, canton de Dun-le-Palleteau, arrondissement de Guéret (Creuse), qui ne comptait que deux maisons et onze habitants en 1886. La forme latine médiévale de ce nom, dont nous ne connaissons qu'un exemple, montre que la forme actuelle a subi une forte contraction. En effet, l'écart est mentionné en ces termes dans le cartulaire de Bénévent-l'Abbaye : *in manso de Podio Artus*. L'acte où il figure a été attribué au XIIe siècle par Auguste Bosvieux, qui a fait l'identification et par le chanoine Leclerc[1]. Cette identification est certaine, comme je m'en suis assuré par l'étude directe du cartulaire, dont une copie exécutée à la fin du XVIIe siècle, se trouve à la Bibliothèque nationale[2]. Quant à la date de l'acte visé, il faut la reporter à la fin du onzième siècle, car l'acte émane de Béraud de Dun, seigneur qui est un des témoins de la donation de l'église de Colondannes, faite par l'évêque de Limoges Gui de Laron, mort en 1086, et transcrite immédiatement avant l'acte relatif au *mansus de Podio Artus* dans le cartulaire.

La forme romane primitive de ce nom doit être **Poi*

1. C'est d'après les notes de Bosvieux, conservées aux Archives départementales de la Haute-Vienne, que le chanoine Lecler a rédigé l'article *Pertu* de son *Dict. de la Creuse* (Limoges, 1902, p. 502), où cet acte est cité.

2 Ms. franç. nouv. acq. 5219, fol. 14. De cette copie dérive celle de Gaignières (Bibl. nat., ms. lat. 17116, p. 101). L'original du cartulaire est perdu.

Artus. Sa contraction en *Pertu*, si forte qu'elle paraisse, n'a rien d'inexplicable [1]. Dans le même canton, commune de La Chapelle-Baloue, se trouve un domaine appelé aujourd'hui *Péton* [2], écrit en 1547 et en 1677 *Peaton* [3]; l'ancienne graphie atteste que la forme romane primitive doit être **Poi Aton.* Dans chacun des deux cas, au substantif commun « puy » vient s'ajouter un nom de personne, *Artus*, d'une part, *Aton*, de l'autre, qui est, manifestement, le nom porté par le propriétaire ou le tenancier.

Le nom de personne *Aton*, d'origine germanique, n'offre pas d'intérêt particulier. Il n'en est pas de même d'*Artus*, qui ne peut être venu que d'outre Manche. On sait que c'est la forme nominative usuelle (primitivement *Arturs* [4]), que les textes français du moyen âge emploient pour désigner soit au nominatif soit au cas oblique, le célèbre roi qui passe pour avoir régné, au sixième siècle, sur la Grande-Bretagne. Comment ce nom exotique peut-il être parvenu, dès avant 1086, dans le diocèse de Limoges et s'y être attaché à un nom de lieu, qui l'a gardé, bien que méconnaissable, jusqu'à nos jours? Le prestige des exploits légendaires du roi Artur n'est-il pas pour beaucoup dans ce singulier phénomène ? La question est trop complexe pour être traitée au pied levé. Je me borne à rappeler que, dans un livre récent, M. Edmond Faral, préoccupé de savoir si, en France, les romans bretons sont plus anciens que les romans antiques, en est arrivé à douter que le nom propre latinisé ordinairement en *Artusus*, *Artusius*, *Artuisus*, etc., si fréquent dans l'onomastique italienne dès le dou-

1. Cf. *Saint-Merd*, nom de trois communes, une dans la Creuse, deux dans la Corrèze, où *Merd* est un ancien *Meard*, forme populaire régulière du nom de saint *Medardus*.

2. On écrit aussi *Peyton* et même *Peston* (carte du Ministère de l'intérieur).

3. A. Lecler, *Dict. de la Creuse*, p. 502.

4. La forme *Arturs* se trouve une fois, à la rime, dans Chrétien de Troyes, *Erec*, 1992.

zième siècle, sinon plus tôt, et dont M. Pio Rajna a soigneusement recueilli la plupart des exemples connus [1], soit réellement identique à celui du roi Artur. M. Faral va jusqu'à écrire que le nom latinisé par les Italiens « peut fort bien n'être que le germanique *Hartewic* [2] ». Il se réfère à des recherches, restées manuscrites, qu'avait entreprises un jeune savant, mort depuis, François Rechnitz, élève de notre École des hautes études de 1909 à 1912. Cette manière de voir, qui sent par trop l'outrecuidance germanique, ne méritait vraiment pas qu'on lui fît tant d'honneur. Souhaitons qu'elle ne prenne faveur ni en Italie ni chez nous, et proclamons la solidarité de notre *Artus* limousin et de l'*Artusius* d'outre Alpes. Souhaitons surtout que quelque savant français, doué d'attention et de patience, fouille notre onomastique nationale et s'y livre à des recherches analogues à celles que M. Pio Rajna a le mérite d'avoir inaugurées en Italie. La statistique, intelligemment et impartialement pratiquée, est une excellente auxiliaire de la philologie [3].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom du Dr Carton, correspondant de l'Académie, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Questions de topographie carthaginoise* (extrait de la *Revue archéologique*, 1919).

---

1. *Romania*, 1886, t. XVII, p. 162 et suiv.

2. *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Paris, 1913), p. 396.

3. Je signale, en passant, dans le cartulaire de Bonlieu, abbaye cistercienne de la partie nord-est du diocèse de Limoges, une charte non datée, mais qui est probablement de la fin du XIIe siècle, où figurent quatre frères de la famille de *Segunzac* nommés « Willelmus, Umbaldus, *Artux* et Ramnulfus » (Bibl. nat., ms. lat. 9196, p. 11, copie de dom Col).

SÉANCE DU 28 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Diehl, d'après des indications transmises par M. Papadopoulos, étudie les édifices récemment découverts à Constantinople sur l'emplacement du palais des empereurs byzantins. L'incendie de 1911 a dégagé une grande construction à trois étages où dix pièces, en partie comblées, sont intactes et où un grand escalier mène à une vaste terrasse, construction qui pourrait avoir fait partie des appartements privés impériaux. L'incendie de décembre 1919 a fait retrouver une autre construction qui semble appartenir au palais de Daphné et plus loin à l'église du Seigneur. Enfin, à l'Est de Sainte-Sophie, la construction des prisons a fait retrouver beaucoup de débris de marbre qui proviennent peut-être du palais de la Magnaure. Ces découvertes montrent tout ce que l'on pourrait attendre de fouilles régulières exécutées à Constantinople au lieu des destructions ou des fouilles clandestines qui sont de règle aujourd'hui.

MM. Jullian, Clermont-Ganneau et Schlumberger présentent quelques observations.

M. Paul Monceaux donne lecture d'une note sur une croix de bronze découverte à Lambèse en 1919 [1].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Jullian fait une communication sur le grand nombre de théâtres qui ont existé dans la Gaule romaine, nombre qu'il estime assurément supérieur à un demi-millier et vraisemblablement égal ou même supérieur au millier. On a, en effet, reconnu des restes de théâtres dans les chefs-lieux des *civitates* quelle qu'en fût l'origine, et d'après la *Notitia*, le nombre des *civitates* était de cent quatre ; on a également reconnu des théâtres ou des vestiges de théâtres dans de simples chefs-lieux

1. Voir ci-après.

de *pagi*, comme Alesia, et les *pagi* étaient au nombre de quatre ou cinq cents. On a pu encore relever une cinquantaine de théâtres de pierre dans des endroits qui n'étaient pas des bourgades ordinairement habitées, mais seulement des lieux de pèlerinage ou de marché, tels que Champlieu, près de Compiègne, par exemple. Or, comme l'on sait par Vitruve que l'on a construit des théâtres en bois, et que ceux-ci n'ont nécessairement pas laissé de traces, sauf le cas où, comme à Locmariaker, des gradins de bois occupaient une enceinte de terre et de pierre, on peut s'imaginer qu'outre les théâtres de pierre non encore retrouvés, il a dû en exister un grand nombre en bois.

Il y a même jusqu'à des villages qui n'ont presque rien donné comme autres antiquités, où l'on a cependant relevé des traces de théâtres. Si l'on se rappelle enfin que, dans le reste du monde romain, les grandes *villæ* seigneuriales, comme celle d'Adrien pour ne mentionner que celle-là, contenaient des théâtres, il n'est pas aventuré de supposer que les grandes *villæ* gallo-romaines ont dû en contenir de semblables. Toutes ces considérations amènent à ne pas considérer comme exagérée l'estimation aux environs d'un millier du nombre des théâtres existant dans la Gaule romaine.

M. Monceaux présente quelques observations.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE CROIX DE BRONZE TROUVÉE A LAMBÈSE, PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On a découvert récemment à Lambèse un petit monument assez curieux, d'un type nouveau et d'apparence énigmatique, qui a été transporté au Musée local, et qui mérite d'être étudié de près. Comme il a la forme d'une croix, on l'a cru d'abord chrétien : c'est à ce titre qu'on me l'avait signalé, et que j'en avais commencé provisoirement l'examen. L'arrivée d'un estampage a tranché la question, en

permettant de fixer définitivement et d'une façon certaine le texte de l'inscription, qui n'a rien à voir avec le christianisme ; et j'ai dû orienter mes recherches dans une direction tout autre. Mais, avant d'exposer le résultat de l'enquête, je dois adresser tous mes remerciements à plusieurs personnes, qui m'ont prêté le plus obligeant concours : M. Ballu, à qui je dois une copie et l'estampage de l'inscription ; M. Carcopino, qui m'a communiqué également la copie et la description prises par lui au Musée de Lambèse ; enfin M. Cagnat, qui a bien voulu étudier avec moi le document, et qui m'a fourni des indications très précieuses pour l'interprétation [1].

Donc, pendant l'été de 1919, au cours de nouvelles fouilles entreprises à Lambèse, dans des constructions voisines du temple d'Esculape (au Sud), par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, on a trouvé par hasard, simplement posée sur un mur de basse époque, une pierre de calcaire dur [2]. Quoique légèrement bombée, cette pierre affecte à peu près la forme d'un parallélipipède droit. Elle est longue de 0 m 39, large de 0 m 38, épaisse de



Antiqua — Postiqua.

1. Depuis que cette Note est rédigée, nous avons reçu une nouvelle copie de M. Gsell, prise cet été sur l'original. Elle confirme entièrement notre lecture.

2. La pierre est maintenant au Musée de Lambèse.

0 m 19. Sur la face supérieure de cette pierre est scellée une croix grecque de bronze, dont les bras, longs de 0 m 18, larges de 0 m 038, portent une inscription de deux mots : inscription gravée en lettres hautes de 0 m 03 environ, et divisée naturellement en deux parties perpendiculaires l'une à l'autre.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux sur l'estampage.

Antiqua et *postiqua* sont évidemment des graphies populaires pour *antica* et *postica*. C'est ce que prouve d'ailleurs la comparaison avec divers textes littéraires, qui présentent les mêmes formules, et qui éclairent le document de Lambèse : document relatif, comme nous allons le voir, à des travaux d'arpentage.

Au témoignage de Servius, *antica* et *postica*, substantifs féminins, étaient des termes du rituel augural : « Si generis feminini legeris *postica*, augurale est, ut *antica*. *postica* [1] ». Dans le langage des augures, *antica* désignait le Sud, et *postica* le Nord. On lit chez Festus, ou plutôt dans les *Excerpta* de Festus par Paulus, au mot *Posticum* : « Ea caeli pars, quæ sole illustratur ad meridiem, *antica* nominatur ; quæ ad septentrionem, *postica* [2] ». L'auteur d'un glossaire confirme en deux mots ce témoignage : « *Antica* : μεσημβρία » [3]. Enfin, Varron nous apprend que les mots *antica* et *postica*, dans la langue des architectes ou des prêtres, s'appliquaient respectivement à la partie Sud et à la partie Nord des temples : « Templi quatuor partes dicuntur, sinistra ab oriente, dextra ab occasu, *antica* ad meridiem, *postica* ad septentrionem [4] ».

Ces deux mots étaient aussi des termes d'arpentage. « Limites per *antica(m)* et *postica(m)* dividuntur », nous

1. Servius, *ad Æneid.* II, 453.

2. S. Pompei Festi, *De verborum significatu* quæ supersunt, cum Pauli *Epitome*, ed. Lindsay (Leipzig, Teubner, 1913), p. 244.

3. *Glossar.*, II, 17, 7.

4. Varron, *De lingua latina*, VII, 7.

dit un homme du métier, l'auteur du *Liber coloniarum* [1]. Dans le langage des arpenteurs, *antica* et *postica* ne s'appliquaient plus à des directions ou à des surfaces : ils désignaient les deux *lignes*, perpendiculaires l'une à l'autre, qui servaient de base à tous les relevés. Un glossaire définit ainsi l'*antica* des arpenteurs : « *Antica* : linea διάμετρος », c'est-à-dire la ligne Nord-Sud [2]. Quant au mot *postica*, il avait pris chez les arpenteurs une signification nouvelle, même très différente et presque opposée, au moins en apparence : il désignait pour eux, non plus le Nord (comme pour les augures), mais la ligne Est-Ouest, déterminée au moment de l'équinoxe, et perpendiculaire à l'*antica*.

Nous avons là-dessus le témoignage formel de Festus. Voici, d'abord, le texte traditionnel : « *Postica*(*m*) linea(m) in agris dividendis Serv. Sulpicius appellavit, ab exoriente sole ad occidentem quæ spectabat [3]. » En réalité, ce texte traditionnel était le résultat d'une compilation, où l'on reconnaît deux sources différentes. D'une part, un fragment authentique de Festus, conservé par un manuscrit : « *Posticam* lineam in agris dividendis Ser. Sulpicius appellavit, ab exori[ente sole]... [4] » D'autre part, un passage des Pauli *Excerpta* : « *Postica* linea in agris dividendis ab oriente ad occasum spectat [5]. » D'ailleurs, comme on le voit, la nouvelle édition critique est d'accord avec le texte traditionnel sur le point qui importe ici : *postica* était la ligne Est-Ouest.

Ainsi, ce mot avait changé de sens en passant des augures aux arpenteurs : direction « Nord » pour ceux-là, mais, pour ceux-ci, ligne « Est-Ouest ». D'où vient ce

1. *Liber coloniarum*, I, p. 249 Lachmann : — dans les *Gromatici veteres*, Berlin, 1848.

2. *Glossar.*, II, 20, 39.

3. Festus, p. 233 (éd. Müller).

4. Festus, p. 262 (éd. Lindsay ; Leipzig, Teubner, 1913).

5. *Ibid.*, p. 263 Lindsay.

changement singulier dans la signification du terme ? L'explication est probablement assez simple. Remarquons d'abord que la ligne Est-Ouest, pour l'arpenteur, était une ligne « arrière » d'opération (*postica* linea) par rapport à la ligne de front. Notons encore que cette ligne Est-Ouest marquait la limite méridionale de la partie Nord du terrain, c'est-à-dire de la *postica* des augures : réservé d'abord à la surface qui était limitée au Sud par la ligne Est-Ouest, le nom de *postica* a été étendu plus tard à la ligne même qui limitait la *postica* augurale.

Reste à fixer la destination de la croix trouvée à Lambèse. Ici encore, les textes littéraires vont éclairer le monument.

Les arpenteurs se servaient, et même tiraient leur nom (*gromatici*), d'un instrument appelé *groma*, qui leur permettait de déterminer les directions et les distances, de tracer l'*antica* et la *postica*, de lever ainsi le plan du terrain : « *Groma* appellatur genus machinulae cujusdam, qua regiones agri cujusque cognosci possunt ; quod genus Graeci γνώμονα dicunt [1]. » On donnait, semble-t-il, le même nom de *groma* à un monument commémoratif, exactement orienté, qui consacrait sur place, au centre du terrain, à l'intersection des deux lignes fondamentales, le souvenir des opérations d'arpentage. C'était ordinairement une simple plaque de métal, où était représenté le croisement de l'*antica* avec la *postica*. Des monuments analogues se voyaient à l'entrée de certains temples, où ils rappelaient la fondation de colonies militaires et le partage des terres conquises entre les colons. On y lisait, disposée en forme de croix (*crucem*), l'inscription *Antica-Postica* : « Per aedes publicas in ingressus antiqui fecerunt *crucem* : *Antica* et *Postica*... Signum fecerunt in aedes deorum suorum, ut *scriberent* : *Antica* et *Postica* [2] ».

1. Festus, d'après les Pauli *Excerpta*, p. 86 Lindsay.
2. *Gromatici veteres*, ex *Libris* Dolabellae, p. 303-304 Lachmann.

Comme on le voit, cette description d'un homme du métier s'applique exactement, trait pour trait, à la croix avec inscriptions que l'on vient de découvrir à Lambèse. Cette croix de bronze, scellée dans une pierre, doit être un de ces petits monuments commémoratifs qui, sur le terrain ou dans un édifice, conservaient le souvenir du travail des arpenteurs : surtout de l'opération fondamentale, la détermination du point central où devaient se croiser l'*antica* et la *postica*.

LIVRES OFFERTS

M. H.-Fr. Delaborde offre, au nom de M. Louis Leger, le tirage à part d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Le substratum slave de l'Allemagne* (extrait de *Scientia*, vol. XXVII, 14e année, 1920, n° XCVI, 4 avril, in-8°) ;

et, au nom de M. Camille Jullian, une nouvelle série de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des Études anciennes*, tome XXII, n° 1, janvier-mars 1920).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 4 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire d'arabe maghrébin de l'École des Langues orientales vivantes, et lui fait connaître que l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement de l'École présentent à l'unanimité MM. William Marçais et Alfred Bel.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

M. le comte H.-François Delaborde, au nom de la commission du prix du baron de Courcel, fait savoir que le prix est décerné à M. Tourneur-Aumont, pour son livre sur *L'Alsace et l'Alémanie*; *origine et place de la tradition germanique dans la civilisation alsacienne.*

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. le comte H. de Castries, le tome V des *Sources inédites de l'histoire du Maroc : Archives et Bibliothèques des Pays-Bas* (Paris, Leroux, 1920, gr. 8°).

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie, de la part d'un savant belge, M. J. Capart, conservateur du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, d'un ouvrage intitulé : *Leçons sur l'art égyptien* (Liège, 1920). C'est le résultat d'un enseignement pratiqué à Liège et à Bruxelles, dans des Universités et au Musée, depuis dix-sept ans. En étendant et en renouvelant peu à peu la matière de ses cours, l'auteur est arrivé à rédiger un véritable manuel dont il a voulu faire profiter le public et les étudiants. Il aurait voulu l'accompagner de nombreux dessins qui ont été exécutés à cet effet, mais les difficultés actuelles et la cherté des publications lui ont interdit ce complément si utile et il a dû se contenter de renvoyer à ses publications antérieures illustrées. Espérons qu'un jour, dans des temps plus propices, une nouvelle édition permettra au savant professeur de réaliser son plan sous la forme souhaitée.

En attendant, on lira avec beaucoup de profit ce nouveau livre. Même après les résumés de Maspero et de Perrot sur un sujet souvent exploré, M. Capart sait apprendre du nouveau à ses auditeurs, soit en présentant les questions sous une forme personnelle, soit en traitant des sujets que n'avaient point connus ses prédécesseurs. Sa vulgarisation est toujours claire, ses développements logiques, ses synthèses complètes.

M. Élie Berger dépose sur le bureau de l'Académie le dernier fascicule des *Registres d'Innocent IV* (fin du tome IV).

Le dépouillement de ces registres a commencé sous Pie IX, en 1877, au temps où M. Geoffroy était directeur de l'École française de Rome ; le tome I[er] a paru en 1884.

Favorisée par la haute bienveillance et la protection de Léon XIII, cette entreprise a déterminé le pape à ouvrir au public savant les Archives du Vatican, jusqu'alors fermées. Elle a inauguré la série in-4° des recueils publiés, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, et servi de type aux ouvrages consacrés depuis par l'École de Rome aux registres du Vatican, dont la publication se poursuit actuellement sous la direction de Mgr Duchesne.

SÉANCE DU 11 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

La correspondance comprend : une lettre de M. le maire de Villefranche-sur-Saône (Rhône) qui demande à l'Académie une

inscription à graver sur un monument aux six cents enfants de la commune tombés au cours de la guerre ; renvoi à la Commission des Médailles ; — une lettre du Directeur de l'École d'Athènes qui signale la découverte d'un colosse « criophore » dans les fouilles de Thasos ; renvoi à M. POTTIER ; — un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles par lui exécutées dans la basilique Sainte-Monique à Carthage avec une subvention sur la fondation Piot ; renvoi à M. CAGNAT.

M. HAUSSOULLIER, au nom de la commission du prix du Budget, fait savoir que ce prix, réservé cette année à la meilleure édition parue en France d'un auteur grec ou latin, est accordé à M. Fr. Villeneuve, professeur à l'Université d'Aix, pour *Les Satires de Perse, texte latin avec un commentaire critique et explicatif* et *une introduction*.

M. le comte H.-Fr. DELABORDE, au nom de la commission de la Fondation Piot, propose à l'Académie d'accorder les subventions suivantes :

une somme additionnelle de 6000 francs pour la publication du volume des *Monuments Piot* qui va paraître, addition rendue indispensable par suite des augmentations de frais nécessitées par les circonstances actuelles ;

une somme de 1500 francs, à M. Homo, professeur à l'Université de Lyon, pour la prolongation de sa mission à Rome ;

une somme de 2000 francs, au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles sur le plateau de la basilique Sainte-Monique à Carthage.

Il en est ainsi décidé.

M. CLERMONT-GANNEAU présente et explique une inscription grecque de dix lignes, gravée sur un bloc de calcaire découvert dans des fouilles entreprises en 1914 à Jérusalem, sur le mont Ophel. Cette inscription, demeurée inédite jusqu'à ce jour, est relative à une construction faite par un certain Théodotos, fils de Ouettènos, prêtre et archisynagogos, fils et petit-fils d'archisynagogoi, — construction d'une synagogue destinée à la lecture de la Torah et à l'enseignement des commandements, — ainsi

que d'une hôtellerie, avec chambres et installations balnéaires, pour l'usage des pèlerins venant de l'étranger. L'auteur de l'inscription rappelle, en terminant, que la fondation de cet établissement avait été faite antérieurement par ses pères, par l'assemblée des anciens et par Simonidès (probablement le président de cette assemblée).

M. Clermont-Ganneau estime que, par son aspect paléographique, l'inscription peut remonter à l'époque hérodienne et qu'elle est, en tout cas, antérieure à la prise de Jérusalem par Titus en l'an 70 p. J.-C. La synagogue en question est peut-être celle des Libertini, dont parlent les Actes des Apôtres et qui était réservée aux affranchis de provenance italiote, issus des captifs juifs emmenés à Rome après la prise de Jérusalem par Pompée, en l'an 64 avant notre ère. Le père de Théodotos, *Vettenus* ou *Vettienus*, pouvait être un de ceux-ci échu en partage, lui ou son propre père, à quelque membre de la *gens* Vettia. Peut-être faut-il reconnaître le *fenerator* Vettienus, homme d'affaires de Cicéron qui en parle à plusieurs reprises dans sa correspondance ; cet habile manieur d'argent devait s'être fort enrichi dans ce métier pour lequel il avait, de par sa race, des aptitudes spéciales et avait pu laisser à son fils de larges ressources pour achever cette œuvre pie.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre à la place devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

Le Président donne lecture des articles du règlement et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. de Castries, Henry Cochin, Lacombe et Pierre Paris.

Il y a 40 votants : majorité absolue, 21 voix.

Au premier tour, M. de Castries obtient 7 voix ; M. Cochin, 12 voix ; M. Lacombe, 5 voix ; M. Paris, 16 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. de Castries obtient 6 voix ; M. Cochin, 15 voix ; M. Paris, 19 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Cochin obtient 19 voix ; M. Paris, 21 voix.

M. Pierre Paris, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Après un comité secret, l'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire d'arabe maghrébin de l'École des Langues orientales vivantes.

M. William Marçais est présenté en première ligne à l'unanimité des 34 votants.

M. Alfred Bel est présenté en seconde ligne, également à l'unanimité.

M. Paul Monceaux commence la lecture d'une note sur la légende de saint Jérôme.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. le comte Paul Durrieu, son *Rapport sur une communication de M. Auguste Vital*, intitulé : *Plaque de cuivre gravée en taille-douce des environs de l'année 1500* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1918) ;

Au nom de Mlle Suzanne Nouvel, un ouvrage dont elle est l'auteur, intitulé : *Nomades et sédentaires au Maroc* (Paris, 1919) ;

Au nom de M. Henri Basset, deux volumes que constituent ses thèses de doctorat : *Essai sur la littérature des Berbères* et *Le culte des grottes au Maroc* (Alger, 1920) ;

Au nom de M. Joh. Steenstrup, correspondant de l'Académie, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *L'origine des chansons populaires danoises et leur plus ancienne époque.*

M. Maurice Croiset fait hommage du tome I des *Œuvres complètes de Platon*, début d'une importante collection des auteurs grecs (texte et traduction française) qui paraît sous sa direction.

M. Paul Fournier offre, de la part du chanoine Ulysse Chevalier, un discours prononcé par lui à la fête du cinquantenaire de la Société d'Archéologie de la Drôme, le 10 février 1920, et consacré à *La croisade du Dauphin Humbert II* (1345-1347).

SÉANCE DU 18 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Président rappelle la perte que l'Académie vient de faire dans la personne de M. l'abbé Lejay, décédé le 13 juin, et prononce une allocution :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, l'Académie, vous le savez, a eu la tristesse de perdre un de ses membres, notre confrère l'abbé Lejay. J'ai tâché avant-hier, à ses obsèques, d'exprimer en votre nom les regrets profonds que nous a causés cette mort, de dire ce que fut l'homme si prématurément, si brusquement disparu. Nous n'avons ici connu l'abbé Lejay que pendant bien peu de jours. Mais nous tenions en haute estime cet érudit accompli, ce latiniste consommé, dont nous savions tout ce que la science pouvait attendre encore, ce grand savant modeste dont l'esprit ouvert et impartial fut toujours respectueux des droits de la raison et des droits de la science. L'Académie n'oubliera point le confrère qu'elle perd en lui. »

M. Paul Monceaux achève sa lecture sur la légende de saint Jérôme.

M. Émile Male et Mgr Duchesne présentent quelques observations.

M. Théodore Reinach, revenant sur l'inscription judéo-grecque de Jérusalem, communiquée par M. Clermont-Ganneau dans la dernière séance, insiste sur quelques-uns des termes de ce document épigraphique.

M. Clermont-Ganneau reprend à son tour certains points du commentaire.

M. Édouard Cuq présente quelques observations.

M. Ch.-V. Langlois, au nom de la commission du prix Saintour, fait savoir que la commission a décerné sur les arrérages de la fondation :

1500 francs à M. Langfors, pour son édition du *Roman de Fauvel*;

1000 francs à M. Ebersolt, pour ses ouvrages : *Constantinople byzantine* et *Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantine*;

500 francs à M. Goulven, pour : *L'établissement des premiers Européens à Mazagan au XIXe siècle*, et *La place de Mazagan sous la domination portugaise* (1502-1576).

M. Paul GIRARD annonce que la Commission du prix de Joest a décerné le prix à M. J. Laurent pour ses deux ouvrages : *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'à 886*, et *Byzance et les Turcs Seldjoukides dans l'Asie occidentale jusqu'à 1081*.

M. Antoine THOMAS, au nom de la commission interacadémique du prix Volney, fait savoir officieusement que le prix Volney, de 1500 francs, est décerné à M. Albert Cuny pour un mémoire manuscrit intitulé : *Études grammaticales sur le domaine des langues indo-européennes et chamito-sémitiques*, et qu'une récompense de 500 francs sur les arrérages de la fondation est attribuée en outre à M. Gaston Esnault, professeur au lycée Hoche pour son livre : *Le poilu tel qu'il se parle* (Paris, 1919).

M. CAGNAT donne lecture du rapport du R. P. Delattre sur les fouilles faites par lui dans la basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage [1].

COMMUNICATION

LA BASILIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Grâce à la subvention que l'Académie m'a accordée, j'ai pu achever l'exploration des ruines de la grande basilique voisine de Sainte-Monique.

1. Voir ci-après.

L'*atrium* dont nous avions reconnu l'emplacement était, comme la basilique elle-même et les constructions qui lui sont contiguës, entièrement rempli de sépultures. Au nombre de près de deux cents, elles occupaient tout l'espace libre autour de la construction souterraine, sorte de crypte centrale. Le plus grand nombre sont de simples fosses creusées dans l'argile. Quelques-unes seulement sont garnies de pierres plates sur leurs parois verticales.

La construction centrale, profonde de 5 mètres[1], longue de 18 mètres et large de 4 m 25, parallèle à la façade de l'édifice, occupe exactement le milieu de l'*atrium*. Le grand axe de la basilique la coupe en deux parties égales. J'ai déjà dit dans mon premier rapport que ce grand axe, prolongé jusqu'à la presqu'île du Cap Bon, tombe sur Korbous, l'antique *Aquae Carpitanae*.

Cette construction souterraine qu'on ne rencontre pas ordinairement dans l'*atrium* des basiliques africaines, peut être rapprochée de celle qu'ont découverte mes confrères de Jérusalem, les PP. Féderlin et Cré, dans l'exploration des ruines de la basilique de l'Eléona sur le Mont des Oliviers[2].

Le R. P. Vincent, des Frères Prêcheurs de Jérusalem, l'appelle « la grande citerne de l'atrium ». Mais à Carthage, la construction souterraine de l'*atrium* ne me paraît pas avoir été une citerne. Le peu d'épaisseur des murs (0 m 50), la façon dont les pierres sont jointes, la nature de l'enduit qui, en grande partie a disparu, ne semblent pas convenir à une vaste citerne. De plus, à l'extrémité sud, dans la partie supérieure de la paroi, on reconnaît très nettement les traces d'une baie large de 0 m 80 qui a été murée, ce qui semble indiquer une crypte.

1. Sans compter la partie voûtée qui ne subsiste qu'à une des extrémités.

2. *L'Église de l'Éléona. Fouilles des Pères Blancs*, 1910 (*Revue Biblique*, avril 1911).

Cette conclusion s'impose d'autant plus qu'à côté se trouve une véritable citerne longue et étroite. Si l'on compare l'enduit de l'une et de l'autre de ces deux constructions, le doute ne paraît pas possible. Matériaux et mode de construction sont complètement différents.

Dans une première exploration, j'avais remué la terre qui remplissait cette sorte de crypte à la voûte effondrée, sans l'extraire. Cette fois, nous l'avons complètement vidée, malgré les centaines de mètres cubes de terre et de débris qu'il fallut enlever et transporter.

Au fond, à 0 m 20 de la paroi *sud* et à 0 m 30 de la paroi *ouest*, quatre tuiles d'argile rouge à rebords, juxtaposées et fixées dans le mortier, formaient ensemble une longueur de 1 m 98 sur une largeur de 0 m 36. On eût dit qu'elles fermaient un tombeau. Mais il n'en était rien. Elles étaient simplement plaquées sur le mortier.

De nos observations il ressort donc que si cette construction a été distraite de sa destination primitive, elle n'a pu servir de citerne. Tout au plus pourrait-on y reconnaître une sorte de magasin à céréales, magasin de provisions pour le secours des pauvres.

Le déblaiement complet nous a fait découvrir des fragments d'épitaphes chrétiennes.

Avec une des dernières pelletées de terre est sortie une petite tablette de marbre, haute de 0 m 13 et large de 0 m 15, portant le nom de Cyprien.

CYPRIANV
*inn*OCENTE
*in pa*CAE

Haut. des lettres, 0 m 02. L'inscription était entourée d'un trait formant encadrement.

En dehors de l'*atrium*, les fouilles ont été poursuivies à l'extérieur de la basilique, surtout dans l'espace qui la sépare du ravin.

Là encore, le long du mur latéral, le sol est rempli de tombeaux très rapprochés les uns des autres. La plupart sont parallèles au mur. Il y en a qui lui sont perpendiculaires. Les fosses sont d'ordinaire plus grandes que celles de l'*atrium* et mieux soignées. Plusieurs sont revêtues d'un enduit. Il y en avait quelques-unes à double étage. A signaler aussi deux sarcophages et des fragments de sarcophages à personnages.

Toutes ces sépultures étaient abritées sous des galeries dont on retrouve les piliers — ou du moins leur base — en place. Nous en avons reconnu trois rangées parallèles au mur longitudinal. Au milieu de ces tombeaux, après la destruction de la basilique et même avant la disparition de ses ruines, on a creusé de nombreux silos, comme nous l'avions déjà constaté, à travers les nefs. On y trouve quantité de lampes et autres poteries d'époque arabe. Outre les deux sarcophages que je viens de mentionner, il y en a qui ont été recouverts par les murs de la basilique, ce qui prouve qu'elle a été construite sur l'emplacement d'un cimetière de date antérieure.

Dans le mur opposé, du côté intérieur, j'avais remarqué un morceau de marbre blanc, employé dans la construction. La tranche visible mesurait 0 m 10 de hauteur et 0 m 30 de longueur. En faisant dégager la face supérieure, j'ai pu déchiffrer ce fragment d'épitaphe :

ANNIB*al fide*
LIS *in pace*

Haut. des lettres, 0 m 065.

Le nom d'*Annibal*, comme aussi celui de *Jugurtha*, a déjà été rencontré à Carthage dans les cimetières chrétiens.

Le terrain, du côté sud de la basilique, est également occupé par des sépultures. On y rencontre aussi des sarcophages mutilés. Nous sommes tombés cependant sur un

groupe de belles dalles funéraires en mosaïque. J'en donnerai plus loin la description. L'une d'elles a été reproduite avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Thouverey.

Mais l'intérêt particulier qui s'attache à notre dernière campagne de fouilles réside surtout dans les inscriptions.

Le nombre des morceaux épigraphiques recueillis depuis le début de l'exploration dépasse 9.400.

Je donnerai ici quelques-unes de ces épitaphes.

1. Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 58, longue de 1 m 11, brisée aux deux extrémités :

GENES ~ PRESBITER ~ IN P*ace*
VIXIT ~ ANNIS ~ LXXX ~

Haut. des lettres, 0 m 05.

Cette dalle fermait en partie un sarcophage placé perpendiculairement à l'extérieur du mur sud de la basilique. La face de la cuve de marbre est ornée de strigiles et de torsades.

Au revers de l'inscription, la dalle porte un grand cartouche en relief à queue d'aronde.

Une seconde dalle, au nom de SEIRENVS, complétait le couvercle du sarcophage, arrondi même extérieurement à ses deux extrémités.

Le nom de GENES est connu dans les annales chrétiennes, mais dans l'épitaphe du prêtre de Carthage, le nom n'est peut-être pas complet. Il s'appelait peut-être *Theogenes*.

2. Dalle de marbre, haute de 0 m 44, longue de 0 m 65, brisée à droite.

SEIRENVS FIDE*lis in pace*
✠ VIXITANNsLXD*p*
ⲤIIK*a*LIANNVARIA*s*
Herminette.

Haut. des lettres, 0 m 06.

3. Dalle de marbre, brisée à gauche.

*e*P'IFANIVS FIDE
*l*IS IN PACE DEPIOANES
II IDVSMAIAS + IN PACE
VIXITINPACEANNOSTRES

4. Sur une dalle de marbre, à peine dressée au revers avec une partie en fort bossage, longueur, 0 m 59, hauteur, 8 m 42 :

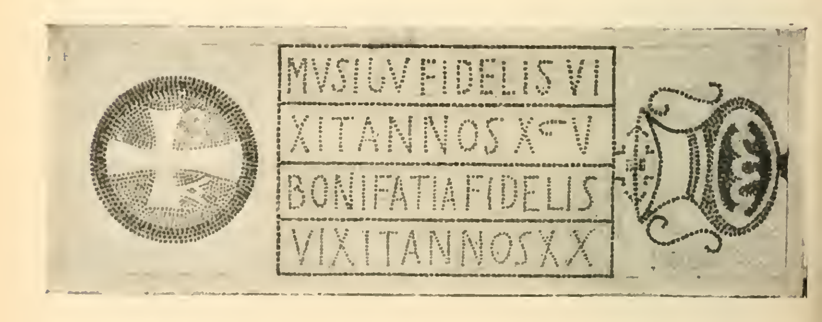
DEVTERIVSDCINPACEDPID
FEB : ZIENOBIAFIDELISINPACE
VIXITANXXIIIDPˁÑMARTIAS ∀

ƎN / / / / / / / / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / / / / / / / / / / /

Haut. des lettres, 0m 04. V et E sont liés dans DEVTERIVS ; M et A dans MARTIAS.

La dalle plus grande avait servi auparavant pour une autre épitaphe qui a été effacée et dont il ne reste que quelques lettres de 0 m 05 et 0 m 06 de hauteur.

5. Mosaïque sur une tombe ; longueur, 1 m 85 ; largeur, 0 m 65.



Haut. des lettres, 0 m 09. Lettres, encadrement, interlignes, croix et cercle ou couronne sont en cubes blancs sur fond bleuâtre ou noir.

6. Mosaïque funéraire. A gauche, une couronne. La partie de droite est mutilée. Au milieu, entre deux bandes de lignes brisées, on lit :

·EXZOSAFIDELISIN *pa*
CE BIX ANNOS / / / / / /

Lettres en cubes noirs, hautes de 0 m 07.

7. Mosaïque funéraire. A gauche, on voit une croix en cubes blancs dans un cercle formé également de cubes blancs. Au milieu de la mosaïque, on a incrusté une tablette de marbre, placée dans le sens de la longueur de la mosaïque. Cette tablette mesure 0 m 40 de longueur et 0 m 24 de largeur. On y lit :

α ☧ ω PREIECTVS
IN PACE VIXIT
ANNS LXXXLEONIANV
S ANNOS XX

Hauteur des lettres, 0 m 05. A la 3e ligne, L et le premier X qui le suit sont liés.

Le second nom de cette épitaphe doit être lu sans doute LEONTIANVS. Le petit trait horizontal dont la lettre A est munie à son sommet semble autoriser cette lecture.

8. En avant de la sépulture de *Prejectus* et de *Leontianus*, une autre mosaïque funéraire portait quatre lignes d'inscription, mais elle est en grande partie brisée.

I / / / / / / / / /
PACE *uixit annos* / / / / /
STEFAN*us fidelis*
IN PACE *uixit annos* / / /

Lettres en cubes noirs, hautes de 0 m 09.

Outre les inscriptions funéraires latines, nous avons trouvé plusieurs fragments d'épitaphes grecques.

Parmi les pièces étrangères à la basilique et cependant trouvées dans ses ruines, je signalerai :

Une anse d'amphore portant comme estampille la rose de Rhodes et l'inscription :

ΕΠΙΔΑΜΟ......ΠΑΝΑΜΟΥ

Un fragment de tablette, haut de 0 m 04 et long de 0 m 085, provenant d'une liste de noms :

ICIVS VIC*tor*
ELIVS SAT*ur*
IVS I

Haut. des lettres, 0 m 011.

Une marque doliaire, peut-être inédite. Diamètre, 0 m 11.

APRIVSPI / / / / / / /
FEC

Une marque d'atelier sur le disque supérieur d'une base de colonne :

XXVIIII

Pour la troisième fois, nos fouilles ont exhumé un de ces marbres qui semblent avoir servi d'instruments de jeu : morceau de marbre rose, à section carrée, épais de 0 m 02, long de 0 m 073, il est marqué de trois traits sur une face et de deux sur une autre.

Enfin il est sorti des ruines de notre basilique une anse d'amphore portant une estampille longue de 0 m 04 et large de 0 m 012.

APNA

Cette marque doit être rapprochée de celle qui a été trouvée à Rouen en 1916, et communiquée par M. Babelon, le 15 avril 1918, au Comité des Travaux historiques, d'après une note de M. Léon de Vesly[1].

Le terrain exploré s'étend sur une longueur de cent mètres et une largeur de soixante. La basilique avec ses sept nefs, son *presbyterium* flanqué de *secretaria*, son *ciborium* indiquant la place de l'autel, son *puits*, son *atrium* avec sa construction souterraine, sa citerne, ses galeries, ses nombreux tombeaux, tout cet ensemble, ainsi que les chambres sépulcrales avec sarcophages, se reconnaît maintenant d'une façon très claire, malgré l'enchevêtrement des ruines d'édifices postérieurs.

Comme tout le champ dans lequel se voient aujourd'hui ces ruines paraît avoir été jadis un vaste cimetière, il y a encore espoir d'y faire des découvertes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Senart, la première partie d'un ouvrage publié par lui en collaboration avec MM. A. M. Boyer et E. J. Rapson : *Karosthi. Inscriptions discovered by Sir Aurel Stein in Chinese Turkestan. Part I. Text of inscriptions discovered at the Niya Site 1901* (Oxford, 1920, in-4°).

Il fait également hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

Dr Carton, *Quatorzième chronique d'archéologie barbaresque* (extrait de la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, nos 133 et 134-135, 1919). — *Inscriptions de Colonia Thuburnica* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1918). — *Questions de topographie carthaginoise* (extrait de la *Revue archéologique*, 1919) ;

Hippolyte Roy, *Les sources de la poésie : causerie sur les anciens*

1. *Bull. archéologique*, avril 1918, p. clxxxix. Cf. *Bull. de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, 1916, p. 146.

troubadours (extrait des *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1917-1918).

M. Babelon présente, de la part de M. Georges Durand, correspondant de l'Académie, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Une famille d'ouvriers amiénois. Les Darly, serruriers, armuriers, graveurs, peintres* (Amiens, 1920).

SÉANCE DU 25 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. Paul Monceaux, revenant sur sa communication du 18 juin, présente quelques remarques relativement aux traditions artistiques sur la mort de saint Jérôme.

M. le comte Durrieu signale que des traductions françaises de la lettre sur la vie et la mort de saint Jérôme se trouvent dans deux beaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque nationale, l'un (ms. français 418) exécuté pour Anne de France, duchesse douairière de Bourbon, entre 1509 et 1522 ; l'autre (ms. français 421) fait pour Louise de Savoie, mère du futur roi François Ier, entre 1509 et 1515. Dans le premier de ces manuscrits, une grande miniature représente « la dernière communion de saint Jérôme » et Paulin Paris disait déjà en 1841 que « la tête du Saint est telle que le Dominicain l'a consacrée un peu plus tard ».

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de Mme Ehrmann, en date du 20 juin, informant l'Académie que l'inhumation des restes de M. Barth aurait lieu à Strasbourg le 23 ou le 24 juin et exprimant l'espoir que la Compagnie s'associerait à ce dernier hommage à la mémoire d'un confrère regretté.

Conformément à ce désir, le bureau a prié notre confrère M. Pfister de lire sur la tombe un suprême adieu, dont le Président lui a fait parvenir le texte.

Le Secrétaire perpétuel lit ensuite une lettre de M. le ministre de l'instruction publique qui adresse à l'Académie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Pierre PARIS comme membre libre.

M. CORDIER, au nom de la commission du prix Delalande-Guérineau, annonce qu'elle a attribué sur les arrérages de la fondation deux récompenses de 500 francs, l'une à M. Michel Fighali, pour ses *Études sur les emprunts syriaques dans les parlers du Liban*, et l'autre à M. Frédéric Macler, pour sa traduction de l'arménien de l'*Histoire universelle d'Étienne Asohik de Taron*.

M. LANGLOIS fait connaître que la commission du prix de Lagrange a décidé qu'il n'y avait pas lieu cette année de décerner le prix.

M. LANGLOIS fait une lecture sur l'« Esprit de Gui » (*De spiritu Guidonis*). On connaît depuis longtemps sous ce titre un opuscule qui a joui d'une popularité exceptionnellement étendue et durable puisqu'il en existe des traductions et des paraphrases anciennes (prose et vers), non seulement en français, mais en haut-allemand, en bas-allemand, en moyen-anglais, en suédois, en gallois, en catalan, et puisque ces traductions étaient encore lues et citées au xve et au xvie siècle. M. Langlois fait connaître la pièce authentique dont cet opuscule est un remaniement : à savoir le procès-verbal des interrogatoires que Jean Gobi, prieur des Dominicains d'Alais, fit subir sur les choses du Purgatoire, en décembre 1323 et en janvier 1324, à l'Esprit d'un certain Gui du Tour, qui « revenait », peu de temps après sa mort, dans la maison habitée par sa veuve. Il fait connaître ce document et les conditions où il a été rédigé, d'après cinq copies qu'il en a découvertes ou rassemblées (deux à Barcelone, une au Musée Britannique, une dans un manuscrit de la Chartreuse de Bellary (Nièvre), une dans la Continuation de la Chronique écossaise de Jean de Fordun par Walter Bower). Il examine la provenance de la rédaction remaniée, celle qui eut un si grand succès, et les intentions de son auteur. Ces intentions, doctri-

nales et tendancieuses, avaient été jusqu'à présent, dans l'ignorance où l'on était des procès-verbaux originaux, attribuées à Jean Gobi lui-même, qui n'en eut pas de ce genre.

MM. Bouché-Leclercq et Thomas présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach commence la lecture d'un mémoire sur les *Dialexeis*.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

Les missions de Gironcourt en Afrique occidentale, 1908-1909 — 1911-1912, ouvrage publié en partie sous les auspices de la Compagnie ; — et un opuscule de M. Hollebecque offert par l'auteur, intitulé : *La Maison des Nations* (extrait de la *Grande Revue*, septembre 1919 - février 1920).

M. Senart fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Anderson, d'un livre intitulé : *A Manual of the Bengali Language* (Cambridge, 1920).

M. Fournier offre, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome VI et dernier de son *Repertorium hymnologicum* ; *catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église romaine depuis les origines jusqu'à nos jours*. Ce volume renferme les tables et la préface.

M. Thureau-Dangin dépose sur le bureau, au nom de M. Heuzey, un nouveau fascicule de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* (vol. XVII, n° 1).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 2 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Pierre Paris écrit pour s'excuser de ne pouvoir prendre encore part aux travaux de l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Cauchie, correspondant de l'Académie, qui remercie en quelques mots.

MM. Maurice Croiset et Édouard Cuq sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes de l'Académie pour l'année 1920.

M. Salomon Reinach achève la lecture de son mémoire sur les *Dialexeis*. Il s'agit d'un petit recueil de controverses, en grec dorien, qui n'ont encore été traduites dans aucune langue moderne. C'est l'œuvre d'un sophiste contemporain de Platon, qui devait être familier avec les sophistes de la fin du v[e] siècle. M. Reinach croit qu'il enseignait vers l'an 400, en Sicile, et que les opuscules qui nous sont parvenus sont ses notes de cours.

M. Alfred Croiset présente quelques observations.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre 1920 ; lu dans la séance du 2 juillet 1920.

Messieurs,

Vous savez que devant l'augmentation du coût des impressions, d'une part, devant l'incertitude où nous sommes encore en ce moment relativement à notre budget d'État, votre Commission des travaux littéraires a décidé qu'avant d'envoyer à l'imprimerie de nouveaux manuscrits, il convenait de terminer les travaux déjà commencés, je veux dire de faire mettre en pages les nombreux placards antérieurement composés et tirer les feuilles mises en pages. C'est dans ce sens que nous avons agi depuis le début de 1920.

1° *Mémoires de l'Académie et Mémoires des savants étrangers*. — Il vous a été distribué dernièrement deux mémoires, celui de M. Foucart sur *Un décret athénien relatif aux combattants de Phylé* et celui de M. Bonnel de Mézières intitulé : *Recherches sur l'emplacement de Ghana et sur le site de Tekrour*. Le mémoire de notre regretté confrère Dieulafoy sur *La mosquée d'Hassan* est tiré.

Il nous reste un volumineux mémoire de M. Blochet sur *Plusieurs manuscrits persans de la collection Marteau*. Une centaine de placards en sont composés ; il faudra, avant de continuer, les mettre en pages et en donner le bon à tirer.

2° *Histoire littéraire de la France*. — L'impression du t. XXXV, qui se composera de 620 pages environ, se pour-

suit très activement. Il pourra être distribué dans les premiers mois de 1921. La mise en pages atteint déjà la page 642 et va se continuer sans délai, la composition suffisant non seulement pour terminer le volume en cours, mais pour commencer le suivant. Des trois notices nécrologiques qui doivent figurer en tête, deux sont rédigées et ont été lues au sein de la Commission, celles de P. Viollet et de P. Meyer ; la troisième, celle de Noël Valois, sera prochainement soumise à la Commission.

Des mesures sont prises, en outre, pour que la table alphabétique du volume n'en retarde pas l'apparition. Les fiches seront, en grande partie, dressées pendant les vacances prochaines ; on les fondra en les harmonisant dès la rentrée, en novembre.

3° *Chartes et diplômes.* — Rien de nouveau touchant le tome II des *Actes de Henri II, roi d'Angleterre*, non plus que pour le *Recueil des actes de Philippe Auguste.*

Le *Recueil des actes des rois de Provence* dont a été chargé M. Poupardin est achevé. Nous n'attendons plus que la livraison du volume par l'Imprimerie nationale.

Pour le *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, dont la rédaction est confiée à M. Léon Levillain, le bon à tirer des trente-six feuilles représentant le texte des actes a été donné le 16 avril dernier.

L'Académie ayant récemment attribué une des places d'auxiliaire dont elle dispose à M. Clovis Brunel, professeur à l'École des Chartes, avec mission spéciale d'aider M. Prou dans la préparation du *Recueil des actes de Charles le Chauve*, il y a lieu d'espérer que l'établissement des textes fera désormais de plus rapides progrès. Déjà M. Brunel s'est mis à la besogne : il a classé les copies des diplômes pour Saint-Maur-sur-Loire et revisé la bibliographie de ces actes dressée par Giry.

4° *Pouillés.* — M. Etienne Clouzot a achevé la correction des placards 208 à 318 du volume des *Pouillés des pro-*

vinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, c'est-à-dire de toute la table alphabétique des noms propres. Ces placards ont été envoyés à l'imprimerie le 23 avril dernier pour la mise en pages. En même temps, notre auxiliaire poursuit la rédaction du volume suivant qui comprendra les *Pouillés des provinces de Vienne et de Besançon*.

M. l'abbé Carrière, que vous avez chargé de préparer la publication des *Pouillés de la province de Mayence*, a copié plusieurs manuscrits des Archives du Bas-Rhin, que notre confrère M. Ch.-V. Langlois, directeur des Archives nationales, a bien voulu faire venir à Paris.

Enfin M. Jacques de Font-Réaulx, désigné pour continuer le volume consacré aux *Pouillés de la province de Bourges*, commencé par Aug. Longnon, a visité les archives et les bibliothèques de Clermont, de Rodez, d'Albi et de Cahors et y a copié tous les documents nécessaires à la composition de ce volume. En outre, il a, avec l'aide de M. Pocquet du Haut-Jussé, membre de l'École française de Rome, dressé la liste des documents conservés aux Archives du Vatican, lesquels, conformément au plan adopté par Longnon, doivent servir à compléter et, le cas échéant, à suppléer les pouillés proprement dits.

5° *Obituaires*. — La copie de la table générale du tome IV des Obituaires (*province de Sens, diocèse de Troyes*) est entièrement achevée par les soins de MM. Boutillier du Retail et Piétresson de Saint-Aubin, archiviste de l'Aube. Elle peut dès maintenant être envoyée à l'impression pour terminer ce volume, dont le texte, depuis longtemps tiré, avait été établi presque entièrement par Aug. Longnon.

La première partie de la copie du tome V des Obituaires (*province de Lyon*), préparée par M. Jacques Laurent, a été remise et pourra également être envoyée à l'imprimerie dès que nous reprendrons le cours normal de nos publications.

6° *Corpus inscriptionum semiticarum*. — A ce moment

également la publication du *Corpus* sera activée. Aucun travail nouveau n'a été remis à l'Imprimerie nationale au cours de ce semestre. Un fascicule important du *Répertoire d'épigraphie sémitique* est prêt pour l'impression.

M. l'abbé Chabot vient de recevoir les dix premières feuilles en pages du recueil des *Inscriptions palmyréniennes.* Les placards 22 à 50, qui en forment la suite, sont entre les mains des correcteurs de l'imprimerie. Quant aux placards 51 à 130, qui ont dû être profondément remaniés et complétés à l'aide des estampages rapportés du pays par les PP. Jaussen et Savignac, leur nouvelle rédaction est au point ; nous les ferons parvenir pour correction dès que le tirage des précédents sera exécuté.

Nos *Comptes rendus* sont en retard de plus d'un semestre. Le fascicule de septembre-octobre a paru le mois dernier ; le cahier de novembre-décembre est bon à mettre en pages ; il est certain qu'il ne pourra pas paraître avant les vacances. C'est une situation qui ne saurait durer.

Les deux fascicules du tome XXIII des *Monuments et Mémoires Piot*, depuis longtemps imprimés, mais dont le manque de papier retardait le tirage, verront le jour ensemble sous le millésime 1918-1919. M. Homolle espère qu'ils pourront être distribués avant les vacances. L'impression du tome XXIV est commencée.

Nous avons reçu et corrigé en placards quelques pages des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes.* L'imprimeur m'avait promis de terminer dans la première partie de cette année le fascicule en cours ; mais, il est, paraît-il, plus facile de promettre que de tenir : le bon à mettre en pages vient seulement d'être donné.

Le même imprimeur avait été chargé du *Choix d'inscriptions de Délos traduites en français.* Je vous ai dit, il y a six mois, que nous avions dû le quitter pour cette publication et nous adresser ailleurs. M. Durand, de Chartres, a accepté l'entreprise. Le premier volume est donc à l'im-

pression. Le manuscrit étant achevé, il y a lieu d'espérer que le volume pourra paraître à la fin de 1920. Vous savez que l'inépuisable générosité de notre confrère M. le duc de Loubat va nous permettre de pousser activement le travail.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Trannoy, le second fascicule de ses *Hypothèses critiques sur les Pensées de Marc-Aurèle.*

M. P. Girard dépose sur le bureau, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, le dernier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique*, qui contient notamment l'important mémoire de M. Rey intitulé : *Observations sur les sites préhistoriques et protohistoriques de la Macédoine* (voyez *Comptes rendus*, 1919, séance du 4 avril). Il faut féliciter M. Picard d'avoir, au milieu de difficultés sans nombre, mené à bien l'impression de ce fascicule qui termine le tome XL ; l'Académie verra dans cette publication, après huit mois seulement d'une direction laborieuse, une nouvelle preuve de l'activité avec laquelle il s'acquitte de sa complexe et lourde tâche. L'École d'Athènes ne pouvait être en de meilleures mains.

SÉANCE DU 9 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie M. Pierre Paris, élu académicien libre le 11 juin dernier.

Le Président adresse quelques paroles de bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Cordier, au nom de la Commission de la fondation Benoît

Garnier, propose d'accorder sur les arrérages de la fondation une somme de six mille francs au P. Henri Maurice pour l'exploration des grottes et des cavernes du Congo, en particulier dans la région située entre le fleuve Congo et le lac Tanganyka (rivière Loukougo). — Adopté.

Le Président fait savoir que la Commission de la fondation du duc de Loubat a attribué deux subventions dans les conditions conformes aux intentions du donateur.

M. Édouard Naville communique un résumé d'un livre en cours de publication sur « l'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques ».

L'ancien égyptien, dont l'histoire est bien connue, présente deux changements brusques qui se produisent à un moment donné, et qui ne se rattachent pas aux lois de la philologie.

A l'époque saïte et sous les Perses naît, à côté de l'ancienne langue littéraire hiéroglyphique, le démotique, qui est une modification à la fois de l'écriture et de la langue. C'est une forme plus populaire, écrite avec des caractères très déviés des hiéroglyphes, et qui diffère assez de l'ancienne langue pour qu'il soit nécessaire, si l'on veut le comprendre, d'avoir recours aux inscriptions bilingues, en hiéroglyphes et en démotique. Ce changement est absolument autochtone et l'on ne saurait y voir aucune influence étrangère.

M. Naville demande s'il n'y a pas, dans la langue littéraire de l'Asie Occidentale, une modification tout analogue, quand partout où l'on écrivait en cunéiforme on a vu surgir tout d'un coup l'araméen, qui diffère, comme langue et comme écriture, de l'assyrien et du babylonien. Ne faut-il pas voir là un phénomène linguistique semblable à celui de la naissance du démotique en Égypte ? une évolution autochtone et spontanée de l'ancienne langue, bien plutôt que le résultat d'une invasion des Araméens, un peuple dont cette langue serait la propriété ?

Une transformation encore plus profonde de l'égyptien a été le copte, l'adoption de l'alphabet grec augmenté de six signes pour écrire les quatre dialectes qui se parlaient en Égypte. Ces quatre dialectes sont devenus la langue de la traduction des

Saintes Écritures et de la littérature chrétienne. L'hébreu tel que nous le connaissons n'apparaît qu'avec la naissance, à l'époque de l'ère chrétienne, de l'hébreu carré, une écriture dérivée de l'araméen. Comme le copte, n'est-il pas la langue populaire, le dialecte de Jérusalem, le *jehoudith* pour lequel on a inventé un alphabet nouveau ? De cette manière on séparait les livres des Hébreux de la littérature araméenne.

M. Naville soumet ces deux questions, qui lui ont été suggérées par l'étude de l'égyptien, au jugement des experts dans les langues sémitiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part de M. Prou, le tome V des *Chartes et diplômes : Actes des rois de Provence*, par M. Poupardin.

Il offre en outre : au nom de M. Schlumberger, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Les monnaies médiévales des rois de la Petite Arménie* (extrait de la *Revue des Études arméniennes*, 1920, tome I, fasc. 1) ;

et au nom de M. Adrien Blanchet, la deuxième série de ses *Mémoires et Notes de numismatique* (Paris, 1920, in-8°).

M. le comte Alexandre de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. E. Ginot, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Poitiers, une étude publiée par les soins de la *Société française de reproductions de manuscrits à peintures* (Bulletin n° 1 de 1920) et relative au manuscrit de sainte Radegonde et aux peintures du XIe siècle qui le décorent (n° 250 de la Bibliothèque municipale de Poitiers).

« L'auteur, après avoir fait une description détaillée du volume, a bien fait ressortir qu'il y eut plusieurs recueils traitant de la vie de sainte Radegonde, plus ou moins illustrés, mais que le manuscrit 250 est actuellement le plus ancien et que son texte et ses peintures ont été exécutés, en même temps, par le même copiste-enlumineur vers le milieu du XIe siècle, probablement d'après un original carolingien.

« Il établit justement qu'un lien de parenté rattache ce manuscrit et ses peintures aux fresques qui décoraient vers la même époque les églises romanes du Poitou, et que ces enluminures servirent, pour ainsi dire, de cartons pour les deux verrières conservées encore aujourd'hui à l'église Sainte-Radegonde et commencées en 1269.

« On peut ajouter que ces enluminures sont également intéressantes pour le costume qu'elles donnent aux évêques et qui est pareil à celui que l'on remarque dans la célèbre tapisserie de Bayeux, datant également du XI[e] siècle. »

M. Édouard Cuq offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon, une étude sur « La longévité et l'avortement volontaire aux premiers siècles de notre ère, avec un tableau de statistique comparée » :

« L'auteur explique pourquoi les inscriptions funéraires ne peuvent pas nous éclairer sur la durée moyenne de la vie de leur temps. C'est que la très grande majorité des inscriptions qui donnent l'âge concernent des jeunes gens. A défaut des inscriptions, il y a au Digeste un texte bien connu qui permet de déterminer la vie probable d'après les données du cens : c'est le tarif des droits à payer au fisc par les légataires d'usufruit, tarif qui varie suivant l'âge de l'usufruitier. En comparant les résultats auxquels sont arrivés les Romains à ceux que fournissent pour le XVIII[e] siècle la table de Duvillard et celle de Deparcieux, pour le XIX[e] siècle la table de Bertillon, on constate que la longévité moyenne était supérieure à celle des Romains de six à sept ans au XVIII[e] siècle, d'environ dix ans au XIX[e] siècle.

« M. Appleton montre ensuite que, d'après les inscriptions funéraires, la mortalité des femmes en âge d'être mères était très élevée au temps des Romains. Elle a, suivant lui, sa cause dans les pratiques abortives très répandues dans les classes aisées.

« Dans cette nouvelle étude du savant professeur lyonnais, on retrouve les qualités de finesse et de saine dialectique qui distinguent ses travaux antérieurs. Il me suffira de rappeler son *Histoire de la propriété prétorienne et de l'action publicienne* et son *Histoire de la compensation* en droit romain, ses articles très remarqués sur le fragment de *la loi d'Este*, et sur la clause *apochatum uncis duabus* des tablettes de Transylvanie. »

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie du premier fascicule de la nouvelle revue *Syria*, dont la création est due à l'initiative d'un des conservateurs du Louvre, M. Dussaud. Il a pensé que, sous

l'empire des circonstances actuelles, il était désirable d'établir un lien scientifique plus étroit avec la Syrie qui fut toujours pour la France une terre d'élection et qui, aujourd'hui, doit s'ouvrir plus largement aux explorations et aux études archéologiques. Un groupe important de notables syriens ont répondu avec empressement à cette idée, et c'est, pour une grande part, à eux que nous sommes redevables de voir naître ce recueil, malgré les conditions si difficiles des publications à l'heure présente. De son côté, l'administration française s'est montrée très favorable au développement d'un organe capable de faire connaître aux Syriens tout ce que la France a déjà fait et ce qu'elle fera encore pour le pays dont elle a la charge éducative. M. le général Gouraud a tenu à encourager cette œuvre par une subvention spéciale et M. le Ministre de l'instruction publique a promis aussi de la soutenir. Ces trois appuis sont donc déjà le gage de l'entente qui se fait pour mener à bien l'entreprise. On y verra aussi la preuve que cette revue nouvelle ne fait pas double emploi avec les autres et que son terrain d'action est strictement délimité. Le contenu du premier fascicule montre d'ailleurs dans quel esprit *Syria* est dirigée.

SÉANCE DU 16 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Diehl fait une lecture à propos d'une inscription grecque de la basilique d'Ererouk en Arménie [1].

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. l'abbé Lejay le Président interroge l'Académie sur l'opportunité qu'il y aurait de déclarer la vacance de son fauteuil. Par 16 voix contre 3, au scrutin, la Compagnie se prononce pour l'affirmative et décide à main levée qu'elle fixera sur-le-champ la date des opérations électorales.

Le Président rappelle que l'élection du successeur de M. Héron de Villefosse a été renvoyée au mois de novembre, et fait

1. Voir ci-après.

connaître que le bureau propose de fixer cette élection au 12 novembre, l'exposition des titres ayant lieu le 5.

En ce qui concerne le fauteuil de M. Lejay, la Compagnie voudra, sans doute, éviter de faire deux élections le même jour : le bureau suggère, en conséquence, la date du 3 décembre. Il serait procédé à l'exposition des titres dans la séance du 26 novembre, la séance publique étant avancée dans ce cas au 19 du même mois.

Par deux votes successifs, l'Académie fixe au 19 novembre la séance publique et l'élection du successeur de M. l'abbé Lejay au 3 décembre, avec l'exposition des titres le 26 novembre.

M. Pottier communique un rapport de M. Picard, directeur de l'École d'Athènes, sur un colosse « criophore » archaïque découvert dans les fouilles de Thasos de cette année [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Pottier donne en outre lecture de la lettre de M. Picard au Secrétaire perpétuel qui accompagnait l'envoi du rapport et où sont mentionnées différentes fouilles en cours d'exécution :

« J'ai le plaisir de faire connaître, à cette occasion, à l'Académie, que les fouilles, reprises en fin d'avril, à Thasos et à Philippes de Macédoine, sont en cours, et promettent un heureux succès. Je suis rentré tout récemment de Philippes, après avoir installé les chantiers. A Thasos, où j'ai passé deux semaines, les recherches, qui continuent, ont porté à l'Acropole et dans la ville basse. Les documents trouvés à l'Acropole, outre le criophore archaïque dont j'envoie les photographies, sont surtout des inscriptions intéressantes : nous avons notamment remis la main sur l'important décret de l'année 412/1, relatif au bannissement et à la vente des biens des Thasiens amis d'Athènes — décret étudié par M. P. Foucart, *Rev. philol.*, XXVII, 1903, p. 215 (et considéré comme perdu). Nous avons découvert d'autres textes inédits de la même période. Dans la ville basse, les recherches entreprises à l'Agora hellénique, au théâtre, présentent déjà un vif intérêt ; nous avons découvert un temple du IVe siècle avant J.-C., un monument

1. Voir ci-après.

circulaire dédié au culte impérial ; nous avons pu déterminer les dimensions principales de l'Agora ; on a découvert partout des inscriptions, des sculptures (quelques-unes du IVe siècle avant J.-C.). Je crois enfin avoir identifié définitivement le temple archaïque de Dionysos, hors-les-murs.

« A Philippes, nos recherches doivent porter surtout sur le site préhistorique sud de Dikilt-Tasch, où je crois pouvoir déterminer l'emplacement de Crénides. Dans la cité même, sur les pentes rocheuses où la ville macédonienne s'étageait, nous avons découvert un temple ; nous pensons aussi pouvoir dégager prochainement le temple de Sylvain, dont l'existence avait été pressentie par M. Heuzey. J'ai constaté, dans ce temple, ainsi que dans le théâtre déjà fouillé par nous en 1914, des tranchées pratiquées avec une intention archéologique, pendant la guerre ; le passage des Bulgares s'est d'ailleurs surtout traduit par le rapt des inscriptions et des sculptures, et par le sac intentionnel du théâtre.

« Grâce à diverses modifications dans la région, de Drama à Sari-Sampan, je pense avoir pu déterminer les sites d'Antisara et de Sara. Nous avons relevé, dans la plaine de Philippes, l'existence de plusieurs tertres préhistoriques. Cette exploration sera complétée par MM. Dreyfus et Renaudin, membres de l'École, qui continuent les travaux.

« Avant de rejoindre Thasos, M. Renaudin a fait dans le Péloponèse un fructueux voyage, pendant lequel il a assisté aux fouilles anglaises à Mycènes, et relevé l'enceinte archaïque de la ville « mycénienne » d'Asiné, déterminée, selon mes indications, à l'Est de Nauplie. M. Demangel, qui a été empêché, par une courte maladie, de suivre ses camarades dans le Nord, doit partir ces jours-ci à Delphes, où M. Replat, architecte, — qui continue actuellement son plan de Thasos, — le rejoindra le 15 juin. Je compte moi-même, vers la fin de ce mois, me rendre aux Dardanelles, pour examiner l'état de la fouille d'Éléonte, commencée pendant la guerre par l'armée française d'Orient. »

M. Édouard Cuq commence une lecture sur les pierres de bornage babyloniennes du British Museum.

COMMUNICATIONS

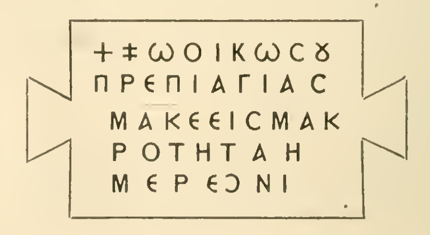
A PROPOS D'UNE INSCRIPTION GRECQUE DE LA BASILIQUE D'EREROUK, PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Strzygowski, professeur à l'Université de Vienne, est célèbre, parmi tous ceux qui s'occupent de l'art byzantin, par la nouveauté ingénieuse des théories qu'il a exposées sur les origines de cet art, par l'érudition et le talent qu'il a apportés à les défendre, par l'âpreté aussi avec laquelle il a relevé les erreurs qu'il trouve ou croit trouver dans les livres d'autrui. M. Strzygowski a publié en 1918 un important ouvrage sur l'art arménien et son expansion (*Die Baukunst der Armenier und Europa*, 2 vol. in-4°, Vienne, 1918) : c'est un livre considérable, plein d'idées et de choses, dont on ne saurait assurément accepter sans discussion toutes les affirmations et toutes les hypothèses, dont on ne saurait cependant méconnaître le puissant intérêt, et qui, sous sa forme souvent touffue et confuse, — — à propos de l'art arménien il est question de mille choses assez inattendues, de l'art gothique et de la Renaissance, de Léonard de Vinci et de Bramante, de Saint-Pierre de Rome et de Chambord — apporte néanmoins une foule d'informations précieuses et fait connaître une multitude de monuments remarquables. On me permettra, ceci étant dit, de signaler dans ce livre une inadvertance assez surprenante, que M. Strzygowski certainement relèverait sans indulgence chez autrui.

A la page 31 de son ouvrage, M. Strzygowski a publié le facsimilé d'une inscription grecque gravée sur le mur méridional de la basilique d'Ererouk, laquelle est située à

quelques kilomètres au Sud-Est d'Ani, l'antique capitale des rois d'Arménie. Cette église d'Ererouk est un des monuments les plus remarquables de l'ancien art arménien. On la date avec beaucoup de vraisemblance, je crois, de la fin du ve ou du commencement du vi^{e} siècle — Strzygowski incline même à la faire remonter à la première moitié du ve siècle [1] — et elle offre ceci de tout à fait intéressant que, par son plan comme par sa décoration, elle rappelle fort exactement les basiliques chrétiennes de la Syrie du Nord. La façade occidentale, avec les deux tours qui la flanquent et la fenêtre à triple ouverture placée dans sa partie supérieure, fait penser aux façades syriennes de Rouweya, de Kalb-Louzé, de Tourmanin ; les porches à frontons triangulaires qui précèdent les portes ménagées dans la façade latérale du Sud, le dessin de la décoration qui entoure les fenêtres rappellent le même art et les mêmes monuments. La basilique d'Ererouk date d'une époque où l'influence de l'art hellénistique, venant de la Syrie et de l'Asie Mineure, s'exerçait puissamment en Arménie, et elle apparaît à la fois comme un édifice très caractéristique parmi les monuments arméniens, comme un des plus anciens aussi qui nous aient été conservés dans le pays. Cette date semble confirmée par la présence de l'inscription grecque — on sait qu'à partir du viie siècle cette langue cesse en effet de se rencontrer sur les monuments arméniens — à laquelle il est temps de revenir.

Je reproduis le facsimilé que Strzygowski donne de cette inscription.



1. P. 400, 791.

et aussi la lecture qu'il a proposée non sans quelque hésitation (« on pourrait, dit-il, lire peut-être ainsi ») : + ὁ οἶκος... ἁγίασμα, κ(ύρι)ε, εἰς μακρότητα ἡμερῶν. Ce qu'il traduit : « Ta maison t'appartient, comme sanctuaire, seigneur, pour la durée des jours », traduction que Strzygowski, au reste, accompagne prudemment d'un point d'interrogation.

Un épigraphiste, même d'expérience très ordinaire, rectifiera sans peine cette lecture. Il suffit de regarder le facsimilé de l'inscription pour lire sans hésitation + τῷ οἴκῳ σου πρέπ(ε)ι ἁγίασμα, κ(ύρι)ε, εἰς μακρότητα ἡμερῶν +. Il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard et on ne conçoit pas comment Strzygowski a pu en éprouver. La chose est d'autant plus surprenante que la phrase gravée sur la pierre d'Ererouk et qui reproduit un verset des psaumes (Ps. 92, v. 5) se retrouve toute semblable, inscrite en lettres colossales, sur quelques monuments célèbres de l'art byzantin, que ne peut ignorer, semble-t-il, aucun des savants qui s'occupent de cet art. On la rencontre sur la mosaïque de l'arc triomphal de l'église de Saint-Luc en Phocide [1] et pareillement sur la mosaïque de l'arc triomphal de l'église de la Κοίμησις à Nicée [2].

Elle se retrouve sur bien d'autres monuments encore. Renan l'a lue sur la mosaïque de Qabr-Hiram [3] ; Waddington l'a rencontrée au-dessus de la porte d'une église de Déir-Sémar, dans la Syrie du Nord [4], et l'erreur même de lecture qu'il y a faite et qu'ont corrigée Renan et Clermont-Ganneau [5], aurait dû, ce semble, avertir et guider M. Strzygowski.

1. Schultz et Baruslag, *The monastery of Saint Luke of Stiris in Phocis*, p. 58.

2. Diehl, *Études byzantines*, p. 359 ; Wulff, *Die Koimesiskirche in Nicäa*, p. 199-206.

3. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 611.

4. *Inscr. de Syrie*, n° 2694.

5. *Recueil d'archéologie orientale*, IV, 85 ; V, 290.

M. Strzygowski, qui ne déteste point l'ironie, a écrit quelque part dans son livre (p. 346) : « Nous devons remercier Rivoira de ce que, grâce à lui, ce chapitre ne manque point de quelque élément comique » ; suit une critique assez rude sur une affirmation exprimée, comme dit Strzygowski, « en style lapidaire », par le savant italien. Devons-nous à notre tour remercier M. Strzygowski d'avoir, par sa singulière inadvertance de lecture, introduit lui-même, sans le vouloir, dans son livre, un autre élément comique, que sans doute il ne souhaitait point ?

UN COLOSSE « CRIOPHORE » ARCHAIQUE DÉCOUVERT A THASOS, PAR M. EDMOND POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Ch. Picard, directeur de l'École d'Athènes, a adressé à l'Académie une note, qui est ici résumée, sur la découverte faite à Thasos, dans un chantier ouvert par l'École, d'une statue colossale en marbre, représentant un homme nu, debout, tenant un bélier.

La statue brisée avait été encastrée profondément, dans l'antiquité, à la base du mur Est de l'Acropole, où elle fut remarquée dès 1914 et en partie dégagée. Le travail fut achevé en 1920. Le colosse reconstitué mesure 3^{m} 50, y compris le socle. Il est en bon état de conservation, mais l'examen du marbre montre qu'il n'a jamais été achevé ; le visage, notamment, est resté à l'état d'ébauche. Le type rentre dans la catégorie générale des κοῦροι dont les spécimens sont aujourd'hui nombreux, mais il y joint un autre caractère important, celui de « criophore », qui est plus rare. Il ne porte pas son bélier sur ses épaules, à la façon du Moschophore d'Athènes ; il le retient du bras gauche contre sa poitrine ; le bras droit retombe le long de la cuisse, avec



Fig. 1. — Colosse criophore archaïque de Thasos.

le poing fermé ; l'attitude des jambes est celle de la marche, la gauche en avant.



Fig. 2. — Buste du colosse criophore de Thasos (vu de face).

Il y a des raisons de croire que cette statue représente un dieu, plutôt qu'un sacrificateur ; elle pourrait provenir du temple d'Apollon Pythien, qui est voisin, et représenterait l'Apollon Karneios, protecteur des troupeaux, auquel on sacrifiait des béliers. L'étude consacrée par A. Veyries

aux figures criophores dans l'art grec prouve l'extrême rareté de ce type à l'époque archaïque ; seul l'Hermès d'Onatas, dédié à Olympie, offre une analogie de pose avec



Fig. 3. — Buste du colosse criophore de Thasos (vu de dos)

la statue de Thasos ; l'Hermès de Calamis, à Tanagra, portait le bélier sur ses épaules. La formule adoptée par le sculpteur de Thasos semble due à des modèles orientaux qu'on trouve en particulier dans l'art assyrien.

La présence de cette statue, seulement dégrossie, sur le sol de l'île prouve l'existence d'ateliers locaux ; il est donc inutile d'avoir recours à des combinaisons bizarres d'école « siphno-parienne » ou autre pour expliquer la plastique de Thasos. La matière est probablement d'origine parienne, mais il ne s'en suit pas que le marbre n'ait pas été travaillé à Thasos même. Pourquoi le colosse, dont la mise au point représente déjà un travail considérable, est-il resté inachevé ? On peut en découvrir la raison dans une fissure, certainement ancienne, qu'on remarque sur le côté de la figure, le long de l'oreille et se prolongeant à l'arrière de la tête. A cause de cet accident, on aura jugé indigne du dieu une statue qui présentait une telle imperfection et on abandonna le travail. Mais l'état actuel permet d'étudier les détails de l'épannelage, de la taille par surfaces planes, du travail des cheveux, etc. Les proportions sont justes et ce kouros svelte et vigoureux tiendra une bonne place parmi les œuvres de la seconde moitié du VIe siècle.

Il nous renseigne aussi sur les tendances de la sculpture thasienne archaïque. La hauteur totale compte un peu plus de sept têtes ; ce sont des proportions plus élancées que celles des statues dites crétoises et des statues de la Grèce ionienne : on y sent peut-être l'influence de Chios qui a ménagé la transition entre l'art asiatique d'Ionie et le canon attique dont la moyenne est de sept têtes et demie. L'Apollon de Thasos s'accorde à cet égard avec celui de Milo et celui de Ténée dont on a fait les « chefs de file » des œuvres d'inspiration chiote. La sculpture thasienne se rapproche donc de l'atticisme ; elle y ajoute le goût du colossal, déjà sensible dans le Silène au canthare de la

Porte de la Ville, mais elle s'adonne avec goût à l'étude exacte et fine du corps humain, à l'arrangement coquet de la chevelure ; autre trait de parenté avec les statues de Milo et de Ténée, comme avec les caryatides archaïques de Delphes.

APPENDICES

LE PAPYRUS DÉMOTIQUE INÉDIT DE LILLE N° 3 ET LA NOTATION DES JOURS ÉPAGOMÈNES,

PAR M. H. SOTTAS[1].

Le papyrus démotique III de Lille provient des fouilles de M. Pierre Jouguet sur le site de Ghôran, au S.-O. de la province du Fayoum. Il était englobé dans le cartonnage de la même momie que les nos I et II, publiés par moi en 1914 dans le *Journal Asiatique*. Il est de la même date (243 av. J.-C.), à quelques mois près, et aussi de la même main ; circonstance heureuse, car elle a permis le déchiffrement d'un manuscrit que le temps n'a pas trop respecté et dont l'écriture est peu soignée par endroits.

C'est un contrat, dont voici la traduction[2] :

Datation : « An 4, mois de Mésoré, les fêtes des lampes, la naissance d'Horus sous le roi Ptolémée, éternellement vivant, fils de Ptolémée (2) et d'Arsinoé, les dieux Adelphes. »

Çette date correspond au 19 octobre 243.

Contractants : « Le ⌜chef de travaux⌝, serviteur⌝ de Thot bismégiste, seigneur d'Hermopolis[3], le grand dieu, Téos,

1. Voir ci-dessus, p. 87.

2. Les demi-crochets ⌜ ⌝ indiquent les lectures ou traductions incertaines.

3. Cf. (L. *D.* IV, 89).

fils de Téos et de [Setmet], DIT A (3) Pateutêmis fils de ...... et de ..... gardiens de la prison du Bourg-de-Sobek (dit) (4) Arsinoé, du district de Thémistès. »

Clauses : Ici, notre document est manifestement incomplet. Ce devait être une pièce annexe ou un avenant à un contrat plus explicite, ou encore une *scriptura interior* détachée de sa *scriptura exterior*, toujours plus soignée et plus complète. La clause principale manque, mais la comparaison avec Lille I et II laisse voir que Téos engage sa responsabilité envers les gardiens de la prison du lieu dit Arsinoé en ce qui concerne un personnage dont il garantit la présence en temps voulu et en un lieu à déterminer. La formule était : « Je me porte garant pour un tel, qui est emprisonné à votre requête (ou sous votre responsabilité). Vous me l'avez confié ; je le ferai comparaître devant vous ou votre représentant. » Notre texte se borne à mentionner les considérations accessoires : délai, etc.

« Depuis l'an 4, mois de Mésoré, les fêtes des lampes, la naissance d'Horus, (sous) le roi éternellement vivant, jusqu'à (5) l'an 5, mois de Thot, dernier jour ; soit 34 jours, dont la moitié est 17, je répète 34 jours. Si vous me le (*eum*) demandez durant le laps de temps ci-dessus, [je] vous (6) l'amènerai à l'endroit où vous me direz de l'amener dans le nome Arsinoïte, (cela) dans les 5 jours après que vous en aurez exprimé le désir (7). Je me conformerai à toutes les conditions que vous me [poserez]. »

Outre cette rédaction curieusement défective, Lille III diffère des deux autres documents sur quelques points essentiels. Ainsi, dans I et II, les contractants font partie de la police locale, à des titres comme à des degrés de hiérarchie divers. Même dans I, le détenu lui-même est agent de police. Dans II, un gardien de la prison fournit la garantie, au lieu de la recevoir, comme dans III. Des hypothèses que j'avais émises, la plus vraisemblable paraît être que les prisonniers, au lieu de subir leur détention, étaient confiés

momentanément, comme serviteurs, à des individus qui s'en portaient garants [1]. Il n'était pas interdit sans doute, de rendre service par ce moyen à un ami dans l'ennui.

Mais le principal intérêt de notre texte réside dans le mode de datation. Nous y voyons les 5 jours épagomènes annexés au dernier mois de l'année. Ce n'est pas là un fait absolument nouveau. Sur les ostraca grecs publiés par M. Wilcken, on relève des libellés du type Μεσορὴ ἐπα- (γομένων) ε̄ pour des épagomènes des années 101 avant et 126, 133, 137, 152 après J.-C. De même, le papyrus d'Oxyrhynchos I, 45, donne pour 95 après J.-C. : μη-(νὸς) Καισαρείου ἐπαγομ-(ένων) ς, avec le nom romain du dernier mois de l'année alexandrine.

1. M. Cuq a bien voulu me faire observer qu'un usage analogue, répandu dans l'Empire romain, pouvait être regardé comme un des nombreux emprunts faits à la civilisation égyptienne.

Il y a longtemps que Brugsch avait attiré l'attention sur un passage de la stèle Maunier, dite de l'Exil, [hiéroglyphes], « 4e mois de l'été, 5 jours épagomènes, naissance d'Isis, lors de la fête d'Amon au commencement de l'année ». C'est là une rédaction très analogue à celle du papyrus et qui remonte à la XXIe dynastie, soit environ huit siècles plus tôt.

La confirmation mutuelle n'est pas superflue, car la juste remarque de Brugsch a été méconnue par les récents commentateurs du passage de la stèle Maunier, que leurs prétendues rectifications ont rendu incompréhensible. D'après la collation nouvelle de M. Breasted pour le grand dictionnaire de Berlin, on devrait lire [hiéroglyphe] au lieu de [hiéroglyphe], ce qui conduit l'auteur des *Ancient Records* (IV, 654) au sens : « le 5e jour de la (fête) « Naissance d'Isis », correspondant à la fête d'Amon au nouvel an ». M. le professeur Eduard Meyer dans sa *Chronologie* (*Nachträge*. p. 6, n. 1) estime à bon droit que cette leçon comporte quelques difficultés. Mais il faut croire qu'une copie exécutée dans les conditions susdites ne saurait être suspectée, même si elle entraîne un non-sens. On préfère accuser le lapicide de quelque crime, comme peut-être d'avoir gravé un 5 au lieu d'un 4, puisqu'aussi bien la naissance d'Isis est le 4e épag. Or la stèle, qui est au Louvre, procure une petite revanche aux égyptologues français, volontiers taxés d'imprécision dans l'ouvrage de M. Breasted, et ailleurs. Déjà *a priori* il est imprudent de tirer des conclusions, visiblement peu vraisemblables, de constatations matérielles opérées sur un monument « très difficile à lire ». Vérification faite sur l'original, Brugsch a pleinement raison, et les corrections ultérieures sont de pure fantaisie. D'ailleurs, il était facile de voir que le nombre 5, représentait l'ensemble des épagomènes, cela par comparaison avec la manière dont est exprimé le 5e

épag. au tombeau d'Hapizéfa à Siout, où les deux groupes de 5 traits répondent respectivement au sens de ϩοου et сου (durée d'un jour et quantième). La coïncidence de la naissance d'Isis et de la fête d'Amon, qui embarrasse M. Meyer, n'a pourtant rien que de très normal. On ne nous parle pas du jour précis qui commence l'année, mais d'une fête célébrée à l'époque du nouvel an. Elle pouvait durer plusieurs jours, comme MM. Breasted et Meyer l'admettent bien, à tort d'ailleurs, pour la fête « Naissance d'Isis ». C'est ainsi qu'au tombeau de Chnoum-Hotep à Beni-Hassan, on voit mentionnées côte à côte les fêtes de la fin de l'année, des épagomènes et du nouvel an. Il y avait là une série continue d'au moins 7 jours de fête. D'autre part, nous savons par les contrats de Siout que la fête des lampes tombait au 5[e] épag., nuit du nouvel an, tandis que le calendrier d'Esné la place au 30 Mésoré. Bien mieux, Krall (*Sitzungsberichte* de Vienne, 1884, CV, p. 418 sq.) a précisément démontré que, sous les Ramessides, les fêtes d'Amon se prolongeaient parfois plus d'une vingtaine de jours.

La dénomination « fête des lampes », appliquée à l'ensemble des épagomènes, a déjà été signalée par M. Spiegelberg dans le papyrus démotique du Caire n° 31 179. A sa transcription j'opposerai (avec en moins au Caire). Quelques rapprochements à faire viennent d'être indiqués. Les inductions de Brugsch relativement aux λυχναψίαι sont confirmées. On songe aussi aux λυχνοκαίαι qu'Hérodote a vues à Sais et qu'il dit avoir lieu par toute l'Égypte.

On sait que les fêtes illuminées d'Égypte sont plusieurs fois mentionnées par les auteurs classiques. En particulier, l'orateur Libanius ne trouve pas de meilleur terme de comparaison pour vanter les magnificences de l'éclairage

nocturne d'Antioche, sa patrie. A l'autre extrémité de l'histoire, on voit la plus ancienne citation des épagomènes, jours des naissances divines (Pyramide de Pépi II), en relation avec l'allumage du feu, lequel jouait aussi son rôle lors de la naissance surnaturelle du Pharaon.

Le papyrus de Lille rattache donc les épagomènes au dernier mois de l'année. Celui du Caire, déjà mentionné et qui date de 148/147, fournit la même donnée sous une autre forme. Il y est dit : « Depuis Thot de l'année 34, jusqu'au dernier jour de Mésoré [1], les fêtes des lampes ; une année, 12 mois 1/6, je répète une année. » C'est ce 1/6 en plus des 12 mois que les Coptes appelleront le « petit mois », ⲁⲃⲟⲧ ⲛ ⲕⲟⲩϫⲓ.

Une inscription du nouvel empire thébain (*Thes.* 248) nous présente déjà les épagomènes comme faisant partie intégrante de l'année : « au commencement et à la fin de l'année, en été et en hiver, pendant les 365 jours de l'année ».

M. Ed. Meyer insiste sur une autre conception, celle des épagomènes n'appartenant pas à l'année. Cela est parfaitement juste pour la haute époque et répond d'ailleurs à l'expression ancienne « jours en sus de l'année ». Encore sous Ramsès II on disait « l'année et les 5 jours ». Aux arguments présentés par M. Meyer, j'ajouterai ce fait typique que nous possédons un calendrier des jours fastes et néfastes pour les 360 jours, et un autre pour les 5 épagomènes. Par contre, l'historien allemand n'évite pas entièrement la contradiction quand il cherche à concilier cette notion originelle, semble-t-il, avec l'ordre attesté par une inscription de l'ancien empire sous forme de tableau où les épagomènes sont placés avant les saisons et les mois. Il a aussi échoué dans l'interprétation d'une date d'époque hyksos conservée par le papyrus mathématique Rhind, laquelle doit s'entendre ainsi : « l'an 11, 1er mois de l'inon-

1. Spiegelberg a tort de dire « *et* les fêtes ».

dation, naissance de Seth, il a tonné ; naissance d'Isis, il a plu[1]. » L'intérêt en est grand, car elle nous montre les épagomènes rattachés cette fois au premier mois de l'année. Il ne faudrait pas conclure, avec Ed. Meyer, que les épagomènes « précèdent les 12 mois ». Cela n'a proprement aucun sens. Il sont par hypothèse intercalés entre deux années. Ils suivent les douze mois de l'année précédente et précèdent les 12 mois de l'année suivante. Aussi l'expression πρὸ τοῦ νέου ἔτους du Décret de Canope ne « confirme » rien du tout, surtout étant donnés les exemples contraires intermédiaires. M. Meyer interprète comme s'il y avait « au début de l'année ». Le texte dit tout à l'inverse que les 5 jours sont ajoutés « avant le nouvel an », soit qu'ils aient leur place entre les deux années, soit qu'on les ajoute à l'année finissante. De même, rendre *ḥr. w rnp. t* par « placés en avant (sur la tête) de l'année » est un sens forcé, pour ne pas dire un contresens. En pratique, dans un tableau représentant une durée de 365 jours, on pouvait situer les épagomènes avant ou après les 12 mois. Pour fixer une date, on parait aux confusions en mentionnant le nom du mois adjacent de l'année précédente ou suivante. S'il y a eu flottement, cela peut tenir en partie à la même cause qui a fait passer de la première place à la dernière le mois où se célébrait la « naissance de Ra », Mésoré, les autres mois avançant tous d'un rang et Thot, jadis deuxième, devenant premier.

M. Meyer établit une relation entre ce déplacement et

1. Ad. Erman a lu le quantième 2 après l'indication du mois, ce qui impliquerait une double date. Cela parait suspect à Ed. Meyer, mais il ne propose pas de solution et, comme pour la stèle Maunier, il incrimine le scribe plutôt que son collègue à l'Académie et à l'Université, lequel avait pourtant reconnu que ce passage était d'une transcription difficile. Le signe lu Ⲓ par Erman a été omis dans les colonnes de la *Paléographie* de Möller consacrées au pap. math. Ce qui prouve péremptoirement l'erreur d'interprétation, c'est l'absence du quantième 3 devant la « naissance d'Isis ». La date laissée inexpliquée par Ed. Meyer est parfaitement claire.

l'avance séculaire du solstice d'été par rapport au lever héliaque de Sirius. Le solstice qui, jusqu'au milieu du 4e millénaire, suivait le lever de Sirius, s'est mis alors à le précéder.

Or il y a à la base de cette argumentation, un postulat que tout le monde n'acceptera pas d'emblée : c'est l'assimilation de la « naissance de Ra » au solstice d'été. On attendrait plutôt le solstice d'hiver, en quoi on tomberait à peu près d'accord avec Macrobe. Appeler « naissance du soleil » le moment où l'astre atteint son plus haut degré de puissance et commence à décliner, c'est un peu comme si, considérant non plus l'année, mais le jour, on en disait autant de l'heure de midi.

Brugsch mettait encore la « naissance du disque solaire » en rapport avec l'équinoxe d'automne. Pourtant, à part le solstice d'hiver, à la rigueur, il n'y a qu'un phénomène cosmique auquel on puisse raisonnablement attacher la dénomination de « naissance du soleil », c'est son lever journalier. Ainsi d'ailleurs pensaient les Égyptiens, dont les naïves légendes faisaient naître le soleil chaque matin de la déesse du ciel ou de la vache céleste, ou encore sortir de la fleur du lotus, ce qui, pour l'auteur du *de Iside*, représente bien ἀνατολὴν ἡλίου. Or un texte ptolémaïque, dont la rédaction peut avoir été beaucoup plus ancienne, fait allusion à des prières récitées « aux jours épagomènes, durant lesquels la déesse Nout a mis ses enfants au monde et aussi au jour de la fête du nouvel an, quand Ra est sorti du bouton de lotus dans le grand lac ». Ainsi la fête du nouvel an, ce doit être simplement l'anniversaire, γενέθλια, du premier lever du soleil au matin de la création. Faire intervenir les points solsticiaux et équinoxiaux, cela aboutit à des subtilités et même à la contradiction. Je crois que la variation calendérique observée, à savoir le transfert de la fête Μεσορή du début à la fin de l'année, a une cause moins astronomique que mythologique. Par suite de l'intercalation des épagomènes

entre deux années, il arrivait que la naissance des descendants de Ra précédait immédiatement celle de leur ancêtre. Cette anomalie devait choquer le gros bon sens populaire ; d'où une tendance à remettre les choses dans un ordre plus logique, qui, à la longue, aura été consacré officiellement. Cette explication heurte, je le sais, une thèse chère à M. Meyer, d'après laquelle il n'y aurait pas eu de transition entre l'année lunaire égyptienne et l'année solaire presque parfaite de 365 jours. Mais sur ce point M. Meyer n'oppose aucun fait précis aux témoignages tardifs, mais formels et concordants, du Pseudo-Plutarque et du décret de Canope, sur l'existence d'une année de 360 jours, sans parler des documents indigènes qu'il n'est nullement interdit d'interpréter dans le même sens.

SUR UN SIGNE INDÉCHIFFRÉ DES MONNAIES SASSANIDES ET ARABO-PEHLVIES,

PAR M. J. DE MORGAN[1].

On rencontre sur les drachmes royales des Sassanides, à partir du règne d'Hormisdas IV, dans le champ, à gauche, derrière l'effigie du prince, un signe singulier, que longtemps on a considéré comme étant un monogramme, et sur lequel, jusqu'à ce jour, la perspicacité des orientalistes s'était exercée sans succès. Ce signe, sur les monnaies d'Hormisdas IV, est soit isolé (fig. I, n° 3), soit suivi du mot AFZUTU (fig. I, n° 1), soit inscrit après le mot AFZUN (fig. I, n° 2).

Sous Chosroes II et ses successeurs, ce signe, qu'on rencontre sur presque toutes les médailles, précède toujours

1. Voir ci-dessus, p. 116.

AFZUTU (fig. I, n° 4) ; on le trouve sous Pourân-dokht, Hormisdas V, Chosroes III, Yezdedjerd III, ainsi que sur les drachmes arabes au type sassanide (fig. I, n° 5, Omar ben Obeïd Allah) et les hémi-drachmes des Ispehbeds du Thabéristân.

Fig. 1

Déjà Edw. Thomas, en 1850, signalait les difficultés de lecture qu'il rencontrait dans cette première partie des légendes sassanides : « Je suis désireux, dit-il [1], d'appeler l'attention sur un singulier monogramme, commun à ces médailles (arabo-sassanides) et à celles qui portent les emblèmes du culte du feu, monogramme qui, jusqu'à ce jour, a échappé à l'examen le plus attentif ; mais auparavant, je dois parler du mot AFZUT qui, associé à ce monogramme, semble devoir le précéder. La première mention qui soit faite de ce mot se trouve dans l'ouvrage de Longpérier [2] sur la classification des médailles sassanides, au sujet d'une monnaie attribuée à Chosroes I (A. D. 531) à partir de laquelle ce mot continue à être gravé sur les pièces d'Hormisdas IV et de Varahran VI, successeur de ce prince. Sur ces exemplaires, le mot AFZUT est placé près du cercle séparant le champ de la médaille de la marge et commence directement sous l'étoile, à gauche de l'effigie. Sur les monnaies attribuées à Chosroes II, on constate une modification dans la position occupée par l'étoile et par le monogramme qui nous intéresse et qui, désormais, se

1. The pehlvi coins of the early Mohammedan Arabs, dans *Journ. of the royal Asiatic Soc.*, t. XII, 1850, p. 287, note 1.

2. *Essai sur les monnaies des rois perses de la dynastie sassanide.* Paris, 1840.

trouve placé entre le cercle et le mot AFZUT.... Le monogramme est ensuite figuré sur toutes les classes de monnaies mazdéennes, mais il se montre sous tant de formes différentes qu'il est difficile de se rendre un compte exact de son ensemble. Parfois, les caractères qui le composent ressemblent aux lettres indéterminées des médailles de *Khoubous*; parfois aussi, ils semblent n'être autres que des lettres pehlvies assemblées en un seul groupe, combinaison dans laquelle ces lettres perdent la majeure partie de leurs caractères distinctifs. Dans ces conditions on peut lire : SMZ, AMZ (peut-être aussi : IDMN), etc... »

En 1843, Justhus Olshausen de Copenhague[1] avait fixé définitivement la valeur du mot AFZUT qu'il rapprochait du persan moderne *afzuden* et traduisait par *vivat*, *floreat*, *crescat*, mais ne donnait aucun sens au monogramme auquel cependant bien certainement se rapporte le mot AFZUT.

Après Edw. Thomas, les divers orientalistes qui se sont occupés de la question ont proposé des interprétations diverses. On a d'abord traduit ce monogramme par *zaman* = *tempus*, auquel se rapportait AFZUTU = *augeatur*. Stickel a proposé *Sim* et l'ensemble devenait *argentum auctum*. Wahl et Dorn sont d'avis de lire *gadman* et enfin *gadah* = majesté (v. Dorn, *Mél. asiat.*, t. III, 1857 ; Mordtmann), *Z.D.M.G.*, 1880, p. 129). On s'est arrêté à ce dernier sens et, dans ces derniers temps Drouin[2] traduisait l'ensemble par *Que sa majesté vive* ; mais, dit-il, rien ne justifie ces diverses lectures ; car on ne trouve dans ce signe symbolique aucun des éléments du mot *gadah*. Il est certain, ajoute cet auteur, que ce signe inconnu représente un mot qui doit aller avec AFZUN. Si ce n'est pas le mot sémitique *Gadah*, ce doit être quelque chose d'équiva-

1. *Die pehlwi Legenden*, p. 25-26.

2. Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe, dans *Revue archéologique*, 1886.

lent; aussi, faute de mieux, conservons-nous à ce monogramme cette signification.

Toutes ces hypothèses pêchaient par la base. Avant de proposer une traduction, il fallait d'abord étudier le groupe au point de vue épigraphique, chercher à connaître les lettres qui, à l'origine, ont été ses éléments constitutifs. C'est à ce travail que je me suis livré, en examinant plusieurs milliers de ces drachmes tant sassanides qu'arabes, sur lesquelles se trouve le monogramme.

J'ai remarqué que si le type (fig. II, col. I, n° 1) le plus fréquent montre une parfaite liaison des éléments divers, il n'est pas rare de rencontrer des exemples de dissociation causés parfois par l'inhabileté du graveur (fig. II, V^e^ colonne, n°s 4 à 7, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 22), parfois résultant de la connaissance qu'avait l'ouvrier de la valeur du groupe et par suite des lettres dont, régulièrement, il devait être composé. Dès lors il interprétait en séparant les lignes (fig. II, col. I, n°s 3, 8, 14, 20), que souvent d'ailleurs il traçait assez gauchement.

Quoi qu'il en soit de l'ensemble (fig. II, col. I), il apparaît clairement que le centre est occupé par la lettre M (fig. II, col. I, n°s 3, 4, 9, 14, 16 à 18, 21, 23, 24, 26 à 29), que la dernière lettre semble être un N (fig. II, col. I, n°s 4, 5, 8, 9, 10, 16) ou Č ($\overline{\text{TCH}}$) (fig. II, col. I, n°s 1 à 3, 6, 8, 11 à 15, 17 à 29 et plus spécialement n° 7). Quant à la lettre initiale, on la peut lire A (fig. II, col. I, n°s 1 à 3, 20, 21, 28, 29), S (fig. II, col. I, n°s 8, 14, 17, 24, 26, 27) ou I (fig. II, col. I, n°s 1, 2, 4, 8, 12, 13, 15, 16, 24, 25, 27).

L'indécision entre A et S, comme lettre initiale, déjà très grande quand on s'en rapporte à l'inspection des lignes de la (fig. 2) colonne I, devient plus embarrassante encore quand on compare ces groupes avec ceux qui, dans les monnaies arabes, figurent en pehlvi les mots AMIR (fig. II, col. V), SELIM (fig. II, col. IV), AZeMAN (fig. II, col.

VI). Cependant nous voyons, dans les diverses formes pehlvies du mot AMIR, la lettre A surmonter souvent la

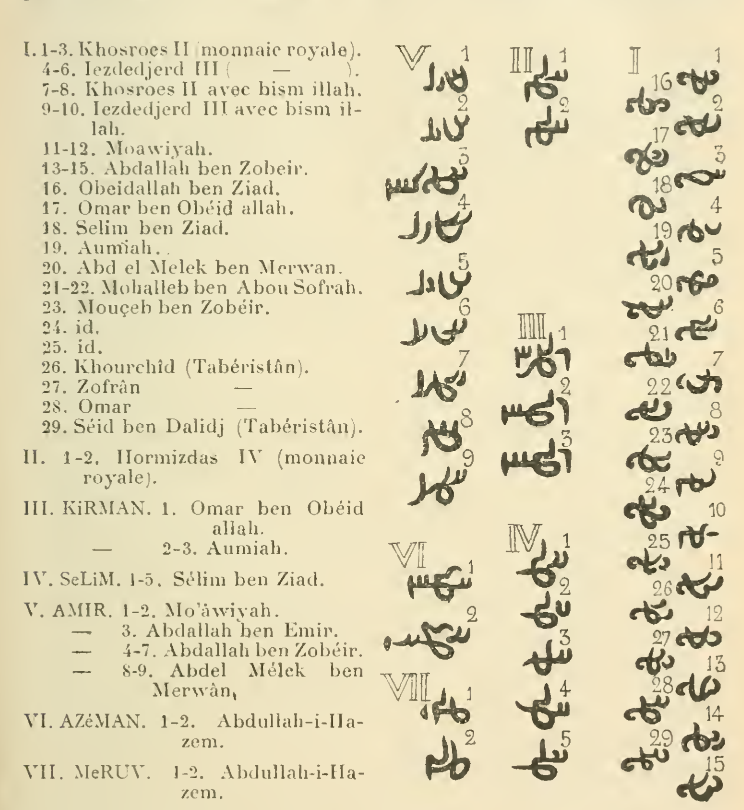


Fig. 2.

lettre M, comme le fait a lieu dans la forme la plus usitée de notre monogramme.

Ces constatations portent à penser que c'est par la lettre A que débute le groupe et qu'on doit lire : A... MN.

Or, si nous comparons le monogramme type de Chosroes II (fig. II, col. I) à celui d'Hormisdas IV (fig. II, col. II), qui lui est de quelques années seulement antérieur, nous voyons nettement que le plus récent des deux n'est

qu'une transformation conventionnelle du premier, simplification dans laquelle la lettre R s'est atrophiée : de bonne heure, d'ailleurs, déjà sur quelques médailles d'Hormisdas IV, la lettre R n'existe plus que sous la forme d'un trait vertical, fait que la numismatique pehlvie des Arabes montre fréquemment. A cette basse époque, beaucoup de lettres se simplifient ; ainsi voyons-nous la lettre H dans *Husrui* devenir A, R et L se confondre, le D perdre un de ses lobes, le K prendre la forme d'un trait légèrement recourbé au sommet (fig. II, col. III).

Mais en dehors des considérations qui viennent d'être exposées, la lecture du monogramme d'Hormisdas IV est fixée par celle d'un mot connu, le nom de la ville et de la province de KiRMAN (fig. II, col. III), qui montre que, dans le groupe que nous étudions, la lettre R entre avant M et l'inverse a lieu dans le nom de la ville de Merw, MeRUV (fig. II, col. VII, n° 1), MeRU (fig. II, col. VII, n° 2), alors que dans AZeMAN (fig. II, col. VI) le Z vient entre l'A et l'M, comme R dans notre monogramme.

La lecture, au point de vue épigraphique, est donc ARMN pour le groupe des médailles d'Hormisdas IV, lecture qui est aussi celle du signe sous Chosroes II, sous ses successeurs et sous les Arabes et dont certaines gravures (fig. II, col. I, n°s 6, 17, 22, 24, 29) permettent de décider, bien que la lettre R y soit atrophiée.

Le monogramme, je l'ai dit, paraît sur toutes les médailles soit royales, soit arabo-pehlvies, dans la légende de l'intérieur du cercle de grènetis, mais on le voit aussi dans les légendes marginales de certaines pièces arabes, accompagné d'autres mots qu'AFZUT. Il importait donc de grouper ces diverses inscriptions, car le contexte pouvait et devait aider à comprendre le sens du mot ARMN.

Ce signe, je l'ai dit, se présente sous Hormisdas IV soit seul (fig. I, n° 3), soit précédé (fig. I, n° 2) ou suivi du mot AFZUN ; mais quand il est placé au commencement de la

phrase, AFZUN est remplacé par AFZUTU (fig. I, n° 4) comme sous Chosroes II et ses successeurs. AFZUN, d'ailleurs, figure fréquemment seul (fig. I, n° 2 *bis*).

Sous les Arabes il occupe exactement la même place que sous Chosroes II ; le nom du gouverneur seul est changé (ex. : fig. I, n° 5) Omar ben Obeïd Allah) ; mais alors on le rencontre parfois dans les légendes marginales telle que celle d'Abd allah ben Zobeïr (fig. I, n° 6) du Musée britannique, *Bism illah* Be PiR [ouzèh] précédant le monogramme. Une autre légende sans monogramme (fig. I, n° 7) donne l'explication de la première qui est incomplète BiSM ILLaH AFiDeH Be PIRŌUČAN *Au nom de dieu Gloire au Victorieux.*

En cherchant dans les mots pehlvis dont le sens pouvait convenir et dont la composition fût épigraphiquement acceptable, mon attention avait été appelée par le mot AIRMaN qui, sauf la lettre I, répondait à ma lecture du signe ; mais cette chute n'était pas pour faire abandonner cette traduction. Je croyais pouvoir accorder à ce mot une valeur plus étendue que ne comporte sa signification anatomique et en raison du titre de *descendant des dieux* que se donnent les premiers Sassanides : *Minučetri men yezdan* et du titre *kadi* que prennent d'autres, du prix qu'attachaient ces princes à leur filiation divine, j'estimais pouvoir traduire ARMN AFZUTU par : « Que la puissance génitale du roi X s'accroisse » ou « se conserve ». Mais, contrairement à l'affirmation de Haug dans son dictionnaire [1], le mot AÏRMAN n'est pas avestique, et MM. Clermont-Ganneau, le colonel Allotte de La Fuÿe et E. Blochet que j'ai consultés à cet égard, ont été unanimes à me répondre que la valeur de ce terme ne prend aucun sens général dans les diverses langues sémitiques.

1. *An old peahlvi-pazand glossary* (by Destur Hoshangji Jamaspji Asa), edited by Martin Haug, Bombay, 1870, p. 50.

« Ce mot sémitique ne se trouve pas, et ne peut se trouver dans l'Avesta, m'écrit M. E. Blochet (lettre du 3 mars 1920).. Quant au sens de *procreator*, c'est une hypothèse qui me paraît invraisemblable et impossible ; *aïr* a en arabe classique une signification bien précise ; la racine āra, à la seconde forme *ayyara*, a le sens de cohabiter avec une femme ; l'emploi de ces mots est plutôt rare. Il n'existe rien qui réponde au mot arabe *aïr* dans l'hébreu classique, dans l'hébreu talmudique, dans le syriaque ; mais du fait que ce mot existe en arabe et en pehlvi, il résulte naturellement, à mon sens, qu'il a existé dans le dialecte araméen auquel l'idiome des Sassanides a fait ses emprunts. Je ne vois point que ce mot, ou plutôt l'un des dérivés de la racine āra, ait jamais eu le sens de procreator. Les lexiques classiques arabes citent bien l'expression *kana aïrouhou tawilan* pour dire : *Il a beaucoup d'enfants mâles* ; mais j'y vois plutôt, si j'ose dire, un sémantisme de corps de garde. »

Il y avait donc lieu d'abandonner cette hypothèse et quelques jours plus tard (lettre du 12 mars 1920), M. E. Blochet m'écrivait une nouvelle lettre que je considère comme réglant définitivement la question :

« Il existe dans le vocabulaire persan, dit-il, un mot qui, suivant moi, explique d'une façon satisfaisante le groupe AKMN que vous lisez sur les monnaies des Sassanides. C'est le mot KHRMN qui lui correspond lettre pour lettre, et dont la prononciation actuelle est *khirman* ou *kharman* ; cette vocalisation est suspecte, car il s'est produit des altérations sensibles du vocalisme dans certains mots, depuis les époques anciennes du VIIIe et IXe siècle, jusqu'à nos jours. Khirman ou kharman en persan moderne signifie : récoltes, céréales ; mais cette signification est certainement secondaire, car un dictionnaire persan composé aux Indes, le *Bahar-i-Adjam*, le traduit par le mot arabe *daulat*, lequel, comme vous le savez, signifie l'exercice de la puissance

souveraine. *Khourman* représente une forme achéménide *hu-ram-ana* « qui donne un bon plaisir », d'où la puissance et la fortune. Le sens de fortune matérielle s'est conservé dans l'expression persane *khourman soukhtè*, littéralement, « qui a brûlé son khourman » et qui se traduit par « homme sans le sou ». La fortune chez les ruraux consistant surtout dans leurs récoltes de blé, il est très naturel que ce mot khourman ait abouti au sens dérivé qu'il possède dans la langue moderne. Ce mot est dérivé de la même racine *ram* que le persan khourram, agréable, lequel est en perse achéménide *hu-rama*, avec le même sens que *hu-ram-ana*.

« Il s'en suit à mon avis que khourman signifie, partout où il se trouve, pouvoir temporel, ce qui me semble bien concorder avec le sens des passages que vous avez pris la peine de me signaler. »

L'explication de M. E. Blochet me semble être parfaitement acceptable ; pour rendre exactement le sens de *kharman* tel que ce mot est gravé sur les monnaies, il faudrait adopter le mot arabe qui comprend la richesse, la force et le pouvoir, qualités qui, en Orient, ne font qu'un. Nous le rendrons par *puissance*, bien que ce terme ne réponde pas exactement à ma pensée, et les légendes deviendront :

(Fig. I, n° 3) ARMaN AUHRa MaZDI.
La puissance d'Hormisdas.
(Fig. I, n° 4) ARMaN AFZUTU KHOSROUI.
Que grandisse la puissance de Khosroes.
(Fig. I, n° 5) ARMaN AFZUTU AUMaR I AUBITALAAN.
Que grandisse la puissance d'Omar fils d'Obéïd-Allah.
(Fig. I, n°s 6 et 7) BISM ILLaH AFiDeH
Be PiROUZAN ARMaN.
Au nom de dieu gloire au puissant victorieux.

En terminant, je ferai observer que le mot *pecus* a joué dans nos langues de l'Occident le même rôle que le mot

harman chez les Persans et que je serais plus tenté de croire que tous, comme pécule, pécuniaire, sont des dérivés secondaires de *pecus* : richesse et pouvoir doivent être considérés comme descendants de l'expression simple primitive : Récolte. Dans les plus anciens dialectes persans encore parlés de nos jours, en kurde ainsi qu'en persan, on rencontre le mot *kharman* désignant l'aire sur laquelle on écrase la paille pour en extraire le blé (cf. J. de Morgan, *Mission en Perse. Études linguistiques*, t. I). Le mot kharman usité sous les Sassanides pour exprimer le pouvoir, la richesse, la puissance, a été remplacé par le terme arabe *dôlet*, mais il est resté en persan moderne avec sa valeur primitive.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil présente à l'Académie au nom des auteurs :

1° *Le sceau d'Ur É Innanna sur un tronc de cône étiquette. — Étude comparative des sceaux de cette époque*, par Allotte de La Fuÿe, correspondant de l'Académie (extrait de la *Revue d'assyriologie*, XVII, 1-26) ;

2° *Moïse et la Genèse, d'après les travaux de M. le professeur Édouard Naville*, par E. Doumergue, doyen honoraire de la Faculté libre de théologie protestante de Montauban, pp. xv-121.

M. Cl. Huart présente en ces termes un ouvrage de M. S. Flury intitulé : *Islamische Schriftbänder* (Bâle et Paris, 1920) :

« Le caractère décoratif des inscriptions arabes en lettres dites koufiques est bien connu, surtout ce qu'on appelle le koufique fleuri, où des motifs stylisés viennent s'ajouter au corps même de la lettre et présentent un ensemble touffu, agréable à l'œil, qui fait le désespoir de l'épigraphiste. M. Samuel Flury, professeur à Bâle, a résolu d'étudier le développement progressif de cette ornementation ; il a pris comme point de départ les inscriptions d'Amida, aujourd'hui Diarbékir, qui sont du XIe siècle de notre ère, et il y a joint comme terme de comparaison, des inscriptions de Kairouan, de Magyâfâri-

qîn en Mésopotamie et de Lirmidh en Perse. Il y analyse, avec la plus grande minutie et la plus parfaite exactitude, les formes que prennent les lettres de l'alphabet sous la fantaisie des artistes ornemanistes ; c'est le premier essai méthodique que l'on ait fait dans cet ordre de recherches. Une profonde connaissance du sujet et une comparaison des monuments classés par périodes ont permis à M. Flury de constituer l'histoire du développement de cet art spécial des bandeaux ornementaux dans l'architecture musulmane, à l'époque envisagée. »

SÉANCE DU 23 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Cuq achève sa communication sur les pierres de bornage babyloniennes du British Museum [1]. Ce sont des galets ovoïdes ou de petits blocs de pierre arrondis au sommet. Ils portent des bas-reliefs figurant les symboles de certaines divinités et une inscription dont la clause finale contient des imprécations contre celui qui détruirait la pierre ou la ferait disparaître. La collection du British Museum, formée depuis plus d'un demi-siècle, comprend 23 bornes dont les inscriptions étaient pour la plupart restées inédites. Elle a été récemment publiée par L. W. King, qui y a joint 12 tablettes de pierre et 2 cippes commémoratifs en forme de pierres de bornage.

En rapprochant cette collection de celle du Louvre publiée par le P. Scheil, en y joignant quelques unités conservées à Berlin et à Philadelphie, M. Édouard Cuq a pu déterminer l'usage qu'on a fait de ces pierres, du XIVe au VIIe siècle avant notre ère. Elles ont pour objet principal de placer sous la protection des dieux une terre donnée par le roi à un particulier ou à un temple et acquise par lui d'une de ces tribus kassites qui, après la conquête de la Babylonie, s'étaient établies dans la région frontière de la Perse occidentale. Ces tribus

1. Voir *Journal des Savants*, 1921.

pratiquaient le régime de la propriété collective, alors que les Babyloniens connaissaient depuis longtemps la propriété privée. Pour garantir le donataire contre les réclamations des gens de la tribu, on les menaçait de la colère des dieux.

La donation royale de terres était parfois accompagnée d'un acte de franchise, ou, lorsqu'elle était faite à un prêtre, de l'attribution d'une part des revenus du temple auquel il était attaché. L'usage des pierres de bornage a été étendu, dans des cas exceptionnels, à la protection de la propriété privée.

M. Huart présente quelques observations.

Le Président rappelle que les pouvoirs de M. Élie Berger comme conservateur du Musée Condé sont expirés.

L'Académie, à l'unanimité, décide de présenter à nouveau M. Élie Berger au choix de l'Institut pour une période de trois ans.

M. Charles Diehl communique une note de M. Gabriel sur les fouilles de Foustat [1].

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. P. Girard donne lecture de quelques pages concernant le mot prêté par Aristote à Périclès (*Rhét.* I, 7, 34 ; III, 10. 7), dans l'éloge funèbre qu'il avait fait des morts de la guerre de Samos, en 439 : « L'année a perdu son printemps ». Une expression semblable est attribuée par Hérodote (VII, 162) à Gélon, tyran de Syracuse, et l'opinion actuellement admise est qu'Hérodote a plagié Périclès. Il semble, au contraire, que ce soit Périclès qui ait reproduit le mot de Gélon, simple proverbe sicilien, qu'il connaissait sans doute par Hérodote. C'est ainsi qu'il l'aurait fait sien par une application nouvelle, plus poétique et plus touchante.

MM. Théodore Reinach, Maurice et Alfred Croiset présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES FOUILLES DE FOUSTAT, PAR M. A. GABRIEL.

Al-Foustat ou Misr, la première capitale de l'Égypte musulmane, s'étendait au Sud du Caire, entre le Nil et le Mokattam ; Djami Amrou et Kasr-ach-Cham survécurent seuls à la ruine de la cité : encore la mosquée fondée par le conquérant Amr-ibn-al-As ne conserve-t-elle que de rares éléments de ses dispositions primitives. Les maisons voisines, d'époque récente, forment en bordure du fleuve, le quartier Masr-al-Attikat, le vieux Caire. A l'Est, jusqu'à Aïn-as-Sira, l'emplacement de Foustat n'est plus marqué aujourd'hui que par des koms ou collines de décombres qui s'étendent depuis la montagne de Yachghour jusqu'à la hauteur de Saint-Georges.

On sait que la ville d'Al-Foustat connut, du VIIe au XIe siècle, une prospérité extraordinaire. La fondation d'Al-Kahirat marqua le commencement de son déclin et elle fut en partie abandonnée lors des épidémies et de la disette qui désolèrent l'Égypte au temps d'Al Moustansir. L'incendie ordonné par Chawar, en 504 de l'hégire, devant la menace d'Amaury, en consomma la ruine définitive.

Il semble qu'un destin implacable ait poursuivi la malheureuse cité jusqu'à sa destruction totale. Déjà, pendant que le feu la consumait, les esclaves et les gens de la flotte pillaient ses plus riches demeures ; dans les années qui suivirent, on tira de ses décombres, par une exploitation méthodique, les matériaux utiles aux constructions du Caire ; et plus tard, alors que les débris de toute sorte s'amoncelaient sur les fondations des maisons, les cher-

cheurs de briques vinrent pendant des siècles s'approvisionner à Foustat.

D'autre part, les koms, en partie constitués de débris organiques, fournissent à bon compte un engrais excellent ou sabakh ; des entreprises se formèrent pour son extraction ; des sociétés industrielles purent louer ou même acheter des parcelles de terrain qu'elles exploitèrent au mieux de leurs intérêts sans se soucier en rien de conserver les antiquités découvertes ; enfin de vastes étendues furent abandonnées aux carriers qui firent disparaître jusqu'aux derniers vestiges des constructions du moyen âge.

Telle était la situation déplorable de ce site archéologique lorsqu'en 1912 Ali Bey Bahgat, conservateur du Musée de l'art arabe, prit la direction des travaux.

Il ne pouvait songer à poursuivre des fouilles suivant les méthodes ordinaires ; la surface à découvrir et la hauteur des koms eussent exigé un budget considérable. Aussi résolut-il d'utiliser au mieux des recherches archéologiques les travaux de déblai des entrepreneurs de sabakh.

Il fixa la répartition des chantiers qui s'ouvrirent en des points convenablement choisis, sur l'emplacement d'Al Askar, d'Al Kataï jusqu'à Aïn-as-Sira à l'Est et à Kom Ghourab au Sud. Au centre même d'Al Foustat, on déblaya jusqu'au roc une surface de plus de 100.000 mètres carrés. Une surveillance efficace des travailleurs assura la conservation des moindres débris des constructions du moyen âge, et le plan d'une importante région de la ville apparut avec netteté. En outre, une quantité considérable de poteries de toutes sortes était recueillie et venait remplir des salles entières du Musée de l'art arabe, collection unique pour l'histoire de la céramique orientale et qui fera l'objet d'une publication spéciale : les différentes espèces des productions locales y sont représentées par des séries complètes, depuis les poteries grossières jusqu'aux pièces les plus fines, richement décorées d'ornements floraux, de

reproductions d'hommes ou d'animaux. Des inscriptions historiques, des blasons d'émirs, de sultans et de hauts dignitaires donnent à quelques-unes d'entre elles une valeur inestimable. Des chapiteaux de marbre, des ornements de stuc, des objets mobiliers de toute sorte, des papyrus, dont deux notamment remontent au début du IIe siècle de l'hégire, sont venus également enrichir les collections du musée.

Appelé par Ali Bey à collaborer avec lui à la publication de ces découvertes, nous préparons actuellement un premier fascicule consacré exclusivement à l'architecture.

Certes la fouille de Foustat n'offre point au visiteur un état de conservation comparable à celui de Pompéi, de Délos, ou même de Priène. Les maisons les plus complètes ne conservent guère que sur un mètre ou deux de hauteur, rarement davantage, leurs murs de briques : en bien des points on ne retrouve, sur le banc de rocher, que des traces de mortier et quelques fragments de briques ; la voirie toutefois a pu être restituée sans trop de difficultés. Ce n'est qu'un réseau de rues et de ruelles étroites, formant des îlots d'un nombre variable de maisons.

De celles-ci nous avons relevé et étudié différents types, qui présentent tous un certain nombre de dispositions communes. En général, une cour centrale, pourvue d'un faskiyat ou bassin, groupe autour d'elle les portiques et les différentes chambres. Dans les maisons les plus modestes, ces divers éléments se réduisent au minimum ; dans les plus riches et les plus vastes, les bassins se multiplient, alimentés par un jeu souvent complexe de canalisation de terre cuite. L'eau courante des rigoles coulait en cascades sur des chazerouan ; autour des bassins, des fosses creusées dans le rocher et remplies de terre végétale permettaient la culture des fleurs et des arbustes. Des puits forés à travers le rocher jusqu'à la nappe souterraine servaient à

remplir les réservoirs d'où l'eau était distribuée à travers la maison : la disposition des portiques et des madjlis (salles) montre que les constructeurs étaient guidés par le souci d'assurer à ces demeures une fraîcheur agréable.

Ces maisons possédaient pour la plupart un rez-de-chaussée et un premier étage. On y observe le soin particulier qui a présidé à l'aménagement des cabinets, des fosses d'aisances et des puisards, creusés dans le rocher, en bordure de la rue, pour en faciliter la vidange.

Des restes assez importants de décoration murale ont été retrouvés : quelques-uns, en stuc, rappellent les ornements de la mosquée d'Ibn Touloun ; pour d'autres, ils fournissent des exemples d'une technique dont l'Égypte ne possède point d'autre exemple : ce sont des fragments de briques hourdées au plâtre suivant un dessin géométrique et qui ne se peuvent comparer qu'avec certaines productions de l'Iran.

Le plan des maisons pose lui-même différents problèmes : nous nous proposons d'y rechercher la part des influences hellénistiques ou coptes et celle des traditions mésopotamiennes. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler l'importance que présentent ces fouilles pour l'histoire générale de l'art.

Il nous est possible d'assigner à ces constructions une date assez précise. Des analogies de technique avec les mosquées d'Ibn Touloun et de Al-Hakim permettraient, à elles seules, de les faire remonter au IXe-Xe siècle : il n'est pas douteux, en tous cas, qu'elles ne soient contemporaines de la période de prospérité d'Al Foustat.

En outre, une découverte intéressante, aussi bien pour notre étude que pour la topographie générale du Caire, nous fournit des précisions nouvelles. On sait que Salah-ed-Dine entreprit de réunir Al Kahirat et Al Foustat dans une enceinte unique. M. Paul Casanova, dans son mémoire sur la topographie du Caire, avait fixé approximativement,

d'après les textes arabes, la direction de cette muraille qui limitait Foustat à l'Est. Son hypothèse se trouve pleinement vérifiée par la mise à jour de ce mur d'enceinte : depuis l'aqueduc de la citadelle jusqu'aux carrières voisines de Kom Ghourab, Ali Bey a retrouvé des portions d'étendue variable des œuvres basses de cette courtine, flanquée de tours demi-circulaires : par l'appareil et la technique, ce rempart est en tous points analogue à celui qui avoisine Bourdj Zafr, au Nord-Est du Caire.

Or ce mur de Saladin coupe d'une manière arbitraire des îlots de maisons, et des détails de construction prouvent que lorsqu'il fut édifié, vers 1175, ces demeures étaient déjà ruinées. On en peut donc conclure avec certitude que, pour la grande majorité, les quartiers dégagés remontent à l'époque des Toulounides et des Fatimides.

Ainsi se trouve enrichi le domaine de nos connaissances touchant les productions artistiques des premières dynasties musulmanes de l'Égypte. La mosquée d'Ibn Touloun n'est plus l'exemple unique, mais un peu spécial, auquel devait se rattacher toute étude sur les origines de l'art islamique. L'architecture privée voit s'ouvrir un chapitre nouveau de son développement qui complète et vérifie d'autres découvertes, notamment celles de la mission Sarre-Herzfeld en Mésopotamie et de notre collègue H. Viollet à Samara.

En outre, les fouilles de Foustat offrent de nombreux exemples de bains, d'établissements industriels, tels que moulins, huileries, fours de potiers : leur étude pourra apporter d'utiles indications sur l'exercice du commerce et de l'industrie en Égypte au moyen âge.

Tels sont, sommairement résumés, les résultats essentiels auxquels huit années de travail méthodique ont conduit Ali Bey Bahgat. Pour ce savant modeste, ami de notre pays, ce sera certainement une joie et un réconfort de voir l'Académie s'intéresser à ses travaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Camille Jullian, ses *Notes gallo-romaines*, LXXXVI et LXXXVII (extrait de la *Revue des études anciennes*, XXII, n°s 2 et 3).

Il présente également, de la part de l'auteur, un ouvrage de M. Pasquale Gastaldi-Millelire, intitulé : *Interpretazione di antichissimi documenti archeologici della Sardegna. Studi e ricerche.* Dispensa 1^{a}, con due tavole litografiche. Scarabei egiziani. Placca egiziana (Cagliari, in-8°, s. d.).

SÉANCE DU 30 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Prosper Alfaric, professeur à l'Université de Strasbourg, lit une étude intitulée : *Zoroastre avant l'Avesta.* Il soutient que la théologie zoroastrienne, qui a été connue des Grecs, longtemps avant l'ère chrétienne, différait profondément de celle du recueil avestique, formée beaucoup plus tard, qu'elle se présentait comme une œuvre hellénique, étroitement apparentée à celle d'Orphée, et qu'elle faisait tout provenir d'un principe unique de qui naissaient deux frères ennemis.

MM. Croiset, Cumont, Salomon Reinach, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq présentent des observations.

M. Babelon rend compte à l'Académie des résultats de l'exploration archéologique entreprise en Arabie, au nom de la Société française des fouilles archéologiques, par les PP. Dominicains Janssen et Savignac, de l'École biblique de Jérusalem. Ces savants et courageux explorateurs ont rapporté de la région comprise entre le golfe d'Akaba et Médine, sur la route des pèlerins de la Mecque, près de huit cents inscriptions nabatéennes, minéennes et autres, des tribus arabes antérieures à l'islamisme. Leur voyage entrepris avant 1914 n'avait pu encore être signalé jusqu'ici, à cause des événements.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 6 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Homolle dépose sur le bureau le compte rendu de la première session annuelle du Comité de l'Union académique internationale et ajoute quelques mots sur la publication du *Corpus* des vases antiques d'argile dont la direction est confiée à notre confrère M. Pottier.

M. Homolle lit ensuite une lettre de M. Ch. Picard sur l'état des fouilles que poursuit actuellement l'École d'Athènes.

M. Clermont-Ganneau donne lecture d'une communication sur le faux messie Barcochébas[1].

Moins de soixante ans après la prise de Jérusalem et la destruction du temple par Titus éclata en Palestine une nouvelle et formidable insurrection, sursaut final du nationalisme juif cherchant à se ressaisir. C'est là qu'apparaît la grande figure historique de Barcochébas, chef du mouvement, le fameux « Fils de l'étoile » proclamé et se proclamant lui-même le messie annoncé par les Prophètes. Les détails du dernier acte de cette tragédie, où sombra définitivement la chose juive, nous ont été

1. Sera publiée dans la *Revue Biblique*, 1920, pp. 530-555.

conservés dans les documents juifs et chrétiens. M. Clermont-Ganneau étudie spécialement ces derniers et en particulier l'épithète énigmatique de ὁ μονογενής, littéralement « le fils unique », qui y est appliquée à Barcochébas. Il écarte les diverses hypothèses proposées jusqu'ici et substitue à la leçon fautive des manuscrits le mot graphiquement similaire ὁμοιογενής ou ὁμογενής, ayant trait au fait que les Juifs révoltés contre les Romains attaquaient aussi les Judéo-chrétiens, de *même race* qu'eux, lorsque ceux-ci refusaient de marcher avec eux contre l'ennemi commun.

MM. Homolle et Cumont présentent quelques observations.

M. Chabot lit une note du R. P. Villecourt sur la date et l'origine des homélies spirituelles attribuées à Macaire [1].

M. Babelon communique à l'Académie un rapport de M. le Dr L. Carton, sur la découverte faite par ce dernier d'une fontaine antique à Carthage [2].

MM. Salomon Reinach et Cagnat présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

LA DATE ET L'ORIGINE DES « HOMÉLIES SPIRITUELLES » ATTRIBUÉES A MACAIRE, PAR LE P. L. VILLECOURT, O. S. B.

Un mysticisme élevé uni à une morale très pure, un don d'observation pittoresque qui s'étend à la nature et à toutes les conditions de la vie humaine, communiquent

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

au recueil connu sous le nom d'*Homélies spirituelles* [1] un charme singulier. L'attribution de ces Homélies à Macaire, l'ascète égyptien, soulève des difficultés, en raison surtout du silence des contemporains. Le R. P. Stiglmayr, le dernier critique qui a étudié la question [2], abaisse indûment à l'époque byzantine la rédaction des Homélies ; il en fait un conglomérat disparate de fragments anciens et nouveaux. En réalité, les Homélies forment un tout de pensée bien homogène.

Un argument littéraire qui a échappé jusqu'ici à l'attention des critiques me paraît jeter sur l'origine des *Homélies spirituelles* une lumière inattendue.

Deux séries de propositions concernant l'hérésie des Messaliens ou Euchites nous ont été conservées, l'une dans le traité *De haeresibus* [3] de saint Jean Damascène (VIIIe s.), et l'autre dans celui *De receptione haereticorum* [4] de Timothée, prêtre de Constantinople (début du VIIe s.). Ces propositions permettent des rapprochements avec les Homélies, d'où l'on peut espérer la solution définitive du problème.

La série du *De haeresibus* est intitulée : κεφάλαια τοῦ τῶν Μασσαλιανῶν δυσσεβοῦς δόγματος ἀναληφθέντα ἐκ βιβλίου αὐτῶν ; elle comprend 18 propositions. Or deux propositions, la 2e et la 18e, sont extraites certainement et directement des *Homélies spirituelles*, comme on peut s'en rendre compte par la comparaison des textes :

1. Homiliae I-L : Migne, *P. G.*, t. XXXIV, col. 449-822. — Homiliae LI-LVII : G. L. Marriott, *Macarii Anecdota. Seven unpublished Homilies of Macarius*. Cambridge, Harvard University Press, 1918.

2. Jos. Stiglmayr, S. J., *Sachliches und Sprachliches bei Makarius von Ægypten* (1912).

3. *P. G.*, t. XCIV, col. 729-732.— Fr. Diekamp, *Der Mönch und Presbyter Georgios, ein unbekannter Schriftsteller des 7. Jahrhunderts*, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, IX (1900), p. 20-21.

4. *P. G.*, t. LXXXVI, col. 48-52.

Jean Damasc., prop. 18 :	Hom., VIII, 1. 1-5 :
ὅτι τοῖς εὐχομένοις δύναται φανεροῦσθαι ὁ σταυρὸς ἐν φωτὶ, καὶ κατά τινα καιρὸν εὑρεθῆναι ἄνθρωπον παρεστῶτα τῷ θυσιαστηρίῳ, καὶ προσηνέχθαι αὐτῷ τρεῖς ἄρτους δι' ἐλαίου πεφυρμένους.	Πλὴν ἐπεφάνη τισὶ τὸ σημεῖον τοῦ σταυροῦ διὰ φωτὸς, καὶ προσεπάγη τῷ ἔσω ἀνθρώπῳ, ἄλλοτε πάλιν ἐν τῇ εὐχῇ, ὡς ἐν ἐκτάσει γέγονεν ὁ ἄνθρωπος καὶ εὑρέθη εἰς θυσιαστήριον ἑστὼς ἐν ἐκκλησίᾳ, καὶ προσηνέχθησαν τῷ τοιούτῳ ἄρτοι τρεῖς ὡς δι' ἐλαίου ἐζυμωμένοι.
Jean Damasc., prop. 2 :	Hom. XXVII, 19 (col. 708 A 4-11):
ὅτι ὁ Σατανᾶς καὶ οἱ δαίμονες κατέχουσι τὸν νοῦν τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἡ φύσις τῶν ἀνθρώπων κοινωνική ἐστι τῶν πνευμάτων τῆς πονηρίας.	Πάντως πνεύματα εἰσι πονηρὰ, ὁ Σατανᾶς καὶ οἱ δαίμονες, κατέχοντες τὸν νοῦν, καὶ περισκελίζοντες τὴν ψυχήν. Ὁ γὰρ πολύπλοκος διάβολος ἔχων μάγγανα, καὶ τρίθυρα καὶ ποικιλίαν πολλὴν, κατέχει τὰς νομὰς τῆς ψυχῆς καὶ τοὺς λογισμοὺς, καὶ οὐκ ἐᾷ ὀρθῶς προσεύχεσθαι καὶ προσεγγίζειν θεῷ, ἐπειδὴ αὐτὴ ἡ φύσις κοινωνική ἐστι τῶν δαιμόνων καὶ τῶν πνευμάτων τῆς πονηρίας.

Quatorze autres propositions messaliennes de saint Jean Damascène se retrouvent à des degrés divers dans les *Homélies spirituelles*. Trois d'entre elles, les propositions 1, 3 et 16, qui en dépendent substantiellement, correspondent aux trois phases de la lutte entre Dieu et Satan pour la conquête de l'âme.

1° La domination diabolique. C'est une union personnelle de Satan avec l'âme, qui agit en elle ἐν πάσῃ δυνάμει καὶ αἰσθήσει (Hom. XVI, 1 ; col. 613 B 9-10). Ἡ ἁμαρτία τῇ ψυχῇ μεμιγμένη ἐστὶν, ἐχούσης ἑκάστης ἰδίαν φύσιν (Hom. II, 2 ; col. 464 D 9-10)[1]. Le péché est alors réellement l'âme de l'âme (Hom., I, 6 ; col. 456, C l. ult. ; XV, 35, l. 3).

1. Cf. saint Jean Damascène, prop. 5.

Jean Damasc., prop. 1 :

(= Timothée, prop. 1 ; Hom. XV, 35; col. 600 A 9-11, A l. ult.-B 3) ὅτι συνοικεῖ τῷ ἀνθρώπῳ ἐνυποστάτως ὁ Σατανᾶς, καὶ κατὰ πάντα κυριεύει αὐτοῦ.

1. Hom. VI, 5 ; col. 521 B 4-8 :

ὁμοίως δὲ καὶ ὁ Σατανᾶς, καὶ αἱ δυνάμεις καὶ οἱ ἄρχοντες τοῦ σκότους, ἀπὸ τῆς παραβάσεως τῆς ἐντολῆς, ἐνεκάθισαν εἰς τὴν καρδίαν, καὶ εἰς τὸν νοῦν καὶ εἰς τὸ σῶμα τοῦ Ἀδὰμ, ὡς εἰς θρόνον ἴδιον.

2. Hom., II, 1 et 2.

2° La lutte de la grâce (Esprit-Saint) et du péché (Satan) dans l'âme pour la domination. Le péché, c'est ἡ γὰρ ἁμαρτία ἡ παρελθοῦσα δύναμίς τις οὖσα λογικὴ τοῦ Σατανᾶ καὶ οὐσία (Hom. XV, 49 ; col. 609 B 7-9). La grâce, c'est τὴν θείαν φύσιν τοῦ ἁγίου Πνεύματος (Hom. XXIV, 4 ; col. 665 A 7), ἡ τοῦ θείου Πνεύματος δύναμις (Hom. XXIV, 3 ; col. 664 C 12).

Jean Damasc., prop. 3 :

ὅτι συνοικοῦσιν ὁ Σατανᾶς καὶ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐν τῷ ἀνθρώπῳ· καὶ ὅτι οὐδὲ οἱ ἀπόστολοι καθαροὶ ἦσαν τῆς ἐνεργουμένης ἐνεργείας [1].

1. Hom. XVI, 6; col. 617 B 1-2.

οὕτως καὶ ἐν τῇ ψυχῇ ἐστιν ἡ ἁμαρτία ὁμοίως δὲ καὶ χάρις θεοῦ σύνεστι μηδὲν ἀδικουμένη. *Cf.* Hom. XVII, 4; col. 625 D 7-10.

2. L'action simultanée des « deux πρόσωπα » (grâce ou lumière, péché ou ténèbres) ἐν τῷ νῷ (Hom. XVII, 6), ἔσωθεν (Hom. XXVI, 15), ἐν τῇ ψυχῇ (Hom. XXVI, 18), ἐν τῇ καρδίᾳ (Hom. XL, 7).

Une confirmation littéraire de cette troisième proposition messalienne nous est fournie par Diadoque de Photiké (l'un des huit évêques de la vieille Épire qui signèrent en 457 la lettre à l'empereur Léon)[2]. Il dit au chapitre LXXX de son traité *De perfectione spirituali*[3] (cf. chap. LXXVI,

1. Cf. Hom. XVII, 7 ; col. 628 D 1-2.

2. Mansi, t. VII, col. 619. Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXII (1913), p. 165.

3. *P. G.*, t. LXV, col. 1196. — Weis-Liebersdorf, Διαδόχου ἐπισκόπου Φωτικῆς τῆς Ἠπείρου τοῦ Ἰλλυρικοῦ κεφάλαια γνωστικὰ ρʹ (Leipzig, 1912).

l. 1-3 ; et chap. LXXVIII, col. 1195 D 6-8) : Qui aiunt « duas personas », spiritum scilicet gratiae et spiritum peccati, in cordibus fidelium simul insidere, ex eo quod evangelista dixit : Et lux in tenebris lucet et tenebrae eam non comprehenderunt [1], opinionem suam probare volunt, dicentes non inquinari divinum splendorem spiritus mali congressu, quomodocumque divinum in anima lumen ad tenebras daemonis propius accedat [2]. Cette phrase répond trop exactement à la doctrine des *Homélies spirituelles* pour que Diadoque ne les ait pas en vue.

3° L'action plénière du Saint-Esprit dans l'âme ἐν αἰσθήσει πάσῃ καὶ πληροφορίᾳ [3], ἐν πάσῃ πληροφορίᾳ καὶ πάσῃ ἐνεργείᾳ [4], sera le fruit de la persévérance dans la prière, comme autrefois parmi les Apôtres au cénacle ; elle aura pour résultat l'extirpation du péché et l'ἀπαθεία (Hom. XXVI, 2) [5] : Εὐξώμεθα τοίνυν καὶ ἡμεῖς ἐν πληροφορίᾳ καὶ αἰσθήσει μεταλαβεῖν τοῦ ἁγίου Πνεύματος... καὶ τοῦ λοιποῦ ἀποστραφῆναι ἀφ' ἡμῶν τὸν θυμοκτόνον ὄφιν (Hom. XXXVII, 7, l. 1-4).

Quand descendra le Saint-Esprit, l'âme céleste, création du feu divin [6], deviendra à son tour l'âme de l'âme. Ce sera l'apothéose : ἀποθεοῦται γὰρ ὁ ἄνθρωπος (Hom. XXVI, 2, l. ult. ; cf. Hom. XV, 35 ; col. 600, B 5) [7].

Jean Damasc., prop. 16 :	1. Hom. XXXII, 6 ; col. 737, B l. ult. — C 4 :
ὅτι δύο δεῖ κτήσασθαι τὸν ἄνθρωπον ψυχάς, φασί · μίαν τὴν κοινὴν ἀνθρώποις, καὶ μίαν τὴν ἐπουράνιον.	ἵνα καὶ σὺ ὁ χοϊκὸς δέξῃ τὴν ἐπουράνιον ψυχήν. Καὶ ὅταν ἡ ψυχή σου κοινωνήσῃ τῷ Πνεύματι,

1. Cf. Hom. XIV, 5 ; col. 617 A 2-4, et Hom. XVII, 5, l. 1-5.
2. Cf. Hom. VII, 2 ; col. 524 D 3-6, et Hom. XI, 13.
3. S. Jean Damasc., prop. 7.
4. S. Jean Damasc., prop. 17.
5. Cf. Timothée, prop. 2 et 3.
6. S. Jean Damasc., prop. 11 ; cf. Hom. XI, 2 ; col. 545 C 3-7.
7. Cf. Timothée, prop. 11.

καὶ εἰσέλθῃ ψυχὴ ἐπουράνιος εἰς τὴν ψυχήν σου, τότε εἶ τέλειος ἄνθρωπος ἐν θεῷ καὶ κληρονόμος καὶ υἱός.

2. Hom. XII, 1, l. 1-6 ; 2, l. 1-3 ; 6, l. 1-4.

Les 18 propositions étant données comme extraites du Livre des Messaliens, ce livre ne peut être que les *Homélies spirituelles*. Deux propositions, la 14e et la 15e, ne s'y retrouvent pas ; on n'y trouve pas non plus explicitement la 13e (cf. Hom. XXVI, 22, l. 1) ; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, parce que les *Homélies spirituelles*, telles que nous les avons, ne représentent plus intégralement la collection primitive [1].

Le second *syllabus* antimessalien, conservé par le prêtre Timothée, comprend dix-neuf propositions ; les plus caractéristiques sont les deux que voici :

Timothée, prop. 6 :
(2e partie)

καὶ ὅτι ἡ θεία φύσις τρέπεται καὶ μεταβάλλεται εἰς ὅπερ ἂν ἐθέλῃ καὶ βούλεται, ἵνα συγκραθῇ ταῖς ἑαυτῆς ἀξίαις ψυχαῖς.

1. Hom. IV, 11, l. 4-10 :

Πόσῳ μᾶλλον αὐτὸς ὢν ὡς θέλει καὶ ὃ θέλει, διὰ χρηστότητα ἄφραστον καὶ ἀγαθότητα ἀνεννόητον, μεταβάλλει καὶ σμικρύνει καὶ ἐξομοιοῖ ἑαυτὸν, σωματοποιῶν κατὰ χώρησιν, ταῖς ἁγίαις καὶ ἀξίαις πισταῖς· ἵνα ὁραθῇ αὐταῖς ὁ ἀόρατος [2].

2. Hom. IV, 9, l. 6-9 :

ἵνα συνενωθῆναι δυνηθῇ τοῖς ὁρατοῖς αὐτοῦ κτίσμασιν.

1. Cf. Hom. XII, 6 et 7, deux interrogations dont les réponses appropriées manquent.

2. Sur cette métamorphose de la nature divine pour se rendre visible et s'unir aux créatures, cf. Jos. Stoffels, *Die mystische Theologie Macarius des Aegyptens und die ältesten Ansätze christlicher Mystik*, Bonn, 1908, p. 63, 71-72, 124-125, 153.

	3. Hom. IV, 12, l. 7-8 :
	Πάντα εὔκολα αὐτῷ καὶ εὔχερῆ εἰς ἃ θέλει μεταμορφουμένῳ ταῖς ἀξίαις αὐτοῦ καὶ πισταῖς ψυχαῖς.
Timothée, prop. 7 : (2e partie) [1]	Hom. VI, 5 ; col. 521, B 8-9, B 12-C 3
καὶ ὅτι τὸ σῶμα ὃ ἀνέβαλεν ἐξ αὐτῆς (Marie) ὁ Κύριος δαιμόνων ἦν πεπληρωμένον, καὶ ἐξέβαλεν τὰ δαιμόνια, καὶ οὕτως αὐτὸ ἐνεδύσατο.	Λοιπὸν οὖν διὰ τοῦτο ἦλθεν ὁ Κύριος, καὶ ἔλαβεν ἐκ τῆς παρθένου τὸ σῶμα.... Λοιπὸν οὖν τὰ πνεύματα τῆς πονηρίας, ἃ ἐνεκαθέζοντο εἰς τὸ σῶμα, καθεῖλεν ἀπὸ τῶν θρόνων τῶν νοημάτων καὶ τῶν λογισμῶν, οἷς ἐνεπολιτεύοντο. Καὶ ἐκαθάρισε τὴν συνείδησιν ὁ Κύριος, καὶ ἑαυτῷ θρόνον ἐποίησε τὸν νοῦν καὶ τοὺς λογισμοὺς καὶ τὸ σῶμα.

Les pages que Théodoret de Cyr (*A. D.* 386-458) a consacrées aux Messaliens dans son Histoire ecclésiastique (*H. E.* IV, 10 (*alias* 11). *P. G.* t. LXXXII, col. 1145) et dans son Αἱρετικῆς κακομυθίας ἐπιτομή (*Haeret. fab.* IV, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 429-432), montrent que Timothée dépend des mêmes sources que Théodoret pour neuf propositions : 1. 2. 3. 5. (*H. E.* et *Haeret. fab.*), 9 et 10 « τὰ μέλλοντα προορᾶν » (*H. E.*), 10. 13. 14. 19 (*Haeret. fab.*).

Parmi les 10 autres propositions, à savoir : 4. 6. 7. 8. 11. 12. 15-18, la 15e est littérairement apparentée avec un passage que le Damascène a annexé à son *syllabus*, et pareillement les 4e et 7e (1re partie) avec les 8e et 15e du Damascène, tandis que la 6e (2e partie) et la 7e (2e partie) dérivent, comme il a été établi, des *Homélies spirituelles*. Il ne paraît pas que saint Jean Damascène ait emprunté à Timothée ; mais à la base des parties communes à l'un et à

1. La présence de la 2e partie dans les Homélies spirituelles postule nécessairement celle de la 1re partie (σπέρμα), qui en est la condition *sine qua non*. Cf. Hom. LII, 3, l. 6-7 (G. L. Marriott, *op. cit.*, p. 25).

l'autre il y a, de toute évidence, un même document, à la fois livre messalien (saint Jean Damascène) et actes conciliaires (πεπραγμένα, Timothée : *P. G.*, t. LXXXVI, col. 48 A 11). Telles sont précisément les conditions que réalisent ces κεφάλαια, dont parle Photius [1], extraits de l'Ascéticon et condamnés à Éphèse [2] (*A. D.* 431). L'Ascéticon lui-même devait contenir tout au moins des fragments des *Homélies spirituelles*.

Certains traits des *Homélies spirituelles* confirment leur caractère messalien : par ex. leur titre même ὁμιλίαι πνευματικαί, car πνευματικοί [3] est le nom que les Messaliens se donnaient à eux-mêmes ; la prééminence accordée à la prière (Hom. XL, 1 et 2 ; XXXVIII, 8) ; les clameurs de certains disciples, quand ils prient, clameurs telles qu'elles pouvaient scandaliser ceux du dehors (τοὺς ἔξωθεν, Hom. VI, 3 l. 4) ; clameurs coutumières (Hom. VI, 2 col. 520, A 11-12), d'ailleurs réprouvées par l'auteur des *Homélies*.

Les *Homélies* datent probablement d'une époque où l'autorité ecclésiastique n'avait pas encore sévi contre la secte naissante ; car l'attitude de l'auteur est celle d'un esprit en paix avec lui-même et avec l'Église : elles doivent donc être notablement antérieures à l'an 390, époque vers laquelle Amphilochius d'Icônium présida à Sidé le premier concile qui condamna les Messaliens.

Il résulte de ces observations que l'auteur des *Homélies*, homme doué d'un esprit tout à fait remarquable, doit être tenu pour un Messalien. Il vivait probablement en Mésopotamie dans la seconde moitié du IV[e] siècle [4]. Sans prétendre écrire l'histoire des *Homélies spirituelles*, on peut noter quelques faits importants. L'abbé Isaïe les emploie au

1. Bibliotheca, cod. 52. *P. G.*, t. CIII, col. 89, C 4-8.
2. Mansi (texte latin), t. IV, col. 1477 ; (texte grec), t. XII, col. 1025.
3. *Haeret. Fab.*, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 429 C 10.
4. *P. G.*, t. XXXIV, col. 833 D 1 : l'Euphrate est le seul fleuve mentionné dans les Homélies et les Opuscules.

v[e] siècle [1]. Dès le début du vi[e] siècle, quelques-unes étaient déjà traduites en syriaque sous le nom de Macaire [2]. Un fragment de l'homélie XXXIII (1, l. 1-9) se retrouve dans les Apophthegmes coptes [3]. Un grand nombre d'homélies passeront plus tard en arabe sous le nom de Siméon Stylite [4]. C'est sous ce nom qu'elles figurent au n° 18 du catalogue arabe des écrivains ecclésiastiques d'Abul Barakat (Bibliothèque nat. de Paris, ms. arabe n° 203, f. 111).

C'est sans doute ce double manteau d'orthodoxie qui les sauva.

Elles sont, du reste, le seul écrit des Messaliens qui soit parvenu jusqu'à nous [5].

DÉCOUVERTE D'UNE FONTAINE ANTIQUE A CARTHAGE, PAR M. LE DOCTEUR CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

I

Sur le rivage carthaginois se trouve la masse énorme du mur de mer de Falbe, épais de 40 mètres, formant l'angle nord de l'enceinte maritime punique et dont j'ai entretenu l'Académie à plusieurs reprises. A une trentaine de mètres, plus au Nord, le R. P. Delattre a rencontré, il y a plusieurs

1. Cf. *Note sur la lettre de l'abbé Isaïe*, à la fin de l'article : *La grande lettre grecque de Macaire, ses formes textuelles et son milieu littéraire*, dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1920).

2. *La grande lettre grecque de Macaire*, etc. *R. O. C.*, *l. c.*, immédiatement avant la *Note sur la lettre de l'abbé Isaïe*.

3. Amélineau, *Histoire des monastères de la Basse-Égypte* (1894). Vertus de Macaire, p. 174.

4. *R.O.C.* (1918-1919), p. 337-344.

5. Avec les sept opuscules ascétiques, qui dans *P. G.*, t. XXXIV, col. 821-968, font suite aux Homélies spirituelles, auxquelles, du reste, ils appartiennent par leur origine.

années, le vaste dépôt d'environ 2.000 grandes amphores. C'est sous les terres des déblais qu'il avait jetées, au pied de la falaise, que se trouvait la fontaine que j'ai découverte l'an dernier et dont je viens de poursuivre l'exploration.

Cet ensemble est situé sur la plage, au bas d'un ravin escarpé qui descend du plateau voisin, celui où l'on a trouvé plusieurs textes relatifs à la *cohors prima urbana*.

Il comprend une chambre de captation, à l'intérieur de laquelle coule une source, une galerie qui lui fait suite, une grande salle voûtée recouvrant un canal bordé de quais et un grand réservoir en pierres de taille, dont le côté sud est revêtu par une façade ornée de pilastres engagés.

1. — Chambre de captation.

La salle de captation a été en partie creusée dans le rocher ; les parois et le plafond en sont faits en magnifiques pierres de taille.

2. — Galerie.

La galerie est un long couloir dont la partie inférieure, celle où coulait l'eau venant de la source, était recouverte de dalles. Elle est également en belles pierres de taille, soigneusement appareillées. Mais le plafond n'en est pas horizontal, les pierres étant disposées comme le dessous d'un escalier. Voici la raison de cette disposition. Au fond de la chambre de captation, entre la dernière dalle du plafond et le rocher, les eaux ont creusé un intervalle par lequel j'ai pu me glisser. J'ai aussi constaté que cette chambre était à l'intérieur d'une petite grotte, très basse, la source étant exactement à six centimètres seulement au-dessus du niveau de la mer. C'est évidemment pour pénétrer dans cette grotte basse que la construction s'abaisse ainsi en escalier, de l'extérieur vers l'intérieur.

3. — Salle voutée.

Une grande et belle salle, dont les voûtes sont portées par quatre arcs en plein cintre, fait suite à la galerie. Elle a 20 mètres de longueur et présente en son milieu un canal régulier, large d'un mètre, profond d'un mètre 80, bordé de deux quais en pierres de taille. Ce canal était autrefois couvert de dalles qui ont disparu.

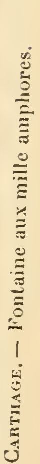
L'appareil de ces voûtes n'est plus du tout le même que celui des deux parties de l'édifice dont il vient d'être question. Il est en blocage, formant un cintre construit négligemment et de forme assez irrégulière. Le blocage offre, de distance en distance, un chaînage en pierres de taille. Un enduit épais et grossier recouvre les murs. Il porte l'empreinte très nette des planches du cintre qui a servi à construire la voûte.

La grossièreté de cet enduit montre que la salle était plongée dans une obscurité presque complète, ne recevant le jour que par la baie située vers son extrémité. Du reste, de nombreux fragments de grandes lampes, trouvés dans le canal, confirment cette observation.

La voûte est bien actuellement traversée par un puits qui l'éclaire, mais ce dernier est de l'époque arabe. A un moment donné, on se servit de la partie antérieure de la construction comme d'une habitation, et les indigènes puisèrent l'eau dans ce canal à l'aide de ce puits.

4. — Bassin.

L'extrémité antérieure de la salle voûtée donne dans le réservoir par une magnifique porte en pierres de taille, dont les voussoirs rappellent tout à fait ceux de mainte porte triomphale des petites cités antiques de l'Afrique du Nord. Il suffit de la voir pour penser qu'elle ne fut pas primitivement cachée par le bassin et forma façade.



CARTHAGE. — Fontaine aux mille amphores.

Le réservoir, en très belles pierres de taille, soigneusement appareillé, mesure en moyenne 6 mètres de côté. Il est recouvert par une large voûte en blocage.

Fait curieux, sur lequel je reviendrai plus loin : j'ai trouvé à son intérieur, et sur son fond, deux pierres de taille, dis-

posées comme les marches inférieures d'un escalier qui y aurait descendu de l'extérieur.

5. — Couloir.

Un passage coudé permettait de passer de la grande salle voûtée à l'extérieur, en contournant le réservoir. Mais il offre un détail tout à fait extraordinaire : son sol incliné, qui monte de l'intérieur, bute contre le seuil de la porte de la façade beaucoup plus bas que ce seuil, formant ainsi comme une marche d'un mètre de hauteur.

De même, la voûte qui couvre le couloir vient buter contre le cintre de la porte, à un niveau plus bas que lui, comme s'il y avait eu un affaissement. Je reviendrai plus loin sur cette singulière disposition.

6. — Façade.

Une belle façade en pierres de taille régulièrement assemblées était « appliquée » au devant du réservoir et du couloir. Elle présentait quatre pilastres et deux ouvertures ; l'une, petite, en jolis voussoirs, formait l'entrée du couloir ; l'autre, très grande, était une « fausse ouverture », car elle était fermée par un mur en pierres de taille, un peu en retrait sur la façade. Elle présentait en son milieu une petite fenêtre. C'est la seule ouverture par laquelle la lumière pénétrait dans la construction.

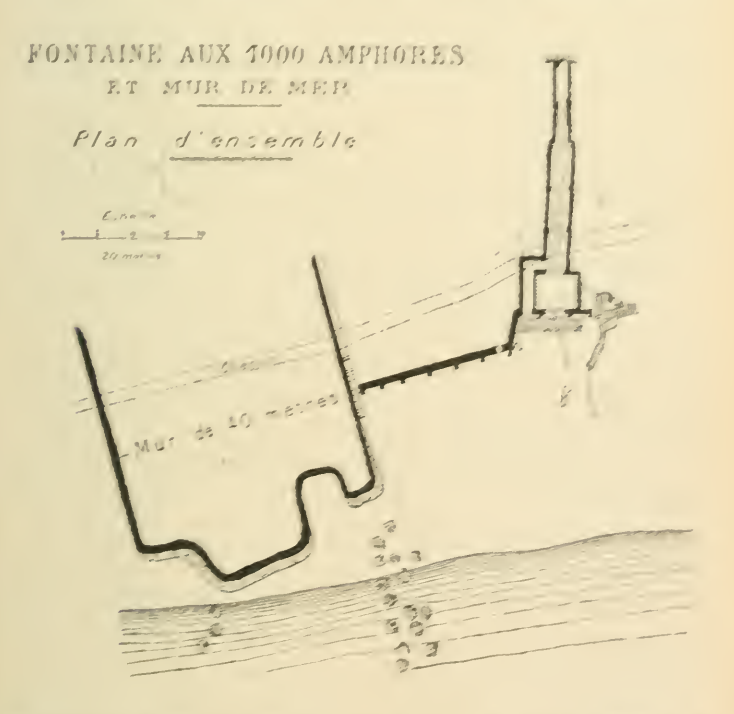
Devant la façade, le sol renferme un épais massif en pierres de grand appareil, dont je ne m'explique pas la présence ; peut-être supportait-il une vasque ou un abreuvoir.

Des sondages pratiqués devant le monument ont fait rencontrer en certains points une couche de charbon ou de débris de cuisine, ainsi que des murs grossiers, paraissant avoir appartenu à des huttes. Ces débris se trouvaient sous une autre couche renfermant des lampes de l'époque punique.

Il est donc permis de penser qu'avant cette époque, il y eut ici de grossières demeures dont les habitants avaient été attirés par la présence de la source.

7. — TRANSFORMATIONS SUBIES PAR LE MONUMENT.

La chambre de captation et la galerie, qui sont en grandes pierres de taille parfaitement taillées et assemblées, sont



certainement d'une autre époque que la salle voûtée en moellons avec chainage, qui remonte à la période romaine. La disposition de ces pierres et leur appareil, surtout les énormes poutres qui forment leur plafond, doivent les faire rapprocher des tombeaux puniques. J'ai, du reste, dans les

terres qui les recouvrent, trouvé en place un certain nombre de débris de poteries de l'époque préromaine.

On peut voir, sur le plan joint à mon rapport, que le bel arc qui termine la galerie n'est pas au milieu de la paroi du réservoir dans laquelle il s'ouvre. Il semblerait donc qu'il y ait eu là un manque de symétrie, mais ce n'est qu'une apparence. Le couloir coudé (*voir le plan*) qui lui est adjacent a en effet été placé en avant, du côté sud de cette baie. Si on supprime par la pensée le mur qui forme le côté nord de ce passage et qui a été appliqué contre l'arc, on constate que celui-ci se présente alors avec deux côtés égaux.

On peut conclure avec certitude de cette constatation, — et d'autres,— que le réservoir et le passage coudé ont été à un moment donné ajoutés contre l'arc, et que celui-ci, primitivement, terminait la galerie en y formant une fontaine monumentale.

J'ai, en effet, trouvé dans le bassin un certain nombre de fragments des bas-reliefs en marbre qui ornaient celle-ci. Quelques-uns des motifs qu'ils présentaient ne laissent aucun doute au sujet de sa destination, fleurs, rubans, coquilles de Saint-Jacques, etc,...

C'est probablement à cette époque qu'un escalier descendait du rivage vers la porte cintrée formant fontaine.

Voici en résumé par quelles phases a passé cette construction :

1° A l'époque précarthaginoise, une source jaillissait sur rivage, au pied du plateau, dans une petite grotte.

Quelques habitations s'étaient groupées autour d'elle.

Je dois faire remarquer à ce sujet que c'est à une faible distance d'ici, dans la conque de Bordj-Djedid, qu'avec Vernaz et Gauckler j'ai placé le port et la cité primitive de Carthage. Comme la source dont il vient d'être question est la seule que l'on connaisse à Carthage, il était tout naturel que les Phéniciens eussent placé auprès d'elle leur premier établissement.

2° A l'époque punique, on construit à l'intérieur de la grotte régularisée la chambre de captation et la galerie.

3° Probablement parce que la fontaine punique était trop encaissée et exposée aux éboulements, on a allongé la construction à l'époque romaine, en y ajoutant la grande salle voûtée avec l'arc monumental ornementé qui la termine en façade et un escalier y descendant.

4° Ultérieurement on a supprimé l'escalier pour construire, contre l'arc formant l'extrémité de la galerie, un grand réservoir en pierres de taille, couvert d'une voûte.

5° Plus tard encore, on a appliqué devant cet ensemble une façade monumentale. C'est cette façade qui a coupé par un ressaut d'un mètre le plan incliné qui conduisait primitivement à la galerie.

6° A l'époque arabe, la partie antérieure du monument remblayée a servi d'habitation et on perça la voûte de la galerie pour permettre de puiser l'eau en arrière et par le dessus.

II

Du côté sud de la façade part un beau mur en moellons, long d'une trentaine de mètres, cantonné de sept contreforts. Par une disposition qui est d'un fort bel effet, il s'étend parallèlement au mur de la plage, jusqu'au mur de mer de Falbe (mur de 40 mètres), formant ainsi avec elle un ensemble archéologique d'un aspect réellement impressionnant.

Au-dessus des constructions dont il vient d'être question s'étend une énorme couche de déblais, dont j'ai enlevé une partie considérable, mais dont il reste encore beaucoup. Elle renfermait une grande quantité de matériaux, réellement pulvérisés : fragments de voûtes puissantes, en blocage, de fûts cannelés ou lisses, en marbres divers, de chapiteaux et de corniches délicatement sculptés, une

grande variété de plaques d'applique en marbres précieux, les restes de statues, les unes colossales, les autres petites, de revêtements en stucs peints et moulurés, de nombreuses poteries et statuettes brisées, enfin les éclats d'une soixantaine d'inscriptions gravées sur marbre. Parmi ces dernières, les unes sont monumentales, les caractères en dépassent dix centimètres ; d'autres, d'après la disposition des lettres, paraissent provenir de listes comparables à celles qui ont été trouvées sur le plateau voisin. Ces misérables restes ne paraissent malheureusement pas renseigner sur la destination du monument. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'au-dessus de la fontaine s'étendait un vaste édifice qui était peut-être un temple.

L'état de cette ruine ne paraît pas justifier un dégagement complet. Mais je me propose d'y rechercher quelques « nids » de fragments épigraphiques ou d'objets.

On a encore trouvé dans les terres qui remplissaient le monument une quantité prodigieuse d'os sciés et débités en lamelles, en triangles et en rectangles, à côté de nombreux objets en os finis, notamment des épingles à tête. Il y eut donc ici un atelier où on les fabriquait comme celui que j'ai découvert antérieurement au Koudiat-el-Hobsia. Cette industrie dut fleurir à une basse époque, à en juger par la situation de ses débris.

Dans les remblais, il y avait également plusieurs couches de *murex purpureus*, ce qui permet de penser que le voisinage de la source avait provoqué ici l'installation de teintureries.

III

Il est impossible de ne pas rapprocher la découverte de cette fontaine de celle d'environ 2.000 amphores faite ici antérieurement par le R. P. Delattre.

J'ai exposé ailleurs que, placées verticalement, elles

n'avaient pu jouer le rôle de mur de soutènement. Je dois ajouter que, de mon côté, j'ai trouvé plusieurs de ces grands vases en place, en profondeur, c'est-à-dire à un endroit où matériellement ils ne pouvaient avoir servi à cette destination. D'autre part, ces récipients étaient placés entre la falaise rocheuse et le mur de soutènement, au-dessus de la fontaine. On ne pouvait y accéder qu'en pénétrant dans le monument qui s'élevait ici.

Ils étaient donc à son intérieur.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de ne pas admettre qu'il y ait eu des rapports étroits entre eux et la source voisine.

Il ne peut s'agir d'un simple magasin de vente de poteries, ce que n'expliquerait pas la présence de la fontaine.

On doit remarquer que le dépôt d'amphores a été formé quelques années avant la construction de l'aqueduc d'Hadrien, c'est-à-dire à une époque à laquelle devait se faire sentir la pénurie d'eau qui provoqua la construction de la fameuse conduite.

On pourrait donc penser que ces amphores servaient à approvisionner en liquide soit les navires en partance qui stationnaient dans le petit port voisin, dont j'ai démontré l'existence, soit la population de la ville. Mais ces hypothèses ne tiennent pas compte du grand nombre de vases trouvés, car les marins et les habitants de la ville seraient venus avec leurs propres récipients pour puiser l'eau.

Il pouvait s'agir d'un magasin de vins. Le R. P. Delattre a rappelé avec à-propos au sujet de sa découverte que les anciens coupaient leurs vins. Mais on ne s'expliquerait pas encore ainsi la somptuosité de l'édifice et le grand nombre des inscriptions qui doivent faire penser à un monument public.

Sur le fond du réservoir, on a retrouvé un grand nombre de vases brisés ou intacts. L'un d'eux portait tracée en graffites à la pointe, sur la panse, l'inscription suivante :

Servate vita (sic)
Qui ab obnibus (sic) *zelatur*

On peut voir en ce texte un souhait assez banal. Mais on peut aussi, semble-t-il, se demander si la seconde phrase, d'un caractère un peu plus spécifique, n'implique pas qu'on prêtait à cette eau des propriétés particulièrement bienfaisantes, et qu'on en faisait le commerce.

En terminant, je dois attirer l'attention de l'Académie sur l'aspect que présente l'ensemble constitué par la fontaine aux amphores, le mur de soutènement à contreforts et le mur de 40 mètres.

Le Syndicat des communes de Carthage, à la tête duquel le gouvernement tunisien a bien voulu me placer, élabore avec le concours du Service des antiquités un plan de constructions et d'embellissement de la ville dans lequel une très grande part est faite à la conservation et à la mise en état des ruines. Celles-ci y seront autant que possible groupées à l'intérieur de terrains réservés et clôturés, ce qui en facilitera le gardiennage et la défense.

La manière dont, au cours des fouilles de la fontaine, j'ai pu réunir deux ruines que séparait un intervalle de 30 mètres, en déblayant des vestiges situés entre elles, montre comment il pourra être procédé ailleurs.

Si l'intérêt archéologique de ces restes intermédiaires n'est pas considérable, le sacrifice pécuniaire qui a été fait pour les mettre à jour est, semble-t-il, largement compensé par l'aspect que présente désormais cet ensemble.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, un ouvrage intitulé : *Mélanges Charles Royer*. Recueil de mémoires concernant l'histoire et l'archéologie haut-marnaises, offerts à M. Ch. Royer par

ses confrères à l'occasion du 50e anniversaire de son entrée dans la *Société historique et archéologique de Langres*, 18 juin 1870-18 juin 1920 (Langres, in-8°, 1920), et une brochure du chanoine Marcel sur *le Cinquantenaire de l'élection de M. Charles Royer* (Langres, in-8°, 1920).

SÉANCE DU 13 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. CUMONT commente un passage de l'*Axiochos*, petit dialogue attribué à Platon, mais qui paraît être en réalité une œuvre du IIIe siècle avant notre ère [1].

MM. Salomon REINACH et BOUCHÉ-LECLERCQ présentent quelques observations.

M. CAGNAT lit la note suivante :

« Dans la communication sur les fouilles de Carthage, dont M. Babelon nous a donné lecture à la dernière séance, M. le Dr Carton nous apprend que sur la panse d'un vase recueilli par lui dans la fontaine qu'il a déblayée, était inscrit « un graffite à la pointe », ainsi conçu :

Servate vita (sic)
qui ab obnibus zelatur (sic)

« Le sens de ces quelques mots n'est pas tellement clair qu'il soit inutile de le préciser.

« La première idée qui vient à l'esprit est que *Servate* est un verbe à la deuxième personne du pluriel de l'impératif et que *vita* est une graphie populaire de *vitam*. C'est sans doute ce que signifie le *sic* que M. le docteur Carton a inscrit sur sa copie. Nous aurions là une recommandation assez banale dont le sens équivaudrait à « Valete » ; mais alors, à quoi se rapporterait le relatif qui commence la phrase secondaire ? ou faudrait-il sup-

1. Voir ci-après.

poser une seconde négligence d'écriture : *qui* pour *quae* ? Tout ceci est peu satisfaisant.

« Aussi ai-je cru pouvoir indiquer, au cours de la discussion qui a suivi la lecture, que *Servate* pourrait être le vocatif d'un surnom *Servatus* auquel se rattacherait tout naturellement la proposition relative qui suit. Servatus est un objet d'amour jaloux pour tout le monde. Restait à fixer le sens de *vita*. J'ai émis l'idée que c'est une exclamation synonyme de *Vivat* ! me remémorant certaines inscriptions où elle figure avec cette signification. C'est ainsi que sur une pierre de Lilybée on lit en tête l'acclamation : *Pompeianis vita* ! et à la fin, *Amazoniis vita* [1]. De même, sur une mosaïque de Timgad, découverte dans les thermes dits « des Philadelphi », figure le souhait : *Filadelfis vita* [2]. De même encore, j'ai lu sur une des colonnes qui supportaient le portique de la cour de la bibliothèque, dans la même ville, parmi d'autres graffites, le suivant : *Polycronis vita*. Si tel était ici le sens de *vita*, la phrase signifierait : Vive Silvanus !

« Mais, à la réflexion, j'hésite à m'en tenir à cette interprétation, le mot *vita*, dans cette acception, étant toujours, autant que je le sache, accompagné d'un datif, et non d'un vocatif. On pourrait, il est vrai, supposer que *Servate* est une graphie négligée pour *Servatae* ; mais alors il faut admettre aussi que *qui* est pour *quae* : deux formes incorrectes qu'il est de bonne méthode de n'accueillir que si aucune autre explication ne s'offre à nous.

« Or il n'en est pas ainsi. Les dictionnaires indiquent pour le mot *vita* le sens secondaire de « objet chéri, trésor » ; c'est un terme de tendresse caressante. On le trouve parfois accompagné de *mea*, soit dans les auteurs, par exemple dans Plaute [3] :

O mea vita, o mea voluptas, salve !

soit dans les inscriptions pariétaires de Pompéi [4] :

m]ea vita, meae deliciae, ludamus parumper !

1. Dessau, *Insc. sel.* 8982 ; De Pachtere, *Inventaire des mosaïques de l'Algérie*, p. 20, n. 77.

2. Ballu et Cagnat, *Timgad*, p. 302.

3. *Stichus*, IV, 2, 6.

4. *C. I. L.*, IV, 1781.

Cicéron l'emploie dans ses lettres [1], d'autres encore.

Mais, et c'est ce qui nous importe ici, le mot est souvent employé seul dans le même sens.

Properce, s'adressant à Cynthie [2], lui dit :

Quid juvat ornato procedere, vita, capillo?

et plus loin [3] : (Juro)

Me tibi ad extremas mansurum, vita, tenebras.

« C'était un terme familier, répandu dans les effusions de la vie courante. Nous en avons la preuve dans les acclamations qu'on inscrivait sur des coupes d'argile, surtout en Gaule et en Germanie :

Amo te, vita [4] ! La même formule se retrouve sur un anneau d'or du Musée de Vienne [5].

Amas me, vita [6] !

Bene tibi sit, vita [7] !

Ave vita [8] ! ou, comme sur un mur de Pompéi,

Vale vita [9] !

« Il est même à noter que pour rendre le terme encore plus caressant on en faisait un diminutif : *Vitula*, et même *Vitla*, qui se lit sur certains vases [10].

« C'est le sens qu'il convient de donner, dans le graffite de Carthage, au dernier mot de la première ligne. On pourrait donc comprendre : « O Servatus, mon trésor, toi qui es pour tous un objet de tendresse envieuse. » Ce serait le cri d'un ami de cœur, fier de sa conquête et qui n'aurait pas résisté, comme tant d'autres faiseurs de graffites, à nous mettre dans le secret de ses bonnes fortunes.

1. *Ad. fam.*, XIV, 2, 3 et 4, 1.
2. I, 2, 1.
3. II, 20, 17.
4. *C. I. L.*, XIII, 10018, 19 (à rapprocher de : *Amo te amica* (*ibid.*, 15).
5. *C. I. L.*, III, 6019, 12.
6. *C. I. L.*, XIII, 10018, 23.
7. *Ibid.*, 40.
8. *Ibid.*, 34.
9. *C. I. L.*, IV, 2009.
10. *C. I. L.*, XIII, 10018, 195.

« Un détail reste pourtant encore embarrassant. Cet appel à Servatus n'est accompagné d'aucun verbe à l'impératif et la phrase reste en suspens. Cela est contraire aux usages suivis dans les acclamations. Pour y revenir, il suffirait de renoncer à faire de *Servate* un vocatif, de couper le mot en deux et de lire : *Serva te*, explication que justifie très bien le sens de la deuxième ligne : « On t'aime jalousement, mon trésor, tu es entouré de gens qui te désirent ; fais bien attention, garde à toi ! »

« Reste à savoir si l'original admet cette division de premier mot. Il suffirait de pouvoir y jeter un coup d'œil pour être fixé [1]. »

MM. Salomon Reinach, Babelon et Homolle présentent quelques observations.

M. Cagnat lit ensuite une note de M. L. Poinssot, inspecteur des antiquités et des arts de Tunisie. Deux inscriptions nouvelles font connaître l'emplacement de la Civitas Mizigitanorum et du pagus Assalitanus sur la voie romaine de Carthage à Tebessa en Tunisie [2].

COMMUNICATIONS

LES ENFERS SELON L'AXIOCHOS, PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Parmi les petits dialogues apocryphes que les manuscrits joignent aux tétralogies des œuvres de Platon, le plus remarquable peut-être est l'Axiochos, où les misères de ce monde sont opposées au bonheur de la vie future. Il contient une dissertation sur l'immortalité de l'âme qui porte

1. M. Homolle m'a fait observer qu'on pourrait encore songer à une autre explication : *Servate, vita* (= évite) *(eum) qui ab omnibus zelatur.*
2. Voir ci-après.

la marque de l'action exercée par l'enseignement d'Épicure[1], et il date donc au plus tôt des environs de l'an 300. L'intérêt historique de cette œuvrette pseudo-platonicienne ne paraît pas avoir toujours été apprécié à sa véritable valeur[2]. Cet opuscule mériterait qu'un philologue l'éditât et l'étudiât mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici et montrât quelles idées nouvelles, étrangères à Platon, y sont exposées. C'est une modeste contribution à ce commentaire futur que je voudrais offrir ici en interprétant un passage curieux sur les enfers.

Vers la fin du dialogue (p. 371), Socrate fait une description du sort qui attend les âmes dans l'Hadès. Cette révélation lui aurait été communiquée par le mage Gobryès, dont le grand-père l'aurait trouvée à Délos inscrite sur deux tablettes d'airain apportées de chez les Hyperboréens. Nous sommes, on le voit, en pleine fiction : le mage Gobryès est un parent d'Er l'Arménien, que Platon fait intervenir dans la République, et du mage Mithrobouzanès, que Lucien met en scène dans sa Nécyomancie[3]. Les Chaldéens et les mages de l'Inde sont d'ailleurs, Pausanias nous l'affirme, les sages qui les premiers ont affirmé l'immortalité de l'âme et qui l'ont enseignée aux Grecs et en particulier à Platon[4]. La prétendue découverte dans un temple de vieilles tables de bronze ou de pierre fut souvent alléguée comme une garantie d'authenticité par les faussaires de

1. Cf. Brinkmann, *Beiträge zur Erklärung des Axiochos*, dans *Rhein. Mus.*, LI, 1896, p. 441 ss. ; cf. LII, 1897, p. 632 s.

2. Ettig, dans un travail d'ailleurs méritoire (*Acheruntica* [*Leipziger Studien* XIII], 1891, p. 314), après avoir analysé la description de l'Hadès, dont nous allons parler, conclut : « Fontes Plato et mysteria. Novi praeter minutiora quaedam nil. » Nous verrons combien ce jugement est peu justifié.

3. Cf. Ettig, p. 313, n. 1.

4. Pausanias IV, 32, 4 : Ἐγὼ δὲ Χαλδαίους καὶ Ἰνδῶν τοὺς μάγους πρώτους οἶδα εἰπόντας ὡς ἀθάνατός ἐστιν ἀνθρώπου ψυχὴ καί σφισιν καὶ Ἑλλήνων ἄλλοι τε ἐπείσθησαν καὶ οὐχ ἥκιστα Πλάτων ὁ Ἀρίστωνος.

l'époque hellénistique[1]. Ce fut l'artifice dont ils usèrent surtout pour donner une autorité sacrée aux élucubrations où ils introduisaient quelques bribes des sciences sacerdotales de l'Orient.

N'en serait-il pas ainsi de l'Axiochos? Voyons ce que contenaient les inscriptions déchiffrées par Gobryès.

« Après la dissolution du corps, dit le texte, l'âme se rend vers le lieu invisible[2] dans la demeure souterraine où se trouve le palais de Pluton, aussi grand que la cour de Zeus. En effet, la terre occupant le milieu de l'univers et le ciel étant sphérique, l'un des deux hémisphères appartient aux dieux célestes, l'autre aux dieux inférieurs, qui sont ou frères ou enfants de frères. L'entrée de la route qui descend vers la demeure de Pluton est fermée par des clôtures et des clefs de fer. Cette porte ouverte, on atteint le fleuve Achéron, et après lui le Cocyte, qu'il faut traverser tous deux pour parvenir jusqu'à Minos et Rhadamanthe au lieu qu'on appelle plaine de la Vérité[3]. »

Ces juges infaillibles accordent aux justes d'habiter le séjour des âmes pieuses, c'est-à-dire les Champs Élysées, dont sont décrites les délices. Les initiés aux mystères y occupent une place d'honneur[4]. Au contraire, les méchants sont conduits par les Érinnyes « vers les ténèbres et le chaos à travers le Tartare » et ils y subissent des châtiments éternels, en compagnie des Danaïdes, de Tantale, de Titye et de Sisyphe.

On est surpris de trouver cette description mythique unie à une conception scientifique du monde, empruntée à l'astronomie, telle qu'on l'enseignait à l'époque alexan-

1. Sur l'emploi de cette supercherie épigraphique dans les livres hermétiques, les Cœranides, etc., cf. *Catal. codd. astr.* VIII, 4, p. 102-3.

2. Εἰς τὸν ἄδηλον τόπον. Le nom de l'Ἅιδης est expliqué ici par ἄδηλος comme ailleurs par ἀειδής « invisible » ; cf. *infra*, p. 275, note 1.

3. Πεδίον ἀληθείας, emprunté au Phèdre 248 B.

4. Sur cette προεδρία des initiés, cf. Rohde, *Psyche*, I[4], p. 314 note ; II, p. 422 s.

drine. Notre globe suspendu immobile au centre de l'univers est entouré par la sphère céleste, dont la moitié inférieure appartient aux dieux des morts. Pour l'écrivain alexandrin, la demeure souterraine (ἡ ὑπόγειος οἴκησις) de Pluton n'est donc point située dans une grande caverne où l'on descend par les fissures du sol, mais *au-dessous* de notre terre.

Cette idée est étrangère à la Grèce ancienne, mais elle appartient à la cosmographie à demi savante, à demi religieuse de l'Orient, et l'astrologie en a gardé la tradition jusqu'à l'époque byzantine dans les systèmes des huit ou des douze « lieux » de la sphère. La ligne de l'horizon, celle qui s'étend de l'horoscope au Couchant, divise le monde en deux hémisphères. L'ὑπόγειον ne désigne point le sous-sol, le tréfonds de la croûte terrestre, mais le point le plus bas du ciel, l'*imum medium caelum*. L'hémisphère inférieur était invisible (ἀφανής) : il était donc naturel qu'on y plaçât l'Hadès, une étymologie généralement acceptée expliquant Ἅιδης par ἀειδής « qu'on ne voit pas »[1]. Parmi les « lieux » du cercle de la géniture, celui qui se trouve immédiatement sous l'horoscope a toujours été désigné comme la « Porte de l'Hadès » (Ἅιδου πύλη)[2] ; c'est par là qu'on pénétrait dans le royaume de Pluton. Mais on voit aussi donner le nom de *Ditis ianua* au Couchant : le point où meurt le jour et qui préside aussi à la fin de la vie humaine[3]. Les portes de l'enfer sont en effet au nombre de deux : ce sont celles par lesquelles, selon la vieille mythologie babylonienne, le char du dieu solaire sortait, chaque matin, du monde inférieur et y rentrait chaque soir[4].

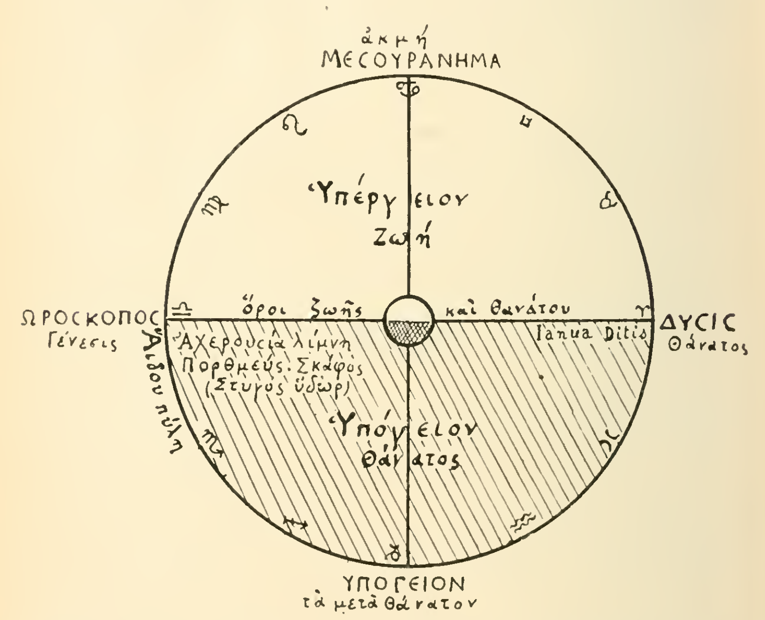
1. Decharme, *La critique des traditions religieuses*, 1904, p. 301.

2. *Cat. codd. astrol.*, VIII (Paris), 4, p. 102 s. Cf. *Revue de philol.*, 1918, XLII, p. 74.

3. Manilius, II, 950 s. — Voy. la fig. *infra*, p. 276.

4. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, I, p. 544, n. 6 ; Jastrow, *Religion Babyloniens*, I, p. 427 ; Dhorme, *Textes assyro-babyloniens*, 1907, p. 60, n. 9.

Une théorie, qui est étroitement liée à celle des deux moitiés opposées du monde, mettait les quatre « points » (κέντρα) de la sphère céleste en relation avec le cours de l'existence humaine [1]. L'horoscope influait sur la



naissance et sur l'enfance, la culmination supérieure sur le milieu de la vie, le couchant sur la mort [2], et de l'*hypogeion* dépendaient le sort du cadavre « et tout ce qui suit la mort [3]. »

1. Cf. Bouché-Leclercq, *Astrologie grecque*, p. 271 s.

2. Sextus Empiricus, *Adv. Astrol.*, § 15, p. 731, Bekker : Δύσις... ἀρχὴ θανάτου, Manilius, *l. c.* : « Finem retinet vitae, hic etiam ipse dies moritur », etc.

3. *Cat. codd. astr.*, V, 1, p. 196, 25 : Ἀπὸ γὰρ τούτου τοῦ τόπου καὶ τὴν μετὰ θάνατον τίμησιν (?) τοῦ σώματος καταλαμβανόμεθα. Paul. Alex., *Intr.*, L, 4 : Ὑπόγειον... σημαῖνον... καὶ τὴν τοῦ σώματος περιστόλην καὶ τὰ μετὰ θανάτου πάντα. Rhetorius, *Cat.* VIII, 4, p. 149, 1 : Σημαίνει... περὶ τῶν μετὰ θάνατον. Cf. Porphyre, *Introd.*, p. 202 : Ὁ μὲν ὡροσκόπος δηλοῖ τὴν πρώτην ἡλικίαν, τὸ μεσουράνημα τὴν μέσην, ἡ δὲ δύσις τὴν τελευταίαν, τὸ δὲ ὑπὸ γῆν κέντρον τὸν θάνατον καὶ τὰς μετ' αὐτὸν γινομένας εὐδοξίας καὶ ἀδοξίας.

De même, dans l'instrument de divination médicale connu sous le nom de « cercle de Pétosiris », la ligne qui sépare le monde supérieur du monde inférieur est la limite de la vie et de la mort (ὅροι ζωῆς καὶ θανάτου). Lorsque cette arithmomancie amène un chiffre inscrit dans l'hémisphère « supraterrestre » (ὑπέργειον), le pronostic est que le malade vivra ; si au contraire le calcul aboutit au demi-cercle « infraterrestre » (ὑπόγειον), il présage la mort [1].

Selon les astrologues, au commencement du monde, avant que la grande machine créée par le démiurge fût mise en branle, le Cancer se trouvait à l'Orient et le Capricorne au Couchant [2]. C'est pour ce motif que jusqu'à la fin de l'antiquité, les théologiens répétèrent que les deux « portes du soleil », par lesquelles les âmes descendaient du ciel et y remontaient, étaient situées dans ces signes du zodiaque [3]. Ils imaginèrent d'ailleurs de cette tradition religieuse des explications astronomiques, ces deux signes étant ceux des solstices, mais ils n'aperçurent point sa véritable origine parce que le séjour des défunts n'était plus pour eux sous la terre, mais dans les sphères supérieures [4]. En réalité, les deux ouvertures du firmament solide sont placées dans le Cancer et le Capricorne parce que l'un est « l'horoscope du monde » (ὡροσκόπος κόσμου) et

1. Bouché-Leclercq, *l. c.*, 538 ss.

2. *Ibid.*, p. 186 ss. Cf. le texte corrompu publié *Cat.* V, 2, p. 132.

3. Porphyre, *De Antro Nymph.* 22; Macrobe, *Comm. Somn. Scip.*, I, 12 ; Proclus, *In Remp. Plat.* II, p. 129, 20 ss. éd. Kroll, qui remontent tous trois à Numénius.

4. Numénius sait encore que c'est par le Cancer qu'arrivent sur la terre les âmes qui reprennent un corps et par le Capricorne qu'elles regagnent le séjour des défunts, mais comme pour lui c'est, non de l'ὑπόγειον, mais du ciel qu'elles viennent et au ciel qu'elles retournent, elles *descendent* par le Cancer et *montent* par le Capricorne, tandis que primitivement le mouvement était inverse. — Boll (*Sphaera*, 1903, p. 248) cite un texte cunéiforme qui place entre le Capricorne et le Sagittaire (cf. *Cat.* V, 2, p. 132, 7 : μεχρὶ λ' μοίρας τοῦ Τοξότου εἰς τὸ ἔμφανες (ms. ἄφανες) ἡμισφαίριον), *den Anfang der Strasse der unteren Himmelswölbung.*

l'autre le Couchant du monde (δύσις κόσμου), selon la définition conservée par Vettius Valens [1], et que les πύλαι Ἅιδου, nous l'avons vu, s'ouvrent à ces deux points cardinaux.

Une autre division partageait le cercle du zodiaque en deux moitiés par une ligne tirée du Bélier à la Balance, astérismes des équinoxes, et plaçait dans l'hémisphère supérieur les six signes du printemps et de l'été, dans l'hémisphère inférieur ceux de l'automne et de l'hiver [2]. Les prêtres des temples syriens avaient fondé sur cette division tout un système d'interprétation mythologique. Ils identifiaient la moitié supérieure de la terre, c'est-à-dire l'hémisphère boréal, seul connu des anciens, avec Vénus ou Astarté [3], la moitié inférieure avec Proserpine, la déesse des enfers. Mais l'empire de celle-ci s'étend aussi à cette même moitié du ciel. Les signes de la partie de l'année où les nuits sont plus longues que les jours appartiennent au domaine de la maîtresse du monde souterrain, et lorsque le soleil y demeure et fait prédominer les ténèbres parmi nous, Vénus le pleure parce qu'il est retenu dans les enfers par Proserpine [4]. En effet, Pluton, pour ces théologiens, n'est autre que le soleil de l'hiver [5].

1. Vettius Valens, p. 8, 32 ; p. 11, 13 ; cf. p. 5, 26 ; p. 10, 20, éd. Kroll.

2. Cf. Boll, *Sphaera*, 1903, p. 246 s., à qui j'emprunte la plupart des indications qui suivent. — Cette doctrine doit probablement être rattachée à celle qui considère ces mêmes signes respectivement comme diurnes et nocturnes : c'est toujours la même opposition de l'obscurité et de la lumière. Manilius, II, 218 : « Quin etiam sex continuis dixere diurnas | esse vices astris, quae sunt a principe signo | Lanigeri, sex a Chelis nocturna videri. » Cf. Bouché-Leclercq, p. 156.

3. Macrobe, *Sat.* I, 21, 1 (d'après Jamblique) : « Physici terrae superius hemisphaerium, cuius partem incolimus, Veneris appellatione coluerunt, inferius vero hemisphaerium terrae Proserpinam vocaverunt. »

4. Macrobe, *ibid.*, § 3 : « Et cum est in inferioribus (signis sol) et ideo dies breviores facit, lugere creditur dea tanquam sole raptu mortis temporalis amisso et a Proserpina retento. » — C'est le contrepied de la fable grecque où Proserpine était retenue par Pluton.

5. Porphyre, Περὶ ἀγαλμάτων, fr. 7 (p. 9* Bidez) : Πλούτων ὁ ὑπὸ γῆν ἰὼν ἥλιος καὶ τὸν ἀφανῆ περινοστῶν κόσμον κατὰ τὰς χειμερινὰς τροπάς.

Ils allaient plus loin encore. Leurs cartes du ciel, leur « sphère barbare », dont l'époque alexandrine s'est beaucoup occupée, plaçaient près de la Balance, signe de l'équinoxe d'automne, des constellations dont les noms, tels que les ont traduits les Grecs, sont très significatifs : le marais de l'Achéron, le Nocher et la Barque [1]. On a pu démontrer avec une grande vraisemblance que ces astérismes étaient d'origine babylonienne [2]. Ainsi, à côté du signe situé à la limite du monde supérieur, et du point où s'ouvre une porte de l'Hadès, se trouve l'Achéron, que les morts traversent sur la barque du nocher infernal, — et c'est là précisément ce que dit l'Axiochos.

Nous en avons dit assez, je crois, pour indiquer à quelle source remontait la description des enfers que le mage Gobryès aurait faite à Socrate. L'auteur du dialogue pseudo-platonicien, épris d'exotisme comme le furent beaucoup de Grecs après la conquête du monde barbare, a combiné les vieilles croyances d'Éleusis avec la religion astrale des Syriens. Les antiques conceptions de l'ὑπόγειον, des portes de l'Hadès, des fleuves infernaux, prennent chez lui une signification nouvelle. Ce syncrétisme n'est pas l'indice le plus ancien que nous ayons de l'influence de l'astrologie orientale sur la littérature platonicienne : on en peut trouver la preuve certaine déjà dans l'Épinomis [3]. Mais cette action est ici d'une importance particulière, car elle nous aide à comprendre le développement des croyances grecques sur la vie future.

Macrobe. *Sat.*, I, 18, 20 : (Oracle de Claros) : Φράζεο τὸν πάντων ὕπατον θεὸν ἔμμεν Ἰαώ | χείματι μέν τ' Ἀΐδην, Δία δ' εἴαρος ἀρχομένοιο | Ἠέλιον δὲ θέρευς, μετοπώρου δ' ἁβρὸν Ἰαώ (lire Ἄδωνιν?). Cf. Buresch, *Klaros*, p. 48.

1. Boll, *l. c.* : Ἡ Ἀχερουσία λίμνη, ὁ Πορθμεύς, τὸ Σκάφος. — Une autre tradition indique τὸ Στυγὸς ὕδωρ. Cf. Firmicus Mat., VIII, 16.

2. Boll, p. 247 ss. Comparer *infra*, p. 283, note, ce qui est dit de Numénius.

3. Cf. mon *Astrology and Religion among the Greeks and Romans*, 1912, p. 47 ss.

L'astronomie servait à interpréter les traditions mythiques sur la vie d'outre tombe et à leur donner un sens qui paraissait plus raisonnable. Je n'en citerai qu'un exemple. L'auteur de l'Axiochos a soin de noter, en décrivant les prés fleuris où se réunissent les élus, que « les doux rayons du soleil » entretiennent dans l'air une température toujours modérée, sans chaleurs ni froids excessifs [1]. L'idée que le soleil va éclairer la nuit le séjour des morts est ancienne en Grèce. Elle apparaît déjà dans un thrène célèbre de Pindare [2], à qui Virgile l'a empruntée en la transformant, lorsqu'il dit dans sa description des Champs Élysées : *Solemque suum sua sidera norunt* [3]. Mais, chez Pindare, les morts, que ce soleil éclaire à l'égal des vivants, habitent les demeures souterraines d'Hadès. L'idée primitive est, en effet, que l'astre du jour s'enfonce le soir dans le sein de la terre, dont il parcourt les vastes cavités pour en ressortir le matin à l'Orient, et qu'il visite ainsi chaque nuit le royaume infernal [4]. Mais cette croyance naïve était inconciliable avec l'astronomie. Au contraire, si l'on plaçait le séjour des bienheureux — et c'est, ce semble, la pensée de l'Axiochos — sur la face inférieure du globe terrestre, dans l'hémisphère impénétrable aux vivants, le soleil devait naturellement y briller durant sa course nocturne [5].

1. P. 371 D : Οὔτε γὰρ χεῖμα σφόδρον οὔτε θάλπος ἐγγίγνεται, ἀλλ' εὔκρατος ἀὴρ χεῖται ἁπαλαῖς ἡλίου ἀκτῖσιν ἀνακιρνάμενος.

2. Fr. 129 : Τοῖσι λάμπει μὲν μένος ἀελίου τὰν ἐνθάδε νύκτα κάτω. Cf. Rohde, *Psyche*, II⁴, 1907, p. 210, n. 1.

3. *Aen.* VI, 641. Sur l'imitation de Pindare, cf. Norden, *Hermes*, XXVIII, 1893, p. 391. Virgile a été imité à son tour par Valerius Flaccus, I, 844 : « Campos ubi Sol, totumque per annum durat aprica dies »; cf. Silius Ital., XIII, 550. — Pour Proclus au contraire, *In Remp.*, I, p. 122, 12, Kroll, ces lieux « ne jouissent pas des rayons du soleil ».

4. Cf. Rohde, *l. c.*; Dieterich, *Nekyia*, p. 23. Pour l'Égypte, cf. Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, Paris, 1894 ; pour la Babylonie, Thureau-Dangin, *Revue d'Assyriologie*, 1919, p. 149. Cf. *infra*, p. 281, note 3.

5. Cf. Apulée, *Met.*, XI, 23 : « Media nocte vidi Solem candido coruscantem lumine », et *infra*, p. 282, note 1.

Cette interprétation astronomique de l'ὑπόγειον fut probablement combinée avec la tradition relative aux îles Fortunées, situées quelque part au loin dans l'Océan [1]. Les eaux de celui-ci, s'étendant sur l'hémisphère austral, pouvaient y baigner les rivages de ces îles, transportées aux antipodes [2]. Tous les récits des poètes sur les jardins parfumés et mélodieux de ces terres reculées s'appliquaient aux climats délicieux qu'aucun navigateur n'avait jamais atteints.

Le lieu où, selon l'Axiochos, les impies sont chassés par les Érinnyes qui les poussent « vers l'Érèbe et le chaos à travers le Tartare » [3] doit se trouver au contraire dans le creux le plus extrême de l'univers, près de l'ὑπόγειον céleste diamétralement opposé à l'Olympe, qui est au zénith dans l'empyrée [4]. La tradition, empruntée à l'Orient, suivant laquelle le séjour ténébreux des méchants occupait cet abîme lointain, se conserva non seulement jusqu'à la fin de l'antiquité, mais au moyen âge : « Qu'y a-t-il sous le ciel ? » demande un astronome byzantin [5]. — « L'eau, et

1. Rohde, *l. c.*, p. 371, n. 1.

2. Cf. Servius, *Aen.*, VI, 532 : « Alii sub terra esse inferos volunt secundum chorographos et geometras, qui dicunt terram σφαιροειδῆ esse, quae aqua et aere sustentatur. Quod si est, ad antipodes potest navigatione perveniri, qui quantum ad nos spectat inferi sunt, sicut nos illis. » Cf. VI, 127 (*infra*, p. 284, n. 1).

3. Ἄγονται πρὸς Ἐρινύων ἐπ' ἔρεβος καὶ χάος διὰ Ταρτάρου. Cf. Papyr. magique de Paris (Wessely, *Denkschr. Akad.*, Vienne, 1888), Hymne au Soleil, v. 1964 : κλῄζωσε τὸν οὐρανοῦ ἡγεμονῆα | χάεός τε καὶ Ἄιδος ἔνθα νέμονται | δαίμονες ἀνθρώπων οἱ πρὶν φάος εἰσορόωντες | ... ἢν γαίης κευθμῶνα μόλῃς νεκύων τ' ἐπὶ χῶρον.

4. Olympiodore, *In Phaed.*, D. ρμ', p. 240 Norvin : Ὅτι ὁ Τάρταρος τὸ ἔσχατόν ἐστι τοῦ πάντος καὶ ἀντιθέτως ἔχων πρὸς τὸν Ὄλυμπον. Cf. C. III, οβ', p. 201. — De même pour les docteurs de la divinisation sidérale l'ὑπόγειον détermine tout ce qui suit la mort (*supra*, p. 276, note 3). Les préceptes de l'astrologie sont souvent de l'ancienne mythologie mise en formules.

5. *Cod. Paris. Suppl. graec.*, 1190, f. 1 v° : cf. *Catal. codd. astr.*, VIII, 4, p. 192, cod. 118 : Ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ τί ἐστιν· ὕδωρ καὶ παρακάτω σκότος καὶ παρακάτω πῦρ, καὶ κάτω ᾅδης, καὶ κάτω ἔρημος (lire ἔρεβος) καὶ κάτω

plus bas l'obscurité, plus bas le feu, plus bas encore l'Hadès, plus bas l'Érèbe et plus bas le Tartare. »

On trouve, à l'époque romaine, des traces de l'idée que les âmes descendent parmi les étoiles de l'hémisphère invisible. C'est ainsi qu'il faut entendre une épitaphe métrique qui a embarrassé les commentateurs [1]. Un enfant, que ses parents avaient fait élever en pythagoricien pieux, nous dit qu'ayant quitté le monde supérieur (v. 3 : *ad superos*) des vivants, il chemine à travers les astres affreux des profondeurs du Tartare :

Nunc vero infernas sedes Acherontis ad undas
Tetraque Tartarei per sidera tendo profundi.

Fait plus important, il semble bien que la doctrine du pseudo-Pétosiris et de l'astrologie égyptienne fût restée sous l'Empire celle des mystères alexandrins répandus en Occident. Sérapis, le dieu des morts, est devenu le Soleil, qui descend la nuit illuminer les ténèbres de l'hémisphère souterrain, et Isis, déesse lunaire, y brille près de l'Achéron et du Styx, fleuves célestes [2].

Τάρταρος. — Des idées semblables ont existé dans le manichéisme (Cf. mes *Recherches sur le Manich.*, I, 1908, p. 11 s.) ; elles remontent aux croyances païennes des Sémites, et se retrouvent dans le traité syriaque du pseudo-Bérose publié par Levi Della Vida, *Rivista degli studi orientali*, III, 1910, p. 26 : « Sotto quelle acque che sostengono la terra, vi è il fuoco e sotto il fuoco il vento e sotto il vento le tenebre. E sotto le tenebre non cercar nulla, poiche è un luogo deserto e solitario e pieno d'errore ; e questa è la fossa inferiore, che in molti libri è detta *abisso e inferno*, nella quale saranno tormentati coloro che hanno condotto malamente la vita. »

1. Plessis, *Poésie latine*, *Épitaphes*, 1905, n° 57 = Bücheler, *Carm. epigr.*, 434 = *C.I.L.*, XI, 6435.

2. Je ne fais qu'indiquer ici cette opinion qui demanderait, pour être mieux appuyée, une discussion étendue du sens de passages d'Apulée que je crois n'avoir jamais été bien compris : *Metam.*, XI, 23, le myste, après avoir traversé les éléments qui entourent le globe terrestre, voit « au milieu de la nuit briller le soleil » ; cf. *supra*, note 26. Cf. *Metam.*, XI, 6 : « Cum spatium saeculi tui permensus ad inferos demearis, ibi quoque in subterraneo semirotundo me, quam vides, Acherontis tenebris interlucentem, Stygiisque penetralibus regnantem campos Elysios incolens adorabis. » Les mots *in subterraneo semirotundo* traduisent ἐν ὑπογείῳ

Cependant cette doctrine ne réussit jamais à se faire généralement accepter et un hasard favorable nous permet d'apprendre par une voie indirecte quelles objections lui étaient opposées. Le dialogue de saint Grégoire de Nysse « Sur l'âme et la résurrection » est rempli de réminiscences philosophiques et l'on a récemment entrepris de démontrer que le Père cappadocien y reproduisait les théories de Posidonius d'Apamée [1]. Si l'on veut dire par là qu'il les aurait puisées dans une œuvre du maître de Cicéron, cette thèse est certainement exagérée. Mais certainement l'écrivain chrétien a mis à profit pour son argumentation les idées largement répandues de ce stoïcisme pythagorisant et platonisant dont Posidonius fut le représentant le plus illustre. Or Grégoire combat dans ce dialogue l'idée que l'Hadès se trouve dans un lieu situé au-dessous de la terre. Une même sphère céleste, fait-il observer, se meut constamment autour de celle-ci, placée au milieu du système cosmique ; les éléments qui enveloppent ce corps central ne diffèrent point s'ils sont du côté que nous habitons ou du côté opposé ; une seule atmosphère est répandue autour de notre globe, les deux hémisphères sont alternativement dans la lumière et dans l'ombre et, par suite, les phénomènes physiques doivent être semblables dans l'un et dans l'autre. Donc, conclut l'apologiste du IVe siècle, il n'y a aucune raison d'admettre que les âmes libérées de leur corps séjournent dans les lieux inférieurs plutôt que dans les lieux supérieurs [2].

ἡμισφαιρίῳ. — Sur l'Achéron et le Styx, cf. *supra* p. 279. — Cette doctrine a inspiré les élucubrations « prodigieuses » (τερατολογία) du pythagoricien Numénius, que combat Proclus (*In Remp. Plat.*, II, p. 129 s. Kroll) : les âmes coupables sont envoyées par les juges εἰς τὸν ὑπὸ γῆς τόπον καὶ τοὺς ἐκεῖ ποτάμους, mais ces fleuves infernaux et le Tartare lui-même sont dans la sphère des planètes, donc dans le ciel de l'ὑπόγειον.

1. Gronau, *Posidonius und die Genesisexegese*, 1914, p. 220 ss.

2. *P.G.*, XLVI, col. 67 B ss. ; cf. 71 C. — La conclusion de cette argumentation est la suivante : Μιᾶς δὲ καὶ τῆς αὐτῆς οὔσης κατὰ πᾶν τῆς γῆς μέ-

Ce raisonnement qui, l'avenir devait le prouver, était d'une justesse rigoureuse, remonte aux savants hellénistiques. La polémique, dont saint Grégoire a fait son profit, se rattache aux discussions sur l'existence d'habitants aux antipodes [1]. Le géographe Ératosthène [2], les néo-pythagoriciens d'Alexandrie [3], Posidonius et son école [4] admettaient cette existence, et par conséquent, pour eux c'étaient des vivants et non des morts qui peuplaient l'hémisphère austral. Après le IIIe siècle, l'anonyme qui composa l'Axiochos n'aurait plus osé présenter son système comme une révélation de la vérité scientifique. La doctrine, dont il s'est fait le propagateur, prétendait mettre les croyances helléniques sur la vie future d'accord avec la cosmographie, mais la cosmographie elle-même en ruinait les fondements en réfutant l'hypothèse d'une opposition physique entre les deux moitiés de l'univers, dont l'une aurait été remplie de mer-

ρος τῆς τῶν στοιχείων περιβολῆς οὔτε ἀντιλέγειν οὔτε συναγορεύειν οἶμαι δεῖν τοῖς περὶ τούτων ἐνισταμένοις ὡς δεόν ἢ τοῦτον ἢ τὸν ὑποχθόνιον τόπον ἀποτέταχθαι οἴεσθαι ταῖς τῶν σωμάτων ἐκλυθείσαις ψυχαῖς. L'emprunt est ici manifeste et le raccord avec le contexte imparfait. L'auteur de ce raisonnement entendait prouver que les âmes pouvaient séjourner dans notre atmosphère aussi bien que dans celle des antipodes. Grégoire au contraire était d'avis que les âmes, étant purement spirituelles, n'étaient contenues dans aucun lieu déterminé ; l'espace n'existait pas pour elles (p. 69 B : ψυχὴν ἀσώματον οὖσαν μηδεμίαν ἀνάγκην ἔχειν ἐκ φύσεως τόποις τισὶν ἐγκατέχεσθαι), l'Hadès est pour lui la transformation de l'âme en une essence invisible (ᾅδης = πρὸς τὸ ἀειδὲς μετάστασις τῆς ψυχῆς, cf. *supra*, p. 275, note 1). Toute discussion sur le lieu où elle se rend devient donc oiseuse et la longue réfutation que nous avons analysée est en réalité, dans le dialogue de Grégoire, un hors-d'œuvre.

1. Servius, *Aen.*, VI, 127 : « Alii docent inferorum regna ne posse quidem esse ; nam locum ipsorum quem possumus dicere cum sub terris esse dicantur antipodes ? in media vero terra eos esse nec soliditas patitur nec κέντρον terrae. » Cf. p. 281, note 2.

2. Cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Antipodes ».

3. Diog. Laerce. VIII, 25-26 : Τὴν γῆν σφαιροειδῆ καὶ περιοικουμένην, εἶναί δὲ καὶ ἀντίποδας καὶ τὰ ἡμῖν κάτω ἐκείνοις ἄνω.

4. Geminus, *Isag.*, 16 ; Cléomède, *De motu circ.*, 2 ; Cicéron, *Somn. Scip.*, etc.

veilles. La théorie qui faisait de l'hémisphère inférieur l'immense réservoir des âmes ne devait guère résister aux attaques que dirigea contre elle la critique alexandrine et elle n'eut plus à l'époque romaine qu'une diffusion restreinte.

Elle n'y resta cependant pas sans influence, nous l'avons vu, et même tous les écrivains ecclésiastiques ne se montrèrent pas aussi résolument que saint Grégoire hostiles à cette croyance. Origène, dont l'eschatologie fit d'étranges concessions aux opinions professées par ses maîtres païens, admit que les âmes vertueuses, avant de s'élever dans les airs et de là vers les astres, allaient d'abord habiter un lieu de délices situé dans un endroit écarté de la terre, paradis où naissaient en abondance les mets dont elles se rassasiaient, Eden où elles étaient instruites des choses de la terre avant de l'être de celles du ciel [1]. Il y a là, ce semble, un souvenir des Champs Élysées placés dans une région inaccessible de l'autre hémisphère par les théologiens païens qui s'inspiraient des cultes syriens et de l'astrologie.

LA CIVITAS MIZIGITANORUM ET LE PAGUS ASSALITANUS, PAR M. LOUIS POINSSOT, INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS ET ARTS DE LA TUNISIE.

On vient de découvrir, à quelques kilomètres à l'Est de Dougga et de Teboursouk, deux inscriptions également intéressantes pour la topographie ancienne de la Tunisie centrale [2].

1. Origène. *De principiis*, II, 11, 6 : « Puto enim quod sancti quique discedentes de hac vita permanebunt in loco aliquo in terra posito, quem Paradisum dicit Scriptura sacra, velut in quodam eruditionis loco. » Cf. Huet, *Origeniana*, dans Migne, *P. G.*, XVII, pp. 1012, 1020, 1057.

2. L'étude sur place de ces documents nous a été facilitée par M. R. Bréjean, contrôleur civil de Teboursouk, à l'obligeance duquel nous tenons à rendre ici hommage.

I. — Le premier texte a été trouvé le long de la voie romaine de Carthage à *Theveste*, à l'extrémité orientale de la ruine connue sous le nom d'Henchir-Aïn-Babouch [1],dans le voisinage immédiat du beau pont romain [2] sur lequel passe la voie. Recueillie par M. Dellerm qui a bien voulu nous la signaler, la pierre [3] est actuellement encastrée dans les murs d'une petite ferme située un peu à l'Ouest d'Aïn-Babouch. Elle porte en lettres soignées de 0 m 07-0 m 05 [4] les mots suivants :

CIVITAS
MIZIGI
TANºRVM
CYMAIACEN
TES SVOS·
PAS ⋈ CC

Nous n'insisterons pas sur les trois dernières lignes où sans doute *cum ajacentes suos pas.* ⋈CC est pour *cum adjacentibus suis passus* MCC. Le principal intérêt du texte est dans la mention de la *civitas Mizigitanorum* dont désormais on peut identifier le chef-lieu *Mizigi* [5] avec la bourgade [6] qui, au débouché d'une sorte de défilé, entoure la source Aïn-Babouch et domine le plateau légèrement

1. Ruine désignée dans l'*Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk, par le nº 220.

2. *Ibid.*, nº 221.

3. Haute actuellement de 0 m 52. Elle avait une vingtaine de centimètres de plus lors de sa découverte, mais la partie anépigraphique a été depuis réduite. Larg. 0 m 28. La pierre parait en haut complète, bien qu'on ne puisse être à cet égard tout à fait affirmatif.

4. A l'exception du petit O de la *ligne 3*. La lettre, primitivement omise, a été glissée par le graveur entre les jambages de l'N.

5. *Mizigi* ou *Mizigis* plutôt que *Mizigita*.

6. La ruine dite Henchir-Aïn-Babouch, que nous avons soigneusement explorée il y a quelques années, est fort étendue, mais donne l'impression d'un centre purement rural. Le groupement des habitations y est assez dense et l'on y rencontre de nombreux pressoirs et de belles citernes ; par contre, nous n'y avions trouvé ni vestiges de monuments ni inscriptions.

incliné de l'Henchir-Khalled. *Mizigi* est à 9 kilomètres de *Thibursicu Bure*, à 11 de *Thugga* et, à l'Ouest, la *fossa regia*[1] passe à deux kilomètres seulement de la ville ; au Nord-Est de la bourgade dont, on le voit, le territoire ne pouvait être que fort réduit, s'étendaient les *praedia Rufi Volusiani*[2].

Il est possible que ce soit au *Mizigi* dont l'inscription d'Aïn-Babouch vient de nous révéler l'emplacement qu'il faille attribuer le *Placidus episcopus plebis Mizigitanae* qui figurait en 525 au concile de Carthage[3] et le *Cresconius presbyter Mizigitanae civitatis*[4] qui, pendant la persécution vandale, fut trouvé mort de faim et de misère dans une grotte du Zaghouan. On ne peut être cependant affirmatif à cet égard, car il y a pu y avoir en Afrique plusieurs *Mizigi*. Ainsi il serait tentant de reconnaître une *civitas Mizigitanorum* dans la ruine de la région de Menzel-bou-Zalfa dénommée par les Arabes Henchir-Mezeguid et près de laquelle coule l'Oued-Mezeguid[5]. Par contre, nous ne croyons pas qu'il y ait rien à retenir de l'identification du village de Douéla, voisin de Korbous, avec un *Mizigi*, qui a été proposé par V. Guérin[6] sur la foi d'une inscription où on lit ... MVNICI ... GITANI·

1. Sur cette partie de la *fossa regia*, cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 476-477.

2. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk, n° 68. Sur l' « autonomie » des grands domaines, cf. Leclercq, dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1290-1294.

3. Hardouin, *Coll. concil.*, II, p. 1082.

4. Victor de Vite, III, 52. La plupart des manuscrits portent *Mizeitanae* qu'on a parfois proposé de corriger en *Mizigitanae* (cf. Tissot, *Géogr. comparée de la province d'Afrique*, II, p. 141).

5. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille Menzel-bou-Zalfa, n° 107.

6. *Voy. archéol.*, II, p. 207. Cette identification a été admise par le P. Mesnage (*L'Afrique chrét.*, p. 59) et, avec réserves, par le *Corpus inscr. latin.* (VIII, 991 et p. 1283). Cf. sur Douéla, *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk. Elle est située à 700 mètres environ au Nord de la voie de Carthage à *Theveste*. On y remarque plusieurs citernes et des pressoirs. Il semble qu'on soit plutôt en présence d'un hameau que d'un village.

II. — A environ trois kilomètres et demi à l'Ouest d'Aïn-Babouch (*Mizigi*), existe une petite ruine assez effacée [1]. A l'extrémité sud-est de cette ruine [2], on a découvert récemment une épaisse dalle encore en place sur son lit de mortier. L'inscription suivante qu'avaient bien voulu nous signaler M. R. Bréjean et M. Saint-Jean y est gravée :

IOVI · AVG
SACRVM
PAGVS · AS
SALLITAN
VS · V · S ·

C'est la première fois qu'est mentionné le *pagus Assalitanus*. Ce *pagus* dépendait-il de la *civitas Mizigitanorum*? On serait assez porté à l'admettre ; car, dans l'hypothèse contraire, le territoire de la cité comprendrait bien peu de terres cultivables, Aïn-Babouch étant entouré au Nord, à l'Est et au Sud par des escarpements en bonne partie inutilisables. En tous cas, il y a lieu désormais d'admettre que dans la région située immédiatement à l'Est de *Thubursicu Bure* et de *Thugga*, les territoires de ces cités ne dépassaient pas l'Oued-Khalled ; c'est seulement beaucoup plus au Sud que le *pagus Thuggensis* s'étendait sur la rive gauche de la rivière et y avait les « communaux » dont les bornes [3] ont été retrouvées en 1907.

1. A une vingtaine de mètres d'une ferme française appartenant à M. Schultz et dans le verger de celui-ci.

2. Complète. Haut. 1 m 03 ; larg. 0 m 54 ; épaiss. 0 m 24. La face opposée à l'inscription n'est que dégrossie ; les petites faces latérales sont au contraire polies. La partie supérieure de la dalle, non polie, ne présente pas de trou d'insertion. Lettres de 0m10-0m09, soigneusement gravées, mais un peu maniérées. Le texte est encadré d'un cartouche.

3. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk, n° 215.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome VII et dernier de la *Gallia christiana novissima* concernant le diocèse d'Avignon (Valence, 1920, in-4°).

Il fait hommage ensuite, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

G. Pasquali, *Orazio lirico* (Firenze, 1929, 8°) ;

L. F. Benedetto, *Le Origini di « Salammbo ». Studio sul realismo storico di G. Flaubert* (Firenze, 1920, 8°).

M. Homolle présente à l'Académie le tome XXIII des *Monuments et Mémoires* (*Fondation Piot*), et une notice dont il est l'auteur, et qu'il a consacrée à Maxime Collignon (Paris, 1920, in-4°).

M. Cordier offre à l'Académie le tome II de ses *Mélanges d'histoire et de géographie orientales* (Paris, 1920, 8°).

SÉANCE DU 20 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. J.-B. Chabot entretient la Compagnie des cérémonies qui ont eu lieu à Anvers, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Christophe Plantin, et où il avait été chargé de représenter l'Académie. Il dépose sur le bureau le programme du concert exécuté au cours de ces fêtes.

M. Hippolyte Boussac fait une communication sur l'animal sacré de Set Typhon et ses divers modes d'interprétation. Il est d'avis que cet animal sur lequel on a émis beaucoup d'opinions n'est autre qu'un *canis lupaster* maquillé.

— M. Monceaux communique une inscription chrétienne de Djemila, où sont relatés les noms d'un certain nombre de martyrs [1].

COMMUNICATION

MARTYRS DE DJEMILA,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

A Djemila (ancien *Cuicul*), comme à Mdaourouch, comme naguère à Khamissa ou Announa, le Service des Monuments historiques d'Algérie, dirigé par M. Ballu, poursuit des fouilles importantes et heureuses. Partout reparaissent au soleil, quartier par quartier, les villes antiques, Thibilis, Thubursicum Numidarum, Madauros, Cuicul : presque de nouveaux Timgad. Partout aussi, dès qu'on s'éloigne du centre de la cité vers les faubourgs, on rencontre des édifices chrétiens et autres souvenirs des vieilles Églises africaines.

La ville romaine de Cuicul, perdue dans la montagne en un site tourmenté, à l'Ouest de Constantine, entre Milev et Sitifi, occupait un plateau triangulaire que bordent deux ravins profonds, où coulent du Sud-Est au Nord-Ouest les deux torrents de l'Oued Djemila et de l'Oued Betane. Sur ce plateau, depuis les récentes fouilles, émergent des ruines de tout genre, pittoresques et souvent assez hautes : un forum entouré de constructions, un Capitole avec un second forum, plusieurs autres temples, une curie, une basilique civile, des marchés, des thermes, un beau théâtre avec un mur de scène bien conservé, des portes monumentales, des rues dallées, des fontaines et un aqueduc, des mausolées, des maisons, dont plusieurs riches habitations à mosaïques. Comme monuments chrétiens, deux églises.

1. Voir ci-après.

Dès le milieu du IIIe siècle, la ville de Cuicul renfermait une importante communauté chrétienne. Elle avait alors pour évêque un certain Pudentianus, qui prit part au grand concile tenu à Carthage, le 1er septembre 256, sous la présidence de saint Cyprien. Ce jour-là, comme tous ses collègues, Pudentianus dut se prononcer sur la question du baptême des hérétiques : il le fit avec une singulière modestie, où entrait peut-être une part de prudence, alléguant sa récente ordination, et déclarant s'en rapporter à l'opinion de ses aînés dans l'épiscopat[1]. Un siècle plus tard, au concile qui se réunit à Carthage en 348, parut un autre évêque de Cuicul, nommé Elpidophorus[2]. Au début du Ve siècle, la ville de Cuicul, comme la plupart des cités africaines, était partagée entre deux communautés rivales : schismatiques contre Catholiques. En 411, à la Conférence de Carthage, l'évêque catholique de Cuicul, qui s'appelait Cresconius, répondit à l'appel de son nom : « Présent. — J'avais contre moi un évêque donatiste. Il vient de mourir[3]. » En 484, au temps de l'occupation vandale, est mentionné encore un évêque de Cuicul, nommé Victor[4]. Enfin, sous la domination byzantine, en 553, au concile de Constantinople, siégeait un Crescens, évêque de l'Église de Cuicul[5]. On voit que la communauté chrétienne de cette ville a duré trois siècles au moins, et probablement davantage : constituée sans doute vers le début du IIIe siècle, dédoublée par le schisme au IVe siècle et au début du Ve, elle s'est maintenue sous les Vandales et les Byzantins, elle n'a disparu que sous le flot de l'invasion arabe. Mais c'est tout ce que les textes historiques nous apprenaient sur son histoire.

1. *Sententiae episcoporum de haereticis baptizandis*, 71.
2. *Concil. Carthag.* ann. 348, can. 11.
3. *Collat. Carthag.*, I, 121.
4. *Notitia episcoporum* ann. 484 ; *Numid.*, n. 10.
5. Mansi, *Concil.*, t. IX, p. 175 ; p. 192; p. 391.

A ces données, les découvertes archéologiques permettent d'ajouter quelques faits. Vers le milieu du XIXe siècle, Delamare et Ravoisié ont trouvé et dégagé partiellement, à l'extrémité sud-est de la ville antique, une basilique chrétienne qui datait du temps d'Augustin[1]. Le monument a été de nouveau fouillé et presque complètement déblayé en ces dernières années ; on y a trouvé notamment une crypte[2]. L'église, à trois nefs, était flanquée de divers bâtiments. Une belle mosaïque en couvrait le sol. Des motifs ornementaux entouraient des médaillons, où étaient représentés divers animaux, dont une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier. Plusieurs médaillons renfermaient des inscriptions. Cinq de ces inscriptions avaient été copiées et reproduites en facsimilé par Delamare[3] ; deux autres ont été trouvées dans les dernières fouilles, et publiées par nous[4]. D'où un ensemble de sept inscriptions votives, donnant les noms et les titres de sept donateurs, qui, par suite de vœux, s'étaient cotisés pour payer les frais du pavement de mosaïque.

Une autre découverte récente se rapporte probablement à la même basilique. Au bord du ravin qui se creuse non loin des soubassements de l'église, on a dégagé six chapiteaux ou corbeaux doubles formant sommier. Trois portent des inscriptions, que nous avons précédemment signalées à l'Académie[5]. L'une de ces inscriptions est la reproduction

1. Cf. Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 194 et suiv. ; *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille 16, n. 233.

2. Ballu, *Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1914, p. 304 et suiv. ; 1917, p. CXLV et pl. XXXIII.

3. *C.I.L.*, VIII, 8344-8348.

4. *Bull. des Antiquaires de France*, 1913, p. 279. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1914, p. 306-307.

5. *C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1913, p. 219 et 404. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1914, p. 307-308. D'après les indications de M. Ballu, ces chapiteaux proviendraient d'une autre église, située « dans la partie orientale des ruines » (*ibid.*, p. 307). Dans cette hypothèse, il y aurait eu trois églises à Cuicul : l'une au Sud-Est, une autre à l'Est, la troisième (dont nous parlerons plus loin) au Nord-Ouest.

littérale d'un verset biblique. Les deux autres nous font connaître les noms et les anniversaires de deux saints locaux : Claudius et Pascentius. D'ailleurs, le chapiteau où figure Claudius avait été déjà vu antérieurement ; mais on en avait mal déchiffré l'inscription, où l'on avait cru reconnaître le nom de Cirula, le patriarche arien des Vandales [1]. En tout cas, les chapiteaux trouvés ou retrouvés naguère devaient appartenir à l'église voisine, dont ils constituaient un élément décoratif : ils nous renseignent sur le culte qu'on y rendait à deux martyrs locaux.

A Djemila encore, mais nous ne savons sur quel point des ruines, Delamare a découvert de curieux bas-reliefs chrétiens aujourd'hui disparus, connus seulement par ses dessins [2]. Ce sont des fragments sculptés qui appartenaient au bord plat d'une grande vasque de marbre, destinée sans doute aux ablutions des fidèles. On y reconnaît des sujets empruntés aux Livres saints ou à la vieille tradition chrétienne. D'abord, des scènes du Déluge : le corbeau dévorant un cadavre, Noé dans l'arche accueillant la colombe qui apporte le rameau d'olivier. Puis, Daniel entre les lions. Enfin, un berger gardant son troupeau de moutons : sans doute, le Bon Pasteur. La vasque où étaient sculptées ces scènes était évidemment placée dans une église, mais on ne peut dire dans laquelle.

En effet, il y avait au moins deux églises à Cuicul. Nous avions déjà le témoignage indirect des procès-verbaux de 411, sur les deux communautés rivales : celle des schismatiques, et celle des Catholiques [3]. Nous avons aujourd'hui une preuve matérielle. Outre la basilique dont nous avons parlé, et qui était située à l'extrémité sud-est de la ville,

1. *C.I.L.*, VIII, 10904.

2. Delamare, *Revue archéologique*, VI, p. 195 et pl. CXV ; *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. CV. — Cf. Michon, *Bull. des Antiquaires de France*, 1908, p. 269 et suiv.

3. *Collat. Carthag.*, I, 121.

nous pouvons constater l'existence d'une seconde église à l'autre bout de la cité, dans le faubourg opposé.

En cette région, au Nord-Ouest du champ des ruines, six cents mètres environ à l'Ouest du Capitole, on a découvert tout récemment (fin de 1919) une grande pierre de calcaire noir, longue de 1 m 30, large de 0 m 71, épaisse de 0 m 21, qui porte une inscription mentionnant des reliques. Cette grosse dalle, difficile à transporter, provient évidemment d'une église, et d'une église voisine. Or, à l'endroit même où l'on a trouvé la pierre, les débris d'un édifice gisent encore sur le sol : des colonnes, des bases, des chapiteaux. Tout autour, on a recueilli des stèles funéraires païennes couvertes d'épitaphes, qui avaient été employées dans la construction du monument chrétien.

Nul doute que ce monument soit l'église où l'on conservait les reliques mentionnées par l'inscription. A première vue, l'on est tenté de croire que notre pierre de calcaire noir était la table de l'autel. Mais, comme dans l'Afrique chrétienne de ces temps-là les autels étaient généralement en bois, cette large pierre a pu être encastrée dans le mur bas derrière l'autel, entre les deux petits escaliers conduisant au terre-plein de l'abside. Quoi qu'il en soit, elle a dû servir plus tard de seuil ; car elle est complètement usée sur la face supérieure, où elle présente deux trous de scellement.

Sur la longue tranche de la pierre (1 m 30), se déroule une inscription de trois lignes, assez mal gravée, surtout à la dernière ligne. Les caractères, plus ou moins serrés, sont inégaux : la hauteur varie de 0 m 03 à 0 m 05.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux sur deux estampages, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Ballu et M. Carcopino, avec des renseignements sur les circonstances de la découverte.

NOMINAMA//TVRVMDONATIEMILIANIAVRELI
/ / / / DOSIARESIS·SOLAE VICTORIAEXIIK
AVGPAS·ETARCIIINM ///

Nomina ma[r]turum Donati, Emiliani, Aureli,
. . . [Theo]dosi, Are(n)sis, Solae, Victoriae. XII K(alendas) aug(ustas).
Pas(si) et arc(essiti) III n(onas) m[artias ou *aias].*

D'après les formules et l'aspect général du monument, l'inscription date du IVe siècle. *Nomina marturum* était alors en Afrique le terme courant pour désigner les reliques. A la fin de l'inscription, la restitution proposée nous paraît certaine pour *pas(si)*, et très vraisemblable pour *arc(essiti)*. Le premier mot s'appliquait spécialement aux anniversaires de martyrs ; le second, à la mort de fidèles dont on escomptait les joies futures au séjour des élus. On doit comprendre : *arcessitus (a Deo)*. Des épitaphes de Rome contiennent la formule *accersitus ab angelis*. Sur la pierre tombale du clerc Rogatianus, récemment trouvée à Ksiba entre Souk Ahras et Le Kef, l'on lit : *in pace accersitus IV Kal(endas) iun(ias)* [1]. Bien que nous n'en connaissions pas d'autre exemple en Afrique, l'association des formules *arcessiti* et *passi* n'a rien que de naturel.

On remarquera que la nouvelle inscription de Djemila donne une double date, un double anniversaire. La première date, 12 des calendes d'août, se rapporte à la déposition des reliques, faite peut-être en même temps que la dédicace de l'église. La seconde date, 3 des nones de mars ou de mai, correspond à l'anniversaire des martyrs, au jour de leur fête [2].

1. *C.R. de l'Acad. des inscript.*, 1919, p. 249.

2. Notons pourtant que la lecture de la fin de l'inscription n'est pas absolument certaine. Tout récemment, M. Gsell a bien voulu nous communiquer une copie qu'il a prise cet été sur l'original. Il a lu à la fin : PAS· ⊢IΛRCIƄ NI. Il se demande s'il n'y avait pas quelque chose comme

Ces martyrs, dont on conservait les reliques à Cuicul, nous étaient inconnus jusqu'ici. Sans doute, plusieurs de ces noms, très répandus en Afrique, se lisent ailleurs dans des inscriptions martyrologiques ou des documents littéraires : *Donatus*, dans des inscriptions d'Aïn-Melloul, d'Aubuzza, d'Henchir El-Hamacha, d'El-Hassi, d'Uppenna, de Vazaivi, ou dans la correspondance de Cyprien, chez Optat, dans les *Acta Mammarii* et la *Passio Donati*, dans le Martyrologe Hiéronymien; *Emilianus*, dans le même Martyrologe et dans la *Passio Jacobi*; *Aurelius*, dans les lettres de Cyprien; *Victoria*, dans des inscriptions de Carthage, de Kherbet Oum el-Ahdam, de Mesloug, de Tabarka, ou encore chez Cyprien, chez Augustin, dans les *Acta Saturnini*, dans le Calendrier de Carthage et le Martyrologe Hiéronymien. Mais il est peu vraisemblable que l'on ait réuni sur une même liste, pour un culte commun, plusieurs saints étrangers au pays, de notoriété médiocre, d'origine et de temps si divers. D'ailleurs, trois de ces martyrs honorés à Cuicul ne se retrouvent nulle part dans le reste de l'Afrique : (*Theodosius* (restitution incertaine) ; *Sola* (nom d'homme) ; *Arensis* (nom tiré d'un ethnique : on connaît deux villes appelées *Arae*, l'une en Numidie, l'autre en Sitifienne).

D'après notre inscription, ces sept martyrs avaient succombé le même jour et étaient honorés au même anniversaire. Tout porte à croire qu'il s'agit de martyrs du diocèse de Cuicul, connus seulement du calendrier local. Tel était le cas du Claudius et du Pascentius, dont les noms se lisent sur deux chapiteaux antérieurement découverts [1].

Voilà donc neuf martyrs nouveaux, dont l'existence nous a été révélée par les fouilles, et qui étaient l'objet d'un culte pour les chrétiens de Cuicul. Martyrs modestes, assu-

Pas[si] Harcib[e]ni. Le dernier mot serait un nom de lieu. D'ailleurs, nous ne connaissons aucune localité africaine dont le nom, de près ou de loin, rappelle celui-là.

1. *C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1913, p. 219.

rément, et sur lesquels nous ne savons rien, sinon qu'ils sont morts pour leur foi. Mais le fait même de leur martyre est à retenir : il ajoute un trait au tableau des persécutions en Afrique, comme à l'histoire religieuse de la petite cité romaine qui s'élevait jadis entre les ravins pittoresques de Djemila.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de la famille de M. Héron de Villefosse, une étude de notre regretté confrère, intitulée : *Le fief de Torcy* (Meaux, br. in-12, 1920).

Il présente au nom de l'auteur, M. M. Bloomfield, un ouvrage intitulé : *Rig-veda repetitions* (2 vol. in-8°, Cambridge Mass., 1916).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, notre savant correspondant le R. P. Hippolyte Delehaye, président de la Société des Bollandistes, un important mémoire sur *Saint Martin et Sulpice Sévère* (extrait du tome XXXVIII des *Analecta Bollandiana* ; Bruxelles et Paris, 1920, in-8°, 136 p.).

« Deux ouvrages récents, le *Saint Martin de Tours* de E.-Ch. Babut et la publication par J. Gwynn du *Liber Ardmachanus* de Dublin, ont été l'occasion du présent travail dans lequel l'intérêt historique ne le cède pas à la sûreté de la critique. C'est, en quelque sorte, le premier jet du Commentaire sur saint Martin qui doit faire partie du prochain volume des *Acta sanctorum*. Le P. Delehaye, tout en rendant un hommage mérité à la mémoire du regretté Ch. Babut et à sa critique pénétrante, est loin d'adopter toutes ses conclusions sur les manuscrits de la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère, sur sa chronologie, ses sources, sa valeur historique, enfin sur les débuts du culte et de la renommée de saint Martin en Gaule. »

SÉANCE DU 27 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. J.-B. Chabot communique une lettre du R. P. Delattre, l'informant qu'on vient de trouver dans les ruines de Carthage une balle de fronde en plomb, longue de trois centimètres, pesant 38 grammes. Cette balle porte, en relief, la lettre punique *mîm*. On peut maintenant se demander si parmi les balles semblables, dépourvues de marques, qu'on attribuait à l'époque romaine, il ne s'en trouverait pas qui viennent des Carthaginois [1].

M. Homolle lit une note sur la ressemblance de l'omphalos delphique avec quelques représentations égyptiennes.

MM. Salomon Reinach et Babelon présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier offre à l'Académie le tome I de son *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue* (Paris, 1920, in-8°).

1. Postérieurement à cette communication, le Dr Houdard, de Tunis, a recueilli dans les ruines de Carthage une balle semblable, pesant 42 gr., et portant la même lettre, mais retournée. Dans un article du *Bulletin archéol.* de 1919 (paru en oct. 1920), M. E. Vassel étudie (p. 124-127) des balles de même nature, avec ou sans marque, trouvées à La Manouba.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos de la correspondance, M. Cagnat s'exprime ainsi :

« M. Clermont-Ganneau m'a remis le calque et la photographie de trois inscriptions funéraires latines qu'il devait à l'amabilité de M. Sancholle-Henraux. Ces inscriptions, découvertes par M. Cardini dans sa propriété, proviennent de Toscane (confins de la Versilia et de l'ancien État de Massa, non loin du lieu dit Porta Beltrame et de la localité de Montignoso). Les deux premières sont des épitaphes banales ; il suffira d'en transcrire le texte :

docet I A E AMP
? *liatae* V E T V R I V S
primi GENIVS · CON
iugi c A R I S S I M A E
. *do* C E T I V S · I A N V A
rius PATER · ET · DOCET
con C E S S A · M A T E R
filiae C A R I S S I M A E
B M *f*

M V I N I S I D I O
A M O R I P A T R I
P I E N T I S S I M O
V I N I S I D I A S A
B I N I A ❦ E T ❦
V I N I S I D I V S
G E N T I L I C I A N V S
P B M F

La troisième, plus développée, rappelle le souvenir d'un homme, C. Sirini[d?]ius Severianus, qui avait naturellement toutes

les qualités et à qui il arriva de naître et de mourir le même jour et à la même heure, à cinquante-huit ans d'intervalle. Sa femme lui éleva le monument dont l'inscription vient d'être retrouvée.

D M C SIRINI IO SEVERIANO HOMINI INNO*centissi*
MO GENERI NOBILISSIMO DIGNITATISSPLENDI*dissim*
AE FAMAE SINCERI SSIMAE INNOCENTIAE P*raeci*
PVAE PROBABILI FIDEL INTEGERRIMAE MORV*m disci*
PLINAE LAVDABILIS CVIVS DIES NATLVITATIS ET DEC*essu*
S EXPLETIS ANNIS QVLNQVACINTA ET OCTO SIMVL O*ctaua*
ORA LN VNVM CONVENERE PLETORIA GERONTIA
A VOTVM ANIIMI MARITO DVLCISSIMO MVLTVM *desi*
DERANTISSIMO BENE MERENTI AETHERNAM D *i cat* (*sic*).
MEMORIAM.

Lire : *D(iis) M(anibus). C. Sirini[d?]io Severiano homini inno[centissi]mo, gener[e] nobilissimo, dignitatis splendi[dissim]ae, famae sincerissimae, innocentiae p[raeci]puae, probabili, fidei, integerrimae, moru[m disci]plinae laudabilis, cujus dies nativitatis et dec[essu]s, expletis annis quinquaginta et octo, simul o[ctava] ora in unum convenere. Pletoria Gerontia.... a votum animi marito dulcissimo multum [desi derantissimo, bene merenti aeternam d[icat]? memoriam.*

L'écriture, l'orthographe, le style indiquent une assez basse époque. A noter, en particulier, le tracé de certains I, qui sont en forme de L. »

M. le comte Begouen présente, en son nom et au nom de l'abbé Breuil, un dessin que celui-ci a relevé dans la caverne des Trois-Frères à Montesquieu-Avantès (Ariège) et dont il a déjà été question, il y a deux ans à l'Académie[1].

M. Hébrard rend compte à la Compagnie des fouilles et recherches faites à Salonique par le Service archéologique de l'armée d'Orient, et qui ont pu se prolonger après l'armistice grâce aux subsides de l'Académie (fondation Piot) :

1. Voir ci-après.

« Les recherches et fouilles du Service archéologique de l'armée d'Orient à l'arc de triomphe « de Galère » et à la rotonde de Saint-Georges de Salonique ont montré que ces deux monuments, de la même époque, étaient liés l'un à l'autre. Ils formaient un ensemble d'architecture très imposant situé à l'Est de la ville.

« L'arc de triomphe, élevé vers 306 après J.-C., est aujourd'hui dans un état très incomplet. Il ne reste que deux piliers des quatre que comportait le monument primitif. Ces piliers soutenaient des voûtes reliées par une coupole. L'examen de ce qui subsiste permet de rattacher cet arc — le plus grand des arcs antiques encore existants ; il a plus de neuf mètres d'ouverture — à des ouvrages de même type, qui étaient placés généralement à la croisée des voies principales des villes. Il en existe encore des exemples à Rome, en Syrie et en Algérie.

« La rotonde eut une histoire particulièrement curieuse : construite par les Romains à la fin du IIIe siècle (probablement une sorte de Panthéon) ; plus tard, au Ve siècle, agrandie et transformée en église byzantine ; au XVIe siècle, aménagée par les Turcs en mosquée, elle redevint en 1912 église sous le nom de Saint-Georges, après la dernière guerre balkanique. Aujourd'hui, le gouvernement grec compte installer dans son enceinte le Musée des antiquités de la Macédoine.

« Nous avons trouvé le bas de l'édifice enterré de 2 m 60. Grâce à l'enlèvement total des terres de remblais, l'intérieur de la salle a repris sa proportion antique. L'on peut se rendre compte par l'harmonie des lignes d'architecture, et par le soin qui a présidé à la construction de cette rotonde, qu'elle peut se classer parmi les plus beaux exemples d'architecture romaine. D'un parfait état de conservation, la salle circulaire avec sa coupole majestueuse produit une profonde impression.

« Déjà au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, les voyageurs, Paul Lucas, de Beaujour, Cousinéry et Leake, décrivirent longuement ce monument, un des plus importants de la ville. Texier et Pullan, qui en publièrent les premiers dessins en 1860, le présentent comme une œuvre purement chrétienne. Les récents travaux ont permis de dégager un noyau central d'époque romaine d'adjonctions postérieures byzantines.

Primitivement la rotonde était formée de huit niches profondes presque égales dont les voûtes reposaient sur huit piliers rayonnants de 6 m 30 d'épaisseur. Au-dessus et dans l'axe des piliers venaient se placer les baies d'éclairage. La coupole de 24 m 10 de diamètre couronnait le tout. La hauteur est de près de 30 mètres.

« A l'époque byzantine, le monument fut transformé. L'entrée fut portée du Sud-Ouest au Nord-Ouest. A l'Est, la niche ancienne fut élargie afin de dégager le chœur terminé par une abside, et, pour donner plus d'ampleur à l'édifice, l'on construisit un vaste bas-côté circulaire entourant la salle centrale. Le diamètre total dépassait ainsi 52 mètres. Le sol antique fut déjà à cette époque surélevé de 1 mètre.

« De magnifiques mosaïques datant de cette première transformation décorent la coupole et trois niches. Ce sont de purs spécimens de cet art, dignes de rivaliser avec les plus beaux exemples de Ravenne, de Constantinople ou de Venise. Elles sont antérieures au VIe siècle. Au moyen d'échafaudages spéciaux, il fut possible d'étudier de près cette œuvre admirable — la plus vaste décoration de ce genre encore existante — et de dégager en certains endroits, sous un grossier badigeon et quelquefois un épais enduit, des ornements et même des ensembles décoratifs jusqu'ici inconnus.

« La décoration de la coupole est divisée en huit panneaux gigantesques représentant des saints debout, se détachant sur un somptueux fond d'architecture. Les visages des saints sont heureusement intacts, et un nettoyage discret a permis de retrouver leur coloris primitif. Des copies grandeur d'exécution ont été faites des parties les plus intéressantes de ces mosaïques. C'est ce travail qui est présenté à l'Académie.

« Les fouilles exécutées aussi bien à l'intérieur qu'autour du monument ont été très fructueuses ; nous avons dégagé de beaux fragments d'architecture, la base d'un ambon monumental très connu aujourd'hui au Musée de Constantinople ; et, dans des tombes, sous le sol de l'église primitive, nous avons recueilli des bols vernissés décorés de dessins géométriques, de figures d'animaux, d'ornements incisés sur fond de couleur. Cette céramique byzantine, qui date du Xe au XVIe siècle, forme une série des plus intéressantes pour l'étude de la poterie de cette époque.

Certaines tombes contenaient de délicates fioles de verre, décorées de rehauts d'or. »

MM. Durrieu, Clermont-Ganneau, Théodore Reinach, Bouché-Leclercq et Diehl présentent quelques observations.

COMMUNICATION

UN DESSIN RELEVÉ DANS LA CAVERNE DES TROIS-FRÈRES, A MONTESQUIEU-AVANTÈS (ARIÈGE), PAR M. LE COMTE BEGOUEN.

Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur de vous montrer une série de photographies de dessins préhistoriques gravés sur les parois de la caverne des Trois-Frères à Montesquieu-Avantès (Ariège). L'un d'eux représentait une figuration humaine assez étrange, que sa situation élevée à plus de trois mètres du sol dans une encoignure de rocher ne permettait de reproduire que très imparfaitement par la photographie. Pour bien en voir tous les détails, un dessin était nécessaire. M. l'abbé Breuil a bien voulu venir passer plusieurs semaines à relever et à étudier les gravures de la caverne. C'est le calque fidèle qu'il a fait de cet être humain que nous venons tous les deux vous soumettre aujourd'hui, avec les quelques observations que son examen nous a suggérées.

Cette représentation humaine est donc située sur la paroi terminale de la salle qui fait le fond de l'étage inférieur de la caverne, à plus de 400 mètres de l'entrée, et dans laquelle sont réunies toutes les gravures. Rares en effet sont les dessins sur les parois des galeries menant à cette salle. Nous ne pouvons citer que quelques félins dans un petit diverticule formant en quelque sorte chapelle, et un

grand lion de près de deux mètres, d'aspect terrifiant avec sa tête vue de face, ses grands yeux et son abondante crinière. Gravé sur le mur de droite un peu en avant du défilé et de la cascade stalagmitique qui mènent à la salle du fond, il semble en défendre l'accès.

Cette salle se présente donc en quelque sorte comme un sanctuaire dont toutes les niches, tous les recoins sont surchargés de dessins de taille et de technique différentes, d'époque aussi, car quelques-uns comme ceux du rhinocéros et de l'hémione sont peut-être aurignaciens, tandis que la majorité est nettement magdalénienne. Dans les galeries de l'étage supérieur au contraire, ce sont les dessins embrouillés de l'époque aurignacienne qui dominent sans conteste. Ceux-ci sont loin d'atteindre la perfection des gravures des salles du bas, dont quelques-uns, comme les rennes gravés dans une faille, juste au-dessous de l'homme, sont traités avec un sentiment artistique remarquable.

En passant par une montée en spirale, dont les parois sont elles aussi abondamment ornées de chevaux, d'ours et d'autres animaux, on peut arriver à la hauteur du dessin dont nous vous présentons aujourd'hui la reproduction. Il faut alors enjamber le vide, et, en pivotant sur une pointe de rocher, on se trouve nez à nez avec cette figure bizarre.

Elle a environ 75 centimètres de haut sur 50 de large. Elle est entièrement gravée et certaines parties du corps sont peintes en noir. Il semble que la peinture a été délavée en certains endroits, mais jamais le corps tout entier n'a dû être peint. Le front et les yeux ont des traces de couleur, ainsi que les traits figurant le nez. Une large bande marque les épaules et le dos, une autre le ventre. Les jambes sont particulièrement soignées. Le genou gauche est indiqué par la rotule séparée. Les parties sexuelles rejetées en arrière sont fortement accentuées.

Ce dessin (fig. 1), malgré l'étrangeté de son attitude, représente sans doute possible un homme nu allant vers la

gauche. A première vue, cet être semble marcher à quatre pattes, mais on se rend vite compte qu'il a simplement le corps fortement incliné en avant et les jambes ployées. Les mains en effet n'ont pas le mouvement de la marche, mais bien plutôt esquissent le geste de *faire le beau*, comme on le remarque dans les danses de quelques peuples primitifs.



Fig. 1. — Gravure et peinture sur paroi de la caverne des Trois-Frères (1/10 grand. nat.).

N.B. — Pour voir le dessin dans la position qu'il occupe réellement sur la paroi, il convient de l'incliner de façon à ce que la diagonale partant de l'angle supérieur gauche devienne la verticale.

Nous retrouvons cette même position dans les figurations humaines de la grotte des Combarelles. Le bas des reins est orné d'une queue de cheval terminée par une petite rosette de poils. Cette queue n'est pas dans le prolongement de la ligne du dos comme le serait une queue appartenant à une peau de bête jetée sur le corps ; elle paraît singulièrement fichée à la partie postérieure.

La tête est particulièrement étrange : une ramure de cerf la surmonte avec deux oreilles longues velues et dressées. Deux yeux, formés de deux cercles concentriques gravés dont l'intervalle est coloré en noir et entourant un gros point noir, sont placés symétriquement de chaque côté du nez dont la partie élargie est marquée par un arceau peint et gravé. La région des pommettes présente des raclages remontant vers les oreilles. C'est ce même système de nombreux traits parallèles qui a servi à indiquer une barbe élégante et longue de dix centimètres qui retombe sur la poitrine. Les bras sont mal faits, les mains également, tandis que les pieds ont été dessinés avec beaucoup de soin. La main droite n'a que quatre doigts, si on peut appeler ainsi les espèces de griffes qui en tiennent lieu. La masse des deux mains est inscrite dans une seule ligne courbe. Le torse et les membres inférieurs sont cernés de bandes striées qui en délimitent le contour. D'autres zones de raclage se voient à l'intérieur du corps et des membres : c'est ainsi que les doigts de pied sont séparés du cou-de-pied par une bande raclée. Ces raclages et autres traits gravés ne sont visibles que de très près, mais on peut se demander si jadis ils n'étaient pas plus visibles et n'accentuaient pas le modèle du dessin lorsque la roche était couverte d'un léger dépôt argileux qui a disparu depuis. Sur d'autres parois de la grotte, où, mieux abritée, cette couche a été conservée, les dessinateurs ont obtenu ainsi d'excellents effets artistiques. Sur la nuque, le contour est formé d'un triple rang de hachures obliques ayant l'aspect du poil hérissé d'un garrot.

Cela représente sans doute le morceau de toison qui accompagne le masque que porte cet homme, car nous sommes certainement en présence d'un être masqué. Ainsi se trouvent confirmées les hypothèses émises par MM. Cartailhac, Capitan, Breuil, etc., dès les premières découvertes de figurations humaines dans l'art quaternaire. L'ouvrage



Fig. 2. — Gravure sur schiste provenant de Lourdes.
(Musée de Saint-Germain, n° 55522, coll. Nelli ; grandeur naturelle.)

de MM. Cartailhac et Breuil [1] renferme sur ce sujet des renseignements précieux. Nous n'avons que quelques mots à y ajouter.

De tous les documents préhistoriques auxquels nous pouvons comparer notre dessin, le plus caractéristique est une gravure sur schiste provenant de Lourdes et conservée au Musée de Saint-Germain (N° 55522, collection Nelli). Elle est inédite, et avait été mal comprise par Piette, car elle est très confuse. Une lecture plus précise de M. l'abbé Breuil, que nous reproduisons ici (fig. 2), permet d'y voir un homme orné d'une grande barbe et d'une longue queue. Nous croyons même que les traits qu'on voit au-dessus de sa tête représentent une ramure. Il y aurait donc une concordance absolue entre cette gravure sur pierre et celle des Trois-Frères.

Une fresque boschismane reproduite par Peringuey [2] représente un personnage déguisé en animal, dans une position inclinée analogue à celle de notre dessin. Ce même auteur reproduit d'après Barth une sculpture rupestre qu'il convient également de citer. Dans ce groupe, l'homme qui porte un masque d'antilope a également une queue touffue. Notons en passant que cette sculpture a été souvent indiquée à tort comme boschismane, alors qu'elle a été trouvée par Barth au Nord-Ouest du lac Tchad.

Christol [3] donne plusieurs peintures boschismanes reproduisant elles aussi des hommes masqués et vêtus de peaux de bêtes. Une d'elles (page 80) rappelle par la stylisation des jambes les *diablotins* de Teyjat, tandis que d'autres (page 96), dont le déguisement n'est pas aussi marqué, ont une queue et s'avancent le corps fortement incliné en avant.

Dans quelle catégorie convient-il de ranger l'homme

1. *La caverne d'Altamira*.

2. *On rock-engravings of animals...*: in *Transactions of the South-African Philosophical Society*, vol. XVI, Part 1, December 1906.

3. *L'art dans l'Afrique australe*, Paris, 1911.

masqué de la caverne des Trois-Frères, car l'ethnographie comparée nous en fournit plusieurs ? Il y a des masques de chasse servant de ruse pour approcher le gibier. Une peinture boschismane bien connue nous représente un homme déguisé en autruche pour chasser plus facilement ces oiseaux. On en connaît bien d'autres exemples, que nous jugeons inutile de rappeler. D'ailleurs, cela ne nous semble pas ici le cas. En effet, le chasseur qui se déguise pour approcher une proie revêt soit la peau de l'animal qu'il chasse, soit celle d'un de ses ennemis. C'est ainsi que Catlin nous raconte [1] que les Peaux-Rouges prenaient des peaux de loups et s'avançaient ainsi vers les bisons qui aussitôt leur faisaient face. Mais dans tous ces cas le déguisement est homogène, tandis que l'être représenté dans la caverne des Trois-Frères porte un déguisement de fantaisie. Que viennent faire ces cornes de cerf avec cette queue de cheval, sans parler de la barbe postiche qui ne se rapporte à aucun animal ?

Ce mélange de caractéristiques nous fait écarter également l'idée d'une mascarade rituelle spéciale. Catlin, à qui il faut toujours revenir, nous décrit des danses de l'ours ou du bison [2] dans lesquelles le ou les participants revêtent les têtes de l'animal qu'il convient d'honorer et de rendre favorable ou au contraire de détruire. Si donc l'imagination s'est donné libre carrière dans la confection en quelque sorte synthétique de l'accoutrement, c'est qu'il s'agit de représenter soit un esprit supérieur ayant par conséquent les attributs des différents animaux qu'il domine, soit l'homme capable par son pouvoir magique d'en être également maître. Nous avons des quantités d'exemples de l'un et de l'autre cas chez tous les peuples primitifs, des Esqui-

1. *Letters and notes of the manners, customs and condition of the North American Indians*, London, 1841, t. I, p. 254.

2. *Loc. cit.*, t. I. p. 128, 164. 244.

maux aux Australiens en passant par les indigènes de l'Afrique ou de l'Amérique, les Sounis en particulier.

Dans le premier cas, il s'agirait de la représentation d'une sorte de divinité, dans le second, de celle d'un sorcier. C'est vers la seconde hypothèse que nous penchons. Nous croyons que l'artiste quaternaire a voulu représenter un magicien. Dans quel but, nous l'ignorons. Rien ne nous permet de deviner la mentalité qui était la sienne ni la préoccupation à laquelle il a obéi.

Il semble que cet artiste, c'était le sorcier lui-même, qui aurait tracé avec minutie et fidélité son propre portrait revêtu de ses attributs rituels. Il l'a placé dans le recoin le plus reculé de la caverne inférieure, mais sur une paroi dominant ces centaines de figurations d'animaux que lui ou ses confrères ont, pendant de longues suites de générations, tracées pour des envoûtements. Car tout dans cette caverne nous parle de magie. La plupart des animaux portent des flèches sur le flanc ; d'autres sont entourés ou couverts de ces signes en forme de *P* rappelant les claviformes de Niaux et d'Altamira et que nous avons trouvés sur les dessins du Tuc d'Audoubert. Ils apparaissent de nouveau ici, parfois en grand nombre (il y en a jusqu'à douze sur un seul cheval). Tout au fond de la galerie supérieure, d'un accès difficile et même dangereux, ce même signe haut de quarante centimètres se profile en rouge, comme une traînée de sang, au-dessus d'une voûte.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. le chanoine Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, fait savoir qu'une journée Van

Eyck est organisée à Gand le 3-4 octobre pour célébrer le retour des volets du retable de l'Agneau mystique, restitués par le gouvernement allemand en vertu du traité de Versailles, et invite l'Académie à l'associer à cette solennité.

La Compagnie accepte l'invitation et désigne M. le comte Durrieu pour la représenter à Gand les 3 et 4 octobre prochain.

M. le comte Durrieu fait une communication sur deux miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne [1].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Cagnat lit une note de M. Albertini, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, sur une nouvelle table de mesures découverte à Djemila [2].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Homolle dépose sur le bureau le projet de *Statuts pour l'Institut international d'anthropologie*, élaboré au cours de la réunion préparatoire à laquelle il a été délégué par l'Académie.

COMMUNICATIONS

DEUX MINIATURES A CARACTÈRE HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VIENNE, PAR M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y aura bientôt trente ans, au cours d'articles publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts* en mai et juillet 1891, j'indiquais un fait important pour l'histoire de l'art, qui n'avait pas encore été, jusqu'alors, aussi nettement précisé. Je signalais que le dernier quart du xve siècle avait vu s'accomplir un changement très caractérisé dans les prin-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

cipes appliqués, en pays flamands, pour l'illustration et l'ornementation des livres à l'aide de miniatures et d'autres ornements peints à la main. A un style plutôt sec, avec des formes maigres et une énergie souvent dure, se substitua une recherche prédominante de la grâce, unie à la liberté de la touche, et une tendance à voir la nature sous un aspect plus aimable et plus épanoui. Les chefs de ce mouvement de rénovation, au premier rang desquels se rangent les membres des deux familles des Bening et des Horebout, ont exercé leur activité principalement à Gand et à Bruges. Je proposai donc, en 1891, de créer, pour désigner ce groupe d'artistes, l'expression d'« École Ganto-Brugeoise », vocable qui, depuis lors, a fait son chemin.

Les productions de l'École Ganto-Brugeoise, dont un des spécimens les plus célèbres est le *Bréviaire Grimani*, de la Bibliothèque Marciana à Venise, méritent l'admiration par la délicatesse de l'exécution et un charme exquis de coloris. Mais la grande majorité d'entre elles constituent des images de piété. Les portraits offrant un caractère individuel, qui sont si attachants à rencontrer et à étudier, sont relativement très rares dans la série de ces peintures.

D'autre part, la plupart des manuscrits enluminés par les maîtres de l'École Ganto-Brugeoise ne contiennent aucune indication chronologique, directe ou indirecte, qui permette de leur assigner, d'une manière valant témoignage documentaire, une date, même très approximative, pour leur époque d'exécution, ce qui fait que les auteurs modernes, manquant de bases assurées, ont parfois beaucoup différé, les uns d'avec les autres, sur l'âge hypothétique à assigner aux volumes et à leurs peintures.

Ces constatations rendent particulièrement importantes deux très belles miniatures d'un livre d'Heures de la Bibliothèque, jadis impériale, de Vienne, que je connais de très longue date et dont j'ai pu faire prendre récemment à

Vienne des photographies, grâce à la complaisance de notre confrère le comte Alexandre de Laborde.

Le livre d'Heures de Vienne, portant le n° 1897 (et dont les feuillets mesurent 200 millimètres de haut sur 141 millimètres de large), renferme des miniatures de mains variées, mais toutes dans le pur style Ganto-Brugeois. Le texte même du volume offre des particularités, spécialement dans le calendrier, qui indique un livre de prières disposé à l'usage de Bruges. Parmi les plus belles miniatures se placent celles que je viens de faire photographier, et qui sont d'autant plus dignes d'être mises en lumière que, à trois ou quatre mentions près, et qui sont, ou très sommaires, ne dépassant pas la brièveté d'une simple indication de catalogue, ou d'une critique insuffisamment éclairée, ces remarquables morceaux semblent être restés inconnus à la presque totalité des historiens de l'art, même parmi les spécialistes en matière de manuscrits et de miniatures.

Ces deux peintures, à pleine page dans le manuscrit de Vienne, donnent des portraits : portraits de deux possesseurs du volume que l'on peut identifier, d'une manière certaine, grâce aux armoiries et chiffres jouant leur rôle dans les compositions. Et j'ai dit combien les portraits sont rares dans l'ensemble des œuvres de l'École Ganto-Brugeoise.

L'une d'elles nous montre le roi d'Écosse Jacques IV, grand-père de Marie Stuart, ayant derrière lui son patron, saint Jacques. Le souverain est à genoux, devant un autel que surmonte un tableau disposé en triptyque, dont le centre est occupé par un buste de Christ bénissant, tandis que sur un des volets, le seul visible, est peint en pied le patron de l'Écosse, saint André. Une image de ce même saint se retrouve sur le joyau qui pend au bas de collier de l'ordre de Saint-André (plus communément appelé l'ordre « du Chardon ») dont s'entoure le blason royal.

Sur l'autre miniature, d'une délicatesse exquise dans l'original, nous avons la femme de Jacques IV, la reine Marguerite, fille du roi d'Angleterre Henri VII. Également à genoux, sous la protection de son Ange gardien, elle prie la sainte Vierge qui apparaît, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, au milieu d'une gloire, au-dessus d'un autel dont la table porte deux figurines modelées en ronde-bosse, représentant l'Annonciation.

Or c'est en 1503 que Jacques IV d'Écosse a épousé Marguerite d'Angleterre ; d'autre part, il est mort en 1513. Nous pouvons donc affirmer rigoureusement que les miniatures ont été peintes durant les dix années qui se sont écoulées de 1503 à 1513, rencontrant ici un élément d'information chronologique qui fait défaut au contraire, comme je le signalais plus haut, dans presque tous les autres manuscrits de l'École Ganto-Brugeoise.

En dehors des portraits, la figure de saint Jacques mérite une grande attention. Cette figure, par son style et son rendu, présente une étroite parenté avec des images d'apôtres qui sont peintes sur des feuillets aujourd'hui séparés les uns des autres, ayant été détachés d'un manuscrit qu'elles avaient d'abord illustré, et qui se trouvent à la Bibliothèque de Cassel. Les pages de Cassel posent un problème curieux et très délicat. Plusieurs d'entre elles portent un monogramme, tracé en or, consistant dans les deux lettres H B jointes ensemble. On pourrait être tenté d'y voir la signature d'un de ces Horebout qui ont compté parmi les chefs de l'École. Seulement le monogramme est-il authentique? Ce qui me rend défiant, ainsi que je l'ai expliqué devant la Société des Antiquaires de France, dans ses séances du 14 février 1894 et du 8 janvier 1896, c'est que j'ai rencontré des miniatures, toujours de la même École, sur lesquelles se trouvaient des monogrammes analogues, mais des monogrammes qui étaient notoirement des faux, car c'étaient des simulations des marques bien

connues d'Albert Durer et de Lucas de Leyde. J'ai examiné aussi soigneusement que possible, à Cassel, les originaux du mystérieux chiffre H B ; j'en ai causé avec des observateurs sagaces qui avaient également, comme moi, vu ces originaux de leurs yeux. Et j'avoue que je n'ai pas pu arriver à me faire une opinion définitive sur le degré d'authenticité à accorder à ces monogrammes. Mais ce que je puis dire, et qui me paraît avoir échappé à tous mes devanciers, c'est que, pour l'étude future des feuillets de Cassel, il faut tenir grand compte de ce portrait de Jacques IV, peint entre 1503 et 1513 dans le livre d'Heures de Vienne.

J'ajouterai enfin brièvement qu'il y aurait une comparaison à faire, au point de vue de la manière de disposer la scène, entre ce portrait de Jacques IV et le portrait de son père, le roi Jacques III, que Hugo van der Goës a peint, accompagné du patron de l'Écosse, saint André, sur un grand volet de triptyque, conservé au château d'Holyrood près d'Édimbourg, volet qui a été reproduit et très soigneusement décrit et commenté par M. Joseph Destrée dans son récent grand ouvrage sur *Hugo van der Goës*.

TABLE DE MESURES DE DJEMILA, PAR M. ALBERTINI.

L'inscription de Djemila publiée ci-après est formée de trois fragments qui se raccordent presque exactement. Le fragment du milieu est au Musée depuis plusieurs années ; le fragment de gauche a été trouvé en mars 1920, dans le sous-sol de la basilique Julia ; le fragment de droite un mois plus tard, au même endroit.

Bloc de grès, complet en haut, en bas et à gauche, brisé à droite et au revers. Hauteur, 0 m 25 ; largeur totale, 0 m 81 ; épaisseur maxima, 0 m 27. Gravure mauvaise et irrégulière ;

hauteur des lettres : de 0 m 04 à 0 m 035, descendant jusqu'à 0 m 03 dans l'inscription de gauche qui est particulièrement mal gravée. Deux traits verticaux divisent le texte en trois colonnes. On lit :

\TARI\M	CAPITVM HORDEI	MOD
INIENEVHE	F''EWHERODESVC	CI EN
RODESVCCO	CONSV LARIS	DES V
NSCONSTITV'T	CONST I IVIT	RISCC

La restitution est certaine :

[*Se*]*xtarium* | [ ]*vini* (*a*)*eneu*(*m*) *He*|*rodes v*(*ir*) *c*(*larissimus*) *co*|*ns*(*ularis*) *constituit.*

Capitum hordei | (*a*)*eneum Herodes v*(*ir*) *c*(*larissimus*) | *consularis* | *constituit.*

Mod[*ium triti*]|*ci* (*a*)*en*[*eum Hero*]|*des v*(*ir*) [*c*(*larissimus*) | *consula*]|*ris co*[*nstituit*].

La colonne de gauche (de l'extrémité gauche de la pierre au trait vertical de gauche) est large de 0 m 28 ; la colonne du centre (d'un trait vertical à l'autre), de 0 m 40 ; la colonne de droite, à laquelle il manque 8 lettres (exception faite pour la ligne 2 où il n'en manque que 7), devait avoir aussi 0 m 40 quand elle était complète.

Il s'agit, comme on le voit, d'une table de mesures installée par le gouverneur Herodes. Notre texte établit de façon décisive que dans les *mensae* de ce genre [1], les cavitées ménagées dans la pierre recevaient des vases métalliques [2] ; aucun de ces vases ne nous étant parvenu,

1. Voir Cagnat, *Tables de mesures-étalons trouvés en Afrique*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 490-497 ; Gsell et Joly, *Khamissa*, I, p. 55-56 ; Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, p. 236-238.

2. Ça dû être l'usage au moins pour les *mensae* en calcaire grossier ou en grès. Les *modii lapidei* dont parle le Code Théodosien dans le passage qui sera cité tout à l'heure devaient être taillés dans une pierre qui se prêtait à un polissage régulier.

les mensurations pratiquées sur les pierres ne peuvent conduire qu'à des résultats très approximatifs, puisque la capacité du récipient métallique était de toute nécessité sensiblement inférieure à celle de la cavité où il était logé.

Ici, les trois cavités dans lesquelles s'encastraient les vases de bronze sont conservées en partie.

Comme dans les tables antérieurement découvertes (à celles qu'a étudiées M. Cagnat en 1905, il convient d'ajouter la table anépigraphe trouvée à Djemila même en 1912)[1], ces cavités étaient percées à la partie inférieure d'un trou par lequel pouvait s'écouler le liquide ou le grain.

La cavité A avait la forme d'un tronc de cône. Rayon supérieur, 0 m 058. Rayon inférieur, 0 m 02. Profondeur, 0 m 18. Ces mesures correspondent à une capacité de 927 centilitres. Le setier de Djemila est vraisemblablement, comme celui de Khemissa, le setier alexandrin de 716 centilitres[2]. Le vase métallique avait, dans cette hypothèse, une capacité égale aux 77 centièmes de la cavité de pierre : le déchet est particulièrement fort, en raison de la petitesse du récipient et de sa forme tronconique.

Les cavités B et C étaient sensiblement hémisphériques. Rayon de B : 0 m 14. Rayon de C : 0 m 17. Capacités respectives, d'après cette donnée : 5 l 662 et 10 l 158. Cette dernière mesure correspond à un *modius*, c'est-à-dire à 8 l 754 : le vase de bronze équivalait donc aux 86 centièmes de la cavité.

La cavité du milieu est indiquée par l'inscription comme correspondant à un *capitum*. Le substantif neutre *capitum*[3]

1. Voir *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 163 sqq., et la *Table des mesures des Mediani* publiée par M. Carcopino dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1919, p. 379-387.

2. Sorlin-Dorigny, s. v° *Sextarius*, dans Daremberg-Saglio, p. 1287 et note 18.

3. Voir les textes réunis dans le *Thesaurus*, s. v°.

apparaît au IVe siècle ; c'est d'abord, à ce qu'il semble, un terme d'argot militaire qui désigne les vivres des chevaux (Ammien Marcellin, XXII, 4, 9 : *pabula iumentorum, quae uulgo dicunt capita*). Puis le mot est reçu dans la langue officielle ; à partir du Code Théodosien, *annonae* et *capita*, vivres des hommes et vivres des chevaux, sont nommés souvent ensemble : ce sont les principales prestations en nature que les provinciaux doivent fournir, et qui sont distribuées aux ayants droit d'après des tarifs déterminés, suivant leur rang hiérarchique [1].

Pour la première fois, dans l'inscription de Djemila, nous trouvons ce terme employé avec une valeur métrologique, pour désigner une quantité définie de grain. Le passage à cet emploi était dans la nature des choses. Le *capitum* est la mesure d'orge prise comme unité dans le calcul des rations allouées aux fonctionnaires, officiers et soldats. A en juger par le monument dont nous nous occupons, un *capitum* équivalait à près de 5 litres (4 l 869, si l'on admet entre le vase et la cavité le rapport de 86 à 100 que nous venons de calculer pour le *modius*). Peut-être faut-il reconnaître le *capitum* dans la *mensa* de Khemissa [2], et dans la première *mensa* de Djemila (cavité centrale : 5 litres et demi).

Un Herodes figure dans les fastes des provinces africaines : il est proconsul d'Afrique en 395 [3]. Celui de notre inscription est *consularis*, c'est-à-dire gouverneur de Numidie postérieurement à 320 [4]. Il s'agit vraisemblablement du même personnage : il a été *consularis* de Numidie avant d'être proconsul d'Afrique.

Il n'est pas indifférent que la table à mesures de Djemila soit installée par le gouverneur provincial, et non par un

1. Voir Seeck, s. v° *Capitum*, dans Pauly-Wissowa.
2. Cagnat, *l. c.*, p. 496 ; la cavité 3 de la table A est évaluée à 5 l 418.
3. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II [1901], p. 104-106.
4. Pallu de Lessert, II, p. 38.

magistrat municipal. Il faut se rappeler que le terme de *capitum* apparaît surtout pour désigner la ration du cheval en tant que prestation à laquelle les contribuables sont tenus; que sous le règne de Julien, le *modius tritici* est l'unité employée pour définir les *commoda* auxquels ont droit les *officiales* [1]; qu'une inscription [2] atteste qu'il existait à Djemila des *horrea*, c'est-à-dire un de ces magasins où l'administration militaire conservait les vivres fournis par les provinciaux pour l'*annona militaris* [3]. Si l'on tient compte de toutes ces données, on se convaincra que la table d'Herodes n'était pas une table de mesures-étalons destinée à assurer la loyauté des transactions commerciales; elle était utilisée, comme garantie commune de l'État et des contribuables, pour vérifier les quantités livrées par les contribuables aux agents du fisc, aux *susceptores*.

Il est très possible que le petit monument de Djemila soit en rapport direct avec la mesure prescrite en novembre 386 par Valentinien, Théodose et Arcadius [4]: *Modios aeneos seu lapideos cum sextariis atque ponderibus per mansiones singulasque ciuitates iussimus collocari, ut unusquisque tributarius, sub oculis constitutis rerum omnium modis* (plutôt que *modiis*) *sciat quid debeat susceptoribus dare.* On peut admettre que Herodes a été consulaire de Numidie en 386 ou 387, pour être 8 ou 9 ans plus tard proconsul d'Afrique, de même que Domitius Zenofilus, consulaire de Numidie en 320, fut proconsul d'Afrique entre 326 et 333 [5].

1. *C. I. L.*, VIII, 17896, Timgad.
2. *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 115.
3. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 1913, p. 310 sqq.
4. *Cod. Theod.*, XII, 6, 21.
5. Pallu de Lessert, II, p. 38.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

Chanoine Ulysse Chevalier, *Pour la bibliothèque de Louvain* (Paris, 8°, 1920) ;

Johannes Steenstrup, *Ethnografien en oversigt til vejledning ved historisk laesning og studium.* Anden udgave (Copenhague, 8°, 1920) ;

Visconde de Santarem, *Estudos de Cartographia antiga* (Lisboa, 2 vol. in-8°, 1920).

M. Leger a la parole pour un hommage :

« De la part de notre correspondant M. Émile Cartailhac et de M. le comte Begouen, dont vous avez récemment entendu les intéressantes communications d'archéologie préhistorique, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie une brochure renfermant deux discours prononcés le 20 février dernier à l'Académie des jeux floraux. Le premier est un remerciement de M. le comte Begouen, élu mainteneur. Il raconte ses impressions d'un récent voyage dans la Jougoslavie. Cette partie de la brochure se recommande particulièrement à l'attention de nos confrères de l'Académie des sciences morales et politiques. La seconde, due à M. Cartailhac, insiste particulièrement sur les découvertes de M. Begouen dans les grottes de l'Ariège. On sait que dans ses recherches M. Begouen fut aidé par ses trois fils auquel l'éminent archéologue toulousain rend un hommage très mérité. »

M. Prou offre à l'Académie, de la part de M. Henry Cochin, un ouvrage posthume du regretté Claude Cochin, ancien élève de l'École des Chartes, ancien membre de l'École française de Rome, député du Nord :

« Claude Cochin a réuni en un volume cent soixante-dix lettres inédites du Cardinal de Retz qui forment un complément aux œuvres du célèbre prélat publiées dans la collection des *Grands écrivains de la France.* C'est non pas par hasard, mais par suite de recherches méthodiques, ingénieusement et patiemment poursuivies, que Claude Cochin a découvert ces documents dans les archives et bibliothèques publiques de l'Italie. Il les a soigneusement transcrites, copieusement et savamment annotées, en homme qui avait fait de l'histoire religieuse du xviie siècle une étude approfondie. Quand les com-

mentaires demandaient un trop long développement, il les a rejetés à la fin du volume en des appendices qui sont de véritables dissertations historiques. Les lettres publiées par Cochin et les documents qu'il y a joints apportent des renseignements nouveaux sur la captivité de Retz, son évasion de Nantes, et sa fuite, sur ses relations avec le Saint-Siège, et même sur la période de sa vie pendant laquelle il vécut caché ; on ne connaissait aucune lettre entre le 9 avril 1657 et le 24 avril 1660 : Cochin en a retrouvé quatre écrites pendant ce laps de temps. On trouvera aussi des lettres qui éclairent l'attitude de Retz à l'égard des Jansénistes. Enfin, on remarquera particulièrement les appendices ayant trait à l'entrée de Mademoiselle d'Épernon au Carmel et à la conversion de Turenne. Au total, un livre dont la publication, en mettant en lumière le talent de l'auteur, témoigne, une fois de plus, du dommage que les études historiques ont subi par la disparition prématurée de Claude Cochin. »

M. Prou offre ensuite de la part de l'auteur, M. Charles Durand, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite, le compte rendu des fouilles de Vésone en 1912-1913 :

« Ce rapport complète la série des rapports sur les fouilles de Vésone, l'antique cité de Périgueux, décidées en 1905 par M. Dujardin-Beaumetz, alors sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, sur la demande que lui en présenta M. Fougeyrollas, maire de Périgueux, et poursuivies jusqu'en 1913 sous l'habile direction de M. Charles Durand. Elles ont permis de reconnaître tout le périmètre de l'enceinte romaine du IIIe siècle ; des portions considérables de cette muraille, plusieurs tours et une porte sont encore debout ; ailleurs, on a retrouvé et mis au jour les substructions, opéré des tranchées qui permettent d'en étudier la structure, extrait des cippes, des inscriptions, des sculptures qui sont venues enrichir l'admirable musée que dirige avec tant de zèle, de compétence et d'autorité M. le marquis de Fayolle. On a reconnu le péribole du temple de Tutèle dont la célèbre et imposante Tour de Vésone était la *cella* ; retrouvé les substructions d'une vaste basilique sur le forum ; et enfin suivi le tracé d'un aqueduc qui amenait l'eau de la fontaine de Grandfont à Vésone. Ces fouilles ont été conduites méthodiquement et peuvent être proposées comme des modèles. En outre, M. Durand en a écrit des comptes rendus détaillés de la plus grande clarté. Dans le dernier non seulement sont relatées les découvertes de la campagne 1912-1913, mais M. Durand y a présenté un tableau d'ensemble de tous les résultats obtenus.

« Ce fascicule est illustré, comme les précédents, d'excellents plans

en plusieurs couleurs et de planches en phototypie. Il reste encore à faire, et l'on doit souhaiter que la Direction des beaux-arts ne laisse pas inachevée une œuvre si bien commencée. On souhaiterait qu'on dégageât la porte de Mars presque complètement enterrée, qu'on classât les portions du mur d'enceinte et les substructions enclavées dans des propriétés privées, et qu'on achevât la reconnaissance du forum. »

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. Cagnat donne lecture d'un rapport de M. le Dr Carton, correspondant de l'Institut, sur les fouilles exécutées par lui à *Bulla Regia* en 1919-1920 avec l'assistance pécuniaire de l'Académie (Fondation Piot).

Il donne ensuite communication d'une inscription découverte au cours des fouilles en question [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Louis Leger communique un mémoire sur l'onomastique slave de l'Allemagne. Après avoir rappelé une lettre de Renan à Strauss où le célèbre académicien évoquait contre les prétentions germaniques le souvenir de ces Slaves disparus, M. Leger met en lumière les origines slaves d'un certain nombre de cités germaniques. Il commence par Berlin dont la forme primitive est Berlic, ce qui veut dire en slave une enceinte de pieux ; il continue par Leipzig dont le nom se retrouve dans presque tous les pays slaves et qui veut dire la ville des tilleuls, par Dresde dont le nom allemand Dresden est un pluriel qui veut dire en slave les brindilles, les débris de bois. Dresde était un ancien port de halage. Les noms slaves se retrouvent dans ceux des cours d'eau, même dans les régions les plus germanisées.

1. Voir ci-après.

M. Paul Monceaux commente une inscription chrétienne de Madaure, récemment découverte [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BULLA REGIA EN 1919-1920, PAR M. LE D[r] L. CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le dégagement des grands thermes publics, que je poursuis depuis quelques années grâce aux subventions accordées par l'Académie, a été continué de concert avec le Service des Antiquités.

L'entrée du monument offre un caractère assez rare dans les thermes publics. C'est d'être assez vaste et de présenter une grande régularité. La porte, flanquée de deux colonnes, s'ouvrait en avant sur le large palier dallé, que borde, sur toute l'étendue de la façade, un long emmarchement descendant vers la grande voie dallée désignée sous le nom de Voie des Thermes. En arrière, elle donnait sur un grand vestibule de chaque côté duquel un escalier descend vers l'intérieur de l'édifice, dont le sol est à un niveau bien inférieur à celui de la voie. Les deux escaliers placés dans cette position symétrique comprennent sept marches divisées en deux groupes par un palier.

Au bas de celui qui est à l'Est a été trouvée une base honorifique portant deux textes.

Au cours des fouilles précédentes on avait constaté la présence, dans une des salles à hypocauste, d'un édicule en belles pierres de taille, et à façade courbe. L'exploration

1. Voir ci-après.

n'avait pu en être terminée à cause de son peu de solidité. Les travaux exécutés par le Service des Antiquités ont permis de la compléter cette année. Il forme un tout, isolé et saillant dans la salle. Sa façade courbe comprenait deux étages dont le supérieur, très détruit, avait en avant la forme d'une haute niche. Au-dessous de lui, une baie cintrée, beaucoup plus basse que cette dernière était disposée de manière à être coupée en deux par le sol en mosaïque suspendu, de l'hypocauste, donnant ainsi sur ce dernier par en bas, et sur la salle par en haut. La clef de voûte de la niche supérieure portait une sculpture en bas-relief, représentant un buste de femme, les bras à demi élevés au-dessus de la tête.

En arrière de l'ouverture de cet édicule se trouve une série d'arcades formant un ensemble pittoresque. L'état d'avancement du dégagement de cette partie des Thermes ne permet pas de dire encore s'il s'agit du *furnus* ou de ses dépendances.

Le principal effort de cette campagne a porté sur la salle souterraine polygonale qui se trouve à l'Est des Thermes.

Il n'a pas encore été possible de déterminer si elle fait partie de ce monument, ce qui paraît pourtant probable, car les couloirs qui l'entourent viennent buter sur la voie dallée adjacente sans communiquer avec elle, en sorte qu'il semble qu'on devait y accéder en passant par les bains voisins.

Les terres qui la recouvraient n'ont été enlevées qu'en partie, mais on peut dès maintenant se rendre compte de la curieuse disposition des couloirs.

Le sol de la salle qui s'étendait au-dessus était revêtu d'une fine mosaïque, qui n'a pas encore été dégagée. Elle était recouverte par une voûte actuellement écroulée, mais dont les débris présentent des caissons en stuc polygonaux encadrés de moulures à l'intérieur desquels

étaient des représentations d'objets divers, armes, personnages, etc.

Je me propose, au cours de la prochaine campagne de fouilles, de dégager complètement cet ensemble pour en déterminer la destination et en étudier l'intéressante décoration.

J'ai signalé précédemment à l'Académie l'existence d'une nécropole chrétienne à environ 200 mètres au Nord du Nymphaeum. J'ai achevé de découvrir cette année au même endroit, à côté de murs puissants, un escalier de deux marches flanqué de bases de colonnes dont le dé est orné de sculptures élégantes représentant des rinceaux et des rosaces. L'examen des environs m'a convaincu qu'il s'agit d'une église importante édifiée au milieu de l'*area* découverte précédemment. Malheureusement ce monument exposé aux souillures et à la destruction ne peut être fouillé pour le moment, car il est entouré de gourbis.

J'exprime ici tous mes remerciements à Madame Nadal qui a bien voulu me prêter son précieux concours pour la direction des fouilles.

NOTE COMPLÉMENTAIRE DE M. CAGNAT.

Au cours des fouilles dont il vient de nous être rendu compte, M. le D[r] Carton a découvert, ainsi qu'il l'a dit en deux mots, une pierre, assez mutilée, qui portait autrefois sur deux faces des inscriptions. Celle qui figurait sur la face postérieure est gravée en lettres fort petites (1 centimètre et demi) ; son état lamentable en rend la lecture complète à peu près impossible : les quelques groupes de lettres que j'ai pu déchiffrer à grand'peine permettent seulement de reconnaître qu'elle reproduisait le texte d'une lettre,

adressée sans doute à la municipalité, relative à la construction et à l'embellissement des thermes. L'autre inscription, celle qui garnissait la face antérieure, est moins détériorée ; elle se compose actuellement de 13 lignes ; les lettres mesurent 0 m 04 à la première ligne et 0 m 035 aux autres. On distingue :

I A E M I / M I A /
C A E R V Γ / /A E M I
E F I D I A / / / C L A R I S
S / / / / / EMIAE
VL ALBI CONSVLARS
ONI ET ALVMNI FIL OB
PVAMOPERISSVI TERMARVM
CENTIAMQVAE PATRM
XORNAVITETSALVTCIVIVM
ICO CONSVLERE
A EST
BENE ET EIVS
TRONAE ET

On voit que le monument était une base de statue élevée en l'honneur d'une femme noble, fille d'un consulaire, pour la remercier de sa générosité et en particulier des travaux accomplis à ses frais pour la construction des thermes de la ville. Il nous apprend les noms de la généreuse personne à qui cet établissement était dû. On peut les reconnaître. Les premières lignes portent : . . . *iae Mi* — *ou Me* — *mia*[*e*]. . . *cae Rup*?. . . *Aemi*[*lia*]*e* ou *Aemi*[*liana*]*e Fidia*. . . *claris*[*simae*]. . .*s*. . . [*f*]*eminae*. . . . . *ul*(*i*) *Albi consularis* [*viri patr*]*oni et alumni fil*(*iae*). La restitution du second nom de la femme n'est pas douteux : ce ne peut être que *Memmia* ; gentilice qui, tout naturellement, était celui de son père, lequel, ainsi que l'apprend la cinquième ligne, portait aussi les surnoms de Julius Albus ou Albius. Or, on

connaît par d'autres documents, dont deux trouvés à *Bulla Regia* même et sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, l'existence d'un personnage nommé C. Memmius C. f. Quir(ina) Fidus Julius Albius. . ., qui arriva au consulat après une carrière brillante. Ce n'est pas se hasarder que d'admettre la parenté de ce consulaire et de la bienfaitrice honorée ici. D'où la restitution :

?I⌊ul⌋iae Me⌊m⌋miae
. . . cae Rup . . . [ae] Aemi
liana⌋e Fidia⌈nae⌉ claris
simae et nobilis⌋s⌊imae f]eminae
C. Memmi Fidi Iul(*i*) Albi consularis
uiri patr]oni et alumni fil. ob
praeci]puam operis sui thermarum
munifi]centiam qua et patriam
suam e⌋xornauit et saluti civium
. . . . ico consulere
dignat⌉a est
. . . . bene et ejus
. . . . pa]tronae et
. . . .

Enfant de la ville, C. Memmius en était aussi le patron ; sa fille partageait cet honneur et tous deux avaient, comme il était de règle, témoigné leur attachement à leurs concitoyens en les dotant de constructions utilitaires.

Il eût été étonnant que Memmia ayant sa statue dans les thermes, il n'en fût pas de même pour son père. Et, en effet, M. le D[r] Carton y a rencontré un morceau de pierre où il a lu [1] :

C· MEMMIO· C· FIL· QVIR
FIDO IVLIO ALBIO C · MV
CII////// IF ///////// B

1. *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 188.

ce qui, s'il ne faut pas lire à la fin de la ligne 2 *c(larissimae) m(emoriae) v(iro)*, nous enseignerait qu'outre les noms de Fidus Julius Albius Memmius se nommait encore C. Mu...

Ce que fut cet homme et par quelles situations successives il passa, nous le savons par une deuxième inscription, qui fut gravée en son honneur dans une autre ville de Tunisie, *Vina*[1]. Le texte, connu depuis trente ans, est ainsi libellé : *C. Memmio C. f. Quir. Fido Iulio Albio cons. sodali Titio leg. Aug. pro pr. prou. Noricae cur. uiae Flaminiae praef. Miniciae pro cos. prouin. Baetic. leg. Aug. leg. VII Claudiae iuridico per Italiam reg. Transpadanae praetori leg. pr. pr. prou. Afric. aedil. cerial. q. prou. Asiae trib. laticl. leg. II Augustae C. Annius Iulius Secundus..... amico rarissimo ob eximiam eius erga se beniuolentiam sua pec. posuer. et d. d. d.*

Rien, dans cette longue énumération de dignités, ne permet de dire avec quelque précision à quelle époque vivait le personnage ; mais, heureusement, son nom figure encore sur un fragment d'architrave que j'ai découvert autrefois à Ksour-Abd-el-Melek. Au moment où la pierre a été mise en place, il était légat du proconsul d'Afrique ; et l'on peut affirmer que c'était en 175-176 de notre ère[2]. La préture qui suit immédiatement cette légation dans le *cursus* transcrit plus haut est donc de 177 environ ; et comme il fut appelé à six fonctions différentes avant d'être honoré du consulat, on ne saurait attribuer à ce dernier une date antérieure à 183. C'est celle où son ami C. Annius de Vina lui éleva une statue.

C'est postérieurement que les thermes de *Bulla* furent construits par sa fille, puisque dans l'inscription qui fait l'objet de cette note on lui donne le titre de *consularis*.

Il est encore question du même Memmius dans un docu-

1. *C. I. L.* VIII, 12442.
2. *Ibid.*, 11928. Cf. mes *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 49.

ment que le capitaine Benet a trouvé en fouillant à *Bulla* le temple d'Apollon. Parmi toutes les plaques de marbre qui remplissaient une des chambres de la *cella*, il a recueilli deux petits morceaux, appartenant au même tout, que M. Merlin a judicieusement rapprochés et dont il a fort bien indiqué la place dans l'ensemble de l'inscription, sans pourtant proposer une restitution complète du texte[1]. Il n'est pas impossible d'aller plus loin que lui, maintenant que l'on possède, relativement au personnage, des renseignements nouveaux. On arrive ainsi à une reconstitution comme celle-ci :

C MI*mmio c. f. quir. fido iùlio albio c. muu?...*
REC... *cons. sodali titio*..........................RIS *leg. pro*
PR PI *ou. noricae cur. uiae flaminiae praef. miniciae pro* COS PR *ou*
BETI*cae leg. aug. leg. VII cl. iuridico per italiam regioni*S TRA*nspad.*
PRAE*tori leg. pr. pr. prou. africae aedili cereali quaest prouinciae*
ASIAE *trib. laticlauio leg. II aug*...............................
DECI

On voit que la légation du Norique, la dernière citée sur la pierre de Vina devait être précédée ici d'une autre fonction dont il ne reste que les trois dernières lettres RIS. Je suppose qu'il s'agit d'une légation de province consulaire, une de celles qui portaient l'épithète d'*inferior* ou de *superior*.

En résumé, les thermes de Bulla Regia ont été édifiés dans les dernières années du IIe siècle de notre ère aux frais d'une famille de la ville et particulièrement d'une Memmia Fidiana, fille d'un Memmius Fidus, ancien consul.

DEUX VICTIMES DES MAURES A MADAUROS, PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les fouilles de Mdaourouch, dirigées avec tant de succès par M. Joly et le Service des Monuments historiques

1. *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CCLXVIII.

d'Algérie, continuent à nous révéler divers aspects de la vie antique dans cette vieille cité numide de Madauros, devenue colonie romaine, la patrie d'Apulée et l'institutrice d'Augustin, où se heurtaient les religions et les races. Cette fois, ce sont les indigènes et leurs victimes qui entrent en scène. On a découvert l'an dernier à Mdaourouch, dans la forteresse byzantine, sur l'emplacement du forum, la pierre tombale de deux chrétiens, deux frères, qui ont succombé sous les coups des indigènes, des « Maures », dit l'épitaphe.

Cette pierre tombale, qui mesure aujourd'hui 0 m 63 sur 0 m 50, était primitivement une *mensa*, une table funéraire à la mode du pays. Mais elle a eu plus tard une destinée singulière : elle a été transformée en pressoir, comme le prouve une rigole presque circulaire, qui entoure l'épitaphe, avec l'amorce d'un petit canal dans l'angle supérieur de gauche. Malgré cette mésaventure de la pierre tombale, l'inscription funéraire s'est conservée en grande partie. Presque intacte en haut et en bas, elle a perdu à droite quelques lettres, coupées par la rigole du pressoir ; elle ne présente d'importantes lacunes qu'à gauche, où les méfaits de la rigole, presque rectiligne de ce côté, ont été encore aggravés par une cassure de la pierre. L'épitaphe, délimitée en haut par un trait, se compose de huit lignes, en lettres irrégulières médiocrement gravées.

Copie et restitutions de M. Gsell :

IVC TVMVMVLV
RATRES POSI T
O R V S DIACONVS
IT ANNIS XXXVII ET F
NVS VIXIT ANNIS
//// MAVRIS OCC
DIEPOSITI
KALEDAS IV LI

In h]uc tumu<mu>lu [duo f]ratres posit[i.
Theod]orus diaconus [vix]it annis XXXVII,
et F[austi]nus vixit annis ......
A Mauris occ[isi e]t d<i>epositi ... kale(n)das iuli[as].

Comme on le voit, la *mensa* couvrait la tombe de deux frères, qui tous deux étaient chrétiens, et dont l'un était diacre. Les noms des personnages sont malheureusement mutilés. Les restitutions proposées sont naturellement hypothétiques[1]. Cependant, elles sont assez vraisemblables : elles comblent bien les lacunes, et ces noms de *Theodorus*, de *Faustinus*, étaient des noms courants en Afrique, qui reparaissent souvent dans les documents épigraphiques, littéraires ou historiques du pays.

Abstraction faite de la ligne 6, la rédaction de l'épitaphe est assez banale, et ne donne pas lieu à beaucoup d'observations.

Ligne 1. — VC TVMVMVLV = (*h*)OC TVMVLO. Le lapicide a répété par mégarde la syllabe MV, où les deux lettres sont liées. La substitution de l'V à l'O est fréquente dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique, comme en Gaule. La formule *In hoc tumulo* se retrouve dans des épitaphes de Carthage et de Calama. *In uc tumulu positus est* s'est déjà présenté sur une tombe de Madaure.

Ligne 2. — *Positus*, avec le sens de *depositus*, n'est pas rare dans l'épigraphie chrétienne de la contrée.

Ligne 7. — DIEPOSITI, erreur du lapicide, pour DEPOSITI. — La formule *depositus* est d'usage courant, du IVe au VIe siècle, dans toutes les parties de l'Afrique.

A en juger par les formules, l'inscription date de la seconde moitié du IVe siècle ou des premières années du Ve. Un seul détail présente un intérêt particulier, la mention

1. Au lieu de [*Theod*]*orus*, on pourrait songer à lire [*Fl*]*orus*. Mais cette restitution semble un peu courte pour la lacune.

relative aux circonstances de la mort : le diacre et son frère ont été « tués par les Maures — *a Mauris occisi* » (ligne 6).

Ces circonstances elles-mêmes n'étaient pas aussi exceptionnelles, dans l'Afrique de ce temps-là, qu'on pourrait être tenté de le supposer. Malgré tous les bienfaits de la « paix romaine », les documents du pays nous ont conservé le souvenir de multiples attentats contre les personnes. Pour nous en tenir ici à l'épigraphie chrétienne de la contrée, on y avait relevé déjà de curieux renseignements sur plusieurs de ces attentats. Tantôt il s'agit de bagarres causées par les querelles religieuses : le diacre Nabor, un ancien schismatique converti, dont l'épitaphe métrique a été composée par Augustin lui-même, fut assassiné par des Donatistes[1] ; et Robba, une religieuse donatiste, périt sous les coups de Catholiques le 25 mars 434[2]. Tantôt il s'agit d'un attentat commis par des indigènes. A Mouzaïaville, entre Blida et Tipasa, on a trouvé dans l'abside d'une église une table de marbre blanc, qui a été transportée au musée d'Alger : on y lit l'épitaphe d'un évêque catholique, qui avait été souvent exilé, et qui « fut tué dans une guerre contre les Maures[3] ».

En ce qui concerne les circonstances de la mort, la nouvelle épitaphe de Madaure présente une frappante analogie avec celle de Mouzaïaville. Selon toute apparence, on ne doit pas porter au compte des indigènes de Numidie le meurtre du diacre et de son frère. Sans doute, autour de Madaure, les indigènes étaient nombreux et remuants : témoin les noms puniques ou libyques dans les épitaphes

1. « Donatistarum crudeli caede peremptum... » (De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 461).

2. « Caede tradit[orum] vexata, meruit dignitate(m) martiri(i)... » (Gsell, *C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1899, p. 277 ; *Fouilles de Benian*, p. 25).

3. « Occisus est in bello Maurorum » (*C.I.L.*, VIII. 9286).

de la région ou dans les listes de martyrs, témoin la déclaration d'Apulée qui se disait lui-même « demi-numide » ou « demi-gétule » [1], témoin encore les exploits des Circoncellions. Mais ces indigènes des environs de Madaure étaient des *Numides*. Or le diacre Theodorus et son frère ont été tués par des *Maures* (a *Mauris* occisi) : comme l'évêque de Mouzaïaville, « tué dans une guerre des *Maures* » (occisus est in bello *Maurorum*). Ils ont dû succomber lors d'une incursion des barbares de Maurétanie : une de ces razzias qui ramenaient périodiquement, vers le riche pays numide, les incorrigibles pillards des tribus maures.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur M. René Fage, une brochure intitulée : *Un ami de Baluze. L'orientaliste Antoine Galland* (Brive, 1920, in-8°, 27 pages : extrait du *Bulletin de la Société scientifique, etc. de la Corrèze*).

« La publication récente d'un *Journal parisien* d'Antoine Galland a fourni à M. René Fage, dont on connaît les nombreuses et instructives recherches sur l'histoire et l'archéologie du Limousin, l'occasion de révéler à ses compatriotes un côté peu connu de la vie d'Étienne Baluze, ses relations d'amitié avec l'auteur des *Mille et une nuits*, qui était devenu son collègue au Collège de France. »

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse une ampliation du décret autorisant l'Académie à

1. Apulée, *Apolog.*, 24.

accepter la donation de 15.000 francs de rentes faite par M. le duc DE LOUBAT en vue de constituer un fonds épigraphique grec.

Lecture est donnée du décret. Le PRÉSIDENT se fait l'interprète de l'Académie pour renouveler à M. le duc de Loubat l'expression de la gratitude de l'Académie pour ce témoignage d'une inépuisable générosité.

Continuant ses recherches sur les origines slaves des villes allemandes, M. LEGER expose l'histoire primitive et l'étymologie de villes telles que Eger qui doit son nom à une rivière chaude appelée en tchèque Ohre, Teplitz située sur le cours de la Tepla, la rivière chaude. Il interprète le nom de Gotha par celui d'un fondateur qui aurait porté l'épithète de Chud (personnage pauvre ou maigre); celui de Sagan (prononcez Zagan) serait celui d'un terrain de culture (le mot zagon existe encore en polonais), etc. Le nom populaire chez nous du maréchal de Rantzau est celui d'une localité du Holstein qui s'appelait Roudidzevo.

Le R.P. Vincent, de l'École biblique et archéologique de Jérusalem, communique les relevés du fameux monument connu sous le nom de Haram el Khalil à Hébron. Cet édifice devenu mosquée était demeuré jusqu'ici jalousement fermé à l'observation archéologique. Il passe pour couvrir la caverne funéraire d'Abraham et de la lignée des patriarches bibliques. Avec le concours d'un architecte anglais, le P. Vincent a pu exécuter des relevés détaillés du monument. Il ressort de cette enquête que l'enceinte sacrée d'Hébron est une construction d'Hérode le Grand. Les Byzantins y installèrent une église que remanièrent plus tard les Croisés et qui demeure pratiquement intacte. C'est l'unique édifice antique intégralement conservé en Palestine.

Les faits archéologiques enregistrés éclairent quelques textes laconiques de l'historien Josèphe, mais surtout les documents de la tradition juive et de la Bible pour fixer le site où les premiers patriarches hébreux au cours de leur migration prirent définitivement contact avec les populations du pays de Canaan.

M. CLERMONT-GANNEAU présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le dernier mémoire écrit par le lieutenant-colonel Dieulafoy : *La Mosquée d'Hassân* (extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XLII).

Il offre ensuite, de la part de l'auteur, M. Gaston Darier, une brochure intitulée : *Les fouilles du Janicule à Rome. Le Lucus Furrinæ et les temples des dieux syriens.* Bibliographie chronologique des travaux publiés à leur sujet de 1906 à 1918 (Genève, 1920, in-8°).

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie du second fascicule de la Revue *Syria*, consacrée aux antiquités du domaine nouveau confié à la France en Orient, et en énumère les différents articles. Il signale en particulier un rapport de M. Chamonard sur le plan d'organisation des services archéologiques en Syrie.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 1er OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient adresse à l'Académie son rapport sur la situation et les travaux de l'École en 1919-1920.

M. Antoine Thomas lit un mémoire intitulé « Evaux et le *Martyrologium Hieronymianum* », où il développe les raisons qui le portent à croire, contrairement à l'opinion d'Auguste Longnon, que la petite ville d'Evaux (Creuse) a toujours fait partie du territoire des Lemovices et non de celui des Bituriges.

M. Paul Monceaux présente quelques observations.

M. Merlin, correspondant de l'Académie, directeur des Antiquités de la Tunisie, décrit une mosaïque récemment découverte à Carthage au cours de fouilles opérées par son service. Le pavement, qui doit dater du ve siècle de notre ère, est très curieux et comprend trois registres superposés qui représentent un grand domaine africain.

Au centre se dresse la villa du maître, laquelle, avec ses tours et ses murs massifs où seules les arcades d'une galerie mettent au premier étage une note d'élégance, a déjà presque l'aspect d'un château fort; derrière s'élèvent des dépendances, écuries et thermes privés, et s'étend un parc; dans les champs

qui font partie de la propriété, comme aujourd'hui en Afrique, poussent des oliviers, jaunissent des moissons, paissent des troupeaux. Sur tout le reste du tableau se développent des scènes qui manifestent la vie du domaine aux diverses saisons de l'année, dont chacune réclame des travaux, apporte des plaisirs et donne des produits différents : récolte des olives et capture des canards sauvages en hiver, épis qui mûrissent et troupeaux au pâturage en été, cueillette des roses au printemps, vendange à l'automne tandis que le verger est chargé de fruits.

Ces scènes se groupent autour des images des châtelains dont elles nous montrent en même temps les occupations préférées : la chasse est la distraction favorite du seigneur et au registre du milieu nous le voyons partir avec piqueur, rabatteur, valet muni de provisions ; sa femme aime se reposer à l'ombre des arbres, l'éventail en main, absorbée par les soins de sa toilette ou se complaisant à de menus détails de l'existence rurale.

Tous ces sujets forment un ensemble très pittoresque, dont la composition savamment ordonnée et finement nuancée est bien réussie au point de vue artistique et dont la valeur documentaire est de premier ordre. La nouvelle mosaïque vient prendre une place d'honneur parmi celles qui nous fournissent de précieux renseignements sur les domaines africains à l'époque impériale ; il est surtout intéressant de la rapprocher des mosaïques trouvées à Oued-Atménia, dans la province de Constantine, ou à Tabarka, en Tunisie, et de certains pavements mis au jour à El-Djem, à Oudna ou à Carthage même.

MM. Salomon Reinach et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le comte Durrieu rend compte de la mission qui lui avait été confiée d'aller représenter officiellement l'Académie aux

fêtes célébrées à Gand les 3 et 4 octobre à l'occasion de la réinstallation solennelle, dans la cathédrale de Saint-Bavon, du polyptique de l'*Agneau mystique*, des frères Van Eyck, reconstitué dans son entier à l'aide des volets rendus par l'Allemagne en vertu d'un article du traité de Versailles.

M. Durrieu a eu l'honneur de parler au nom de l'Académie dans une grande séance tenue le 4 octobre à l'Université de Gand.

M. Édouard Cuq fait une communication sur la cité punique et le municipe de Volubilis [1].

M. Louis Leger achève sa lecture sur les noms slaves conservés dans la topographie de l'Allemagne. Revenant sur l'étymologie du nom de Leipzig, dont la forme slave Lipsk dérive du nom du tilleul « lipa », il signale à ce propos que le nom du philosophe Leibnitz représente une forme slave « lipnica », le bois des tilleuls. Par ses premières origines, Leibnitz était donc de race slave. M. Leger insiste ensuite sur toutes les formes dérivées du mot Bystra qui veut dire : eau rapide. L'une des plus curieuses est celle du Pusterthal (Bystra dolina), où coule la rapide Drave. Il termine par une étude sur le nom de Zerbst qui rappelle le séjour des anciens Serbes ou Sorabes. Catherine II était née princesse d'Anhalt-Zerbst. Si elle eût connu la signification primitive de cette dénomination, elle n'aurait pas manqué d'en tirer parti vis-à-vis de ses sujets russes.

COMMUNICATION

LA CITÉ PUNIQUE ET LE MUNICIPE DE VOLUBILIS, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription découverte en 1916 à Volubilis [2], présente une particularité dont on ne s'est guère occupé jusqu'ici

1. Voir ci-après.
2. Cf. Édouard Cuq, *Journal des Savants*, 1917, p. 84.

et qui n'est pas sans intérêt pour l'interprétation du texte. Parmi les magistratures exercées par le vainqueur d'Ædemon, C. Valerius Severus, à côté de celles qu'on rencontre dans les municipes romains, l'édilité et le duumvirat, il en est une qui est propre aux cités pérégrines d'origine punique, celle de sufète.

I

L'ÉLECTION DES SUFÈTES

Les sufètes étaient, au sens propre du mot *shefet*, des juges. Chez les Carthaginois, c'étaient les premiers magistrats de la cité [1]. Leur pouvoir était analogue à celui des consuls romains [2]. Comme eux, ils formaient un collège de deux membres [3]. Les sufètes ont subsisté sous la domination romaine dans les cités pérégrines d'origine punique : on en a un exemple de la fin du VIIe ou du début du VIIIe siècle de Rome ; il est relatif à Courba (*Curubis*) [4]. Les sufètes étaient éponymes : une inscription de Calama est datée de l'année du sufétat d'Asmuni et d'Urbanus [5]. Nommés pour un an, les sufètes pouvaient être réélus : une inscription de Thugga du temps de Claude cite un personnage qui fut deux fois sufète [6].

Au-dessous du sufète, les monuments épigraphiques ne mentionnent que le *princeps*. L'inscription de Calama a été gravée sous le principat de Pudens, fils d'Anchusor et frère de l'un des sufètes [7]. Il y avait d'autres magistratures dans

1. Tite-Live, XXVIII, 37, 2. Cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. II, 1918, p. 193.

2. Tite-Live, XXXVIII, 7, 5. P. Diac., v° *Sufes*.

3. Cornel. Nepos, *Hannib.* 7, 4.

4. *C.I.L.*, VIII, 10525.

5. *Ibid.*, 5306.

6. *Mélanges de l'École française d'archéologie de Rome*, 1899, p. 297. Poinssot, *Nouv. archives des Missions*, XIII, n° 64.

7. Cf. *C.I.L.*, VIII, 5369 : ... *Saturninus* [*suf*]*es*, *princeps*...

les cités puniques, mais on n'en connaît pas le nom. L'inscription précitée de Thugga y fait allusion sans les énumérer : *honoribus peractis*. Elle nous apprend seulement que certains personnages recevaient le titre de sufète sans en exercer la charge. Les *ornamenta sufetis* étaient un titre honorifique comme l'étaient à Rome les ornements consulaires ou prétoriens.

Le mode d'élection des sufètes est indiqué dans l'inscription de Thugga. Saturus, fils de Thinoba, fut élu sufète pour la seconde fois par voie de suffrage, *a civitate et plebe*. Les ornements de sufète furent conférés gratuitement par le sénat et la plèbe à Faustus, fils de Julius Venustus, fils lui-même de Thinoba, en raison des mérites de son père. Ils furent également conférés gratuitement à Firmus, frère de Venustus en raison de son mérite personnel. Il ne paraît pas douteux que les mots *civitas et plebs*, ou simplement *civitas*, désignent le mode d'élection plus clairement caractérisé par l'expression *senatus et plebs*. Il fallait l'accord du sénat et de la plèbe, tandis qu'à Rome la concession des ornements consulaires ou prétoriens appartenait exclusivement au Sénat [1] ; à l'inverse, à Rome et dans les cités romaines, l'élection des magistrats était réservée au peuple.

Une autre différence existait quant à la forme du vote : d'après la loi de Malaga (c. LV), les électeurs, répartis en curies, étaient appelés simultanément dans des locaux fermés (*in consæptis*) où ils déposaient leur bulletin de vote (*tabella*) dans une corbeille. Dans la cité punique de Thugga, la collation des ornements de sufète à Firmus eut lieu *omnium portarum sententiis*, c'est-à-dire que toutes les portes émirent un avis favorable. Les électeurs de chaque section devaient sans doute se présenter à une

1. Il en était de même en Afrique dans la colonie de Cirta : les *ornamenta quinquennalicia* sont conférés *decreto decurionum*. *C.I.L.* VIII, 7986.

porte déterminée de la ville ; les votes étaient recueillis au fur et à mesure de leur passage.

En dehors de leurs magistrats, les cités pérégrines choisissaient souvent pour patron un citoyen romain afin de s'assurer la faveur du pouvoir central. C'est ainsi qu'en décembre 27 et en février 28, un tribun militaire de la IIIe légion Augusta, C. Silius Fabius Aviola, accepta le patronat des cités puniques d'Apisa Majus et de Themetra et, sans doute à la même époque, de Siagu et de Thimilga [1]. Vingt ans plus tard, en 48, sous le règne de Claude, le *pagus* de Thugga avait pour patron C. Artorius Bassus, qui avait été pontife, édile, duumvir d'une *curia Lucusta*. Il dédia en cette qualité à la mémoire d'Auguste et à l'empereur régnant un monument érigé aux frais d'une famille notable dont plusieurs membres étaient sufètes honoraires ou effectifs [2]. On remarquera que Bassus est patron du *pagus*, alors que les sufètes sont élus par la *civitas* de Thugga. Le *pagus* n'était pas à cette époque distinct de la *civitas*, comme il l'est au IIe siècle [3]. Dans plusieurs inscriptions des règnes de Tibère, Caligula et Claude, le patron de Thugga est toujours qualifié *patronus pagi* [4]. Sous Hadrien et ses successeurs, il porte le titre de *patronus pagi et civitatis*. Le pagus et la cité ont dès lors chacun leur *ordo* et il en fut ainsi jusqu'à la création du municipe en 205. L'existence sur un même territoire d'une double commune est ainsi avérée.

1. *C.I.L.*, V, 4919-4922.
2. *Mélanges de l'École de Rome*, loc. cit.
3. D'après une inscription de l'an 167/168, le *pagus* de Thugga reçut des empereurs Marc-Aurèle et Verus le *jus capiendorum legatorum*. Cf. Poinssot, Comptes-rendus de l'Académie des inscr., 1911, p. 496.
4. Poinssot, *op. cit.*, 1913, fasc. 8, p. 50, 109, 185, 213.

II

L'ORIGINE DU MUNICIPE.

A Volubilis, la mention de la charge de sufète dans la série des honneurs conférés à C. Valerius Severus prouve l'existence d'une cité punique distincte du municipe romain. Comme à Thugga, il y a une double commune, mais l'une d'elles est une commune romaine. Si Valerius Severus avait été sufète ailleurs qu'à Volubilis, on n'aurait pas manqué de le dire, comme on avait soin de le faire pour les anciens magistrats ou décurions de la colonie de Carthage que l'on rencontre dans les cités pérégrines de Thugga, Clupea, Avitta Bibba, Vaga, Thimida Majus, Thysdrus, Numluli, Thignica. Valerius Severus a été premier magistrat du municipe après avoir été premier magistrat de la cité punique.

L'existence d'une cité punique dans cette région de la Maurétanie n'a pas lieu de surprendre. En général, il est vrai, les Carthaginois, à l'exemple des Phéniciens, se sont établis sur les côtes ou à proximité, à Thymiatérion et à Sala sur l'Océan, aussi bien qu'à Curubis et à Siagu sur la Méditerranée. Le périple de Scylax, du IV[e] siècle avant notre ère, mentionne une ville de Libyens auprès de Lixos, ville de Phéniciens [1]; Chalcé, ville de Phéniciens, était après une ville de Libye du même nom [2]; Carthage avait des colonies sur le littoral de l'Atlantique jusqu'à Agadir [3]. Mais les Carthaginois ont aussi pénétré dans l'intérieur du pays.

Les citoyens romains qui, au I[er] siècle de l'Empire étaient fixés à Volubilis, étaient-ils des commerçants ou des

1. *Geogr. min.*, éd. Müller, I, 91.
2. Étienne de Byzance, éd. Westermann, 1839, p. 309.
3. Cf. Gsell, *op. cit.*, I, 319, 477.

vétérans ? Il est problable que c'étaient des vétérans, comme ceux qui s'installaient souvent aux frontières, pour seconder les troupes actives dans leur œuvre de conquête et de pénétration. Ces vétérans formaient tantôt un groupe distinct des *pagani* indigènes, tantôt se confondaient avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent acquis par leur nombre une importance suffisante : le *pagus veteranorum* devenait alors une sorte de municipe.

A Volubilis, le *conventus* de citoyens romains fut transformé en municipe, peut-être lors de la création de la province de Maurétanie Césarienne en 42, en tout cas peu d'années avant l'époque où le sénat municipal résolut de témoigner sa reconnaissance au vainqueur d'Ædemon, en raison des services qu'il avait rendus dans sa mission de député auprès de l'empereur. Valerius Severus avait en effet rempli les charges d'édile du municipe, de sufète de la cité punique, de duumvir. Il avait été également le premier flamine municipal.

III

LA DOUBLE COMMUNE

La cité punique et le municipe avaient entre eux des rapports étroits puisque Valerius Severus exerça alternativement des magistratures dans le municipe et dans la cité pérégrine. Le fils de Bostar, étant d'origine punique, resta éligible dans la cité pérégrine, après avoir acquis la cité romaine ; ses compatriotes se firent un honneur de lui confier la charge de sufète. C'est un fait bien connu que les pérégrins attachaient un grand prix à se concilier la faveur du gouvernement de Rome. en choisissant pour patron ou pour curateur de leur cité des citoyens romains, même des affranchis. C'est ainsi qu'on trouve d'anciens magistrats de

la colonie de Carthage à Thugga, Clupea, Avitta Bibba, Vaga, Thimida Majus, Thysdrus, Numluli, Thignica [1].

Lorsque le *conventus* de citoyens romains établis dans une cité pérégrine devenait un municipe, la cité pérégrine n'en conservait pas moins son organisation antérieure, son *ordo* et ses magistrats. Il y avait dès lors un double sénat, comme cela eut lieu à Thugga lorsqu'on distingua le *pagus* et la *civitas* avant la création du municipe [2]. Mais on ignorait jusqu'ici qu'un citoyen romain pût exercer une magistrature dans la cité pérégrine aussi bien que dans le municipe, ou du moins cela n'était possible, croyait-on, que dans le cas où la cité pérégrine était sous la dépendance de la cité romaine qui lui envoyait d'anciens magistrats ou des décurions pour l'administrer. Tel aurait été le cas de la colonie de Carthage [3]. Il n'y a ici rien de pareil : Valerius Severus fut élu sufète par les pérégrins de la cité punique, puis duumvir par les citoyens du municipe. On ignorait aussi qu'il existât une hiérarchie entre les magistratures pérégrines et les magistratures romaines, que la charge de sufète fût supérieure à l'édilité, inférieure au duumvirat.

On s'explique d'ailleurs aisément ces particularités ; elles procèdent d'une idée commune : préparer la fusion des deux groupements en multipliant entre eux les points de contact, et en montrant aux notables de la cité punique que l'acquisition individuelle de la cité romaine ne les rendait pas étrangers à leur cité d'origine, ne les privait pas du *jus honorum*. Il y avait des cités puniques dans la Tunisie actuelle : à Thugga, Thimiliga, Themetra, Siagu, Leptis Magna, Apisa Majus, Avitta Bibba, Thibica, etc. [4]. Il y en eut

1. Cf. Kornemann, dans Pauly-Wissowa, v° *Colonia*, et la critique de cette opinion par Pallu de Lessert, *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, LXXI, 48.

2. Cf. Poinssot, *Nouv. Archives des Missions*, 1913, p. 185, 211.

3. Cf. Kornemann, *loc. cit.*

4. *C.I.L.*, V, 4919-4922 : VIII, 7, 765, 774, 797.

aussi au Maroc. Pour protéger leurs comptoirs contre les attaques des indigènes pillards, les Carthaginois établirent leurs garnisons dans des lieux qui, par leur situation topographique, facilitaient la défense. Ils ne pouvaient mieux choisir que le grand plateau projeté par le Zerhoum entre l'Oued Chedjra et l'Oued Rdem et qui commande toute la région jusqu'aux montagnes des Beni Mtir à l'Est, jusqu'aux plaines qui s'étendent vers l'Océan à l'Ouest.

Les Romains suivirent l'exemple des Carthaginois : dans la Maurétanie comme dans l'Afrique proconsulaire, on constate la présence de citoyens romains, établis sur le territoire des cités pérégrines. C'étaient des commerçants ou des vétérans. Ils y formaient soit un *conventus*, soit un de ces *oppida civium romanorum* mentionnés par Pline l'ancien [1]. Ces groupements se rencontrent dans les cités habitées par des Africains d'origine Berbère comme dans les cités puniques.

A Masculula, il y a un *conventus civium romanorum* à côté des indigènes Numides [2] ; à Sua, des *Afri* et des citoyens romains [3] ; à Rusgoniæ, des indigènes et des résidants qui doivent être des commerçants romains [4], comme ceux de la cité punique de Thinissut [5]. Il en était de même sans doute des citoyens romains établis à Aubuzza et dans le *vicus Haterianus* [6], peut-être aussi des *cultores* de Sigus et de Tipasa [7]. A côté de l'*oppidum civium romanorum* de Chiniava, il y a une cité pérégrine qui a son *ordo* [8] ; à côté de celui de Thibica, il y a une cité administrée par des

1. *Hist. nat.*, V, 4, 29.
2. *C.I.L.*, VIII, 15775.
3. *Ibid.*, 25850.
4. *Ibid.*, 9250.
5. Comptes rendus de l'Acad., 1911, p. 836.
6. *C.I.L.*, VIII, 16367, 23125.
7. *Ibid.*, 5695, 17143.
8. Bull. archéol. du Comité, 1891, p. 197, n° 15.

sufètes [1]. A Suturnica, entre 205 et 208, à côté de la cité pérégrine, il y a dans le *pagus Mercurialis* des vétérans établis sur les terres concédées par Auguste à leurs ancêtres [2].

A Uchi Majus, *oppidum civium romanorum*, et à Thibaris, il y a à la fois un *pagus* pérégrin et un groupement de citoyens romains qui, si l'on en juge par le surnom de *Marianus* donné plus tard à la colonie d'Uchi Majus et au municipe de Thibaris [3], étaient originairement des vétérans de l'armée de Marius envoyés en Afrique en vertu de la loi Appuleia [4]. On trouve encore des vétérans et des *pagani* à Rapidus, à Medeli, à Simittu [5] ; des citoyens et des *incolæ* à Cartenna, où les vétérans d'une deuxième légion dédient un monument au duumvir *quinquennalis* C. Fulcinius Optatus de la tribu Quirina qui a protégé la colonie contre l'invasion des Baquates.

Le fait n'a d'ailleurs rien de particulier à l'Afrique ; en Germanie, par exemple, des vétérans et des commerçants romains sont établis dans les cités pérégrines [6], de même qu'on rencontre des marchands Asiatiques dans les muni-

1. En 128, sous Antonin le Pieux, *C.I.L.*, VIII, 765.
2. Bull. archéol. du Comité, 1909, p. CXCI, CXCII, CXCIII.
3. Merlin et Poinssot, *Les inscriptions* d'*Uchi Majus*, 1908, n°s 18 et 45 : *pagus Uchitanorum Majorum* ; n°s 32, 40 : *colonia Mariana Augusta Alexandriana*. — *Pagus Thiburitanus*. Bull. de la Soc. des Antiquaires, 1896, p. 244 ; Nouv. Archives des Missions, XIV, p. 200, n°s 6 et 10. *Respublica municipii Mariani Thiburitani*, Bull. arch. du Comité, 1902, p. CXLVII.
4. Aurelius Victor, *de viris illustribus*, 73, 1.
5. *C.I.L.*, VIII, 20834 ; 885 et 12387 ; 14608.
6. *C.I.L.*, XIII, 6540 : *veterani et peregrini* ; — 6797 de l'an 43 : *cives Romani manticularii negotiatores* ; — 7222, de l'an 198, cite un questeur curateur *civium romanorum manticulariorum negotiatorum* de Mayence ; — 6676 mentionne un curateur des vétérans, un questeur et un *actor* : — cf. les *negotiatores civitatis Mattiacorum* d'une inscription de Wiesbaden (Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, III, n° 2138).

cipes romains [1], un grand nombre de marchands étrangers dans la colonie de Lyon.

Les *conventus* et les *oppida* de citoyens romains étaient des sortes de municipes. Les empereurs leur en ont tôt ou tard conféré le titre. Les cités puniques, qui avaient pour magistrats suprêmes des sufètes, sentaient leur infériorité vis-à-vis des municipes qui avaient des duumvirs. A mesure que les idées romaines pénétraient chez elles, elles avaient l'ambition de se transformer en municipes. Calama devint un municipe sous Hadrien ; Thibica, entre Antonin le Pieux et Gallien ; Thugga en 205.

On voit maintenant comment, en raison des rapports existant entre les deux cités, le sénat municipal choisit pour député un indigène naturalisé qui avait rempli des fonctions électives dans la cité punique et dans le municipe, pourquoi aussi il sollicita de l'empereur des privilèges pour les *incolæ* aussi bien que pour les *municipes*.

IV

LES INCOLÆ DU MUNICIPE.

Ces *incolæ* ne sont pas, comme le pense M. de Sanctis [2], des tribus voisines, des tribus libyques qu'on aurait attribuées au municipe en les plaçant sous sa dépendance juridique et économique. Le soin que prend le sénat de rappeler la charge de sufète remplie par Valerius Severus prouve que son attention s'était portée sur la cité punique. Ce sont les membres de cette cité qu'il désirait attirer dans le municipe pour combler les vides causés par la guerre dans

1. *C.I.L.* III, 860 : *Galatæ consistentes in municipio* ; — 870 : à Nacola, *nomina Asianorum* ; — 1394, à Germisara, *collegium Galatarum*.

2. Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, 1918, LIII, 454 ; LIV, 330.

la population. La correction *incolis* s'impose. Il n'est pas contestable que le mot *incola* désigne habituellement les pérégrins résidant dans un municipe ou une colonie, ou qui, tout au moins, y possèdent un champ et s'y rendent comme s'ils y avaient leur résidence [1]. Tel devait être le cas de bon nombre de pérégrins de la cité punique de Volubilis.

Lorsque, dans un municipe ou une colonie, on prenait des mesures d'intérêt général, il était d'usage de viser les *incolæ* pérégrins aussi bien que les citoyens romains. C'est ainsi qu'à Sicca Veneria, dans la province proconsulaire, un *procurator a rationibus* de Marc-Aurèle, en léguant à la colonie trois millions de sesterces dont les intérêts serviront à entretenir une fondation alimentaire pour 300 garçons de 3 à 15 ans et 300 filles de 3 à 13 ans, prescrit de choisir les enfants des *municipes* et des *incolæ*, mais seulement de ceux qui résideront *intra continentia coloniæ nostræ ædificia* [2]. Ailleurs, les *incolæ* sans distinction se joignent au sénat et au peuple de la colonie de vétérans fondée par Auguste à Cartenna, dans la Maurétanie Césarienne, pour témoigner leur reconnaissance à un bienfaiteur de la cité [3]. De même à Gigthi, une décision est prise par le sénat et le peuple *conferentibus et incolis* [4].

Le sénat municipal de Volubilis n'a pas pu oublier les pérégrins de la cité punique, qui avaient dû fournir la majeure partie des troupes auxiliaires dont Valerius Severus avait eu le commandement. Les services qu'ils avaient rendus à la cause romaine méritaient une récompense. Sur la demande du sénat et de leur ancien sufète, Claude offrit à ceux qui s'établiraient dans le municipe, la cité romaine, le *conubium* avec les femmes pérégrines qu'ils avaient épousées et l'immunité pendant dix ans. Cette mesure

1. Cf. Édouard Cuq, *Journal des Savants*, 1917, p. 538.
2. *C.I.L.*, VIII, 1641.
3. *Ibid.*, 9663.
4. *Ibid.*, 30.

était conforme à l'intérêt du municipe : elle lui fournit le moyen d'accroître, dans un délai assez rapproché, lorsque l'immunité aura pris fin, le nombre des personnes appelées à supporter les charges municipales. En attendant, le municipe reçoit une compensation : Claude lui attribue les successions vacantes des citoyens tués à l'ennemi.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT DU MOIS D'AVRIL 1918 AU MOIS DE JUILLET 1920, PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1920.

Dans sa séance du 16 novembre 1917, l'Académie formée en comité secret entendait pour la première fois un rapport de notre regretté confrère Chavannes sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient ; il était consacré aux travaux de l'École en 1916-1917 et fut imprimé dans les *Comptes rendus* de l'Académie, pp. 380-385. Dans la séance du 11 octobre 1918, un second rapport fut lu par moi sur les travaux de l'École, du mois de juillet 1917 au mois d'avril 1918, et inséré aux *Comptes rendus* de 1918, pp. 356-362.

Je viens aujourd'hui vous lire un troisième rapport sur l'École, du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920.

Pendant plusieurs années, la Commission de l'École nommée par notre Académie et la Direction même de l'École, ont poursuivi auprès du Gouverneur général de l'Indochine et du Ministre des colonies l'obtention à l'École de la personnalité civile. M. Sarraut, Gouverneur géné-

ral, devenu ministre des colonies, ayant adressé un rapport; le 3 avril 1920, à M. le Président de la République, celui-ci signait le même jour un décret qui conférait à l'établissement de Hanoï « le régime plus libéral dont l'École française du Caire bénéficiait depuis l'année 1898 ». Le décret a été inséré au *Journal officiel* du 23 avril 1920. Il est stipulé par l'art. 27 de ce décret que : « Un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, soumis à l'approbation du ministre des Colonies, déterminera, conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 1912, les mesures de comptabilité nécessaires à l'exécution du précédent décret. »

Dans son rapport pour l'année 1919-1920 au Secrétaire perpétuel de l'Académie, le directeur p. i., M. H. Parmentier, constate que le décret du 3 avril 1920 marquera pour l'École française d'Extrême-Orient, à laquelle est accordée la personnalité civile, avec l'autonomie financière, un moment important de son développement. « Cette attribution, sans modifier en quoi que ce soit son organisation scientifique, lui donnera le moyen d'employer plus utilement les crédits mis à sa disposition par l'Indochine et lui permettra de les augmenter à l'occasion des libéralités de ceux, toujours plus nombreux, qui s'intéressent à son œuvre. En outre, ce décret consacre le principe de l'organisation d'un service archéologique réel, comportant un personnel européen et indigène susceptible de rendre possible la conservation et la surveillance des bâtiments et des vestiges dignes d'être classés comme monuments historiques : en dehors du seul groupe d'Angkor, doté d'un conservateur, cette œuvre considérable devait jusqu'à ce jour être assurée par une seule personne et dans ces conditions était à peu près irréalisable. Les arrêtés réorganisant l'École sous les directives de ce décret et fixant l'allocation annuelle pour une première période de cinq ans (1921-1925) n'ont pas encore été pris, mais sont à l'étude. »

Ses fonctions administratives n'ont pas empêché le directeur p.i., M. Henri Parmentier, chef du Service archéologique de l'École, de donner d'excellents travaux : il a décrit un tombeau découvert en novembre 1915 par des indigènes dans une propriété annamite du village de Nghi-vê, province de Bac-ninh ; sous le titre de l'*Art d'Indravarman*, il étudie deux groupes de temples caractéristiques du règne d'Indravarman Ier (877-889 A.D.); enfin il rédige le *Catalogue du Musée Cam de Tourane* qui « fait partie de la série des dépôts-musées que l'École s'est proposé de créer dans les diverses régions de l'Indochine, pour y recueillir les pièces archéologiques dont la conservation ne peut être assurée sur place avec toutes les garanties désirables ».

M. Louis Finot, qui pendant toute la durée de la guerre avait rempli les fonctions de directeur p.i., ayant été autorisé à rentrer en France par un arrêté du 29 avril 1918, a été nommé par décret, le 8 juillet 1920, à nouveau directeur en remplacement de M. Claude Maître, retenu en France, dont le mandat expirait le 10 janvier 1920. Le secrétaire-bibliothécaire, M. Noël Peri, d'une santé précaire, s'est rendu au Japon le 18 mai 1920, et ses fonctions sont remplies par M. Léonard Aurousseau, rentré en Indochine le 12 avril 1920. M. Henri Maspero, professeur de chinois à l'École, nommé le 30 décembre 1919 professeur au Collège de France en remplacement de M. Éd. Chavannes, rentré à Hanoï en 1919, reviendra incessamment en France. « M. Maspero, dit M. Parmentier, est débarqué à Saïgon le 17 juillet 1919 et est remonté par l'Annam, effectuant diverses recherches linguistiques et archéologiques, notamment dans la province de Kontum ; par malheur, les fièvres l'y ont retenu assez longtemps et ne lui ont permis de rejoindre Hanoï que le 5 novembre 1919, pour présider la seconde session de la Commission d'examens de langues orientales. Il a accompagné M. Peri dans

les recherches faites au Thanh-hoa. Il a publié diverses notes et comptes rendus dans le Bulletin et a préparé un important article sur le dialecte de Tch'ang Ngan. Il a continué ses études sur la société et la religion des Tāi du Haut Tongking et poussé activement l'établissement du Catalogue de la bibliothèque chinoise » auquel il travaillait depuis plusieurs années.

M. Léonard Aurousseau, tout en suppléant M. Peri, réunit les documents qui lui permettront de remplir la mission en Mandchourie qui lui a été confiée par l'Académie.

M. H. Marchal, dont on connaît le zèle et le dévouement, qui pendant plusieurs années avait rempli les fonctions de conservateur p. i. du groupe d'Angkor, vient d'être nommé conservateur en titre ; pendant le congé qu'il doit prendre en France après un séjour de sept ans dans la colonie, il sera remplacé par M. G. Batteur, inspecteur des bâtiments civils, détaché au Service archéologique de l'École.

Depuis notre dernier rapport, M. Robert Germain, élève de l'École des langues orientales, a été nommé pensionnaire par arrêté du 12 avril 1919, mais il a donné sa démission pour entrer dans la Banque franco-chinoise ; un autre arrêté du 31 décembre 1919, a désigné également comme pensionnaire M. P. Demiéville, autre élève de l'École des langues orientales, licencié ès lettres, qui est arrivé à Hanoï le 28 février 1920 et a commencé de préparer une étude sur la société et le monde littéraire au temps de l'empereur Ming Houang des T'ang ; il a continué en outre la traduction qu'il avait entreprise en France des deux versions chinoises du Milindapanha et l'étude de leurs relations entre elles ainsi qu'avec la version pālie des mêmes textes. L'Académie, le 30 avril 1920, a proposé à l'approbation du Gouverneur général de l'Indochine la nomination de M. Victor Golonbev comme membre temporaire à l'École. M. L. Cadière, qui avait été nommé pensionnaire le 28 octobre 1918 pour une période d'une

année, a eu son mandat renouvelé pour une autre année.

Le 12 janvier 1918, un arrêté plaçait hors cadres M. G. Coedès, professeur à l'École, et le mettait à la disposition du Gouvernement siamois qui, ainsi que nous l'avons dit précédemment, le nommait conservateur de la Bibliothèque Nationale Vajirañāna à Bangkok ; il n'en a pas moins continué sa collaboration au Bulletin de l'École.

M. Aucourt qui avait été, le 11 juin 1918, détaché à l'École pour y remplir les fonctions de professeur de chinois et de secrétaire-adjoint, avait été à partir du 15 juin chargé également des fonctions de secrétaire-comptable pendant l'absence de M. Peri auquel, pour des raisons de santé, un congé spécial de trois mois avait été accordé pour le Japon ; il est rentré en France au début de 1920.

Dans la collection de l'École, M. Antoine Cabaton avait déjà donné de *Nouvelles recherches sur les Chams* (1901) et en collaboration avec M. Aymonier un *Dictionnaire cham-français* (1906), et M. Henri Parmentier donnait en 1909 dans l'*Inventaire archéologique de l'Indochine* commencé par les *Monuments du Cambodge*, par le commandant E. Lunet de Lajonquière, le premier volume des *Monuments Chams de l'Annam*, consacré à la description des Monuments ; en 1918 paraissait le tome II renfermant une Étude de l'Art Cham que l'auteur fait remonter à son origine distincte de celle de l'art annamite, étude sur laquelle je reviendrai quelque jour.

En 1905, M. A. Foucher avait donné le premier volume de son grand ouvrage sur l'*Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient, consacré à l'introduction, aux édifices, aux bas-reliefs. Depuis lors on attendait avec une légitime impatience le second volume ; elle a été en partie satisfaite en 1918 par l'apparition du premier fascicule du tome II, consacré aux

Images, dans lequel on retrouve toute la science du tome I.

M. Noël Peri, l'excellent secrétaire de l'École, nous communique ses recherches sur les *Femmes de Cākya Muni* ; M. Henri Marchal, conservateur p.i. des monuments d'Angkor, décrit des *Monuments secondaires et terrasses bouddhiques d'Angkor Thom* ; M. Raymond Deloustal termine la publication de sa traduction et de son commentaire du Code de procédure dans la *Justice dans l'ancien Annam* ; enfin M. Louis Finot nous donne la transcription de deux nouvelles inscriptions indochinoises : l'une, découverte par le Dr Sallet, de Faifo, gravée, comme l'inscription de Hôn cuc, sur un rocher situé au bord du Sôn Thu-bôn, au-dessous de Chiem so'n, Quang Nam, du IVe siècle çaka ; l'autre, découverte en janvier 1918, à Kompong Ru'sei, province de Prei Veng, comprenant 31 lignes dont 18 1/2 en sanskrit et 12 1/2 en khmer.

La religion et le folk-lore ont eu aussi leur part dans le Bulletin. M. l'abbé Cadière, aujourd'hui pensionnaire de l'École, étudie les *Croyances et Pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué*, tout d'abord le *Culte des Arbres*, puis les *Pierres*, et M. le colonel A. L. M. Bonifacy donne une troisième série de ses *Recherches sur les Génies thériomorphes au Tonkin.*

Le capitaine Silvestre, de l'infanterie coloniale, disparu dans le naufrage de l'*Athos*, 17 février 1917, a laissé quelques notes sur les *Thai blancs de Phong tho* (Muong So en thai), recueillies dans le Bulletin. L'Académie a cru devoir honorer la mémoire de l'auteur en lui accordant une partie du prix Giles.

Dans une nouvelle série d'*Études d'histoire d'Annam* (IV-VI), M. H. Maspero nous donne deux notes : 1° sur l'antique royaume de Van-lang formé avant toute conquête étrangère du Tong King, gouverné par une longue suite de rois nommés Hung vu'o'ng ; 2° sur la célèbre expédition de Ma Yuan au Tong King sous les Han ; 3° sur la frontière de l'Annam et du Cambodge du VIIIe au XIVe siècle.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau quatre fascicules des *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire sous la direction de M. Georges Foucart ;*

Émile Chassinat, *Le temple d'Edfou, publié* in extenso *d'après les estampages recueillis par le marquis de Rochemonteix.* Tome XI, 3e fascicule (le Caire, 1920, gr. in-8°);

Jules Baillet, *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou syringes à Thèbes.* Tome XLII, fascicule 1 (le Caire, 1920, gr. in-4°) ;

Max Van Berchem, *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum.* Deuxième partie : Syrie du Sud, Jérusalem. Tome troisième (tome XLV de la collection), 1er et 2e fascicules (le Caire, 1920, gr. in-4°).

SÉANCE DU 15 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'École française de Rome sur les travaux de cette École pendant l'année scolaire 1919-1920.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Cagnat communique une note de M. Poinssot, inspecteur des antiquités de Tunisie, sur une inscription nouvellement découverte à Dougga [1].

M. Lacau, directeur général des antiquités de l'Égypte, entretient l'Académie des travaux de son service en 1919-1920 et des résultats des dernières fouilles [2].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

DATUS, CONDUCTOR PRAEDIORUM REGIONIS THUGGENSIS,

PAR M. LOUIS POINSSOT,
INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

Eu 1920, les fouilles de Dougga dont M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, a bien voulu me confier la direction ont mis au jour, entre autres textes, l'inscription suivante gravée sur une grande base [1] :

A · GABINIO · QVIR · DATO · P ·
FLAM · AVG · PERP · PATRONO ·
PAGI · ET · CIVITATIS · THVGGEN ·
CONDVCTORIS · PRAEDIORVM.
REGIONIS · THVGGENSIS · OB · ME ·
CVRATORE · M · GABINIO · BASSO · F ·

A. Gabinio, Quir(ina), Dato, p(atri), flam(ini) Aug(usti) perp(etuo), patrono pagi et civitatis Thuggen(sis), conductori<s> praediorum regionis Thuggensis ob me(rita), curatore M. Gabinio Basso f(ilio).

C'est, semble-t-il, la première fois que se présente la mention d'un *conductor praediorum regionis* [2]. Il a été souvent noté [3] combien les pouvoirs publics étaient désarmés vis-à-vis des personnages qui prenaient la ferme de ce grand territoire qui constituait un *saltus* [4]. On est d'au-

1. La base avait été remployée dans un mur de basse époque élevé à l'intérieur d'un des édifices qui, croyons-nous, font partie des *templa Concordiae, Frugiferi, Liberi Patris.*

2. Sur les *regiones*, subdivisions des *tractus*, Leclercq dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1313-1314.

3. Cf. en dernier lieu Leclercq dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1316-1317.

4. Sur les *conductores saltus*, cf. Carcopino, *Mélanges de Rome*, 1906, p. 455-466.

tant plus surpris de voir confier à un seul fermier, non point un domaine ni même un groupe de domaines, mais tous les domaines d'un district qui, comme la *regio Thuggensis*, comprenait d'immenses étendues appartenant à l'empereur. Comment, en cas de conflit entre le *conductor praediorum regionis* et ceux que nous serions tentés d'appeler ses vassaux, sous-fermiers ou simples *coloni*, le procurateur du district pouvait-il faire figure d'arbitre et imposer ses décisions ? Mais le système était fort avantageux pour les finances impériales. De tout autres conditions qu'aux *conductores* de *saltus* devaient être imposées au *conductor regionis* dont les frais généraux étaient moindres, le crédit meilleur et qui, grâce à ses énormes stocks, pouvait exporter directement et obtenir sur le marché les meilleurs prix. D'autre part, ce n'était plus seulement les biens des *conductores* qui garantissaient la rentrée des fermages, mais la fortune nécessairement considérable du *conductor regionis*.

Il paraîtra bien douteux que dans l'empire et à toute époque il y ait eu à la tête des domaines de chaque circonscription fiscale un *conductor praediorum*. Pourtant il n'est guère probable que l'inscription de Dougga nous révèle un cas unique ou même tout à fait exceptionnel. Nous croirions volontiers qu'au moins en Afrique et pendant une période assez longue, l'administration impériale, préoccupée avant tout de la mise en valeur des *saltus*, eut recours à ces puissants fermiers régionaux.

Il est possible de dater approximativement le texte nouvellement découvert, car c'est à l'époque d'Hadrien et vraisemblablement peu après 128 que Datus et son fils Bassus construisirent à Dougga un grand ensemble de sanctuaires dont il reste encore d'importants vestiges, les *templa Concordiae*, *Frugiferi*, *Liberi Patris* [1]. Rappelons

1. Sur ces *templa*, cf. L. Poinssot, *Nouv. Archives des missions*, XXII, fasc. 16, *passim*.

que, précisément sous Hadrien, des *saltus* qui faisaient assurément partie des vastes étendues prises à ferme par Datus sont l'objet des règlements que nous font connaître les inscriptions d'Aïn-Ouassel [1] et d'Aïn-el-Djemala [2].

LES TRAVAUX DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE EN 1919-1920, PAR M. PIERRE LACAU.

Je parlerai seulement à l'Académie de nos deux chantiers principaux, *Dendérah* et *Achmouneïn*.

A Dendérah, dans le domaine de la déesse Hathor, nous avions d'abord à reprendre des fouilles interrompues en 1914. C'est M. Baraize qui a dirigé le travail ; il s'en est acquitté avec sa conscience habituelle. Il a complété le dégagement d'un *Mammissi*, ou temple de la naissance, plus ancien que celui d'Auguste, connu depuis la Commission d'Égypte. Ce premier petit temple, commencé par Nectanébo II et achevé par les premiers Ptolémées, était une dépendance du temple d'Hathor antérieur à celui que nous admirons aujourd'hui. Quand le nouveau temple remplaça l'ancien sous les derniers Ptolémées, il fut conçu sur un plan beaucoup plus vaste et à un niveau plus élevé. Aussi la grande cour péristyle et le premier pylone qui devaient être identiques à ceux d'Edfou, et qui d'ailleurs sont restés inachevés, vinrent buter contre la cour avancée du petit Mammissi. On rasa les colonnes de ce dernier en conservant le sanctuaire qui se trouvait de côté et en dehors de la nouvelle cour. On entreprit en avant de cette

1. Cf. pour la bibliogr. de ce texte, Merlin, *Nouv. Archives des missions*, XIV, p. 203. Le texte a été amélioré par M. Merlin (Klio, 1919, p. 377-378).
2. Carcopino, *Mélanges de Rome*, 1906, p. 365 et suiv.

cour la construction d'un nouveau Mammissi, celui d'Auguste.

Ce petit Mammissi méritera une étude spéciale. Les scènes admirablement conservées nous font assister à la conception et à la naissance du petit dieu Horus, le fils d'Hathor. Or ce petit dieu, les textes nous le disent, c'est le roi Nectanébo lui-même. Il y a identité entre la naissance divine du roi Aménophis III à Louxsor, de la reine à Deir El Bahari et celle du dieu Horus à Dendérah. Le dieu Ammon, qu'on est surpris de rencontrer ici, joue le même rôle auprès d'Hathor qu'auprès des reines mères de la XVIIIe dynastie.

A côté de ce *Mammissi*, nous avons dégagé une basilique chrétienne que je vous signale seulement; je n'ai pas encore de plan à vous soumettre. C'est certainement une des plus anciennes que nous ayons rencontrées en Égypte. Elle a été construite avec des matériaux empruntés au Mammissi d'Auguste. La face sculptée des blocs est simplement tournée vers l'intérieur du mur. Nous extrayons de la construction tous ceux qui portent des bas-reliefs ou des textes; nous les remplaçons par d'autres et nous pourrons reconstruire toute la partie avancée du Mammissi d'Auguste.

Il y a deux ans, j'avais reconnu à droite du grand temple un petit mur enfoui dans les décombres. Deux montants de portes sans linteau, en connexion avec ce mur, indiquaient les éléments d'un lac sacré analogue à celui de Medinet-Habou ou de Karnak. Nous venons de le vider. Il est dans un état de conservation surprenant dont quelques photographies vous donneront une idée. Ce bassin rectangulaire, de 31 mètres sur 25, offre à chacun des angles une porte donnant sur un escalier qui permet de descendre jusqu'au fond. Nous sommes actuellement à 1 ^m^ 50 de profondeur; un sondage jusqu'à 1 ^m^ 50 ne nous donne pas le fond. Les murs ont 3 mètres environ d'épaisseur et, particularité

technique intéressante, pour contrebuter la poussée des terres, ils sont très nettement cintrés vers l'extérieur. Nous devrons examiner le problème de l'alimentation en eau, les infiltrations de l'époque ptolémaïque étant de 2 mètres plus basses qu'actuellement. A côté, nous avons trouvé le puits d'eau propre. C'est un couloir descendant jusqu'aux infiltrations par un escalier très bien conservé.

Le très grand intérêt de ce bassin et de ce puits, c'est qu'ils complètent d'une façon claire le plan général de l'ensemble du temple.

Qu'est-ce en effet qu'un temple en Égypte? C'est la copie du domaine d'un grand seigneur égyptien. Tout domaine est entouré d'une enceinte, chacun se clôt chez soi. L'enceinte de Dendérah est en briques crues. Elle a 10 mètres d'épaisseur, plus de 12 mètres de haut et 250 mètres environ de côté. Le dieu est complètement invisible dans sa propriété sacrée.

A l'extérieur d'un domaine, devant la porte d'entrée perçant l'enceinte, doit se trouver une voie d'accès conduisant à un canal. Le canal, c'est la voie normale de communication en Égypte. Nous l'avons à Dendérah. Un kiosque semblable à celui de Trajan à Philae devait border le quai. C'est là que la déesse s'embarquait pour aller voir son mari Horus à Edfou. La Commission d'Égypte a dessiné ce kiosque : nous ne pouvons plus espérer que retrouver ses fondations.

A l'intérieur du domaine, au centre de l'enceinte, est l'habitation privée ; c'est ce que nous appelons le temple proprement dit. Cette habitation est également close par un mur sans fenêtre. Dans la maison elle-même, pas de lumière : en Orient, pour conserver la fraîcheur et éviter les mouches, il faut renoncer à l'éclairage.

A droite en entrant, le Mammissi, chapelle où la déesse aocouchait. Il est vraisemblable que, dans la vie courante, l'accouchement se faisait également dans une maison isolée.

Dans toute propriété égyptienne, il y a un bassin d'agrément, au bord duquel on venait respirer l'air du soir ; il est garni de lotus et de poissons. C'est précisément notre lac sacré. Sur la face sud, on remarque les arrachements d'une plate-forme où l'on posait sans doute la statue du dieu quand elle venait prendre le frais. A côté, le puits nécessaire pour alimenter la maison en eau propre, puits tout à fait indépendant du bassin.

Enfin, il faut des magasins contenant les provisions. Nous les devinons dans l'angle sud-ouest, comme au Ramesséum. Nous devrons enfin retrouver les jardins avec les arbres sacrés. Nous aurons ainsi à Dendérah le temple le plus complet et le plus facile à comprendre pour le visiteur.

Dans le grand temple, une seule salle était mutilée. Méhémet Ali avait permis à un Français de scier dans le plafond le célèbre « Zodiaque de Dendérah », aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Nous avons demandé un moulage à Paris : il occupe maintenant la place de l'original, et le mal fait par l'un des nôtres est réparé dans la mesure du possible.

A Achmounein, dans le domaine de Thot, le dieu qui a la double forme de l'ibis et du singe, M. Lefebvre a déblayé un tombeau de la plus grande importance. Des indigènes nous avaient demandé une concession de fouilles. Nous n'en accordons plus qu'à des institutions scientifiques ; le plus souvent, d'ailleurs, il s'agit de rechercher des trésors imaginaires. Mais un de nos gardiens eut vent d'une découverte réelle. A la demande de M. Lefebvre, notre inspecteur de Minieh, Antoun Youssuf, conduisit très adroitement une enquête, et, grâce à une promesse de récompense, on lui découvrit le secret.

La tombe a été construite par un nommé Pétosiris, grand-prêtre de Thot ; elle se compose de deux pièces : 1° un *naos* rectangulaire dont le toit est supporté par quatre

piliers et dans lequel ouvrait le puits funéraire ; 2° par devant, un *pronaos* plus large dont la façade est ornée de quatre colonnes réunies par des entrecolonnements. Les murs des deux pièces sont entièrement couverts de scènes et de textes gravés sur un stuc qui masque le calcaire munulitique trop grenu de la construction. Dans la salle du fond, les scènes funéraires, une partie du rituel et de longs textes biographiques. Dans la première salle, des textes biographiques et les scènes habituelles de métiers : labourage, récolte du blé, vendanges, orfèvrerie, menuiserie, etc. Beaucoup de ces scènes sont nouvelles, mais leur principal intérêt, c'est qu'elles nous montrent vraiment, pour la première fois, une influence grecque dans l'art égyptien.

Dans le cortège, le naos est porté sur un petit chariot à quatre roues, mode de transport absolument inconnu dans un cortège égyptien classique. Dans la procession habituelle des porteurs d'offrandes qui forment le soubassement de la première salle, les femmes sont vêtues de costumes étrangers. les coiffures sont nouvelles, les vases qu'elles portent sont inconnus en Égypte. Un des personnages conduit en laisse un petit éléphant : l'Égypte ancienne ne fait jamais figurer cet animal parmi les produits offerts à un mort, fût-il grand-prêtre d'un nome. Mais sa présence s'explique très bien, si nous nous rappelons la passion récente des Ptolémées pour les éléphants. Un autre porte un gros coq : cet oiseau inconnu en Égypte a été introduit d'Asie par les Perses. Tout ceci constitue un ensemble d'éléments nouveaux indiquant simplement des modifications curieuses dans les mœurs et les usages. Mais ce qui est beaucoup plus intéressant et plus surprenant, c'est de constater des tentatives très nettes pour modifier le mode de représentation et les conventions traditionnelles de l'art égyptien. S'il est une chose frappante dans l'histoire de cet art, c'est sa résistance extraordinaire à toute influence étrangère. A l'époque ptolé-

maïque, l'art grec a coexisté en Égypte avec l'art national : il ne l'a vraiment ni influencé ni modifié. On compte les cas dans lesquels un type égyptien a été traité à la grecque ; le mélange est d'ailleurs d'un effet déplorable, par exemple dans les statues d'hommes vêtus du manteau macédonien.

Or, dans notre tombe, l'influence grecque est évidente. Une scène est même entièrement grecque : une femme drapée, accompagnée d'un enfant, est accoudée à une colonnette devant la porte d'une tombe. Quant aux scènes égyptiennes, elles sont traitées d'une façon qui rompt absolument avec la tradition. C'est une liberté dans la pose et l'attitude des personnages qui est tout à fait contraire aux procédés égyptiens. Les enfants portés dans les bras gesticulent vivement ; un semeur, dans la scène du labourage, se présente complètement de face en jetant son grain à la volée. Les laboureurs sont vêtus d'une tunique dont les plis verticaux ont été rendus avec un réalisme ignoré des artistes anciens.

Il est clair que pour étudier à loisir cette tentative originale nous devons attendre la publication des planches ; nous la commencerons cet hiver.

Dans le puits funéraire, une surprise attendait M. Lefebvre. Presque tout avait été brisé par les voleurs anciens. Trois grands sarcophages de pierre étaient encore entiers ; les deux premiers avaient été vidés, mais le troisième, placé tout au fond de la chambre, contre la paroi, avait été seulement entr'ouvert. Il contenait un admirable cercueil en bois dur, en forme de momie, orné de cinq lignes de texte allant de la poitrine aux pieds. Tous les hiéroglyphes de ces textes sont composés de petites pièces en pâte de verre coloriée d'une finesse admirable. Nous connaissions le principe de cette décoration polychrome. Un morceau de sarcophage de Turin, souvent cité, nous donnait un échantillon du procédé. Mais pour la première

fois nous saisissons vraiment tout le parti que l'on pouvait tirer de cette technique. Seul l'ensemble de la décoration nous permet d'apprécier la valeur du procédé.

La date précise du tombeau serait bien intéressante pour nous. Vraisemblablement nous sommes au IIIe siècle avant notre ère. Comment se fait-il que, si loin du Delta, nous trouvions une influence grecque aussi marquée? Le dieu Thot, assimilé à Hermès, a préoccupé de bonne heure la pensée grecque. Mais pourquoi ce grand-prêtre, de race purement égyptienne, s'est-il adressé pour décorer sa tombe à un atelier si curieusement novateur ?

M. Lefebvre lui-même vous donnera bientôt des détails plus précis, car le monument mérite d'appeler une seconde fois votre attention.

Tout en opérant ce déblaiement, il a retrouvé non loin de là le fameux souterrain des ibis dont sont sortis autrefois tant de momies. J'ai parcouru avec lui 200 mètres de galeries ; le reste est bloqué par des éboulements. Nous explorerons le tout complètement.

Les modes d'ensevelissement des ibis a varié. Certains sont logés dans des loculi creusés dans les parois des galeries. De petits coffres en pierre servaient de sarcophage. En général, chaque ibis, enveloppé de linges, est enfermé dans un vase de terre cuite clos d'un couvercle scellé au plâtre. Il y a là des dizaines de milliers de vases entassés jusqu'au plafond des galeries. Les procédés d'emmaillotement, eux aussi, ont dû varier dans les différents ateliers. Il est possible qu'une préparation à bon marché ait employé de vieux papyrus pour envelopper les ibis, comme cela a eu lieu pour les crocodiles du Fayoum, et l'on sait assez ce que nous ont rendu ces papiers de rebut employés par les entrepreneurs de pompes funèbres. Les œufs n'étaient pas moins vénérés que l'oiseau lui-même ; quantité de vases en sont pleins. Pourrons-nous dater les nécropoles d'animaux? Celles que nous connaissons paraissent récentes. C'est un

problème important de savoir si, à toutes les époques, tous les représentants de l'espèce sacrée ont été ensevelis à part comme le dieu lui-même. L'Égypte nous offre dans ce domaine un champ d'études unique, puisque les documents peuvent s'étendre sur plus de quatre mille ans. Nous savons en outre, par le voyageur Cavalden, que plus au Nord existe le souterrain des singes, la seconde forme du dieu Thot. En déblayant le cimetière des ibis, nous devons l'atteindre certainement.

La galerie retrouvée cette année, c'est la nécropole commune de tous les ibis du nome. Il nous reste à découvrir la tombe de l'oiseau sacré lui-même, celle qui contient les corps de l'ibis-dieu entretenu dans un des temples d'Achmouneïn comme on entretenait le taureau Apis à Memphis ou le taureau Mevis à Héliopolis. Qu'on se rappelle tout ce que les textes du Sérapéum nous ont appris sur la chronologie égyptienne. La tombe des ibis nous rendrait des documents analogues : stèles de pèlerins ou stèles contenant les procès-verbaux fixant les dates de la reconnaissance du dieu, de son intronisation, de sa mort, de son ensevelissement. Chaque province nous devra restituer sa nécropole d'animaux sacrés. C'est peut-être trop désirer. Mais, en archéologie aussi, il est sans doute nécessaire de rêver beaucoup pour réaliser un peu. En Égypte d'ailleurs tout arrive, même l'invraisemblable, et si souvent nous avons vu la réalité dépasser toutes nos espérances, que nous sommes excusables d'espérer toujours un peu trop.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Adrien Blanchet, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Une scène du Bourgeois gentilhomme* (extrait de la *Revue archéologique*, 1920).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, le tome second de l'album des grottes de Touen Houang renfermant les photographies rapportées par M. Paul Pelliot des grottes 31 à 72. Il y aura six albums en tout. Je n'ai pas besoin d'insister sur le grand intérêt scientifique de cette publication. »

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1920

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Paul Pelliot pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite de la mort de M. Héron de Villefosse.

A propos de la correspondance, M. Salomon Reinach lit une note de M. Charles Fraipont, professeur à l'Université de Liége, que lui adresse M. Charles Michel, correspondant de l'Académie, et qui est relative aux travaux récents sur la chronologie de l'époque néolithique en Belgique[1].

M. Salomon Reinach fait une communication au sujet d'un témoignage inaperçu sur le druidisme.

Aucun texte antique ne nous instruit sur l'éducation militaire des Gaulois. Mais un historien grec né à Sparte, Aristokratès, a imaginé que Lycurgue avait visité, outre l'Égypte et l'Inde, ce qu'il appelle l'Ibérie. M. S. Reinach essaie de montrer que l'Ibérie désigne ici non pas l'Espagne, mais la Gaule, et que les institutions militaires de Sparte, si différentes de celles des autres Grecs, ont semblé à quelques anciens avoir pris modèle sur celles des Gaulois. C'est donc qu'elles leur ressemblaient. Ainsi les Druides ne donnaient pas seulement l'éducation philosophique et religieuse dont parlent les auteurs, éducation qui n'était poussée très loin que pour leurs novices, mais ils pré-

1. Voir ci-après.

paraient toute la jeunesse noble dans des internats à la vie active et au métier des armes, tout en lui inculquant une foi religieuse qui inspirait le mépris du danger et de la mort. Si l'on a dit qu'ils donnaient leurs leçons au cœur des forêts ou dans des cavernes, c'est qu'on a pris pour des témoignages relatifs à la Gaule indépendante ceux qui concernent le druidisme traqué et persécuté au premier siècle de l'Empire romain.

MM. Alfred Croiset, Paul Monceaux et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Prentout, professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen, soumet à l'Académie une hypothèse sur l'origine de la formule *Dei gratia* dans la suscription des actes d'Henri II d'Angleterre.

Contrairement à l'opinion de Léopold Delisle, qui, sans y attacher d'importance du reste, voyait dans cette innovation, qui apparaît entre février et mai 1173, une conséquence indirecte du meurtre de Becket, — peut-être une des satisfactions accordées aux envoyés du pape lors de l'entrevue d'Avranches en 1172, — M. Prentout, se fondant sur la date où la formule s'introduit, essaie de montrer que son adoption doit être mise en rapport avec quelqu'une des circonstances de la révolte d'Henri le Jeune, fils aîné du roi, qui se produisit précisément au printemps de 1173.

MM. Paul Fournier, François Delaborde, Théodore Reinach et Ch.-V. Langlois présentent quelques observations.

COMMUNICATION

ESSAI DE CHRONOLOGIE DU NÉOLITHIQUE EN BELGIQUE,

PAR M. CHARLES FRAIPONT,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Les fouilles et les études poursuivies depuis de longues années en Belgique par MM. J. Hamal-Nandrin et Jean

Servais, avec le concours de M. Ch. Fraipont, professeur à l'Université de Liége, ont amené ces savants à des conclusions qu'ils n'ont pas encore publiées, mais qu'ils sont heureux de voir présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il leur paraît ressortir des faits observés que le néolithique supérieur ou Robenhausien provient de deux embranchements très différents.

I. — Les gisements étudiés présentent d'abord l'évolution suivante, en partant de l'époque la plus ancienne : A. *Campignien* (Hemersdael, Fouron-Saint-Martin, Fouron-Saint-Pierre)[1]. Ce campignien est analogue à celui du Campigny, quoique un peu plus grossier, alors que celui du Camp-Barbet (Oise) et du Camp de Catenoy ressemble plutôt au campignien belge de Bray, de Ghlin et des environs d'Obourg.

B. Ateliers, puits et galeries de *Sainte-Gertrude* (Limbourg hollandais)[2]. A Sainte-Gertrude, on a trouvé : α) un petit atelier à nuclei, troncs coniques analogues à ceux de certains gisements campigniens évolués ; β) dans la majeure partie des ateliers, les nuclei sont plus allongés, mais ils rappellent encore les précédents au point de vue du débitage ; γ) un atelier (l'atelier Commont) a fourni de grands nuclei rappelant ceux de Spiennes, quoiqu'ils soient plus grossiers.

1. Travail en préparation. Un rapport sommaire sur les fouilles exécutées de 1914 à 1918 par J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont a été présenté à l'Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences (Strasbourg. 1920), et à la réunion préparatoire à la fondation d'un Institut intern. d'anthrop. (Paris, 1920). Il paraîtra dans le n° de décembre de la *Revue anthropologique*, 1920.

2. M. de Puydt; voir ses nombreux travaux publiés par l'Institut archéol. liégeois et la Société anthrop. de Bruxelles. MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont ont à l'impression un grand travail sur leurs fouilles de Sainte-Gertrude. Voir les collections Hamal, Servais, et Musée Curtius à Liége.

C. Ateliers, puits, galeries et fonds de cabanes de *Spiennes* [1].

D. Robenhausien final, avec pointes de flèches à pédoncules et ailerons. Les plus anciens gisements campigniens : on n'y trouve que de grossiers nuclei à éclats. Puis on constata une évolution sur place. En quelques points, le campignien de nos régions devient moins primitif sans atteindre le type de Sainte-Gertrude. A Sainte-Gertrude, certains ateliers semblent plus évolués que d'autres sans l'être autant que ceux de Spiennes. Si l'on prend un lot choisi des pics les plus typiques dans chaque gisement, on constate nettement l'évolution suivante :

1° Les pics de nos gisements campigniens sont courts, massifs et très grossiers. Ils sont d'ailleurs rares.

2° Les pics de Sainte-Gertrude sont déjà plus longs, plus délicatement travaillés et beaucoup plus abondants.

3° Les pics de Spiennes sont encore plus grands, souvent finement taillés et extrêmement nombreux.

La question de la matière première ne joue ici aucun rôle, ni au point de vue de la taille ni au point de vue des dimensions.

L'étude du tranchet a amené MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont à une conclusion identique :

1° Dans le campignien, les tranchets sont en général à peine ébauchés.

2° A Sainte-Gertrude, ils sont mieux finis ; certains d'entre eux évoluent vers la hache ; les belles haches sont très rares.

1. Voir les travaux de Cels, de Pauw, Rutot et Houzeau de Lehaye (*Bull. Soc. anthr.* de Bruxelles), de Loë et de Munck : *Notice sur les fouilles des ateliers néolithiques de Spiennes* (Congrès intern. d'anthr. et d'arch. préhist. Paris, 1889) et autres travaux du baron de Loë dans les *Bull. de la Soc. d'archéol. de Bruxelles* et les *Archives* des Musées du Cinquantenaire. Voir les collections Hamal-Nandrin à Liége et les collections des Musées royaux d'histoire naturelle et du Cinquantenaire à Bruxelles.

3° A Spiennes, les tranchets sont rares, mais souvent très beaux ; les très belles haches sont fort abondantes.

Les savants liégeois, dont on ne fait ici que résumer les conclusions, ne croient pas pouvoir faire dériver l'industrie campignienne du magdalénien ni des types aziliens et tardenoisiens ; les seules industries qui s'en rapprochent sont celles (outils d'usage extemporanés ou atypiques) de certains niveaux moustériens comme ceux de la Micoque en France ou du Fond de Forêt en Belgique [1].

II. — D'autre part, le Robenhausien semble être l'aboutissement d'une autre série industrielle que l'on peut établir ainsi :

A. *Magdalénien*, type des gisements français et belges.

B. Industrie du type prétardenoisien de *Zonhoven* [2] ; de la grotte de *Remouchamps* [3] ; de la grotte de *Martinrives* [4] ; de la *Roche-aux-Faucons* [5]. Dans les grottes, cette industrie est accompagnée de renne, de cheval et d'ursus spelaeus. Elle comprend des burins, des grattoirs, des lames à dos rabattus, etc., etc. J'ajoute que nos savants ignorent si le gisement de Zonhoven est antérieur ou postérieur au Magdalénien.

C. Les *fonds de cabanes* dits Omaliens de la Hesbaye et des bords du Geer [6], que caractérisent des burins,

1. Voir les collections du Musée Curtius et de M. J. Hamal à Liége.

2. J. Hamal-Nandrin et J. Servais, *Études sur le Limbourg belge préhistorique*, etc. (XXIIIe session de la Fédération archéologique et histor. de Belgique. Gand, 1913). Voir les collections J. Hamal à Liége.

3. Van den Broeck, *La rivière souterraine et la grotte de Remouchamps* etc. (*Bull. Soc. anthr.* de Bruxelles, t. XVII) : — *Quelques mots à propos des nouvelles fouilles exécutées dans la grotte de Remouchamps*, etc. (*ibid.*, t. XXI).

4. Grotte actuellement fouillée par MM. Ch. Fraipont, Max Lohest, J. Hamal-Nandrin et J. Servais. Voir les collections de l'Université de Liége.

5. Voir les collections J. Hamal-Nandrin à Liége.

6. Très nombreux travaux de MM. de Puydt, Davin, Hamal-Nandrin et Servais dans les *Bull. de l'Inst. arch.* liégeois, de la Société d'anthrop. de

d'ailleurs rares, des grattoirs des types magdaléniens, l'oligiste pour la peinture, une poterie tantôt fine tantôt grossière, tantôt ornementée tantôt non. On n'y trouve pas de silex poli, ni haches, ni flèches robenhausiennes, mais des herminettes polies en roches autres que le silex ; des meules et du grain, des flèches du type tardenoisien ; du cheval. Ces fonds de cabanes sont peut-être plus anciens que les gisements campigniens. Leurs nuclei, spécialement ceux des bords du Geer, ont beaucoup d'analogie avec les nuclei magdaléniens et solutréens figurés par Lartet et Christy dans *Reliquiae Aquitanicae*, Pl. 14 A, fig, 1 et 4.

D. Robenhausien proprement dit, qui se superpose ici aux fonds de cabanes.

MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont ont tiré ces conclusions de faits observés sur de très nombreuses séries comprenant des dizaines de milliers de pièces provenant toutes de fouilles méthodiques et jamais de la surface du sol ; ils ne les présentent d'ailleurs que comme une hypothèse plausible dans l'état actuel de nos connaissances. M. le Dr Capitan, qui est venu visiter leurs collections et prendre part à des fouilles, considère cette hypothèse comme infiniment probable. Les savants liégeois se proposent de la soumettre aux membres de l'Institut international d'anthropologie qui se réuniront à Liége l'an prochain. Ils se tiennent en tout temps à la disposition des spécialistes pour leur montrer leurs collections et exécuter des fouilles devant eux.

Bruxelles et les Congrès de la Fédér. archéol. et hist. de Belgique. Voir les collections du Musée Curtius, de MM. Hamal-Nandrin et Servais, à Liége.

LIVRES OFFERTS

M. Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de notre confrère Sir Frederic Kenyon une édition classique de l'Ἀθηναίων πολιτεία. On sait que le nom de notre confrère restera toujours attaché au traité célèbre d'Aristote. Il en a donné l'editio princeps en 1891, et en 1903 une édition que l'on peut considérer comme définitive dans le grand recueil des œuvres d'Aristote publié par l'Académie des sciences de Berlin.

« L'édition d'aujourd'hui, parue dans la *Scriptorum classicorum Bibliotheca Oxoniensis* est une sorte d'editio minor. Elle ne renferme qu'un apparat critique, mais le texte est établi avec le soin qu'on pouvait attendre du maître paléographe qu'est notre confrère. »

M. Henri Cordier offre à ses confrères son dernier volume sur Marco Polo, intitulé : *Ser Marco Polo*, notes and addenda to Sir Henry Yule's edition, containing the result of the recent research and discovery (London, 1920, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de Madame la baronne James de Rothschild, le cinquième et dernier volume du *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (Paris, 1920, in-8°, 684 p.).

« C'est en 1884 que notre savant et regretté confrère M. Émile Picot avait publié le premier volume de ce catalogue, qui a été son œuvre maîtresse, pieusement continuée pendant trente-cinq ans, et à la veille de sa mort il corrigeait les dernières feuilles de ce dernier volume dont il ne lui a pas été donné de voir l'achèvement. Tous les bibliophiles, tous ceux qui s'intéressent à notre vieille littérature française connaissent l'admirable collection, particulièrement riche en éditions rarissimes de nos anciens auteurs, qu'avait su réunir avec autant d'érudition que de goût le baron James de Rothschild, l'un des fondateurs, avec nos confrères Gaston Paris et Paul Meyer, de la Société des anciens textes français. Le catalogue descriptif et raisonné de cette incomparable collection, à la fin duquel est inscrit le nom de notre regretté confrère M. Émile Picot, restera comme l'un des principaux monuments de bibliographie savante de notre temps. »

M. Émile Male a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un ouvrage posthume de Jules de Lahondès intitulé les *Monuments de Toulouse*. Jules de Lahondès, qui présida pendant vingt-cinq ans la Société archéologique du Midi de la France, mourut à la veille de la guerre, après avoir corrigé les dernières épreuves de son livre. C'est M. Émile Cartailhac qui a pris soin de l'illustrer. Dans ce volume, les nombreux monuments de Toulouse sont étudiés les uns après les autres avec autant de savoir que de goût. Les caractères souvent si intéressants des églises sont fort bien mis en lumière. Mais le chapitre qui paraîtra le plus neuf est certainement celui qui a été consacré aux hôtels de la Renaissance. On y trouvera toutes les découvertes faites dans les archives par les érudits toulousains depuis vingt ans. Le fameux Nicolas Bachelier sort enfin de la légende pour entrer dans l'histoire. Ce beau volume, par son texte et ses illustrations, est digne de Toulouse, une des villes les plus intéressantes de France. »

SÉANCE DU 29 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est faite des lettres par lesquelles MM. Glotz, Dorez et Delachenal posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse ; et d'une lettre par laquelle M. Henri Goelzer pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite de la mort de M. l'abbé Lejay.

Il est procédé à la nomination des commissions chargées de dresser des listes de candidats aux places vacantes dans les listes des correspondants nationaux et étrangers.

Sont élus membres de la Commission des correspondants nationaux : MM. Alfred Croiset, Salomon Reinach, Omont et Prou ;

et membres de la Commission des correspondants étrangers : MM. Senart, Alfred Croiset, Omont, Leger.

M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, entretient l'Académie des travaux de cette École depuis le mois de novembre 1919 jusqu'au mois d'octobre 1920.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente au nom de M. Casanova un nouveau fascicule des Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire sous la direction de M. George Foucart, intitulé : *Makrizi. Description historique et topographique de l'Égypte*, traduit par M. Paul Casanova, 4e partie, fascicule I (Le Caire, 1920, in-4o).

M. Henri Cordier offre à ses confrères les tomes II et III de son *Histoire de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue* (Paris, 1920, in-8o). — Tome II : Depuis les cinq dynasties (907) jusqu'à la chute des Mongols (1368) ; tome III : Depuis l'avènement des Mings (1368) jusqu'à la mort de Kia-K'ing (1820).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, Sir E. A. Wallis Budge, conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, un exemplaire du Dictionnaire des hiéroglyphes égyptiens, dont on lui doit la publication : *An Egyptian hieroglyphic Dictionary, with an index of english words, king list and geographical list...* (London, 1920, gr. in-8o, cliv et 1356 p.). Il ne m'appartient pas d'insister plus longuement sur l'importance de cette œuvre considérable, où sont coordonnés et résumés les travaux d'un éminent érudit, dont le nom ainsi que les nombreuses et savantes publications sont depuis longtemps universellement connus. »

M. le comte Durrieu offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales, un travail intitulé : *L'hôtel et les collections du Connétable de Montmorency* (Paris, 1920, extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXX). Dans ce travail très neuf en même temps que très substantiel, fruit de patientes recherches, et entièrement établi sur

des documents certains recueillis à Paris et dans les Archives du château de Chantilly, M. Mirot a su reconstituer toute l'histoire, depuis le XIII[e] siècle jusqu'à nos jours, des diverses parcelles de terrain sises à Paris, dans le quartier des actuelles rues du Temple, de Braque et des Archives, sur lesquelles s'élevait l'hôtel du connétable de Montmorency. Des inventaires, qu'il reproduit, lui ont permis en outre de donner un aperçu des collections qui se trouvaient dans cet hôtel. C'est grâce à des passages de ces inventaires qu'on a pu définitivement établir que c'était bien sous le nom de faïences « de Saint-Porchaire » qu'il fallait désigner les précieuses pièces de terre émaillées jadis appelées faïences « de Henri II », ou faïences « d'Oiron ».

M. Paul Monceaux offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre de Labriolle, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, un ouvrage intitulé *Histoire de la littérature latine chrétienne* (un vol. in-8 de VIII-741 pages. — Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1920) :

« Cet ouvrage inaugure une « Collection d'études anciennes » publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé. Il comble une véritable lacune dans un domaine qui est de plus en plus exploré de nos jours : la littérature chrétienne de langue latine. Il manquait là-dessus en France une étude d'ensemble, qui fût aussi un manuel pratique. M. de Labriolle, qui a fait ses preuves d'érudit, et qui dirige le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, était tout désigné pour nous donner cette histoire et ce manuel. Au courant de toutes les recherches de détail, il sait dominer son érudition et son sujet. Il passe vite sur les auteurs secondaires pour concentrer l'effort de sa critique sur les principaux écrivains. Il enregistre les faits acquis, signale les lacunes, indique les travaux complémentaires à entreprendre. Une riche bibliographie, des tableaux chronologiques, un *Index* détaillé, aideront le lecteur à s'orienter dans ce domaine encore peu connu du public et très inégalement exploré. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL, PRÉSIDENT.

M. Prou, au nom de la commission de la Fondation Thorlet, fait savoir que la commission a attribué la totalité de la somme mise par l'Institut à la disposition de l'Académie à l'œuvre archéologique de M. Jules Legrain.

M. Enlart présente un tissu de soie découvert à Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais) dans un reliquaire. L'étoffe, ornée d'éléphants et de chameaux stylisés, porte le nom tissé de Negtekin, caïd du Khorassan, mis à mort en 961. Sa date précise est un repère précieux pour l'archéologie. Elle offre une grande ressemblance avec le tissu conservé dans la châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. On peut supposer qu'elle fut rapportée de la première Croisade par Eustache III de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon.

MM. Huart, Monceaux, Théodore Reinach, Clermont-Ganneau, Durrieu et Diehl présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le *Recueil des actes des rois de Provence* (855-928), publié sous la direction de M. Maurice Prou, membre de l'Académie, par M. René Poupardin, dans la collection des *Historiens de la France*, nouvelle série in-4° : *Chartes et Diplômes* (Paris, Imprimerie Nationale, 1920).

Il offre, en outre au nom des auteurs, les ouvrages suivants : Charles Wendell David, *Robert Curthose, duke of Normandy* (Cambridge Mass., 1920, in-8°); Albert Keiser, *The influence of Christianity in the vocabulary of old english poetry* (dans les *University of Illinois Studies in language and litterature*, volume V, nos 1 et 2; Urbana, 1919, in-8°).

M. Senart fait hommage à l'Académie, de la part de M. Paul Pelliot, d'un nouveau fascicule de la publication consacrée à sa mission dans la haute Asie. Il est intitulé : Mission Pelliot. II : *Le sutra des causes et des effets*; tome I : *Textes sogdiens et chinois* (Paris, 1920, in-4°).

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Léon Dorez retire sa candidature à la place de M. Héron de Villefosse; et de la lettre par laquelle M. René Dussaud pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. l'abbé Lejay.

M. Omont lit une note de Dom Wilmart, bénédictin de Farnborough (Angleterre), au sujet de la découverte qu'il vient de faire d'un nouveau manuscrit de Tertullien[1].

1. Voir ci-après.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse.

Le Président lit les articles du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Delachenal, Glotz et Pelliot.

Il y a 35 votants; majorité absolue, 18 voix.

Au 1er tour, M. Delachenal obtient 12 voix; M. Glotz, 16 voix ; M. Pelliot, 7 voix. Pas de majorité.

Au 2e tour, M. Delachenal obtient 15 voix; M. Glotz, 18 voix; M. Pelliot, 2 voix.

M. Gustave Glotz, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Paul Monceaux communique une note de M. Albertini, professeur à l'Université d'Alger, sur une mosaïque récemment découverte à Tipasa entre Alger et Cherchell. La mosaïque porte une inscription métrique, en cinq hexamètres, qui vise probablement la transformation en église d'un édifice antérieur, temple païen ou synagogue [1].

MM. Havet et Théodore Reinach présentent des observations.

M. Thomas étudie l'ancien mot provençal *sebenc*, employé par les troubadours au sens figuré de « pitoyable, méprisable ». Il établit que le sens propre est celui de « bâtard », et il propose de voir dans *sebenc* un dérivé, non pas du latin *cepa*, ognon, comme on l'a fait jusqu'ici, mais du latin *sepes* « haie ». Originairement, on a appliqué ce nom à l'enfant conçu dans les champs, à l'abri d'une haie, par opposition à l'enfant légitime, conçu dans le lit conjugal. La même idée est exprimée dans les patois français par *champis*, terme auquel un roman de G. Sand (*François le Champi*) a donné une grande notoriété, tout en en faussant l'orthographe. L'ancien provençal connaît aussi le mot correspondant, *campis*.

M. Thomas estime que les doutes soulevés récemment en Allemagne sur l'étymologie du mot *bâtard*, considéré par Gaston Paris comme signifiant « enfant conçu sur un bât », doivent

1. Voir ci-après.

tomber en présence du nouvel exemple d'*humour* populaire que fournit le provençal *sebenc* ramené à sa véritable origine.

MM. Cuq, Langlois et François Delaborde présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

UN MANUSCRIT DE TERTULLIEN RETROUVÉ,

PAR DOM WILMART, BÉNÉDICTIN DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE).

La découverte d'un manuscrit oublié, contenant des œuvres de Tertullien, est une aventure imprévue, que ne rendaient d'avance vraisemblable ni les travaux de philologie entrepris depuis une cinquantaine d'années, ni l'état de nos bibliothèques et de leurs catalogues. On savait la tradition des écrits de Tertullien fort réduite, appauvrie même depuis le XVIe siècle ; personne ne s'en étonnait ni ne songeait qu'elle pût encore s'améliorer, sinon par un emploi plus judicieux des ressources déjà connues. Le manuscrit qu'un hasard m'a fait ouvrir est, d'ailleurs, décrit très exactement et très complètement — à un détail près — dans l'inventaire de la Bibliothèque de Troyes imprimé en 1855 [1]. Le rédacteur, A. Harmand, énumère les titres et reproduit le commencement des cinq traités de Tertullien qui font partie du recueil ; il omet seulement, par suite de je ne sais quelle distraction, de mentionner le nom de l'auteur africain. C'est cet oubli, sans aucun doute, qui a fait perdre de vue le manuscrit 523 de la ville de Troyes ; il importe de le réparer, et de mieux faire connaître le précieux volume, tout en indiquant le bénéfice qu'en retire notre documentation.

On a prétendu en Allemagne que la conservation des

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, série in-4°, t. II, p. 228.

ouvrages du grand polémiste constituait « une énigme historique [1] ». De combien d'écrivains sacrés et profanes ne pourrait-on pas dire la même chose, si ce jugement était tout à fait conforme à la nature des faits ? Dans la plupart des cas où une œuvre littéraire n'a survécu que par de rares manuscrits, c'est assez de remarquer que nous la devons à une chance exceptionnelle, et par suite à peu près inexplicable ; il n'y a pas d'autre « énigme », le plus souvent. Il est vrai que Tertullien, lu encore avidement dans le monde latin au IVe siècle, passa à l'arrière-plan, comme il était fatal, à partir du Ve siècle, remplacé par des « autorités » tout à la fois plus modernes et plus sûres [2] ; et c'est également un fait que, mis à part l'*Apologeticum* qui a été beaucoup copié, la tradition manuscrite de ses traités est extrêmement faible. Néanmoins, nous serions assez bien pourvus, si nous possédions encore les divers manuscrits signalés au moyen âge [3] ; bien plus, nous pourrions lire le texte d'une demi-douzaine d'opuscules dont le souvenir seul subsiste [4].

L'histoire de notre *Corpus Tertullianeum*, telle que de patients érudits ont réussi à en fixer les traits [5], est des

1. Cf. A. Harnack, *Tertullian in der Literatur der alten Kirche,* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Berlin, 1895, p. 561.

2. La plupart des détails concernant la réputation de Tertullien et la fortune de ses écrits en Occident jusqu'au VIIe siècle ont été réunis par M. Harnack dans la dissertation citée, p. 545 ss. ; cet exposé corrige et complète celui de la *Geschichte der altchristlichen Literatur* du même auteur, t. I, 1893, p. 667 ss., 679 ss. (partie due à M. E. Preuschen).

3. Notamment à Bobbio, Cluny, Corbie, Gorze, Hirschau, Lorsch, Malmesbury, pour s'en tenir aux références précises.

4. *De munere,* dans une collection de Corbie, totalement perdue (cf. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui,* 1885, p. 139 : n° 31) ; — *De spe fidelium, De paradiso, De carne et animâ, De animae submissione, De superstitione saeculi,* dans la portion disparue de l'*Agobardinus* (cf. M. Klussmann, *Curarum Tertullianearum particulæ tres,* 1889, I, p. 12 ss.).

5. Voir surtout les travaux d'E. Kroymann, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Vienne, t. CXXXVIII, 1898, *Abh. III* (34 pp.), et t. CXLIII, 1901, *Abh. VI* (39 pp.).

plus aisées à résumer. Trois traités ne sont plus représentés que par des éditions du XVIe siècle, celle de Gaigny ou Mesnart (Paris, 1545) et celle de Pamélius (Anvers, 1579); ce sont le *De baptismo*, le *De pudicitia* et le *De ieiunio*. Il y a lieu de supposer derrière ce groupe trois collections, plus ou moins étendues. Les vingt-neuf autres traités nous sont parvenus par deux lignées de manuscrits, indépendantes l'une de l'autre. La première se réduit, en réalité, au seul *Agobardinus*, un volume bien précieux malgré les pertes qu'il a subies, composé pour l'Église de Lyon au temps du célèbre archevêque Agobard († 840) et portant de nos jours le n° 1662 du fonds latin de notre Bibliothèque nationale. Ce manuscrit qui comprenait à l'origine vingt et un traités n'en offre plus que douze, avec le commencement du *De carne Christi* (chap. I-X) ; et sur ces douze traités, sept lui sont entièrement propres [1] ; pour les cinq autres ainsi que pour la portion conservée du *De carne Christi*, on a le contrôle des témoins parallèles, mais un contrôle imparfait dans tous les cas, excepté celui du *De carne Christi* [2]. Ces manuscrits de l'autre lignée, qui nous restituent ensemble, et à eux seuls, le texte des seize derniers traités et de la partie principale du *De carne Christi*, forment une famille nombreuse et, au premier abord, imposante. Grâce aux recherches de M. Kroymann, il apparaît que les dix-neuf unités qui la composent se ramènent en

1. A savoir : *Ad nationes*, *Scorpiace*, *De testimonio animae*, *De spectaculis*, *De idololatria*, *De anima*, *De oratione*. — Ces sept traités et les trois précédemment indiqués ont été édités de nouveau par A. Reifferscheid et G. Wissowa dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'Académie de Vienne : *Quinti Septimi Florentis Tertulliani opera*, Pars I, 1890 (vol. XX du *Corpus*).

2. On retrouve pour le *De carne* les deux témoins du XIe siècle, *M* et *P*, et ceux du XVe ; pour le *De praescriptione haereticorum*, on a encore la chance de pouvoir interroger *P* ; mais le *De corona*, le *De cultu feminarum* (1er livre : « De habitu muliebri »), l'*Ad uxorem* et le *De exhortatione castitatis* ne se présentent d'autre part que dans les manuscrits du XVe siècle.

dernière analyse à un manuscrit unique copié probablement à Cluny au xe siècle, et dont la physionomie reste assez indécise au travers de toutes ces reproductions incomplètes ou dégénérées. Deux manuscrits frères, remontant au xie siècle, l'un de l'ancienne bibliothèque de Pierre Pithou (aujourd'hui à l'Université de Montpellier, n° 54), l'autre de Payerne (aujourd'hui à Schlestadt, n° 88), garantissent de concert, appuyés régulièrement par une tradition connexe du xve siècle, la suite du *De carne Christi* et quatre autres traités [1]. Pour tout le reste, nous disposons soit de l'un des jumeaux du xie siècle [2], rejoint toujours par les manuscrits du xve, soit seulement de cette série récente dont les divers membres se rangent derrière deux chefs de file (VI, 9 et VI, 10 de la Magliabechiana, à Florence) ; en fait, ce sont huit traités qui ne possèdent pas de meilleurs répondants que les dérivés italiens [3].

Cet aperçu, où dominent les chiffres, permet de mesurer exactement les avantages immédiats qu'assure à la critique textuelle le concours du manuscrit de Troyes. Cinq opuscules, insuffisamment documentés, reçoivent un appui inattendu, variable d'ailleurs pour chacun d'eux. Je les énumère dans l'ordre selon lequel le nouveau témoin les présente, et je note successivement le détail précis de l'ancienne tradition :

1. *De patientia*, *De carnis resurrectione*, *Adversus Praxean*, *Adversus Valentinianos*.

2. *M* fournit l'*Adversus Marcionem* ; *P* de son côté, l'*Adversus Hermogenem* et l'*Adversus Iudaeos*, en outre, l'opuscule apocryphe *Adversus omnes haereses*. Ces traités, l'*Adversus Iudaeos* excepté, et les quatre précédents donnés à la fois par *M* et par *P*, ont été édités ensemble par E. Kroymann dans le *Corpus* de Vienne : *Quinti Septimi Florentis Tertulliani opera*. Pars III, 1906 (vol. XLVII). — L'*Adversus Iudaeos* s'est conservé d'une manière indépendante dans un important manuscrit de Fulda qui renferme l'*Apologeticum*.

3. *De fuga*, *Ad Scapulam*, *Ad martyras*, *De paenitentia*, *De virginibus velandis*, *De cultu feminarum* (2e livre), *De monogamia*, *De pallio*. Ces opuscules n'ont pas encore été réédités par l'Académie de Vienne, non plus que ceux qui sont communs aux deux familles de manuscrits.

1. (fol. 124 v°). *Adversus Iudaeos :*

Manuscrits de Schlestadt et de Florence ; manuscrit indépendant de Fulda.

2. (fol. 142 v°). *De carne Christi :*

Chap. I-X[1] : Manuscrits de Paris (*Agobardinus*), Montpellier, Schlestadt, Florence ; — chap. X[2]-XXV : les mêmes, hormis le manuscrit de Paris.

3. (fol. 157 r°). « *De resurrectione mortuorum* » (c'est-à-dire, sous un titre particulier, le *De carnis resurrectione*) *:*

Manuscrits de Montpellier, Schlestadt et Florence (employés récemment par M. Kroymann pour l'édition critique de Vienne).

4. (fol. 194 r°). *De baptismo* [1] *:*

Aucun manuscrit ; seule édition parisienne de 1545, reprise naguère par G. Wissowa.

5. (fol. 200 v°). *De paenitentia :*

Seuls manuscrits de Florence.

Dans le cas des deux derniers traités, le gain est évident, puisque nous manquions de manuscrit ou n'avions que des manuscrits tardifs à mettre en ligne. Mais l'intérêt n'est pas moins considérable de pouvoir maintenant discuter, particulièrement à propos des trois autres traités, une théorie spécieuse de M. Kroymann.

Partant de l'idée que l'œuvre de Tertullien n'a été sauvée pour la postérité que par miracle à la fin de la période antique, puis observant que la tradition clunisienne représentait un classement méthodique des différents traités et qu'elle était caractérisée en même temps par un nombre important de variantes de tout genre, le savant éditeur a cru découvrir que le manuscrit d'Agobard était seul digne de foi et se tenait bien dans le prolongement de l'héritage des Pères ; le groupe commandé par les manuscrits de Montpellier et de Schlestadt ne serait, au contraire, que le produit d'une révision arbitraire accomplie en France à

1. Le manuscrit offre une interversion des chapitres XV-XVII et omet les deux derniers chapitres (XIX-XX) ainsi qu'une partie du précédent. Cet accident et cette lacune existaient déjà certainement dans l'archétype et donnent ainsi quelque idée de celui-ci.

l'époque carolingienne. Les premiers chapitres du *De carne Christi*, qui sont le seul lieu de rencontre de tous les témoins, ont été passés au crible pour faire triompher ce système dualiste. Mais voici justement un tiers sur lequel on ne comptait plus, capable, sinon de réconcilier les frères ennemis, du moins de montrer si leur dissentiment est aussi réel qu'on le prétend. Une première comparaison des variantes en concurrence m'a fait constater qu'on se trouve simplement en face de discordances variées, explicables naturellement par une tradition multiforme. La rédaction clunisienne peut être souvent fautive, encore que parfois le manuscrit de Troyes lui donne raison ; elle ne saurait passer pour l'être volontairement. Le nouveau document, lui aussi, fourmille des fautes qui y ont été accumulées par des générations de copistes négligents ; c'est le sort commun de la plupart des manuscrits qui ont un long passé ; et tels sont, chacun de leur côté, le manuscrit d'Agobard et l'ancêtre du groupe clunisien : des témoins plus ou moins infidèles, mais sans malice.

Le seul tort de M. Kroymann est donc d'avoir cherché à simplifier une tradition complexe. Le manuscrit de Troyes nous rappelle à propos que les faits littéraires sont habituellement d'une richesse qui ne peut être appréciée d'une manière adéquate. Il ne remonte lui-même qu'au XII[e] siècle, ayant été copié à Clairvaux, comme l'indique une note finale [1], et selon toute vraisemblance au temps de saint Bernard [2]. Si l'on se fiait aux apparences, on serait tenté de l'estimer peu. Cependant, heureusement pour nous, il possède encore la marque incontestable de l'antiquité qui distinguait son premier archétype. Ce n'est pas seulement que le contexte soit excellent, donnant d'une part (fol. 1 à

1. De la main même du copiste, à ce qu'il semble : *Liber sce Marie de Claravalle* (fol. 210 v°).

2. Voir dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* (t. LXXXI, 1917) : *L'ancienne bibliothèque de Clairvaux*, p. 38 suiv.

124 v°) dix-sept discours d'Eusèbe d'Emèse († av. 359), traduits du grec et presque tous inédits, et d'autre part (fol. 200 v° à 210 v°) le curieux opuscule d'un certain Pontius Maximus qui permet de mieux saisir les origines de la fête de Noël en pays romain au IV[e] siècle. Mais nous retrouvons encore, tout au long du volume, une suite de souscriptions qui certifient la ressemblance de la copie médiévale avec la collection primitive. On lit, en particulier, après le titre du *De carne Christi* :

Nicasi vivas in Christo domino nostro amen.

Deux autres notes mentionnent de même ce Nicaise, destinataire de la collection (fol. 77 r° et 89 v°). *Nicasius* est un *cognomen* fréquent en Afrique et en Gaule du IV[e] au VI[e] siècle, rare en Italie ; il y a donc une présomption sérieuse pour que ce recueil d'ouvrages d'Eusèbe d'Émèse, de Tertullien et de Pontius Maximus ait été fait à l'intention d'un Africain et d'un Gaulois plutôt que pour un Italien ; mais ceci n'exclut nullement l'Italie comme lieu d'origine. En tout cas, le manuscrit de Troyes vaut pour nous son modèle, c'est-à-dire un exemplaire de l'antiquité chrétienne.

Il reste à faire une remarque à son sujet, à défaut de l'étude complète qu'il mérite. L'examen de ses variantes caractéristiques fait voir tout de suite que Martin Mesnart, l'éditeur parisien de 1545, a maintes fois relevé, en marge de son texte de Tertullien, des leçons identiques. Cet humaniste a donc eu entre les mains soit ce même manuscrit, soit un manuscrit semblable. Cette dernière hypothèse, en effet, n'est pas exclue, étant donné le mode de propagation des livres dans l'ordre de Cîteaux ; depuis la Champagne et la Bourgogne jusqu'aux îles de Bretagne ou aux régions du Danube, des répliques étaient mises en circulation aussi rapidement que les fondations monastiques se multipliaient.

MOSAÏQUE A INSCRIPTION, DÉCOUVERTE A TIPASA,
PAR M. E. ALBERTINI.

Une mosaïque à inscription a été récemment découverte à Tipasa, par le Service des Monuments historiques, au cours des fouilles dirigées par M. Ballu, et conduites sur place par MM. Christofle et Glénat. Une première copie du texte a été prise par M. l'abbé Dubosq, curé de Tipasa. J'ai vu la mosaïque, *in situ*, dans les derniers jours de juin.

Le terrain fouillé se trouve sur le versant ouest de la colline centrale ou *Collis Templensis*, à une cinquantaine de mètres au Nord du Capitole dégagé en 1915 (*Bulletin archéologique du Comité*, 1916, p. 174), à une cinquantaine de mètres aussi au Sud-Ouest du point marqué 7 sur le plan de Tipasa dans l'*Atlas archéologique* de M. Gsell (feuille n° 4, p. 9). On a déblayé une construction rectangulaire, longue de 10 mètres (du Nord-Est au Sud-Ouest) sur 7 m 60 de largeur, et terminée au Nord-Est par une abside en hémicycle de 2 mètres de rayon. Du côté opposé à l'abside, cette construction est flanquée d'un vestibule trapézoïdal, qui correspond non à toute la largeur de la salle à abside, mais seulement à sa moitié orientale. On monte par trois marches du vestibule à la salle à abside; du côté opposé, c'est-à-dire au Sud, le vestibule est limité par un mur, percé d'une porte au centre; à l'Est et à l'Ouest, il est encadré comme au Nord par des marches montantes, au nombre de quatre à l'Est et de deux à l'Ouest.

C'est ce vestibule qui est pavé de mosaïque. La mosaïque est large de 2 m 55 du côté de la salle à abside, et de 2 m 90 du côté opposé; elle est longue de 2 m 40. Elle est faite pour être vue et lue par ceux qui, venant de la direction du Capitole, traversent le vestibule avant d'entrer dans la salle à abside. Elle est en bon état, sauf à l'angle

inférieur gauche et en un point du champ épigraphique. Le fond est blanc. En allant de l'extérieur vers le centre, on rencontre successivement :

1° Un encadrement noir, large de 0 m 04 ; cet encadrement n'épouse pas la forme trapézoïdale du vestibule ; il est rectangulaire ; il en résulte que l'espace blanc laissé en dehors du cadre va en s'élargissant à droite et à gauche, vers le bas : des dentelures noires ornent ces parties des marges ;

2° une guirlande de feuillages, large de 0 m 23 ; cette guirlande aussi dessine un cadre rectangulaire, aux angles duquel sont représentées des bandelettes ; les couleurs employées sont le blanc, le noir, le rouge et le vert ;

3° enfin, un panneau rectangulaire central, large de 1 m 91, haut de 1 m 64, et divisé en trois registres :

le registre supérieur (hauteur 0 m 45) montre, au milieu de fleurs et de feuillages, deux colombes affrontées de part et d'autre d'une fleur ; couleurs employées : pour les plantes, vert et rouge ; pour les colombes, blanc, jaune et rouge ;

le registre inférieur (hauteur 0 m 41) montre une colombe au milieu de végétaux semblables à ceux du registre supérieur ;

le registre du milieu (hauteur 0 m 78) contient l'inscription.

Elle est en lettres noires, sur cinq lignes tracées en rouge. Hauteur normale des lettres, 0 m 15. Aucune division des mots.

Le texte est celui-ci :

QVIPOTVITCVNCTOSOPERVMSVPERARELABoRES
EXPLICITAMQDOMVMVARIISORNARETESELLIs
·X·VTIMMENSVMCoNIVNGeRETAEDTBVSAMPLIS
MOXSVMETLAETVSDEBITAMCvMLAvDE//////
NOMINISVTCoMPoSMANEATPRAEMIVMQREPoRTET

A la ligne 3, le mosaïste a écrit AEDTBVS pour AEDIBVS.

A la fin de la ligne 4, le sens et le mètre exigent le complément *coronam*. Mais, comme il n'y a guère place dans la lacune que pour trois lettres, il faut admettre que le mosaïste avait réduit ce mot le plus possible, en l'écrivant par exemple sous cette forme : CoRoNam.

La lettre X, au début de la ligne 3, est, à la différence des autres, formée de cubes bleus ; elle est en outre encadrée de deux points. Je pense qu'il faut la développer en *Christus*, qui fait le vers [1].

On a donc les cinq hexamètres suivants :

Qui potuit cunctos operum superare labores
Explicitamq(ue) domum variis ornare te(s)sellis,
(Christus) ut immensum coniungeret aed[i]bus amplis,
Mox sumet laetus debitam cum laude [coronam],
Nominis ut compos maneat praemiumq(ue) reportet.

Je traduirais ainsi cette période gauche et prétentieuse : « Celui qui a su vaincre toutes les difficultés des travaux et décorer de mosaïques variées une vaste demeure, pour que le Christ vînt ajouter sa grandeur à l'ampleur de l'édifice, recevra bientôt avec joie la couronne et la gloire qui lui sont dues, de façon à rester en possession de sa renommée et à remporter le prix. »

1. L'inconvénient de cette explication est qu'elle oblige à admettre une construction pénible : ni l'emploi de *immensum* avec la valeur d'un substantif abstrait, « immensité, grandeur, » ni le tour *immensum coniungere aedibus*, « joindre, ajouter sa grandeur à un édifice, » ni le changement de sujet ne sont très satisfaisants. Cette difficulté tombe si l'on accepte l'interprétation très séduisante de M. Gsell : X, étant une *crux decussata*, doit se lire *decus*. Il y aurait là un rébus-calembour qui serait assez dans le goût du IVe siècle africain, et *decus immensum coniungere* serait une périphrase pour « embellir ». Mais il faut alors admettre une faute de prosodie, portant à la fois sur *decus* et sur *decussare*, et surtout supposer que le mosaïste comptait sur une grande ingéniosité de ses lecteurs.

Le caractère chrétien de l'édifice, affirmé par le troisième vers, est surabondamment établi par la représentation des colombes, et par les objets trouvés dans les terres, soit au-dessus de la salle à abside, soit au-dessus du vestibule : pierre en forme de claveau, sur laquelle est gravée une croix ; fragments de six plats en terre rouge vernissée, dont le décor, estampé en creux, comprend des croix et des brebis.

Il semble bien que l'auteur de l'inscription fasse allusion à la transformation en temple du Christ d'une construction préexistante. C'est ce que confirment certains détails architecturaux : l'orientation nord-est de l'abside, la forme trapézoïdale du vestibule et sa position anormale par rapport à la chapelle, l'existence, enfin, au voisinage immédiat du vestibule, vers le Sud, et à un niveau inférieur d'environ 0 m 50, d'une mosaïque décorative dont on poursuit le déblaiement. La continuation des fouilles et le plan qu'elles permettront de dresser apporteront sans doute des éclaircissements. La salle à abside, malheureusement, n'a qu'un sol de béton, assez mince, sans trace de mosaïque.

Seule des trois collines de Tipasa, celle du centre n'avait pas encore donné de pavement chrétien à inscription. Mais la Passion de sainte Salsa attestait la présence d'au moins un monument chrétien sur la Colline des Temples, celui qui, succédant à une synagogue, fut élevé en l'honneur de la sainte à l'endroit où elle avait été martyrisée (v. Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 340). Il est possible que cet édifice soit celui que dégagent les fouilles présentes, et que la salle à abside ait commencé par être une *proseucha* juive. D'après les renseignements que j'ai recueillis, c'est dans cette abside même qu'a été trouvé il y a quelques années le chapiteau décoré de têtes humaines qu'on voit dans le jardin de l'hôtel du Rivage et que M. Carcopino, dès 1914 (*Bulletin archéologique*, 1914, p. CXCI), notait comme provenant peut-être de la basilique

de Sainte-Salsa. Mais il ne faut pas oublier qu'une mosaïque, signalée au voisinage immédiat du phare, appartient probablement aussi à un édifice chrétien (Carcopino, *ibid.*, p. CXC-CXCI); nous ne sommes pas autorisés à localiser la basilique de Sainte-Salsa en l'un des deux endroits plutôt qu'en l'autre, tant que les fouilles n'ont pas apporté d'argument décisif.

Pour l'inscription nouvelle, un indice chronologique peut se tirer de la versification, beaucoup plus correcte dans ce texte que dans les autres inscriptions métriques de Tipasa. On n'y relève que deux fautes peu graves de prosodie : *tĕsellis* (qui est plutôt une faute d'orthographe, et qui se retrouve dans une inscription de Tigzirt (*Rev. archéol.*, 1906, 2, p. 138, n° 209) et *prăemium*, où la première syllabe s'abrège conformément au traitement fréquent de *ae* en bas-latin (mais *aedibus*, *laetus* ont gardé la quantité classique). Une versification aussi régulière ne peut être, à mon avis, postérieure au IVe siècle, et doit même se placer plus près de 350 que de 400.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DU 19 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Président prend la parole pour proclamer les prix et récompenses décernés en 1920, et rendre un dernier hommage à ceux des membres et correspondants de l'Académie décédés au cours de l'année.

M. Charles-Victor Langlois fait une lecture intitulée : *L'Esprit de Gui*.

Le Secrétaire perpétuel lit une notice sur la vie et les travaux de M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie [1].

1. Voir les *Publications de l'Institut de France*, série in-4°, 1920, n° 18.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL

M. le Ministre de l'instruction publique adresse l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Gustave Glotz comme membre ordinaire.

Lecture est donnée du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Glotz et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Pelliot, Fougères, Puech, Delachenal et Dorez posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. l'abbé Lejay.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Toutain, le deuxième fascicule du tome III des « Cultes païens dans l'Empire romain ». Ce fascicule de plus de deux cents pages traite des cultes de la Gaule romaine. Comme il avait fait pour les cultes africains et ibériques, l'auteur étudie successivement les dieux, les sanctuaires, les rites, la diffusion de ces différents cultes dans le pays et dans la société. Il montre, en terminant et comme conclusion, qu'à côté de la religion officielle purement romaine, cette religion gauloise est restée florissante, sans se heurter à aucune persécution, à aucun obstacle de la part du pouvoir central ; qu'ainsi elle a pu subsister jusqu'au moyen âge, assurer la continuité du génie national et sauvegarder les traits originaux et pittoresques de notre physionomie ethnique. Cet aperçu historique méritait d'être signalé.

Le P. Scheil offre, au nom de M. Édouard Naville, associé étranger de l'Académie, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *La loi de Moïse* (extrait de la *Revue de théologie et de philosophie*, n° 36, août-octobre 1920).

M. Camille Jullian fait hommage à l'Académie, de la part de M. Montandon, d'un nouveau volume de sa *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques (époque préhistorique, protohistorique et gallo-romaine)*. France, tome II (Genève et Paris, 1920, in-8°).

M. Émile Male a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le chanoine Boissonnot, un volume intitulé *Histoire et description de la cathédrale de Tours*.

« C'est un livre écrit par un homme qui vit depuis de longues années dans l'intimité de la cathédrale, et chez qui l'habitude n'a pas émoussé l'admiration. Artiste, il s'attache de préférence à ce qui séduit ; c'est ainsi que l'étude et l'iconographie des vitraux forment une des parties les plus importantes de l'ouvrage. Il arrive parfois que l'imagination engage l'auteur dans des hypothèses où l'on ne saurait le suivre. Mais il y a dans son livre bien des chapitres solides où l'historien trouvera à apprendre. L'ouvrage a été publié avec un soin très méritoire dans les temps où nous sommes : de belles planches donnent les ensembles, des dessins introduits dans le texte donnent les détails. »

M. Pottier présente à l'Académie un livre de M. Louis Delaporte sur les *Cylindres et pierres gravées de style oriental* du Musée du Louvre. La collection contient près de 3000 pièces. Ce premier fascicule, consacré aux intailles qui viennent des fouilles et missions scientifiques, comprend la description et la reproduction en phototypie d'environ 1250 numéros. Notre confrère M. Thureau-Dangin a bien voulu collaborer à l'ouvrage en assurant et en contrôlant sur les originaux la lecture des inscriptions. La compétence de ces deux savants garantit la valeur scientifique du travail. Tout récemment, un archéologue anglais, M. Hogarth, qui s'adonne spécialement à l'étude des antiquités de la Syrie, a publié aussi un album des sceaux gravés de provenance hittite (*Hittite Seals*, Oxford, 1920) ; il y parle avec éloge de la publication antérieure de M. Delaporte sur les *Cylindres de la Bibliothèque nationale*, à laquelle il faut joindre les *Cylindres du Musée Guimet* et autres répertoires similaires. Il est donc souhaitable que le second fascicule de l'ouvrage, dont les planches sont en partie tirées, paraisse le plus tôt possible et que l'Académie veuille bien en assurer l'exécution, pour parer aux difficultés actuelles d'impression.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL

Le Président annonce que la Commission de la fondation Loubat a attribué une subvention conformément aux généreuses intentions du donateur.

M. Prou, au nom de la commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fait savoir que celle-ci propose de donner un avis favorable à la prolongation, pour une période d'un an, du séjour à l'École d'Athènes de MM. Demangel et Renaudin, membres de première année.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Paul Lejay.

Le Président lit l'article 17 du règlement, relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Delachenal, Dorez, Dussaud, Fougères, Goelzer, Pelliot et Puech.

Il y a 36 votants ; majorité absolue, 19 voix.

Le scrutin est ouvert.

Au premier tour, M. Delachenal obtient 8 voix ; M. Dorez, 5 voix ; M. Dussaud, 1 voix ; M. Fougères, 5 voix ; M. Goelzer, 6 voix ; M. Pelliot, 4 voix ; M. Puech, 7 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Delachenal obtient 15 voix ; M. Dorez, 2 voix ; M. Dussaud, 7 voix ; M. Fougères, 5 voix ; M. Goelzer, 1 voix ; M. Pelliot, 5 voix ; M. Puech, 1 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Delachenal obtient 28 voix ; M. Fougères, 4 voix ; M. Pelliot, 1 voix.

M. Delachenal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. René Fage, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Note sur les clochers-murs de la Creuse* (extrait des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome XXI ; Guéret, 1920, in-8°).

M. Pottier fait hommage à l'Académie d'une brochure offerte par M. J. Capart, conservateur du département égyptien aux Musées royaux du Cinquantenaire de Bruxelles, *Some Remarks on the Sheikh El-beled*, publié dans *The Journal of Egyptian Archæology*, 1920, et il en analyse les conclusions. On a rouvert la tombe où Mariette avait trouvé la fameuse statue de bois. Son nom n'est pas Raemké ou Ramké, mais Ka-aper ; il n'était pas surveillant de corvées, mais prêtre. Près de lui se trouvait une belle statue de bois qui représentait sa femme, dont le torse sans bras et la tête subsistent au Musée du Caire. Il devait y avoir une seconde statue de Ka-aper le représentant dans son costume de cérémonie, coiffé d'une perruque, et M. Capart propose de reconnaître ce second portrait dans un autre torse en bois du Musée du Caire, qu'il reproduit en photographies (p. 27 et 28). Il y apparaît plus jeune, mais les traits accusent entre les deux types une indéniable ressemblance.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1920

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'École française d'Athènes sur le fonctionnement de cet établissement pendant l'année 1919-1920.

M. le comte Durrieu, au nom de la Commission Piot, propose d'allouer sur les arrérages de la fondation une somme de 2000 francs à M. le docteur Carton, pour la suite de ses fouilles de Bulla Regia. — Adopté.

M. Male, au nom de la Commission Pellechet, propose d'accorder sur les revenus de la fondation une somme de 2000 francs à la ville de Montluçon, pour réparer la sacristie voûtée de l'église Notre-Dame de Montluçon (Allier). — Adopté.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie a élu correspondant français M. Charles Lécrivain, professeur à l'Université de Toulouse ; — et correspondants étrangers : MM. Haskins, professeur à l'Université Harvard à Cambridge, Mass. (États-Unis) ; Leite de Vasconcellos, professeur à l'Université de Lisbonne ; Rostovtsev, ancien professeur à l'Université de Pétrograd ; Niederle, professeur à l'Université tchèque de Prague.

M. Male lit une note de M. G. Marçais sur la chaire à prêcher de la Grande Mosquée d'Alger [1].

COMMUNICATION

LA CHAIRE A PRÊCHER DE LA GRANDE MOSQUÉE D'ALGER, PAR M. G. MARÇAIS.

L'étude archéologique de l'Algérie du moyen âge est à

1. Voir ci-après.

peine ébauchée. A part Tlemcen, à part la Kalaa des Beni Hammâd, que les fouilles du regretté général de Beylié nous ont fait connaître, les vieux centres musulmans de nos trois départements africains n'ont donné lieu qu'à de rares enquêtes. Ici, comme sur le territoire tunisien, où les beaux siècles de l'Islâm ont pourtant laissé des traces si notables, l'antiquité paraît avoir seule retenu l'attention des archéologues. Cependant bien des sites abandonnés restent à sonder et vaudraient qu'on s'en occupât. L'exploration méthodique des cités encore vivantes peut même réserver quelques surprises. C'est ainsi que, quatre-vingt-dix ans après la conquête française, la Grande Mosquée d'Alger nous présente un ensemble décoratif complètement inédit.

A vrai dire, la chaire à prêcher dont il s'agit ici n'est pas entièrement inconnue. Des architectes français l'ont, à plusieurs reprises, restaurée, et l'inscription, qui la date du début du XIe siècle, a été mentionnée par trois fois ; mais sa décoration, qui comporte une arcade et 45 panneaux de cèdre sculpté, n'a jamais fait l'objet d'aucune description. Elle le mérite pourtant à divers titres.

L'inscription nous apprend que cette chaire (minbar), œuvre d'un nommé Mohammed, fut terminée le 1er du mois de rejeb 407 ou 409 : les deux dates hégiriennes peuvent être lues. La seconde paraît préférable. Elle correspond au 13 novembre 1018.

La mosquée où figure ce meuble vénérable a subi sans doute bien des remaniements ; toutefois les analogies qu'elle présente avec la grande mosquée almoravide de Tlemcen semblent corroborer une tradition qui désigne la fin du XIe siècle comme date de sa fondation. La chaire serait plus vieille que l'édifice. Il n'y a pas lieu d'en être trop surpris. Alger n'avait pas attendu l'arrivée des dévots Almoravides pour posséder une mosquée-cathédrale, dont la chaire à prêcher était l'organe essentiel. El-Bekri, le

géographe andalous, l'atteste. Cette chaire, celle-là même qui nous est parvenue, fabriquée en 1018, fut replacée dans la mosquée bâtie près d'un siècle plus tard. Les exemples de tels « remplois » ne font guère défaut.

Suivant l'ordonnance classique, inspirée sans doute par celle de l'ambon chrétien, la chaire d'Alger se compose d'un escalier précédé d'une arcade légère et bordé par deux parements décorés de panneaux, carrés dans les parties basses, triangulaires plus haut, et en trapèze le long des rampants. On ne doit pas trop s'attacher aux ressemblances qu'elle présente avec la fameuse chaire de Kairouan (ixe siècle). Ce n'est pas vers Kairouan, vers la Berberie orientale qu'il faut tourner les yeux pour comprendre cette œuvre algérienne. Son style la rattache à une autre province de l'art musulman. Il l'insère dans une série qui, partant de Cordoue, aboutit à Tlemcen et à Fès, et qui prélude à l'épanouissement de l'art moresque hispano-maghrebin.

Quelques explications sont nécessaires pour comprendre ce qu'une telle remarque nous apporte d'instructif et d'un peu inattendu.

Pendant presque tout le xe siècle, le monde musulman occidental avait vu la rivalité de deux grandes puissances politiques et religieuses : le khalifat omeiyade de Cordoue, issu de l'ancien khalifat de Damas, et le khalifat fâtimide, qui, grandi en Berberie, devait émigrer de Kairouan et de Mahdiya vers la nouvelle ville du Caire. En Berberie, ce conflit opposait les Zenâta, soutiens de l'autorité omeiyade, aux Çanhâja, inféodés à la politique fâtimide. En récompense des bons services de ces derniers, les Fâtimides, quittant la Berberie pour l'Égypte, leur avaient laissé le soin de régir leur ancien domaine, devenu province excentrique de l'empire agrandi. Au xie siècle, la Berberie orientale, le pays qui va des confins de la Tripolitaine à la limite actuelle des départements d'Alger et d'Oran, est aux

mains des Çanhâja, Beni Zîrî et Beni Hammâd. Car une scission n'a pas tardé à se produire parmi les émirs bénéficiaires de l'investiture fâtimide. En 1017, un arrangement, intervenu entre les deux branches de la famille Çanhâjienne, a attribué la région où se trouve Alger aux Beni Hammâd, maîtres de la Kalaa. Et l'on est tenté de rapprocher la date de cet accord de celle de 1018 où la mosquée d'Alger recevait de ses maîtres officiellement reconnus une chaire à prêcher, en qualité de mosquée-cathédrale.

Ce que furent la civilisation et l'art de la Berberie orientale du xie siècle, des fouilles dans les environs de Kairouan nous le montreront peut-être un jour ; mais, en attendant, les ruines de la Kalaa des Beni Hammâd nous l'indiquent déjà. Les royaumes des Çanhâja, politiquement rattachés au Caire puis à Baghdâd, subissent l'influence de l'Égypte et de la Mésopotamie. Toutefois cette influence n'est pas également ressentie dans tout le royaume et dès la première heure. La chaire de 1018 atteste que le port d'Alger, que ses relations commerciales rapprochent plutôt de l'Espagne que de l'Orient, attend de l'Andalousie seule des modèles pour ses artisans, sinon les œuvres d'art elles-mêmes dont il s'embellit. Le prestige du vieux khalifat d'Occident, prêt à disparaître, s'impose encore sur la terre de ses rivaux.

C'est à ce style musulman occidental, dont la grande mosquée de Cordoue nous apparaît comme le vaste laboratoire, que se rattache la décoration sculptée de notre chaire. Au point de vue du développement de l'arabesque, cette décoration marque bien une étape entre le fameux sanctuaire andalous ou le palais omeiyade d'Ez Zahra (xe siècle) et la grande mosquée de Tlemcen (xiie siècle) ; elle s'affirme comme très proche de celle de l'Aljaferia de Saragosse et aide à préciser l'âge, jusqu'ici incertain, de ce dernier édifice. Les formes qui y figurent sont déjà celles des sculptures sur plâtre d'époque almoravide, mieux encore

des sculptures sur bois exécutées plus de cent ans après. Par l'épigraphie, la chaire d'Alger s'apparente à la porte de la Maqçoura de Tlemcen (1138 J.-C.), comme aux boîtes d'ivoire que l'Andalousie fabriquait en grand nombre.

Les autres éléments décoratifs, qui, joints à l'épigraphie, composent l'ornementation champlevée de l'arc et des panneaux accusent la même filiation. Suivant l'usage, ces éléments sont de deux sortes : un élément végétal très conventionnel, dérivant ici de la flore byzantine, et un élément géométrique. L'un et l'autre méritent d'être analysés avec quelque soin.

Il convient, pour le décor végétal, de distinguer la tige et la palme. La tige, refendue par une rainure selon la formule byzantine, affecte, surtout dans les panneaux carrés, des diagrammes très variés, depuis ceux dont le point de départ est une tige médiane, jusqu'à ceux où deux rinceaux symétriques s'enroulent séparément de part et d'autre de l'axe. Ainsi l'arabesque proprement dite s'écarte de plus en plus du thème naturaliste initial et prend une tournure purement décorative. Une évolution parallèle affecte la palme. La plupart de celles de nos panneaux sont des déformations de la feuille d'acanthe, mais où les groupes de digitations ne sont pas séparés par des œillets circulaires, ainsi qu'il est d'usage. Parmi les formes végétales multiples, que le premier style musulman d'Espagne empruntait aux arts antérieurs, les décorateurs du XI[e] siècle ont déjà fait un choix. Plusieurs cependant y figurent encore que leurs successeurs élimineront à leur tour. Le répertoire des formes végétales ira s'appauvrissant. Ainsi, tandis que la tige se transforme en un galon enroulé suivant une épure ingénieuse et savante, les formes larges de la plante se fixeront en quelques rares silhouettes juste suffisantes pour le rôle de remplissage qu'on leur assigne.

Tel est le sens général de l'évolution pour l'arabesque

florale. Le minbar d'Alger, qui nous aide à en fixer une étape, nous renseigne de même sur l'élaboration de l'arabesque géométrique, dont on sait le développement futur. Nous voyons s'indiquer, dans quelques panneaux, l'entrelacs proprement musulman, rectiligne et étoilé, assez différent de l'entrelacs des cancels et des fenestrages chrétiens. Il semble que la géométrie moresque s'y devine déjà. Mais, dans l'évolution de ce genre d'ornement, il serait imprudent de négliger l'influence de l'Égypte fâtimide et les beaux panneaux des mosquées du Caire, où s'affirmait dès cette époque la maîtrise des décorateurs.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome I de son *Dictionnaire topographique du département de l'Isère comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, rédigé sur les manuscrits d'Emmanuel Pillot de Thoray, sous-archiviste de l'Isère, et publié par le chanoine Ulysse Chevalier (Romans, 1920, in-4°) ; ce volume comprend les lettres A à J ; et de la part de M. Babelon, un opuscule dont il est l'auteur intitulé : *Le Cabinet des Médailles pendant la guerre* (extrait de la *Revue numismatique*, Paris, 1920, in-8°).

Il présente enfin, au nom de Sir George A. Grierson, correspondant de l'Académie, des disques phonographiques, où sont enregistrés des spécimens des dialectes parlés à Delhi et aux environs, et qui constituent, au point de vue de la linguistique, des documents du plus haut intérêt.

M. Paul Girard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le premier volume du *Recueil Milliet*, collection de textes grecs et latins concernant l'histoire de l'art dans la Grèce ancienne. Cet ouvrage est inspiré du recueil analogue publié par Overbeck en 1868, mais il en diffère profondément par la façon dont il est conçu, et par la traduction et le commentaire des documents reproduits. Overbeck avait adopté

l'ordre chronologique et réparti dans un certain nombre de périodes les textes relatifs, pour chaque période, à toutes les formes de l'art. Le plan nouveau s'attache successivement à chacun des arts cultivés par la Grèce, groupe ensemble des textes qui en éclairent la technique, et ensuite l'évolution à travers les âges. C'est ainsi que le premier volume, qui a plus de 400 pages grand in-8°, est consacré tout entier à la peinture ; encore n'y suffit-il pas ; un second volume suivra, qui est prêt pour l'impression.

« Il faut lire la belle préface qu'a écrite pour ce premier volume notre confrère M. Salomon Reinach ; belle surtout par la physionomie que M. Reinach esquisse de l'auteur, qui n'est autre que son neveu, ce jeune savant, Adolphe Reinach, dont on connaît les travaux multiples et originaux, qui, presque encore adolescent, s'était fait un nom dans la science, et dont la mystérieuse disparition, au début de la guerre où il remplissait vaillamment son devoir, restera l'un des deuils les plus douloureux qui aient atteint la France intellectuelle. Le volume qui vient de paraître lui est dû en grande partie ; on reconnaît à l'ampleur documentaire de certains commentaires sa prodigieuse érudition. Ce travail, que lui avait confié la Société des études grecques, chargée par Milliet d'assurer la publication, lui coûta beaucoup de peine ; il lui fallut d'abord se livrer à bien des recherches pour vérifier les textes déjà connus et enrichir le recueil de textes nouveaux, tel le fragment emprunté à la *Chronique de Lindos* (78 b). Nous ne lui serons jamais assez reconnaissants de ses efforts pour aboutir à une réalisation longtemps attendue. Que notre gratitude aille aussi à celui sans le dévouement duquel le volume n'eût point vu le jour, et qui, espérons-le, ne se désintéressera pas d'une œuvre à laquelle de si forts liens l'attachent ! »

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Roland Delachenal comme membre ordinaire.

Lecture est faite du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Delachenal et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Clermont-Ganneau entretient l'Académie d'antiquités trouvées à Sidon sur l'emplacement de l'École américaine [1].

Le P. Scheil, au nom de la commission De Clercq, propose d'attribuer, sur les disponibilités de la fondation : quatre mille francs, pour la publication de la Revue d'assyriologie, et six mille francs, pour le Catalogue des cylindres du Musée du Louvre, par M. Delaporte. — Adopté.

M. Homolle donne lecture de la première partie d'un mémoire de M. Vallois sur l'épiphanie du feu dans le culte du Dionysos thrace.

Le P. Scheil lit une note de M. Jéquier sur l'Ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées [2].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Loth fait une communication sur le mot gaulois « Turno » dans les noms de lieu en France.

Les langues néo-celtiques ne pouvant expliquer ce terme avec précision, le seul moyen de l'élucider est de relever exactement la situation géographique des nombreux noms de lieu où il apparaît, soit en composition, soit en dérivation. Or un relevé très consciencieux fait par M. Musset, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Rennes, nous apprend que huit *Tournon* (*Turno-magus*), *Tonnerre* (*Turnodurum*), nos nombreux *Turnoy, Tourny*, *Tourné*. *Tornac*, *Tourniac*, sont, à une exception près, facilement explicables : toutes ces localités sont situées sur une éminence ou une forte pente, au-dessus d'une vallée sèche ou arrosée. Il en ressort aussi que *Turnacum*, d'où sort Tournay, ne saurait être un nom de *fundus* dérivé d'un gentilice romain *Turnus*.

Le sens indiqué par la situation géographique paraît confirmé

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

par le breton *torn-aot*, falaise, *aot* pour un plus ancien *alt*, signifiant en breton proprement *rivage*, et aussi par le nom d'une cité de Grande-Bretagne conservé dans une glose bretonne-armoricaine du ms. du xe siècle Regina 96 de la Bibliothèque Vaticane : *Torn-trient*. *Trient* paraît bien représenter le nom de la rivière Τρισάντων, donné par Ptolémée ; du temps de Bède, *Treanta*, aujourd'hui la *Trent*.

M. Salomon Reinach et Adrien Blanchet présentent quelques observations.

M. Babelon donne lecture d'une note de M. le comte Henry de Castries [1], sur Graciosa, une ville portugaise oubliée du Maroc.

COMMUNICATIONS

LE PARADEISOS ROYAL ACHÉMÉNIDE DE SIDON, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y a quelque vingt ans, le 11 juillet 1900, je recevais du Rev. Samuel Jessup, de passage à Paris, une lettre dont je m'excuse de donner connaissance seulement aujourd'hui à notre Compagnie. Ce retard, — de plus de 246 mois ! — est dû à des circonstances particulières, tout à fait indépendantes de ma volonté ; il ne retire rien, comme on va le voir, à l'intérêt de cette correspondance remise à l'ordre du jour par certains faits dont je parlerai tout à l'heure et qui lui redonnent un caractère d'actualité.

M. Samuel Jessup, membre de la mission presbytérienne américaine de Saïda — l'antique Sidon, — était chargé par le Rev. Dr Ford, directeur de cette mission, de me consulter au sujet de diverses antiquités qu'on venait d'exhumer

1. Voir ci-après.

en creusant les fondations de l'École américaine édifiée immédiatement au sortir de la porte méridionale de la ville.

Il me remit une photographie sommaire de ce groupe d'objets. Sans parler des autres pièces qu'on y distingue plus ou moins nettement, je fus vivement frappé d'y voir des fragments de sculpture en ronde bosse représentant les avant-corps de grands taureaux agenouillés qui ressemblent tout à fait, par leur style, par leur pose et leur agencement, aux protomès de taureaux adossées constituant les chapiteaux des palais perses de Persépolis et de Suse, chapiteaux dont on peut voir au Louvre un spécimen caractéristique.

Comment expliquer l'existence à Sidon de tels chapiteaux si nettement marqués au coin de l'art perse? Je me rappelai aussitôt le passage de Diodore de Sicile (xvi, 41-45) qui raconte en détail l'insurrection du roi phénicien de Sidon, le roi Tennès, contre son suzerain le roi de Perse Artaxerxès III Ochus, en 351 avant notre ère. Un des premiers actes des insurgés avait été la destruction du βασιλικὸς παράδεισος, du parc royal, où les rois de Perse avaient coutume de venir se reposer (ἐν ᾧ τὰς καταλύσεις οἱ τῶν Περσῶν βασιλεῖς εἰώθεισαν ποιεῖσθαι). On sait le rôle important que jouaient chez les Perses ces « paradis », ces jardins de plaisance, qui, naturellement, impliquaient l'existence d'édifices plus ou moins considérables servant de résidence pour les villégiatures et les chasses royales. Il pouvait y avoir de ces « paradis » dans les principales satrapies. En tout cas, il en était ainsi en Phénicie ; le grand roi y avait son paradis royal où il pouvait s'installer quand la fantaisie lui prenait de venir visiter sa bonne ville de Sidon, capitale de la satrapie. Entre temps, le palais royal — du type *apadâna*, voire pavillon plus simple — avec son parc annexe, devait servir aux satrapes et aux généraux perses ayant, comme nous l'apprend Diodore, fixé leur résidence à Sidon même.

A en juger par la photographie, nous avons les restes de quatre protomès de taureaux qui, adossées deux par deux, doivent représenter deux chapiteaux se faisant pendant. Ils pouvaient appartenir soit à deux colonnes flanquant une porte d'entrée, soit à un ensemble architectural plus étendu. La façon dont ces chapiteaux ont été brisés systématiquement, avec un acharnement visible, alors qu'ils étaient encore bien conservés, s'explique par les conditions tragiques dans lesquelles se produisit l'insurrection de Sidon secouant le joug de la domination perse.

Une fois fixé ainsi sur la valeur historique de ces précieux débris, je m'empressai d'en signaler l'existence au Musée du Louvre, dans l'espoir qu'on pourrait en enrichir nos collections. A cet effet, j'abouchai avec la Conservation compétente M. Samuel Jessup et, plus tard, M. Ford lui-même. Finalement, les pourparlers, qui durent se poursuivre pendant quelques années encore, n'aboutirent pas, pour des causes que j'ignore ; et, mon rôle étant achevé, les choses restèrent en l'état jusqu'en 1914, sans que je me crusse en droit de sortir de la réserve que m'imposait le rôle même joué par moi dans cette négociation délicate.

A cette époque, M. le D[r] Contenau, chargé d'une mission archéologique à Saïda, voulut bien, sur ma demande, reprendre cette piste interrompue. Je lui donnai, à cet effet, tous les renseignements et documents nécessaires. La guerre vint couper court à cette première tentative. C'est seulement cette année-ci, au cours d'une seconde mission, que M. Contenau réussit à atteindre enfin l'objectif visé. Voici la lettre que, de retour de Syrie, il a bien voulu m'adresser à ce sujet :

« Mon cher Maître, Je reviens de Saïda où j'ai exécuté la mission dont j'ai été chargé par le Ministère de l'instruction publique, et par le Haut-Commissariat.

« Vous aviez bien voulu, dès ma première mission en

1914, me faire communiquer la photographie d'antiquités trouvées à Sidon, il y a plus de vingt ans, par la Mission Américaine qui était désireuse d'avoir votre jugement sur ces antiquités.

« A la suite de cet examen, il vous avait paru désirable de les signaler au Musée du Louvre, en raison de l'intérêt exceptionnel que certaines pièces paraissaient présenter.

« M. le Dr Ford, chef de la Mission Américaine, avait enterré sa collection d'antiquités pendant la guerre, par mesure de précaution.

« Désireux de satisfaire à l'arrêté du Haut-Commissariat prescrivant à tout détenteur d'antiquités d'en faire la déclaration, il a déterré sa collection devant M. Brossé, inspecteur du Service, qui doit en dresser un inventaire, et devant moi.

« J'ai eu la satisfaction d'y retrouver toutes les pièces que reproduit votre photographie, notamment les taureaux que vous m'aviez particulièrement signalés comme provenant d'un monument d'époque perse.

« M. Ford m'a dit que ces débris de chapiteaux ont été trouvés lors de la construction de l'école américaine, située près de la porte de Tyr, à deux pas de la butte et du château, où j'ai moi-même exécuté des sondages.

« Je pense que ces renseignements vous seront agréables et vous prie d'agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes respectueux sentiments.

15 novembre 1920.

G. Contenau. »

J'espère que, dans ces conditions, M. le Dr Contenau aura toute latitude pour nous présenter bientôt, avec des reproductions dignes d'eux, ces monuments dont je crois avoir suffisamment montré l'intérêt exceptionnel pour l'histoire de la Phénicie et, en particulier, de la domination achéménide à Sidon.

L'ENNÉADE OSIRIENNE D'ABYDOS ET LES ENSEIGNES SACRÉES,
PAR M. G. JÉQUIER,
CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Le principe de l'ennéade est la base même de tout le système théologique héliopolitain : pour les prêtres de la métropole religieuse de la Basse Égypte, la compagnie des neuf grands dieux personnifiait les divers stades de la cosmogonie, depuis les origines les plus lointaines de l'univers, jusqu'aux débuts de l'humanité et de la civilisation[1]. Du chaos, l'élément humide éternel, préexistant à tout, sort spontanément Toum le dieu créateur, qui représente la lumière primordiale; il procrée les dieux de l'espace, l'air et la chaleur, Shou et Tefnouït, qui à leur tour donnent naissance à Geb et Nouït, la terre et le ciel, sans doute avec tous les êtres qu'ils contiennent. Un dernier groupe de quatre individus, issu de ce couple, représente l'organisation du monde et de l'humanité, et symbolise le principe de la lutte éternelle : ce sont Osiris et Set, avec leurs compléments féminins Isis et Nephthys.

Cette conception anthropomorphique des origines du monde correspondait si bien à la mentalité égyptienne, que dans les religions locales qui n'avaient pas de système cosmogonique particulier, la doctrine héliopolitaine fut adoptée presque telle quelle ; on se contenta généralement de substituer au dieu créateur Toum la divinité locale, ou de placer celle-ci, et même parfois sa triade, devant le groupe complet des dieux cosmogoniques, ce qui donne fréquemment des ennéades de dix à douze dieux.

Dans quelques villes, autour de la figure originale de certains dieux, des mythes et des dogmes s'étaient développés de façon parfaitement indépendante jusqu'à former

1. Maspero, *Sur l'Ennéade* : Revue de l'hist. des religions, XXV, p. 1-48 ; Bibliothèque égyptologique, II, p. 337 à 393.

des systèmes théologiques si homogènes et si complets qu'ils semblaient n'avoir rien à emprunter à la religion héliopolitaine. Le principe de l'ennéade s'introduisit cependant aussi dans ces doctrines, mais sous la forme d'un groupe de divinités qui n'a plus une signification strictement cosmogonique et ne joue dans l'histoire de la création qu'un rôle secondaire, plus passif qu'actif.

Ainsi à Hermopolis, Thot est l'unique créateur du monde et des hommes ; il agit par la parole seule et son action n'est pas isolée dans le temps, mais se renouvelle sans cesse. Il n'a donc pas besoin d'avoir à sa suite, comme Toum, une série de dieux qui continuent son œuvre, mais ses théologiens crurent nécessaire de lui adjoindre un groupe d'êtres personnifiant la matière d'où il doit tirer ce qu'il crée. De là l'ogdoade hermopolitaine, formée de quatre couples de divinités, mâles et femelles, qui, précédés de Thot, constituent une ennéade d'un type tout particulier : d'un côté le créateur, de l'autre la matière primordiale, représentée par des figures sans caractère propre, inséparables les unes des autres, créations factices dont le rôle est pour ainsi dire nul et dont les noms seuls indiquent qu'ils personnifient les différents aspects de l'élément chaotique.

Un texte, malheureusement fort mutilé [1], nous apprend que les théologiens memphites avaient adopté le même principe, une ogdoade composée de formes spéciales de Ptah-Totounen qui, d'après leurs épithètes, ont aussi le caractère de divinités élémentaires. Le fait même que toutes ces figures sont des émanations de Ptah, l'artisan créateur, associé à Totounen, la forme memphite du chaos primordial, montre le caractère tout artificiel de cette compagnie de dieux, dont aucun n'a une personnalité originale ni une vie propre.

1. Erman, *Ein Denkmal memphitischer Theologie* (Sitzungsberichte der kg. preuss. Akad. der Wissenschaften, 1911, XLIII, p. 916 à 950).

A constater ces évolutions multiples de la théorie héliopolitaine de l'ennéade, suivant les lieux et les idées, on peut s'attendre à retrouver le même principe, plus ou moins déformé, pour exprimer la notion de la cosmogonie ou de certains de ses éléments dans les cultes très particuliers de tous les grands dieux d'Égypte. Nous en avons en effet un exemple plus caractéristique encore, bien qu'il ait passé inaperçu jusqu'ici, dans la plus populaire et la plus connue de toutes ces religions locales, celle de l'Osiris d'Abydos.

De même que dans son caractère primitif, Osiris n'a rien du dieu des morts, il n'est pas non plus, à proprement parler, un créateur : il est la nature qui se développe, puis meurt pour renaître d'elle-même, perpétuellement. Ce principe est suffisamment exprimé par la constitution de la triade bien connue Osiris, Isis, Horus, pour qu'il ne semble pas indispensable de faire intervenir une ennéade cosmogonique, dont du reste le mythe osirien, tel que nous l'a transmis Plutarque, ne fait aucune mention.

Un document officiel nous apprend cependant que les théologiens d'Abydos ne raisonnaient pas de cette façon : il s'agit d'une stèle découverte par Mariette à Abydos[1] même et dans laquelle Thoutmès I relate les travaux qu'il fit exécuter dans le sanctuaire d'Osiris et qui consistaient en une réfection de tout le mobilier sacré : d'abord l'image d'Osiris, enfermée dans sa châsse, la barque portative pour les processions et les ustensiles du culte, le tout en métaux précieux, puis la grande barque pour les voyages du dieu. Le texte continue en ces termes :

« Ma Majesté a donné l'ordre de façonner la grande ennéade des dieux qui sont dans Abydos et dont voici les noms :

1. Mariette, *Abydos*, II, pl. XXXI. La traduction complète dans Breasted, *Ancient Records*, II, p. 38 à 40.

Khnoum, maître de Her-our (Antinoé) agrégé à Abydos ;
Khnoum, maître de la cataracte, agrégé à Abydos ;
Thot, commandeur des dieux (hieroglyphes) ;
Thot, qui réside dans Hesret (Hermopolis)[1] ;
Horus, qui réside dans Khesem (Letopolis);
Horus, vengeur de son père[2] (hieroglyphes)
Ap-ouaïtou du Sud ;
Ap-ouaïtou du Nord.

Mystérieux et sublimes sont leurs corps ; leurs supports sont en électrum. Ils sont plus parfaits qu'ils n'étaient auparavant, plus beaux que dans le ciel, plus cachés que dans les plans de l'autre monde, plus adorables (?) que (lorsqu'ils se trouvaient encore) dans l'abîme primordial. »

Ces huit dieux, qui sont appelés à former avec Osiris l'ennéade d'Abydos, sont des figures connues, à physionomie bien caractérisée ; chacun d'eux joue dans sa ville d'origine le rôle de dieu suprême, mais dans Abydos il n'est qu'un étranger, une divinité secondaire qui ne reçoit aucun culte régulier. Ils n'ont les uns avec les autres aucun lien naturel, étant d'essences absolument différentes, et s'ils ont été réunis, c'est par suite d'une combinaison théologique, en vertu d'un plan analogue à celui qui a amené la création de l'ogdoade d'Hermopolis, avec cette différence toutefois qu'ici il ne s'agit plus de quatre couples de divinités, mâles et femelles, créés de toutes pièces pour les besoins de la cause, mais de quatre dieux choisis comme représentant chacun une idée théologique bien nette, et dédoublés pour arriver ainsi au nombre neuf, qui avait lui-même une signification spéciale.

1. Ces deux titres se suivent sans que le nom de Thot soit répété, comme c'est le cas pour tous les autres dieux.

2. Litt. : « Qui frotte le visage de son père » ; titre d'Horus qui le présente comme accomplissant les rites funéraires en qualité de fils et successeur du défunt.

Nous pouvons donc déterminer le sens de l'ennéade d'Abydos, en tenant compte du caractère particulier de chacun de ces quatre dieux.

En tête de la liste paraît Khnoum ; comme dieu de la cataracte, il est le Nil, celui qui donne la fertilité et par là même la vie à tout le pays; il est la sève de la matière, indispensable pour amener la germination, la renaissance de la nature. Dans sa ville de Herour, en Moyenne Égypte, son rôle est plus spécialisé : il préside à la naissance des hommes, qu'il modèle lui-même dans l'argile humide et féconde. Khnoum se présente toujours sous la forme d'un bouc, l'animal reproducteur par excellence.

Les Ap-ouaïtou du Sud et du Nord, nommés à la fin de la liste, forment le pendant des deux Khnoum. Ces dieux qui se manifestent sous la forme de loups sont, comme leurs proches parents, les Anubis, les représentants du désert, de la montagne, des régions arides ou incultes : c'est l'élément solide, inerte, de la matière primordiale, dont Khnoum figure l'élément humide fertilisateur. Ap-ouaïtou et Khnoum se complètent donc pour symboliser le milieu dans lequel la nature, c'est-à-dire Osiris lui-même, peut se développer et se renouveler éternellement.

Placés entre ces deux groupes, les deux Thot et les deux Horus ont un caractère tout différent : leur rôle est essentiellement actif. Thot, dont il a été question plus haut, est un des grands dieux créateurs, qui forme tout ce qui est par la parole seule. Quant à Horus, divinité introduite en Égypte par les premiers conquérants du pays, c'est un soleil, un combattant, un victorieux, et non pas un dieu attaché à un principe cosmogonique, au moins originairement ; toutefois sa personnalité a évolué de tant de façons différentes en se prêtant aux exigences locales, en absorbant d'anciens dieux ou en s'assimilant à eux, qu'il peut cependant prendre une part, et même parfois une part importante, dans le mythe de la création. Ainsi dans la

théologie memphite, Horus est déjà associé à Thot pour représenter les agents directs du dieu créateur Phtah, « son cœur et sa langue », comme le dit un texte, c'est-à-dire la pensée déterminant l'action et le verbe qui l'exécute. Leur rôle à tous deux doit être, à bien peu de chose près, le même à Abydos qu'à Memphis.

Une ennéade ainsi conçue est essentiellement différente de celle d'Héliopolis, mais elle est bien appropriée au caractère même du dieu auquel elle se trouve attachée : accompagné de la matière terrestre inerte, de l'élément liquide fertilisateur, d'une puissante volonté démiurgique et du verbe créateur, Osiris est assuré de renaître perpétuellement.

Ce ne sont évidemment pas des statues que Thoutmès I éleva à ces huit dieux, ou plutôt à ces quatre dieux dédoublés, qui ne sont à Abydos l'objet d'aucun culte régulier ; s'il les mentionne dans son inscription, c'est au même titre que le mobilier sacré : leurs images figuraient dans le temple en qualité d'accessoires de la châsse divine et de la barque d'Osiris, et c'est donc à côté de celles-ci que nous devons en chercher la représentation.

Le temple où l'on célébrait sous la XVIII[e] dynastie le culte d'Osiris a disparu, mais dans celui de Seti I qui l'a remplacé, plusieurs des sanctuaires, et en particulier celui d'Osiris, sont ornés de grands tableaux qui représentent le reliquaire divin, la barque et tous les accessoires, avec un luxe de détails peu commun. Comme pendant les trois siècles qui se sont écoulés entre les deux époques, il n'est pas probable que le mobilier traditionnel ait subi des modifications importantes, nous pouvons nous attendre à trouver dans ces bas-reliefs l'illustration correspondant au texte de Thoutmès I.

Dans le grand tableau qui représente la châsse contenant la tête d'Osiris[1], on voit, plantées en terre, en avant

1. Caulfeild, *The Temple of the Kings*, pl.[e] II.

du reliquaire, huit de ces enseignes qu'on avait l'habitude de porter processionnellement devant les dieux et les rois, dans certaines cérémonies. Ici ce n'est pas seulement le nombre de ces objets qui correspond à celui des membres de l'ennéade osirienne, mais aussi les images qui surmontent les hampes, et les légendes qui les accompagnent ; à peine l'ordre est-il quelque peu interverti.

En tête du groupe viennent deux canidés, loups ou chacals, dans leurs poses habituelles, l'un debout, l'autre couché, portant les noms d'Ap-ouaïtou du Sud et d'Ap-ouaïtou du Nord. Ensuite ce sont deux Thot dont l'un se présente comme de coutume, sous la forme d'un ibis, avec le titre de « juge de vérité » ; tandis que l'autre est figuré par le sceptre casse-tête *sekhem*, le fétiche qui a valu à Thot lui-même le titre « *sekhem* des dieux » ou « commandeur des dieux ».

Les deux hampes qui suivent portent l'une un Horus « vengeur de son père » sous sa forme ordinaire de faucon dressé sur ses pattes, l'autre un dieu debout, brandissant une lance, et appelé Anhour-Shou, fils de Ra : il est évident que cette divinité, qui a avec Horus des rapports très étroits[1] et n'en est peut-être même qu'une incarnation ou une forme dérivée, remplace ici le deuxième Horus, celui de Letopolis[2].

A côté de ces deux enseignes se dressent encore deux hampes nues, sans leurs couronnements et sans les insignes qu'elles devraient supporter. Normalement, c'est ici qu'on devrait s'attendre à trouver les deux boucs de Khnoum, qui paraissent ainsi manquer à la série ; il n'en est rien cependant, car ils se retrouvent un peu plus loin, dressés des deux côtés de la châsse divine dont ils semblent être les gardiens. De même que dans le texte de Thoutmès les

1. Junker, *Die Onurislegende*, p. 49.

2. Le choix d'Anhour est peut-être aussi motivé par le fait qu'il est le dieu de Thinis, localité très voisine d'Abydos.

Khnoum paraissent en tête du groupe des huit dieux, ici ils ont une place d'honneur immédiatement auprès d'Osiris et ne se placent, sur les hautes perches, comme les six autres, qu'au moment des grandes processions. Ce poste d'honneur s'explique par le fait qu'Osiris et Khnoum symbolisent deux idées très voisines : tous deux sont des divinités de la nature, l'un représentant le Nil, l'autre la végétation. Ces deux conceptions religieuses qui caractérisent à elles seules toute la nature du Delta et de la Haute Égypte sont faites pour se compléter, et il n'y a rien d'étonnant à ce que les théologiens d'Abydos aient fait eux-mêmes le rapprochement.

Dans plusieurs autres représentations du reliquaire d'Abydos [1], on retrouve la série des enseignes plus ou moins complète, parfois réduite aux deux boucs seulement, placés alors toujours à côté de la châsse divine, comme étant les représentants les plus attitrés de l'ennéade. C'est le cas en particulier pour la barque portative d'Osiris, figurée dans le temple de Seti I en face du tableau dont il vient d'être question [2].

Le parallélisme si suggestif de ces deux documents, la stèle et le bas-relief, éclaire d'un jour tout nouveau la question des enseignes, pour laquelle aucune explication satisfaisante n'a été proposée jusqu'ici : certains savants les considèrent encore comme les symboles totémiques de clans dont l'existence est pour le moins problématique, d'autres comme des insignes militaires, bien qu'elles ne paraissent jamais dans les scènes de bataille.

En réalité, les enseignes ne se trouvent guère que dans

1. Ces figurations sont fréquentes sur les sarcophages et les stèles du Nouvel Empire (Jéquier, *Bull. de l'Inst. fr. d'arch. orient. du Caire*, XIX, p. 21).

2. Caulfeild, *The Temple of the Kings*, pl. III. Ici l'on voit, près de la proue de la barque, un faucon et un chacal placés sur de petits supports, qui représentent les Horus et les Ap-onaïtou ; Thot, par contre, n'est pas figuré.

les tableaux religieux, les représentations d'une barque divine ou les cérémonies de fondation de temples. Elles jouent également un rôle dans la grande fête *heb-sed*, la panégyrie royale, comme nous avons coutume de l'appeler, l'office solennel qui se célébrait tous les trente ans et qui avait pour but le rajeunissement et la perpétuation de la royauté pharaonique, et sans doute aussi un renouvellement périodique du calendrier. Cette cérémonie est un symbole, probablement apparenté à celui qui était à la base du mystère osirien, la renaissance du dieu pour la conservation du monde, donc une sorte de répétition de l'acte cosmogonique. Dans toutes les scènes qui représentent cet office, les porte-enseignes se placent à côté du roi, et il semble bien que les emblèmes qu'ils tiennent à la main sont, comme ceux qui entourent la châsse d'Osiris, les symboles des agents de la renaissance. Leur nombre est du reste très variable, ainsi que la nature des emblèmes couronnant les hampes, de sorte qu'il ne saurait être ici question de les considérer comme les éléments d'une ennéade : il s'agit d'un principe similaire, mais non identique.

Dans ce domaine, la documentation est extrêmement abondante ; une étude approfondie du sujet ne fera sans doute que confirmer les indications très précises du texte et du tableau d'Abydos sur le sens cosmogonique, plus ou moins évolué, des enseignes sacrées.

GRACIOSA,
UNE VILLE PORTUGAISE OUBLIÉE AU MAROC,

PAR M. LE COMTE HENRY DE CASTRIES.

La fin du XVe siècle est peut-être l'époque où l'anarchique empire du Maroc fut le plus troublé et celle où les rois de Portugal, par leurs emprises africaines, justifièrent le mieux

leur titre protocolaire de « roi en deçà et au delà de la mer en Afrique ».

En 1465, Abd el-Hakk, le dernier sultan mérinide, périt assassiné par un chef édrisside qui se fit proclamer roi. Mais l'usurpateur fut loin d'être reconnu par tous les partis ; les notables de Fez mécontents encouragèrent les visées ambitieuses du caïd d'Arzila, Mohammed *ech-Cheikh*, qui appartenait à une branche collatérale des Beni Mérin, les Beni Ouattass, et qui exerçait dans le Habt un pouvoir presque souverain.

En 1471, Mohammed *ech-Cheikh*, ayant affermi son autorité sur les tribus de la région, en réunit les contingents armés et, quittant Arzila, vint assiéger dans Fez le chérif édrisside. Le roi de Portugal Don Alphonse V, renseigné par ses émissaires sur la situation troublée du royaume de Fez et sachant le Habt presque sans défense, jugea l'occasion favorable pour s'emparer d'Arzila ; il assembla une armée de 20.000 hommes et partit avec son fils l'infant Don Jean pour la côte marocaine. Après un débarquement fort difficile, on prit terre le 15 août devant Arzila ; la place fit une courageuse résistance, mais aucun secours ne lui venant du dehors, elle se rendit, le 24 août. On captura dans la kasba une femme, deux filles et un fils de Mohammed *ech-Cheikh*. Cette prise d'Arzila en 1471 apparut comme un premier pas vers la conquête du Maroc, comme une victoire de la Croix sur le Croissant, et eut alors un retentissement en Europe. Jehan de Wawrin, le chambellan de Philippe le Bon, en donna un long récit dans ses *Anciennes Croniques d'Engleterre*.

Cependant Mohammed *ech-Cheikh*, à la nouvelle du débarquement de l'armée portugaise, s'était porté vers le Nord. En arrivant à El-Ksar el-Kebir, il apprit qu'Arzila s'était rendue et que sa famille était prisonnière. Pressé néanmoins de retourner à Fez contre son compétiteur, il préféra négocier avec Don Alphonse. Sa femme et ses

enfants lui furent rendus sans rançon, mais il dut signer un traité qui, entre autres clauses, attribuait au Portugal la possession d'une île marécageuse située à trois lieues en amont de l'embouchure du Loukkos et formée par ce fleuve et les divagations de l'oued el-Mekhazen. Revenu à Fez, Mohammed *ech-Cheikh* réussit à chasser le chérif édrisside et se fit proclamer roi en mars 1472.

Le roi Don Alphonse V mourut en 1481, sans avoir réalisé l'occupation du territoire que lui avait reconnu le traité d'Arzila. Son fils et successeur Jean II, comprenant combien il était important, pour les desseins du Portugal sur le Maroc, d'avoir une position dans l'intérieur du pays, position qui pourrait être aisément ravitaillée et secourue par la mer, fit partir, à la fin de février 1489, une expédition commandée par Gaspar Jusarte, avec mission de reconnaître le terrain et de construire dans l'île du Loukkos une place forte, laquelle reçut, d'ores et déjà, le nom de Graciosa. Les vaisseaux remontèrent le fleuve sans difficulté jusqu'à hauteur de l'île ; des ouvriers furent débarqués et les remparts de Graciosa s'élevèrent sous la protection des vaisseaux ; une seconde flotte partit à la fin de mai, commandée par Don Pedro de Castelbranco, et vint mouiller sous Graciosa, dont Diego Fernandes d'Almeida fut nommé gouverneur.

Justement alarmé de la construction de cette place forte, Mohammed *ech-Cheikh* accourut avec une armée pour déloger les Portugais, mais l'artillerie de la flotte, tirant nuit et jour, maintint les Marocains à distance. Le sultan désespérait d'arriver à ses fins, quand, sur le conseil d'un renégat, il fit abattre tous les chênes-lièges qui se trouvaient dans le voisinage et, les ayant fait solidement enfoncer dans le lit du Loukkos, il en forma une estacade qui barra complètement le fleuve à deux lieues en aval de Graciosa. Il n'eut même pas à livrer combat : la flotte portugaise enfermée, sans issue possible, dut capituler. Par

le traité de Xamez, signé le 27 août 1489, les Portugais s'engagèrent à évacuer Graciosa. On voit que, par son existence éphémère, cette ville justifie l'oubli dans lequel elle est tombée. Le souvenir de sa position s'était perdu, son nom même avait presque disparu, et Léon l'Africain, qui l'ignore, l'appelle tout simplement « Gezira », c'est-à-dire l'Ile.

Un plus grand jour s'est fait dernièrement sur Graciosa, à la suite de la publication d'une collection historique qui fait le plus grand honneur à l'Académie des sciences de Lisbonne. La savante Compagnie, pour célébrer le cinquième centenaire de la prise de Ceuta, a publié en 1915 des textes historiques restés manuscrits et se rapportant aux débuts de l'occupation portugaise au Maroc. Parmi les ouvrages ainsi parus, se trouvent les *Annales d'Arzila* par Bernardo Rodriguès, manuscrit que j'avais remarqué, au cours d'une mission en Portugal en 1907, et dont j'avais signalé l'importance dans mon rapport au Ministre. C'est à M. David Lopès, ancien élève de notre École des Langues orientales vivantes, qu'a été confiée la direction de cette intéressante publication, et il s'est acquitté de ce travail avec une grande compétence. Dans la même année 1915, M. Anselmo Braancamp Freire, l'érudit qui connaît le mieux les archives de la Torre do Tombo, découvrait dans ce dépôt une série de mandats relatifs à des fournitures de biscuits faites à l'expédition de Graciosa, et les renseignements qu'il a tirés de ces pièces comptables lui ont permis de publier un intéressant mémoire sur les expéditions portugaises de 1488 et de 1489.

L'examen critique de ces deux séries de documents et celui de la carte de la région, dont la topographie est aujourd'hui connue, ne laissent, je crois, subsister aucun doute sur la position de Graciosa. Il n'y avait pas, à proprement parler, d'île dans le lit de l'oued Loukkos, mais les divagations de l'oued el-Mekhazen, près de son confluent

avec ce fleuve, circonscrivent un terrain marécageux auquel ce terme a pu être appliqué. C'est là que Bernardo Rodriguès, l'auteur des *Annales d'Arzila*, place Graciosa. Or Rodriguès est né en 1500 à Arzila, où son père était établi; il est venu plusieurs fois sur les lieux et y a chassé le sanglier; son témoignage a donc une valeur capitale. Pour lui, le *castello* ou *villa* de Graciosa se trouvait à mi-distance entre l'embouchure du Loukkos et la villa d'El-Ksar el-Kebir, au confluent de la *ribeira da Ponte* et du *rio de Larache*, c'est-à-dire de l'oued el-Mekhazen et du Loukkos.

M. Braancamp Freire situe, au contraire, Graciosa tout près de l'embouchure du Loukkos, dans l'avant-dernière boucle de ce fleuve, et il l'identifie avec *Liks*, l'antique cité phénicienne, le *Lixus* des Romains et le *Tchemmich* des indigènes, ville sur laquelle M. Tissot a présenté à l'Académie en 1877 un savant mémoire. M. Braancamp base son argumentation sur ce fait que le traité qui amena l'évacuation de Graciosa fut signé à Xamez, nom qui lui paraît être la transcription portugaise de Tchemmich, ce qui, d'ailleurs, est vraisemblable. Mais de ce que le traité a été signé à Xamez, on n'en saurait déduire une raison suffisante pour identifier ce lieu avec Graciosa. La position admise par M. Braancamp me semble beaucoup trop rapprochée de l'embouchure du fleuve. Il eût été de toute impossibilité, si la flotte portugaise avait été embossée à une si faible distance de l'Océan, de l'enfermer par une estacade, construite à deux lieues en aval dans le lit du fleuve. Je me range donc aux conclusions de Bernardo Rodriguès, qui sont, d'ailleurs, adoptées également par M. David Lopès, l'éditeur des *Annales d'Arzila*.

Par une fatale coïncidence, ce confluent de l'oued el-Mekhazen et du Loukkos devait, moins d'un siècle après, être témoin du plus effroyable désastre qu'ait jamais subi la nation portugaise. Le 4 août 1578, le roi Don Sébastien, le clergé, la noblesse, l'armée du royaume, étaient anéantis à

quelques centaines de mètres de ce lieu de Graciosa, au nom enchanteur.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. le baron Descamps, sénateur du royaume de Belgique, d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Le génie de la langue française et son rayonnement international* (communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 30 octobre 1920).

Il offre également, de la part de l'auteur, M. Eusèbe Vassel, un opuscule intitulé : *Marques céramiques et balles de fronde carthaginoises* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1919 ; Paris, 1920, in-8°).

Le P. Scheil fait hommage à l'Académie au nom de M. Édouard Naville, associé étranger, de son étude : *L'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques* (Paris, 1920, gr. in-8°).

Il présente aussi, de la part de M. Hilaire de Barenton, une brochure intitulée : *La langue étrusque, dialecte de l'ancien égyptien* (Paris, 1920, gr. in-8°).

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1920

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Lubor Niederle, récemment élu correspondant étranger, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Jullian fait circuler la photographie d'une pierre trouvée à Ponson-Dessus (Basses-Pyrénées), par MM. Rosapelly et Guichot. On y lit, en lettres du XVI[e] siècle, une reproduction de la célèbre inscription d'Hasparren. M. Jullian se demande si quelques-unes des inscriptions de Gaule déclarées fausses pour leur paléographie ne seraient pas des copies d'inscriptions vraies aujourd'hui perdues.

M. Homolle achève la lecture du mémoire de M. R. Vallois sur l'épiphanie par le feu du Dionysos thrace.

Dionysos se manifeste dans les sanctuaires de Thrace par une grande flamme qui jaillit de l'autel et, dépassant le faîte du temple, monte jusqu'au ciel. De l'accomplissement du prodige résulte pour le pays l'abondance ou la disette.

Le feu, qui semble s'appuyer comme une colonne d'une part sur le ciel et de l'autre sur la terre, a aussi une signification mystique. Il symbolise et en quelque sorte réalise la réunion des deux éléments divins, par laquelle renaît périodiquement le dieu maître du monde.

La formule rituelle, par laquelle le prêtre proclamait cette naissance, détournée de son sens mystique par la flatterie des prêtres, par l'orgueil et la politique de deux consultants illustres, Alexandre le Grand et Octave, père de l'empereur Auguste, a été transformée en prophéties promettant au premier lui-même et au fils du second la maîtrise du monde.

M. Huart présente quelques observations.

M. Huart commence la lecture d'un mémoire intitulé : « Les Ziyârides : un essai de restauration de l'empire perse au xe siècle ».

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

L'Académie procède à l'élection du bureau pour 1921. Sont élus : M. Édouard Cuq, président, à l'unanimité ; M. Paul Monceaux, vice-président, également à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à la nomination des Commissions annuelles suivantes :

Commission administrative centrale : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission des Travaux littéraires : MM. SENART, Alfred CROISET, CLERMONT-GANNEAU, DE LASTEYRIE, BABELON, OMONT, HAUSSOULLIER, PROU.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. HEUZEY, FOUCART, HOMOLLE, POTTIER, CHATELAIN, BERGER, HAUSSOULLIER, PROU.

Commission de la Fondation Benoît Garnier : MM. SENART, HAUSSOULLIER, SCHEIL et CORDIER.

Commission de la Fondation Piot : MM. HEUZEY, DE LASTEYRIE, HOMOLLE, BABELON, POTTIER, HAUSSOULLIER, DURRIEU, DIEHL, H.-François DELABORDE.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. HEUZEY, SENART, POTTIER, Maurice CROISET, SCHEIL, CORDIER.

Commission de la Fondation Dourlans : MM. CLERMONT-GANNEAU, CHATELAIN, Maurice CROISET, HAUSSOULLIER.

Commission de la Fondation De Clercq : MM. HEUZEY, SENART, BABELON, POTTIER, SCHEIL, THUREAU-DANGIN.

Commission du prix du baron Gobert : MM. OMONT, THOMAS, PROU et DELACHENAL.

Le PRÉSIDENT fait savoir que la Commission des inscriptions de Délos demande à l'Académie de leur adjoindre M. Gustave GLOTZ. M. Glotz est élu au scrutin par 25 voix sur 26 votants. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

M. CAGNAT communique à l'Académie le texte d'un diplôme militaire trouvé à Algaiola en Corse[1].

M. Cartailhac entretient l'Académie des particularités que l'on relève dans les représentations d'animaux dessinés sur les parois des cavernes. Il considère que les signes figurés sur le corps des animaux ou alentour sont des marques d'envoûtement

MM. Salomon REINACH et SCHLUMBERGER présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN DIPLÔME MILITAIRE DE CORSE, PAR M. RENÉ CAGNAT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

M. C. Jullian a reçu d'un de ses anciens élèves, M. Ambrosi, correspondant du Ministère de l'instruction publique et secrétaire général de la Société des souvenirs historiques de la Corse, le texte et la photographie d'un diplôme militaire récemment découvert dans l'arrondissement de Calvi. Il a bien voulu s'en remettre à moi du soin de le faire connaître à l'Académie.

Voici ce que M. Ambrosi nous dit de la découverte :

« M. E. Allegrini faisait exécuter un travail de défoncement dans son jardin, situé aux environs d'Algaiola (arrondissement de Calvi), quand un de ses ouvriers heurta de la pioche un corps dur qui fut transpercé et apparut à la pointe de l'outil. C'étaient deux plaques de métal collées l'une à l'autre et qui, soigneusement lavées et longuement frottées avec du jus de citron, laissèrent apparaître une inscription latine.

« Au cours du travail, on déterra encore des débris d'urnes ; un sondage plus lointain donna un vase antique, placé sens dessus dessous, à côté d'un squelette. En ma qualité de conservateur des antiquités de la Corse, je pus obtenir de M. Allegrini les deux plaques de métal qu'il avait eu le bon esprit de conserver, contrairement à ce qui se passe souvent dans notre île, et j'ai le plaisir d'en envoyer aujourd'hui la description.

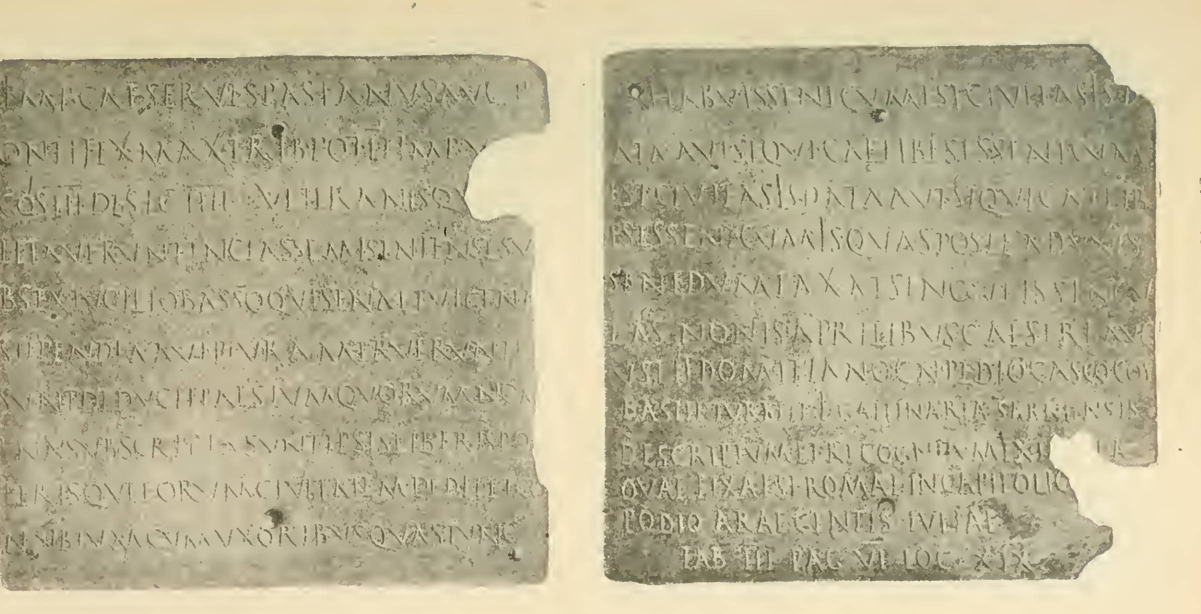
« Les deux plaques sont en bronze, d'égale dimension et de forme carrée. Elles ont l'une et l'autre 15 centimètres sur 15 centimètres et demi. L'épaisseur de l'une est de 2 millimètres, celle de l'autre de 1 à 1 millimètre et demi. Le

poids de la première est de 425 grammes, celui de la seconde de 280 grammes. Chacune d'elles porte quatre petits trous, qui donnaient passage aux fils de métal servant à les réunir ensemble. La rouille enfin, aidée par la pioche de l'ouvrier, a enlevé sur les bords supérieur pour la plus épaisse, inférieur pour la plus fine, une surface de 3 à 4 centimètres carrés, mais sans que les deux perforations correspondent exactement, quand les plaques sont collées l'une sur l'autre. »

Le texte est le suivant :

FACE INTÉRIEURE.

IMP · CAESER · VESPASIANVS · AVG P
ONTIFEX · MAX · TRIB · POT · II · IMP · VI · *p. p.*
COS · III DESIG IIII · VETERANIS QV*i · mi*
LITAVERVNT · IN CLASSE MISENIENSE · SV
B SEX LVCILIO BASSO QVI · SENA · ET · VICENA
(*sic*) STIPENDIA · AVT · PIVRA · MERVERVNT · ET
SVNT · DEDVCTI · PAESTVM · QVORVM · NOM
INA · SVB · SCRIPTA · SVNT · IPSIS · LIBERIS · POS
TERISQVE · EORVM · CIVITATEM · DEDIT · ET · CO
NVBIVM · CVM · VXORIBVS · QVAS · TVNC
HABVISSENT · CVM · EST · CIVITAS · IS · D
A · TA · AVT · SI QVI · CAELIBES · ESSENT · CVM
(*sic*) EST · CIVITAS · IS · DATA · AVT · SI QVI · CAELIB
ES · ESSENT · CVM · IS · QVAS : POSTEA · DVXIS
SENT · DVM · TAXAT · SINGVLIS · SINGV
LAS · NONIS · APRILIBVS · CAESERE · AVG
VSTI · F · DOM · ITIANO · CN · PEDIO · CASCO · COS
BÀSLEL · TVRBELI · F · GALLINARIA · SARNIENSIS
DESCRIPTVM · ET · RECOGNITVM · EX T*abu*LA
QVAE · FIXA · EST · ROMAE · IN CAPITOLIO IN
PODIO ARAE · GENTIS · IVLIAE
TAB · III · PAG · VI · LOC · XIX



Diplôme militaire de Corse.
(Faces intérieures.)

Ce qu'il faut lire :

Imp(erator) Caes[a]r Vespasianus Aug(ustus) pontifex max(imus) trib(unicia) pot(estate) iterum, imp(erator) sextum, p(ater) p(atriae), co(n)s(ul) tertium, desig(natus) quartum veteranis qu i mi[litaverunt in classe Misenienses sub Sex. Lucilio Basso, qui sena et vicena stipendia aut p[l]ura meruerunt et sunt deducti Paestum, quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent cum est civitas is data aut si qui caelibes essent <*cum est civitas is data aut si qui caelibes essent*> *cum is quas postea duxissent dumtaxat singuli[s] singulas. Nonis Aprilibus, Caes[a]re Augusti f(ilio) Domitiano Cn. Pedio Casco co(n)s(ulibus). — Baslel Turbeli f(ilius) Gallinaria, Sarniensis.*

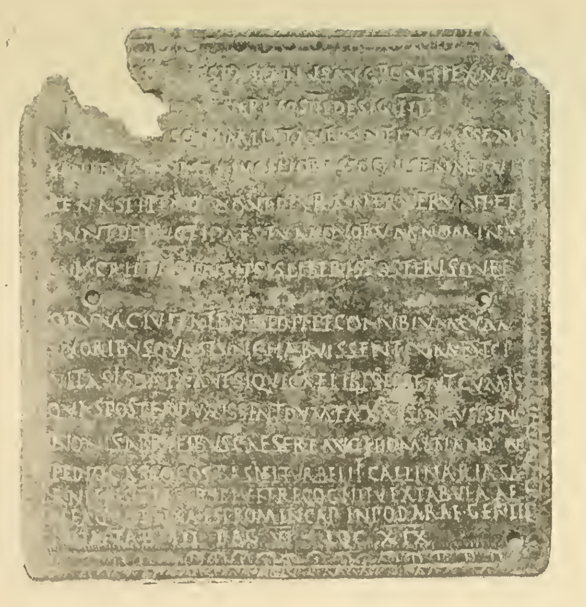
Descriptum et recognitum ex t[abu]la quae fixa est Romae in Capitolio in podio arae gentis Juliae, tab(ula) III, pag(ina) VI, loc(o) XIX.

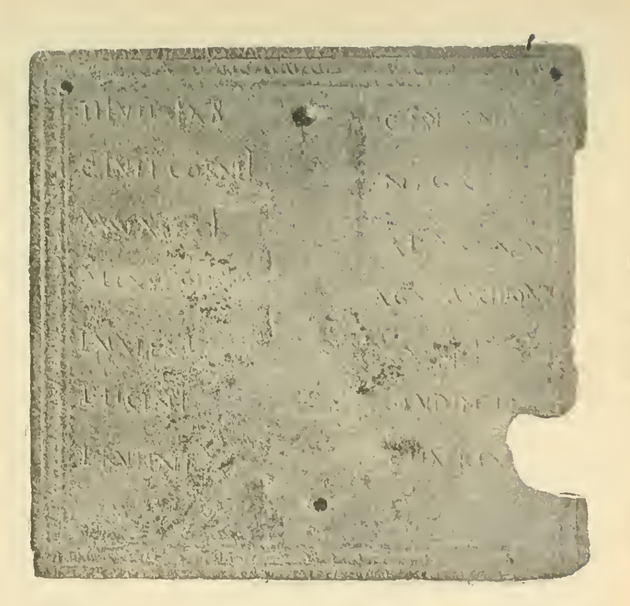
FACE EXTÉRIEURE

a)

imp. *c*ESER·VESPASIANVS AVG·PONTIFEX *Max.*

Trib. pot. ii IMP·VI·PP·COS·III·DESIG·IIII
VETERANIS QVI·MILITAVERVNT·IN·CLASSE MI
SENIENSE·SVB·SEX·LVCILIO BASSO·QVI·SENA·ET VI
CENA·STIPENDIA·AVT·PLVRA·MERVERVNT·ET
SVNT DEDVCTI·PAESTVM·QVORVM·NOMINA
SVBSRIPTA SVNT·IPSIS LIBERIS POSTERISQVE E
ORVM CIVITATEM·DEDIT·ET CONVBIVM·CVM
VXORIBVS·QVAS·TVNC·HABVISSENT·CVM·EST·CI
VITAS·IS·DATA·AVT·SI·QVI CAELIBES·ESSENT CVM·IS
QVAS POSTEA·DVXISSENT DVMTAXAT SINGVLI SING
NONIS·APRILIBVS CAESERE AVG F DOMITIANO CN
PEDIO CASCO COS BASIEL·TVRBELI·F·CALLINARIA·SA





Diplôme militaire de Corse.
(Faces extérieures.)

RNIENSIS·DESCRIPTV·ET·RECOGNITV EX TABVLA·AE
NEA·QVAE·FIXA EST·ROM·IN CAP IN POD·ARAE·GENTIS
IVLIAE·TAB·III·PAG·VI LOC·XIX

b)

TI IVLI FAB	CESTIANI
C IVLI CORNEL	NIGRI
M·VALERI	ALEXSANDN (*sic*
ÀLEXSANDRI M	AGNI MACEDONS
L·VALERI	VERI
L·LICINI	PVDENTIS
L·RVFINI	CHAEREA*e*

Il est inutile de s'étendre sur les nombreuses fautes que le graveur a commises : ce sont incorrections ou inadvertances comme les copistes en laissaient échapper souvent ; mais il y a lieu d'insister sur quelques particularités que le texte présente.

Tout d'abord, on peut signaler que nous possédons déjà, sur un autre diplôme militaire trouvé à Pompéi et publié depuis longtemps, un second exemplaire de ce décret[1]. Il est suivi des noms d'un autre marin de la flotte de Misène, libéré le même jour que celui qui figure sur le présent texte. A la suite de la date : *Nonis Aprilibus, Caesare Aug. f. Domitiano Cn. Pedio Casco consulibus* (5 avril 71), on y lit : *Gregali. — M. Damae f. Suro Garaseno.* Les témoins qui certifient l'exactitude de la copie sont, comme il était d'usage à cette époque, des compatriotes du titulaire, des gens de Laodicée, d'Antioche et de Stratonicée. Lui aussi avait été *deductus Paestum* à cette date.

Le marin dont le nom est inscrit sur le diplôme d'Algaiola s'appelait Baslel, ou plutôt Basiel, fils de Turbel,

1. *C. I. L.*, III, p. 1959, n° IX.

noms nouveaux, semble-t-il, et qui nous renseignent mal sur la nationalité du personnage ; il paraît bien pourtant qu'ils sont celtiques, la désinence *el* étant gauloise et Turbel se rapprochant de formes analogues (*Turba*, auj. Tarbes, *Tarbella*, Dax).

Sa patrie est, il est vrai, énoncée à la suite de son nom ; mais nous n'en sommes guère plus avancés. Il est dit, en effet, *Gallinaria Sarniensis*, la première indication se rapportant, suivant toute apparence, à la localité même dont il était originaire, la seconde au territoire auquel cette localité appartenait. Or nous ne connaissons que deux *Gallinaria*, une île et une forêt. L'île Gallinaria, auj. Gallinara, est située sur la côte de Ligurie en face d'Albium Ingaunum, un peu au Sud-Est de Gênes. La forêt s'étendait sur la côte de Campanie, entre l'embouchure du Vulturne et Cumes [1]. Peut-on croire que notre marin était originaire de l'île ? Il y a deux objections : la première est que l'île est toute petite et avait peu, sinon point du tout d'habitants, la seconde est que l'ethnique *Sarniensis* fait difficulté. L'adjectif *Sarniensis* conduit, en effet, à une forme comme *Sarnia*, *Sarnium* ; et l'on ne connaît de ce nom qu'une île, citée par l'Itinéraire d'Antonin, entre la Gaule et la Bretagne, la moderne Guernesey [2]. Cela nous transporte bien loin de la côte de Ligurie. Si vraiment Basiel était un fils de Guernesey, *Gallinaria* ne peut être qu'une petite localité de cette île, qu'aucun document ne nous avait encore signalée.

Autre particularité, qui n'est point, d'ailleurs, une nouveauté. Sur le diplôme de Pompéi on lit que la tablette originale était affichée *Romae, in Capitolio, in podio arae gentis Juliae, parte exteriore*. Ici on a indiqué en outre

1. Cf. sur ces localités, de Vit, *Onomasticon*, s. v. et l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa, VII, col. 670.

2. Noter pourtant que certains manuscrits donnent la forme *Armia* ou *Sarma* et non *Sarnia*, qui est adoptée aujourd'hui. Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, I, p. 332, et l'édition Parthey et Pinder de l'Itinéraire.

qu'il s'agit de la troisième table, sixième colonne et dix-neuvième ligne de cette colonne[1].

Mais voici qui mérite de fixer l'attention. On sait que la loi exigeait, pour assurer la validité de la copie, qu'elle fût certifiée par l'apposition du cachet de *sept citoyens romains*[2]. C'est ce que nous constatons. Il y a sept noms inscrits sur la tablette, dont deux même sont accompagnés de la mention d'une tribu. Comme toujours à gauche du blanc où était jadis apposé le sceau, on lit le prénom et le gentilice du témoin, à droite son surnom. Exception pourtant doit être faite pour les mots qui figurent au quatrième rang de la série. A cet endroit on lit :

Alexsandri Magni Macedon(i)s

Comme il n'est pas croyable ni même possible qu'un citoyen romain ait jamais porté ou pris ce vocable, et que, en supposant qu'il puisse être question ici d'un homme qui aurait porté les noms du grand conquérant, il n'aurait eu aucun titre légal, en tant que pérégrin, à figurer au milieu des six autres, il faut trouver une explication à cette singularité. Je crois qu'elle doit être cherchée dans le rôle prophylactique qui était attribué dans l'antiquité romaine aux représentations d'Alexandre. Saint Jean Chrysostome, dans son homélie au peuple d'Antioche[3], nous apprend que certaines amulettes, dont on s'entourait la tête ou les pieds, étaient des médailles d'Alexandre ; pareillement l'auteur de la Vie des Trente tyrans[4] dit que, dans la famille de Macrien, les hommes et les femmes portaient des bijoux où était représentée la tête d'Alexandre le Grand ; *quod idcirco*

1. Cf. des diplômes avec des indications semblables : *C. I. L.*, III, p. 849 et 850 (ce dernier du même jour que le présent diplôme, accordé à un vétéran de la flotte de Ravenne).

2. Gaius, I, 29.

3. *Ad illum. catecheses*, II, 5 (t. XLIX, col. 240 de la Patrologie).

4. *Trig. tyr.*, 14.

posui, ajoute-t-il, *quia dicuntur juvari in omni actu suo qui Alexandrum expressum vel auro gestitant vel argento.* On sait que l'image du roi de Macédoine figurait souvent avec d'autres représentations prophylactiques sur les médaillons contorniates, les pierres gnostiques, les amulettes[1]. Pour une raison qui nous échappe, carence de témoin, oubli du graveur, lacune dans la copie qui lui fut confiée, ou tout autre cause, il manquait le nom d'un témoin et son sceau. On eut alors l'idée de remplacer l'absent par un personnage de bon augure, dont le cachet était fourni par des monnaies que l'on pouvait aisément se procurer. Le grand Alexandre valait autant, non pas aux yeux de la loi mais aux yeux du graveur, qu'un citoyen romain de condition médiocre, comme les six autres témoins.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, en son propre nom et au nom de son collaborateur M. Chapot, et de l'éditeur, M. Picard, du tome II de son *Manuel d'archéologie romaine* (Paris, 1920).

---

1. Cf. le *Dict. d'archéol. chrétienne* de Dom Cabrol, au mot *Amulettes* (I, col. 1790 et suiv.).

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 9 JANVIER 1920

Présents : MM. DIEHL, président ; CUQ, vice-président ; CAGNAT, secrétaire perpétuel ; BABELON, CHATELAIN, MONCEAUX, PATEY.

La Commission continue l'étude du projet relatif à l'*Histoire métallique de la guerre*.

A la demande de M. BABELON, la Commission précise le rôle de la Commission des Médailles et de l'Administration des Monnaies dans la préparation et l'exécution des médailles.

Elle exprime le vœu que les esquisses des médailles en projet lui soient communiquées par les artistes qu'aura désignés le Directeur des Monnaies.

Elle décide qu'un registre sera tenu, contenant l'indication des sujets proposés par la Commission, et les esquisses correspondantes, registre analogue à ceux qu'avait autrefois constitués la Commission.

Sur la proposition de M. BABELON, la Commission choisit comme premiers sujets à traiter :

1° *Le débarquement des Américains à Saint-Nazaire ;*

2° *La signature de la paix* (dans la Galerie des Glaces), à Versailles ;

3° *L'Armistice ;*

4° *Défilé des troupes sous l'Arc de Triomphe, le 14 juillet 1919 ;*

5° *La Croix-Rouge américaine en France ;*

6° *L'agression allemande* (la première victime de la guerre).

SÉANCE DU 23 JANVIER 1920

Présents : MM. DIEHL, président ; CUQ, vice-président ; CAGNAT, secrétaire perpétuel ; BABELON, CHATELAIN, MONCEAUX, PATEY.

Le Président donne lecture d'une lettre du Directeur des Monnaies, qui envoie à la Commission le moulage d'un projet de médaille présenté par M. Baudichon (*l'Amérique entrant en guerre pour venger le naufrage de la « Lusitania »*) et qui prie de rédiger le texte des inscriptions destinées à figurer sur la médaille.

La Commission propose de conserver pour l'une des faces l'inscription rédigée par l'artiste :

LUSITANIA MAY 1915

et d'adopter, pour l'autre face, l'inscription :

VLTRIX AMERICA JVRIS
1917 — U.S.A. — 1918

SÉANCE DU 30 JANVIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission décide de demander à l'Académie des inscriptions les fonds nécessaires pour frapper une médaille commémorative de la fondation de l'Union académique internationale.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux, Patey.

La Commission reprend l'étude du projet relatif à l'*Histoire métallique de la guerre*.

Une discussion s'engage sur les premiers sujets adoptés dans la séance du 9 janvier 1920.

M. Babelon rend compte d'une conversation qu'il a eue récemment avec M. le Directeur des Beaux-Arts. Celui-ci, désireux

d'encourager l'art de la médaille, est tout disposé à faire exécuter aux frais de son administration quelques médailles dont le projet lui serait soumis par la Commission.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Monceaux, Patey.

La Commission invite le Secrétaire perpétuel à transmettre à M. le Directeur des Monnaies les titres des six sujets choisis par elle (voir séance du 9 janvier).

La Commission se tient à la disposition de l'Administration des Monnaies, pour le cas où le Directeur songerait à faire une de ces médailles, pour en rédiger les inscriptions.

SÉANCE DU 19 MARS 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre du Directeur de l'Administration des Monnaies, qui envoie un croquis de M. Fraisse en vue de l'exécution d'une médaille destinée à commémorer la réduction du saillant de Saint-Mihiel par les troupes américaines en septembre 1918. Le Directeur des Monnaies demande l'avis de la Commission, notamment en ce qui concerne les inscriptions.

La Commission prie le Secrétaire perpétuel de répondre à M. le Directeur des Monnaies :

1° que le sujet proposé entre fort bien dans le plan de l'*Histoire métallique de la guerre* ;

2° qu'il n'y a pas d'objection sérieuse contre le libellé et la disposition des inscriptions.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission émet le vœu que l'Administration des Beaux-Arts la consulte pour l'exécution des médailles commandées par l'État, et charge le

Secrétaire perpétuel d'écrire en ce sens à M. le Directeur des Beaux-Arts.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission exprime également le désir que M. le Directeur des Monnaies, s'il est empêché d'assister aux séances auxquelles il est convoqué, veuille bien déléguer à sa place un représentant de son administration.

SÉANCE DU 18 JUIN 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre du Maire de Villefranche-sur-Saône (Rhône), priant l'Académie des inscriptions de composer le texte de l'inscription qui doit être gravée sur la base d'un monument aux enfants de la commune morts pour la France pendant la Grande Guerre. Dans la pensée du maire, cette inscription doit répondre à celle qui est gravée sur le socle du monument commémoratif de la guerre de 1870-1871 :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

La Commission décide de proposer à M. le Maire de Villefranche-sur-Saône le choix entre les deux inscriptions suivantes, ou bien :

1° VENIMVS VLTORES : MANES GAUDETE PATERNI

ou bien :

2° VENIMVS VLTORES, EXSVLTAT GALLIA VICTRIX
NOSTRAQVE CVM VESTRIS, PATRES, NVNC OSSA [QVIESCVNT.

PÉRIODIQUES OFFERTS

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 4e série, tome II (1914-1915) (Paris, 1920, in-8°).

Al-Machriq, revue de l'Orient chrétien, XVIIIe année, 1920 (Beyrouth, in-8°).

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, tome XXXVII (1914); tome XXXVIII (1920) (Bruxelles, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1917, fasc. 1 à 7 (Paris, 1917, in-8°).

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXXIII, nos 1 et 2 (1919, Namur, in-8°).

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to Antiquity, vol. LXIX (1920) (Londres, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology. Second Series, t. XXIII, oct.-déc. 1919; t. XXIV, janv.-sept. 1920 (New-York, in-8°).

Archivio della Società romana di storia patria, vol. XLII, fasc. 3 et 4 (Rome, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, vol. XVI ; vol. XVII, fasc. 1 à 6 (Rome, in-4°).

Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arte in Padova, anno CCCLXXVIII (1918-1919), nuova serie, vol. XXXV (Padova, 1919, in-8°).

Atti e memorie dell'Accademia d'agricoltura, scienze e lettere di Verona, serie Va, vol. XIX (1918) et XX (1919) (Vérone, in-8°).

Biblioteca Nazionale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 223 à 234 (Florence, 1920, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, vol. LXXIX, 46e livraison (1918) ; vol. LXXX (1919) (Paris, in-8°).

Boletin del Archivio Nacional. Publicacion bimestral. Año XVIII, 4 à 6, juillet-décembre 1919 (La Havane, in-8°).

Boletin del Centro de estudios americanistas de Sevilla, año VI, nos 30 et 31 ; año VII, no 32 (Séville, in-8°).

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. Année 1919, n° 4, année 1920, nos 1 à 4 (Paris, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, t. XI-XII, quarantième année (septembre-décembre 1916) (Paris, in-8°).

Bulletin de la Diana, publication trimestrielle (1914 à 1920) (Montbrison, in-8°).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 38e année, 4e trimestre, n° 28 (1919) ; 39e année, 1er et 2e trimestres (1920) (Gap, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais (1914-1919), nos 1 à 9; 1er semestre de 1920, nos 1 à 6 (Moulins, in-8°).

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XVI, 2e fasc. ; t. XVII ; t. XVIII, 1er fasc. (Le Caire, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, année 1920, nos 1, 2, 4 (Tulle, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XLI, 4e livraison (1919) ; t. XLII, livraisons 1 à 4 (1920) (Brive, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère, t. XLVI (1919) (Quimper, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XVII (1920) (Rennes, in-8°).

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 4e série, t. XIV (XLe de la Collection) (1919) (Grenoble, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VIII (1919), nos 106, 107, 108 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1919, 3e et 4e trimestres ; année 1920, 1er et 2e trimestres (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLVI, 6e livraison (1919) ; t. XLVII, livraisons 1 à 5 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1919, 3e et 4e trimestres ; année 1920, 1er trimestre (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1919, t. XXXIX (Montauban, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXI (1917-1920), 2e série, t. V (Tours, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges, 1re année (1920) (Épinal, in-12).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. LXXII (Auxerre, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXVII (1918-1919), fasc. IV et V (Paris et Rome, in-8°).

Jewish Quarterly Review (The), vol. X, nos 3 et 4; vol. XI, nos 1 et 2 (Londres, in-8°).

Journal Asiatique, 11e série, t. XIII, XIV, XV, XVI (Paris, in-12).

Journal of the Royal Institute of British architects, vol. XVII, nos 3 à 24; vol. XVIII, nos 1 et 2 (Londres, in-4°).

Journal of the American Oriental Society, vol. XXXIX, part 5; vol. XL, parts 1 à 4 (New-Haven, Conn., in-8°).

London University Gazette, vol. XIX et XX, nos 216 à 225.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), 5e série, t. XXII (1919) (Angers, in-8°).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. IX (XVIIe de la collection) (Chalon-sur-Saône, in-8°).

Mémoires de la Société éduenne, 43e année (Autun, 1919, in-8°).

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. LXIV, 4e série, 4e vol. (1914-1919) (Nancy, in-8°).

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XXXV (Orléans, in-8°).

Mémoires de l'Académie Stanislas, années 1918-1919, 6e série, t. XVI (Nancy, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. VII (1919) (Toulouse, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. I (Tours, 1919, in-8°).

Memoria historica de la Real Academia de la Historia (16 avril 1919-15 avril 1920) (Madrid, in-8°).

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, série II, t. III (1918-1919) (Bologna, in-4°).

Memorie della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche, serie quinta, t. XVI, fasc. 1 à 5 (Roma, in-4°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1918 (Rouen, 1919, in-8°).

Pro Alesia. Revue trimestrielle des fouilles d'Alise. 5e année, nos 19 à 21.

Proceedings of the R. Society of Edinburgh. Session 1918-1919, vol. XXXIX, part 3; session 1919-1920, vol. XL, part 1.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, novembre à juin 1919. Second series, vol. XXXI (Londres, in-8°).

Procedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. LIII, fifth series, n° 5 (1918-1919) (Edinburgh, in-8°).

Proceedings of the American philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. LVIII (1919) et LIX, n°s 1 à 4 (1920) (Philadelphie, in-8°).

Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. XIII, fasc. 1 et 2. — *Mémoires*, t. XV, feuilles 24 à 31 (Chartres, 1919, in-8°).

Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (ci-devant Société archéologique du Grand-Duché, tome LIX (Luxembourg, 1919, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, vol. III (1918-1919) (Bologne, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, serie quinta, vol. XXVIII; vol. XXIX, fasc. 1 à 6 (Rome, in-8°).

Rendiconti e Memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Zelanti. Acireale, serie terza, vol. X (1917-1918) (Acireale, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, tercera epoca, año XXII, octobre-décembre 1919; año XX, janvier-septembre 1920 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, publiée par la Société historique algérienne, 61e année, 1er et 2e trimestres 1920 (Alger, in-8°).

Revue algérienne, tunisienne et marocaine de Jurisprudence, 34e année (janvier-déc. 1918); 35e et 36e années (janvier 1920) (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, juillet 1919 à juin 1920 (Paris, in-8°).

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, publiée sous la direction de V. Scheil et Fr. Thureau-Dangin, vol. XVII (Paris, in-4°).

Revue biblique, publiée par l'École pratique d'études bibliques du couvent dominicain de Saint-Étienne de Jérusalem, nouvelle série, année 1920 (Paris et Rome, in-8°).

Revue égyptologique, publiée sous la direction de MM. Moret et P. Jouguet, nouvelle série, t. I, fasc. 3 et 4 (1920) (Paris, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, t. XXX, n°s 4 à 6 (juillet-déc. 1919); t. XXXI, n°s 1 à 3 (janvier-juin 1920).

Revue historique et archéologique du Maine, t. LXXV et LXXVI, 1914 et 1919 (Le Mans, in-8°).

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimon-

tane d'Annecy, année 1919, 4ᵉ trimestre; année 1920, 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ trimestres (Annecy, in-8°).

Syria, revue d'art oriental et d'archéologie, t. I (1920) (Paris, in-4°).

Transactions of the R. Society of Edinburgh, vol. LI, part 4, sessions 1915-1916-1917-1918 ; vol. LII, parts 1 à 3, sessions 1919-1920.

Transactions of the R. Society of Canada, série III, vol. XIII.

Transilvania. — An LI, année 1920 (Sibiiu, in-8°).

University of California. Publications in philosophy, vol. III (1917).

University of California. Publications in modern philology, vol. V à IX (1917 à 1919).

University of California. Publications in classical philology, vol. III à VI (1917-1920).

University of California Chronicles (The). An official record, vol. XX (1918) et XXI (1919) (Berkeley, Cal., in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATA

P. 74, *ajouter à la fin de la note 1 :* n° 6.

P. 134, *entre les figures 16 et 17, insérer le facsimilé suivant :*

PRINCES DE PERSIDE. *Légendes des monnaies.*

P. 163, l. 24, *au lieu de :* 1909, *lire :* 1919.

P. 175, l. 15, *au lieu de :* Leclerc, *lire :* Lecler.

P. 353, l. *au lieu de :* Golonbev, *lire :* Goloubev.

P. 363, l. 6, *au lieu de :* munulitique, *lire :* nummulitique.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.